

HISTOIRE  
*LITERAIRE*  
DE LA FRANCE  
TOME II.





L 331 1/2

HISTOIRE  
LITERAIRE  
DE LA FRANCE  
OU L'ON TRAITÉ

DE L'ORIGINE ET DU PROGRÈS, DE LA DÉCADENCE

et du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois et parmi les François ;  
Du goût et du génie des uns et des autres pour les Letres en chaque siècle ;  
De leurs anciennes Ecoles ; De l'établissement des Universités en France ;  
Des principaux Collèges ; Des Académies des Sciences et des Belles Letres ;  
Des meilleures Bibliothèques anciennes et modernes ; Des plus célèbres  
Imprimeries ; et de tout ce qui a un rapport particulier à la Littérature.

AVEC

*Les Eloges historiques des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation ,  
Le Catalogue et la Chronologie de leurs Ecrits ; Des Remarques historiques et  
critiques sur les principaux Ouvrages ; Le dénombrement des différentes Editions :  
Le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.*

PAR DES RELIGIEUX BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR.

TOME II.

Qui comprend le cinquième Siècle de l'Eglise.

NOUVELLE ÉDITION, CONFORME A LA PRÉCÉDENTE ET REVUE.

PAR

M. PAULIN PARIS, Membre de l'Institut

---

A PARIS,

Librairie de VICTOR PALMÉ, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain.

M. DCCC. LXV.



# AVERTISSEMENT

## §. I.

*Eclaircissement de quelques difficultés qu'on fait naitre sur  
notre Ouvrage.*

**Q**UELQUES sages mesures que nous aïons prises, pour ne former le plan de nôtre Ouvrage que sur les idées des personnes habiles et de bon goût, nous ne nous sommes pas néanmoins flatés qu'il fût si généralement approuvé, qu'aucun Critique n'y trouvât à redire. Un siecle aussi fécond qu'est le nôtre en beaux esprits et en gens sçavans, peut bien les avoir rendus plus éclairés que ceux des siecles passés, mais non pas leur avoir inspiré l'uniformité de pensées et de jugemens. De même, quelques soins que nous aïons apportés pour exécuter nôtre dessein de la maniere la plus parfaite qu'il nous a été possible, nous n'avons point eu la téméraire présomtion de croire que nous n'y ferions point de fautes. Au contraire 'en annonçant l'Ouvrage au Public, nous avons été attentifs à le prévenir sur ce sujet, et à prier avec instance les Sçavans, de vouloir bien nous les faire connoître.

Hist. Lit., t. 1., pr.  
P. xxvii. xxviii.

Quelques-uns, sensibles à nos prieres, ont eu la bonté de le faire, non-seulement avec cette équité naturelle, qui porte à rendre aux autres ce qu'on est en droit d'attendre d'eux, mais encore avec une politesse ingénieuse qui sied si bien aux gens de Letres, et leur donne un nouveau relief. D'au-

tres, qui apparemment n'avoient pas lû cet endroit de nôtre Préface, ont pris une route opposée, et au lieu de nous communiquer à nous-mêmes ce qui leur a paru de défectueux dans nôtre dessein et son execution, ils ont crû devoir en avertir directement le Public.

Du nombre de ces Critiques sont deux Ecrivains qui, bien qu'ils parlent dans le même écrit sans se faire connoître par leur nom, ne laissent pas d'être connus avantageusement dans la république des Letres. (I.) Le premier, qui écrivoit à Londres, où il faisoit alors son séjour, s'explique de la sorte :

Le Pour et Contre,  
nom. xv, p. 345.  
346.

« ' On a porté ici (à Londres) un jugement tout contraire (à celui qu'on y a porté du Dictionnaire de Bayle) d'un Livre qui vient de passer la mer : je parle de *l'Histoire littéraire de la France*. Sans m'arrêter à la Préface, je vois que les Anglois, fiers peut-être de leur M. Cave, mettent cet essai au-dessous de lui, et même de M. Du Pin. La critique, disent-ils, ne consiste point dans quelques réflexions hasardées sur le mérite d'un Auteur, dans le récit de quelques traits de sa vie, et dans le catalogue de ses ouvrages. Cependant une Histoire Littéraire qui n'est point en même temps une Histoire critique, ne sauroit être un ouvrage fort utile. »

Ici le Public n'a point pris le change. Il a sçû discerner sans peine la voix du particulier de celle de la Nation, à qui il prête de lui-même son organe. Mais sans vouloir approfondir les motifs qui ont porté le Critique anonyme à se parler ainsi du suffrage supposé d'une Nation entière, que ses lumières et son équité pourroient bien engager un jour à le desavouer; voions s'il y a dans sa censure autant de justesse et de vérité, qu'il fait paroître de confiance à la produire au grand jour.

Elle se réduit cette censure à deux points capitaux. On prétend d'une part, que *l'Histoire Littéraire de la France* est au-dessous du Dictionnaire de Bayle; et l'on fait entendre de l'autre, que c'est un Ouvrage dénué de toute critique. Car enfin c'est-là que tendent les principes que pose nôtre Censeur : principes au reste dont l'application à nôtre Histoire est aussi fausse, qu'ils sont vrais en eux-mêmes.

Qu'il nous soit permis de demander d'abord, depuis quand le mérite d'un Livre est devenu un titre suffisant pour passer condamnation d'un autre Livre, dont l'objet n'est pas tout-à-fait le même. Il faut cependant que cela soit, sans quoi le

raisonnement de l'Anonyme ne seroit rien moins que concluant. Mais la bonne critique, et encore moins l'équité naturelle, ont-elles jamais permis d'établir un tel parallèle, pour favoriser l'envie qu'on auroit de décrier un Ouvrage? Pour en juger sainement il faut l'examiner en lui-même, et non relativement à d'autres qui lui sont étrangers. Il faut voir si le plan en est juste, puis entrer dans le détail, et observer s'il est bien exécuté. Il en est des écrits comme des personnes, au sujet desquelles on sçait qu'en ce sens toutes comparaisons sont odieuses. Qu'on nous rende donc la justice que nous nous rendons nous-mêmes. *Nous n'avons garde de nous comparer à personne, mais nous nous mesurons sur ce que nous sommes véritablement en nous, et nous ne nous comparons qu'avec nous-mêmes.*

2. Cor. 10. 11.

Que le Dictionnaire de Bayle soit, si l'on veut, le plus excellent Livre qui ait paru en ce genre; que l'*Auteur y prodigue ses propres richesses pour faire honneur à celles d'autrui*; qu'il soit aussi vrai qu'on le prétend, qu'en retranchant de ce Dictionnaire tout ce qui est de Bayle, ce ne sera plus qu'un livre ordinaire; que les ouvrages de M. Cave et de M. Du Pin aient encore plus de perfections qu'on ne leur en suppose, que s'ensuivra-t'il de-là? S'ensuivra-t'il que l'*Histoire Littéraire de la France* soit un mauvais Livre? s'ensuivra-t'il que le Plan n'en soit pas juste, ou que l'exécution ne réponde pas au dessein? S'ensuivra-t'il qu'il ne s'y trouve ni érudition, ni recherches, ni découvertes intéressantes? S'ensuivra-t'il enfin que ce soit un Ouvrage dénué de toute critique? C'est là néanmoins le raisonnement qu'établit nôtre Censeur pour le persuader. Nous laissons au Public, qui est un Juge aussi éclairé qu'impartial, à juger lui-même de la justesse de ce raisonnement. Mais ne passons pas avec tant de rapidité sur le dernier point, auquel nôtre Censeur s'arrête davantage.

Le Poire et Contre, ibid., p. 345.

Nous convenons avec lui, que *la Critique ne consiste point dans quelques réflexions hasardées sur le mérite d'un auteur, dans le récit de quelques traits de sa vie, et dans le catalogue de ses Ouvrages.* Nous convenons encore avec lui, qu'une *Histoire Littéraire, qui n'est point en même temps une Histoire Critique, ne sçauroit être un Ouvrage fort utile.* Mais nous soutenons contre lui, que tous ces caractères désavantageux ne sont point ceux de l'*Histoire Littéraire de la France*, et qu'elle en a de tout opposés. La preuve que nous en produisons, c'est

le Livre même, et le jugement qu'en ont déjà porté des Ecrivains impartiaux et reconnus pour habiles connoisseurs.

Qu'on se donne donc la peine d'ouvrir le Livre à quel article, ou à quelle page on voudra, et qu'on juge s'il n'y a véritablement *que quelques réflexions hasardées sur le mérite des Auteurs*, ou si ce n'est pas plutôt un jugement hasardé que de le prétendre. Nous, *hasarder des réflexions*, après l'attention perpétuelle que nous avons à citer nos garans, et au défaut de garans, à appuyer ce que nous avançons sur des raisonnemens tirés des choses mêmes ! Pour nous faire un pareil reproche, il faut ou n'avoir pas lu nôtre Ouvrage, ou vouloir s'exposer à passer soi-même pour un homme qui hasarde ses conjectures.

Que l'on continue à parcourir le Livre ; et pour peu qu'on veuille faire usage de ses yeux et de sa bonne foi, y trouvera-t-on que nous nous y soions bornés *au récit de quelques traits de la vie de nos Écrivains ? M. Cave et M. Du Pin* qu'on nous oppose ici, et auxquels nous avons déjà déclaré que nous ne prétendions point nous comparer, ont-ils mieux réussi à caractériser la personne des Auteurs dont ils parlent, que nous celle des Hommes de Letres dont nous donnons l'histoire ? S'il est trop embarrassant de conférer les portraits, on peut bien s'en rapporter au sçavant Auteur du Journal de Trevoux, qui rendant compte de nôtre Ouvrage, s'exprime ainsi au sujet des premiers Gaulois qui y paroissent : « Nous pouvons assurer, dit-il, que nos Historiens n'ont rien omis pour mettre le Public en état de les bien connoître. »

Journ. de Trev.  
1733., pag. 499.  
1896.

Hist. Lit., t. 1., pr.  
p. xv.

Le Pour et Cont.,  
ibid.

Il ne faut non plus que des yeux et de la droiture de cœur pour convenir que nous faisons autre chose que *donner un simple catalogue des Ouvrages de nos Sçavans*. La Préface générale de notre Histoire promet à ce sujet, non-seulement des remarques critiques et historiques ; mais elle annonce encore que presque toujours nous faisons des extraits et souvent des sommaires, ou même des analyses entières des écrits les plus considérables. Assurément nous avons été exacts à remplir les engagements que nous avons contractés par cette Préface. Mais comme notre Critique avoue lui-même *ne s'y être pas arrêté*, qu'il se donne la peine de recourir aux endroits où nous traitons des écrits de nos Auteurs. A commencer par Pitheas et Euthymenes et à aller de suite d'article en article à Val. Cato, à Corn. Gallus, P. Teren-

tius Varro, Trogue Pompée, Germanicus, l'Empereur Claude, Petrone, et tant d'autres; peut-on dire sans être soupçonné de vouloir imposer au Public, qui a le moïen de s'en convaincre par lui-même, que *nous ne faisons que donner un simple catalogue* de ces grands Hommes? Outre les remarques historiques et critiques promises dans le titre de l'Histoire, n'y voit-on pas le soin que nous y avons par-tout d'en marquer la chronologie, le sujet, l'occasion, le sort, les principales aventures, et d'en rapporter des extraits? Nous poussons encore les choses plus loin aux articles de Mamertin, d'Eumene, de Lactance, d'Ausone, des Peres de l'Eglise. Et le grand nombre des différentes éditions de tous ces écrits, qui est censé faire partie de leurs catalogues, doit-il être compté pour rien?

*Une Histoire Littéraire* exécutée de la sorte, peut sans contredit passer *pour être en même tems une Histoire critique*. Qu'est-ce en effet que la critique parmi le monde sçavant, sinon un goût, un discernement, une science, une certaine sagacité qui fait juger sainement des choses, qui fait démêler le vrai d'avec le faux, le certain d'avec le douteux, l'effectif d'avec le supposé, et qui porte à choisir l'un, à rejeter l'autre, à préférer un sentiment mieux fondé à celui qui l'est moins? Or il est constant, et le Public, au tribunal duquel nôtre cause est pendante, en jugera, s'il n'en a déjà jugé, que la maniere dont *l'Histoire Littéraire de la France* est exécutée, montre partout qu'on y a suivi ces règles. Oui, nous osons l'avancer, soit qu'on l'examine en elle-même, soit qu'on ne fasse que lire les extraits qu'en a donnés une habile plume dans les Journaux des Sçavans de Paris, on n'en prendra point d'autre idée.

L'autre Critique auquel nous avons à répondre, est encore un Anonyme, mais qui n'avoit point d'intérêt, comme le premier, à faire sa cour aux Anglois par des comparaisons qui tournent presque toujours à l'avantage de l'Angleterre. Celui-ci a pris la peine de lire l'Ouvrage, et de l'examiner en lui-même, tant par rapport au dessein, qu'à l'exécution du dessein. Le jugement qu'il en porte, tient du génie de l'écrit où il s'en explique. Il y a du *Pour*, il y a du *Contre*, du bien et du mal, des choses avantageuses, et d'autres qui ne le sont pas. Les premières peuvent être au-dessus du mérite de l'Ouvrage, et sont certainement au-dessus de celui

des Auteurs ; mais elles ne seront jamais au-dessus de leur juste reconnoissance. Pour les autres, elles exigent de nous, que nous entrions dans quelques explications ; et nôtre nouveau Censeur a trop d'équité et de politesse pour le trouver mauvais.

Pag. 135. 136.

Deux objets principaux, auxquels se rapportent tout le reste font la matière de sa Critique : la vaste étendue de nôtre entreprise, et les sujets qui doivent entrer dans son exécution. *L'ouvrage, donne-t'on à entendre, est d'un travail si immense qu'il paroît au-dessus des forces de l'humanité, et peu convenable à la courte durée de la vie. Sa seule idée fait fremir la paresse humaine. Il exige des connoissances d'une prodigieuse étendue ; et l'on a d'abord de la peine à se persuader que les Auteurs viendront à bout de leur dessein. Voilà le Contre. Mais il est certain, ajoute-t'on aussi-tôt, qu'il y a des hommes laborieux à l'excès, et d'un courage surprenant, que ces grandes entreprises littéraires n'effraient point ; et ce qui nous confond, c'est qu'ils en viennent à bout. Voilà le Pour.*

A quel dessein après tout nous rappeler ici une difficulté, que nous avons déjà prévenue et fait sentir, sinon avec les mêmes termes, peut-être au moins avec autant d'énergie ? Qu'on se donne la peine de jeter les yeux sur la troisième et quatrième page de notre Préface générale ; et l'on verra que cette difficulté y est développée et mise dans tout son jour. Et que nous auroit-il servi de vouloir la dissimuler ? Le seul titre de nôtre Ouvrage n'auroit-il pas trahi toutes nos précautions ? Mais sans prétendre nous autoriser des exemples *des Baronijs, des de Thou, des Codwetts, des Bayles*, qu'on produit ici, et nous confiant à la seule protection de celui qui est la force des foibles, et qui sçait se servir des plus vils instrumens pour opérer les plus grandes choses, nous espérons, quoi qu'on en puisse dire, pousser fort loin, si même nous ne le portons pas à son dernier terme, l'Ouvrage dont on relève si fort la vaste étendue. Un travail assidu de dix-neuf ans, joint aux secours étrangers que nous avons déjà reçus, et que nous pourrons encore recevoir, nous a procuré des provisions assez considérables, pour que nôtre espérance, soutenue par le bénéfice du temps, ne puisse pas passer pour téméraire, autant toutefois qu'il est permis de compter sur le lendemain.

De cette difficulté l'on passe à une autre, qui demande une



plus grande discussion. L'on désapprouve que nous fassions indifféremment entrer dans nôtre Histoire tous les Ecrivains qu'ont produit les Gaules, et que nous y donnions place à quelques Hommes de Letres qui n'ont rien écrit ; quoique nous nous soïons déjà expliqués sur ce dernier point, de maniere à écarter toute critique. <sup>a</sup> On voudroit que *nous ne parlissions que de ceux qui ont laissé des ouvrages à la postérité, et que nous ne fissions pas même cet honneur à ceux dont il ne reste aucun monument ; si ce n'est à quelques Auteurs célèbres dans l'antiquité, dont les ouvrages ont été malheureusement perdus.* On voudroit encore que *nous missions à l'écart les Pères, les Auteurs Ecclésiastiques, les Hérétiques, les Controversistes,* et tout ce qui regarde l'Histoire des hérésies et les Conciles, parce que ce sont des matieres si souvent traitées, et maintenant *épuisées.* On voudroit enfin *que nous fissions un choix des choses qui concernent les Ecrivains dont on parleroit, sans nous embarrasser d'une infinité de citations.*

Hist.Lit., ib.,p. vi.

• Le Pour et Cont.  
b. p. 143.

Pag. 144.

Pag. 143.

Pag. 144.

Tel est en peu de mots le nouveau plan qu'on nous trace ici, plan au reste qui favoriseroit beaucoup la paresse trop naturelle à l'homme, et qui nous épargneroit infiniment de travail, s'il nous étoit permis de le suivre. Mais en nous y attachant, dans quel embarras nous jetterions-nous, tant par rapport à faire choix des Auteurs, qu'à contenter le Public sur ce choix ? Si quelques-uns approuvoient que nous missions à l'écart tels et tels Ecrivains, combien s'en trouveroit-il d'autres qui le blâmeroient, prétendant qu'ils mériteroient moins d'être rejettés, que ceux que nous aurions choisis ? Cet inconvénient se fait encore mieux sentir qu'on ne le peut exprimer.

D'ailleurs pourrions-nous véritablement passer pour donner une Histoire Literaire de la France, comme nous nous le sommes proposé ? Ne seroit-ce pas plutôt une simple Bibliothèque choisie des Auteurs seulement profanes de la France ? Que penseroit-on d'un Géographe qui, aiant entrepris de faire une carte ancienne et moderne de toute l'étendue des Gaules, n'y feroit entrer ni Paris, ni Rouën, ni Lyon, ni Toulouse, ni Bourdeaux, ni la Seine, ni la Loire, ni le Rhône, parce qu'ils sont assez connus ; et qui des autres Villes et Rivieres n'y marqueroit que les principales ? Que penseroit-on d'un Historien qui, aiant formé le projet d'une Histoire ecclésiastique et séculiere de la France, n'y

parleroit ni de nos premiers Evêques, ni des personnages les plus illustres en sainteté, ni des mœurs, ni du gouvernement de la Nation, etc., sous prétexte que toutes *ces matières ont été si souvent traitées*, et se trouvent *épuisées*? Ce que l'on penseroit de ces deux entreprises ainsi executées, on le penseroit de nôtre Histoire, si nous la mesurions sur le nouveau plan qu'on nous en trace. Quel affreux vuide y paroîtroit depuis le iv siecle jusqu'au xv! Et dans les siecles suivans, comme dans les autres, que d'Ecrivains François ou anéantis, ou renvoïés peupler un autre monde! De plus de trois mille Auteurs qu'ont recueillis la Croix du Maine et du Verdier, il faudroit en retrancher plus des trois quarts. Que deviendroit par-là la peine que nous avons déjà prise d'en faire une compilation, et d'y en joindre plus de mille autres?

Bien davantage, il ne nous seroit pas même permis de faire sortir de l'obscurité, où jusqu'ici ils auroient été ensevelis, des Auteurs Ecclésiastiques, de quelque mérite qu'ils pussent être, et d'en grossir le catalogue de nos Ecrivains François. Encore moins nous seroit-il permis de revendiquer à quelques autres entre ceux-ci, des ouvrages qu'on leur auroit ôtés pour les transporter à des étrangers. Il n'est cependant guères de siecles où l'occasion ne se présente de faire l'un et l'autre, comme on a vû qu'elle s'est présentée au iv, et que nous l'avons saisie avec un succès qui a mérité l'applaudissement du Journal des Sçavans de Paris.

Journ. des sçav.  
1754. Fév.

Mais nous nous trompons; celui qui nous prescrit des bornes si étroites, ne le fait apparemment que par rapport à lui, et à ceux qui peuvent penser comme lui. S'étant familiarisé avec le brillant, le nouveau, le magnifique, il voudroit ne voir paroître de Livre que dans le même goût.

Non sans doute, son intention ne peut aller plus loin. L'Histoire Literaire qui nous occupe, est un tout, et ne peut par conséquent subsister sans toutes ses parties. Il est donc nécessaire que la doctrine essentiellement liée avec la Literature, et en conséquence l'histoire des hérésies qui en est une suite, y entrent pour quelque chose. Comment, par exemple, pouvoir donner une juste idée du génie du xvi siecle pour les Letres, sans dire quelque chose des hérésies de Luther et de Calvin, qui y exercèrent les plumes de part et d'autre avec tant de chaleur? Et quoi! peut-on trouver

mauvais

mauvais que pour la gloire de nôtre Nation, nous recueillions en un corps d'Histoire tout ce qui concerne la Literature François, ce que personne n'a encore exécuté ?

Sur ce principe, les *Scriblings* François, comme les Auteurs du premier ordre, doivent y trouver leur place, quoique chacun suivant son mérite. On peut préjuger sans peine de quelle sorte on tomberoit sur nous, si nous nous avisions de mettre à l'écart, nous ne disons pas *les Peres de l'Eglise*, mais seulement même *les Scholastiques, les Casuistes, les Sermonnaires, les Auteurs Ascétiques* ; on peut, dis-je, le préjuger par la sortie qu'on a déjà faite sur nous, pour avoir annoncé que nous passerions légèrement sur ces sortes d'Ecrivains. Nous sera-t'il cependant permis de dire ici, que le procès qu'on nous fait à cette occasion, l'on pouvoit nous l'épargner, en concluant delà, conformément à nôtre intention, que nous ferions encore moins d'honneur aux Auteurs de *Romans insipides, d'Ecrits satyriques, de Poësies obscènes, d'Ouvrages burlesques, de Libelles diffamatoires*, etc. Assurément on ne nous accusera jamais avec justice, de donner à ces sortes de *Scriblings* la préférence sur les Auteurs Ecclesiastiques.

Jour. de Trev. 1833.  
p. 1984.

A l'égard des Conciles, ce que nous avons déjà dit pour montrer qu'ils ne doivent point être exclus d'une Histoire Literaire, est plus que suffisant pour le persuader, quelque inclination que nous eussions d'ailleurs de ne leur y point accorder d'entrée.

Hist. Lit. ib. p.  
xvii.

Nous n'entreprendrons pas au reste de suivre nôtre ingénieux Critique, dans tout ce qu'il dit pour prévenir ses Lecteurs en faveur de la premiere partie du nouveau plan qu'il nous propose. C'est une plume agréable qui cherche à badiner et à plaisanter. Il faut avouer qu'elle le fait avec grace et avec esprit, quoiqu'aux dépens de plusieurs illustres Gaulois, qu'elle suppose *morts peut-être même, dit-elle, de leur vivant*. Mais si cela est, comment le Continuateur de César, comment Ovide, Columelle, Senèque pere et fils, Lucain, Martial, les deux Plines, Suetone, Tacite, Galien, ont-ils eu la vertu de les ressusciter ? Voilà une partie de *ceux qui ont, ou vû, ou entendu parler de M. Antoine Gniphon, de Telon, de Gyarrée, d'Agrotas, de Julius Græcinus, etc.*, et ce n'est que d'après eux que nous les avons fait revivre.

Le Pour et Cont.  
ib. p. 138. 139.

Du plaisant on passe ensuite au serieux; et l'on ne voit pas, dit-on, que les *Césars* à qui nous donnons place dans nôtre

142. 243.

*Histoire, méritent cet honneur à titre d'Hommes de Letres et d'Ecrivains.* On devoit au moins en excepter l'Empereur Claude, Numerien, et peut-être Gratien. Les deux premiers devoient certainement y paroître, suivant le plan même qu'on nous trace. Ils sont en effet *de ces auteurs celebres dans l'antiquité, dont les Ouvrages ont été malheureusement perdus*, et dont on nous permet de parler. Il n'est point d'Empereur païen qui ait plus écrit que Claude; ce que nous avons dit de ses Ouvrages en divers genres de Littérature, en fait preuve; et Numerien avoit laissé assez grand nombre de pièces en prose et en vers, pour mériter *le titre d'Ecrivain et d'homme de Letres.* Nous renvoions à son histoire et à celles des autres, sur-tout à la fin de celle de Gratien.

Du reste, quoique nous ne puissions pas nous conformer au nouveau plan pour les raisons qu'on vient de déduire, nous respectons néanmoins si sincèrement les lumieres de celui qui nous le propose que nous nous ferons un mérite d'en profiter dans la suite, pour nous resserrer encore davantage dans ce qui concerne la Littérature. On pourra même s'appercevoir dès nôtre VII siècle, que nous en avons déjà tiré quelque fruit.

## §. II.

*Diverses additions et corrections à faire à nôtre premier volume.*

On ne doit pas douter que nous n'aïons au moins la même attention à profiter des avis qu'on a bien voulu nous donner dans le particulier. Passionnés que nous sommes pour la perfection de nôtre ouvrage, nous serons soigneux de saisir tout ce qui pourra y contribuer de quelque maniere que nous en aïons connoissance. C'est dans ce dessein que nous allons rapporter ici quelques observations qu'on nous a communiquées sur nôtre premier volume, et d'autres que nous y avons faites nous-mêmes, en continuant nos recherches pour nos volumes suivans (\*).

\* C'est à la fin du premier volume que nous avons cru devoir placer les *additions et corrections* qui se rapportoient à ce premier volume, et dont parle ici dom Rivet. Quant aux additions et corrections qui se rapportent au texte du second volume, on les trouvera également à la fin de celui-ci. (N. E.)

# AVERTISSEMENT

## SUR LA TABLE SUIVANTE

ET SUR LES CITATIONS DU LIVRE.

**D**ANS l'obligation que nous nous sommes imposée de marquer avec le plus d'exactitude qu'il seroit possible, d'où est tiré ce que nous rapportons dans notre Ouvrage, nous nous sommes trouvés engagés à charger les marges d'un grand nombre de citations. Ainsi il a fallu les faire fort abrégées, et par conséquent un peu obscures. Afin donc qu'on les puisse entendre sans difficulté, nous mettons au commencement de chaque tome une table de toutes les citations qui y sont employées. Nous y spécifions même les éditions dont nous nous sommes servis, afin que ceux qui les auront, puissent aisément trouver ce qu'ils chercheront par les pages ajoutées aux citations. On ne met point dans cette table les citations de l'Écriture Sainte, parce que lorsqu'on la cite, on le fait de la manière ordinaire et connue de tout le monde.

Quand après avoir cité un Auteur à la marge du livre, on a besoin d'en citer quelque autre endroit, on se contente de marquer dans la seconde citation ce qu'elle a de différent de la première sans répéter le nom de l'Auteur, à moins qu'il n'y ait un autre Auteur cité entre deux. Dans ce cas on répète la citation toute entière. Par exemple, après avoir mis à une citation Tac. an. l. 2. n. 3. Si l'on a besoin de citer ensuite le livre troisième et le nombre quatre, on mettra seulement, l. 3. n. 4. Si c'est quelque autre ouvrage du même Auteur, comme, ou son histoire ou la vie d'Agricola, on mettra hist. l. 1. n. 1. ou vit. Agr. n. 1. et ainsi des autres. Mais si entre ces citations du même Auteur on est obligé d'en citer un autre, alors on répète, Tac. hist. l. 1. ou Tac. vit. Agr. Quand nous citons plusieurs bibliothèques de suite, ce qui arrive lorsque nous faisons le dénombrement des éditions d'un Auteur, nous marquons dans la première citation Bib. et aux suivantes nous substituons quelques points à ce mot pour éviter la répétition. Par exemple, après avoir cité la bibliothèque du Cardinal Barberin en cette sorte, Bib. Barb. t. 1. p. 23, et que l'on cite celles de M. Le Tellier de M. Baluze, etc., on le fait ainsi.. Tel. p. 20... Bal. t. 1. p. 30. etc.

Quand nous citons plusieurs Auteurs, ou plusieurs endroits d'un même Auteur sur un même lieu, nous les distinguons par une barre |.

Chaque citation commence à l'endroit où l'on trouve marqué ou un petit trait, ou une lettre de l'alphabet.

Nous citons en latin les ouvrages latins, et en françois les ouvrages françois.

Le p. marque indifféremment les pages, les feuillets, ou les colonnes qui ont leur chiffre particulier.

1. mis après le chiffre de la page, est pour la première colonne, ou le

B ij

recto des feuillets ; et 2. pour le verso, ou pour la seconde colonne de la page.

app. est employé pour appendix, lorsqu'il est précédé d'un nom d'Auteur.

c. devant la page marque ou le chapitre, ou l'article.

l. signifie le livre, hormis les citations des Codes, où il marque la loi.

n. est pour marquer les divers nombres ou numero des livres ou des pages.

not. renvoie aux notes sur l'Auteur nommé auparavant.

pr. signifie préface, prolegomenes, ou avertissement, qui sont à la tête des livres.

t. marque le tome ou la partie de l'ouvrage cité, hormis dans les Codes où il signifie les titres qui partagent les livres. Ib. ou ibid. pour ibidem signifie, quand il est seul, que la citation précédente est encore pour cet endroit.

Lorsqu'entre les chiffres, soit des chapitres, soit des pages, etc., il se rencontre une petite ligne, par exemple c. 1-5. p. 3-10, cela signifie que ce que l'on rapporte, est traité dans tous les chapitres qui sont depuis le premier jusqu'au cinquième, et dans toutes les pages depuis la troisième jusqu'à la dixième.

---



---

# T A B L E

## DE CE QUI EST CONTENU DANS CE VOLUME.

	Page
Avertissement.	j
Table des citations et des éditions dont on s'est servi.	xj
État des Lettres dans les Gaules en ce siècle.	1
S. Delphin, Évêque de Bourdeaux.	44
Hespère, Proconsul d'Afrique et Préfet des Gaules.	46
Marcel, Médecin surnommé l'Empirique.	48
Valerien, Préfet de Rome.	53
Sancte, Poète chrétien.	54
Vigilance, Prêtre d'Aquitaine.	57
Vincent, Préfet des Gaules.	63
Jove, homme d'érudition.	65
Lachanius, Gouverneur de Toscane.	67
Rutilius, Préfet de Rome, Poète.	70
Anonyme, Poète chrétien.	76
Alethe, Évêque de Cahors.	83
Ripaire, Prêtre d'Aquitaine.	85
Didier, Prêtre d'Aquitaine.	86
S. Procule, Évêque de Marseille.	90
II Concile de Valence dans la Viennoise.	93
S. Severe Sulpice, Prêtre d'Aquitaine.	95
Gallus, disciple de S. Martin.	116
Évagre, Prêtre, disciple de S. Martin.	119
Dardane, Préfet des Gaules.	128
Paulin, Évêque de Beziers.	131
Disaire, Médecin.	132
Protade, Préfet de Rome.	134
Minerve, Intendant du Domaine, et Florentin, Préfet de Rome.	138
S. Castor, Évêque d'Apt.	140
Exuperance, Préfet des Gaules.	141
Minerve et Alexandre, Solitaires.	143
Anonyme, Auteur des Actes de S. Épipode et de S. Alexandre.	145
S. Heros, Évêque d'Arles, et Lazare, Évêque d'Aix.	147
Concile des Gaules au sujet du Pélagianisme dans la grande Bretagne.	152
S. Honorat, Fondateur et premier Abbé du Monastere de Lerins, et enfin Évêque d'Arles.	156

Anonyme, Auteur des Actes de S. Saturnin, premier Évêque de Toulouse et Martyr.	161
Cythere, homme de Lettres.	163
Leporius, Prêtre de l'Église d'Hippone.	165
S. Amand, Évêque de Bourdeaux.	175
S. Paulin, Évêque de Nole.	179
Aper, Prêtre d'Aquitaine. *	199
Urane, Prêtre de l'Église de Nole.	202
Pacatus, Poète chrétien.	204
Posthumien, Prêtre de l'Église de Nole.	205
Hilaire, Défenseur de la grace de J. C.	209
Jean Cassien, Prêtre et Abbé à Marseille.	215
Anonyme, Auteur des Actes de S. Victor, Martyr à Marseille.	230
Concile de Riès.	232
I Concile d'Orange.	234
I Concile de Vaison.	237
III Concile d'Arles.	239
Concile de Besançon.	242
Claudius Marius Victor, Poète chrétien.	244
Anonyme, Poète.	248
Consence I, Poète, Orateur, Philosophe.	249
S. Orient, Évêque d'Auch.	251
S. Germain, Évêque d'Auxerre.	256
S. Hilaire, Évêque d'Arles.	262
S. Euchère, Évêque de Lyon et Docteur de l'Église.	275
Salvius, ou Silvius, Évêque d'Octodure.	294
Pallade, Poète et Philosophe.	297
Eusebe, Évêque dans les Gaules.	301
Anonyme, Auteur des Actes de S. Symphorien, Martyr à Autun.	303
S. Vincent, Prêtre et Moine à Lerins.	305
Anonyme, Auteur des Actes de S. Vincent d'Agen.	316
Gratus, ou Græus, Diacre dans la Provence.	317
Concile des Gaules, à l'occasion de la Lettre de S. Leon, Pape, à Flavien.	320
I Concile d'Angers.	322
IV Concile d'Arles.	323
Prosper Tyro, ou Tiro Prosper.	325
Avite, Empereur.	333
S. Valerien, Évêque de Cemele.	335
Poète inconnu, que l'on a confondu avec Marbode, Évêque de Rennes.	338
Musée, Prêtre de l'Église de Marseille.	340
Arnobé, surnommé le Jeune Prêtre.	342
Édese, Poète chrétien.	352
Ravenne, Évêque d'Arles.	354
S. Maxime, Évêque de Riès.	357



## TABLE.

xv

Valerien , Préfet des Gaules.	360
Paulin , surnommé le Pénitent, Poëte chrétien.	362
S. Rustique , Évêque de Narbone.	363
I Concile de Tours.	364
S. Mamertin, Abbé de S. Marien à Auxerre.	367
S. Prosper.	369
Anonyme, Auteur des Actes des SS. Donatien et Rogatien, Martyrs à Nantes.	407
Livius, Poëte chrétien.	408
Concile à l'occasion d'un Évêque ordonné à Die par S. Mamert.	410
Vincent, Prêtre en Provence.	413
I Concile de Vannes.	415
S. Loup, Évêque de Baïeux.	417
Victorius , Poëte.	419
Anonyme, Auteur des Actes de S. Julien, Martyr.	420
Anonyme, Auteur des Actes de S. Ferreol, Martyr à Vienne.	422
Domice , Professeur des belles lettres.	423
Victorius , Auteur d'un cycle pascal.	424
Rustique , homme de lettres.	428
Serran , Orateur.	429
Consence II, Comte du Palais.	431
S. Salone , Évêque de Genève.	433
Heron , Poëte.	437
Eutrope , Préfet des Gaules.	438
Pierre , Secrétaire d'État.	439
Mamert Claudien , Prêtre de l'Église de Vienne.	442
Lucide , Prêtre en Provence.	454
V Concile d'Arles.	456
II Concile de Lyon.	459
Benoît Paulin.	461
S. Euphrone , Évêque d'Autun.	465
Paulin de Périgueux, Poëte chrétien.	469
S. Eutrope , Évêque d'Orange.	473
S. Veran , Évêque de Vence.	476
S. Auspice , Évêque de Toul.	478
S. Mamert , Évêque de Vienne.	480
S. Loup , Évêque de Troies.	486
Lampride , Poëte et Orateur.	494
Sapaude , Professeur des belles lettres.	498
Nicet , Orateur.	500
Secondin , Poëte.	502
S. Patient , Évêque de Lyon.	504
Domnule , Questeur de l'Empire.	507
Severien , Poëte et Rhéteur.	509
Leonce , Évêque d'Arles.	511

Poleme, Préfet des Gaules.	514
Salvien, Prêtre de l'Église de Marseille.	517
Jean, Professeur des belles lettres.	535
Anthedius, Poète.	537
Procule, Poète.	538
Tonance Ferreol, Préfet des Gaules.	540
Constance, Prêtre de l'Église de Lyon.	543
Arbogaste, Évêque de Chartres.	548
S. Apollinaire Sidoine, Évêque de Clermont.	550
Divers hommes de lettres, contemporains de S. Sidoine, desquels on sait peu de choses.	574
Ecdice, Comte, Général d'Armée, et Patrice.	578
Pragmace, Assesseur d'un Préfet des Gaules.	580
Petrone, Jurisconsulte.	581
Loup, Poète et Rhéteur.	583
Fauste, Abbé de Lerins, puis Évêque de Riès.	585
S. Perpétue, Évêque de Tours.	619
Leon, Ministre d'État.	627
Gennade, Prêtre de l'Église de Marseille.	632
S. Honorat, Évêque de Marseille.	644
Probe, homme d'érudition.	649
Syagre, homme de lettres.	651
Consence III, Poète.	653
Hespère, Poète.	656
Felix, Préfet du Prétoire, Patrice, et enfin Moine.	658
Verus, Évêque d'Orange.	663
Pomere, Abbé à Arles.	665
S. Rustice ou Rustique, Évêque de Lyon.	675
Conférence de Lyon contre les Ariens.	678
Firmin, homme de lettres.	684
Bourguignon, Orateur.	685
S. Porcaire ou Porchaire, Abbé de Lerins.	687
Anonyme, Auteur de la vie de S. Paul, Évêque de Narbone.	689
Anonyme, Auteur de la vie de S. Loup, Évêque de Troïes.	690
Table chronologique.	693
Table des matières.	

---



---

# TABLE

## DES CITATIONS CONTENUES EN CE VOLUME,

AVEC LES EDITIONS DONT ON S'EST SERVI.

### A

- Act. Mart. **A**cta primorum Martyrum sincera et selecta, a D. Theodorico Ruinart. Parisiis, 1689. 4°.
- Ado. chr. an. 422. Adonis Viennensis Archiepiscopi breviarium chronicorum ad annum 442. et sic de cæteris; in bibliotheca Patrum, tom. 16. Lugduni, 1677. fol.
- Ægi. 1. 4. c. 11. Pauli Æginetæ de re medica lib. 4. cap. 11. et sic de cæteris, inter medicæ artis principes, etc. tom. 1. parte 1. Paris. 1567. fol.
- Agob. app. Appendix ad opera S. Agobardi Archiepiscopi Lugdunensis. Paris. 1666. 8°.
- Amb. S. Ambrosii Mediolanensis Episcopi Opera in 2. tom. distincta. Paris. 1686. et 1690. fol. Sic autem citantur :  
 ep. 1. epistola 1. et sic de cæteris, tom. 2.  
 de off. 1. 2. de officiis lib. 2. et sic de cæt. tom. 2.  
 vit. Vita per Paulinum, ad calcem, tom. 2.
- Am. crit. t. 1. Les Aménités de la critique, ou dissertations et remarques nouvelles sur divers points de l'antiquité, tom. 1. 12°. à Paris 1717.
- Amp. pr. Ad Lucium Ampelium præfatio Salmasii, ex editione Amstelod. 1674. 4°.
- Antel. for. Josephi Antelmi de initiis ecclesiæ Foro-Julienensis dissertatio, etc. Aquis Sextiis, 1680. 4°.  
 de op. leo. de veris Operibus SS. Patrum, Leonis Magni et Prosperi Aquit. dissertationes criticæ, etc. Parisiis, 1689. 4°.  
 de sym. de symbolo Athanasiano nova disquisitio. Parisiis, 1693.
- Antid. Antidoton contra diversas omnium fere sæculorum hæreses. Basileæ, 1528. fol.
- Apo. des PP. 1. 1. Apologie pour les SS. Peres de l'Eglise Défenseurs de la grace de J. C. 1. 1. ou partie première, ch. ou article 1; ainsi des autres. A Paris, 1651. 4°.
- Arn. in. ps. 37. Arnobii Junioris commentarius in Psalmum 37, et sic de cæteris, in bibliotheca Patrum, tom. 8. Lugduni, 1677. fol.  
 confl. Conflictus de Deo trino, etc. ibid.  
 not. notæ Feuarentii in eundem, ibid.  
 pr. præfatio, seu prologus in fronte ejusdem operis.
- Aug. S. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi opera. Parisiis, 1679-1700. fol. Sic autem citantur :  
 app. variæ appendices.

*Tome II.*

c

de civ.	de Civitate Dei, tom. 7.
de cur. mot.	de cura gerenda pro mortuis, tom. 6.
ench.	enchiridion de fide, t. 6.
ep. 23.	epistola 23, et sic de cæteris, t. 2
gest. pel.	de gestis Pelagii, t. 10.
in Jul.	in Julianum, t. 10.
not.	notæ tum in epistolas, tum in alia opera.
de pers.	de perseverantia, t. 10.
de præd.	de prædestinatione SS. Ibid.
in ps.	in Psalmos, t. 4.
Serm.	Sermones, t. 5.
Supp.	Supplementum, ibid.
Avit. ep. 4.	S. Alcimi Aviti Viennensis Episcopi epistola 4, et sic de cæteris, inter opera varia Jacobi Sirmondi S. J. tom. 2. Parisiis, 1696, fol. homiliar de rogationibus, ibid.
rog.	Tradition de l'Eglise sur l'aumône chrétienne et ecclésiastique. A
Aum.	Paris, 1651.
Aus.	D. Magni Ausonii Burdigalensis opera. Amstelodami, 1671. 8°. Sic autem citantur :
Cons.	gratiarum actio pro Consulatu.
ep. 19.	epistola 19, et sic de cæteris.
epi. 1.	epigramma 1, et sic de cæt.
par. c. 1.	parentalia, carmen, seu cap. 1. et sic de cæteris.
pr.	præfationes variæ.
prof. c. 1.	Commemoratio Professorum Burdigalensium, c. 1. et sic de cæt.
protr.	protrepticon ad nepotem.
Sap.	ludus septem Sapientum.

## B.

Bail. jug. poë. lat.	Adrien Baillet, Jugement des Sçavants, Poëtes latins, tome 6. A Paris, 1686. 12°.
préj.	des préjugés, au tome 1. A Paris, 1683, in-12°.
28 Août.	28° jour d'Août, et ainsi des autres, dans les vies des Saints. A Paris, 1701. fol.
23. Juil.	23° jour de Juillet, ainsi des autres.
25. Juin.	25° jour de Juin, et ainsi des autres.
29. Mai.	29° jour de Mai, ainsi des autres.
17. Mars.	17° jour de Mars, ainsi des autres.
16. Nov.	16° jour de Novembre, ainsi des autres.
22. Sep.	22° jour de Septembre, ainsi des autres.
tab. crit.	Table critique, à la tête de chaque mois.
Bal. conc.	Stephani Baluzii nova collectio Conciliorum, Parisiis, 1683. fol.
misc. t. 1.	miscellaneorum tom. 1 ; et sic de cæteris. Paris. 1678-1713. 8°.
Bar. an. 475. n. 10.	Emin. Cardinalis Baronii annales, ad annum 475. num. 10, et sic de cæteris. Antuerpiæ, 1612. fol.
Bay. A.	Bayle, dictionnaire historique et critique à la letre A, et ainsi des autres. A Rotterdam, 1713, fol.
Bed. hist. l. 1 c. 10.	Venerabilis Bedæ Anglo-Saxonis Presbyteri historiae ecclesiasticæ

- gentis Anglorum lib. 1. cap. 10. tom. 3. ejusdem operum. Coloniae Agrippinae, 1612. fol.
- metr. de arte metrica, tom. 1. Ibid.
- de temp. c. 49. de temporum ratione cap. 49. tom. 2. Ibid.
- Ben. reg. c. 13. S. Benedicti regula, cap. 13. et sic de cæteris. Parisiis, 1663. 8°.
- Bib. Bibliothèque. Celles dont nous citons les pages, sont celles dont les catalogues ont été imprimés. Lorsque nous ne marquons pas la page, il s'agit des vaisseaux mêmes des bibliothèques que nous avons visitées nous-mêmes, ou par le moyen de nos amis. Voici comme on les cite:
- S. Alb. And. abbatiae S. Albini Andegavensis, ordinis S. Benedicti, e congregatione S. Mauri.
- Angel. Angelica, sic dicta ab Angelo Rocea fundatore, nunc magni conventus Romani RR. PP. Eremitarum ordinis S. Augustini.
- Bal. t. 1. Baluziana, seu catalogus librorum V. C. D. Stephani Baluzii Tutelensis, tom. 1. et sic de cæteris. Parisiis, 1719. 12°.
- Barb. Barberina, scilicet D. Francisci Barberini S. R. E. Cardinalis, Vicecancellarii, etc. tom. 1. et sic de 2. Romæ, 1681. fol.
- S. Ben. Macl. S. Benedicti Macloviensis, e congregatione S. Mauri.
- Bodl. Bodlejiana, seu catalogus impressorum lib. bibliothecæ Bodlejane in academia Oxoniensi. Oxonii, 1674. fol.
- Cas. Ben. abbatiae Casalis Benedicti, vulgo *Chezal-Benott*, ord. S. Bened. e congreg. S. Mauri.
- Casan. Casanatensis Romæ, sic dicta ab Em. Cardinali Casanate fundatore, nunc RR. PP. Dominicanorum, conventus Minervæ.
- Cæl. Vich. Cælestinorum Vichiensium, vulgo *de Vichy*.
- Colb. t. 1. Colbertina, seu catalogus librorum bibliothecæ quæ fuit primum illust. V. D. Joh. Baptistæ Colbert, etc. Parisiis, 1728. 3. vol. 12°.
- Cord. Cordesiana, Paris. 1643. 4°.
- eccl. ecclesiastica, in qua continentur de Scriptoribus ecclesiasticis S. Hieronymus, Gennadius Masiliensis, etc. Hamburgi, 1718. fol.
- exq. exquisitissima librorum insignium. La Haye, 1732.
- D. Faul. D. Joachimi Faultrier Abbatis B. V. Arduennensis et S. Lupi, etc. Parisiis, 1709. 8°.
- D. Flo. D. Florens, 4° [sine chronicis notis].
- S. Flo. Sal. abbatiae S. Florentii Salmuriensis, ord. S. Benedicti e congreg. S. Mauri.
- Hisp. Hispanica vetus, auctore Nicolao Antonio Hispalensi, t. 1. Romæ, 1697. fol.
- Imp. D. Josephi Renati Imperialis S. R. E. Diaconi Cardinalis. Romæ, 1711. fol.
- Kon. bibliopolium Konigianum, sive catalogus lib., etc. Hamburgi, 1722. 8°.
- D. Lorch. D. de Lorchere, Lieutenant Général du Mans.
- Lug-Bat. Lugduno-Batava, seu catalogus librorum tam impressorum quam manuseriptorum bibliothecæ publicæ Universitatis Lugduno-Batavæ. Lugduni apud Batavos. 1716. fol.
- Maj. mon. Abbatiae Majoris monasterii, vulgo *Marmoutier*, prope Turones, ordinis S.

B. M. de Ebr.	Benedicti e congregatione S. Mauri. abbatiæ B. Mariæ de Ebronio, vulgo d' <i>Evron</i> , ord. S. Bene. congreg. S. Mauri.
ff. Min. Cen.	Fratrum Minorum Cenomanensium.
Mel. Red.	S. Melanii Redonensis, ord. S. Benedicti e congregatione S. Mauri.
Miss. Cen.	Missionariorum Cenomanensium.
Or. Clar.	Oratorii Claromont.
Or. Nan.	Oratorii Nannetensis.
Ottob.	D. Cardinalis Ottoboni, Romæ.
PP. t. 6.	veterum Patrum et antiquorum Scriptorum ecclesiasticorum. etc. tom. 6. et sic de cæteris. Lugduni 1677. 27 vol. fol. Ubi vero P additur, designat bibliothecam Patrum Parisiensem anni 1644.
S. Pet. de Cul.	abbatiæ S. Petri de Cultura, vulgo <i>la Couture</i> , Cenomani, ord. S. Ben. e cong. S. Mauri.
S. Pet. Mon.	S. Petri Monasteriensis, vulgo <i>S. Pierre-Moutier</i> , ordinis Clunia- censis.
ff. Præd. Cen.	Fratrum Prædicatorum Cenomanensium.
S. Salv. de Rot.	S. Salvatoris de Rotono, vulgo <i>Redon</i> , ord. S. Benedicti e congregatione S. Mauri.
S. Serg. And. mon. Silv.	abbatiæ S. Sergii Andegavensis, ord. S. Ben. e cong. S. Mauri. Monasterii Silviniacensis, vulgo <i>Souigny</i> , ordinis Cluniacensis.
S. Sulp. Bit. Tell.	abbatiæ S. Sulpitii Bituricensis, ordinis S. Bened. e cong. S. Mauri. Telleriana, sive catalogus librorum bibliothecæ D. Mauricii le Tellier Archiep. Remensis. Paris. 1693. fol.
Vallicel.	Vallicelliana, sic dicta ab ecclesia hujusce loci, quæ sic ab antiquo appellatur, nunc PP. Oratori S. Philippi Nerii Romæ.
Vatic.	Vaticana Romæ.
S. Vin. Cen.	abbatiæ S. Vincentii Cenomanensis, ord. S. Benedicti e cong. S. Mauri.
Bold. bib. hist.	Pauli Bolduani bibliotheca historica, sive elenchus scriptorum historicorum, etc. Lipsiæ, 1620. 4°.
oll.	Acta Sanctorum, etc. cura Johannis Bollandi ac Sociorum ejus, S. J. Antuer- piæ, 1643-1729. fol. Sic autem citantur ·
22. Apr.	die 22. Aprilis, et sic de cæteris.
28. Feb.	die 28. Februarii, et sic de cæt.
1. Janv.	die 1. Januarii, et sic de cæt.
2. Juin.	die 2. Junii, et sic de cæt.
5. Mai.	die 5. Maii, et sic de cæt.
3. Mar.	die 3. Martii, et sic de cæt.
Bon. not. auc.	Johannis Bona S. R. E. Cardinalis notitia auctorum et librorum, in fronte ejusdem libri de divina psalmodia, etc. Parisiis, 1663. 4°.
Bosq. l. 1.	Francisci Bosqueti ecclesiæ Gallicanæ historiarum, lib. 1. et sic de cæteris. Paris, etc. 1636. 4°.
Buch.	Ægidii Bucherii Atrebatis S. J. de doctrina temporum commentarius in Vic- torium, Antuerpiæ, 1644. fol.
Bult. hist. occ. t. 2.	Loüis Bulteau de la Congrégation de S. Maur, histoire monastique d'Occident, ou abregé de l'histoire de l'Ordre de S. Benoit, etc. A Paris, 1684. 4°.

## C.

- Cæ. ad Gal. S. Cælestini Papæ epistola ad Gallos, inter Prosperi opera. Parisiis 1711, f°.
- Cæs. hom. 25. S. Cæsarii Episcopi Arelatensis homilia 25. inter cæteras ejusdem. tom. 8. bibliothecæ Patrum, Lugd. 1677. fol.
- vit. n. 11. vita inter acta Sanctorum ordinis S. Benedicti, tom. seu sæculo 1. Parisiis, 1668. fol.
- not. notæ in eamdem.
- Canis. t. 1. Canisii antiquæ lectiones, tom. 1. sic de cæteris. Ingolstadii, 1601. 4°.
- Ubi vero B additur, designat idem opus a Jacobo Basnage recusum. Antuerpiæ, 1725. fol.
- Casd. chr. Magni Aurelii Cassiodori Senatoris chronicon, inter ejusdem opera, tom. 1. Rotomagi, 1679. fol.
- epi. 1. epistola prima lib. 2. variarum, et sic de cæteris, tom. 1.
- inst. de institutione divinarum literarum, tom. 2.
- not. notæ ibidem affixæ.
- pr. præfatio.
- in ps. 11. in psalmum 11. et sic de cæteris, tom. 2.
- Cass. col. 1. Johannis Cassiani collatio 1, et sic de cæteris, inter ejusdem opera Atrebatii, 1628. fol.
- de inc. de incarnatione, contra Nestorium.
- inst. institutiones, seu de institutis Cœnobiorum.
- pr. variæ præfationes, seu prologi.
- vit. vita per Josiam Simlerum inter scripta veterum latina adversus Nestorium, etc. Tiguri, 1571. fol.
- Cave. Guillelmi Cave scriptorum Ecclesiasticorum historia literaria, etc. Genevæ, 1705. fol.
- Chor. 1. 4. §. 14. Nicolas Chorier, livre 4. §. 14. de l'histoire générale du Dauphiné. A. Grenoble, 1661. fol.
- Chor. poë. Chorus poëtarum classicorum duplex, sacrorum et profanorum. Lugduni, 1616. 4°.
- Cl. M. de an. 1. 1. Mamerti Claudiani de natura animæ lib. 1. et sic de cæt. tom. 6. bibliothecæ Patrum, Lugduni, 1677. fol.
- pr. præfatio.
- ad Sap. epistola ad Sapaudum, tom. 6. miscelleanorum Steph. Baluzii. Parisiis, 1713. 8°.
- Cl. rap. Pros. 1. 2. Claudii Claudiani de raptu Proserpinæ lib. 2. præfatio, inter ejusd. opera. Paris. 1677. 4°.
- Cod. Th. 9. t. 16. Codex Theodosianus lib. 9. tit. 16. leg. 1. et sic de cæteris. Lugduni, 1665. fol. vol. 6.
- l. 1. chr. chronologia, tom. 1.
- pros. prosopographia, tom. 6.
- Cod. reg. Codex regularum, etc. collectus olim a S. Benedicto Ananiensi Abbate, et a Luca Holstenio in lucem editus. Parisiis, 1663. 4°.
- app. appendix, in qua SS. Patrum exhortationes ad Monachos et Virgines, etc. ibid.
- pr. præfatio in fronte operis.

- Conc. 1. 2. Concilia ad regiam editionem exacta, studio Philippi Labbæi et Gabrielis Cossartii S. J. tom. 2. et sic de cæteris. Parisiis, 1671. fol. (Il est important de remarquer, que dans le quatrième tome les pages 1029 et suivantes jusqu'à la 1080 inclusivement, sont répétées. Ainsi, comme nous les citons souvent, si on ne les trouve pas en un endroit, il faudra les chercher en l'autre. Lorsque nous citons d'autres éditions que celle du P. Labbe, nous avons soin d'ajouter une lettre majuscule, qui indique celle dont il s'agit, comme nous en donnons ici des exemples.)
- G. t. 1. Concilia antiqua Gallia, cura Jacobi Sirmundi, tom. 1. Parisiis, 1629. fol.
- R. t. 4. Collectio regia, tom. 4. et sic de cæteris. Parisiis, 1644. fol.
- supp. Conciliorum antiquorum Gallia a Jacobo Sirmundo S. J. editorum supplementa, opera et studio petri Delalande Ricomagensis, etc. Paris. 1666. fol.

## D.

- Dam. car. 9. S. Damasi Papæ carmen 9. inter ejusdem opera, tom. 27. bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol.
- Du Chesne. t. 1. Andreæ Du Chesne historia Francorum Scriptores, etc. tom. 1. Parisiis, 1636. fol.
- Du Pin, bib. t. 3. Nouvelle bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques, etc. par Messire Elies Du Pin, tom. 3. et ainsi des autres. A Paris, 1689. 1690. 8°.

## E.

- Egas. Bul. t. 1. Cæsaris Egassi Bulcæi historia Universitatis Parisiensis, tom. 1. Paris. 1665. fol.
- Emiss. hom. 1. Eusebii Emisseni homilia 1. et sic de cæteris, ad calcem aliarum sub ejusdem nomine editarum. Parisiis, 1575. 8°.
- Enn. 1. 2. ep. 6. Magni Felicis Ennodii episcopi Ticinensis lib. 2. epist. 6. et sic de cæteris, inter ejusdem opera, ex editione Sirmundi. Parisiis, 1611. 8°.
- vit. Ant. vita Antonii Monachi Lerinensis. Ibid.
- vit. Epi. vita Epiphaniæ episcopi Ticinensis. Ibid.
- Ep. et poë. vet. l. 1. Epigrammata et poëmata vetera, lib. 1. seu pars 1. et sic de 2. Parisiis, 1590. 12°.
- Evag. l. 1. Evagrii Scholastici historiae ecclesiasticæ lib. 1. et sic de cæteris, una cum Theodoreto et aliis. Parisiis, 1673. fol.
- Euch. form. S. Eucherii episcopi Lugdunensis liber formularum spiritualis intelligentiæ, inter ejusdem opera. Basileæ, 1531. fol.
- in Gen. in Genesim. Ibid.
- ad Hil. ad Hilarium de laudibus eremi, cum oratione funebri de S. Honorato. Parisiis, 1579. 8°.
- hom. 13. homilia 13. et sic de cæteris, tom. 6. bibliothecæ Patrum Lugduni.
- pr. præfationes, seu prologi.
- quæst. de quæstionibus veteris et novi Testamenti. Basileæ, ut supra.
- in Reg. in libros Regum, Ibid.



DES CITATIONS.

XXIII

- ad Silv. ad Silvium, tom. 6. bibliothecæ Patrum editionis Lugdunensis, 1677.  
 ad Val. ad Valerianum cognatum suum epistola parænetica. Basileæ, ut supra.  
 Eus. chr. Eusebii Pamphili Cæsareæ Palæstinæ Episcopi chronicon. Amstelodami, 1658, fol.

F.

- Fab. bib. lat. Joh. Alberti Fabricii bibliotheca latina, sive notitia veterum Auctorum latinorum, quorumcumque scripta ad nos pervenerunt. Hamburgi, 1696. 12°.  
 app. appendices ad hanc bibliothecam.  
 Fac. l. 1. c. 14. Facundi Hermianensis pro defensione trium capitulorum, lib. 1, cap. 4. et sic de cæteris, ex editione Sirmandi. Parisiis, 1629. 8°.  
 in Moc. in Mocianum scholasticum liber. Ibid.  
 Faust. ep. 16. Fausti Regiensis Episcopi epistola 16, in bibliotheca Patrum, tomo 8. Lugduni, 1677. fol.  
 ad Fel. ad Felicem Patricium, ibidem.  
 de gr. l. 1. de gratia et libero arbitrio lib. 1. et sic de 2. ibid.  
 ad Grat. ad Gratum epistola, ibid.  
 ad Leon. ad Leontium Arelatensem episcopum, ibid.  
 ad Luc. ad Lucidum presbyterum, ibid.  
 ad Paul. ad Benedictum Paulinum, ibid.  
 ad Rur. ad Ruriciem Lemovicensem episcopum, ibid.  
 Fleu. H. E. t. 5. M. l'Abbé Fleury, Histoire Ecclésiastique, tom. 5. et ainsi du 6. A Paris, 1697. 1699. 4°.  
 mœ. chr. les mœurs des Chrétiens. A Paris, 1682. 12°.  
 Flor. bib. t. 2. Floriacensis veteris bibliothecæ tomus 2. Lugduni, 1605. 8°.  
 Fort. l. 2. Venantii Fortunati Pictaviensis episcopi lib. 2. et sic de cæteris. Moguntiæ, 1603. 4°.  
 Vit. M. vita Martini lib. 1. et sic de cæteris. Ibid.  
 Frag. poë. Fragmenta Poëtarum veterum latinorum, quorum opera non exstant. Apud Henricum Stephanum, 1564. 8°.  
 Fris. bib. ph. Johannis-Jacobi Frisii bibliotheca, Philosophorum classicorum Auctorum chronologica, etc. Tiguri, 1592. 4°.  
 Fred. epit. Fredegarii Scholastici, seu S. Gregorii Turonensis historia epitomata, inter ejusd. S. Gregorii opera. Paris. 1699. fol.  
 Fulg. de gr. l. 2. S. Fulgentii Ruspensis episcopi de gratia lib. 2. inter ejusdem opera. Paris. 1684 4°.  
 n. 42. ad Mon. ad Monimum. Ibid.  
 ad Pet. ad Petrum. Ibid.

G.

- Gall. chr. nov. t. Gallia christiana, seu series et historia Archiepiscoporum, Episcoporum et Abbatum Franciæ, etc. novæ editionis, a Dionysio Sammarthano et sociis, tom. 1. et sic de 2. 3. et 4. Parisiis, 1715-1728. fol.  
 1. veteris editionis, a Fratribus Sammarthanis, tom. 1. et sic de cæt. Paris. 1656.  
 vet. t. 1.

Genn. dog.	Gennadii Massiliensis de dogmatibus ecclesiasticis, in appendice tomi octavi S. Augustini. Parisiis, 1688. fol.
vir. ill. c. 25.	de viris illustribus, seu de Scriptoribus ecclesiasticis cap. 25. et sic de cæt. in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
not.	notæ variorum. Ibid.
Gesn. bib. un. t. 1.	Conradi Gesneri Tigurini bibliotheca universalis, tom. 1. Tiguri, 1545. fol.
God. an. 441.	Antoine Godeau Evêque de Vence dans son histoire ecclésiastique à l'an 441; ainsi des autres. A Paris, 1663 et suivants. fol.
Gr. M. dia. l. 3.	S. Gregorii Magni Papæ dialogorum lib. 3. cap. 1. et sic de cæteris, inter ejusdem opera, tom. 2. Parisiis, 1705. fol.
c. 1.	lib. 9, epistola 61. et sic de cæt. Ibid.
l. 9. ep. 61.	
Gr. T. epit. n. 7.	S. Georgii Florentii Gregorii Turonensis episcopi Historia Francorum epitomata per Fredegarium Scolasticum, inter ejusdem S. Gregorii opera. Parisiis, 1699. fol.
gl. Conf.	de gloria Confessorum. Ibid.
gl. Mar.	de gloria Martyrum. Ibid.
h. Fr. l. 1.	historiæ Francorum lib. 1. Ibid.
mir. M. l. 1. c. 6.	de miraculis S. Martini lib. 1. cap. 6. Ibid.
not.	notæ in eundem. Ibid.
Gyr. poë. hist. dia. 4.	Lilii Gregorii Gyraldi Ferrariensis de historia Poëtarum dialogi lib. 4. et sic de cæteris, inter ejusdem opera. Lugduni Batav. 1696. fol.

## H.

Herm. Conc. t. 1.	M. Hermant, histoire des Conciles, tom. 1. A Rouën, 1704. 12°.
Hier. in Am.	S. Eusebii Hieronymi in prophetam Amos, inter ejusdem opera, tom. 3. Paris, 1704. fol.
apol. l. 1.	apologia adversus Rufinum, lib. 1. et sic de 2. inter ejusd. opera, tom. 4. Parisiis, 1706. fol.
app.	appendix tomi quinti continens opera supposititia.
ep. crit.	epistolæ criticæ, tom. 2. ejusd. operum, 1699.
ad Alg.	epistola ad Algasiam, tom. 4. 1706.
ad Am.	Ad Amandum. Ibid.
ad Flo.	ad Florentium. Ibid.
ad Hed.	ad Hedibiam. Ibid.
ad Min.	ad Minervium. Ibid.
ep. 4.	epistola 4. et sic de cæteris aliquo numero prænotatis, tomi 4. parte secunda.
in Ez.	in prophetam Ezechielem, tom. 3.
in Gal. pr. 2.	præfatio secunda in secundum librum commentatorium in epistolam ad Galatas, t. 4.
in Gen.	in Genesim tom. 1. 1693.
in Mal.	in Malachiam prophetam, tom. 3.
pr.	variæ præfationes, seu prologi.
in Ruf. l. 2.	apologia adversus Rufinum lib. 2. et sic de 3. tom. 4.
in Vig.	adversus Vigilantium, tom. 4.
vir. ill.	de viris illustribus liber, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.

D E S C I T A T I O N S.

XXV

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| in Zach.<br>Hil. ad. Euch. | in Zachariam prophetam', tom. 3.<br>S. Hilarii Arelatensis Episcopi epistola ad Eucherium, una cum oratione funebri de S. Honorato. Parisiis, 1579. 8. |
| de Hon.<br>Hil. app.       | de S. Honorato oratio funebris. Ibid.<br>S. Hilarii Pictavorum episcopi appendix operum, ad calcem. Paris, 1693. fol.                                  |
| de Syn.<br>not.            | de Synodis. Ibid.<br>notæ. Ibid.   |
| Hon. Scri. eccl.           | Honorii Augustodunensis de Luminaribus Ecclesiæ, sive de Scriptoribus ecclesiasticis in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.                |

I.

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Jac. bib. pont. 1. 2.<br>Ida. chr. | Ludovici Jacob bibliotheca pontificia, lib. 2. Lugduni, 1643. 4°.<br>Idatii episcopi chronicon, inter varia Jacobi Sirmundi opera, tom. 2. Parisiis, 1696. fol.                                    |
| Fast.                              | fasti Consulares. Ibid.  |
| Ind. lib. à R. Step.               | Index librorum in officina Roberti Stephani impressorum. Lutetiæ, 1552. 8°.  |
| Joly, écol. par. 1.<br>c. 3.       | Claude Joly chantre et chanoine de l'Eglise métropolitaine de Paris, traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques, etc. partie 1. chap. 3. et ainsi des autres. A Paris, 1678. 12°. |
| Jorn.                              | Jornandes, seu Jordanus episcopus Ravennas de Getarum sive Gothorum gestis, ad calcem tomi 1. M. A. Cassiodori. Rotomagi, 1679. fol.   |
| Isid. off. 1. 1.                   | S. Isodori Hispalensis de officiis lib. 1. inter ejusdem opera. Parisiis, 1580. fol.   |
| orig. 1. 7.<br>Scri. eccl.         | originum lib. 7. et sic de cæteris. Ibid.<br>de Scriptoribus ecclesiasticis liber, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.  |
| Isle.-B. t. 1.                     | Les mesures de l'Abbaïe roïale de L'Isle-Barbe lez Lyon, etc. par Mr. le Laboureur, tom. 1. A Paris, 1696. 4°.   |

K.

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| Kon. bib. vet. et<br>nov. | Georgii Mathiæ Königii bibliotheca vetus et nova. Altadorfi, 1678. fol. |
|---------------------------|---|

L.

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| Lab. conc. syn.<br>chr. | Philippi Labbei Biturici S. J. conciliorum synopsis. Parisiis, 1661. 4°.<br>chronologiæ historicæ pars secunda, seu tom. 2. Parisiis, 1670. fol.  |
| nov. bib. t. 1.         | nova bibliotheca manuscriptorum librorum, tom. 1. Parisiis, 1657. fol.  |
| Scri. t. 1.             | de Scriptoribus ecclesiasticis quos attigit Cardinalis Bellarminus philologica et historica dissertatio, tom. 1. et sic de 2. Parisiis, 1660. 8°. |
| Lau. de 5 Vict.         | Job. Launoi Constantiensis appendix de quinque Victorinis ad dissertationem de Victorino episcopo et Mart. Paris, 1653. 12°.                      |

*Tome II.*

d

Leo.	S. Leonis Magni Papæ primi opera, etc. a Paschasio Quesnel edita. Parisiis, 1675. 4. 2. vol.
diss. 2.	dissertatio 2. et sic de cæteris, tom. 2.
ep.	epistolæ, tom. 1.
not.	notæ et observationes Editoris, tom. 2.
Lep.	Leporii presbyteri libellus emendationis, inter opera varia Jacobi Sirmundi, tom. 1. Parisiis, 1696, fol.
not.	notæ Jacobi Sirmundi, nec non Johannis Garnetii in eundem.
pr.	præfatio, seu veterum Scriptorum testimonia. Ibid.
Lerin.	Chronologia Sanctorum et aliorum virorum illustrium ac Abbatum sacre insule Lerinensis. Lugduni, 1613. 4°. [ubi t. non apponitur, agitur de 1. parte : ubi vero additur t. 2. agitur de 2. parte.]
Lip. bib. ph.	Martini Lipenii bibliotheca realis philosophica, etc. Francofurti, 1682. fol.
Th. t. 2.	Theologica, tom. 2. Ibidem, 1685. fol.
Le Long. bib. sac.	Jacobi Le Long Parisini Congregationis Oratorii bibliotheca sacra, etc. Parisiis, 1723. fol.
Hist.	bibliothèque historique de France, etc. A Paris, 1749. fol.

## M.

Mab. act. B. t. 1.	Joh. Mabillon acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti, tom. scu sæculum 1. Paris. 1668. fol.
ana. t. 2.	analectorum veterum, tom. 2. Parisiis, 1676. 8°.
ann. t. 1.	annalium ordinis S. Benedicti tomus 1. Parisiis, 1703.
t. 3.	tom. 3. Ibid. 1706.
lit.	de liturgia Gallicana. Ibid. 1683. 4°.
Maer. Sat. 1. 2. c.	Aurelii Macrolii Ambrosii Theodosii Saturnaliorum lib. 2. et sic de cæteris. Lug.-Batav. 1670. 8°.
14.	Martyrologium Gallicanum, Auctore Andrea de Saussay. Parisiis, 1637. fol.
Mar. Gall.	
Mar. de Med.	Marcelli de medicamentis liber, inter medicæ artis principes, etc. tomo 2. parte 3. Paris. 1567. fol.
ep. ded.	epistola dedicatoria Jani Cornarii.
pr.	præfatio Auctoris.
Marb.	Marbodi Redonensis episcopi opuscula, ad calcem operum venerabilis Hildeberti. Paris. 1708. fol.
P.	ubi vero P. additur, enchiridion Marbodi Galli de lapidibus pretiosis indicat. Paris. 1531. 8°.
Pr.	præfatio cum epistola dedicatoria.
Marcel. hist. t. 1.	Guillaume Marcel, histoire de l'origine et des progrès de la Monarchie Française, tome 1. A Paris, 1686. 12°.
Marcel. chr.	Marcellini V. C. comitis Illyriciani chronicon, inter opera varia Jacobi Sirmundi tom. 2. Paris. 1696. fol.
Mart. am. coll.	Edmundi Martene veterum Scriptorum et monumentorum, etc. amplissima collectio, tom. 5. Parisiis, 1729. fol.
t. 5.	
t. 1.	thesaurus anecdotorum, tom. 1. et sic de 5. Parisiis, 1717. fol.

- vet. scri. veterum Scriptorum, etc. collectio nova, Rotomagi, 1700, 4<sup>o</sup>.  
 pr. præfatio.  
 Maug. t. 2. Gilberti Mauguin veterum Auctorum, qui nono sæculo de prædestinatione et gratia scripserunt, opera et fragmenta, cum ejusdem chronica et historica synopsi, etc. tom. 2. Parisiis, 1650. 4<sup>o</sup>.  
 Med. ar. prin. t. 2. Medicæ artis principes post Hipocratem et Galenum, etc. tom. 2. parte 3. Parisiis, 1567. fol.  
 Mell. Scri. Anonymi Mellicensis sæculo XII. clari, de Scriptoribus ecclesiasticis liber, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol. [Aliquando sic citatur hic Auctor : An. Mell.]  
 Menag. t. 1. Menagiana, ou les bons mots et remarques critiques, etc. de Mr. Ménage, tom. 1. A Paris, 1715. 12<sup>o</sup>.  
 Mer. com. c. 3. Marii Mercatoris commonitorium, cap. 3. et sic de cæteris, ex editione Johannis Garnerii S. J. cujus tomus primus ea quæ ad hæresim pelagianam pertinent continet, et tomus secundus ea quæ ad hæresim Nestorianam spectant complectitur. Paris, 1673. fol.  
 pr. præfatio. Ibid.  
 Mir. auctr. Auberti Miræi auctuarium de Scriptoribus ecclesiasticis, in bibliotheca ecclesiastica. Hamb. 1718. fol.  
 Mor. A. Lôiis Moreri, ou le grand Dictionnaire historique, etc. [composé d'abord par cet Auteur, puis revû et augmenté par divers autres Ecrivains.] à la lettre A. et ainsi des autres lettres de l'alphabet. A Paris, 1725. 6 vol fol.  
 Mur. anec. t. 1. Anecdota quæ ex Ambrosianæ bibliothecæ codicibus nunc primum eruit Ludovicus Antonius Muratorius, tom. 1. Mediolani, 1697. 4<sup>o</sup>.  
 t. 2. tomus 2. Ibid. 1698.

## N.

- Nor. h. pel. l. 2. Henrici de Noris Augustiniani historia pelagiana, etc. Patavii, 1673.  
 c. 15. fol.  
 Notk. int. Ser. Notkorus Balbulus de Interpretibus divinarum Scripturarum, in tomo 1. thesauri anecdotorum D. Bernardi Pez. Augustæ vindelicorum. 1721. fol.

## O.

- Onuph. Onuphri Panvini commentarii in fastos Consulares. Heidelbergæ, 1588. fol.  
 Ori. com. l. 1. S. Orientii commonitorium, lib. 1. et sic de 2. in collectione nova veterum Scriptorum à D. Edm. Martene edita. Rotomagi. 1700. 4<sup>o</sup>.  
 Oros. l. 2. c. 19. Pauli Orosii historia, lib. 2, cap. 19. in tomo 6. bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol.  
 Orthod. t. 1. Orthodoxographa theologia sacro-sanctæ ac sincerioris fidei Doct. etc. tom. 1. Basileæ, 1555. fol.  
 t. 2. tom. 2. seu editio secunda. Ibid. 1569. fol.  
 Oud. Scri. t. 1. Casimiri Oudini Commentarius de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis, etc. tom. Lipsiæ, 1722. fol.

## P.

Pall. dia.	Palladii dialogus de vita S. Johannis Chrisostomi. Parisiis, 1680.
Pall. de re rust.	Palladius Rutilius Taurus Æmilianus de re rustica, cum Catone, Varrone et Columella. Parisiis, 1529. fol.
de ins.	de insitione. Ibid.
pr.	præfationes.
Pan. B.	Panegirici veteres opera et studio Jacobi de la Baune S. J. editi. Parisiis, 1676. 4°.
Paræ. vet.	Paræneticorum veterum pars prima. Insulæ (seu Genevæ), 1604. 4°.
not.	Melchioris Goldasti notæ. Ibid.
Pasq. rech. l. 1. c. 1.	Etienne Pasquier, les recherches de la France, livre 1. chap. 1. A Paris, 1633. fol.
Paul. app.	Ad S. Paulini Nolensis episcopi opera appendix; tom. 2. ejusdem operum. Parisiis, 1688. 4°.
car. 10.	carmen 10. ejusdem, tom. 1. Ibidem.
liss. 3.	dissertatio 3. Editoris, et sic de cæteris, tom. 2.
ep. 1.	epistola 1. et sic de cæteris, tom. 1.
not. 1.	nota, seu observatio 1. et sic de cæteris, tom. 2.
vit. c. 1.	vita ex ipsius Sancti Paulini et veterum Scriptorum operibus concinnata a Domino le Brun Editore, tom. 2.
Paul. ill.	Petri Francisci Chiffletii Paulinus illustratus. Divione, 1662. 4°.
Paul. euch.	Paulini [Pœnitentis dicti] eucharisticon Deo, ad calcem Paulini Petrocorii poëmatum. Lipsiæ, 1686. 8°.
not.	notæ in id opus.
Paul. vit. Mar.	Paulini Petrocorii vita S. Martini Turonensis versibus exarata. Lipsiæ, 1686. 8°.
de nep.	de visitatione nepotuli sui, ad calcem operis præced
not.	notæ Francisci Jureti. Ibid.
pr.	præfationes, seu prolegomena.
Pet. Chry. ser. 136.	S. Petri Chrysologi Archiepiscopi Ravennatis sermo 136. in tomo 7. bibliothec. Patrum Lug. 1677. fol.
Petr. Dia. vir. ill.	Petri Diaconi Monachi et Bibliothecarii Cassinensis de viris illustribus, in bibliotheca ecclesiastica, Hamburgi. 1718. fol.
Pez, anec. t. 1. pr.	Domini Bernardi Pez præfatio in primum tomum thesauri anecdotorum. Augustæ vindelicorum, 1721. fol.
Philost. l. 11.	Philostorgii historia ecclesiastica, lib. 11. una cum Theodoro et aliis. Parisiis, 1673. fol.
Phot. c. 80.	Photii myriobiblon, seu bibliotheca, codice 80. et sic de cæteris Rotomagi. 1653. fol.
Poë. lat. cor.	Corpus omnium veterum poëtarum latinorum, etc. Genevæ, 1627. 4°.
Pom. vit. con. l. 1.	Juliani Pomeri de vita contemplativa lib. 1. et sic de cæteris, in appendice operum S. Prosperi Aquitani. Parisiis, 1711. fol.
pr.	præfationes, seu prologi.
Præd. l. 1.	Prædestinatus, sive prædestinatorum hæresis, in tomo 27. bibliothecæ Patrum. Lug. 1677. fol. Ubi vero additur S. indigitat editionem Sirmundi, inter ejusdem opera varia, tomo 1. Parisiis, 1696. fol.

- hær. 45. hæresis 45.  
 pr. Sirmundi præfatio.  
 Pros. S. Prosperi Aquitani opera. Parisiis, 1711. fol. Sic autem citantur :  
 adm. admonitio in fronte appendicis ad ejusd. opera.  
 app. appendix ad calcem.  
 appr. approbation de M. Godeau à la tête de la Traduction françoise du Poëme  
 contre les Ingrats. A Paris, 1647. 4°.  
 avantp. avant-propos, ou préface de M. de Sacy sur sa Traduction françoise du  
 même Poëme.  
 chr. chronicum inter ejusdem opera, ut supra.  
 in Coll. contra Collatorem. Ibid.  
 Conf. confessio quæ dicitur Prosperi. Ibid.  
 ad Gall. responsiones ad capitula objectionum Gallorum. Ibid.  
 ad Gen. ad excerpta Genuensium. Ibid.  
 epi. epigrammata.  
 de ing. carmen de ingratis.  
 obj. vin. responsiones ad objectiones Vincentianas.  
 pr. præfationes, seu prologi.  
 de prov. de providentia divina.  
 in ps. Commentarius in psalmos.  
 ad Ruf. epistola ad Rufinum.  
 vit. vita in fronte ejusdem operum.  
 de voc. l. 1. c. 1. de vocatione gentium lib. 1. cap. 1. et sic de cæteris, in appendice.  
 ad ux. poëma conjugis ad uxorem. Ibid.  
 Pros. T. chr. Prosperi Tironis chronicon, in appendice operum S. Prosperi Aquitani. Parisiis, 1711. fol.  
 Prud. in Sym. Aurelii Prudentii Clementis in Symmachum, ad calcem ejusd. Symmachi  
 epistolarum. Paris. 1580. 4°.

## Q.

- Quenst. Johannis Andreae Quenstedt dialogus de patriis illustrium doctrina et scriptis  
 virorum. Wittebergæ, 1691. 4°.  
 Quint. decl. pr. P. Petri Pithœi præfatio in declamationes M. Fabii Quintiliani, inter ejusdem  
 Pithœi opuscula. Parisiis, 1609. 4°.  
 inst. or. l. 9. c. 2. Quintiliani de oratoria institutione liber 9. cap. 2. et sic de cæteris. Parisiis,  
 1725. fol.

## R.

- Ray. t. 8. Theophili Raynaudi Theologi S. J. tomus octavus. Lugduni, 1665. fo..  
 Riv. crit. l. 1. c. 7. Andreae Riveti Critici sacri specimen, l. 1. c. 7. et sic de cæteris. Sine  
 chronicis notis. 12°.  
 Rosw. vit. PP. Heriberti Rosweidi vitæ Patrum. Antuerpiæ, 1628. fol.  
 pr. prolegomena.  
 Ruf. l. 1. c. 31. Rufini Aquileiensis historia ecclesiastica. Antuerpiæ, 1548. fol.  
 Rur. l. 1. ep. 8. S. Ruricii Lemoviceni episcopi liber 1. epist. 8. et sic de cæteris, in biblio-  
 theca Patrum, tom. 8. Lugduni, 1677. fol.  
 Rut. it. l. 1. v. 20. Claudii Rutilii Numatiani Galli itinerarium, lib. 1. vers. 20. et sic de cæt.  
 Amstelodami, 1687. 16°.  
 not. notæ variorum in eumdem.

## S.

Salv. in ava.	Salviani Massiliensis adversus avaritiam, cum cæteris ejusdem operibus. Parisiis, 1684. 8°.
ep. 1.	epistola prima, et sic de cæteris. Ibid.
gub. l. 1.	de gubernatione Dei lib. 1. et sic de cæt. Ibid.
not.	notæ Stephani Baluzii ad calcem operis.
pr.	præfatio Baluzii.
pr. P.	præfatio in fronte editionis Pithœanæ. Parisiis, 1580. 8°.
Sav. in Sid.	Commentarius Johannis Savaronis in Sidonium una cum ejusdem Sidonii textu. Paris. 1609. 4°.
Scri. vet. lat.	Scripta veterum latina de una persona et duabus naturis Domini et Servatoris nostri J. C. adversus Nestorium, Eutichem, etc. Tiguri, 1571. fol.
Sid. car. 1.	Caii Sollii Apollinaris Sidonii Arvernorum episcopi carmen 1. et sic de cæteris, inter ejusdem opera. Parisiis, 1609. 4°. Ubi vero S. additur hoc modo : Sid. S. : Sirmundi designat editionem, qua habetur inter ejusdem opera varia, tom. 1. Parisiis, 1696. fol.
l. 1. ep. 1.	liber. 1. epistola 1. et sic de cæteris. Ibid.
not.	notæ aut Savaronis aut Sirmundi.
pr.	præfatio, seu veterum elogia.
vit. a Sav.	vita à Johanne Savarone concinnata.
vit. a Sir.	vita à Jacobo Sirmundo.
Sigeb. scri. eccl.	Sigeberti Monachi Gemblacensis de Scriptoribus Ecclesiasticis liber, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
Siml.	Josias Simleri Tigurini bibliotheca instituta et collecta primum à Conrado Gesnero, Tiguri, 1574. fol.
Sir. t. 1.	Jacobi Sirmundi S. J. presbyteri opera varia, etc. tom. 1. Parisiis, 1696. fol.
in Avit.	notæ in Avitum, tom. 2.
in Sid.	notæ in epistolas et carmina Apollinaris Sidonii, t. 1.
Six. bib. l. 4.	Sixti Senensis bibliothecæ sacræ liber 4. Lugduni, 1575. fol.
Soz. l. 9.	Hermiæ Sozomeni historiæ ecclesiasticæ liber 9. et sic de cæteris, una cum Socrate. Parisiis, 1668. fol.
Spic. t. 3.	Spicilegium veterum aliquot Scriptorum, etc. a Domino Luca Dacherio, tom. 3. Parisiis, 1659. 4°.
t. 4.	tom. 4. Ibid. 1661. 4°.
t. 5.	tom. 5. Ibid. 1661. 4°.
pr.	præfatio ad hunc tomum.
t. 7.	tom. 7. Ibid. 1666. 4°.
t. 10.	tom. 10. Ibid. 1671. 4°.
t. 12.	tom. 12. Ibid. 1673. 4°.
t. 13.	tom. 13. Ibid. 1677. 4°.
app.	appendix ad hunc tomum.
Suid. a.	Suidæ lexicon græco latinum ad literam a, et sic de cæteris. Cantabrigiæ, 1705. 3. vol. fol.
Sul. ad. Aur.	Sulpitii Severi presbyteri epistola ad Aurelijum, inter ejusdem opera, cum lectissimis commentariis Georgii Hornii. Amstelodani, 1665. 8°.
ad Bass.	ad Bassulam socrum suam epistola. Ibid.



ad Clau.	ad Claudiam sororem suam epistola, in tomo 1. miscellancorum Baluzii. Parisiis, 1678. 8°.
dia. 1.	dialogus 1. et sic de 2. et 3. inter ejusdem opera, ubi supra.
ep. ded.	epistola dedicatoria Editoris. Ibid.
ad. Eus.	ad Eusebium presbyterum epistola. Ibid.
hist. l. 1.	historiæ sacræ liber 1. et sic de 2. Ibid.
pr.	præfatio, seu prolegomena. Ibid.
vit. M.	vita S. Martini Turonensis episcopi.
Sur. 22. apr.	Laurentii Surii Carthusiani de probatis Sanctorum historiis, etc. ad diem 22 Aprilis et sic de cæteris diebus. Coloniae Agrippinæ, 1571-1576. fol.
22. Aug.	die 22. Augusti, et sic de cæteris.
16. Jan.	die 16. Januarii, et sic de cæt.
31. Jul.	die 31. Julii, et sic de cæteris.
22. Jun.	die 22. Junii, et sic de cæteris.
29. Mai.	die 29. Maii, et sic de cæteris.
12. Nov.	die 12. Novembris, et sic de cæt.
2. Sept.	die 2. Septembris, et sic de cæt.
Syll. poë. chr.	Syllabus Poëtarum christianorum veterum et eorum editionum, præfixus operibus Paulini Petrocorii a christiano Daumio. Lipsiæ, 1686. 12°.
Sym. l. 1. ep. 8	Q. Aurelii Symmachi V. C. liber 1. epistola 8. et sic de cæteris. Parisiis, 1604. 4°.
miscel.	miscellanea et notæ ad epistolas ejusdem Symmachi. Ibid.

## T.

Till. Emp. t. 2.	M. de Tillemont, histoire des Empereurs et des autres Princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Eglise, etc. tom. 2. et ainsi des autres. A Paris, 1691-1701. 4°.
H. E. t. 3.	Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers siècles, etc. tome 3. et ainsi des autres. A Paris, 1694-1712.
Truth. scri. eccl.	Johannis Trithemii Abbatis Spanhemensis liber de ecclesiasticis Scriptoribus, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.

## V.

Val. not. Gall.	Hadriani Valesii notitia Galliarum, etc. Paris, 1675. fol.
Valer. ep.	S. Valeriani episcopi Cemeliensis epistola, cum homiliis ejusdem. Parisiis, 1612. 12°.
hom.	homiliæ, ibid.
coll.	Melchioris Goldasti collectanea in sermonem de bono disciplinæ. 1601. 12°.
pr.	Sirmundi præfatio in fronte homiliarum S. Valeriani, ubi supra.
pr. 2.	ejusdem Sirmundi præfatio altera, in tomo 1. variorum ejusdem operum. Parisiis, 1696. fol.
Ugh. t. 6.	Ferdinandi Ughelli Florentini Italia sacra, sive de episcopis Italiæ, etc. tom. 6. Romæ, 1659. fol.
Vict. can. pas.	Victorii Aquitani Canon paschalis cum Bucherii commentario. Antuerpiæ, 1644. fol.
pr.	præfatio, seu prolegomena.

Vig-Mar. t. 2.	Vigneul Marville, mélanges d'histoire et de littérature, tom. 2. A Rouen, 1700. 12°.
Vin. in Aus. §. 40.	Eliæ Vineti commentarius in Ausonium §. 40. et sic de cæteris, una cum textu Ausonii. Burdigalæ, 1590. 4°.
Vinc. Liv.	Vincentii Lirinensis commonitorium, ad calcem Salviani Massiliensis operum. Parisiis, 1684. 8°.
not.	notæ Steph. Baluzii, ad calcem operis.
Viv. de rat. dic.	Joh. Ludovici Vivis de ratione dicendi, inter ejusd. opera, tom. 2. Basil., 1553. fol.
de rat. stud.	de ratione studii puerilis. Ibid.
Voss. art. gr.	Gerardi Johannis Vossii de arte grammatica liber. Amstelodami, 1695. fol.
art. nat.	de artium et scientiarum natura. Ibid. 1696. fol.
Hist. lat.	de Historicis latinis. Ibid. 1697. fol.
hist. Pel.	historiæ de controversiis quas Pelagius, ejusque reliquiæ moverunt, libri 7. Ibid. 1655. 4°.
Poë. lat.	de Poëtis latinis, cum Poëtis græ. Ibid. 1696. fol.
Uran.	Uranii presbyteri epistola ad Pacatum de obitu S. Paulini episcopi Nolani, in tomo 2. operum ejusdem. Parisiis, 1586. 4°.
pr.	præfatio.

## Z.

Zos. 1. 6.	Zosimi comitis historiarum liber 6. et sic de cæteris, in historia augusta. Francofurdi, 1590. fol.
------------	---

HISTOIRE  
LITERAIRE  
DE LA FRANCE

---

---

CINQUIEME SIECLE

---

*ETAT DES LETRES DANS LES GAULES*

*en ce Siecle.*

**T**ous les temps n'ont pas été également heureux pour les lettres dans nos Gaules, non plus qu'ailleurs. Si elles y ont fait d'illustres progrès durant les siècles précédens, elles y ont été sujettes aussi à de fâcheuses décadences dans les siècles qui vont suivre. Nous en verrons de tristes preuves, avant que de sortir de l'Histoire de celui-ci. Telle est la condition des meilleures choses qui dépen-

*Tome II.*

A

dent des hommes. Il est presque impossible qu'elles ne se sentent de leur inconstance, et qu'elles ne soient enveloppées dans les révolutions que causent la suite des temps, et les divers événemens de la vie ; les Sciences, quoique très-utiles, disons même, très-nécessaires à l'homme ; 'comme servant à l'élever au-dessus de l'état des bêtes, n'ont encore pû se soustraire nulle part aux loix fatales de l'affoiblissement et de l'altération. Nul païs jusqu'ici ne se peut vanter d'avoir trouvé le secret de les en affranchir ; et il ne faut pas se flater que nos Gaules aient eu un privilege, qui n'a été accordé ni à la Grece, ni à Rome, ces meres célèbres des Sciences et des beaux Arts.

II. Mais quoique ce siecle soit la premiere époque bien sensible de la décadence des lettres dans les Gaules, elles n'ont pas laissé de produire encore durant ce temps-là un très-grand nombre de Sçavans de tous les ordres. On y a vû encore, comme auparavant, quantité de Théologiens, de Philosophes, de Mathématiciens, d'Historiens, de Poètes, d'Orateurs, d'hommes versés en toute sorte d'érudition sacrée et profane. On y a fait encore, comme auparavant, une infinité d'Ouvrages en tout genre de littérature, qui à la vérité ne sont pas tous venus jusqu'à nous ; mais ce qu'on en sçait, suffit avec ceux qui nous restent, pour juger de la fécondité de ce siecle en gens de lettres et en beaux esprits. De même, lorsqu'il y a paru quelque erreur, soit qu'elle ait pris naissance dans le sein même des Gaules, soit qu'on l'y ait apportée des païs ou voisins ou éloignés, on y a continué de la combattre aussi-tôt avec zèle, et toujours avec avantage. Nous marquons cette particularité de l'Histoire comme essentielle à notre sujet ; puisqu'elle nous fournit une preuve solide que l'ignorance à la faveur de laquelle l'erreur se glisse, se répand et s'accrédite, n'avoit pas encore pris tout-à-fait la place de la science et de l'érudition. En un mot, si nos Gaulois de ce siecle ne méritent pas qu'on leur attribue la gloire d'avoir détourné le torrent de la Barbarie qui a inondé tout leur païs, on ne peut au moins leur refuser la justice de dire à leur loüange, qu'ils ont opposé quelques efforts, et mis pour un temps quelques barrières à l'impétuosité de son cours. Entrons dans le détail, et distinguons dans ce siecle même les temps les uns des autres.

III. Il est certain que durant les premieres années, que

nous pouvons étendre jusques vers le milieu du siècle, les lettres ne paroissent pas être considérablement déchuës dans nos Gaules de cette grande réputation où nous les avons vûës au siècle précédent : comme l'on y avoit encore et la même liberté et les mêmes motifs pour les attirer, l'on y apportoit aussi la même application, et l'on y avoit le même succès. Entre les divers moïens que l'on y emploïoit, les plus ordinaires étoient les Ecoles publiques où l'on enseignoit toutes les sciences dont les Romains faisoient profession. Il y avoit de ces Ecoles établies presque dans toutes les principales villes des Gaules, comme nous l'avons montré; et elles y subsistèrent avec éclat jusqu'à ce que les Barbares s'étant rendus maîtres du païs, le réduisirent en servitude, et y firent tomber le goût pour les lettres avec la politesse de ceux qui les cultivoient. Alors en y établissant une nouvelle domination, ils y établirent aussi des mœurs étrangères.

IV. Jusques-là nos Gaulois eurent une pleine liberté de continuer la pratique d'un autre moïen, qu'ils emploïoient pour se perfectionner dans les sciences. C'étoit de fréquenter les Ecoles des païs étrangers qui avoient le plus de réputation pour les belles connoissances, et le goût le plus fin pour la belle littérature. Lors donc qu'ils avoient fait leurs études dans leur païs, où selon le temoignage de S. Jérôme, elles étoient très-florissantes, ils alloient ordinairement à Rome, tant pour se perfectionner dans la science du Droit, en fréquentant le Barreau, que pour polir leur éloquence, en modérant par la gravité Romaine ce qu'ils avoient naturellement ou de trop abondant, ou de trop diffus. C'est ce que firent en ce siècle un très-grand nombre de jeunes Gaulois d'entre la noblesse. Nous ne nommerons ici que Protade, Minerve et Florentin ses freres, S. Germain depuis Evêque d'Auxerre, S. Rustique, qui le fut de Narbone dans la suite, le Poëte Rutilius, Pallade son parent; et ceux-ci suffisent pour nous assurer de ce que firent les autres. On verra dans leurs éloges combien ils ont fait d'honneur à leur nation dans cette capitale de l'Empire. Il fallait qu'ils s'y distinguassent bien éminemment au-dessus des autres étrangers et des naturels du païs; puisque très-souvent on les choisissoit préféablement à tous les autres, pour y remplir les chaires d'éloquence, et y exercer les premières charges qui demandoient un sçavoir au-dessus du commun.

Hier. ep. 93. p. 771. |  
Sur. 31. Jul. p. 406.  
n. 1. | Rut. it. l. 1.  
v. 1. 20. 209.  
210. | Sym. l. 4. ep.  
18. 30. 43. 52.

Hier. ep. 89. p. 729.  
 | Sul. Dial. 1. n. 4.  
 | Aug. ep. 226. n.  
 10.

V. Non-seulement nos Gaulois alloient fréquenter les Ecoles de Rome, mais ils entretenoient encore d'étroites liaisons de littérature dans les autres païs beaucoup plus éloignés, où il se trouvoit des gens célèbres pour l'érudition. L'Afrique, la Palestine, la Campanie, possédoient alors les trois plus grandes lumieres qui fussent dans l'Eglise, S. Augustin, S. Jerôme et S. Paulin de Nole. Ils étoient comme les trois Oracles des Chrétiens au commencement de ce siecle. Nos Gaulois furent de ceux qui témoignèrent et plus d'émulation pour les consulter, et plus d'empressement pour profiter de leurs doctes avis. Ni le trajet des mers, ni les autres difficultés des chemins n'étoient point capables de former des obstacles à leur juste zèle, et de les empêcher de s'instruire auprès de ces grands hommes. Non contents de les entretenir par lettres, ils alloient fort souvent eux-mêmes en personne jouir de leurs savantes conversations. Sans entreprendre une exacte énumération de tous ceux qui par leurs lettres ou par leurs voïages ont entretenu ces nobles liaisons, nous pouvons nommer S. Rustique de Narbone, qui revient ici sur les rangs, un autre Rustique différent de cet Evêque, S. Delphin de Bourdeaux, S. Amand son successeur, S. Severe Sulpice, S. Prosper, Hilaire son collegue dans la défense de la Grace de J. C. les Prêtres Didier, Ripaire, Posthumien, les Moines Alexandre, Minerve ou Minere, le Poëte Sanctus, Dardane Préfet des Gaules. Ici il faut se rappeler le grand nombre de lettres aussi édifiantes qu'instructives, et les autres écrits sur des matieres ou de pieté ou de controverse, et sur l'Ecriture Sainte, auxquels cet heureux commerce de nos Gaules a donné ou le jour, ou l'ocasion de les produire au jour.

Hier. ad., Hed., p.  
 167.

VI. Il n'étoit pas jusqu'au sexe le moins lettré qui ne voulût entrer pour quelque chose dans un commerce qui avoit des suites si avantageuses. Comme l'étude et le goût pour l'Ecriture Sainte regnoit alors parmi les Fidèles de l'Eglise des Gaules, et que les femmes, ainsi que les autres, s'y appliquoient avec un grand zèle; celles qui y trouvoient des difficultés avoient ordinairement recours à S. Jerôme pour en avoir l'explication. Nous en avons entr'autres deux illustres exemples dans Hedibie et Algasie, deux dames Gauloises célèbres dans l'Histoire. Nous saisissons l'ocasion d'en parler, parce qu'elle ne se presentera plus dans la suite. Hedibie étoit descendue de Patère et de Delphide, ces célèbres Orateurs dont nous

avons parlé sur le IV siècle. S. Jérôme ne la connoissoit pas personnellement ; mais il n'ignoroit pas l'ardeur de sa foi, quoiqu'elle demeurât à l'extrémité des Gaules, 'peut-être à Baïeux, dont on croit que sa famille étoit originaire. \* Elle envoïa en une seule fois au S. Docteur douze questions, par le moïen d'un homme de Dieu nommé Apodème, qui étant parti des derniers confins des Gaules et des bords de l'Océan, alloit le trouver à Bethléem. ' La premiere de ces douze questions est pour sçavoir comment on peut être parfait, et quelle conduite doit tenir une veuve qui n'a point d'enfans. Les autres questions regardent d'autres matieres, et la plûpart la difficulté qu'il y a d'accorder les Evangelistes sur le sujet de la resurrection de J. C.

Till. H. E., t. 12.,  
p. 290.  
\* Hier. ad Alg., p.  
186.

Ad Hed. ibid.

VII. 'Ce fut par le même Apodème qu'Algasia, qui semble avoir fait alors sa demeure vers Cahors, proposa aussi à S. Jérôme onze autres questions sur divers endroits de l'Evangile et de S. Paul. Algasia avoit la réputation d'une personne éminente en piété. Elle étoit à Dieu de tout son cœur, et le péché ne regnoit point en elle. 'S. Jérôme, qui étoit toujours charitablement disposé à aider les pieux efforts du sexe dévot, répondit aux dames Gauloises séparément par deux sçavantes lettres, qui pourroient passer pour des traités entiers. ' Quoique ses réponses soient fort justes et fort instructives, \*le Saint ne laisse pas de renvoïer ces deux Dames, pour avoir de plus amples éclaircissemens, à son Commentaire sur S. Mathieu, 'et à divers autres de ses Ouvrages. ' Il renvoïe Algasia en particulier au Prêtre Alethe depuis Evêque de Cahors, afin d'en tirer des réponses de vive voix. Presqu'en même temps 'il envoïa dans les Gaules par le Moine Sisinne qui étoit allé le visiter, ses Commentaires sur les Prophètes Zacharie et Malachie, qu'il dédia l'un à S. Exupere Evêque de Toulouse, et l'autre aux deux serviteurs de Dieu Alexandre et Minerve.

Ad Alg.

Ibid. | ad Hed.

Dupin, bib. t. 3.  
p. 412.  
\* Hier. ad Alg.

Ad Hed.

Ad Alg.

In Zach. P., p.  
1706. | in Mal. pr.,  
p. 1806.

VIII. Ce zèle et cette application à cultiver les lettres dans nos Gaules, les y conserverent presque dans tout leur ancien lustre durant les premières années de ce siècle. C'est de quoi nous fournissent des preuves incontestables les monumens précieux qui nous restent de ce temps-là. Tels sont les écrits de S. Severe Sulpice, de S. Hilaire d'Arles, de S. Eucher, de S. Prosper, de Salvien, de Vincent de Lerins,

de Cassien, particulièrement son traité sur l'Incarnation. On voit par ces écrits, que la langue latine qui en ce siècle, comme dans ceux qui l'ont précédé, étoit la langue vulgaire de nos Gaulois, retenoit encore ses principales beautés, et que le bon goût pour la belle éloquence n'étoit pas encore entièrement tombé parmi eux. On y voit aussi avec quelle politesse ils écrivoient l'Histoire, et qu'ils possédoient encore dans toute sa perfection la véritable maniere de traiter la Théologie, en la puisant dans ses seules et véritables sources, qui sont l'Écriture et la Tradition : maniere qui a mérité depuis de servir de modèle dans les siècles les plus éclairés, et d'un goût le plus exquis pour les hautes Sciences. De même, le peu de pièces de poésie qui nous reste du commencement de ce V siècle, comme le Poème d'un mari à sa femme, composé certainement par un Gaulois; le Poème sur la Providence, attribué avec le précédent à S. Prosper, mais sans raison; le poème incomparable de celui-ci contre les ingrats; celui du Poète Rutilius sur son retour de Rome dans les Gaules sa patrie: ce peu de pièces, dis-je, nous fait voir que la poésie conservoit encore alors parmi nos Gaulois presque toute son élévation, et toute son élégance. 'Un célèbre Critique ne fait pas même difficulté de soutenir que certains endroits de ces Poèmes approchent de la beauté et de la politesse de ceux des Anciens, et que quelques autres vont même jusqu'à les éclipser.

v., ep. 1 de rat.  
ud.

IX. Il y a toujours eu, et il y aura toujours une grande connexion entre la Science et la conservation de la doctrine de l'Eglise. Celle-ci sur tout dépend de l'autre autant que de toute autre chose. Plus on est instruit, plus on est en état de veiller à la conservation de ce dépôt sacré, et de s'opposer à l'erreur qui voudroit ou l'enlever ou le corrompre. Au contraire plus l'ignorance est grande, moins l'erreur trouve d'opposition, et plus elle fait de progrès. Nous avons déjà vu de quelle utilité fut dans ces conjonctures la science de nos Gaulois contre les hérésies des Donatistes, des Ariens, des Priscillianistes et des Ithaciens au IV siècle. En celui-ci elle ne fut pas moins utile à l'Eglise contre les autres hérésies qui s'éleverent, soit dans nos Gaules, soit ailleurs. Il semble même que Dieu y conserva les Sciences dans un état encore si florissant, particulièrement à dessein d'y former de zélés défenseurs pour les combattre.



X. La première qui osa se montrer, fut celle de Pélage. Quoiqu'elle ne parût pas d'abord dans les Gaules, nos Gaulois eurent néanmoins la gloire d'être des premiers qui l'attaquèrent de front. Deux de leurs Evêques, S. Héros d'Arles, et Lazare d'Aix, tous deux injustement déposés de l'épiscopat, et chassés de leurs sièges, se trouverent par une providence particulière en Palestine, où Pélage répandoit le venin de son hérésie. Si-tôt que nos deux généreux Prélats en eurent connoissance, ils emploierent tout leur zèle pour arrêter le cours d'une hérésie si pernicieuse. Ils firent un abrégé des erreurs qu'ils avoient recueillies des livres de Pélage, et de ceux de Célestius son disciple. A cet abrégé ils joignirent les articles sur lesquels Célestius avoit été condamné au Concile de Carthage en 412, et ceux qu'Hilaire avoit envoyés de Sicile à S. Augustin. Ensuite ils présentèrent cet écrit en latin à Euloge, qui présidoit au Concile assemblé à Diospolis en 415, exprès pour examiner les erreurs dénoncées par ces deux prélats. Cependant l'un d'eux étant tombé dangereusement malade, ils ne purent se trouver au Concile au jour marqué : de manière que Pélage n'ayant point d'accusateur en tête, n'eut pas de peine à se justifier, et à éluider par ses artifices le jugement des Evêques assemblés.

Aug., ep. 175, n. 1, not.

Gest. Pel., n. 2. 9. 23. 29. 30.

n. 23.

n. 2. 9., | in Jul., 1, n. 32.

Gest. Pel., n. 2. 62.

n. 3.

n. 2. 3. 17. 45. 56. Merc. comm., c. 3, p. 19.

XI. Le mauvais succès du Concile de Diospolis ne refroidit point le zèle de nos deux Evêques Gaulois. Ils écrivirent contre Pélage aux Evêques d'Afrique; et leurs lettres présentées par Orose furent luës dans un Concile de 68 Evêques de la Province Proconsulaire, tenu à Carthage en 416. Pélage et Célestius y furent anathematizés. Ces Hérésiarques ne s'en tenant point à cette condamnation, et se croiant injustement persécutés en Occident, s'adresserent aux Evêques d'Orient, et envoierent à Constantinople quelques-uns de leurs Evêques fugitifs. Mais ils eurent toujours de redoutables adversaires en nos deux Prélats Héros et Lazare, qui accuserent de nouveau Pélage en 417, dans un Concile où présidoit Theodote Evêque d'Antioche. Enfin cet Hérésiarque y fut condamné, et chassé des saints lieux de Jerusalem.

ep. 175., n. 1, ep. 166, n. 2.

Merc., com., c. 3, p. 18. 19.

XII. Dans les Gaules mêmes nos autres Evêques ne firent pas paroître moins de zèle, pour combattre l'hérésie de Pélage, lorsqu'elle s'y montra. Un Moine nommé Léporius en fut infecté, quoique le fonds de son hérésie eût un

Genn., vir. ill., c. 59.

Cass. Inc. l. 1., c. 2.  
| 5. c. 1, p. 952.  
10. 7.

Ibid. | l. v. c. 3. |  
6. c. 14, p. 966.  
1054.

\*Genn. ibid. | Cass.  
Inc. l. 1. c. 4, p. 969.  
| Lep., p. 347 | Fac.  
l. 1. c. 4, p. 32.

autre principe. Il étoit distingué par l'innocence de sa vie et la pureté de ses mœurs. Mais suivant la doctrine de Pélagé, il attribuoit sa vertu à son libre arbitre et à ses propres forces. Il poussa plus loin ce mauvais principe, et joignant à l'hérésie de Pélagé l'ancienne impiété des Ebionites, il soutint que J. C. n'étoit qu'un pur homme; mais qu'il avoit fait un si bon usage de son libre arbitre, qu'il avoit vécu sans péché, et mérité par ses bonnes œuvres d'être Fils de Dieu. Plusieurs scavans hommes des Gaules l'exhorterent à se rétracter. Ce fut inutilement, et il persista encore dans son erreur; ce qui obligea Procule de Marseille, et Cylinne autre Evêque Gaulois, de condamner sa doctrine, et de le faire chasser des Gaules. Il eut cependant dans la suite le bonheur de reconnoître la vérité, et de l'embrasser, comme nous dirons plus amplement ailleurs, où nous ferons voir que cela se passa avant l'an 419, quoique d'autres le mettent plus tard.

Concil. G., t. 1, p.  
14.

XIII. A ce zèle de nos Evêques contre le Pélagianisme, se joignit celui des Empereurs. Le 9 de Juillet 425, Théodose le jeune et Valentinien III adresserent à ce sujet un rescrit à Armace, ou Amace, Préfet des Gaules. Entr'autres reglemens ils veulent que Patrocle alors Evêque d'Arles assemble un Concile contre les Evêques qui pourroient être tombés dans l'hérésie de Pélagé et de Célestius. Le rescrit porte que l'on donneroit vingt jours pour se rendre au Concile, et que si les Evêques qui se trouveroient infectés de l'hérésie, n'y renonçoient avant ce terme, ils seroient chassés des Gaules et d'autres mis à leur place. Il ne paroît nulle part que l'on ait assemblé ce Concile. Aussi selon toute apparence ne fut-il pas nécessaire, puisque l'on ne trouve point qu'aucun Prélat Gaulois eût donné dans le pur Pélagianisme.

Sur. 31. Jul., p. 416,  
n. 49. | Pros. Chr.,  
p. 743.

XIV. Au contraire les Evêques des Gaules étoient en une si grande réputation d'érudition et de saine doctrine, que vers l'an 428 les Fidèles de la Grande Bretagne vinrent implorer leur secours contre les ravages que causoit cette même hérésie dans leur pais. Ce point d'Histoire est important pour la gloire de nôtre nation, et nous en donnerons ailleurs le détail. En attendant il suffit de remarquer ici, qu'à l'arrivée des députés Bretons dans les Gaules, on assembla un nombreux Concile. De l'avis de tous les Evêques qui

Sur. ibid.

le

le composoient , on pria S. Germain d'Auxerre et S. Loup de Troïes de se charger de cette entreprise , qui réussit à la gloire de la Religion et à l'honneur de l'Eglise Gallicane. Les Hérétiques furent ou convertis ou confondus ; mais l'hérésie ne fut pas entièrement exterminée. Elle prit de nouvelles forces, et fit de nouveaux progrès. On appella une seconde fois S. Germain au secours de l'Eglise. Ce Prélat plein de zèle pour les intérêts de la Religion , reprit le chemin de la Grande-Bretagne en 446 , accompagné de S. Sévère Evêque de Treves ; et il en bannit entièrement l'hérésie.

p. 417. 418.

p. 421. 422.

XV. Le Pélagianisme ainsi exterminé de tous ces endroits , n'osa plus se montrer dans les Gaules, tant à cause de la guerre que lui avoient déclarée nos Evêques, que parce qu'il portoit son impiété et sa condamnation sur le front. Mais il ne fut pas long-temps sans trouver le secret de s'y reproduire , en prenant une forme moins hideuse que la première. L'hérésie sous ce masque emprunté trouva moins d'opposition, et fit plus de progrès , parce qu'elle sembloit respecter la Grace , quoiqu'au fond elle ne cherchât qu'à la détruire, et que le poison qu'elle offroit , fût d'autant plus dangereux qu'il paroïsoit et plus adouci, et mieux préparé. L'on convint dans la suite avec beaucoup de fondement de lui donner le nom de Sémipélagianisme. Comme cette hérésie prit naissance dans le sein même des Gaules, qui lui servirent de théâtre, après lui avoir servi de berceau , et qu'elle devint hérésie chérie de la plupart de nos Gaulois , son histoire demande un détail particulier. Nous pouvons dire par avance que si elle eut de puissans défenseurs, elle y trouva encore de plus puissans adversaires ; et que si elle y causa des maux très-funestes dans leurs commencemens et dans leurs suites , elle y produisit aussi tous les avantages que produisent ordinairement les hérésies ; c'est-à-dire qu'elle servit à y soutenir les lettres, en exerçant les esprits et les plumes, et à éclaircir la vérité , en donnant occasion à une infinité d'Ouvrages lumineux qui dissipèrent enfin les ténèbres de l'erreur.

XVI. 'On ne doute point, dit le Cardinal Noris, que le Sémipélagianisme n'ait tiré son origine des écrits de Cassien appuyés par son autorité. Cet Abbé célèbre par son sçavoir et par la sainteté de sa vie , après s'être nourri dans la doctrine des Grecs, vint s'établir à Marseille peu après l'an 404.

Nor. H. Pel., 1. 2.  
c. 1, p. 158.

Genn. vir. ill. c. 61.

Pros. in Coll. 2. c.  
n. 2.

Till. H. E., t. 14, p.  
183.

Cass., coll. 13.  
c. 12, p. 608. 609.  
c. 18, p. 623.

c. 13, p. 613.  
c. 15, p. 615.

c. 14, p. 615.

'Il passoit sans contradiction pour le plus habile des serviteurs de Dieu, et il paroît qu'il fut le seul qui osa mettre ses sentimens par écrit. Il le fit dans des circonstances fâcheuses, et où les disputes sur la Grace étoient encore fort animées. 'Car les Pélagiens venoient d'être condamnés en Afrique, à Rome et en Orient, lorsque vers l'an 426 tout au plus tard, Cassien publia sa treizième conférence. C'est là que son erreur sur la Grace, qu'il avoit déjà touchée dans ses Institutions, est particulièrement renfermée. 'Il y enseigne nettement entre plusieurs autres points erronés de doctrine : 'Que l'homme peut de soi-même avoir le désir de se convertir. 'Que le bien que nous faisons ne dépend pas moins de nôtre libre arbitre que de la Grace de J. C. 'Que cette Grace est gratuite, 'que Dieu cependant la donne, non selon sa puissance souveraine, mais selon la mesure de la foi qu'il trouve dans chacun, ou qu'il y a mise lui-même. 'Qu'il y a réellement dans l'homme une foi que Dieu n'y a pas mise, comme il paroît, dit-il, par celle que J. C. louë dans le Centenier de l'Evangile.

XVII. Cette Doctrine aiant paru dans le public, trouva d'autant plus de sectateurs, qu'elle est plus conforme aux sentimens orgueilleux du cœur de l'homme. Car, il faut l'avouer, nous naissons tous naturellement portés à l'orgueil et à l'indépendance. Ce qui servit encore beaucoup à l'accréditer, fut d'une part qu'étant ainsi mitigée elle paroissoit n'être pas la même que celle que l'Eglise venoit de condamner, et que de l'autre elle n'étoit propre qu'à flatter l'homme, au lieu que celle de S. Augustin que l'Eglise oppo-  
soit aux erreurs condamnées des Pélagiens, ne tendoit qu'à l'humilier. De Marseille où elle avoit pris naissance, elle se répandit bientôt à Arles, à Lerins, et sans doute par tout où pénétra la treizième conférence. A Lerins elle put se fortifier plus qu'ailleurs, par le moien de Fauste, qui s'y étoit retiré depuis peu de la Grande Bretagne sa patrie, d'où il avoit pû apporter quelque germe de Pélagianisme, qui ravageoit cette Isle, comme nous l'avons marqué. 'Ceux qui embrasserent des premiers ces nouvelles erreurs, étoient des personnes illustres qui brilloient par leur science et par leur vertu, et à qui le rang qu'ils tenoient dans l'Eglise, et la pieté dont ils faisoient profession, avoient acquis un grand respect parmi le peuple : ce qui contribua autant que tout le reste

Pros. in Coll., c. 1,  
n. 1 | Aug. ep. 225,  
n. 3. | ep. 226, n. 9,  
Pros. p. 941.

à grossir la nouvelle secte. ' Mais, comme le remarque un ancien Auteur, qui a passé long-temps pour être ou S. Ambroise, ou S. Prosper, il n'y en a point qui soient plus susceptibles des erreurs Pélagiennes, que ces sortes de personnes; ceux qui ont reçu beaucoup de dons de Dieu, étant les plus capables d'en abuser, en s'en élevant et se les attribuant à eux-mêmes. Pros. n. 941.

XVIII. D'abord ceux qui avoient embrassé ces nouvelles erreurs, ' que S. Prosper qualifie les restes de l'hérésie de Pélagé, n'ayant point de principes assurés, ' disoient tantôt une chose, tantôt une autre. Il y en avoit même qui suivant la doctrine la plus pernicieuse des Pélagiens, ne reconnoissoient point d'autre Grace que la raison et le libre arbitre que Dieu a donné à tous les hommes dans leur création. ' D'autres arrêtés par les écrits de S. Augustin contre ces Hérétiques, aimèrent mieux, durant quelque temps, accuser leur peu d'intelligence, que d'oser condamner ce qu'ils n'entendoient pas. Quelques-uns même d'entr'eux vouloient consulter S. Augustin, et lui demander une explication plus claire et plus nette. ' De ce nombre étoit S. Hilaire Evêque d'Arles, qui bien qu'en tout le reste il suivit la doctrine de S. Augustin, et qu'il fût un de ses admirateurs, avoit néanmoins de la peine sur le point de la prédestination. Cet embarras pouvoit encore être augmenté par le changement de doctrine, dans lequel ce nouvel engagement les avoit jetés: ' car ils étoient reconnus pour avoir eu auparavant des sentimens plus conformes à la vérité. Aug., ep. 225, n. 7.  
n. 4.  
n. 2.  
n. 9.  
n. 6.

XIX. ' Dans cette perplexité où ils étoient au sujet de la doctrine, la divine Providence par un ordre inespéré, fit passer à Marseille le Livre de la Correction et de la Grace, que S. Augustin avoit fait pour répondre aux Moines d'Adrumet, sur les mêmes difficultés que souffroient ceux de Marseille, et les autres qui pensoient comme eux. De sorte qu'il arriva que ce S. Docteur répondoit aussi précisément à toutes les objections, sur lesquelles ceux-ci vouloient le consulter, que s'il eût eu en vûe d'appaiser le trouble de l'Eglise des Gaules. Son Livre néanmoins n'y eut pas cet effet. Il fut une odeur de vie pour les uns, et une odeur de mort pour les autres. Ceux qui auparavant s'étoient déclarés pour la vérité, y trouverent de nouvelles lumieres, et de nouvelles armes pour la défendre. Mais ceux à qui leurs préjugés avoient n. 2.

n. 7. bouché les yeux, tomberent dans des ténèbres encore plus épaisses, et s'éloignèrent encore davantage de la vérité. L'on s'obstina ainsi à défendre des erreurs, qui gagnoient tous les jours. Car le respect que l'on portoit à ceux qui les avoient embrassées, comme étant des personnes considérables dans l'Eglise, parmi lesquelles on voïoit même des Evêques, engageoit à les suivre ceux qui n'étoient pas instruits, et retenoit dans un silence inutile ceux qui avoient plus de lumières.

n. 2. C'étoit une chose bien déplorable, dit S. Prosper, de voir d'une part, que l'esprit de l'impïété Pélagienne eût fait illusion à des personnes si illustres par toutes sortes de vertus, et de l'autre, que les plus simples entraînés par leur autorité à les suivre sans examen, crussent être dans la bonne voie, à cause de la grande vénération qu'ils leur portoient. Mais il n'étoit pas moins triste de voir que, dans cette extrémité, personne ne résistât à l'erreur, hors un très-petit nombre d'amateurs intrépides de la vraie grace.

n. 7.

XX. A mesure que se grossit le parti de l'erreur, il se forma comme insensiblement un système suivi de doctrine. On en peut voir toute l'économie dans les lettres de S. Prosper et d'Hilaire à S. Augustin, où ils ont réussi à la développer, et à en marquer les chefs principaux. Mais afin d'en avoir une plus grande connoissance, et de reprendre les choses dès la source, il faut joindre à la lecture de ces deux Ecrits celle de la treizième conférence de Cassien. On y verra que tous les points de ce nouveau système ne tendent à rien moins, qu'à détruire presque entièrement la nécessité de la grace, et à mettre l'homme au-dessus de Dieu. Qu'on juge des autres par celui qui établit que la grace ne se soumet point la volonté de l'homme; mais que c'est la volonté de l'homme qui s'attire le secours de la grace, et qui la précède: de sorte que le commencement du salut, suivant ce système, venoit, non de celui qui sauve, mais de celui qui est sauvé. C'est pour cela qu'ils craignoient d'attribuer à Dieu les mérites des Saints, comme n'étant que des dons de sa pure miséricorde.

ep. 225, n. 6. | ep. 226., n. 2.

XXI. Dans la suite ces nouveaux Docteurs furent obligés de se relâcher un peu sur ce dangereux principe, ou pour mieux dire, de le colorer, parce qu'il étoit trop odieux. Comme les défenseurs de la vraie grace de J. C., en suivant les traces de S. Augustin, les pressoient vigoureusement sur

Nor. H. Pel., l. 2, c. 13, p. 284.

ce point, en leur montrant que, dans leur nouvelle doctrine, l'homme étoit le premier qui opéroit son salut ; ce qui étoit faire une injure énorme au Tout-puissant et à sa grace ; ils répondoient qu'un tel reproche étoit une pure calomnie, puisqu'ils enseignoient que la grace de Dieu prévient toujours la volonté de l'homme en ce qui regarde le salut. En effet, pour éloigner d'eux un reproche si accablant, mais si légitime, et ne pas paroître dans des sentimens de cette nature, qui portoient l'orgueil à son dernier période, ils admettoient une grace générale accordée à tous les hommes, et qui prévenoit toute bonne volonté. « L'on nous reproche, dit Arnobe le jeune, l'un des plus zélés Sémipélagiens de ce temps-là ; l'on nous reproche d'établir une doctrine qui enseigne que la volonté de l'homme précède la grace de Dieu. Mais que l'on agisse de bonne foi, et sans désir de nous calomnier, et l'on verra que nous admettons une grace générale répandue généralement sur tous les hommes. » Ensuite, après avoir expliqué en quoi consiste cette grace générale, il adresse la parole à ses adversaires, qu'il qualifie Prédestinatiens, et ajoute : « Remarquez bien ce que je dis, puisque c'est pour vous que je le dis ; la grace de J. C. précède toute bonne volonté de l'homme, suivant l'ordre que je viens d'établir. »

Mais tout ce qu'Arnobe dit en expliquant sa grace générale, fait voir clairement : Que ce n'étoit qu'une grace extérieure, commune aux infidèles comme aux fidèles ; qu'une grace qui consistoit dans la loi, l'exemple, les miracles, l'instruction. Il n'y a qu'à lire quelques endroits du même Auteur sur les Pseaumes, et de Fauste de Riès dans ses Livres sur la grace et le libre arbitre, pour se convaincre que les Sémipélagiens n'avoient point d'autre doctrine sur la grace prévenante. Telles étoient les erreurs capitales, qui formoient la nouvelle hérésie. Et ce qui doit paroître étonnant, c'est que la plupart de ceux qui s'y étoient engagés, croïoient ne donner par-là aucune atteinte à la Foi Catholique. Il est vrai que bien qu'il y eût beaucoup de danger à la soutenir, elle n'étoit pas néanmoins tout-à-fait la même que celle qui venoit d'être condamnée par l'Eglise dans Pélage et ses Sectateurs, comme S. Prosper en convient lui-même. Ceux dont nous entreprenons de parler, se distinguoient principalement des Pélagiens en ce qu'ils faisoient profession

Arn. in ps. 146,  
p. 326. 327.

p. 326. 2.

6. 327. 1.

Nor. ibid., p. 283.

Aug., ep. 225. n.

Pros. in Col., c. 3,  
n. 1, c. 5. n. 3.

Aug., ep., 225. n. 3,  
| ep. 226.

dé croire que tous les hommes ont péché en Adam, et qu'aucun n'est sauvé par ses œuvres, mais par la grace de la régénération.

XXIII. On mit cependant tout en œuvre pour donner du crédit à cette nouvelle doctrine. Mais il étoit impossible de l'établir qu'après avoir ruiné celle de S. Augustin, qui lui étoit entièrement opposée, et qui étoit devenuë celle de toute l'Eglise. Car l'Eglise de Rome, dit S. Prosper, celle d'Afrique, tout ce qu'il y avoit d'enfans de la Promesse dans toutes les parties du monde, et un grand nombre de personnes dans les Gaules mêmes, où s'éleva cette nouvelle dispute, étoient unis avec ce S. Docteur dans les maximes de la grace. De son vivant on le regardoit par-tout non-seulement comme le plus illustre Evêque qui fût alors dans l'Eglise, mais encore comme un homme que l'Esprit de vérité avoit comblé de ses dons, et particulièrement de celui de la sagesse et de la science, pour combattre par la force invincible de sa doctrine les hérésies qui avoient paru, et notamment celle de Pélage. C'étoit sous sa conduite que l'Eglise combattoit depuis plusieurs années contre les ennemis de la grace de Dieu, et qu'elle en étoit devenuë victorieuse. Il n'étoit donc pas aisé de ruiner une doctrine si salutaire, où les Fidèles puisoient celle de J. C. et des Apôtres, et qui servoit tous les jours à former les membres de l'Eglise, suivant l'expression de S. Prosper. Les Sémipélagiens eurent néanmoins la témérité de le tenter, mais à la manière ordinaire à tous les Hérétiques, qui entreprennent de combattre la vérité; c'est-à-dire, en y employant toutes sortes d'artifices, les médisances, les calomnies, les fourberies, les ruses, les impostures.

XXIV. Ils commencèrent par la décrier en bien des manières différentes. D'abord ils prétendoient que c'étoit une doctrine toute nouvelle, et que jamais personne n'avoit expliqué S. Paul, comme l'expliquoit S. Augustin. Ils disoient vrai en partie; mais aussi ils devoient faire attention que personne jusqu'à Pélage n'ayant osé attaquer les dogmes de la grace et de la prédestination, l'on n'avoit pas été dans la nécessité d'approfondir ce que dit cet Apôtre sur ces grandes vérités. Et quand on demandoit aux Sémipélagiens, en quel sens ils vouloient eux-mêmes qu'on l'expliquât, ils avouoient qu'ils n'en pouvoient trouver qui les satisfît. Ils appuioient cette prétention de nouveauté sur ce que S. Au-

Pros. ad Rus., n. 4.

in Coll., c. 1, n. 2.

ad Rus., ibid.

Aug., ep. 225, n. 1; ep. 226, n. 8.

ep. 225, n. 3.

ep. 226, n. 8.



gustin avoit tenu un autre sentiment dans ses Livres du libre arbitre, sur-tout, quant aux enfans, en qui la prédestination de Dieu paroît d'une maniere particuliere. Ils alleguoient divers passages des Ecrits que le S. Docteur avoit publiés avant la naissance du Pélagianisme; et ils disoient que c'étoit-là leur croïance, aussi-bien que tout ce que le Saint s'objectoit dans le Livre de la Correction et de la Grace. Ainsi ils accusoient la doctrine de S. Augustin et de nouveauté et de contradiction tout ensemble.

XXV. Ils pousserent encore plus loin leurs calomnies, et s'efforcèrent de la faire passer même pour contraire à la doctrine de l'Eglise, et au sentiment des Peres. Pour y réussir ils disoient qu'enseigner, comme faisoit S. Augustin, que Dieu par une pure miséricorde, et sans aucune vûë des mérites, a choisi de tous les hommes ceux qu'il lui plaît de sauver, et qu'il leur a préparé des secours par lesquels ils se sauvent infailliblement, cela introduit le destin par lequel toutes choses arrivent aux hommes, quoi qu'ils fassent. Qu'une telle doctrine anéantit la pratique des bonnes œuvres, et fait perdre le soin de s'y exercer. Qu'elle porte les saints et les pécheurs à la tiédeur; parce que comptant sur l'élection infaillible de Dieu, ils négligeoient de travailler à leur salut. Qu'ainsi, quand bien même cette doctrine seroit véritable, il ne falloit pas néanmoins la rendre publique; parce qu'elle avoit des conséquences dangereuses, et qu'elle rendoit inutiles les exhortations et les corrections. Ils allerent même jusqu'à dire que S. Augustin détruisoit entierement le libre arbitre. Que sous prétexte d'établir la grace, il introduisoit une fatale nécessité, et qu'il enseignoit qu'il y avoit deux masses et deux différentes natures, afin de le traduire par de tels discours pour enseigner le Paganisme et les erreurs des Manichéens. Nous verrons par la suite de l'Histoire, qu'ils n'en demeurèrent pas encore là.

XXVI. Cependant, comme ceux qui faisoient courir ces mauvais bruits, étoient recommandables pour leur esprit, leur science, leur piété extérieure et le rang qu'ils tenoient dans l'Eglise, ils attiroient à eux beaucoup de personnes peu instruites, et troubloient ceux qui avoient peu de discernement. Leurs discours empoisonnés faisoient juger et que la cause de la grace avoit été mal défenduë, et que les Pélagiens avoient été condamnés injustement. Ainsi le mal

n. 3.

ep. 225, n. 2.

n. 3.

ep. 225, n. 3. 6.

ep. 226, n. 6.

ep. 225, n. 3.

n. 6 | ep. 226, n. 2.

Pros. ad Rus., n. 4

in Coll., c. 1, n. 1.

Till. H.  
p. 7. 8. | Pros. vit  
§. 4.

Conc., t. 4. p. 1263.

<sup>a</sup> Aug., ep. 225, n. 7.

Genn., vit. ill., c. §.  
4.

Aug., ep. 226, n.  
10.

n. 9.

n. 10 | ep. 225., n.  
1.

Pros. ad Rus., n. 4.

Aug., ep. 225., n. 2.  
8 | ep. 226, n. 2, 8.

ep. 226, n. 10.

ep. 225, n. 1.<sup>m</sup>

n. 9.

præd., c. 1, n. 1 |  
pers., c. 1.

qui d'abord n'avoit eu que de faibles commencemens, s'augmentoît de plus en plus, et devenoit tous les jours et plus grand et plus dangereux. Il étoit donc très-important d'en arrêter le cours. Mais il n'appartenoit qu'à la grace de J. C. d'y remédier comme de se choisir et de se former des défenseurs. S. Prosper et Hilaire furent de ce nombre, et les deux qui se signalèrent davantage dans un si glorieux combat. La Providence avoit appelé le premier d'Aquitaine à Marseille, exprès, comme il semble, pour l'opposer aux ennemis de la grace. C'étoit un homme très-religieux, <sup>a</sup> à qui Dieu avoit communiqué de grandes lumieres, et qui étoit très-versé dans la Lecture des écrits de S. Augustin. Il joignoit à tout cela une force de raisonnement et une éloquence pleine de vigueur. L'autre étoit aparemment de Provence même, et avoit eu le bonheur de se nourrir de la doctrine salutaire de S. Augustin, et de passer quelques années auprès de ce grand homme. Il paroît qu'ils n'étoient que laïcs l'un et l'autre, mais sans sortir du respect qu'ils devoient, selon les regles, aux Puissances Ecclesiastiques, ils entreprirent de défendre la vérité attaquée, avec tout le zèle que Dieu vouloit bien leur inspirer.

XXVII. Ils s'appliquerent de concert à reconnoître les erreurs qui troubloient l'Eglise des Gaules, et les artifices de ceux qui soutenoient ces erreurs. Ensuite ils prirent le parti d'en écrire à S. Augustin, qui jusqu'alors avoit combattu avec tant de zèle pour les interêts de la grace du Sauveur, et triomphé avec tant de gloire de ses ennemis. En lui faisant le détail des points pernicieux de la nouvelle hérésie, ils le prièrent, selon la grace que tout le monde admiroit en lui, et cette vigilance, cette sollicitude industrielle qu'il avoit pour tous les Fidèles, comme le défenseur par excellence de la Foi de l'Eglise, de les aider de ses lumieres, et de ses avis, dans la carrière où ils étoient entrés., S. Augustin, sensible à leurs justes prieres, répondit à leurs lettres, vers la fin de 429, par deux Livres intitulés, l'un de la Préddestination des Saints, et l'autre du Don de la persévérance, tous deux adressés à Prosper et à Hilaire. Ces deux Ouvrages, quoique remplis de lumiere et de force, ne furent pas néanmoins capables de dissiper les ténèbres que les Sémipélagiens répandoient sur la sainte doctrine.

XXVIII. S. Prosper fut donc obligé de prendre lui-même

même la plume, et de défendre la vérité par ses écrits, comme il avoit déjà fait par ses discours. Après avoir dévoilé les faux principes de ses ennemis dans sa lettre à S. Augustin, il crut devoir découvrir leurs ruses et leurs artifices dans une autre excellente lettre qu'il adressa à Rufin son ami. L'on y voit les principaux traits de leur conduite pour réussir à établir leur fausse doctrine sur les ruines de celle de S. Augustin : conduite d'autant plus dangereuse, qu'elle étoit plus cachée. N'ayant garde de se déclarer ouvertement contre le Saint, parce qu'ils sçavoient trop l'estime que l'on faisoit de son mérite, et qu'ils connoissoient trop le courage de ses défenseurs ; ils se contentoient de répandre en secret leurs calomnies. Ils voïoient avec regret de quelle manière S. Prosper et les autres qui lui étoient unis, réfutoient ce qu'ils semoient dans leurs fréquentes conférences. Ils comprenoient que s'ils avoient la hardiesse de vouloir parler ou devant les Evêques, ou devant les peuples, ils seroient accablés par une foule de passages de S. Augustin même. Que ces passages confondroient leurs calomnies ; et que faisant paroître la vérité dans toute sa force, ils vaincroient aisément dans l'esprit de ceux qui avoient un peu de foi, tout ce que la vanité de leur imagination leur faisoit produire, pour élever leur propre justice contre la grace de Dieu..

Pros. ad Rus., n. 5.

XXIX. Ce reproche que S. Prosper leur fit de n'oser produire en public leurs fausses accusations, les piqua vivement. Quelqu'un d'entr'eux, qui y fut le plus sensible, voulut entreprendre d'écrire contre S. Augustin ; mais il n'osa encore le faire que sous un nom emprunté. Sitôt que son dessein eut transpiré, S. Prosper le réfuta par avance en deux Epigrammes qui nous ont été conservées. Il y fait voir que ce dessein tend à prêter des armes à des ennemis déjà vaincus et terrassés. Que ce nouveau combat ne peut que causer la ruine de celui qui pense à l'entreprendre. Que pour écrire contre S. Augustin, il faut être disciple ou de Pélage, ou de Julien d'Eclane. Qu'au reste il peut se montrer hardiment sans se cacher, et s'entortiller davantage sous ses ruses artificieuses et trompeuses ; parce qu'il lui sera impossible d'éviter ce vénérable vieillard, qui avoit déjà marché sur les aspics et sur les basilics, après leur avoir écrasé la tête.

ep., p. 191. 192. 193.

p. 191. 195.

p. 191. 192.

ep. 2., p. 193. 194.

p. 195. 196.

XXX. Ce n'étoit pas encore assez pour le zèle qu'a-

voit S. Prosper de remédier aux maux de l'Eglise des Gaules, que de réfuter ainsi ceux qui les causoient, et de démasquer leur conduite artificieuse. Il jugea encore nécessaire de travailler à préserver de la séduction les Fidèles ses frères, et à leur inspirer l'amour de la vérité. C'est ce qu'il entreprit, et qu'il exécuta très-heureusement par son Poëme admirable contre les ingrats, c'est-à-dire, contre ceux qui refusoient de reconnoître que nos mérites sont l'effet, et non la cause de la grace. Tout cela fut encore insuffisant pour retenir les langues médisantes, et empêcher la division. Cependant les Evêques, qui d'abord avoient eu quelque peine sur la doctrine de S. Augustin, comme S. Hilaire d'Arles, ou avoient reconnu la vérité, ou attendoient dans un humble silence que Dieu la leur fît connoître. Mais certains Prêtres continuoient toujours à troubler l'Eglise, et à exercer la patience et la plume de S. Prosper.

XXXI. S. Augustin étoit peut-être encore au monde, lorsque quelques-uns d'entr'eux jetterent dans le public plusieurs fausses propositions, comprises en 15 articles, qu'ils disoient avoir tirées des Livres de ce S. Docteur. Leur dessein en cela étoit de décrier et de diffamer sa mémoire, en décriant, comme ils faisoient, la doctrine de la prédestination gratuite qu'il avoit enseignée. S. Prosper attentif à tout ce qui se passoit dans cette cause, y répondit aussi-tôt article par article, de manière à confondre l'imposture, et à fermer la bouche à la calomnie. Cela n'empêcha pas néanmoins qu'un autre Prêtre nommé Vincent, ne publiât encore vers le même temps seize propositions remplies d'erreurs, qu'il attribuoit à S. Prosper, afin de noircir par cette liste diabolique la réputation du maître, en ternissant celle du disciple. Quoique ce ne fût qu'une répétition masquée des articles des Gaulois, et qu'ainsi elle fût déjà réfutée par avance, S. Prosper voulut bien cependant y opposer un nouvel écrit, et y joignit une profession de la foi qu'il défendoit contre les Pélagiens sur l'autorité du S. Siège. Peu de temps après, ceux de Genes, qui agissoient, comme il paroît, de meilleure foi que les Gaulois, proposerent neuf extraits contenant les difficultés qu'il avoient particulièrement sur les Livres de la Prédestination des Saints et du Don de la perseverance. S. Prosper les satisfît, en leur expliquant chaque article, tant par l'autorité de l'Ecriture, que par d'autres endroits des Ouvrages de S. Augustin.

De ing , v. 1. 3.

Maug., t. 2, p. 475.

Cœl. ad. Gal., n. 1.

Pros ad Gall. pr. p. 203. 204.

bj. Vinc. pr., p. 227. 228.

Pros., p. 239. 240.

p. 705. 706.

p. 241. 242.

XXXII. Les Semipélagiens ne se rendirent point encore à tant d'écrits lumineux. Après la mort de S. Augustin ils continuèrent, comme auparavant, d'attaquer et sa mémoire et sa doctrine. Quoique les Papes prédécesseurs de S. Celestin, l'eussent regardé comme l'un des plus excellens Maîtres, et que tout le monde eût pour lui de l'amour et du respect, les ennemis de la grace ne faisant nul cas de son autorité, déclarèrent qu'ils ne vouloient suivre sur ces matieres contestées que ce que le S. Siège auroit décidé. Ce nouveau subterfuge obligea S. Prosper et Hilaire à faire le voiage de Rome pour exposer au Pape S. Célestin l'état des choses dans les Gaules. Ce Pontife leur fit tout l'accueil que méritoient ces défenseurs intrépides de la grace de J. C. et de la réputation du grand S. Augustin. Touché de leurs raisons, il écrivit une lettre célèbre à tous les Evêques des Gaules, par laquelle il se plaint amèrement de leur indifférence et de ce qu'ils souffroient que l'on troublât ainsi l'Eglise. Il les conjure donc d'y apporter du remede; de reprendre les auteurs de la division; de ne les pas laisser davantage semer des discours injurieux et à la mémoire des Evêques déjà morts, et à la réputation de ceux qui en prenoient la défense. Il finit par un grand éloge de S. Augustin, qui, dit-il, n'a jamais été soupçonné de la moindre erreur.

XXXIII. A cette lettre de S. Célestin on joint ordinairement un recueil de divers passages des Papes et des Conciles d'Afrique approuvés par les Papes. Ce recueil est fait pour répondre au Sémipélagiens, qui ne vouloient s'arrêter qu'à ce qui avoit été décidé par le S. Siège. On ne peut guères douter qu'il ne fût dressé à Rome à l'occasion du voiage qu'y fit S. Prosper avec Hilaire, et que ce ne fût lui-même qui y mit la main par ordre du Pape S. Célestin. Des autorités si considérables apportées de Rome dans les Gaules, devoient assurément y appaiser tous les troubles. Mais elles n'eurent point cette vertu. Comme S. Célestin avoit autorisé seulement en général la doctrine de S. Augustin, on prétendit que n'ayant point parlé en particulier de ses derniers Ouvrages, il falloit qu'il ne les approuvât pas. Outre que cette chicane étoit sans fondement, les défenseurs de la grace se fussent aisément contentés que les Sémipélagiens eussent approuvé les premiers Ouvrages de ce Pere contre Pélage : car on y eût trouvé de reste la condam-

Coel. ad. Gall., n. 4.

Præf. p. 271.

Coel. ad Gall. n. 2. 4.

n. 1.

n. 2.

n. 3.

n. 4.

Pros. p. 271. 278.

Pros. in Coll. c. 21. n. 3. vit. § 8.

- nation de leur erreur. Mais ils n'avoient garde de le faire.  
 Vit. *ibid.* | Till. ' De sorte qu'après la mort de S. Célestin, qui arriva en 432,  
*ibid.* on continua toujours à calomnier S. Augustin. On s'efforça de  
 dire, comme auparavant, qu'il n'avoit pas bien défendu la gra-  
 ce. On troubla tout de nouveau la paix et la victoire de l'Eglise,  
 en reprenant les armes de ses ennemis, et en y emploïant les  
 plaintes des condamnés et les injures insolentes de Julien.
- Pros. in Coll., c. 1, XXXIV. ' Ces nouveaux efforts des calomniateurs obli-  
 n. 4. gèrent S. Prosper de reprendre la plume, pour soutenir l'hon-  
 neur de S. Augustin, et en même tems de tous les Evêques,  
 particulièrement de ceux de Rome, qui avoient approuvé  
 n. 2. ses sentimens, comme nous l'avons vû. ' Dans ce dessein il  
 examina les nouvelles lumieres et la doctrine la plus exacte  
 de ces nouveaux Docteurs, qui s'érigeoient en censeurs d'un  
 Saint, sous la conduite duquel l'Eglise triomphoit depuis  
 c. 2, n. 1. plus de vingt ans de l'hérésie Pelagienne. ' Il choisit le plus  
 habile et le plus célèbre d'entr'eux qui avoit déclaré ses sen-  
 timents par des écrits publics, et que l'on ne pouvoit desavouer.  
 Il ne le nomme point; mais on voit clairement qu'il désigne  
 l'Abbé Cassien, en nommant son Ouvrage, c'est-à-dire sa  
 treizième conférence sur la protection de Dieu, dans laquelle  
 il fait parler l'Abbé Chéremon sur la grace de Dieu et le  
 libre arbitre de l'homme, de la maniere que tout le monde  
 c. 21, n. 4. seait. ' On étoit alors sous le Pontificat de S. Sixte, qui avoit  
 Nor. h. Pel., l. 2, succédé à S. Célestin dès le mois d'Avril 432. ' S. Prosper  
 c. 10, p. 239. dans cet ouvrage rapporte les propres termes de la confé-  
 rence, en réfute toutes les erreurs, et fait voir combien  
 cette piece s'accorde peu avec elle-même et avec les prin-  
 cipes de l'Eglise.
- XXXV. S. Prosper fit encore dans la suite divers autres  
 Ouvrages, soit pour expliquer, soit pour défendre les vérités  
 de la grace du Sauveur. On peut dire que ce fut à quoi contri-  
 buerent considérablement son commentaire sur les Pseaumes,  
 et particulièrement le Recueil des Sentences tirées des  
 Till. H. E., t. 16, écrits de S. Augustin. ' Ce dernier Ouvrage est comme un  
 p. 24, Dupin, bib., corps abrégé de Theologie qu'il s'étoit faite pour se rendre  
 t. 4, p. 448. plus familiers les principes de ce grand Docteur, et qu'il  
 Pros., p. 611. 612. publia pour les faire connoître et aimer des autres. ' Mais  
 afin de les mieux imprimer dans la mémoire de ses lecteurs,  
 p. 615. 680. il prit le soin, au milieu de tant de travaux importans pour  
 l'Eglise, de tourner ces sentences en vers, ' et d'en compo-

ser plus de cent épigrammes. ' Il n'exprime dans ces vers que ce que la pieté nous a enseigné, et nous invite à aimer. ' Il paroît que ces sentences servirent beaucoup aux Peres du II Concile d'Orange, pour éclaircir les grandes vérités de la grace, que ce Concile mit à couvert de toute insulte.

p. 615. 616.

Aug., t. 10, app.,  
p. 234.

XXXVI. Telle fut l'origine, tels furent les premiers progrès du Sémipélagianisme dans nos Gaules. Pendant que S. Prosper et Hilaire vécut, il eut en eux de puissans adversaires. Mais il ne paroît pas qu'après leur mort personne prit si-tôt ouvertement la défense de la vérité. L'erreur dans la suite, à la faveur et sous les auspices de Fauste Abbé de Lerins, puis Evêque de Riès, qui s'en déclara zélé partisan, fit des progrès énormes. Ce Prélat imbu de cette doctrine, dont il avoit peut-être apporté les premières semences de la Grande Bretagne sa patrie, dans le Monastere de Lerins, ou qu'il avoit apprise de Julien le Pélagien, qui se retira quelque tems dans cet Abbaie, comme l'on croit, n'oublia rien et pour la soutenir, et pour la répandre. Si l'on pouvoit s'en rapporter au sentiment de quelques Auteurs, qui l'avancent sans preuves, on croiroit même que Vincent, Moine à Lerins sous Fauste, n'auroit écrit son célèbre Mémoire, que par ordre de son Abbé et dans le dessein de faire triompher le Sémipélagianisme de la doctrine de S. Augustin. Mais il est certain d'ailleurs que Fauste mit tout en œuvre pour élever ses opinions favorites sur les ruines des vérités de la grace et de la prédestination. Il ne lui manquoit plus pour mettre le comble à ses efforts, que d'emploier sa plume pour les transmettre à la postérité. Et c'est ce qu'il fit avant que de mourir, par son fameux Ouvrage sur la grace et le libre arbitre, qui attira plusieurs réponses de la part des plus sçavans hommes de ce siècle et du suivant, tant dans nos Gaules qu'ailleurs.

XXXVII. La hardiesse avec laquelle Fauste agit en faveur de ses préjugés, se trouvant soutenue par la réputation que l'austerité de sa vie et un long épiscopat lui avoient acquise contribua le plus à donner du crédit à ses sentimens. D'ailleurs ' il y avoit alors plusieurs Evêques dans les Gaules, qui bien qu'ils ne tombassent pas dans toutes les erreurs de Fauste, avoient néanmoins de la peine à suivre la vérité de la doctrine de S. Augustin dans toute sa pureté. Ainsi ils

Till., ibid., p. 778.1.

Conc., t. 4, p.  
1042.

Genn., vit. ill., c.  
86.

Conc., t. 4, p.  
1672. 1687. 1688.  
a p. 1678. 1679.  
b Till. *ibid.* 2.

Aug. ep. 225. n. 7.  
7.

étoient assez disposés à être surpris par les artifices de Fauste, et à ne pas appercevoir ses faux principes. Tout cela conspira à fortifier, et même à accroître le Sémipélagianisme dans les Gaules, où il causa durant plus de cent ans des troubles et des divisions fâcheuses, en commettant les uns avec les autres les plus saints et les plus sçavans personnages de ce V siècle. Enfin ce long différent, dit le P. Sirmond, fut terminé en 529, dans le II Concile d'Orange, qui décida par les sentimens de S. Augustin toutes les disputes sur la grace et le libre arbitre. Il est remarquable que comme c'étoit un Evêque des Gaules qui avoit le plus contribué à appuier et répandre l'erreur, Dieu voulut se servir d'un autre Evêque Gaulois pour la détruire. S. Cesaire d'Arles fut choisi pour cette glorieuse exécution. D'abord il écrivit contre Fauste un Traité de la grace et du libre arbitre, que nous n'avons plus malheureusement, et dans lequel il prouvoit par l'Ecriture et les Peres, que l'homme ne peut de lui-même faire aucun bien, s'il n'est prévenu de la grace de Dieu. Ensuite il présida au II Concile d'Orange; et par les soins qu'il se donna de le faire approuver par le S. Siège, <sup>a</sup> et de l'appuier par la prédication de sa doctrine, <sup>b</sup> il vint à bout, quoiqu'avec peine, d'étouffer le reste du Pélagianisme dans les Gaules.

XXXVIII. Au reste quelque répandu qu'y fût le Sémipélagianisme en ce siècle, il ne faut pas s'imaginer qu'il eût entierement gagné tout le monde. La vérité se réserve toujours des adorateurs. Outre les grands hommes qui le combattirent de front, comme S. Prosper, Hilaire, et quelques autres généreux amateurs de la vraie grace, il paroît par ce qui nous reste des Ecrits de plusieurs autres, qu'ils n'étoient point souillés de cette tache. On doit mettre de ce nombre S. Hilaire d'Arles, comme nous le montrerons dans la suite, quoique d'abord prévenu contre la doctrine de S. Augustin; S. Eucher Evêque de Lyon, Mamert Claudien Prêtre de l'Eglise de Vienne; S. Loup Evêque de Troies; Salvien, quoique Prêtre de Marseille même qui fut le premier berceau de cette hérésie; l'Auteur des premiers actes de S. Victor Martyr de la même Ville; l'Auteur du poëme d'un mari à sa femme, que nous nommons Prosper Tiro après le vénérable Bede; Constance Prêtre de l'Eglise de Lyon; S. Honorat Evêque de Marseille; S. Apollinaire Si-



doine Evêque de Clermont, quoique grand ami de Fauste, et l'admirateur de sa maniere d'écrire; l'Abbé Pomère, et plusieurs autres que nous pourrions encore nommer, si cela n'étoit trop ennuyeux. Non-seulement ce qui nous reste de leurs Ecrits, n'est point infecté des erreurs du Sémipélagianisme; mais il s'y trouve même plusieurs endroits, qui contiennent une doctrine toute opposée. De même, quoique tout le monde ne goûtât pas les grandes verités de la doctrine de S. Augustin sur la grace et la prédestination, les Ecrits de ce Pere ne laissoient pas d'avoir un très-grand nombre de personnes qui les lisoient. Nous avons même des preuves dans S. Sidoine, qu'ils étoient entre les mains des femmes comme entre celles des Sçavans.

Sid. S., l. 2, ep. p. 894.

XXXIX. Dans tout ce que nous venons de dire sur le Sémipélagianisme, nous n'avons pas fait difficulté de le qualifier une hérésie, en parlant de ses commencemens comme de ses progrès. Ce ne fut toutefois qu'après le second Concile d'Orange en 529, qu'il mérita proprement cette qualification. De sorte qu'avant ce temps-là on pouvoit parler et écrire en Sémipélagien, sans être formellement hérétique. Mais il est néanmoins vrai de dire, qu'il y avoit autant de danger que de témérité de contredire et de combattre, comme faisoient les partisans de cette hérésie, une doctrine qu'on ne pouvoit pas ignorer être celle de toute l'Eglise. Une des plus funestes suites du Sémipélagianisme fut le Prédestinatianisme, si fameux dans les Ecrits qui nous restent des Sémipélagiens. On sait assez, sans qu'il soit besoin d'en parler, combien Fauste de Riès en particulier sut le faire valoir contre ceux qui ne pensoient pas comme lui.

Pros. ad Rus. n. 4.

XL. Autant que le Sémipélagianisme servit à soutenir les lettres dans nos Gaules, en y exerçant les esprits et les plumes; autant et même encore plus de préjudice leur porta l'irruption qu'y firent en ce siecle plusieurs Nations barbares, dont quelques-unes y fixerent leur demeure. On y vit en même tems les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Erules, les Saxons, les Bourguignons, les Suèves, les Huns, et d'autres après ceux-là. D'un autre côté les Germains étendirent leurs limites dans les païs de Spire, de Wormes et de Maïence. Ils s'emparèrent de Strasbourg, de Terouane, de Tournai, d'Arras, de Reims et d'Amiens. Ces ravages commencerent dans nos Gaules

Till. Emp., t. 5, p. 545. 547. 549. 550.

Pros. chr., p. 739 | Journ., c. 31, p. 411. 1.

Pros. de Prov., v.  
15-60 | Hier., ep.  
91, p. 748.

dès le dernier jour de l'an 406, les Alains et les Vandales s'y étant jettés ce jour-là, après avoir passé le Rhein. On voit par le Poëme sur la Providence parmi les Œuvres de S. Prosper, par la lettre de S. Jérôme à Averuchie, par Salvien et divers autres Ecrivains du temps, en quel déplorable état ces Barbares et les autres qui les suivirent de près, réduisirent toutes les Gaules. Les principales villes y furent ruinées, les campagnes ravagées, les peuples partie égor-gés, partie emmenés captifs.

Jorn. ibid. | Till.  
Emp., t. 3, p. 586.

Pros. chr., p. 739 |  
Jorn. ibid. | Till.  
ibid., p. 629.  
a p. 640.

XLI. Il est vrai qu'en 409 le passage des Pyrenées étant ouvert, presque tous les Barbares qui inondoient les Gaules, se débordèrent dans l'Espagne. Mais ce ne fut que pour ceder leur place au Gots, qui aiant quitté l'Italie sous la conduite de leur Roi Ataulphe, vinrent en 412 ravager les Gaules à leur tour. <sup>a</sup> Ils en sortirent pourtant en 414 ou 415, pour passer, comme les autres Barbares, dans l'Espagne, d'où ils retournerent de nouveau dans les Gaules dès l'année 418 ou 419. Alors Constance, qui étoit Général de l'Empereur Honorius, et qui fut depuis Auguste lui-même, leur céda le païs depuis Toulouse jusqu'à l'Océan. Ce fut ainsi que les Gots, qui à une barbarie extrême joignoient l'impicité Arienne, s'établirent dans nos Gaules. Toulouse fut leur Capitale durant 88 ans que dura leur Empire, qu'ils étendirent le plus qu'il leur fut possible, et jusques dans l'Auvergne d'un côté, et de l'autre jusques dans le fond de la Provence. Cette résidence des Gots dans nos Gaules servit beaucoup à adoucir leur naturel sauvage et barbare. On croit sur un endroit de S. Sidoine, que Theodoric leur Roi étudia le Droit et les belles lettres à Toulouse, et que ce fut sous ce même Roi, ou sous Euric son successeur, que les Gots commencerent à rédiger par écrit les loix de leur gouvernement. Enfin après que Dieu s'en fut servi pour humilier les Gaulois, et punir leurs péchés, il les fit chasser des Gaules par les François, qui s'y étoient aussi établis, comme nous allons dire.

Sid. car. 7, v. 496.  
499 | Egas. Bul., t.  
1, p. 41. 45.

XLII. Nous ne touchons ces tristes événemens qu'autant qu'il est nécessaire pour montrer le rapport qu'ils ont au sujet que nous traitons. On verra par la suite qu'ils furent l'origine fatale de la décadence des lettres dans les Gaules, comme la source de la ruine entière de l'Empire en Occident. Et déjà l'on comprend sans peine qu'il étoit impossi-

ble

ble que les Letres, dont la conservation et le progrès sont étroitement liés avec la paix, la tranquillité et le calme, se soutinssent avec quelque honneur au milieu de tant d'agitations, de troubles, de ravages, de cruautés. Quel moïen que la politesse de nos Gaulois, et la langue Latine qu'ils parloient encore assez purement, pussent tenir contre des mœurs et un jargon aussi barbares que l'étoient les noms des peuples étrangers qui les dominoient? Les vaincus en subissant le joug des victorieux, ne peuvent se dispenser de se faire à leurs maximes, et de suivre leurs coutumes. Ce fut par ce moïen que nos Gaules changerent entierement de face sous la domination de tant de nations étrangères, qui n'ayant de passion que pour la chasse et la guerre, ne pouvoient avoir que du mépris pour les Sciences et les beaux Arts, dont nos Gaulois faisoient profession.

XLIII. On peut juger du dommage que les Letres reçurent dans les Gaules de l'irruption de ces barbares, par celui qu'elle y causa à l'Eglise. Euric un des Rois des Visigots, qui suivant les traces de ses prédécesseurs, travailloit à y étendre sa domination, n'en vouloit pas moins au Christianisme qu'aux Villes qui tenoient encore pour les Romains. Le nom de catholicité lui étoit si odieux, qu'il seroit difficile de dire laquelle des deux passions étoit la plus grande en lui, ou celle de régner, ou celle de soutenir son hérésie, qui étoit l'Arianisme. Il avoit fait égorger les Evêques d'Auch, de Basas, d'Eause, de Cominge, de Gabales aujourd'hui Mandé, de Bourdeaux, de Rhodès, de Périgueux, de Limoges, et ne souffroit point qu'on leur donnât de successeurs, non plus qu'à ceux que l'on avoit envoyés en exil. De sorte que la foi périssoit avec les Evêques, qui l'annonçoient au peuple, et qui la défendoient contre ses ennemis. La discipline de l'Eglise ne tomboit pas seulement; mais le souvenir même s'en perdoit. Par ce défaut de succession des évêques, lorsqu'il en mouroit quelqu'un, c'étoit moins un Evêque qui mouroit pour cette Eglise, que le Sacerdoce même. Enfin il semble que l'on n'avoit point d'autre but que de détruire la Religion Catholique, et en la détruisant, d'anéantir les Sciences ecclésiastiques et profanes. Car encore alors, et cela dura jusqu'à l'établissement des Monasteres, des Colleges et des Universités, on n'enseignoit les Sciences ecclésiastiques que dans les Seminaires sous les

Sid. S., 1. 7, ep. 6,  
p. 1023. 1024.

p. 1024. 1025.

p. 1026.

p. 1025.

p. 1026.

yeux des Evêques, qui le plus souvent prenoient eux-mêmes ce soin. Pour les Sciences humaines, on les étudioit dans des Ecoles publiques; mais quelle apparence y avoit-il d'en ouvrir sous une domination qui ne les pouvoit goûter? Elle ne permettoit pas même, cette domination, que l'on sortit des Gaules pour aller ailleurs fréquenter les Ecoles célèbres.

l. 9, ep. 14, p. 4115.

On en trouve un exemple en la personne de Bourguignon, jeune homme de mérite, fort désireux de s'avancer dans les Sciences. Mais comme il demouroit en Auvergne, dont les Visigots se rendirent maîtres vers 475, les conditions de la paix avec ces barbares l'empêchoient d'aller étudier à Rome, comme il le souhaitoit.

Till. Emp., t. 5, p. 616.

XLIV. Cinq ou six ans avant que les Gots eussent fixé leur demeure dans les Gaules, les Bourguignons, qui y avoient déjà fait une irruption, passerent le Rhein en plus grand nombre qu'auparavant, et s'y vinrent aussi établir en 413. C'est à cette année que l'on rapporte le commencement de leur empire dans les Gaules sous leur Roi Gondicaire. Outre le país auquel ils ont donné leur nom, ils en possederent encore beaucoup d'autres dans ce que nous appelons aujourd'hui le Dauphiné et la Savoie. Ils furent assez longtemps maîtres de Lyon et de Vienne, dont ils firent la capitale de leurs Etats. S. Sidoine fait une description de leur extérieur et de leurs mœurs, laquelle n'est pas fort avantageuse.

Chor., l. 4, § 14, p. 216.  
a Sid. Car. 12, v. 3. 19.

Till. ibid., p. 617.

b Dès l'an 417 ils embrasserent la Foi Catholique; mais dans la suite après 440, ils eurent le malheur de se laisser infecter de l'hérésie Arienne, peut-être par le commerce qu'ils eurent avec les Gots. C'est à cause de cette hérésie que ces deux nations professoient dans nos Gaules, que la plupart des Homélies imprimées sous le nom d'Eusebe d'Emese, mais qui sont des Evêques Gaulois de ce siècle, contiennent plusieurs traits contre les Ariens et les Photiniens. Au reste les Bourguignons étoient presque tous artisans, et fort satisfaits de gagner leur vie par leur travail. Ils aimoient naturellement la paix, et traitoient les Gaulois de leurs Etats avec douceur, sans leur faire de tort; non comme des peuples conquis, mais comme leurs freres en J. C. Ainsi à leur langage près, qui étoit un dialecte du Germain, ils ne pouvoient guères nuire à la profession que faisoient nos Gaulois des Sciences et des beaux Arts. Ils souffroient même des Ecoles publiques à Lyon et à Vienne, comme nous dirons dans la suite.

Ibid. | Emis. hom. 24, p. 282. 1. 2.

Sid. ibid.

XLV. Pour ce qui est des François ou Francs, la nation la plus belliqueuse de celles qui vinrent fondre sur les Gaules, ils avoient déjà tenté souvent d'y pénétrer. Mais ce ne fut que vers 428 qu'ils commencerent enfin à s'y établir, sur les confins du Diocèse de Tongres près de Bruxelles, sous la conduite de Clodion leur Roi. Plus heureux que tous les autres peuples étrangers, qui s'y étoient jettés avant eux, ils subjuguèrent non-seulement une partie des Gaules, comme avoient fait les Gots, mais ils se rendirent encore maîtres de tout le pais, et en chasserent tous les Barbares qui y avoient choisi des retraites, hors les Bourguignons qui rechercherent leur amitié. Puis s'y étant affermis et rendus puissans, ils se mêlerent et incorporerent de telle sorte avec les Gaulois, qu'ils ne firent plus qu'une seule et même nation : avec cet avantage glorieux pour les François, que la nation ainsi composée prit leur nom dans la suite, comme fit aussi la Monarchie qu'ils établirent, et qui subsiste encore aujourd'hui avec autant de réputation et de gloire que jamais. Il arriva de l'union de ces deux peuples ce que l'on voit arriver du mélange de deux différentes couleurs, qui s'alliant ensemble, perdent chacune de sa force, et forment une troisième couleur qui efface les deux autres. De même ces deux peuples s'étant étroitement alliés l'un avec l'autre, s'entre-communiquerent leurs bonnes et leurs mauvaises qualités. Les François s'adoucirent par le commerce et les habitudes des Gaulois, mais les Gaulois devinrent plus ignorans et plus grossiers ; et des uns et des autres il se forma une nation comme toute nouvelle, qui n'étoit ni grossiere, ni barbare comme l'avoient été les Francs, mais qui n'étoit non plus ni polie, ni instruite dans les Letres, comme l'avoient été les Gaulois.

Till. ibid., p. 638.  
639.

Bail. jug. prej., c.  
7, §. 9, p. 313.  
316 | Fleur. mœ.  
chr., n. 58, p. 357

XLVI. Il y auroit beaucoup de choses à dire sur le génie de ces premiers François ; mais il suffit pour notre dessein de remarquer ici, qu'ils vivoient entr'eux avec beaucoup d'union, de fidélité et de justice, et qu'ils étoient bons et civils envers les étrangers. C'est le témoignage que leur rend Agathias, qui vivoit peu de temps après Procope, qui n'en parle pas si avantageusement. D'ailleurs, quoique le corps de la nation ait persisté dans le Paganisme jusqu'à la conversion de Clovis, plusieurs d'entr'eux dès long-temps auparavant avoient déjà embrassé la Religion Chrétienne, qui sert plus

Till. Emp., t. 3,  
p. 397.

p. 440.

que toute autre chose à civiliser les peuples les plus barbares. Ainsi l'on peut dire que les Francs, lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules, avoient quelque politesse qui devoit les rendre et plus susceptibles de celle qu'ils y trouverent, et plus propres à y hériter des Sciences et des beaux Arts qui y fleurissoient, si leur passion dominante pour la chasse et pour la guerre ne l'eût emporté. Ils n'étoient pas même sans quelque connoissance des Letres, 'au rapport d'un Ecrivain assez moderne, qui assure qu'ils avoient à leur usage trois sortes de caracteres. Les uns étoient presque semblables aux lettres Grecques; et ce fut avec ce caractere qu'un certain Wastalde écrivit l'Histoire des Francs en la langue de leur païs. Les autres caracteres différens de ceux de Wastalde avoient été inventés, ou plutôt introduits, par un nommé Dorac. Enfin la troisième espèce de ces caracteres avoit été apportée par Hichus, Franc de nation, qui étant sorti de Scythie, se retira avec Marcomir vers le Rhein. Vossius, qui rapporte ce trait d'Histoire d'après Corneille Agrippa, remarque n'avoir rien trouvé de semblable dans les Auteurs qui l'ont précédé.

Voss. art. gram., l. 1, c. 9.

Bail. *ibid.*, p. 316.

p. 316. 317.

Sid. S., l. v., ep. 10, p. 897.

XLVII. Cela n'empêcha pas que la domination des François et des autres nations étrangères, étant ainsi établie, et y aiant entièrement éteint celle des Romains, elle n'en sevelît sous les ruines de celle-ci les belles Letres avec presque toutes les Sciences qui faisoient auparavant la plus grande gloire de cet Empire. La langue Latine, qu'on avoit parlé communément dans le païs depuis les Empereurs, dégénéra successivement en langue Romaine; c'est-à-dire en une langue rustique, qui ne retenoit rien de l'autre qu'une émanation monstrueuse et corrompue, et que l'on ne reconnoissoit presque plus que par le caractere de ses Idiômes. Cette corruption put avoir plusieurs différentes sources; mais elle vint particulièrement de ce que les étrangers habitués dans nos Provinces, voulant se mêler de parler, ou d'écrire en Latin qu'ils ne sçavoient pas, cette ignorance les obligeoit d'y substituer une infinité de mots de leur langue barbare, en leur donnant des terminaisons et des inflexions latines. Ensuite ces mots ainsi fabriqués passoient d'autant plus aisément en usage, que l'on se piquoit moins de conserver la pureté de la Langue. Ce mal commença de bonne heure dans nos Gaules. Car nous voïons que S. Sidoine s'en plaignoit de son temps, c'est-à-

dire 30 à 40 ans avant la fin de ce siècle. ' Il dit ailleurs en répondant à Catullin qui lui avoit demandé un épithalame, qu'il n'y avoit plus moïen de faire des vers au milieu d'une nation qui ne parloit que le Germain ou l'Alleman. Il veut dire les Bourguignons, qui étoient alors maîtres de Lyon, où il demouroit.

Car. 12, v. 1. 6.

XLVIII. ' Il falloit donc que ceux qui vouloient se distinguer et passer pour sçavans, étudiassent la langue Latine comme une langue étrangere. Mais il y en avoit très-peu qui voulussent s'en donner la peine. On n'avoit plus les motifs et l'émulation qui portoient auparavant à cultiver, et à acquérir les Sciences. ' Une domination étrangere énervoit tous les jours les forces de l'Empire, et le poussoit avec violence à sa ruine. Il ne lui restoit plus ni charges ni dignités pour récompenser le mérite de ses sujets; et cette recompense leur manquant plutôt que leur courage pour s'en rendre dignes, ils négligeoient et de fréquenter les Ecoles, et de hanter le Barreau, qui étoient les voies ordinaires pour arriver aux honneurs. ' Les dignités qui servoient le plus ordinairement à distinguer les grands du commun du peuple, étoient tellement tombées avec l'Empire, dès le temps de S. Sidoine, que la connoissance des letres étoit le seul endroit par lequel la noblesse se distinguoit du reste des citoïens. Mais comme cette derniere marque de distinction, et ces mêmes dignités étoient connexes, celles-ci venant à tomber il falloit qu'elles entraînaient l'autre dans leur chute; et c'est ce qui arriva. Quant aux étrangers qui dominoient dans les Gaules, ils étoient de ceux ' dont parle le même S. Sidoine, qui n'entendant rien aux Sciences et aux beaux Arts, ne faisoient aucun cas de ceux qui s'y appliquoient. De sorte que tout conspiroit à faire négliger l'étude, et qu'il se trouvoit très-peu de personnes qui fissent honneur aux Letres. ' Le soin que l'on prenoit d'y avancer, au jugement du même Auteur, ne méritoit pas qu'on en parlât, et il n'y avoit pas plus d'espérance pour l'avenir.

Bail. ibid., p. 316.

Sid. S., l. 3, ep. 8, p. 918.

l. 8, ep. 2, p. 1053.

l. 5, ep. 10, p. 983.

l. s., ep. 22, p. 961.

XLIX. La suite des temps ne vérifia que trop la juste crainte de S. Sidoine à ce sujet. Nos Gaulois comme les autres ' négligerent presque entierement l'étude des Historiens, des Poètes, des Orateurs et des autres Auteurs profanes. ' Le mal en étoit venu jusqu'à ce point dans les Gaules, que Mamert Claudien, qui en gémissoit amèrement,

Bail., ibid., p. 317.

Cl. M. ad Sap., p. 536.

étoit prêt en son temps, c'est-à-dire, environ dix à douze ans après le milieu de ce siècle, de faire l'épithaphe des Sciences, sans l'espérance que lui donnoit un petit nombre de Sçavans, qui travailloient encore à les faire revivre. Non-seulement on y négligeoit la langue Latine, mais on avoit même quelque honte de la parler. La Grammaire y étoit souverainement méprisée. 'On y redoutoit la Dialectique, selon l'expression de ce sçavant Gaulois, comme une Amazone qui va au combat l'épée à la main. On y rejettoit la Musique, la Géométrie et l'Arithmétique, comme autant de furies; et l'on n'y parloit de la Philosophie que comme d'une bête de mauvais augure.

p. 537.

p. 537. 538.

p. 538.

Till. H. E., t. 16,  
p. 189.Paul. Vit. Mart.  
pr.Sid., l. 2, ep. 12,  
p. 162.Cl. M., ibid., p.  
536.

L. 'Pour la véritable Rhétorique, on ne lui faisoit plus aucun accueil; ou si on lui en faisoit, ce n'étoit que pour la traiter indignement, soit en énervant sa force naturelle par des cadences étrangères et affectées, soit en la réduisant à de grands mots qui remplissoient la bouche, mais que souvent on n'entendoit pas, ou qui ne signifioient rien. Ainsi dès ce V siècle on commença à faire consister l'art de l'Eloquence à ne se faire entendre qu'à peu de personnes, et par une grande contention d'esprit. C'est de quoi nous fournissent des preuves les Ecrits de S. Apollinaire Sidoine, et de quelques autres Auteurs de ce même temps. La Poésie se sentit aussi de la décadence de tout le reste. 'Elle commença dès ce même siècle à perdre beaucoup de ses anciennes beautés. Nos Poètes se donnerent dès lors la licence, à l'exemple des Grecs, de changer la quantité des syllabes, en faisant longues celles qui son breves de leur nature, et breves celles qui sont longues. On en accuse en particulier S. Sidoine, Paulin de Périgueux; et l'on prétend même le faire remonter jusqu'à S. Prosper. Il n'y eut pas jusqu'à la Médecine sur laquelle la barbarie n'étendit son empire. Au lieu de ces Médecins habiles de l'antiquité, ceux de ce V siècle étoient à la vérité très-prompts à proposer des remèdes, mais non à s'accorder ensemble; assez assidus auprès des malades, mais peu habiles à les soulager, et en tuoient plusieurs par l'excès de leurs bons offices.

LI. 'Ce n'est pas que ce siècle n'eût encore dans nos Gaules des esprits propres à toutes ces sciences. Ils y étoient encore tels qu'on les y avoit vus anciennement; car le genre humain ne peut pas être différent de lui-même. Mais c'est



que l'on y manquoit et de zèle et d'application pour l'étude. C'étoit donc moins au génie des hommes de ce siècle, qu'il falloit s'en prendre, qu'à leur négligence affectée. Bien loin de s'appliquer à perfectionner ce qui avoit été déjà inventé, ils ne vouloient pas même se donner la peine de s'en instruire. De cette négligence déplorable à acquérir les sciences, s'ensuivit la ruine entière<sup>1</sup> de la vertu à laquelle les sciences servent d'introduction. Nos Gaulois aiant ainsi perdu le goût pour les belles Lettres, n'en eurent plus que pour les délices, et tournerent tous leurs soins à amasser des richesses. Leur vie ne fut plus qu'une vie d'oisiveté, de mollesse et d'ignorance. C'est ainsi qu'en parle Mamert Claudien. S. Sidoine reprend les mêmes défauts dans la jeunesse Gauloise de ce tems-là, et l'accuse d'être tout ensemble et superbe et paresseuse. S'érigeant, dit-il, en Philosophes à contre-temps, ils font semblant au milieu de leurs débauches de mépriser les dignités, auxquels il n'osent aspirer; parce qu'ils n'ont pas le courage de travailler pour les mériter, et pour se rendre capables de les exercer. La gradation est tout-à-fait remarquable. L'irruption des barbares causa la ruine entière de l'Empire; la ruine de l'Empire entraîna avec elle l'émulation que l'on avoit à cultiver les sciences; ce défaut d'émulation causa la négligence et le mépris pour les Lettres; cette négligence et ce mépris conduisirent à l'oisiveté et à la paresse; l'oisiveté et la paresse jetterent dans l'ignorance, qui en est la suite nécessaire; et l'ignorance enfin précipita dans le vice et le dérèglement.

LII. Il seroit difficile de détailler toutes les autres fâcheuses suites qu'eut l'ignorance, aussi-bien que toutes les différentes causes qui conspirerent à la produire. Mais nous ne devons pas oublier de mettre de ce nombre la maxime de réduire en abrégé ce que les Anciens avoient écrit en de gros volumes. On vit des exemples de cette pratique dès les siècles précédens; mais ce fut en celui-ci qu'elle commença à passer en usage. Comme le nombre des personnes studieuses, et portées à lire beaucoup, diminuoit tous les jours, les Auteurs négligerent la littérature, et se dégoûtèrent d'écrire; car on ne se plaît à le faire qu'autant qu'on se peut flatter qu'on aura de lecteurs. Mais au lieu d'Auteurs

Sid., l. 4, ep. 3,  
p. 21.

ep. 4, p. 26.

Amp. pr., p. 5.

<sup>1</sup> On lit dans le texte, *passum porro dedit cum doctrina virtutem*; mais le sens fait voir qu'il faut lire, *pessum porrò dedit*, etc.

Cl. M. ad Sap., p. 536.

p. 6. originaux il s'éleva beaucoup d'abrégiateurs. Ceux-ci dans le dégoût où l'on étoit pour la lecture, crurent faire plaisir au public, en lui donnant le moïen de lire en quelques heures ce qu'il n'auroit pû faire en plusieurs mois. Aspirant donc à passer eux-mêmes pour sçavans, et voïant les gros Ouvrages des Anciens ensevelis dans la poussiere, sans que presque personne daignât les ouvrir pour les lire, la triste nécessité présente leur inspira un moïen de les faire connoître aux public, et de se procurer à eux-mêmes de la réputation, par le soin qu'ils prendroient de renouveler celle des autres. C'est en quoi ils crurent réussir, en donnant des abrégés de ces gros volumes.

ibid. LIII. Tous les Abrégiateurs ne s'y prirent pas de la même maniere. Les uns se bornerent à faire simplement un abrégé de leurs Auteurs, en se servant de leurs expressions mêmes, sans y rien changer, ou tout au plus que très-peu de chose. D'autres composoient ces abrégés en les puisant dans divers Auteurs, mais dont ils prenoient seulement ce qui leur sembloit le plus digne de remarque, en le mettant dans le style qu'ils se formoient. Il semble que ce soit de cette sorte qu'Ampelius a dressé le Mémoire abrégé que nous avons de lui. Quelques autres aiant devant eux plusieurs Auteurs sur la même matiere, prenoient des lambeaux tantôt de l'un, tantôt de l'autre, et en formoient ainsi un corps d'Ouvrage. C'est de cette sorte que Tribonien composa les Digestes, des Ecrits et des Commentaires de divers Jurisconsultes. Ceux-ci exécutoient leur dessein en rédigeant en lieux communs, et sous divers titres, tout ce qu'ils recueilloient de meilleur des Auteurs qu'ils lisoient. On croit que ce fut ainsi que Constantin Porphyrogenete long-tems après, au X siecle composa son Histoire, et que c'est par le même moïen que se sont conservés quelques fragmens des Anciens, comme de Polybe, de S. Jean de Damas, etc. Ceux-là se contentoient de jeter sur le papier les plus belles sentences, les portraits des personnes, les descriptions des lieux et des autres choses qui leur plaisoient le plus dans leurs lectures. Enfin beaucoup d'autres à mesure qu'ils lisoient, mettoient par écrit pour leur usage particulier, ce qu'ils en jugeoient le plus interessant, en conservant néanmoins l'ordre de ce qu'ils avoient lû. Dans la suite il est arrivé que ces Mémoires ou Extraits, ces Précis ou Analyses se trouvant dans

p. 7.

les Bibliothèques, ont passé pour les Ouvrages entiers des Auteurs originaux ; et la postérité le a long-tems regardés comme tels.

LIV. ' Il se trouve des Sçavans qui blâment fort ces Abréviateurs , comme coupables de la perte de tant d'excellens p. 8.  
Ouvrages des Anciens , dont ces sortes d'Abregés ont été la première cause. Car la posterité étant devenuë moins studieuse, elle se contentoit aisément de ces Extraits, et négligeoit de conserver les Originaux , qui lui étoient devenus à charge pour leur grosseur. D'autres au contraire prétendent que ces Abréviateurs n'ont pas été si préjudiciables à la littérature que l'on pourroit se l'imaginer. Pour appuier ce sentiment , ils supposent comme certain, que si ces Abréviateurs ne nous eussent pas conservé quelques planches de ce naufrage que les barbares causerent aux letres, il ne nous seroit rien resté de ces sçavans monumens de l'antiquité. Ainsi ils jugent qu'il vaut bien mieux en avoir quelques fragmens, que de n'en avoir rien du tout. Mais si l'on croit ce raisonnement capable de décharger les Abréviateurs du blâme dont on les charge, il ne les justifie point d'avoir contribué à introduire l'ignorance, en contribuant à entretenir la paresse. En effet on doit raisonner à peu près de ces anciens Abregés comme les plus habiles raisonnent des Dictionnaires historiques et moraux, qui sont devenus aujourd'hui si fort à la mode, et qui, selon eux, pour quelques connoissances superficielles qu'ils donnent, détournent grand nombre de personnes de s'instruire à fond sur les sources et les originaux.

LV. En perdant ainsi le bon goût pour les Anciens, on perdit la connoissance de l'antiquité, et on laissa tomber la bonne critique. De-là s'ensuivirent divers fâcheux inconvéniens pour la littérature. Car ' faute de ces secours on reçut aisément des Ecrits supposés sous des noms illustres d'Auteurs Ecclésiastiques ; et l'on devint trop credule pour les miracles. Il étoit si constant que les Apôtres et leurs Disciples en avoient fait une infinité, et qu'il s'en faisoit tous les jours aux tombeaux des Martyrs , que l'on n'y apportoit plus d'examen. Les Histoires qui en contenoient un plus grand nombre, et de plus d'extraordinaires, étoient les plus agréables et les mieux reçues. Cependant on ne vit presque plus dans la suite d'autres Écrivains, sinon des Théologiens et des Auteurs de semblables Histoires. ' Les premiers étoient ceux Fleu. mœ. chr., n.  
58, p. 358. 359.

p. 318.

qui aiant quelques talens plus que les autres, les emploïoient à catéchiser les ignorans et à écrire pour la conversion de ceux des barbares qui étoient ou païens ou hérétiques. Mais n'aïant aucune teinture des belles lettres, ils se soucioient peu de la pureté du discours, et ne recherchoient que celle de la foi et des mœurs. Les seconds n'avoient presque pas d'autres qualités remarquables que la naïveté et la bonne foi. Comme ils manquoient tous de critique, et que la plupart étoient faciles, simples et crédules, il se laissoient volontiers imposer; et le défaut d'exactitude et de précaution les faisoit aisément tomber dans la séduction et l'erreur.

Sid. d. l. 3, op. 22, p. 961.

LVI. Encore, quelque peu estimables que fussent ces Historiens, l'ardeur qu'ils pouvoient avoir pour écrire, se trouvoit arrêtée par une basse et maligne passion, qui portoit à critiquer ce qu'ils écrivoient. On vit des traces de cette maladie dans les Gaules avant la fin de ce siècle; et l'on ne sauroit dire au vrai à quoi elle devoit son origine. Peut-être le dégoût et le mépris que la plupart avoient alors pour les lettres, en étoient la première et principale source. On est naturellement porté à censurer ce que l'on ne goûte pas, et que l'on méprise, et à concevoir de la jalousie de l'honneur qu'en tirent les autres. Ainsi, comme dans cette décadence des lettres il n'y avoit presque plus que les Ecclésiastiques et les Moines qui se mêlassent d'écrire, si-tôt qu'ils commençoient un Ouvrage, particulièrement sur l'Histoire, ils étoient assurés de s'attirer de l'envie et de la jalousie; et ils ne l'avoient pas fini, que la haine étoit la récompense de leur travail. Quelque sujet qu'ils entreprissent de traiter, s'ils y faisoient mention des gens de bien, ils en recevoient peu de satisfaction. S'ils y parloient des personnes distinguées par leur rang, aussi-tôt on regardoit ces Écrits comme des especes de Satyres. S'ils ne donnoient que quelque chose de simple et de médiocre, on les faisoit passer pour des insensés. S'ils publioient un ouvrage exact et parfait, on les taxoit de présomption. S'il s'agissoit d'écrire sur ce qui se passoit actuellement, ils ne le pouvoient faire qu'à demi, pour le péril qu'il y avoit à dire la vérité. D'un autre côté il n'y avoit pas moïen d'écrire pour ne dire que des faussetés, à cause de la honte dont il se seroient couverts. Que s'ils entreprenoient de ne parler que de ce qui les regardoit, ils passoient pour arrogans. S'ils touchoient ce qui regardoit les autres, on les accusoit de témé-

rité. Enfin si pour éviter ces inconvéniens, ils n'écrivoient que sur les faits du temps passé, on le traitoit d'amusement inutile. De sorte que tout cela inspiroit aux gens de lettres une aversion extrême pour le genre historique.

LVII. La divine Providence, dont les ressources sont infinies, et qui avoit sur nos Gaules des vûes particulieres que nous appercevons aujourd'hui mieux que jamais, apporta deux principaux remedes à cette corruption générale, qui avoit si étrangement défiguré la face de nos Provinces. Le premier et le plus efficace fut sans contredit d'y conserver la Religion, qui contribua plus que tout le reste à y entretenir quelque politesse et quelque connoissance des lettres. L'autre remede fut d'y répandre l'institut monastique, qui servit beaucoup à y conserver la Religion elle-même dans sa pureté. Nous l'avons déjà vû établi dans nos Gaules dès le siècle précédent; mais ce fut en celui-ci qu'il se répandit presque par toutes nos Provinces. Le grand nombre de Monasteres qui s'y formerent, furent autant d'écoles de piété contre la corruption du siècle, et autant d'azyles contre la décadence des lettres. On y enseigna non-seulement les lettres sacrées et ecclésiastiques, mais encore les sciences humaines et les arts libéraux, tant aux Etrangers qu'aux Moines qui habitoient ces Monasteres. C'est ce que nous ferons voir plus en détail sur les siècles suivans. Nous nous bornerons ici à en donner les premières preuves, en faisant le dénombrement des principaux Monasteres que l'on érigea en ce siècle, sans néanmoins entreprendre de les nommer tous si exactement, que nous n'en oubliions aucun.

LVIII. Cassien, qui au commencement de ce siècle étoit venu fixer sa demeure à Marseille, comme nous l'avons déjà dit, y en établit deux, l'un d'hommes, et l'autre de filles. Le premier, qui est aujourd'hui l'Abbaïe de S. Victor, a toujours été fort célèbre, et a donné de grands hommes à notre France. Ce fut dans ce Monastere en particulier, que s'éleverent après les premières années de ce siècle les fameuses contestations sur les matieres de la Grace, qui troublerent long-temps l'Eglise des Gaules. S. Castor Evêque d'Apt avoit établi un autre Monastere, soit à Nîmes, comme quelques-uns prétendent, soit dans son Diocese, ce qui paroît plus vrai-semblable. Ce Monastere étoit encore informe, lorsque cet Evêque porta Cassien à lui écrire les Instituts des Peres de l'Egypte et de la

Genn. vir. ill. c. 61.

Gall. Chr. nov. t. 1. p. 679. 683.

Cass. inst. pr. p. 1.

- Coll. 1. pr., p. 297. Palestine, afin qu'ils servissent à former ses Moines. ' Au bout de quelque temps il pressa encore Cassien de lui écrire de la même manière, et pour la même fin, les conférences spirituelles qu'il avoient eues avec les Solitaires de Sceté. ' Les Isles Stocades, ou Stocades aujourd'hui d'Hyerès <sup>(1)</sup> sur la côte de Provence, étoient encore une pépinière de Moines, qui faisant fleurir la vie des Cenobites et des Anachoretés dans les Provinces des Gaules, ' y représentoient une image de l'Égypte. ' Ce fut aux Moines de ces Isles Stocades, que Cassien adressa ses sept dernières Conférences, vers l'an 427. Peu de temps après, ' et avant le milieu de ce siècle, on vit se former le célèbre Monastère de Condat ou Condatiscone, aujourd'hui de S. Claude en Franche-Comté; ' et bientôt de celui-là en sortirent plusieurs autres dans la Sequanoise, comme celui de la Baume pour des filles, et celui de Laucone. ' Domnule illustre Poète de ce temps-là, se faisoit un mérite de visiter souvent ces Monastères du Mont Jura, qui donnerent quelques hommes de lettres au siècle suivant.
- Boll. 1. Jan., p. 53. LIX. ' Le Monastère de Grinni, ou Grigni, que les Evêques de Vienne fondèrent dans leur Diocèse, devint aussi fort célèbre dès ce même siècle. On y comptoit jusqu'à quatre cens Moines, qui suivoient, ce semble, une règle différente de celle des Moines de Lerins. Il y a toute apparence que ce fut dans ce Monastère que Mamert ' Claudien depuis Prêtre de l'Eglise de Vienne, se fit Moine en sa jeunesse. Il faut que les études y fussent bien florissantes, puisqu'il y commença d'acquiescer par l'étude des Auteurs Grecs et Latins, ce sçavoir éminent qui le rendit si célèbre dans la suite. ' Vers ce même temps il y avoit un autre Monastère en Auvergne près de Clermont. Abraham qui étoit venu des pays Orientaux, en fut le premier Abbé. ' Avant la fin de ce siècle on en vit encore deux autres, l'un à Agde fondé par S. Sévère, où il y avoit 360 Moines; l'autre à Arles, ou dans le voisinage. Celui-ci étoit gouverné par le sçavant Abbé Pomere, ' qui auparavant avoit enseigné la Rhétorique dans la même ville, ' où il continua de faire fleurir la belle latinité sur les bords du Rhône. ' A Lyon l'Abbaye d'Ainay paroît avoir subsisté au moins dès ce même temps; puisque la Reine Brunehaud la fit rétablir; ce qui marque qu'elle étoit alors fort ancienne. ' On
- Val., not. Gall., p. 332. 2. 1 Monsieur Valois veut cependant que ce soit celles d'If, et les deux autres qui sont devant Marseille.
- Coll. 11. 18. pr., p. 533-721.
- Euch. ad Hil., p. 56. 2. a Cass. ibid.
- Till. H. E., t. 16, p. 144-146.
- Boll. 28 Fev. 740. 746.
- Sid. S. 1. 9. ep. 15 | 1. 4. ep. 25, p. 968. 1118. 1119.
- Sid., 1. 7, ep. 17, p. 472.
- Sid., 1. 4, ep. 11, p. 260.
- l. 7, ep. 17, p. 472.
- Mab. act. B., t. 1, p. 563 | Rur., l. 2, ep. 8.
- Cæs. vit., l. 1, n. 7.
- Enn., l. 2, ep. 6, p. 48.
- Till., ibid., p. 144.
- t. 3, p. 26.

croit qu'elle fut bâtie au même endroit où étoit le Temple qui servoit aux fameux exercices littéraires en Grec et en Latin, dont nous avons parlé sur le premier siècle. Il se nommoit *Athanacum*, peut-être pour *Athenæum*. C'est de-là que seront venus à cette Abbaïe, aujourd'hui Eglise collégiale, le nom latin *Monasterium Athanacense*, et le nom vulgaire d'Ainay. L'on rapporte aussi à l'an 498 les commencemens de l'Abbaïe de Micy, ou S. Mesmin près d'Orleans.

LX. Mais de tous les Monasteres qui s'établirent dans les Gaules en ce siècle, 'il n'y en eut aucun qui fût aussi illustre que celui de l'Isle de Lerins. Tout ce qui regarde cette Isle célèbre est précieux et mériteroit d'être connu. Elle est située à l'extrémité de la Provence, et opposée à l'ancienne ville d'Antibe, dont l'Evêché a été transféré à Grasse. Aujourd'hui elle est de ce Diocèse, quoiqu'il conste par l'Histoire qu'elle reconnoissoit alors l'Evêque de Frejus. On croit que c'est la même Isle que Strabon appelle Planasie, et où du temps de Pline il restoit encore quelque mémoire d'une ville qui y avoit été autrefois nommée Vergoanne. ' Lorsque S. Honorat, depuis Evêque d'Arles, s'y retira, elle étoit déserte et sans habitans. On n'osoit même y aborder à cause de la quantité de serpens qui en faisoient un lieu d'horreur. ' Ce fut là que ce Saint dans les premières années de ce siècle, bâtit le célèbre Monastere qui prit le nom de l'Isle, et qui devint bien-tôt 'une pepiniere de Saints qui vivoient plutôt comme des Anges que comme des hommes, un Séminaire d'Evêques et d'Abbés, et une école de Sçavans. Il n'est point d'éloge ni plus pompeux ni plus édifiant tout ensemble, que celui que S. Eucher, avec son éloquence ordinaire, fait de ce sacré désert. ' C'est cette Isle, dit S. Césaire, qui l'avoit habitée après le même S. Eucher, c'est cette Isle qui forme d'excellens Moines, et qui les envoie pour Evêques dans toutes les Provinces. Elle les reçoit tous petits, et elle les rend ensuite grands. De soldats foibles et sans expérience, elle en fait des Rois. Ceux qu'elle reçoit dans son sein elle les fait ordinairement monter jusqu'au plus haut degré des vertus; les élevant à J. C. sur les ailes de sa charité et de son humilité.

LXI. C'est de cette Isle heureuse, comme la nomme le même Prélat, que sortirent en ce siècle, outre S. Honorat qui en fut le premier Abbé, S. Hilaire d'Arles, S. Eucher, qui avoit cependant choisi pour sa retraite particuliere l'Isle

t. 12. p. 471.

Hil. de Hon., p. 16. 1.

Till., *ibid.*, p. 475.

Hil. i., *id.* 2. | Euch. ad Hil., p. 56. 2.

Cæs. hom. 25. p. 844. 2.

de Lero ; S: Salone et S. Veran ses fils, qui furent tous deux Evêques ; S. Maxime et Fauste, qui le furent de Riès l'un après l'autre ; le docte Salvien ; le Moine Vincent, si connu pour son beau Mémoire ; et tant d'autres dans les siècles postérieurs, tous personnages de sainteté et de sçavoir. 'S. Loup depuis Evêque de Troïes, passa aussi quelque temps à Lerins sous la conduite de S. Honorat. 'Le célèbre S. Patrice Apôtre de l'Hibernie ou l'Irlande, s'y forma aussi sous le même Abbé durant neuf ans, et peut-être en la compagnie 'de S. Jacques premier Evêque de Tarantaise en Savoïe, qui y vécut aussi quelque temps sous S. Honorat. 'Vincent frere de S. Loup, différent de l'autre Moine du même nom, et que l'on croit avoir été Evêque de Saintes, l'y suivit de près ; 'et Antiolo qui fut ensuite Evêque, peut-être dans la Belgique, l'y accompagna. Cette célèbre école souffrit cependant quelque tache dans sa réputation, par l'entrée qu'y trouva le poison de la doctrine Sémipélagienne. 'Car l'Abbé Cassien vers 426 aiant adressé à S. Honorat et à S. Eucher sa 11<sup>e</sup> Conférence avec les six suivantes ; la 13<sup>e</sup> qui est de ce nombre, et qui excita dans nos Gaules contre la doctrine de la Grace les troubles dont nous avons parlé, nuisit particulièrement aux Solitaires de Lerins. 'Mais on assure que cela n'arriva point tant que ce Monastere fut gouverné par S. Honorat.

LXII. Outre ces remèdes généraux, qui servirent encore plus dans les siècles suivans qu'en celui-ci contre la décadence des lettres et de la politesse Gauloise, 'Dieu par un effet admirable de sa Providence, en prépara un tout particulier contre les extrêmes miseres qui affligerent nos Provinces durant tout ce V siècle. Ce fut d'y consoler, et d'y soutenir l'Eglise et les Sciences, en donnant à nos Gaules plusieurs grands Evêques et autres sçavans personnages, qui par leur sainteté merveilleuse et leur sçavoir éminent brillèrent comme des astres au milieu de ces ténèbres. De sorte que 'ce fut dans ces fâcheuses conjonctures que les Gaules se signalerent encore autant que jamais par le grand nombre d'illustres Théologiens et d'autres personnes de toute érudition. Que si la Barbarie y prévalut enfin, ce ne fut qu'après y avoir été puissamment combattuë. On en vit même alors sortir deux avantages dignes de remarque ; car nos Théologiens comprenant les desseins de Dieu sur l'Empire et sur l'Eglise, les suivirent

Sur. 29, Jul., p. 390.

Bail. 17. Mars, p. 217.

Gall. chr. vet. t. 6., p. 663.

Euch. ad Hill., p. 56. 2.

Sid., l. 8, ep. 14, p. 547.

Till. H. E., t. 12, p. 480.

Ant. For., p. 76.

Bar. an. 475, n. 10.

Bail. jug. prej., c. 7, §. 9, p. 312.



d'une manière aussi honorable pour l'un qu'elle fut utile pour l'autre. Les lettres humaines et la politesse, qui faisoient la gloire de cet Empire avant sa ruine, trouverent après cette disgrâce une honnête sépulture dans leurs écrits. L'Eglise de son côté y trouva aussi un avantage merveilleux, s'étant servie de leurs ouvrages et de leurs personnes pour faire passer la Religion aux Barbares, et les incorporer insensiblement aux Romains sous un même chef.

LXIII. Ce ne fut donc pas tout-à-coup, mais seulement par degrés, que ce siècle vit dans nos Gaules l'extinction de la belle littérature. En distinguant dans ce siècle même différentes époques, nous avons montré que les études y étoient aussi florissantes que jamais durant les 40 et 50 premières années; quoique les Barbares s'y fussent répandus dès l'an 407. Après le milieu du siècle les lettres commencèrent à se sentir considérablement de leur domination, et à pancher vers leur propre ruine. Mais elles n'arriverent point à leur entière décadence, sans faire divers efforts pour tâcher de se soutenir. Encore après le milieu de ce siècle, et dans les lieux mêmes où dominoient les nations étrangères, on vit plusieurs écoles publiques pour l'instruction de la jeunesse. On y enseignoit avec réputation la philosophie, la poétique et les belles lettres. Dans les unes on lisoit Aristote, et dans les autres Virgile, Cicéron, Plaute, Nævius, Caton, Varron, Gracchus, Chrysippe, Fronton. Ces écoles étoient encore alors ordinairement fort fréquentées, et donnoient quelque lueur d'espérance de voir revivre dans les Gaules les bonnes études. Si-tôt que la jeunesse que l'on y instruisoit, commençoit à prendre l'essor, c'étoit autant de maîtres d'éloquence, qui se dispersoient pour aller ailleurs l'enseigner aux autres.

LXIV. Sans parler des autres endroits dont l'antiquité ne nous a pas conservé de connoissance, on trouve des vestiges de ces sortes d'écoles établies à Lyon et à Vienne, qui étoient sous la domination des Bourguignons; à Bourdeaux, à Arles et ailleurs sous celle des Visigots; à Clermont en Auvergne, et aussi, comme il semble à Agen et à Périgueux. A Lyon Eusebe, dont S. Sidoine louë le sçavoir et la sagesse, enseignoit publiquement la philosophie peu d'années avant le milieu de ce siècle, et continua sans doute le même exercice dans la suite. Il eut pour disciples le même

Sid. S., l. 4, ep. 1,  
p. 929 | l. 3, ep. 3,  
p. 973. | l. 9, ep.  
13, p. 1110.

Cl. M. ad Sap., p.  
436. 538.

Sid. S., l. 4, ep. 1,  
p. 929.

l. 3, ep. 1, p. 907.  
 a l. 4 ep. 1, p.  
 729.  
 b car. 1, v. 25. 28 ]  
 car. 9, v. 308. 310.

S. Sidoine, ' Avite son cousin par les femmes, <sup>a</sup> Probe qui fut un des sçavans hommes de la fin de ce siecle, et plusieurs autres jeunes gens de la premiere distinction. <sup>b</sup> Au même endroit Hoëne, que S. Sidoine qualifie un homme vénérable, et Victor, qui fut ensuite Questeur sous l'Empereur Anthème vers 470, enseignoient la poëtique, au même tems qu'Eusebe la philosophie. S. Sidoine les reconnoît pour ses maîtres dans cet art, où il fit tous les progrès que l'on pouvoit presque faire en son temps. Les autres écoles que nous avons nommées, ne furent pas moins célèbres que celles de Lyon. Mais pour éviter les redites, nous réservons à dire ce qu'on en sçait, dans les éloges des Professeurs qui y enseignèrent vers la fin de ce siecle. Si nous n'en avons pas usé de même à l'égard de celles dont nous venons de parler, c'est que nous n'avons point d'éloges particuliers d'Eusebe, d'Hoëne et de Victor, qu'elles avoient à leur tête; ne sachant rien sur leur sujet, que ce que nous en venons de rapporter.

Sid., S. l. 8, ep. 11,  
 p. 1072. 1073.

Car. 24, v. 90. 95.

l. 5, ep. 15, p. 988.

l. 2, ep. 9, p. 983.

LXV. Pour ce qui est des bibliothèques des sçavans Gaulois de ce siecle, on ne nous en apprend presque rien. Néanmoins il est à présumer que le nombre en étoit proportionné à celui des hommes de lettres, qui n'étoit pas médiocre, et que dans les ravages des barbares elles ne furent pas autant respectées qu'elles le méritoient. ' On parle avec éloge de celle que s'étoit formée Loup, qui semble avoir enseigné alternativement vers la fin de ce siecle, et à Périgueux dont il étoit natif, et à Agen où il s'étoit marié. ' Le Consul Magnus, qui faisoit sa résidence ordinaire à Narbone, en avoit formé une fort riche, qui passa ensuite à Probe son fils, dont nous donnerons l'éloge. On peut juger que celle de S. Rurice Evêque de Limoges, dont nous parlerons sur le siecle suivant, mais qui fleurissoit dès la fin de celui-ci, étoit et fort nombreuse, et bien conditionnée, ' par le soin qu'il prenoit d'emploier les plus habiles Ecrivains à copier des livres pour son usage. Il en faisoit même copier quelquefois pour ses amis; et S. Sidoine le remercie de lui avoir envoyé par son Copiste même les cinq livres de Moyse, avec les trois suivans et les Prophètes. ' Le même S. Sidoine parle en général des bibliothèques qui étoient à l'usage des Professeurs des belles lettres, comme étant et des mieux fournies de livres, et

<sup>1</sup> S. Sidoine nomme ces huit livres l'Heptateuque, qui signifie les sept livres, quoiqu'il y en eût huit. Mais les Anciens joignoient le livre de Ruth à celui des Juges.

des mieux ordonnées. 'Le peu qu'il nous apprend de celle de Philagre, fait juger qu'elle étoit fort considérable. Car. 14, v. 93.94.

LXVI. Mais la plus curieuse, et peut-être aussi la plus riche de toutes les bibliothèques de ce siècle, dont on nous a conservé quelque connoissance, étoit 'celle qu'avoit Tonance Ferreol dans sa belle maison de Prusiane sur le bord de la riviere du Gardon, entre Nîme et Clermont en Auvergne. 'Le choix et l'arrangement de cette bibliothèque faisoient voir tout ensemble et le bon goût de ce Seigneur, et l'amour qu'il avoit pour le bel ordre. On l'auroit prise volontiers, dit S. Sidoine qui la connoissoit particulièrement, pour une de celles de ces fameux musées publics, que l'on voïoit à Rome et à Alexandrie; 'elle étoit partagée en trois classes avec beaucoup d'art. 'Dans la premiere étoient les livres de pieté à l'usage du sexe devot, rangés aux côtés des sièges destinés pour les Dames, et différens, comme il paroît par-là, de ceux des hommes. 'De sorte que de leurs sièges elles avoient ces livres à main, avec toute la commodité, et en si grand nombre qu'elles pouvoient souhaiter. 'La seconde classe contenoit les livres de littérature, et d'un style plus élevé. Ceux-ci étoient destinés pour les hommes, et rangés comme les autres aux côtés de leurs sièges. Enfin dans la troisième classe étoient placés les livres communs aux personnes des deux sexes. On marque entr'autres S. Augustin, Prudence, Origene de la version de Rufin, Varron, Horace. Il ne faut pas s'imaginer que cette bibliothèque, disons-en autant des autres, fût seulement pour une vaine parade. Les personnes qui se trouvoient dans la maison, les étrangers comme les autres, en faisoient un usage réglé et journalier. On y emploïoit à la lecture une partie de la matinée immédiatement avant le dîner; et on s'entretenoit durant le repas de ce qu'on avoit lû, en joignant ainsi dans le discours l'érudition à la gaieté de la conversation. 'S. Sidoine parle encore avec estime de la bibliothèque qu'avoit Consence dans sa belle maison nommée Octavienne, près de Narbone. Cette bibliothèque étoit riche et nombreuse, comme aïant été formée de longue main par son pere et son aïeul, deux grands hommes de lettres, tel qu'il l'étoit lui-même. Ibid. p. 892-893. 896.

LXVII. Pour ne rien omettre de ce qui s'est passé de principal dans les Gaules en ce siècle, par rapport à nô-

- tre dessein, nous ne devons pas oublier les traits mémorables du zèle que nos Gaulois firent paroître contre les hérésies de Nestorius et d'Eutyche. En 450 S. Léon envoia dans les Gaules sa lettre célèbre à Flavien, par le Prêtre Petrone et le Diacre Régule, qui étoient allés à Rome au sujet du fameux differend entre les Eglises d'Arles et de Vienne. Il y avoit joint une lettre de S. Cyrille, qui étoit toute conforme à la sienne; c'est-à-dire, la seconde de Nestorius, et apparemment plusieurs autres pièces qui regardoient l'hérésie d'Eutiche. S. Léon adressoit tous ces écrits à Ravenne Evêque d'Arles, le priant de le communiquer à tous les Evêques, afin de fortifier par-là les Eglises des Gaules, contre ceux qui prétendoient établir une nouvelle hérésie. Ravenne s'acquitta sans doute de la commission que le Pape lui donnoit de répandre par-tout ces écrits, et il les fit peut-être passer jusques en Espagne. Car Idace remarque qu'on y apporta des Gaules la lettre de Flavien à S. Léon contre Eutyche, avec la réponse de S. Léon, des écrits de S. Cyrille à Nestorius, des actes et d'autres écrits de quelques autres Evêques.
- Leo, ep. 50, p. 538. 540. | ep. 51, p. 542.
- ep. 51, p. 542.
- Till. H. E., t. 13, p. 605.
- Leo, ibid.
- Till., ibid.
- Idat. chr., p. 304.
- Leo, t. 1, p. 530. c. 2.
- LXVIII. La lettre à Flavien en particulier fut reçue partout dans les Gaules avec une joye et une estime extraordinaire. Tous ceux qui n'étoient pas indifferens pour le Mystere de nôtre Redemtion, l'embrasserent comme un symbole de foi, et l'apprirent même par cœur, afin d'être toujours prêts à repousser les erreurs contraires. Beaucoup de personnes se réjouirent d'y trouver la foi, dont ils avoient toujours fait profession. D'autres qui n'avoient pas eu tant de soin de s'instruire du Mystere de l'Incarnation, y trouvoient la lumière qu'ils n'avoient pas eue jusqu'alors, pour prêcher nettement et avec assurance les vérités qu'ils ne connoissoient auparavant que confusément. Il ne se trouva néanmoins dans les Gaules personne qui eût besoin de ce remede pour être dégagé de l'erreur. On lisoit publiquement cette lettre dans les Eglises; et non-seulement les Evêques, mais beaucoup de laïcs mêmes en vouloient avoir des copies. Nos Evêques s'assemblerent, comme nous dirons plus amplement en faisant l'Histoire du Concile qu'ils tinrent à ce sujet; et envoierent à S. Léon un témoignage authentique de l'estime qu'ils faisoient de cette lettre admirable. La leur est signée de 44 Evêques. Ingenuus d'Embrun fut député pour la porter
- Till. ibid.
- Leo, t. 1, p. 578, c. 1.
- c. 2.
- p. 579. 580.
- ep. 77, p. 582. 584.

au Pape, qui la reçut avec de grandes marques d'estime et de joie. Dans la réponse qu'il fit à nos Evêques, il donne à leur foi et à la pureté de leur doctrine des éloges que nous ne pouvons mieux exprimer que par ses propres termes. *Eas epistolas*, dit-il, *cum gaudio recensentes probavimus, sicut confidebamus eruditione Spiritus Sancti cœlestem in vobis vigere doctrinam.*

LXIX. Il n'y a presque pas lieu de douter que cette grande affaire ne produisit bien d'autres écrits, tant de la part des Evêques que d'autres personnes de nos Gaules. Mais il ne nous en est rien resté que la lettre des 44 Evêques, dont nous venons de parler. De même la dispute célèbre que l'on vit s'élever en ce siècle sous les Pontificats de S. Zosime et de S. Léon, et qui dura encore sous celui de S. Hilaire, entre les Eglises d'Arles et de Vienne au sujet de la primatie, donna aussi naissance sans difficulté à grand nombre d'autres écrits. Car elle fut soutenue avec chaleur et exerça à différentes reprises durant plusieurs années la plume des Evêques des deux Provinces, pour soutenir leurs droits auprès du S. Siège. Néanmoins de toutes les lettres, mémoires, instructions et autres écrits que ce fameux différend a pu produire, rien ne nous a été conservé, 'sinon le peu de vestiges que nous en trouvons dans les lettres de ces Papes. Il ne nous reste rien non plus sur la grande affaire d'Acace de Constantinople, dont la déposition causa tant de troubles dans l'Eglise sur la fin de ce siècle. ' Cette affaire cependant fut agitée dans nos Gaules, et nos Evêques pressés de prendre la plume à ce sujet; le Pape S. Gelase aiant prié S. Rustice de Lyon de lui en dire son avis, et d'avoir ceux des autres Evêques des Gaules sur la même affaire. Mais de combien d'autres monumens, que ce siècle seul avoit vû naître dans nos Gaules, l'Eglise et la République des lettres sont-elles privées! Combien d'Actes de Conciles, combien de Vies des Saints, combien d'autres écrits en tout genre d'érudition sacrée et profane, nous ont été enlevés, soit par le malheur des temps, soit par la mauvaise volonté, ou la négligence des hommes! On verra par la suite que sans parler de ceux dont nous n'avons nulle connoissance, on feroit un grand nombre de gros volumes de ceux que nous avons perdus, et dont il nous reste seulement ou les titres, ou quelques indices qu'ils ont existé.

Leo, ep. 50, p.  
538, 541. | Conc.  
t. 4, p. 1043, 1047

Conc., t. 4, p. 1260.

LXX. Ce sont là les traits de littérature que nous avons cru devoir recueillir et lier ensemble, afin de faire voir comme d'un coup d'œil, l'état des lettres dans les Gaules en ce siècle. On va le voir plus en détail dans les éloges historiques que nous allons donner de nos sçavans Gaulois qui ont travaillé à les faire fleurir durant ce temps-là.

## SAINT DELPHIN,

EVEQUE DE BOURDEAUX.

Till. H. E., t. 10, p. 521.
a Conc., t. 2, p. 1009.
Sul. hist., l. 2, n. 63, p. 422-423.
n. 64, d. 426.
Spic., t. 5, pr. p. 11.
Sul., ibid.
Paul., ep. 3, n. 4. | ep. 19, n. 2. | Till., ibid.
Paul., ep. 19, n. 1.
ep. 9, n. 1.

**Q**UOIQUE S. Delphin soit peu connu pour son sçavoir, il a eu néanmoins trop de liaison avec les plus grands hommes de lettres de son temps; et ceux-ci ont fait trop d'estime de sa doctrine, pour pouvoir légitimement nous dispenser de parler de lui dans cet ouvrage de littérature. Il fut fait Evêque de Bourdeaux, au plus tard en l'année 380. Le quatrième jour d'Octobre de la même année il se trouva au Concile de Saragoce, où les Priscillianistes furent condamnés. Quelque temps après, lorsque ces hérétiques passaient par l'Aquitaine pour aller à Rome, S. Delphin leur fit refuser l'entrée de Bourdeaux. Mais il ne put empêcher qu'ils ne fissent de grands désordres dans son Diocèse. Nous en avons touché quelques-uns ailleurs, à l'occasion d'Eucrocie veuve du célèbre poëte Delphide. En 384 on tint à Bourdeaux même contre ces hérétiques un Concile, dont nous avons parlé sur le siècle précédent, et auquel S. Delphin assista. Il y présida même, suivant l'opinion d'un moderne, qui paroît l'avoir sçû de la personne qui avoit entre ses mains les actes de ce Concile. La vérité y fut reconnue; mais les Evêques eurent assez de foiblesse pour souffrir que Priscillien refusât de répondre devant eux, et qu'il appellât à Maxime, qui étoit alors le maître des Gaules. En 390 au plus tard S. Delphin baptisa le grand S. Paulin, depuis Evêque de Nole, et son frere dont on ignore le nom. Il paroît qu'il avoit beaucoup contribué à la conversion du premier, qui depuis eut toujours un très-grand respect pour lui, et qui le regarda comme son pere. Lorsque S. Paulin eut quitté Bourdeaux, S. Delphin entretint avec

lui par lettres un commerce réglé et non interrompu. Il nous reste encore aujourd'hui plusieurs de celles que S. Paulin lui adressa ; mais aucune de celles de nôtre S. Evêque n'est venue jusqu'à nous.

Outre S. Paulin de Nole , ' S. Delphin étoit encore extrêmement uni avec S. Phébade d'Agén ; et l'un et l'autre l'étoient aussi beaucoup avec S. Ambroise de Milan. Ils avoient tous deux un commerce ordinaire de lettres avec ce saint Docteur ; mais on ne nous a conservé qu'une seule adressée à tous deux. On y voit que leur union étoit si étroite , qu'ils aimoient mieux qu'on leur écrivît par une lettre commune, qu'à chacun en particulier ; leur affection mutuelle ne pouvant souffrir que l'on séparât même leurs noms. Aussi est-ce de la sorte qu'en usoit S. Ambroise, lorsqu'il leur écrivait. ' Une fois cependant à la sollicitation du Proconsul Polybe , S. Ambroise leur écrivit à chacun d'eux en particulier ; mais en marquant qu'il se contentoit qu'ils lui fissent une réponse en commun , comme ils avoient de coutume.

Amb., ep. 87, n. 2.

n. 1. 3.

' Dans cette lettre S. Phébade, qui est mal nommé Sébade, tient le premier rang. ' C'est sans doute à cause de son ancienneté et de son mérite personnel ; car il n'y a pas lieu de douter que S. Delphin fût son Métropolitain. C'est aussi pour les mêmes raisons qu'il est nommé le premier dans le Concile de Saragoce, auquel S. Delphin étoit présent. Saint Amand dont nous parlerons dans la suite, étoit alors auprès de S. Delphin. Il pouvoit être son Prêtre ; et il fut ensuite son successeur immédiat dans le même Siège. ' Il est certain qu'il avoit été instruit, et peut-être élevé par le saint Evêque , comme l'avoit été S. Paulin qui le qualifie leur pere commun.

n. 1.

Till., ibid., p. 522.

Paul., ep. 9, n. 1

' On croit que S. Delphin mourut au plus tard l'an 403, ou même dès l'année 402, s'il est mort le 24<sup>e</sup> de Décembre auquel le Martyrologe Romain marque sa Fête. ' On tire cette époque d'un Poème que S. Paulin fit en 404 , et où marquant les Saints les plus illustres de chaque pays , qui honoroient et sanctifioient leurs Provinces par leurs tombeaux et leurs cendres , ' il dit que c'est en cette manière que l'Aquitaine s'attribuë S. Delphin.

Till., ibid., p. 523

Paul. car. 27.

v. 79.

Aujourd'hui l'on ne trouve nulle part aucune des lettres de S. Delphin ; quoiqu'il soit constant, et par celles de S. Ambroise, et par celles de S. Paulin que nous venons de citer,

ep. 9, n. 1.

ep. 19, n. 2.

qu'il en a écrit un assez grand nombre. La perte en est d'autant plus grande, que ceux qui en avoient eu connoissance en font plus d'estime. S. Paulin qui est de ceux-là, n'en parle qu'avec éloge, les louant comme pleines du sel de la sagesse divine, et les instructions qu'elles contenoient, comme un pain très-délicieux, et propre à satisfaire la faim de son âme.

## H E S P E R E ,

PROCONSUL D'AFRIQUE ET PRÉFET DES GAULES.

Sym., l. 1, ep. 73.  
82.Aus. Prof., c. 11. P.  
171 | prot., p. 308.  
Par., c. 8. | c. 9,  
p. 122-124.

ep. 2, p. 91.

Prot., p. 305-338.

Till. Emp., t. 5, p.  
p. 188.Paul. Euch., v. 24.  
26.  
Aus. par., c. 22-30.  
p. 135-142.Paul. Euch., v. 1.  
24.Aus. par., c. 11. p.  
125.Till., ibid., p. 711.  
2. | Paul. Euch.,  
v. 31-3.  
Till., ibid.

**H**ESPERE, Homme d'esprit et d'érudition, nâquit, pour ainsi dire, dans le sein des Muses. Il vint au monde à Bourdeaux avant le milieu du IV siecle, comme il paroît, lorsque le Poëte Ausone son pere y enseignoit publiquement les lettres humaines. Il eut pour mere Attusia Lucana Sabina, sortie d'une ancienne famille des Sénateurs de la même Ville, mais qu'il perdit dès son enfance. Son pere prit un soin particulier de son éducation, et lui fit faire de grands progrès dans les belles lettres; puisqu'il soumettoit quelquefois à son jugement les pièces qu'il composoit. Hespere cependant acquit moins de réputation dans les sciences que dans les charges qu'il exerça.

Le crédit que son pere avoit à la Cour, en qualité de Précepteur d'un César, procura à Hespere et à toute la famille des avancemens considérables. D'abord il fut Vicaire des Préfets en Macédoine. Ce fut-là, ce semble, qu'il épousa la fille de Severus Censor Julianus et de Pomponia Urbica, louée pour sa Noblesse, et l'un et l'autre pour leurs mœurs. Avant que de quitter la Macédoine, sa femme lui donna un fils nommé Paulin, qui fut célèbre au commencement de ce siecle et par sa disgrâce et par sa pénitence. Il eut de ce mariage encore deux autres enfans au moins, l'un desquels nommé Pastor, mourut dès ses plus tendres années. De Macédoine Hespere fut appelé en Afrique, pour gouverner cette province en qualité de Proconsul. Il entra dans cette nouvelle charge le dixième jour du mois de Mars de l'an 376,



et l'exerça environ dix-huit mois. <sup>a</sup> Il fut ensuite Préfet du Prétoire en 378, 379, 380, et peut-être encore au-de là. <sup>a</sup> p. 188.

Il y a quelque difficulté à dire précisément quelle fut la Préfecture qu'il exerça. Les uns veulent que ce soit celle de l'Italie, et par conséquent aussi de l'Afrique qui en dépendoit. D'autres soutiennent que c'étoit celle des Gaules, qu'il exerçoit conjointement avec Ausone son pere; soit qu'ils partageassent ensemble l'exercice de cette Charge, soit qu'on eût divisé en leur faveur les Provinces de la même Préfecture. On peut assûrer que ce dernier sentiment, qui est celui de M. Valois, est le mieux fondé, et le texte <sup>1</sup> d'Ausone paroît n'y laisser aucun doute, après avoir prouvé, comme nous avons fait, que c'étoit la Préfecture des Gaules qu'Ausone exerçoit, lorsqu'il en parloit comme la partageant avec son fils. p. 712. 754.

Ces grandes Charges procurerent à Hespere des amis de la premiere distinction. Le plus connu fut Symmaque l'Orateur, l'un des plus zélés Païens de ce temps-là. Mais cela n'empêcha pas qu'il ne liât avec Hespere qui étoit Chrétien, une amitié si étroite, qu'il le regardoit comme un autre lui-même, et qu'il vouloit n'en être point regardé autrement. <sup>Sym., l. 1, ep. 18.</sup> Ils s'écrivoient souvent l'un à l'autre, et nous avons encore <sup>ep. 69. 82.</sup> 14 lettres de celles que Symmaque adressa à cet ami. <sup>ep. 73.</sup> En lui recommandant dans une de ses lettres le soin de faire païer la pension que le Senat avoit accordée au Philosophe Priscien, il dit à Hespere que son érudition et la gloire qu'il avoit acquise, étoient interessées en cette affaire. Qu'il sçavoit bien que les beaux Arts ne se soutiennent que par l'honneur qu'en retirent ceux qui travaillent à les faire fleurir. <sup>ep. 72.</sup> Symmaque faisoit beaucoup de cas de son estime; et l'approbation qu'Hespere avoit donnée à quelqu'un de ses discours, flatoit agréablement l'amour propre de cet Orateur.

On ne doute point qu'Hespere dont nous parlons ici, ne soit ce Comte de même nom, que l'Empereur Valentinien II emploïoit dans les affaires les plus importantes. On ne doit pas douter non plus qu'il n'ait survêcu Ausone son pere: mais il faut qu'il soit mort dans les premieres années de ce siecle. C'est ce que dit assez clairement Paulin son fils, en <sup>Till., ibid., p. 188.</sup> <sup>Paul. Euch., v. 232-238.</sup>

<sup>1</sup> Ad præfecturæ collegium filius cum patre conjunctus... et tui tantum præfectura beneficii, quæ et ipsa non vult vice simplici gratulari, liberalius divisa quam juncta: quum teneamus duo integrum, neuter desiderat separatam. <sup>Aus. cons., p. 701. 703.</sup>

liant la mort d'Hespere avec l'entrée des Barbares dans les Gaules, où ils se jetterent, comme nous avons vû, dès le dernier jour de 406. ' Ausone, comme nous l'avons marqué ailleurs, avoit composé des Fastes, ou plutôt un corps entier d'Histoire Romaine pour l'usage particulier d'Hespere. Il la commençoit aux premiers Rois de Rome, et l'avoit conduite jusqu'à son consulat, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 379. Cette Histoire ne nous a pas été conservée; mais nous avons une Epigramme de l'Auteur, dans laquelle il nous a laissé une idée de son dessein. Cette Epigramme est surtout pour exhorter Hespere à continuer l'ouvrage, et à faire en sorte que son nom s'y trouvât joint à celui d'Ausone au rang des Consuls.

Aus., ep. 1, p. 91.

p. 92.

p. 91. 92.

' Tu quoque venturos per longum consere Janos,  
 Ut mea congessit pagina præteritos.  
 Exemplum jam patris habes : ut protinus et te  
 Aggeret Ausoniis Purpura Consulibus.

Hespere cependant ne fut point Consul comme Ausone le souhaitoit. Au moins son nom ne paroît pas dans les Fastes des Consuls ordinaires. Mais cela n'empêche point qu'il n'ait pû continuer l'Histoire que son pere avoit poussée si loin; quoique nous n'aïons aucune connoissance qu'il l'ait fait véritablement, à cause de la perte de cet ouvrage.

---

## MARCEL,

MEDECIN, SURNOMMÉ L'EMPIRIQUE. <sup>(1)</sup>

---

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Cod. Th., t. 6, p.  
 149.  
 Suid., t. 11, p.  
 498. | Till. Emp.,  
 t. 5, p. 431.

**S**i Marcel dont nous entreprenons l'éloge, porte le titre de Médecin, il paroît que c'est moins pour avoir professé la Médecine que pour avoir écrit sur certains remedes qu'elle emploie dans ses cures. ' Il étoit non-seulement Chrétien; mais il faut encore ' que sa vertu et sa probité fussent

<sup>1</sup> C'est-à-dire selon la force du mot Grec, un homme qui ne se fonde que sur l'expérience dans les remedes qu'il prescrit pour la guérison des maladies.

bien

bien éclatantes, puisque Suidas le qualifie un monde, ou un amas de toutes sortes de vertus, ou plutôt la vertu vivante même dans un corps mortel. La maniere toute chrétienne dont il parle lui-même à ses enfants, confirme parfaitement cette idée. En les exhortant à communiquer libéralement à tout le monde le recueil des remedes qu'il leur adresse, il veut qu'ils le fassent sur tout envers les pauvres et les étrangers. La raison qu'il en donne, c'est, dit-il, que le soin qu'on prend de ces sortes de personnes est plus agréable aux yeux de Dieu, et plus honorable devant les hommes.

Marcel étoit Gaulois, <sup>a</sup> et de la ville même de Bourdeaux, selon plusieurs auteurs. Nous avons vû en effet sur le siecle précédent, qu'il y avoit à Bourdeaux une famille de ce nom : mais si nôtre Médecin étoit de cette famille, on peut assurer que ce n'a pas été, comme ces mêmes auteurs le prétendent, en qualité de pere de Marcel le Grammairien, qui paroît avoir été plus ancien que lui. Il suffit de se souvenir que nous avons montré qu'il étoit mort après avoir enseigné assez longtemps à Narbone, lorsqu'Ausone faisoit son éloge, et avant que Marcel se fût rendu si célèbre.

Celui-ci passa de Bourdeaux à la Cour de l'Empereur ; et sous Théodose le Grand il fut Maître des Offices. Il continua d'exercer la même charge sous l'Empereur Arcade son fils : mais Eutrope ce fameux Eunuque, qui dominoit alors à la Cour, en déposseda Marcel, pour la faire passer à Osius son confident, et son principal ministre, quoique ce ne fût qu'un simple valet Espagnol. On a vû que Jule Ausone compatriote de Marcel, avoit été premier Médecin de l'Empereur Valentinien I. On peut croire que ce fut lui, ou le Poëte Ausone son fils, qui introduisit Marcel à la Cour Imperiale, et qui contribua à l'avancer dans les charges. Au reste, supposé que Marcel ait réellement professé la médecine, il ne doit point paroître étrange, après ce que nous avons dit sur Jule Ausone, de voir que les Médecins des Princes fussent alors élevés aux premiers honneurs.

Il y a deux loix de l'Empereur Arcade adressées à Marcel en qualité de Maître des offices. Elles sont dattées l'une et l'autre de Constantinople l'an 395. Par la premiere, qui est du premier jour de Juin, l'Empereur enjoint à Marcel d'envoier en chaque Province des Agens ou Inspecteurs publics, et lui prescrit de quelle maniere ils doivent se conduire dans

Mar. de med. pr.  
p. 242.

Cod. Th. ibid.  
<sup>a</sup> Vin. in. Aus. 2  
162 | Marcel. hist.  
t. 1 p. 296 | Mar.  
de med. ep. ded.  
p. 240.

Cod. Th. ibid.  
Ibid. | Suid. ibid

Til. Emp. t. 5  
p. 430.

Cod. Th. t. 2. p.  
202 t. 6. p. 148.

t. 2. p. 202.

t. 6. p. 148.

leur charge. Dans l'autre loi, qui est du 24<sup>e</sup> jour de Novembre, Arcade lui ordonne de chercher s'il ne trouveroit point quelques hérétiques parmi les moindres Officiers de son Palais ; et non-seulement de les casser, mais aussi de les bannir de la ville, et même d'en bannir ceux par la faute desquels ils étoient entrés dans ces charges. Cette loi est un illustre monument en faveur de la pureté de la foi de Marcel ; et l'une et l'autre marquent la confiance que l'Empereur avoit en son zèle et sa sollicitude.

p. 149 1. | Mar.  
de med. pr. p. 242.Cod. Theod. t. 2.  
p. 202. 1.

Marcel vécut jusques sous l'Empire de Théodose le jeune, comme il paroît par le titre de l'ouvrage qu'il nous a laissé, dans lequel il prend la qualité d'Officier de Théodose l'ancien, avec celle d'Illustre. Il fut marié, et eut des enfants de son mariage, desquels Libanius fait mention dans sa lettre 353 à Anatole. C'est tout ce que nous avons pû recueillir de remarquable sur la personne de Marcel.

## §. II.

## SES ECRITS.

Med. ar. prin. t. 2.  
par. 3. p. 242.Voss. nat. art. 1. 5.  
c. 12. § 34.Mar. de med. pr.  
p. 242.

L'OUVRAGE de Marcel dans l'édition qu'Henri Estienne nous en a donnée, et de laquelle nous nous sommes servis, n'a point d'autre titre que celui-ci *de Medicamentis, des Remedes*. Mais l'Auteur dans sa préface le nomme un Recueil *De empiricis remedium physicorum, sive rationabilium confectionibus et annotationibus factum unde collectis*.

Vossius abrégant ce long titre, le réduit à celui-ci : Des remedes empiriques, physiques et fondés sur le raisonnement.

Marcel témoigne avoir apporté tout le soin et toute l'exactitude possible à faire ce recueil. Il dit avoir imité en cela l'exemple de plusieurs personnes studieuses, qui bien qu'elles ne fissent pas une profession expresse de Médecine, n'avoient pas laissé de s'occuper à en traiter. Non-seulement il profita de ses lectures, en recueillant soigneusement ce qui s'y présentoit de convenable à son dessein ; mais il inséra encore dans son recueil ce qu'il apprenoit des autres, et ce qu'il avoit éprouvé lui-même être utile à la santé. Il y joignit aussi les remedes les plus simples, que les gens de la campagne et le petit peuple avoient trouvé par hazard. Il ne se servit que des Médecins qui avoient écrit en latin. Entre les anciens il nomme les deux Plines, Apulée, Celse Apollinaire et De-

signatien. Entre ceux qui vivoient peu de temps avant lui, et qu'il qualifie ses concitoïens, il nomme Sibure, Eutrope et Ausone.

' Le motif qui le porta à entreprendre ce travail, fut de fournir par là à ses enfants un moïen présent pour remédier à leurs maladies, sans être obligé de recourir aux Médecins. Si néanmoins il s'agissoit de remedes composés, il les exhorte à n'en point user d'eux-mêmes, sans y appeler les Médecins les plus habiles. ' C'est de quoi il donne plusieurs raisons fort sensées. Ibid. p. 242. 243.

' Il eut soin de mettre à la tête de son recueil les différents poids et mesures, avec les caracteres qui servent à les exprimer selon l'usage de la Grece, et les anciens Médecins. ' On les y retrouve encore en latin, comme il témoigne lès y avoir mis; et l'éditeur y a ajouté en grec ceux dont se servent les Grecs aussi dans la Médecine. Ibid. P. 243. 245.

' La préface de Marcel et sa listé des poids et des mesures, est suivie de plusieurs lettres de divers Médecins, dont il s'étoit proposé de suivre l'exemple. On y en voit deux d'Hippocrate, une de Largius Designatianus, une autre de Pline, deux de Cornelius Celsius, et une de Vindicien. p. 244. 250.

Tout l'ouvrage de Marcel est divisé en 36 chapitres, dans chacun desquels il assigne divers remedes propres à guérir, comme il prétend, les différentes maladies du corps humain. ' On trouve en plusieurs endroits de ce recueil, des preuves qui confirment que l'Auteur étoit Gaulois, et qu'il écrivoit pour des Gaulois. En effet, lorsqu'il nomme certaines plantes, il donne souvent les noms qu'elles portoient dans les Gaules. ' De même en parlant de l'hierabotane, ou peristereon, il dit ces paroles remarquables, *quam nos Verbenam dicimus*. Or il est constant que les Gaulois nommoient ainsi cette plante. c. 26. p. 338. | c. 33. p. 396.

' Au Chapitre 23 Marcel avance comme une chose dont il ne doutoit pas que la Couronne de Notre-Seigneur fut faite d'épine blanche. c. 1 p. 253.

' Il mit à la fin de son ouvrage, un petit Poëme en vers hexametres, sur les différentes especes de drogues dont il parle dans tout son recueil. Ce Poëme contient 78 vers; et l'Auteur souhaite à ses lecteurs qu'ils puissent vivre autant d'années. Mar. ibid. c. 23. P. 347.

' Pierre Pithou nous a donné ce Poëme entrè les autres petites pièces de Poësie des Anciens, imprimé en 1590. p. 412. 414.

' Marcel dédia son recueil de remedes à ses propres en- Epi. et Poë. vet. l. 2. p. 241-243.

Mar. de med. pr. p. 242.

fants, et ne le publia que sous l'Empire de Théodose le jeune, vers les premières années de ce siècle.

ep. ded. p. 240.

c. 2. p. 255. | c.  
26. p. 338.

c. 8. p. 279.

ep. ded. p. 240.

On remarque avec beaucoup de fondement que la plupart des remèdes recueillis par cet auteur, sont autant de superstitions. Telles sont en particulier ces observations qu'il attache très-souvent à ses secrets : qu'il faut, par exemple, cueillir de la main gauche les simples qu'il prescrit. Rien n'est encore plus superstitieux que ce qu'il assigne contre les petites pailles qui entrent dans les yeux ; il veut qu'ouvrant l'œil avec trois doigts de la main gauche sans anneau, l'on crache trois fois, en disant autant de fois *rica, rica, soro*. Il est surprenant de ce que Marcel étant Chrétien, comme nous l'avons montré, et qu'il paroît par quelques endroits de son ouvrage, il se soit amusé à nous débiter des choses aussi vaines et ridicules, dont les Païens même se riroient. On croit y voir plusieurs de ces prestiges et rêveries dont Xenocrate Aphrodisien, et un certain Pamphile avoient chargé leurs écrits, au rapport de Galien. Il semble aussi que Marcel y a inséré d'autres choses obscures, à dessein d'y faire attacher quelque vertu secrète et cachée. Que l'on se souvienne de ce que nous avons dit de l'espèce de médecine en usage chez nos anciens Druides ; et en lisant les secrets de Marcel, on conviendra que la plupart n'ont point d'autre origine.

Æg. l. 4. c. 11. p.  
507.

Mar. de med. ep.  
ded. p. 240.

p. 231.

Au reste, quelque peu estimable que soit l'ouvrage de Marcel, il n'a pas laissé d'être cité par ceux qui ont écrit après lui. Paulus Ægineta en particulier le cite touchant les remèdes qu'il assigne pour les brûlures.

Jerôme Froben Imprimeur à Basle, paroît être le premier qui a mis au jour le recueil de Marcel. Il en avoit déjà publié une édition dont on ne marque pas l'année, lorsqu'en 1535 Jean Cornaro à sa prière revit le texte de l'Auteur. Il se trouva fort défiguré ; et ce ne fut qu'avec bien du travail que cet éditeur parvint à le purger de ses fautes. Cornaro observe que Marcel dans son recueil a inséré l'ouvrage entier de Scribonius Largus, qui s'y trouve répandu en divers endroits. Ce Scribonius vivoit sous Tibere et Claude, Marcel néanmoins ne nomme point cet Auteur entre ceux dont il s'est servi. C'est ce qui fait croire à Cornaro que c'est l'écrit de Scribonius que Sibure aiant traduit de grec en latin, Marcel attribué au même Sibure, qui pouvoit avoir mis son nom à la traduction qu'il en avoit faite : mais nous avons

fait voir ailleurs que cette opinion est sans fondement.

L'édition de l'ouvrage de Marcel par Cornaro parut à Basle l'an 1536, avec quelques écrits de Galien traduits par le même éditeur. Depuis, le recueil de Marcel fut inséré parmi les ouvrages des anciens Médecins, imprimés à Venise en 1547. Ensuite il fut réimprimé entre les principaux Médecins dont Henri Estienne donna une édition à Paris l'an 1567, en deux gros volumes in folio (1).

Bib. Lug. Bat. p. 136. 1.

... Barb. t. 2. p. 23. 2.

Med. ar. prin. t. 2. par. 3. p. 242-414.

## V A L É R I E N ,

PRÉFET DE ROME.

C E siècle nous fournit plusieurs sçavants Gaulois, qui ont porté le nom de Valerien. Le premier qui se présente selon l'ordre des temps, étoit un ami de Symmaque l'Orateur, qui nous a en conservé la connoissance. Nous avons encore deux lettres que celui-ci lui écrivit, et qui nous font voir qu'ils s'en étoient écrit l'un à l'autre un très-grand nombre. Leur amitié étoit assez ancienne-pour avoir banni de leur commerce toute façon d'agir.

Sym. l. 8. ep. 68. | l. 9. ep. 13.

l. 9. ep. 13.

On trouve un Valerien Préfet de Rome en 381, sous Gratien et Valentinien II, qui lui adressent plusieurs lois sur divers sujets, dattées, les unes de Milan, les autres d'Aquilée ou de Treves. Nous ne voions rien qui empêche que ce Préfet ne soit le même que le Valerien dont nous entreprenons de parler ici. Son union avec Symmaque, qui n'avoit presque point de liaison qu'avec des personnes qui avoient passé par les dignités, semble appuyer nôtre sentiment. Mais ce Valerien est sans doute différent d'un Sénateur de même nom habitué dans l'Epire, duquel Symmaque se plaint à l'Empereur Theodose le Grand, comme d'un homme qui étant accusé de crimes, se servoit de son autorité pour faire violence à la justice.

Cod. Th. chr. p. 104. | pros. p. 490. 2.

Sym. l. 10. ep. 44.

Valerien étant déjà fort avancé en âge se retira à la campagne dans les Gaules sa patrie; là il faisoit de l'agriculture son occupation la plus ordinaire, sans négliger néanmoins la littérature, et le soin d'enrichir sa Bibliothèque. Symmaque lui aiant fait copier un Tite-Live entier, Valerien n'at-

l. 8. ep. 68.

l. 9. ep. 13.

l. 8. ep. 68.

tendit qu'avec une espèce d'impatience qu'il fût corrigé pour le recevoir. Il paroît qu'il avoit fait autrefois une étude particulière des belles Letres. Encore en son vieil âge il écrivoit en latin avec tant de perfection, que Symmaque, après avoir perdu ses harangues, ne trouvoit rien qui fût plus propre à lui faire reprendre ce genre d'écrire, que les lettres de cet ami : c'est pourquoi il le pressoit de lui en écrire souvent, afin de ranimer ses études languissantes, et d'aider par-là l'avancement de celles de son fils, qui l'avoit engagé à travailler lui-même à l'y perfectionner. Il semble par quelques termes dont Symmaque se sert, que Valerien se mêloit aussi de Poésie; en un mot, tout ce qui sortoit de sa plume, au sentiment de cet Orateur, étoit de telle nature, qu'on auroit pensé que les Gaules qu'il habitoit, représentoient le mont Hélicon, un des lieux du séjour des Muses. C'étoit sur la fin du IV siècle que Symmaque parloit ainsi de Valerien, qui aura pu vivre sans peine jusques dans les premières années de ce V siècle.

## S A N C T E ,

POETE CHRÉTIEN.

Paul. ep. 28. n. 6. |  
ep. 40. n. 2-6.Bib. PP. t. 6. p.  
376. 2.Paul. vit. c. 25.  
n. 1.Till. Emp. t. 5.  
p. 148.Paul. ep. 40. n. 2-  
6.

ENTRE les plus intimes amis de S. Paulin, depuis Evêque de Nole, on trouve un Sanctus, et un Endelechius, à qui l'on donne aussi les prénoms de Severus Sanctus. Cette circonstance pourroit faire croire que Sancte et Endelege ne seroient qu'une même personne, qui aiant différents noms, auroit porté tantôt l'un tantôt l'autre. Mais S. Paulin ne permet pas que l'on en porte ce jugement; puisqu'il nous les représente comme deux personnes différentes. En effet, parlant assez souvent de ses deux amis dans ses lettres, il donne toujours à l'un le nom de Sanctus, et à l'autre celui d'Endelechius sans variation. D'ailleurs Endelege enseignoit la Rhétorique à Rome en 395, lorsque Sancte paroît avoir été dans les Gaules, d'où nous n'avons point de preuves qu'il soit sorti. C'est donc de ce dernier uniquement que nous entreprenons de parler dans cet Article.

Dès avant la conversion de S. Paulin, et sa retraite hors



des Gaules, il y avoit une très-grande familiarité entre lui et nôtre Poète. C'est ce qui, joint à ses autres habitudes, fait juger qu'il étoit de même païs que S. Paulin, et aparemment de la ville même de Bourdeaux. ' Ausone nous a laissé l'épithaphe d'un Flavius Sanctus, qui avoit épousé Pudentille sœur de sa femme, et qui eut au moins un fils de ce mariage. ' Il est à présumer que Sancte qui fait le sujet de cet éloge, étoit de la même famille, et peut-être même le fils de Flavius Sanctus.

Aus. par. c. 18. p. 132.

c. 19. p. 133.

La retraite de S. Paulin à Barcelone, puis à Nole 'ne fut point capable de rompre l'étroite amitié qu'il avoit contractée avec Sancte, quoique dans ses commencements elle fût toute humaine, et qu'elle n'eût point son fondement en J. C. D'abord ils s'écrivoient fort souvent, jusqu'à ce que S. Paulin, dégoûté absolument du monde, s'aperçut que les lettres de Sancte ne nourrissoient point son ame; et sur cette considération il cessa de lui écrire, sans cesser de l'aimer. Mais Sancte aiant changé lui-même de vie, ' prévint S. Paulin par une lettre puisée dans les saintes écritures, et qui ne respiroit que la douceur de la parole de Dieu. Ils renouèrent ainsi leur commerce mutuel, qui dura au moins jusques vers l'an 405.

Paul. vit. c. 25. n. 2.

ep. 40. n. 2.

' Sancte étoit aussi fort uni avec un nommé Amand, que S. Paulin qualifie son frere, et un enfant de bénédiction, et qui par conséquent est différent de S. Amand, dès-lors Evêque de Bourdeaux, comme nous dirons dans la suite. Depuis cette union avec Amand, Sancte pour l'ordinaire n'écrivoit à S. Paulin que conjointement avec lui; ' et le Saint leur répondoit de même par une lettre commune à l'un et à l'autre. ' Il ne nous en reste plus que deux de cet heureux commerce, et toutes les deux sont de S. Paulin; il semble même qu'originellement elles ne faisoient qu'une seule qui étoit fort longue; mais dans la suite on a jugé à propos de la diviser en deux.

n. 3.

ep. 40 p. 242.

ep. 40-41. p. 242. 253.

' S. Paulin y loue la charité de Sancte, comme venant d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère.

ep. 40 n. 1.

' Ce qu'il y dit de ses autres vertus, et des lettres qu'il en recevoit, montre que Sancte étoit un fidele serviteur de Dieu, parfaitement versé dans la science des écritures. On ne peut pas apparemment dire que Sancte eût quelque degré dans l'Eglise, ' sur ce que S. Paulin, qui étoit alors Prêtre, lui

n. 1-3.

p. 241.

donne la qualité de frere ; parce que ce saint qualifie ainsi quelques personnes qui paroissent n'avoir été que simples laïcs. Depuis l'an 405 auquel on place les lettres de S. Paulin à Sancte, l'histoire ne nous fournit plus rien sur celui-ci : rien n'empêche néanmoins qu'il n'ait vécu au-delà de ce terme.

ep. 41. n. 1.

' Sancte et Amand avoient mis au dos de quelques-unes de leurs lettres, une liste de celles de S. Paulin, qui se souvenoit si peu de la plupart de ces lettres, qu'il n'auroit pas scû qu'elles fussent de lui, s'il ne l'eût crû sur leur témoignage. On voit par-là que Sancte et Amand avoient soin de faire un recueil des lettres de S. Paulin, et qu'ils peuvent avoir contribué à nous conserver le peu qui en est venu jusqu'à nous.

Ibid.

' Mais entre les principaux talents de Sancte, S. Paulin louë en particulier celui qu'il avoit pour la poésie Chrétienne. De toutes les pièces néanmoins qu'il a pû composer en ce genre de littérature, nous n'avons connoissance que de son poëme sur la parabole des dix Vierges de l'Evangile ; encore est-il perdu. Il l'avoit envoyé à S. Paulin, qui semble le lui avoir demandé, et qui l'en remercie dans sa lettre 41<sup>e</sup> en donnant à cette pièce le titre d'hymnes, comme s'il y en avoit eu plusieurs.

Bib. PP. t. 6. P.  
376. 2. 377. 2. |  
P. t. 8. p. 379.  
380. | Epi. et. Poë.  
vet. l. 2. p. 448.  
452.

Bar. an. 376. ap. |  
Till. Emp. t. 5. p.  
148.

Bib. PP. t. 6. p.  
377. 2.

P. 376. 2.

Till. ibid.

' Nous avons dans la Bibliothèque des Peres et ailleurs, une Eglogue, réimprimée depuis à Leyde l'an 1715 en un petit volume in-8<sup>o</sup>. dans laquelle il est parlé d'une contagion, qui après avoir ravagé la Pannonie, l'Illyrie et la Belgique, ruinoit les troupeaux : mais elle ajoute que les Chrétiens en préservoient les leurs par le signe de la Croix. ' Baronius rapporte cette Eglogue à la peste dont parle S. Ambroise en écrivant sur S. Luc, et que M<sup>r</sup>. de Tillemont place en l'année 377. ' Cette Eglogue est faite assurément par un Chrétien dans le temps que J. C. seul étoit adoré dans les grandes villes : ce qui convient fort bien à ce temps-là, que le Paganisme n'étoit presque plus en vigueur qu'à Rome et à la campagne. ' On l'attribuë à un Severus Sanctus Endeleichus, en ces termes : *Severi Sancti id est Endeleichi rhetoris* : ' expression qui feroit penser, remarque M. de Tillemont, qu'Endeleque Rhétoricien, à qui on donne cette Eglogue, se seroit caché sous le nom de Severus Sanctus. Mais ne seroit-il pas au moins aussi naturel de dire sur cette inscription, que l'Eglogue est du Poëte Sancte, dont nous venons de parler, et que dans la suite quelque copiste aura ajoûté à *Severi*

*Sancti*

*Sancti*, qui semble avoir été l'inscription originale, ces autres mots, *id est Endeleichi Rhetoris*, qui paroissent visiblement être une addition? Dans ce cas il faudra dire que Sancte de Bourdeaux aura eu le prénom de Sévere. ' Mr. Pithou qui nous a donné aussi cette églogue, croit que son Auteur étoit d'Aquitaine, ce qui confirme nôtre sentiment.

Epi. et poe. vet. l. 2. p. 478.

## VIGILANCE,

PRÊTRE EN AQUITAINE.

VIGILANCE nâquit après le milieu du IV siècle au pais de Cominges dans la troisième Aquitaine. Il descendoit, selon S. Jérôme, de cette troupe de brigands, que Pompée revenant autrefois victorieux d'Espagne, ramassa et établit dans l'endroit des Gaules auquel on donna pour ce sujet le nom latin de *Convenæ*. ' Il paroît par S. Paulin de Nole que Vigilance étoit de la dépendance de S. Sévere Sulpice, peut-être comme étant né sur quelqu'une de ses terres. Mais en quelque lieu qu'il ait pris naissance, il est certain qu'il eut dans la suite plusieurs différentes demeures. ' S. Jérôme nous le représente tantôt comme habitant au pied des Pyrénées dans le voisinage d'Espagne, ce qui revient au pais de Cominges. ; ' tantôt comme demeurant entre la mer Adriatique et les Alpes Cottienes, qui séparent l'Italie de ce que nous appellons aujourd'hui le Dauphiné et la Provence. ' D'autres fois il parle de lui comme étant établi à Cala horra en Espagne, selon quelques-uns, ou plutôt à Calaguri, petit Bourg près de Cominges; ' et enfin Gennade nous assure que lorsqu'il fut Prêtre, il gouverna une Eglise au Diocèse de Barcelone en Catalogne : ' c'est ce qui a fait croire à Baronius que Vigilance étoit Espagnol de nation : ' Mais S. Jérôme suppose par-tout qu'il étoit Gaulois; et <sup>a</sup> Gennade le dit formellement.

Hier. in Vig. p. 282.

Paul. ep. 5. n. 1. 11.

Hier. ibid. p. 284.

ep. 37. p. 279.

in Vig. p. 281.

Genn. vir. ill. c. 35. p. 18.

Bar. ann. 406. n. 39.

Hier. in Vig. p. 281. 282. a Genn. ibid.

Hier. in. Vig. p. 281. | ep. 36. p. 277.

' Le premier métier de Vigilance fut celui de cabaretier, ou pour parler comme S. Jérôme, de goûter le vin, et de prendre garde si l'argent qu'il recevoit étoit bon. C'étoit apparemment la profession de son pere, sous qui Vigilance l'exerça en sa jeunesse. Cette occupation n'empêcha pas

Genn. *ibid.*Till. H. E. t. 12.  
p. 196.Genn. *ibid.*

néanmoins qu'il n'étudiât les belles lettres, et qu'il n'y fit même du progrès. Gennade témoigne qu'il parloit poliment; et Erasme trouve que le jugement de Gennade est véritable, selon les endroits que S. Jérôme même cite de Vigilance. D'abord il entreprit d'écrire certaines choses par le zèle qu'il avoit pour la Religion : mais le désir de la vaine gloire le corrompit dans la suite, et le porta à écrire diverses badineries.

Paul. ep. 5. n. 1.  
11.

Il n'en étoit pas apparemment encore venu là, lorsqu'il entra en commerce avec les hommes les plus célèbres du commencement de ce siècle. En 395 il porta une lettre de S. Sévere Sulpice à S. Paulin, déjà retiré à Nole. Dans ce voyage Vigilance fut saisi d'une fièvre qui le retint quelque temps auprès de S. Paulin. Après qu'il en fut délivré, ce Saint le renvoya dans les Gaules porter sa 5<sup>e</sup> lettre à S. Sulpice. Aiant occasion d'y parler de lui, il témoigne qu'il étoit baptisé : mais il ne le qualifie que nôtre Vigilance; on juge par-là qu'il n'avoit encore alors aucun degré dans le Ministère Ecclésiastique. Néanmoins il y fut élevé aussi-tôt après, et il est certain qu'il étoit déjà Prêtre lorsqu'il alla en Palestine, comme l'on va voir; ce qui arriva au plus tard sur la fin de l'année 396.

Till. *ibid.* p. 193.  
642.Hier. ep. 49. p.  
568.Till. *ibid.* p. 642.

Il y a bien de l'apparence ou que S. Sulpice renvoya encore Vigilance à S. Paulin, ou que Vigilance aiant dessein de visiter les lieux saints, passa chez ce saint Prêtre en Campanie. Quoiqu'il en soit, S. Paulin chargea Vigilance du Panegyrique de l'Empereur Théodose qu'il avoit composé, afin de le porter à S. Jérôme en Palestine. Il y joignit une lettre, où il rendoit un témoignage avantageux de Vigilance. Aussi S. Jérôme le reçut d'une manière fort gracieuse, et avec de grandes démonstrations d'amitié. Il ne fut pas cependant longtemps, sans découvrir en lui de grands défauts, peu d'esprit, peu de jugement, beaucoup d'impolitesse, et encore plus de présomption : mais il s'arrêta moins alors à sa propre connoissance, qu'au jugement qu'en portoit S. Paulin.

Hier. ep. 36. 49.  
p. 277. 566. 568.

ep. 49. p. 568.

ep. 36. p. 277.

p. 276.

Till. H. E. t. 14.  
p. 74.Hier. apol. 1. 3. d.  
457.

Après que Vigilance eut passé quelques jours auprès de S. Jérôme, il fit un voyage en Egypte, puis retourna à Bethléem. On croit que comme S. Jérôme étoit alors fort brouillé avec Rufin et Jean de Jerusalem, Vigilance se mêla dans ce trouble, et qu'il parla contre le S. Docteur. Il est au moins vrai que S. Jérôme accuse Rufin d'avoir soulevé con-

tre lui Vigilance, qui lui reprochoit les mêmes choses que Rufin, et de s'être servi de sa simplicité et de son imprudence pour lui faire porter les coups malins de sa mauvaise volonté. Vigilance commença à se déclarer contre le Saint, en témoignant trouver mauvais qu'il lût Origene. Il lui en fit ensuite un crime, et l'accusa même avec emportement d'en suivre les erreurs; quoiqu'il eût lui-même à son usage le traité de ce Pere sur Job.

ep. 36. p. 276.

Néanmoins avant que de quitter la Palestine, il reconnut sa faute, en demanda pardon à S. Jérôme, et se réconcilia avec lui. S'étant ainsi séparés bons amis, Vigilance reprit le chemin des Gaules par la Campanie, et porta à S. Paulin la réponse de S. Jérôme, qui est sa belle lettre sur la conduite d'un Moine. S. Jérôme y parle avec éloge de Vigilance, qu'il qualifie un saint Prêtre. Il dit à S. Paulin qu'il aime mieux qu'il apprenne de lui-même, que de lui dire dans sa lettre avec quel empressement il l'a reçue. Il s'y plaint même de ce qu'il a quitté si-tôt sa compagnie, quoiqu'il l'eût retenu quelque temps, malgré la diligence qu'il faisoit pour s'en retourner, et qu'il lui eût fait un assez bon accueil pour lui faire sentir son amitié.

p. 278.

ep. 49. p. 563.  
568.

p. 568.

Vigilance ne fut pas de retour dans les Gaules, qu'oubliant tous les bons offices de S. Jérôme à son égard, il déclama ouvertement contre lui. Il l'accusa tout de nouveau de lire Origene, et d'en suivre les erreurs. Il alla jusqu'à se vanter que ce S. Docteur n'avoit pu résister à son éloquence, et qu'il avoit craint en lui les pointes aiguës de Chrysippe. Il composa même contre ce Pere un ouvrage que Gennade semble avoir voulu marquer. Et afin de répandre davantage ses calomnies, il prodigua son argent à des copistes pour multiplier les exemplaires de ses Libelles. Il enveloppoit avec S. Jérôme dans les mêmes accusations les Prêtres Vincent et Paulinien, et les serviteurs de Dieu Océan et Eusebe.

ep. 37. p. 279.

ep. 36. p. 276.  
p. 177.

Genn. ibid.

Hier. ep. 36. p. 277.

S. Jérôme en aiant eu avis, crut devoir y répondre; et il le fit par sa lettre 36 adressée à Vigilance même. On la met en 396; mais elle ne fut peut-être écrite que l'année suivante, un peu avant la réconciliation de S. Jérôme avec Jean de Jerusalem et Rufin. Le Saint dans cette lettre traite Vigilance avec un souverain mépris; a comme un homme qui poussé par un zèle diabolique, et dans le désir d'acquérir de

p. 275-278.

p. 275.

Till. t. 12. p. 196.

Hier. ep. 36. p. 275-278.  
a p. 277.

- la réputation, rendoit tous les hommes témoins de son ignorance et de ses folies; qui joignoit à une extrême foiblesse une extrême présomption; qui ignoroit les Saintes Écritures; et qui voulant passer pour le seul Caton de son siècle, avoit néanmoins besoin d'étudier la Grammaire, la Rhétorique et les opinions des Philosophes, pour apprendre à se taire. Il témoigne cependant qu'il veut bien l'épargner, parce qu'il sçait qu'il agit contre un Chrétien, et qu'il n'oublie pas qu'il est Chrétien lui-même.
- Till. t. 14. p. 74. ' Vigilance pour n'avoir pas sçû user de la grace que Dieu lui avoit faite, d'être uni avec tant de Saints, tomba de la calomnie dans l'abyme de l'hérésie. Il s'éleva contre l'Eglise, et publia diverses erreurs qui lui font tenir aujourd'hui le premier rang parmi les hérétiques des Gaules; car jusqu'alors les Gaules n'avoient produit aucun monstre: mais Vigilance, venant à paroître, ravit cet honneur à la mere qui lui avoit donné le jour.
- Hier. in Vig. p. 281.
- ep. 37. p. 278. ' Ce fut au commencement de ce V siècle qu'il publia ses erreurs dans un ou plusieurs ouvrages de sa façon. ' Il soutenoit qu'il ne falloit pas honorer les tombeaux des Martyrs ni leurs reliques, et nommoit Cendriers et idolâtres ceux qui les honoroient. Il combattoit les miracles qui se font dans leurs Eglises, et la coûtume d'y célébrer le veilles de la nuit. Par-là Vigilance ruinoit le Martyre: ce qui étoit une erreur des Valentiniens et des Gnostiques. ' Il traitoit de superstition Païenne la coûtume d'allumer des cierges durant le jour aux tombeaux des martyrs. ' Il disoit que les Saints qui sont morts, étoient détenus dans une honnête prison, et ne vouloit pas que Dieu exauçât les prieres d'aucun d'entr'eux.
- Ibid. | in. Vig. p. 285.
- ep. 37. p. 279 | in Vig. p. 282.
- in Vig. p. 283.
- p. 281. ' Il blâmoit les jeûnes, les veilles, la continence des Clercs- et des Diacres, et la profession Monastique. ' Il n'approuvoit point que l'on distribuât tout son bien aux pauvres pour embrasser la pauvreté évangélique, ni qu'on envoiât des aumônes à Jerusalem. ' Il trouvoit encore mauvais que l'on chantât l'*Alleluia* en d'autre temps qu'à Pâque.
- p. 287.
- p. 281. ' Ripaire, Prêtre dans le voisinage de Vigilance, qui demeuroit alors dans les Alpes Cottienes, fut le premier qui donna avis de ses erreurs à S. Jérôme. ' Ce Pere commença dès-lors à les réfuter dans la réponse qu'il fit à Ripaire vers l'an 404. ' Il pria Ripaire dans cette même letre, qui n'est que le prélude d'une plus ample réfutation, de lui envoyer le livre
- ep. 37. p. 278. 279. | in Vig. p. 281.
- ep. 34. p. 278-280.
- p. 280.

de Vigilance. ' Didier, autre Prêtre du voisinage de Ripaire, se joignit à lui, et de concert ils envoïerent cet ouvrage à S. Jérôme par Sisinnius, qui faisoit un voïage en Palestine. Ils y joignirent une lettre pour lui exposer le desordre que causoit l'hérésie dans leurs Paroisses, et le prier d'y remédier en réfutant l'ouvrage qui la contenoit. ' Ils semblent avoir marqué dans cette lettre des erreurs qui ne se trouvoient pas dans les écrits de Vigilance. in Vig. pag. 281. 282.

S. Jérôme se rendit d'autant plus volontiers à la prière de ces deux Prêtres, qu'il étoit déjà plus engagé à combattre la nouvelle hérésie. ' Il composa donc vers 406, comme l'on croit, environ deux ans après, sa lettre à Ripaire sur le même sujet, son fameux traité contre Vigilance, qu'il envoïa aussitôt dans les Gaules par le même Sisinnius. Il y traite Vigilance avec le même mépris qu'il avoit déjà fait dans les deux lettres précédentes dont nous avons parlé. ' Il dit qu'il ne peut se retenir après l'injure que cet hérétique a faite aux Apôtres et aux Martyrs. ' Il le menace même que s'il prétend répliquer, il le traitera bien d'une autre manière lui et ses disciples. Il y répond en particulier à toutes ses erreurs; ' qu'il dit avoir été réfutées par avance dans le traité de Tertulien, intitulé *Scorpium*. Seulement il ne dit rien sur l'*Alleluia* que l'on ne devoit chanter qu'à Pâque, selon Vigilance. ' En le réfutant sur les autres points, il rapporte quelques endroits de ses propres écrits; ' lui reprochant d'y citer des livres apocryphes sous les noms de Salomon et d'Esdras, que S. Jérôme assûre ne point connoître. p. 283. 286

' Quant aux cierges que Vigilance ne vouloit pas qu'on allumât durant le jour sur les tombeaux des Martyrs, S. Jérôme répond que ce n'étoit point la pratique de l'Eglise; quoique dans tout l'Orient on en allumât en signe de joie lorsqu'on lisoit l'Evangile. Il ajoute que si néanmoins cela se faisoit par quelques séculiers simples et ignorants, ou par quelques femmes dévotes plus zélées qu'éclairées, on ne pouvoit point y trouver à redire, et même que ceux qui le faisoient en seroient récompensés selon leur foi; et comme Vigilance disoit que c'étoit une pratique du Paganisme, afin de paroître fondé à la blâmer, S. Jérôme ruine cette raison, en lui répondant que cette pratique étoit détestable dans les Païens, parce qu'ils s'en servoient pour honorer leurs Idoles, mais qu'elle est louable dans les Chrétiens, parce qu'ils en p. 280-289.

p. 281.

p. 288. 289.

p. 531.

p. 281.

p. 282.

p. 283. 284.

p. 284.

usent pour honorer les Martyrs de Jesus Christ.

Paul. car. 14. v.  
100-104.

Il y a quelque lieu d'être surpris de voir que S. Jérôme ignorât alors que c'étoit déjà la coutume en Occident d'allumer des cierges aux tombeaux des Martyrs ; car S. Paulin de Nole dans un Poëme composé au commencement de l'an 396 pour le jour de la fête de S. Felix, qui se célébroit alors comme aujourd'hui dans le mois de Janvier, fait mention du grand nombre de cierges et de luminaires, qui brûloient jour et nuit au tombeau de ce Saint. Pour Vigilance, il ne pouvoit l'ignorer, puisqu'il avoit passé quelque temps auprès de S. Paulin : et c'est ce qui découvre en lui un nouveau degré de malignité, que d'avoir osé traiter de superstition Païenne, un usage autorisé par un Prêtre aussi saint et aussi éclairé que l'étoit S. Paulin de Nole.

Hier. in. Vig. p.  
281.

p. 286.

ep. 37. p. 279.

in Vig. p. 281.

La vie de Vigilance telle que nous la représente S. Jérôme, étoit conforme à sa doctrine. Ce Pere paroît dire en effet qu'il ne gardoit point la continence, quoiqu'il fût Prêtre, comme nous l'avons vû. Il l'accuse encore d'avoir vécu dans la bonne chere, d'avoir été sujet à l'avarice et à d'autres grands crimes. Le même Pere se plaint aussi de ce que le saint Evêque sous qui Vigilance faisoit les fonctions de Prêtre, acquiesçoit à sa fureur, au lieu d'user de la verge Apostolique, pour briser ce vase inutile et dangereux. On tenoit même qu'il avoit des Evêques pour complices de son crime. Il y a néanmoins toute apparence que S. Jérôme arrêta le cours de ses erreurs ; car on ne voit point qu'elles aient eu de suite nulle part ; on peut dire seulement qu'elles ont été renouvelées par les Hérétiques des derniers siècles.

Genn. vir. ill. c.  
35. p. 18.

Depuis l'ouvrage de S. Jérôme contre Vigilance, publié, comme nous avons dit, en 406, l'histoire ne nous apprend plus rien de nouveau au sujet de cet hérétique. Il se peut aisément faire que le reproche que S. Jérôme avoit fait à son Evêque dès 404 dans sa lettre à Ripaire, portât ce Prélat à l'obliger de quitter ensuite les Gaules. Ce fut pour cela sans doute, qu'il se retira dans le Diocèse de Barcelone, où il fut chargé du soin d'une Eglise, comme Gennade le rapporte. Cette nouvelle dignité dont Vigilance fut revêtu, jointe à l'extinction de son hérésie, est un fondement légitime pour croire, ou qu'il s'en sera retracté publiquement, ou qu'il l'aura abandonnée d'une manière tacite, mais sincère et sans réserve.



Outre les écrits qu'il publia pour établir ses erreurs, et les autres qu'il fit contre S. Jérôme, Gennade nous apprend qu'entreprenant au-dessus de ses forces, et sans s'être appliqué à l'étude des saintes Ecritures, il fit une exposition maligne de la seconde vision de Daniel. Gennade ajoute que cet écrit de Vigilance avec les autres inepties qu'il avoit publiées, ne méritoient point de tenir d'autre rang que parmi les ouvrages des hérétiques. Cette exposition de Daniel, ou du songe de Nabuchodonosor touchant la Statuë, est apparemment un des premiers écrits de Vigilance : elle avoit paru avant que S. Jérôme lui adressât sa lettre 36, dans laquelle il lui reproche d'avoir expliqué ce songe d'une manière qui tient du blasphème, en prétendant que la montagne n'est autre chose que le Démon et que la pierre qui s'en étoit détachée sans le secours d'aucun homme, est J. C.

Ibid.

Hier. ep. 36. p. 278.

## V I N C E N T ,

PRÉFET DES GAULES.

Ce Magistrat mérite à plus d'un titre, de trouver place parmi les hommes de lettres qu'ont produit nos Gaules. Les dignités qu'il remplit, et les grandes liaisons qu'il y avoit entre lui et Symmaque l'Orateur, comme le supposent les lettres qu'ils s'écrivoient souvent l'un à l'autre, font voir que Vincent étoit un homme d'érudition et de littérature et qu'il avoit une connoissance particulière des loix. Il ne faut pas le confondre avec un autre Vincent son contemporain, Officier d'armée qui fut tué en 408, comme partisan du fameux Stilicon.

Sym. l. 9. ep. 23.

Till. Emp. t. 5. p. 525.

Celui dont nous entreprenons de parler, étoit né dans les Gaules, comme il paroît par S. Sévere Sulpice, qui parle de lui avec éloge. Vincent exerça plusieurs années dans sa propre patrie la Judicature et les Finances en qualité de Préfet du Prétoire des Gaules. On croit qu'il succéda à Théodore dans cette charge l'an 396; et il l'exerça au moins durant l'espace de cinq ans. Nous avons diverses Loix de l'Empereur Honorius qui lui sont adressées en 397, 398, 399 et 400. L'année suivante Vincent fut élevé au Consulat, qui

Sul. dial. 1. n. 17. p. 525.

Till. ibid.

Cod. Théod. pros. p. 391. 1.

Buch. p. 82. | Till. ibid.

Onu. p. 303. |  
Buch. ibid.

Til. ibid. not.

Sul. ibid.

étoit alors le comble de l'honneur pour un particulier. ' Il est nommé dans les Fastes Ragonius Vincentius Celsus ; et Onuphre croit que c'est le même à qui l'on dressa à Rome une Statuë dès l'année 389. ' D'autres néanmoins estiment que s'il avoit eu ces trois noms, il auroit été marqué par celui de Celse dans le Code et les autres monuments publics.

Mais ce qui est incomparablement plus glorieux pour la mémoire de Vincent, 'c'est que selon le témoignage de S. Sévere Sulpice il avoit la réputation du plus excellent Magistrat en toutes sortes de vertus , qui fût alors dans les Gaules. Le même auteur remarque néanmoins que Vincent qui passoit souvent à Tours, ne put jamais obtenir que S. Martin lui donnât à manger dans son Monastère de Marmoutier. La seule vertu qui étoit le principe de cette pieuse ambition , fut aussi le principe du refus de S. Martin. Vincent ne souhaitoit cet avantage, que par le respect que sa piété lui avoit inspiré pour ce grand Saint ; et celui-ci ne persista à le lui refuser, que pour retrancher toute occasion de vaine gloire , quoiqu'il eût devant les yeux l'exemple de S. Ambroise, qui en usoit autrement.

Sym. l. 7. ep. 7.

ep. 9.

ep. 23.

Il ne nous reste plus que trois lettres du commerce qui étoit entre Vincent et Symmaque, et toutes les trois sont de ce dernier. ' L'une est pour porter Vincent à donner sa fille en mariage à Auxence ami de Symmaque , qui veut bien répondre de lui comme d'un homme qui possédoit tous les dons de la nature , et tous les avantages de la fortune. ' Par une autre de ces trois lettres Symmaque prie Vincent de recevoir près de sa personne Zénodore son ami, qui désiroit d'entrer à son service , apparemment en qualité de quelqu'un des Officiers de sa maison. ' Enfin la troisième lettre de Symmaque est pour prier Vincent d'écrire en faveur des gens que Symmaque avoit envoïés en Espagne acheter des chevaux , et pour les faire accompagner même par un Appariteur : ce qui fait voir que Vincent étoit alors en exercice de la Préfecture.

Bar. an. 400. n.  
18<sup>e</sup>

' Quelques Auteurs fort célèbres ont cru que ce Vincent est le même qui se rendit ensuite Moine à Lerins , et qui est si connu pour son Mémoire contre les hérésies : mais il n'y a presque aucune apparence à ce sentiment , que la conformité des noms, comme nous dirons plus amplement ailleurs.

## J O V E ,

### H O M M E D E L E T R E S .

Au commencement de ce siècle il y avoit dans les Gaules et les païs voisins plusieurs personnes illustres, qui portoient le nom de Jove. L'un qui se trouve quelquefois nommé Jovinien, avoit le titre de Comte en 399, sous l'Empereur Honorius, <sup>a</sup> un autre fut Préfet de l'Illyrie en 408, <sup>b</sup> et de l'Italie en 409, <sup>c</sup> puis Patrice et le plus puissant Seigneur de la Cour. Il se rendit encore très-fameux au milieu des troubles du commencement de ce siècle. <sup>d</sup> Un troisième illustre pour son érudition, et distingué par plusieurs autres excellentes qualités; fut envoyé l'an 489 en Ambassade par Constantin qui régnoit dans les Gaules, vers l'Empereur Honorius. Enfin un quatrième, s'il n'est pas le même que le précédent, comme il y a toute apparence qu'il l'est, mais qu'il faut distinguer de Jovin, qui prit la Pourpre en 411, pour mourir aussi-tôt avec le titre d'Empereur, étoit parent de S. Paulin Evêque de Nole, et l'un des plus grands hommes de son siècle pour les lettres.

C'est de ce dernier que nous entreprenons ici l'éloge. Il étoit de même païs que S. Paulin, et avoit son patrimoine sur une côte maritime des Gaules, près d'une ville où ils avoient demeuré, ou même pris naissance l'un et l'autre, *in quo familiarare nobis oppidum*. C'est apparemment ou Bourdeaux ou Ebromage. Jove avoit reçu de la nature un esprit sublime, <sup>a</sup> et une grande inclination pour les sciences. Il apprit parfaitement la langue greque et la latine; et avec ces secours il lut tous les Poètes, les Orateurs, les Philosophes, et se fit un fonds merveilleux d'érudition de ce qu'ils contiennent de plus beau. Rempli de la science de tous ces Auteurs, il travailla à devenir Auteur lui-même. Il s'appliqua sur-tout à la Poésie avec tant de succès, qu'il y acquit une réputation éclatante.

A toutes ces grandes qualités il joignoit beaucoup de prudence et naturelle et acquise : mais ce n'étoit qu'une prudence de la chair, qui ne sçut pas lui faire éviter la Secte des Philosophes Académiciens, qu'il suivit avec trop de passion et qui forma comme des nuages qui l'empêchoient de

Till. Emp. t. 1. p. 514.

<sup>a</sup> p. 558.

<sup>b</sup> p. 816.

<sup>c</sup> p. 573. 578. 579. 582.

<sup>d</sup> p. 579. 602. 1 Zos. l. 6. p. 824.

Till. H. E. t. 14. p. 84.

Paul. car. 19. v. 163.

ep. 16. n. 1.

Car. 19. v. 79.

<sup>a</sup> ep. 16. n. 6.

Car. 19. v. 10.

ep. 16. n. 6.

n. 11.

n. 6.

- porter plus haut sa vûë, et d'envisager les choses célestes.
- n. 11. 'Car ces Philosophes faisant naître sans cesse des disputes sur la divinité, la cherchoient toujurs, et ne la trouvoient jamais; parce qu'ils n'étoient ni assez purs, ni assez intelligents pour voir Dieu, et qu'ils manquoient d'humilité pour le croire sans le voir.
- n. 6. 'Jove convenoit cependant que les Letres Saintes méritoient d'être préférées aux sciences humaines; et néanmoins il étoit plus attaché à celles-ci qu'aux autres. Il reconnoissoit aussi J. C. pour la source de la lumiere, 'et témoignoit par l'amour qu'il avoit pour S. Paulin, qu'il n'avoit point d'éloignement pour les Chrétiens, ni même pour la profession des Moines, que S. Paulin avoit embrassée: 'mais il différoit de suivre la lumiere qu'il voioit, sous prétexte qu'il étoit trop foible, et par conséquent incapable de contempler Dieu, et que d'ailleurs il étoit embarrassé à paier des tributs, dont les plus grands Seigneurs n'étoient point exemts. Il ne touchoit pas la véritable cause de son délai, qui ne venoit que de son orgueil, de sa foiblesse, de son attache aux créatures. Il pousoit encore son égarement 'jusqu'à ne point reconnoître de Providence, et à attribuer tous les événements au destin et à la fortune, c'est-à-dire selon lui, à certaines puissances secrètes opposées à Dieu. Comme S. Paulin étoit parent de Jove, et qu'il souhaitoit ardemment de le tirer de l'erreur, pour lui faire embrasser la foi et la pieté Chrétienne, 'il entretenoit avec lui un commerce d'amitié, et lui écrivoit aussi souvent qu'il en trouvoit l'occasion. Il ne nous reste néanmoins de ce commerce de charité, qu'une seule letre avec un poëme, l'un et l'autre de S. Paulin. La letre est la seizième parmi celles du Saint; 'et l'on remarque que sa science et la beauté de son esprit y brillent plus que dans les autres. S'agissant de convaincre un homme éloquent qui recherchoit l'éloquence, S. Paulin crut sans doute devoir faire usage de sa science afin de mieux réüssir à gagner un Sçavant qu'il vouloit faire sortir de l'erreur, et ramener à la vérité.
- Paul. ep. 16. n. 1. 2. 'Dans la premiere partie de cette letre, S. Paulin tâche de donner à Jove une connoissance de Dieu, comme Créateur et maître absolu tant des hommes que des autres créatures, qu'il gouverne avec une souveraine sagesse. 'Il emploie la seconde partie à lui faire connoître ce qu'est l'homme par lui-même, et ce qu'il devient en s'attachant à Dieu. Le su-
- n. 4. 'Il entretenoit avec lui un commerce d'amitié, et lui écrivoit aussi souvent qu'il en trouvoit l'occasion. Il ne nous reste néanmoins de ce commerce de charité, qu'une seule letre avec un poëme, l'un et l'autre de S. Paulin. La letre est la seizième parmi celles du Saint; 'et l'on remarque que sa science et la beauté de son esprit y brillent plus que dans les autres. S'agissant de convaincre un homme éloquent qui recherchoit l'éloquence, S. Paulin crut sans doute devoir faire usage de sa science afin de mieux réüssir à gagner un Sçavant qu'il vouloit faire sortir de l'erreur, et ramener à la vérité.
- Paul. Vit. c. 34. n. 3.
- ep. 16. n. 2-3.
- n. 9. 10.

jet du poëme est à peu près le même. <sup>a</sup> Dans l'un et dans l'autre il presse vivement Jove de donner toute son application aux choses de Dieu ; de retirer toutes ses pensées de la terre pour les élever au Ciel ; de rectifier sa Philosophie par les lumières de la foi et par les sentiments de la Religion ; de devenir sage, non en cherchant Dieu comme les Académiciens, mais en l'imitant comme les Philosophes du Christianisme. Il l'exhorte à employer ses grands talents à des choses solides, comme à faire paroître la beauté réelle de la vérité ; à en faire usage en travaillant sur des sujets utiles aux hommes, au lieu d'en abuser pour leur imposer, et les entretenir dans la vanité, en n'écrivant que pour flater leurs oreilles ; à devenir un Philosophe et un Orateur tout occupé de Dieu ; à employer son éloquence et sa plume à publier ses grandeurs et ses merveilles, comme l'occupation la plus louable, et la plus propre soit à bien régler sa conduite, soit même à lui acquérir de la gloire. Il ajoute que ces divins objets fourniroient à son éloquence une ample matière à s'exercer, et à lui-même de quoi lui remplir l'esprit de saintes pensées.

On ne sçait point quelle impression firent ces exhortations sur l'esprit de Jove, ni ce qu'il devint dans la suite. Il y a tout lieu de croire que c'est le même à qui Symmaque l'Orateur adresse plusieurs de ses lettres. Dans l'une il congratule Jove d'avoir été élevé à une charge considérable, s'assurant que cette nouvelle élévation lui seroit un motif pour cultiver les beaux arts avec un nouveau succès. Dans une autre Symmaque se plaint du silence de Jove, et lui marque le désir qu'il a de recevoir souvent de ses lettres. Il lui en adresse une troisième, qui ne contient rien de bien remarquable. C'est pour lui recommander un Eusebe ancien Officier d'armée.

<sup>a</sup> ep. 15. 6. 9. 11. |  
car. 19. v. 4-13.

Sym. l. 8. or. 30.

ep. 49.

l. 9. ep. 5.

---

## LACHANIUS,

GOUVERNEUR DE TOSCANE,

QUESTEUR ET PRÉFET DU PRÉTOIRE.

Nous n'avons point d'autres titres qui nous autorisent à mettre ce Magistrat au nombre de nos Sçavants Gaulois, que les dignités qu'il a remplies : mais la Questure

Casd. l. 1. ep. 12. |  
 l. 5. ep. 4.  
 a l. 5. ep. 4.  
 b l. 1. ep. 12.  
 Sym. misc. l. 1. p.  
 20.

Rut. it. l. 1. v.  
 393. | not. p. 80.  
 a Till. Emp. t. 5. p.  
 688.  
 b Rut. it. 2. v. 493.  
 496. 510.

p. 208-213.

v. 19. 20.

v. 583. 585.

v. 579-587.

seule seroit un fondement legitime et suffisant pour lui donner cette place. On sçait que cette dignité demandoit un homme de lettres et d'érudition, et même qui fût versé dans la Jurisprudence, parce que c'étoit les Questeurs, qui depuis la fin du III siecle au moins, étoient chargés du soin de dresser les Loix que l'on publioit pour la Police. C'est ce qui fait que Théodoric Roi des Ostrogots nomme la Questure une dignité des lettres. <sup>a</sup>Tous ceux qui y étoient élevés passaient pour des hommes très-sçavants; <sup>b</sup>et l'on n'y en élevoit point qui ne le fussent en effet. Ceux qui avoient cet honneur, devenoient les arbitres de l'univers, les protecteurs et les conservateurs de la Justice sous les auspices du Prince, les peres des pauvres. Ils avoient le soin d'entretenir le bon ordre par l'équité de leurs jugements, et faisoient souvent l'office de Secretaires d'Etat.

Lachanius étoit pere du Poëte Rutilius, dont nous parlerons bien-tôt. Quelques-uns les ont cru de Toulouse <sup>a</sup>, ou du voisinage. Ils se fondent apparemment, <sup>b</sup>sur ce que Rutilius parlant de Victorin, qui étoit de cette Ville, et qu'il visita en passant à Volterre, il le qualifie son compatriote : mais cette expression ne signifie peut-être autre chose, sinon qu'ils étoient Gaulois l'un et l'autre. On seroit sans doute mieux fondé à faire Lachanius de Poitou ou de Poitiers même; car Rutilius son fils, faisant l'éloge de Pallade fils d'Exuperance, qui étoit de Poitiers, comme nous verrons dans la suite, le nomme l'espérance et l'ornement de sa propre famille, *generis spemque decusque mei* : ce qui semble marquer que la famille de Rutilius étoit aussi ou de la même ville ou de la même Province. Quoiqu'il en soit, il nous suffit que Lachanius fût Gaulois, tel qu'il étoit en effet : on peut juger de son mérite par les grandes dignités qu'il remplit. Il fut Questeur, Intendant des largesses, et ce semble aussi Préfet du Prétoire, ou de la ville de Rome. Il exerça ces grandes charges sous des Empereurs Chrétiens, quoiqu'il y ait toute apparence qu'il fût Païen, comme l'étoit sons fils.

Lachanius fut encore Gouverneur de Toscane; et cette charge avoit pour lui tant d'agrément, qu'il la préféra à toutes les autres, qui étoient beaucoup plus relevées. Il s'étoit extrêmement affectionné aux peuples de cette Province; et ils avoient conçu eux-mêmes un sincere attachement pour lui. Eloigné de cet esprit de domination trop ordinaire à

cette sorte d'Officiers 'il gouverna les Toscans avec autant de douceur que de fermeté; 'et ils furent si satisfaits de sa conduite qu'ils lui dresserent à Pise et ailleurs diverses Statuës et inscriptions publiques. 'Il avoit établi dans la Toscane, que Rutilius désigne par le nom de Lydie, comme étant une Colonie de Lydiens, une excellente Police qui y subsistoit encore après sa mort. On ajoûte qu'elle faisoit mériter à cette Province d'être toujours gouvernée par des gens de bien. 'Il y avoit déjà quelque temps qu'il étoit mort, <sup>a</sup> lorsqu'en 417 Rutilius son fils en s'en retournant de Rome dans les Gaules sa Patrie, passa par Pise, où on lui montra les monuments que l'on avoit érigés à l'honneur de son pere. On sera peut-être bien aise de voir ici de quelle maniere Rutilius en parle lui même. Ce qu'il en dit peut servir d'építaphe à la mémoire de Lachanius.

v. 589. 590.

v. 573-577. 593.

c. 595-598. | not.  
p. 315.

v. 590.  
<sup>a</sup> v. 2. 20. 573.  
575. 576.

' Namque pater quondam Tyrrenis præfuit arvis,  
Fascibus et senis credita jura dedit.

v. 579. 596.

Narrabat, memini, multos emensus honores,  
Tuscorum regimen plus placuisse sibi.

Nam neque opum curam, quamvis sit magna, sacrarum,  
Nec jus Quæsturæ grata fuisse magis.

Ipsam, si fas est, postponere Præfecturam,  
Pronior in Tuscos non dubitabat amor.

Nec fallebatur, tam carus et ipse probatis,  
Æternas grates mutua cura canit :

Constantemque sibi pariter mitemque fuisse  
Insinuant natis qui meminere senes.

Ipsam me gradibus non degenerasse parentis  
Gaudent, et duplici sedulitate fovent.

Hæc eadem cum Flamminæ regionibus irem  
Splendoris patrii sæpe reperta fides.

Famam Lachanii veneratur numinis instar  
Inter terrigenas Lydia tota suos.

' Godefroi est dans l'opinion que le pere de Rutilius est ce Claude Gouverneur de Toscane sous Valentinien II, et Préfet de Constantinople sous Arcade en 396. Il ne dit point sur quoi il appuie son opinion, peut-être n'en a-t-il pas d'autre fondement que le nom de Claude que Rutilius portoit

God. Th. pros.  
355. 1. 2.

effectivement avec ceux de Rutilius Numatianus. Mais ce fondement est bien foible pour y établir quelque certitude.

## RUTILIUS,

PRÉFET DE ROME, POÈTE.

§. 1.

### HISTOIRE DE SA VIE.

- R**UTILIUS, fils de Lachanius, dont nous venons de parler, devoit plutôt se nommer Numatien ' puisqu'à la tête d'un Poëme que nous avons de lui, il est nommé Claudius Rutilius Numatianus; ' et que l'usage de ces temps-là vouloit que le dernier nom fût le nom propre de la personne qui en avoit plusieurs. ' Il étoit Gaulois de nation, et peut-être de Toulouse, comme il semble à quelques-uns, mais plus probablement de Poitiers ou de Poitou, comme nous l'avons déjà remarqué. ' Il alla à Rome où il fit un séjour de plusieurs années, apparemment pour fréquenter le Barreau, ' et s'y perfectionner dans la science du Droit. C'est le même sujet qui y avoit conduit le jeune Pallade son parent, qui y passa quelque temps avec lui.
- Rutilius étoit Païen, et se déclare tel dans tout son Poëme; cela n'empêcha pas néanmoins ' qu'il ne fût élevé à de grands honneurs, et à des charges aussi éminentes que celles que son pere avoit exercées. ' Il fut Maître des Offices, on ne sçait pas en quel temps, et Préfet de Rome: deux des premières dignités de l'Empire, auxquelles on ne montoit que par beaucoup d'autres. ' Il marque lui même sa Préfecture, qui fut fort pacifique, et qui se passa sans tirer l'épée, et sans aucune exécution criminelle. ' Il eut Albin pour son successeur immédiat dans cette charge: ' ainsi l'on croit que Rutilius y avoit succédé à Eutychie en 414, et qu'il ne l'exerça que les huit premiers mois de cette année. ' Il comptoit dans sa famille un Exuperance, homme d'esprit et de sçavoir, dont nous parlerons, et qui semble avoir été Préfet des Gaules, où il rétablissoit les Loix Romaines après le soulèvement des Armoriques.
- Rut. it. l. 1. v. 594. 595.  
p. 1.
- Sid. S. Pr.
- Rut. ibid: 2c.v. 20,  
v. 1-36.
- v. 207-210.
- v. 591-592.
- Till. Emp. t. 5.  
p. 659.
- Rut. ibid. v. 157-160.  
v. 466-468.
- Till. ibid. p. 813. 819.
- Rut. ibid. v. 208-255.



Tant d'honneurs dont Rutilius fut comblé dans Rome, et peut-être aussi son attachement au Paganisme, qu'y profes-  
soient encore beaucoup de personnes de distinction, lui ren-  
doient agréable le séjour de cette Capitale de l'Empire. Il  
la quitta néanmoins pour retourner dans les Gaules sa patrie  
et y revoir les tristes restes d'un pais désolé, ruiné, brûlé par  
les Guerres. Il n'y avoit point été depuis que les Barbares  
avoient commencé à les ravager en 407. Mais plus elles  
étoient affligées, plus il croïoit y devoir sa compassion et ses  
soins à ses Citoïens. 'Il partit de Rome, comme l'on croit  
en 417, 'quoiqu'il marque lui même son départ en l'année  
1169 de la fondation de Rome : ce qui reviendrait à l'an  
416 de nôtre Ere Vulgaire. 'On étoit alors dans l'Automne,  
'lorsque les nuits commencent à devenir plus longues. <sup>a</sup> Il prit  
son chemin par mer comme le plus sûr, parce que la Tosca-  
ne ne s'étoit point encore remise de ce qu'elle avoit souffert  
par les ravages et les feux des Gots. Tout y étoit plein de  
bois et d'eaux ; et les ponts rompus n'avoient point encore  
été refaits. 'Au sortir de Rome plusieurs de ses amis le condui-  
sirent par honneur ; mais Rufius Volusianus l'accompagna plus  
loin que les autres. 'On croit que c'est ce Volusien célèbre  
dans les lettres de S. Augustin, et l'oncle de Sainte Mélanie la  
jeune, lequel ne quitta le Paganisme qu'à la mort, vers l'an 436.

'Rutilius s'embarqua sur le Tibre avec le jeune Pallade son  
proche parent, fils d'Exuperance, qu'il aimoit comme son  
fils. Evitant la gauche à cause des sables, il se rendit à Porto,  
où il attendit cinq jours la nouvelle Lune, et le coucher des  
Pleiades. De Porto il renvoïa Pallade à Rome continuer ses  
études, et se mit en route. 'Il ne voulut pas prendre la plei-  
ne mer dans un grand vaisseau, il aima mieux suivre les côtes  
avec de petites barques, qui pouvoient aborder par-tout où il  
voudroit, soit pour voir ses amis qui se trouvoient sur la route,  
soit pour éviter le mauvais temps. Il vit en passant plusieurs  
lieux célèbres dans l'antiquité, mais alors ruinés, dont il  
nous a laissé des descriptions assez agreables.

'Il arrêta au Port de Centumcelles, aujourd'hui Civita-  
Vecchia, et alla voir à trois milles de-là les eaux chaudes  
qu'on nommoit du Taureau, parce que l'on prétendoit en de-  
voir la découverte à un animal de ce nom. Il y lut l'inscrip-  
tion en vers, dont Messala avoit autrefois orné l'entrée de  
ces bains. Il en prend occasion de relever avec de grands

v. 1-36.

Till. ibid. p. 636.

Rut. ibid. v. 133-136.

v. 222.

v. 183.

<sup>a</sup> v. 37-44.

v. 157-168.

Till. ibid.

Rut. ibid. v. 179-213.

v. 219-236.

v. 237-276.

- v. 277-292. éloges l'éloquence de cet ancien Auteur. ' S'étant rembarqué, il vit les ruines de Gravisque et de Cosa. L'on tenoit que ce dernier endroit avoit été dépeuplé par les rats, ce que Rutilius traite de fable ridicule. ' Il vit l'Isle d'Elbe plus célèbre, dit-il, par ses forges, que le Berri, et plus utile par ses mines de fer, que le Tage par son sable d'or. Cette pensée lui donne occasion de décrire les mauvais effets de ce métal, et les avantages que l'on tire du fer.
- v. 351-368.
- v. 383-398. ' Rutilius parle d'un Juif de mauvaise humeur, qu'il trouva dans cette Isle, et la vûe duquel lui aiant échauffé la Bile, le fait répandre en beaucoup d'injures contre toute la nation. Il semble confondre les Juifs avec les Chrétiens, en disant que depuis que ceux-là avoient été vaincus par Pompée, puis par Tite, ils s'étoient répandus par-tout, et dominoient avec empire ceux qui les avoient vaincus. C'est un Païen qui parle, et qui voudroit peut-être marquer par-là le mécontentement qu'il avoit de voir le Christianisme embrassé par les Empereurs et par les sujets de l'Empire. ' Il vit encore l'Isle de Caprarie, qui étoit alors peuplée de Moines. Il fait une description de ces Solitaires en vrai Païen, qui ne connoît point d'autres biens que ceux des sens, et qui n'espere rien en l'autre vie.
- v. 439-452.
- v. 453-492. ' Après avoir passé cette Ile, il aborda à Volterre, où il alla voir la maison d'Albin, qui lui avoit succédé dans la Préfecture de Rome. Il visita ensuite les Salines qui en étoient proches : ' il y rencontra Victorin l'un de ses intimes amis, qui avoit quitté Toulouse sa Patrie, prise par les Barbares vers 412, et s'étoit établi à la campagne aux environs de Volterre. Il avoit été autrefois Vicaire des Préfets dans la Grande Bretagne, et avoit été honoré du titre de Comte à la Cour de l'Empereur : mais il avoit préféré à tous ces honneurs la retraite de la campagne. ' Dans l'Isle de Gorgone au-delà de
- v. 515-526. Volterre Rutilius rencontra encore un jeune homme de son païs et de ses amis, qui avoit méprisé une naissance illustre et de fort grands biens, pour se retirer parmi les rochers sur le bord de la mer de Toscane. Comme Rutilius étoit privé des lumieres de la foi, il ne pouvoit connoître les avantages de la retraite : c'est ce qui le porte à déplorer la mort vivante, comme il la qualifie, de ce jeune Gaulois.
- v. 527-574. ' De là il passa près de l'Isle des Trois-tours, et ensuite au  
Port

Port de Pise, qui en est proche, formé par les seuls roseaux qui arrêtoient l'effort des vagues. Il y vit Protade, l'un de nos sçavants Gaulois, dont nous parlerons dans la suite, qui s'y trouvoit apparemment pour affaire; car il cultivoit alors une petite terre qu'il avoit dans l'Ombrie. Rutilius alla par terre jusqu'à Pise; le Tribun qui étoit de ses anciens amis, lui aiant fourni des chevaux et même un chariot pour faire ce chemin. Il y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs. Ce fut-là qu'on lui montra les monuments publics que les Toscans avoient érigés à la mémoire de Lachanius son pere, qui avoit été autrefois Gouverneur de la Province.

v. 575. 596.

Rutilius se remit ensuite en mer, et poussa jusqu'à Génes, qu'il paroît désigner par une terre féconde en beaux marbres. C'est-là que finit son itineraire qui est imparfait et peu exactement travaillé, l'Auteur n'aïant pas eu apparemment le temps de le finir et de le retoucher. Tout cela pourroit faire croire que Rutilius seroit péri sur mer ou mort dans son voiage, avant que d'arriver dans les Gaules. Quelques Sçavants veulent qu'il ait été Consul subrogé; mais on ne trouve aucun solide fondement pour appuier cette opinion, comme le montre fort bien M. de Tillemont. Vossius croit que c'est à Rutilius dont nous parlons, que le Poëte Flavius adressa sa Comédie intitulée Le Plaignif de Plaute, ou l'Aululaire.

I. 2. v. 63. 68.

Till. ibid. p. 658.  
P. 825. 1. 2.

Voss. Poe. lat. p. 249.

## §. II.

## S E S E C R I T S.

RUTILIUS nous a laissé un Poëme en vers élégiaques, qui contient, non l'histoire de son voiage des Gaules à Rome, comme Onuphre l'a avancé, sans peut-être l'avoir lû, mais celle de son retour de Rome dans les Gaules, comme en conviendront tous ceux qui voudront le lire. C'est pourquoi l'on donne à ce Poëme le titre d'Itineraire, sous lequel il est le plus connu. Il est divisé en deux livres; mais il manque quelques vers au commencement du premier, et de tout le second livre nous n'avons que les 68 premiers vers. Le premier livre nous conduit de Rome jusqu'à Pise, comme nous l'avons rapporté en abrégé dans la vie de l'Auteur; et le peu qui reste du second ne va que jusqu'à Génes.

Rut. it. p. 1. 20.

Il y a toute apparence que l'Auteur le fit durant son voiage même, l'an 1169 de la fondation de Rome : ce

I. 1. v. 135. 136.

## V. SIECLE.

- qui reviendrait, comme nous avons remarqué plus haut, à l'année 416 de nôtre Ere vulgaire. Mais un très-habile homme croit devoir le mettre en 417, et souhaiteroit même le reculer jusqu'en 420, afin de concilier certaines difficultés de Chronologie qui se rencontrent à ce sujet. Il est au moins certain qu'il a été composé après la mort de Stilicon en 408, et même après la prise de Rome par les Gots en 410. On prétend que Rutilius l'adressa à Rufus Venerius Volusianus; et on l'a ainsi mis à la tête du Poëme dans presque toutes les éditions. Mais quoiqu'il y parle de cet ami, et qu'il lui adresse la parole en un endroit, il ne paroît nulle part qu'il lui dédie autrement son Poëme.
- Till. Emp. t. 5. p. 820. 1. 2. 821. 1.
- Rut. it. l. 2. v. 40. 61.
- Voss. hist. lat. l. 2. c. 15.
- Rut. it. l. 1. v. 168. 421. 422.
- Till. ibid. p. 661.
- Gyr. poe. dial. 8. p. 432. | Rut. It. l. 2. v. 40. 61.
- Voss. hist. lat. l. 3. c. 2. — Cave, p. 301. 2.
- Voss. poe. lat. p. 249.
- Till. ibid. not.
- Gyr. ibid. | Voss. hist. lat. l. 2. c. 15. | Bail. jug. poe. lat. p. 496. | Cave, p. 301. 2.
- Bail. ibid. p. 497.
- ' Cette piece nous apprend beaucoup de choses considérables pour l'histoire de ce temps-là, et peut mériter à Rutilius le titre d'Historien, comme celui de Poëte. Outre les traits historiques que nous avons déjà rapportés d'entre ceux qu'elle contient, il s'y en trouve plusieurs autres que l'on chercheroit inutilement ailleurs. Telle est, par exemple, l'aventure des vers des Sybilles que Stilicon fit brûler à Rome, lorsqu'il remuoit contre l'Empereur Honorius son beau-pere. Telle est encore la connoissance que ce Poëme nous donne de plusieurs grands hommes du commencement de ce siecle, que nous ne connoissons point d'ailleurs, ou que nous ne connoîtrions qu'imparfaitement. Mais il n'est pas jusqu'aux hérétiques qui n'y blâment la malice de l'Auteur contre les Juifs, les Chrétiens et surtout contre les Moines. Pierre Pithou, au rapport de Vossius, a cru y voir quelque confusion et diverses transpositions par rapport à l'ordre de la route que suivit Rutilius: ce que d'autres Sçavants assurent n'avoir point remarqué, quoique l'édition dont ils se sont servis, soit peu exacte.
- ' Au reste l'on convient que ce Poëme a toute l'élégance et la beauté dont son siecle étoit capable, et qu'il s'éleve même au dessus de son siecle. On y voit que le feu qui animoit les Poëtes du bon siecle, n'étoit pas encore entierement éteint, ou qu'au moins il restoit encore quelque chaleur sous les cendres, selon l'aveu de plusieurs Critiques de réputation. L'on prétend néanmoins qu'il n'a pas été travaillé avec toute l'exactitude possible: ce que l'on croit devoir autant attribuer aux défauts des Critiques et des Copistes qu'à l'Auteur même, qui probablement n'aura pas eu le temps de le retoucher.

Il y a eu assez grand nombre d'éditions de ce Poëme. ' La premiere édition en parut à Naples l'an 1520 par les soins de Pierre Summuntius. La même année Jean Baptiste Pius en publia un autre une peu plus correcte que la précédente, à Bologne, chez Jérôme de Benedictis. <sup>a</sup> Trois ans après en 1523, ce Poëme fut encore imprimé à Rome en un volume in-4°. avec les traités de divers Auteurs intitulés Rome ancienne et moderne. ' François de Piémont l'inséra ensuite dans sa Dissertation sur la Poétique d'Horace, imprimée à Venise chez Alde l'an 1546 en un volume in-4°. ' De même Onuphre le mit dans ses Commentaires sur la République Romaine qui furent imprimés à Venise l'an 1558 en un volume in-8°. et depuis réimprimés à Francfort les années 1575, 1597, et à Paris, 1588 in-8°. avec ce même Poëme. ' Il parut à Paris séparément selon la Bibliothèque de M<sup>r</sup>. le Cardinal Barberin, en un volume in-8°, l'an 1546, ' et à Basle en 1575, avec l'Itineraire d'Antonin et d'autres traités, par les soins de Josias Simler en un volume in-12. A Rome Joseph Castalion le donna au public avec des notes de sa façon en un volume in-8°. l'an 1582, chez Vincent Accolti. ' En 1590 M<sup>r</sup>. Pithou l'inséra dans son Recueil des Anciens Poëtes. <sup>a</sup> En 1611 ce Poëme fut encore publié entre les fragments imprimés dans le corps des Anciens Poëtes Latins à Geneve en deux volumes in-4°. ' A la fin de l'an 1616 Juste Zinzerling en publia une édition à Lyon avec les notes de Théodore Sitzmanne son ami. ' Gaspard Barthius revit le Poëme et y fit de très-amples observations qui furent imprimées avec le texte ' à Francfort l'an 1623 en un volume in-8°. Cette édition de Barthius parut de nouveau au même endroit l'an 1628 : mais la plus correcte, et la plus parfaite ' est celle d'Amsterdam chez Jean Wolters de l'an 1687 en un volume in-16, avec les notes choisies de divers Auteurs. A la tête de cette édition Rutilius est qualifié Tribun et Préfet du Prétoire : ce qui n'a aucun solide fondement. (II.)

Rut. not. p. 23. |  
Cave, p. 302. 1.

Bib. Vallicel.  
<sup>a</sup> Bib. Vatic.

Bib. Ottob.

Rut. not. ibid. |  
Cave, ibid.

Bib. Barb. t. 2. p.  
328. 2.

Ibid. | Bib. Lugd.  
Bat. p. 197. 1. |  
Bib. Imp. p. 435.  
1.

Fab. Bib. lat. p.  
204. | Epi. et Poe.  
vet. p. 340. 362.

<sup>a</sup> Fab. app. p. 27.

Rut. not. p. 93. 96.  
p. 103-333.

Bib. Barb. t. 2. p.  
328. 2.

Bib. Angel.

Bib. S. Vin. Cen.

## A N O N Y M E ,

POETE CHRÉTIEN.

## §. I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

C E que nous allons dire de ce Poëte, est fondé sur son propre ouvrage, et sur un autre que nous croïons devoir lui donner, pour les raisons que l'on verra dans la suite. ' Il étoit Gaulois de nation, <sup>a</sup> et ce semble né, ou au moins habitué en Provence. C'est ce que porte à croire la destruction des oliviers de son païs dont il fait mention. Il vivoit à la fin du IV siecle, et au commencement du suivant; ' puisqu'il fut témoin oculaire des ravages que les Gots ou les Getes, comme il les nomme, firent dans les Gaules, où ils entrèrent le dernier jour de l'an 406; et que dès lors il paroît se distinguer des enfants, et se mettre au nombre des hommes faits.

Il étoit sorti de parents Chrétiens, ' et avoit été baptisé dès l'enfance, et délivré par J. C. du péché originel, et de la servitude du démon, lorsqu'il n'avoit encore aucune connoissance de cet état si funeste. Mais il n'eut pas soin, comme il s'en plaint lui-même, de conserver cette grace. Il s'assujettit à tous les vices, qui lui firent abandonner la maison de son Pere Céleste, pour le faire passer sous le dur esclavage des Egyptiens, puis des Babyloniens, ' sans avoir reçu d'autre récompense pour se perdre, qu'une volupté mortelle.

Comme Dieu se sert des maux de ce monde et pour punir les méchants, et pour purifier les bons de leurs péchés, il s'en sert aussi pour faire revenir à lui ceux qui s'en sont éloignés. C'est ce qui arriva à nôtre Poëte. ' Les Barbares aiant ravagé son païs et brûlé la Ville où il faisoit sa demeure, se saisirent de lui, de son Evêque qui étoit un saint Vieillard, et de tout le peuple, et les contraignirent de marcher à pied au milieu de leurs chariots et de leurs armes. ' Etant ainsi au milieu d'une nation étrangere et barba-

Pros. de Prov. v.  
16. 17. 27.  
<sup>a</sup> v. 30.

v. 13. 60.

v. 41. 43.

Conf. p. 769.

p. 770.

De Prov. v. 901.  
903.

v. 17. 60.

Conf. p. 770.

re, qui avoit des gardes sur ses frontieres, de peur que ses Captifs ne lui échapassent, il se sentit touché de Dieu. Il commença à rentrer dans le secret de son cœur, autant que l'esclavage plus spirituel que corporel où il étoit, le pouvoit permettre. Il s'aperçut qu'il s'engageoit de plus en plus sous la domination du péché, et il en fut saintement troublé. ' Il rougit du service qu'il rendoit à un maître si infâme et si cruel. ' Il ouvrit l'Écriture pour voir s'il lui restoit encore quelque esperance de se sauver. Y aiant trouvé sans doute des assurances de la misericorde de Dieu envers les véritables pénitents, il versa des ruisseaux de larmes dans la confusion d'avoir vendu au péché ce que Dieu avoit acheté de son sang, et dans le regret de se voir esclave de ses plus grands ennemis.

p. 769.

p. 770.

Loin de se laisser aller au découragement, ' il s'anima à rompre promptement tous ses liens, et à retourner sans délai à celui qui l'avoit acheté pour lui donner la vie. Il s'excita à demander, à chercher et à frapper à la porte de sa misericorde, dans l'esperance qu'elle lui ouvreroit son sein. Lorsqu'il songeoit à s'aller présenter devant son pere, et sa nombreuse famille; la nudité honteuse où il voïoit son ame, le couvroit de confusion. Quelque grande que soit celle qui accompagne les humiliations les plus dures et les plus pénibles de la pénitence, il l'embrassa néanmoins, parce qu'elle n'a rien de comparable à la violence du feu d'enfer, et que la punition doit être plus rigoureuse pour ceux qui se laissent accuser au jugement de Dieu, que pour ceux qui d'eux-mêmes lui confessent leurs péchés; pour des pécheurs opiniâtres, que pour ceux qui implorent la divine misericorde; pour des criminels que l'on traîne au tribunal de la justice divine, que pour ceux qui reviennent à Dieu par un retour sincere. Il semble par-là que nôtre Auteur se soumit, ou s'étoit résolu de se soumettre à la pénitence publique.

p. 770.

Telle fut sa conversion, comme lui-même la rapporte dans un écrit, que nous allons prouver être son ouvrage; quoiqu'il ait longtemps porté le nom de Prosper d'Aquitaine sous le titre de *Confession*. Il fut attentif, non-seulement à conserver les sentiments de pieté que Dieu lui avoit inspirés dans sa conversion, mais aussi à tâcher de les inspirer aux autres. C'est ce qui paroît par le Poëme qu'il composa sur la Providence. Les mêmes maux qui l'avoient fait retourner à

De Prov. v. 19. 26. |  
v. 83. 87.

a v. 2.

v. 1.

v. 91.

v. 89. 90.

v. 87. 88.

v. 93. 94.

v. 97. 150.

v. 181. 194.

v. 195. 294.

v. 902. 605.

v. 892. 896.

v. 918. 933.

Dieu, ' étoient aux autres un sujet de plaintes ameres et de blasphèmes contre la Providence divine. <sup>a</sup> Comme il avoit accoutumé de s'exercer à écrire divers ouvrages en vers, et peut-être aussi en prose, ' après un an presque entier de silence ' il crut ne pouvoir rien faire de plus utile, que d'employer sa plume à réfuter ces blasphèmes, qui ' lui étoient plus sensibles que toutes les cruautés des Gots, ' qu'il voïoit ébranler la foy de la populace crédule et ignorante. ' Il espéroit par-là d'empêcher les uns de s'engager dans les ténèbres de l'erreur, et de faire revenir les autres de leur égarement, en leur montrant la lumiere qu'ils devoient suivre.

' Il leur rappelle dans ce Poëme l'existence d'un Dieu qui a créé toutes choses, qui en dispose comme il lui plait, mais toujours avec une souveraine sagesse; ' qui gouverne l'univers avec autant de vigilance que de bonté; ' qui aiant fait éclater sa toute-puissance dans la création du monde, et sur tout dans la formation de l'homme qu'il a fait à son image, et rendu capable de le posséder, étend encore ses soins à lui préparer un remede en J. C. pour le retirer de la mort où il s'étoit précipité; ' qui fait servir les afflictions temporelles à punir les méchants, quoique sa patience leur réserve après cette vie une autre punition proportionnée à leurs crimes, comme à purifier les justes de leurs péchés, et à augmenter leurs mérites. De ces grands principes nôtre Poëte tire les conséquences aussi justes que propres à appaiser des murmures contre la Providence, et à faire adorer les desseins de Dieu sur les hommes.

Mais pour mieux faire entrer les autres dans ces sentiments qu'inspirent la foi et la piété, ' il prie Dieu de le mettre lui-même au nombre de ceux qu'il châtie par sa miséricorde, et non de ceux qu'il abandonne à leur propre volonté et à leurs passions, en retirant d'eux les verges de son châtement paternel. Il vient ensuite à exhorter les autres à faire ce qu'il avoit pratiqué lui-même au temps de sa conversion; c'est-à-dire ' à rentrer dans le secret de leur cœur, à y considérer les souillures du péché, et les ravages qu'y font leurs ennemis spirituels qui le tiennent dans l'esclavage; à pleurer ces dommages, plutôt que de s'amuser à verser des larmes sur leurs maisons de campagne brûlées, et sur leurs champs ravagés; à rejeter sur leurs péchés la ruine des temples, qui subsisteroient encore pour annoncer la piété de ceux qui les avoient



bâties, s'ils avoient refusé l'entrée aux ennemis de leur salut. Il finit en leur représentant que ceux qui ont mis tous leurs trésors en J. C. ne doivent plus s'occuper des choses périssables, qu'ils n'ont point apportées en venant au monde, et qu'ils n'emporteront point en le quittant; mais qu'ils doivent faire tous leurs efforts pour secouer le joug du péché, rompre leurs chaînes, et rentrer dans la glorieuse liberté des enfants de Dieu, que s'étant ainsi dépouillés du vieil homme, et revêtus de J. C. ils s'adressent à lui pour lui demander toute la force nécessaire, afin de vaincre celui qui les a vaincus. Nous ne sommes entrés dans ce détail, que pour montrer que ce Poète étoit un grand homme de bien et d'une piété aussi solide qu'éclairée. Il vivoit encore en 416, ainsi qu'on le va voir par la suite.

v. 943. 973.

§. II.  
SES ECRITS.

Nous avons de nôtre Anonyme deux différents ouvrages assez considérables pour ce qu'ils contiennent, mais encore plus célèbres par le nom de S. Prosper qu'on leur a fait porter assez long-temps.

1° Le premier est un Poème sur la Providence, dont nous venons de donner quelque idée en faisant l'histoire de la vie de son Auteur. On convient presque généralement aujourd'hui qu'il n'est point de S. Prosper, mais d'un Auteur inconnu; et c'est le titre que lui donne le dernier Editeur des œuvres de ce Saint. Pour éviter les redites, nous supprimons ici les raisons que nous avons de suivre ce sentiment, et les renvoyons à l'article de S. Prosper.

Pros. p. 783.  
324.

p. 779. 786.

Il y avoit déjà dix ans que les Vandales et les Gots ravageoient nos Gaules, lorsque ce Poème fut composé, ce qui revient à l'an 416, suivant l'époque de leur première irruption dans nos Provinces. Les plaies dont Dieu châtioit alors les péchés des hommes, faisoient murmurer les méchants, au lieu des les humilier. De ces grands effets de la Providence divine ils tiroient des armes pour combattre cette même Providence. Et comme ils voïoient souffrir les innocents avec les coupables, ils en inféroient qu'il n'est point vrai que Dieu gouverne toutes choses, et recouroient aux principes chimériques du destin et de la puissance des astres. Ces

De Prov. v. 27.  
33. 34.

Till. H. E. t. 16.  
p. 6.

Pros. de Prov. v.  
19. 26. | v. 83. 87.

v. 665. 668.

Till. ibid.

blasphèmes qui ont obligé S. Augustin à faire son grand ouvrage de la Cité de Dieu, donnerent aussi occasion au Poëme dont nous parlons. L'Auteur qui avoit beaucoup de piété, comme on l'a vû par sa vie, l'entreprit dans le même dessein.

Pros. *ibid.* v. 15.  
60.

Il commence par décrire d'une manière pathétique la désolation de son païs, et l'extrême cruauté des Barbares, qui non contents d'avoir ravagé la campagne, brûlé les villes, ruiné les châteaux, avoient encore profané les lieux saints et les vases sacrés, insulté aux Prêtres, aux Solitaires, aux Vierges, aux Veuves, et massacré les jeunes enfants. Il entre ensuite en matière, après avoir posé les grands principes de l'existence d'un Dieu, de sa sagesse, de sa bonté, de sa vigilance, de sa justice, etc. On ne peut guères donner une plus haute idée qu'il donne de la grandeur de Dieu, et du soin qu'il prend des créatures, et sur-tout des hommes; d'où il conclut la nécessité et l'obligation qu'ont ceux-cy d'adorer ses desseins, et de se soumettre à ses ordres.

Till. *ibid.* p. 731.

Ce Poëme contient de fort beaux endroits sur la grace, et vraiment dignes d'un Disciple de S. Augustin. Mais il faut avoüer qu'ils perdent quelque chose de leur mérite, en se trouvant mêlés avec quantité d'autres qui paroissent ne respirer que le Pélagianisme. Il seroit trop ennuyeux d'en faire ici le détail. On peut les voir dans ce même Poëme de la dernière édition parmi les œuvres de S. Prosper, où l'éditeur a eu soin de les marquer par des guillemets. Il est vrai que ce Poëme fut fait en un temps où l'hérésie de Pélage n'avoit pas encore fait un éclat considérable dans les Gaules, et que l'Auteur a eu moins en vûë de combattre les ennemis de la grace, que ceux qui ruinoient la liberté de la volonté. Néanmoins on ne peut s'empêcher de convenir qu'il ne se soutient point dans ses principes, puisqu'il en pose de si contraires les uns aux autres. De même après avoir établi la vérité de l'Incarnation, et le dogme des deux natures en J. C. il semble dire que depuis son Ascension ces deux natures n'en font plus qu'une. *Nec jam diversæ, sed unum sunt duo.* Tout cela n'empêche pas que le Poëme n'ait de grandes beautés, et pour les vérités qu'il contient, et pour la manière de les exprimer. On l'a toujours inséré parmi les œuvres de S. Prosper, depuis l'édition qu'en donna Sebastien Gryphe en l'année 1539.

Pros. de Prov. v.  
463-488.  
a v: 480-546.

2°. L'autre ouvrage de nôtre Anonyme est la Confession que le P. Sirmond publia en 1619 sous le nom de Tyro

Prosper,

Prosper, à la fin des Poésies d'Eugene et de Draconce, et que le dernier éditeur de S. Prosper a jointe aux œuvres de ce Saint sous le nom de Prosper d'Aquitaine. On convient presque unanimement aujourd'hui que cet écrit n'est point du grand S. Prosper, comme nous dirons plus amplement en son lieu. Mais on ne peut guères se refuser au sentiment que nous établissons ici, pour peu qu'on veuille peser les raisons sur lesquelles nous l'appuions; elles sont prises ces raisons et de la ressemblance qu'il y a entre les traits personnels de l'Auteur de cette piece, et ceux de l'Auteur du Poëme sur la Providence, et de la conformité qui se trouve entre les pensées et les expressions de l'un, et celles de l'autre; quoique l'écrit dont il s'agit soit en prose, et qu'il ne contienne pas une page entière.

Prosp. p. 769.770.

L'Auteur de la Confession étoit captif d'une nation étrangère et barbare, parmi laquelle il fut touché de Dieu, et se convertit à lui. Il avoit beaucoup de piété, comme le montre toute sa piece, et gémissoit beaucoup plus de se voir sous l'esclavage du péché, que de se trouver assujetti à des étrangers. Tous ces traits conviennent à la lettre à l'Auteur du Poëme sur la Providence, qui aiant été emmené captif par les Gots, a prit occasion de leurs ravages et des suites qu'ils eurent, de composer son poëme, où il fait voir par-tout une piété éminente, et où il témoigne beaucoup plus de sensibilité des crimes que ces ravages faisoient commettre, que de toutes les cruautés des Barbares.

Conf. p. 770.

p. 769. 770.

De Prov. v. 57.

58.

a v. 1-91.

v. 87-91.

Non seulement c'est le même caractère de personne; mais ce sont encore pour la plupart et les mêmes pensées et les mêmes expressions, autant que la matière qui se présente à traiter et la contrainte des vers qui est le genre d'écrire qu'on emploie dans l'un des deux ouvrages, peuvent le permettre. L'Auteur de la Confession parlant du péché originel qui assujettit à un état de mort ordinaire, ou commun à tous les hommes, mais dont ils sont délivrés par J. C. s'exprime en ces termes: *Transfusá in me a parentibus ordinariá mortis conditione... inter ipsa me vitæ initia, misericors et miserator Domine liberasti.* L'Auteur du Poëme sur la Providence, traitant en peu de mots le même sujet, s'explique de la même manière.

Conf. p. 799.

Victus enim terrenus Adam, transfudit in omnes  
Mortem homines....

De Prov. v. 489.  
490.

v. 209-211.

' Res monet a primis aperire parentibus ortum.  
 Humani generis, caussasque evolvere vitæ  
 Amissæ, et rursus, Christo donante receptæ.

Conf. p. 769.

' L'un parlant des effets du Baptême, exprime ainsi sa pensée : *Renatus itaque in Christo Jesu per Spiritum Sanctum tuum, hæres adscriptus, filius nuncupatus... Israel tuus factus sum*. L'autre retient presque la même manière de s'énoncer, en parlant de la même chose.

De Prov. v. 694.  
697.

' Nam quoscumque sacro renovavit Spiritus Amne,  
 In Christo genitos mortali ex stirpe recisos,  
 Jam sedes cœlestis habet, nec terrea nectit  
 Progenies, templum in Domini corpusque redactos.

Conf. p. 770.

' Celui-là voulant nous apprendre qu'il n'étoit point à lui-même, mais qu'il appartenoit à celui qui l'avoit racheté par son sang, et qui étoit le souverain maître de toutes choses parle ainsi : *Et meus non eram ; scio enim me ejus redemptum sanguine, cui cœlestia et terrena et inferna subjecta sunt*. Celui-ci a inséré dans son Poëme et la même pensée et les mêmes expressions. '*Nec tuus ipse es, emtus enim es ;* puis parlant de celui qui l'avoit racheté, il ajoute : *Rex ille, et rerum Dominus*.

De Prov. v. 506.  
507.  
a v. 316.

Conf. p. 770.

' Le premier voulant expliquer l'immensité de Dieu, le fait en ces termes : *Bene est quod Redemptorem meum tenentem omnia, loca non tenent. Præsens cœlis, inferis adest, totus in abyssis est, totus in terris*. L'autre aiant occasion de toucher la même vérité, l'exprime de la même manière.

De Prov. v. 176.  
177. 184.  
v. 179. 183.

' Omnibus unus præsens... qui totus ubique  
 ' Sic nullo immensus cohibetur fine locorum  
 Nilque adeo est magnum quod non certus modus arcet :  
 Et Cœlum et terras, et totum denique mundum  
 Limes habet : meta est altis, et meta profundis.

Nous pourrions pousser ce parallèle encore plus loin, et donner d'autres exemples de la conformité qu'il y a entre le génie de ces deux écrits et de leurs Auteurs. Mais ce que nous en venons de dire suffit pour persuader que ces deux pièces sont sorties de la même plume, et que celle qui a porté jusqu'ici le titre de *Confession de Prosper d'Aquitaine*, ou de Tyro Prosper, est l'ouvrage de l'Auteur du Poëme sur la Providence.

## ALETHE,

EVÊQUE DE CAHORS.

ALETHE étoit de ces hommes célèbres au commencement de ce siècle, qui avoient d'étroites liaisons avec S. Paulin de Nole. Il faut que son mérite et son savoir fussent bien éclatants, puisque la réputation s'en étoit répandue jusques en Palestine. On trouve cependant peu de choses pour son histoire. Le premier monument qui en fasse mention, est une lettre que S. Paulin lui écrivit l'an 403, en réponse à une de siennes. Dans plusieurs manuscrits le titre de cette lettre, qui est la 33<sup>e</sup>, donne à Alethe la qualité de frere de Florent Evêque de Cahors, à qui S. Paulin adresse la 42<sup>e</sup>. Florent y est loué comme un excellent Evêque qui s'acquittoit dignement de son ministere. Il avoit écrit le premier à S. Paulin, qui en faisant l'éloge de sa lettre, dit que le sel Apostolique dont elle étoit assaisonnée, faisoit voir la force et la vigueur de la grace que Dieu avoit répandue dans l'ame de son Auteur, comme la douceur de ses paroles monroit combien le Seigneur étoit doux en la personne de Florent. Cette réponse de S. Paulin est de l'an 405; et Florent étoit dès lors Evêque de Cahors, comme il paroît par le titre dans tous les manuscrits.

Pour Alethe son frere, il n'étoit encore que simple Prêtre. S. Jérôme parlant de lui en 407, ne lui donne point de qualification plus relevée. Mais il étoit revêtu de cette dignité au moins dès l'an 403. C'est ce que fait juger la qualité de son saint et vénérable frere que lui donne S. Paulin, en répondant à la lettre qu'Alethe lui avoit écrite pour le porter à entreprendre quelque ouvrage sur l'Incarnation. Dans cette réponse, que nous n'avons pas entière, S. Paulin releve avec son éloquence ordinaire la foi d'Alethe, sa piété, sa charité, la pureté de son style, la douceur de ses discours qui découvroient le prix du trésor de son cœur; enfin son zèle et son ardeur pour se nourrir des connoissances lumineuses de l'Evangile. En parlant de sa personne il nous le dépeint comme un digne Ministre du Seigneur, qui annonçoit la pa-

Paul. ep. 33. n. 1.

2.

Hier. ep. ad. Alg. p. 188.

Paul. ibid.

diss. 3. n. 2.

ep. 42.

p. 3.

n. 2.

p. 255. | not. 184.  
p. 78.

Hier. ibid.

Paul. ep. 33. n. 1.

n. 2.

n. 1. 2.

n. 2.

n. 4.

role de Dieu avec une bouche sainte, et dont les prières étoient aussi capables de guérir la secheresse des cœurs, que ses lettres d'en adoucir l'amertume; tant sa foi étoit vive, et ses discours pleins de suavité. S. Paulin et Alethe s'écrivoient au moins tous les ans, se faisant tenir leurs lettres par Victor, qui étoit aussi l'un des messagers, dont se servoit souvent S. Sévère Sulpice.

Hier. ep. ad. Alg. p. 188.

S. Jérôme, quoique très-éloigné d'Alethe, ne faisoit pas moins d'estime de son mérite et de son sçavoir, qu'en faisoit S. Paulin. Algasia, Dame Gauloise, lui aiant envoyé en Palestine quelques questions sur l'écriture, pour le prier de les lui éclaircir, le S. Docteur la renvoïe au S. Prêtre Alethe, comme à un homme qui avoit autant de capacité que de sagesse, pour résoudre de vive voix toutes les difficultés qu'elle lui proposoit. Il lui témoigne même sa surprise, de ce que laissant cette source très-pure qu'elle avoit dans son voisinage, elle alloit chercher si loin le courant d'un petit ruisseau : c'est pourquoi S. Jérôme lui conseille d'adoucir l'amertume qu'elle pourroit trouver dans ses écrits, par le miel et le nectar qui couloient de la bouche d'Alethe, et de tempérer la pituite de sa vieillesse, par l'âge florissant de ce saint homme.

Ibid.

Paul. ep. 48. |

Vit. c. 49. n. 3.

C'étoit en 407 que S. Jérôme parloit ainsi d'Alethe, qui n'étoit pas encore Evêque. Mais en 409 au plus tard il avoit succédé à son frere dans le Siege épiscopal de Cahors. Car il n'y a presque aucun lieu de douter qu'Alethe Evêque de cette Eglise, que S. Paulin louë entre plusieurs autres illustres Prélats des Gaules, dans le fragment d'une de ses lettres que S. Grégoire de Tours nous a conservé, ne soit le même que celui qui fait le sujet de cet article. Il est loué dans ce fragment comme un digne Pontife du Seigneur, et un très-fidèle dépositaire de la Foi et de la Religion.

ep. 48.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 119. not.

C'est-là tout ce que les anciens monuments nous apprennent de l'histoire de ce grand Evêque, sans nous rien dire ni de la durée de son Episcopat, ni du temps de sa mort. Quelques modernes ont avancé sans fondement, qu'Alethe avoit épousé Rufine, fille de sainte Paule : mais S. Jérôme disant que Rufine mourut fort jeune, sans faire aucune mention de son mariage prétendu, suffit pour détruire cette nouvelle opinion. Au reste les siècles postérieurs à ce sçavant Prélat ne nous ont rien conservé de ses écrits, dont S. Paulin relève si fort le mérite.

## RIPAIRE,

PRÊTRE D'AQUITAINE.

Nous sommes encore redevables à S. Jérôme de la connoissance que nous avons de ce saint et sçavant Prêtre de nos Gaules. Il nous le représente comme un zélé défenseur de la saine Doctrine, qui combattoit sans relâche les ennemis de la Foi orthodoxe, et qui par son courage s'élevoit au-dessus de toutes les contrariétés qu'il y avoit à souffrir. Ripaire gouvernoit une Paroisse dans le voisinage de Vigilance, dont nous avons parlé, c'est-à-dire au Diocèse de Cominges dans la Province Tarraconoise, et la troisième Aquitaine. Vigilance aiant répandu quelques écrits où il enseignoit ses erreurs; et son Evêque bien loin de les réprimer, paroissant y acquiescer, Ripaire fut le premier qui en écrivit à S. Jérôme, qui dès 396 avoit fait sentir à Vigilance la force des traits de sa plume. Il lui fit un détail des blasphèmes que cet hérétique publioit contre les reliques des saints Martyrs, et des accusations atroces dont il chargeoit ceux qui les honorent. Sur le récit de Ripaire S. Jérôme commença à réfuter ses blasphèmes dans une lettre qu'il lui adressa en 404. Mais afin de le faire avec plus d'étendue et de solidité, il prie Ripaire de lui envoyer le livre de Vigilance.

Hier. ep. 102. p. 804.

in Vig. p. 281.

ep. 37. p. 278.

p. 279.

p. 278.

ep. 36. p. 275.

ep. 37. p. 278.

p. 280.

Le mal allant toujours croissant, Ripaire engagea Didier autre Prêtre de son voisinage, dans la cause qu'il défendoit. Ces deux Prêtres unis de la sorte, voiant que l'hérésie gaignoit leurs Paroisses, écrivirent ensemble à S. Jérôme pour le presser de réfuter le livre de Vigilance, qu'ils lui envoioient par Sisinne, qui alloit en Palestine et en Egypte. Ce fut à leurs instances que S. Jérôme reprenant la plume, composa son Traité contre Vigilance, que nous avons encore, et que nous devons regarder avec S. Jérôme même; comme un fruit de la sollicitude de ces deux saints Prêtres. Il paroît par quelques endroits de cet écrit, que Ripaire et Didier avoient dénoncé au S. Docteur quelques autres erreurs de Vigilance, que celles qui se trouvoient dans son livre.

in Vig. p. 281. 282.

p. 288.

a p. 282.

p. 281. 282.

p. 281. 285. 286.

ep. 102. p. 804. 1.  
Till. H. E. t. 12.  
p. 338. 339.

Nous avons encore une autre lettre que S. Jérôme écrivit à Ripaire par le Diacre Alence en 417, à l'occasion des violences que le Saint avoit souffertes de la part des Pélagiens. Il dit à Ripaire qu'il aura sans doute appris par la renommée combien il a eu à souffrir. Ensuite il lui fait quelque détail de ses souffrances, et ajoute, que J. C. avoit étendu son bras en sa faveur pour chasser Catilina, non-seulement de la ville, mais aussi des confins de la Palestine : que néanmoins il étoit fâcheux que beaucoup des associés de sa conjuration fussent demeurés à Joppé avec Lentulus. Il seroit difficile de dire ce que S. Jérôme entend par cette expression figurée, seulement on croit que c'est Pélage qu'il désigne sous le nom de Catilina : ce qui est plus vraisemblable que de l'entendre de Rufin, comme le veulent quelques autres qui ne considèrent pas que S. Jérôme et Rufin s'étoient réconciliés long-temps avant la date de cette lettre.

Hier. ep. 102. p.  
804.

Quoiqu'il en soit, il paroît par cette même lettre que Ripaire continua toujours au moins jusqu'en 417, d'entretenir sa première union avec S. Jérôme ; mais d'un si long commerce de lettres, qui traitoient des avantages ou des malheurs de l'Eglise, il ne nous est resté que les deux de S. Jérôme que nous avons marquées. Par la dernière le S. Docteur félicite Ripaire sur les combats continuels qu'il livroit aux ennemis de la vérité, et l'exhorte à continuer un si glorieux travail, et à ne point cesser de se porter pour le défenseur de l'Eglise de Jesus-Christ.

## DIDIER,

PRÊTRE D'AQUITAINE.

Hier. in Vig. p.  
281.

Ibid. ep. 48. p.  
562.

L'HISTOIRE de Didier se trouvant liée en partie avec celle de Ripaire, nous avons jugé que nous ne devions pas éloigner leurs éloges l'un de l'autre. Didier étoit un saint Prêtre qui gouvernoit une Eglise dans le voisinage de Ripaire, et la troisième Aquitaine, vers Cominges. Il avoit contracté des liaisons fort étroites avec S. Jérôme ; et nous ne voyons rien qui empêche de croire que ce ne soit le même Didier dont ce S. Docteur parle avec éloge dans plusieurs



de ses écrits. Nous sommes fâchés de nous voir obligés de nous éloigner en cela ' du sentiment d'un très-habile homme qui sur une légère preuve, a cru devoir distinguer plusieurs personnes de ce nom, tous amis et en relation avec S. Jérôme.

Mais il est certain que la variété des faits et le changement de résidence, qui paroissent avoir donné lieu à cette distinction, ne sont point des fondements légitimes pour établir une diversité de personnes. S. Jérôme nous fournit lui-même une preuve incontestable de cette vérité. On le voit naître en Pannonie ; il va étudier à Rome, puis à Trèves ; il passe ensuite en Orient ; il paroît à Antioche, en Egypte, à Constantinople, dans le désert de Calcide ; après quoi on le voit à Rome Secrétaire du Pape S. Damase ; enfin il reparoît en Palestine à la tête d'une communauté de Solitaires, sans que néanmoins personne, que l'on sçache, se soit avisé de prendre occasion de ces différents états, de distinguer plusieurs Saints de ce nom. Il faut porter le même jugement de Didier qui fait le sujet de cet Article ; et l'on va voir que tout ce que S. Jérôme dit de divers amis de ce nom comme il a semblé à quelques-uns devoir les distinguer, se rapporte naturellement à la même personne.

Il paroît que Didier alla passer quelques années à Rome, apparemment pour perfectionner ses études, suivant la coutume de nos anciens Gaulois, et que ce fut là qu'il lia amitié avec S. Jérôme, qui y étoit encore en 385. ' Lorsque celui-ci fut passé en Palestine, Didier lui écrivit assez long-temps après, pour lui demander les ouvrages qui sortoient tous les jours de sa plume. Il donnoit dans sa lettre de grandes louanges à l'éloquence de S. Jérôme, qui y répond par de grands traits de modestie. Celui-ci invitoit Didier et sa sœur nommée Serenille, tant en son nom que de la part de sainte Paule, de les honorer d'une visite, en prenant occasion des lieux saints pour faire ce voiage. S. Jérôme parle de Serenille comme d'une sainte Vierge, qui exprimoit par sa conduite la signification du nom qu'elle portoit. Quant à ses écrits que Didier lui demandoit, il l'avertit qu'il ne lui en envoie aucun, de peur de lui envoie ceux qu'il pourroit déjà avoir entre les mains : mais qu'il attend son arrivée en Palestine, et qu'alors il lui donnera tout ce qu'il souhaite. Que si quelques obstacles l'empêchent de faire le voiage, il aura soin

Till. H. E. t. 12.  
p. 288. 636. 637.

Hier. ep. 48. p.  
562.

de lui faire tenir ce qu'il lui marquera. Qu'il peut voir son catalogue des hommes illustres, où il a mis une liste de ses écrits, et lui marquer ceux qui lui manquent; l'assurant qu'il les lui fera transcrire peu à peu, s'il n'aime mieux emprunter lui-même les exemplaires qu'en ont sainte Marcelle et Domnion.

Till. *ibid.*

Hier. t. 4. p. 562.

' On met cette lettre de S. Jérôme à Didier en l'an 393. Il paroît presque certain qu'on ne la peut mettre guères plus tard, quoique le dernier éditeur de S. Jérôme la renvoie à l'année 396 ou même 397. Car S. Jérôme y parle de son catalogue des hommes illustres, comme d'un livre nouveau qu'il avoit poussé jusqu'à la 14<sup>e</sup> année de l'Empire de Théodose, ce qui revient à l'an 392. Didier pouvoit être encore à Rome, lorsqu'il reçut cette lettre; on a quelque lieu de le croire ainsi, sur ce que S. Jérôme le renvoie à Domnion et à sainte Marcelle qui y faisoient leur demeure, pour avoir communication de ses écrits. Il faut néanmoins avouer qu'une personne qui écrivoit de Palestine, pouvoit fort bien ainsi parler à un autre qui demouroit dans la troisième Aquitaine, et qui par-là se trouvoit assez à portée de faire venir de Rome ce que S. Jérôme lui indique.

Hier. in Gen. pr. p. 1.

p. 2.

p. 1. [ep. 48. p. 562.

Till. *ibid.* p. 158.

Hier. ep. 48. p. 562.

Quelque temps après, et peut-être dès la même année 393, Didier écrivit à S. Jérôme pour le porter à traduire en latin le Pentateuque sur l'hébreu. Quelque difficile et périlleux que parût ce travail, S. Jérôme ne laissa pas de l'entreprendre à la sollicitation de son ami. Il commença par la Genèse qu'il lui dédia. La lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, sert aujourd'hui de Préface à la traduction de ce livre. Le Saint exhorte Didier à lui obtenir par ses prières la grâce de pouvoir traduire ces livres saints avec le même esprit qu'ils ont été écrits originairement. Faisant allusion à son nom latin, il le compare à Daniel, pour avoir mérité comme lui, d'être appelé un homme de désirs. Il lui fait le même compliment dans sa lettre précédente, dont nous avons parlé. Ce fut en 394 que S. Jérôme fit cette dédicace à Didier: car de tout l'Octateuque, c'est-à-dire des cinq livres de Moïse et des trois suivants, ce Père n'avoit encore traduit que la Genèse en cette année-là.

S. Jérôme s'étant ainsi rendu aux sollicitations de Didier, il étoit juste que Didier se rendît aux siennes. Il y a donc toute apparence qu'il fit le voyage de Palestine, et qu'il l'alla

l'alla visiter à Bethléem, comme ce Pere l'en avoit prié. Il put entreprendre ce voiage en 394 ou 395; et il y a tout sujet de croire que c'est ce même Didier par la voie duquel S. Jérôme envoia quelques petits présens au Prêtre Vital vers l'an 395 ou 396. Ce Vital étoit un homme Grec: ce qui peut faire juger que Didier à son retour de Palestine à Rome ou dans les Gaules, prit sa route par terre, en passant par la Thrace, la Macedoine, etc. Il n'avoit apparemment alors aucun degré dans l'Eglise, puisque S. Jérôme dans tous ces endroits où il parle de lui, ne lui donne d'autre qualité que celle d'ami.

ep. crit. ad Vit. p. 619. 622.

Didier se trouvoit dans son païs, lorsqu'en 396, ou mieux en 397, <sup>a</sup> S. Sévere Sulpice lui adressa la vie de S. Martin, Evêque de Tours, qu'il avoit composée depuis quelque temps. Il avoit résolu de ne la montrer à personne. Néanmoins il ne la put refuser à l'amitié de ce très-cher frere, comme il le qualifie. Didier la lui avoit demandée plusieurs fois, et lui avoit promis de ne la point communiquer: mais comme il étoit difficile qu'en la donnant à une personne, elle ne tombât entre les mains de beaucoup d'autres, S. Sulpice le prie, que s'il vient à la publier, il ait soin d'en effacer le nom de l'Auteur, afin qu'il ne parût pas qu'elle fût de lui.

Till. ibid. p. 288  
689. 1.  
<sup>a</sup> Sulp. vit. M. pr. r. 437. 438.

Vers 406 Didier gouvernoit une Paroisse en qualité de Prêtre dans le voisinage de Vigilance. De concert avec Ripaire son voisin et son collègue dans le Sacerdoce, il écrivit à S. Jérôme contre les erreurs de cet hérétique. Ces deux Prêtres en lui envoiant son livre par Sisinne, prioient le Saint d'y vouloir répondre, à cause de quelques séculiers et de quelques femmes trop crédules, qui suivoient les blasphêmes de Vigilance pour favoriser leurs passions. S. Jérôme malgré ses grandes occupations, ne put se refuser aux prieres de ces saints Prêtres, ni se dispenser de dresser la réponse qu'ils lui demandoient: mais il n'y put donner qu'une seule nuit, de peur de retarder Sisinne qui se hâtoit extrêmement d'aller assister les Solitaires de l'Egypte.

Hier. in Vig. p. 280-282.

p. 283.

Outre S. Jérôme et S. Sévere Sulpice, Didier avoit encore d'étroites liaisons avec S. Paulin de Nole. Ils s'écrivoient assez souvent par une nommé Victor qui semble avoir appartenu à Didier et à S. Sulpice. Didier par une de ses lettres avoit prié S. Paulin de lui expliquer les bénédictions que Jacob en mourant donna aux douze Patriarches. La

Paul. ep. 43. n. 1.

2.

n. 3.

p. 258.

n. 3.

réponse de S. Paulin est de l'an 406, vers la fête des Apôtres S. Pierre et S. Paul. S. Paulin y donne à Didier la qualité de son saint et vénérable frere, l'objet de ses desirs. ' Il s'y défend ensuite de lui accorder ce qu'il lui demande; sur ce que c'étoit plutôt à lui-même de lui développer ces mysteres cachés dans les siecles précédents, et qui ne se découvrent que par la lumiere de J. C. dont les Patriarchès ont été la figure. Qu'étant un homme beni, un vase pur, et propre à approcher de Dieu; qu'aïant l'esprit d'autant plus vif, que ses membres étoient plus chastes, et l'ame d'autant plus propre à être remplie de J. C. que son cœur étoit plus pur et plus humble, il pouvoit obtenir de Dieu par sa foi et les excellentes dispositions de son ame tout ce qu'il lui demanderoit. Qu'ainsi il étoit plus capable que tout autre de réussir dans l'explication qu'il vouloit tirer de lui. Didier cependant n'en fit rien; ' puisque S. Paulin s'adressa à Rufin pour l'exhorter à y travailler: ce qu'il exécuta au moins en partie.

ep. 47. n. 2.

Hier. ep. 48. p. 562.

' S. Jérôme n'avoit pas une moindre idée du sçavoir de Didier qu'en pouvoit avoir S. Paulin. Il nous le représente comme un homme d'une grande réputation, qui avoit beaucoup d'éloquence, et qui composoit même de fort beaux ouvrages. Mais il n'en est rien passé à la posterité, non-plus que tant de lettres qu'il avoit écrites à ces hommes célèbres, avec lesquels il étoit en relation. Depuis l'an 406 on ne trouve plus rien de lui dans l'histoire: ce qui n'empêche pas toutefois qu'il n'ait pû vivre plus avant dans ce siecle et jusques vers 418.

## S. P R O C U L E,

EVÊQUE DE MARSEILLE.

Hier. ep. 93. p. 777.

Conc. t. 2. p. 978. 979.

C'EST encore sur le témoignage de S. Jérôme, que nous donnons rang à ce Prélat parmi nos sçavants Gaulois. ' Procule, selon ce Pere, étoit un saint et très-docte Pontife, dont les discours même de vive voix étoient au dessus des écrits de S. Jérôme, et qui avoit un talent particulier pour conduire les ames à la perfection évangélique. ' Il gouvernoit l'Eglise de Marseille dès avant l'an 381, puisqu'il

assista cette même année au Concile d'Aquilée, en qualité d'Evêque de Marseille, et de député de la Province de Vienne, et des deux Narbonoises, avec Constance d'Orange, et divers autres Evêques des Gaules. Nous avons déjà rapporté ailleurs quelques traits de l'histoire de ce Concile. L'hérésie d'Arius y fut solennellement proscrite, et deux Evêques Ariens, Pallade et Secondien, avec un Prêtre nommé Attale, y furent condamnés, et déposés du Sacerdoce. Procule y parla à son tour comme les autres Evêques, et conclut à l'égard de Pallade, que persistant à soutenir les blasphèmes d'Arius, puisqu'il refusoit de les abjurer, il méritoit d'être regardé comme un blasphémateur, et privé de l'Episcopat. Que tel étoit le jugement qu'il croïoit en devoir porter après plusieurs vénérables Evêques. A la fin de l'assemblée les Peres du Concile écrivirent une lettre aux Evêques de la Province de Vienne et des deux Narbonoises, pour les remercier de leur avoir envoyé Constance et Procule, qui en représentant tous les Prélats de leurs Provinces, et par leur attachement à l'ancienne doctrine, avoient donné beaucoup de poids aux décisions du Concile.

Avant la fin du IV siècle Procule se trouva aussi au Concile de Turin, qui témoigne pour lui un respect tout particulier, en lui donnant le titre de saint toutes les fois qu'il le nomme. Il lui accorda même pour son vivant le droit de Primatie dans la seconde Narbonoise, c'est-à-dire, dans ce qui forme aujourd'hui la Province d'Aix; sur ce que Procule avoit montré qu'il avoit ordonné les premiers Evêques des Eglises de cette Province, et qu'ils étoient tous ses disciples. <sup>a</sup> On juge par là que Procule avoit beaucoup travaillé pour l'Eglise, et pour former plusieurs disciples à l'Episcopat. La chronique de Prosper Tiro en parle sur la 15<sup>e</sup> année de l'Empereur Honorius, comme d'un Evêque fort célèbre; et nous croïons que c'est lui que le Moine Hartman invoque dans ses Litanies, en le joignant à S. Martin, à S. Cesaïre, et à S. Eusebe.

Vers l'an 395 Procule connoissant tout le mérite de S. Honorat, qui fut depuis Evêque d'Arles, fit son possible pour le retenir près de lui, et l'attacher à son Eglise; il y emploïa même les caresses et les larmes. Mais quelque désir qu'en eût S. Honorat, il en avoit encore un plus grand de se retirer dans la solitude; et il le suivit. Procule aiant ordonné

p. 692.

p. 979.

p. 979-993

p. 990.

p. 992.

p. 1155.

p. 1156.

<sup>a</sup> Till. H. E. t. 10.

p. 680.

Pros. T. chr. p. 212.

Canis. B. t. 2. 3. par. p. 193.

Boll. 16. Jan. p. 19.

Conc. t. 2. p. 1569.

- p. 1570. vers 408 le célèbre Lazare Evêque d'Aix, ' le Pape Zosime lui fit un assez fâcheux traitement pour avoir voulu user ainsi du droit qu'il avoit reçu du Concile de Turin, sous prétexte qu'il avoit surpris le Concile assemblé pour d'autres affaires.
- p. 1573. Non seulement ' il lui fit défense de continuer ; mais encore
- p. 1574. il voulut le condamner et le déposer de l'Episcopat, ' et nomma Patrocle Evêque d'Arles comme Métropolitain pour s'opposer à lui. Il faut avoier ' avec le Cardinal Baronius, que Zosime surpris par Patrocle, dont le nom sera toujours odieux dans l'Eglise, n'agit pas en cette affaire avec toute la justice qu'il devoit. ' Aussi les autres Papes ses successeurs n'eurent point d'égard à ce que celui-ci avoit fait pour relever l'Eglise d'Arles. ' Procule ne laissa pas non-plus de continuer ses fonctions de Métropolitain ; et malgré tout ce que l'on a pû dire contre lui à ce sujet, on l'a toujours regardé comme un saint Evêque.
- Bar. an. 418. n. 38. ' Ce fut vers 411 que le Moine Rustique, depuis Evêque de Narbonne, s'étant adressé à S. Jérôme pour avoir des règles d'une conduite de vie, ' ce saint Docteur le renvoia à Procule, pour en tirer des instructions de vive voix. Quelques années après ' Léporius Moine Gaulois enseignant à Marseille la même doctrine que Nestorius publia ensuite en Orient, plusieurs personnes habiles des Gaules l'avertirent charitablement de se corriger. Mais Léporius s'opiniâtrant à soutenir ses erreurs, les Evêques le chasserent des Gaules, ' après avoir frappé l'enflure de son cœur par la verge de l'excommunication. ' S'étant ensuite retiré en Afrique, il y abjura l'hérésie, ' et en dressa une rétractation <sup>a</sup> qu'il envoia à Procule, Evêque de Marseille, et à Ciline Evêque d'Aix. <sup>b</sup> Un très-habile homme du dernier siecle a douté que ce Procule fût le même, que celui qui fait le sujet de cet article, parce qu'il a cru devoir mettre cette rétractation en 427 ou 428, lorsque Procule de Marseille étoit déjà mort : mais nous montrerons en parlant de Léporius, que cela se passa dès 418 ou 419. Du reste, la grande réputation où étoit Procule de Marseille, son ancienneté dans l'Episcopat, les habitudes de Léporius à Marseille, tout prouve que l'Evêque Procule à qui s'adresse cette rétractation, est l'Evêque de cette ville dont nous parlons.
- n. 39. Conc. ibidem p. 1573.
- Hier. ep. 98. p. 771.
- p. 777.
- Genn. vir. ill. c. 59. | Lep. not. p. 345. | Fac. l. 1. c. 4. p. 32.
- Aug. ep. 219. n. 2.
- Lep. p. 358.
- p. 347. 357.
- <sup>a</sup> p. 345. | not. p. 346.
- <sup>b</sup> Till. ibid. p. 699.
- Aug. ep. 219. n. 1. 3. ' Quatre Evêques d'Afrique, Aurèle de Carthage, S. Augustin d'Hippone, Florent de l'autre Hippone, et Secondin

de Mergamite, accompagnerent la rétractation de Léporius d'une lettre adressée aussi à Procule et à Ciline. Cette lettre est très honorable à la mémoire de Procule en particulier. ' En y disant qu'il a repris à propos et avec juste sujet Léporius de ses erreurs, ils rendent témoignage et à son zèle contre l'erreur, et à sa sagesse pour ramener à la vérité ceux qui s'en étoient écartés. ' Ils nous font comprendre que Procule reprit d'abord Léporius dans un esprit de douceur, qu'ensuite l'ayant trouvé indocile, il avoit usé de la rigueur que l'Apôtre veut que l'on emploie envers les inquiets, et l'avoit excommunié; qu'enfin le voyant rebelle et incorrigible, ' il l'avoit chassé de son Diocèse. ' Ils louent la conduite que Procule a tenuë dans cette affaire, et ne font pas même difficulté d'avouer que sans la sévérité dont il avoit usé envers Léporius, le soin qu'ils avoient pris de le ramener à la vérité, auroit peut-être été inutile. ' Ils lui disent qu'ils lui envoient à lui et à Ciline la rétractation de Léporius, qu'ils sont persuadés leur devoir être très-agréable. En les priant de la répandre dans les Gaules, afin de lever le scandale que ses erreurs y avoit causé, ils prient Procule en particulier de leur écrire.

Ce fut apparemment une des dernières actions de la vie de nôtre grand Evêque, qui sera mort vers le même temps que le Pape Zosime en 418 ou 419. Il paroît presque certain qu'il n'a pas vécu au-delà de ce terme. Car il faut se souvenir que 46 à 47 ans auparavant, il avoit assisté au Concile d'Aquilée, comme député des Gaules, et comme ayant déjà par conséquent quelques années d'Episcopat. Il ne nous reste plus aujourd'hui ni lettres ni aucun autre monument du savoir de ce grand Evêque.

---

## II CONCILE DE VALENCE

DANS LA VIENNOISE.

ON met un Concile à Valence dans cette partie de la Viennoise que nous nommons aujourd'hui le Dauphiné, au sujet de Maxime Evêque de cette Ville : mais il ne paroît ni actes de ce Concile, ni aucune preuve certain- Conc. Supp. p. 20.

Conc. t. 2. p. 1585.

p. 1584.

Ibid.

ne qu'il se soit tenu à Valence ou ailleurs : seulement ' il est certain que le Pape S. Boniface en indiqua un dans les Gaules pour être célébré avant le premier jour de Novembre de l'an 419. La lettre circulaire pour sa convocation est datée du 13<sup>e</sup> de Juin de la même année, sous le Consulat de Monaxe, ' et adressée à quatorze Evêques nommés, et en général à tous ceux des Gaules et des sept Provinces. Les Evêques qu'elle nomme, sont Patrocle d'Arles, Hilaire de Narbone, Castor d'Apt, Léonce de Fréjus, Constantin ou plutôt Constance d'Orange, Remi, Maxime, Sévère, Valère, Julien, Jean, Montan, Marin, et Maurice, desquels on ne sçait pas certainement les Sieges.

' Le sujet de la convocation de ce Concile étoit pour juger la cause de Maxime, Evêque de Valence. Les Ecclésiastiques de cette Ville avoient présenté une Requête au Pape, pour accuser leur Evêque de divers crimes que l'on prétendoit qu'il avoit commis à la vûe de toute la Province. Selon la lettre de S. Boniface, on prétendoit même montrer par les actes d'un Synode, qu'il avoit été engagé autrefois dans la Secte des Manichéens : ce qu'il faut entendre des Priscillianistes, qui suivoient plusieurs de leurs erreurs, et qui s'étoient répandus dans les Gaules, comme nous avons dit sur le siècle précédent. On alléguoit encore d'autres actes où il paroisoit que Maxime avoit été appliqué à la question par ordonnance des Juges civils, et condamné même comme coupable d'homicide. Les Papes prédécesseurs de Boniface avoient souvent ordonné qu'il seroit jugé par les Evêques de sa Province; et cela paroisoit, ce semble, par les actes de quelque Concile : mais Maxime avoit évité toujours de comparoître, et se tenoit caché en quelque lieu, où il retenoit néanmoins le titre d'Evêque. On ne sçait point quel est ce Concile dont il est parlé dans cette lettre, et l'on ignore si celui qu'ordonna S. Boniface se tint effectivement. On n'a pas plus de lumière sur ce que devint dans la suite toute cette grande affaire de Maxime.



## S. SEVERE SULPICE,

PRÊTRE D'AQUITAINE.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

CE saint si illustre dans l'histoire, avoit pour nom propre celui de Sévere, plus ordinaire parmi les anciens qui parlent de lui et pour surnom celui de Sulpice. Ce dernier est néanmoins devenu le plus commun dans notre usage. On n'en sauroit donner de raison précise; à moins que de dire que c'est peut-être parce qu'il se nomme toujours ainsi dans ses dialogues. Il marque bien clairement qu'il n'étoit pas Gaulois, c'est-à-dire de la Celtique, mais de l'Aquitaine, <sup>a</sup> comme Gennade le dit positivement. L'opinion commune le fait de la ville d'Agen, sur ce qu'en parlant de S. Phébade, il l'appelle notre Evêque. Mais on peut assurer que ce fondement est très-équivoque; puisqu'un peu auparavant il donne la même qualification <sup>2</sup> à l'Evêque Gavidius, qui se trouva avec S. Phébade au Concile de Rimini. Ainsi il veut seulement dire que ces deux Evêques étoient d'Aquitaine comme lui.

Sulpice étoit plus jeune que S. Paulin de Nole son ami intime. C'est ce qui fait croire qu'il ne sera né qu'après 353. Il étoit d'une famille illustre, et considérable par les titres qui font la grandeur du monde. Il avoit l'esprit doux et si plein de bonté, qu'il ne pouvoit refuser qu'avec peine et confusion. Il se mit dans le Barreau, comme tous les jeu-

Till. H. E. t. 12.  
p. 586. 688. 1.

Sulp. dial. 1. n. 20. |  
hist. 1. 2. n. 57.  
<sup>a</sup> Gen. vir. ill. c. 19.

Sulp. hist. 1. 2. n.  
59. p. 408.

n. 57. p. 401.

Paul. ep. 5. n. 1. 4.

Till. ibid. p. 586.

Genn. ibid. | Paul.  
vit. M. S. v. 193. |  
Paul. ep. 5. n. 5. 6.

<sup>1</sup> C'est ce qui paroît comme certain, en ce qu'il se nomme lui même Sulpice Sévere dans quelques-uns de ses écrits: car nous avons déjà remarqué ailleurs, que la coutume des Romains de ces temps-là vouloit que le dernier nom fût le nom propre d'une

personne qui en portoit plusieurs. Que si notre Saint <sup>a</sup> dans ses dialogues prend le nom de Sulpice, c'est peut-être qu'il a voulu imiter les anciens Romains, dont la maxime en cela étoit différente de celle des Romains postérieurs.

Sulp. ad Bass. p.  
489.

<sup>a</sup> Till. ibid. p. 689.  
1.

<sup>2</sup> *Hoc ego Gavidium Episcopum nostrum....referre solitum audivi.* Il y auroit même plus de raison à faire S. Sulpice du

Diocèse de ce Gavidius; puisqu'il paroît avoir eu avec lui une familiarité particulière.

Sulp. hist. 1. 2. n. 57.

- nes gents de qualité avoient accoûtumé de faire en cé temps-là. C'étoit la porte la plus ordinaire par laquelle on entroit dans les grandes dignités. Sulpice parut extrêmement sur ce théâtre du monde. Il y acquit même la gloire de surpasser les autres pour l'éloquence, et d'exceller soit dans les lettres, soit dans les dons de l'esprit. 'Gennade le qualifie en effet un homme illustre pour l'érudition ; ' et S. Paulin assure que ses ouvrages étoient aussi éloquents que chastes.
- Genn. ibid.  
Paul. ep. 11. n. 11.
- 'Sulpice n'avoit pas une si haute idée de lui-même : car il prétend n'avoir jamais acquis une capacité fort grande pour écrire, et qu'en écrivant la vie de S. Martin vers 397, il avoit oublié le peu qu'il avoit sçu. 'Cependant cette vie même et encore plus son Histoire Sacrée, passent aujourd'hui, au jugement des plus habiles dans les Lettres, pour les ouvrages les mieux écrits, que nous aïons en latin entre les Auteurs Ecclésiastiques. Ainsi Sulpice par ces expressions ne veut apparemment dire autre chose, sinon 'qu'après avoir embrassé la profession du silence et de la piété, il avoit renoncé à la lecture de Ciceron, et à toute autre étude de la Littérature profane, comme le dit S. Paulin de Nole son ami. 'L'on voit cependant par ses écrits, qu'il conserva plus que S. Paulin, l'air d'Orateur qu'il avoit pris dans le monde.
- Sulp. vit. M. pr. p. 438.  
Voss. hist. lat. 1. 2. c. 12.
- Paul. ep. 5. n. 6.
- Till. ibid p. 589.
- Paul. ep. 5. n. 5.  
Till. ibid. p. 587.
- 'Il épousa une femme fort riche d'une famille Consulaire, 'peut être de celle des Basses, que Prudence met entre les familles Patriciennes, qui avoient embrassé des premières la Religion Chrétienne : mais elle le laissa bien-tôt veuf, dans la jouissance des grands biens qu'elle lui avoit apportés, et ne lui donna point d'enfants ; au moins l'Histoire ne nous en apprend rien. 'Elle étoit fille de Bassule, qui semble avoir été de Toulouse, 'et dont S. Paulin parle souvent avec éloge, et comme d'une Dame de la plus éminente piété.
- Sulp. ad Bass. p. 489.  
Paul. ep. 5. n. 6. 19. | ep. 31. n. 1.
- ep. 5. n. 5. | ep. 11. n. 5.
- 'De la maniere que le même Saint nous représente la vie de Sulpice dans le monde, où ils avoient lié une amitié très-étroite, il paroît qu'elle avoit été plus conforme aux inclinations corrompues de la nature, qu'aux sentiments de la grace de J. C. 'Sulpice ne fait pas lui-même difficulté d'en convenir, avouant que sa conduite n'avoit pas été telle, qu'elle pût servir d'exemple aux autres. 'Mais un mouvement puissant de l'Esprit Saint par un miracle visible, lui fit rompre en un moment tous les liens qui l'attachoient au siècle ; quoiqu'il fût alors à la fleur de son âge, estimé généralement de
- Sulp. ad Aur. p. 487. | vit. M.  
Paul. ep 5.

de tout le monde, et en possession de beaucoup de richesses. Il méprisa avec la même générosité la réputation qu'il s'étoit acquise par son esprit, et renonça à toutes sortes d'études profanes.

'Sulpice suivit donc J. C. de tout son cœur, et devint plus illustre dans l'Eglise par l'amour qu'il conçut pour l'humilité et la pauvreté Chrétienne, qu'il ne l'auroit pû être dans le siecle par toute la noblesse de sa race, et par l'éclat de son éloquence. 'Certaines circonstances font juger qu'il se convertit vers l'an 392. 'La visite qu'il rendit alors à S. Martin, et l'exemple de la vie pénitente de S. Paulin, que le Saint lui mit sous les yeux, pour le porter à quitter le monde, et à se donner à J. C. opererent sans doute avec la grace cet heureux effet sur son cœur. 'S. Martin fit voir dès lors l'estime qu'il faisoit de Sulpice, en lui donnant un accès particulier auprès de sa personne, et en le choisissant même quelquefois pour l'accompagner dans ses voïages. 'Il conçut pour lui l'affection d'un véritable pere; et Sulpice lui voïa réciproquement toute la tendresse d'un fils.

'Il semble que son pere, qui vivoit encore, le deshërta, voïant qu'il avoit pris le parti de la pieté. Mais outre le bien qu'il eut de sa femme, 'il trouva une mere très-libérale en la personne de Bassule sa belle-mere. C'est apparemment ce qui lui fit quitter le pais de sa naissance, pour se retirer dans quelqu'une des terres de sa femme, ou de Bassule vers Toulouse. 'Il y fit sa demeure au moins depuis 393, jusqu'en 405. Ce fut-là que vivant éloigné du monde en une compagnie de gents qui ne songeoient qu'à servir Dieu, il pratiqua toutes les observances d'un véritable Moine. S. Paulin dans ses lettres nous a laissé une description aussi touchante qu'instructive de la vie pauvre et pénitente, que son illustre ami mena dans sa retraite. Sulpice cependant ne porta pas d'abord la pauvreté aussi loin que S. Paulin. 'Il avoïoit dans une lettre qu'il lui écrivit vers 397, qu'il admiroit et sa pauvreté et son dénuement de toutes choses; mais qu'il ne l'admiroit qu'avec fraïeur. Qu'il souhaittoit de l'imiter, et de se réduire au simple nécessaire, sans penser au lendemain; mais qu'il n'en avoit pas encore la force.

'Gennade assure que S. Sulpice étoit Prêtre; et l'on n'en doute nullement aujourd'hui: mais il est très-difficile de dire précisément en quelle année il fut ordonné, et les plus ha-

Ibid. | Sulp. vit. M. pr. p. 438.

Paul. vit. M. 1. v. 493 - 498. Genn. ibid.

Till. ibid. p. 588.

Sulp. vit. M. n. 26.

dial. 2. n. 14.

n. 15.

ad 'Aur. p. 485. 487.

Till. ibid. p. 589.

Sulp. ad. Bass. p. 489.

Till. ibid. p. 593.

Paul. ep. 11. n. 12.

Genn. ibid.

Till. ibid. p. 689. 2.

p. 392.

p. 689. 2.

Sulp. ad Eus. p. 478.

<sup>a</sup> ad Aur. p. 482. 485.dial. 2. n. 7. | ad  
Clau. p. 334. |  
Till. ibid. p. 593.  
595.

Sulp. ad. Clau. p. 329. 33.

p. 329.

p. 330.

Till. ibid. p. 598.

p. 602.

Paul. ep. 31. n. 1.

<sup>a</sup> ep. 32. n. 1. 2.

ep. 29. n. 1.

n. 5.

biles même n'osent rien décider sur ce sujet. ' Seulement on juge que ce ne fut qu'assez tard, et que jusqu'en l'an 413 il n'avoit point d'autre qualité que celle de Serviteur de Dieu, qui en ce temps-là étoit propre aux Moines laïcs. ' Il se trouve néanmoins un manuscrit, où dans l'inscription de sa première lettre écrite, comme l'on croit, en 397 à un Prêtre nommé Eusebe, il le qualifie son frere; ' et on l'a ainsi mis dans les imprimés. <sup>a</sup> Il donne la même qualité au Diacre Aurele, à qui il adresse sa seconde lettre vers le même temps : ce qui feroit croire que Sulpice étoit dès lors revêtu ou du Diaconat ou même du Sacerdoce.

Il y avoit déjà longtemps que S. Paul avoit annoncé que tous ceux qui veulent vivre selon la piété Chrétienne, seront sujets à la persécution. S. Sulpice en renonçant au monde, devoit s'attendre à voir en sa personne l'accomplissement de cet oracle ; et il l'y vit en effet. ' Sa vie étant opposée à celle des gents du siècle, lui en attira les railleries. Il fut moqué et haï des méchants, parce qu'il haïssoit le mal, et qu'il ne pouvoit s'empêcher de déclamer contre le vice et la corruption du siècle. ' Il avoit une sœur nommée Claudia, qui se trouva enveloppée avec lui dans le même mépris et les mêmes railleries de la part des hommes charnels, parce qu'il l'avoit portée à renoncer au monde, afin de ne vivre dans la suite que pour J. C. ' Ils demeuroient éloignés l'un de l'autre : ainsi ce fut par ses lettres qu'il la gagna à Dieu, ' et il eut la consolation de la voir établie dans une solide piété.

' S. Paulin après sa conversion s'étant retiré à Barcelone, puis à Nole, fit tous ses efforts pour attirer S. Sulpice près de lui. S. Sulpice paroît l'avoir fort désiré ; mais la maladie qui le saisit à deux différentes fois qu'il étoit sur le point de partir pour ce voïage, lui en fit perdre le dessein, et le retint dans les Gaules. ' Il semble qu'il faisoit sa résidence ordinaire à Primuliac, où il fit bâtir une Eglise plus grande que celle qui y étoit déjà. ' Il plaça le baptistère entre les deux, afin qu'il pût servir à l'une et à l'autre, et y fit peindre S. Martin et S. Paulin de Nole. Il entretint toujours avec ce dernier l'étroite amitié qu'ils avoient liée ensemble dans le siècle. ' Quelquefois ils se faisoient mutuellement de petits présents, convenables à leur état de Moines. S. Sulpice aiant envoyé une fois des manteaux de poil de chameaux à S. Paulin, ' celui-ci en reconnaissance lui adressa une tunique de laine qu'il

avoit reçûe de Mélanie alors si illustre pour sa piété.

'En 405 S. Sulpice écrivit encore à S. Paulin, qui l'année suivante lui adressa deux lettres que nous n'avons plus aujourd'hui. Depuis ce temps-là nous ne trouvons plus rien de ce que fit S. Sulpice. Seulement Gennade nous apprend qu'il vécut jusqu'à la vieillesse; mais qu'il se laissa alors surprendre par les artifices des Pélagiens: 'ce que néanmoins Guibert Abbé de Gemblours ne se peut persuader, 'et que quelques modernes regardent comme une addition étrangère faite à l'ouvrage de Gennade. Mais comme 'la vertu apparente de ces hérétiques, qui commencerent à se séparer de l'Eglise en l'an 418, lorsque S. Sulpice pouvoit passer l'âge de 60 ans, avoit été estimée et honorée de beaucoup de Saints, il ne seroit pas étonnant que S. Sulpice s'y fût laissé prendre comme tant d'autres. On sçait qu'avant que Pélage eût fait connoître son hérésie, 'S. Paulin de Nole l'aimoit comme un Serviteur de Dieu, et étoit même en commerce de lettres avec lui, 'et que S. Augustin avoit conçu d'abord de l'estime pour cet hérésiarque.

Ainsi il se put aisément faire que S. Sulpice eût quelques liaisons avec les Pélagiens. 'Il put même parler en faveur ou de leurs erreurs, ou de leurs personnes. Car les plus grands Saints sont capables des plus grandes fautes, lorsque Dieu les laisse à eux-mêmes. Leur gloire n'est pas de ne pas tomber, puisqu'ils sont hommes, mais de reconnoître leurs fautes avec humilité, et de s'en relever par la puissance de la grace. 'C'est ce que fit S. Sulpice. Il se condamna à un silence qu'il garda jusqu'à la mort, afin d'effacer par-là le péché qu'il avoit commis par sa langue. 'Ce fut aussi peut-être pour cela, que plusieurs années après la mort de S. Martin, il passa cinq années à Marmoutier dans la cellule de ce S. Evêque, suivant la tradition de cette Abbaïe attestée par l'Abbé Guibert qui assure l'avoir lû de la sorte dans les monuments de ce monastere, lorsqu'il y fit un voïage.

On ne trouve rien ni du temps ni du lieu de la mort de S. Sulpice. Mais il n'y a presque pas lieu de douter qu'il n'ait vécu au moins jusqu'en 420. 'Sa chute n'a point empêché que l'Eglise ne l'ait honoré comme un Saint. Il y a plus de 500 ans que l'Abbaïe de Marmoutier fait sa fête au 29<sup>e</sup> jour de Janvier. Elle est marquée au même jour dans divers martyrologes, qui le qualifient disciple de S. Martin. 'Tiro Prosper lui don-

Till. ibid. 607.

Genn. ibid.

Sulp. pr.

Genn. c. 19. not. p. 43.

Till. ibid.

Aug. ep. 186. n. 1.

gest. Pel. n. 46.

Till. ibid. p. 603.

Genn. ibid.

Sulp. pr. | Till. ibid.

Ibid.

Pros. t. chr. p. 211.

Sulp. pr. | Till. ibid.  
p. 608. 690. 691.

Till. p. 691. 692.

p. 608.

t. 4. p. 439.

Paul. vit. Mar. l. 5.  
v. 193-211.

ne la même qualité ; et assurément S. Sulpice la mérite encore plus pour avoir retracé dans sa conduite les vertus de ce grand Evêque, que pour le peu de temps qu'il passa près de sa personne. Les martyrologes qui parlent de notre Saint le font Evêque de Bourges, parce qu'on l'a confondu depuis quelques siècles, mais sans nul fondement, avec S. Sulpice de Bourges, qui ne vivoit qu'au VI ou VII siècle. Il y auroit peut-être plus de raison de dire, que notre Saint est le même que S. Séverin de Bigore, dont S. Grégoire de Tours rapporte plusieurs choses et quelques miracles.

Quoi qu'il en soit, S. Sulpice méritera toujours notre vénération, et notre respect, comme un homme qui a honoré l'Eglise Gallicane par sa conversion, par sa vie pauvre et mortifiée, par son silence rigoureux, par une piété à laquelle les Saints ont donné de grands éloges, par une pénitence extraordinaire pour une faute assez ordinaire, et par des écrits qui font l'édification des Fideles, et l'admiration des Sçavants. Il fut illustre dans le siècle par sa noblesse et ses richesses ; mais il le devient encore davantage dans l'Eglise par sa science et sa piété. L'on assure que Bellarmin a cru qu'on devoit tellement déférer à son autorité, que quand on parloit de quelque histoire qui ne s'y accorderoit pas ou il la rejettoit comme fausse, ou il la rapportoit aux siècles postérieurs.

On ne faisoit pas moins d'estime et de lui et de ses écrits dès le V siècle, quelques années après sa mort. C'est ce que Paulin de Périgueux exprime assez bien dans les vers suivants, qui peuvent servir d'épitaphe à notre Saint.

Testis adest docto mirabilis ore Severus,  
Et tota Christum cordis virtute secutus,  
Insignis mundi titulis, sed clarior illa  
Qua mundum tenuit, sanctæ virtute fidei.  
Nobilitate potens, sed multo extentius idem  
Nobilior Christi cultu quam sanguinis ortu.  
Hic sacrum canonem, distentæ et scripta coarctans  
Historiæ geminis conclusit cuncta libellis,  
Quæcumque a primis percurrerat edita sæclis.  
Idem Martini titulos vel gesta retexens,  
Scrutator cautus veri, fidusque relator,  
Protulit in medium tam claræ insignia vitæ.

Sic justam retinens, æquato examine, libram,  
 Ne dubia astrueret dicens, nec certa taceret.  
 Hic sancto persæpe, pie sociatus, adhœsit,  
 Ut solet in speculo cordis perspectio mentis  
 Cognatæ similis morum sociare figuras.  
 Quo mage credendum est testem magis esse probatum,  
 Qui coram comperta docet, cum visa loquatur.

## §. II.

## SES ECRITS.

**L**es écrits de S. Sévere Sulpice sont encore plus connus que sa personne. Tous ceux dont parlent les Anciens, à quelques lettres près, nous ont été heureusement conservés. C'est ici le lieu d'en parler en détail; et nous l'allons exécuter avec toute la précision que pourra nous permettre la fécondité de la matière.

I. Le premier selon l'ordre des tems est la vie de S. Martin Evêque de Tours. Il forma le dessein de l'écrire dès la visite qu'il rendit au S. Evêque à la fin de l'an 392, ou au commencement de 393. Dès lors il s'informa fort particulièrement de ses actions. Il en apprit plusieurs circonstances par la relation des disciples du Saint. Il en scût quelques autres par le Catécumene que S. Martin avoit ressuscité dans son monastère de Ligugé près de Poitiers. Enfin il en apprit une autre partie de la bouche même de S. Martin. Car le Saint lui parloit avec plus de familiarité et plus de liberté qu'à personne; et il n'y avoit rien de si secret, que Sulpice ne l'obligeât de lui déclarer, malgré le desir qu'il avoit de cacher sa vertu à tout le monde.

Avec de telles instructions il mit la main à la plume, bien éloigné de rechercher à s'acquérir une vaine gloire, en publiant un ouvrage de cette nature. C'est ce qu'il blâme lui-même hautement dans ces écrivains de l'antiquité Païenne, qui n'ont entrepris d'écrire les vies des hommes illustres, que pour se faire connoître eux-mêmes. Il étoit persuadé que dans cette sorte de dessein, on doit rechercher non à vivre longtemps dans la mémoire des hommes, mais à mériter auprès de Dieu une gloire qui n'aura point de fin. L'unique but qu'il se proposa dans son entreprise, fut donc d'édifier l'Eglise

pr. p. 438..

n. 1.

pr. p. 438.

en lui laissant la vie d'un si saint Evêque, 'et d'empêcher par-là que tant de vertus aussi instructives qu'admirables, ne demeurassent ensevelies dans l'oubli; ' attendant de Dieu seul la récompense de son travail. ' Poussé par ce desir, il prit la résolution de ne point rougir de ses solecismes, et d'exécuter un si louable dessein; quoique l'étude qu'il avoit faite autrefois des belles Letres, se fût comme rouillée par la négligence qu'il avoit apportée à les cultiver depuis si long-temps. On peut remarquer ici d'une part son âge déjà avancé, et de l'autre un grand fonds de modestie; car cette vie est écrite avec toute la politesse et tout l'agrément possible.

n. 1.

' Des l'entrée de l'ouvrage il commence à protester de sa sincérité; assurant qu'il n'avance rien qu'il ne sçache certainement, et qu'il aimeroit beaucoup mieux se taire, que d'écrire des faussetés. ' Que tout ce qu'il rapporte est exactement vrai, et connu de tout le monde. Que c'est la certitude des faits et l'amour de J. C. qui l'ont porté à les écrire. ' Que néanmoins de tout ce qu'il a sçû de la sorte, il a choisi ce qui lui a paru le plus propre à son dessein; omettant bien des choses, de peur d'être à charge à ses Lecteurs. ' Il semble qu'il ait voulu suivre dans cette vie quelque ordre des temps; ce qui n'empêche pas qu'il n'y garde aussi un ordre des matieres. Les Sçavants toutefois y remarquent quelques fautes considérables de chronologie.

n. 26.

n. 1.

Till. H. E. t. 10.  
p. 317.Sulp. vit. M. n. 26. |  
Till. ibid. p. 341.

' S. Martin n'avoit jamais étudié l'éloquence; et Dieu voulut que son histoire fût écrite par l'un des plus éloquents hommes que le Christianisme ait produit. Mais S. Sulpice étoit encore plus digne de travailler à cet ouvrage, par sa piété extraordinaire qui le rendoit un digne disciple de S. Martin, et par le mépris qu'il faisoit de sa noblesse, de ses richesses, et des autres avantages qu'il avoit pour se faire aimer et estimer du monde. On peut dire qu'il ne falloit pas un homme d'un moindre mérite, pour persuader les hommes d'une vie aussi remplie de merveilles incroyables, que l'est celle de S. Martin. Après tout cela, comment refuser d'ajouter foi à ce qu'écrit un homme relevé dans le monde par tout ce que l'on y estime de grand, autorisé dans l'Eglise par la qualité de Prêtre, de Saint, d'ami intime de S. Martin et de S. Paulin, et qui a pris toutes les précautions pour s'instruire de source de ce qu'il rapporte, et ne rien rapporter qu'il ne juge exactement vrai? C'est ce qui fait que l'on ne peut assez



s'étonner, ' de voir des hommes accuser, ou la trop grande crédulité de S. Sulpice, en ce qu'il nous a laissé des actions de S. Martin, ou la mauvaise foi de ceux de qui il les avoit apprises, et qui l'ont ainsi jetté dans un enchaînement de fables, comme il plaît à ces prétendus esprits forts de s'expliquer. Pour parler de la sorte, disons-le, il faut vouloir s'exposer, ou à passer pour téméraire, ou à se voir compter au nombre des ennemis et des envieux de la vertu de S. Martin, qui furent les seuls qui osassent contester la vérité de cette histoire. ' Tous les autres la reçurent avec un applaudissement et une estime extraordinaire, dès qu'elle parut dans le public; ' et elle y parut du vivant même de S. Martin, en 396 ou 397 au plûtard.

' Il y avoit déjà quelque temps qu'elle étoit écrite, lorsque Didier, que S. Sulpice qualifie son très-cher frere, l'aïant appris, pressa souvent l'Auteur de la lui communiquer. S. Sulpice malgré la repugnance qu'il avoit pour ne la pas laisser paroître dans le public, ne put enfin la refuser à ce cher frere. Il la lui envoïa, mais en le priant d'en ôter son nom, afin qu'on ne vît pas qu'elle étoit de lui. ' Les raisons qu'avoit S. Sulpice d'en user de la sorte, étoient que le style en paroîtroit négligé, et lui téméraire pour avoir entrepris de traiter un sujet, qui devoit être réservé aux plus éloquents plumes. C'est pourquoi il a soin de prier ses Lecteurs d'avoir moins d'égard à sa maniere d'écrire, qu'à ce qu'il écrit; et de considérer que le Roïaume de Dieu consiste bien plus dans la foi que dans l'éloquence. Didier, comme nous avons dit, étoit un Prêtre des environs de Cominges; et ce fût lui, ce semble, qui répandit cette vie dans les Gaules.

Mais S. Paulin de Nole fut sans doute un des premiers à qui S. Sulpice l'envoïa. Ce Saint en parle avec un éloge aussi honorable pour l'Auteur, que glorieux pour l'ouvrage. Il ne sçait lequel des deux il doit regarder comme le plus heureux, ou S. Sulpice d'avoir été choisi pour écrire d'une maniere aussi élégante l'Histoire d'un si grand Evêque, et d'un si illustre Confesseur, ou S. Martin d'avoir eu un aussi digne Historien de sa vie. Car, ajoûte S. Martin, si ses vertus lui ont acquis une gloire éternelle devant Dieu, la plume de son Historien le rendra immortel dans l'esprit des hommes. ' Ce fut le même S. Paulin qui la porta le premier à Rome. Elle n'y fut

Sulp. ep. ded.

dial. 1. n. 8.

ad. Eus. 478.

dial. 1. n. 16.

ad. Aur. p. 483.  
484.Vit. M. pr. p. 437.  
438.

p. 438.

Paul. ep. 11. n. 11.

Sulp. dial. 1. a. 16.

pas connue, que tout le monde s'empressa de l'avoir; et les libraires avoient qu'ils n'avoient point de livres, dont le débit fût aussi prompt et aussi lucratif que celui-là. Le même Saint la répandit encore dans toute l'Italie, et dans toute l'Illyrie, et Posthumien, ami de S. Sulpice, presque dans tout l'Orient et l'Egypte. Elle avoit même prévenu son arrivée en Afrique, lorsqu'il y alla en 402; on la lisoit dès lors à Carthage et ailleurs. De sorte que peu d'années après que cette vie fut sortie des mains de S. Sulpice, elle se trouvoit répandue presque par tout le monde.

Cet ouvrage aiant été la première production de son Auteur, au moins que nous connoissons, a été aussi le premier qui ait été imprimé. Il y en eut une édition à Venise, chez Alde Manuce dès l'an 1501, en un volume in-4°. avec les opuscules de Sédulius, de Juvencus, etc. L'année suivante l'ouvrage fut réimprimé au même endroit, et en même volume. En 1511, Jérôme Chlichtoüe nous donna cette même vie, et les deux dialogues de notre Auteur sur le même sujet, avec la Confession de S. Martin, divers Traités de S. Grégoire de Tours, de Fortunat, et de S. Odon de Cluni. Cette édition parut à Paris chez Jean Marchant pour Jean Petit en un volume in-4°. L'on remarque que le premier de ces deux dialogues est plus correct dans cette édition qu'il ne l'est dans les plus belles, qui en ont paru dans le dernier siècle, et qu'il s'y trouve de quoi corriger une faute considérable, dont nous parlerons dans la suite.

Wolfgang Lazius publia ensuite les mêmes ouvrages de S. Sulpice, avec Abdyas de Babylone sur le combat des Apôtres, et les vies de S. Matthieu, de S. Marc, de S. Clement, de S. Cyprien, de S. Apollinaire, et quelques autres Opuscules. Ce recueil fut imprimé d'abord à Basle chez Oporin l'an 1552 en un volume in-folio. Depuis il fut réimprimé à Paris chez Guillaume Guillard l'an 1560 en un volume in-8°, et encore au même endroit chez Thomas Belot l'an 1571 en même volume.

La même année 1552 que Lazius publia son recueil à Basle, Thomas Beauxamis fit imprimer à Paris la vie de S. Martin par S. Sulpice, avec des Scholies de sa façon, et la profession de foi de S. Martin. L'ouvrage fut réimprimé au même endroit l'an 1566 en un volume in-8°. On trouve encore cette vie avec les deux derniers dialogues et quelques

extraits

dial 3. n. 21.

dial. 1. n. 16.

Amb. vit. n. 1.

Bib. Cas. Ben.

Bib. S. Vin. Gen.

Ibid.

Am. crit. t. p. 50.

Bib. Tell. p. 22. 1.

Bib. S. Vin. Gen.

B. M. de Ebron.

Bib. Bod. t. 1. p. 436. 2. | t. 2. P. 159. 2.

Sur. 11. nov. p. 248-273

extraits de trois lettres du même Auteur sur ce sujet au 11<sup>e</sup> jour de Novembre dans Surius.

2<sup>o</sup> Les trois lettres que S. Sulpice écrivit sur le même sujet, suivirent de près l'ouvrage précédent. Elles font avec la fin du premier Dialogue et les deux suivants entiers, la suite de la vie de S. Martin. C'est peut-être pour cela que quelques Anciens parlant de l'Histoire de ce Saint par S. Sulpice, la divisent en trois livres.

Pros. T. chr. p. 213.

La première de ces trois lettres est adressée à un Eusebe, alors Prêtre et depuis Evêque, et fut écrite lorsque la Vie de S. Martin étoit déjà entre les mains du public. Elle est pour servir de supplément à cette Vie, et repousser l'injure que faisoient au saint Evêque qui vivoit encore, les ennemis de sa vertu. On lui faisoit un reproche de ce que lui, qui avoit eu la vertu d'éteindre des embrasements, avoit pensé périr lui-même dans un autre. Comme S. Sulpice avoit omis dans sa vie le fait qui servoit de matière à cet injuste reproche, il écrivit cette lettre pour le rapporter et l'éclaircir.

Sulp. ad. Eus. p. 478. 482.

La seconde est adressée à Aurele Diacre, qui paroît avoir fait sa demeure dans le voisinage de S. Sulpice, et qui y est qualifié son très-cher frère : c'est pour lui donner avis de la mort de S. Martin, que S. Sulpice venoit d'apprendre par deux moines qui étoient venus de Tours lui en porter la nouvelle. S. Sulpice touche encore dans cette lettre quelques traits des vertus de S. Martin. Le reste de la lettre est une effusion de la tendresse, de l'attachement qu'il avoit pour lui durant sa vie, de la vénération qu'il lui portoit après sa mort, et de la certitude où il étoit de son bonheur éternel. Elle fut écrite de Toulouse, ou des environs, et aussi-tôt envoyée à Bassule qui étoit à Treves, par les gens même de S. Sulpice.

ad. Aur. p. 483-488.

ad Bass. p. 489.

Cette seconde lettre donna occasion à la troisième adressée à Bassule belle-mère de notre Saint. Car après l'avoir reçue à Treves, comme nous venons de le dire, elle écrivit incontinent à S. Sulpice, qui faisoit alors sa demeure à Toulouse, ou dans le voisinage, pour lui témoigner sa surprise, de ce qu'en parlant de la mort de S. Martin, il n'avoit pas fait le détail des circonstances de cette mort bien-heureuse. Ce fut donc pour y satisfaire que S. Sulpice entreprit cette 3<sup>e</sup> lettre : mais il marque à Bassule qu'il ne se rend à son desir, qu'à condition que la lettre qu'il lui adresse sur ce sujet, sera pour

p. 489-494.

p. 490.

p. 489.

p. 491-492.

Fleu. H. E. t. 5. p.  
246.

Sulp. hist. l. 1. n. 13.

Till. H. E. t. 12.  
p. 690.Sulp. hist. l. 2. n.  
21.  
<sup>a</sup> Paul. ep. 28. n.  
5.

Vit. c. 41. n. 3.

ep. 28. n. 5.

Sulp. hist. l. 1. n. 1.

l. 1. n. 94.

elle seule. ' Il y débute par se plaindre d'une manière aussi polie qu'ingénieuse, de ce que sitôt qu'un écrit sortoit de dessous sa main, il lui étoit incontinent enlevé pour le faire voler à Treves, avant que lui-même en sçût rien. ' C'est dans cette lettre que S. Sulpice nous a conservé ces belles Sentences que S. Martin proféra au lit de la mort, telles qu'il les avoit apprises de quelques-uns des disciples du Saint qui s'y étoient trouvés présents.

3°. ' Le plus fameux ouvrage de S. Sulpice, est son Histoire sacrée, divisée en deux livres, qui comprennent en abrégé toute la suite de la Religion depuis le commencement du monde jusqu'à son temps, c'est-à-dire jusqu'à l'an 400 de J. C. ' Il prend pour époque cette même année, qui étoit celle du Consulat de Stilicon. ' Il put dès-lors commencer son Histoire, ou en former le dessein; mais il ne l'acheva point avant l'an 403. Pour l'exécuter, ' il examina et conféra la Chronologie, et l'Histoire ancienne de toutes les nations; <sup>a</sup> s'adressant à S. Paulin, déjà retiré à Nole, pour en tirer certains éclaircissements qu'il lui marquoit sur l'Histoire universelle du monde. Mais S. Paulin, qui avouë n'être pas fort habile sur cette matière, envoïa le mémoire de son ami au Prêtre Rufin, le priant de donner à S. Sulpice la satisfaction qu'il souhaittoit. ' On croit qu'il s'agissoit de la difficulté qui se trouve à accorder les Livres des Rois avec les Paralipomenes, touchant la Chronologie des Rois d'Israël et de Juda. Cependant personne que l'on sçache, n'avoit mis la main à ce grand ouvrage, jusqu'à M. Le Brun des Marettes, qui l'a fort bien exécuté de nos jours.

' Ce fut pour l'avantage de nôtre Foi, que S. Sulpice entreprit tant de recherches, comme nous en assure S. Paulin son ami. ' Grand nombre de personnes désirant pouvoir lire en peu de temps toute l'Histoire de l'Ecriture Sainte, le presserent de leur procurer ce secours. Il fit donc un abrégé des livres sacrés, qui en contient en peu de mots tous les faits. Mais afin de les lier ensemble et d'en éclaircir la Chronologie, S. Sulpice y ajouta diverses choses de l'Histoire profane tirées des Auteurs qui en ont traité, et une petite suite de l'Histoire de l'Eglise, depuis les Apôtres où finit l'Histoire sainte, jusqu'à son temps. Il divise son ouvrage en deux livres, sans lui donner de titre particulier. ' Il pousse le premier jusqu'à la captivité de Babylone, et à la ruine de Jérusalem.

salem sous Sedecias, ' et commence le second livre à l'histoire de Daniel.

1. 2. n. 1.

' Le dessein que S. Sulpice se propose dans cette entreprise, est de donner simplement une suite abrégée des événements historiques. Tout y est presque digne de remarque : mais nous nous bornons aux observations suivantes. ' Il place l'histoire de Judith sous la douzième année du regne de Darius Ochus, qui succeda à Artaxercès-II, lorsque les Juifs après la captivité de Babylone furent de retour dans leur païs, mais avant qu'ils eussent rétabli toutes choses. ' Il met la naissance de J. C. au 25<sup>e</sup> jour de Décembre, et la lie avec le Consulat de Sabin et de Rufin, trois ans par conséquent avant l'Ere vulgaire. Sur ce principe il assigne la 29<sup>e</sup> année de cette même Ere, pour l'année de la mort de J. C. sous le Consulat des deux Geminus.

1. 2. n. 9.

n. 21. 22.

n. 39.

' Lorsqu'il a atteint l'époque de la naissance du Sauveur, il déclare que par respect il ne touchera point à ce que contiennent les Evangiles et les Actes des Apôtres, de peur que le dessein qu'il s'est proposé de ne parler que très-succinctement des choses, ne fût pas digne de l'excellence de cette histoire. ' Faisant réflexion sur ce que les anciens Auteurs profanes ne parlent point des faits qui regardent l'Histoire Sacrée contenus dans l'Ecriture Sainte, il l'attribue à une permission particuliere de Dieu. Il juge qu'il étoit indigne qu'une histoire qui devoit être renfermée dans ses propres mysteres, et n'être annoncée que par des bouches sacrées, eût été la reproduction d'un esprit corrompu, qui mêle le faux avec le vrai.

p. 348.

n. 21.

' Il fait mention de l'Episcopat de S. Pierre à Rome en lui donnant S. Paul pour collegue. ' Il met la première et la seconde persécution contre les Chrétiens sous Neron, ' et panche à croire qu'il étoit l'Antechrît. ' Il ne reconnoît en tout que neuf persécutions contre l'Eglise, ne comptant point celle de Licinius. Il dit que ce sont-là neuf des plaies dont le monde doit être frappé, et qu'ainsi il n'en reste plus qu'une à venir. Il met la 3<sup>e</sup> persécution sous Trajan, la 4<sup>e</sup> sous Adrien, la 5<sup>e</sup> sous M. Aurele, la 6<sup>e</sup> sous Sévere, la 7<sup>e</sup> sous Dece, la 8<sup>e</sup> sous Valerien, et la 9<sup>e</sup> qui dura dix ans et qui fut la plus violente, sous Diocletien et Maximien. ' Il témoigne que la Foi ne fut reçûe qu'un peu tard en deçà des Alpes, et que l'on ne commença à y voir des Martyrs que sous M. Aurele.

n. 40.

n. 41.

n. 40.

n. 45. 48.

n. 46.

- n. 45. ' Il dit que c'est une folie, ou même une impiété que de ne pas recevoir l'Apocalypse, comme quelques-uns refusoient encore de le faire. ' Il assure que de son temps on voioit encore les vestiges de Nôtre Seigneur au même endroit d'où il étoit monté au Ciel. ' Il semble confondre ce qui se passa aux deux Conciles d'Arles et de Besiers sur l'Arianisme, tenus l'un en 353, l'autre en 355. ' Il fait un assez ample détail de celui de Rimini, et de ses suites fâcheuses, conformément à ce qu'il en avoit appris de Gavidius, l'un des Evêques d'Aquitaine, qui y avoient assisté. ' S. Sulpice finit son histoire par la mort de Priscillien, et les suites funestes de l'affaire des Ithaciens, qui depuis 15 ans causoient de grandes divisions entre les Evêques des Gaules. Cette époque, à la prendre précisément ' à l'année de la mort de Priscillien, que S. Prosper marque sur l'an 385, nous conduira justement ' au Consulat de Stilicon, que S. Sulpice, comme nous avons déjà dit, avoit choisi pour son époque.
- Pros. chr. p. 736.
- Sulp. hist. l. 2. n. 13.
- Genn. vit. ill. c. 49. | Gr. T. hist. Fr. L. 1. c. 7. | Till. H. E. t. 12. p. 604.
- Sulp. pr.
- Salv. p. pr. | Dupin, Bib. t. 3. p. 477.
- Dupin ibid.
- Bib. Vatic. | Fab. Bib. lat. app. p. 59.
- Bib. Tell. p. 235. 1.
- p. 21. 1.
- Gennade et S. Grégoire de Tours donnent à l'Histoire de S. Sulpice le nom de Chronique : titre qui lui a été aussi donné par d'autres anciens Ecrivains. C'est particulièrement cet ouvrage que les gents de lettres estiment pour la manière d'écrire. ' Giselin soutient qu'entre tous ceux qui ont voulu faire des abrégés d'histoire, soit Chrétiens, soit Païens, il n'en est point qui égale celui-ci. L'on remarque que S. Sulpice y a beaucoup imité Saluste. Aussi les Sçavants le nomment le Saluste Chrétien. ' Quelques-uns vont même jusqu'à dire qu'il excelle au-dessus et de Saluste et de Tacite, parce qu'il a sçû joindre la clarté à la brieveté. Mais toutes ces beautés n'empêchent pas ' qu'il n'y ait quelques fautes contre l'exactitude de l'histoire.
- Nous avons diverses éditions de l'Histoire Sacrée de S. Sulpice, que nous ne devons pas oublier de marquer, avant que nous donnions le dénombrement des éditions de toutes ses œuvres ensemble. ' Mathias Flacius Illyricus fut le premier qui la fit imprimer à Basle l'an 1556 en un volume in-8° avec un Traité qui a pour titre *De Sacrilegorum indictis*. ' En 1560 Jacques Le Fevre Docteur de Sorbone en donna une autre édition à Paris chez Guillaume Guillard, en un volume in-16 avec l'abrégé des Vies des Prophetes et des Apôtres par Dorothee de Tyr. ' Paul Manuce la réimprima à Rome l'an 1564, en un volume in-folio, avec les notes de Pierre

Galesini, et divers écrits d'anciens Auteurs, comme les sept Livres de la Providence par Salvien, les Homélies de S. Maxime de Turin, de S. Pacien de Barcelone. ' Bolduain en marqué des éditions de Basle l'an 1572 in-8°. de Cologne 1513 in-16. d'Anvers 1574 in-8°. et de Franker 1595 en même volume. ' La même Histoire parut encore à Boulogne par les soins de la Compagnie des Libraires l'an 1581, en un volume in-8°. avec les Commentaires de Charles Sigonius; et fut ensuite réimprimée à Franckfort en 1593, et à Hanavv en 1602 en même volume. ' Jean Drusius en donna une nouvelle édition avec des notes, laquelle parut en deux différents endroits la même année 1607, à Arnheim, et à Franker chez Giles Radæus en un volume in-8°. aux deux endroits. On en trouve une édition faite à Cologne en 1610. ' Jean Sleidan après avoir continué cette Histoire, la fit imprimer avec sa continuation à Leide chez les Elzevirs l'an 1626, en un volume in-8°. ' Cette histoire ainsi augmentée par Sleidan fut réimprimée à Amsterdam l'an 1651 en un volume in-12. ' En 1711 il y eut une nouvelle édition de cette Histoire avec des notes, mais sans la continuation de Sleidan à Leispsic etc. en un volume in-12. ' Les plus amples Commentaires sur l'Histoire Sacrée de S. Sulpice, sont ceux de Christien Schottan imprimés à Franker l'an 1664, en un volume in folio.

Dès l'année 1564 il parut une Traduction Françoisse de la même histoire par les soins de Jean Filleau, Jurisconsulte de Clermont en Beauvoisis, qui y ajouta une traduction de l'ouvrage de Dorothee de Tyr sur les Vies des Prophetes et des Apôtres. Cette traduction fut imprimée à Paris chez Guillaume Guillard et la veuve d'Amauri Warencore en un volume in-8°. ' En 1626 le P. L. Bauldry Religieux Dominicain donna au public, non une nouvelle Traduction de l'Histoire de S. Sulpice, comme le promet le titre, mais la même que la précédente; n'ayant fait qu'y ajouter des notes et des remarques de sa façon, et traduire la Préface de l'Auteur que Filleau avoit omise. La traduction du P. Bauldry fut imprimée à Rouen chez Daniel Couturier en un petit volume in-12, à la fin duquel il a ajouté l'explication des 70 semaines de Daniel par Pierre Beloy. ' Pierre Rabus a donné une traduction de la même histoire en langage Hollandois, imprimée à Rotterdam l'an 1702 en un volume in-4°.

4°. Les Dialogues de S. Sulpice, divisés en trois livres

Bodl. Bib. hist. p. 75.

Lip. bib. pb. p. 1442. 1. | Bib. Barb. t. 2. p. 382. 1.

Lip. ibid. | Bib. Tell. p. 255. 1. | Bib. Ang.

Bib. D. Flor. p. 12.

... D. Fault. p. 311.

... Bal. . 1000.

... Kon. p. 113.

Bay. S. p. 531. 2.

Bib. S. Vin. Gen.

Ibid.

Bib. Lug.-Bat. p. 22. 2.

Sulp. p. 465-572.

- ou conférences, traitent, l'un des Solitaires de l'Egypte, et les deux autres de la suite de la vie de S. Martin. Posthumien qui venoit de visiter les déserts de l'Orient et de l'Egypte, parle dans le premier, et Gallus Disciple de S. Martin dans les deux suivants, qui sont pour suppléer à ce que S. Sulpice avoit omis des vertus et des autres actions de S. Martin, tant dans la Vie qu'il en avoit écrite d'abord, que dans les trois lettres qui la suivirent sur le même sujet. De sorte que Posthumien et Gallus fournirent la matière pour cet ouvrage, et que S. Sulpice ne fit qu'y donner la forme. Autrefois ces Dialogues, selon Grégoire de Tours, et quelques anciennes éditions de Gennade, n'étoient divisés qu'en deux livres; et cette division étoit naturelle. Car les deux premiers ne faisant que l'entretien d'un seul jour, comme nous allons dire, ne devoient faire aussi qu'un seul livre.
- Dial. 1. n. 19. ' Posthumien aiant fini de raconter à S. Sulpice ce qui regarde les Solitaires de l'Egypte, il le pria de la part de plusieurs serviteurs de Dieu, de l'entretenir des choses qu'il avoit omises dans la Vie de S. Martin. S. Sulpice prit la parole, et montra d'abord que ce qu'avoit fait S. Martin, étoit encore plus grand que toutes les merveilles que Posthumien venoit de rapporter des Solitaires qu'il avoit visités. Mais afin de donner à Posthumien une entière satisfaction, l'on convint que Gallus, qui se trouvoit chez S. Sulpice, et qui dès sa jeunesse avoit demeuré auprès de S. Martin, rapporteroit ce que S. Sulpice avoit omis des actions du S. Evêque.
- Till. H. E. t. 12. p. 690. ' Gallus le fit, et parla à ce sujet tant que le jour dura. C'est ce qui fait le second livre des Dialogues.
- Sulp. dial. 1. n. 15. 76. ' Le lendemain Gallus reprit son discours en présence de plusieurs autres personnes, et continua à parler de S. Martin; ce qui fait le troisième et dernier livre. Les faits y sont autorisés par des témoins vivants, parce que quelques personnes avoient témoigné douter d'une partie des choses qu'on avoit dites la veille. Il paroît par le recit de Gallus que S. Sulpice avoit écrit le premier Dialogue sur S. Martin, et par conséquent celui de Posthumien sur les Solitaires de l'Egypte, lorsque Gallus parloit le second jour des conférences. On y voit effectivement quelques indices qui marquent, ou que S. Sulpice y mit la main aussi-tôt après les conférences, ou même qu'il les écrivit apparemment en notes, à mesure que les autres parloient. Il est au moins cer-
- n. 17.
- n. 19. 20.
- Dial. 2. n. 1. 7.
- Dial. 3. n. 1.
- n. 5.
- n. 1.
- Ibid. | n. 21.
- n. 21.



tain qu'avant que Posthumien partît pour s'en retourner en Orient, ce qu'il fit peu de jours après, S. Sulpice le chargea de porter à S. Paulin de Nole deux de ces Dialogues, qui étoient déjà rédigés par écrit. Et peut-être par ces deux Dialogues entend-t-on les trois, que l'on ne divisoit anciennement qu'en deux livres. On croit que S. Sulpice fit cet ouvrage en 405, la huitième année depuis la mort de S. Martin, que nous avons placée en l'an 397. S. Sulpice y protesta devant J. C. comme il avoit fait dans la Vie du Saint, qu'il ne dit rien qu'il n'ait vû de ses yeux, ou scû de personnes très-assûrées, et pour l'ordinaire de S. Martin même, qui n'avoit pas besoin que l'on relevât sa gloire par des mensonges.

Till. *ibid.* p. 603.

Sulp. Dial. 2. n. 16.

Dial. 3. n. 5.

Ces Dialogues sont composés avec tant d'art et de justesse, que l'on ne se peut lasser de les lire, particulièrement le premier, qui traite de plusieurs particularités des Moines d'Orient. On y porte d'Origene un jugement très-sage et très-moderé. Quoiqu'on ne l'excuse pas entierement, on n'approuve pas néanmoins la rigueur dont l'Evêque d'Alexandrie avoit usé contre ses défenseurs. On y déplore le malheur de l'Eglise, qui étoit troublée pour une chose de si peu de conséquence. Il est parlé de S. Jérôme, dont on y fait un fort bel éloge. <sup>a</sup> Le second et le troisième Dialogue contiennent plusieurs Sentences spirituelles que S. Martin avoit proférées en diverses occasions, comme nous avons dit plus amplement ailleurs.

Dupin *ibid.* p. 477.

p. 478.

Sulp. Dial. 1. n. 34.  
p. 503. 504. 506.  
<sup>a</sup> Dial. 2. n. 11. 12.  
16. | Dial. 3. n. 18.

Le Concile de Rome sous Gélase nomme les Dialogues de S. Sulpice, les Opuscules de Gallus et de Posthumien, en les mettant au nombre des livres apocryphes, apparemment à cause de l'erreur des Millenaires. Car S. Jérôme nous apprend que S. Sulpice suivoit cette opinion dans son Dialogue intitulé Gallus, c'est-à-dire dans le second et le troisième; S. Jérôme pouvant ne le compter que pour un seul. Il n'y en a rien aujourd'hui : mais l'endroit marqué par S. Jérôme pouvoit être à la fin du second Dialogue, où l'Auteur rapporte un discours de S. Martin sur l'Antechrît. On l'en aura peut-être ôté exprès, comme nous avons remarqué qu'on avoit retranché autrefois les cinq derniers chapitres de l'ouvrage de S. Irenée contre les hérésies. Le discours même de S. Martin sur l'Antechrît, qui contient quelques opinions extraordinaires, manque dans quelques manuscrits, et

Conc. t. 4. p. 1. 265.

Hier. in Ez. c. 36.  
p. 952.Till. H. E. t. 2. p.  
334.

t. 10. p. 317.

dans quelques éditions, ' de même que ce qui y est dit, que Néron doit venir avant l'Antechrît.

Paul. Vit. M. l. 6.  
v. 187-196.

' Paulin de Périgueux parle de ces Dialogues avec éloge, et crut ne pouvoir mieux faire pour honorer S. Martin, que de mettre en vers ce que cet admirable Historien, c'est ainsi qu'il qualifie lui-même S. Sulpice, avoit écrit en prose avec tant

L. 4. v. 1-6.

d'érudition, ' soit dans la Vie de S. Martin, soit dans ses Dialogues. Il en composa cinq livres que nous avons encore. Environ cent ans après ' Fortunat de Poitiers entreprit la même

Fort. vit. M. l. 1.  
pr. p. 278.

chose. Mais quoique Paulin n'y eût pas un entier succès, Fortunat y en eut encore moins; et ces deux Poètes n'ont

Rolw. Vit. PP. pr.  
6. p. 30.

fait proprement que mettre en assez mauvais vers une prose des plus agréables et des plus élégantes. ' Le 4<sup>e</sup> Livre des Vies des Peres du désert est tiré en partie de S. Sulpice, c'est-à-dire, du premier de ses trois Dialogues.

Spic. t. 5. p. 532-536.  
a Till. H. E. t. 12.  
p. 61.

5<sup>e</sup> ' Dom Luc d'Achery nous a donné au 5<sup>e</sup> tome de son Spicilege cinq lettres attribuées à S. Severe Sulpice. ' La première est assurément de lui, et écrite à S. Paulin, comme le titre le porte. Elle est au sujet d'un cuisinier que S. Sulpice lui adresse; et ce qu'il y dit à ce sujet, est digne de l'esprit et de la piété qui paroissent dans ses autres écrits. Mais les quatre autres n'ont rien ni de l'esprit ni du style de S. Sulpice; quoique la 3<sup>e</sup> ne laisse pas de mériter d'être remarquée.

p. 609.

6<sup>e</sup>. Nous avons perdu un très-grand nombre d'autres lettres de notre Auteur. ' Il est certain par celles de S. Paulin, qu'il

Paul ep. 23. n. 1.  
ep. 12. n. 4.

en avoit écrit à ce S. Evêque plusieurs autres, outre les deux qui sont marquées dans Gennade, et que nous n'avons même pas aujourd'hui. ' Non seulement, S. Sulpice écrivoit à

Genn. ibid.

S. Paulin réglément chaque année; ' mais encore il ménageoit

toutes les occasions qui se présentent pour le faire, et lui envoïoit même exprès de ses gents, qui aiant imité sa piété,

étoient devenus de ses serviteurs, ses enfants spirituels. ' Le même Gennade parle encore de quelques lettres à diverses

Till. ibid.

personnes, que l'on ne se mettoit pas en peine de copier avec ses autres écrits; parce, dit-il, qu'elles traitoient quelquefois

d'affaires domestiques. La perte néanmoins en est d'autant plus grande, ' qu'elles nous feroient connoître davantage l'esprit,

le caractère, et peut-être même la sainteté de leur auteur.

Genn. ibid.

' On recherchoit avec plus de soin grand nombre d'autres lettres qu'il avoit écrites à sa sœur Claudia, pour l'exhorter à

aimer Dieu, et à mépriser le monde; mais le malheur des

temps

temps nous les a enlevées toutes à la réserve d'une, que M. Baluze nous a donnée en 1678 au premier tome de ses *Miscellanea*. Elle est sur le jugement dernier, selon le titre qui se lit à la tête, et contient divers traits de l'éminente piété de nôtre Saint. On y trouve des preuves qui confirment ce que dit Gennade du grand nombre d'autres lettres que S. Sulpice avoit écrites à sa chère sœur.

7°. A la suite de la lettre précédente, M. Baluze en a fait imprimer une autre attribuée encore à S. Sulpice, et adressée à sa sœur Claudia. Mais assurément ce n'est point une pièce nouvelle, comme le remarque fort bien l'Auteur des *Aménités de la critique*; puisqu'elle se trouve même plus correcte dans les éditions des œuvres de S. Jérôme, et dans le Code des Regles dressé par S. Benoît d'Aniane, et publié par M. Holstenius. Dans ce dernier recueil elle est attribuée à S. Athanase; et quelques-uns l'ont même donnée à S. Augustin. Abaillard l'attribuë et à S. Jérôme et à S. Pélage. Entre les Anciens il ne paroît personne qui l'ait attribuée à S. Sulpice; et aucun des modernes n'a osé le faire, sinon depuis que M. Baluze l'a publiée sous le nom de cet illustre Ecrivain. On peut néanmoins légitimement douter si elle est de lui. Il est certain d'une part, qu'il ne s'y trouve rien qui montre qu'il s'y adresse à sa sœur Claudia, pour qui l'on prétend qu'elle a été écrite, plutôt qu'à toute autre Vierge. D'ailleurs le style de cet opuscule, qui est moins une lettre qu'un assez long traité sur la virginité, n'approche pas, quoique assez poli, des beautés du stile de S. Sulpice, qui est bien plus mâle, plus énergique, plus élégant, et dont les pensées sont beaucoup plus élevées, et le tour plus délicat. En un mot, ce traité par rapport aux sentiments de piété qu'il contient, n'est du tout point indigne de S. Sulpice; mais à cela près, nous n'y voions rien qui puisse le faire regarder comme son ouvrage; car le nom qu'il porte en tête, lui sera venu sans doute de la hardiesse de quelque copiste, qui le trouvant sans nom à la suite de la lettre à Claudia, lui aura fait porter, comme cette lettre, le nom de S. Sulpice.

Quelques Auteurs se sont avisés de donner à S. Sulpice l'épigramme sur les bœufs, dont nous avons parlé à l'article du Poète Sancte. Mais il y a bien de l'apparence que tout le fondement de leur opinion est le nom de Sévere, que portoit le véritable Auteur de cette pièce. De même Honoré d'Au-

Bal. Misc. t. 1. p. 329-335.

p. 329.

Genn. ibid.

Bal. ibid. p. 335. 354.

Am. crit. t. 1. p. 12-31.

Hier. t. 3. p. 108. 116. | Cod. reg. app. p. 8-20.

Am. crit. ibid. p. 28-30.

Bib. Bod. t. 2. p. 159. 2. | Cave, p. 239.

Hon. Au. Scr. ecc. 1. 2. c. 19.

tun attribuë, par erreur, à S. Sulpice la vie de S. Paulin de Nole.

## §. III.

## EDITIONS DE TOUTES SES ŒUVRES.

- OUTRE les différentes éditions particulières de la vie de S. Martin, et de l'Histoire Sacrée de S. Sulpice, que nous avons déjà marquées, il y a eu plusieurs autres éditions générales de toutes ses œuvres recueillies ensemble. La première que nous connoissons, est celle que Lipénus marque s'être faite à Basle l'an 1565 en un volume in-16. <sup>a</sup> En 1569 on réimprima toutes les œuvres de S. Sulpice à Basle parmi les Orthodoxographes, où la lettre à Eusebe se trouve à la tête de la vie de S. Martin; quoique naturellement elle dût être à la fin. Victor Gisellini Medecin en donna une autre édition avec des notes en un volume in-8° à Anvers chez Christophe Plantin l'an 1574. A la tête de cette édition, comme de plusieurs autres qui l'on suivie, S. Sulpice est mal à propos qualifié Archevêque de Bourges. C'est apparemment l'édition de Gisellini, qui parut de nouveau l'année suivante 1575, à Paris en un volume in-8°, et dans le 2<sup>e</sup> tome de la bibliothèque des Peres imprimée la même année. Il y en eut une autre édition à Amsterdam la même année en un volume in-12, et à Cologne en un volume in-16. Les écrits de S. Sulpice furent encore réimprimés à Anvers l'an 1581, en un volume in-8° avec les Scholies de Pierre Galesini. On en produit d'autres éditions faites en la même année 1589, à Amsterdam en un volume in-12, et à Paris en un volume in-8° Mais on ne marque point par les soins de qui elles ont été faites, non plus que les suivantes de Franker 1595 en un volume in-16; de Cologne 1599, et 1600 en même volume; et de Paris 1610. <sup>a</sup> S. Sulpice fut encore réimprimé avec les notes de J. Drusius à Franker en 1607 in-8°.
- L'édition de Gisellini parut de nouveau à Leide en un volume in-12 l'an 1635, et la même année à Amsterdam chez les Elzevirs. Elle fut renouvelée à Leide l'année suivante 1636 en un volume in-16, avec la petite Chronologie de l'éditeur. Lipénus en marque encore une édition d'Amsterdam l'an 1641 en un volume in-12. Depuis, les œuvres de S. Sulpice passerent dans les bibliothèques des Peres de
- Lip. bib. ph. p. 1442. 1.  
<sup>a</sup> Orthod. t. 2. p. 499-587.
- Bib. s. Pet. mon.
- Bib. Bod. t. 2. p. 159. 1. Lip. ibid.
- Bib. Lug. Bat. p. 69. 1.
- Lip. ibid.
- Bib. Bod. ibid. 2.
- Lip. ibid.
- Bib. Bod. ibid. 1.  
<sup>a</sup>... Colb. t. 3. p. 1081.
- Bib. Barb. t. 2. p. 382. 1. | Dupin,  
 Bib. t. 3. p. 478.  
 Bib. Angel.
- Lip. ibid.
- Bib. PP. t. 6. p. 326-373. | P. t. 7. p. 163-238.

Paris 1644, et de Lyon 1677. Dans celle de Paris on y a qualifié S. Sulpice Archevêque de Bourges. Toutes ces éditions des œuvres de S. Sulpice sont assez défectueuses. George Hornius entreprit de les revoir, et d'en donner une nouvelle plus parfaite. Celle qu'il prépara, fut publiée avec des notes choisies de divers Sçavants en un volume in-8° à Leide chez François Hackius l'an 1647. Elle fut renouvelée ensuite plusieurs fois au même endroit, et nommément en 1654, 1655, 1665. La même année 1665 elle parut aussi à Rotterdam, et à Amsterdam chez les Elzevirs en un volume in-8°. Cette dernière édition est sans contradiction la plus complète et préférable à toutes les autres, au moins pour les sçavantes notes dont elle est enrichie, et la beauté du papier et des caractères.

On se plaint un peu cependant de ce qu'Hornius n'a fait que suivre le texte de Gisellini. C'est ce qu'a fait aussi avec de nouvelles fautes Jérôme Mercier, Licentié en l'un et l'autre Droit, dans l'édition qu'il publia à Paris l'an 1657, et même dès l'année précédente 1656 chez Michel Bobin en un volume in-12, et depuis encore à Paris chez Claude Thiboust en même volume les années 1659, 1669; et 1714 chez Jean-Baptiste Brocas. Ces éditions et d'Hornius et de Mercier, et peut-être plusieurs autres, ont une faute considérable dans le second dialogue de S. Sulpice, où après ces mots de Posthumien à Gallus, *Verum sicut tu soles dicere, cum edacitatis argueris, Galli sumus : ita nos in hac parte nunquam vel Martini exemplo, vel tuis disputationibus corrigendi*, ou plutôt *corrigendos, fatemur*, on a oublié ces deux mots essentiels de la réponse de Posthumien : *Teuthones sumus*. L'Auteur des Aménités de la critique paroît être le premier qui se soit aperçu de cette faute, et qui ait trouvé heureusement de quoi la corriger, en y ajoutant ces deux mots, qui se lisent dans l'édition du même ouvrage de S. Sulpice, faite à Paris chez Jean Petit l'an 1511, comme nous avons dit plus haut. En 1662 Chrétien Scotan donna une nouvelle édition de toutes les œuvres de S. Sulpice avec de très-amples commentaires en deux volumes fol. Cette édition est faite à Franker, où elle parut de nouveau en 1664. Après toutes ces éditions de S. Sulpice, est venue celle qu'en a publiée Jean Vorstius avec des notes de sa façon. Elle parut à Berlin en un volume in-12 l'an 1668, et de nouveau à Leipsic en un volume in-8° l'an 1703.

Bib. Tell. p. 235.  
1 | .. Miss. Cen.

...Bod. ibid. 2.

Lip. ibid. 2.

Bib. c. vin. Cen.

Am. crit. t. 2. p. 50.  
p. 49. 50.

Bib. S. Alb. Aud

...ff. Præd. Cen. |  
...S. Vin. Cen.  
a Am. crit. ibid.

Sulp. dial. 2. n. 7.  
p. 541.

Am. crit. t. 1. p  
50.

Le Long. bib. sac.  
pag. 978.

Lip. ibid.

Bib. Kon. p. 357.

Cette édition a été revûë depuis par M. le Clerc, et renouvelée au même endroit chez Thomas Fritsch l'an 1709 en même volume divisé en deux tomes. Le premier contient ce qui avoit été publié jusqu'alors des œuvres de S. Sulpice, avec les notes de Vorstius. Le second tome comprend les sept lettres données par M. Baluze et Dom Luc d'Acheri sous le nom de S. Sulpice, avec les remarques du nouvel éditeur, qui a fait une correction heureuse à une des lettres, où il a rétabli *lomentis* pour *lamentis*, qui se lit dans l'édition de M. Baluze. On a vû au reste ce que l'on doit penser de l'attribution de ces sept lettres à S. Sulpice.

Lip. *ibid.*

M. Giry nous a donné une traduction française des œuvres de S. Sulpice, imprimées à Paris l'an 1659 en un volume in-42. Ce sont-là les éditions de S. Sévere Sulpice, qui ont paru en des volumes séparés. (III.)

## GALLUS,

DISCIPLE DE S. MARTIN.

Salp. Dial. 1. n. 2.  
4. 20.

n. 2. 4. 14.

n. 4. 20.

dial. 2. n. 1.

n. 3. 5.

n. 3.

GALLUS, dont nous avons touché quelque chose en parlant des écrits de S. Sulpice, mérite de trouver une place particulière dans cet ouvrage. ' Il étoit Gaulois de naissance, étant né dans un endroit des Gaules fort éloigné de la mer, et ce semble, dans la Belgique. ' S. Sulpice et Posthumien s'entretenant avec lui, le raillent agréablement sur la réputation qu'avoient les gents de son païs, de manger beaucoup; de quoi il ne fait que plaisanter lui-même avec esprit. ' Il avoit étudié les belles Lettres; et S. Sulpice lui donne quelquefois la qualité de Scholastique: ce qui signifioit en ce temps-là, un homme qui parle et qui écrit poliment.

' Après que Gallus eut quitté les écoles, il se retira à Marmoutier sous la conduite de saint Martin de Tours. On peut juger de l'estime que le Saint faisoit de son mérite, ' par le choix qu'il avoit fait de lui pour l'accompagner ordinairement dans ses voïages. Il se trouva présent au miracle que le Saint opéra près de Chartres, en ressuscitant un mort. Il reçut de sa part en différentes rencontres quelques autres marques de distinction. ' Il avoit un oncle maternel nommé Evan-

ce, qui bien qu'engagé dans le siècle, étoit un excellent Chrétien. Evance étant tombé dangereusement malade, S. Martin alla exprès chez lui, et le guérit d'une manière miraculeuse.

Le Saint aiant quitté la terre pour aller au Ciel recevoir la récompence de ses travaux, Gallus se retira auprès de saint Sévere Sulpice, à qui il devint très-cher. Il y a bien de l'apparence qu'il fut un de ces deux Moines de Tours, qui allerent à Toulouse, ou dans le voisinage, où S. Sulpice faisoit alors sa demeure, pour lui apporter la nouvelle de la mort du S. Evêque. Quelque temps après Posthumien de retour de ses voïages d'Orient et d'Egypte, se rendit chez S. Sulpice, où il trouva Gallus, avec qui il lia une amitié très-étroite. Cette rencontre eut une heureuse suite, puisqu'elle donna naissance aux trois dialogues que S. Sulpice rédigea par écrit, et que nous avons encore, comme nous avons dit en son lieu. S. Sulpice, Gallus et Posthumien sont les trois personnages qui y parlent. Posthumien fournit la matière du premier, qui traite des vertus des Solitaires de l'Egypte, et Gallus la matière de deux autres.

Posthumien aiant fini de raconter ce qu'il avoit à dire des Solitaires qu'il venoit de visiter, il pria S. Sulpice de lui apprendre ce qu'il avoit omis des actions de S. Martin dans la vie qu'il en avoit composée. Mais S. Sulpice lui fit entendre que Gallus en qualité de disciple de ce grand Evêque, s'en acquitteroit mieux que lui pour bien des raisons. Que d'ailleurs il étoit juste que lui Sulpice aiant déjà parlé dans l'ouvrage qu'il avoit publié sur ce sujet, et Posthumien dans la narration qu'il venoit de faire des vertus des Solitaires d'Orient, Gallus parlât à son tour sur une matière qu'il possédoit mieux que personne. D'abord Gallus s'en excusa avec beaucoup de modestie et d'humilité; car selon la remarque de S. Sulpice même, qui a été attentif à nous conserver quelques traits de son éloge, il avoit une noble pudeur. Enfin Gallus se rendit à ce que l'on exigeoit de lui, protestant de ne rien avancer dont il n'eût été témoin lui-même, ou qu'il n'eût scû de personnes dignes de foi, et souvent de la bouche même de S. Martin.

Il parla donc après Posthumien tout le reste de la journée presque jusqu'à la nuit, sur les actions de S. Martin, sans rien répéter de ce que S. Sulpice en avoit déjà publié dans sa vie. Le lendemain il reprit son discours sur le même

dial. 1. n. 1.

ad Aur. p. 484.

ad. Bass. p. 489.

ad Aur. ibid.

dial. 1. n. 1.

dial 1. n. 16. 29.

n. 20.

n. 2. dial. 3. n. 1.

dial. 1. ibid.

dial. 3. n. 5.

dial. 2. n. 16.

dial. 1. n. 20.

dial. 3. n. 1.

- n. 5. sujet, en présence de plusieurs autres personnes qui n'avoient pas assisté à la première conférence, et dont quelques-uns avoient été, comme lui, disciples de S. Martin. Il seut profiter de cet avantage pour autoriser ce qu'il rapportoit, par des témoins oculaires, et fermer par-là toute voie à l'incrédulité, et la bouche à la calomnie. Gallus nous a conservé dans ses discours plusieurs sentences édifiantes et spirituelles de S. Martin. Il y cite quelquefois les Poètes profanes, mais il ne le fait qu'avec beaucoup de modestie, et sans affecter un air de sçavant ou de beau parleur. Car quoiqu'il eût de l'éloquence, il avoit appris de S. Martin même à mépriser tous les ornements du discours. Il parle en quelques endroits du premier dialogue, et y témoigne n'être pas content d'un livre de S. Jérôme qu'il avoit lû depuis cinq ans, et dans lequel ce Pere décrioit la conduite de tous les Moines.
- dial. 2. n. 11. 12. 16. 'Lorsque Gallus parloit de la sorte de S. Martin chez S. Sulpice, c'étoit la huitième année depuis qu'il avoit ouï de sa bouche une partie des choses qu'il rapportoit. Il veut dire sans doute, que c'étoit la 8<sup>e</sup> année depuis la mort du S. Evêque : ce qui nous conduiroit à l'an 405, auquel on croit que ces dialogues se sont tenus, et ont été rédigés par écrit. Comme l'on y qualifie la plupart de personnes dont on y parle, les uns Evêques les autres Prêtres, et que l'on n'y donne aucune qualité à Gallus, il est à croire qu'il n'étoit que simple Moine, et que son humilité l'avoit empêché de prendre aucun degré dans l'Eglise. Au reste, quoique S. Sulpice ait prêté sa plume à ces dialogues, et qu'il leur ait donné la forme, on ne laissoit pas néanmoins au V siècle de leur faire porter les noms de Posthumien et de Gallus. C'est en le leur attribuant, que le Concile de Rome en 494, les met au rang des livres apocryphes.
- dial. 3. n. 13.
- dial. 1. n. 20.
- n. 4. 20.
- dial. 2. n. 16. p. 540.
- Conc. 4. 5. p. 1265.



## EVAGRE,

PRÊTRE ET DISCIPLE DE S. MARTIN.

## §. I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Nos Gaules ont eu leur Evagre, comme la Syrie et le Pont ont eu les leurs, et dans le même temps, c'est-à-dire, à la fin du IV siècle et au commencement du V. L'Evagre des Gaules étoit un Prêtre, qui avoit été Moine sous S. Martin de Tours. Il se trouva en la compagnie du Saint Evêque, lorsqu'il guérit miraculeusement une muette à Chartres. S'il étoit certain qu'il eût été revêtu du Sacerdoce dès le vivant de S. Martin, il y auroit bien de l'apparence qu'il seroit lui-même ce Prêtre qui accompagnoit ordinairement le Saint dans ses voïages. Ainsi ce seroit Evagre qui mangeant avec S. Martin à la Table de l'Empereur Maxime, se trouvoit placé entre l'oncle et le frere de ce Prince, et à qui ce Saint après avoir bû presenta la coupe, que Maxime s'attendoit de recevoir immédiatement de la main du S. Evêque.

Sulp. dial. 3. n. 1.  
p. 550. 551.  
a n. 2. p. 552. 553.

vit. M. n. 23. p.  
466.

p. 467.

Evagre après la mort de S. Martin se retira, comme quelques autres disciples du Saint, chez Sévere Sulpice. Il est au moins vrai qu'il y étoit en 405, et qu'il assista à la seconde conférence qu'y fit Gallus sur les actions de ce grand Evêque, omises par S. Sulpice dans la vie qu'il en avoit déjà publiée. Gallus l'y prend même pour témoin oculaire de ce qu'il avance sur ce sujet. C'est-là tout ce que nous sçavons de plus certain touchant Evagre.

dial. 3. n. 1. p.  
550. 551.

n. 2. p. 552. 553.

Mais nous croïons avoir d'ailleurs des preuves suffisantes pour montrer que c'est cet Evagre dont parlent Gennade et le Comte Marcellin après lui, comme Auteur d'un écrit qui porte pour titre *Dispute entre Simon Juif et Théophile Chrétien*. Les raisons qui nous le rendent fort probable sont :

Genn. vir. ill. c.  
50 | Marcel. chr.  
p. 358.

1°. Les caracteres de cet Auteur, qui étoit un écrivain Latin, revêtu du Sacerdoce, et Moine de profession. C'est

ce qui paroît manifestement par les ouvrages qui nous restent de lui, comme on le verra par la suite.

2°. Le temps auquel Gennade met cet Auteur, qu'il a soin de distinguer de l'Evagre du Pont, appuie merveilleusement nôtre sentiment. Car il faut observer que bien que Gennade ne soit pas exact dans la chronologie qu'il suit, en plaçant les écrivains dont il nous donne le catalogue, il a néanmoins voulu, comme nous dirons plus amplement en son lieu, les diviser en trois classes. Il est visible qu'il met dans la première les Auteurs qui ont fleuri dès la fin du IV siècle; dans la seconde ceux qui ont paru avant le milieu du siècle suivant, et dans la troisième ceux qui sont venus depuis. Or Evagre dont nous parlons, se trouve entre les premiers écrivains de la seconde classe; et le Comte Marcellin le place en 423. <sup>1</sup>

Marcel. *ibid.*

Genn. *ibid.*

3°. La manière dont Gennade parle de l'écrit d'Evagre; en disant qu'il étoit entre les mains de presque tout le monde, insinüe, si même elle ne le prouve pas positivement, que cet écrit avoit pris naissance dans les Gaules. On pourroit fortifier cette preuve par le témoignage de l'Auteur de l'Apologie des Peres, qui soutient que la plupart des écrivains dont parle Gennade, sont Gaulois.

Apol. des PP, p. 21.

Sulp. dial. 3. n. 1. p. 530. 531.

4°. Enfin, comme cet écrit est en forme de dialogue, ce genre d'écrire convient parfaitement au Prêtre Evagre, qui avoit sous les yeux l'exemple tout récent de S. Sévere Sulpice, son condisciple et son hôte, qui venoit de publier ses dialogues pour suppléer à ce qu'il avoit déjà écrit sur la vie de S. Martin.

Après tout si ces raisons ne rendent pas certaine l'opinion que nous établissons, elles montrent au moins qu'il n'est nul auteur du nom d'Evagre, à qui l'on puisse plus légitimement rapporter l'endroit cité de Gennade, qu'à Evagre qui fait le sujet de cet article. On verra par l'histoire de ses écrits, que c'étoit un homme fort instruit de la science ecclésiastique, et qui dans le secret de sa retraite travailloit pour la religion, sans vouloir être connu que de Dieu.

Fris. bib. ph. p. 68. 1. 1 / Frisius le met aussi au commencement du V siècle entre 400 et 410.

## §.-II.

## SES ECRITS.

APRÈS ce que nous venons de dire, on ne peut pas raisonnablement douter que *la dispute entre Théophile Chrétien, et Simon juif*, n'appartienne à Evagre disciple de S. Martin. Cet ouvrage étoit fort répandu au temps de Gennade et du Comte Marcellin, comme l'on vient de le voir. Dans les siècles postérieurs on ne le voit paroître que dans la bibliothèque de S. Riquier, où il se trouvoit encore au XI siècle. On le croïoit perdu depuis long-temps, lorsque Dom Martene et Dom Durand nous l'ont donné à la tête du 5<sup>e</sup> volume de leur *Thrésor d'Anecdotes*, apres l'avoir tiré d'un ancien manuscrit de la bibliothèque de l'Abbaïe de Vendôme. Quelqu'ancien que soit ce manuscrit il ne laisse pas de s'y être glissé quelques fautes par la négligence des Copistes : mais elles sont de peu de conséquence.

Genn. vir. ill. c.  
50. | Marcel. chr.  
p. 358.  
Spic. t. 4. p. 484.

Mart. Th. Anecd.  
t. 5. p. 3-18.

L'antiquité du manuscrit est une preuve de celle de l'ouvrage, qui en contient lui même quelques autres, *qui remontent beaucoup plus haut*. Telle est la pureté du style qu'y emploie l'Auteur, et qui montre que l'écrit est antérieur à l'introduction de la barbarie dans la langue Latine. Telle est encore l'ancienne version de l'écriture qu'il y suit par tout. De sorte qu'il n'est pas permis de révoquer en doute que ce ne soit le même ouvrage marqué par Gennade et le Comte Marcellin.

On ne doit pas au reste s'attendre que l'on y trouvera un *Traité entier de Controverse contre les Juifs*. Ce n'est proprement qu'un essai de ce que l'on pourroit faire sur ce sujet. Evagre s'y attache à une grande brieveté. Il ne laisse pas néanmoins d'y conduire son Juif à une entière conversion, et de répondre assez bien à ses difficultés, quoiqu'il ne leur donne pas toujours toute la force qu'elles pourroient avoir, et qu'il ait quelquefois recours au sens figuré pour les résoudre. Il y établit assez-bien la Filiation, la Divinité, les deux avenements, la naissance, la mort et la passion du Messie. Mais il passe légèrement sur les autres mysteres, et ne fait aucun usage contre son Juif de l'état où se trouve sa Nation depuis la destruction du Temple de Jérusalem, ni du terme des semaines de Daniel, qui prouvent si clairement la venue

du Messie promis par la Loi et les Prophètes. En lui citant l'endroit du 21<sup>e</sup> Pseaume *Foderunt manus meas*, etc., il ne lui fait point répondre comme répondent les Juifs modernes, que ce n'est point là la véritable leçon de ce verset. Il paroît par là que les Juifs n'avoient pas encore alors inventé cette mau-  
vaise subtilité.

p. 10.

'L'Auteur du Dialogue y compte S. Matthieu l'Apôtre au nombre des Gentils qui crurent en J. C. avant sa Passion.

p. 9. not.

'Tertullien avoit été dans le même sentiment, qui fut depuis combattu et détruit par S. Jérôme. 'Evagre suppose aussi que

p. 13.

J. C. après son Baptême n'annonça l'Évangile que pendant un an, et qu'ensuite il souffrit la mort; 'c'est encore une opi-

not.

nion particulière à Tertullien. Mais on ne voit pas qu'elle ait été suivie par les autres anciens Peres, si l'on en excepte

p. 13.

Lactance. 'Il reconnoît et cite le Livre de la Sagesse sous le nom de Salomon, conformément à la tradition attestée par

p. 16.

plusieurs Peres de l'Église, dont nous avons parlé sur les siècles précédents. 'Évagre qui dans ce Dialogue fait le personnage de Théophile, y marque clairement son Sacerdoce, puisqu'il baptise et impose lui-même les mains à son Juif converti.

p. 16-18.

'La prière qu'il met en la bouche de ce Prosélyte, est pleine de piété et d'une sainte reconnoissance envers J. C. qui l'avoit fait passer des ténèbres de l'erreur à la lumière de la vérité.

S'il ne paroît y avoir aucun doute, comme nous l'avons montré, que la dispute ou Dialogue précédent appartienne à Evagre disciple de S. Martin, il ne doit pas y en avoir da-

Spic. t. 10. p. 1.  
123.

vantage qu'il ne soit aussi l'Auteur d'un autre écrit publié par Dom Luc d'Achery à la tête du 10<sup>e</sup> volume de son Spicilege. Cet autre ouvrage est divisé en trois livres, et porte pour titre : *Les Livres des consultations ou délibérations de Zachée Chrétien et d'Apollonius Philosophe.* 'Il a été tiré de trois manus-

pr. p. 12. 13.

crits, deux desquels avoient appartenu autrefois à M. de Thou, et le troisième étoit de l'Abbaïe de S. Arnoul à Metz. Comme ces manuscrits étoient fort défectueux, quoique l'un parût

t. 13. app. p. 185. |  
Mart. th. Anecd. t.  
5. p. 1846.

avoir 800 ans d'antiquité, le texte a été depuis collationné sur deux autres anciens manuscrits, l'un de l'Abbaïe de Vendôme, et l'autre de la main d'Adémar de Chabanois, ou au moins fait par son ordre avant l'an 1010. Or voici les raisons qui nous persuadent que l'Auteur du premier ouvrage a aussi composé le second.

1°. Le titre de l'un et de l'autre est le même. Car quoique le second écrit soit intitulé *Des Consultations*, néanmoins à la fin du premier et du troisième livre dans l'imprimé, <sup>a</sup> et à la tête du texte dans les manuscrits de S. Martial de Limoges et de l'Abbaïe de Vendôme, il porte pour titre : *Dispute d'Apollonius Philosophe et de Zachée Chrétien*. D'ailleurs l'ouvrage dans ce dernier manuscrit est immédiatement suivi du premier, comme si celui-ci en faisoit le quatrième livre.

Spic. t. 10. p. 48.  
125.  
<sup>a</sup> Mart. ibid. p. 1. 2.

2°. C'est le même genie, c'est la même maniere d'écrire et de raisonner dans les deux ouvrages. L'un et l'autre est en forme de dialogue. Dans l'un le Philosophe, et dans l'autre le Juif proposent de telle maniere leurs difficultés, que le Chrétien qui les résoud, convainc et persuade le Juif et le Philosophe.

p. 2. 3.

3°. Le style de l'un de ces écrits est le même que le style de l'autre, comme il est aisé de s'en convaincre par la lecture, particulièrement en comparant les chapitres IV, V et VI du second livre de la *Dispute* entre Zachée et Apollonius, avec le *Dialogue* entre Théophile et Simon. Seulement dans la dispute avec le Juif il est plus concis et plus serré, parce que l'Auteur s'y est étudié à être court; au lieu que dans la dispute avec le Philosophe il est plus diffus, parce que l'Auteur y a donné plus de carrière à son esprit.

p. 3. 4.

Outre ces raisons, il y en a d'autres prises de l'ouvrage même contre le Philosophe, qui déposent spécialement en faveur de l'opinion qui l'attribue à Evagre. Il est certain que cet écrit fut composé au commencement du V siècle, temps auquel il fleurissoit. C'est de quoi l'on ne peut douter en lisant la description qu'il fait au livre 3<sup>e</sup> des ravages qui désoloient alors son pays, et en la comparant avec ce que les Ecrivains du même siècle nous apprennent du triste état auquel nos Gaules en particulier étoient alors réduites. C'est ce que prouvent encore plusieurs autres traits de l'ouvrage, nommément l'énumération que l'Auteur y fait des Hérétiques qui avoient paru jusqu'alors dans l'Eglise. Il nomme les Manichéens, les Marcionites, les Photiniens, les Sabelliens, les Patropassiens, les Ariens, les Novatiens, et ne dit pas un mot des Pélagiens ni des Nestoriens, quoiqu'ils fussent si fameux après les premières années du V siècle, et que l'Auteur eût occasion d'en parler sur-tout au chapitre XI du second livre.

Spic. t. 10 p. 119.

pr. p. 4. 5.

p. 3. 4.

Il n'est pas moins certain que l'Auteur étoit Moine de profession : ce qui convient personnellement à Evagre. On le tire visiblement de presque tout ce qu'il dit sur l'état Monastique dans son 3<sup>e</sup> livre. Car si pour en parler sçavamment, comme le remarque l'Abbé Cassien, il faut avoir suivi cet état, on ne peut douter que l'Auteur qui en dit tant de choses, ne l'eût embrassé lui-même. C'est ce que la lecture de cet endroit persuadera sans peine.

Nous ne voïons rien que l'on puisse légitimement opposer au sentiment que nous venons d'établir, sinon le silence de Gennade, qui donnant à Evagre la Dispute de Théophile Chrétien avec Simon Juif, ne dit rien de l'autre Dispute de Zachée Chrétien avec Apollonius Philosophe. Mais qui doute que Gennade n'a pas connu tous les écrits des Auteurs dont il nous a laissé un catalogue ?

La Dispute ou Dialogue entre Zachée et Apollonius est un ouvrage autrement intéressant, que la Dispute entre Théophile et Simon, tant pour la grandeur du volume, que pour les choses qu'il contient. L'Auteur a eu soin d'y semer plusieurs traits de la doctrine de l'Eglise. Mais quiconque entreprendra de le lire, doit consulter les variantes du texte que l'on a données depuis l'édition de l'ouvrage, sur les manuscrits que nous avons marqués.

t. 13. p. 188-200 |  
Mart. ib. p. 1845-  
1876.

Spic. t. 10. p. 1-48.

On a déjà dit que l'ouvrage est divisé en trois livres. L'Auteur sous le nom de Zachée emploie le premier à instruire son Philosophe Païen des premières vérités de la Religion Chrétienne. Il lui fait proposer des questions et des difficultés qui le conduisent à lui expliquer la création de l'homme, le péché originel, l'histoire du déluge, l'origine des Juifs, ce que Dieu a fait en leur faveur. Mais il s'arrête plus particulièrement à développer le mystère de l'Incarnation du Verbe, et à éclaircir les objections que le Philosophe lui fait sur les divers points de ce mystère. Il entremêle plusieurs autres instructions touchant d'autres vérités importantes, la nature de l'ame, la résurrection des corps, la vanité des Idoles, l'impossibilité du destin, tel que les Païens l'entendoient, la nature des Anges, la chute du Diable et des autres Anges apostats. La Théologie de l'Auteur est exacte sur tous ces points. Il y établit clairement le libre arbitre de l'homme et le mérite des bonnes œuvres. Il y suppose son Philosophe instruit de l'existence et de l'unité d'un Dieu, sur quoi il ne

lui donne aucune instruction. Enfin il le conduit de manière qu'il lui persuade la vérité de la Religion Chrétienne.

Zachée après avoir ainsi amené Apollonius à la foi dans son premier livre, entreprend dans le second de lui inspirer le desir de vivre pour Dieu et de renoncer à tout ce qui peut lui déplaire. Pour cet effet il l'instruit exactement, quoiqu'en peu de mots, du mystere de la Trinité, et lui découvre les principales erreurs, dans lesquelles les Juifs, les Manichéens et les autres plus fameux Hérétiques, qui avoient paru jusqu'alors, étoient tombés, pour lui en donner de l'horreur et les lui faire éviter. Il y insere à propos divers éclaircissements qui lui ont paru nécessaires. Il lui explique ce que signifioit la circoncision des Juifs, pourquoi la plus grande partie de leur Loi a été abolie ; pourquoi il étoit permis aux Patriarches d'avoir plusieurs femmes, et lui donne quelque notion du grand mystere de la réprobation des Juifs et de la vocation des Gentils. Comme dans le premier livre il ne dispuoit qu'avec un Païen, il n'y emploie que les raisonnements naturels et quelquesfois l'autorité des Philosophes et celle des Sibylles. Mais ici ce Païen se trouvant converti à la Foi, Zachée se sert du témoignage des Livres saints pour appuier les instructions qu'il lui donne.

L'ayant conduit par ces degrés à la connoissance des mysteres de la Religion, et des erreurs qui leur sont opposées, il passe à la morale, et emploie presque tout le 3<sup>e</sup> livre à former son Prosélite aux bonnes mœurs. Il commence par lui tracer un abrégé de la morale Chrétienne, dans lequel il fait entrer un détail succinct des principales pratiques d'une conduite toute sainte. Il met à la tête le double précepte d'aimer Dieu de tout son cœur, de tout son esprit, de toutes ses forces et son prochain comme soi-même. Il vient ensuite à recommander les jeûnes fréquents, l'assiduité à la priere, la pratique de l'humilité accompagnée de douceur, le mépris de soi-même, la patience dans le mépris que les autres font de nous, la frugalité dans le vivre, la pauvreté dans le vêtement, où il veut néanmoins qu'il y ait de la propreté, mais sans luxe. Continuant son sujet, il marque l'assujettissement de la chair à l'esprit, l'éloignement de la colere, de l'envie, de la vaine gloire, de l'arrogance, de l'ostentation, de la médisance, la circonspection et la vigilance pour éviter de voir et d'entendre tout ce qui peut nous

- être un sujet d'offencer Dieu par pensée ou par action.  
 ' Il passe de-là à la profession de l'état Monastique, qu'il représente à son Philosophe converti comme l'état le plus parfait, où non-seulement on évite plus aisément le péché, mais encore l'occasion du péché. Il ne parle que de deux sortes de Moines : des Ermites ou Anachorettes, et des Cénobites. Tout ce qu'il dit de leur genre de vie, de leurs austérités et de leur Psalmodie du jour et de la nuit, il le prouve et par l'autorité de l'Ecriture et par l'exemple d'Elie, de S. Jean-Baptiste et des Apôtres. ' Il touche en passant la raison pourquoi plusieurs personnes dès ce temps-là, même entre les Fidèles, n'aimoient pas les Moines. Il dit d'abord que c'est une injustice, et ajoute que cette haine pouvoit venir de ce que quelques Moines sortant de leur état, ne vivoient pas conformément à leur profession.
- p. 106-115.
- p. 106. 107.
- ' Cette matiere le conduit tout naturellement à parler de la continence et de la virginité. Après avoir fait l'éloge du mariage comme bon et établi de Dieu, il montre que l'état des vierges et des continents est incomparablement plus excellent; mais qu'il n'est que de conseil et nullement de précepte.
- p. 111-113.
- ' Il emploie le VII et le VIII chapitre de ce 3<sup>e</sup> livre à parler de la venuë de l'Antechrît, du temps et de la durée de son regne. Il dit que rien n'est plus certain que l'Antechrît, c'est à dire, comme il l'explique lui-même, que le Diable en la personne d'un homme viendra avant la fin du monde; qu'il prêchera la Circoncision, rétablira l'ancienne Loi, et sous ce prétexte séduira d'abord les Juifs. Cette opinion est remarquable, puisqu'elle est en partie la même que celle que Gallus attribué à S. Martin, comme on l'a vû ailleurs. Nouvelle preuve pour découvrir dans l'Auteur de cet ouvrage un disciple de S. Martin. ' A l'égard du temps de la venuë de l'Antechrît, l'Auteur assure, conformément à ce qu'en dit J. C. lui-même, que personne n'en sçait rien, non pas même les Anges qui sont au Ciel. ' Il auguroit néanmoins de ce qui se passoit sous ses yeux, que le temps de cet avènement n'étoit pas loin. C'est ce que lui faisoit conjecturer le renversement général où l'on voïoit alors toutes choses dans l'Empire : les guerres sanglantes et cruelles, de légitimes Empereurs dépouillés de leurs états, les fréquents tremblements de terre, les signes extraordinaires qui paroïsoient
- p. 115-120.
- Sulp. Dial. 2. n. 16.
- Spic. ib. p. 118.
- p. 119.



dans l'air, le regne tyrannique d'une avarice insatiable qui exposoit au péril continuel de perdre et ses biens et sa vie, l'extinction de la charité, l'abandon entier de la justice, l'anéantissement de la piété, qui se voïoit exilée de la terre, et dont un monde de scandales et de crimes avoit pris la place.

Pour ce qui est de la durée du regne de l'Antechrît, l'Auteur temoigne qu'elle ne sera pas longue; puisque J. C. ne tardera pas ensuite à paroître. Il ajoûte qu'Elie viendra auparavant. Qu'il annoncera pendant trois ans et demi la venue de l'Antechrît et le dernier avenement du Fils de Dieu, et qu'il mettra par là le dernier sçeau à la prédication de l'Evangile. p. 118. 120.

Cette matiere lui fait naître l'occasion de parler de la résurrection des corps, de la récompense des justes, et de la punition des méchants. Après quoi il exhorte son Prosélyte à persévérer jusqu'à la fin dans la doctrine et la pratique de la morale qu'il vient de lui enseigner, parce que c'est à la persévérance que la couronne est attachée. Il l'exhorte encore à goûter le bonheur de sa conversion à la Foi, à se souvenir auprès de Dieu de celui qui avoit pris soin de l'en instruire, à ne se laisser point affoiblir dans sa généreuse résolution ni par les menaces des hommes charnels, ni par la crainte d'autres maux semblables, mais à porter même sa constance jusqu'à confesser la Foi devant les Tyrans, si l'occasion s'en présente, et à mettre en Dieu toute sa confiance, persuadé qu'il lui accordera et la vertu de patience et la gloire du martyr. p. 121-123.

L'Auteur de la Dispute avec Simon Juif, termine son ouvrage, comme nous l'avons remarqué, en mettant en la bouche de son Prosélyte une priere à Dieu. De même Zachée finit son dialogue avec Apollonius, en mettant aussi en la bouche de ce Philosophe converti une priere, qui est comme l'Epilogue de son 3<sup>e</sup> livre. Il y cite, comme Théophile dans sa dispute, la Sagesse sous le nom de Salomon. Deux nouvelles preuves que Zachée et Théophile ne sont qu'un même Auteur. p. 124. 125.

Il y auroit plusieurs autres remarques à faire sur l'ouvrage de Zachée. Nous nous bornerons aux suivantes. En parlant des cérémonies légales, il dit qu'elles avoient été ordonnées aux Juifs plutôt pour humilier ce peuple rébelle que pour le p. 64.

p. 65.

justifier. ' Qu'à ces sacrifices sanglants a succédé dans la nouvelle Loi le sacrifice pur, où s'accomplit la Prophétie faite de la personne de l'homme Dieu : *Vous êtes le Pontife Eternel selon l'ordre de Melchisedech* ; le sacrifice où nous trouvons une protection spéciale contre les embûches de nôtre ennemi, où en recevant Dieu, nous devenons, pour ainsi dire, une partie de lui même : *æterni insuper sacrificii particeps factus immo Deum sumendo pars ipsius*. On voit clairement ici le sacrifice de l'Autel et la présence réelle de J. C.

p. 51.

p. 95.

' Ailleurs il établit contre les Novatiens le pouvoir accordé à l'église pour remettre les péchés même les plus griefs. Mais afin que la sentence que le Prêtre prononce sur la terre soit ratifiée dans le Ciel, il exige que la pénitence soit accompagnée d'une sincère conversion.

p. 104.

p. 25.

pr. p. 10.

' Il condamne expressément l'opinion touchant l'impossibilité des Commandements de Dieu. ' Il dit que l'on voioit encore en son temps les impressions des pieds du Sauveur au lieu d'où il étoit monté au Ciel. ' Il semble en certains endroits ne pas assez s'éloigner des erreurs du Pélagianisme. Mais cela ne vient que de ce qu'on n'avoit pas encore alors discuté ni condamné ce qui regarde cette hérésie. ' Car en d'autres endroits il reconnoît sans détour le péché originel, la nécessité du Baptême et de la grace du Rédempteur. (V.)

p. 11.

## D A R D A N E ,

PRÉFET DES GAULES.

Sir. in. Sid. p. 981 |  
Till. Emp. t. 3. p. 610.

' C LAUDIUS Postumus Dardanus, homme d'esprit et d'érudition, est fort célèbre dans les lettres de S. Jérôme et de S. Augustin. Il étoit Seigneur de Théopolis aujourd'hui Rochetaillée en Provence. Il avoit un frère nommé Claudius Lépidus qui portoit le titre de Comte, et qui fut Gouverneur de la première Germanie, et Intendant du Domaine: Dardane épousa Nevia Galla, comme nous l'apprenons d'une ancienne inscription dressée en l'honneur de l'un et de l'autre, et fut lui même Gouverneur de la Viennoise, et Questeur. Cette dernière charge lui imposoit le soin de dresser les Loix, comme nous l'avons déjà remarqué

marqué, et supposoit la Science du droit, et un fonds d'érudition: A ces qualités ' Dardane joignoit beaucoup d'éloquence; et S. Jérôme ne fait pas difficulté de le qualifier un homme très-éloquent. ' Depuis il fut élevé à la dignité de Patrice, ' et eut deux fois l'honneur de la Préfecture dans les Gaules sa Patrie, *in duplicis Præfecturæ honore transacto* '. Ce fut en cette qualité que l'Empereur Honorius lui adressa la Loi du 7<sup>e</sup> de Décembre de l'an, non 409 auquel Honorius ne possédoit rien dans les Gaules, mais 412 ou 413, touchant les Décurions, ou Chefs du conseil des Villes.

' Il paroît par la fin d'une des lettres de S. Jérôme écrite à Dardane même, qu'il étoit né dans le Paganisme. Mais il se convertit si sincèrement à la foi de J. C. ' que le même Pere en lui donnant le titre de plus noble entre les Chrétiens, le qualifie encore le plus Chrétien entre les Seigneurs de son temps, *Christianorum nobilissime, nobilium Christianissime*; ' le comparant ainsi au célèbre Pammaque, à qui il donne les mêmes titres. ' S. Augustin ne parle pas avec moins d'éloge que S. Jérôme, de l'esprit, du sçavoir, de la naissance et de la vertu de Dardane.

Tous ces éloges qui nous représentent Dardane, comme une personne qui faisoit profession de piété, et d'être ami de Saints, sont bien opposés ' au témoignage que lui rend S. Sidoine, lorsqu'il assure qu'il rassembloit en lui seul tous les vices partagés entre les Tyrans Constantin, Jovin et Géronce. Mais S. Sidoine parle sans doute des temps qui avoient précédé la conversion de Dardane. Il est au moins vrai, et l'on ne le sçauroit nier, qu'il fut très-fidèle aux Romains; ' puisqu'il fut le seul qui ne céda point au Tyran Jovin, ou Jovien. Il faut cependant avoüer, ' que l'on ne voit point qu'il ait pu avoir de bonnes raisons de tuer ce Tyran, au lieu de l'envoier à l'Empereur Honorius.

' Dardane lisoit les ouvrages de S. Jérôme et de S. Augustin, et s'étoit fait un mérite de lier commerce de lettres avec eux. Dans une des siennes il avoit demandé au premier, quelle est cette terre si souvent promise aux Hébreux? Et cette demande lui attira la belle réponse que lui fit S. Jérôme, et que nous avons encore. ' S'adressant en une autre occasion à S. Augustin, il lui proposa deux autres questions beaucoup plus difficiles que la précédente. 1<sup>o</sup> ' Où étoit Jesus Christ? S'il étoit par tout comme homme aussi-bien que

Hier. ep. crit. p. 611.

Sir. ibid.  
Hier. ibid.

Cod. Th. pros. p. 357. 1 | Till. ibid.

Hier. Ibid.

p. 605.

ep. 33. p. 255.

Aug. ep. 187. n. 1-22.

Sid. S. l. 3. ep. 9. p. 900.

Till. ibid. p. 607.

H. E. t. 12. p. 325. 326. | Phot. c. 30. p. 185.

Hier. ep. crit. p. 605-611 | Aug. ep. 187. n. 1-22.

Aug. ibid.

n. 3.

n. 22.

comme Dieu, et où étoit le Paradis? 2° / Sçavoir si les enfants ne connoissent point Dieu; puisqu'il paroît que S. Jean l'a connu dans le sein de sa mere, et si le Baptême donné aux femmes enceintes n'opere point aussi sur leurs enfants?

Hier. t. 5. p. 426.

La nature de ces questions, et peut-être de plusieurs autres, a fait dire à un Auteur que nous ne connoissons que sous le faux nom de S. Jérôme, que Dardane, sans prendre le véritable point de la difficulté, emploïoit la pénétration d'un esprit rusé à proposer avec assurance grand nombre de questions sur l'Ecriture, qui paroisoient impossibles à résoudre. Mais S. Augustin en jugeoit plus sainement, et se fit une obligation d'y satisfaire. Il fut néanmoins un été entier sans y répondre; retenu par ses grandes occupations, et par la difficulté des questions que Dardane lui avoit proposées. Car il ne vouloit pas lui envoïer quelque chose qui fût indigne de l'affection que ce Seigneur avoit pour lui, et de la pénétration de son esprit qui ne se contentant pas de peu, approfondissoit les points de doctrine, et n'étoit pas satisfait qu'on les traitât superficiellement. Comme Dardane lui avoit donné de grands témoignages d'estime et d'amitié, le Saint lui répond avec une cordialité particuliere, comme à un homme qu'il considéroit encore plus pour sa pieté, que pour le rang qu'il tenoit dans le siecle.

Aug. ibid. n. 1.

n. 4.

n. 1.

Ibid.

Nor. l. 2. c. 49.

Sur la premiere question S. Augustin examine avec beaucoup de soin et d'exactitude, de quelle maniere la nature divine est présente en toutes choses, et comment en particulier elle habite dans son temple. Il entend par là l'homme fidèle. C'est ce qui a fait intituler cette réponse, qui est un Traité entier, *De la présence de Dieu.* En répondant à la seconde question, S. Augustin songea particulièrement à combattre l'hérésie Pélagienne, qui causoit alors beaucoup de troubles dans l'Eglise; quoique cependant il ne la nomme pas en cet endroit. Dardane vivoit encore en 417, comme il paroît par les lettres de S. Jérôme et de S. Augustin, que nous venons de citer; et rien n'empêche qu'il n'ait encore vécu au-delà de ce terme. A la fin du 2<sup>e</sup> tome des œuvres de S. Jérôme on trouve une lettre sur les divers instruments de musique en usage chez les Hébreux. Elle est adressée à Dardane qui avoit prié le S. Docteur de l'instruire sur ce point.

## PAULIN,

## EVÊQUE DE BESIERS.

PAULIN premier du nom, gouvernoit au commencement de ce siècle l'Eglise de Besiers dans l'ancienne Viennoise seconde, aujourd'hui le bas Languedoc. M. Dupin avance assez hardiment que cet Evêque est le même que Paulin disciple de S. Ambroise, dont il nous a laissé la Vie. Mais l'autorité seule d'un moderne ne suffit pas pour établir une opinion de cette nature. Après les premières années de ce siècle, il arriva en plusieurs endroits du monde Chrétien divers prodiges et signes extraordinaires. La Ville de Besiers fut un des lieux où il en parut de plus terribles en l'année 419. Paulin évêque du lieu en dressa une relation qu'il inséra dans une lettre circulaire, pour en donner connoissance à toutes les Eglises de la terre. C'est ce que nous apprenons de la Chronique d'Idace, qui ne spécifie point quels étoient ces prodiges. Il n'en parle non-plus qu'en général dans ses Fastes, où il dit simplement que Jean Evêque de Jérusalem en prit aussi occasion d'écrire une lettre circulaire. Nous n'avons plus la relation qu'en dressa Paulin, et qui nous donneroit sans doute de grands éclaircissements sur ces événements dignes de nôtre curiosité.

Apparemment ces prodiges étoient de la nature de ceux dont parlent S. Augustin dans un de ses Sermons au peuple de Cartage, et le Comte Marcellin dans sa Chronique sur la même année 419. Selon le rapport de gens dignes de foi, il étoit arrivé alors dans l'Orient et dans l'Afrique de furieux tremblements de terre ; J. C. s'étoit fait voir sur le Mont des Oliviers ; le signe de la Croix avoit paru empreint par miracle sur les habits tant des Juifs que des autres, qui épouvantés par ces prodiges, avoient reçu le saint Baptême.

Rosweyde dans ses notes sur S. Paulin de Nole, doute si l'Homélie sur S. Genès d'Arles, qui se trouve dans quelques éditions entre les ouvrages de ce S. Evêque, et que Surius rapporte au 25<sup>e</sup> jour d'Août, ne seroit point de Paulin Evêque de Besiers. D'autres, comme Papire Masson

Gall. Chr. vet. t. 2.  
p. 408. 1.

Dupin, bibl. t. 4.  
p. 533.

Till. H. E. t. 12. p.  
348. 349.

Idat. chr. p. 298.

Fast. p. 343.

Aug. Serm. 19. n.  
6 | Marcel. chr. p.  
357. 358.

Mir. auct. c. 63.

c. 118.

dans la description qu'il nous a donnée des rivières de France, attribuent cette Homélie à S. Patient Evêque de Lyon au même siècle.

Genn. vir. ill. c.  
68. p. 32.

Gennade parle d'un Paulin, à qui il ne donne aucune qualité, et qu'il assure avoir composé des Traités sur le commencement du Carême. Cet écrivain ajoute, en s'exprimant d'une manière fort enveloppée, qu'il en avoit lû deux sur le jour du Dimanche de Pâque, sur l'obéissance, sur la Pénitence, sur les Néophytes. Comme Gennade place cet Auteur entre ceux qui ont fleuri avant le milieu de ce siècle, et qu'il le distingue de plusieurs autres de même nom, nous n'en connoissons point à qui ce qu'il en dit, convienne mieux qu'à Paulin Evêque de Besiers. Il n'importe que Gennade ne lui donne point le titre d'Evêque. Il ne le donne point non plus à S. Eucher, que l'on sçait certainement avoir été Evêque de Lyon. D'ailleurs il aura pu aisément se faire que ces Traités aient paru dans le public sous le nom de Paulin, dénué de toute qualification, quoiqu'ils fussent l'ouvrage d'un Evêque ; ce que Gennade n'aura pas sçû.

## D I S A I R E ,

MEDECIN.

Sym. 1. 9. ep. 41.

1. 3. ep. | Macr.  
Sat. 1. 2. c. 7. P.  
212.

Sym. 1. 9. ep. 44.

**D**ISAIRE Médecin de Profession, étoit d'Aquitaine. S'étant affectionné à une personne de très-grande distinction, il la suivit à Rome, résolu de passer ses jours auprès d'elle. Il parut avec beaucoup d'éclat dans cette Capitale de l'Empire, et y acquit à juste titre le premier rang entre les personnes de sa profession. C'est ainsi qu'en parlent Symmaque l'Orateur, et Macrobe : le premier qui étoit intime ami de Disaire, lui donne le titre de Clarissime, et dit ailleurs qu'il méritoit celui d'Illustre. Après de si heureux commencements Disaire perdit son patron, que la mort lui enleva, et qui le retenoit à Rome. A la nouvelle de cette mort, le pere de nôtre Médecin pressa son fils de revenir en son païs. Disaire ne put se refuser à la tendresse d'un pere, et reprit le chemin des Gaules. Il étoit encore jeune ; et il y a tout lieu de croire qu'il auroit poussé fort loin et sa fortune

et sa réputation ; puisqu'il avoit déjà acquis une estime si générale.<sup>a</sup> Symmaque qui paroît avoir été sensible à son départ de Rome, écrivit à une personne établie en charge, et fils du Patron de Disaire, afin qu'elle donnât les ordres nécessaires pour la commodité de son voïage. En une autre occasion le même Symmaque écrivit aussi à Ambroise Macrobe, en faveur d'un parent de Disaire de même nom que lui.

l. 3. ep. 37 | Macr.  
ibid.  
<sup>a</sup> Sym. l. 9. ep. 41.

l. 3. ep. 37.

Ce Macrobe étoit un homme élevé aux premières dignités de l'Empire ; mais il est encore plus connu par les écrits qu'il nous a laissés. Il faut qu'il fût lié d'une manière particulière avec Disaire ; puisqu'il le fait paroître avec honneur et beaucoup de distinction dans ses sçavantes conférences,<sup>a</sup> où il fait rassembler tous les grands et les plus habiles gents de Rome durant les vacations des Saturnales, dont ces conférences ont pris le nom. Dans celle où l'on agite la question, sçavoir si la digestion se fait mieux en ne prenant qu'une nourriture simple, qu'en usant de diverses viandes, les Sçavants, qui composoient l'assemblée, convinrent tous que Vettius Prætextatus ouvriroit les opinions, et que les autres opineroient ensuite à leur rang. Mais Prætextat s'en excusa, et céda à Disaire l'honneur de la parole, parce, dit-il, qu'il connoît ce qui convient au corps humain, comme la nature qui l'a formé, le connoît elle-même.

Macr. Sat. l. 1. c. 7. p. 212.  
a. c. 2. p. 192. 193. 194.

l. 7. c. 4. p. 586.

p. 587.

Sur cela Macrobe fait parler Disaire avec beaucoup de suffisance, en faveur de l'opinion qui établit que la nourriture simple est plus facile à digérer, que celle qui est composée de viandes différentes. C'est ce qu'il prouva, au rapport de Macrobe, d'abord par des exemples fort naturels et pris de l'expérience, puis par le raisonnement, et enfin par l'autorité. Disaire aiant ainsi établi son opinion, en parlant en Médecin, Eustathe fils de Macrobe parla à son tour en Dialecticien, et tâcha d'établir l'opinion contraire : après quoi Disaire renvoïa à l'expérience pour en apprendre ce qui sera le plus utile à la santé.

p. 587-591.

p. 592-597.

Tous les grands hommes que Macrobe introduit dans ses conférences, fleurissoient et à la fin du IV siècle, et au commencement du V. Ainsi Disaire fleurissoit lui-même en ce temps là. Mais comme il étoit alors encore jeune, selon le témoignage de Symmaque, il aura pû vivre sans difficulté au delà de l'an 420.

Sym. l. 9. ep. 41.

## P R O T A D E ,

PRÉFET DE ROME.

## §. I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Sym. l. 4. ep. 18.  
28. 36.  
<sup>a</sup> Rut. it. v. 549.  
<sup>b</sup> Sym. l. 4. ep. 30.

misc. l. 4. p. 128.  
ep. 23.

Rut. it. v. 550.

Sym. l. 4. ep. 17.  
ep. 23.

ep. 49.

ep. 35.

ep. 17-34 | l. 9.  
ep. 51.

PROTADE joignoit à un rare mérite une grande éloquence. <sup>a</sup> Il étoit Gaulois de nation, et <sup>b</sup> faisoit d'abord sa résidence ordinaire à Treves, lieu de sa naissance : ce qui n'empêchoit pas qu'il ne fit souvent des voïages de plaisir dans les païs que les Romains nommoient les cinq Provinces. Ce sont la premiere et la seconde Aquitaine, la seconde et la troisième Lyonoise, avec la Sénonoise. Il descendoit d'une famille illustre selon le monde, comme il paroît par Symmaque l'Orateur, son ami particulier. Protade soutint son extraction par une probité digne de louange, et par de grands honneurs auxquels il fut élevé.

L'on croit qu'il fut Préfet de Rome ; et la maniere dont en parle le Poëte Rutilius, ne laisse presque aucun lieu d'en douter. Symmaque lui écrivit aussi-tôt pour le congratuler de son élévation. Ailleurs il lui dit que bien qu'elle fût proportionnée et à sa naissance et à sa probité, la fortune néanmoins ne lui avoit pas encore rendu tout ce qu'il méritoit, et que tous les honneurs qu'il en pourroit recevoir, seroient toujours au-dessous de son mérite. En lui recommandant un nommé Flavien, qui étoit une personne illustre, mais presque ruinée, afin qu'il la protégeât, il fait juger que Protade étoit en grand crédit. On ne sçait pas précisément en quel temps il exerça sa Préfecture ; quoiqu'il paroisse comme certain que ce fut avant que Florentin son frere plus jeune que lui, y entrât en 395, comme nous dirons. Il y a bien de l'apparence que Protade étant allé à Rome avec Minerve son autre frere, pour y suivre le Barreau, et s'y exercer dans l'éloquence du Palais, en nous servant de l'expression de Symmaque, il y fut dès lors revêtu de la Charge de Préfet de la Ville.

Il revint ensuite dans les Gaules sa patrie, où il conti-



nua toujours les étroites liaisons qu'il avoit avec Symmaque. Celui-ci parle par-tout avec beaucoup de cordialité, et témoigne une estime extraordinaire pour ses lettres, comme remplies des fleurs de la belle éloquence. Nous en avons encore dix-neuf de Symmaque à Protade, sans y comprendre deux autres adressées en commun à lui et à ses deux frères Minerve et Florentin, qui étoient aussi deux hommes d'érudition. Nous en comptons dix-neuf, quoique le nom de Protade ne paroisse qu'à la tête de dix-huit. Mais il est certain que la 51<sup>e</sup> du 9<sup>e</sup> livre, laquelle porte le nom de Poëmius dans les imprimés, a été écrite originairement à Protade, et qu'ainsi ce titre est erroné. Pour s'en convaincre à n'en pas douter, il n'y a qu'à la conférer avec la 57<sup>e</sup> du 4<sup>e</sup> livre adressée aux trois frères.

l. 4. ep. 57. 58.

l. 8. ep. 51.

Nous apprenons de ces deux lettres que Protade avoit deux fils, qu'il avoit envoyés à Rome perfectionner leurs études sous les auspices de Symmaque. On n'en nomme qu'un qui s'appelloit Némese. L'autre mourut à Rome durant le cours de ses études; et les deux lettres dont nous venons de parler, font mention de cette mort, qui obligea Némese de quitter ses exercices, et de revenir dans les Gaules. Symmaque en le renvoyant à ses parents, en fait un très-grand éloge. Il dit que son père pouvoit le regarder, comme lui tenant lieu d'une nombreuse postérité. Qu'il pouvoit juger lui-même quels progrès auroit fait ce cher fils et dans la politesse et dans les lettres, si la crainte de blesser l'ardent desir qu'avoit le père de le revoir, eût permis de le retenir plus long-temps à Rome. C'est sans aucun doute au sujet du même Némese, que Symmaque dans une autre lettre congratule Protade d'avoir un fils parfaitement digne et de lui, et des soins qu'il avoit pris de son éducation. Il le qualifie un jeune homme très-éloquent, qui suivoit de près par son sçavoir les glorieuses traces de son père.

Ibid | l. 4. ep. 57.

l. 4. ep. 20.

Protade aiant perdu de grands biens qu'il possédoit dans les Gaules, plutôt durant les ravages qu'y firent les Barbares au commencement de ce siècle, que durant la tyrannie qu'y exerça Maxime sur la fin du précédent, il se retira dans une petite terre qu'il avoit en Ombrie. Là usant également de la mauvaise comme de la bonne fortune, il vivoit, selon le témoignage d'un païen, avec la même satisfaction qu'auparavant; parce que les richesses n'avoient jamais tenu une gran-

Rut. it. v. 542.  
350.Sym. misc. l. 4 p.  
121.

a Rut. ibid.

de place dans son cœur. Il se trouva par occasion à Pise, lorsque le Poëte Rutilius y passa à son retour de Rome dans les Gaules. Ce fut-là que ce Poëte lui rendit visite, extrêmement édifié de voir toutes les vertus peintes sur son visage, particulièrement la prudence et la justice. C'étoit en 417 que Rutilius fit cette heureuse rencontre, et qu'il parloit ainsi de Protade, qui aura vécu au moins jusqu'à ce temps là. Mais le Lecteur sera peut-être bien-aise de trouver ici l'éloge que Rutilius fait de lui, et qui peut servir d'épithaphe à la mémoire de ce grand homme.

Ibid

' Sed mihi Protadium visere cura fuit.  
 Quem qui forte velit certis cognoscere signis,  
 Virtutis speciem corde vidente petat.  
 Nec magis efficiet similem pictura colorem,  
 Quam quæ de meritis mista figura venit.  
 Aspicienda procul certo prudentia vultu,  
 Forma que justiciæ suspicienda micat.  
 Si fortasse minus, si laudes Gallia civem,  
 Testis Roma sui Præsulis esse potest.  
 Substituit patriis mediocres Umbria sedes,  
 Virtus fortunam fecit utramque parem.  
 Mens invicta viri pro magnis parva tuetur,  
 Pro parvis animo magna fuere suo.  
 Exiguus rerum rectores cespes habebat,  
 Et cincinnatos jugera pauca dabant.

## §. II.

## SES ECRITS.

**I**L ne paroît nulle part aujourd'hui aucun écrit de Protade. Mais il est certain par ce que nous avons déjà dit, qu'il avoit écrit à Symmaque, sans parler des autres avec lesquels il étoit en relation, un assez grand nombre de lettres dignes de passer à la postérité. Il a contribué aussi à nous conserver celles de Symmaque son ami, par le soin qu'il prit d'en faire un recueil. Et afin de les mieux garantir de l'injure des temps, il les faisoit transcrire, non sur du papier, ou sur de l'écorce, mais sur des rouleaux de satin.

Sym. 1. 4. ep. 34.

ep. 18. 32.

' Protade faisoit de l'étude sa principale occupation. Il avoit même

même entrepris un ouvrage important, et digne des soins d'un bon citoïen. ' Il y travailloit dès avant qu'il eût quitté les Gaules, pour se retirer en Ombrie, où sa retraite lui fournit un nouveau loisir pour cultiver les lettres. ' Son dessein de littérature étoit, comme il paroît, d'écrire l'histoire des Gaules. Mais il semble qu'il y vouloit travailler en secret, et que c'étoit pour couvrir sa véritable occupation, qu'il donnoit quelque temps à l'exercice de la chasse. C'est ce que Symmaque lui reproche, en lui disant que les études sérieuses ne peuvent se cacher. Protade s'étoit néanmoins adressé à cet ami, pour avoir des mémoires sur l'antiquité la plus reculée des Gaulois. D'abord Symmaque le renvoïa à la fin de l'histoire de Tite-Live, où il trouveroit un détail des exploits militaires de César. ' On croit que cette partie des ouvrages de cet Historien ne se trouve plus aujourd'hui. ' Si cela ne vous suffit pas, dit Symmaque à Protade, aïez recours à l'éphéméride ou journal de César, que j'ai tiré de ma bibliothèque, pour vous en faire présent. Vous y trouverez, ajoutez-il, l'origine, la description des lieux, les batailles, et généralement tout ce qui regarde et les mœurs et les Loix des Gaules. Enfin il lui promit, s'il pouvoit en avoir le temps, de lui chercher ce que Pline avoit écrit des guerres de Germanie.

ep. 36.

ep. 18.

Sir. in. Sid. p. 1117.

Sym. ibid.

' Symmaque fut exact à acquitter sa parole, et eut soin d'envoïer à Protade, lorsqu'il étoit encore à Treves, les mémoires qu'il lui avoit promis. ' Protade aïant ainsi recueilli les monuments nécessaires pour son dessein, mit la main à la plume pour l'exécuter. Il le fit au moins en partie, comme il paroît par les instances que Symmaque emploïa auprès de lui, pour avoir communication de ce qu'il avoit déjà composé. Symmaque étoit en droit de faire cette demande, tant à cause des mémoires qu'il avoit fournis à Protade, que parce qu'il se rendoit quelquefois l'arbitre de ses propres productions. On ignore absolument ce que purent devenir les grands desseins de Protade.

ep. 36.

ep. 32.

ep. 29.

M I N E R V E ,  
INTENDANT DU DOMAINE ,  
E T F L O R E N T I N ,  
PRÉFET DE ROME.

- cod. Th. pros. p. 362. 2. **M**INERVE et Florentin freres de Protade, dont nous venons de parler, étoient comme lui Gaulois de nation, et de la ville de Treves. ' Ils avoient l'un et l'autre la réputation d'hommes sçavants, et d'exceller dans l'éloquence.
- Sym. 1. 4. ep. 18. 45. 52. ' Symmaque leur ami commun, leur adresse à chacun en particulier plusieurs de ses lettres, et parle toujours d'eux avec de grands éloges. ' Quelquefois il leur écrivoit à tous trois ensemble par une même lettre ; et eux lui répondoient de la même maniere. Comme il nomme toujours Minerve le premier, on a lieu de croire qu'il étoit l'aîné des trois freres. De même ne nommant Florentin qu'après les autres, on peut juger qu'il étoit plus jeune que ni Minerve ni Protade.
- ep. 35. 55. ' Symmaque avoit lié amitié avec Minerve, dès le temps que celui-ci suivoit le Barreau. ' Presque dans toutes les lettres qu'il lui adresse, il témoigne un grand contentement de se voir uni avec lui. ' La résidence que fit Minerve à Rome, contribuoit pour plusieurs motifs à rendre encore plus agréable à Symmaque le séjour de la ville. ' Cet Orateur faisoit tant d'estime de son sçavoir, qu'il le choissoit souvent pour censeur de ses ouvrages. C'est ce qui le porte à lui donner dans une de ses lettres le titre de très-docte juge de ses écrits, et à y témoigner avoir désiré beaucoup son approbation. ' En une occasion il lui envoya deux de ses pieces d'éloquence, l'une en faveur du fils de Polybe, l'autre en faveur d'une censure que tout le Sénat avoit rejetée, afin que Minerve en portât son jugement.
- ep. 27 57. 58.
- ep. 33.
- ep. 33. 47.
- ep. 29. 30.
- ep. 18. 45.
- ep. 45.
- ep. 29. 30. ' Ailleurs Symmaque nous le représente comme élevé aux premieres dignités, et comme une personne d'un grand cré-

dit à la Cour, et dont l'élevation lui étoit avantageuse. En effet Symmaque en sçavoit profiter pour procurer de la protection à ses amis, afin qu'on leur rendît promptement justice. Il ne paroît pas toutefois que Minerve eût de plus hautes Charges que celle d'Intendant du domaine, qu'il exerça au moins les années 397 et 398. Nous avons dans le Code Théodosien diverses Loix, qui lui sont adressées en cette qualité. Ce fut par son moïen que Symmaque envoya à Protade les mémoires qu'il lui avoit demandés sur l'origine des Gaulois. Minerve avoit un fils nommé Protade, dont le même Symmaque parle avec estime, comme aiant toutes les qualités requises pour répondre à sa naissance. Ce fils étoit déjà marié, lorsque Symmaque en parloit de la sorte.

Florentin poussa sa fortune encore plus loin que Minerve; car il eut la charge de Questeur pour dresser les Loix; et dès le 14<sup>e</sup> de septembre 395 il fut Préfet de Rome jusqu'à la fin de l'année 397 au moins. Symmaque fait mention de sa Préfecture en plusieurs de ses lettres, et loue beaucoup son administration, sur-tout pour le soin qu'il prenoit de fournir la Ville de vivres. Il lui demande sa protection à la Cour pour Flavien et Benoît, deux de ses amis, afin qu'il les aidât à se relever d'une fortune ruinée. Dans une autre lettre il se plaint de ce que Florentin ne lui avoit pas donné lui-même avis du mariage de son fils nommé Minerve, qu'il n'avoit appris que par d'autres personnes. L'Empereur Honorius adresse à Florentin avec le titre de Préfet de la Ville, plusieurs Loix que nous avons encore.

C'est ce même Florentin, qui porta le Poëte Claudien à continuer son Poëme sur l'enlèvement de Proserpine, qu'il avoit interrompu. Aussi ce Poëte lui en dédia les deux derniers livres par une Préface en vers, où il nous le représente comme un autre Hercule, qui par ses libéralités soutenoit les gens de bien et les personnes sçavantes.

Comme Protade frere de Minerve et de Florentin vivoit encore en 417, on peut supposer que ses freres, dont l'un étoit plus jeune que lui, vécutent au moins jusqu'à ce même temps. Nous avons 15 lettres de Symmaque à Minerve, et six à Florentin; sans y comprendre les deux adressées aux trois freres, et sans parler de celles qui sont indubitablement perdus. On voit par là que ces deux sçavants hommes en avoient écrit un assez grand nombre; et l'estime qu'en fait Symmaque,

ep. 37. 38. 40. 43.  
45.

Till. Emp. t. 5.  
p. 773. 1.

cod. Th. pros. p.  
373. 2.

Sym. l. 4. ep. 39.

ep. 47.

ep. 50.

Till. ibid. p. 791.  
1 | cod. Th. lb. p.  
362. 1.

Sym. l. 4. ep. 54.

ep. 51. 53.

ep. 55.

cod. Th. ibid.

Cl. rap. Pros. l.  
2. pr. p. 546. 550.

Sym. l. 4. ep. 35.  
55.

ep. 52.

porte à juger qu'elles méritoient bien de nous être conservées ; mais ou la négligence des hommes, ou les malheurs des temps nous en ont privés.

## S. C A S T O R ,

EVÊQUE D'APT.

- O**N donne à Castor pour patrie la ville de Nismes dans ce que nous nommons aujourd'hui le Languedoc. 'Mais on s'appuie en cela sur des monuments 'qui paroissent peu assurés. Ce que l'on dit de sa famille, qui étoit riche et considérable, n'a pas plus de fondement. 'Cassien de qui nous apprenons ce qu'il y a de plus certain touchant cet Evêque, dit qu'il avoit pour frere S. Léonce Evêque de Frejus, 'et témoigne qu'il étoit fort instruit des beautés de la langue Latine. 'Castor néanmoins assure lui-même, qu'il n'avoit pas été élevé dans les lettres ni les sciences : ce qui n'est pas difficile à croire, s'il en faut juger par l'unique monument qu'il nous en a laissé.
- Mais par une espèce de dédommagement il possédoit quelque chose de plus estimable ; 's'étant rempli de toutes les richesses spirituelles, et aiant acquis toute la perfection des vertus et de la science des Saints. C'étoit un modèle de piété et d'humilité Chrétienne ; et l'exemple seul de sa vie suffisoit pour apprendre le chemin de la perfection à ceux qui avoient recours à lui. 'L'on prétend qu'avant que de passer à Apt, il avoit établi le monastere de S. Faustin à Nismes. 'La maniere dont Prosper Tiro parle du gouvernement que Castor prit d'un monastere, pourroit favoriser cette opinion, et faire croire qu'il auroit été Abbé avant son évêcat.
- Quoiqu'il en soit, 'il étoit déjà Evêque d'Apt, lorsqu'aïant bâti un autre monastere 'dans son diocèse, 'il s'adressa à Cassien alors Abbé à Marseille, pour le porter à écrire les instituts des Solitaires de l'Egypte et de la Palestine, afin que leurs maximes pussent servir à former ses Moines. 'Cassien se rendant à sa priere, rédigea par écrit ses douze livres des Institutions, et les adressa au S. Evêque, 'avant l'an 417. 'Il lui donne les titres de Pape et de Pontife, que l'on donnoit alors
- Gall. Chr. nov. t. 1. p. 338.
- Till. H. E. t. 14. p. 175.
- Cass. coll. pr. p. 297.
- inst. pr. p. 2.
- p. 1.
- 2.
- Gall. Chr. ibid.
- Pros. T. chr. p. 213 | Till. ibid. p. 176.
- Cass. ibid. p. 1.
- Nor. hist. Pel. 1. 2. c. 1. p. 163.
- \* Cass. ibid.
- p. 3.
- Nor. ibid.
- Cass. ibid. p. 2 | coll. 1. pr. p. 297.

aux simples Evêques. 'S. Castor vivoit encore en 419; <sup>a</sup> et il est un des Evêques des Gaules à qui le Pape Boniface écrivit cette même année sur l'affaire de Maxime Evêque de Valence dans la Viennoise.

Nor. ibid.  
<sup>a</sup>Conc. t. 2. p. 1583.

L'ouvrage des Institutions ne suffisant pas pour contenter 'le zele de S. Castor pour les choses saintes, il pria encore Cassien d'écrire de la même maniere les conférences spirituelles qu'il avoit euës avec les Peres du desert de Scété. Cassien obéit, comme la premiere fois; mais avant qu'il eût achevé les dix premieres vers l'an 419 ou 420, S. Castor avoit quitté la terre, pour aller au ciel vivre avec J. C. Cette mort fut cause que Cassien dédia son ouvrage à S. Léonce frere de nôtre S. Evêque, et à Hellade. Cassien parle de ce Léonce comme d'un Prélat parfaitement digne de la qualité de frere d'un Saint. 'Ce fut en partie pour jouir de son exemple et de ses conseils, que S. Honorat choisit pour le lieu de sa retraite le desert de Lerins, qui étoit alors du diocèse de Frejus.

Cass. coll. 1. pr. p. 297.

'On remarque que S. Castor se signala dans l'Episcopat par tant de vertus et tant de miracles, que son Eglise l'a choisi préférablement à ses autres Evêques, pour son patron avec la Sainte Vierge. 'Cette Eglise et celle de S. Victor de Marseille l'honorent comme Saint le 21<sup>e</sup> jour de Septembre.

Hil. de Hon. p. 16. 1.

Gall. Chr. ibid. p. 351.

'On nous a conservé la letre qu'il écrivit à Cassien pour le porter à écrire ses Institutions. De sorte que nous sommes redevables de cet ouvrage et des conférences qui le suivirent, au zele de nôtre S. Evêque. Nous avons perdu l'autre letre 'qu'il paroît avoir écrite pour avoir ses conférences. 'On juge par celle que nous avons que le style de S. Castor est fort obscur et peu Latin.

Till. ibid.

Cass. inst. pr. p. I.

coll. 1. pr. p. 397.

Till. ibid.

## EXUPÉRANCE,

PRÉFET DES GAULES.

'EXUPÉRANCE étoit de la Ville de Poitiers, <sup>a</sup> et très-proche parent du Poëte Rutilius, qui parle de lui avec de grands éloges. Les charges qu'il exerça, et les services importants qu'il rendit à l'Empire en des temps très-fâcheux, doivent nous le faire regarder comme un homme d'esprit,

Lab. nov. bi b. t. 1. p. 50.  
<sup>a</sup> Rut. it. v. 208. 216.

de sçavoir, et fort versé dans la Jurisprudence. Il avoit un fils nommé Pallade, qui dès sa jeunesse donnoit de grandes espérances pour l'honneur de sa famille, et qui après s'être formé à l'éloquence dans les Gaules, étoit allé étudier le Droit à Rome.

Hier. ep. 99. p.  
799.

S. Jérôme n'avoit jamais vû Exupérance; <sup>1</sup> mais il ne laissa pas de le connoître, et de l'aimer par le moïen d'un frere qu'il avoit, et avec lequel ce Saint s'étoit lié d'amitié, comme avec un véritable serviteur de J. C. Quintilien, c'est ainsi que se nommoit ce frere d'Exupérance, aïant quitté le monde, s'étoit retiré à Bethléem, où sous l'habit militaire il menoit la vie des anciens Prophètes. Ce fut sans doute à sa priere, que S. Jérôme entreprit de travailler à la conversion d'Exupérance. Il lui écrivit à ce dessein une letre que nous avons encore, et dans laquelle il l'exhorte puissamment à renoncer à ses richesses, et au service des Princes de la terre, pour se consacrer au service du Roi du Ciel, en imitant l'exemple généreux de son saint frere, et en passant au plus tôt la mer pour aller se réunir à lui. Comme Exupérance étoit alors veuf, S. Jérôme se sert de cet affranchissement pour le presser encore davantage. Il l'invite à entrer avec lui en commerce de letres, afin qu'il pût lui écrire avec plus de liberté; lui promettant que si ses letres lui étoient agréables, il en recevrait souvent.

p. 800.

p. 799.

p. 800.

Nous ne voïons point qu'Exupérance soit entré dans cet heureux commerce que lui offroit S. Jérôme. Mais nous sçavons certainement qu'il ne se rendit point à ses pieuses exhortations, qui l'appelloient dans la retraite de Bethléem. Exupérance continua d'aimer le siecle; et il y périt malheureusement. La mort funeste qui l'enleva de ce monde, comme nous allons dire, fut peut-être une juste punition de ce qu'il avoit refusé d'écouter la voix de Dieu, qui lui parloit par la plume d'un grand Saint.

Rut. it. v. 213-216.

Exupérance, du temps que Rutilius écrivoit, c'est-à-dire en 417, étoit occupé à rétablir les Loix et la Police Romaine dans les Armoriques, ou les Aquitaines, qui portoient alors ce nom, avec la Province qui le retient encore

<sup>1</sup> Toutes les circonstances portent à juger que cet Exupérance est le Préfet des Gaules dont nous parlons. Le nom, le temps, les charges, le lieu, car il falloit passer la

mer pour aller à Bethléem, ce quiconvient aux Gaules, tout en un mot confirme ce sentiment.

p. 809.



aujourd'hui. Il y fit regner la paix que le soulèvement de ces Provinces en avoit bannie, et y rendit pour un temps la liberté aux Peuples que les Gots avoient subjugués. Cet emploi a fait croire à M. Valois qu'Exupérance étoit Gouverneur de la troisième Lyonoise. Mais il semble que les paroles de Rutilius marquent quelque chose de plus grand ; et il est même difficile de n'y pas reconnoître qu'Exupérance, s'il n'étoit pas dès-lors Préfet des Gaules, avoit au moins la qualité de Vicaire. Dans la suite il fut revêtu de la Préfecture ; et il remplissoit cette dignité, selon S. Prosper, lorsque sous le Consulat de Castin et de Victor en 424, il fut tué à Arles dans une sédition militaire, sans que Jean qui avoit usurpé l'Empire après la mort d'Honorius, se mît en peine de venger cet attentat commis en la personne d'un de ses premiers Magistrats. Telle fut la fin de ce grand homme, qui auroit été incomparablement plus heureux, et pour le temps, et pour l'éternité, s'il avoit suivi l'avis de S. Jérôme.

v. 216. not. p. 221. 222.

Till. Emp. t. 5. p. 820. 2.

Lab. ibid. | Pros. T. chr. p. 213.

## MINERVE ET ALEXANDRE,

SOLITAIRES.

**M**INERVE OU Minere, comme il se lit ailleurs, et Alexandre, tous deux hommes de lettres, et célèbres dans les écrits de S. Jérôme, fleurissoient au commencement de ce siècle. Il semble qu'ils étoient proches parents, et peut-être frères. Mais ils étoient encore plus unis par les liens de la piété Chrétienne, que par ceux du sang et de la nature. Ils faisoient l'un et l'autre profession de la vie Monastique ou Solitaire, non dans l'Égypte, comme l'ont avancé quelques éditeurs de S. Jérôme, mais dans le voisinage de Toulouse, et assurément dans les Gaules. Il y a même bien de l'apparence que Minerve descendoit des autres Sçavants de ce nom, dont nous avons parlé sur le IV siècle. Minerve et Alexandre étoient des personnes sages

Hier. ep. ad Min. p. 210.

in Mal. pr. p. 1806. 1807.

in Am. pr. 3.

ep. ad Min. ibid.

1 Ce trait d'histoire a été omis dans l'édition de S. Prosper de 1711, quoiqu'à l'égard de la Chronique l'Éditeur promette de

suivre l'édition du P. Labbe, où ce trait d'histoire se trouve.

et habiles, qui avant que de renoncer au monde, suivoient le Barreau, et y exerçoient l'emploi d'Avocat. C'est ce que nous apprend S. Jérôme, en les félicitant d'avoir quitté l'éloquence caustique et mordicante du siècle, pour embrasser l'éloquence Chrétienne.

Comme ce S. Docteur étoit en très-grande réputation tant dans nos Gaules qu'ailleurs, pour l'intelligence particulière qu'il avoit des SS. Ecritures, ceux qui y rencontroient des difficultés considérables, avoient ordinairement recours à lui. Nous en avons déjà rapporté divers exemples. Nos deux Solitaires, qui dans leur retraite faisoient leur principale occupation de la lecture des livres saints, furent aussi de ce nombre. Sisinne que S. Jérôme qualifie de fils de S. Exupere Evêque de Toulouse, faisant un voiage en Palestine, et de là en Egypte, pour y porter les aumônes du saint Prélat, nos deux Solitaires profitèrent de l'occasion, et écrivirent à saint Jérôme, pour le prier de leur donner des éclaircissements sur divers endroits de l'Ecriture. Ils le prioient sur-tout de leur expliquer ce qu'entend l'Apôtre par ces paroles de sa première épître aux Corinthiens : *Nous dormirons<sup>1</sup> tous; mais nous ne serons pas tous changés?* Et ce que veut dire le même Apôtre dans sa première aux Thessaloniens, sur le sujet de la Resurrection?

in Zach. pr. p.  
1706.

op. ad. Min. p.  
211. 220.

Ibid.

S. Jérôme reserva les questions de nos deux Solitaires pour les traiter après les autres, comme les plus difficiles. Mais pressé de satisfaire à d'autres consultations pour les Gaules, et de finir son commentaire sur Zacharie, qu'il vouloit envoyer à S. Exupere, il se borna à leur dresser la lettre que nous avons encore; se confiant sur leur sçavoir, qu'ils en comprendroient beaucoup par le peu qu'il leur écrivoit. Il y inséra divers passages des Commentateurs, leur laissant le soin d'en composer eux-mêmes un ouvrage, s'ils le vouloient. Ces Auteurs sont Théodore d'Héraclée, Diodore de Tarse, Appollinaire, Didyme, Acace de Césarée, et Origene. Saint Jérôme ajoute qu'il reconnoit ces hommes célèbres pour très-doctes, mais que quelques-uns d'entr'eux se sont trompés dans la vérité des dogmes.

<sup>1</sup> C'est ainsi qu'on lisoit alors; quoique le Grec porte : *Nous ne tomberons pas tous dans le sommeil de la mort; mais nous serons tous changés;* et qu'on lise

dans notre Vulgate : *Nous ressusciterons tous; mais nous ne serons pas tous changés.*

' Il paroît que Minerve et Alexandre avoient encore proposé d'autres difficultés à S. Jérôme, auxquelles Sisinne ne lui donna pas le loisir de répondre. Le Saint se borna alors à leur faire espérer que bien que dans un âge déjà décrépît, il y satisferoit en quelqu'autre occasion. Il ne paroît nulle part que le saint Docteur ait acquitté sa promesse. Mais soit après soit avant cette lettre, ' il dédia à nos deux Solitaires son commentaire sur le Prophète Malachie, comme un fruit de son travail ordinaire, et une marque de l'estime qu'il faisoit de leur mérite.

p. 220.

in Am. pr. 3 | in  
Mal. pr.

' On trouve dans Cassien un Minerve célèbre Abbé dans les Isles Stocades sur la côte de Provence vers 425 ; et rien n'empêche que ce ne soit celui dont nous venons de faire l'éloge. C'est à lui conjointement avec Jovinien, Léonce et Théodore, que Cassien dédie ses sept dernières Conférences. ' Minerve, comme il semble par cet endroit, avoit établi dans les Provinces des Gaules l'institut des Cénobites dans toute sa pureté et sa plus grande vigueur.

Cass. col. 11. 17.  
pr. p. 353. 721.Ibid. Pros. T.  
Chr. p. 213.

## A N O N Y M E ,

AUTEUR DES ACTES DE S. EPIPODE ET DE S. ALEXANDRE.

TOUT ce que nous sçavons, ou même que nous pouvons prétendre de sçavoir de cet écrivain, se tire de l'ouvrage qu'il nous a laissé. ' Ce sont les Actes de S. Epipode et de S. Alexandre, qui souffrirent le martyre à Lyon en l'année 178, environ neuf mois après les premiers Martyrs de cette ville, dont nous avons parlé ailleurs. ' Ces actes ne sont point originaux, comme il paroît par le style et par les harangues que l'on met en la bouche des Saints et de leur Juge. Elles sont et trop ajustées et trop longues, pour être leurs propres paroles. ' Il semble qu'en un endroit l'Auteur fait allusion à cette célèbre sentence de Tertullien : Le sang des Martyrs est une source d'où naissent de nouveaux Chrétiens, ce que l'Auteur des actes paroît avoir voulu exprimer par ces termes : *Exstingui non potest nomen Christianum, quod ita*

Act. Mar. p. 61.  
67.Till. H. E. t. 3.  
p. 30.Act. Mar. p. 66.  
n. 9.

- Deo fundante firmatum est, ut et vita hominum custodiatur, et mortibus propagetur.* ' Il y a même d'autres endroits qui marquent que l'Auteur vivoit dans la paix de l'Eglise, et assez long-tems après la mort de ceux dont il parle. ' Tel est l'endroit où il avoüe qu'il a appris par une tradition assurée ce qu'il rapporte de leur martyre.
- Till. *ibid.* ' Mais la beauté et la gravité de ses pensées et de ses expressions récompensent en quelque sorte ce défaut, et font juger que c'est quelque habile homme du IV, ou du V siècle de l'Eglise. Il est d'autant plus croïable en ce qu'il avance, qu'il y a plus lieu de croire qu'il écrivoit à Lyon. ' Car il parle comme témoin oculaire des miracles qui se faisoient de son temps au tombeau des SS. Martyrs. Il paroît même avoir écrit avant S. Eucher, dont nous avons une Homélie sur les mêmes Saints. Ce qui le persuade, ' c'est qu'il dit assez nettement que leur tombeau étoit de son temps hors de la ville, ' dans laquelle il se trouvoit enfermé, lorsque S. Eucher faisoit leur éloge. Ainsi nous devons placer cet écrivain anonyme au plus tard vers l'an 425.
- Act. Mart. *ibid.* ' Le motif qui le détermina à écrire ces actes, fut de considérer, que si l'on se donne la peine de conserver à la postérité l'histoire de ceux qui se signalent ou pour leur patrie, ou pour le service des Princes de la terre, on doit avoir tout un autre soin de ne pas laisser dans l'oubli les actions des SS. Martyrs, qui ont versé leur sang pour la Jérusalem céleste, et pour le Roi du Ciel. Le but qu'il se propose dans son travail, est l'utilité de tous ceux qui devoient venir dans la suite des siècles; afin, dit-il, que ceux qui ne rencontreront pas l'occasion de souffrir le martyre, comme ces Saints, s'excitent au moins par le desir d'imiter de si grands exemples, et arrivent par la mortification de leurs corps à la même pureté, et à la même innocence, que les Martyrs ont acquises par la souffrance des tourments. ' L'Auteur y fait mention de la belle letre des Eglises de Vienne et de Lyon aux Eglises d'Asie et de Phrygie sur les premiers Martyrs de Lyon.
- p. 67. n. 12. 13.
- n. 13.
- Act. Mart. p. 66. n. 12.
- Till. *ibid.*
- Act. Mart. p. 62. n. 1.
- p. 63. n. 2.
- p. 65. n. 7.
- n. 8.
- p. 65. not.
- ' Ces actes paroissent avoit été écrits pour être lûs aux fêtes des SS. Martyrs Epipode et Alexandre, lesquels ne se célébroient pas au même jour, parce qu'ils avoient souffert à un jour d'intervalle l'un de l'autre. ' C'est pourquoi la premiere partie de ces actes qui regarde S. Epipode, se trouve séparée de l'autre dans un ancien manuscrit de S. Remi de Reims.

Surius a imité cette division; ' aiant donné ceux de S. Epipode au 22<sup>e</sup> Avril auquel on fait sa fête, <sup>a</sup> et ceux de S. Alexandre au 24<sup>e</sup> du même mois, jour dédié à l'honneur de son culte. <sup>b</sup> Les continuateurs de Bollandus, qui ont fait réimprimer ces mêmes actes réunis ensemble, et revûs sur d'anciens manuscrits, ' croient que cette division a été faite pour l'usage de l'Eglise de Lyon. ' Enfin Dom Ruinart nous a aussi donné ces actes dans son recueil choisi, <sup>c</sup> après avoir revû les imprimés de Surius et des continuateurs de Bollandus sur deux anciens manuscrits, l'un de la Bibliotheque de M. Colbert, l'autre de l'Abbaïe de S. Remi de Reims.

Sur. 22. Apr. p. 715-717.

<sup>a</sup> 24. Apr. p. 841. 842.

<sup>b</sup> Boll. 22. Apr. p. 8. 1-10. 1.

p. 7. n. 2.

Act. Mart. p. 62. 67.

<sup>c</sup> p. 61. n. 1.

## S. H É R O S ,

EVÊQUE D'ARLES ,

## E T L A Z A R E ,

EVÊQUE D'AIX.

**I**L n'y a pas moien de séparer ces deux grands Evêques. Leurs actions sont tellement liées ensemble, que l'on ne scauroit donner le détail de l'un, sans faire en même temps l'histoire de l'autre. Ils eurent la gloire d'être des premiers qui attaquèrent avec succès la doctrine pernicieuse de Pélage et de Célestius; et après s'être réunis pour la défense de la même cause, ils furent assez heureux pour se voir enveloppés dans la même persécution.

' Héros étoit un homme d'une sainte vie, qui avoit été élevé sous la discipline de S. Martin Evêque de Tours, d'où sortirent tant d'autres illustres disciples à la fin du IV siecle. Il fut ensuite placé sur le Siège épiscopal d'Arles, ' ou plutôt à la fin de l'an 407, si cela arriva au temps du Tyran Constantin. Dès l'année 412, ' sous le Consulat d'Honorius pour la 9<sup>e</sup> fois et de Théodose le jeune pour la 5<sup>e</sup>, il fut indignement chassé de son Eglise par le peuple même de la ville quoiqu'il fût innocent, ' et qu'il n'eût commis aucune faute.

Pros. Chr. p. 739.

TH. H. E. t. 13. p. 680.

Pros. ibid.

p. 740.

## V SIECLE.

Nor. hist. Pel. I.  
i. c. 12. p. 79.  
a Soz. l. 9. c. 15.

' Seulement on croit qu'il s'étoit attiré la haine du peuple, a pour avoir ordonné Prêtre Constantin, qui ne pouvant plus soutenir le Siège d'Arles, où il étoit enfermé, quitta la pourpre, et se réfugia auprès de nôtre Prélat.

Pros. ibid.

' A la place d'Héros on ordonna Evêque d'Arles Patrocle ami et confident du Général Constance, dont on prétendoit par ce moïen de gagner les bonnes graces. Cette conduite, remarque S. Prosper, fut la source de beaucoup de facheuses disputes, qui s'éleverent entre les Evêques de la Province. ' Car Patrocle ne se signala dans sa dignité, que par un trafic infâme des choses les plus saintes, et par une ambition demesurée. Ce fut peut-être un effet de la justice de Dieu, qui permit qu'un peuple qui avoit rejeté un aussi digne Pasteur qu'étoit S. Héros, fût gouverné par un autre qui ne méritoit pas même le nom d'Evêque.

Nor. ibid. p. 78.

' Pour Lazare, le Cardinal Noris croit qu'il avoit été comme S. Héros disciple de S. Martin, et Prêtre de l'Eglise de Tours, à cause de ce qu'il accusa S. Brice dans le Concile de Turin vers l'an 400. ' On n'en trouve rien dans l'histoire ; mais il faut juger de lui par S. Héros. Il y a lieu de croire dit le Cardinal Baronius, qu'aïant été enveloppés dans une même calomnie, ils étoient relevés par la même vertu. Car les méchants n'ont accoutumé de haïr que les bons ; et les hérétiques ne persécutent que les orthodoxes. ' Lazare fut ordonné Evêque d'Aix métropole de la seconde Narbonoise, vers l'an 408 par le célèbre Procule Evêque de Marseille, dont nous avons parlé en son lieu. Il put fort bien se faire,

Bar. an. 417. n. 47.

Till. H. E. t. 10. p. 189.

' comme le veut le Cardinal Noris, qu'après la mort de Constantin au mois de Septembre 411, Lazare qui pouvoit avoir quelques engagements avec lui, se démit volontairement du gouvernement de cette Eglise ; de peur que l'amitié de ce Tyran ne lui attirât l'indignation de l'Empereur Honorius.

Nor. ibid. p. 79.

Till. t. 13. p. 681.

Quoiqu'il en soit, ' Héros et Lazare ainsi déchargés du fardeau de l'épiscopat, l'un par la violence du peuple, l'autre ou par une démission volontaire, ou par une maxime d'Etat, ils allèrent comme beaucoup d'autres chercher leur repos et leur édification dans les saints lieux. ' Pélage, qui s'y étoit aussi retiré après le sac de Rome par Alaric en 410, y semoit son hérésie, et séduisoit beaucoup de personnes à Jérusalem même. Nos deux ' Evêques zélés pour la vérité, aïant eu connoissance ' de cette doctrine corrompue, en furent

Merc.com. c. 3. p. 18.

Aug. ep. 176. n. 4.

Merc. ibid.

Aug. gest. Pel. n. 53.

scandalisés, et se résolurent de la combattre. Ils l'examinèrent avec soin, et se déclarèrent ensuite contre Pélage, en faveur de la grace de J. C. et de la vérité de la foi orthodoxe.

Pour y procéder avec ordre et plus de succès, ils recherchèrent les livres de cet Hérésiarque; et en aiant rencontré deux, l'un intitulé Des Témoignages, et l'autre A une veuve nommée Livanie ou Liviane, ils en choisirent ce qu'ils jugèrent à propos. Ensuite ils dressèrent un mémoire en latin des erreurs dont ils soutenoient que Pélage étoit coupable; y insérant plusieurs de celles que Célestius son disciple avoit avancées dans ses écrits. Ils joignirent à tout cela les articles pour lesquels le même Célestius avoit été condamné par le Concile de Carthage en 412, et ceux qu'Hilaire avoit envoyés de Sicile à S. Augustin, comme ils le marquoient nommément. N'aiant pû alors mettre les passages tout au long, ils avertissoient que ce n'étoit que des extraits qu'ils avoient abrégés. Quelquefois même ils n'en prenoient que le sens, et n'en rapportoient pas les paroles.

Ce Mémoire ainsi dressé, nos deux généreux Evêques le présentèrent à Euloge, que l'on croit avoir été Métropolitain de Palestine. On assembla à Diospolis depuis nommée Lidde, le 20 Décembre 415, un Concile, où cette grande affaire fut portée. Il s'y trouva quatorze Evêques, à la tête desquels S. Augustin met Euloge, comme y aiant présidé. S. Augustin le nomme toujours le Concile de Palestine, aiant plus d'égard à la Province qu'au lieu où il se célébra.

Pélage y comparut, et y répondit en Grec aux chefs d'accusations. Mais Héros<sup>1</sup> et Lazare s'excusèrent de s'y trouver, sur ce que l'un d'eux étoit tombé grièvement malade.

On y lut leur Mémoire sur la doctrine de Pélage, qui avoua une partie des propositions qui y étoient contenues; mais en prétendant les avoir entendues en un sens différent de celui que ses accusateurs leur donnoient. Il en désavoua d'autres, les rejetant comme extravagantes; et même anathématiza ceux qui les tenoient. Il se plaignit aussi de ce qu'on lui en objectoit qui n'étoient pas conçus en mêmes termes dans ses écrits: ce que S. Augustin rejette sur l'inexactitude du manuscrit dont s'étoient servis ceux qui

ep. 176. n. 4.

Merc. com. 3. p. 18. 171. 2.

c. 4. p. 25.

Aug. gest. Pel. n. 2. 5. 23. 29. 30.

n. 23.

n. 29.

n. 9.

Bar. ann. 415. n. 19.

<sup>a</sup> Aug. gest. Pel. n. 1. 62. | Till. ibid. p. 681. 682.

Aug. in Jul. 1. 1. n. 32.

Gest. Pel. n. 4.

n. 2. 62.

n. 2.

<sup>a</sup> n. 43. 58 | Phot. c. 54. p. 45.

Aug. gest. Pel. n. 12. 43.

Phot. ibid.

<sup>1</sup> Il s'est glissé une faute dans le texte de Photius où cet évêque est mal nommé Νέτροπος.

avoient fait ces extraits ; quoique cela pût venir de ce qu'ils avoient pris quelquefois plutôt le sens que les paroles, comme nous avons dit.

n. 2. 3. 17. 45.  
56 | Merc. com. c.  
3. p. 19.

Aug. gest. Pel. n.  
62. 65. in Jul. 1.  
2. n. 34.  
gest. Pel. n. 39.

' N'y aiant donc personne au Concile pour agir contre cet Hérésiarque et pour l'obliger de s'expliquer, en lui découvrant le mauvais sens de ses livres, il lui fut aisé d'user de ses ruses, et de tromper l'assemblée des Evêques, en couvrant son hérésie par des professions ambiguës. ' Ainsi sa personne y fut absoute ; quoique l'on ne laissât pas de condamner l'hérésie qu'il étoit accusé de soutenir. ' Jean de Jérusalem, son protecteur, profitant de l'absence d'Héros et de Lazare, parla contre eux, et contre d'autres ; mais le Concile n'y eut aucun égard. Cet Evêque en usa peut-être de la sorte, parce, comme le remarque S. Augustin, qu'il put être trompé par l'interprete Latin, qui expliquoit en Grec le Mémoire de nos deux Prélats Gaulois.

n. 54.  
ep. 179. n. 57.

gest. Pel. n. 57.

n. 19.

' Pélage se prévalant de l'absolution que le Concile avoit prononcée en sa faveur, ' composa un écrit pour détruire les objections des deux Evêques ses Dénonciateurs. C'est sans doute le même ' écrit qu'il envoïa ensuite à S. Augustin, et que ce S. Docteur taxe de mauvaise foi, comme n'étant pas conforme en ce qu'il y exposoit, aux actes du Concile. ' Cet écrit n'eut pas plutôt pénétré en Afrique, que des personnes de piété entreprirent de justifier le désaveu que Pélage y faisoit de quelques propositions, qu'Héros et Lazare avoient mises sur son compte. Ces personnes les confronterent sur quelques-uns de ses ouvrages, et les trouverent effectivement dans ses livres à la veuve Liviane.

ep. 186. n. 2.  
ep. 166. n. 2.

ep. 175. n. 1.

Till. t. 13. p. 690.  
Aug. ibid.

S. Héros et Lazare de leur côté, soit qu'ils eussent appris ce qu'avoit fait Pélage, soit qu'ils jugeassent nécessaire de donner avis de ce qui s'étoit passé dans le Concile de Diospolis, aux Evêques d'Afrique où l'hérésie avoit déjà été condamnée, ' y écrivirent des lettres dans lesquelles ils traitoient avec soin cette grande affaire. ' Ce fut le Prêtre Orose, qui étant allé du fond de l'Espagne en Afrique, consulter S. Augustin, et qui de là aiant été renvoïé à S. Jérôme en Palestine, ' se chargea des lettres de nos deux Evêques en s'en retournant en Afrique. Il les rendit aux Evêques de la Province de Carthage, qui au nombre de 68 tenoient leur assemblée ordinaire à Carthage même. ' On croit que c'étoit au mois de Juin de l'an 416. ' On y lut ces lettres, qui repro-



choient à Pélage et à Célestius des erreurs tout-à-fait détestables, et dignes des anathèmes de l'Eglise. On les lut aussi dans un autre Concile assemblé à Mileve, où se trouvoient 61 Evêques de la Province de Numidie. Marius Mercator dit même qu'elles furent encore luës dans un troisième Concile, mais que cet Auteur ne nomme pas. Ces lettres donnoient avis que Pélage étoit encore à Jérusalem, où il séduisoit diverses personnes; quoique les plus éclairés, et entre autres S. Jérôme, lui résistassent fortement. Héros et Lazare ne manquoient pas apparemment d'y parler du Concile de Diospolis; mais il n'en envoïent pas les actes, sans doute parce que Pélage par ses artifices, et Jean de Jérusalem par son crédit tâchoient de les supprimer.

ep. 176. n. 1. 4.

Merc. *ibid.* p. 18.

Aug. ep. 176. n. 4.

Till. *ibid.*

Les Peres des Conciles de Carthage et de Mileve, pour s'opposer encore plus efficacement à ce désordre, résolurent de porter l'affaire au Siege Apostolique, qui étoit alors occupé par S. Innocent. Ils écrivirent donc à ce Pontife, et lui envoïèrent les lettres d'Héros et de Lazare, avec les actes du Concile qu'ils avoient tenu en 412; et ce fut sur ces monuments que Pélage et Célestius furent anathématisés à Rome. Marius Mercator suppose que nos deux Evêques Gaulois envoïèrent avec leurs lettres en Afrique les livres de Pélage, qui furent ensuite renvoïés à Rome par les Evêques d'Afrique. Mais il faut peut-être plutôt l'entendre des extraits de ces livres, dont ils avoient composé leur Mémoire, que des livres mêmes en leur entier.

Aug. ep. 175. n. 1. | ep. 176. n. 4.

Merc. *ibid.*

Nos deux généreux Evêques toujours ardents pour le bien, ne se bornerent pas à ces premières démarches. Pélage aiant été reconnu pour ce qu'il étoit, ils firent de nouvelles instances auprès d'un Concile auquel Théodote Evêque d'Antioche présidoit, et y poursuivirent la condamnation de Pélage, apparemment en 420, ou même depuis. Cet hérésiarque y fut en effet condamné, et puis chassé des saints lieux. Théodote eut soin d'envoier à Rome et à Jérusalem les actes de ce Concile, soit pour les faire confirmer, soit afin de rendre publique la condamnation de Pélage.

*Ibid.*

p. 19.

Till. *ibid.* p. 680.<sup>a</sup>Merc. *ibid.*

Telle fut la conduite que S. Héros et Lazare tinrent dans cette grande affaire, et qui doit nous rendre leur mémoire aussi respectable, qu'elle l'a renduë célèbre. Assûrément après tant de services rendus à l'Eglise, ils méritoient tout un autre traitement que celui que leur fit le Pape Zosime, en

Conc. t. 2. p. 136.  
1569 | Bar. an. 417.  
n. 21. 22. 27 29.

les traitant comme des pestes qui troubloient par leurs fantaisies la paix et la tranquillité de toute l'Eglise ; comme les tyrans de leurs collègues dans l'Episcopat ; comme des prélats intrus et ordonnés contre toutes les regles , et comme indignes de l'Episcopat et de la communion Ecclésiastique dont il les priva quoique absents.

Aug. gest. Pel. n.  
2 | ep. 175 n. 1.

Mab. anal. t. 3.  
p. 432.  
Boll. 31. Jan. p.  
1110.

Nor. hist. Pel. l. 1.  
c. 12. p. 80.

Mais tout ce que Zosime et d'autres purent faire contre nos deux Evêques, n'empêcha pas que S. Augustin et les Peres du Concile de Carthage tenu en 416 , ne les regardassent comme leurs saints freres et leurs collègues dans l'Episcopat. C'est ainsi qu'ils les qualifient dans des monuments qui sont venus jusqu'à nous. Le nom d'Héros en particulier est toujours demeuré dans les diptyques de l'Eglise d'Arles ; et Bollandus s'étonne de ce qu'il ne se trouve pas dans les martyrologes.

Certains Auteurs Espagnols ont prétendu , les uns qu'Héros et Lazare avoient été Evêques en Espagne, les autres qu'ils y avoient au-moins été transférés, d'Aquitaine. Mais l'une et l'autre opinion est entierement fausse , comme le montre fort bien le Cardinal Noris ; quoiqu'il ne rencontre guère mieux , en disant que Lazare revint dans les Gaules en 417. Nous avons fait voir par Marius Mercator Auteur contemporain, que lui et Héros étoient encore en Palestine après 420. On ne sçait point ce que ces deux grands Evêques devinrent dans la suite.

---

## CONCILE DES GAULES

### AU SUJET DU PELAGIANISME

DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

**I**L est fâcheux que nous ne sçachions presque rien de ce Concile , qui paroît avoir été si célèbre en son temps. L'année de sa convocation , le lieu de sa tenuë , le nombre des Evêques qui le composerent ; tout nous est presque absolument inconnu : et il ne nous en reste rien de certain que le sujet pour lequel il fut convoqué. On sçait que le venin du Pelagianisme étoit sorti originairement de la Grande-Bretagne. Malgré les coups mortels que l'Eglise lui porta presque dès sa naissance à Rome, en Afrique et ailleurs, il ne laissa pas

pas de se répandre dans cette Isle. Un certain Agricole Pélagien, fils de Sévérien Evêque Breton, scût tellement s'insinuer dans l'esprit des gents de sa nation, qu'il infecta de son hérésie presque toutes les Eglises du país.

Pros. Chr. p. 733.  
744.

Le péril où se trouvoit la foi dans une telle extrémité, re-  
veilla le juste zele des Catholiques, et surtout du Diacre Pal-  
lade. On ne vit point de remede plus présent pour arrêter  
le mal, que d'avoir recours aux Evêques des Gaules. On  
leur fit une députation pour les conjurer de secourir au-plu-  
tôt la Foi qui étoit en danger. A ce sujet, dit l'Auteur de la  
Vie de S. Germain, il s'assembla un nombreux Concile, qui  
d'un consentement unanime choisit S. Germain d'Auxerre et  
S. Loup de Troïes pour l'exécution de cette grande œuvre.  
C'étoit deux héros du Christianisme, et d'un mérite extraor-  
dinaire. Quoiqu'entrés depuis peu dans l'Episcopat, ils pas-  
soient déjà pour des lumieres de l'Eglise et des hommes apôs-  
toliques. Nous dirons ailleurs ce qu'ils firent dans cette mis-  
sion célèbre ; cela ne regardant pas le sujet que nous trait-  
ons ici. C'est-là tout ce que nous trouvons de ce Concile  
dans les monuments anciens. Le reste se réduit à des con-  
jectures, qui néanmoins ne sont pas sans fondement.

Ibid.

Sur. 31. Jul. p.  
416. n. 19.

Par exemple, pour l'année à laquelle il s'est tenu, il pa-  
roit assez clairement qu'on ne peut pas le placer plus tard qu'en  
429 ; parce que selon S. Prosper, qui écrivoit dès lors, ce  
fut en cette année que S. Germain partit pour sa mission  
dans la Grande-Bretagne. Ainsi on ne doit point écouter Si-  
gebert qui le recule jusqu'à l'an 446, quoiqu'il semble être  
appuïé par le Vénérable Bede. Cet Ecrivain aura apparem-  
ment confondu le second voïage que S. Germain entreprit  
vers ce temps-là dans le même país et pour la même cause  
avec S. Sévere Evêque de Treves. Mais il s'agit du premier  
voïage qu'il y fit avec S. Loup de Troïes.

Pros. ibid.

Conc. t. 3. p.  
1454.

Sur. 31 Jul. p. 421.  
422. n. 1. 2. 4.

Le Pere Sirmond n'ose rien decider sur l'année de ce  
Concile. Baronius moins scrupuleux que lui avec raison, le met  
en 429 à cause de l'époque fixée par S. Prosper pour la mis-  
sion de S. Germain et de S. Loup. Peut-être aussi pourroit-  
on le mettre avec le P. Garnier Jesuite dès 427 ou 428. Car  
si l'époque de S. Prosper ne permet pas qu'on le recule, elle  
peut aisément souffrir qu'on l'avance au-moins d'une année.

Conc. ibid.

Merc. t. 1. p. 231.  
232.

La vie de S. Loup paroît même le demander, puisqu'elle  
suppose que le départ du S. Evêque pour la Grande-Breta-

p. 232. 2.

Sur. 29. Jul. p.  
390.

gne dut arriver dès le commencement de 429. La supputation est aisée à faire. Cette Vie porte que S. Loup aiant passé un an à Lerins sous S. Honorat, qui fut Evêque d'Arles sur la fin de l'an 426, on l'éleva lui-même sur le Siège épiscopal de Troïes, et que deux ans après il accompagna saint Germain dans la Grande-Bretagne. Il est visible par-là que S. Loup entra dans l'Episcopat dès l'année 426. Ainsi il faut qu'il soit parti avec S. Germain au commencement de l'an 429, lorsqu'il y avoit deux ans et quelques mois qu'il étoit Evêque. Car si ce voiage ne se fût fait que bien avant dans la même année, il y auroit eu alors plus de trois ans qu'il étoit Evêque; et l'Auteur de sa Vie n'auroit pas parlé exactement en n'en marquant que deux, comme il fait. Aussi dit-il que ce fut en hiver qu'il entreprit ce voiage. Cela posé, il est assez naturel que le Concile dont nous parlons se soit tenu dès 428; le cours ordinaire des choses demandant qu'il y ait eu quelqu'intervalle entre la fin du Concile et le départ des deux saints Evêques.

p. 232. 1.

p. 233. 1.

Quant au lieu où s'assembla le Concile, le P. Garnier nous paroît assez-bien fondé pour l'assigner à Arles sous S. Honorat. En effet, les députés qui vinrent de la Grande-Bretagne dans les Gaules pour demander du secours contre l'hérésie, durent s'adresser à quelque Evêque préférablement à tous les autres: car de s'adresser à chacun en particulier, cela n'étoit ni facile ni naturel. Or il n'y en avoit point alors qui fût plus en état de les secourir que l'Evêque d'Arles. Il tenoit sans contradiction le premier rang, et avoit le droit d'assembler, lorsqu'il le jugeoit à propos, les Evêques de plusieurs Provinces. Sa Ville épiscopale étoit d'ailleurs le lieu de la résidence du Préfet des Gaules. Outre cela, dès le 9<sup>e</sup> de Juillet 425 l'Empereur Valentinien III avoit adressé un rescrit à Armace, ou Amace, Préfet du Prétoire, où entre autres reglements il vouloit que Patrocle alors Evêque d'Arles assemblât un Concile contre les Evêques qui auroient eu le malheur d'embrasser les erreurs de Pélage et de Célestius.

p. 232. 1.

Conc. G. t. 1. p.  
54.

Merc. t. 1. p. 233.  
1.

Il y a bien de l'apparence que Patrocle occupé de tout autre chose que de l'avantage de la religion, négligea d'exécuter ces ordres, et en laissa le soin à S. Honorat son successeur. Celui-ci assez vrai-semblablement ne put pas sitôt s'en acquitter, soit à cause des désordres que Patrocle avoit causés

dans son Eglise, soit pour quelque autre raison. Mais il y a tout lieu de croire qu'il le fit le plutôt qu'il lui fut possible : desorte néanmoins que l'exécution en put être différée jusqu'en 428. Il fut fort aisé que durant ce délai, les Bretons fussent avertis de l'indication de ce Concile, et qu'ensuite ils en profitassent pour obtenir l'assistance dont ils avoient besoin contre le Pélagianisme. L'arrivée de leurs députés dans les Gaules put enfin déterminer à assembler le Concile. C'est ce qui nous paroît le plus naturellement s'être passé sur cette grande affaire.

On ne sçait quels furent les Evêques qui composèrent cette assemblée qui fut fort nombreuse, selon le témoignage du Prêtre Constance Auteur de la Vie de S. Germain d'Auxerre. La Chronique de S. Prosper nous oblige de dire que le Pape S. Célestin y envoya des Légats de sa part ; puisqu'elle attribue à ce S. Pontife la mission de S. Germain, que Constance attribue au Concile même. Il est au-moins certain par ces deux monuments, que l'une et l'autre autorité y concourut.

Sur. 31. Jul. p. 416. n. 49.

Pros. Chr. p. 744.

Sur. ibid.

Le P. Garnier compte ce Concile des Gaules pour le 21<sup>e</sup> entre ceux qui se sont tenus sur l'hérésie de Pélage. Il ajoute qu'on en a recouvré les Actes en leur entier avec les noms des Evêques qui y assisterent, et le mémoire dont ils chargerent S. Germain et S. Loup pour leur mission. M. de Tillemont le confirme, témoignant que ces Actes, avec ceux qui contiennent l'histoire de ce que nos deux Saints Missionnaires Gaulois firent dans la Grande-Bretagne, sont entre les mains d'une personne célèbre. Mais si cela est ainsi, pourquoi priver plus long-temps le Public d'un trésor si précieux et si intéressant pour l'Eglise et pour nôtre Nation ?

Merc. t. 1. p. 231. 1.

Till. H. E. t. 13. p. 16.

## S. HONORAT,

EVÊQUE D'ARLES.

## §. I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Hil. de Hon. p. 5.  
2 | Till. H. E. t.  
12. p. 675.

Hil. ibid. p. 7. 2 |  
Leo, t. 1. p. 731.  
c. 1.

Sur. 29. Jul. p.  
390.

Hil. ibid. p. 8. 2. |  
Till. ib. p. 464.

Hil. p. 9. 1.

p. 9. 1-11. 1.

p. 11. 2 | p. 15. 1.

p. 12. 2.

p. 13. 1.

p. 13. 2.

p. 14. 1.

Euch. ad Hil. p.  
56. 2.  
3 Till. p. 467. 468. |  
Hil. ib. p. 14. 2.  
15. 1.

'S HONORAT, l'une des plus brillantes lumieres de son temps, nâquit dans les Gaules après le milieu du IV siecle. On ignore le lieu précis de sa naissance. Mais on a un fondement légitime pour croire que ce fut l'un des deux païs que l'on a nommés dans la suite la Lorraine et la Bourgogne. Sa famille étoit illustre et avoit possédé la dignité du Consulat. S. Hilaire, qui fut depuis son successeur dans le Siège épiscopal d'Arles, se dit son parent, et par-là nôtre Saint se trouvoit allié avec S. Loup de Troïes, qui épousa la sœur de S. Hilaire.

' Honorat excelloit dans les exercices du corps, et avoit été assurément élevé dans les Letres, comme toutes les personnes de naissance l'étoient alors. Dès son enfance il donna diverses marques de vertu, quoiqu'il ne fût encore que Catécuméne. Sitôt qu'il pouvoit avoir de l'argent, il le distribuoit libéralement aux pauvres. Après son Baptême il prit la résolution de renoncer entierement au monde, malgré tout ce que son pere, qui étoit un homme du siecle, seut mettre en usage pour l'y retenir, et le lui faire aimer.

' Il avoit plusieurs freres; mais on ne connoît que S. Venant, qui bien que plus âgé que lui, voulut être son imitateur et son disciple dans la pieté. D'abord ils se retirerent à la campagne dans une de leurs terres, où l'odeur de leur vertu attira plusieurs personnes, qui allerent se joindre à eux. Mais la crainte d'être tentés par les honneurs, leur fit quitter leur païs. Ils vendirent ce que leurs aumônes précédentes leur avoient laissé de leurs biens, et le distribuerent aux pauvres. Ainsi dénués, ils allerent sous la conduite de S. Caprais, cet illustre Solitaire de Lerins dans la suite, s'embarquer à Marseille vers l'an 395. Cherchant de la sorte un païs où l'on n'entendit pas le Latin, ils aborderent en Acaïe,

c'est-à-dire en Grece et dans le Péloponese. Les fatigues du voiage leur aiant causé plusieurs maladies, S. Venant n'y put résister, et mourut à Méthone.

'Après cette mort S. Honorat avec S. Caprais reprit le chemin des Gaules par l'Italie et la Toscane, et alla fixer sa retraite dans l'Isle de Lerins. 'On ne convient pas du temps auquel il y entra ; mais on peut dire que ce fut dans les premières années du V siecle, entre 400 et 410. D'un lieu affreux et désert, 'qui n'étoit habité que par les serpents, il en fit un lieu peuplé d'une armée de Saints, qui vivoient plutôt comme des Anges que comme des hommes. 'Tous les pais voisins y envoioient ceux qui cherchoient Dieu. Quiconque vouloit se donner à J. C. alloit trouver Honorat. 'On voioit parmi ces Moines des hommes presque de tous les pais et de toutes les Nations même les plus barbares. 'Le Saint y bâtit des logements pour les y retirer, et une Eglise pour y faire le Service divin.

Tels furent les commencements de ce désert si célèbre, qui devint bientôt un Séminaire de saints Evêques et de savants hommes. 'On y vivoit et en Cénobites et en Ermites, suivant la regle que S. Honorat y avoit établie. 'S. Honorat de concert avec S. Caprais gouvernoit cette sainte troupe de Solitaires. L'un en qualité d'Abbé faisoit les fonctions d'un Pasteur actif et vigilant : l'autre dans le secret de sa cellule, comme élevé sur une montagne à l'écart, imploroit l'assistance de Dieu par une priere continuelle. 'On reconnoissoit en S. Honorat une source de la sagesse céleste, qu'il répandoit abondamment, après y avoir puisé lui-même, sur tous ceux qui l'approchoient.

'S. Hilaire nous le représente comme un Supérieur accompli, qui bien qu'élevé au-dessus des autres par sa charge, s'étoit rendu le serviteur de tous, et fait tout à tous pour gagner tout le monde à J. C. 'Lorsqu'il ne pouvoit réussir par ses exhortations vives et animées, à convertir ceux qui se mettoient sous sa discipline, il avoit recours à Dieu, en lui faisant une sainte violence par ses prieres. 'Ce fut beaucoup plus par ce moien que par ses discours, que dans un voiage qu'il fit en son pais, il convertit et emmena à Lerins l'illustre S. Hilaire, 'depuis Evêque d'Arles.

'Il semble aussi que S. Eucher en quittant le monde se retira d'abord dans ce sacré désert. <sup>a</sup> Salone son fils y fut in-

Hil. ib. p. 15. 2.

Till. ibid. p. 472.  
473. 675. 676.Hil. ibid. p. 16. 12.  
2 | Euch. ibid. |  
Enn. Vit. Ant. p.  
426. Hil. ibid. p.  
20. 1 | p. 21. 2.

p. 18. 1 | 21. 2.

p. 17. 1.

Euch. ib. p. 56. 2.

Hom. 13.

Hil. de Hon. p.  
23. 2. 24. 2.

p. 18. 2-20. 2.

p. 18. 2.

p. 23. 1. 1. 2 | Leo,  
1. p. 732. c. 2. p.  
733. c. 3.

Hil. p. 25. 1.

Sid. cat. 16. v.

116.

<sup>a</sup>Euch. quæst. pr.  
p. 2. 49.

Sur. *ibid.*

Euch. ad Hil. p. 56. a.

Sid. 1. 8. ep. 14. p. 549.

Hil. *ib.* p. 17. 1. |

Paul. ep. 51. n. 1. |

Till. *ib.* p. 481.Hil. *ibid.* p. 25. 2.

Pros. Chr. p. 743.

Pros. T. Chr. p. 213.

a Hil. de Hon. p. 26. 2.

26. 2.

p. 27. 1.

Till. *ibid.* p. 483.Hil. *ibid.* p. 25. 2.

27. 2.

a p. 27. 1.

p. 25. 2. 26. 1.

p. 27. 2 | p. 28. 1.

p. 29. 1. 2.

Till. *ibid.* p. 484.

680. 681.

a Leo, *ibid.* p. 738.

c. 6.

b. Boll. 16 janv.

p. 25. n. 1.

struit avec S. Veran son frere, dès l'âge de dix ans par S. Honorat dont la réputation y attira aussi le célèbre S. Loup, depuis Evêque de Troïes, et bien-tôt après, Vincent frere de ce saint Prélat. S. Sidoine parle encore d'un Evêque nommé Antiole, qui avoit été autrefois à Lerins compagnon de S. Loup, et de S. Maxime, qui en fut Abbé après nôtre Saint.

Avant 410 S. Honorat avoit été élevé au Sacerdoce. Il en reçut la plénitude, sur la fin de l'an 426, aiant été ordonné alors Evêque d'Arles, à la priere de tout le peuple, qui sans l'avoir jamais vû, le demanda par une inspiration divine pour succéder à Patrocle mort la même année selon Saint Prosper. Cette Eglise avoit besoin d'un aussi saint Pasteur que le fut S. Honorat, pour réparer ses pertes, et remédier aux scandales et aux désordres qu'y avoit causés Patrocle par son administration avare et symoniaque. a Le premier soin de S. Honorat, lorsqu'il se vit Evêque, fut de réunir les esprits divisés par les différentes brigues que l'on avoit faites pour réussir dans des élections, qui n'étoient pas canoniques. Il bannit de la maison épiscopale l'idolâtrie des richesses, et dissipa par ses saintes profusions les thrésors que Patrocle avoit amassés.

On sçait peu de choses de l'Episcopat de nôtre Saint, parce que l'Eglise d'Arles jouit peu de temps de cet excellent Pasteur. Seulement on sçait qu'il fut un Evêque aussi accompli, qu'il avoit été un parfait Abbé, a et que son Eglise en si peu de temps devint aussi florissante, que l'étoit l'Abbaïe de Lerins sous sa conduite. Il avoit beaucoup de talent pour la parole; mais ce qui est encore un plus grand sujet d'éloge, ses discours répondoient à sa vie, et sa vie étoit en tout conforme à ses discours. Il prêcha encore au peuple le jour de l'Epiphanie, avant que de mourir, et ne cessa point durant sa maladie de faire des exhortations salutaires à ceux qui l'alloyent voir. Les premiers de la ville, et entre autres le Préfet des Gaules, et les autres qui avoient passé par la même dignité, se trouverent présents à sa mort.

Il mourut le 16<sup>e</sup> jour de Janvier de l'an 412, a après avoir gouverné l'Eglise d'Arles deux ans et davantage. b Son corps fut inhumé hors des murs de la Ville dans l'Eglise de S. Genès, où l'on mit dans la suite des Moines de S. Victor de Marseille, et qui porta le nom de S. Honorat, auquel on joignit depuis celui de Nôtre Dame.



Environ un an après sa mort, S. Hilaire son Successeur prononça son Oraison funebre, qui est un des beaux monuments de l'antiquité en ce genre. S. Honorat y est représenté comme un de ces hommes illustres par leurs mérites, dont on ne peut parler qu'avec les plus grands éloges. Il a encore reçu les louanges de S. Paulin, de S. Eucher, de Cassien, de Salvien, de Fauste de Riès, tous ses amis, ou ses disciples, et de plusieurs autres dans la suite des temps. S. Eucher dans l'éloge magnifique qu'il a fait du désert de Lerins, le loue sur tout de ce qu'il a mérité d'avoir un si digne Fondateur, en qui l'on voit la vigueur de l'esprit des apôtres. Cassien qui adresse à S. Honorat et à S. Eucher sa II<sup>e</sup> Conférence, dit que le premier brilloit par l'éclat de sa vertu, à la tête d'un grand nombre de Moines. Notker le Bègue le met au nombre des brillantes lumieres qui ont éclairé l'Occident, et le compte entre les grands hommes que l'on peut mettre en parallèle avec ceux que l'Orient a produits.

Till. ibid. p. 485.

Hil. ibid. p. 6. 1.

Till. ibid.

Euch. ad Hil. p. 56. 1.

Cass. coll. 11. pr. p. 353.

Notk. int. ser. 12. p. 1.

§. II.

SES ECRITS.

IL ne nous reste plus aujourd'hui aucun monument du savoir de S. Honorat. Il avoit cependant beaucoup d'éloquence, et une grande facilité à s'exprimer; et il étoit très-capable de faire des écrits agréables, polis, et dignes de passer à la postérité. On loue beaucoup la regle qu'il donna aux Solitaires de Lerins. Néanmoins comme elle n'est point marquée parmi celles dont S. Benoît d'Aniane a fait sa Concorde, le Cardinal Noris a cru que S. Honorat ne l'avoit point rédigée par écrit, s'étant contenté des exemples et des reglements des Orientaux. Mais cette opinion ne se peut soutenir, comme le remarque fort bien M. de Tillemont. Car on voit dans les anciens que l'on joint les reglements des Saints Peres de Lerins avec les regles écrites de S. Basile, de S. Pacôme, et de Cassien. D'ailleurs un autre ancien Auteur parmi les écrits attribués à S. Eucher, parle de cette regle comme existante; puisqu'il dit qu'elle étoit tirée de l'ancien et du nouveau Testament, et des Instituts des Peres de l'Egypte. C'est encore ce que confirme d'une maniere à n'y laisser aucun doute, le Concile d'Arles tenu, comme

Hil. ibid. p. 22. 2. 26. 1.

Sur. 25. Aug. p. 893.

Euch. Hom. 13.

Nor. hist. Pel. 1. 2. c. 3. p. 176.

Till. H. E. t. 12. p. 475.

Euch. ibid.

Conc. t. 4. p. 1023

nous dirons, en 454, en ordonnant que la regle établie depuis long-temps à Lerins par le fondateur de ce monastere, seroit observée en tous ses points : *Regulâ quæ a fundatore ipsius monasterii Lirinensis dudum constituta est, in omnibus custoditâ.* D'autres remarquent que cette regle étoit plus austere que les reglements qu'on pratiquoit et à saint Claude et à saint Maurice.

Till. ibid. 475.  
476.

Hil. ibid. p. 22. 2.

S. Hilaire relève beaucoup les lettres de S. Honorat. Il faut qu'il en ait écrit un très grand nombre; puisque le même Auteur assure que malgré sa retraite il en recevoit de toutes parts presque une infinité, et qu'il étoit exact à y répondre. La perte en est d'autant plus grande qu'on en parle avec plus d'estime, comme étant pleines d'onction, de douceur et de gravité. Nôtre Saint aiant écrit une fois à S. Euchèr sur des tablettes de cire, suivant la coûtume; S. Euchèr pour exprimer la douceur qu'il trouvoit dans ses paroles, lui manda qu'il avoit renfermé de nouveau le miel dans la cire d'où il avoit été tiré.

p. 33. 2.

Leo. t. 4. p. 732.  
733. c. 2.

Hil. ibid. p. 29.  
2-30. 2.

Le même S. Hilaire relève beaucoup les discours que S. Honorat faisoit tous les jours à son peuple. Il relève en particulier ceux qui traitoient du mystere de la Trinité; assurant qu'il étoit difficile que personne en parlât d'une maniere plus lumineuse. Nous n'avons plus rien de toutes ces pieces d'éloquence et de pieté. Seulement S. Honorat Evêque de Marseille dans la Vie qu'il nous a laissée de S. Hilaire successeur de nôtre saint Prélat, nous a conservé le discours que fit celui-ci, pour tirer l'autre des embarras du siecle, et le conduire dans le port assuré et tranquille de la solitude. De même S. Hilaire nous a conservé l'Exhortation que nôtre Saint fit au lit de la mort au préfet des Gaules, et aux autres personnes de la premiere qualité, qui étoient présentes, afin de les porter à mépriser les honneurs et les pompes du siecle, qui ne servent de rien à la mort et à vivre de telle sorte qu'ils pussent mépriser la mort même, en vûë de l'esperance de la résurrection à venir, que J. C. nous a méritée par sa mort et sa résurrection.

p. 34. 2.

Le même Auteur dans la Vie de nôtre Saint a cru nous devoir marquer un trait mémorable de sa doctrine sur la grace. Il y dit que J. C. qui est la source de toutes les vertus, les aiant répandues sur S. Honorat, et sur les autres par son ministere, S. Honorat lui en rapportoit toute la gloire, et lui

attri-

attribuoit tout le bien qu'il faisoit, se disant sans cesse à lui-même et aux autres, ces paroles de l'Apôtre de la grace: *Qu'avez-vous que vous n'avez pas reçu?* L'on assure sur cela, que le poison de la doctrine de Cassien n'avoit point trouvé d'entrée dans le monastere de Lerins, tant qu'il fut gouverné par S. Honorat. En effet rien n'est plus fort que cette parole, soit contre le Pélagianisme, soit contre toutes les branches qui en sont sorties. Elle suffit aussi pour repousser l'injure que Vossius fait à nôtre Saint, en l'accusant sur une preuve mal entendue, d'avoir été un des adversaires de saint Augustin.

Ant. For. p. 76.

Till. *ibid.* p. 481.Voss. *hist. Pel.* l. 1. c. 9. p. 42.

## A N O N Y M E ,

AUTEUR DES ACTES DE S. SATURNIN,

PREMIER EVÊQUE DE TOULOUSE, ET MARTYR.

LES Actes de S. Saturnin premier Evêque de Toulouse, paroissent si estimables, qu'il a semblé à quelques Scavants, qu'ils avoient eu pour Auteur S. Sévere Sulpice, ou S. Paulin de Nole. Mais, comme nous n'avons point de preuves suffisantes pour appuier ce sentiment, qui semble d'ailleurs démenti par le style de ces deux célèbres Ecrivains, nous sommes obligés d'avouer que le véritable Auteur de ces Actes nous est inconnu pour le nom. Dom Thierrî Ruinart n'est pas éloigné de croire que la premiere partie a été écrite 50 ans après le martyre du Saint, qui souffrit peu après l'année 245, vers laquelle on place sa mission dans les Gaules; et que l'autre partie qui traite de sa translation, a été ajoutée à la premiere vers le commencement du V siecle. A dire le vrai il y a un endroit de l'ancien manuscrit de S. Maur des Fossés, dont il s'est servi pour publier ces Actes, qui favorise son opinion; car on y lit expressément le terme de cinquante exprimé par la letre Romaine qui marque ce nombre. Néanmoins il y a toute apparence que cet endroit est erroné. C'est ce que prouvent les paroles qui suivent immédiatement dans le même manuscrit, et qui ne signifient rien, *subtis plurimis*, à la place desquelles on a substitué *actis publicis*, qui ne

Thl. H. E. t. 3. p. 297.

Act. Mart. p. 107

p. 110. not.

s'accordent pas avec les suivantes, *sicut. fidei recordatione retinetur* : ce qui marque qu'il n'y avoit alors sur ce sujet qu'une tradition assurée, et point d'écrit.

Sur. 29. Nov. p.  
613. n. 1.

Il paroît donc qu'il en faut revenir 'à la leçon de Surius, qui porte, *ante annos satis plurimos*, et avoüer qu'il n'y a rien dans ces Actes, qui oblige d'y reconnoître deux différents Auteurs. Au contraire on y sent par-tout regner le même génie, la même piété, le même genre de style; et l'épilogue comparé avec la préface montre clairement que la piece est sortie de la même plume. 'On juge avec beaucoup de fondement que ce peut avoir été un Disciple 'de S. Exuperé autre Evêque de Toulouse, qui fleurissoit à la fin du IV siecle et au commencement du V, et dont cet Auteur parle d'une maniere fort avantageuse. 'La tradition et la mémoire fidelle que les hommes avoient encore de S. Saturnin, lorsque nôtre Anonyme écrivoit, 'font voir qu'il n'étoit pas bien éloigné de son siecle, qui étoit le III de l'Eglise. Ainsi il pouvoit écrire vers l'an 425 ou 430.

Till. ibid.

Act. Mart. p. 112.  
n. 6.

p. 110. n. 2.

Till. ibid.

Ibid.

Au reste, quel qu'ait été cet Auteur, 'l'on convient qu'il ne peut être qu'un grand génie, et un homme qui avoit beaucoup d'éloquence, d'érudition et de piété. L'Histoire qu'il nous a laissée est très constante, et tout-à-fait conforme à ce que S. Sidoine et Fortunat de Poitiers disent de S. Saturnin. 'Il la commence par montrer l'obligation que nous avons à révéler les Saints Martyrs, <sup>a</sup> et la finit par une exhortation, qui ne respire que la foi et la piété, afin de porter les fidèles à honorer les amis de Dieu, c'est-à-dire les Saints, non comme morts, mais comme véritablement vivants; parce que la foi ne nous permet pas de douter que si nous demandons leurs suffrages, comme il faut, nous aurons le bonheur de sentir leur protection.

Act. Mart. p. 109.  
n. 1.  
<sup>a</sup> p. 113. n. 7.

Till. ibid.

'Le style avec lequel cette histoire est écrite, plein d'une éloquence aussi sainte qu'elle est grave, suffiroit et pour nous assurer de l'antiquité de la piece, et pour lui mériter l'applaudissement que toutes les personnes habiles lui donnent. Il faut bien qu'elle soit ancienne et considérable; 'puisqu'elle est citée dès le VI siecle par S. Grégoire de Tours, qui s'en est servi pour établir un des points les plus importants pour l'histoire de l'Eglise Gallicane. C'est au sujet de la prédication et du progrès de la foi dans les Gaules, 'où nôtre Auteur témoigne qu'elle ne s'est répandue que peu à peu et

Gr. T. hist. Fr. 1. 1.  
n. 28.

Act. Mart. p. 110.  
n. 2.

## PREMIER EVÊQUE DE TOULOUSE. 163

V - SIECLE.

par degrés ; convenant en ce point avec S. Sévere Sulpice, cet autre Ecrivain si respectable.

Sulp. hist. l. 2. n  
46. p. 366.

'Surius a publié les Actes dont nous parlons, au 29<sup>e</sup> de Novembre, jour auquel on célèbre la fête du saint Martyr.

Sur. 29. Nov. p.  
613. 614.

'Dom Ruinart nous les a donnés de nouveau, <sup>a</sup> après les avoir revûs sur les meilleurs manuscrits qu'il a pû recouvrer. Le plus remarquable est celui de S. Maur des Fossés, qui dès-lors montroit 900 ans d'antiquité.

Act. Mart. p. 109-  
113.  
<sup>a</sup> p. 107.

---

## C Y T H E R E ,

HOMME DE LETRES.

CYTHÈRE, homme illustre dans le monde, tant par sa naissance, que par les dignités auxquelles il avoit été élevé, fleurissoit au commencement de ce siècle. Il étoit Gaulois, comme il paroît par S. Paulin, et à ce que l'on croit, ou d'Aquitaine, ou de cette partie de la Narbonoise que l'on a nommée dans la suite le Languedoc. Il avoit épousé une femme qui lui donna plusieurs enfants, et dont S. Paulin loue beaucoup la conduite toute Chrétienne. Mais Cythere étoit encore plus illustre par la piété, dont il faisoit profession, que par tout ce qui le relevoit aux yeux du monde.

Paul. car. 21. v  
481. 482.

v. 21. 27.

Vit. c. 37. n. 4.

car. 21. v. 689-  
697.

'Dieu avoit donné à Cythere un cœur humble, pour le rendre grand dans le Ciel, et lui avoit inspiré de l'amour pour les pauvres, afin de l'associer à la récompense de ceux qu'il comble des richesses célestes. Il étoit pauvre d'esprit, mais riche en cette espérance qui fait la joie des pauvres. Ses liaisons répondoient au reste de sa conduite ; étant lié particulièrement avec deux des plus illustres Saints du commencement de ce siècle, S. Sévere Sulpice, <sup>a</sup> et S. Paulin de Nole. Celui-ci qui étoit déjà Prêtre, le qualifie son frere en J. C. d'où apparemment l'on ne pourroit pas conclure que Cythere fût aussi revêtu du Sacerdoce. Mais s'il n'avoit aucun degré dans l'Eglise, il voulut au moins avoir un de ses enfants qui y tint quelque place.

v. 483-486.

v. 487-488.

v. 713.

<sup>a</sup> p. 99.

Ainsi pénétré des mêmes sentiments, qui portèrent Abraham à immoler son fils Isaac, Cythere consacra un des siens

v. 300-306.

v. 715. 715.

v. 506-897.

à Dieu, 'sous la conduite de S. Sévere Sulpice, afin d'en faire un Eunuque pour le Roïaume des Cieux. 'Cette action généreuse ouvre une vaste carrière à S. Paulin, qui emploie une grande partie de son 21<sup>e</sup> Poëme, à décrire le genre de vie de cet enfant, et le bonheur qui lui en reviendrait et à lui et à ses parents ; aiant par là le moïen de devenir un autre Joseph et un autre Samuel.

v. 481. 482.

v. 425-430.

a v. 3. 430.

p. 99.

v. 1. 2. 13. 436.

v. 1-4.

v. 27. 119-260.

v. 415-428.

'À toutes ces grandes qualités Cythere joignoit une érudition peu commune, qui donnoit un grand lustre à la splendeur de sa naissance. 'S. Paulin parle de ses écrits, <sup>a</sup> et même de ses simples lettres, avec beaucoup d'éloge ; mais il ne nous reste plus aucun de ces précieux monuments. 'C'est au même Cythere que le Saint adresse son Poëme sur le naufrage de Martinien, 'qui étoit un homme d'une grande piété, et leur ami commun. 'Cythere l'aïant chargé de ses lettres pour S. Paulin, l'avoit engagé à faire le voïage de Nole pour visiter ce Saint dans sa retraite. 'Martinien s'embarqua à Narbone, et eut le malheur de faire naufrage sur la route. 'Mais il en échappa par une protection particulière de Dieu, et se rendit enfin à Nole. Il raconta ensuite ses aventures à S. Paulin, et pour le dédommager des lettres qu'il lui portoit, et qu'il avoit perduës, il lui récita quelques endroits des écrits de Cythere, qu'il sçavoit par cœur, et dont S. Paulin ne peut assez admirer les beautés.

p. 99.

Ce sont ces aventures qui font le sujet du 21<sup>e</sup> Poëme de S. Paulin, qui y a pris occasion de nous laisser le peu que nous sçavons de l'histoire de Cythere. 'On croit que le Saint composa cette piece vers l'an 400, lorsque Cythere ne paroît avoir été qu'à la fleur de son âge, et qu'il pouvoit encore avoir une trentaine d'années à vivre.

## LÉPORIUS,

PRÊTRE DE L'ÉGLISE D'HIPPONE.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

LÉPORIUS, Gaulois de nation, vivoit au commencement de ce siècle. Il embrassa la vie monastique très-probablement à Marseille sous Cassien, comme il paroît par la suite de son histoire, et se distingua entre les Moines des Gaules par l'innocence de sa conduite, et la pureté de ses mœurs. Mais la présomption le fit tomber dans l'erreur de Pélagie. Loin de reconnoître humblement que sa vertu étoit un effet du secours de Dieu, il l'attribua par orgueil à son libre arbitre et à ses propres forces. Il semble qu'il eût appris ces sentiments de Pélagie même. Il les enseigna dans les Gaules, où Cassien assûre l'avoir repris de ses erreurs. Le texte de cet Ecrivain porte que ce fut à Bellay sur le Rhône dans la Bresse; quoique d'autres y substituant une autre leçon, l'entendent de Treves dans la Belgique. Mais il paroît que ce fut plutôt à Marseille même qu'ailleurs; et c'est le sentiment du P. Sirmond. Ce qui a porté à l'entendre de Treves, est sans doute l'endroit où Cassien dit que l'hérésie dont Léporius étoit un des Sectaires et non l'auteur, avoit pris naissance dans la première ville de la Belgique.

Quoi qu'il en soit Léporius poussant encore plus loin son pernicieux principe, fut un de ceux qui en ce temps-là renouvelèrent l'ancienne impiété des Ebionites, et posèrent les fondements de celle de Nestorius; en disant que J. C. n'étoit en naissant qu'un pur homme. Qu'il n'étoit pas né Dieu, mais qu'il avoit été choisi de Dieu, aiant acquis la divinité par le mérite des ses travaux et de ses souffrances. Qu'il avoit vécu sans péché non par l'union de la divinité, mais par le bon usage qu'il avoit fait de son libre arbitre. Qu'il n'étoit point venu au monde, pour donner aux hommes la grace de la rédemtion, mais pour leur montrer seulement l'exemple d'une vie sainte. De cette doctrine il s'ensuivoit nécessaire-

Aug. ep. 219. n. 1.  
Genn. vit. ill. c.  
59 | Ado. Chr. p.  
796. 2.

Cass. inc. 1. 1. c. 4.  
p. 968. 969.

c. 2. p. 962.

Thil. H. E. t. 13.  
p. 1040.

Lep. not. p. 345.

Ibid. | Cass. inc. 1.  
1. c. 2. p. 962.

Lep. p. 348-354. |  
Cass. ibid. c. 2. p.  
962. | 1. 5. c. 1. p.  
1017.

Cass. ibid. 1. 1. c.  
3. p. 966. | 1. 6. c.  
14. p. 1054.

1. 1. c. 3. p. 966.

Aug. ep. 219. n. 1. |  
Lep. p. 348.

ment qu'entre J. C. et les hommes il n'y avoit aucune différence, et qu'ils pouvoient tous aussi par eux-mêmes, et sans le secours de Dieu, vivre exempts de péché et acquérir tous les autres avantages auxquels J. C. étoit parvenu. Les Evêques d'Afrique et Léporius lui-même nous donnent un motif de son erreur. C'est que craignant que la nature divine, par laquelle le fils est égal au Pere, n'eût souffert dans l'incarnation quelque altération, ou quelque changement, et que d'ailleurs ne voyant pas moïen d'introduire une quatrième Personne dans la Trinité, ce qui auroit été contraire au symbole, il nioit que le Verbe se fût fait homme.

Lep. p. 347.

p. 347. 348.

Fac. l. 1. c. 4. p. 32.

Telles étoient en général les erreurs de Léporius, qui les détaille lui-même dans l'écrit qu'il composa pour les rétracter. Il a l'humilité d'avouer qu'il ne falloit pas s'étonner de son aveuglement et de sa folie; puisqu'il n'avoit point eu d'autre maître que lui-même, et qu'il avoit jugé des choses divines plutôt par son propre sens, que par les lumieres de la Foi. Persuadé de ses erreurs, qu'il croïoit comme autant de vérités, il les publia dans un écrit qui blessa la charité des Orthodoxes, et causa de grands scandales. Ce fut ainsi qu'il enseigna dans les Gaules la même doctrine, que Nestorius publia ensuite dans l'Orient; et c'est de cette doctrine, qui enferme réellement le Pélagianisme, que l'on a inféré que Léporius étoit Pélagien.

Lep. p. 348. 353.  
354.

Cass. inc. l. v. c.  
4. p. 969.

<sup>a</sup> Genn. ibid.

<sup>b</sup> Lep. p. 347.

On s'éleva contre lui avec justice. Mais voulant se défendre, il ne fit qu'augmenter le scandale, et se jeter dans de nouvelles erreurs. Cassien, comme nous avons dit, l'avertit de se corriger de ses mauvais sentiments; <sup>a</sup> et d'autres personnes habiles des Gaules en firent de même. <sup>b</sup> L'humilité néanmoins n'abatit point la présomption que l'ignorance formoit en lui; et il se trouva être tout ensemble superbe, téméraire et rebelle. Les Evêques des Gaules voïant son opiniâtreté, et voulant couper cours aux disputes, et empêcher le mal de se répandre, le chasserent des Gaules après avoir frappé l'enflure de son cœur, c'est-à-dire l'avoir excommunié.

Fac. ibid. | Aug. ep.  
219. n. 2.

n. l. 3. | Lep. 358.

Fac. ibid.

Aug. ibid. n. 2. 3.

Léporius dans une telle conjoncture se retira en Afrique avec quelques autres, qui étoient aussi engagés dans les mêmes erreurs. Il eut le bonheur de tomber entre les mains d'Aurele de Carthage, de S. Augustin et de quelques autres, qui travaillèrent à le détromper; et Dieu accompagnant leurs instructions de l'onction de sa grace, elles opérèrent sa con-



version parfaite. ' Selon Gennade et Adon de Vienne, ce fut S. Augustin, qui de tous les Evêques d'Afrique eut plus de part à cette grande œuvre. Après cela on ne peut comprendre comment ' quelques modernes se sont avisés d'attribuer cette conversion à S. Germain Evêque d'Auxerre. ' Léporius revenu à lui-même, et touché d'une vive douleur, reconnut publiquement la corruption de sa doctrine, ' et fut reçu dans la communion de l'Eglise avec autant de charité, que l'on avoit témoigné de zèle contre son erreur. ' Il en dressa une rétractation par écrit, ' qu'il envoya dans presque toutes les villes des Gaules, afin de lever par-là le scandale qu'il y avoit causé, et que ceux qui avoient été témoins de sa faute, le fussent aussi de sa pénitence.

' Quatre Evêques d'Afrique, Aurele de Carthage, S. Augustin d'Hippone, Florent de l'autre Hippone, et Sécondin de Mergamite, accompagnerent cette rétractation d'une lettre qu'ils adressent à Procule et à Cylinne, ' ou Ciline, le premier, Evêque de Marseille, et l'autre d'Aix, ' auxquels le même Léporius adresse aussi son écrit. ' Ils prient ces deux Evêques Gaulois de le recevoir en leur communion, comme ils l'ont reçu en la leur, et de publier son abjuration, afin que tous ceux qui avoient été scandalisés de sa chute, se réjouissent de l'en voir relevé.

Les Auteurs ne s'accordent point à placer cet événement. Les uns le mettent en 420, les autres en 426, d'autres en 427 ou 428, ' et quelqu'autres dès 406 ou vers 410. On peut dire qu'il y a de grandes difficultés dans tous ces sentiments. Celui qui établit l'époque de 406 ou 410, est assurément le moins soutenable, ' et paroît fort-bien détruit par les raisons de M. de Tillemont. Mais l'autre a aussi ses difficultés; car on ne peut pas s'empêcher de croire que Procule, à qui les Evêques d'Afrique et Léporius adressent leurs lettres, ne soit le célèbre Procule Evêque de Marseille, qui selon M. de Tillemont même ne vécut pas au-delà de 418 ou 419, comme nous avons dit. Les habitudes de Léporius en Provence et à Marseille même, et la réputation de ce grand Prélat, ne permettent pas de l'entendre d'un autre Procule.

D'ailleurs quelque chose que l'on puisse dire, il paroît clair que nôtre Léporius est le même ' que le Prêtre d'Hippone de ce nom, qui étoit revêtu du Sacerdoce dès 425 ou 426. Ainsi après de sérieuses réflexions, nous trouvons incompa-

Genn. ibid. | Ado. ibid.

Cass. vit. p. 47. 2.

inc. l. 1. c. 4. p. 909.

Lep. p. 356. 357.

p. 347. 357.

Cass. ibid.

Aug. ep. 219. n. 1.

Lep. not. p. 346.

p. 345.

Aug. ibid. n. 1. 3.

Nor. hist. Pel. l. 1. c. 23. p. 149.

Till. H. E. t. 13. p. 1039.

Aug. ep. 213. n. 1.

Aug. Ench. n. 10.  
p. 210.

Till. *ibid.*

Cass. inc. l. 1. c.  
3. 4. p. 966. 968.  
969 | Genn. *ibid.*  
Ado, *ibid.*

Cass. l. 1. c. 4. p.  
969 | Genn. *ibid.*

blement moins de difficulté, en plaçant la rétractation de Léporius en 418 ou 419, la même année de la mort de Procule, qu'en suivant toute autre opinion. Cette époque établie écarte tous les inconvénients qui se rencontrent dans les autres. Pélagé avoit dès lors dogmatisé; Cassien étoit venu dans les Gaules, et déjà habitué en Provence; Procule de Marseille vivoit encore; et il se sera écoulé assez de temps pour que Léporius, après une rétractation et une pénitence aussi édifiante que fut la sienne, ait pû avoir été élevé au Sacerdoce en 426. Nous pourrions fortifier nôtre sentiment par l'*enchiridion* de Saint Augustin, écrit en 421, ou peu après. Le saint Docteur dans cet ouvrage combattant quelques erreurs sur l'incarnation, y attaque bien clairement celle de Léporius. Il en avoit donc connoissance avant l'an 421.

Il ne reste uniquement que la difficulté prise de ce que quand S. Augustin fit le livre De la correction et de la grace, vers l'an 427, il n'avoit point encore ouï parler de l'erreur Nestorienne. Mais assurément cette difficulté ne doit point arrêter, ou pour mieux dire, elle n'a que l'apparence de difficulté. S. Augustin veut seulement dire par-là, qu'il n'avoit point encore alors appris ou que Nestorius eût enseigné son erreur, ou quelle étoit la nature de sa doctrine: ce qui peut être très-vrai. Car quoique Léporius eût posé le même principe, et tiré presque les mêmes conséquences que fit Nestorius dans la suite, son erreur néanmoins passoit pour être celle de Pélagé; et les Anciens qui en parlent, ne la qualifient point autrement.

Il s'agit maintenant de montrer que Léporius le Gaulois, et le Prêtre d'Hippone de ce nom est la même personne. Pour y réüssir avec succès, il n'y a qu'à rapprocher leurs portraits l'un de l'autre. Celui qui fait le sujet de cet article étoit Gaulois, et avoit fait profession de la vie monastique, avant que de passer en Afrique. Il quitta les Gaules sa patrie, comme nous avons dit, et se retira auprès de S. Augustin. Il y amena avec lui quelques personnes qui avoient, comme il paroît, suivi ses erreurs, et deux desquelles Domnin et Bon signerent l'acte de sa rétractation. Il fut ensuite revêtu du Sacerdoce, comme nous l'assurent Cassien et Gennade.

Or tous ces traits se trouvent à la lettre dans le portrait du Prêtre d'Hippone. On ne peut pas en disconvenir pour le nom, la qualité de Moine, et la dignité de Prêtre. On va convenir

convenir aisément du reste. ' S. Augustin dans le second de ses Sermons sur la vie et les mœurs de ses Clercs, prêché vers 425 ou 426, faisant l'éloge du Prêtre Léporius, dit bien clairement qu'il étoit étranger, ce qui convient à un Gaulois à l'égard des gents d'Hippone auxquels le Saint parloit. Il ajoute qu'il étoit déjà Moine, lorsqu'il l'avoit reçu. Qu'il avoit quitté ses biens ailleurs qu'à Hippone ; et qu'enfin il avoit avec lui des gents de son païs. *Presbyterum Leporium. . . . apud suos honestissimo loco natum, tamen jam Deo servientem, cunctis quæ hæbat relictis, inopem suscepi. . . . Hic non fecit.* En faut-il davantage pour reconnoître ici le portrait de Léporius le Gaulois ? Assûrément il seroit bien extraordinaire de voir en même temps deux Moines de même nom quitter leur païs, accompagnés de quelques autres ou parents ou compatriotes, pour se retirer dans le même endroit, et les y voir élevés à la même dignité ecclésiastique.

Aug. Serm. 356.  
n. 10.

Il est vrai qu'un très-habile homme pour infirmer, ou plutôt pour prévenir ce raisonnement, raisonne d'une autre manière. ' S. Augustin, dit-il, paroît si bien informé de ce que Léporius avoit fait en ce temps-là, et de sa naissance même, qu'il est aisé de juger qu'il étoit d'Afrique et non point des Gaules. Il dit que ce Léporius avoit établi un monastere à Hippone pour les siens qui y servoient Dieu dans l'état monastique. Est-ce qu'il avoit fait venir ses parents des Gaules ? Non, répondons-nous ; et le mot *suis* qu'emploie S. Augustin, ne signifie point ses parents, mais ceux de sa compagnie qui l'avoient suivi en Afrique, et du nombre desquels nous savons qu'étoient Domnin et Bon. Pour ce qui est de la connoissance qu'avoit S. Augustin, et de la naissance, et des principales actions de Léporius, elle ne suppose nullement que ce Prêtre fût Africain, puisque les propres termes de S. Augustin le représentent comme un étranger. Elle suppose seulement que le Saint en avoit été fort bien instruit, soit par Léporius même, ou par ceux de sa compagnie depuis le temps qu'ils étoient à Hippone, soit par les Evêques des Gaules à qui saint Augustin avoit écrit au sujet de Léporius, qui d'ailleurs fit assez de bruit en ce temps-là pour n'être pas inconnu dans le lieu de sa retraite, où il a paru davantage.

Till. ibid. p. 1039.

Après cet éclaircissement nous devons entendre de Léporius Gaulois, tout ce que S. Augustin dit de Léporius Prêtre de l'Eglise d'Hippone, puisque c'est le même. ' Selon ce

Aug. ibid.

S. Docteur, Léporius étoit d'une famille distinguée dans le monde, et descendoit des personnes les plus considérables de son païs. Après la rétractation de ses erreurs, il fut reçu pauvre dans le Clergé d'Hippone, aiant renoncé à ses biens, et étant déjà Moine, avant qu'il sortît de sa patrie. Il bâtit dans un jardin à Hippone ou dans le voisinage un monastere, pour servir de retraite à ceux qui l'y avoient accompagné, et qui y vivoient en Moines. S. Augustin avoit tant de confiance en lui, qu'il lui donna la commission de faire construire un hôpital. Le Saint fait beaucoup d'estime de son détachement. Quelques personnes néanmoins n'en pensoient pas de même, et lui croïoient de l'argent et du revenu. C'est de quoi S. Augustin le justifie lui-même avec son éloquence ordinaire.

Aug. ep. 213. n. 1.

'Léporius souscrivit en qualité de Prêtre, tel que nous avons vû que S. Augustin le qualifie dans un de ses Sermons, l'acte d'élection d'Héraclé, ou Erade selon d'autres, pour succéder à S. Augustin. Cet acte est daté du 26<sup>e</sup> jour de Septembre 426; mais Léporius vécut encore plusieurs années au-delà. 'Cassien dit assez clairement qu'il étoit encore au monde, et résident en Afrique, lorsqu'il composoit son ouvrage sur l'Incarnation contre les Nestoriens vers 430. Il y a toute apparence que son attachement à l'Eglise d'Hippone l'y retint tout le reste de ses jours, et qu'il y finit sa vie. 'Facundus semble avoir cru qu'il étoit Prêtre, dès le temps qu'il tomba dans l'erreur. 'Mais Cassien et Gennade nous donnent à entendre qu'il ne le fut qu'après sa retraite en Afrique, et après sa rétractation. 'Aussi Léporius dans le titre et dans la souscription de sa letre, ne prend aucune qualité qui en approche; et les Evêques qui parlent de lui, ne lui en donnent point d'autre que celle de fils.

Cass. nc. l. 1. c. 4. p. 969.

Fac. ibid.

Cass. ibid. | Genn. ibid.

Lep. p. 345. 357. | Aug. ep. 29. n. 1. 3.

## § II.

### SES ECRITS.

**L**A rétractation de Léporius est devenuë un monument aussi édifiant pour les Fideles, que célèbre dans l'Eglise. 'On ne peut voir en effet rien de plus humble que cette pièce. Dès le titre elle porte des marques de l'humilité que son Auteur avoit dans le cœur; Léporius y prenant la qua-

Till. H. E. t. 13. p. 382. | Lep. p. 345. 346.

lité de petit, ou d'humilié, *exiguus*. Il avoue avec simplicité toutes ses erreurs, exagérant plutôt sa faute, qu'il ne la diminue. ' Il ne s'excuse qu'en disant qu'il avoit défendu l'erreur par ignorance, en la prenant pour la vérité, et les ténèbres pour une véritable lumière; avouant qu'il croïoit sa faute impardonnable, s'il avoit agi contre sa conscience, ' mais qu'au reste on avoit eu raison de le traiter comme l'on avoit fait. ' Il débute par l'aveu de son égarement et par la déclaration qu'il consent volontiers d'être lui-même son propre accusateur; témoignant autant de confusion de l'état déplorable où il avoit été auparavant, que de joie et de satisfaction d'y avoir renoncé. ' Il y avoue que quelques-uns de ses freres plus éclairés que lui, aiant voulu l'instruire, bien loin de se rendre à la lumière qu'ils lui montroient, il les avoit regardés comme des aveugles. ' Mais ce qu'il dit lui avoir fait plus de peine, lorsqu'il eut ouvert les yeux, c'est qu'il s'étoit efforcé de soutenir ses erreurs au grand scandale de beaucoup de personnes. ' C'est pourquoi il veut que sa rétractation serve non-seulement à détruire l'écrit de sa part, qui avoit causé le scandale et blessé la charité des Fideles, ' mais aussi à condamner tout ce qu'il avoit avancé contre la foi Catholique, soit dans ses exhortations publiques, soit dans ses discours familiers, et même tous ses sentiments intérieurs qui avoient pû y être opposés.

'Après avoir détaillé les erreurs qu'il avoit eu le malheur de suivre, et la foi qu'il avoit embrassée depuis, et qu'il proteste garder jusqu'à la fin de ses jours, il prononce anathème contre Arius, Photin, Sabellius, Eunomius, Valentin, Apollinaire, Manès, et en général contre tous les Hérésiarques; mais sans y rien dire de Pélage.

' Gennade dit cependant qu'aïant commencé à suivre le dogme des Pélagiens, il fit son écrit pour en demander pardon, et pour rendre graces à Dieu de l'en avoir tiré; corrigéant en même temps les mauvais sentiments qu'il avoit sur l'Incarnation. ' Il semble par-là, remarque M. de Tillemont, qu'une grande partie de la lettre de Léporius étoit contre les Pélagiens. Néanmoins ce que nous en avons ne regarde que l'Incarnation; et tout ce que l'on en peut rapporter au Pélagianisme, c'est la confession qu'il y fait en un endroit de la grace qu'il avoit recûë, de renoncer à l'erreur pour embrasser la vérité. De sorte qu'il faudroit dire, ce semble, que nous

n'avons pas cette lettre en son entier. Mais il n'est pas nécessaire d'en venir là; et l'on va s'en convaincre.

Il est vrai que Léporius a été accusé de Pélagianisme; mais ce n'est pas parce qu'il suivoit explicitement tous les dogmes de Pélage. C'étoit seulement à cause de la conséquence que l'on tiroit des principes qu'il posoit contre le mystère de l'incarnation, et d'où s'ensuivoit le fonds de la doctrine de cet Hérésiarque, comme nous l'avons montré en faisant l'histoire de Léporius. Par exemple, enseignant que J. C. n'étoit pas né Dieu; qu'il avoit acquis la divinité par le mérite de ses travaux et de ses souffrances; qu'il avoit vécu sans péché, non par l'union de la divinité, mais par le bon usage qu'il avoit fait de son libre arbitre, etc. De tout cela il s'ensuivoit 1°. qu'entre J. C. et les hommes il n'y avoit nulle différence; 2°. qu'ils pouvoient, comme lui, par eux-mêmes et sans le secours de Dieu vivre exempts de péché, acquérir la sainteté, etc. C'est sur cette dernière conséquence que Cassien et Gennade ont imputé à Léporius les sentiments de Pélage, comme leurs paroles le font voir, <sup>a</sup> et que les Sçavants en conviennent. Ainsi il suffisoit que Léporius rétractât les principes de sa fausse doctrine, et qu'il anathématisât les auteurs de qui il les avoit pris; après quoi toutes les conséquences que l'on en tiroit, ou pouvoit tirer, se trouvoient détruites et condamnées, sans qu'il fût nécessaire de les spécifier.

Cass. inc. l. 1. c. 2 | S. c. 1. p. 962. 1017 | Lep. p. 348. 353. 354.

Cass. l. 1. c. 5. p. 966.

l. 1. c. 4. p. 968. | Genn. ibid. <sup>a</sup> Lep. not. p. 354.

Lep. p. 353. 354.

p. 353.

p. 357.

p. 358.

'Il n'a pas laissé néanmoins de rétracter en particulier la première des deux conséquences que nous avons marquée, et d'établir des principes solides pour détruire la seconde. Car il reconnoît que son retour à la vérité, et la foi qu'il professe depuis, ne viennent point de lui-même ou du mérite de sa propre sagesse; mais que c'est un pur don de Dieu, et un effet de la toute puissance du Très-haut. De même que nous devons lui rapporter tout l'honneur et la gloire de ce que nous sommes créés en J. C. et que nos pertes se trouvent réparées en lui. Qu'enfin nous devons éviter de nous glorifier en nous-mêmes, parce que nous et tout le bien qui est en nous, est son ouvrage.

'La lettre ou l'écrit de Léporius, fut dressée, ou au moins signée dans l'Eglise de Carthage en présence des quatre Evêques d'Afrique, que nous avons déjà nommés, et qui la souscrivirent. Elle fut aussi souscrite par Domnin et par Bon,

'compagnons de Léporius, qui après avoir eu le malheur d'embrasser les mêmes erreurs, y attestent qu'ils suivent la même foi. Mais afin de lui donner plus d'autorité, les quatre Evêques Aurele, S. Augustin, Florent et Secondin, l'accompagnerent d'une lettre en leur nom, adressée comme celle de Léporius aux Evêques Procule et Cylinne. Ils en userent ainsi à dessein d'une part de confirmer la sincérité de la conversion de Léporius, et de l'autre de les prier de le recevoir en leur communion, comme ils avoient déjà fait eux-mêmes, et de répandre son écrit par-tout où ses erreurs avoient causé du scandale. Le Pape Jean II témoigne même qu'elle fut encore approuvée par un Concile d'Afrique.

Il y a des Sçavants qui croient, et le P. Quesnel s'est mis beaucoup en fraiz pour le prouver, que l'écrit de Léporius est moins son ouvrage que celui de S. Augustin. Il est vrai que S. Léon, et peut-être encore quelques autres Anciens, le citent sous le nom de ce Pere. Mais sans entrer dans cette discussion que nous ne croions pas bien nécessaire, il suffit pour nôtre dessein que cet écrit porte le nom de Léporius, et que nous voions que les quatre Evêques d'Afrique reconnoissent qu'il est de lui, et que Gennade l'ait cru de même, et en conséquence ait mis Léporius au nombre des Auteurs Ecclesiastiques. Tout cela est vrai, et il ne nous en faut pas davantage. Assûrément ce seroit vouloir deviner des choses inconnûes, que de prétendre décider que cet écrit est plutôt sorti de la plume de S. Augustin, que de celle de Léporius. Mais on y trouve, dit-on, le style et beaucoup d'expressions de ce Pere; <sup>a</sup> et si S. Léon n'avoit sçû certainement qu'il étoit de lui, il ne l'auroit point cité sous son nom. <sup>b</sup> Dailleurs Léporius ne dit point qu'il en est l'Auteur, mais seulement qu'il contient sa foi et ses sentiments. Nous convenons que cet écrit a beaucoup d'air de ceux de S. Augustin; mais cela sera apparemment venu ou de ce que ce Pere l'aura retouché, ou de ce que Léporius étant devenu son disciple, se sera fait à son style comme à ses expressions. A l'égard de ce que l'on dit de S. Léon, il suffisoit qu'il vît cet écrit autorisé par la signature de S. Augustin pour le citer sous son nom, comme contenant sa doctrine sur le mystere de l'Incarnation. Ainsi il l'aura attribué à S. Augustin, parce qu'il contenoit les sentiments de ce Pere, comme le Pere Quesnel veut que les Evêques d'Afrique l'aient donné à Léporius, parce qu'il con-

p. 358 | Aug. ep.  
219. n. 3.

Aug. ibid. n. 1.

n. 3.

Lep. pr.

Leo, t. 2. p. 906-  
908.

t. 1. ep. 134. p.  
710.

Aug. ep. 219. n. 3.

Genn. vir. ill. c.  
59.

Leo, t. 2. p. 908.

<sup>n</sup> 5.

<sup>a</sup> p. 907. n. 3.

<sup>b</sup> p. 908 n. 7.

tenoit les siens. Enfin la raison prise de Léporius même ne prouve non plus que l'écrit n'est pas de sa composition, qu'elle prouveroit qu'il n'auroit pas été de son écriture.

Mais ce qui est incomparablement plus fort en faveur de Léporius, que tout ce que l'on objecte contre lui, c'est que pour peu d'attention que l'on veuille donner à la lecture de sa rétractation, l'on conviendra que c'est le langage d'un cœur pénitent et humilié, et qu'il faut avoir senti ce qui y est dit, pour l'exprimer de la sorte. Si elle étoit d'une autre plume que la sienne, ce seroit l'esprit et non le cœur qui y parleroit. Elle seroit peut-être mieux raisonnée; mais elle seroit moins touchante. On y trouveroit peut-être de plus grandes beautés; mais il y auroit moins d'onction, de simplicité et de candeur. En un mot il n'y a que Léporius même qui ait pu nous développer tous les replis de son cœur, comme on les y voit développés, et nous apprendre toutes les particularités que nous y lisons sur son sujet.

Cassien contemporain de Léporius, copie plusieurs endroits de sa lettre dans son Traité sur l'Incarnation, et l'en reconnoît Auteur, comme fait aussi Gennade dans le même siècle. De même le Pape Jean II dans sa lettre à Avienne et aux autres, et Facundus d'Hermiane la citent aussi sous le nom de Léporius, pour autoriser la foi orthodoxe. Il faut même qu'elle ait été célèbre dans l'Orient, puisque dès l'an 430, les Moines de Constantinople mettent Léporius entre ceux dont ils disent que l'Eglise a reçu la doctrine; le comptant ainsi en quelque sorte parmi les Pères et les Docteurs de l'Eglise. C'est l'honneur que lui a acquis son humble pénitence.

On a donné divers titres à cette rétractation de Léporius. Cassien la nomme sa confession, ou plutôt, dit-il, son gémissement, *deploratio*, ou la lettre de ses pleurs et de sa pénitence, *flebilis confessionis ac planctus sui literæ*; Gennade la qualifie l'opuscule de sa correction; Facundus la traite, de sa satisfaction; <sup>a</sup> Trithème, le correctif contre l'hérésie. <sup>b</sup> Mais ni Léporius lui-même, ni les quatre Evêques qui la souscrivirent ne lui donnent point d'autres titres que ceux de l'opuscule ou de lettre. <sup>c</sup> Dans les Imprimés elle est intitulée, l'Acte ou l'Opuscule de la correction ou de la satisfaction de Léporius, ou simplement l'Opuscule de Léporius, qui est qualifié Prêtre dans quelques-uns, quoiqu'il ne le fût que dans la suite, comme nous l'avons dit.

Lep. pr.

Till. *ibid.* p. 884.Cass. *inc.* 1. 1. c. 4. 5. p. 969.Genn. *ibid.*

Fac. 1. 1. c. 4. p. 32.

<sup>a</sup> Trith. *vir.* ill. c. 141.<sup>b</sup> Lep. p. 357-358  
| Aug. *ep.* 219. n. 3.<sup>c</sup> Lep. p. 345-346  
Mer. t. 1. p. 224.



' Cette rétractation fut imprimée pour la première fois à Paris chez Sebastien Cramoisy l'an 1630 en un volume in-8°, avec les Opuscules de Capréole Evêque de Carthage, et de quelques autres, par les soins du P. Sirmond. ' Elle fut ensuite insérée dans la collection des Conciles imprimés au Louvre, non dans le 38<sup>e</sup> volume, comme on lit dans l'Histoire du Pélagianisme du Cardinal Noris, mais dans le quatrième. ' Elle se trouve aussi au second volume de la même collection par le P. Labbe. ' Deux ans après le P. Garnier Jésuite la donna plus correcte dans ses Dissertations sur Marius Mercator. ' Depuis elle a été mise dans la Bibliothèque des Pères, <sup>a</sup> et enfin réimprimée dans le recueil des œuvres du P. Sirmond. On a pu remarquer dans l'extrait que nous avons donné de cette pièce, ' que Léporius fait mention d'un écrit qu'il avoit composé pour soutenir et répandre ses erreurs. Mais le souhait qu'il fit dans la suite en le rétractant, de le voir entièrement aboli, a été exaucé à la lettre ; et l'on n'en trouve plus rien aujourd'hui, que le peu qu'il en rapporte dans sa rétractation.

Bib. Bal. t. 2. p. 638. 639.

Conc. R. t. 4. p. 669-671.

Conc. t. 2. p. 1678.

Mer. t. 1. p. 225-229.

Bib. PP. t. 7. p. 1-4.

<sup>a</sup> Sir. op. t. 1. p. 345-358.

Lep. p. 348. 354.

## S. A M A N D,

EVÊQUE DE BOURDEAUX.

' S AMAND est célèbre dans les lettres de S. Jérôme, et encore plus dans celles de S. Paulin de Nole. On ne sait rien de certain touchant sa naissance ; quoiqu'il paroisse né peu après le milieu du IV<sup>e</sup> siècle dans la ville même de Bourdeaux, ou dans le Diocèse. ' Dès son enfance il combattit pour J. C. et fut élevé dans l'étude des Lettres sacrées, où il puisa une doctrine toute sainte. ' Jamais il ne fut souillé par le commerce du monde, ni par les péchés de la chair. Cette pureté de vie le rendit si agréable à Dieu, que S. Paulin le prie de dire au Seigneur en sa faveur, comme autrefois Moïse pour le peuple d'Israël, *ou pardonnez-lui, ou effacez-moi de votre livre.*

' Il fut un des principaux instruments dont Dieu se servit, pour opérer la conversion du même S. Paulin ; et la manière dont celui-ci en parle, fait juger ' que ce fut S. Amand qui le

Hier. ep. ad. Am. p. 160 | Paul. ep. 2. 9. 12. 15. 21. 36.

Paul. ep. 2. n. 3. | ep. 12. n. 10.

ep. 12. n. 10.

ep. 2. n. 4 | ep. 9. n. 2.

Paul. illus. p. 177.

Hier. ibid.

catéchisa, et qui peut-être le leva aussi des sacrés fonts du Baptême en 390 au plus tard. On croit par-là que S. Amand étoit dès-lors revêtu du Sacerdoce. Cette circonstance jointe à celle du nom et du temps, semble suffire pour nous persuader que c'est le même Prêtre Amand, qui avant l'an 394 écrivit à S. Jérôme pour lui proposer diverses questions sur l'Écriture. On a d'autant moins lieu d'en douter, que l'on a plus de preuves du commerce établi entre S. Jérôme et nos Gaulois, particulièrement sur ces difficultés.

Ibid.

p. 161.

p. 163.

' S. Amand dans son Mémoire prioit le S. Docteur de lui expliquer, 1°. Ce que signifient ces paroles du Sauveur, en S. Matthieu chap. 6. v. 34: *Ne soiez point en inquiétude pour le lendemain ; car à chaque jour suffit son mal?* 2°. Ce que S. Paul prétend nous dire dans cet endroit de sa premiere Epitre aux Corinthiens, chap. 6. v. 18: *Quelque péché que l'homme commette, il est hors du corps ; mais celui qui commet une fornication péche contre son propre corps?* 3°. Quel est le sens du même Apôtre dans les versets 25 et 26 du chap. 15 de la même Epitre, où S. Paul dit : *Car J. C. doit regner, jusqu'à ce que le Pere lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds ; car toutes choses lui ont été mises sous les pieds. Or la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit?*

p. 161. 162.

' A ce Mémoire Amand en avoit joint un second, que S. Jérôme nomme un petit papier, et dont il rapporte le précis dans sa réponse. C'étoit pour consulter ce S. Docteur sur l'état d'une femme, qui aiant quitté son premier mari pour cause d'adultere, et pour d'autres crimes énormes, en avoit épousé un autre malgré elle ; sçavoir si cette femme pouvoit être reçue à la Communion de l'Eglise, sans s'être soumise à la pénitence, son premier mari vivant encore ? Ce fait semble le même que celui de Sainte Fabiole, dont S. Jérôme parle fort au long dans sa letre à Océan. Mais rien n'empêche néanmoins qu'une autre femme n'ait pû se trouver aussi dans le même cas. S'il faut l'entendre de Sainte Fabiole, il faudra dire qu'elle s'étoit adressée à S. Amand pour lui en demander son avis, et que ce sage Prêtre aura eu recours à S. Jérôme pour le prier de résoudre la difficulté.

p. 160. 163.

' Le S. Docteur y satisfit comme aux autres questions proposées, par une letre que nous avons encore, adressée au Prêtre Amand que S. Jérôme qualifie son saint et vénérable frere.

Après

Après que S. Paulin eut renoncé au monde, et quitté les Gaules, S. Amand et lui lièrent entre eux un commerce réglé de lettres; se servant pour cet office de charité d'un nommé Cardamas, que S. Amand avoit porté à embrasser la piété. Ils s'écrivoient très souvent l'un à l'autre. Quelques-fois les lettres de S. Amand étoient courtes, mais renfermoient un grand sens. Celles de S. Paulin étoient beaucoup plus longues; et S. Amand bien loin de s'en dégouter, le pressoit de les multiplier. Il l'y excitoit même par ses propres lettres, dans lesquelles on trouvoit, dit S. Paulin, une charité qui partoît d'un cœur pur, d'une foi non dissimulée et qui ne respiroit qu'une sincère affection, avec toute la candeur de la vérité. Paulin de son côté témoignant par-tout une amitié et une tendresse très-particulière pour S. Amand, il l'exhortoit à son tour à multiplier aussi ses lettres, n'en pouvant trop souvent recevoir. Pour l'y porter plus efficacement, il lui représentoit que Dieu s'étant servi de lui pour le faire naître en J. C. il étoit obligé de prendre un soin particulier de l'instruire: Que se trouvant honoré du Sacerdoce, il avoit besoin de ses instructions, pour remplir dignement un si saint ministère; Que devant faire sa joie et sa couronne, il devoit faire aussi le sujet de son travail de tous les jours.

S. Delphin étant mort en 402, ou 403 au plus tard, comme nous avons dit, le Prêtre Amand, qu'il avoit chargé de son vivant du ministère de la parole, fut élu à sa place Evêque de Bourdeaux. Il gouverna son troupeau avec tant de zèle et de vigilance, que S. Paulin, dans une lettre écrite vers l'an 409, le met au nombre des plus dignes Ministres du Seigneur, qui faisoient voir au milieu de la corruption du siècle, qu'il y avoit encore de très-fidèles dépositaires de la Foi et de la Religion. S. Amand eut néanmoins la douleur de voir non-seulement son pays inondé de Barbares, qui étoient les Gots, mais aussi sa propre ville Episcopale saccagée et brûlée en 414 ou 415. Ainsi il ne faut pas s'étonner si parmi tant de troubles, il ne s'est rien conservé des actions de ce saint Evêque.

C'est apparemment pour remplir ce vuide que des Ecrivains des siècles postérieurs ont imaginé, que S. Amand ne pouvant réussir à corriger les mœurs corrompues de son peuple, médita de quitter son Eglise. Qu'en ce même temps la Providence lui adressa S. Severin Evêque de Cologne. Que

Paul. ep. 21. n. 5.

ep. 36. n. 2.

ep. 12. n. 1.

ep. 2. n. 1-4.

Gall. Chr. nov. t. 1. p. 788.

Paul. ep. 48. p. 282.

TH. H. E. t. 10. p. 535.

Gall. Chr. ibid. p. 788. 789. Boll. 18 Jun. p. 588. n. 5.

Gr. T. gl. Conf. c.  
45.Till. *ibid.* p. 556.Boll. *ibid.*  
a Till. *ibid.*

p. 557.

p. 815.

p. 557.

Gall. Chr. *ibid.*Boll. *ibid.* p. 557.  
n. 2.

S. Amand lui céda son Siège Episcopal, qu'il reprit ensuite après avoir enseveli ce saint Prélat. Il est bien vrai que saint Grégoire de Tours nous apprend sur le simple récit des Ecclésiastiques de Bourdeaux, qui le lui racontaient au moins 150 ans après, que S. Amand avoit cédé son Siège à un nommé Severin, qui étoit venu d'Orient à Bourdeaux. Dans la suite on a cru que ce Severin étoit l'Evêque de même nom, qui gouvernoit l'Eglise de Cologne du temps de S. Martin. Il auroit pû se faire que comme Cologne étoit la ville de toutes les Gaules, la plus exposée aux Barbares de la Germanie, S. Severin auroit été obligé de l'abandonner, et de se retirer en Aquitaine, dont on assure qu'il étoit. Car les Vandales commencerent du côté de la Germanie à ravager les Gaules en 407. De sorte que S. Severin Evêque d'une Métropole considérable se trouvant réfugié à Bourdeaux, saint Amand, ou par honneur ou autrement, lui aura donné quelque part considérable dans la conduite de son peuple. C'est apparemment tout ce qui se sera passé à cet égard; et cette circonstance aura fait croire que S. Amand lui auroit cédé son Siège: ce qui assurément seroit un exemple bien extraordinaire.

Ce tempérament ne laisse pas même de souffrir bien des difficultés. Car S. Grégoire connoissoit S. Severin de Cologne, et il ne dit point que ce soit lui qui se retira à Bourdeaux. Au contraire en disant qu'il y alla d'Orient, il semble l'en distinguer. D'ailleurs la moins mauvaise vie de S. Severin de Cologne, ne parle point non plus de cette transmigration à Bourdeaux, et dit même que le Saint mourut avant les ravages des Gaules, et par conséquent avant l'an 407.

Le Martyrologe Romain marque la fête de S. Amand au 18<sup>e</sup> jour de Juin. On ignore l'année de sa mort, aussi bien que le nom de son successeur immédiat. Comme nôtre Saint paroît avoir été à peu près de même âge que S. Paulin de Nole, on peut aussi placer sa mort à peu près vers le même temps que celle de S. Paulin.

Il ne paroît nulle part aujourd'hui aucun des écrits de saint Amand, sinon le précis d'une de ses lettres que S. Jérôme nous a conservé, comme nous avons dit. Il seroit cependant fort à souhaiter, remarquent les continuateurs de Bollandus, que si ses autres lettres se trouvoient cachées quelque part, l'on en enrichît le public. On juge par l'éloge qu'en fait S. Pau-

lin dans les siennes, qu'elles seroient tout-à-fait propres à éclairer les ames qui font profession de la pieté Chrétienne. S. Paulin les regardoit comme telles, lorsqu'il dit qu'elles faisoient la joie de son cœur; qu'elles lui étoient plus douces que le miel; qu'elles faisoient la consolation et la nourriture la plus délicieuse de son ame.

Paul. ep. 2. n. 1.  
ep. 12. n. 11 | ep.  
13. n. 1.

Quelques Auteurs modernes ont avancé, que S. Amand nous a conservé les ouvrages de S. Paulin. Mais on ne voit rien qui puisse servir de fondement à cette opinion, que ce qu'on lit à la tête d'une des lettres de S. Paulin, qui répondant à Sancte et à Amand, dit qu'au dos de leur lettre il se trouvoit une liste de ses épîtres. Cela suppose à la vérité que Sancte et Amand en avoient fait un recueil. Mais, assurément cet Amand est différent de l'Evêque de Bourdeaux. Celui-ci étoit Prêtre dès le temps du baptême de S. Paulin, comme nous avons vu. Il étoit aussi son ami particulier; et ils s'écrioient très-souvent. Au contraire il paroît qu'Amand compagnon de Sancte, n'étoit pas connu de S. Paulin, qui le nomme un enfant de bénédiction, *Benedictum Domini puerum*, s'il faut s'en tenir aux termes. Auroit-il ainsi qualifié celui qui l'avoit instruit, et contribué à sa conversion?

Gall. Chr. r. ov. t.  
2. p. 738.

Paul. ep. 41. n. 1.

ep. 40. n. 3.

## S. PAULIN,

EVÊQUE DE NOLE.

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

UNE naissance illustre, des richesses immenses, un génie heureux, un esprit aisé, agréable, pénétrant, élevé, un savoir au-dessus du commun, l'élévation aux premières dignités de l'Empire, enfin une pieté encore plus grande que tous ces avantages temporels, ont fait le caractère de S. Paulin. Il naquit à Bourdeaux vers l'an 353, ou 354, <sup>a</sup> d'une famille de Sénateurs Romains, tant du côté de son pere, que du côté de sa mere. Quelques anciens l'ont nommé Ponce; <sup>b</sup> et il prend quelquefois lui-même le nom de Mérope. Mais nous ne le connoissons aujourd'hui que sous celui

Idat. chr. p. 299.

Till. H. E. t. 14.

p. 3.  
<sup>a</sup> p. 1.

Aus. ep. 19. p.  
650 | ep. 24. p.  
687.

<sup>b</sup> Paul. ep. 40. n. 1.

de Paulin, et il est sans contradiction le plus illustre de tous ceux qui ont porté le même nom.

ep. 29. n. 5.  
car. 32. v. 622.

' Il se trouvoit parent de la célèbre Sainte Melanie l'ancienne, ' et de Celse fils de Pneumace, l'un et l'autre des premières noblesses de Rome. Tout ce que l'on sçait de certain touchant son pere, ' c'est qu'il se nommoit Paulin, et qu'il possédoit de si grands biens, qu'Ausone n'a point de termes plus propres pour les exprimer, qu'en les appelant des Roïaumes. Il n'est guères moins assuré qu'il étoit Chrétien; puisque la famille des Paulins, comme celle des Basses, fut une des premières familles Patriciennes, qui embrasserent la Foi de Jésus-Christ.

Aus. ep. 21. 23.  
p. 667. 678.

' Le jeune Paulin eut pour maître dans les belles Letres, Ausone son ami et son voisin, qui conserva toujours pour lui une affection de pere, et qui outre le soin qu'il prit de lui former l'esprit, le poussa encore aux premiers honneurs. ' C'est ce que S. Paulin reconnoît lui-même, qualifiant Ausone, son pere, son maître, son patron, à qui il étoit redevable de sa bonne éducation, de la connoissance qu'il avoit des letres, de son élévation aux charges et aux dignités, 'et même, ce qui est encore plus estimable, des premiers principes de la Religion Chrétienne.

Paul. car. 10. v.  
93-96.

v. 142-146.

Mens nova me fateor cepit, mens non mea quondam,  
Sed mea nunc autore Deo, qui si quid in actu,  
Ingeniove meo sua dignum ad munia vidit,  
Gratia prima tibi, tibi gloria debita cedet,  
Cujus præceptis partum est quod Christus amaret.

Till. ibid. p. 4.

' On voit par les ouvrages qui nous restent de S. Paulin et la grandeur de son génie, et le progrès qu'il fit dans les Letres.

Aus. ep. 20. p.  
838.

<sup>a</sup> ep. 19. p. 655.

Hier. ep. 49. p.  
567 | ldat. chr. p.  
299.

' Il se rendit si habile sur-tout dans la poésie, qu'Ausone avoüe que son disciple emporta la palme sur lui, 'et qu'aucun des Romains ne lui étoit comparable pour les vers. ' Il acquit aussi une grande éloquence, au sentiment de S. Jérôme et de l'Evêque Idace. Il parloit purement, et avoit beaucoup de facilité à s'énoncer. ' Il prit quelque connoissance de la Langue Gréque; mais il ne l'étudia pas à fond. ' Pour l'Histoire, il négligea de s'y appliquer, 'et encore plus à la Géographie.

Paul. ep. 46. n. 2.  
ep. 28. n. 5.

Till. p. 6.

Gr. T. gl. Conf. c.  
110. p. 988.

' Paulin étant en âge de se marier, épousa Thérasié, ou Theraise qui lui apporta diverses terres, mais qui est deve-

nuë encore plus illustre par sa piété, qu'elle ne le pouvoit être par les avantages de la fortune et de la naissance. Ils vécurent assez long-temps ensemble sans avoir d'enfants. Enfin ils en eurent un qui mourut aussi-tôt, et qui fut enterré à Complute. Il paroît par-là qu'ils étoient dès lors en Espagne, où l'un ou l'autre pouvoit avoir des terres. Ils ne tarderent pas à vivre dans une parfaite continence, que S. Augustin loüe en eux vers l'an 395, comme un exemple aussi instructif qu'éclatant. Thérésie devenue par-là la sœur de Paulin, <sup>a</sup> le Saint ne rougissoit point de la joindre avec lui à la tête de ses lettres, même en écrivant à des Evêques, ni les Evêques de leur répondre de la même manière, et de saluer Thérésie avec son mari. L'on trouve des vestiges de cette pratique jusqu'en 408 ou 409 ; et il semble que Thérésie ne vécut pas au de-là de ce terme. Il paroît au moins comme certain qu'elle n'étoit plus au monde en 413, lorsque S. Paulin écrivit à S. Euchère et à Galla sa femme, qui l'avoit suivi dans sa retraite de Lero. Car il ne la nomme point dans le titre de sa lettre ; et l'on ne doit pas douter que si elle eût encore vécu, il ne l'y auroit pas oubliée, et qu'il en auroit usé, comme il faisoit en d'autres occasions qui ne l'y invitoient pas comme celle-ci.

Paulin dès son jeune âge se trouva engagé dans le tumulte du Barreau, et se vit élevé à diverses charges considérables. Il fut même Consul avant Ausone son maître qui lui procura cette dignité, la plus grande qui fût alors dans l'Empire pour un particulier. Mais comme son nom n'est point marqué dans les Fastes, il faut qu'il ait été subrogé, soit à Valens mort en 378, soit à quelque autre Consul ordinaire. On le regarde comme l'unique Consul Romain, que Dieu ait rendu vénérable à son Eglise par une sainteté certaine et évidente. Paulin exerça aussi, comme l'on croit, la charge de Consulaire de la Campanie, et fit alors sa résidence à Nole, où il conçut cet attachement religieux, qu'il fit depuis éclater pour le tombeau de S. Felix.

Outre Ausone qui étoit alors en grand crédit à la Cour, il avoit beaucoup d'autres amis dans le monde, entre lesquels le plus intime comme le plus illustre fut S. Sévère Sulpice. Il ne faut pas s'étonner que Paulin eût un si grand nombre d'amis ; puisqu'à l'esprit, à la science, aux richesses, aux dignités, et aux autres avantages extérieurs qu'il possédoit, il joignoit beaucoup d'autres qualités qui le rendoient considérable et

Paul. car. 32. v. 601.

v. 599. 600. 605.

Aug. ep. 27. n. 2.

Idat. ibid.

<sup>a</sup> Paul. ep. 3 | ep. 4.

Aug. ep. 27. | ep. 31.

Paul. ep. 51. n. 1. 2.

ep. 5. n. 4.

Aus. ep. 20. p. 658 | ep. 21. p. 667.

Till. ibid. p. 8.

Paul. ep. 11. n. 5.

Till. ibid. p. 9.

- digne d'être aimé des gents d'honneur. Car cette prudence, cette politesse, cette fidélité, que les plus grands hommes de son siècle ont louées en lui aussitôt après sa conversion, y paroissent sans doute dès auparavant. ' Ausone relève en effet la noblesse de son cœur, qui préféroit la satisfaction de ses amis à la sienne propre; ' et l'Auteur de sa vie remarque qu'il fut toujours doux et bien faisant, durant le temps même qu'il étoit dans la vanité du siècle.
- Aus. ep. 21. p. 668. ' Paulin touché de Dieu, pensa sérieusement à se dégager du tumulte du Barreau et de l'embaras des affaires publiques; en un mot à se détacher entierement du monde, et se consacrer sans réserve au service de J. C. Afin d'avoir plus de facilité d'exécuter une si sainte et si généreuse entreprise, ' il se retira en Espagne vers 389 ou 390, et y passa au moins quatre ans, jusques vers le printemps de l'an 394. On ne sçait pas bien le temps précis de son baptême; ' quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence qu'il le reçut avant sa retraite en Espagne. ' Il est au moins certain qu'il fut baptisé à Bourdeaux, par le ministere de S. Delphin Evêque de cette Ville.
- Uran. n. 9. ' En renonçant au monde il renonça pareillement à toute étude profane, et ne fit plus usage de sa plume, que pour traiter des matieres de pieté, ou entretenir l'union toute Chrétienne qu'il avoit avec les plus saints personnages de son temps. En vain ' Ausone dans plusieurs lettres qu'il écrivit à nôtre Saint durant sa retraite, emploia et tous les traits de l'amitié, et tous les reproches d'un ami et d'un maître qui se croioit offensé, pour détourner S. Paulin de son pieux dessein, et le rappeler, ou dans son païs, ou du moins à l'amour de la Poésie. ' Le Saint ne lui répondit que pour lui faire comprendre qu'un cœur, comme le sien, consacré à J. C. ne devoit plus être ouvert aux inspirations d'Apollon et des Muses; ' et que Dieu nous défend de perdre à de vains amusements un temps, que nous ne devons employer qu'à accomplir ses préceptes, et à nous rendre dignes de participer à sa gloire.
- Paul. ep. 5. n. 4. Cette vie admirable que menoit S. Paulin, porta ' le peuple de Barcelone à le demander pour Prêtre; et quelque répugnance qu'il eût pour cette dignité, il fut obligé de céder à la violence du peuple. ' Il fut donc ordonné comme malgré lui par Lampius ' à la fin de l'an 393, comme l'on croit. L'année suivante il se retira à Nole ' pour tout le reste de ses
- Till. ibid. p. 13.
- p. 721. 722.
- Paul. ep. 3. n. 4 | ep. 20. n. 6.
- op. 22. n. 3.
- Aus. ep. 23. 24. 25. p. 675-698.
- Paul. car. 10. v. 21. 22.
- v. 33-36.
- Paul. ep. 1. n. 10.
- ep. 3. n. 4.
- Paul. ill. p. 38.
- Til. H. E. t. 4. p. 235. 236.



jours. Depuis le premier voiage qu'il y avoit fait vers l'an 379, il s'étoit consacré à S. Felix et lui avoit dédié ses vœux et son cœur.

Paul. car. 13. v. 7-13.

S. Paulin dans sa nouvelle retraite, qui étoit à un grand quart de lieuë de la Ville de Nole, redoubla sa pénitence et ses premières austérités. Là dans une pauvreté si entière, qu'il manquoit quelquefois de sel par indigence, il menoit la vie d'un Moine, couvert d'un sac de poil de chevre fort rude, qui ne le couvroit que pour le piquer, jeûnant presque toute l'année jusqu'au soir, et ne se nourrissant que de légumes. Telle étoit la sainteté, telle étoit la pauvreté volontaire de cet homme autrefois si puissamment riche: *ex opulentissimo divite voluntate pauperrimus, et copiosissime sanctus.*

ep. 39. n. 4 | ep. 22. n. 2 | ep. 23. n. 8 | car. 32. v. 451. 452 | ep. 5. n. 21 | ep. 19. n. 4.

Aug. de civ. l. 1. c. 10. n. 2.

Quoique S. Paulin eût renoncé à l'exercice des belles Letres, il ne put néanmoins refuser aux instances d'Endélique son ami, qui étoit Chrétien, de composer le Panégyrique de l'Empereur Théodose; il l'envoia aussi-tôt à celui qui l'avoit porté à y mettre la main, puis à S. Sévere Sulpice, et à S. Jérôme. Ce dernier en prit occasion de lui écrire sa belle lettre, qui porte pour titre, De la conduite d'un Moine. Il avoit sans doute appris, soit de la lettre de S. Paulin, soit de Vigilance qui en étoit le porteur, que nôtre Saint avoit embrassé ce genre de vie; et il paroît qu'il étoit averti que son humilité le portoit à se juger indigne d'étudier l'Écriture Sainte, pour en pénétrer les mystères. Car S. Jérôme dans la même lettre le presse beaucoup de s'y appliquer; et pour l'y déterminer il ne craint pas d'avancer, que s'il joignoit l'étude et l'intelligence des livres sacrés à la solidité de son jugement, et à son éloquence, il n'y auroit rien de plus beau, de plus sçavant, de plus agréable, de mieux écrit que ses ouvrages. Peu de temps après le même S. Docteur voulant entièrement convaincre S. Paulin de l'importance de l'avis qu'il lui avoit donné, lui écrivit une lettre exprès sur le même sujet, sous le titre, De l'étude des Saintes Écritures. Ces exhortations réitérées vainquirent enfin l'humilité de S. Paulin. Il s'appliqua depuis à cette étude avec tant de succès, que le même S. Jérôme lui écrivant en 398, le reconnoît pour un homme sçavant, et aussi instruit de la science des livres sacrés, que des lettres humaines.

ep. 28. n. 6.

Hier. ep. 49. p. 566.

Paul. ep. 43. n. 3.

Hier. ibid. p. 567.

ep. 50. p. 568-57.

ep. 51. p. 576.

S. Paulin cependant conserva toujours dans cette étude une certaine défiance de ses propres lumières, et de sa ca-

Paul. ep. 50. n. 2.  
18 | Hier. ep. 51.  
p. 575.

pacité. Dans les difficultés qu'il y rencontroit, il avoit recours à ceux qu'il croïoit plus éclairés que lui. ' Il s'adressoit ordinairement à S. Augustin et à S. Jérôme, et nous avons encore un assez grand nombre de questions qu'il leur proposoit sur divers endroits de l'Ecriture, qui lui paroissoient les plus difficiles à entendre.

Paul. car. 18. v.  
179-183.

ep. 32. n. 10.

car. 25. v. 173.  
174 | car. 24. v.  
514-548.

Le séjour que fit nôtre Saint au tombeau de S. Félix, et le grand nombre de personnes de pieté qu'il y attiroit de toutes parts, servirent beaucoup à accroître le culte du S. Martyr. ' Lorsqu'il s'y retira, il y avoit quatre à cinq Basiliques qui ne suffisoient plus à la multitude du peuple qui alloit à ce tombeau. ' Le Saint en fit bâtir une nouvelle d'une structure merveilleuse, avec des peintures qui représentoient l'Histoire de l'ancien Testament, et des inscriptions qui en expliquoient chaque sujet. C'étoit alors une chose assez extraordinaire d'orner ainsi de peintures les Eglises; mais S. Paulin crut le devoir faire en faveur des paisans qui ne sçavoient pas lire. ' Il fit aussi divers embellissemens à l'ancienne Eglise de S. Félix; <sup>a</sup> et on y lit encore aujourd'hui une inscription en vers, mise sans doute par S. Paulin même, laquelle porte qu'on l'avoit renduë et plus grande et plus claire.

car. 24. v. 383-  
394.  
<sup>a</sup> vit. c. 43. n. 1.

Till. t. 14. p. 130.  
731. 732.

Uran. n. 6.

2. 9.

Après que saint Paulin eut mené l'espace de 15 ans un genre de vie aussi saint et aussi austere, il fut enfin choisi pour gouverner le peuple de Nole. ' On l'en ordonna Evêque, ou à la fin de l'an 409, ou au commencement de l'année suivante. Il est aisé de juger de quelle maniere il se conduisit dans l'Episcopat, par la conduite qu'il avoit tenuë dans le Sacerdoce. ' Il y chercha non à se faire craindre, mais à se faire aimer de tout le monde. Quelque exact qu'il fût dans l'examen de la justice, jamais il n'en sépara la miséricorde, et fut toujours indulgent dans la punition des coupables. ' Toutes ses vûes tendoient à la paix et à la charité. Il avoit une sollicitude continuelle pour les miserables, une tendresse pleine de compassion pour les infirmes, et une bonté sans bornes pour toutes sortes de personnes. Tout le monde avoit part à ses faveurs, et à ses libéralités, qui étoient si immenses qu'elles s'étendoient au-delà des limites de son Diocèse. Il n'y avoit point de pais si éloignés, il n'y avoit point de lieu si désert, où ne se répandît le torrent de ses bienfaits; les mers mêmes n'étoient pas capables d'en arrêter le cours.

Peu

Peu de temps après son élévation à l'Episcopat, il eut la douleur de voir la prise et le sac de Nole par les Gots, <sup>a</sup> qui s'étant rendus maîtres de la ville de Rome au mois d'Août 410, <sup>b</sup> allerent ravager la Campanie. <sup>c</sup> Saint Paulin fut pris lui-même; mais il n'y a pas d'apparence de rapporter à cette occasion, et néanmoins nous n'en voyons point d'autre à laquelle puisse convenir le trait héroïque de sa charité, qui, dit-on, le porta à se vendre lui-même pour racheter le fils unique d'une pauvre veuve.

Aug. civ. l. 1. c. 10. n. 2.

<sup>a</sup> Pros. l. 2. c. 191. l. 7. c. 39.

<sup>b</sup> Philost. l. 12. c. 4.

<sup>c</sup> Aug. ibid.

Greg. dial. l. 3. c. 1.

L'histoire ne nous fournit presque aucune action particulière de l'Episcopat de S. Paulin. On croit cependant qu'il eut quelque part à ce qui se fit à Rome, et à Ravenne contre les Pélagiens au mois d'Avril 418. Une des suites de cette affaire fut la déposition du fameux Julien Evêque en Campanie. L'année suivante S. Paulin fut prié avec plusieurs autres Evêques de se trouver à Ravenne, pour tâcher d'éteindre le schisme qui divisoit l'Eglise Romaine depuis la mort du Pape Zosime; mais il s'en excusa sur la foiblesse de sa santé. Le Concile n'ayant point eu le succès que l'on en attendoit, on en indiqua un autre plus nombreux à Spolète pour le 3<sup>e</sup> jour de Juin. S. Paulin fut encore pressé d'y assister, comme le plus digne de déclarer ce qui se devoit faire selon la Loi de Dieu et la discipline Apostolique. Mais le schisme ayant été éteint par une autre voie dès le mois d'Avril, S. Paulin fut dispensé d'entreprendre ce voiage.

Paul. vit. c. 51. n. 6.

c. 52. n. 1.

Bar. an. 419. n. 17. 18.

n. 17.

Paul. vit. c. 52. n. 1.

Enfin Dieu voulant couronner une vie si sainte, et si remplie de mérites, appella à lui ce grand Evêque le 22<sup>e</sup> jour de Juin, sous le Consulat de Basse et d'Antioque, c'est-à-dire l'an 431; étant à peu près dans la 78<sup>e</sup> année de son âge. Il mourut d'une violente douleur de côté. Toute l'Eglise fut touchée de la perte d'un tel Evêque. Les Juifs et les Païens mêlés avec les Chrétiens, accoururent à ses funérailles, ayant leurs robes déchirées; et tous criaient d'une même voix, qu'ils avoient perdu leur patron et leur protecteur. Son corps fut enterré dans l'Eglise de S. Felix, d'où il a été transféré depuis à Rome dans l'Eglise de S. Barthelemi. Dès son vivant ou le révéroit comme un Saint; et depuis son décès on n'a point cessé de le regarder comme tel. L'Eglise l'honore encore en cette qualité au jour de sa mort, auquel sa fête est marquée dans tous les Martyrologes. Urane l'un de ses disciples a écrit la relation de sa mort. C'est l'unique ou-

Uran. n. 12.

n. 3.

n. 4. 8.

n. 1.

Paul vit. c. 54. n. 2.

Uran. n. 5.

Paul. vit. c. 53. n. 2.

Uran. n. 12.

vrage que l'antiquité nous a conservé de l'histoire de ce saint Evêque; ' quoiqu'un nommé Pacatus eût entrepris d'écrire sa vie en vers. Comme nous n'avons point d'Épitaphe originale de S. Paulin, nous mettons ici pour lui en servir; l'éloge que Fortunat de Poitiers a fait de lui dans son Poème sur la Vie de S. Martin.

Fort. vit. M. 1. 2.  
p. 304.

' Dives agris, opulens famulis, locuples et acervis,  
Vir censu vastus, lare celsus, et ore rotundus,  
Ditior ipse fide, pro Christo fit sibi pauper,  
Et dedit innumeros redimentes crimina nummos,  
Cujus sparsa solo migravit ad astra facultas.  
Fecit et in cœlum pignus ascendere terras.  
Ergo Evangelium Paulino implente relatam,  
Martinus monitat cunctis talem esse sequendum  
Tramite difficili, potuit qui pergere dives.

Paul. ep 35.

' S. Paulin avoit un frere qui fut baptisé comme lui par Saint Delphin, et qui mourut long-temps avant nôtre saint Evêque, en un état qui lui faisoit beaucoup craindre pour son salut. ' Gennade fait aussi mention d'une sœur de S. Paulin, à laquelle le Saint écrivit plusieurs lettres sur le mépris du monde. On ignore les noms du frere et de la sœur; et nous ne sçavons rien autre chose de certain sur sa famille.

Genn. vit. ill. c.  
48.

Le propre caractere de S. Paulin étoit la douceur, l'humilité, la modestie, la piété, la charité, une tendresse de conscience. Ce furent sur-tout ses grandes qualités qui le firent chérir et estimer de tous les grands hommes de son temps. Il étoit lié d'amitié avec S. Delphin et S. Amand ses Evêques, avec S. Ambroise, S. Augustin, S. Jérôme, S. Martin, S. Alype, S. Sévere Sulpice, Rufin, S. Victrice de Rouen, S. Honorat d'Arles, S. Eucher, Nicetas Evêque dans la Dace, etc. On a déjà vû dans le cours de son Histoire, quelques traits de l'estime que ces grands hommes faisoient de lui; et nous ne nous arrêtons pas à en rapporter d'autres. Les lettres de S. Augustin et de S. Jérôme en particulier, sont remplies de ses éloges. ' S. Sévere Sulpice nous le représente dès 405 lorsqu'il écrivoit ses Dialogues, comme un homme illustre dans tout le monde par sa piété.

Sulp. dial. 3. n.  
21. p. 570.

La pauvreté volontaire à laquelle S. Paulin s'étoit réduit, en distribuant ses grands biens aux pauvres et aux Eglises, a

fait l'admiration et du siècle où il a vécu, et des suivants. Il étoit extrêmement pénétré de sa propre foiblesse, de la nécessité du secours de Dieu, et de reconnaissance pour les graces qu'il en avoit reçues. Il avoit beaucoup de dévotion pour les Saints, et de vénération pour leurs reliques. Son don particulier en qualité de Pere de l'Eglise, est d'exciter : ce qui convient parfaitement à cette douceur sainte, si vive et si animée qui se voit par-tout en lui, et qui est très-propre à exciter les ames et les porter à la pieté.

Sid. 1. 4. ep. 3. p. 236 | Till. ibid. p. 146.

Quelque peu d'estime qu'il fit de lui-même, cela n'empêchoit pas que les autres n'eussent beaucoup de respect pour ses lumieres. S. Augustin même s'adressoit à lui pour le consulter, et le prioit quelquefois de corriger ses écrits, témoignant qu'il se soumettoit volontiers à sa censure. S. Sévere Sulpice le pria de lui donner des éclaircissements sur l'histoire à laquelle il travailloit alors. Le Prêtre Didier lui demanda aussi une explication des bénédictions que Jacob donna en mourant à ses enfants. Enfin le prêtre Alethe lui ayant demandé quelque écrit de sa façon, nôtre Saint lui envôia son beau Sermon sur l'aumône, intitulé *Du tronc*.

Aug. ep. 95. n. 2.

ep. 27. n. 6.

Paul. ep. 28. n. 5.

ep. 43. n. 3.

ep. 33. n. 2.

## §. II.

### SES ÉCRITS CERTAINS ET EXISTANTS.

LES Ecrits de S. Paulin ne sont pas des ouvrages de longue haleine ; mais il en avoit laissé un assez grand nombre, qui malheureusement ne nous ont pas été tous conservés. Nous allons donner d'abord le catalogue de ceux qui nous restent, puis nous parlerons des autres suivant l'ordre que nous nous sommes prescrit.

1°. Nous avons un recueil des ses lettres, au nombre de cinquante, qui ne sont peut-être que la moindre partie de celles qu'il a écrites. Car il paroît et par celles qui nous sont restées, et par celles que ses amis lui adressent, qu'il en avoit écrit presque une infinité d'autres. Gennade nous assure qu'il en avoit adressé un grand nombre à sa sœur sur le mépris du monde, lesquelles sont ou perduës, ou encore cachées dans les Bibliothèques. On juge que dans celles que

Paul. ep. p. 1-322.

Genn. vir. ill. c. 48.

Du Pin, bib. t. 3. p. 493.

Fleu. H. E. t. 6 p. 65.

1 On ne sçait sur quoi se fonde M. Fleuri pour-en compter cinquante-deux, à moins

qu'il ne mette de ce nombre le Martyre de S. Genès, et le Sermon sur le Tronc.

- nous avons il y a beaucoup d'agrément, mais que néanmoins elles divertissent plus qu'elles n'instruisent. Et cela est vrai pour ce qui regarde la science des dogmes, et des questions difficiles, à quoi son humilité l'a empêché de s'appliquer. Mais on peut dire qu'elles instruisent extrêmement pour l'édification, pour les mœurs, et pour la science du cœur. C'est particulièrement par ses lettres que S. Paulin a fait, comme dit le Cardinal du Perron, les délices de son temps.
- p. 31. ' S. Augustin nous a appris l'estime que nous en devons faire, par les éloges qu'il donne à la première qu'il reçut de saint Paulin; et ces éloges conviennent également à toutes les autres. « J'ai lû, lui dit ce Pere, vôtre lettre, où l'on voit  
« couler le lait et le miel, qui marquent si-bien la simplicité  
« de cœur avec laquelle vous cherchez Dieu, dans le sentiment que vous avez de sa bonté, et où vous paroissez tout  
« pénétré d'amour et de reconnoissance pour lui. Tous nos  
« freres l'ont lûë aussi-bien que moi, et ne se lassent point de  
« la lire. Car ceux qui l'ont déjà lûë, me l'enlevent encore,  
« parce qu'elle les enleve toutes les fois qu'ils la lisent. Aussi  
« répand-t'elle la bonne odeur de J. C. avec une abondance  
« et une suavité qui ne se peut dire. »
- ep. 186. n. 40.  
n. 39. ' Et dans une autre lettre où S. Augustin réfute les Pélagiens par les paroles de S. Paulin, il lui dit encore : « Vos  
« lettres répandent la bonne odeur de J. C. dans toute sa pureté. Vous y brillez comme un fidèle amateur, et un généreux défenseur de sa grace. » *Ubi germanissimus gratia ipsius dilector et defensor appares.* ' Nous avons une traduction en nôtre langue des lettres de S. Paulin, laquelle a été imprimée à Paris chez Louis Guerin l'an 1703 en un volume in-8°.
- Bib. S. Vin. Cen. 2°. ' Parmi les lettres de S. Paulin nous avons l'unique Sermon qui nous reste de lui. Il est intitulé *De Gazophylacio*, c'est-à-dire Du Tronc, ' sans doute parce qu'au commencement il parle du Tronc, ou comme il le nomme après Tertullien, de la Table que l'on mettoit dans l'Eglise pour recueillir les charités des Fidèles. Les Scavants jugent que c'est une des plus excellentes pieces de l'antiquité sur l'aumône, ' et qui fait voir davantage les beautés du style de son Auteur. ' S. Paulin l'avoit joint à une de ses lettres au Prêtre Alethe, depuis Evêque de Cahors; et c'est par ce moïen qu'il est venu jusqu'à nous.
- Paul. ep. p. 216-222.  
Till. ibid. p. 112. ' On croit qu'il fut prononcé et envoyé en 403, la même année que la lettre à laquelle il étoit joint.
- p. 4.  
Paul. ibid. p. 216.  
p. 215. 216. not.

3°. A la fin du recueil des mêmes lettres de S. Paulin, se trouve l'histoire du martyre de S. Genès d'Arles. On a toujours accoutumé d'attribuer cette pièce à notre Saint; et nous ne voyons rien qui nous empêche de croire qu'elle est effectivement son ouvrage. Seulement il est difficile de voir quelle occasion particulière S. Paulin auroit pu avoir de l'écrire. Rosweyde doute qu'elle soit de lui; et il semble plus porté à l'attribuer à un autre Paulin, qui étoit Evêque de Bésiers en 420. D'autres confondant cette histoire avec l'homélie qui la suit dans Surius, et qui est la même que la 50<sup>e</sup> parmi celles qu'on donne à Eusebe d'Emese, l'attribuent à d'autres Auteurs. Mais pour ce qui est de l'histoire, comme elle a assez le style de S. Paulin, et que quatre manuscrits la donnent au B. Paulin Evêque; rien n'empêche de croire qu'elle est de S. Paulin de Nole. C'est sur cela que M. le Brun dernier éditeur des œuvres de ce Saint, l'a laissée entre ses véritables ouvrages. Dom Ruinart l'a aussi publiée sous le nom de l'Evêque Paulin d'heureuse mémoire.

p. 322-324.

Till. ibid. p. 144.

t. 5. p. 569.

Act. Mart. p. 603-605.

Paul. car. p. 1-190.

4°. Enfin nous avons de S. Paulin un recueil de Poésies qui contient trente-deux Poèmes, en comptant les fragments de quelques-uns pour des Poèmes entiers. Ils sont presque tous composés, depuis que S. Paulin eut renoncé au monde, et à la poésie profane. Il y en a 14 à 15 sur S. Felix de Nole, dont quelques-uns ne contiennent que peu de vers. Mais M. Muratori en 1697, après la dernière édition des œuvres de S. Paulin, nous en a donné trois en leur entier sur le même sujet. Quant au 4<sup>e</sup> que ce Sçavant joint aux trois autres, on peut assurer par avance qu'il n'est point de S. Paulin, comme nous ferons voir plus amplement en parlant des ouvrages, qu'on lui a faussement attribués.

Mur. anec. t. 1. p. 1-112.

On observe que le 13<sup>e</sup>, qui fut fait en 406, est intitulé dans quelques manuscrits, Sur le carnage de l'armée des Gots tués avec leur Roi : ce qui marque clairement la défaite de Radagaise par l'armée Romaine. C'est au jugement des Sçavants un des plus beaux ouvrages de notre Saint. Il nous manque quantité d'autres Poèmes de S. Paulin, mêmes sur S. Felix. Car au moins depuis sa retraite à Nole en 394, il avoit de coutume d'en composer un tous les ans pour la fête de ce Saint Martyr. Il le témoigne lui-même dans une lettre à S. Sévere Sulpice, où en lui envoyant un de ces poèmes, il le qualifie le tribut qu'il paioit au Saint avec joie, pour marque de sa servitude volontaire.

Till. ibid. p. 124.

p. 125.

Paul. ep. 28. n. 6

car. p. 124-130.

Till. *ibid.* p. 128.  
129.Paul. *ibid.*Genn. *vir. ill. c.*  
48. not.Poët. lat. corp. p.  
2043-2048. 1.Aus. ep. 20. p.  
658 | ep. 21. p.  
663.Bail. Jug. des S.  
Poët. lat. p. 503.

' Parmi les Poèmes de S. Paulin il se trouve l'épithalame de Julien et d'la. ' Ce Julien est le même qui fut ensuite Evêque et Hérésiarque. S. Paulin, qui aussi-bien que S. Augustin, étoit alors son ami, et de l'Evêque Mémor son pere, voulut bien faire une épithalame sur son mariage, mais une épithalame digne de la pieté de S. Paulin. ' Il y enseigne aux deux époux de quelle maniere ils se doivent conduire dans le mariage, gouverner leur maison, éviter la pompe du siecle, et fuir les honneurs.

' On ne connoissoit encore que dix Poèmes de S. Paulin sur S. Felix, qui se trouvent au second tome du recueil de Lipoman, lorsqu'en 1608 on imprima à Paris l'opuscule de Dungal. Cet Auteur qui vivoit au IX siecle, en reconnoissoit quinze, et donne quelques fragments de ceux qui nous manquoient. Depuis divers Scavants nous ont déterré les autres par leurs louables recherches. ' De toutes ces poésies de saint Paulin on n'a mis dans le corps des Poètes Latins, que son poème sur S. Jean, et ses trois lettres à Ausone.

Nous avons déjà dit un mot de l'estime qu'Ausone faisoit des poésies de S. Paulin. Non-seulement 'il avoüe que sa muse étoit inférieure à celle de son disciple; mais il assure même que personne ne pouvoit imiter la beauté de ses vers, et le talent qu'il avoit pour l'invention, et pour se soutenir uniformément dans ce qu'il écrivoit. Il est vrai néanmoins ' que ce jugement regarde plutôt les poésies, que S. Paulin avoit faites avant sa conversion, c'est-à-dire avant son renoncement aux Muses profanes, que celles qu'il composa dans la suite. Car après une abdication si rare, si volontaire et si généreuse, il s'étudia à éteindre la plus grande partie de son feu; et aiant étouffé en lui tous les désirs de la reputation humaine, il rabaissa son esprit et son style, et se renferma dans les bornes d'un juste tempérament, telle que la modestie Chrétienne le demande de ses Ecrivains. Il a même porté le détachement jusqu'au point de ne se pas soucier de garder l'exactitude de la prosodie; quoique dans tout cet air négligé, qui paroît autant dans sa prose que dans sa poésie, on trouve toujours de certains agréments naturels, qui font aimer l'Auteur et ses ouvrages. Au reste à ne considérer les poésies qui nous restent, que par rapport à ce qu'elles contiennent, elles seront toujours très-estimables. On y trouve plusieurs traits tant de l'histoire que de la discipline de l'Eglise, et une ex-



position des principaux préceptes et conseils de l'Évangile.

'Les poésies de S. Paulin se trouvent imprimées séparément de ses autres écrits. Elles l'ont été avec celles de saint Prosper, à Anvers chez Christophe Plantin l'an 1560 en un volume in-16, par les soins de Thomas Pulmannus.' Depuis, George Fabricius les inséra, mais avec de grandes lacunes, dans son recueil des Poètes Chrétiens, imprimé à Basle chez Jean Oporin en un volume in-4° l'an 1564. Elles ont été insérées aussi dans le chœur des Poètes, imprimé à Lyon en 1616. Mais l'Auteur du recueil y distingue mal à propos saint Paulin Evêque de Nole, de Paulin homme Consulaire; attribuant à celui-ci le panégyrique de Théodose et les lettres à Ausone, et à l'autre les poésies Chrétiennes. Octavien de la Mirandole s'est servi des mêmes poésies, pour former ce qu'il a publié sous ce titre, *Les fleurs des Poètes illustres*.

Syll. Poët. Chr. |  
Fab. Bib. lat. app.  
p. 40.

Syll. Poët. Chr. |  
Fab. ibid. p. 41.  
42.

Chor. Poët. t. 2. p.  
235-314.

### §. III.

#### SES OUVRAGES PERDUS.

IL s'est beaucoup plus perdu d'écrits de S. Paulin, qu'il n'en est venu jusqu'à nous. Outre la grande quantité de lettres, et plusieurs poésies dont nous sommes privés, comme nous l'avons déjà observé, nous n'avons point :

1°. L'excellent abrégé que cet Auteur avant son renoncement au monde, fit en vers des trois livres de Suetone sur les Rois de différentes Nations. S. Paulin avoit envoyé ce poëme à Ausone, qui manque d'expressions pour en relever l'élégance. Il y admire sur-tout comme une chose extraordinaire, que S. Paulin y pût dire tant de choses en si peu de mots, sans se rendre obscur. L'ouvrage même de Suetone est perdu, comme l'abrégé qu'en avoit fait nôtre Saint, à quelques vers près, qu'Ausone nous a conservés dans sa 19<sup>e</sup> lettre.

Aus. ep. 19. p.  
655.

p. 655. 656.

2°. Il nous manque la traduction que S. Paulin fit de Grec en Latin des ouvrages de S. Clément, et qu'il ne regardoit lui-même que comme assez imparfaite. On croit que ce sont les dix livres des Revisions; *Recognitionum*, de S. Clément Pape, que nôtre Saint traduisit à la sollicitation de Rufin. Mais celui-ci n'ayant pas trouvé cette traduction assez fidelle, exhorta S. Paulin à étudier le Grec plus à fond.

Paul. ep. 46. n. 2.

not. 195.

ep. 46. n. 2.

Aujourd'hui cette traduction paroît sous le nom de Rufin;

not. 195.

et il y a bien de l'apparence, ou qu'il retoucha celle qu'avoit faite S. Paulin, ou qu'il en fit lui-même une nouvelle.

Genn. vir. ill. c. 48.

Paul. ep. 28. n. 6.

Genn. ibid.

Till. ibid. p. 65.

Genn. ibid.

Paul. ep. 28. n. 6.

3°. Nous sommes privés du panégyrique de l'Empereur Théodose, à qui S. Paulin l'envoia du vivant de ce Prince, et par conséquent avant le 17<sup>e</sup> jour de Janvier 395, qui est l'époque de la mort de cet Empereur. S. Paulin l'avoit composé à la priere d'Endeleque son ami particulier, au sujet des victoires que Théodose avoit remportées sur les Tyrans Maxime et Eugene, dont le dernier fut vaincu au mois de Septembre 394. Il y faisoit voir que les victoires de ce Prince étoient plutôt l'effet de sa foi et de ses prieres, que de ses armes. Il l'entreprit, non tant pour louer en la personne de Théodose un Empereur, qu'un Serviteur de J. C. non un Souverain qui exerçoit sa puissance en dominant avec orgueil, mais un Roi qui ne l'exerçoit qu'en obéissant à Dieu avec humilité; un Prince qui étoit moins au-dessus des autres par son autorité Roiale, que par sa foi. S. Paulin en envoiant cette piece à S. Sévere Sulpice, la traite d'amusement, quoiqu'il reconnoisse en même temps que le sujet en est saint, et digne de l'éloquence de son ami.

Hier. ep. 49. p. 566. 567.

Mais S. Jérôme en jugeoit tout autrement; et l'éloge qu'il nous en a laissé, nous doit faire regretter extrêmement une telle perte. « J'ai lû avec plaisir, dit-il à S. Paulin, l'excellent livre que vous avez fait pour l'Empereur Théodose, et que vous avez eu la bonté de m'envoier. Les divisions sur-tout m'en ont plû, et si vous excellez dans les premières parties, vous vous surpassez dans les dernières. Le style en est serré et net; les termes en sont purs et choisis; et tout y est parsemé de sentences. Un discours languit au jugement d'un ancien, lorsqu'il ne s'y trouve qu'un étalage de paroles. De plus il y a une grande suite dans le vôtre; et toutes les parties en dépendent les unes des autres. On n'en scauroit rien détacher, qui ne soit ou la fin de ce qui précède, ou le commencement de ce qui suit. Heureux l'Empereur qui a pour apologiste un tel Orateur de J. C. Vous avez relevé l'éclat de sa Pourpre; et vous avez immortalisé l'utilité de ses Loix. »

Aug. ep. 31. n. 8.

4°. L'ouvrage que S. Paulin entreprit contre les Païens, n'est point venu non plus jusqu'à nous. S. Augustin qui regardoit les productions de nôtre Saint comme des oracles, espéroit que cet écrit seroit une réfutation aussi agréable que complete des

des objections que faisoient les Païens contre la Religion Chrétienne, et qui ne consistoient qu'en une grande abondance de paroles, comme parle le même S. Docteur.

Quelques Ecrivains ne sont pas éloignés de croire, que cet ouvrage de S. Paulin n'est autre que le Panégyrique de Théodose, dont nous venons de parler. S. Paulin pouvoit à la vérité y dire quelque chose contre les Païens, à l'occasion des Loix que Théodose avoit publiées contre eux. Mais il faut avouer aussi que ce Panégyrique, dès qu'il sortit même des mains de son Auteur, étoit trop connu sous le titre qu'on nous en a conservé, pour qu'on l'eût annoncé sous un autre à S. Augustin. En un mot, ce Pere disant absolument en 395, ou 396, lorsque le Panégyrique de Théodose avoit déjà pénétré dans les Gaules et dans la Palestine, qu'il a appris que S. Paulin écrivoit contre les Païens, il nous donne assurément l'idée d'un ouvrage différent de ce Panégyrique, qui étoit déjà entre les mains de beaucoup de monde.

Au reste, en distinguant, comme nous faisons, du Panégyrique de Théodose l'ouvrage contre les Païens, nous sommes bien éloignés de l'opinion de ceux qui croient que c'est un Poëme, que M. Muratori nous a donné sous le nom de S. Paulin avec trois autres Poëmes sur S. Felix. On peut assurer que ce Poëme ne fut jamais de S. Paulin; et il n'en faut pas davantage pour détruire l'opinion que nous venons de marquer. Le véritable Auteur de cette piece est un nommé Antoine, comme il paroît par le premier vers: *Percurri, fateor, sectas Antonius omnes.* Et cet Antoine avoit été Païen; ce qui ne convient pas à S. Paulin de Nole. Ce pourroit bien être cet Antoine ami de S. Jérôme, et si célèbre dans ses lettres. Gennade ne fait point mention de l'ouvrage de S. Paulin contre les Païens; mais comme, selon M. de Tillemont, ce n'est point une preuve pour dire que ce soit le Panégyrique de Théodose, ce n'en est point non plus une pour croire que c'est le Poëme dont nous venons de parler. Outre que Gennade n'est pas si exact qu'il n'omette aucun des écrits des Auteurs, dont il nous donne le catalogue, qui nous assurera qu'il n'ait pas compris l'ouvrage dont il s'agit, dans le nombre de ceux de notre Saint qu'il ne fait que marquer en général, *Edidit et ex diversis causis diversa disputatione tractatus?* Peut-être aussi sera-t'il arrivé, que S. Paulin n'aura pas mis la dernière main à cet ouvrage contre les Païens,

Tome II.

B b

Paul. vit. c. 28.  
n. 2. | Till. ibid.  
p. 73 | Am. crit.  
t. 1. p. 219.

Aug. ibid.

Till. ibid.

Mur. anec. t. 1. p.  
115.-139.

p. 115.

p. 134. 135.

Till. ibid.

Genn. ibid.

qui sera demeuré imparfait, et sans voir le jour.

Paul. diss. 6. n. 1.

5°. Nous sommes encore privés d'un grand nombre de Sermons que S. Paulin avoit faits, au moins depuis son Episcopat, et qui assurément étoient dignes de passer à la postérité. L'on en peut aisément juger par l'idée que les Sçavants nous donnent du Sermon intitulé, *Du tronc*, qui est le seul qui nous reste de tous ceux que nôtre Saint avoit ou composés, ou prononcés, et qui passe, comme nous avons dit, pour une des plus belles pieces de l'antiquité sur l'aumône.

Genn. ibid.

Paul. diss. 6. n. 1  
| Till. ibid. p.  
144.

6°. Gennade attribué à S. Paulin un livre d'Hymnes que nous ne connoissons point d'ailleurs sous ce titre. Mais on croit que ce n'est que le recueil des Poèmes qu'il faisoit tous les ans sur S. Félix.

Genn. ibid.

Paul. ibid | Till.  
ibid.

7°. Le même Gennade continuant le catalogue de S. Paulin, dit encore qu'il avoit composé un Sacramentaire. La perte en est assurément considérable. Ce seroit sans doute un ouvrage très-important pour nous apprendre les anciennes pratiques de l'Eglise dans l'administration des Sacrements, et dans ses cérémonies extérieures.

Ibid.

<sup>a</sup> Genn. ibid.

8°. Mais nous devons regretter particulièrement <sup>a</sup> son livre sur la Pénitence, et sur la louange des Martyrs en général; puisque Gennade nous assure que c'étoit les plus considérables de ses écrits. Raphaël de Volterre cité par Gesner parle de ce dernier ouvrage, comme s'il eût subsisté de son temps.

Genn. bib. uni. t.  
1. p. 536. 1.

Gen. ibid.

9°. Enfin Gennade témoigne, mais seulement en général, que S. Paulin, outre les ouvrages qu'il a marqués en particulier, en avoit encore composé d'autres sur divers sujets. Il y peut comprendre son écrit contre les Païens, qu'il ne nomme pas, parce que peut être il ne l'avoit pas encore lû. On ne sçait quel est l'opuscule qu'il avoit adressé à Ausone, afin de le retoucher.

Aus. ep. 21. p.  
663.

Till. H. E. t. 13.  
p. 833.

Aug. de cur. mort.  
t. 1. n. 1.

Nous ne devons pas omettre de marquer ici, que ce fut S. Paulin qui fournit à S. Augustin la matière du livre intitulé: *Du soin que l'on devoit avoir des morts*. Ecrivant à ce S. Docteur, il le pria de lui mander s'il croïoit qu'il servît de quelque chose d'être enterré dans l'Eglise d'un Saint? Que pour lui, il ne le croïoit pas inutile, vû que sur-tout les prières que l'on avoit accoutumé d'offrir pour les morts, ne pouvoient pas être sans fruit, étant une pratique générale dans toute l'Eglise. Que néanmoins il ne voïoit pas comment ac-

s. 2.

corder cela avec l'endroit où S. Paul nous assure, que chacun recevra la récompense de ce qu'il aura fait par son corps. Ce doute si modeste d'un Evêque si illustre et si sçavant, est bien différent de la témérité de ceux, qui sur la même difficulté ont condamné les prieres pour les morts. S. Paulin a vû comme eux la difficulté d'accorder ces prieres avec quelques endroits de l'Ecriture; mais il a été et plus sage et plus modéré qu'eux. N'osant condamner ni S. Paul ni l'Eglise, il a attendu en paix que Dieu l'éclairât sur cela, ou par lui-même, ou par quelqu'un de ses serviteurs. Et Dieu le fit en effet par S. Augustin, qui lui leva ses difficultés dans le livre dont il est ici question.

Till. ibid. p. 834.

## §. IV.

## SES OUVRAGES DOUTEUX ET SUPPOSÉS.

IL nous reste à dire quelque chose des autres écrits attribués à S. Paulin. Il y en a de deux sortes; les uns sont fort douteux, et les autres absolument supposés. On peut mettre dans la première classe trois différentes lettres dont l'une se trouve sous ce titre, *in Evagrium objurgatio, quod Levitam lapsam non consolatus sit* parmi les opuscules supposés que l'on a renvoyés dans le cinquième tome des œuvres de S. Jérôme. Dom Martianay qui y découvre de l'érudition et de l'éloquence, y croit aussi découvrir le style de S. Paulin. Les deux autres lettres sont adressées, l'une à Sainte Marcelle, et l'autre à Celancie. La lettre à Sainte Marcelle, selon Erasme et quelques autres, a beaucoup d'air du style de S. Paulin; mais il est difficile d'accorder son Histoire avec les faits contenus dans cette lettre. Celle qui s'adresse à Celancie, est assurément un des plus beaux monuments de l'antiquité pour le style, et sur-tout pour la matière. Car elle contient d'excellentes instructions pour une mere de famille. Elle est véritablement digne de S. Paulin, et le temps n'y répugne pas. Le style même a du rapport à celui de nôtre Saint; mais on y remarque une gravité qui paroît différente de la gravité et de la liberté ordinaire, qui se font sentir dans les autres écrits. Ainsi l'on croit qu'elle n'est point de S. Paulin.

Hier. t. 5. p. 182. 183.

Paul. app. p. 1-26.

diss. 6. n. 2.

Entre les ouvrages de la seconde classe, c'est-à-dire, qui sont faussement attribués à S. Paulin, il y a deux poèmes, dont

app. p. 21.

diss. 6. n. 2.

app. p. 24.

Till. *ibid.* p. 145.

Paul. app. p. 24.

Till. *ibid.*

Paul. diss. 6. n. 3.

Cod. reg. app. p.  
81. 82.Paul. *ibid.*Gr. T. gl. con. c.  
110. p. 989.

Trith. c. 117.

Paul. ep. 43. n. 3.

ep. 47. n. 2.

Du Pin, bib. t. 3.  
p. 479.

l'un est une exhortation de l'Auteur à sa femme, pour la porter à se consacrer entièrement à Dieu. Il a, remarquent les Sçavants, assez l'air des Poésies de nôtre Saint; mais comme il ne peut s'ajuster avec son Histoire, et que dans quatre divers manuscrits il se trouve attribué à Prosper, et dans aucun à S. Paulin, on ne peut dire qu'il soit de lui. Nous en parlerons plus amplement dans la suite sous un autre titre. Il faut porter le même jugement du second Poème qui est sur le nom de JESUS. En effet Saint Paulin ou aucun autre de son temps auroit-il cru, qu'il lui fût permis de nommer J. C. le véritable Apollon et le Péan de l'antiquité? Si ce Poème est fait pour la fête du nom de JESUS, comme il semble que cela est assez clair dans le commencement, on ne croit pas que cette fête soit si ancienne. Aussi M. Du Pin soutient que c'est la paraphrase d'un Sermon de S. Bernard sur les Cantiques: ce qui suffit pour montrer que l'Auteur de ce Poème est bien éloigné des temps de S. Paulin.

On a encore faussement donné à ce Saint deux lettres qui sont de S. Augustin, la 126 et la 243, est un fragment qui se trouve dans le recueil des Regles fait par S. Benoît d'Aniane au IX siècle, et qui est une réponse à cette question, Comment les Moines doivent faire pénitence? il se trouve aussi des Ecrivains qui ont attribué à S. Paulin de Nole, la Vie de S. Ambroise, le Poème en six livres sur la Vie de Saint Martin, et un autre Poème intitulé *Eucharisticon*, ou Action de graces. Mais on ne lui a donné ces trois ouvrages, que par une erreur qui l'a fait confondre avec trois autres Paulins, l'un Diacre de l'Eglise de Milan, et disciple de saint Ambroise: l'autre surnommé de Périgueux, qui ne fleurissoit qu'après le milieu de ce siècle; et le troisième qui étoit le fils du Comte Hespere, et petit-fils d'Ausone.

Enfin Trithème, qui est un Ecrivain trop nouveau pour mériter quelque créance en cela, attribue à S. Paulin un livre Sur les bénédictions des douze Patriarches. Il est vrai, comme nous l'avons déjà dit, que le Prêtre Didier, ami de saint Paulin, lui avoit déjà demandé cet ouvrage; mais S. Paulin s'en excusa, et s'adressa à Rufin pour le porter à y travailler, ce qu'il fit au moins en partie.

Après avoir parlé de tous les ouvrages de S. Paulin, tant faux que véritables, il manqueroit quelque chose à son éloge, si nous ne disions rien de sa manière d'écrire. On remar-

que qu'aïant étudié avec application dans ses premières années les Auteurs de la belle latinité, il s'étoit fait un style approchant du leur, et qu'il excelle dans les descriptions et dans les portraits. S. Ambroise louë sa grande éloquence, aussi-bien que sa noblesse, et l'élevation de son esprit. S. Eucher le nomme une source d'éloquence; et Erasme ne fait pas difficulté de le qualifier le Ciceron Chrétien. S. Jérôme assure qu'à un grand génie il joignoit une fécondité inépuisable, et une extrême facilité pour parler, et à un jugement solide la pureté du discours. Les écrits de S. Paulin, dit M. Du Pin en leur appliquant ce que S. Jérôme ne dit que du premier panegyrique de Théodose qui est perdu, sont composés avec beaucoup d'art et d'élégance. Sa diction est serrée et nette; ses termes purs et choisis; son discours sentencieux. Il excite l'attention de ceux qui le lisent; il les réveille, et n'a rien de languissant. Il passe d'une chose à une autre sans qu'on s'en aperçoive. Tout se suit et dépend l'un de l'autre; la fin d'une pensée est le commencement de la suivante. Il tourne les choses agréablement et finement. Il y a beaucoup d'enjouement et d'agrément dans ses lettres. Cependant un très-habile homme n'ose dire, que tous les écrits de S. Paulin soient faits avec soin, et composés avec art. Ils lui semblent plutôt, et avec juste raison, sortir de l'abondance de son cœur; il pense que son plus grand art étoit le feu de la charité. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les éloges, qui sont dûs aux ouvrages de S. Paulin. Ce que nous avons dit de l'estime qu'on a faite de quelques-uns, suffit pour faire juger du mérite de tous les autres.

p. 499.

Amb. ep. 58. n.

1-3.

Euch. ad Val. p.

20.

Paul. vit. c. 2. n.

3.

Hier. ep. 49. p. 337.

Du Pin, *ibid.* p. 498.Till. *ibid.* p. 144.

## § V.

## EDITIONS DE TOUS SES OUVRAGES.

Il a paru en divers temps plusieurs éditions de toutes les Œuvres de S. Paulin, recueillies en un même volume. La première est celle qui fut faite in-8° à Paris, en 1516, au mois de Mars avant Pâque par Josse Bade; mais elle est tronquée en quelques endroits, et peu correcte. La seconde parut en même volume à Cologne chez Materne Cholin, en 1560, par les soins de frere Jean Antonien Dominicain, après avoir été dressée par Henri Gravius du même ordre, qui

Paul. pr. p. 1 |

Bib. Cas. Ben.

Paul. *ibid.* | Bib.

Maj. mon.

- Syll. poe. chr. corrigea le texte original sur les anciens manuscrits. ' En 1566 elle parut de nouveau au même endroit et chez le même Cholin. ' Il y eut à Basle en 1569 une troisième édition des écrits de S. Paulin, qui y furent insérés parmi les Orthodoxographes de Jean Jacques Grinæus, imprimés la même année. On a divisé dans cette édition les lettres de S. Paulin en cinq livres. ' André Schot Jésuite l'ayant revûe sur un manuscrit, en fit une quatrième, qu'il inséra dans la Bibliothèque des Peres, imprimée à Cologne en 1618. L'éditeur y ajouta l'épithalame de Julien et d'Ia, qui n'avait point encore paru.
- Ibid. | Bib. Miss. Cen. ' En 1622 Héribert Rosweyde autre Jésuite, en donna une cinquième édition faite à Anvers chez Plantin en deux volumes in-8°, avec les notes de Fronton le Duc. Pierre François Chifflet son confrere avouë franchement, que l'édition de Rosweyde n'est pas exacte. Ce fut pour engager quelqu'un à en entreprendre une nouvelle, qu'il mit beaucoup de bons monuments dans son *Paulinus illustratus*, imprimé à Dijon l'an 1662 en un volume in-4°. ' Ce fut néanmoins sur l'édition de Rosweyde, et sans profiter des recueils du P. Chifflet que l'on réimprima les œuvres de S. Paulin dans la Bibliothèque des Peres de Lyon, ' au 6° tome de laquelle elles se trouvent. On y joint à la fin le Poëme d'un mari à sa femme, comme le croiant de S. Paulin; mais nous prouvons ailleurs qu'il n'en est pas.
- Bib. PP. t. 6. pr. P. 1. Paul. pr. p. 2. Enfin M. le Brun des Marettes, 's'étant servi utilement du recueil du P. Chifflet, et de la dernière édition des œuvres de S. Augustin, nous en a donné une nouvelle de S. Paulin, après avoir employé six ans à collationner les précédentes sur un grand nombre de manuscrits. ' Cette édition a paru à Paris chez Couterot et Guérin l'an 1685, en deux tomes in-4°, qui ne font qu'un gros volume. ' Le premier tome contient les lettres et les poëmes, qui sont constamment de S. Paulin, rangés séparément selon l'ordre des temps. M. le Brun y a ajouté quelques pièces nouvelles, et en a séparé et quelquefois joint d'autres conformément aux manuscrits. Il y a ajouté aussi les lettres qui nous restent des grands hommes, écrites à S. Paulin.
- Bib. S. Vin. Cen. Paul. pr. p. 2. ' Le second tome comprend les ouvrages douteux, les notes de divers Auteurs sur les ouvrages contenus dans le premier tome; les témoignages des anciens et des modernes, qui
- p. 3.



concernent S. Paulin, et qui font comme le prélude de la Vie du Saint, recueillie de ses propres ouvrages, et de ceux des anciens Ecrivains. Cette vie est presque entièrement la même que celle que M. de Tillemont nous en a donnée depuis au 4<sup>e</sup> volume de ses Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Eglise; et il n'y a pas lieu de douter que M. le Brun n'en eût eu communication avant qu'elle fût imprimée. Après la Vie de S. Paulin suivent sept dissertations; les deux premières pour justifier l'ordre chronologique que l'éditeur a donné aux lettres et aux poèmes. Les trois suivantes sont employées à faire la Vie de S. Sévere Sulpice, d'Alethe, de S. Victrice et d'Aper, auxquels S. Paulin adresse la plupart de ses lettres. La 6<sup>e</sup> est sur les écrits de S. Paulin, perdus, douteux et supposés; et la dernière sur l'Histoire contestée de la captivité de S. Paulin. Tout cela est suivi des différentes leçons tirées des manuscrits et des imprimés, après quoi viennent plusieurs tables très-utiles. En un mot il semble qu'il ne manque rien à cette édition. Seulement il seroit à souhaiter que les libraires qui l'ont mise au jour, eussent pris autant de soin de la mettre sur de beau papier et en beaux caracteres, que celui qui l'a conduite, s'est donné de peine pour la rendre utile et correcte. (VII.)

Du Pin, ibid. p. 500.

## A P E R ,

PRÊTRE D'AQUITAINE.

ENTRE les amis que S. Paulin laissa dans les Gaules, Paul. diss. 5. c. 2. p. 130. en se retirant en Espagne, puis en Italie, Aper étoit sans contradiction l'un des plus considérables. C'étoit un ep. 38. n. 7. homme riche, éloquent, sage selon le siècle, et distingué par sa prudence et son érudition. Il paroît par ses habitudes, qu'il étoit du même pays que S. Paulin, c'est-à-dire de la seconde Aquitaine, et peut-être de Bourdeaux même. D'abord il n. 8. hanta le Barreau, où il plaida quelque temps, et exerça quelque charge de judicature. Il épousa une femme de mérite. ep. 44. n. 4. 5. nommée Amande, qui lui donna plusieurs enfants.

Mais comme les avantages de la nature, et les biens de la fortune ne servent qu'à enfler le cœur, lorsqu'ils se trouvent en une personne sans la charité, toutes les grandes qualités d'A- ep. 38. n. 8. 9.

- n. 11. per l'avoient plongé dans un orgueil extrême, avant qu'il arrivât à la connoissance de la vérité. ' S. Paulin déjà converti et retiré du monde, n'oublia rien pour procurer le même avantage à son ami. Il lui écrivit quelques lettres à ce dessein ; ' et Dieu qui seul peut changer le cœur de l'homme, y répandit une bénédiction si efficace, ' qu'Aper se dépouillant du vieil homme, devint un homme tout nouveau. ' Il ouvrit les yeux à la vérité, l'embrassa de tout son cœur, et en fit depuis une profession ouverte. ' S. Paulin sensible à cet heureux changement, ne manqua pas d'en congratuler son ami. Il semble par la manière dont le Saint en parle, qu'Aper avoit été engagé ou dans le Paganisme, ou dans quelques erreurs touchant l'Incarnation. Car après qu'il se fut converti, il envoya sa profession de foi à S. Paulin, dans laquelle il reconnoissoit J. C. crucifié, pour le vrai Fils de Dieu, devant qui tout génoù doit fléchir sur la terre, dans les Cieux, et dans les enfers, et qui est maintenant assis à la droite de la puissance, et dans la gloire de Dieu le Pere.
- n. 2-7. On vit alors en la personne d'Aper, ce que nous avons remarqué être arrivé à S. Sévere Sulpice, ' Son changement de vie le rendit le sujet de la raillerie des amateurs du monde. Il en fut haï, moqué, persécuté, au-moins par des discours envénimés. Ce fut pour le soutenir, et le fortifier contre cette tentation, que S. Paulin lui écrivit de nouveau. ' Il le félicite, de ce qu'ayant renoncé à la sagesse du siècle ennemie de Dieu, pour embrasser la sagesse de ceux qui appartiennent à J. C. il avoit reçu la grace non-seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui. ' Il ajoute qu'ayant ainsi abandonné le monde, qu'étant devenu fou et muet à son égard, afin que sans cesser d'être sage et éloquent, il emploïât son génie et son éloquence au service de Dieu, qui lui avoit donné l'un et l'autre ; il pouvoit se regarder comme véritablement sage, véritablement grand, et véritablement éloquent.
- n. 8. ' Aper de superbe devenu humble, de riche devenu pauvre et amateur de la pauvreté, ' quitta ensuite le monde où il étoit répandu, et se retira à la campagne pour y vivre dans la retraite, le silence, la lecture des Livres sacrés, ' et les autres exercices de la pénitence Chrétienne. ' Là déchargé de tout embarras et de tout soin temporel sur Amande, ' avec laquelle il ne vécut plus, que comme S. Paulin avec Thérésie, c'est-à-dire, comme avec sa sœur, il se donna tout entier

aux choses de Dieu, dans un saint repos. Presque aussi-tôt après sa conversion, le peuple qui en connoissoit la sincérité, le contraignit d'entrer dans le sacerdoce. Cette conduite n'étoit point nouvelle, en ces temps-là, comme on l'a pu remarquer à l'égard de S. Ambroise, de S. Paulin même, et comme on le verra au sujet de S. Germain d'Auxerre.

Aper depuis sa conversion fut soigneux d'entretenir les liaisons qu'il avoit contractées avec S. Paulin, qui n'étoit pas encore Evêque. Il lui écrivoit conjointement avec Amande sa femme au moins tous les ans de longues lettres, adressées à Paulin et à Thérésie, qui en usoient de même, adressant les leurs à Aper et à Amande.<sup>a</sup> Cet heureux commerce paroît avoir duré jusqu'à la fin de l'année 406, c'est-à-dire jusqu'aux troubles et aux ravages que les Barbares causerent dans les Gaules. Mais de toutes ces lettres écrites de part et d'autre, il ne nous en reste que trois de S. Paulin, la 38<sup>e</sup>, la 39<sup>e</sup> et la 44<sup>e</sup>; l'éloge que S. Paulin y fait de celles d'Aper, doit nous en faire regretter extrêmement la perte. Il en parle comme de lettres remplies *d'une diversité de fleurs spirituelles, qui ne respiroient que le lait d'une piété plus qu'humaine, et le miel de la vraie sagesse*, dans lesquelles on voïoit regner un style éloquent, qui n'étoit plus ce style du Bareau, mais un style, pour ainsi-dire, tout divin. On remarque que pour louer ces lettres d'Aper, S. Paulin se sert presque des propres termes de la lettre que S. Augustin lui avoit écrite à lui-même en l'année 395, pour relever celles qu'il en avoit reçues.

Il est aisé de juger par ce que nous venons de dire du Prêtre Aper, qu'il est différent de l'Evêque de Toul de même nom, que le vulgaire dans la suite a nommé S. Evre ou Epyvre, et dont les Martyrologes font mention au 15<sup>e</sup> jour de Septembre. C'est le sentiment de plusieurs Sçavants, qui croient devoir nécessairement l'en distinguer. En effet, quel moien d'accorder l'opinion contraire par rapport aux temps et aux autres circonstances? S. Epyvre, selon le *Gallia Christiana*, étoit de Troïes, et succéda à Urse, qui avoit pris la place de S. Auspice Evêque de Toul, seulement au temps de S. Sidoine, c'est-à-dire après l'an 460. Comment donc allier ces circonstances avec l'histoire d'Aper ami de S. Paulin de Nole, qui par ses habitudes paroît avoir été des environs de Bourdeaux, et qui fleurissoit dès le commencement de ce siècle? Il ne faut pas non-plus le confondre avec le Moine

ep. 38. n. 8. 10.  
diss. 5. c. 3. p.  
131.

ep. 39. n. 1.

ep. 39. 44. p.  
238 263.  
<sup>a</sup> diss. 5. c. 4. p.  
134.

ep. 39. n. 4 | ep.  
44. n. 1.

Till. H. E. t. 11.  
p. 127.

Paul. diss. 5. c. 5.  
-p 134.

Ibid. | Till. ibid.

Gall. Chr. vet. t.  
3. p. 1093.

Till. ibid.

Sulp. dial. 3. n. 1.  
Salv. ep. 7. p.  
212. 213.

Aper, dont S. Sévere Sulpice fait mention dans ses Dialogues. Mais ce pourroit bien être cet Aper à qui Salvien adresse sa septième lettre.

## URANE,

PRÊTRE DE L'ÉGLISE DE NOLE.

Bar. an. 431. p.  
620 | Paul. ill. p.  
192.

URANE, Disciple de S. Paulin Evêque de Nole, paroît à plusieurs Scavants être le même que celui dont il est parlé dans la 19<sup>e</sup> lettre de ce Saint; et cette opinion n'est pas sans beaucoup de fondement. En effet la relation qu'Urane nous a laissée de la mort de S. Paulin, fait voir qu'il avoit de grandes habitudes dans les Gaules. Il pouvoit être de Bourdeaux, ou des environs. S. Delphin Evêque de cette Ville le chargea vers l'an 400 d'une de ses lettres pour S. Paulin, déjà retiré à Nole. Urane laissa passer tout l'été sans faire sa commission: ce qui fit que S. Paulin se plaignit amèrement de lui en écrivant à S. Delphin. Mais il se put faire qu'Urane rentrât depuis dans ses bonnes grâces, et qu'il méritât son approbation et son amitié. Il se retira même à Nole auprès de lui, comme firent quelques autres Gaulois de sa connoissance, et se trouva présent à sa mort en 431.

Paul. ep. 19. n. 1.

n. 2.

Vit. c. 54. n. 2.

Uran. n. 4. 12.

Ibid. pr. | n. 12.

n. 1.

Paul. Vit. c. 54.  
n. 2 | Till. H. E.  
t. 14. p. 143.

Pacatus, Poète Gaulois dont nous parlerons bien-tôt, aiant dessein d'écrire la Vie de Saint Paulin, écrivit à Urane qu'il connoissoit particulièrement, comme étant de même pays, selon toutes les apparences, pour lui demander la relation de la mort du S. Evêque: Urane se rendit à sa prière, et dressa l'écrit qu'il lui demandoit. Il le commence à la visite que deux Evêques rendirent à S. Paulin trois jours avant qu'il mourût. Cette circonstance a fait croire à quelques Ecrivains, qu'Urane étoit plutôt du Clergé de l'un de ces deux Evêques, que de l'Eglise de Nole. Mais il paroît qu'il n'y a point là d'autre mystère, sinon qu'Urane entreprenant d'écrire la relation de la mort de S. Paulin, la commença à cette visite, comme à une époque remarquable, que Pacatus ne devoit pas ignorer.

Ibid. | Ugh. t. 6.  
p. 294.

On convient néanmoins que ce peut être un Urane Prêtre, enterré à Nole dans le Cimetière de S. Felix le 22<sup>e</sup> jour

de Décembre, comme on l'apprend de son Epitaphe qu'Ughellus rapporte en ces termes,

DEP. VRANI PRESB. XI. KAL.

IANUARIAS.

'Urane étoit revêtu de la dignité de Prêtre, que lui donne cette épitaphe, dès le temps qu'il écrivit sa relation. Il porte effectivement ce titre à la tête de l'écrit : et lui-même qualifie son très-cher fils, Pacatus à qui il l'adresse.

Uran. pr. | n. 4.

'L'ouvrage d'Urane, quoique fort court, a été célèbre dans l'antiquité. S. Isidore de Seville le marque dans son catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques. S. Grégoire Pape en cite un endroit dans ses Dialogues ; et S. Grégoire de Tours, sans en nommer l'Auteur, dit qu'il avoit une grande relation sur la mort de S. Paulin. L'apparition de S. Janvier et de S. Martin dont il parle, et qui est rapportée dans Urane, fait voir que c'est le même ouvrage qu'il désigne.

Paul. Vit. ibid.

Isid. Scrip. Eccl.  
c. 4.  
Greg. dial. 3. c. 1.  
Greg. T. gl. con.  
c. 100. p. 990.

Uran. n. 2.

'Surius paroît être le premier qui a publié cette relation. Mais il s'y est glissé une faute grossière dans le nom de Pacatus à qui elle est adressée, et qui y est nommé Paratus. Le P. Chifflet l'ayant revûe sur un manuscrit de Troïes, plus correct que l'imprimé de Surius, la donna de nouveau dans son recueil intitulé *Paulinus illustratus*. C'est de là que les continuateurs de Bollandus l'ont fait passer dans leur grand ouvrage, et que le dernier éditeur de S. Paulin l'a prise pour la placer à la tête de la vie qu'il a composée de ce Saint.

Sur. 22. Jun. p.  
733-736.

Boll. 22. Jun. p.  
195. n. 7.

p. 198-200. 1.

Paul. t. 2. p. 14-  
148.

'Urane ne regarde son écrit que comme des mémoires, pour servir à l'Histoire entière de la vie de S. Paulin, que Pacatus avoit entrepris d'écrire. Le style en est simple, clair et net, dit M. Du Pin, qui ajoûte que c'est tout ce qu'il a de bon. Et que faut-il autre chose dans une relation où l'Auteur s'est borné à rapporter les circonstances de la mort du Saint dont il a voulu parler ? L'écrit est même d'autant plus estimable, qu'il est l'unique histoire originale que nous aïons sur S. Paulin.

Uran. pr. | n. 12.

Du Pin, bib. t. 4.  
p. 77.

## P A C A T U S,

POETE CHRÉTIEN.

Uran. pr. | n. 12.

Paul. Vit. c. 54. n.  
2 | | Till. H. E.  
t. 14. p. 142.

a Aus. sap. p. 264.

Uran. n. 42.

PACATUS, dont nous avons déjà dit quelque chose dans l'article précédent, étoit un jeune homme de grande qualité, et célèbre pour les belles lettres, et surtout pour la Poësie. Il faisoit sa demeure au-delà de la mer, par rapport à la Ville de Nole, c'est-à-dire dans les Gaules, et très-probablement du côté de Bourdeaux, comme la suite en fera convenir. Il étoit peut-être descendu, ou même le propre fils de Latinus Pacatus Drepranius, dont nous avons parlé sur le IV<sup>e</sup> siècle, <sup>a</sup> et qu'Ausonius son ami qualifie Proconsul, en lui adressant un de ses ouvrages. Il paroît que Pacatus n'étoit qu'un simple Laïc, puisque le Prêtre Urane le nomme son très-cher fils.

On ne sçait point s'il ne fut pas élevé à quelque charge, comme son pere, ou son aïeul, qui étoit Païen. Mais il eut au-dessus de lui l'avantage d'être Chrétien, qui est incomparablement plus estimable que toutes les hautes fortunes, et tous les honneurs temporels. C'est ce qu'il est aisé de juger par le dessein qu'il avoit formé d'écrire en vers la Vie de S. Paulin Evêque de Nole. Pour exécuter son entreprise avec plus de succès, il pressa par deux différentes lettres Urane, qui avoit assisté à la mort du S. Evêque, de lui en envoyer la relation.

pr. n. 12.

n. 4 | pr.

Pacatus ne demandant point d'autres mémoires à Urane, nous fait comprendre qu'il étoit suffisamment instruit du reste de l'Histoire de S. Paulin. Il pouvoit aisément la sçavoir à fond, si, comme il y a bien de l'apparence, et comme cette circonstance même le suppose, il étoit ou de Bourdeaux ou des environs. Le Saint, comme tout le monde sçait, étoit fort connu dans cette Ville; puisqu'il y avoit pris naissance, qu'il y avoit été élevé, et que depuis sa retraite en Espagne, et de là en Campanie, il y avoit toujours entretenu de continuelles habitudes.

Ibid.

n. 12.

Urane dressa donc cette relation, et l'envoia à Pacatus, qu'il qualifie son illustre Seigneur. A la fin il l'exhorte d'exé-

cuter au plutôt son dessein, et de mettre promptement au jour une Histoire qui devoit acquérir beaucoup de gloire à son Auteur, et dont la postérité tireroit de grands avantages. Il lui témoigne qu'ayant à passer la mer en peu de temps pour faire apparemment un voyage en son païs, qui étoit les Gaules, comme nous avons dit à son article, il souhaite d'avoir la satisfaction de lire cet ouvrage, avant que de s'en retourner à Nole.

On ignore ce que put devenir un dessein si noble, et si digne des meilleures plumes; et l'on ne sçait si Pacatus l'exécuta, comme il l'avoit projeté. Car on ne trouve nulle part aucun autre vestige de cette vie; et S. Grégoire de Tours dès le siècle suivant assure qu'il n'avoit rien lû sur la Vie de S. Paulin, hors la relation de sa mort par le Prêtre Urane.

Paul. Vit. c. 54. n.  
2 | Till. ibid.

## POSTHUMIEN,

PRÊTRE DE L'ÉGLISE DE NOLE.

POSTHUMIEN, célèbre dans les Dialogues de S. Sévere Sulpice, étoit d'Aquitaine. Il paroît qu'il avoit étudié les belles lettres en sa jeunesse; puisque dans ses narrations il cite Saluste et divers autres anciens Auteurs. Il avoit même de la théologie, comme l'on en peut juger par la manière dont il raisonne sur les Livres d'Origene, pour la justification duquel il témoigne beaucoup d'inclination. Le génie de Posthumien le porta à voyager; et il le suivit assez long-temps. Il fut plusieurs fois en Afrique, en Palestine et en Egypte; et comme il ne dit point qu'il se servit d'interprète dans tous ces différents païs, cela suppose qu'il entendoit les diverses langues qu'on y parloit. Il voyageoit en homme sçavant et curieux, ayant une attention particulière pour bien connoître les païs qu'il parcouroit, pour s'instruire des mœurs des peuples qui les habitoient, et des autres choses dignes d'observation; c'est ce qui fait le sujet du premier Dialogue de S. Sévere Sulpice, qui n'est proprement qu'une relation abrégée des voyages de Posthumien.

Sulp. Dial 1. n.  
1. 2. 4 20.

n. 3.

On y voit qu'il les faisoit servir à satisfaire sa piété, soit en visitant les lieux célèbres, ou par les Tombeaux, ou par le séjour

- des Saints, soit en recueillant ce qu'il en apprenoit le plus propre à s'édifier ou à édifier les autres. ' Dans le cours de ses voyages il passa à Carthage en Afrique, pour rendre ses devoirs au Tombeau de Saint Cyprien. ' Dès la première fois qu'il fut en Palestine, il avoit eu le bien de connoître Saint Jérôme à Bethléem; et à la seconde fois il demeura six mois entiers auprès de lui. Il fait un éloge magnifique de ce Pere, à qui il laissa une partie de sa famille qui l'avoit suivi malgré lui dans son voyage. Il proteste que sans le dessein qu'il avoit formé de visiter les déserts, il seroit demeuré lui-même le reste de ses jours auprès de ce grand homme. ' A Alexandrie Posthumien logea chez l'Evêque du lieu, qui étoit alors Théophile, et qui lui fit un fort bon accueil. ' Il nous a conservé une réponse bien édifiante d'un Prêtre des côtes d'Afrique, qui refusant de recevoir dix écus d'or que Posthumien lui présentoit, lui dit pour raison de son refus, *que l'or détruisoit plutôt l'Eglise, qu'il ne l'édifioit.*
- Paul. vit. c. 33. n. 1. ' Posthumien avoit fait son premier voyage en Orient dès avant l'an 399. ' Il étoit inconnu à S. Paulin, lorsque Dieu le lui envoia avec Thérède son compagnon de voyage. Le Saint trouva en eux un grand fonds de vertu, et témoigna beaucoup de joie de les posséder. Mais aiant appris d'eux-mêmes qu'il n'avoient point fait connoissance avec S. Sévere Sulpice, il en fut fâché, et les en reprit comme d'une faute, leur faisant comprendre qu'ils devoient préférer sa connoissance à toutes les affaires qu'ils pouvoient avoir en leur pais. ' Lorsqu'ils s'en retournerent de Campanie dans les Gaules, ' il leur recommanda sur tout de l'aller trouver, pour réparer enfin le tort qu'ils s'étoient fait à eux-mêmes.
- ep. 27. n. 2.
- ep. 16. n. 1.
- ep. 27. n. 2.
- Ibid.
- Nos deux voyageurs ne manquèrent pas ' de suivre l'avis que S. Paulin leur avoit donné; et ils furent ensuite très-aises de l'avoir fait. Ils trouverent en S. Sulpice tout ce qu'ils pouvoient souhaiter et d'amitié et de vertu. S. Sulpice de son côté fut très-satisfait d'eux, ' et les regarda depuis ce temps-là comme ses intimes amis. ' Il lia en particulier une étroite union avec Posthumien, comme l'on voit par ses Dialogues.
- n. 3.
- Sulp. Dial. 1. n. 1.
- Paul. ep. 27. n. 2.
- Mais cette union n'empêcha pas ' que Posthumien ne retournât quelquefois à Nole; et S. Sulpice se plaignoit agréablement à S. Paulin de ce qu'il le lui avoit enlevé.
- Vit. c. 40. n. 2.
- \* Sulp. Dial. 1. n. 2.
- ' En 402 Posthumien étoit dans les Gaules, <sup>a</sup> où après avoir pris congé de S. Sulpice, il s'embarqua à Narbone pour repas-



ser en Orient. Ce fut, suivant toutes les apparences, en ce voiage, qu'il répandit presque dans tout l'Orient et toute l'Egypte la Vie de S. Martin écrite par S. Sulpice. Il fut trois ans à faire cette course, et ne revint dans les Gaules qu'en 405.

Il arriva en 30 jours d'Egypte à Marseille, et en dix autres jours de Marseille au lieu où étoit S. Sulpice, c'est-à-dire à Toulouse, ou dans le voisinage.

Ce fut en cette occasion que Posthumien raconta au Saint ce qu'il avoit vû des Solitaires d'Egypte, et qui fait le sujet du premier livre de ses Dialogues. Posthumien y protesta que dans tout ce qu'il rapporte de plus extraordinaire, il ne dit rien, ou qu'il ne sçache par lui-même, ou qu'il n'ait appris de personnes dignes de foi. Après qu'il eut fini sa narration, il pria S. Sulpice de la part de plusieurs Serviteurs de Dieu, de l'entretenir des choses qu'il avoit omises dans la Vie de S. Martin. Sur cela on engagea Gallus, qui avoit passé sa jeunesse auprès du S. Evêque, de rapporter lui-même ce qu'il en sçavoit. Gallus se rendit à un si juste desir; et c'est ce qui fait le sujet des deux autres livres des Dialogues de S. Sulpice: de sorte que Posthumien fournit la matiere du premier, et donna occasion aux deux autres.

S. Sulpice les rédigea aussi-tôt par écrit; et Posthumien devant partir en peu de jours pour retourner encore en Orient, le Saint l'obligea de passer par la Campanie, afin de communiquer ces Dialogues à S. Paulin, voulant qu'il fût le premier qui en eût la lecture. Il chargea aussi Posthumien d'avoir soin de les publier en Afrique, en Grece, en Egypte, et dans les autres païs qu'il visiteroit dans ses courses.

On ne sçait pas bien positivement ce que devint Posthumien après ce dernier voiage dans les païs éloignés, si néanmoins ce fut le dernier qu'il y fit. Mais il n'y a presque pas lieu de douter qu'il ne soit ce Prêtre de même nom, qu'Urane témoigne s'être trouvé à la mort de S. Paulin Evêque de Nole en 431. En effet tout porte à croire que Posthumien après être encore revenu d'Orient, se sera attaché à S. Paulin pour qui il avoit tant de vénération, et qu'il aura été ordonné Prêtre dans son Clergé, comme nous avons vû plus haut qu'Urane l'avoit été presque vers le même temps.

Quoique ce fût S. Sévere Sulpice, qui eût rédigé par écrit les narrations de Posthumien et de Gallus, on ne laissoit pas néanmoins au V siecle de leur faire porter le nom de ces

n. 16.

n. 2.

n. 1.

ad Bass. p. 489.

Dial. 1. n. 1.

n. 9.

n. 15. 16.

n. 19. 20.

Dial. 3. n. 1. 21.

Uran. n. 2. 12.

Conc. t. 4. p. 1265.

Rosw. pr. 4. §. 9.  
p. 25.

§ 10. p. 25-28.

pr. 6. p. 30.

deux Dialogistes. ' C'est en les leur attribuant, que le Concile de 70 Evêques tenu à Rome sous le Pape Gélase en 494, met ces Dialogues au rang des livres apocryphes. Le Concile n'en rend point de raison; mais ce fut sans doute, comme nous l'avons observé ailleurs, à cause de l'erreur des Millénaires qui se trouvoit à la fin.

' Rosweide, qui nous a donné un recueil des Vies des Peres du desert, assûre avoir vû en diverses Abbaïes des Pais-Bas quelques manuscrits, qui attribuent au Moine Posthumien le second et le quatrième livre de ces mêmes Vies. On dit même qu'il y en a une édition qui les lui donne aussi. Mais Rosweide remarque en même temps qu'il n'a trouvé nulle part aucun fondement qui puisse appuyer cette opinion. Il croit qu'elle sera venue et de ce qui est dit de Posthumien au commencement du premier Dialogue de S. Sulpice, touchant les soins qu'il avoit pris de recueillir les exemples les plus édifiants des Solitaires qu'il avoit visités dans ses fréquents et longs voyages, et de ce que le quatrième livre de ces Vies est tiré en partie du premier Dialogue de S. Sulpice, où Posthumien fait le principal personnage.

On comprend aisément que dans l'incertitude où l'on a été fort long-temps, et où il paroît que l'on est encore au sujet de l'Auteur du quatrième livre, un copiste qui y aura vu plusieurs traits de la narration de Posthumien, telle qu'elle se lit dans le premier Dialogue de S. Sulpice, se sera avisé de faire porter à ce livre le nom de Posthumien. Mais que le même copiste, ou un autre, se soit émancipé d'en user de même à l'égard du second livre, on ne voit pas facilement sur quoi il a pû se fonder. Car on ne trouve point de traits de conformité, ni d'autre connexion entre ce second livre des Vies des Peres du desert, et le premier Dialogue de S. Sulpice, qui est le seul monument que l'on connoisse, où l'on ait quelque chose de Posthumien.

' Aujourd'hui l'on est persuadé que l'Auteur de ce second livre est le célèbre Rufin Prêtre d'Aquilée. Pour le quatrième, tout ce que l'on en sçait de bien certain, c'est qu'il est tiré partie du premier Dialogue de S. Sulpice, partie des Institutions et des Conférences de Cassien. Mais on ne connoit point encore celui qui a fait cette compilation.

HILAIRE,

## HILAIRE,

COLLÈGUE DE SAINT PROSPER.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Nous ne connoissons cet Ecrivain, que par le zele qu'il a fait paroître pour la défense de la Grace contre les Pélagiens et les Semipélagiens. On ne doute point qu'il ne soit né dans les Gaules, et apparemment en Provence. Il n'étoit que simple Laïc, comme il paroît visiblement par la maniere dont il parle de lui-même en 428 ou 429. Il est par conséquent différent de S. Hilaire Evêques d'Arles, qui dès-lors avoit succédé à S. Honorat dans ce Siege Episcopal, et d'Hilaire Evêque de Narbone, à qui le Pape Zozime écrivit en 417, et à qui S. Augustin avoit écrit dès l'année précédente, comme à une personne avec qui il n'avoit nulle familiarité.

Aug. ep. 226. n. 9.

Till. H. E. t. 13. p. 696.

Au contraire Hilaire dont nous parlons ici avoit eu le bonheur de connoître S. Augustin, de jouir de sa conversation, et de se nourrir, comme il dit, du lait salutaire de sa doctrine. Il donne à entendre qu'il ne quitta la compagnie de ce S. Docteur, que pour travailler au salut d'un frere qu'il avoit, et qui étoit marié. L'évenement fit juger qu'il avoit suivi en cela l'ordre de Dieu : car outre le service qu'il rendit à la vérité dans les Gaules, son frere embrassa la continence, du consentement de sa femme ; et ils promirent l'un et l'autre à Dieu de la garder jusqu'à la fin de leur vie. Ce trait de la conduite d'Hilaire, joint à la circonstance de sa demeure auprès de S. Augustin, suffit pour établir l'opinion qui le fait Moine, tels qu'étoient S. Sévere Sulpice, S. Paulin de Nole, S. Prosper, et tant d'autres du même siecle, qui renonçoient aux embarras du monde, pour vivre dans la retraite. On croit avec fondement que ce fut nôtre Hilaire, qui en 414 écrivit de Syracuse à S. Augustin, pour l'instruire des troubles que l'hérésie de Pélage avoit excités dans

Aug. ibid. n. 14.

Till. ibid. p. 917.

Aug. ibid.

Till. ibid.

Till. ibid.

Aug. ep. 156.

Aug. ep. 157.

cette Ville Capitale de la Sicile. Il lui marquoit dans sa lettre les points de doctrine qui faisoient du bruit, et le prioit de lui mander ce qu'il falloit croire sur cela. S. Augustin répondant à ses questions, fait beaucoup d'estime du zèle qu'avoit Hilaire pour la parole de Dieu, et du soin qu'il prenoit de son salut. Il le qualifie son fils, et témoigne être bien aise d'avoir appris des nouvelles de sa santé. Il sembleroit par là qu'Hilaire dès-lors fût particulièrement connu de S. Augustin. Néanmoins la fin de sa seconde lettre fait juger qu'il y a plus d'apparence que ce ne fut qu'après avoir reçu la réponse que lui fit S. Augustin vers 415, qu'il entreprit le voyage d'Afrique, pour voir cet homme admirable. Après avoir passé quelque temps auprès de lui, il revint dans les Gaules à l'occasion que nous avons déjà marquée.

ep. 225. 226.

ep. 226. n. 10.

n. 9.

n. 10.

Ibid.

n. 9.

n. 10.

L'hérésie de Pélagie aiant paru en Provence, et sur tout à Marseille sous une nouvelle forme, Hilaire soutenu de S. Prosper, que la Providence y avoit conduit, s'opposa à ses progrès avec un zèle intrépide. Ces deux défenseurs de la Grâce, que l'amour de la vérité avoit liés ensemble par une union toute sainte, écrivirent l'un et l'autre à S. Augustin, pour l'informer des erreurs des Sémipélagiens, qui vouloient introduire dans les Gaules un Pélagianisme mitigé et radouci. Il paroît que ce fut Hilaire qui engagea S. Prosper en ce glorieux combat, qu'il avoit déjà commencé à soutenir avant leur union, comme l'on en juge par une autre lettre, qu'il avoit déjà écrite à S. Augustin sur le même sujet, et que nous n'avons plus aujourd'hui. Au moins ce fut lui qui fit connoître S. Prosper à ce S. Docteur, et qui le porta à lui écrire sur les erreurs qui troubloient l'Eglise des Gaules.

Hilaire dans la lettre qu'il joignit à celle de S. Prosper, et dans laquelle il confirme ce que son Collegue lui marquoit des nouvelles opinions, témoigne qu'outre la peine qu'il avoit d'être séparé de S. Augustin, il étoit extrêmement touché de voir, que l'on rejettât les vérités si claires, que ce Saint avoit enseignées, et que l'on condannât ce que l'on n'entendoit pas. Aussi, quoiqu'il tâchât de garder le respect que des Laïcs doivent selon les regles, à des personnes qui tenoient un rang élevé dans l'Eglise, il ne se taisoit pas néanmoins dans les rencontres, et défendoit la vérité avec toute la force que Dieu vouloit bien lui donner. De sorte qu'il craignoit de manquer plutôt de patience à tolérer ces personnes, que de

zele à les combattre. ' Il prie donc S. Augustin de voir ce qu'il y avoit à faire en cette rencontre, et comment il falloit ou réfuter ou tolérer ces erreurs. ' Il l'assure que tout ce qu'il voudra ou pourra faire, selon la grace que tout le monde admireroit en lui, il le recevra avec joie et avec le respect dû à une autorité pour laquelle il a un amour et une vénération toute particulière. ' Il lui témoigne l'extrême desir qu'il auroit eu d'aller lui-même en personne lui apprendre ce qu'il lui mandoit, et bien d'autres choses dont le détail auroit été infini; afin de s'instruire auprès de lui de quelle maniere il falloit se conduire dans ces disputes. Mais que n'y aiant pas moyen de satisfaire son juste desir, il a mieux aimé lui en écrire, comme il a pû, que de le laisser absolument ignorer ce qui regardoit une contestation si importante. ' Il lui marque ensuite qu'il eût voulu avoir le temps de lui détailler toutes les raisons et les objections des adversaires. Mais il ajoute que se défiant de sa capacité, et que le porteur de sa letre se hâtant de partir, il avoit obtenu d'une personne distinguée par son mérite (c'est S. Prosper qu'il ne nomme pas) une letre qu'il lui envoioit avec la sienne, et dans laquelle cet ami avoit ramassé, autant qu'il avoit pû, les dogmes et les principes des Semipélagiens. n. 9. n. 10. n. 9. n. 10. n. 10.

' Comme il sçavoit que S. Augustin travailloit à son livre Des rétractations, et que celui De la Grace et du libre arbitre lui manquoit, n'aïant pas encore pénétré dans les Gaules, Hilaire conjure le Saint de lui envoyer ces ouvrages, afin de se nourrir des vérités qu'ils contiennent, et d'en faire usage contre les nouvelles erreurs. On ne doit pas douter que S. Augustin ne se rendit à une demande si juste, et qu'il ne joignît ces écrits ' aux deux livres admirables, De la prédestination des Saints, et Du don de la persévérance qu'il adressa à Hilaire et à S. Prosper en réponse à leurs lettres. ' Il commence par louer le zeile, la charité, la pieuse sollicitude qu'ils avoient l'un et l'autre pour retirer leurs freres des erreurs, où ils s'engageoient. præd. c. 1. pers. c. 1. præd. c. 1. n. 1. 2.

Après la mort de S. Augustin, vers 431, ces deux généreux défenseurs de la foi, sensiblement touchés des outrages que les Semipélagiens faisoient à la grace du Sauveur, et à la doctrine de S. Augustin, ' allerent à Rome, et en firent leurs plaintes au Pape S. Célestin. Ce Pontife les reçût, et les écouta comme des personnes de pieté, zélées pour la gloire Cæl. ad Gall. n. 1-4.

de Dieu, et injustement persécutées. Ils obtinrent de lui une lettre adressée aux Evêques des Gaules, dans laquelle ce S. Pape les blâme fortement de ce qu'ils souffroient que l'on débitât ces nouvelles doctrines, et que l'on attaquât celle de S. Augustin, que l'on n'a jamais, dit-il, soupçonné d'aucune erreur.

C'est-là tout ce que nous savons de la vie d'Hilaire, ce digne Collegue de S. Prosper dans la défense de la grace de J. C. et de la mémoire de S. Augustin. Depuis son voyage à Rome, l'histoire ne fait plus mention de lui ; et l'on ignore s'il mourut dans ce voyage, ou s'il revint mourir dans sa patrie, comme il est certain que S. Prosper y retourna, et y réfuta depuis la 13<sup>e</sup> Conférence de Cassien.

## § II.

## SES ECRITS.

LES écrits qui nous restent d'Hilaire, ne sont considérables ni par leur nombre, ni par leur volume, mais seulement par les sujets dont ils traitent.

Aug. ep. 156.

not.

Pros. p. 9. 10.

1<sup>o</sup>. Nous avons de lui une lettre fort courte adressée à S. Augustin, et insérée parmi celles de ce S. Docteur, dont elle fait la 156<sup>e</sup> dans la nouvelle édition. Elle fut écrite, comme nous avons dit, au sujet du trouble que l'hérésie Pélagienne causoit à Syracuse. On a douté durant quelque temps, si l'Auteur de cette lettre étoit Hilaire, qui fait le sujet de cet article ; et l'on a voulu établir un Hilaire de Syracuse, et un Hilaire Gaulois. Il est certain que la lettre dont il s'agit, a été écrite de Syracuse, et qu'Orose parlant de la réponse de S. Augustin, dit qu'elle fut adressée en Sicile. Mais à cela on répond qu'Hilaire, qui fut depuis le Collegue de S. Prosper, pouvoit être alors en ce pais-là, soit pour affaires domestiques ou autres, soit qu'étant déjà parti pour l'Afrique, il passa en Sicile, où il s'arrêta pour y voir en qualité de Moine, tel qu'on croit qu'il étoit, les plus célèbres Monasteres de cette Isle : ce qui étoit fort ordinaire aux Moines de ce temps-là. Ce qui persuade que l'Auteur de cette lettre et Hilaire le Gaulois, dont nous parlons, est la même personne, c'est que l'un et l'autre étoit connu de S. Augustin, l'un et l'autre ennemi déclaré des erreurs Pélagiennes, l'un et l'autre

Laïc et même Moine ; l'un et l'autre médiocrement instruit des dogmes de l'Eglise ; et qu'enfin le style de cette lettre et de celle qu'Hilaire le Gaulois écrivit dans la suite à S. Augustin conjointement avec S. Prosper, est entièrement semblable. C'est aujourd'hui l'opinion la plus communément reçue parmi les Sçavants, qui mettent cette lettre en 414.

<sup>a</sup>S. Augustin répondit par articles avec sa suffisance et son érudition ordinaire, à tous les points de la lettre d'Hilaire ; et sa réponse qui mériterait le nom de Traité, est un de ses premiers écrits contre les erreurs de Pélage. A la fin S. Augustin prie Hilaire de lui faire sçavoir ce que les bons Catholiques du pais où il se trouvoit, disoient de ces mêmes erreurs, qu'il lui avoit dénoncées dans sa lettre, et sur lesquelles il lui répond.

2°. Nous avons une autre lettre d'Hilaire, beaucoup plus considérable que la première. Elle est aussi adressée à S. Augustin, pour l'instruire de ce qui se passoit à Marseille, et en d'autres endroits des Gaules, touchant la naissance et le progrès de l'hérésie Semipélagienne. Elle fut écrite en même temps que celle de S. Prosper sur le même sujet, vers l'an 428 ou 429. La postérité a fait tant d'estime de ces deux lettres, dit le P. Garnier Jésuite, qu'elle a cru devoir les joindre à celles du grand Docteur de la Grace, comme ne leur étant guères inférieures. Elles en sont aujourd'hui la 225<sup>e</sup>, et la 226<sup>e</sup> ; et le dernier éditeur de S. Prosper a jugé nécessaire d'insérer celle d'Hilaire parmi les ouvrages de ce Saint à la suite de la sienne. En effet ces deux lettres ont entre elles une connexion si naturelle, qu'elles ne devroient jamais être séparées. Comme elles traitent des mêmes matières, on supplée par l'une à ce qui manque à l'autre.

Celle d'Hilaire a été, ce me semble, connue dans le public avant celle de S. Prosper ; puisqu'elle fut imprimée à Cologne dès l'an 1503, avec le traité d'Honoré d'Autun sur le libre arbitre. Mais on lui fit porter mal à propos le nom de S. Hilaire d'Arles : Paradoxe qu'on a tâché de soutenir dans la suite, quoique sans succès. Ce que nous avons déjà dit contre cette opinion, seroit plus que suffisant pour la détruire. Si néanmoins l'on veut être plus pleinement convaincu de sa fausseté, il n'y a qu'à rapprocher ce que S. Prosper dit de S. Hilaire d'Arles au nombre 9<sup>e</sup>, de sa lettre et le conférer avec les endroits où Hilaire compagnon de S. Pros-

Aug. ibid. not. |  
Pros. ib. | Du Pin,  
t. 4. p. 619 | Fleu.  
t. 5. p. 641 | Till.  
t. 13. p. 640. 917.  
<sup>a</sup> Aug. ep. 157.

ep. 226.

n. 2.

n. 10

Merc. pr. p. 2.

Pros. p. 13-20

Bibl. Angel.

Aug. ep. 226. not  
p. 826

ep. 225. n. 9.

ep. 226. n. 9. 10.

op. 225. n. 9.

per parle de lui-même. Ici l'on verra que cét Hilaire étoit un simple Moine laïc, fort attaché à la personne et aux sentiments de S. Augustin. ' Là on verra au contraire que S. Hilaire d'Arles y est qualifié Evêque, et dépeint comme ne pouvant entrer dans tous les sentiments du grand Docteur de la Grace. Après un tel éclaircissement on n'hésitera pas un moment à convenir que S. Hilaire d'Arles, et Hilaire. Collegue de S. Prosper, sont deux personnes tout-à-fait différentes. De-là il s'ensuit nécessairement que la lettre dont il s'agit, est d'Hilaire qui fait le sujet de cet article, et nullement de S. Hilaire d'Arles, dont le style est beaucoup plus poli, plus doux, et plus coulant, comme on le peut voir par les écrits qui nous en restent.

n. 9.

præd. c. 3.

Till. H. E. t. 13.  
p. 919.Aug. pers. c. 22.  
n. 1-5.  
a op. 226. n. 9.

Pros. p. 825. 826.

3°. ' Hilaire avoit écrit à S. Augustin une première lettre sur la même matière, et différente de celle dont nous venons de parler. ' Il paroît aussi qu'il lui avoit adressé quelque autre ouvrage de plus longue haleine, que S. Augustin semble distinguer de ses lettres. Mais nous n'avons rien aujourd'hui de tout cela, seulement ' on regarde comme certain que cette première lettre d'Hilaire étoit pour apprendre à S. Augustin les dogmes des Semipélagiens; et l'on croit que ce Saint en avoit pu tirer ' cette manière si odieuse, dont ils disoient par ironie qu'il falloit prêcher la prédestination. <sup>a</sup> Hilaire dans sa lettre qu'il joignit à celle de S. Prosper, dit lui-même qu'il y rapporte les choses un peu autrement qu'il n'avoit fait dans la précédente, parce que les adversaires qu'il combattoit, avoient varié dans leurs sentiments.

4°. ' Vossius et quelques autres ont attribué à Hilaire le traité de la vocation des Gentils. Mais c'est en le confondant avec S. Hilaire d'Arles; en quoi ils nous fournissent une preuve pour détruire leur opinion. Car ce Saint, comme nous venons de dire fondés sur la lettre de S. Prosper à S. Augustin, ne goûtoit pas entièrement la doctrine de ce S. Docteur, ni par conséquent celle que contient l'ouvrage qu'on voudroit lui attribuer. On ne peut pas soutenir non plus qu'il est d'Hilaire Collegue de S. Prosper, tant pour les raisons sur lesquelles nous ferons voir qu'on ne peut le donner à ce Saint, et qui prouvent la même chose à l'égard d'Hilaire, que parce qu'on n'y trouve nullement le style des lettres de ce dernier à S. Augustin.



## JEAN CASSIEN,

PRÊTRE ET ABBÉ A MARSEILLE.

## §. I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

JEAN surnommé Cassien, selon l'opinion la plus commune, appuyée sur l'autorité de Gennade, étoit de la petite Scythie, l'une des provinces de la Thrace.<sup>a</sup> Cependant le Cardinal Noris, et M. Holstenius, sur des preuves qui ne sont pas à mépriser, le font Gaulois, et natif de Provence. Il faut avouer que la description que Cassien fait lui-même des beautés et de la fertilité de son païs, ne convient nullement aux deserts de la Scythie; et que le voyant parler aussi purement latin qu'il fait dans ses ouvrages, on se sent une répugnance invincible à le croire étranger, c'est-à-dire né dans un païs où l'on ne parloit pas cette langue. Tout cela joint au desir qu'il témoigne de revoir ses parents, et à son établissement ensuite à Marseille, devrait, ce semble, faire donner la préférence au sentiment de ces deux Ecrivains sur l'opinion commune. Ainsi il faudroit dire, ou que Gennade s'est trompé, et a trompé ceux qui l'ont suivi, ou que quelqu'un de ses copistes aura écrit un mot pour un autre.

Cassien nâquit vers l'an 350 ou 360 au plus tard.<sup>b</sup> Ses pères paroissent avoir été recommandables pour leur vertu et leur piété. Dès sa première jeunesse il fut élevé parmi les Moines de Palestine et d'Egypte: l'on ne scauroit dire par quelle occasion. Sa première retraite fut dans le Monastere de Bethléem en Syrie, où il reçut les premiers éléments de la Religion Chrétienne. Il y fit une étroite liaison avec un Abbé nommé Germain,<sup>c</sup> qui étoit de son païs, et ce semble même de ses parents.<sup>d</sup> Il paroît par bien des endroits que ce Monastere étoit différent de celui de S. Jérôme, qui ne fut bâti qu'en 389.

On prétend que Cassien, soit dans ce Monastere de Bethléem, soit avant que d'y entrer, avoit étudié les lettres humaines,

Pros. chr. p. 745.  
| Genn. vit. ill. c.  
61 | Till. H. E. t.  
14. p. 157. 729.  
740.

<sup>a</sup> Nor. hist. Pel. 1.  
2. c. 1. p. 159 |  
cod. reg. pr. c. 3.

Till. ibid.

<sup>b</sup> Cass. coll. 24.  
c. 1. p. 855.  
inst. pr. p. 2.

coll. 11. c. 1. 5.  
p. 556. 559.

coll. 1. c. 1. p.  
300.  
<sup>c</sup> coll. 24. c. 1. p.  
855.

<sup>d</sup> Till. ibid. p.  
158.

p. 158. 159.

Cass. coll. 14. c.  
12. p. 642.

Phot. c. 197. p.  
516.

coll. 20. c. 2. p.  
766.

coll. 19. c. 11. p.  
788.

<sup>a</sup> coll. 11. c. 1.  
p. 536.

coll. 20. c. 2. p.  
766.

<sup>b</sup> coll. 16. c. 1. p.  
668.

Till. ibid. p. 160.  
| Cass. coll. 14.  
c. 9. p. 636.

coll. 20. c. 11. p.  
778.

coll. 2. c. 19. p.  
346.

coll. 11. pr. p.  
553.  
c. 1. p. 536.

coll. 17. c. 31. p.  
719.

Till. ibid. p. 172.

Cass. ibid.

Till. ibid.  
<sup>c</sup> Cass. vit. p. 46.  
2.

et qu'il avoit une grande lecture des Poëtes, et des autres Auteurs profanes. Mais l'endroit sur lequel on s'appuye pour l'avancer, regarde Germain son compagnon, qui y parle de lui-même, et non de Cassien. Il est au moins certain, et ses ouvrages en sont une bonne preuve, que Cassien lui-même possédoit fort bien l'écriture, que s'il n'étoit pas Gaulois, ou né en Occident, il avoit étudié à fond la langue latine : ce qui étoit bien rare dans les païs où il passa toute sa jeunesse, et la plus grande partie de sa vie. C'est sans doute pourquoy Photius le fait Romain, c'est-à-dire Latin de naissance.

Comme l'amour de la vertu étoit le lien de l'amitié qui unissoit Cassien et Germain, ils formerent le dessein de passer en Egypte. Le but qu'ils se proposoient dans ce voiage, étoit de faire de nouveaux progrès dans la piété en visitant les saints deserts de ce païs, et d'y pratiquer eux-mêmes la vie des Anachoretés : <sup>a</sup> ou au moins pour avoir la consolation de connoître des hommes si célèbres par leur sainteté, s'ils ne pouvoient pas les imiter. Ils partirent donc de Syrie, et se rendre par mer en Egypte, où ils furent reçus avec honneur et beaucoup de charité. <sup>b</sup> Ils parloient ordinairement aux Solitaires par des interpretes, parcequ'ils ne sçavoient pas l'égyptien ; et ce leur fut une grande consolation d'en rencontrer un qui possédoit parfaitement le grec, et avec lequel ils purent s'entretenir sans truchement. Ce voiage se fit au plus tard vers 390 ; et Cassien étoit encore dans une assez grande jeunesse, *cui... ætas adhuc adolescentior suffragatur.*

Cassien et Germain allerent ensuite visiter les deserts de Sceté, où ils étoient attirés par la réputation du lieu, comme habités par les plus sages de tous les Peres des deserts, et les plus parfaits de tous les Moines. Ils y vécurent avec beaucoup d'austérité, ne mangeant par jour pour toute nourriture, que deux petits pains qui à peine pesoient une livre. Mais en dédommagement ils y reçurent grand nombre d'excellentes instructions, que l'on trouve répandües dans les conférences, que Cassien écrivit dans la suite. De Sceté ils passerent dans les deserts les plus enfoncés de la Thébäide, comme ils l'avoient projeté ; et après avoir employé sept ans à s'édifier et à s'instruire auprès des saints habitants de ces solitudes, ils retournerent à leur Monastere de Bethléem en 397. La même année ils firent un second voiage au désert de Sceté, où ils demeurèrent jusques vers l'an 400. <sup>c</sup> Ce long séjour de

Cassien

Cassien dans ces déserts lui a fait donner le surnom d'Ermite, qu'il porte à la tête de quelques-unes des éditions de ses ouvrages.

De Sceté ils allèrent à Constantinople, on ne sçait pour quel sujet; et ils y étoient en 404. Là Cassien se mit sous la discipline de S. Jean Chrysostôme, qui en étoit Evêque, et qui l'éleva au sacré ministere du Diaconat. Cassien se glorifie de l'avoir eu pour maître et pour docteur. Il conserva toujours dans la suite un attachement inviolable pour les Fideles de Constantinople, qu'il portoit sans cesse dans son cœur, même depuis qu'il les eut quittés pour venir s'établir en Provence. Il paroît que S. Chrysostôme avoit confié à Cassien et à Germain la garde du thrésor et des vases sacrés de son Eglise. Car ce thrésor aiant été conservé par une providence particulière dans l'embrasement qui consuma l'Eglise en 404, ils en firent dresser un inventaire authentique, qu'ils porterent ensuite à Rome.

Ils firent ce voiage en l'année 405, chargés de lettres que tout le Clergé de Constantinople écrivoit au Pape S. Innocent, au sujet de S. Chrysostôme exilé dès le 20<sup>e</sup> de Juin de l'année précédente. Ils y sollicitèrent en faveur de leur saint Prélat, conjointement avec les Evêques Démètre, Cyriaque, Eulyse et Pallade, qui les y avoient précédés pour la même cause. Depuis ce temps-là on ne sçait point ce que devint Cassien jusqu'à sa retraite en Provence. Blondel croit que c'est le même que le Prêtre de ce nom, qui en 414 ou 415 agissoit comme entremetteur et ami commun pour la réunion de l'Eglise d'Antioche avec celle de Rome. Mais il semble que ce Prêtre étoit nouvellement venu d'Antioche, où l'on ne voit point que Cassien dont nous parlons ici, soit allé depuis qu'il eut quitté l'Orient. La ressemblance des noms n'est pas suffisante pour prouver ce fait. Raphaël de Volterre, sans en donner des preuves, suppose que Cassien retourna encore à Jérusalem, et qu'en aiant été chassé par les hérétiques, il vint dans les Gaules.

Quoiqu'il en soit, tout le monde convient qu'il se retira à Marseille, soit peu après l'an 405, ce qui est le plus probable, ou seulement après 415. Selon Gennade il y fut ordonné Prêtre, et en quelque sorte malgré lui, comme Cassien le témoigne lui-même. Il y fonda deux Monasteres, l'un d'hommes, l'autre de filles, qui subsistoient encore tous deux, lorsque

Till. *ibid.*Cass. *inc.* l. 7. c. 31. p. 1130.Pall. *Dial.* p. 13. 14.Till. *ibid.* p. 173.

t. 11. p. 310. 311

t. 14. p. 174.

Conc. t. 1. p. 760. 761.

Cass. *Vit.* p. 46. 2.Genn. *ibid.* | Cass. *Inst.* l. 11. c. 17. p. 253. Genn. *ibid.*

## V SIECLE.

- Gall. chr. nov. t. 1. p. 679. Gennade écrivoit vers la fin de ce siecle. ' Le premier de ces deux Monasteres est la célèbre Abbaïe de S. Victor, dont
- Fleur. H. E. t. 5. p. 633. Cassien fut le premier Abbé. ' L'on dit qu'il avoit sous sa discipline jusqu'à cinq mille moines. <sup>a</sup> Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque Paulin petit-fils d'Ausone se retira à Marseille vers 420, il y avoit beaucoup de Saints, c'est-à-dire de personnes qui faisoient une profession particuliere de pieté, et de renoncement au monde. ' S. Castor Evêque d'Apt qualifie Cassien le pere des serviteurs de Dieu, et dit qu'il leur faisoit observer les pratiques des Monasteres d'Egypte et de Palestine.
- <sup>a</sup> Paul. euch. p. 291.
- Cass. Inst. pr. p. 1. ' Ce fut ce même Evêque qui engagea Cassien à écrire ses douze livres des Institutions, qu'il lui dédia avant l'an 417. L'ouvrage fut reçu avec tant d'applaudissement, que Castor pressa encore Cassien d'écrire de la même manière les Conférences spirituelles qu'il avoit euës avec les Anachorettes de Sceté. Cassien l'entreprit; mais avant qu'il eût fini les dix premières, Castor mourut ' en l'an 419 au plutôt. <sup>a</sup> Il les dédia à l'Evêque Léonce, frère de Castor, et à un Moine nommé Hellade, ' qui fut Evêque dans la suite. L'un et l'autre les lui avoient demandées aussi bien que Castor. Ces dix Conférences ne suffirent point encore à l'ardeur de S. Honorat et de S. Eucher, dont l'un étoit alors à la tête d'un grand nombre de Moines, et qui furent depuis tous deux Evêques, l'un d'Arles et l'autre de Lyon. Cassien fut donc obligé de leur en dresser encore sept autres qu'il leur dédia, ' au plus tard en l'an 426, qui est l'année même en laquelle S. Honorat fut élevé à la dignité épiscopale. ' En publiant ses sept Conférences, Cassien en promit sept autres qu'il devoit écrire pour les Moines des Isles nommées Stoehades, ou Stoccales, aujourd'hui d'Hyeres, sur le côte de Provence. ' Il exécuta son dessein peu après, lorsque S. Honorat étoit déjà Evêque, et dédia ses sept dernières aux Moines Jovinien, Minerve, Léonce et Théodore, l'un desquels avoit établi dans les Provinces des Gaules l'Institut des Cénobites dans toute sa pureté et sa vigueur.
- Ibid. coll. pr. p. 297.
- Till. ibid. <sup>a</sup> Cass. coll. pr. p. 297. coll. 12. pr. | coll. 18. pr. p. 533-721.
- Till. ibid. p. 179.
- Cass. coll. 11. pr. p. 533.
- coll. 18. pr. p. 721.
- Nor. hist. Pel. 1. 2. c. 1. p. 163. ' Les Ouvrages de Cassien rendirent son nom fort célèbre dans les Gaules; mais ils y exciterent de grands troubles au sujet de quelques erreurs qu'ils contenoient. ' La plus dangereuse étoit sans doute celle qui regarde la grace, ' et qui étant déjà marquée dans la troisième Conférence, étoit plus
- Till. ibid. p. 183.
- Nor. ibid. p. 163. 164.

particulièrement développée dans la 13<sup>e</sup>. ' Les suites en parurent si pernicieuses, que S. Prosper se crut obligé d'y remédier; et ce fut pour cela qu'il écrivit vers 432 son ouvrage intitulé, *Contre l'Auteur des Conférences*.

Pros. in coll. c. 1. p. 307-311.

Cela n'empêcha pas néanmoins que Cassien ne fût choisi pour combattre l'hérésie de Nestorius, qui commença à éclater en Orient vers 428. ' A la prière du grand S. Léon, alors Archidiacre et depuis Evêque de Rome, il composa son ouvrage sur l'Incarnation contre cette hérésie naissante. Il y mit la première main aussi-tôt après ' la lettre datée du 11<sup>e</sup> jour d'Août 430, que le Pape S. Célestin envoya à Nestorius pour le porter à se rétracter. Cassien étoit très-capable de réussir dans cette entreprise; car outre qu'il avoit de la Théologie il sçavoit parfaitement le grec, et avoit été du Clergé de Constantinople, où par conséquent son ouvrage devoit être mieux reçu, et faire plus de fruit. ' On croit aussi que les autres raisons pour lesquelles on le chargea de cet ouvrage, furent d'une part pour l'engager lui et les autres Semipélagiens à embrasser la cause de l'Eglise; et de l'autre pour faire voir aux Orientaux, que quoiqu'il y eût du rapport entre les erreurs de Nestorius et celles de Pélage, néanmoins ceux qui en Occident ne s'éloignoient pas tout-à-fait de la doctrine de celui-ci, ne laissoient pas d'être entièrement opposés à Nestorius.

Genn. ibid.

Bar. an. 430. n. 21.

Till. ibid. p. 186.

Cet ouvrage fut le dernier que publia Cassien. Il le composa à Marseille, où il mourut aussi-tôt après, ce semble suivant les termes de Gennade, sous l'empire de Théodose le jeune et de Valentinien III; ce qui nous conduit depuis l'an 425 jusqu'en 450. Ainsi l'on ne sçait précisément en quelle année arriva sa mort. ' Il est certain qu'il vivoit encore en 432, et peut être en 433, s'il faut s'arrêter aux exemplaires de la chronique de S. Prosper. ' La manière dont le même Saint parle de lui en refutant sa 13<sup>e</sup> conférence, suppose visiblement qu'il étoit encore alors au monde. ' Or c'étoit sous le Pontificat de S. Sixte, et après le voyage de S. Prosper à Rome; ' et il y avoit alors plus de 20 ans que l'Eglise triomphoit de l'hérésie de Pélage: ce qui peut revenir à l'an 434 ou 435. ' M. Du Pin croit devoir mettre cette mort en l'an 440; <sup>a</sup> et M. Baillet dit que quelques-uns la renvoient jusqu'en 448, et que selon eux Cassien étoit dans la 97<sup>e</sup> année de son âge lorsqu'il mourut. Mais c'est trop reculer cette

Genn. ibid.

Til. ibid. p. 187.

Pros. in coll. c. 1-2. n. 1.

3. 21. n. 4.

c. 1. n. 2.

Du Pin, Bib. t. 4.

p. 35.  
<sup>a</sup> Bail. 23. Juil. p. 377.

- mort, et donner à Cassien une trop longue vie.
- Till. *ibid.* ' Diverses Eglises l'honorent aujourd'hui comme Saint le 23<sup>e</sup> de Juillet, et sans doute l'on auroit mis son nom dans le Martyrologe Romain, sans les erreurs qui se trouvent en quelques endroits de ses ouvrages. ' Simler croit que sur ce qu'il condamne l'hérésie de Pélagè dans son ouvrage sur l'Incarnation, il renonça à ses erreurs avant que de mourir.
- Cass. Vit. p. 47. 2. ' Cassien parle d'une sœur qu'il avoit sans la nommer; et c'est tout ce que nous sçavons de sa famille. Il dit que depuis qu'il étoit Moine, il n'avoit pû éviter de recevoir quelques-unes de ses visites contre l'avis des anciens Peres : ce qui peut faire juger que cette sœur étoit ou à Marseille ou dans le voisinage, et confirmer l'opinion qui fait Cassien natif de ce pais-là.
- Inst. l. 11. c. 17. p. 253. ' Quoique S. Prosper ait écrit contre lui, il ne laisse pas de le regarder comme un homme considérable dans l'Eglise par le rang de Prêtre qu'il y tenoit, par sa science dans les Ecritures, et par sa capacité à écrire et à traiter les matieres. ' S. Castor Evêque d'Apt relève beaucoup la sainteté de sa vie, et son habileté dans toutes les Sciences Ecclésiastiques; ' et Cassiodore l'appelle un homme très-éloquent; <sup>a</sup> ce que font aussi quelques exemplaires de la chronique de S. Prosper.
- Pros. in coll. c. 1. n. 1 | c. 2. n. 1.
- Cass. Inst. pr. p. 1.
- Cassid. in ps. 69. n. 1 | Inst. pr. p. 338. 2. <sup>a</sup> Pros. chr. p. 745.

## § II.

## SES OUVRAGES.

Nous avons déjà marqué à quelle occasion, et en quel temps Cassien composa ses ouvrages. Il en faut détailler maintenant les autres principales particularités.

- 1<sup>o</sup>. ' Le premier que nous connoissons, sont les douze livres des Institutions. <sup>b</sup> Gennade les divise en trois parties, et ne donne le titre d'institutions qu'à la seconde partie, qui selon lui ne contient que le 4<sup>e</sup> livre. La première comprise en trois livres traite de l'habit du Moine, et de l'ordre de la priere et des Pseaumes, qui s'observoit durant le jour et durant la nuit parmi les Moines de l'Egypte. La dernière partie, qui contient les huit derniers livres, est employée à traiter de l'origine, de la nature et des remedes des huit péchés capitaux. ' Photius qui fait un grand éloge de cet ouvrage, soit pour la matiere, soit pour le style, le divise aussi en deux
- Cass. Inst. p. 1-294.  
<sup>b</sup> Genn. vit. ill. c. 91.
- Phot. c. 197. p. 516.

parties, comme si c'étoit deux ouvrages différents, l'un sur les regles des Cénobites de l'Égypte, et l'autre sur les huit principaux vices. Cette division a été suivie par Cuykius dans l'édition qu'il nous a donnée de cet ouvrage. Cassien cependant n'en parle lui-même, que comme d'un seul et même écrit divisé en douze livres. Il promet d'y représenter quels étoient les instituts et les regles des Monasteres de l'Égypte, et de tempérer néanmoins par la pratique de ceux de la Palestine et de la Mésopotamie, ce que ceux de l'Égypte pouvoient avoir de trop austère et de trop difficile pour les Gaulois. C'est ce qu'il exécute dans les quatre premiers livres. Dans les huit suivans il explique avec soin les causes et les sources des principaux vices qu'il réduit au nombre de huit, et la maniere de les guérir. Il ne s'arrête point à rapporter les prodiges que Dieu avoit opérés parmi ces solitaires, parce que son dessein étoit de recueillir ce qu'il avoit appris des Peres des deserts, pour la correction des mœurs, et pour arriver à la perfection de la vertu.

Cassien s'y déclare déjà prévenu de son faux principe, que nous pouvons nous donner la bonne volonté, et que Dieu la perfectionne. Il y rapporte aussi, sans la condamner, l'opinion de Pélage, qui ne faisoit consister le secours de Dieu que dans la loi. Cela fait croire que Cassien composa cet ouvrage avant que S. Innocent et Zosime eussent condamné les Pélagiens en 417 et 418. Du resté les Peres de la vie spirituelle ont toujours fait beaucoup d'estime de ces Institutions. S. Benoist en parle comme d'un livre propre à conduire les Moines à la perfection de l'état religieux, et Cassiodore exhorte ses Moines à le lire avec soin. <sup>a</sup> On croit sur ce que Photius l'avoit lû, qu'il a été traduit en grec. <sup>b</sup> Le sieur de Saligny nous en a donné une belle traduction en notre langue, imprimée à Paris chez Charles Savreux l'an 1667 en un volume in-8°.

2°. Les vingt-quatre Conférences de Cassien ont été écrites, comme nous avons dit, à trois différentes reprises, depuis l'an 419 ou 420 jusqu'à 427 ou environ. Elles sont rangées non selon l'ordre des temps, auxquels Cassien les avoit eues avec les Solitaires des déserts, mais selon l'ordre des matieres. Ayant décrit dans l'ouvrage précédent l'extérieur des Moines, il représente dans celui-ci quel étoit leur intérieur. L'un est proprement pour les Cénobites qui vivent

Cass. Inst. pr. p. p. 3. | coll. pr. p. 297.  
p. 3.

Du Pin, Bib. t. 4. p. 39.

Cass. Inst. pr. p. 3.

Inst. l. 12. c. 14. p. 270.

c. 18. p. 278 | Nor. hist. Pel. l. 2. c. 1. p. 163.

Ben. reg. c. 73.

Cass. Inst. c. 29. p. 555. 1.

<sup>a</sup> Till. H. E. t. 14. p. 173.

<sup>b</sup> Bib. S. Vin. Gen.

Cass. coll. p. 297-886.

Fleu. H. E. t. 5. p. 639.

Cass. coll. 1. pr. p. 297. 298.

Inst. l. 1. c. p. 5.

coll. ibid.

en commun dans les Monasteres; ' et l'autre est pour former des Anachorettes, qui trouvent dans ces conférences les moyens de s'élever à une oraison continuelle, et à la sublimité de la perfection.

Coll. 13. c. 16.  
p. 620.

Cet ouvrage est celui de tous ceux de Cassien, où il se trouve plus d'erreurs. Nous avons rapporté ailleurs les suites fâcheuses qu'eut sa 13<sup>e</sup> Conférence. ' Il y condamne cependant l'opinion profane, comme il la nomme, des Pélagiens, qui donnant tout au libre arbitre, prétendoient que la grace de Dieu étoit accordée selon les mérites d'un chacun. Mais enseigner, comme fait Cassien, que Dieu distribuë ses dons, non selon sa toute-puissance, mais selon la foi qu'il trouve en l'homme, et qu'il n'y a pas mise, n'est-ce pas dire la même chose que Pélage, quoiqu'en d'autres termes? ' C'est pour tous ces traits de doctrine, que les Continuateurs de Bollandus avoient qu'il n'est pas possible de justifier Cassien des erreurs du Semipélagianisme.

Boll. 23. Jul. p.  
481. n. 97.Cass. coll. 17. c.  
8. p. 695.  
coll. 4. c. 13. p.  
381.coll. 8. c. 7. p.  
471.coll. 7. c. 13. p.  
439.Bib. PP. t. 6. p.  
1043. 2.Conc. t. 4. p.  
1263.Ado. chr. p. 796.  
2.Nor. Hist. Pel. 1.  
2. c. 23. p. 330.Casd. Inst. c. 29.  
p. 555. 1.

On accuse aussi ' Cassien de permettre dans sa 17<sup>e</sup> conférence l'usage du mensonge en certaines occasions, ' et d'enseigner dans la 4<sup>e</sup>, que c'est un bien et un avantage que la chair ait des desirs contraires à l'esprit. ' Il admet encore dans la 8<sup>e</sup>, comme une chose indubitable, que les Anges ont été créés avant le monde. ' Dans la 7<sup>e</sup> où il fait parler l'Abbé Serene, il établit bien clairement l'opinion qui enseigne que l'ame est corporelle. Le raisonnement qu'il emploie pour tâcher de le prouver, est le même ' dont se servit ensuite le fameux Fauste de Riès pour soutenir ce sentiment. Enfin les plus clair-voians ont remarqué presque dans tous les ouvrages de Cassien un certain levain d'Origénisme, dont il est difficile de les purger. On voit par-là avec combien de prudence et de justice le Concile de Rome sous le Pape Gélase, vers la fin de ce siecle, a mis les œuvres de Cassien au rang des livres apocryphes; non pour en défendre absolument la lecture, mais pour leur ôter au moins l'autorité qu'ont les ouvrages irrépréhensibles des Peres. ' C'est pourquoi Adon de Vienne avertit qu'il faut lire les écrits de Cassien avec beaucoup de précaution, sur-tout ceux qui traitent de la grace et du libre arbitre. ' Le II Concile d'Orange, selon la remarque du Cardinal Noris, condamne plusieurs des sentiments de Cassien et de Fauste sur la Grace. ' Victor Evêque de Martirite en Afrique entreprit de retrancher de Cassien ce qu'il y avoit de mauvais



sur la même matiere, et d'y ajouter les vérités qu'il avoit omises. En attendant cet ouvrage, Cassiodore, qui exhorte ses Moines à la lecture de Cassien, les avertit de le lire avec précaution sur cette matiere. Gennade assure que S. Euchèr Evêque de Lyon fit un abrégé des livres de Cassien; sur quoi le Cardinal Baronius prétend que S. Euchèr l'avoit purgé de ses erreurs: ce que, dit-il, Gennade n'a pas osé dire, parce qu'il étoit imbu des mêmes principes. Il semble même que Boranius a cru que le Cassien que nous avons, a été corrigé de la sorte. Mais puisqu'on y trouve mot à mot tout ce que S. Prosper y condamne, il est visible que nous l'avons tel que l'a eu ce Saint, et tel qu'il est sorti des mains de son Auteur. M. de Tillemont avertit que cet abrégé de Cassien par S. Euchèr ne paroît plus aujourd'hui. L'on trouve cependant entre les autres écrits de S. Euchèr imprimés à Rome l'an 1564 en un volume in-folio, un ouvrage qui porte ce titre *Abrégé des livres de Jean Cassien fait par S. Euchèr*. Comme nous n'avons pu encore voir cette édition, nous nous bornons à remarquer, ou que M. de Tillemont, qui s'en est servi, a trouvé que l'ouvrage ne répondoit pas au titre, ou que cet écrit manquoit à son exemplaire.

M. de Saligny, qui a publié une traduction françoise des Institutions de Cassien, comme nous avons dit, nous en a donné aussi une des conférences, imprimée à Paris l'an 1663 en 2 volumes in-8°. Mais il a cru en devoir retrancher la 13<sup>e</sup> conférence pour de justes raisons qu'il a soin de marquer. On peut voir dans l'avertissement et dans l'approbation de cette traduction, et encore plus particulièrement dans les ouvrages qu'Alard Gazet<sup>1</sup> a mis à la tête de son édition in-folio, l'estime que les anciens et les modernes ont faite de ces Conférences. Notker le Begue les loue sur-tout pour le fréquent usage que l'Auteur y fait de l'écriture Sainte, et pour sa maniere de l'éclaircir et de l'appliquer.

La 23<sup>e</sup> a été imprimée séparément l'an 1528 à Hain dans la Haute Saxe en un petit volume in-8°, sous ce titre, *Conférence du B. Cassien Diacre de Constantinople sur le libre arbitre*. L'éditeur en a retranché le dernier chapitre, et y en a ajouté dix-sept autres sur la même matiere, qu'il a tirés de di-

Genn. vir. ill. c. 63. not. p. 30.

Till. ibid. p. 182.

Bib. Bar. t. 1. p. 382. 2.

... S. Vin. Cen.

Notk. int. Scri. c. 3.

Bib. S. Vin. Cen.

<sup>1</sup> C'est son véritable nom François, quoique la plupart l'appellent Gasée, sur ce qu'en latin il se nomme lui-même *Gasæus*.

Mais tous ceux qui ont fait des vers à sa louange, et qui ont pris son nom François, le nomment Gazet.

- verses autres Conférences de Cassien. C'est pourquoi cet écrit seroit plus justement intitulé, *Traité sur le libre arbitre, tiré des Conférences de Cassien, et particulièrement de la 23<sup>e</sup>.*
- Till. *ibid.* p. 180. 188. . . Ce sont ces vingt-quatre Conférences, qui avec les douze livres des Institutions, peuvent être nommées avec justice les Ascétiques de Cassien. On prétend que les huit derniers livres des Institutions, et quelques Conférences se trouvent en grec dans la Bibliothèque du Vatican. Mais on doit croire que c'est une traduction du latin, peut-être assez mauvaise. Il est néanmoins certain que ces ouvrages ont été lûs par les Grecs qui les citent, et que l'on en trouve quelques passages parmi les Apophthegmes grecs des Solitaires. On sçait que le 4<sup>e</sup> livre des vies des Peres du désert est tiré partie du premier dialogue de S. Sévere Sulpice; partie de ces ouvrages de Cassien.
- Bib. S. Vin. Gen. Ils ont été imprimés séparément des livres sur l'Incarnation. La première édition fut faite à Basle l'an 1485 en un volume grand in-4<sup>o</sup>. ou petit in-fol. sans nom d'éditeur ni d'imprimeur. La seconde édition parut à Venise, aussi sans nom d'imprimeur, l'an 1491 en un volume in-folio. En 1497 Jean Amerbach en publia une troisième à Basle en un volume in-4<sup>o</sup>, Simon Bevelaqua ou Boileve imprimeur de Lyon, en donna une quatrième en un volume in-8<sup>o</sup> l'an 1516. A la tête de cette édition, et de quelques autres, Cassien est surnommé l'Ermite, *Johannis Eremitæ, qui et Cassianus dicitur.*
- ... Cas. Ben. En 1525 il y en eut une autre édition en même volume et au même lieu chez Jacques Myt. Denis le Chartreux aiant paraphrasé à sa manière ces deux écrits de Cassien, les fit imprimer à Cologne l'an 1540 en un volume in-fol. Cette édition parut de nouveau à Basle l'an 1559. C'est apparemment cette dernière que M. Du Pin a voulu marquer en imprimant 1359 pour 1559. <sup>a</sup> Philippe Tinghi imprimeur de Lyon donna les Institutions et les Conférences dans leur pureté l'an 1574 en un volume in-8<sup>o</sup>.
- Bib. Maj. mon. 3<sup>o</sup>. L'ouvrage de Cassien sur l'Incarnation est divisé en sept livres, et adressé à Léon Diacre de l'Eglise Romaine, qui fut depuis Pape, et qui avoit engagé Cassien à l'écrire, comme nous l'avons déjà observé. Cassien dans la préface fait paroître beaucoup d'humilité, et témoigne une grande répugnance à reprendre la plume, contre la résolution qu'il avoit formée de garder le silence, après avoir donné, dit-il, des marques de son insuffisance en publiant ses Conférences spirituelles.
- ... B. M. de Ebron. En 1525 il y en eut une autre édition en même volume et au même lieu chez Jacques Myt. Denis le Chartreux aiant paraphrasé à sa manière ces deux écrits de Cassien, les fit imprimer à Cologne l'an 1540 en un volume in-fol. Cette édition parut de nouveau à Basle l'an 1559. C'est apparemment cette dernière que M. Du Pin a voulu marquer en imprimant 1359 pour 1559. <sup>a</sup> Philippe Tinghi imprimeur de Lyon donna les Institutions et les Conférences dans leur pureté l'an 1574 en un volume in-8<sup>o</sup>.
- ... Barb. t. 1. p. 241. 2.
- Du Pin, Bib. t. 4. p. 59. <sup>a</sup> Bib. FF. Min. Gen.
- Cass. inc. p. 959-1130.

spirituelles. Il suppose toujours que Nestorius étoit encore Evêque de Constantinople : ce qui fait voir qu'il acheva cet ouvrage avant le Concile d'Ephese, où Nestorius fut déposé en 431.

Dans le premier livre Cassien rapporte la plupart des hérésies contre le mystere de l'Incarnation, et même celles des Pélagiens, dont il prétend que les principes ont donné lieu à l'erreur de Nestorius. Dans le second et troisième livre il prouve par l'Ecriture et par les graces que nous avons reçues de J. C. qu'il est Dieu et homme ; qu'il a toujours eu en lui la Divinité, la Majesté, la Puissance, et que la Sainte Vierge n'est pas seulement mere du Christ, mais qu'elle est aussi mere de Dieu. Dans le 4<sup>e</sup> livre il montre par l'Ecriture, que J. C. avant que de se faire homme, étoit Dieu de toute éternité, et que la Sainte Vierge a enfanté un fils qui étoit avant elle, et plus grand qu'elle ; puis il s'attache à prouver l'unité de personne en J. C. Dans le 5<sup>e</sup> livre, après avoir combattu l'erreur des Pélagiens et celles de Nestorius qu'il dit en approcher, il fait voir que cette unité de personne est réelle, et non pas morale. Dans le 6<sup>e</sup> il insiste sur le symbole d'Antioche, où Nestorius avoit pris naissance, et où il avoit été élevé et y avoit reçu le saint baptême. Dans le 7<sup>e</sup> enfin, après avoir répondu à quelques objections des adversaires qu'il combat, il les presse par les autorités des principaux Peres grecs et latins, et finit en exhortant les citoïens de Constantinople à demeurer fermes dans la Foi Catholique, et en demandant à Dieu qu'il lui plût d'insinuer dans le cœur des Fideles par le don de son amour, les verités qu'il lui avoit fait la grace d'écrire.

Simler observe que cet ouvrage de Cassien est le mieux écrit de tous ceux qu'il a publiés, et qu'il contient une doctrine très-pure sur le mystere de l'Incarnation. Cassien appuie ce qu'il y dit d'un grand nombre de passages de l'Ecriture et des Peres de l'Eglise, auxquels il joint des raisonnements très-solides. Il y combat fortement et y condamne sans détour l'hérésie de Pélagie, et celle où étoit tombé Léporius.

Ces sept livres sur l'Incarnation ont été imprimés séparément des autres ouvrages de Cassien à Basle, chez André Cratandre l'an 1534 en un volume petit 8<sup>o</sup>. Il y en eut une autre édition faite à Paris l'an 1545 par Pierre Gautier pour Jean Barbé et Claude Garamont en un volume in-8<sup>o</sup>, avec

L. 1. c. 2-3. p. 962-970.

p. 975-1001.

p. 100-1016.

p. 1017-1042.

p. 1043-1069.

p. 1083-1130.

Vit. p. 47. 2.

Bib. Cas. Ben.

.... S. Pet. Mon.

- le sermon de S. Cyrille, *Sur ce que le Verbe de Dieu s'est fait homme.* ' Ce même ouvrage de Cassien fut encore imprimé à Paris en même volume l'an 1569, après avoir été revû sur un ancien manuscrit. ' Josias-Simler l'inséra ensuite dans le recueil des anciens monuments latins contre Nestorius, Eutyches, et les Acéphales, qu'il fit imprimer à Zurich l'an 1571 en un volume in-folio. ' A la fin de ce traité de Cassien il ajoute une vie de l'auteur tirée de ses ouvrages, laquelle n'est pas mauvaise. ' Il y a joint aussi des notes de sa façon sur les sept livres.
- M. Pithou avoit un manuscrit fort nouveau, qui contient un abrégé des livres de Cassien sur l'Incarnation. L'on pourroit croire que c'est l'abrégé que fit S. Euchere de quelques ouvrages du même Auteur. ' Mais Baronius l'entend particulièrement des Conférences de Cassien, et peut-être devoit-on l'entendre aussi de ses Institutions.
- 4°. ' On attribué à Cassien quelques autres ouvrages, qui sont très-douteux, pour ne pas dire supposés. On rapporte sous son nom un fragment d'un ouvrage sur le moien d'éteindre les passions; mais on juge que ce n'est point le style de Cassien. Nous ne savons ce que c'est que ce fragment, à moins que ce ne soit une homélie gréque avec la traduction latine, sous le titre : Du remede spirituel du Moine, *De spiritali medicina Monachi.* Geofroi Tilman Chartreux nous l'a donnée sous le nom de Cassien, à la fin de la version latine des homélies de S. Jean Chrisostôme sur les Pseaumes. ' Il paroît que quelques-uns attribuent encore à Cassien une Confession Théologique, avec une explication de la Messe à l'usage de Rome, ' et un livre du combat des vices et des vertus. Ces ouvrages ne sont point dans l'édition de Gazet; et le P. Guesnay dit que l'on n'en sçait point l'Auteur, mais qu'assurément ils ne sont pas de Cassien.
- 5°. ' On parle d'une regle de Cassien pour le gouvernement des Monasteres. ' Il est certain par la letre de l'Evêque Castor, que Cassien avoit établi une regle pour son Monastere, avant qu'il écrivit ses Institutions. Mais on ne sçauroit dire précisément quelle étoit cette regle. Peut-être n'étoit-ce que quelques reglements des Solitaires d'Egypte, qu'il fit ensuite entrer dans le corps de ses Institutions, lorsqu'à la priere de S. Castor il les rédigea par écrit. Pour ce qui est de celle ' que l'on dit s'être pratiquée dans le Monastere de
- .... Baluz. t. 2. p. 639.
- Scri. vet. lat. p. 17. 1-46. 1.
- p. 46. 2-47. 2.
- p. 47. 2. 50. 1.
- Till. ibid. p. 182.
- Genn. vir. ill. c. 63. not. p. 30.
- Till. ibid. p. 188.
- Bib. Bal. t. 2. p. 1008.
- Till. ibid.
- p. 175.
- Cass. Inst. pr. p. 1.
- Till. ibid.

S. Arede, ou Hirier, à la fin du VI siècle, et que S. Benoît d'Aniane cite dans sa concorde des regles, les Sçavants croient que c'étoit une regle tirée de divers endroits de Cassien, particulièrement du 4<sup>e</sup> livre de ses Institutions, abrégé et changé selon le besoin, plutôt qu'une regle faite exprès par nôtre Auteur. Ce qui confirme cette opinion, c'est que S. Benoît n'auroit pas manqué de la faire entrer dans son code des regles.

6°. M. de Tillemont n'est pas éloigné de croire que les actes de S. Victor Martyr à Marseille sur la fin du III siècle, lesquels se trouvent dans M. du Bosquet et dans le recueil de Dom Ruinart, sont l'ouvrage de Cassien. Mais outre que les sentiments de l'Auteur de ces actes sur la grace, sont différents de ceux de Cassien, on n'y trouve point le même style que dans ses autres écrits : ce qui nous paroît suffisant pour ne lui pas donner ces actes. t. 4. p. 540. 735.

§ III.

SA MANIERE D'ÉCRIRE.

QUELQUES modernes prétendent que Cassien a écrit en grec; mais cela ne se pourroit soutenir au plus que pour les livres sur l'Incarnation, où il parle à ceux de Constantinople. Encore cela seroit-il faux, à moins que l'on ne supposât que le latin que nous en avons, est une traduction qu'il auroit faite lui-même; car on y voit sensiblement toute sa maniere d'écrire, et d'ailleurs l'ouvrage n'a point l'air d'une traduction. Pour ce qui est de ces Conférences, il dit lui-même qu'il les a écrites en latin. Le style de ses Institutions, et les personnes pour qui elles sont dressées, ne laissent aucun doute qu'elles n'aient été écrites en la même langue. Comme Photius et quelques autres Grecs citent ses ouvrages, et qu'ils ne disent point qu'ils étoient en latin, il y a apparence qu'on les a traduits en grec, peut-être même dès le VI siècle. Thil. H. E. t. 14. p. 187.

Gesner témoigne que de son temps les écrits de Cassien se conservoient encore en grec dans les Bibliothèques d'Italie. Il ajoute même qu'il en avoit lû en cette langue les huit livres contre les vices, c'est-à-dire les huit derniers livres des Institutions et neuf Conférences. Gesn. Bib. uni. t. 1. p. 491. 1.

## V SIECLE.

Till. *ibid.* p. 182.  
Phot. c. 197. p.  
516.

Du Pin, *Bib. t. 4.*  
p. 58.

Cass. *Vit. p. 47. 1.*

Till. *ibid.* p. 188.

Le style de Cassien est un peu diffus. On y trouve de la vivacité, de la netteté, et une manière d'écrire agréable. Il est très-propre à insinuer les maximes qu'il avance. Lorsqu'il entreprend de prouver quelque chose, il l'établit par plusieurs passages de l'Écriture, et par des exemples sensibles, qui font voir comme des yeux ce qu'il dit. M. Du Pin convient que Cassien a une grande facilité pour s'énoncer; mais il juge que son style n'a rien de grand ni d'élevé. Il avoué néanmoins qu'au sentiment de Photius son style répond aux choses qu'il traite: ce qui est en faire un grand éloge. Nous avons déjà remarqué après Simler que les livres sur l'Incarnation sont écrits avec plus de pureté, et de politesse, que les autres ouvrages de Cassien, dans lesquels il se trouve des mots étrangers et nouvellement fabriqués, sans doute ou pour les rendre plus intelligibles à ceux pour qui ils étoient écrits, ou pour exprimer certaines choses touchant les Solitaires de l'Égypte et les autres, lesquelles n'avoient point encore de termes consacrés dans la langue latine.

Cassien marque en divers endroits les différences entre le texte grec et la vulgate. Et quoiqu'il se serve pour l'ancien Testament de la version des Septante, comme toute l'Église faisoit alors; il marque néanmoins quelquefois ce que porte l'Hébreu selon la meilleure version, c'est-à-dire selon celle de S. Jérôme. Au reste on peut dire en général que nous avons peu d'ouvrages de ce siècle composés en latin, qui soient mieux écrits, et où il y ait plus d'érudition que ceux de Cassien.

## §. IV.

## EDITIONS DE TOUTES SES ŒUVRES.

APRÈS avoir marqué les éditions des ouvrages de Cassien séparés les uns des autres, il nous reste à donner le dénombrement de celles qu'on a faites de toutes ses œuvres réunies ensemble. La première que nous connoissons, est celle qui parut à Basle en 1559 avec les ouvrages de S. Jean de Damas en un volume in-folio, apparemment comme les deux suivantes, chez Henri Petri, par les soins de Marc Hopperus. Ces œuvres furent réimprimées au même endroit, en même volume, et avec les mêmes écrits de S. Jean de Damas, les années de 1569 et 1573. Il y a ap-

Bib. Lug-Bat. p.  
33 | ... FF. Præd.  
Gen.

...S. Vin. Gen.

parence que c'est cette dernière édition que Cave a voulu marquer par l'année 1575; car nous n'en trouvons point ailleurs de cette année-là.

Henri Cuykius, depuis Evêque de Ruremonde, aiant revû le texte de Cassien sur cinq divers manuscrits, en donna une autre édition avec des notes, qui fut faite à Anvers l'an 1578 en un volume in-8°. Elle parut de nouveau à Rome en même volume les années 1588 et 1611. Dans cette dernière édition les sept livres sur l'incarnation ont été revûs sur un ancien manuscrit, ou plutôt imprimés sur l'édition de ce Traité faite à Paris en 1569, qui avoit été revûe de la sorte.

.... Maj. mon.

.... Angel.

Dès 1580 Dominique Bæsa publia une nouvelle édition de toutes les œuvres de Cassien, laquelle fut donnée à Rome en un volume in-4°. Et ce qui doit paroître assez extraordinaire, Pierre Ciaconius publia au même endroit et la même année en un volume in-8°, celle qu'il avoit préparée avec des notes. Celle-ci fut renouvelée à Lyon en l'année 1606. Quelques Ecrivains observent qu'il en parut une édition à Rome avec des notes très-suspectes, vers la fin du XVI siecle. Mais ils n'en marquent ni l'année ni la qualité du volume. C'est peut-être l'édition qui fut faite au même endroit en l'année 1590.

Ibid.

Bib. Barb. t. 1. p. 241. 2.

Dans la suite Alard Gazet Religieux de l'Abbaïe de S. Vaast de l'Ordre de S. Benoît à Arras, entreprit de donner une nouvelle édition de toutes les œuvres de Cassien. Il se servit sur tout de celles de Cuykius et de Ciaconius, comme les plus exactes, et de la Paraphrase que Denis le Chartreux avoit publiée sur les Institutions et les Conférences, et revit le texte de son Auteur sur divers autres imprimés et quelques manuscrits. Cette édition fut d'abord donnée à Douay chez Baltazar Beller l'an 1616 en deux volumes in-8°. Le premier volume contient les Institutions avec un commentaire et des notes; la Regle de S. Pacôme; les fleurs de Cassien, ou les sentences les plus remarquables tirées de ses ouvrages, et les sept livres sur l'Incarnation. Dans le second volume se trouvent les Conférences avec des commentaires et des notes; la doctrine catholique de Denys le Chartreux substituée à la 13<sup>e</sup> Conférence; l'ouvrage de S. Prosper contre Cassien; quelques-unes des notes de Cuykius et de Ciaconius; et les statuts de deux Chapitres généraux de l'Ordre de S. Benoît.

Bib. Maj. mon.

Bib. S. Vin. Gen.

... Barb. t. 1. p.  
241. 2.Fris. Bib. Ph. p.  
68. 2.

Après la mort de Gazet, Jean-Baptiste et Guillaume Riverius Imprimeurs à Arras, redonnerent son édition l'an 1628, avec les notes considérablement augmentées, en trois tomes in-folio, qui ne sont qu'un assez gros volume. La même édition parut encore de nouveau en même volume l'an 1642 à Paris chez Laurent Cottreau, et à Lyon. Cette dernière a pour titre, *J. Cassiani Collationes Patrum, ejusdem vita et opera quæ scripsit* : titre différent de celui de l'édition d'Arras, et qui feroit douter si celle de Lyon auroit été faite sur l'autre. Nous ne savons sur quel fondement s'est appuyé Frisius, pour marquer une édition des œuvres de Cassien en grec et en latin faite à Basle. Comme les premières éditions de cet Auteur ont paru à Basle avec S. Jean de Damas qui est grec et latin, n'auroit-il point crû, sans l'examiner, que Cassien étoit aussi en ces deux Langues? (VI.)

## A N O N Y M E,

AUTEUR DES ACTES DE S. VICTOR, MARTYR A MARSEILLE.

Act. Mart. n. 4.  
p. 299.Till. H. E. t. 4.  
p. 754.Act. Mart. n. 17.  
p. 308.

Till. ibid. p. 549.

p. 755.

TROIS Auteurs différents ont écrit en divers siècles l'histoire du martyre de S. Victor, qui souffrit à Marseille vers la fin du III siècle de l'Eglise, ou au commencement du IV. L'un de ces Ecrivains l'a fait au siècle suivant comme il paroît; et c'est uniquement de celui-là que nous entreprenons de parler ici, le second n'ayant écrit au plutôt qu'au IX siècle, et le troisième peut être encore plus tard. D'abord il est visible et par le style qui est trop poli et trop éloquent, et par les harangues qui sont trop longues et trop ajustées, que ces premiers actes ne sont point originaux, et qu'ils ont été composés à loisir et avec étude. La fin marque même que c'étoit assez long-temps après le martyre du Saint, lorsque son tombeau étoit déjà devenu célèbre par une longue suite de miracles.

Mais ces actes ne laissent pas, au jugement des Sçavants, de mériter nôtre respect et nôtre créance, au moins pour le fond des choses qu'ils contiennent. En effet ils sont écrits avec une piété, une gravité, une éloquence, une érudition digne des



grands hommes qui fleurissoient dans les Gaules au commencement du V siècle, et telle qu'on l'y voyoit avant la décadence des lettres, que nous avons marqué y être arrivée après le milieu de ce même siècle. De sorte qu'on pourroit les mettre au rang de ceux de S. Maurice par S. Euchère, et que l'on ne doit pas mépriser quelques faits extraordinaires que l'on y rencontre.

Comme Cassien a été Abbé du Monastère, où l'on conservoit les reliques de S. Victor, il y auroit lieu de croire que ces actes sont de lui, d'autant plus que leur Auteur connoissoit fort bien Marseille. L'Éloge magnifique qu'il fait de cette ville dès le commencement de son ouvrage, et quelques autres circonstances ne laissent presque aucun sujet de douter, ou qu'il n'en fût natif, ou qu'il n'y eût fait sa résidence. Ce qui pourroit empêcher de les attribuer à Cassien, c'est que la grâce qu'il aimoit ou connoissoit peu, est assez autorisée dans ces actes : quoiqu'il puisse arriver que ceux mêmes qui rejettent quelques parties d'une vérité, se fassent honneur d'établir celles qu'ils reçoivent.

Après tout néanmoins on aura de la peine à se persuader, que Cassien dans les sentiments où il étoit au sujet de la grâce, eût pris d'un endroit assez éloigné occasion de parler en faveur de cette même grâce, comme fait l'Auteur de ces actes. *Quo facto*, dit celui-ci en parlant de S. Victor dans la plus grande violence de ses tourmens, *cum diutius acerrime torqueretur, attollens in cœlum lumina, piam tolerantiam à misericordissimo patre Deo, cujus id esse donum noverat, precabatur*. Assurément ce trait de doctrine ne convient pas à celle de Cassien, qui enseigne que l'homme peut de soi-même résister à la tentation ; que le bien que nous faisons, ne dépend pas moins de notre libre arbitre que de la grâce de J. C. et d'ailleurs nous ne découvrons point son style dans ces actes. Le style de Cassien est plus coupé, plus rempli d'antithèses, au moins dans son ouvrage sur l'Incarnation, moins élevé, et moins énergique. Il semble donc qu'il n'en faut pas davantage pour croire que ces actes ne sont point de lui ; quoique leur Auteur, qui nous est d'ailleurs inconnu, ait vécu de son temps et dans le même pays. On peut faire à peu près le même raisonnement à l'égard de S. Honorat de Marseille, à qui l'on attribue aussi ces mêmes actes. On y pourroit bien reconnoître sa doctrine ; mais on n'y apperçoit point sa ma-

p. 549.

Act. Mart. n. 1.  
17. p. 300. 307.  
308.

Till. ibid. p. 755.

Act. Mart. n. 10.  
p. 305.Cass. coll. 13. c.  
12. 14. 18. p. 608-  
616. 622. 623.Boll. 21. Jul. p.  
141. n. 19.

Bosq. t. 2. p. 127-137.

Act. Mar. p. 299-308.

Boll. 21. Jul. p. 143-147.

p. 142. 2. 143. 1.

niere d'écrire, qui est plus claire, moins diffuse et moins fleurie. M. Bosquet est le premier qui nous a donné ces actes de S. Victor, pour prouver quelques-uns des faits qu'il avance dans le 4<sup>e</sup> livre de son Histoire Ecclésiastique des Gaules. Après lui Dom Ruinart les ayant revûs sur divers manuscrits, les a insérés dans son recueil des actes sinceres et choisis des Martyrs. On les trouve aussi dans les Paralipomenes de M. Colomiez à la Bibliothèque de Guillaume Cave. M. de Tillemont en a donné un traduction exacte en nôtre langue avec ses remarques, au 4<sup>e</sup> tome de ses Mémoires pour l'Histoire de l'Eglise.

Depuis ces différentes éditions, les Continueurs de Bollandus ont réimprimé les mêmes actes au 21<sup>e</sup> jour de Juillet, tant sur les exemplaires déjà imprimés, que sur un manuscrit que leur avoit envoié le P. Chifflet. A la tête de ces actes ils en ont publié d'autres très-courts, sur un manuscrit qui leur est venu d'Utrecht. Ils doutent si ceux-ci ne seroient pas les actes originaux, dont les autres ne seroient qu'un commentaire. Mais il y a toute apparence qu'ils ne sont qu'un abrégé des plus longs, fait pour l'usage de quelque Eglise, afin de s'en servir dans l'office du Saint, à quoi les autres ne paroissent pas propres pour leur prolixité.

## CONCILE DE RIÈS.

Conc. t. 3. p. 1285. p. 1491.

p. 1285. 1286.

p. 1285.

LE sujet de la convocation de ce Concile fut pour remédier aux désordres de l'Eglise d'Embrun. Quoique cette ville fût dès lors selon le civil, métropolitaine de la province des Alpes Maritimes, elle ne jouissoit point encore du droit de métropole dans l'Etat Ecclésiastique. C'est ce que le Concile témoigne bien clairement, la déclarant soumise à un Métropolitain. S'étant trouvée sans Evêque, des factieux y firent élire contre les Canons un jeune homme nommé Armentaire, qui fut aussi irrégulièrement ordonné, qu'il avoit été élu. Deux Evêques seulement se trouverent à son ordination, et ne demanderent point ni que le Métropolitain y consentît, ni que les autres Evêques de la province les autorisassent. Il est vrai que dès le jour même qu'ils eurent fait cette faute, ils s'en repentirent, et en demanderent plusieurs

sieurs fois pardon ; s'excusant sur l'espece de violence qu'on leur avoit faite , et sur ce qu'ils ignoroient les Canons. Le sujet de cette excuse n'étoit pas pardonnable ; mais il ne laissoit pas de rendre leur faute moins grieve, que s'ils avoient violé des regles qu'ils auroient connus. ' Armentaire de son côté reconnut même par écrit , que son ordination étoit nulle et illégitime. Il ne laissa pas cependant d'ordonner quelques personnes , entre lesquelles on prétendoit qu'il y avoit même des excommuniés. p. 1286.

' Ce fut donc sur cette affaire que le Concile s'assembla dans la ville de Riès , ' le troisiéme jour des Kalendes de Décembre, sous le Consulat de Théodose le jeune pour la 17<sup>e</sup> fois , et de Festus , c'est-à-dire le 29<sup>e</sup> jour de Novembre 439. ' Les Evêques qui s'y trouverent , étoient de cette partie de la Viennoise la plus proche d'Arles : ce qui doit s'entendre de la seconde Narbonoise, et des Alpes maritimes, sur lesquelles les Evêques d'Arles étendoient alors leur jurisdiction. ' S. Hilaire d'Arles y présida à la tête de onze à douze autres Prélats : Jules, ou plutôt Julien de Cavaillon, Arcade de Vence, Auspice de Vaison, S. Valerien de Cernelle et de Nice, Nectaire de Digne, Théodore de Fréjus, S. Maxime de Riès. On ignore les Sieges des quatre suivants, Audence, Séverien, Sévere, et Claude ; Constantin ou Constantien, qui peut être Evêque de Die, ou de Gap, ne pouvant y assister en personne, y députa un de ses Prêtres nommé Vincent, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. ' Tous les Evêques furent touchés et du trouble que souffroit l'Eglise d'Embrun, et du malheur de ceux qui l'avoient causé. Ils se réunirent dans le dessein, non de punir les fautes qui avoient été faites, mais d'y remédier plutôt par une charitable condescendance, que par une juste sévérité. p. 1285.  
p. 1289.  
p. 1493.  
p. 1288. 1289.  
1493 | Till. H. E.  
t. 13. p. 65.  
Conc. t. 3. p. 1285.

' Les reglements de ce Concile sont compris en huit Canons, que nous avons encore avec une petite préface qui se lit à la tête, et les souscriptions des Evêques qui assisterent à ce Concile. p. 1285-1289 | G.  
t. 1. p. 65-69 | R.  
t. 7. p. 40-49.

' Le 8<sup>e</sup> Canon que M. Baluze a recouvré manque dans un exemplaire manuscrit de la collection d'Isidore. Mais au lieu de ce Canon il y en a deux autres, dont le premier ordonne l'excommunication, et même l'exil pour ceux qui voudroient troubler l'ordre des Canons, et exciter des séditions contre l'Eglise et ses Pontifes ; leur accordant néanmoins la com- Bal. conc. p. 947.  
p. 948.

p. 949.

Till. ibid. p. 843.

munion après la pénitence, mais les excluant du Clergé. Le second porte qu'il suffit de tenir par an deux Conciles provinciaux, 'auxquels les Prêtres, les Diacres, les Juges, les Corps de ville, qu'il nomme *Curiales*, et les particuliers seront obligés d'assister.

Ces deux Canons paroissent fort suspects aux Sçavants; 'et M. Baluze ne veut point assûrer qu'ils soient véritablement du Concile de Riès. Le style tout-à-fait barbare du premier convient mieux au VIII siecle qu'au V, où l'on ne voit point que les Evêques s'attribuassent l'autorité de bannir personne. Pour le second Canon, il est visible par le 8<sup>e</sup> de Riès, et par d'autres du même temps, que l'on se tenoit trop heureux parmi les troubles qui regnoient alors, de tenir par an un Concile provincial, où il ne paroît pas que les Juges et les particuliers fussent obligés d'être présents. D'ailleurs comme ce second Canon regle les devoirs des Métropolitains, il semble être d'un Concile national, au lieu que celui de Riès paroît n'avoir été composé que des Evêques, qui reconnoissoient Arles pour leur Métropole.

## I CONCILE D'ORANGE.

Conc. t. 3. p.  
1453. 1493.

p. 1453.

p. 1445.

Till. H. E. t. 15.  
p. 68.

Conc. p. 1452.

CE Concile prend quelquefois le nom de l'Eglise dans laquelle il fut assemblé au Diocèse d'Orange, et qui se nommoit Justinienne, ou Justienne. Mais il est beaucoup plus connu sous le nom de Concile d'Orange. Il est ainsi nommé, non pour s'être tenu, comme le second au siecle suivant, dans la ville d'Orange, mais seulement dans le diocèse. 'Son inscription, qui est uniforme dans tous les anciens manuscrits, 'marque le jour de sa célébration au 6<sup>e</sup> des ides de Novembre, sous le Consulat de Cyrus, qui étoit seul Consul cette année-là, que l'on comptoit pour la 17<sup>e</sup> de l'Empire de Valentinien III, et la seconde du Pontificat de S. Leon I, c'est-à-dire le 8<sup>e</sup> jour de Novembre l'an de J. C. 441, deux ans après celui de Riès. ' Il ne paroît point d'occasion particuliere de sa convocation. Ainsi on peut le regarder comme une suite de la résolution prise dans celui de Riès, d'en tenir un tous les ans.

' Il s'y trouva seize Evêques et le député d'un dix-septième,

à la tête desquels étoit S. Hilaire d'Arles, qui y présida. Les autres dont on connoît les Sièges, sont Constantin de Die, ou de Gap, selon le P. Sirmond, Jules, ou Julien de Cavailon, Auspice de Vaison, Théodore de Fréjus, S. Maxime de Riès, S. Eucher de Lyon, qui s'y trouva par<sup>1</sup> occasion, n'étant pas de la Province, comme il le marque lui-même dans sa signature : Nectaire de Digne, Ingenuus d'Embrun, Cérece nommé dans les lettres de S. Léon, mais dont on ignore le Siège, et S. Salone de Geneve, fils de S. Eucher. On ne sçait point non plus de quelles Eglises étoient Evêques les suivants, Claude, Audence, Agreste, Juste, Augustal, et un autre Claude, au nom duquel Superventor assista au Concile, et le souscrivit. La plupart de ces prélats avoient déjà assisté à celui de Riès, comme nous avons vu. Ils dressèrent 30 Canons, qui contiennent des réglemens importants pour la discipline de l'Eglise. On les trouve dans les divers recueils généraux des Conciles, aux endroits que nous marquons à la marge. Il y a vingt de ces Canons qui furent réitérés et confirmés dans le III Concile d'Arles tenu en 443.

p. 1452 | Till. *ibid.*

Conc. p. 1432.

Conc. t. 3. p. 1446-1453 | G. t. 1. p. 71-75 | R. t. 7. p. 272-284.

Le second Canon de ce Concile d'Orange a été le sujet d'une célèbre contestation entre Petrus Aurelius et le P. Sirmond, à cause d'une particule négative omise dans quelques anciennes éditions, mais qui se trouve dans les manuscrits, et que le sens du Canon demande naturellement.

Conc. t. 3. p. 1447 | Du Pin, *ibid.* t. 4. p. 880.

Le 3<sup>e</sup> Canon souffre aussi quelque difficulté par rapport à la première partie, où il est parlé de la communion accordée aux moribonds ; et les Sçavants ne s'accordent point à

1. Il paroît étrange à quelques Sçavants de voir S. Eucher assister à ce Concile d'Orange, et encore plus de sçavoir que S. Hilaire d'Arles présida au Concile de Besançon, dont on parlera dans la suite. Pour lever ces difficultés quelques-uns disent que Lyon et sans doute aussi Besançon faisoient encore alors partie de la province entière de Narbone. Ils citent à cet effet Ammien Marcellin, qui assure qu'en son tems la Narbonoise comprenoit Lyon et Vienne. *Regebantur autem Galliae omnes*, dit cet Historien, *potestate in partes divisa quatuor, quarum Narbonensis una Viennensem intra se continebat et Lugdunensem.* Or comme Lyon suivant l'ordre du Sénat

de Rome, avoit été bâti pour servir d'asyle à ceux que les Allobroges chasseroient de Vienne, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne fût de la même province. On croit même que cela dura long-tems, et que c'est pour cette raison que S. Eucher assista au 1 Concile d'Orange. Mais en raisonnant de la sorte on n'a pas fait attention, que S. Euchel déclare lui-même en souscrivant ce Concile, qu'il n'étoit pas de la province. Ainsi la difficulté demeure dans tout son entier ; et il n'y a gueres moyen de la lever autrement que de dire, que ce fut par occasion que ce S. Prélat se trouva à ce Concile.

Cyp. not. p. 487.

Amm. l. 15. p. 102.

Conc. *Ibid.*

Conc. ib. p. 1494.

p. 1455.

p. 1457 | t. 4. p. 1012.

p. 1450.

Herm. Conc. t. 1. c. 162. p. 481.

Mart. th. Anecd. t. 5. p. 95 | not.

p. 87.

l'expliquer. ' Le P. Sirmond prétend qu'il s'agit de la communion Eucharistique, expliquant cet endroit par le 13<sup>e</sup> Canon de Nicée, qui veut que l'on donne le viatique aux moribonds qui se sont soumis à la pénitence. ' M. de l'Aubespine au contraire soutient que le Concile ne parle que de la communion aux suffrages de l'Eglise, et que c'est ce que les Peres ont nommé Viatique. Il faut avouer que cette explication est plus conforme au sens du Canon que la précédente, comme le font assez voir les termes de *sufficit*, de *congruenter*, et l'opposition que fait le Concile de cette communion accordée aux moribonds, à la communion légitime que l'on accordoit à ceux que l'on reconcilioit par l'imposition des mains. D'ailleurs quel moien de croire que l'on accordât à ces moribonds la communion Eucharistique, qui est la plus grande réconciliation qu'ait l'Eglise, et qu'on leur refusât la réconciliation par l'imposition des mains, qui n'étoit qu'une préparation pour participer à la Communion Eucharistique? De sorte que ce Canon est presque le même ' que le second du premier Concile de Vaison, et le douzième du III Concile d'Arles, qui ordonnent de recevoir l'oblation que l'on fera pour ceux qui meurent dans la pénitence, afin que nul d'entr'eux ne soit privé de la communion.

Jusqu'ici le 17<sup>e</sup> Canon a paru extrêmement obscur. ' Il porte qu'il faut offrir le calice avec le ciboire, et le consacrer en y mêlant l'Eucharistie. ' Quelques Interpretes ont cru que cela signifie que quand on veut consacrer un calice ou un ciboire, il faut célébrer l'Eucharistie dans ces vases. Mais ce n'est point-là le vrai sens de ce Canon. La petite explication de la Liturgie Gallicane publiée depuis peu, jointe à un endroit du 85<sup>e</sup> chapitre du livre de la Gloire des Martyrs par S. Grégoire de Tours, nous fait entendre à merveille ce que les Peres du Concile ont voulu dire par là. ' Il y est marqué qu'aux messes solennelles avant la consécration, le Diacre portoit à l'Autel dans un vase ordinairement en forme de tour, l'Eucharistie consacrée un ou plusieurs jours auparavant, et que l'on offroit ainsi le nouveau sacrifice. ' De sorte qu'ordonner, comme fait ce 17<sup>e</sup> Canon, d'offrir le calice avec le ciboire, et le consacrer en y mêlant l'Eucharistie, n'est autre chose qu'enjoindre de porter à l'Autel, avant qu'on en vienne à la consécration qui se fait à la messe, le ciboire où repose le corps de J. C. afin d'offrir les SS. mysteres en sa présen-

ce. Peut-être aussi mêloit-on les anciennes espèces consacrées avec celles que l'on consacroit de nouveau. Les termes dont se sert le Concile, semblent le dire.

Dans le 29<sup>e</sup>. Canon les Peres du Concile confirment les reglements qu'ils viennent de dresser, et déclarent qu'ils doivent être suivis par eux et par leurs confreres. Ils y blâment ceux, qui au mépris des Canons qui prescrivent deux Conciles par an, négligent de s'y trouver, ou d'y envoyer des députés de leur part. Afin d'ôter tout prétexte d'excuse, et qu'il ne fût pas besoin d'y inviter, ils convinrent que nul Concile dans la suite ne se sépareroit, sans avoir indiqué celui qui devoit se tenir après. En conséquence de ce decret, ils indiquent le Concile de l'année suivante au 18<sup>e</sup> jour d'Octobre à Luciene dans le même Diocèse d'Orangé. Il paroît que ce Concile fut ensuite transféré ailleurs pour quelque raison que nous ne savons pas, et que c'est le même que celui qui se tint à Vaison au mois de novembre 442, comme nous allons voir. Ce 29<sup>e</sup> Canon d'Orange nous apprend quelques autres particularités remarquables pour l'histoire des Conciles. Chacun des Evêques qui assisterent, emporta avec lui un exemplaire des actes de l'Assemblée, et S. Hilaire d'Arles, en qualité de président, se chargea d'en envoyer autant aux Evêques absents. Comme le jour auquel se devoit assembler le Concile prochain, y étoit marqué, ces exemplaires servoient d'avertissement aux Evêques pour s'y trouver, et suppléaient aux lettres circulaires que les Métropolitains étoient obligés d'écrire pour en donner avis.

Conc. ibid. p.  
1451.

On ajoute à ces 30 Canons quelques autres decrets cités par Gratien et par d'autres. Ils regardent la maniere et la forme d'excommunier, et de reconcilier ceux qui sont dans l'excommunication, et contiennent trois oraisons à cet usage. Mais il ne paroît pas que ces decrets fassent aucune autorité.

p. 1452. 1453.

---

## I. CONCILE DE VAISON.

Nous venons de voir que le Concile d'Orange avoit arrêté, que l'on tiendroit celui de l'année suivante au 18<sup>e</sup> jour d'octobre dans un lieu nommé Luciene, au même

Conc. t. 3. p.  
1451.

- p. 1456. Diocèse. Apparemment quelques raisons en retarderent la convocation, et en firent changer le lieu. ' Car il s'assembla dans la ville de Vaison au pais des anciens Vocontiens aujourd'hui le Comtat Venessin, chez Auspice Evêque de l'Eglise Catholique, le 13<sup>e</sup> jour de Novembre, sous le consulat de Dioscore, la 18<sup>e</sup> année de l'Empire de Valentinien III, la troisième du Pontificat de S. Léon I, et de J. C. 442. ' C'est le premier des deux seuls Conciles qui se soient tenus à Vaison, quoique quelques-uns en comptent trois sans nul fondement. Il ne faut point chercher d'autre sujet de sa convocation, que le decret formé dans plusieurs Conciles d'en assembler tous les ans un, ou deux même, si les temps le pouvoient permettre.
- p. 1459. 1499. ' Il nous reste de ce Concile neuf à dix Canons, dont quelques-uns furent adoptés et confirmés par le III Concile d'Arles en 443. Nous disons neuf à dix, parce que plusieurs manuscrits joignent le dixième au précédent, comme en faisant partie. Ces Canons se trouvent sans nulle souscription, ni autre chose qui puisse nous faire connoître les Evêques qui composerent ce Concile ' On ne convient pas même de leur nombre. Quelques-uns en comptent jusqu'à dix-huit, d'autres seulement quinze. Le plus certain est que l'on n'en sçait rien, et que de tous ceux qui y assisterent, on ne connoît ' que le seul Evêque de Vaison nommé Auspice, comme nous avons dit.
- p. 1459. ' Adon Evêque de Vienne écrit que Nectaire l'un de ses prédécesseurs présida à ce Concile, et y enseigna publiquement que le Pere, le Fils et le S. Esprit n'ont qu'une nature, une puissance, une divinité, une vertu. ' Mais outre que la Chronique d'Adon mérite peu de créance par rapport aux temps si éloignés de lui, ' il est difficile de croire qu'un Evêque de Vienne se soit trouvé à un Concile tenu assurément par l'Evêque d'Arles. Au moins il est hors de doute qu'il n'y étoit pas le premier ; et il est à presumer que S. Hilaire, qui avoit déjà présidé aux Conciles de Riès et d'Orange, y occupa cette place, si la maladie, ou quelqu'autre raison ne l'empêcha pas d'y assister.
- Ado, an. 337.
- Conc. p. 1499. ' On voit dans les Canons de ce Concile des preuves du soin qu'eurent les Evêques, qui le composent, de consulter les écrits des anciens Peres pour y découvrir la tradition de l'Eglise. Ils y citent un assez long passage de la premiere letre de S. Clement Pape. ' Leur premier reglement est pour dispenser nos Evêques des Gaules de l'obligation, où étoient
- p. 1456-1459 | G.  
t. 1. p. 76-78 | R.  
t. 7. p. 284-290..
- Till. H. E. t. 15.  
p. 69.
- Conc. 1458.
- p. 1457. 1499.



les Evêques par les Canons attribués au Apôtres, et par les Conciles d'Elvire et le III de Carthage, de se munir de lettres formées, lorsqu'ils devoient voïager d'une province en une autre.

### III CONCILE D'ARLES.

Nous qualifions ce Concile le III d'Arles, quoiqu'on ne le nomme communément que le second. C'est que l'on ne compte pas, comme nous avons compté celui qui se tint dans la même ville en 353, et qui étoit plutôt un Conciliabule qu'un vrai Concile. On ne convient pas de l'année en laquelle s'est tenu celui qui fait le sujet de cet article. Quelques-uns le reculent jusqu'à l'an 451 ou même 452, en le confondant avec l'Assemblée des 44 Evêques des Gaules, qui approuverent la lettre célèbre de S. Léon à Flavien. D'autres au contraire le placent dès 443. Nous ne voïons rien qui puisse empêcher de suivre cette opinion. Il y a même une forte raison pour le faire, et pour distinguer par conséquent ce Concile de l'Assemblée de 451. C'est que la vie de S. Hilaire d'Arles parlant de Quelidoine déposé en 444, parce qu'il avoit épousé une veuve, dit que c'étoit dès lors une chose défenduë par les Canons. Or le Concile d'Arles dont nous parlons, fait cette défense par son 45<sup>e</sup> Canon, qui ordonne de déposer ceux qui l'auront violée. Il est vrai que le Concile de Valence tenu en 374, porte la même défense. Mais se souvenoit-on alors de ce Concile après une révolution de 70 ans? D'ailleurs il n'ordonnoit pas expressément comme fait celui d'Arles, de déposer ceux qui seroient entrés dans les ordres sacrés nonobstant cette irrégularité. L'on a donc un légitime fondement d'assigner l'année 443 pour l'époque de la tenuë de ce Concile.

Mais on ne peut pas le déplacer plutôt, parce qu'il cite nommément celui de Vaison tenu l'année précédente 442. <sup>a</sup> On ne peut pas aussi le mettre plus tard, s'ils est tenu sous S. Hilaire, ainsi qu'il y a toute apparence. Car il est difficile à croire que ce Saint ait tenu en 444 d'autre Concile, que celui qu'il assembla vers Besançon pour l'affaire de Quelidoine. Quant aux années suivantes, le différend qu'il eut avec le Pa-

Conc. t. 4. p. 1010.

Lab. Conc. Syn. p. 43. 301.

Leo, diss. 5. p. 458 | Till. H. E. t. 15. p. 69. 843.

Leo, t. 1. p. 743. c. 16.

Conc. t. 4. p. 1016.

Till. ibid. p. 843. 844.

p. 70 | Conc. t. 4. p. 1016.  
<sup>a</sup> Till. ibid.

- pe S. Léon l'empêcha très-probablement de tenir même des Conciles provinciaux.
- p. 843. ' Ce Concile d'Arles ne fut pas comme les trois précédents de Riès, d'Orange et de Vaison, un Concile ordinaire des Evêques soumis à l'Eglise d'Arles. Ce fut une Assemblée de plusieurs provinces Ecclésiastiques. ' Il se donne lui-même le titre de grand Concile, <sup>a</sup> et ordonne avec autorité que les Métropolitains seront obligés d'observer ses décrets. C'est peut-être ' ce qui l'a fait confondre avec le I Concile d'Arles tenu en 314, jusqu'à lui assigner la même époque, et à lui attribuer les mêmes souscriptions. L'erreur cependant étoit assez grossiere, ' puisqu'il fait mention de ce premier Concile assemblé sous S. Marin.
- Conc. t. 4. p. 1017. 1817. ' Le lieu où il se tint et l'ordonnance qu'il fit, que l'Evêque d'Arles auroit droit d'assembler le Concile, quand il le jugeoit à propos, sont des preuves qu'il fut convoqué par <sup>a</sup> p. 1017. l'Evêque de cette même ville, et qu'il y présida. ' Le Pape Hilaire dans ses lettres aux Evêques des Gaules, fait mention de cette autorité accordée à l'Evêque d'Arles, d'assembler des Conciles des cinq provinces, la Viennoise, la première Lyonoise, les deux Narbonnoises, et les Alpes. On ne sait point cependant qui furent les Evêques qui assisterent au Concile dont nous parlons. On ne trouve rien ni de leur nombre, ni des lieux de leur dignité. L'on ignore même le sujet principal pour lequel ce Concile fut convoqué. Mais on ne doit pas douter qu'on ne soit redevable de sa convocation, au zèle qu'avoit S. Hilaire d'Arles pour maintenir la discipline Ecclésiastique, et pour satisfaire à l'obligation imposée à chaque Métropolitain, d'assembler tous les ans le Concile provincial.
- p. 1018. ' Le nombre des Canons de ce Concile ne se trouve pas <sup>a</sup> p. 1018. 1815. 1816. le même dans les divers manuscrits. Quelques-uns n'en comptent que 25, d'autres 33, quelques autres 37. Mais on convient aujourd'hui de lui en donner 56, conformément à un manuscrit de Reims, sur lequel le P. Sirmond a fait imprimer les Actes de ce Concile. ' Le 45<sup>e</sup> est cité dans les plus anciennes collections, comme étant véritablement le 45<sup>e</sup> Canon de ce Concile d'Arles. ' Au reste ces 56 Canons sont presque tous tirés du premier Concile tenu dans la même ville en 314, et de ceux de Nicée, d'Orange et de Vaison.
- p. 1013. Le 17<sup>e</sup> Canon mérite qu'on s'y arrête. ' Il regarde les Bonosiaques

nosiagues ou Bonosiens, qui suivoient la même erreur que les Photiniens ou Paulianistes, mais que l'on sçavoit certainement être baptisés comme le commun des Ariens, au nom de la Trinité. Le Concile veut donc que l'on se borne à les interroger, et que s'ils professent sincèrement la foi de l'Eglise, on se contente en les recevant de leur faire l'onction et l'imposition des mains, c'est-à-dire, de leur conférer le Sacrement de la Confirmation. Ces Bonosiens étoient les sectateurs d'un certain Bonose Evêque en Macédoine, ou dans quelque Province voisine, lequel paroît avoir été dans l'erreur d'Helvide, en croiant que la Sainte Vierge avoit eu des enfants après la naissance de J. C.

Ce que Gennade de Marseille, et S. Grégoire le Grand après lui disent de ces Bonosiens, forme une difficulté qu'il est important d'éclaircir. Ils témoignent contre ce que porte le Canon dont nous venons de parler, que l'Eglise rejettoit le Baptême de ces hérétiques, parce qu'ils ne baptisoient pas au nom des trois Personnes. Pour lever cette difficulté il suffit de sçavoir, que l'on confondoit les Bonosiens avec les Photiniens, <sup>a</sup> comme suivant la même erreur, selon le Concile même dont nous traitons, et qui ne laisse pas néanmoins de les distinguer. Ainsi c'étoit deux sectes et deux communions différentes, quoique réunies dans la même erreur; mais dont l'une avoit retenu la vraie forme du Baptême, l'autre l'avoit rejetée. Et c'est sans doute pour n'avoir pas assez distingué les Bonosiens des Photiniens, que ces Auteurs ont avancé que l'Eglise ordonnoit de baptiser les uns comme les autres.

Le 56<sup>e</sup> et dernier Canon, que M. Du Pin et quelques autres n'ont pas traduit exactement, <sup>a</sup> défend aux Métropolitains de s'émanciper de donner aucune atteinte aux réglemens du grand Concile. <sup>b</sup> C'est la qualité que prend lui-même ce Concile d'Arles; comme étant composé de plusieurs Provinces ou Métropoles, et qu'il donne à celui de Nicée dans son 6<sup>e</sup> Canon, et dans le 24<sup>e</sup> au I Concile d'Arles.

p. 1013.

p. 1812.

Till. H. E. t. 10.

p. 753.

Amb. t. 2. p.  
1009. n. 3.Genn. dog. c. 22 |  
Gr. M. l. 9. ep. 61.

Genn. vir. ill. c.

<sup>11.</sup>  
<sup>a</sup> Conc. p. 1013.

Till. ibid. p. 242

Du Pin, lib. t. 4.

p. 894 | Herm.

Conc. t. 1. c. 164.

p. 492.

<sup>a</sup> Conc. p. 1017<sup>b</sup> p. 1817.

## CONCILE DE BESANÇON.

**C**E Concile nous est beaucoup moins connu par lui-même, que par les suites fâcheuses qu'il eut, et dont nous parlerons plus amplement dans l'histoire de S. Hilaire d'Arles. Son titre dans les imprimés le qualifie Concile d'un lieu incertain; mais on ne doute pas aujourd'hui qu'il ne se soit tenu dans le Diocèse de Besançon, ou dans la ville même, selon quelques autres. Il ne nous est rien resté de ses Actes. Seulement il est visible que S. Hilaire d'Arles y présida, et l'on ne sçait pas bien pour quelle raison. Car si Besançon, où l'on croit que ce Concile fut tenu, n'étoit point encore une Métropole Ecclésiastique, comme nous avons vû qu'Embrun ne l'étoit point, quoiqu'il le fût pour le civil, cette Eglise étoit apparemment sous Lyon : de sorte qu'il semble que S. Euchèr y dût présider. Mais il put céder cet honneur à S. Hilaire son ami particulier, qui selon toute apparence étoit plus ancien Métropolitain que lui. Que si Besançon étoit Métropole, le droit de juger son Evêque pouvoit appartenir à S. Hilaire, soit comme plus ancien Métropolitain, soit à cause que le Préfet des Gaules résidant alors à Arles, l'Evêque de cette ville avoit quelque prééminence au-dessus des autres par leur déférence unanime; soit en vertu du pouvoir accordé aux Evêques d'Arles, d'assembler à leur volonté le Concile de diverses Provinces, soit enfin parce que Besançon pouvoit faire alors partie de la Province entière de Narbone, comme il est constant qu'au temps d'Ammien Marcellin, Lyon et Vienne en étoient.

Conc. t. 3. p. 1461.

p. 1463.

THL. H. E. t. 15. p. 71.

Conc. t. 4. p. 1013. 1044. 1045.

Amm. 1. 15. p. 102.

Leo, ep. 10. c. 3. p. 430.

t. 1. p. 743. c. 16.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'entre les plaintes du Pape S. Léon contre S. Hilaire, au sujet de ce qui se fit dans ce Concile, il ne s'y trouve aucun reproche qui l'accuse d'avoir passé en cela les bornes de sa juridiction. Au contraire il paroît assez clairement que S. Léon la reconnoissoit; puisqu'il avoüe que si l'irrégularité dont on accusoit Quelidoine, se fût trouvée réelle, la sentence portée contre lui devoit être exécutée.

Le sujet de la convocation de ce Concile furent les plaintes que l'on porta à S. Hilaire contre Quelidoine Evêque de

Besançon. Ce S. Prêlat par un zèle pour la discipline Ecclésiastique, avoit de coûtume de faire souvent des visites pastorales avec S. Germain d'Auxerre, et d'observer la conduite des autres Evêques et de leurs Ministres. Il est difficile, dit l'Auteur de sa vie, d'expliquer tous les avantages qu'il a procurés par-là aux Eglises des Gaules.

Dans un voïage qu'il entreprit selon sa coûtume, pour aller voir S. Germain, la noblesse et le peuple de Besançon en étant avertis, allèrent aussi-tôt avec empressement trouver les deux Prélats, accusant Quelidoine d'avoir épousé autrefois une veuve, et de ce qu'ayant eu quelque charge de Judicature, il avoit condamné des personnes à mort. Or il étoit contre l'usage de l'Eglise de faire Evêques des personnes tombées dans ces irrégularités. Les Papes avoient insisté souvent sur le premier point, et nous avons vû que le Concile de Valence en 374, et celui d'Arles en 443 avoient prescrit la même chose. Quelidoine s'en trouvant accusé, S. Hilaire et S. Germain ordonnerent que l'on préparât les témoins.

Il est clair suivant le texte de la vie de S. Hilaire, que cela se passa à Auxerre, et qu'ainsi S. Germain, qui en étoit alors Evêque, eut part à cette grande affaire. Cependant un Auteur célèbre suppose que ces commencements même se firent dans la ville, dont Quelidoine étoit Evêque. Cela seroit bien plus naturel; mais dans ce cas il faudroit supposer que S. Germain aïant appris le voïage de S. Hilaire, seroit allé au-devant de lui, et qu'ils se seroient rencontrés, soit sur leur route, soit en faisant leurs visites pastorales comme nous avons dit, sur le diocèse de Besançon, ou dans la ville même. Outre S. Hilaire et S. Germain, plusieurs autres Evêques d'un grand mérite s'assemblerent pour juger l'affaire sur les lieux. On l'examina avec tout le soin et toute la maturité possible; on entendit les témoins, et l'on jugea que Quelidoine devoit lui-même renoncer à l'Episcopat, puisque les canons l'en excluient.

Mais bien loin de s'en tenir à ce jugement, il eut recours à Rome, où il se plaignit qu'on l'avoit condamné injustement. Il scût même si bien faire auprès de S. Léon, qu'il le prévint fortement contre S. Hilaire d'Arles, et commit par-là d'une manière fâcheuse ces deux grands hommes. S. Hilaire en aïant eu avis, passa les Alpes, nonobstant la rigueur

Ibid.

Fleu. H. E. 1. 27.  
n. 4. p. 167.

Leo, ibid.

p. 744.

Ibid.

ep. 10. c. 3. p.  
430.

dé l'hiver, et se rendit à Rome à pied. Malgré sa présence et ses raisons, S. Léon cassa le jugement rendu contre Quelidoine, le déclara absous de ce qu'on l'avoit accusé d'avoir épousé une veuve, et le rétablit dans l'épiscopat. Les raisons qu'en donne ce Pontife sont qu'après avoir entendu à Rome des témoins sur cette affaire, ils avoient déchargé Quelidoine, assurant qu'il avoit été injustement déposé, et qu'ainsi il étoit juste de le rétablir dans sa Dignité. Néanmoins la vie de S. Hilaire, comme nous l'avons remarqué plus haut, porte que les témoins qu'on avoit entendus sur les lieux, avoient rendu un témoignage tout contraire.

Boll. 28. Feb. p.  
742.

Leo, diss. 5. p.  
441-443 | Till. H.  
E. t. 16. p. 744.

Les anciens monuments ne nous fournissent rien sur ce fameux Concile de Besançon, sinon la 10<sup>e</sup> lettre de S. Léon aux Evêques de la Province de Vienne contre S. Hilaire, et la vie de ce Saint par S. Honorat Evêque de Marseille. Celle de S. Romain, Abbé du Monastere de Condat en parle aussi ; mais les Sçavants conviennent que cet endroit y est hors d'œuvre et doit passer pour y avoir été ajouté par quelque copiste zélé pour la mémoire de Quelidoine. Au reste on s'accorde à mettre ce Concile en l'année 444. C'est l'époque que veulent qu'on lui assigne le voiage que S. Hilaire fit en hiver à Rome pour cette affaire, et la lettre de S. Léon écrite à ce sujet en 445 après ce voiage.

## VICTOR,

RHETEUR ET POÈTE CHRÉTIEN.

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Genn. vir. il. c.  
60. p. 28.  
Laun. de. §. Vict.  
p. 39.  
a Genn. ibid not.

Bib. PP. t. 8. p.  
418. 1 | Chor. Poë.  
c. 2. p. 80.

ON a été longtemps sans connoître cet Auteur que sous un nom étranger. Les imprimés de Gennade le nomment Victorinus : ce qui a été suivi jusqu'à M. de Launoy au moins. De même, l'ancien manuscrit de Corbie, qui contient le catalogue des écrivains de Gennade, lui donne le nom de Victorius. Mais l'on convient aujourd'hui que son véritable nom est Claudius Marius Victor. C'est ainsi qu'il est nommé à la tête des différentes éditions de ses poésies,

sans doute conformément au manuscrit; et c'est pour ne l'avoir pas connu sous ce nom, qu'Aubert le Mire a avancé qu'il n'avoit rien vû de ses ouvrages.

Genn. not. *ibid.*

Victor étoit de Provence, ou de Marseille même, comme il paroît par ses habitudes. Il enseignoit la Rhétorique dans cette ville, entre le commencement et le milieu de ce V siècle. Il faut que l'école de Marseille fût encore alors fort considérable. Car on prétend que Corvinus célèbre Orateur de l'Empire, qui étoit de Provence, y enseignoit aussi la Rhétorique, en même temps que Victor, sous l'Empire de Théodose le jeune et de Valentinien III, et non pas Valerien, comme on lit dans le texte de M. du Boulay. Il y avoit une étroite union entre Victor et l'Abbé Salomon, qui pouvoit avoir succédé à Cassien dans le Monastere de Marseille, ou qui s'y étoit peut-être retiré de quelque autre endroit. Victor n'étoit qu'un simple laïc, mais un laïc d'une piété tendre et solide. Il avoit été marié, et avoit au moins un fils nommé Ethere. Vivant dans un siècle de corruption, il gémissoit amerement sur les désordres dont il étoit témoin, sans y prendre d'autre part, et avoit sans cesse l'éternité dans le cœur. Mais bien loin que la régularité de sa vie lui inspirât ou de la présomtion ou de l'orgueil, il reconnoît avec humilité, qu'il n'étoit pas de ce petit nombre de fideles adorateurs en esprit et en vérité, que Dieu se conservoit encore parmi les laïcs, comme parmi les Ecclésiastiques et les Moines. On remarque qu'il n'étoit point versé dans la science Ecclésiastique; son occupation à étudier les lettres humaines ne lui aiant pas permis de s'en faire instruire. On voit cependant par ses poésies qu'il fit une étude particulière de l'Écriture Sainte. Ce fut peut-être pour s'y appliquer avec moins de distraction, qu'il se retira à la campagne où il paroît avoir vécu sur la fin de sa vie. Il mourut selon Gennade, sous les Empereurs Théodose le jeune et Valentinien III: ce qui nous conduit depuis l'an 425, auquel ce dernier commença à regner, jusqu'en l'année 450, que mourut Théodose. Ainsi nous pouvons fixer la mort de Victor à l'an 445 ou environ.

Bib. PP. *ibid.* |  
Genn. c. 60.Egas. Bul. t. 1. p.  
21 | Bail. jug. prej.  
c. 7. § 9. p. 304.Bib. PP. *ib.* p. 28.  
1.Genn. *ibid.*Bib. PP. *ib.*Genn. *ibid.*Bib. PP. *ibid.*Genn. *ibid.*

On l'a souvent confondu avec le fameux Victorin d'Afrique; quoiqu'il y ait presque un siècle de différence entre l'un et l'autre. Ce qui induisoit dans cette erreur, étoit la ressemblance qui se trouve entre leurs noms, leur profession,

Gir. Poë. hist.  
dial. 5. p. 285. |  
Quint. decl. pr. P

Hier. in Gal. pr.  
p. 222.

Cayo, p. 273. 2.

et quelques autres traits qui sont les mêmes dans l'histoire de ces deux Rhéteurs. Car S. Jérôme nous apprend que celui d'Afrique se nommoit Gaius Marius Victorinus; qu'il enseignoit la Rhétorique à Rome, et que ses fonctions de Rhéteur ne lui avoient pas permis de prendre une connoissance suffisante des Saintes Ecritures: ce qui convient comme l'on a vû à Claudius Marius Victor. Cave le confond aussi avec le Poëte Victorius, dont parle S. Sidoine; mais on verra par l'histoire de ce Victorius, qu'il n'y a nul fondement pour appuier cette conjecture.

## §. II.

## SES ÉCRITS.

Genn. vir. ill. c.  
60. p. 28.

Bib. PP. t. 8. p.  
418. 1. 27. 2.

p. 417. 2.

<sup>a</sup> p. 418. 1. Genn.

ib.

<sup>b</sup> Bib. PP. ibid. p.  
417. 1. 2.

2.

Genn. ibid.

Du Pin, bib. t. 4.  
p. 176.

G ENNADE nous apprend que Victor avoit composé un Commentaire sur la Genèse depuis le commencement jusqu'à la mort d'Abraham, divisé en trois livres. Nous avons encore cet ouvrage, qui est un Poëme en vers hexamètres, divisé en trois livres, comme Gennade le marque. Victor y explique l'histoire de la Genèse jusqu'à l'embrassement des Villes de Sodome et de Gomorrhe inclusivement. Il l'entreprend pour l'instruction<sup>a</sup> de son fils, à qui il l'adresse. Il y mit une préface en vers hexamètres, dans laquelle il donne de Dieu une idée aussi magnifique que l'homme est capable de le faire. Il y dit que c'est un crime que de ne pas connoître cet Etre Souverain de toutes choses; mais que l'esprit de l'homme est trop foible et trop borné pour le comprendre. Il y établit fort bien le péché originel, et en marque dignement le remede, en disant que c'est quelque chose de plus grand d'avoir trouvé le secret de vaincre la mort, que de l'avoir ignorée.

Gennade a observé que ce Poëme est écrit d'une maniere fort Chrétienne, et avec beaucoup de pieté; mais que l'ouvrage est foible en lui-même, et les pensées de peu de poids, parceque la littérature profane aiant fait toute l'occupation de l'Auteur, il n'avoit point été instruit dans l'intelligence des Saintes Ecritures. Il y auroit peut-être peu d'habiles gents qui aiant bien lû le Poëme, voudroient souscrire à ce jugement pour ce qui regarde la foiblesse prétendue qu'y a trouvée cet écrivain. Car selon la remarque des critiques moder-



nes, quoique cet ouvrage soit rude, et que les vers en soient durs, le sens néanmoins en est noble, et l'histoire y est fort bien expliquée. Il y a lieu de juger que l'ouvrage de Victor étoit devenu fort rare vers la fin de ce V siècle; puisque S. Avite Evêque de Vienne entreprit alors de traiter le même sujet en cinq livres de Poésies que nous avons encore.

A la fin de ce Poème de Victor se trouve une lettre du même Auteur encore en vers hexamètres, adressée à l'Abbé Salomon. Elle fut écrite de la campagne et envoyée dans la ville de Marseille. C'est un gémissément, ou une censure des mœurs de ce V siècle. Comme Salvien a écrit sur le même sujet, c'est sans doute pour cette raison, que quelques Sçavants lui ont voulu donner ces Poésies de Victor. Notre Poète dans cette lettre se plaint amèrement de ce que ni les ravages des Alains, des Vandales, des Sarmates, et des autres barbares, ni la famine, ni les autres calamités publiques n'avoient servi de rien pour rendre meilleurs les gens de son siècle, étant toujours les mêmes qu'ils étoient auparavant. Il y déclame en particulier avec beaucoup de force, contre les vices du beau sexe, contre son luxe, son affectation à se parer richement, contre le fard, le vermillon, et les autres diverses couleurs, qu'emploïoient les femmes pour se deshonorner, en croïant se rendre plus agréables. Mais Victor fait observer que si les femmes sont coupables en cela, les hommes ne le sont pas moins de le souffrir, au lieu de l'empêcher, comme ils y seroient obligés. Il finit par un motif de consolation à sa juste douleur. C'est que malgré la corruption presque générale de son siècle, on voïoit encore dans le Clergé et dans l'Ordre Monastique des personnes de vertu et d'une piété exemplaire, et qu'il s'en trouvoit même parmi les laïcs.

Les Poésies de Claudius Marius Victor ont paru pour la première fois par les soins de Jean de Gaigny, qui les publia avec celles de S. Avite de Vienne, mais en y faisant divers changements. Cette édition fut faite à Lyon chez Vincent Portonaire l'an 1536 en un volume in-8°. Elles furent réimprimées en 1545 à Paris chez Pierre Drouart, qui y laissa bien des fautes. Guillaume Morel donna une nouvelle édition de l'ouvrage de Victor, qui fut imprimée l'an 1560 en un volume in-8° avec le Poème sur la Genèse, attribué à S. Hilaire de Poitiers, et diverses autres Poésies Chrétiennes. Morel tâcha de corriger les changements qu'y avoit faits Jean de

Bib. PP. *ibid.* p. 427. 2. 428. 1.

p. 428. 1.

Syll. Poë. chr.

Bib. PP. *ibid.* p. 427. 2.

p. 428. 1.

Syll. Poë. chr.

*Ibid.* | Bib. Tell. p. 35. 1.  
a Syll. *ibid.*

*Ibid.* | Bid. Baluz. t. 2. p. 621.

Syll. *ibid.* | Fab. bib. lat. app. p. 35-36.

Bib. Barb. t. 2.  
p. 518. 2.

Chor. Poë. t. 2.  
p. 49. 77.

Syll. Poë. Chr.

Bib. PP. t. 8. p.  
438. 1-428. 2 | P.  
t. 8. p. 580-596.

Gaigny, mais son édition se trouve encore pleine de fautes ; et il y omit la lettre en vers à l'Abbé Salomon. ' Dans cette édition le Poëme de Victor sur la Genése est intitulé ΑΛΗΘΕΙΑΣ, c'est-à-dire, De la Verité. ' Il porte le même titre dans le chœur des Poëtes, où il a été inséré sans la lettre à l'Abbé Salomon. ' Weitzius en avoit promis une nouvelle édition, et s'étoit adressé à Saumaise pour avoir quelques manuscrits, afin d'acquiescer sa promesse. Mais ses mouvements furent inutiles, et son édition projetée n'a point vû le jour. Enfin les Poësies de Victor se trouvent dans le Recueil de George Fabricius, ' et dans les diverses Bibliothèques des Peres, à commencer par celle de Paris en 1575. Dans celles-ci elles font partie du 7<sup>e</sup> tome, p. 342-372. (VII.)

## A N O N Y M E ,

POETE.

Sidon. car. q. v.  
271. 285.

DANS l'énumération que S. Sidoine fait des Poëtes les plus célèbres qui l'avoient précédé, ou qui fleurissoient encore de son temps, il parle d'un certain Poëte qui étoit de Cahors, ou du Quercy, et qu'il met entre ceux de la première classe. L'éloge abrégé qu'il nous en a laissé, nous fait regretter de n'en pas sçavoir davantage, et sur tout d'ignorer même son nom. Ce Poëte étant encore dans sa plus grande jeunesse, quitta son pais natal pour suivre le Comte Boniface, ' lorsqu'en 422, selon S. Prosper, il se retira en Afrique. Après la mort de ce Comte, qui arriva en 432, ' notre Poëte s'attacha au Comte Sebastien, qui avoit épousé la fille de Boniface, ' et qui étant passé d'Espagne en Afrique, devint un grand sùjet de terreur pour Genseric. Mais celui-ci aiant fait avec Sebastien une amitié simulée, le fit ensuite misérablement mourir en 440. On ne sçait point ce que devint notre Poëte après la mort de son protecteur.

Pros. Chr. p. 742.  
p. 744.

<sup>a</sup> Sid. ibid. v.  
277 | not. p. 119.

Pros. Chr. p. 47.  
48.

Sid. car. 9. v.  
271. 275.

v. 280. 285.

Seulement ' S. Sidoine nous apprend qu'il s'étoit fait une très-grande réputation par le talent particulier qu'il avoit pour la poésie, et qu'il méritoit de tenir rang entre les premiers Poëtes du commencement de ce siecle. ' Du temps que ce Saint faisoit le recueil de ses Poësies, c'est-à-dire, vers l'an 468,

---

## S A I N T O R I E N T

EVÊQUE D'AUSCH.

---

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Jusqu'ici la plupart des Auteurs ont parlé de S. Orient d'une manière aussi contraire à la vérité, que différente en elle-même. Les uns sans en donner de preuves solides, ne l'ont fait fleurir qu'au commencement du VI, ou même du VII siècle. <sup>a</sup> D'autres, sur un monument de l'Eglise d'Ausch du XII siècle, prétendent qu'il en fut fait Evêque dès l'an 323, et qu'après l'avoir gouvernée 41 ans, il mourut en 364.

Du Pin, bib. t. 5.  
p. 88 | Fris. bib.  
Ph. p. 73. 2.  
<sup>a</sup> Gall. Chr. nov.  
t. 1. p. 973.

Ils lui donnent pour successeur Armentaire, qui semble être l'Evêque de ce nom qui souscrivit la lettre synodique des Evêques des Gaules au Pape S. Léon en 451. De sorte qu'entre S. Orient et Armentaire il se trouve un vuide de presque cent ans dans le catalogue des Evêques d'Ausch. Mais il nous paroît que le monument sur lequel on s'appuie pour fixer le temps de l'Episcopat de nôtre Saint, est trop éloigné de son siècle, pour y pouvoir fonder quelque certitude.

p. 974.

C'est pourquoi nous croions qu'il faut lui préférer les actes du Saint, que les continuateurs de Bollandus nous ont donnés après le P. Labbe. Car quoique ces Actes ne soient pas originaux, et qu'ils puissent contenir quelques faits qui ne sont pas exactement vrais, ils paroissent néanmoins beaucoup plus anciens que le monument dont nous avons parlé.

Boll. 1. Mai. p.  
61. 1-62. 2.

Selon ces actes, S. Orient étoit un Prélat parfaitement bien instruit de la doctrine de l'Eglise. Si-tôt qu'il se vit élevé sur le Siege Episcopal d'Ausch, il fit son capital de l'instruction de son peuple. Il y avoit encore des païens dans son Diocèse, comme il y en avoit vers le même temps aux environs d'Auxerre. S. Orient se servit avec tant de succès de son sçavoir pour les tirer de l'erreur, qu'eux ouvrant les yeux reconnurent celui dont ils tenoient la vie, renoncèrent à la vanité de leurs idoles, consentirent à embrasser l'Evangile, et à recevoir le baptême. La foi et la vertu du Saint Evêque le rendirent si

p. 61. n. 1.

n. 2.

respectable aux yeux de son peuple, qu'il bénissoit Dieu de lui avoir donné un si digne Pasteur.

Ori. com. 1. 1. p. 17 | 1. 2. p. 29.

Il paroît en effet par les écrits qui nous restent de Saint Orient, qu'il avoit une piété tendre et solide, et beaucoup de zèle pour détruire le regne du vice et établir l'empire de la vertu. Il nous y a laissé aussi de grands traits de son humilité. Il s'y qualifie en plus d'un endroit le plus grand des pécheurs, et conjure ses Lecteurs de se souvenir de lui, afin que par le secours des prières des Saints il pût obtenir le pardon de ses péchés.

Boll. ibid. n. 3.

Il étoit déjà avancé en âge, lorsque vers 439 l'Empereur envoya Aëce et Littorius avec une armée contre Théodoric, l'ancien roi des Gots qui regnoit alors dans Toulouse. Ce Prince Arien, craignant l'issue de la guerre, eut recours à S. Orient pour obtenir la paix par son entremise. Le Saint touché de l'affection de ce Roi, et sans doute encore plus de celle des Fideles qui étoient enfermés avec lui dans Toulouse, voulut bien se charger de l'ambassade auprès des Généraux Romains. Aëce le reçut avec beaucoup d'honneur et de respect, se recommandant avec instance à ses prières. On rapporte à la foi qu'il fit paroître en cette occasion, le bonheur qu'il eut ensuite d'échapper aux effets funestes de cette guerre. Au contraire Littorius, n'ayant fait voir que du mépris pour notre Saint, sans vouloir écouter les propositions de paix, fut la victime de son obstination; ayant été pris par ceux qui étoient dans Toulouse.

Boll. ibid. p. 60. n. 4.

Ce fait qui regarde l'ambassade de S. Orient, paroîtroit assez extraordinaire, s'il n'étoit appuyé sur la vénération que lui ont toujours portée les Toulousains, et que l'on croit être venue de l'assistance qu'il leur prêta alors. On l'appuie même sur un endroit de Salvien pris de son 7<sup>e</sup> livre sur la Providence, où il dit expressément que les Gots dans la crainte où ils étoient des Romains, ayant plus de confiance en Dieu qu'en leurs propres forces, avoient député à ceux-ci des Evêques Catholiques pour leur demander la paix; mais que les Romains presumant d'eux-mêmes les avoient rejettés, sans vouloir les écouter: ce qui s'accorde parfaitement avec l'ambassade de notre Saint vers Aëce et Littorius. Ses actes parlent encore avec éloge du soin qu'il prit de secourir les pauvres et les étrangers, de consoler les affligés, de racheter les captifs, de convertir les hérétiques. Ils lui attribuent aussi la

p. 62. n. 4.

# S A I N T O R I E N T

EVÊQUE D'AUSCH.

## §. I.

### HISTOIRE DE SA VIE.

Jusqu'ici la plûpart des Auteurs ont parlé de S. Orient d'une manière aussi contraire à la vérité, que différente en elle-même. Les uns sans en donner de preuves solides, ne l'ont fait fleurir qu'au commencement du VI, ou même du VII siècle. <sup>a</sup> D'autres, sur un monument de l'Eglise d'Ausch du XII siècle, prétendent qu'il en fut fait Evêque dès l'an 323, et qu'après l'avoir gouvernée 41 ans, il mourut en 364. Ils lui donnent, pour successeur Armentaire, qui semble être l'Evêque de ce nom qui souscrivit la lettre synodique des Evêques des Gaules au Pape S. Léon en 451. De sorte qu'entre S. Orient et Armentaire il se trouve un vuide de presque cent ans dans le catalogue des Evêques d'Ausch. Mais il nous paroît que le monument sur lequel on s'appuie pour fixer le temps de l'Episcopat de nôtre Saint, est trop éloigné de son siècle, pour y pouvoir fonder quelque certitude.

C'est pourquoi nous croïons qu'il faut lui préférer les actes du Saint, que les continuateurs de Bollandus nous ont donnés après le P. Labbe. Car quoique ces Actes ne soient pas originaux, et qu'ils puissent contenir quelques faits qui ne sont pas exactement vrais, ils paroissent néanmoins beaucoup plus anciens que le monument dont nous avons parlé. Selon ces actes, S. Orient étoit un Prélat parfaitement bien instruit de la doctrine de l'Eglise. Si-tôt qu'il se vit élevé sur le Siege Episcopal d'Ausch, il fit son capital de l'instruction de son peuple. Il y avoit encore des païens dans son Diocèse, comme il y en avoit vers le même temps aux environs d'Auxerre. S. Orient se servit avec tant de succès de son sçavoir pour les tirer de l'erreur, qu'eux ouvrant les yeux reconnurent celui dont ils tenoient la vie, renoncèrent à la vanité de leurs idoles, consentirent à embrasser l'Evangile, et à recevoir le baptême. La foi et la vertu du Saint Evêque le rendirent si

Du Pin, lib. t. 5.  
p. 88 | Fris. bib.  
Ph. p. 73. 2.

<sup>a</sup> Gall. Chr. nov.  
t. 1. p. 973.

p. 974.

Boll. 1. Mai. p.  
61. 1-62. 2.

p. 61. n. 1.

n. 2.

respectable aux yeux de son peuple, qu'il bénissoit Dieu de lui avoir donné un si digne Pasteur.

Ori. com. 1. 1. p.  
17 | 1. 2. p. 29.

Il paroît en effet par les écrits qui nous restent de Saint Orient, qu'il avoit une piété tendre et solide, et beaucoup de zèle pour détruire le regne du vice et établir l'empire de la vertu. Il nous y a laissé aussi de grands traits de son humilité. Il s'y qualifie en plus d'un endroit le plus grand des pécheurs, et conjure ses Lecteurs de se souvenir de lui, afin que par le secours des prières des Saints il pût obtenir le pardon de ses péchés.

Boll. ibid. n. 3.

Il étoit déjà avancé en âge, lorsque vers 439 l'Empereur envoya Aëce et Littorius avec une armée contre Théodoric, l'ancien roi des Gots qui regnoit alors dans Toulouse. Ce Prince Arien, craignant l'issue de la guerre, eut recours à S. Orient pour obtenir la paix par son entremise. Le Saint touché de l'affection de ce Roi, et sans doute encore plus de celle des Fidéles qui étoient enfermés avec lui dans Toulouse, voulut bien se charger de l'ambassade auprès des Généraux Romains. Aëce le reçut avec beaucoup d'honneur et de respect, se recommandant avec instance à ses prières. On rapporte à la foi qu'il fit paroître en cette occasion, le bonheur qu'il eut ensuite d'échapper aux effets funestes de cette guerre. Au contraire Littorius, n'ayant fait voir que du mépris pour notre Saint, sans vouloir écouter les propositions de paix, fut la victime de son obstination; ayant été pris par ceux qui étoient dans Toulouse.

Boll. ibid. p. 60.  
n. 4.

Ce fait qui regarde l'ambassade de S. Orient, paroîtroit assez extraordinaire, s'il n'étoit appuyé sur la vénération que lui ont toujours portée les Toulousains, et que l'on croit être venuë de l'assistance qu'il leur prêta alors. On l'appuie même sur un endroit de Salvien pris de son 7<sup>e</sup> livre sur la Providence, où il dit expressément que les Gots dans la crainte où ils étoient des Romains, ayant plus de confiance en Dieu qu'en leurs propres forces, avoient député à ceux-ci des Evêques Catholiques pour leur demander la paix; mais que les Romains presumant d'eux-mêmes les avoient rejettés, sans vouloir les écouter: ce qui s'accorde parfaitement avec l'ambassade de notre Saint vers Aëce et Littorius. Ses actes parlent encore avec éloge du soin qu'il prit de secourir les pauvres et les étrangers, de consoler les affligés, de racheter les captifs, de convertir les hérétiques. Ils lui attribuent aussi la

p. 62. n. 4.

gloire d'avoir rétabli la paix dans son pays, ' et d'avoir fait quelques miracles durant sa vie et après sa mort. n. 4-6.

On a vû que S. Orient vivoit encore en 439. On ignore l'année précise de sa mort. ' L'Eglise l'honore comme un Saint au premier jour de Mai. ' Les villes d'Ausch et de Toulouse le reconnoissent même pour leur patron. ' Il y a dans la première de ces deux villes, où il est nommé vulgairement Saint-Orens, un célèbre Monastere de son nom sous l'Ordre de Cluni. Comme S. Orient aura pû vivre jusqu'après l'an 440, il est aisé qu'il ait eu pour successeur immédiat Armentaire, qui se trouve avoir signé la letre synodique des Evêques des Gaules à S. Léon l'an 451. p. 90 n. 2. n. 1. 4. n. 1.

## §. II.

## SES ÉCRITS.

Nous avons sous le nom de S. Orient un ouvrage en vers, intitulé *Commonitorium*, que nous pouvons traduire Mémoire ou Avertissement. Ce titre étoit assez commun au commencement de ce siecle; Marius Mercator, Vincent de Lérins, et quelques autres, qui écrivoient vers le même temps que S. Orient, l'aïant mis comme lui, à la tête de quelques-uns de leurs ouvrages. Il n'y a aucun lieu de douter que celui que nous avons, intitulé de la sorte sous le nom de S. Orient, ne soit véritablement de lui. Mart. vet. Scri. p. 1. 29.

1°. ' Il est certain par l'ouvrage même, comme l'a fort bien remarqué Dom Martene, et Oudin après lui, qu'il a été composé par un Gaulois, ou au moins par une personne qui demuroit dans les Gaules, et qui avoit été témoin des ravages qu'il décrit d'une maniere fort pathétique. Ori. com. 1. 2. p. 23 | Mart. ibid. pr. p. 5 | Oud. Scrip. t. 1. p. 1269.

2°. Il est encore certain ' que la description que l'Auteur fait des ravages qui avoient désolé nos Gaules; c'est-à-dire des guerres fréquentes, des incendies causés par les guerres, des violences exercées par les barbares, des trahisons, de la mauvaise foi qui y regnoit, de la famine qui l'avoit affligée depuis peu: il est, dis-je, certain que cette description convient parfaitement au triste état ou étoient réduites nos Gaules durant les premières années de ce siecle. Pour s'en convaincre à n'en pas douter, il n'y a qu'à y comparer ce qu'en ont écrit divers Auteurs contemporains et tous Gaulois, Ori. ibid.

comme le Poëte Anonyme dans son poëme sur la Providence, Salvien dans ses livres sur le même sujet, S. Prosper et son abrégiateur en divers endroits de leurs chroniques, et Claudius Marius Victor dans sa lettre à l'abbé Salomon.

Ori. com. 1. 2. p.  
29.

3°. Non seulement le nom d'Orient se trouve à la tête du Mémoire ou Avertissement dont nous parlons; mais, il est même inséré dans le corps de l'ouvrage, qui est de telle nature qu'on n'y peut changer ce nom pour celui d'Oresius par exemple, sans corrompre visiblement le texte et rendre le vers défectueux :

Ut peccatores vincens Orientius omnes.

Mart. ibid. pr. p.  
3.

Ce nom a été connu dans les siècles qui ont suivi, et s'y est conservé le même, comme il paroît et par Fortunat de Poitiers, et par Sigebert de Gemblours. Le premier relevant les poésies de S. Orient dit :

Paucaque perstrinxit florente Orientius ore :

l'autre faisant l'éloge de son Mémoire nommément, parle ainsi, *Orientius Commonitorium scripsit metro heroïco, ut mulceat legentem suavi loquio.*

Ibid. p. 5 | Bib.  
PP. t. 8. p. 875.  
2 | Bib. Hisp. vet.  
t. 1. p. 206 | Cave  
p. 326. 2.

Il n'en faut pas davantage pour assurer cet ouvrage à S. Orient Evêque d'Ausch, et pour détruire les différentes Opinions de ceux qui l'ont donné, les uns à Orese, à qui S. Sidoine adresse vers 482 la 12<sup>e</sup> lettre de son 9<sup>e</sup> livre, et qui étoit un Espagnol de la Tarragonoise; les autres à Oronce ou Orence, qui assista aux Conciles de Tarragone et de Gironne en 516 et 517, si néanmoins Oronce et Orese sont deux différentes personnes. Oudin, qui avoit cru d'abord avec le P. Labbé, que S. Orient n'avoit fleuri qu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, et qui avoit ensuite jugé avec Cave qu'il y avoit plus d'apparence qu'il étoit le même qu'Oronce dont nous venons de parler, n'a pas fait difficulté dans la suite de changer de sentiment. Il avoue que depuis que Dom Martene a publié l'ouvrage entier de notre Auteur, il lui paroît prouvé démonstrativement que S. Orient est plus ancien que le VI<sup>e</sup> siècle; qu'il étoit Gaulois et Evêque d'Ausch. Ce seroit perdre le temps, que de s'amuser à réfuter plus amplement les opinions contraires. Il suffit de lire avec attention l'ouvrage dont il s'agit, pour se rendre au sentiment que nous venons d'établir.

Oud. Scrip. t. 1.  
p. 1268.

p. 1269.



' Cet ouvrage est écrit, non en vers héroïques, comme Sigebert l'a avancé, mais en vers élégiaques, et divisé en deux livres. C'est proprement une instruction qui découvre la voie qu'il faut tenir, et celle qu'il faut éviter, pour arriver à la vie éternelle. ' Dans le premier livre S. Orient pose d'abord ce grand principe, que nous ne naissons que pour chercher et aller à Dieu, qui a fait le ciel, la mer et la terre. ' Qu'il faut croire en lui d'une foi religieuse, et l'aimer comme il nous le commande lui-même, de tout nôtre cœur, de tout nôtre esprit et de toutes nos forces. ' Il détaille ensuite les motifs de cette obligation en montrant que c'est Dieu qui nous a fait tout ce que nous sommes, ' et de qui nous tenons toutes les commodités de la vie. ' De-là il passe au commandement d'aimer le prochain, ' qu'il dit nous être enseigné par l'affection que les bêtes ont elles-mêmes les unes pour les autres dans la même espece. ' Il appuie ces devoirs sur les motifs de la résurrection dernière, ' et de l'immortalité de l'ame. ' Il insiste beaucoup sur l'obligation d'éviter la vûe et le commerce avec les femmes, ' et déclame fortement contre l'avarice.

' Dans son second livre il agit contre divers autres vices, la vaine gloire, le mensonge, la gourmandise, ' et sur tout contre l'ivrognerie, dont il décrit d'une maniere pathétique les suites honteuses et funestes. ' Il finit par une vive description des supplices de l'enfer pour les méchants, et des récompenses éternelles pour les bons. En un mot, tout ce que contient cet ouvrage, est digne d'un Saint pour les sentiments; et quoique le style n'ait pas l'élévation de quelques autres poësies du commencement de ce siecle, il est néanmoins serré et nerveux, au jugement de M. du Pin, et n'a rien ni de languissant ni de barbare.

Le Mémoire de S. Orient demeura enseveli dans la poussiere, jusqu'à ce que ' Martin Delrio Jésuite en aiant découvert le premier livre dans un manuscrit de l'Abbaïe d'Anchin, le donna au public avec des notes, mais aussi avec de grandes lacunes. Cette premiere édition fut faite à ' Anvers, non chez Tournesius, comme le marque M. du Pin, mais chez Joachim Trognez en un volume in-12° l'an 1599, selon la Bibliotheque Espagnole, ou 1600, selon les autres. ' Il y en eut une autre édition à Salamanque chez Antoine Taberniel, en un volume in-4° l'an 1604. ' Il fut encore imprimé au mê-

Mart. vet. Scrip.  
p. 1-29.

Ori. com. l. 1. p.  
2.

p. 3.

p. 4.

p. 4. 5.

p. 5.

p. 6.

p. 8.

p. 9.

p. 9-13.

p. 14-16.

l. 2. p. 18-20.

p. 20. 21.

p. 26-29.

Du Pin, bib. t. 3.  
p. 88.

Mart. vet. Scrip.  
pr. p. 4.

Bib. Hisp. vet. t.  
1. p. 207. 2.

Ibid. | Bib. Bal. 1.  
p. 167 | Bib. Tell.  
p. 25. 2.

Cave, ibid | Oud.  
ib d. p. 1268.

V SIECLE.

256 S. ORIENT, EVÊQUE D'AUSCH.

- me endroit et en même volume l'an 1644. ' André Rivinus en donna une autre édition avec des notes, qui parut à Leipzig l'an 1651 en un volume in-8°. Dès 1618, il passa dans la Bibliothèque des Peres imprimée à Cologne, ' puis dans les suivantes de Paris et de Lyon. Toutes ces éditions ne contiennent, comme nous avons dit, que le premier livre du Mémoire de S. Orient. Mais ' Dom Edmond Martene aiant recouvré l'ouvrage entier dans un manuscrit de l'Eglise Collégiale de S. Martin de Tours, ancien environ de 800 ans, le fit imprimer de nouveau ' à la tête de la nouvelle collection des anciens Ecrivains, qu'il publia en 1700 en un volume in-4°. ' Il l'a publié encore en 1717 au commencement du 5<sup>e</sup> volume de son *Thrësor d'Anecdotes*.
- ' A la suite du Mémoire il nous a donné quelques autres petites pieces de poésies du même auteur, qui s'étoient trouvées dans le même manuscrit. Elles sont toutes sur des matieres de pieté, et dignes de l'occupation d'un Saint. Il y en a sur la sainte Trinité, sur la Nativité du Sauveur, sur les divers noms propres et impropres qu'on lui donne, sur l'explication de ces mêmes noms. Les autres sont ou des cantiques ou des prieres. Il semble qu'on ne les a pas toutes : car le manuscrit en promet 24, et il n'en contient que deux. ' A la tête de la premiere se lisent ces mots, *Incipiunt orationes Orientij numero XXIV*; et à la tête de la seconde se trouve cette inscription, *Incipit XXIV*.
- me endroit et en même volume l'an 1644. ' André Rivinus en donna une autre édition avec des notes, qui parut à Leipzig l'an 1651 en un volume in-8°. Dès 1618, il passa dans la Bibliothèque des Peres imprimée à Cologne, ' puis dans les suivantes de Paris et de Lyon. Toutes ces éditions ne contiennent, comme nous avons dit, que le premier livre du Mémoire de S. Orient. Mais ' Dom Edmond Martene aiant recouvré l'ouvrage entier dans un manuscrit de l'Eglise Collégiale de S. Martin de Tours, ancien environ de 800 ans, le fit imprimer de nouveau ' à la tête de la nouvelle collection des anciens Ecrivains, qu'il publia en 1700 en un volume in-4°. ' Il l'a publié encore en 1717 au commencement du 5<sup>e</sup> volume de son *Thrësor d'Anecdotes*.
- ' A la suite du Mémoire il nous a donné quelques autres petites pieces de poésies du même auteur, qui s'étoient trouvées dans le même manuscrit. Elles sont toutes sur des matieres de pieté, et dignes de l'occupation d'un Saint. Il y en a sur la sainte Trinité, sur la Nativité du Sauveur, sur les divers noms propres et impropres qu'on lui donne, sur l'explication de ces mêmes noms. Les autres sont ou des cantiques ou des prieres. Il semble qu'on ne les a pas toutes : car le manuscrit en promet 24, et il n'en contient que deux. ' A la tête de la premiere se lisent ces mots, *Incipiunt orationes Orientij numero XXIV*; et à la tête de la seconde se trouve cette inscription, *Incipit XXIV*.

---

S A I N T G E R M A I N

ÉVÊQUE D'AUXERRE.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

SI nous donnons rang à S. Germain entre nos doctes Gaulois, c'est moins pour les monuments qui nous restent de son sçavoir, que pour la grande réputation de sa doctrine, qui le fait regarder comme l'Apôtre de la grace de J. C. dans la Grande-Bretagne. ' Il nâquit à Auxerre d'une famille illustre, plusieurs années avant la fin du IV siecle. Dès son enfance il fut

Sur. 31. Jul. p  
409. n. 1.

fut élevé dans l'étude des belles Lettres, où il se rendit très-habile, tant par l'application qu'il y donna, que par la beauté de son génie. Au sortir des Ecoles des Gaules il alla à Rome étudier le Droit. Ensuite il plaida avec succès devant les Préfets du Prétoire, et épousa durant ce temps-là une personne distinguée par sa noblesse, ses grands biens et la régularité de ses mœurs. Ce fut ainsi, remarque l'auteur de sa vie, que par un dessein caché de Dieu, Germain qui étoit destiné à faire un jour les fonctions d'un successeur des Apôtres, s'y disposa dès-lors sans le sçavoir. L'éloquence à laquelle il s'exerçoit dans le Barreau, le prépara à la prédication de la parole de Dieu, comme la science du Droit le préparoit à rendre la justice, et comme son mariage dépositoit en faveur de sa chasteté.

Bien-tôt l'éclat de son mérite lui donna entrée dans les charges. Il fut établi Duc ou Général des Troupes de diverses provinces, et comme l'on croit, de la Marche Armorique et Nervicane, qui comprenoit la première et seconde Aquitaine, la Senonoise, la seconde et troisième Lyonnaise. Revêtu de cette charge, il alla passer quelque temps à Auxerre, où il vivoit, non en Chrétien, quoiqu'il en eût déjà reçu le caractère, mais en jeune homme qui ne cherchoit qu'à faire admirer son adresse sur-tout à la chasse. Il en élevoit même des trophées, qui blessaient la Religion Chrétienne, sans que les fréquents avis de S. Amateur alors Evêque de la Ville l'en pussent détourner. Le S. Prélat saintement indigné d'une telle conduite, fit enlever et jeter loin de la ville ces trophées de vanité : ce qui irrita Germain contre lui, de sorte qu'il se porta jusqu'à le menacer de lui ôter la vie.

Mais S. Amateur, à qui Dieu avoit révélé que le temps de sa mort étoit proche, et que ce même Germain, qui paroisoit si peu disposé à l'Episcopat, lui succéderoit, l'ordonna Prêtre de la manière surprenante que tout le monde sçait. Puis aiant accompli ce que Dieu demandoit de lui, il mourut le premier jour de May 418, en recommandant à son peuple de faire ordonner Germain à sa place. Il le fut en effet le 7<sup>e</sup> jour de Juillet suivant, qui tomboit un Dimanche. L'opposition que lui seul y apporta, fut inutile. Les personnes mêmes qu'il avoit amenées pour empêcher son élection, se déclarerent contre lui, et il fut contraint de se rendre.

Ibid.

Till. H. E. t. 15.  
p. 8.Sur. ibid. p. 406.  
407. n. 2.

p. 407. n. 2.

p. 408. n. 6.

Sur. ibid. n. 5.  
Nor. hist. Pel.  
2. c. 12. p. 261.

Sur. ibid. n. 7.

Ibid.

p. 408-416. n. 8-18.

Till. ibid. p. 15 |  
Pros. Chr. p. 741.Pros. in coll. c.  
21. n. 2 | chr. p.  
744.Sur. 29. Jul. p.  
390.  
31. Jul. p. 416  
n. 19.

Pros. chr. p. 744.

Sur. ibid. p. 417.  
n. 23.

Ibid.

Dès lors il changea entierement de vie. Il foula aux pieds les pompes du siecle. Il distribua ses biens aux pauvres pour embrasser leur pauvreté. Sa femme devint sa sœur. Tout le cours de son Episcopat, qui dura assez long-temps, ne fut qu'une suite continuelle d'austérités, qui seroient incroyables, si elles n'étoient aussi attestées qu'elles le sont. Ce ne fut qu'un enchaînement d'actes d'une vertu héroïque, soutenue par une foi vive, et par un don continuel de miracles.

Les Pélagiens quoique condamnés par l'Eglise en 418, ne se rendirent point à son jugement. Quelques-uns d'entre eux allerent inutilement chercher des protecteurs en Orient. D'autres retournerent dans la Grande-Bretagne, d'où ils étoient sortis, et y corrompirent les peuples par leur pernicieuse doctrine, aiant à leur tête un Agricole fils de Sévérien, l'un de leurs Evêques. En peu de temps presque toute cette grande Isle fut infectée de l'erreur. Les Catholiques alarmés envoierent des Députés aux Evêques des Gaules vers 428, comme nous avons dit plus amplement ailleurs, pour leur représenter le péril où ils étoient, et la nécessité qu'il y avoit de secourir promptement la foi orthodoxe. Sur cela les Evêques Gaulois tinrent une grande assemblée, et d'un commun avis on pria S. Germain et S. Loup Evêque de Troïes, qui avoient tous deux la vertu et la grace des Apôtres, de se charger de cette commission. Plus elle paroissoit pénible, plus ces deux Saints Héros l'accepterent avec joie et s'en acquitterent avec diligence, suivant l'ardeur de leur foi. Le Pape S. Célestin y joignit son autorité; et nos deux Saints évêques partirent pour leur mission en 429.

Etant arrivés dans l'Isle, ils commencerent à prêcher d'abord dans les Eglises, puis en pleine campagne à cause du grand nombre de peuple qu'attiroient leurs prédications. On remarquoit en eux une autorité presque égale à celle des Apôtres, un sçavoir éminent, une puissance qui supposoit de grands mérites, et un talent particulier pour établir la vérité qu'ils annonçoient. Les Catholiques s'affermissoient dans la foi; ceux qui avoient été seduits, reconnoissoient leur erreur, et l'abjuroient; et presque tous les Bretons sans délai embrasserent la vérité.

Il ne restoit plus que les Chefs de l'erreur, qui se tenoient cachés, sans oser paroître. Enfin la honte les tira de leurs retraites, et leur fit prendre le dessein de hazarder une confé-

rence publique en présence de tout le peuple, qui devoit en être le spectateur et le juge. On convint du lieu, où ils parurent avec beaucoup de faste et d'ostentation. Mais nos deux saints Evêques les pousserent si vivement par les paroles de l'Écriture, et par la force de leurs raisonnemens qu'ils eurent la honte de se voir confondus devant tout le peuple, qui put à peine s'empêcher de se jeter sur eux pour les mettre en pieces. Par ce moien soutenus de l'éclat de leurs miracles S. Germain et S. Loup vinrent à bout de détruire l'hérésie, de confondre ses fauteurs, et de faire rentrer dans la pureté de la foi ceux qui avoient été engagés dans des opinions contraires.

p. 418.

n. 24-27.

A cette victoire sur l'hérésie Pélagienne les deux saints Evêques en ajoutèrent une autre sur le Paganisme, en baptisant plusieurs soldats Bretons qui n'étoient pas encore Chrétiens.

p. 419. n. 28.

Après de si illustres triomphes les deux saints Prélats quitterent la Grande-Bretagne et revinrent dans les Gaules.

Did.

Mais au bout de 16 à 17 ans S. Germain fut encore obligé d'y retourner avec S. Sévere Evêque de Treves. Le sujet de ce voiage fut encore l'hérésie Pélagienne, qu'un petit nombre de personnes tâchoit de répandre dans l'Isle. S. Germain eut un aussi heureux succès dans cette seconde commission, qu'il l'avoit eu dans la première. Ce reste de Pélagiens fut ou converti ou chassé du pais; et l'Isle conserva depuis la foi dans sa pureté.

p. 421. 422. n. 1.  
2. 4.

A peine S. Germain fut-il de retour à Auxerre, que les Provinces Armoriques envoïerent implorer son secours contre Eocaric, qu'Aëce Ministre de l'Empire envoïoit pour les punir de leur révolte. Le saint Evêque qui ne donnoit point de bornes à sa charité, entreprit aussi-tôt de s'opposer lui seul à ce Roi barbare. Il alla à sa rencontre pour l'arrêter, et il le fit avec une liberté qui lui inspira du respect et de l'admiration. Mais pour terminer cette affaire S. Germain fut encore obligé d'aller trouver l'Empereur, qui étoit alors à Ravenne.

p. 422. n. 5.

Presque chaque jour de sa route fut marqué par quelque guérison miraculeuse. Il fut reçu de l'Imperatrice Placidie mère du jeune Valentinien III, et de toute leur Cour avec des honneurs extraordinaires. Ce fut-là le terme des travaux Apostoliques de S. Germain. Il mourut à Ravenne même le 31<sup>e</sup> jour de Juillet 448, après avoir passé dans l'Epis-

p. 424. n. 13.

p. 422-424,

n. 14.

p. 427. n. 25.

n. 22-24.

Till. *ibid.* p. 24.  
25.

copat 30 ans et 25 jours. ' Son corps fut rapporté avec beaucoup de solennité à Auxerre, ' où il se conserva dans le Monastère de son nom jusqu'au temps des Calvinistes, qui n'ont pas eu horreur de réduire en cendres un Temple si précieux du Saint Esprit.

Cass. vit. p. 47. 1.

2.

Il est aisé de juger par le détail de la vie de S. Germain, que ce n'est point assurément lui, ' qui alla à Rome avec le Diacre Cassien en 405 pour la défense de S. Chrysostôme, comme Simler dans la vie de Cassien l'a soupçonné. L'on peut aussi assûrer ' contre ce que d'autres ont cru, que ce n'est point non plus S. Germain, qui fit revenir de ses erreurs le Prêtre Léporius.

Boll. 3. Mar. p.  
242.Sur. 31. Jul. p.  
416. 417. n. 20.  
21.

p. 421. n. 1.

Bail. 17. Mar. p.  
217. 218.

Mais nous ne devons pas oublier de marquer ici que l'illustre sainte Geneviève Patrone de Paris, ' se faisoit gloire d'avoir eu nôtre Saint pour maître. ' Il est certain qu'en passant par Nanterre pour aller dans la Grande Bretagne, il lui donna les premières instructions pour vivre en vierge Chrétienne, ' et qu'une autre fois il dissipa par une visite qu'il lui rendit, les fâcheux discours que des gens mal intentionnés tenoient sur son compte. ' De même l'illustre S. Patrice Apôtre de l'Hibernie ou d'Irlande, peut passer pour disciple de S. Germain, qui le retint à deux différentes fois plus de trois ans auprès de lui, et qui le forma au ministère de l'Eglise. Ce fut encore lui qui lui donna les plus importants avis pour sa mission parmi les Barbares de l'Hibernie.

Mah. lit. 1. 3. p.  
329-332.Till. *ibid.* p. 6.Sur. *ibid.* p. 420.  
n. 33.Till. *ibid.* p. 19.

' On a encore la Messe que l'on disoit autrefois le jour de la fête de S. Germain, selon la Liturgie Gallicane. Elle est toute remplie des éloges de ses vertus, et des travaux apostoliques, que son amour pour la foi et pour la charité lui ont fait entreprendre pendant 30 ans en divers endroits de la terre. ' On peut dire que S. Martin et lui, sont les Saints les plus révéérés de la France, où l'on trouve par-tout des Eglises sous leur invocation. ' S. Hilaire d'Arles avoit pour S. Germain un respect particulier, et l'honoroit comme son pere et un homme apostolique. Il l'avoit connu à Arles même, où le Saint avoit fait un voiage; ' et l'un et l'autre avoient reçu conjointement les plaintes sur lesquelles Quelidoine Evêque de Besançon fut déposé en 444, comme nous avons dit plus amplement ailleurs.

## §. II.

## SES ECRITS.

IL ne paroît nulle part aujourd'hui aucun monument qui porte le nom de S. Germain d'Auxerre. Mais il s'en trouve un, qui peut fort probablement être de lui, dans un manuscrit de l'Abbaïe de S. Gal en Suisse, que l'on jugeoit ancien de mille ans avant la fin du dernier siècle. Cet ouvrage porte pour titre, *Liber Sancti Ambrosii Episcopi in laude Sanctorum compositus* : Traité de S. Ambroise Evêque composé à la louange des Saints. On a peine à comprendre comment on s'est avisé de faire porter à cet écrit le nom de ce Pere ; puisque l'Auteur l'y nomme en l'apostrophant. Dom Mabilon l'ayant fait copier pour les éditeurs de S. Ambroise, et ceux-ci l'ayant examiné, ils ont reconnu que c'est un sermon prêché par un Evêque anonyme, qui y fait mention de son retour de la Grande Bretagne, où il avoit fait un assez long séjour pour y rétablir la paix.

Amb. t. 2. pr. p.  
3.

Nous ne connoissons point dans l'antiquité jusqu'où remonte l'ancienneté du manuscrit qui contient cette piece, aucun Evêque à qui les traits qui la caractérisent, conviennent mieux qu'à S. Germain d'Auxerre, ou à S. Loup de Troïes. Il n'y a qu'à se rappeler le voïage que ces deux grands Prélats firent ensemble dans la Grande Bretagne, pour y calmer les troubles que l'hérésie de Pélage avoit causés dans cette Isle, comme nous l'avons rapporté assez au long. Mais de ces deux Evêques la prévention est en faveur de S. Germain à l'égard de l'Auteur de cette piece. La raison en est que l'Auteur de sa vie nous le représente comme le chef de cette célèbre mission, dans laquelle il paroît avoir tout fait en la compagnie de S. Loup. D'ailleurs il fit deux fois le voïage pour le même sujet, ce que ne fit pas ce dernier ; et le long séjour qu'y fit l'Auteur de ce sermon, empêche qu'on ne le donne à S. Sévere de Trèves, compagnon de S. Germain dans le second voïage qui fut de peu de durée.

On dit que les Actes qui contiennent histoire de ce que firent S. Germain et S. Loup dans leur mission, sont entre les mains d'une personne célèbre. Si ces Actes existent réellement, comme on le dit, la présomtion est encore pour les regarder comme l'ouvrage de S. Germain.

TH. H. E. t. 13.  
p. 16.

---

## SAINT HILAIRE,

EVÊQUE D'ARLES.

---

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Till. H. E. t. 15.  
p. 36.

<sup>a</sup> Hil. de Hon. p.  
23. 1.

Leo, t. 1. p. 733.  
c. 4 | Genn. vit.  
ill. c. 69.

Leo, ibid. p. 733.  
c. 1 | p. 735. c.  
3.

p. 732. c. 1.  
<sup>b</sup> p. 733. c. 3.  
p. 732. c. 1.

p. 732. c. 2 | Hil  
de Hon. p. 23. 2.

Hil. ib. p. 33. 2 |  
23. 2 | 24. 1. 2.

Ibid | Leo, p. 733.  
c. 3.

Leo, p. 735. c. 3.

p. 736. c. 6 | Till.  
ibid. p. 43.

Leo, q. 737, c. 6.  
7 | Till. p. 44.

**S**AINTE HILAIRE naquit au commencement de ce siècle, on ne sait pas bien précisément en quel lieu. <sup>a</sup> Il paroit cependant que ce fut dans le même pays que S. Honorat son prédécesseur, c'est-à-dire dans l'ancienne Belgique sur les confins de la Lorraine et de la Bourgogne. Sa famille étoit illustre ; mais il en fut peut-être le plus grand ornement. Il reçut une éducation conforme à sa naissance. Il étudia l'éloquence et les belles lettres, et acquit une parfaite connoissance de tout ce que les anciens Philosophes ont eu de plus élevé et de plus solide. Comme il avoit beaucoup de vivacité d'esprit, et un génie excellent, <sup>b</sup> il devint bien-tôt un torrent d'éloquence que rien ne pouvoit épuiser. Ces qualités acquises recevoient un grand relief par le riche naturel et les agréments, que la nature avoit mis en sa personne.

Tous ces avantages soutenus par les grandes esperances que peuvent donner la noblesse et les richesses, tenoient Hilaire attaché au monde, et le mettoient en danger d'y faire naufrage. S. Honorat son parent rompit heureusement ses liens, le gagna à Dieu, et l'emmena avec lui dans le desert de Lerins, dont il étoit déjà Abbé, comme nous avons dit ailleurs. Rien n'est plus édifiant pour l'Eglise, que la maniere dont il raconte lui-même, et son Panégyriste après lui, qu'il fut arraché au siècle, plus par les prieres de S. Honorat, que par ses exhortations. Hilaire fit en peu de temps sous cet habile maître de grands progrès dans la vertu.

Peu de temps après S. Honorat fut élevé sur le Siege Episcopal de la Ville d'Arles ; et ce saint Prélat étant mort au bout de deux ans et quelques mois, le 16 de Janvier 429, S. Hilaire fut ordonné à sa place Evêque de l'Eglise la plus considérable qui fût alors dans les Gaules ; quoiqu'il n'eût en-



core que 28 à 29 ans. Mais s'il fut honoré par cette dignité, l'on peut dire qu'il ne l'honora pas moins par ses vertus et par sa sagesse. Dès son entrée dans l'Episcopat il prit pour modèle de sa conduite celle de S. Honorat son maître, qui avoit pris tant de soin de se former en lui un digne successeur; et la suite fit voir qu'il copia parfaitement cet excellent modèle. Il brilla dans l'Eglise par l'éclat de toutes les vertus, par un feu divin que la foi avoit allumé dans son ame, par une éloquence toute céleste, et par une vigilance infatigable pour faire observer la Loi du Seigneur. Il sut unir, comme un autre S. Ambroise, la fermeté avec l'humilité, mais une fermeté sans arrogance, et une humilité sans bassesse. On voit dans sa vie de quelle maniere il traita un Préfet du Prétoire qui n'observoit pas la justice dans ses jugements. Il ne savoit point flatter les personnes puissantes, ni leur dissimuler ce qu'il pensoit. Bien-éloigné de faire acception des personnes, il prêchoit la vérité à tout le monde dans toute sa pureté.

Les jours de jeûne il entretenoit le peuple par ses discours depuis midi jusqu'à quatre heures du soir sans se lasser, et sans lasser ceux qui étoient plus affamés de la parole de Dieu.

Aussi il avoit pour la prédication un don et une grace particulière. <sup>a</sup> S'il n'avoit pour auditeurs que des gents rustiques, il s'accommodoit à leur portée par un style simple et familier. Mais il le relevoit d'une maniere admirable, s'il avoit à parler devant des Sçavants du siecle. A la prédication de la parole de Dieu, il joignoit la lecture, la méditation des livres sacrés, la priere, le travail des mains, sur-tout l'agriculture; et tous ces exercices entremêlés des plus grandes austerités remplissoient tous les moments de sa vie. Quelquefois il s'occupoit à trois choses en même temps; il lisoit, il dictoit, et travailloit à quelque petit ouvrage des mains tout à la fois. On faisoit toujours la lecture à sa table; et son exemple en introduisit la coutume chez les Evêques de diverses villes. Ce fut par ces moyens qu'il acquit cette connoissance des Ecritures que Gennade relève en lui avec éloge.

Un prélat si instruit des devoirs d'un Pasteur, et si appliqué aux besoins de son peuple, ne pouvoit négliger le soin des pauvres et des affligés. C'étoit pour secourir les uns qu'il vouloit travailler des mains, et pour soulager les autres dans leur captivité qu'il emploïa toute l'argenterie, et même les

Hil. de Hon. p. 33. 1. 2.

Sur. 31. Jul. p. 420. n. 33.

Leo, ibid. p. 739. 745. c. 9. 17.

p. 739. c. 10.

Genn. ibid.

Leo, ibid. p. 739. 740. c. 11.

p. 739. c. 11 |  
Genn. ibid.  
<sup>a</sup> Leo, 740. c. 11.

p. 738. 742. 750. c. 8. 14. 24.

Genn. ibid.

Leo, p. 740. c. 12.

p. 741. c. 12.

Genn. ibid.

Ibid.

Leo, p. 738. c. 8.

Amb. off. 1. 2.  
n. 136 | Aug. vit.  
c. 24 | Hier. ep.  
93. p. 779.  
a Till. ibid. p. 51 |  
Leo. p. 741. 742.  
c. 13. 14.  
b Leo. p. 733.  
737. 738. c. 5. 7.  
8.

vases sacrés des Eglises. Générosité qui rend en cela S. Hilaire comparable à S. Ambroise, à S. Augustin, et à S. Exupere de Toulouse, qui avoient fait la même chose avant lui en de semblables occasions. <sup>a</sup> Il plut à Dieu de glorifier par le don des miracles une vertu si éminente. <sup>b</sup> Dès l'entrée de son évêché S. Hilaire trouva moyen de faire fleurir au milieu de la ville les vertus et la discipline des deserts. Il forma une Congrégation de Clercs, selon quelques-uns, ou plutôt de Moines, selon le sens que présente le texte de sa vie, qui vivoient en commun dans le mépris du monde et d'eux-mêmes, dans la pénitence et dans le travail, dans l'application aux lectures saintes, et dans la pratique de toutes les vertus.

Nor. hist. Pel. 1.  
2. c. 5. p. 192.

Le Cardinal Noris dit que l'on ne doute point que S. Hilaire n'ait tenu un des premiers rangs dans le grand Concile des Gaules assemblé en l'année 429, qui députa dans la Grande Bretagne S. Germain d'Auxerre et S. Loup de Troïes, pour y aller défendre la grace contre les Pélagiens. Mais nous avons montré qu'il y a plus d'apparence que cette célèbre assemblée se tint dès 428 sous l'Evêché de St Honorat.

Conc. t. 3. p.  
1285. 1289.

p. 1452.

Dix à onze ans après S. Hilaire présida au Concile assemblé à Riès le 29<sup>e</sup> de Novembre 439, pour remédier au désordre de l'Eglise d'Embrun, et en 441 au premier qui se tint à Orange, et dans lequel on regla beaucoup de choses importantes pour la discipline. On peut présumer qu'il se trouva aussi à la tête de celui de Vaison en l'année 442. Si le second, ou selon nous le troisième Concile d'Arles, qui prend le titre de grand Concile, se tint en 443, comme nous le croïons, il n'y a pas de doute que S. Hilaire n'y présidât, étant assemblé dans sa ville Evêché.

p. 1456.

t. 4. p. 1817.

Leo, ibid. p. 743.  
c. 16.

Till. ibid. p. 70.

Leo, ibid.

Conc. t. 3. p.

1463.

Leo, p. 744.

L'année suivante notre Saint étant allé voir S. Germain d'Auxerre, son intime ami, ce qu'il faisoit assez souvent, on lui porta de grandes plaintes contre Quelidoine Evêque de Besançon. Il s'assembla à ce sujet un Concile de plusieurs excellents Evêques, et à Besançon même comme l'on croit. L'affaire y aiant été examinée avec tout le soin et toute la prudence possible, Quelidoine y fut déposé de l'Evêché : déposition qui couta bien des peines et des fatigues à saint Hilaire. Car Quelidoine s'étant pourvû à Rome en cassation de ce jugement, tout le poids de cette grande affaire retomba sur notre S. Evêque, qui avoit présidé au Concile assemblé

Till. ibid. p. 71.

blé

blé contre lui, sans que l'on puisse dire précisément pour quelle raison. Alors S. Hilaire suivant l'ardeur de son zèle et de sa foi, se crut obligé d'aller à Rome. Il en fit le voiage à pied durant la plus grande rigueur de l'hyver. Mais outre cette fatigue, il eut la douleur d'y trouver le Pape S. Léon étrangement prévenu contre lui, et de s'y voir maltraité, ses raisons méprisées, le jugement rendu contre Quelidoine déclaré nul, et cet Evêque déposé, rétabli dans l'Episcopat.

Leo, ibid.

ep. 10. c. 3. p. 430.  
p. 744. c. 17.  
ep. 10. c. 3. p. 430.

L'Auteur de la vie de nôtre Saint n'osant, par un principe de prudence digne des plus grands éloges, prononcer sur la conduite de ces deux grands hommes, se contente de dire que S. Hilaire s'opposa seul à ce grand nombre d'adversaires; qu'il ne fut point ébranlé par leurs menaces; qu'il instruisit de la vérité ceux qui voulurent l'apprendre; qu'il vainquit ceux qui osèrent entrer en dispute; qu'il ne céda point aux puissants; qu'il aima mieux s'exposer au danger de perdre la vie, que d'admettre à sa communion celui qu'il avoit déposé conjointement avec tant de grands Evêques; qu'enfin il crut devoir quitter, malgré la continuation de l'hyver, ceux qu'il n'avoit pu fléchir par ses raisons.

p. 744. c. 17.

Cette contestation n'en demeura pas là. Elle autorisa diverses personnes à charger S. Hilaire de plusieurs accusations odieuses, mais supposées, que S. Léon relève dans sa lettre à l'Eglise des Gaules, et à faire valoir l'affaire de l'Evêque Projecte différent de l'Evêque de Die de même nom; de quoi néanmoins S. Hilaire se trouve pleinement justifié par de très-habiles écrivains. En consequence de tout cela S. Léon le déclara séparé de la communion, <sup>a</sup> lui ôta la jurisdiction non-seulement sur les autres provinces, mais sur la Viennoise même, et lui défendit d'ordonner aucun Evêque, et de se trouver même à aucune ordination. Ce Pape alla encore plus loin. Il s'adressa à l'Empereur Valentinien III, et en obtint un rescrit célèbre contre S. Hilaire, qui y est représenté comme un homme rebelle à l'autorité du Siège Apostolique, et à la Majesté de l'Empire. Ce rescrit est du 6<sup>e</sup> jour de Juin 445.

ep. 10. p. 429-533.

Till. ibid. p. 78-80 | Leo, diss. 5. p. 431. 443.

Conc. t. 3. p. 1400. <sup>a</sup> p.

p. 1401 | Leo, t. 1. p. 434 | Lerin, p. 119.

S. Hilaire cependant, toujours égal à lui-même sans se laisser emporter ni au trouble que cause le chagrin, ni à la joie qu'inspire la défense d'une juste cause; toujours ferme et constant, mais aussi toujours humble, n'omit rien pour ap-

Leo, t. 1. p. 744. 745. c. 17.

p. 745. c. 18.

Pros. T. chr. p. 215 | Nor. hist. Pel. 1. 2. c. 11. p. 243.

<sup>a</sup> Leo, ep. 36. p. 505.<sup>b</sup> Genn. vir. ill. c. 69.

Leo, ibid. p. 747. c. 22.

Gall. Ch. vet. t. 1. p. 36.  
<sup>a</sup> Leo, p. 750. c. 24.

Lerin. p. 117. | Leo, p. 751. c. 24.

Till. ibid. p. 89.

païser S. Léon. Il lui fit même toutes les soumissions et toutes les avances que son humilité lui fit juger légitimes. Mais afin que le public pût se mettre au fait d'une affaire si éclatante, il se crut obligé de publier divers écrits pour la défense de sa cause. Ce furent là des dernières actions de sa vie. Depuis, il se donna tout entier à la prière, à la prédication, et ne songea plus qu'à redoubler sa pénitence et ses charités envers les pauvres. Consumé par ses austérités et par ses travaux, il mourut, lors qu'à peine il avoit achevé la 48<sup>e</sup> année de son âge, le 5<sup>e</sup> jour de Mai de l'an 449. <sup>a</sup> Il est certain par une lettre de S. Léon du 26<sup>e</sup> d'Août de la même année que nôtre Saint avoit alors pour successeur Ravenne un de ses Prêtres. Ainsi l'on ne doit pas s'arrêter <sup>b</sup> à Gennade qui dit qu'il mourut sous Marcien; puisque cet Empereur ne commença à regner qu'en 450. Encore moins devons-nous écouter quelques modernes, qui le font mourir, les uns, comme Bellarmin, dès 445, les autres comme Aubert le Mire, en 446.

Le Corps de Saint Hilaire fut enterré dans l'Eglise de S. Genès, où celui de S. Honorat avoit été inhumé, comme nous l'avons marqué ailleurs. Tout le peuple accourut à l'enterrement du saint, et donna divers témoignages de la vénération qu'il lui portoit. Les Juifs mêmes s'y trouverent, et y chantoient en Hébreu des Pseaumes pour honorer ses funérailles. Son nom est célèbre au 5<sup>e</sup> jour de Mai dans le martyrologe Romain, aussi bien que dans tous les autres. <sup>a</sup> Dieu justifia l'estime que l'on faisoit de la sainteté de son serviteur, par les miracles continuels qui se firent à son tombeau. On le voit encore couvert d'une grande pierre de marbre, sur laquelle on lit cette Inscription : *Hilaire Pontife de la Loi sacrée repose en ce lieu.* Et sur une autre table de marbre mise contre le mur, il y a l'Epitaphe suivante, que l'on croit être du même Auteur qui a écrit sa vie.

## E P I T A P H E.

Leo, ibid | Lerin. p. 117. 118.

'Antistes Domini, qui paupertatis amorem  
Præponens auro, rapuit cœlestia regna  
Hilarius; cui palma obitus, et vivere Christus;  
Contemnens fragilem terreni corporis usum,  
Hic carnis spoliū liquit et astra volans:

Spernit opes dum quærit opes, mortalia mutans,  
 Perpetuis cœlum donis terrestribus omit :  
 Gemma sacerdotum, plebisque orbisque Magister.  
 Rustica quin etiam pro Christo munia sumens,  
 1 Servile obsequium, non dedignatus adire  
 Officio vixit minimus, sed culmine summus.  
 Nec mirum si post meruit tua lumina, Christe,  
 Angelicasque domos intravit et aurea regna,  
 Divitias, paradise, tuas, fragantia semper  
 Gramina, et halantes divinis floribus hortos,  
 Subjectasque videt nubes et sydera cœli.

Nous avons déjà remarqué que S. Hilaire se trouvoit parent de S. Honorat son illustre prédécesseur. Il avoit un frere à qui il vendit son bien en quittant le monde, <sup>a</sup> et une sœur nommée Piméniole, qui épousa S. Loup, depuis Evêque de Troïes. Plusieurs auteurs célèbres parmi les anciens, sont remplis des éloges qu'ils ont donnés au sçavoir et à la vertu de S. Hilaire. S. Eucher entre autres a beaucoup estimé la beauté de son esprit et de ses discours. <sup>b</sup> Et les autres personnes les plus habiles de son temps en ont témoigné une estime extraordinaire, jusqu'à l'égaliser à S. Augustin pour l'esprit. Car pour l'élocution, celle de S. Hilaire est même plus belle ; S. Augustin n'ayant travaillé que pour rendre la sienne plus simple et plus claire. Au moins Livius poëte célèbre en ce siecle, ne faisoit pas difficulté de dire, que si S. Hilaire eût paru avant Saint Augustin, il l'auroit surpassé pour l'éloquence. Ce genie immortel, dit Gennade, en parlant de nôtre Saint, nous a laissé peu d'écrits ; mais ils suffisent pour nous faire connoître et son érudition et son éloquence Chrétienne. Pomere contemporain de Gennade, compare nôtre saint Evêque à S. Paulin de Nole, tant pour l'érudition sacrée et profane, que pour le détachement des biens de la terre, et la sainteté de vie.

Mais ce qui lui fut encore bien glorieux devant les hommes, et bien méritoire devant Dieu, fut la piété de ses successeurs, et d'un grand nombre d'autres personnes qu'il avoit élevées à l'Episcopat ; après les avoir formées lui-même à la piété, et par ses avis et par ses corrections, tantôt remplies de

Leo, t. 1. p. 735.  
 c. 4.  
<sup>a</sup> Sur, 29. Jul. p. 390.

Lerin. p. 118.

Euch. ad Hil. p. 41. 2 | Leo, p. 740. c. 11.  
<sup>b</sup> Leo, ibid.

Till. ibid. p. 37.

Leo, ibid.

Genn. ibid.

Pom. vit. cont. .  
 2. c. 9. n. 1.

Leo, ibid. p. 749.  
 c. 23.

1 Ce dixième vers manque dans Baronius où se trouve aussi cette épitaphe.

Fris. bib. Ph. p.  
70. 1. 2.

douceur, tantôt accompagnées de force, selon le besoin. On le voioit revivre dans ces Evêques qu'il avoit formés et donnés à l'Eglise. Et eux de leur côté répandant par tout ce qu'ils avoient appris de ses instructions et de son exemple, multiplierent sa couronne en multipliant les véritables serviteurs de J. C. ' Frisius fait de nôtre Saint deux personnes différentes. Il en établit un Evêque d'Arles et Auteur de la vie de S. Honorat, et fait l'autre, Evêque de Vienne, lequel, dit-il, entra en dispute avec le Pape S. Léon.

## §. II.

## SES ECRITS QUI NOUS RESTENT.

Genn. vir. ill. c.  
69.

Ibid. | Isid. Scri.  
c. 16.

Till. H. E. t. 15.  
P.

Hil. de Hon. p. 6.  
2 | 32. 2.  
Till. t. 12. p. 485 |  
t. 15. p. 64.

Isid. ibid.

Aum. p. 462 |  
Till. t. 12. p.  
464. t. 15. p. 37.

Bib. S. Vin. Con.

Bib. Tell. p. 243.

LES ouvrages que laissa S. Hilaire, étoient en petit nombre et assez courts. Mais ils suffisoient, comme nous l'avons déjà remarqué, pour faire connoître son érudition, son génie admirable et la pureté de sa foi. ' Gennade et S. Isidore de Séville ne marquent en particulier que la vie, ou plutôt l'oraison funébre de S. Honorat son prédécesseur dans le Siege épiscopal d'Arles. ' Ce Panégyrique est devenu fort célèbre, et on le regarde comme le chef-d'œuvre de son Auteur. ' S. Hilaire le prononça le jour même de la mort de S. Honorat en présence du peuple d'Arles, ' c'est-à-dire le 16<sup>e</sup> jour de Janvier, et comme il paroît dès l'an 430, un an après la mort du Saint. ' S. Isidore y loue la douceur et l'élégance du style de S. Hilaire; ' et un excellent juge des belles pieces dit, qu'il n'y a peut-être point dans toute l'antiquité Ecclésiastique d'oraison funébre qui égale en esprit et en éloquence celle dont nous parlons. Elle est remplie en effet d'une piété ardente et agréable; en louant un Saint, elle apprend admirablement ce qu'il faut faire pour le devenir. Baronius fait deux ouvrages différents de cette oraison funébre et de la vie de S. Honorat par S. Hilaire, quoique ce ne soit que la même piece.

' Elle fut imprimée à Paris chez Giles Gorbin l'an 1578 en un petit volume in-8<sup>o</sup> par les soins de Génébrard, qui y joignit l'excellente letre de S. Eucher à S. Hilaire sur l'éloge du desert, et quelques autres petits opuscules d'autres Auteurs. Il est à propos d'avertir qu'il faut bien se donner de garde de confondre cet écrit ' avec une vie de S. Honorat, imprimée

à Paris chez Jean Petit l'an 1511 en un volume in-4°. Celle-ci n'est qu'un tissu de fables et de rêveries, parmi lesquelles néanmoins l'Auteur oisif et impertinent a inséré diverses choses tirées de l'écrit de S. Hilaire et de l'éloge du desert par S. Eucher. On ne peut, dit le Cardinal Baronius, lire cette piece sans nausée, à moins que de joindre une ignorance crasse à une insensibilité extrême.

Boll. 16. Jan. p. 16. n. 6.

Bar. an. 443. n. 19.

L'ouvrage de S. Hilaire est passé dans différents recueils. Surius nous l'a donné au 16<sup>e</sup> jour de Janvier, <sup>a</sup> Bollandus après lui au même jour. <sup>b</sup> Vincent Barrali l'a aussi inséré dans sa chronologie de Lerins. <sup>c</sup> Il fut encore imprimé à Paris chez Cramoisy l'an 1673 en un volume in-12°, avec deux opuscules de S. Eucher, l'un sur l'éloge du desert, et l'autre du mépris du monde; le tout sous ce titre, *Via ad Æternitatem*, Le chemin de l'Éternité. Le P. Quesnel nous a aussi donné le même écrit de S. Hilaire, avec sa vie composée par S. Honorat de Marseille, à la fin du premier volume de son édition des œuvres de S. Léon. Outre ces éditions du texte original, nous en avons une traduction française par M. du Fossé. L'éloge de S. Venance qui est dans Barrali, a été presque tout tiré de cet ouvrage.

Sur. 16. Jan. p. 370-381.

<sup>a</sup> Boll. ibid. p. 17. 1-24. 2.

<sup>b</sup> Lerin. p. 1-15.

<sup>c</sup> Bib. Tell. p. 34. 2.

Leo, t. p. 752-770.

Lerin. p. 187-189.

On attribue aussi généralement à S. Hilaire, comme une chose sans difficulté, la relation d'un miracle arrivé à Arles au jour de la fête de S. Genès par les mérites de ce S. Martyr, du temps de S. Honorat Evêque de la ville. Nous avons ce discours ou homélie au 25<sup>e</sup> d'Août dans Surius, qui en a un peu changé le style. Le P. Quesnel croit néanmoins que cette homélie n'a pas l'éloquence de S. Hilaire, et qu'elle approche plus du style de S. Honorat de Marseille. Mais, outre que d'autres jugent qu'il ne se trouve rien qui soit indigne de S. Hilaire, il est certain que l'auteur étoit présent à l'événement qu'il raconte, et qui arriva en 427 ou 428: ce qui est bien éloigné de l'an 494, auquel Honorat de Marseille vivoit encore. Nous croions aussi que l'homélie sur le même S. Genès, qui se trouve au même endroit dans Surius, et qui est la 50<sup>e</sup> entre celles qui portent le nom d'Eusebe d'Émese, mais qu'il faut bien distinguer des actes du martyre de S. Genès, est l'ouvrage de S. Hilaire. Il est certain qu'elle a été prononcée à Arles; et cela suffit avec le style qui en est beau, pour la donner à S. Hilaire, plutôt qu'à

Till. H. E. t. 13. p. 92.

Sur. 23. Aug. p. 895-897.

Leo, t. 1. p. 730.

Till. ibid.

Emis. hom. 50. p. 324. 2.

S. Eucher, à S. Paulin, à S. Patient de Lyon, etc., à qui d'autres l'attribuent.

Hil. de Hon. p. 56 | Leo, ibid. p. 776.

Enfin pour achever le catalogue des écrits qui nous restent de S. Hilaire, nous avons une de ses lettres assez courte, écrite à S. Eucher sur ses Institutions. Ce sont-là tous les ouvrages que l'on nous ait conservés de ce grand homme, et qui soient certainement de lui.

## §. III.

## SES ÉCRITS PERDUS.

**M**AIS il en avoit composé plusieurs autres, que l'on n'a pu encore recouvrer jusqu'ici, quoiqu'ils fussent peut-être plus considérables que les précédents.

Leo. t. 1. p. 740. c. 11. p. 730 | Bib. PP. t. 6. p. 619. 1.

Emis. hom. 50. p. 324. 1.

1°. Il avoit fait, selon l'Auteur de sa vie, des homélies pour toutes les Fêtes de l'année. On croit qu'il y en peut avoir plusieurs parmi celles qui portent le nom d'Eusebe d'Emese; mais il ne seroit pas aisé de les discerner. Nous ne voyons pas néanmoins qu'il y ait lieu de douter, que la 50<sup>e</sup> qui est sur S. Genès, et que quelques Ecrivains paroissent avoir confonduë avec les Actes du martyr de ce Saint, n'appartiennent à S. Hilaire. Nous l'avons déjà marquée entre les écrits qui nous restent de lui; et l'on n'a point de preuves solides pour la donner à d'autres.

Leo, p. 740. c. 11.

Du Pin, bib. t. 4. p. 418.

2°. Saint Hilaire avoit fait une explication du Symbole, très-digne d'être recherchée, au jugement de S. Honorat de Marseille. Sur cela M. Du Pin pense que la première homélie sur le Symbole, qui fait la neuvième parmi les 56 qui portent le nom d'Eusebe d'Emese, pourroit être de notre Saint. Mais ce n'est point assurément cette homélie que S. Honorat a voulu marquer sous l'explication du Symbole, puisqu'elle est de Fauste de Riès, comme nous le prouverons en son lieu.

Leo. ibid.

<sup>a</sup> Till. ibid. p. 91. <sup>b</sup> Leo, p. 744. c. 17.

Euch. ad Hil. p. 41. 2.

3°. Saint Hilaire avoit écrit aussi quantité de lettres, <sup>a</sup> au nombre desquelles on croit devoir mettre <sup>b</sup> plusieurs écrits, qu'il publia pour la défense de la justice de sa cause contre le Pape S. Léon. Nous avons déjà remarqué qu'il ne nous reste plus qu'une seule lettre de notre Saint, écrite à S. Euch. Mais il est certain qu'il en avoit écrit au même plu-



sieurs autres, et très-longues et très-éloquentes, comme S. Euchèr le témoigne lui-même en lui adressant l'éloge du desert. *Undè, lui dit-il, quia me respondere copiosius spatiosissimis ac facundissimis literis tuis sæpè postulas.* Le jugement qu'en porte saint Euchèr s'accorde parfaitement avec l'estime qu'en faisoit Auxiliaire Préfet de Rome, qui étoit bien capable d'en juger; puisqu'il étoit un maître en fait d'éloquence. Il manque d'expressions pour en relever le mérite; et à son avis, l'éloquence y brilloit avec autant d'éclat, que leur Auteur brilloit lui-même entre les hommes de son siècle, par sa modestie et ses autres vertus.

Leo, t. 1. 740.  
744. c. 11. 17.

4°. ' Saint Hilaire fit encore quelques piéces de vers, qui marquoient l'abondance et le feu de l'esprit de leur Auteur. C'est tout ce que l'on sçait de ses poésies; car celles que l'on a publiées sous son nom, ne sont point de lui, comme nous dirons bientôt.

p. 740. c. 14.

5°. ' Il paroît qu'il avoit laissé quelques autres monuments fort estimables d'érudition profane, tant sur l'éloquence que sur la philosophie, où l'on découvroit le fond inépuisable de son sçavoir en ces deux genres de littérature. *In exhaustum facundiæ fontem*, dit l'Auteur de sa vie, *philosophicorum dogmatum interiorem veramque doctrinam præclara posteris tradita ejus eloquio monumenta testantur.*

p. 732. c. 1.

#### §. IV.

#### SES ECRITS SUPPOSÉS.

Nous avons divers autres ouvrages, qui portent le nom de S. Hilaire; mais il n'y a nulle preuve certaine qu'ils soient de lui. Au contraire on croit en avoir d'assez bonnes pour ne l'en pas juger Auteur. Ces ouvrages sont, 1°. ' Les six premiers chapitres de la Genèse en vers héroïques, adressés au Pape S. Léon I. ' Le premier qui publia ce poëme, mais sous le nom de S. Hilaire de Poitiers, fut Louis le Mire, qui l'inséra dans l'édition des œuvres de ce Pere, qu'il donna en 1544. Il l'avoit tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque de S. Victor de Paris, \* qui l'attribuë à S. Hilaire de Poitiers. ' Episcopus le mit aussi dans son édition du même Pere, faite à Basle en 1570, et à Paris en 1605. ' Dès 1559 Guillaume Morel le publia séparément sous le même nom; ' ce

Genn. vir. ill. c.  
69. not.

Hil. app. p. 1370.

\* Anj. n° 380. B. I.

Syll. poc. chr.  
Riv. crit. 1. 3. c.  
12. p. 301. 1.

Syll. ibid.

- qu'il fit encore l'année suivante en un volume in-8°, avec les poésies de Claudius Marius Victor. La même année Pulmannus le joignit au poème de S. Paulin de Nole, et fit imprimer l'un et l'autre à Anvers en un volume in-16°. Fabricius le fit ensuite entrer dans son recueil des Poètes, et les éditeurs de la Bibliothèque des Peres, et du chœur des Poètes, dans leur collection. Jean Weitzius en donna encore une édition séparément en un volume in-8° avec d'amples commentaires, à Francfort l'an 1625.
- Hil. app. *ibid.*
- Ibid.*
- Leo. t. 1. p. 771-776.
- Du Pin, *ibid.* t. 4. p. 397. 401 | Cave, p. 268. 1. <sup>a</sup> Till. *ibid.* p. 92.
- Hil. app. p. 1370.
- Du Pin, *ibid.* p. 401.
- Lip. *ibid.* th. t. 2. p. 211.
- Syll. *poet. chr.*
- Flor. *ibid.* t. 2. p. 198-210.
- Lab. *Scri.* t. 2. p. 468. *Syll. poet. chr.*
- De sorte que ce poème retint le nom de S. Hilaire de Poitiers, jusqu'à ce que Sixte de Sienna et Gillot l'eurent attribué à S. Hilaire d'Arles; mais il ne paroît pas sur quel fondement ils l'ont fait. C'est sur leur autorité seule que le P. Quesnel l'a mis avec les autres opuscules de nôtre Saint à la fin des œuvres de S. Léon; quoiqu'il y reconnoisse plusieurs fautes, qui, dit-il, ne seroient pas même pardonnables à un commençant. M. Du Pin et Cave le lui attribuent aussi, sans en donner d'autre raison que l'inscription. Ce n'est pas la première mauvaise pièce attribuée à un excellent Auteur. En effet, si l'on juge ce poème indigne de S. Hilaire de Poitiers, on ne voit point qu'il y ait aucune raison de le donner à S. Hilaire d'Arles. Dom Coutant néanmoins l'a mis à la fin des ouvrages du premier, mais en prouvant qu'il n'est point de lui. M. Du Pin convient d'ailleurs que ce poème n'a rien de noble, qu'il ne contient rien de remarquable, et qu'il est bien éloigné de la beauté et de l'élégance de la vie de S. Honorat. Il n'en faudroit pas davantage pour conclure qu'il n'est point de S. Hilaire d'Arles, non plus que de S. Hilaire de Poitiers.
- 2°. On trouve un poème sur les victoires et le triomphe des sept freres Maccabées, imprimé à Lyon en l'an 1605 en un volume in-8°, sous le nom de S. Hilaire de Poitiers. Barthius en divers endroits de ses écrits l'attribuë à S. Hilaire d'Arles; le P. Dubois qui l'a donné dans la Bibliothèque de Fleuri, le croit de l'un ou de l'autre Hilaire. Cependant ni lui ni Barthius ne disent rien pour appuier leur opinion. Il est vrai, selon le rapport du P. Labbe, que quelques manuscrits attribuent ce poème à un Hilaire. Mais divers autres Auteurs, apparemment fondés aussi sur les manuscrits, l'ont donné, les uns à S. Cyprien, d'autres à S. Victorin de Petaw, et quelques autres à Victorin l'Africain,

ou

ou l'Orateur ; et c'est sous le nom de ce dernier qu'il est dans l'Antidotum et dans la Bibliothèque des Peres.

3°. Quelques écrivains attribuent encore à S. Hilaire les actes de Saint Genès Martyr à Arles : mais c'est sans aucun fondement particulier que l'on connoisse. Il n'y a peut-être que le lieu du martyre de ce Saint, qui ait fait naître cette opinion, et qui véritablement feroit juger que ces actes conviendroient mieux à S. Hilaire, qui a été Evêque d'Arles, qu'à S. Paulin de Nole. Mais comme plusieurs manuscrits les donnent au B. Paulin Evêque, et qu'il n'y en a aucun qui porte le nom de S. Hilaire, cette preuve doit l'emporter sur une vraisemblance.

4°. Le Cardinal Noris croit que le Poème sur la Providence, qui porte le nom de S. Prosper, peut être de S. Hilaire, parce, dit-il, que ce Poème est visiblement Sémipélagien.

Nor. his. pel. 1.  
2. c. 13. p. 263.

Cette raison, comme le remarque un célèbre écrivain, est bien foible, et bien injurieuse à S. Hilaire. Mais outre cela l'Auteur de ce poème décrit quelques particularités de sa vie, qui ne paroissent pas convenir à S. Hilaire, et dont en effet S. Honorat ne parle point. Il le composa dix ans après l'entrée des Barbares dans les Gaules, c'est-à-dire en 416, lorsque S. Hilaire n'avoit que quinze à seize ans.

Till. H. E. t. 13.  
p. 92.

5°. Enfin Vossius et quelques autres confondant S. Hilaire d'Arles avec Hilaire compagnon de S. Prosper, ont attribué au premier le Traité de la Vocation des Gentils. Ce sont deux opinions que nous avons déjà réfutées suffisamment en parlant de l'autre Hilaire. A la vérité l'opinion qui les confond tous deux est assez ancienne, puisqu'elle étoit née du temps d'Hincmar. Mais l'Auteur de l'Apologie des Peres, et M. de Tillemont l'ont détruite d'une manière si solide, qu'il ne lui reste plus aujourd'hui le moindre appui. La lettre seule de S. Prosper, qui fut envoyée à S. Augustin avec celle d'Hilaire son collègue et dans laquelle il est parlé de S. Hilaire comme étant déjà Evêque d'Arles, et peu éloigné de donner dans les sentiments des Sémipélagiens, cette lettre seule, dis-je, suffiroit pour distinguer ces deux Hilaires. (X)

Prosp. p. 825. 826.

Apol. des PP. 1. 2  
c. 2. p. 7-9.

Till. t. 13. p. 1043.  
1044.

Aug. ep. 225. n.  
9.

## §. V.

## SA DOCTRINE SUR LA GRACE ET LA PRÉDESTINATION.

- Aug. ep. 225. n. 9. **Q**UELQUE illustre que fût Hilaire par ses mérites et par sa dignité, et quoiqu'en tout le reste il suivit la doctrine de Saint Augustin, dont il étoit l'admirateur, il ne laissa pas de souffrir bien de la difficulté au sujet de sa doctrine sur la prédestination. C'est pour cela que plusieurs l'ont accusé d'avoir épousé les erreurs du Sémipélagianisme. Il faut avouer que cela ne seroit pas tout-à-fait surprenant, eu égard aux circonstances dans lesquelles S. Hilaire se trouva d'abord. Car il fut fait Evêque dans le temps que les questions sur la grace et la prédestination commençoient à faire du bruit dans les Gaules. Cassien Prêtre de Marseille étoit le principal Auteur de ce trouble, ainsi que nous l'avons déjà remarqué après le Cardinal Noris; et comme il avoit une grande réputation de science et de piété, et quelque liaison avec S. Honorat, alors Abbé de Lerins, il ne faut pas s'étonner si S. Hilaire entroit un peu dans ses sentiments.
- Aug. ibid. Mais dès le commencement de ces disputes il avoit formé le dessein, selon le témoignage même de S. Prosper, d'en écrire à S. Augustin, pour le prier de lui éclaircir ses difficultés. Quoique nous n'aïons nulle preuve positive qu'il l'ait fait, nous pouvons néanmoins regarder cette disposition si humble et si chrétienne où il étoit, comme une marque qu'il profita de la réponse que S. Augustin fit à S. Prosper, et à Hilaire son collègue par ses deux livres *Du don de la persévérance, et De la prédestination des Saints*, et que ces ouvrages pleins de lumière dissipèrent ses ténèbres, comme l'avoit espéré S. Prosper. D'ailleurs il n'est pas croïable, comme le remarque l'éditeur de S. Léon, que si Hilaire eût été dans l'erreur des Sémipélagiens, ce S. Pape eût oublié de lui en faire un reproche parmi les autres accusations, dont il le charge dans sa lettre aux Evêques de la Viennoise.
- Till. chr. nov. t. 1. p. 531 | Oud. Scri. t. 1. p. 1227.
- Till. H. E. t. 15. p. 62.
- Till. p. 63.
- Pro. t. 2. p. 541.
- Till. t. 12. p. 480 | t. 15. p. 63.
- Il est au moins certain qu'il ne pouvoit pas être fort éloigné de la vérité de la doctrine de S. Augustin. Car on ne peut gueres voir de preuves plus fortes, ni d'expressions plus formelles contre le système du Sémipélagianisme, que

la maniere dont S. Hilaire dit lui-même que Dieu l'avoit converti, comme malgré lui, et moins par les exhortations, que par les prieres de S. Honorat. Il n'en faut pas davantage pour justifier pleinement S. Hilaire d'avoir suivi les opinions des Sémipélagiens. Vossius a cru devoir aussi l'en justifier, mais il l'a fait en le confondant, comme il fait par-tout ailleurs, avec Hilaire compagnon de S. Prosper. La défense de S. Hilaire contre cette fausse accusation a paru si juste aux continuateurs de Bollandus, qu'ils ont cru devoir joindre à sa vie une assez longue apologie pour la repousser.

Hil. de Hon. p. 23, 2. 24. 1.

Voss. hist. Pel. 1. 1. c. 19. p. 70.

Boll. 5. Mai. p. 34-41.

## S. EUCHER,

EVÊQUE DE LYON.

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

**S**AINTEUCHER Evêque de Lyon, et non pas de Sion, comme on le trouve dans quelques Auteurs, a été le seul Evêque de ce nom, qui ait gouverné cette Eglise. Il est sans contradiction le Prélat le plus célèbre en science et en piété, qu'elle ait eu depuis S. Irénée. Il tiroit son extraction, selon son propre témoignage, de la même mere, soit naturelle, soit spirituelle, que les Martyrs de Lyon S. Epipode, et S. Alexandre : c'est-à-dire, ou qu'il descendoit de la même famille qu'eux, ou qu'il avoit été baptisé dans la même Eglise. Il vint au monde avec un esprit subtil et élevé; et à l'aide de ces avantages naturels et de son application, il acquit une science éminente, et une éloquence peu commune. Il fut illustre dans le monde; mais il devint encore plus illustre en J. C. Valérien qui étoit son parent, avoit un pere et un beaupere élevés aux plus hautes dignités du siècle. Nous croions que ce peut-être le même que Prisque Valérien, qui étant d'une famille Patricienne, devint Préfet des Gaules, et qui se trouvoit parent de l'Empereur Avite. Eucher épousa une femme nommée Galla, de laquelle on n'a point de connoissance particuliere. Mais son union avec un si grand

Til. H. E. t. 4. p. 697.

t. 15. p. 120.

Emis. hom. 49. p. 321. 1.

Cl. M. ani. 1. 2. c. 9. p. 1063. 2.

Hil. de Ho. p. 22.

Euch. ad Val. p. 295.

Sid. 1. 5. ep. 10. p. 344 | car. 8. v. 1. 2.

Paul. ep. 51. n. 1.

M m i j

Genn. vir. ill. c.  
63.

not.

Cl. M. ibid.

Sid. car. 26. v.  
415. 416.

Till. ibid. p. 121.

Boll. 16. Jan. p.  
20. n. 22.Paul. ep. 51. n.  
2.Euch. quaest. pr.  
p. 249.

Till. ibid. p. 122.

Paul. ep. 51. n.  
1. 2.

Till. ibid.

Boll. ibid.

Euch. ad Hil. p.  
572.  
Paul. ibid. n. 3.

n. 2.

n. 1.

n. 2.

n. 3.

homme est un puissant préjugé en faveur de son mérite. ' Elle donna à Eucher au moins deux fils Salone et Véran, qui furent depuis Evêques ' du vivant de leur pere.

' S. Eucher étoit encore à la fleur de son âge, mais dans la maturité et la force de l'esprit, lorsqu'il conçut un généreux mépris pour le monde, et un desir ardent pour le Ciel. Presque aussi-tôt il forma le dessein de se retirer dans la solitude; et il ne tarda pas de l'exécuter. ' S. Sidoine marque son arrivée à Lérins parmi les choses que l'on pouvoit représenter aux Moines qui habitoient ce désert, pour les consoler et pour les édifier. ' On croit sur cela que S. Eucher se retira d'abord dans cette Isle, où S. Honorat avoit fondé quelque temps auparavant son célèbre Monastere. Au moins il paroît par-là que la retraite de S. Eucher fit beaucoup d'éclat, et fut un grand sujet de joie pour l'Eglise. ' Après avoir passé quelque temps dans le desert, il chercha une retraite contre le bruit du monde, dans une Isle proche de celle de Lérins; ' c'est-à-dire dans celle qu'on nommoit alors de Léro, et aujourd'hui de Sainte Marguerite, qui n'étoit séparée de l'autre que par un rocher.

On ne sçait point précisément en quel temps S. Eucher renonça au monde pour vivre dans la solitude. Il y a cependant bien de l'apparence que ce fut en 409 ou 410; ' et la retraite de son fils Salone dans le desert à l'âge de dix ans, ne permet pas de reculer davantage cette époque, ' puisqu'il étoit Evêque en 441. Véran autre fils de S. Eucher, ' et Galla sa femme l'accompagnerent dans sa retraite à Léro. ' Le Saint prit soin de ses enfants, sans avoir la distraction que leur présence lui eût pû causer en les faisant élever à Lérins. ' Comme il étoit voisin de S. Honorat, il travailloit à imiter sa vertu. Ils s'écrivoient souvent l'un à l'autre; ' et S. Hilaire entroit dans ce commerce de charité. ' Ce fut la même charité qui forma entre S. Paulin de Nole et nôtre Saint une union qui étoit plutôt l'effet de la grace, que d'une amitié humaine.

Vers 410 ou 412, selon d'autres, ' S. Eucher et Galla envoïerent à Nole visiter S. Paulin, qui un peu plus d'un an après ' leur écrivit sa 51<sup>e</sup> letre par les moines Gélase, Augende et Trigide, qui étoient allés lui rendre aussi une visite de la part de S. Honorat. ' S. Paulin dans cette letre leur donne de grands témoignages de son affection et de son attachement; ' les priant de lui écrire lorsqu'ils en trouveroient l'oc-

casion. Il ne leur donne point d'autre titre que celui de ses fils : ce qui montre que S. Eucher n'étoit pas encore Prêtre.

L'Abbé Cassien continuant de publier ses Conférences, en dédia avant l'an 426, l'onzième avec les six suivantes à S. Honorat et à S. Eucher. Celui-ci avoit alors formé le dessein de passer en Egypte, afin de tempérer le refroidissement qu'il trouvoit dans les Gaules, par la vuë de ces païs que le Soleil de justice a éclairés de plus près, et qui étoient fertiles en toutes sortes de vertus. Ce fut en partie pour lui épargner cette fatigue, que Cassien entreprit de continuer son ouvrage, où il se propose de remettre sous les yeux de ses lecteurs les exemples de vertu, et les saintes maximes des Peres des deserts. Lorsqu'il donna ses sept dernières Conférences sur le même sujet, S. Honorat étoit déjà Evêque d'Arles : ainsi c'étoit vers 427 ou 428. Mais S. Eucher n'étoit encore que simple Moine, comme il paroît par le titre de serviteur de J. C. que lui donne cet écrivain. Vers le même temps, ou peu auparavant, S. Eucher écrivit du lieu de sa retraite, ses deux admirables lettres, l'une à S. Hilaire, encore Moine à Lérins, et depuis Evêque d'Arles, l'autre à Valérien son parent, pour lui inspirer le mépris du monde et le désir de son salut.

La vertu et le sçavoir de S. Eucher faisoient trop d'éclat, pour que le Saint pût demeurer toujours caché dans l'obscurité d'un desert. Le Siege Episcopal de Lyon étant venu à vacquer, cette Eglise qui avoit quelque droit de revendiquer un Saint qui y avoit été régénéré, voulut l'avoir pour son Pasteur et pour son Evêque. On ne sçauroit dire en quelle année se fit son ordination, parce qu'on n'en trouve rien dans les anciens monuments. Quelques modernes la mettent en 432, mais c'est par une simple conjecture ; il y auroit plus d'apparence à ne la placer qu'en 434. Il est au moins certain qu'elle se fit avant l'an 441 ; puisque le premier Concile d'Orange qui se tint en cette même année, est signé par un Eucher, et que l'on ne doute point que cet Eucher ne soit celui de Lyon.

On ne doit pas douter non plus, qu'un si grand homme élevé sur un des premiers Sieges de l'Eglise des Gaules, n'ait fait plusieurs grandes actions. Cependant nous ne sçavons point de particularités de son Episcopat. Seulement Marmert Claudien qui l'avoit connu, non par le rapport des autres, ou par ses écrits, mais par les entretiens qu'il avoit eus

n. 4.

Cass. coll. 11. pr. p. 552.

coll. 18. pr. p. 721.

Till. ibid. p. 123. 124.

Genn. vir. ill. c. 63. not.

Conc. t. 3. p. 1452.

Till. ibid. p. 127.

Cl. M. ibid. c. 9. p. 1065. 2.

- Till. *ibid.* avec lui, assure qu'il surpassa de beaucoup les grands Evêques de son temps. ' Les divers Sermons que nous avons de lui, nous sont des marques du soin qu'il prenoit d'instruire son peuple. On lui attribue la fondation de quelques Eglises de Lyon et quelques autres établissements de piété. ' C'est tout ce que l'antiquité nous apprend des actions de S. Eucher.
- p. 128. ' Il finit une vie excellente par une sainte mort en 449, selon Prosper Tiro, suivi par le Cardinal Noris; mais plus vrai-semblablement un peu après, <sup>a</sup> sous l'Empire de Valentinien III, et de Marcien. <sup>b</sup> Les continuateurs de Bollandus, et M. Du Pin croient devoir mettre cette mort en 454. Mais le dernier a tort de citer, pour appuyer son sentiment, ' la chronique de Prosper Tiro, qui la place, comme nous avons dit, dès 449, avec celle de S. Hilaire d'Arles. Au reste, rien n'empêche qu'on ne lui assigne l'an 450.
- Prosp. T. chr. p. 215. | Nor. hist. Pel. 1. 2. c. 13. p. 263. <sup>a</sup> Genn. *ibid.* <sup>b</sup> Boll. 22. Apr. p. 8. 1 | Du Pin, Bib. t. 4. p. 415. Prosp. T. *ibid.*
- Till. *ibid.* p. 128. ' Usuard, Adon, Raban et d'autres Martyrologes encore 129. plus anciens, marquent sa fête avec de grands éloges au 16<sup>e</sup> jour de Novembre. ' Il a été honoré de l'amitié et des louanges de tous les grands hommes de son temps, de S. Honorat, de S. Paulin, de S. Hilaire d'Arles, de Salvien, de Mamert Claudien, de S. Sidoine, sans parler de Gennade, de S. Isidore, d'Adon et d'autres dont le témoignage peut être moins considérable. ' Cassien remarque qu'il éclata dans le monde par la perfection de sa vertu, comme un astre d'une admirable splendeur, et que l'exemple de sa vie servoit de modele aux saints Solitaires que S. Honorat conduisoit. ' Les éditions de Gennade ne qualifient S. Eucher que de simple Prêtre : mais dans l'ancien manuscrit de Corbie, au lieu de *Presbyter* on lit *Pontifex*.
- p. 120. Cass. coll. 11. pr. p. 552. Genn. vir. ill. c. 63. | not.

## §. II.

## SES ECRITS VÉRITABLES.

- Cl. M. ani. 1. 2. c. 9. p. 1065. 2. ' SAINT Eucher s'est rendu célèbre, selon le témoignage de Mamert Claudien même, qui vivoit de son temps, par divers ouvrages qu'il a écrits pour l'édification des Fideles. ' S. Sidoine y reconnoît une éloquence vive et pressante; ' et Gennade en recommande la lecture comme nécessaire aux Ecclésiastiques et aux Moines. ' Le premier de ces trois Ecrivains employant l'autorité de S. Eucher pour établir le dogme qui nous enseigne que l'ame est incorpo-
- Sid. 1. 4. ep. 3. p. 236. Genn. vir. ill. c. 63. Cl. M. *ibid.*



relle, fait tant d'estime des sentiments de ce Saint, qu'il ne craint pas d'avancer, que les condamner c'est condamner la vérité même.

1°. Nous avons de S. Eucher une assez longue lettre écrite à S. Hilaire, depuis Evêque d'Arles. Le Saint prit occasion de la lui écrire, lorsqu'après avoir suivi S. Honorat à Arles, dont il fut fait Evêque en 426, comme nous avons dit, l'amour qu'il avoit pour le desert, le fit retourner à Lérins. Ce trait fournit à S. Eucher une ample matière de s'étendre sur les loüanges de la solitude. Il dit que S. Hilaire voudra bien souffrir la longueur de sa lettre. Mais, quelque longue qu'elle soit, on n'a pas laissé de la trouver courte, à cause des belles choses qu'elle contient, de l'élégance des pensées, de l'ornement des paroles, de l'éloquence et de la douceur du style. S. Isidore de Seville, qui en parle de la sorte, la nomme un opuscule sur l'éloge du désert. S. Eucher s'y étend en particulier sur l'éloge de l'Isle de Lérins, dont il fait une description aussi édifiante qu'agréable. On ne peut douter que cette lettre ne soit de S. Eucher; puisque S. Honorat de Marseille qui écrivoit dans le même siècle, en cite plusieurs endroits sous le propre nom de son Auteur, et comme adressée à S. Hilaire. Elle a été si estimée, qu'on en fait diverses éditions.

Outre les divers recueils des écrits de S. Eucher, où elle se trouve ordinairement elle parut à Paris avec l'oraison funèbre de S. Honorat d'Arles par S. Hilaire, et quelques autres opuscules. Cette édition fut donnée par les soins de Gilbert Genebrard en un petit volume in-8°, imprimé chez Gille Gorbin l'an 1578. Elle parut encore avec la lettre à Valérien, dont nous allons parler, la vie de S. Paulin de Nole, et les notes de Rosweyde, à Anvers chez Baltazar Moret l'an 1621 en un volume in-12°. Ces deux mêmes ouvrages sous le titre d'œuvres ascétiques de S. Eucher, furent imprimés à Lyon chez François de la Bottière l'an 1627 en un volume in-12°, avec la doctrine de S. Dorothee et divers autres opuscules, par les soins du P. Turrien Jésuite. Nicolas le Fevre de Paris après l'avoir revû sur les manuscrits, en donna une autre édition, dont on ne remarque ni l'année ni le volume. On la publia encore à Gènes l'an 1644 en un volume in-8°, avec la lettre à Valérien. <sup>a</sup> Depuis on les mit l'une et l'autre en nôtre langue; et elles furent ainsi imprimées

Euch. ad Hil. p. 40. 2-37. 2.

p. 41. 2. 421.

Isid. Scri. c. 15.

Euch. ibid. p. 56-57.

Leo, t. 1. p. 733. 736 c. 4. 5.

Bib. S. Vin. Cen.

Bib. Tell. p. 34. 1 | ... Miss. Cen.

Bib. S. Vin. Cen.

Genn. ibid. not.

Bib. Bal. t. 2. p. 1002. <sup>a</sup> S. Flor. Sal.

plusieurs fois à Paris chez Charles Savreux sous ce titre : *La Solitude Chrétienne*. La 3<sup>e</sup> édition est de l'an 1662 en un petit volume in-8<sup>o</sup>.

Genn. vir. ill. c. 63.

Ray. t. 8. p. 53 |  
Euch. ad Val. p. 308.

<sup>a</sup> Euch. ibid. p. 295. 306.

p. 294.

Du Pin, bib. t. 4. p. 413.

God. an. 441. p. 253 |  
Till. ibid. p. 125.

Till. ibid.

Sid. car. 8. p. 114.  
Euch. ad Val. p. 304.

Bib. S. Vin. Cen.

2<sup>o</sup>. ' Gennade parlant des ouvrages de S. Eucher, marque particulièrement sa lettre à Valérien, qu'il intitule *Du mépris du monde, et de la philosophie du siècle*. ' Il est visible que le Saint l'écrivit de sa retraite de Léro, <sup>a</sup> afin de tâcher de déguster Valérien qui étoit son parent, de la fausse sagesse des Philosophes profanes, et de le rendre sensible aux intérêts de son ame. ' Erasme fait un grand éloge de cette lettre, et soutient qu'on y trouve toutes les graces, et tous les ornements de l'éloquence chrétienne. ' Ces deux petits traités, dit M. Du Pin en parlant de cette lettre et de la précédente à S. Hilaire, sont écrits d'un style très-pur et très-élégant. Les pensées en sont spirituelles et tournées d'une manière fort agréable. On peut dire que ces deux petits ouvrages ne cedent en rien pour la politesse et la pureté du discours, à ceux des Auteurs qui ont vécu en des siècles où la langue étoit dans sa plus grande pureté.

' M. Godeau enchérit sur Erasme et sur M. Du Pin, par rapport à la lettre à Valérien, dont nous parlons. Il juge que toutes les beautés de l'éloquence, toutes les forces de l'esprit et du raisonnement y sont mêlées à un air de piété si affectif, qu'il est impossible de lire cet ouvrage, sans être touché du désir de quitter la conversation des hommes, pour aller jouir de celle de Dieu et des Anges dans la retraite. ' M. de Tillemont avoue néanmoins, qu'il y a quelque chose de trop abondant; et que l'on pourroit l'accourcir sans en rien ôter. Mais quelque pressante que soit cette lettre, elle n'opéra point la conversion de Valérien à qui elle est adressée : car ce Valérien est le même, comme nous le prouvons ailleurs, que Prisque Valérien, qui paroît avoir été fort engagé dans le monde, ' lorsque vers 456 S. Sidoine lui adressa le panégyrique de l'Empereur Avite. ' Cette lettre porte avec elle sa date, aiant été écrite l'an de Rome 1185 : ce qui revient à l'année 432 de nôtre ère vulgaire.

Outre les éditions de cette lettre qui ont été faites avec celle qui est sur l'éloge du désert, l'une à Anvers en 1621, une autre à Lyon en 1627, une 3<sup>e</sup> à Gènes en 1644, sans parler des divers recueils des ouvrages de nôtre Saint, où elle se trouve presque toujours insérée, elle fut imprimée dès l'an

1525 à Paris chez Josse Bade en un volume in-8°, avec les distiques d'un ancien Philosophe, et quelques autres opuscules. Elle parut encore en 1530 avec deux autres traités de S. Eucher, et les Scholies d'Erasmus, en un volume in-4° imprimé à Basle chez André Cratandre. Il y en eut encore une édition à Lyon chez Sebastien Gryphe l'an 1544 en un volume in-8°. On la mit ensuite dans la Bibliothèque des Peres de l'édition de Cologne, sous le titre *De la vie Solitaire*, qui conviendrait mieux à la lettre sur l'éloge du desert.

On remarque qu'elle fut imprimée à Anvers par Moret avec les caracteres de Plantin, et les courtes notes de Rosweyde l'an 1620. Mais il est à craindre qu'il n'y ait faute dans cette date; car cette édition est marquée de l'an 1621, selon l'exemplaire que nous en avons vû : à moins qu'il n'y en ait eu deux éditions au même endroit, l'une séparément en 1620, et l'autre en 1621, avec quelques autres écrits de S. Eucher. Il s'en trouve dans la Bibliothèque du Cardinal Barberin une traduction en espagnol faite par Louis de Grenade; mais on n'en marque point l'édition. Deux personnes des plus célèbres du dernier siècle pour la traduction aussi bien que pour la piété, ont crû que cette lettre méritoit qu'ils employassent leur temps et leur travail à la mettre en nôtre langue. L'un de ces traducteurs est M. Arnauld d'Andilli, dont la traduction fut imprimée avec le latin à la fin à Paris chez Pierre Petit l'an 1672 en un volume in-12° sous ce titre : *S. Eucher du mépris du monde*, et insérée depuis dans l'édition des œuvres diverses du même traducteur. Dès 1622 Barthius dans sa préface sur le Poëte Rutilius, nous avoit promis une nouvelle édition des lettres exhortatives de S. Eucher et de S. Pacien, avec des notes de sa façon; mais nous ne voions point qu'il ait acquité sa promesse.

3°. Nous avons encore de S. Eucher un ouvrage intitulé *Liber formularum spiritalis intelligentiæ*, Des principes de l'intelligence spirituelle. L'Anonyme de Molk le marque entre les autres écrits de S. Eucher sous ce titre, *De formâ spiritalis intellectûs*. C'est une explication de divers termes ou façons de parler de l'Écriture. Sixte de Sienne rejette cet ouvrage comme une compilation faite de divers passages de S. Grégoire, de S. Isidore, et de Bede. Mais ne peut-on pas dire avec autant de sujet, qu'il est aussi aisé que S. Grégoire et Bede aient tiré quelque chose de cet ouvrage, que de pré-

Ibid.

Bib. S. Vin. Cen.

Gonn. vir. ill. c. 63. not.

Ibid.

Bib. Miss. Cen.

... Barb. t. 1. p. 382. 2.

Till. ibid. p. 124.

Bib. S. Vin. Cen.

Euch. for. p. 209-248.

Mell. c. 53.

Till. ibid. p. 130.

Sixt. bib. l. 4. p. 250. 2.

Till. ibid. p. 850.

- tendre qu'il est fait sur les écrits de ces deux Saints? Il est vrai qu'il y a quelque chose de brouillé dans ce livre, selon l'édition de Rome et celle de Basle. Mais avec cela il faut observer que Salvien marque assez clairement que S. Euch. er avoit écrit sur l'écriture pour l'instruction de ses deux fils, ce que Gennade dit aussi en termes formels. <sup>a</sup> Or la préface de ce livre est certainement d'un pere qui écrit à son fils. Ce fils est nommé Véran dans le titre; et les autres livres de S. Euch. er sur l'écriture sont adressés à Salone son autre fils, qui paroît avoir été l'aîné. Rien n'empêche donc que le livre des Formules ne soit l'ouvrage de S. Euch. er, quoique peut-être un peu altéré par la faute des copistes.
- Sal. ep. 8. p. 209.
- Genn. vir. ill. c. 63.
- <sup>a</sup> Euch. for. p. 209.
- Notk. int. Seri. c. 6. p. 8.
- Du Pin, bib. t. 4. p. 413.
- Bib. PP. t. 6. p. 823. 824. 1.
- Euch. for. p. 209. 210.
- Euch. uas 49-293.
- p. 230.
- Mell. ibid.
- Euch. ibid. p. 235.
- Sal. ep. 8. p. 209.
- Notker le begue, qui écrivoit à la fin du IX siècle, donne expressément cet écrit à S. Euch. er, quoiqu'il ne le reconnoisse pas pour Evêque de Lyon. M. Du Pin ne le lui refuse point non plus; mais il y trouve fort peu de solidité. Au contraire Jean Alexandre Brassican Professeur Roïal à Vienne en Autriche, ne fait pas difficulté de comparer cet ouvrage à celui de Théodoret sur la même matiere. C'est ce qui le porta à en donner au mois de Décembre 1530 une nouvelle édition plus exacte que celle qui en avoit paru depuis peu, apparemment à Basle où il fut imprimé la même année avec les Instructions du même Auteur.
- S. Euch. er dans sa préface à Véran sur les Formules, lui prouve qu'il faut distinguer dans l'écriture trois à quatre différents sens: le literal, le tropologique ou moral, autrement mystique, l'anagogique, et l'allégorique. Le premier regarde la narration de l'histoire; le second la correction de nos mœurs; le troisième nous élève vers les choses celestes; et le quatrième nous montre dans la narration des faits une figure de ce qui doit arriver dans la suite.
- 4°. L'autre ouvrage de S. Euch. er sur l'écriture est intitulé dans les imprimés *Les Instructions*, et divisé en deux livres, tous deux dédiés à Salone, comme nous avons dit. Le premier porte pour titre *Des questions les plus difficiles de l'ancien et du nouveau Testament*. L'Anonyme de Molk ne spécifie que celui-là; mais il y comprend sans doute le suivant, qui est intitulé *Explication des noms hébraïques*.
- S. Euch. er entreprit cet ouvrage, comme celui qui est adressé à Véran, pour former l'esprit de ses deux fils, dont il avoit pris tant de soin de former les mœurs, et pour les rendre éminents en science aussi bien qu'en piété.

' Il déclare lui-même à son fils Salone, que bien qu'il eût été instruit par d'excellents maîtres, il croïoit néanmoins devoir contribuer quelque chose du sien à son instruction. Ainsi comme Salone lui avoit proposé souvent diverses difficultés sur l'Écriture, il les recueillit toutes en un livre, et leur donna les explications qu'il jugea les meilleures, en forme de demandes et de réponses. Il lui promit cependant d'y ajouter plusieurs autres choses, dont il crut qu'il pouvoit encore avoir besoin, quoiqu'il ne lui en eût pas demandé l'explication. ' Et c'est ce qui fait la matiere du second livre. ' S. Eucher dans l'un et dans l'autre chercha moins une éloquence pompeuse, que la briéveté plus nécessaire que tout le reste. Il tira les explications qu'il y donne, non de son propre fonds, mais de l'autorité et des sentiments des personnes célèbres en science, qui l'avoient précédé. Il nous y a laissé un grand trait de son humilité, qui peut servir de modele aux Scavants, ' lorsqu'il assure qu'il est prêt à recevoir volontiers les lumieres de ceux qui trouveroient quelque chose de meilleur, bien loin de le rejeter avec cette opiniâtreté si ordinaire, qu'il ne peut s'empêcher de blâmer en tant d'autres.

Euch. ibid. p. 249.

p. 283.

p. 249.

p. 284.

' On remarque qu'il cite en divers endroits l'hébreu en ses propres termes; de sorte qu'il semble avoir étudié cette langue. Il cite aussi la nouvelle version de l'Écriture, c'est-à-dire celle de S. Jérôme, et les questions hébraïques du même Pere, sans néanmoins le nommer. ' Il traite dans cet ouvrage de beaucoup de choses fort importantes, et souvent assez bien, quoiqu'il se trompe aussi quelquefois.

Till. ibid. p. 129.

p. 130 | Du Pin, bib. t. 4. p. 414.

' On croit que ce sont ces mêmes livres, qu'un nommé Rustique, dont nous parlerons dans la suite, emprunta pour les copier. En les renvoiant à S. Eucher, il lui manda qu'il ne scauroit assez admirer la doctrine incomparable dont ils sont remplis, et qu'il croïoit que ni lui ni aucun autre n'en pourroit faire un éloge digne de leur mérite, sinon celui-là même qui en étoit l'Auteur. ' Nous avons une autre letre de S. Hilaire et S. Eucher, pour le remercier de lui avoir communiqué ses livres des Instructions ou Institutions; car il leur donne l'un et l'autre titre. Et comme il n'avoit eu que le temps de les parcourir, lorsque S. Eucher les lui redemanda, S. Hilaire le prie de les lui renvoyer, pour les lire à loisir, et en profiter davantage, ' Salvien les aiant lûs à son tour, les

Sir. in Sid. p. 899 | Till. ibid.

Hil. ad. Euch. p. 56.

Salv. ep. 8. p. 209.

jugea dignes de la lumiere et de la pieté de leur Auteur. Ils sont petits, dit-il, en lui faisant son remerciement, si l'on n'en considère que les paroles; mais ils sont grands, si l'on a égard aux vérités qu'ils renferment.

Till. *ibid.* p. 830.Genn. *ibid.*Salv. *ibid.*Till. *ibid.* p. 130.Cars. *inst.* c. 10.  
p. 2.

Dib. S. Vin. Cen.

.... PP. t. 6. p.  
823. 824. 1.... S. Vin. Cen |  
.... Cas. Ben.... Barb. t. 1. p.  
382. 2.Bib. Bal. t. 2. p.  
641. | .... maj.  
mon.

Il y a quelque difficulté touchant le temps auquel S. Eucher écrivit ces livres à ses deux fils. Gennade semble dire qu'ils ne furent Evêques que dans la suite: mais il y a toute apparence que cet Ecrivain a fait moins d'attention à la vérité du fait, qu'à ce qui se devoit faire naturellement, c'est-à-dire, que lisant des livres composés pour l'instruction de Véran et de Salone, il aura crû qu'ils avoient été écrits avant leur Episcopat, parce qu'ordinairement on n'écrit point pour instruire des Evêques, qui instruisent eux mêmes les autres. Mais outre que c'est ici un pere qui parle à ses enfants, le texte de Salvien ne permet pas de douter que Salone et Véran ne fussent dès lors Evêques. Ainsi ces livres auront été écrits vers 441, lorsque les deux freres ne faisoient qu'entrer dans l'Episcopat. C'est apparemment à cause de ces trois livres que Cassiodore met S. Eucher au nombre de ceux qui nous ont donné des regles et des lumieres générales pour entendre l'Ecriture, dont il avoit mis les livres dans sa Bibliothèque.

Les deux ouvrages, compris en trois livres, dont nous venons de parler, ont été imprimés ensemble avec la lettre à Valérien par les soins de Jean Sichard, à Basle chez André Cratandre au mois de Mars 1530, en un volume in-4°. Les Formules furent réimprimées la même année au mois de Décembre par les soins de Jean Alexandre Brassican Professeur Roïal à Vienne en Autriche. L'année suivante 1531, l'édition de Basle, qui comprend le recueil des écrits nommés, fut publiée de nouveau au même endroit et chez le même en un volume in-folio, avec les commentaires sur la Genèse et sur les Livres des Rois attribués à S. Eucher. En 1564 ces mêmes ouvrages parurent de nouveau avec quelques autres dans l'édition qu'en donna Pierre Galesini, et qui fut faite à Rome avec les caracteres des Manuces en un volume in-folio. Les Formules, les Instructions avec la lettre à Valérien accompagnée des Scholies d'Erasmus, et quelques autres opuscules d'autres Auteurs, furent imprimées en un volume in-8° à Paris chez Claude Chevalon. On ne marque point l'année de cette édition; mais il n'y a pas lieu de dou-

ter qu'elle ne précédât celle de Galesini, puisqu'elle est dédiée à Guillaume le Petit alors Evêque de Troïes, par Pierre Gerard, qui prit soin de la publier, et qu'il est marqué que c'est pour la première fois que parurent les Formules et les Instructions.

' Ce fut sur cette édition que Barrali fit passer ces mêmes écrits dans la chronologie des Abbés et des Saints du Monastere de Lérins. André Schot y joignit ensuite les commentaires sur la Genèse et sur les Livres des Rois, et inséra le tout dans la Bibliothèque des Peres imprimée à Cologne l'an 1618. ' De celle-là ces ouvrages sont passés dans celles de Paris et de Lyon.

5°. ' La première histoire que nous aïons du martyr de S. Maurice et de ses compagnons, qui souffrirent vers la fin du III siècle à Agaune ou Acaune, à neuf lieuës au dessus du lac de Genève, a été composée par S. Eucher. Elle est parfaitement bien écrite, ' et tout-à-fait digne de l'éloquence, de l'esprit et de la réputation de ce grand Evêque. ' On prétend même que c'est l'ouvrage le mieux écrit que nous aïons de lui. ' Le Saint voulut l'écrire, de peur que le temps n'effaçât de la mémoire des hommes un événement si glorieux à l'Eglise. Il avoit appris ce qu'il en rapporte, de ceux qui disoient l'avoir sçu de S. Isaac Evêque de Geneve, qui pouvoit l'avoir appris de Saint Théodore d'Octodure ou Martignac, ' qui assista au Concile d'Aquilée en 381, et qui de la sorte pouvoit avoir vû des témoins oculaires de ce martyr arrivé dans son Diocèse. ' S. Eucher les qualifie ses Martyrs, soit que sa famille fût originaire de ce pais-là, soit qu'il en eût des reliques, ou plutôt parce qu'il les avoit choisis pour ses Patrons particuliers, comme il le dit expressément. Il adressa son ouvrage par une lettre séparée à l'Evêque Salvius ou Silvius, qui étoit toujours appliqué au service de ces Saints. ' C'est ce qui fait croire qu'il étoit Evêque d'Octodure, d'où le Siege a été depuis transferé à Sion en Valais. On ne peut douter que S. Eucher ne fût alors Evêque; puisqu'il traite Sylvius de frere.

' Quelques-uns veulent que cette histoire soit d'un second Eucher Evêque de Lyon, qui auroit vécu environ cent ans après l'autre. ' Tel est le sentiment de M. Du Pin qui ne reconnoît point dans cette piece le style de nôtre Saint. Mais outre qu'il ne l'a vûë apparemment que dans Surius, où elle est un peu défigurée, ses ' raisons et celles des autres de mê-

Lerin. t. 2. p. 1.  
79.

Bib. PP. t. 6. p.  
824-866. 1.

Till. H. E. t. 4.  
p. 421.

p. 693.

t. 15. p. 13 1/  
Paul. ill. p. 86.  
92.

Euch. ad. Sil. p.  
868. 1.

Till. ibid.

Euch. ibid.

Till. ibid,

p. 131. 831-833.

Du Pin, bib. t. 4.  
p. 415.

Till. ibid.

même sentiment sont bien foibles pour les opposer à toute l'antiquité, qui n'a jamais connu qu'un Euché parmi les Evêques de Lyon. D'ailleurs la beauté seule du style de cette histoire devrait suffire pour persuader qu'elle n'est pas du milieu du VI siècle, où assurément on n'écrivait pas dans nos Gaules avec tant de politesse et d'élegance. Enfin Silvius, à qui elle est adressée, est une autre preuve qu'elle fut écrite vers le milieu du V siècle auquel ce Silvius fleurissoit, comme nous le ferons voir à son article.

t. 4. p. 421.

Bail. 22. Sept. tab. crit.

Act. Mar. p. 283.

p. 289-294.

p. 285.

Sur. 22. Sep. p. 325-330.

Bib. Tell. p. 249. 1.

' Le premier qui ait publié cette histoire de S. Maurice et de ses compagnons, est le P. Chifflet dans son ouvrage intitulé *Paulinus illustratus*, qui parut à Dijon l'an 1662. ' Ensuite le P. le Cointe nous l'a donnée en 1668 au 3<sup>e</sup> tome de ses Annales hors d'œuvre. Après lui ' Dom Ruinart aiant collationné l'imprimé du P. Chifflet sur divers manuscrits, dont l'un étoit ancien de 900 ans, ' a inséré la même histoire parmi les Actes sinceres des Martyrs. Il ne faut pas la confondre ' avec celle que Surius nous a donné sous le nom de S. Euché au 22<sup>e</sup> jour de Septembre, avec divers changements et additions considérables, ' et que l'on trouve dans Mombritius un peu moins défigurée.

' Cette histoire rapportée par Surius, paroît être l'ouvrage d'un Moine d'Againe au VII siècle. Il y est effectivement parlé de S. Sigismond Roi de Bourgogne tué en 524, et déjà honoré d'un culte public comme Martyr. L'Auteur pour le fonds des choses a suivi S. Euché. Mais il y a fait de grands changements, et encore de plus grandes additions. Il prête sur-tout à Saint Maurice une fort longue harangue, dont il n'a trouvé que deux mots dans son original. Cela n'a pas empêché que cette histoire ainsi défigurée n'ait passé long temps pour être l'ouvrage primitif de S. Euché. ' Elle a même été imprimée sous son nom à Ingolstad l'an 1617 en un volume in-4<sup>o</sup> par les soins de Pierre Stevart, qui l'a enrichie de remarques de sa façon.

M. Dubourdieu autrefois Ministre de Montpellier, et alors de l'Eglise de la Savoie à Londres, a fait une dissertation exprès, imprimée à Amsterdam en 1705 in-12<sup>o</sup>, pour attaquer l'autorité de ces deux histoires. On peut lui passer ce qu'il dit contre celle qui se trouve dans Surius. Mais tout ce qu'il avance contre l'ouvrage original de S. Euché, est trop frivole pour rien diminuer de l'authenticité d'une pièce



qui se soutient par elle-même. Il ne croit pas, par exemple, que S. Eucher ait pû se servir du terme de *Primicerius Legionis* qui s'y lit; comme si cet Ecrivain n'avoit pas pû faire usage d'un mot que S. Jérôme écrivant à Pammaque avoit employé avant lui, en l'expliquant dans la même signification? D'ailleurs ce Critique n'a pas entièrement gardé la bonne foi dans la censure. Il y donne en effet à entendre, que S. Eucher a parlé des Bagaudes comme Chrétiens; quoiqu'il soit constant qu'il n'en dit pas un mot, et qu'il ne les nomme pas même. Il est seulement vrai que son interpolateur en parle.

M. Burnet d'un autre côté dans sa préface sur le traité de la fin malheureuse des persécuteurs par Lactance, a aussi entrepris de décrier la même histoire de S. Eucher; et ses raisonnements semblent même retomber sur l'Auteur plutôt que sur l'ouvrage. Mais le mérite et la réputation de ce Saint et docte Prélat le mettront toujours à couvert de pareilles atteintes.

6°. Gennade nous apprend que S. Eucher abrégéa les ouvrages de Cassien, et qu'il les réduisit en un seul volume. Cet Auteur n'en donne point d'autre raison, sinon qu'ils étoient trop diffus. Mais le Cardinal Baronius suppose que S. Eucher entreprit l'abrégé de ces livres pour les purger des erreurs qui y étoient, et que Gennade, qui les avoit embrassées n'a pas osé le dire. Le P. Théophile Raynaud soutient aussi que S. Eucher en abrégéant Cassien, l'avoit purgé et corrigé. L'on ne peut donc pas douter que nôtre saint n'aimât la personne et les écrits de ce chef des Sémipélagiens. Mais pour ses erreurs, les ouvrages de S. Eucher et ceux de ses enfants, nous donnent lieu de juger qu'ils en étoient tous fort éloignés.

Pierre de Damien dit assez clairement que l'on avoit encore de son temps l'abrégé de Cassien par S. Eucher. On prétend qu'il ne se trouve plus aujourd'hui, si ce n'est peut-être cet abrégé des livres de Cassien sur l'Incarnation, dont M. Pithou a eu un manuscrit fort nouveau. Cependant on voit parmi les œuvres de S. Eucher de l'édition de Rome en 1564 un traité sous ce titre, *J. Cassiani librorum epitome ab Eucherio confecta*. M. de Tillemont qui s'est servi de cette édition, ne dit rien de ce traité, et suppose même, comme nous venons de le remarquer, qu'il ne se trouve nulle part. Apparemment que cet abrégé sera l'une de ces pièces supposées que

Bail. ib.

Genn. vir. ill. c. 63.

not. p. 30.

Ray. t. 8. p. 53.

Till. ibid. p. 131.

Nor. his. Pel. 1. 2. c. 13. p. 265.

Till. t. 14. 132.

Bib. Barb. t. 1. p. 382. 2.

Genn. not. p. 303.

- Molanus observe être contenuës dans cette édition des œuvres de S. Eucher. Si néanmoins il étoit constant, ' comme le veulent quelques Ecrivains, que le quatrième livre des vies des Peres du désert fût de S. Eucher, il n'y auroit, ce semble, aucun lieu de douter, ' que ce ne fût l'abrégé de Cassien dont nous parlons; car ce 4<sup>e</sup> livre est tout tiré de cet Auteur et de S. Sévere Sulpice.
- 7<sup>o</sup> ' Outre tous ces ouvrages, Gennade et le Comte Marcellin après lui, disent que S. Eucher en avoit écrit encore d'autres, dont la lecture étoit nécessaire aux Ecclésiastiques et aux Moines. Il est fâcheux que ces Ecrivains ne nous aient pas marqué ces écrits en détail, s'ils les connoissoient. On peut croire qu'ils désignent par-là, ou au moins qu'ils comprennent sous ces expressions générales les sermons ou homélies de S. Eucher; ' et il ne faut pas douter qu'il n'en ait fait un grand nombre dignes de passer à la postérité. Mais elles sont ou perduës ou brouillées avec d'autres. ' On convient même aujourd'hui que plusieurs des 56 qui ont été imprimées à Paris en 1547 pour la première fois, et à différentes reprises dans la suite sous le nom d'Eusebe d'Emese, paroissent être de S. Eucher et de quelques autres Evêques de nos Gaules, ' Baronius est encore allé plus loin, et a cru d'abord qu'elles étoient toutes de S. Eucher; quoique depuis il ait retracté ce sentiment, et avec raison, puisque nous ferons voir que la plus grande partie sont de Fauste de Riès.
- ' On croit cependant que l'homélie sur S. Genès Martyr à Arles dans le recueil que nous venons de nommer, est en partie de S. Eucher et en partie de quelques autres grands hommes du même temps; ' ou même toute entière de S. Eucher, selon M. Bosquet. Mais nous avons montré qu'il y a plus d'apparence qu'elle est de S. Hilaire d'Arles, comme aiant été prononcée à Arles même. ' La 11<sup>e</sup> et la 49<sup>e</sup> du même recueil, l'une sur sainte Blandine, l'autre sur S. Epipode et S. Alexandre, sont certainement d'un homme de Lyon, et dignes aussi bien de l'éloquence que de la piété de S. Eucher. ' Baronius et Bollandus lui attribuent la 49<sup>e</sup> comme une chose qui est sans difficulté. Il n'y en a pas davantage à lui donner la 11<sup>e</sup>. ' L'Auteur y nomme la ville de Lyon sa patrie, S. Pothin son pere, et l'Eglise de Lyon son Eglise: ce qui convient fort bien à S. Eucher. Il y attaque l'erreur de ceux qui, com-

i Le texte porte *Focinus*, mais on voit bien qu'il faut lire *Pothinus*.

me autrefois Vigilance, nioient qu'il fallût honorer les reliques des SS. Martyrs. ' Baronius et quelques autres Auteurs veulent aussi que la 51<sup>e</sup> qui est sur S. Romain Diacre et Martyr de l'Eglise de Césarée en Palestine, qui souffrit des premiers dans la persécution de Dioclétien, soit encore l'ouvrage de S. Eucher.

Till. *ibid.* p. 206.

' Le P. Louis-Jacob assure la même chose de la 32<sup>e</sup> qui est sur S. Pierre et S. Paul ; mais cette homélie ne peut être de S. Eucher, dont elle n'a ni l'éloquence ni la doctrine, étant Pélagienne.

Jac. *bib. pont.* 1. 2. p. 303.

' Il y a quelques autres homélies sous le nom de S. Eucher dans la Bibliothèque des Peres de l'édition de Paris 1644 ; mais c'est peu de chose pour la plupart, et ce ne sont souvent que des fragments ' Cela n'empêche pas néanmoins que M. de Tillemont ne croie que quelques-uns sont de nôtre Saint. Il sembleroit par le 3<sup>e</sup> que le Paganisme durât encore. La quatrième est dans saint Maxime de Turin. La 5<sup>e</sup>. est belle, et porte le nom de saint Faustin Evêque, c'est apparemment Fauste de Riès. Elle paroît faite au milieu des Barbares, qui ravageoient, ou qui occupoient les Gaules dans le V Siecle. On en trouve une partie dans la 43<sup>e</sup> de celles qui sont attribuées à Eusebe d'Emese.

Bib. PP. P. t. 2. p. 765-788.

Till. t. 13. p. 132.

' Pour la 13<sup>e</sup> qui est sur S. Honorat d'Arles, elle fut prononcée à Lérins devant ses Disciples. L'Auteur néanmoins semble dire qu'il n'avoit point vû S. Honorat ; et il cite même les écrits des autres pour ce qu'il rapporte de son histoire. De plus ces mots suivants qui s'y lisent, *satisfaciam officio meo*, feroient croire qu'elle est d'un Abbé de Lérins chargé d'instruire les Moines de ce Monastere. Ces traits ne conviennent point à S. Eucher. D'ailleurs on ne voit dans cette piece ni éloquence ni beauté : ce qui suffit pour assurer qu'elle n'est pas de lui. L'on peut dire presque la même chose des dix-sept autres, en y comprenant les fragments de quelques-unes qui ne sont pas entieres. Ainsi quoiqu'elles eussent été imprimées plus d'une fois sous le nom de S. Eucher, ceux qui ont pris soin de l'édition de la Bibliothèque des Peres imprimée à Lyon, n'ont pas jugé à propos de les y faire paroître sous le même nom ; leur aiant donné pour titre, comme aux 56 précédentes, Homélies d'Eusebe le Gaulois. Ils ont eu raison d'en supprimer de la sorte le nom de S. Eucher, et de les revêtir du même nom que les autres, parce qu'il n'est point certain de qui elles sont en particulier. Nous n'y en voions presque aucune qui soit

t. 12. p. 674.

Bib. PP. t. 6. p. 675-686. 1.

Cl. M. an. 1. 2. c.  
9. p. 1063. 2.

digne de notre S. Evêque. La plupart peuvent être de Fauste. Mamert Claudien nous a conservé un fort bel endroit d'une des homélies que S. Eucher prêchoit à son peuple, et qui ne se trouve point parmi les deux recueils dont nous venons de parler. Cet endroit regarde le mystere de l'Incarnation, et établit en même tems la vérité que Claudien défend « doit contre Fauste, savoir que l'ame est incorporelle. « Quelques curieux, dit S. Eucher, cherchent des raisons touchant « un Mystere qui s'est accompli une fois, et voudroient savoir « voir comment Dieu et l'homme ont pû s'unir ensemble : eux « qui ne sçauroient expliquer ce qui se fait tous les jours, je veux « dire, comment l'ame s'unit au corps. Assurément il est bien « plus aisé que deux choses spirituelles, telles que sont Dieu et « l'ame, s'unissent ensemble pour composer le Christ, qu'une « substance incorporelle s'unisse à une substance corporelle, « pour composer l'homme. De même donc que l'ame s'unit « au corps pour faire un homme ; ainsi Dieu s'est uni à l'homme « pour faire le Christ.

Cod. reg. app. p.  
53-62 | Till. t. 15.  
p. 132. 133.

Dans le recueil des regles fait par S. Benoît d'Aniane au IX siecle, nous avons trois sermons sous le nom de S. Eucher. Le premier a tout-à-fait son air noble, élégant, et un peu trop diffus. C'est une exhortation à des Moines, particulièrement sur l'humilité et l'obéissance ; et l'Auteur y témoigne lui-même beaucoup d'humilité dans le commencement. Si S. Eucher a été à Lérins depuis son Episcopat, comme il est aisé de le présumer, il peut y avoir fait ce sermon ; mais la dernière partie depuis ces paroles, *Salvator noster loquitur*, est un autre discours qui s'adresse à un Evêque, élevé du Monastere et de la solitude à l'Episcopat. Ce premier discours n'est pas long, et n'a rien d'indigne de Saint Eucher. Le second au contraire n'a rien qui en soit digne. Il paroît être d'un Abbé à ses Religieux. Il y manque quelque chose au commencement ; et il semble par la fin que ce soit la vie de quelque Saint. Le troisième qui est une exhortation à des Religieuses, est beau pour la doctrine ; mais le style est bien inférieur à celui de S. Eucher. On fera voir dans la suite que ce discours appartient à S. Césaire d'Arles. On a réimprimé les deux premiers dans la Bibliothèque des Peres, édition de Lyon, et l'on ne sçauroit dire pourquoi l'on n'y a pas joint le troisième.

Bib. PP. t. 27. p.  
180. 2-182. 2.

Lab. nov. bib. t.  
1. p. 665.

8° Le P. Labbe nous a donné dans sa nouvelle Bibliothèque une lettre d'un Eucher à Faustin Prêtre de l'Isle, qui

contient une petite description de la Palestine, tirée en partie de Joseph et de S. Jérôme qui y sont nommés, et en partie sur ce que diverses personnes lui en avoient rapporté. 'L'on voit assez par les autres ouvrages de S. Eucher, que sa piété le portoit à remarquer les plus petites choses qui pouvoient servir à l'intelligence de l'Écriture. D'ailleurs ce Faustin est sans doute Fauste que l'on ne sçait que trop avoir été pour lors Prêtre et Abbé de l'isle de Lérins. Il peut même en avoir été Prêtre, avant qu'il en fût Abbé. Ainsi cette piece pourroit fort bien être de S. Eucher. Mais elle est très-obscuré par les fautes ou de l'Auteur, ou des Copistes; et de plus elle ne contient rien de bien considérable. 'C'est pourquoi les éditeurs de la Bibliothèque des Peres imprimée à Lyon, n'ont pas voulu la joindre aux autres écrits de nôtre Saint.

Till. t. 15. p. 133.

Bib. PP. t. 6. pr. p. 2.

Spic. t. 4. p. 484.

9° Le Moine Hariulfe Auteur du XI siecle nous apprend que l'on conservoit dans la Bibliothèque de son Monastere de S. Riquier dès avant l'an 831, le livre de S. Eucher Evêque sur l'éclipse du Soleil et de la Lune : ce que nous croions devoir entendre de S. Eucher Evêque de Lyon. C'est-là toute la connoissance que nous avons, et peut-être même que nous puissions esperer avoir de cet ouvrage. Il n'est pas le seul de ceux de S. Eucher que nous avons perdus. Il est certain qu'il nous manque quantité de ses homélies. Il n'est pas moins certain qu'il avoit écrit beaucoup d'autres lettres, que celles qui nous restent de lui. Nous en avons la preuve dans les liaisons étroites qu'il avoit avec les plus grands hommes de son temps, comme avec le célèbre Salvien, à qui il écrivoit en toutes les occasions qui se présentoient; avec S. Paulin de Nole, S. Honorat d'Arles, S. Hilaire successeur du précédent dans le même Siege, et encore d'autres.

Salv. ep. 2. p. 196.  
Paul. ep. 51. n. 1.  
Hil. de Hon. p. 22. 2.  
ad Euch. p. 56. 1.

## § III.

## SES OUVRAGÉS DOUTEUX, ET SUPPOSÉS.

Nous avons quelques autres ouvrages imprimés sous le nom de saint Eucher, et adressés selon le titre aux Evêques Vérán et Salone; mais il n'est pas certain qu'ils soient de nôtre Saint.

1° Un Commentaire sur la Genese, imprimé avec ses

Euch. in Gen. p. 4-194.

O o ij

Bib. PP. t. 6. p.  
822. 2. 823. 1. |  
Till. H. E. t. 15.  
p. 133.

Till. *ibid.*

Euch. *ibid.* p. 183-  
192 | Aug. t. 3.  
app. p. 31.

Euch. in Reg. p.  
7-207.

Sixt. bib. 1. 4. p.  
250. 2. | Bib. PP.  
*ibid.* | Till. *ibid.*

Till. *ibid.*

Mel. c. 53.

Bib. PP. t. 6. p.  
866-1014. 4.

autres écrits à Basle l'an 1531, et ailleurs, comme nous avons dit. Il paroît assurément presque par tout très-digne de S. Eucher. Il est noble, grand, élevé, naturel, aisé, et suit beaucoup S. Augustin sans le citer. On voit en plusieurs endroits que l'Auteur sçavoit l'hébreux : ce qui convient encore à S. Eucher, selon la remarque que nous avons déjà faite. Mais on y trouve divers endroits qui paroissent pris non seulement de S. Ambroise, que S. Eucher auroit apparemment tournés à sa maniere, puisqu'il ne le cite pas, mais même de S. Grégoire le Grand. On y voit aussi des passages lus et expliqués de deux manieres différentes. Ainsi, quand le fond de l'ouvrage seroit de S. Eucher, il faudroit au moins avoüer qu'il est alteré. Peut-être pourroit-on croire que les endroits, où l'on s'attache particulièrement à expliquer le sens literal, et qui sont ordinairement les plus beaux, sont de S. Eucher. Ce qui y est dit sur les bénédictions des Patriarches, et qu'on attribüé tantôt à S. Jérôme, tantôt à S. Augustin, appartient à Alcuin, qui en a tiré une partie de S. Grégoire.

2° On a aussi imprimé avec l'ouvrage précédent un assez long commentaire sur les Livres des Rois, sous le nom de S. Eucher. Les sçavants y trouvent de l'érudition, et jugent que ce commentaire mérite d'être lû. Mais, selon Sixte de Sienne, et divers autres après lui, il est d'un Auteur postérieur à Cassiodore, à S. Grégoire le Grand, et à S. Augustin Apôtre de l'Angleterre: ce qui fait que quelques-uns attribüent ce commentaire au vénérable Bede. Ce pourroit être un centon, ou recueil tiré de plusieurs Auteurs, entre lesquels le titre peut donner lieu de croire qu'il y a beaucoup de choses de S. Eucher.

On pourroit appuier cette opinion sur ce que l'Anonyme de Molk assure que S. Eucher avoit écrit des questions sur les Livres des Rois : c'est-à-dire qu'il avoit fait à l'égard de ces Livres en particulier, la même chose qu'il avoit faite sur l'Ecriture en général, comme nous l'avons dit. Il aura pû aisément se faire qu'un Auteur postérieur ait joint à ces questions, qui apparemment étoient succinctes, ce qu'il aura jugé à propos des ouvrages des autres écrivains, comme Cassiodore, S. Grégoire le Grand, le vénérable Bede etc. sur cette même matiere, et qu'il en ait formé un commentaire entier tel que nous l'avons. Ces deux ouvrages ont été imprimés dans la Bibliotheque des Peres à la suite des œuvres de S. Eucher, mais avec un titre qui marque qu'ils ne sont pas du S. Evêque.

3° Erasme a attribué à S. Eucher les livres De la vocation des Gentils. Mais les sçavants jugent qu'il n'a point eu de fondement plus solide pour le faire que ceux qui les ont donnés à saint Léon Pape, à saint Prosper, à Hilaire son collègue, ou à d'autres. Il faut pourtant avouer que si le style seul étoit une preuve suffisante pour donner un ouvrage à un Auteur plutôt qu'à un autre, on trouveroit sans peine dans les livres dont nous parlons, de quoi justifier le sentiment d'Erasme. Car on peut assurer qu'il se trouve moins de conformité pour le style entre ces livres et ceux de tout autre écrivain, même ceux de S. Léon, qu'il y en a entre ce même ouvrage et ceux qui nous restent de S. Eucher. De sorte que si quelqu'un tentoit en faveur de ce S. Evêque par rapport à ces livres, le même travail que le P. Quesnel a entrepris en faveur de S. Léon, et M. Antelmi en faveur de S. Prosper, il auroit peut-être une issue plus heureuse, que n'ont eu ces deux sçavants Ecrivains.

4° M. Baluze à la fin des œuvres de S. Agobard, et M. le Laboureur après lui, nous ont donné une lettre sous le nom de S. Eucher, adressée à un Prêtre nommé Philon. L'Auteur prie ce Philon d'empêcher que l'Abbé Maxime n'abandonne son Monastere de l'Isle-Barbe, et ordonne de donner à ce Monastere trois cents muids de bled, deux cents muids de vin, deux cents livres de fromage et cent livres d'huile. Plusieurs sçavants paroissent ne pas douter de l'authenticité de cette piece, dans laquelle néanmoins nous ne voions rien qui montre une si grande antiquité; joint à ce qu'il ne paroît point par aucun monument ancien, que l'Isle-Barbe fût érigée en monastere du temps de S. Eucher. Ainsi pour dire tout ce que nous pensons de cette lettre, elle a plus l'air du VIII, ou IX siecle que du V. Il y est dit que plusieurs personnes cessoient de faire à ce Monastere leurs aumônes accoutumées, à cause de la crainte qu'elles avoient des nations étrangères, ou des Gentils, *propter metum gentium*. Cela ne peut s'entendre plus naturellement que des incursions ou des Sarrasins au VIII siecle, ou des Normans au siecle suivant. Car nous ne voions pas qu'on puisse l'appliquer aux Bourguignons déjà maîtres du pais depuis long temps, parce qu'outre qu'ils étoient d'abord Catholiques, leur empire étoit fort doux et fort pacifique. Il est aisé qu'au temps des Normans l'Isle-Barbe fût gouvernée par un Abbé qui se nommât Maxime, que l'on ne

Agob. app. p.  
155. 156 } Isle-B.  
t. 1. p. 20. 21.

Isle.B. t. 1. p.  
20.

connoît point d'ailleurs, non plus que l'on n'en connoît point tant d'autres, soit de ce temps-là, soit des suivants. Il est encore fort aisé que la lettre dont il s'agit, fût sans nom d'Auteur, et que dans la suite quelques-uns de ceux qui croioient que S. Maxime disciple de S. Martin avoit été Abbé de l'Isle-Barbe, supposants que l'établissement de ce Monastere étoit encore plus ancien, se soient imaginé que le Maxime dont il est parlé dans la lettre, étoit le disciple de S. Martin. De là ils se seront émancipés, pour appuier leurs prétentions, de faire porter le nom respectable de S. Eucher à cette lettre qui se trouvoit anonyme. C'est apparemment par cette sorte de voies que le nom du S. Evêque se lit aujourd'hui à la tête de cette piece (XI).

---

## SALVIUS OU SILVIUS,

EVÊQUE D'OCTODURE.

OCTODURE ou Martignac, au-dessus du lac de Geneve, étoit anciennement un Siege Episcopal, qui dans la suite des temps a été transféré à Sion en Valais sous la métropole de Tarentaise. On ne peut presque pas douter que Salvius ou Silvius, qui fait le sujet de cet article, n'en fût Evêque un peu avant le milieu de ce siècle. Car S. Eucher, dont nous venons de parler, en lui adressant l'histoire de Saint Maurice et de ses compagnons, le qualifie Evêque, et dit qu'il étoit toujours occupé au service de ces Saints, qui souffrirent le martyre à Agaune dans le diocèse d'Octodure. Silvius à son tour adressa un de ses ouvrages à S. Eucher, qui avoit, dit-il, accoutumé d'approuver tout ce qu'il faisoit, à cause de l'amitié qui étoit entre eux. Ces traits marquent bien visiblement un homme qui vivoit dans les Gaules, et non pas à Rome, comme il a semblé à Cave. <sup>a</sup> C'est ce qui est confirmé par la vie de S. Hilaire d'Arles, où l'on voit un Silvius entre les Docteurs de ce temps-là, qui s'étoient rendus célèbres dans nos Gaules par leurs excellents écrits. Ce Silvius avec quelques autres assistoit souvent aux prédications du Saint, et se déclaroit hautement l'admirateur de sa doctrine et de son éloquence extraordinaire. Il n'y a pas de doute que l'Auteur de cette vie entend parler de l'Evêque, dont

Till. H. E. t. 15.  
p. 131.

Euch. ad Sill. p.  
868 | Till. ibid.

Boll. | Jan. t. 1.  
pr. p. 44. 1.

Cave, p. 284. 1.  
<sup>a</sup>Leo, t. 1. p. 740. c.  
11.



nous faisons l'éloge. On jugeroit par ce qu'il en dit, qu'il auroit été d'Arles ou des environs, ou au moins qu'il y auroit fait une demeure considérable, avant que d'être élevé sur le Siege Episcopal d'Octodure.

Prosper Tiro sur la 15<sup>e</sup> année de Valentinien III, qui doit être la 439<sup>e</sup> de J. C. fait mention d'un autre Silvius d'une maniere si désavantageuse, qu'il est facile de juger que ce n'est pas celui dont nous entreprenons de parler. Silvius, dit-il, homme dont l'esprit étoit tout-à-fait troublé, après avoir passé par diverses charges, écrit quelque chose sur la Religion. Assurément ces premiers caracteres ne conviennent point à nôtre Evêque. Nous avons des preuves qu'il véquit au moins jusqu'en 449, comme l'on verra par la suite.

Pros. T. chr. p. 214 | Till. ibid. p. 134.

De tous les ouvrages que Silvius a pû laisser à la postérité, nous n'avons connoissance que de celui qu'il adressa à S. Eucher. C'est une espece de Calendrier sacré et profane. Bollandus en avoit un exemplaire, mais imparfait, qu'il méditoit de publier avec des notes de sa façon, et dont il nous a donné quelques extraits avec la préface de l'Auteur, à la tête de son premier volume sur le mois de Janvier. L'Auteur est nommé dans le titre Polemeus Silvius, ou plutôt, comme le croit Bollandus, P. Anneius Silvius; quoiqu'il ne prenne ce dernier nom que dans l'inscription de sa lettre à S. Eucher.

Boll. ibid. p. 43 2.

p. 44. 1. 45. 1.

p. 44. 1.

p. 43. 2.

p. 44. 1.

Il déclare lui-même que l'ouvrage n'est pas de son invention, n'ayant fait que travailler d'après les premiers auteurs, en y changeant et éclaircissant ce qui y étoit le plus obscur, pour le rendre intelligible aux moins sçavants. Chaque mois y est marqué selon les divers noms que lui donnent les différentes nations du monde. On y trouvoit une énumération des Princes et des Tyrans qui ont régné; une liste des Provinces qui formoient l'Empire Romain; un dénombrement des animaux à quatre pieds, des oiseaux et des poissons; un moïen pour trouver la nouvelle lune, et le jour de Pâques; les années de la fondation de Rome; un abrégé de l'Histoire Romaine; les fables des Poètes; les sectes des Philosophes, et une notion des poids et des mesures. Mais Bollandus avertit qu'il n'y a rien dans son exemplaire sur les moïens de trouver la nouvelle lune et le jour de Pâques, ni sur les fables des Poètes, non plus que sur les sectes des Philosophes. Depuis Bollandus, ses continuateurs nous ont donné ce Calendrier en son entier, c'est-à-dire tel que Bollandus

Ibid.

p. 43. 2.

Jun. t. 7. p. 178. 184.

« dus l'avoit recouvré avec beaucoup d'imperfections. On voit qu'il manque dans cet exemplaire plusieurs autres choses dont Silvius dans sa préface fait l'énumération, et qu'il promet d'insérer dans le corps de l'ouvrage.

Jan. ib. p. 44. 1.

Ce que l'Auteur y dit de l'année en général, est remarquable. ' « L'année, dit-il, n'avoit d'abord que dix mois, « qui comprenoient trois cents quatre jours. Il y a même plusieurs Auteurs qui témoignent, qu'elle n'avoit que six mois « chez les Acarnaniens, quatre chez les Egyptiens, et trois « seulement chez les Arcadiens. Ensuite le second Roi de Rome, comme l'on prétend, y ajouta les mois de Janvier et « de Février entre Décembre et Mars : de sorte que l'année « eut alors trois cents cinquante-quatre jours, et comprit les « douze renouvellements de la lune. Enfin on trouva à propos « d'y ajouter encore dix jours, et le quart d'un qui forme le « bissexté, qui revient de quatre en quatre ans. Les Egyptiens, « c'est toujours Silvius qui parle, commencent leur année au « mois de Septembre, les Grecs au mois de Novembre, les « Juifs au mois de Mars ; mais pour nous, ajoute-t'il, qui suivons l'ordre des Kalendes, nous la commençons au mois de « Janvier, huit jours après le solstice d'hyver, et après le jour « de la naissance de J. C. ce qui est une raison plus puissante » pour nous déterminer à compter de la sorte. ' Silvius marque lui-même le temps auquel il travailla à cet ouvrage, par l'époque de l'an 1200 de la fondation de Rome, déjà complet sous les Consulats de Posthumien, de Zenon et d'Astère, ' c'est-à-dire l'an de J. C. 448, et le commencement de l'année suivante, à laquelle Astère fut Consul, Zénon et Posthumien l'ayant été l'année précédente.

p. 45. 1.

Buch. p. 53.

Boll. ibid. p. 44. 1.

Il paroît par la lettre de Silvius à S. Euchère, et par la vie de S. Hilaire d'Arles, que Silvius avoit écrit encore quelques autres ouvrages, outre celui dont nous venons de parler. C'est ce qu'il insinué clairement lui-même, en ' disant à S. Euchère, à qui il adresse le Calendrier précédent, qu'il avoit accoutumé d'approuver ce qui venoit de lui, *à quo mea omnia, pro ejus qui inter nos est amoris studio, comprobantur.*

# PALLADE,

POÈTE ET PHILOSOPHE.

## §. I.

### HISTOIRE DE SA VIE.

NOUS croïons devoir placer vers ce temps-ci, c'est-à-dire vers le milieu de ce siècle, Pallade dont nous avons déjà dit quelque chose aux articles d'Exupérance Préfet des Gaules, et du Poëte Rutilius. ' Il étoit fils du premier et par conséquent de la ville de Poitiers comme lui, et très-proche parent de l'autre. ' Après s'être formé à l'éloquence dans les Gaules, il alla à Rome fréquenter le barreau, et apprendre la Jurisprudence. Il y trouva Rutilius, ' qui y aiant exercé la Préfecture, lui fut sans doute d'un grand secours pour le faire connoître, et lui procurer des amis du premier ordre. ' Il prit un très-grand soin de lui pendant le séjour qu'ils firent ensemble dans cette capitale de l'Empire. Peu de temps après, c'est-à-dire en 417, ' ce Poëte s'en revenant dans les Gaules, Pallade l'accompagna jusqu'à Porto, d'où il retourna à Rome continuer ses études.

Rut. it. v. 208-213. | Lab. nov. bib. t. 1. p. 50.  
Rut. ibid.

v. 157.-160.

v. 211.

v. 179.-208.

v. 208. 209.

' Dès lors Pallade, quoiqu'encore tout jeune, faisoit espérer par son sçavoir et ses autres grandes qualités qu'il soutiendrait un jour avantageusement la gloire de sa maison. L'on peut juger par l'âge qu'il avoit alors, qu'il étoit né à la fin du IV siècle. Rutilius l'aimoit comme son propre fils; et la tendresse avec laquelle il en parle, a même fait croire à quelques Sçavants qu'il l'avoit adopté en cette qualité. Ses expressions sont trop nobles, pour être omises dans cet éloge.

' Tum discessurus, studiis urbiq̄ue remitto  
Palladium, generis spemq̄ue decusq̄ue mei.  
Facundus juvenis Gallorum nuper ab arvis  
Missus Romani discere jura fori,  
Ille meæ secum dulcissima vincula curæ  
Filius affectu, stirpe propinquus habet :  
Cujus Aremoricæ pater Exuperantius oras  
Nunc post-limum pacis amare docet.

v. 211. 212.

- C'est-là tout ce que nous savons de bien certain touchant ce Pallade. Il y auroit cependant quelque lieu de croire que la qualité de fils d'un Préfet des Gaules, jointe à son mérite personnel, lui auroit procuré quelque dignité, ou quelque charge dans l'Empire; mais nous n'en avons point de connoissance positive. Car on ne peut pas dire qu'il soit ce Pallade Proconsul d'Afrique sous Honoré en l'année 410.
- Cod. Th. pros. p. 376. 2.
- Rut. it. not. p. 129. 130. 335.
- Sym. 1. 1. ep. 9. 8.
- Rut. it. not. p. 218. 219.
- Bib. Lug-Bat. p. 329. 1. Sid. S. pr.
- Sid. S. pr.
- Rut. ibid. p. 219.
- Fab. bib. lat. p. 135. 143.
- Pall. de re rust. l. 4. p. 281.
- Quelques Ecrivains modernes en ont voulu faire le célèbre Orateur de même nom que lui, dont parle Symmaque dans plusieurs de ses lettres. Mais celui-ci fleurissoit dès avant la fin du IV siècle, du temps du Consul Syagre, et par conséquent avant que naquit celui dont nous faisons l'éloge. Il y eut au même siècle et dans le suivant parmi les Grecs, divers autres Pallades illustres par leur savoir, avec lesquels on ne doit pas non plus le confondre. Rien n'empêche cependant qu'on ne croie, et Barthius l'a ainsi pensé, que c'est le même dont nous avons un ouvrage sur l'agriculture. Cet Auteur s'y nomme, à la tête dans un ancien manuscrit, et selon la remarque du P. Sirmond, Palladius Rutilius Taurus Æmilianus; où l'on voit deux noms qui conviennent à notre Poète; celui de Pallade sous lequel nous le représentons, et celui de Rutilius, qui étoit dans sa famille, et qu'il pouvoit porter aussi à cause de son adoption, si elle est aussi vraie qu'on la suppose. De sorte que son véritable nom devoit être Emilien, comme le nomment Cassiodore et S. Isidore de Séville. L'usage de ce temps-là vouloit en effet que le dernier nom fût le nom propre des personnes qui en avoient plusieurs.
- Une autre raison qui ne permet gueres de douter que l'Auteur des livres sur l'agriculture, ne soit Pallade dont nous parlons ici, c'est que l'on convient assez communément que cet ouvrage est du temps où la barbarie avoit commencé à prendre la place des Belles Lettres, c'est-à-dire, de ce V siècle. Il n'y a que Louis Vivès qui le rapporte au temps de l'Empereur Adrien. Mais outre qu'il avance cette opinion sans fondement et sans autorité, Augustin Dathus l'avoit mis avant lui au nombre des Auteurs des siècles suivants. C'est ce que prouvent la nature de son style, et la mention qu'il fait d'Apulée, qui n'écrivoit que sous les successeurs de Tite Antonin, vers la fin du II siècle.
- Nous ne voyons rien qui puisse légitimement combattre le sentiment que nous établissons, sinon l'endroit où l'Auteur

de l'ouvrage dont il est ici question, parle des domaines qu'il possédoit au territoire de Naples : ce qui pourroit insinuer qu'il étoit de ce pais-là. Mais cette difficulté ne doit point arrêter. Pallade n'est point le premier Gaulois qui ait eu des terres dans des pais étrangers. Nous avons vû dans ce siecle-ci même, que Protade qui étoit de Trèves, avoit une terre en Ombrie, où il s'étoit retiré avant l'an 417. Il est aisé que Pallade l'ait imité en cela, et qu'ayant perdu son pere en 424 de la maniere tragique que nous l'avons rapporté, et sa mere long-temps auparavant, l'état déplorable auquel les Barbares avoient alors réduit les Gaules, lui ait fait prendre le parti de s'établir du côté de Naples. Il est qualifié illustre à la tête de ses écrits selon les imprimés : titre qu'on lui donne soit pour sa naissance, soit à cause des dignités ou des charges qu'il aura exercées. Au reste quoiqu'il fût proche parent d'un Païen, on ne doit pas croire qu'il le fût lui-même. Il paroît au contraire qu'Exupérance son pere étoit Chrétien : et Quintilien son oncle paternel avoit la réputation d'un fidele serviteur de J. C. comme nous l'avons montré ailleurs.

Lab. nov. bib. t. 1. p. 30.

Hier. ep. 99. p. 799.

Pall. ibid. l. 1. p. 249. | de ins. p. 310.

Hier. ibid.

## § II.

## SES ECRITS.

L'OUVRAGE de Pallade sur l'agriculture est compris en 14 livres, dont les treize premiers sont écrits en prose, et le quatorzième en vers élégiaques. Il les adresse à un nommé Pasiphile, qu'il qualifie homme très-docte, et dont le nom ne se trouve qu'à la tête du dernier livre. Ce fut à la priere et à ses sollicitations, que Pallade entreprit cet ouvrage, qu'il ne lui envoïa qu'un peu tard par la négligence et sa paresse de ses copistes. Il ne lui parle de son travail, que comme d'un amusement, qu'il se flate néanmoins d'être reçu favorablement de Pasiphile.

Pall. de re rust. p. 249-312.

l. 14. p. 310.

Outre la petite préface où Pallade parle de la sorte, il en a mis une autre fort courte à la tête de l'ouvrage, tant pour s'excuser de ce qu'il n'y emploie pas l'éloquence des Rhéteurs, ce qui ne conviendroit pas au sujet qu'il entreprend de traiter, que pour tracer une idée générale de son dessein. Il promet de parler de toute sorte d'agriculture, des pâturages, des édifices champêtres, selon les maîtres de l'art, de leurs in-

l. 1. pr. p. 249.

ventions, en un mot de tout ce que l'on peut ou faire ou nourrir à la campagne, soit pour le plaisir, ou pour l'utilité, en marquant les saisons propres à chaque chose. De sorte que l'ouvrage de Pallade peut à juste titre passer pour un de ces livres, qu'on nomme aujourd'hui la maison rustique.

l. 1. p. 230-261.

l. 2-13. p. 261-309.

l. 14. p. 310. 311.

Fab. bib. lat. p. 145 | Bil. jug. poë. lat. p. 493.

Casd. inst. c. 23. p. 334. 2.

Isid. orig. l. 17. c. 1. p. 112. 2.

Bib. Boll. t. 2. p. 30. 1. | Bib. Angel. | ... S. Flor. Sal.

Bib. FF. Min. Cen.

... D. de Lorch.

Bib. Bodl. ibid.

... S. Vin. Cen.

... ff. Præd. Cen.

' Dans le premier livre Pallade donne les divers préceptes qui regardent l'agriculture en général. ' Il emploie les douze suivants à marquer ce que l'on doit ou semer ou planter, et tous les autres travaux qui conviennent à chaque mois de l'année, en commençant par le mois de Janvier. ' Enfin dans le 14<sup>e</sup> et dernier livre, qui est en vers, Pallade traite de la manière d'enter et de greffer les arbres. C'est pourquoi il est intitulé *De insitione*. ' On remarque que l'ouvrage de Pallade est écrit d'un style simple, mais que néanmoins il ne manque point d'élégance, et que sa versification n'est pas mauvaise. ' Cassiodore qui avoit enrichi sa Bibliothèque de cet ouvrage, et qui met son Auteur le dernier entre ceux qui ont le mieux écrit de l'agriculture, y reconnoît beaucoup d'éloquence, et une grande netteté. Il n'y compte que douze livres; et l'on ne sçauroit dire pourquoi. Mais il convient que l'Auteur y explique avec une entière clarté ce qui regarde la culture des jardins, et la manière d'élever et de nourrir les bestiaux. Cassiodore non plus que S. Isidore de Séville ne donnent à Pallade que le nom d'Emilien, sans doute pour la raison que nous avons marquée plus haut. Pallade sçut profiter des ouvrages de ceux qui avoient écrit avant lui sur la même matière qu'il traite dans le sien. Car il cite quelquefois Gargilius Martialis, Columelle, et Apulée.

Il y a eu assez grand nombre d'éditions de son ouvrage, presque toujours avec les écrits de Caton, de Varron, et de Columelle sur le même sujet. ' La première dont nous aïons connoissance, est celle qui parut à Boulogne en 1504, avec les commentaires de Philippe Béroalde en un volume in-folio, et qui est fort belle. ' Dès 1515 il y en eut une nouvelle édition en même volume faite à Florence chez Philippe Junta, ' et chez ses héritiers au même endroit l'an 1521 in-4<sup>e</sup>. Alde Manuce ' en donna une autre édition à Venise l'an 1528 en un volume in-8<sup>e</sup>. ' A Paris Josse Bade réimprima l'année suivante les mêmes ouvrages en un volume in-folio avec les notes et les commentaires de divers Auteurs. ' Ces mêmes anciens Ecrivains furent encore imprimés à Paris

chez Antoine Augerelle pour Jean Petit et Galiot du Pré l'an 1533 en un volume in-folio, qui est parfaitement bien conditionné. La même année ils parurent aussi à Venise, puis en 1538 au même endroit; mais cette dernière édition n'est qu'une traduction en italien. Jean Hervag imprimeur à Basle les donna au public en leur langue originale l'an 1535 en un volume in-4°. Sébastien Gryphe les imprima à Lyon en un volume in-8° la même année 1535. En 1536 ils furent réimprimés à Cologne en un volume in-8°. Le même imprimeur les donna de nouveau au public les années 1541, et 1549 avec les notes et les explications de Philippe Béroalde, et de Pierre Victorius en un volume in-8°. Robert Estienne de son côté les publia à Paris l'an 1543 en même volume. Cette édition et celle de Josse Bade qui l'avoit précédée, et dont nous nous sommes servis, sont des plus belles sans contradiction. On en trouve encore une édition en un volume in-8° faite à Heidelberg l'an 1595. (XI.)

... Valliecl.

... Barb. t. 2. p.

156. 1.

... S. Maur.

Gesn. bib. uni. t.

1. p. 534. 1.

... Bodl. ibid.

... Valliecl.

... S. Vin. Cen.

Ind. lib. à R.

Step. | Bib. Bold.

ib.

... Barb. t. 2.

156. 1.

## EUSEBE,

EVÊQUE DANS LES GAULES.

Le recueil des 56 homélies qui ont paru d'abord sous le nom d'Eusebe d'Emese, et en dernier lieu sous celui d'Eusebe des Gaules ou le Gaulois, nous oblige de parler ici de l'Auteur à qui on les attribue. Il seroit difficile de dire au juste pourquoi l'on s'est avisé de leur faire porter le nom d'Eusebe pris en lui-même; quoiqu'il soit aisé de faire voir pourquoi l'on a changé sa qualification, en le nommant Eusebe des Gaules au lieu d'Eusebe d'Emese.

Quelques Scavants prétendent qu'on n'a donné à ces homélies le nom d'Eusebe, que pour marquer qu'elles étoient d'une personne de piété en général. De sorte qu'Eusebe seroit ici un nom appellatif, qui selon la force du grec signifieroit une personne de piété, et non pas le nom propre d'un homme en particulier. Mais, quoique nous aïons en ce même siecle les exemples de Vincent de Lérins, qui s'est caché sous le nom emprunté d'étranger ou de pèlerin, et de Salvien qui s'est déguisé sous le nom de Timothée, ces exemples

Aug. ser. a.p. p.

200 | Du Pin, bib.

t. 4. p. 416 | Oud.

seri. t. 1. p. 421.

422.

n'autorisent point la prétention que l'on nous donne touchant Eusebe, parce que ce sont Vincent et Salvien qui prennent eux-mêmes ces noms empruntés, au lieu que l'on suppose que ce sont d'autres que le propre Auteur des homélies, qui leur donne le nom d'Eusebe. Ainsi sans nous arrêter à cette conjecture, il nous paroît plus vrai-semblable que ce nom leur sera venu, de ce que quelques-unes portoient originai-  
 rement le nom d'Eusebe comme étant réellement l'ouvrage d'un Eusebe, qui aura vécu dans les Gaules, où il est clair que la plupart ont été prononcées. Ensuite il sera aisément arrivé que lorsqu'on aura fait le recueil de ces homélies, on ait joint aux premières qui portoient ce nom, celles qui étoient anonymes, et qui se seront trouvées de la sorte attribuées à un Eusebe.

Sul. ad Eus. p.  
478.

dia. 2. n. 9. p.  
542. 543.  
Conc. t. 4. p.  
1053.

Leo, t. 1. p. 740.  
c. 11.

Nôtre conjecture est d'autant mieux fondée, qu'il est plus certain qu'il y avoit en ce siècle-ci dans nos Gaules diverses personnes illustres, qui portoient le nom d'Eusebe, et qui se trouvant dans les premières dignités ecclésiastiques; ont pu composer quelques-unes de ces homélies, et leur faire porter leur nom; ce que les Auteurs des autres auront négligé de faire. A la fin du IV siècle on trouve un Eusebe, à qui S. Sévere Sulpice adresse sa lettre contre les envieux de la vertu de S. Martin. Cet Eusebe n'étoit alors que Prêtre; mais en 405 lorsque S. Sulpice écrivoit ses dialogues, il étoit revêtu de l'Episcopat. Le premier Concile de Tours, tenu en 461, nous fournit un autre Eusebe, qui étoit Evêque de Nantes dans la Métropole de Tours. La vie de S. Hilaire d'Arles nous fait encore connoître un troisième Eusebe, qu'elle joint à Silvius que nous avons vû Evêque d'Octodure, et à Domnule, qui étoient tous trois autant d'admirateurs de l'éloquence de S. Hilaire, et qui assistoient assez souvent à ses prédications avant le milieu de ce siècle.

Si l'on ne croit pas devoir donner quelques-unes de ces homélies, ni à Eusebe dont parle S. Sulpice, parce que plusieurs d'entre elles paroissent faites seulement après les hérésies de Nestorius et d'Eutiches, quoique l'on puisse supposer que cet Evêque ait vécu jusqu'à ces temps-là; ni à Eusebe de Nantes, parce qu'il est visible que la plupart de ces mêmes homélies ont été prononcées à Lyon, à Arles, et dans les pays où l'Arianisme s'étoit répandu à la faveur de la domination des Gots et des Bourguignons : on ne voit point que l'on



en puisse refuser au troisième Eusebe, qui fleurissoit ou à Arles ou dans le voisinage. Ce qui le persuade, c'est que S. Honorat de Marseille nous le représente comme un Auteur célèbre pour ses écrits, et qu'il y a toute apparence qu'il fut ensuite Evêque comme Silvius, à qui le joint S. Honorat. Il y a même des Ecrivains, qui croient que c'est le même qu'Hartman invoque dans ses litanies entre les saints Confesseurs Pontifes, en le joignant à S. Martin de Tours, à Procul de Marseille, et à S. Césaire d'Arles : ce qui n'est pas néanmoins sans difficulté ; car il y a plus d'apparence qu'Hartman avoit en vûe S. Eusebe de Verseil.

Au reste, comme nous n'avons point de preuves positives pour croire que quelques-unes de ces homélies soient réellement de l'un ou de l'autre de ces Eusebes, et qu'au contraire nous sommes assurés que plusieurs appartiennent à Fauste de Riès, nous nous réservons à parler plus amplement de leur recüeil dans l'histoire de cet Evêque.

Leo, *ibid.*Du Pin, *bib. t. 3. p. 478.*<sup>a</sup> Canis. B. t. 2. par. 3. p. 193.

## A N O N Y M E,

### AUTEUR DES ACTES DE S. SYMPHORIEN

#### MARTYR A AUTUN.

ON convient aujourd'hui de mettre vers le milieu de ce siècle les actes qui nous restent du martyre de S. Symphorien, qui souffrit à Autun sous Marc Aurele environ l'an de J. C. 180. <sup>a</sup> Baronius cependant les reconnoît pour authentiques et originaux ; et Dom Ruinart semble en porter le même jugement, quoi qu'il avoue que la fin, qui manque dans Mombritius et dans plusieurs autres manuscrits, y a été ajoutée par un Auteur du V siècle. Il est certain que ces Actes sont anciens, puisque S. Grégoire de Tours les cite, et qu'ils s'accordent fort bien avec la messe du saint Martyr qui se trouve dans le Missel Gotique publié par Dom Mabillon. On peut même dire qu'ils sont beaux, tant pour ce qu'ils contiennent, que pour le style qui en est magnifique et élevé, quelquefois néanmoins jusqu'à l'excès.

Mais ils ne sont pas originaux, comme il paroît par ce qu'ils disent de l'Eglise bâtie à Autun en l'honneur et sous

Till. H. E. t. 3. p. 43. | Bail. 22 Aout. crit.

Act. Mar. p. 68.

n. 4.  
<sup>a</sup> Till. *ibid.*Act. Mar. p. 72.  
73. not.Gr. T. gl. conf.  
c. 77. p. 938.Mab. lit. gall. 1.  
3. p. 280. 281.Till. *ibid.*Act. Mar. p. 72.  
73. n. 8.

### 304 ACTES DE S. SYMPHORIEN MARTYR.

#### V SIECLE.

Greg. T. hist. Fr.  
l. 2. n. 13. p. 69.

Act. Mar. ibid.

l'invocation du saint Martyr. Car ce fut S. Euphrone qui n'étant encore que Prêtre, prit le soin de faire élever cet édifice. Ainsi l'Auteur des actes louant son Evêque, sans le nommer, du zèle qu'il avoit fait paroître en érigeant ce monument à la mémoire de S. Symphorien, il est visible qu'il parle de S. Euphrone, et qu'il n'écrivoit que sous son Episcopat qui commença vers 450. Et il seroit fort inutile de dire que cet endroit a été ajouté aux véritables actes, parce que le style en est le même que celui de tout le reste de la piece, et que d'ailleurs cette fin y est fort naturelle, et nullement hors d'œuvre. On voit par-là que l'Auteur étoit d'Autun même, puisqu'il qualifie S. Euphrone son Evêque, et saint Symphorien son patron. Il semble qu'on pourroit dire que ce fut à l'occasion de cette Eglise bâtie en l'honneur du S. Martyr, que nôtre Anonyme entreprit son ouvrage.

p. 69. 70. n. 1. 2.

p. 63. n. 4.

Till. ibid. p. 610.

p. 609.

p. 1.

Act. Mar. p. 67.  
n. 1.

p. 69-73.

On trouve dans ces actes une faute qui paroît considérable, en ce qu'ils ne mettent le martyre du Saint que sous Aurélien; quoique l'on puisse dire que c'est une faute assez ordinaire aux anciens Copistes, d'écrire Aurelianus pour Aurélius; comme Fabianus pour Fabius, Valerianus pour Valérius, de quoi l'on trouve presque une infinité d'exemples. On y lit une autre faute encore plus frappante. C'est l'édit de l'Empereur qu'y rapporte cet Ecrivain, et qui n'est en nulle maniere du style du III ou IV, encore moins du II siècle de l'Eglise. Mais il est pardonnable à cet Auteur, qui écrivoit plus de 250 ans après, et qui peut avoir cru qu'il lui étoit aussi bien permis de faire parler l'Empereur, comme il y fait parler le Juge et le S. Martyr, en la bouche desquels il met de trop longues harangues. Après tout ces actes contiennent ce que nous avons de plus certain touchant le martyre de S. Symphorien, puisqu'ils contiennent ce que l'on en sçavoit au V siècle.

Ils sont rapportés dans Mombritius, mais avec la mutilation que nous avons marquée. Surius nous les a donnés ensuite au 22<sup>e</sup> jour d'Août, en changeant le style à son ordinaire, sous prétexte de le polir. Enfin Dom Ruinart les a rétablis dans leur première pureté, après les avoir collationnés tant sur les fragments que nous en avons dans Baronius et les autres imprimés, que sur les meilleurs et les plus anciens manuscrits. Ils se trouvent avec les notes dont il les a enrichis parmi les autres actes sinceres des Martyrs qu'il a donnés au public.

S. VINCENT

## S A I N T V I N C E N T ,

PRÊTRE ET MOINE A LÉRINS.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

A VANT que de passer à l'histoire de Vincent de Lérins, il est important d'avertir qu'il ne le faut pas confondre avec un autre Prêtre Gaulois de même nom, dont nous parlerons dans la suite. Nous croions aussi qu'il le faut distinguer de Vincent frere du célèbre S. Loup Evêque de Troïes; quoique plusieurs Scavants de ces derniers siecles ne l'en aient pas jugé différent. Mais ils n'ont peut-être pas fait attention <sup>a</sup> que Vincent frere de saint Loup avoit quitté Lérins, lorsque saint Eucher vers 426, ou 427, écrivit à S. Hilaire la letre qui fait mention de cette sortie; et qu'au contraire il paroît que Vincent dont nous entreprenons de parler, est mort à Lérins. <sup>a</sup> D'ailleurs s'il eût été frere de S. Loup, il n'est gueres croiable que Gennade eût oublié dans son éloge une particularité si remarquable.

On le nomme Vincent de Lérins pour le distinguer des autres qui ont porté le nom de Vincent. Il étoit de la Gaule Celtique ou de là Belgique; puisque Gennade le fait simplement Gaulois, ce qui dans son langage exclut l'Aquitaine. Vincent dit lui-même qu'il avoit été engagé pendant quelque temps dans différens emplois du siecle. <sup>a</sup> Cette circonstance a fait croire à Baronius que c'étoit ce Vincent Préfet des Gaules loué par S. Sévere Sulpice, et qui fut Préfet depuis 397 au moins jusqu'en 400, et Consul en 401. Mais comme le remarque fort bien M. de Tillemont, cette conjecture ne paroît pas avoir de fondement. Assurément l'antiquité ne nous auroit pas laissé ignorer un changement si mémorable d'un Consul et d'un Préfet en un Moine: changement qui auroit été encore plus éclatant que celui de S. Paulin.

Vincent rompit enfin les liens qui le retenoient dans le siecle, et se retira dans le port de la Religion. Là à couvert

Tome II.

Q q

Vinc. Lir. not. p. 439. | Bail. 24 Mai. p. 390. | Du Pin, bib. l. 4. p. 403. | Fleu. H. E. t. 6. p. 183. <sup>a</sup> Euch. ad. Hil. p. 56. 2.

Till. H. E. t. 15. p. 859. <sup>a</sup> p. 860.

p. 143.

Genn. vir. ill. c. 64.

Vinc. Lir. n. 1. p. 316. <sup>a</sup> Bar. an. 400. 518. | Sul. dial. 1. n. 17. p. 525. Till. ibid. p. 143.

Vinc. Lir. ibid.,

- du vent de la vanité, et des tourbillons de l'orgueil pour parler d'après lui, il tâcha d'apaiser Dieu par les exercices de la priere, de la contemplation, et sur tout d'une profonde humilité. Il ne marque point autrement le Monastere de sa retraite, qu'en le représentant situé dans une petite terre écartée. Mais Gennade ne nous laisse pas lieu de douter que ce ne fût le Monastere de Lérins, alors si célèbre par l'asyle qu'y alloient chercher tant de grands hommes contre la corruption du siecle.
- Genn. *ibid.* | Till. *ibid.* p. 144. 360.
- Euch. *quæes. pr. p.* 249. | Till. *ibid.* p. 144.
- Genn. *ibid.*
- Till. *ibid.* p. 146.
- Nor. *his. pel. l. 2. c. 11. p. 252.*  
*aLerin. p. 439.*
- Till. *ibid.*
- Tout le monde convient que c'est le même Vincent, qui acheva de perfectionner dans tous les exercices de la vie spirituelle Salone fils de S. Eucher, et sans doute aussi S. Véran frere de Salone. Le même S. Eucher qualifie ce Vincent un homme saint, éminent en éloquence et en sagesse. A cette éloquence qu'il avoit acquise dans le monde, il joignit depuis l'étude de l'Ecriture et une assez grande connoissance de la doctrine de l'Eglise. Il fut élevé à la dignité du Sacerdoce, et mourut sous les Empereurs Théodose le jeune et Valentinien III, c'est-à-dire en 450 au plus tard. Son corps se conserve à Lérins avec beaucoup de vénération; <sup>a</sup> et l'on y fait sa fête depuis 1600, quoiqu'auparavant on n'y en fît nulle mémoire. Baronius a mis son nom dans le Martyrologe Romain au 24<sup>e</sup> jour de Mai, l'honneur que Vincent n'avoit point reçu jusqu'alors.

## § II.

## SES OUVRAGES.

- Genn. *vir. ill. c. 64.* | Vinc. *Lir. p. 315-371.*  
*n. 1. p. 315.*
- p. 316.
- n. 2. p. 316. 317.
- CE qui a le plus contribué à rendre célèbre le nom de Vincent de Lérins, est le Mémoire ou Avertissement que nous avons de lui, contre les nouveautés profanes des hérétiques. L'Auteur y fait paroître beaucoup d'humilité et de modestie, s'y qualifiant le plus petit des serviteurs de Dieu, et y cachant son nom sous celui de voïageur ou d'étranger. Il se propose d'y faire le personnage, non d'un Auteur qui écriroit ce qui seroit de son invention, mais d'un historien qui ne fait que rapporter avec fidelité ce qu'il a appris de la tradition de ses Peres. Il avertit qu'il se bornera à ce qu'il juge nécessaire, et qu'il indiquera plutôt les choses qu'il ne les expliquera au long. Les deux principes qu'il pose pour

fondement de tout son écrit, et qu'il dit avoir appris de sçavants et saints personnages, sont qu'il faut s'appuier sur l'autorité de l'Écriture, et sur la tradition de l'Église Catholique. C'est, dit-il avec justice, le moien de découvrir les artifices des hérétiques, d'éviter de tomber dans les filets de l'hérésie, et de se conserver pur dans la vraie foi. Rendant ensuite raison de ce qu'il joint la tradition à l'Écriture, c'est, dit-il, que celle-ci contenant des sens très-élevés, est expliquée en tant de différentes manieres, qu'il y auroit autant de différents sentiments, qu'il y a de personnes qui se mêlent de l'expliquer. Il faut donc pour éviter cet inconvénient, ajoutez-t'il, que le sens de l'Écriture soit fixé par l'autorité de l'Église Catholique.

p. 317. | n. 29. p. 364.

Il établit ensuite ce grand principe, que dans l'Église Catholique même il faut s'attacher à ce qui a été cru par tous les Catholiques, dans tous les temps et dans tous les lieux. Il ajoute que c'est-là ce que l'on peut appeler proprement Catholique, suivant la force et l'étymologie du terme, qui comprend presque tout universellement. Or cela sera ainsi, dit-il, si nous avons soin de suivre l'universalité, l'antiquité, l'unanimité. Nous suivrons l'universalité, si nous reconnoissons pour la vraie foi celle dont fait profession l'Église répandue par toute la terre. Nous suivrons l'antiquité, si nous ne nous éloignons en nulle maniere des sentiments qui paroissent certainement avoir été ceux des Saints qui nous ont précédés. Enfin nous suivrons l'unanimité, si dans cette antiquité nous nous attachons à la doctrine de tous, ou presque tous les Evêques, les Prêtres et les Docteurs. C'est pour s'être écarté de ces regles, que se sont formées toutes les hérésies.

n. 2. p. 317.

p. 318. | n. 27. p. 360.

n. 24. p. 355.

Vincent fait ensuite l'application de ces regles générales à des cas particuliers. Il les applique à ceux des Donatistes, des Ariens et des Rebaptisants. Au sujet des Ariens, il fait une description très-vive des ravages qu'ils ont causés dans l'Église d'Occident, comme en aiant plus de connoissance, que de ceux qu'ils avoient causés dans l'Église d'Orient. A l'égard des Rebaptisants, il rapporte cette belle sentence du Pape S. Etienne, qu'il faut s'en tenir à la tradition, sans rien innover. Il fait beaucoup valoir le passage de S. Paul aux Galates, où il dit que si lui-même, ou les autres Apôtres, ou même un Ange du ciel leur annonçoit un

n. 3. p. 318.

n. 4. 6. p. 319. 320. 322. 323.

n. 8. 9. p. 326. — 328.

- Evangile différent de celui qu'il leur avoit prêché, il doit être regardé comme anathème.
- 'Après qu'il a déclamé contre les novateurs et les nouveautés, et qu'il a montré avec quelle vigilance et quelle attention l'on doit conserver le dépôt de la foi qui nous a été confié, il établit des regles aussi belles que sages, pour faire croître la foi et la religion dans l'Eglise par la prédication du dogme. Il veut qu'on l'enseigne de maniere que l'on n'y change rien, et qu'en y donnant de nouveaux éclaircissements, on n'y mêle point de nouvelles choses, *ut cum dicas novè, non dicas nova.* De sorte que l'accroissement que prendra la foi, doit être semblable à celui que reçoit le corps humain en devenant grand de petit qu'il étoit dans son enfance, sans changer ni de nature ni de figure.
- Nous pouvons remarquer en passant que Vincent y suppose comme une chose constante, que l'Empereur Philippe avoit embrassé la religion de J. C. et qu'il avoit été le premier Empereur Chrétien. Cet écrit est devenu fort célèbre dans tous les temps. Le style en est agréable, net, <sup>a</sup> coulant, rempli de douceur, et fait assez voir que l'Auteur avoit de l'éloquence. Vincent dit néanmoins qu'il a entrepris d'écrire d'un style facile et commun, sans le vouloir orner ni polir. Nôtre Auteur ne publia pas le sien sous son nom, peut-être par modestie; mais il prit et dans le titre, et dans le corps de l'ouvrage, celui de Peregrin ou de Pelerin, c'est-à-dire apparemment étranger. Il le composa dans le lieu de sa retraite, <sup>b</sup> environ trois ans après le grand Concile d'Ephèse, et ainsi en 434, lorsque Fauste commençoit à gouverner le monastere de Lérins en qualité d'Abbé.
- Vincent avoit divisé cet ouvrage en deux parties, ou deux Mémoires, qu'il finissoit par un abrégé, et une récapitulation de tout ce qu'il y avoit traité plus amplement. Mais aiant perdu la plus grande partie du second Mémoire, qui lui fut volée par quelques personnes, il se contenta de l'abrégé qu'il en avoit fait, et qu'il joignit au premier livre, n'en faisant ainsi qu'un des deux. Il ajoûta néanmoins au second livre des remarques sur la letre de S. Célestin contre les Sémipélagiens, et sur celle que le Pape Sixte III, qui gouvernoit alors l'Eglise de Rome, avoit écrite à Jean d'Antioche le 17<sup>e</sup> de Septembre 433. Ce second Mémoire traitoit du Concile d'Ephèse, sur lequel il nous fourniroit sans doute de grands
- n. 20-22. p. 347-350.
- n. 23. p. 350.-354.
- n. 22. p. 350.
- n. 23. p. 351.
- n. 17. p. 343.
- Du Pin, bib. t. 4. p. 409.
- <sup>a</sup>Till. ibid. p. 144.
- Vinc. Lir. n. 1. p. 316.
- Genn. ibid.
- Vinc. Li. p. 315. 316.
- <sup>b</sup>n. 29. p. 365.
- Till. ib. p. 144.
- Vinc. Lir. n. 28. 29. p. 364. | n.33. p. 371.
- Genn. ibid.
- Vinc. Lir. n. 32. p. 368. 369.
- Till. ibid. p. 144. 145. | Vinc. Lir. n. 29. 31. p. 366. 367.

éclaircissements et de belles réflexions, si ce livre fût venu jusqu'à nous.

Le but de l'ouvrage est de prémunir contre les sentiments des hérétiques, ou, comme porte le titre, de montrer que la foi ancienne et universelle est la véritable et catholique, qu'il faut soutenir contre les nouveautés profanes des hérésies. Car voyant que l'adresse artificieuse des nouveaux hérétiques demandoit qu'on défendit la vérité avec une vigilance toute nouvelle, Vincent crut qu'il rendroit un service considérable à l'Eglise, en faisant un recueil fidele de ce qu'il avoit appris des Peres, pour distinguer l'erreur de la véritable foi; ou qu'au moins il s'édifieroit lui-même, en soulageant souvent la foiblesse de sa mémoire par la lecture de ce recueil.

C'est pourquoi il se contente de le nommer un Mémoire, *Commonitorium*; et c'est le nom sous lequel il est le plus connu. Son dessein étoit de le corriger toujours, toutes les fois qu'il le reliroit. Ainsi, dit-il, si l'on y trouve quelques fautes, on ne doit point s'en étonner; puisque c'est un ouvrage qui n'est point encore porté à sa perfection.

Divers Sçavants, Vossius à leur tête, ont fait naître deux fameuses questions au sujet de Vincent de Lérins. L'une tombe sur sa personne, et établit qu'il a été Sémipélagien. L'autre regarde son Mémoire, et suppose qu'il a été écrit contre S. Augustin et sa doctrine. Mais il suffit de dire ici, que l'on n'allègue rien de clair et de positif pour appuier cette double prétention. Tout se réduit à de purs soupçons, à des préjugés, à des conjectures, qui ne sçauroient jamais former de preuves décisives. Ce que l'on dit de plus fort, par exemple, pour établir le Sémipélagianisme de Vincent, c'est qu'il est, dit-on, Auteur des objections qui portent son nom, et que S. Prosper a réfutées. Mais est-il croïable que cet Ecrivain, qui n'a pas voulu mettre son nom à la tête de son Mémoire, l'aura fait porter à un libelle diffamatoire, connu dès sa naissance sous le nom d'un Vincent? D'ailleurs étoit-il le seul en son temps qui se nommât ainsi? Il y avoit au moins un autre Prêtre de son nom; dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Pourquoi ne pas attribuer à celui-ci plutôt qu'à nôtre Auteur, cette liste de propositions? De même s'il en vouloit à S. Augustin dans son écrit, pourquoi ne l'y auroit-il pas nommé? Qu'avoit-il à craindre, après toutes les

Genn. ibid.

Vinc. Lir. n. 1. p. 315.

p. 316.

précautions qu'il avoit prises pour se cacher et se dérober à la connoissance du public?

Au reste, quoi que l'on puisse dire contre Vincent de Lérins, cela ne doit préjudicier ni à l'estime que l'on fait de son livre avec justice, ni à la vénération que l'on a pour sa personne. Son ouvrage peut assurément être mis au rang des plus excellents de l'antiquité ecclésiastique. C'est le jugement qu'en porte le sçavant Pierre Pithou, qui avoua au P. Sirmond, que rien n'avoit plus contribué à lui faire abjurer la religion de Calvin, que la lecture des Peres de l'Eglise, et entre autres du livre tout d'or de Vincent de Lérins.

Salv. pr. P. p. 8.  
Pith. vit.

Bib. Tell. p. 34. 4.  
Antid. p. 202. 2-  
214. 1.

Bib. S. Serg. And.

Bib. S. Vinc. Gen.

....Tell. ibid.  
.... Angel. | ....  
Tell. p. 25. 1.

....Tell. ibid.

.... Bal. t. 2. p.  
1001.  
.... Barb. t. 2. p.  
526. 2.

.... S. Vinc. Gen.

Bib. Bal. t. 1. p.  
1000.  
a. J. S. Vinc. Gen.

Du. Pin. bib. t. 4.  
p. 410. | Cave, p.  
274.

Poss. app. t. 3. p.  
353.

Cave. ib.

Nous avons un très-grand nombre d'éditions de ce Mémoire. Il fut imprimé pour la première fois à Venise; mais on ne marque point l'année de l'édition. En 1528 on l'inséra dans le recueil des anciens Peres contre les hérésies, imprimé à Basle par les soins de Jean Sichard. Il y eut une autre édition de ce traité en un volume in-8° imprimé à Lyon chez Jacques Gazeau l'an 1543. Il parut de nouveau à Paris l'an 1544, chez le même et en même volume, avec le traité de Tertullien Des Prescriptions. Le même Libraire le fit encore imprimer l'an 1547; en 1552 il y en eut deux différentes éditions, l'une à Venise avec la dissertation de Jean Cochlée sur les vœux, l'autre à Louvain chez Ant. Mar. Bergagne en un volume in-4°, avec le commentaire de Jean Coster sur le texte de l'Auteur. Cette dernière édition, avec le commentaire de Coster, fut donnée de nouveau à Reims chez Nic. Bacnet en un volume in-4° l'an 1554; et la même année à Cologne en un volume in-24. En 1560 elle parut de nouveau au même endroit en un volume in-12. L'année suivante l'écrit de Vincent fut joint à l'ouvrage du Cardinal Hosius sur la Communion sous les deux especes, le mariage des Prêtres, et la Messe en langue vulgaire, et imprimés en un volume in-12° à Paris chez Buon.

La même édition fut encore renouvelée à Louvain, où elle reparut en 1562 en même volume. Six ans après c'est-à-dire en 1568 l'écrit de Vincent fut remis sous la presse en même volume et au même endroit chez Jean Bogard. M. Du Pin et Cave en marquent une autre édition faite aussi à Louvain en 1569, s'il n'y a faute dans la date; et Possevin en indique une de la même année à Cologne chez Materne Cholin. Cave en compte encore une de Paris la même an-



née en un volume in-8°, et une autre en un volume in-12 faite à Cologne l'an 1613. ' Barthelemi Petri aiant revû l'ouvrage de Vincent sur deux anciens manuscrits, et fait des commentaires sur le texte, les joignit à ceux de Jean Coster, et fit imprimer le tout à Douai chez Marc Wyon l'an 1611 en un volume in-16. ' En 1591 on réimprima le texte de Vincent à Londres en même volume, ' et dès 1589 à Cologne chez Herst.

Bib. 8. Viu. Cen.

....D. de Lorch.

Poss. ibid.

' M. Pithou mit le même ouvrage de Vincent à la tête des écrits que quelques anciens Théologiens Gaulois qu'il publia en un volume in-4° à Paris chez Sebastien Nivelles l'an 1586.

....Tell. p. 27. 2.

' Il y en eut une autre édition l'an 1594 à Cologne en un volume in-12 avec les notes de divers sçavants. ' M. des Cordes en avoit dans sa Bibliothéque, qui est passée au College des quatre nations, une édition faite aussi à Cologne l'an

....Barb. ibid.

....Cord. p. 74.

1600 en un volume in-8°. ' Dès 1585 le même ouvrage avoit paru à Lyon chez Guillaume Rouille en un volume in-16,

....S. Vinc. Cen.

avec les œuvres attribuées à S. Denys l'Aréopagite, les lettres de S. Ignace, de S. Policarpe, et celles qu'on attribue à S. Martial. ' Jean Filesac aiant commenté l'écrit dont il est ici

....Tell. p. 25. 1.

question, le fit imprimer avec son commentaire en un volume in-4° à Paris chez Denys L'Anglois l'an 1619. ' On le donna encore au Public en 1622 à Lyon chez Landry, en un

....S. Vinc. Cen

volume in-16, avec le traité de Tertullien Des Prescriptions, la consultation de Lessius sur la Religion, et un écrit d'Edmond Campian. ' George Calixte l'aiant revû, en publia une

Bib. Tell. p. 25.

édition de sa façon à Helme stad chez Henri Muller l'an 1655 en un volume in-4°, qui comprend aussi les livres de la doctrine Chrétienne, de la Foi et du Symbole.

' Après tant de différentes éditions, ' M. Baluze entreprit de nous en donner une nouvelle plus correcte que les autres:

....S. Vinc. Cen.

....Bal. t. 2. p.

641.

et il l'exécuta en 1663 pour la première fois. Cette première édition de M. Baluze parut avec son Salvien en un volume

in-8° à Paris chez François Muguet. Il en publia encore deux autres éditions qui furent faites au même endroit, en même volume, et toujours avec Salvien, les années 1669 et 1684.

... kon. p. 102.

C'est la même apparemment ' qui a été renouvelée à Breme l'an 1688 en un volume in-4° ' Il y en eut une autre édition

Cave. ibid. | Bib.

Kon. p. 118.

depuis faite à Cantbrige l'an 1687 en un volume in-12, avec les notes de M. Baluze, et le traité de S. Augustin sur les

hérésies. Nous ne sçavons si ' Frédéric Stumélius fit imprimer

....Angel.

le texte de Vincent, dans l'ouvrage qu'il publia à Groëcium en 1677, avec un écrit contre Jansénius, sous ce titre : *Vincentius Lirinensis vindicatus*. Le Cardinal Noris dans une de ses notes qu'il a faites sur un exemplaire de cet ouvrage, qualifie l'éditeur, un homme qui n'y voïoit pas clair, *Cæcutiens*.

Outre toutes ces différentes éditions, le Mémoire de Vincent de Lérins se trouve encore dans les Orthodoxographes, et dans toutes les différentes Bibliothèques des Peres de Cologne, de Paris et de Lyon. Il suffira de marquer ici les endroits des deux dernières éditions qui comprennent ce traité. Dans celle de Lyon il est divisé en 43 Chapitres avec des sommaires.

A toutes ces éditions qui ont été faites du texte original, il faut joindre diverses traductions que l'on en a publiées. Guillaume Ruzé Confesseur du Roi et Evêque d'Angers, l'ayant mis en nôtre langue, le fit imprimer à Paris chez Vascosan l'an 1561 en un volume in-8°. Cette traduction fut ensuite réimprimée à Lyon en 1570, et à Paris chez Frédéric Morel, l'an 1580 en même volume. Au siècle suivant Barthélemi d'Astroy en fit une nouvelle traduction Française, à laquelle il joignit des remarques de sa façon, et publia l'un et l'autre à Liege l'an 1663, aussi en un volume in-8°. Cela n'empêcha pas que 21 ans après en 1684, le Sieur de Frontignieres n'en donnât une autre traduction aussi en nôtre langue, et avec de nouvelles remarques. Cette dernière traduction est imprimée à Paris chez Jacques le Febvre en un volume in-12°. Deux ans après en 1686 elle fut réimprimée au même endroit et en même volume. En 1700 le P. Bonnet de l'Oratoire, qui n'a fait que désigner son nom par la première lettre, en publia encore une nouvelle traduction de sa façon, avec les ouvrages de Salvien, aussi traduits en nôtre langue. Cette traduction est imprimée à Paris chez Guillaume Vallegne en deux volumes in-12°. Enfin on en trouve une traduction en Italien faite par Jérôme Mutio, et imprimée à Mont-Réal l'an 1565 en un volume in-8°. (XII.)

Bib. pp. t. 7. p.  
246-263 |

P. t. 4 | 1. patr. p.  
55-82.

Bib. Bal. t. 1. p.  
642.

.... S. Vinc. Gen.

.... Bal. t. 2. p.  
1002.

... Tell. p. 34. 1.

.... Bal. t. 1. p.  
642 | t. 2. p. 1002.  
•Bib. S. Vinc. Gen.

.... Bal. t. 2. ib.

## § III.

## SES OUVRAGES SUPPOSÉS.

VINCENT dans son Mémoire faisoit esperer un ouvrage encore plus ample sur le Mystere de l'incarnation, et peut-être aussi sur celui de la Trinité. Mais nous n'avons point de marque qu'il ait satisfait à cette promesse. <sup>a</sup> M. Antelmi prétend néanmoins qu'il l'a exécutée, et que c'est ce que nous avons dans le Symbole qui commence par ces mots, *Quicumque vult salvus esse*, et dont il tâche par bien des raisons de faire Auteur Vincent de Lérins. La premiere des opinions de M. Antelmi a assez peu de fondement, dit M. de Tillemont; et l'autre n'est appuïée que sur de pures conjectures, qui nous laissent aussi incertains sur le véritable Auteur de ce Symbole, que nous l'étions auparavant. Il est néanmoins vrai qu'il y a certains endroits du Mémoire de Vincent, dont les pensées et même les expressions semblent ou avoir été prises du Symbole en question, ou avoir servi de modele à une bonne partie de cette piece. Mais cela ne prouve point que ce soit-là l'ouvrage promis par Vincent. Au contraire cet Auteur promettant un écrit plus ample sur cette matiere, il donne à juger que s'il l'a fait dans la suite, ce n'est pas assurément ce Symbole, qui n'est guères plus long, et qui au commencement et à la fin près, ne contient guères d'autres choses que celles que Vincent a mises dans les endroits que nous citons à la marge.

A l'égard des fameuses objections sous le nom de Vincent réfutées par S. Prosper, on soupçonne qu'elles sont de Vincent de Lérins. Ce soupçon est fondé sur la conformité du nom, et le voisinage de Cassien, et des autres Prêtres de Marseille, qui attaquèrent vers ce même temps la doctrine de S. Augustin sur la grace. Cependant de très-habiles gents, dit M. Baluze, ont réfuté cette opinion, que nous avons montré n'être nullement fondée.

Casimir Oudin sur des preuves, que nous avons déjà infirmées par avance, prétend que le fameux écrit intitulé : *Prædestinatus*, qui a été tiré de l'obscurité par les soins du P. Sirmond, est l'ouvrage de Vincent de Lérins. Les raisons qu'en donne Oudin sont 1°. que Vincent dans son Mémoire

Vinc. Lir. n. 13. p. 341.

Til. H. E. t. 138. p. 143.

<sup>a</sup> Antel. Sym. p. 42.

Till. ibid.

t. 8. p. 669-671.

Vinc. Lir. n. 13. n. 16. p. 333. 336. 340. 341.

n. 16. p. 341.

Fleur. H. E. t. 6. 188.

Vinc. Lir. not. p. 440.

Oud. Scri. t. 1. p. 1243. 1248.

p. 1248.

a eu en vûe d'établir le Sémipélagianisme, et de combattre la doctrine de S. Augustin et de ses disciples. 2°. Qu'il est Auteur des objections réfutées par S. Prosper, et conformes à la doctrine du 3°. livre du *Prædestinatus*. 3°. Que le temps auquel cet écrit a été enfanté, convient tout-à-fait au temps que fleurissoit Vincent de Lérins. 4°. Enfin que comme il a caché son véritable nom sous celui de Peregrin, ou d'étranger, en publiant son Mémoire, afin d'éviter les réponses que lui auroient fait les disciples de S. Augustin, de même aussi il a publié l'autre ouvrage sous le nom général de *Prædestinatus*, afin d'être moins connu, et de ne se point attirer d'adversaires.

Tels sont les raisonnements d'Oudin, pour faire Vincent de Lérins Auteur de cet ouvrage. Mais il n'est personne qui voulant faire usage de son discernement, ne s'aperçoive d'abord que les deux dernières preuves d'Oudin ne valent, qu'autant qu'elles sont appuyées des deux premières. Or les deux premières, bien loin d'être certaines et décisives, sont fort douteuses et fort équivoques.

La 3° raison d'Oudin prise en particulier, est absolument de nul poids. Vincent de Lérins à la vérité vivoit, et pouvoit encore écrire, lorsque le *Prædestinatus* fut mis au jour pour la première fois. Mais combien d'autres personnes encore plus capables que Vincent d'enfanter un tel ouvrage, vivoient aussi alors? Le fameux Arnobe le jeune, Fauste, depuis Evêque de Riès, et les Prêtres de Marseille, dont se plaignent S. Prosper et Hilaire n'étoient-ils pas du même temps?

La 4° preuve d'Oudin n'a pas plus de force que la précédente. Car enfin Vincent de Lérins n'étoit pas le seul en ce siècle-là, qui publiât ses ouvrages sous un nom emprunté. Elle suppose même, ce qui en découvre mieux la foiblesse, qu'il prit le nom général de *Prædestinatus*. Or cela n'est pas, le P. Sirmond avouant lui-même que l'ouvrage étoit sans nom et sans titre, et que c'est lui qui en le publiant l'a intitulé *Prædestinatus*, ou l'hérésie des Prédestinadiens. D'ailleurs pour nous servir de la preuve, quoique négative, qu'emploie Oudin pour réfuter le sentiment de ceux qui attribuent cet ouvrage au Prêtre Vincent qui a écrit sur les Pseaumes; si Vincent de Lérins en étoit l'Auteur, Gennade si zélé pour le Sémipélagianisme, auroit-il oublié de le marquer entre les autres écrits de Vincent?

Præd. pr. p. 544.

p. 543.

Oud. p. 1247.

Au reste quand on accorderoit même à Oudin, et aux autres qui ont embrassé la même opinion avant lui, que Vincent de Lérins a été réellement Sémipélagien, et qu'il a composé son Mémoire à dessein de combattre la doctrine de S. Augustin et de ses disciples, il ne s'ensuivroit pas néanmoins de-là comme une chose indubitable, que le *Prædestinatus* seroit son ouvrage. Cet écrit seul comparé avec le Mémoire de Vincent, suffiroit pour détruire cette conséquence. La différence qui se trouve entre l'un et l'autre, est si sensible, qu'il faut avouer que la prévention d'Oudin a été extrême pour ne l'y pas appercevoir, et pour ne pas juger que deux écrits si différents entre eux n'ont jamais eu le même Auteur. Le *Prædestinatus* est assurément bien éloigné, tant de la beauté du style et de l'élégance, que de la justesse des pensées et de la force des raisonnements qui éclatent de toutes parts dans le Mémoire. Supposant, comme le veut Oudin, que ce Mémoire est écrit contre S. Augustin et sa doctrine, quelles beautés n'y découvre-t'on pas? Quel art, quelle subtilité dans l'invention! Quel tour ingénieux et délicat, quelle adresse fine et heureuse à cacher son dessein! Quelle admirable persévérance à le soutenir! Y a-t-il la moindre de ces beautés dans le *Prædestinatus*, où tout est grossièrement imaginé, mal assorti, et encore plus mal exécuté, comme nous le montrerons à l'article d'Arnohe le jeune, à qui ce fameux ouvrage nous paroît mieux convenir qu'à personne?

Ce n'est pas encore tout. L'endroit suivant du *Prædestinatus* auquel Oudin n'a pas apparemment fait attention, combat ouvertement sa fausse prétention au sujet de l'Auteur de cet écrit. « Qui est-ce qui ignore, dit-il, qu'Augustin a toujours passé pour un Docteur orthodoxe, et qu'il a combattu tous les hérétiques tant par ses écrits que par ses Conférences. » De bonne foi peut-on dire que Vincent de Lérins ait écrit son Mémoire contre S. Augustin et sa doctrine, et qu'il ait aussi composé un ouvrage où se trouve un tel éloge de S. Augustin? Ne voit-on pas que par ce seul trait de plume du *Prædestinatus*, il auroit détruit tout ce que l'on prétend qu'il a établi, ou voulu établir dans son Mémoire? (XII.)

Præd. l. 1. p. 513.

**ANONYME,**  
**AUTEUR DES ACTES DE S. VINCENT,**  
**MARTYR A AGEN.**

**I**L ne nous reste point d'actes originaux du martyr de S. Vincent d'Agen. Mais s'il est certain, comme on le suppose; que le Saint ait souffert sous Maximien, c'est-à-dire vers 290, nous avons des preuves que ceux dont nous entreprenons de parler, remontent au moins jusques vers le milieu du V siecle. C'est l'Auteur de ces actes qui nous fournit lui-même ces preuves. Il dit bien clairement que lorsqu'il y mettoit la main, il y avoit cent cinquante ans, ou même davantage, que le corps du S. Martyr demouroit caché : *Latuerunt sancti Martyris membra per terdena, aut eo amplius lustra*. Le style avec lequel ils sont écrits, et la maniere dont les choses y sont rapportées déposent en faveur de l'époque que nous leur assignons. On n'y a rien inséré qui tienne du sublime et du merveilleux. Au contraire on y apperçoit beaucoup de traits de cette simplicité des premiers temps. Leur principal défaut est de ne nous apprendre que très-peu de faits de l'histoire du Saint.

Bosq. 1. 4. p. 161.

Boll. 9. Jun. p. 166.  
n. 5.

Ibid.

p. 166. 167.

p. 165. n. 3.

Bosq. t. 2. p. 171-  
175.

L'Auteur paroît avoir été ou d'Agen même, ou du voisinage. Il montre beaucoup de foi et de pieté dans sa relation. Il est visible qu'il entreprit de l'écrire à l'occasion de la découverte du corps du saint Martyr, qu'il assure s'être trouvé en tout son entier, aussi sain que lorsqu'il fut inhumé. Il finit son discours par un petit détail de cette découverte, et de la translation du saint corps à Pompeiac. Son ouvrage est longtemps demeuré enseveli dans la poussiere. On en est rédevable aux Continueurs de Bollandus, qui le publierent en 1698, parmi les autres pieces du 9<sup>e</sup> jour de Juin, après l'avoir tiré d'un manuscrit de l'Abbaïe de Bodec de l'Ordre de S. Augustin en Westphalie.

Sur ces actes tels que nous les venons de représenter, on en a formé d'autres dans la suite, insérés dans les preuves de l'Histoire de l'Eglise Gallicane par M. Bosquet. Ces seconds actes pour le fonds des choses, et la maniere de les rapporter,

sont presque entièrement les mêmes que les premiers. Ils n'en diffèrent qu'en ce que l'Auteur, ou plutôt le Copiste, y a ajouté un petit prélude, avec un détail fort mal écrit, d'une seconde translation du corps Saint faite par un Evêque Arien, et qu'il en a paraphrasé quelques endroits. Du reste il n'a fait que copier les faits, en les exprimant presque toujours avec les mêmes termes qui se lisent dans les premiers actes.

M. de Tillemont et Baillet rapportent ces derniers actes aux premières années du VI<sup>e</sup> siècle, en conséquence de ce qui y est dit de la domination des Gots en Aquitaine. S'ils sont véritablement de ce temps-là, on ne sauroit dire au juste de laquelle de ces deux sortes d'actes<sup>a</sup> entend parler S. Grégoire de Tours, lorsqu'il assure que l'Eglise d'Agen conservoit l'histoire du martyr de S. Vincent.

Les Continuateurs de Bollandus nous ont encore donné d'autres actes du même Saint. Mais quoiqu'ils retiennent quelques faits contenus dans les premiers, ils ne valoient pas la peine de les mettre au jour. Ils donnent à S. Vincent le titre de Diacre : ' ce qui est contredit par tous les autres. <sup>a</sup> Il est pourtant vrai qu'au temps de S. Grégoire de Tours, le Saint Martyr portoit déjà cette qualité.

Till. H. E. t. 4. p. 543. 753. | Bail. 9. Juin, tab. cr. n. 2.

Gr. T. gl. M. c. 103.

Boll. ib. p. 167. 168.

p. 166. n. 2. | Bos. ib. p. 172. <sup>a</sup> Gr. T. ib.

## GRATUS OU GRÆCUS,

DIACRE EN PROVENCE.

LES monuments qui parlent de ce Diacre ne s'accordent point sur son nom. Les uns le nomment Græcus, d'autres Gratius, quelques-uns Grégorius, ce que l'on croit être une faute, et enfin les plus corrects, Gratus. <sup>a</sup> C'étoit un Diacre de l'Eglise Catholique, qui paroît avoir fait sa demeure du côté de la Provence, en un lieu peu éloigné de Fauste, alors Abbé de Lérins. Il vivoit dans une entière solitude, une grande austérité, et une application continuelle à la lecture. Une vie si extraordinaire lui enfla le cœur, et lui affoiblit l'esprit, jusqu'au point qu'il s'imagina avoir eu des révélations, qui assurément ne venoient point de l'esprit de Dieu. Fauste qui en eut connoissance, se crut obligé de l'exhorter à quitter ce genre de vie, pour rentrer dans la voie réelle et com-

Genn. vir. ill. c. 35. | not. p. 39. | Lerin. 63. | Voss. his. pel. l. 1. c. 8. p. 37. | Till. H. E. t. 16. p. 412. <sup>a</sup> Faust. ad Gr. p. 553. 1. b. p. 55. 2.

p. 55. 3. 2. p. 554. 2.

mune. Il lui conseilla en particulier de se retirer sous la conduite de quelque Abbé expérimenté dans la conduite des ames, afin de regler sa vie non sur sa propre volonté, mais sur celle d'un autre qui auroit plus d'expérience que lui.

p. 553. 2.

p. 553. 2. | 554. 1.

Gratus cependant se livrant à ses prétendues révélations, fit un écrit très-mal composé, où il prétendoit qu'il n'y avoit en J. C. Dieu et homme, qu'une seule nature, qui étoit la nature Divine, et qu'il ne falloit point dire que Dieu fût pere de l'homme, ni la femme mere de Dieu. De sorte que Gratus étoit Eutychien avant que l'hérésie d'Eutychès même eût éclaté. C'est ce que confirme le silence de Fauste, qui reprenant Gratus de ses erreurs, ne lui dit pas un mot ni d'Eutychès, ni de la condamnation de son hérésie; ce que certainement il n'auroit pas oublié, puisqu'il lui parle et de Nestorius et de ce que l'Eglise avoit fait contre lui. C'étoit donc avant l'an 449 que Gratus dogmatisoit de la sorte; et il semble par la réponse que Fauste lui fit, qu'il étoit proprement Eutychien. Ainsi l'on croit que c'est une faute à Gennade, de l'avoir traité de Nestorien.

Till. ibid.

Genn. ibid. p. 39.

Faus. ad Gr. p. 553. |  
Sir. in. Sid. p. 1003.

Le P. Sirmond veut que ce Diacre tombé dans de si grandes erreurs, et assez hardi pour condamner S. Augustin dans un point où il est suivi de toute l'Eglise, de l'aveu de Fauste même, est Græcus qui fut fait Evêque de Marseille vers l'an 470. Mais outre que ce Prélat ne se trouve nulle part nommé Gratus, comme nôtre Diacre, on tire de Gennade une preuve, qui bien que négative, est plus que suffisante pour détruire cette conjecture. En effet Gennade qui écrivoit à Marseille durant l'Episcopat de Grec, ou peu après, nomme celui dont Fauste réfuta les erreurs, *un certain Diacre*: ce qui marque assez, que bien loin d'avoir été Evêque, il n'avoit jamais beaucoup paru dans l'Eglise. C'est-là tout ce que nous sçavons, et peut-être même tout ce que nous devons prétendre de sçavoir de la personne de Gratus.

Till. p. 414.

Genn. ibid.

Till. ibid.

Faus. ad Gr. p.  
553. 1.

2.

Pour ce qui est de son écrit, il l'envoia à Fauste, qui nous en a conservé l'unique connoissance que nous en avons, en le priant, ce semble, d'y répondre. Fauste témoigne qu'il eut peine à se résoudre à écrire sur une matiere si élevée, et si difficile, qu'il avoué être au-dessus de sa portée et de celle du Diacre. C'est pourquoi il lui dit qu'il auroit dû s'adresser à une personne et plus sçavante et plus âgée que lui. L'on voit ici une preuve de l'opinion que nous avons établie, en



disant que cela se passa avant l'an 449, lorsque Fauste étoit encore jeune. D'ailleurs il paroissoit à Fauste que le plus sûr moien de faire sentir la faute à son ami, étoit de ne faire aucune réponse à ce qu'il avoit écrit avec une témérité outrée.

Il ne voulut pas néanmoins refuser de satisfaire une personne qui l'avoit consulté. Il entreprit donc de faire voir à Gratus les défauts de son écrit; et il le fit, dit-il, avec une humilité sincère, avec la liberté que l'amitié lui donnoit, avec une charité non feinte, selon la parole et la règle de la vérité : aimant mieux guérir son ami par un remède un peu amer, que de le perdre en le flattant. Fauste crut avec raison qu'il devoit user de ce prélude, pour ne pas aigrir davantage l'esprit de Gratus par une réponse, dans laquelle il ne le ménage en aucune manière.

D'abord après lui avoir fait sentir la fausse confiance qu'il avoit en son sçavoir et son érudition, il lui dit que les hommes devant se promettre de faire quelque fruit, ou de procurer quelque avantage par ce qu'ils disent, ou ce qu'ils font, et sur tout par les ouvrages qu'ils donnent au public, le sien est bien éloigné de lui donner cette espérance. Qu'il ne s'y trouve ni éloquence, ni érudition, ni raisonnement, ni la moindre beauté de style. Que ce n'est qu'une compilation confuse et mal ordonnée de passages que lui a fourni la facilité de sa mémoire, mais qui montrent l'imprudence d'un esprit téméraire : qu'à l'égard de ce qu'il se donnoit la liberté de condamner les ouvrages du saint Evêque Augustin, particulièrement sur les deux natures en J. C. il devoit sçavoir qu'il ne s'y trouvoit rien qui fût répréhensible, et qui ne fût conforme à la foi de l'Eglise Catholique; quoique de très-sçavants hommes, il entend les Sémipélagiens, y trouvasent des choses suspectes sur d'autres sujets. Ensuite Fauste explique à Gratus la doctrine des deux natures en J. C. qu'il appuie de l'autorité de l'Ecriture et des Peres.

Fauste finit en exhortant Gratus à recevoir sa réponse, d'une manière qui fit voir que son erreur n'étoit qu'une ignorance; parce que s'il y persistoit encore après qu'il la lui avoit fait connoître, il seroit entièrement inexcusable. Il lui conseille de retenir ou même de supprimer son écrit, de peur qu'il ne tombât entre les mains de quelques autres Catholiques, qui aimassent moins sa personne et son honneur,

p. 553. 1.

p. 554. 2.

p. 553. 1. 2.

p. 553. 2 | 554. 1.  
p. 554. 2.

Ibid.

Till. p. 413.

Genn. ibid.

qu'il ne le faisoit. Fauste eut aussi sans doute le soin de tenir sa réponse secrète, tant que Gratus vécut; à moins qu'il ne fût obligé de la mettre au jour, voiant que ce Diacre perséveroit dans son erreur. Mais elle étoit publique lorsque Gennade écrivoit, comme on le voit par ce qu'il en dit.

## CONCILE DES GAULES

A L'OCCASION DE LA LETRE DE S. LEON

A FLAVIEN.

Leo, t. 1. 579-581.

p. 542.

Till. H. E. t. 15.  
p. 539. 541.Leo, ep. 77. p.  
582.

ep. 51. p. 542.

ep. 77. p. 583.

p. 582.

p. 379.

ON ignore le lieu précis de ce Concile; quoique la présomption soit entièrement pour Arles. Ravenne Evêque de cette ville y est nommé le premier, comme y aiant présidé. Cet honneur lui étoit dû tant à cause de la dignité de son Siegè, que parce que c'étoit à lui que S. Léon avoit envoié sa lettre à Flavien, qui fut le sujet de la convocation de ce Concile, afin qu'il la communiquât aux autres Evêques. Cette lettre, qui est un des plus illustres monuments de l'antiquité, et dans laquelle S. Léon ruine également les erreurs opposées de Nestorius et d'Eutychès sur le mystere de l'Incarnation, aiant été rejetée par le faux Concile d'Ephèse, fut souscrite depuis, si-tôt que la vérité eut recouvré quelque liberté, par tous les Prélats d'Orient qui vouloient passer pour Catholiques. Cela fit naître à S. Léon le désir de la faire approuver aussi par les Evêques des Gaules, et peut-être encore par les autres de tout l'Occident; afin que les Légats qu'il vouloit envoier au Concile œcuménique, qui se tint à Calcédoine, y portassent ces preuves de la foi unanime des Occidentaux. Dans ce dessein le Pape envoia cette lettre célèbre avec quelques autres écrits à Ravenne d'Arles, le priant de l'approuver et de la faire approuver par les autres. Nous avons déjà dit avec quelle joie et quelle estime elle fut reçue dans les Gaules. Nos Evêques promirent à S. Léon de lui en donner un témoignage authentique; mais divers accidents les empêcherent d'exécuter si-tôt leur promesse. L'éloignement des lieux et l'intempérie extraordinaire des saisons ne leur permirent de s'assembler que vers la fin de l'année 451.

En

## AU SUJET DE LA LETTRE DE S. LÉON. 321

V SIECLE.

En conséquence de la commission du Pape, et de la faculté que le Concile d'Arles tenu en 443 avoit accordée à l'Evêque de la même ville, de convoquer dans le besoin les Evêques de diverses provinces, Ravenne en assembla 44. <sup>a</sup> Le P. Quesnel croit qu'ils étoient tous des sept Provinces <sup>b</sup> qui formoient la Narbonoise et l'Aquitaine; Mais M. de Tillemont doute si cette opinion est assez fondée. On y peut remarquer Ravenne d'Arles, S. Rustique de Narbone, Vénere de Marseille, S. Maxime de Riès, S. Valere ou Valérien de Cemele, Constance d'Uzès, Ingenuus d'Embrun, Julien de Cavaillon, Maxime d'Avignon, Nectaire de Digne, Urse de Senez, Hellade de Lodeve. Les autres nous sont moins connus.

Conc. t. 4. p. 1013.

Leo, t. 1. p. 379.

Conc. t. 3. p. 1329-1332.

<sup>a</sup> Leo, not. p. 866.

<sup>b</sup> Till. ibid. p. 628.

Leo, ibid. p. 861. 866.

Nous n'avons rien de ce Concile que la lettre que les Prélats en écrivirent au Pape, toute pleine d'éloges, tant pour sa personne, que pour sa lettre à Flavien. Nos Evêques y reconnoissent la providence de Dieu, qui avoit permis que l'hérésie d'Eutychès, après s'être nourrie si long-temps dans le secret, fût venue à éclater sous un Pape si zélé, si éclairé, et si capable d'en arrêter le progrès. Ils avoient eu la pensée d'écrire à l'Empereur Marcien, pour lui témoigner leur joie de ce qu'il embrassoit la véritable foi, et l'inquiétude que leur donnoit à tous aussi-bien qu'au Pape, l'état des affaires de l'Eglise. Mais les nouvelles qu'ils reçurent d'Orient, leur firent juger que cela n'étoit pas nécessaire.

t. 1. p. 579. 580. |

Conc. t. 3. p. 1329-1332. | G. t.

1. p. 93-96 | Supp.

p. 25. 26.

Ibid. | Till. ibid.

p. 628.

Ingenuus d'Embrun fut chargé de porter au Pape la lettre du Concile. Il étoit encore à Rome, lorsque S. Léon reçut la nouvelle que les Peres de Calcédoine avoient condamné Eutychès et Dioscore avec leurs dogmes impies, et approuvé sa lettre à Flavien. Le S. Pape se hâta de renvoyer Ingenuus pour porter à ses confreres une si agréable nouvelle; et en partant il le chargea de la réponse qu'il leur adressoit, datée du premier jour de Février 452. C'est ce qui fait juger que le Concile des Gaules ne se tint que vers la fin de l'année précédente. S. Léon dans sa réponse donne de grands éloges à la foi et à la doctrine des Evêques Gaulois, et marque beaucoup d'estime pour leur déclaration.

Leo, ep. 77. p. 582-584.

Till. ibid.

Leo, ibid.

Quelques-uns confondent ce Concile avec le III d'Arles tenu en 443. Mais nous ne voïons rien qui oblige de suivre cette opinion; et nous avons donné ailleurs des raisons suffisantes pour les distinguer l'un de l'autre.

## I CONCILE D'ANGERS.

- Conc. t. 4. p. 1020. **E**N l'année 453 l'Eglise d'Angers aiant perdu son Evêque, Eustoque de Tours, Cariaton, Rumoride et Vivence, desquels on ignore les Sieges, quoiqu'il soit presque certain qu'ils fussent Evêques dans la même province, et dans le país que l'on a depuis nommé la Bretagne, s'assemblerent à Angers avec Victoire, ou plutôt Victure du Mans, et Léon que l'on croit avoir été Evêque de Bourges, pour mettre un Evêque à la place du défunt. Talase fut ordonné pour remplir le Siege vacant; et après son ordination les sept Evêques, avant que de se séparer, tinrent un Concile. Léon y est nommé le premier, sans doute parce qu'il y présida; Eustoque Métropolitain de la province, qui l'avoit prié de l'assister en cette occasion, lui aiant cédé cet honneur. Ce Concile nous a laissé douze Canons, qui ne font que renouveler ce qui avoit été déjà ordonné par les Peres sur l'autorité des Ecritures. Les Evêques les firent rédiger par écrit et les daterent, non du 25<sup>e</sup> de Septembre, comme on lit dans M. Du Pin, mais du 4<sup>e</sup> d'Octobre sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire de la même année 453, afin que depuis ce jour-là on fût obligé de les observer.
- Le premier Canon de ce Concile n'est proprement que l'abrégé d'une lettre que les Evêques Léon de Bourges, Victure ou Victoire du Mans, et Eustoque de Tours avoient écrite peu auparavant à Sarmation, à Cariaton, et à Didier Evêques, et aux Prêtres de la troisième Lyonnaise, c'est-à-dire, de la province de Tours. Mais cette lettre parlant avec autorité paroît être moins l'avis de quelques Evêques particuliers, que la décision de quelque Concile, que nous ne connoissons point d'ailleurs : sinon en ce qu'il paroît s'être tenu dans la même province. Cette lettre ordonne que puisque les Empereurs ont donné aux Evêques le pouvoir de juger les affaires civiles, les Ecclésiastiques s'adresseront à eux dans les différends qu'ils auront ensemble, et non aux Juges laïcs, comme ils faisoient assez souvent, sous peine d'être séparés du saint Autel.
- Till. H. E. t. 16. p. 394.
- Conc. ibid. p. 1022. 1817. p. 1020.
- Till. ibid.
- Conc. t. 4. p. 1020-1022. | G. t. 1. p. 126-128. | R. t. 9. p. 442-446.
- Du Pin. bib. t. 4. p. 895. | Conc. ib.
- t. 3. p. 1420. 1421 | Till. ibid. | Conc. G. t. 1. p. 119.
- Till. 119.
- Conc. t. 3. p. 1420. | Gall. Chr. nov. t. 2. p. 7. 8.

## IV CONCILE D'ARLES.

LE jour de ce Concile est marqué au 30<sup>e</sup> de Decembre; mais l'année en est incertaine. Seulement on sçait qu'il se tint sous l'Episcopat de Ravenne, qui gouverna l'Eglise d'Arles depuis l'an 449 jusqu'en 461. Le P. Sirmond le met en l'année 455; mais on pourroit peut-être le placer avec plus de fondement dès l'année précédente. Car on a peine à croire que les troubles, qui suivirent la mort de Valentinien III, tué le 17<sup>e</sup> de Mars 455, permissent aux Evêques de s'assembler ni cette année-là ni les suivantes.

Conc. t. 4. p. 1024.  
p. 1025.

p. 1023.

Till. H. E. t. 13.  
p. 406.

M. Antelmi tâche de prouver par bien des raisons que ce Concile d'Arles se tint dès l'année 450, ou 451. Il faut avoüer que le raisonnement qu'il fait sur le Concile de Calcédoine pour appuier son opinion, paroît très-puissant. En effet il n'est guères croiable que si le Concile d'Arles en question ne se fût tenu qu'après celui de Calcédoine, qui fut fini en 451, Théodore de Fréjus qui paroît avoir été si zélé pour la juridiction Episcopale, et qui ne pouvoit ignorer les définitions du Concile de Calcédoine, ne se fût prévalu en faveur de ses prétentions sur l'Abbaïe de Lérins du 4<sup>e</sup> Canon de ce Concile, par lequel il donne aux Evêques toute sorte de juridiction sur les Monasteres situés dans l'étendue de leurs Diocèses. Mais on peut dire que dans l'Occident on ne regardoit ce Canon que comme un reglement de discipline fait pour les Orientaux. C'est ce que fait juger la conduite du Concile de Carthage tenu en 525, qui malgré le 4<sup>e</sup> Canon de Calcédoine, ne laissa pas de suivre les conclusions de celui d'Arles en faveur de l'Abbaïe de Lérins. Au reste il importe peu que nous placions ce Concile d'Arles en 450, 451, 454, ou 455. Il est toujours vrai qu'il se tint sous le Pontificat de Ravenne.

Antel. For. p. 210.

p. 210. 220.

Le Concile fut convoqué au sujet d'une affaire entre Théodore Evêque de Fréjus, et l'Abbaïe de Lérins, dont Fauste étoit alors Abbé.

Conc. ibid. p. 1023-1024.

Le scandale que causa ce différend, fut si grand, que Ravenne d'Arles crut qu'il y falloit remédier au plutôt, parce que la longueur du temps au lieu de le diminuer, ne faisoit

Conc. ibid. p. 1024.

p. 1023. 1024.

p. 1024 | Till. ibid.  
p. 407. 888.Conc. ibid. | Till.  
p. 407.

Till. ibid. p. 408.

Conc. ibid. p.  
1649.Conc. ibid. p.  
1642.  
p. 1648. 1649.Conc. t. 4. p.  
1023-1025. | G. t.  
t. p. 120-121. | R.  
t. 9. p. 447-449.

que l'augmenter davantage. Dans ce dessein il écrivit une Lettre circulaire aux Evêques, pour les conjurer par la charité que les membres d'un même corps se doivent les uns aux autres, de se trouver à Arles au 30<sup>e</sup> de Décembre. Il écrivit en particulier à S. Rustique de Narbonne, et aux Evêques qui avoient été auparavant Moines à Lérins, pour les inviter à cette assemblée.

Il s'y trouva treize Evêques, Ravenne d'Arles, S. Rustique de Narbonne, Nectaire de Digne, Flore, peut-être de Lodeve, Asclepe d'Apt, Maxime, peut-être d'Avignon, Salone de Geneve, fils de S. Euchè, Ingenus d'Embrun, Constance, Juste, Ynance, qui écrivirent à S. Léon en 449 et en 451, mais dont on ignore les Sièges, Zotique et Chrysante, que l'on ne connoît que par cet endroit. Ce furent-là les juges dans cette affaire; et l'on ne nomme point avec eux ni S. Valérien ni S. Maxime de Riès, non plus que Théodore de Fréjus, peut-être à cause que les deux premiers y étoient comme parties, aussi bien que Théodore.

La conclusion de ce Concile fut plus favorable aux prétentions de Fauste qu'à celles de Théodore, et semble avoir été suivie en partie par celui de Carthage tenu en 525. Pierre Abbé en Afrique, qui ne vouloit point du tout reconnoître la juridiction de son Evêque, y produisit le Concile d'Arles, dont nous parlons, parmi d'autres actes comme des autorités qui lui étoient favorables. Il fut lû dans cette assemblée; et ce qui nous en a été conservé, est rapporté à la fin des actes de ce même Concile de Carthage. Le peu qui nous reste de celui d'Arles, se trouve dans les endroits des collections des Conciles marqués à la marge.

---

## PROSPER TYRO, OU TYRO PROSPER.

---

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

C'EST-là le nom que l'on donne communément à un Auteur qui a été long-temps confondu avec le grand S. Prosper, dont nous donnerons bien-tôt l'éloge. Mais à dire le vrai, nous ne voïons rien de bien certain, pour garantir qu'un Auteur du V siecle ait porté ce nom, qui ne paroît avoir été connu que trois-cents ans après. Il se sera sans doute formé après coup; c'est-à-dire que quelques-uns s'étant aperçus que l'on donnoit à S. Prosper certains ouvrages qu'ils reconnoissoient n'être pas de lui, ils leur auront fait porter le nom de Tyro Prosper ou de Prosper Tyro, afin de les distinguer par-là de ceux qui sont véritablement de ce Saint. Le plus ancien Auteur où l'on trouve le nom de Prosper Tyro, est le vénérable Bede, qui écrivoit au commencement du VIII siecle.

Quoi qu'il en soit, nous nous arrêtons moins au nom, qu'à la personne de celui à qui on le fait porter. Prosper Tyro, selon cet écrivain, est Auteur du Poëme d'un mari à sa femme, que l'on a longtemps attribué à S. Prosper d'Aquitaine, mais que nous montrerons n'être pas de lui. S. Bede l'a ainsi jugé lui-même; puisqu'il distingue bien visiblement ce saint de Prosper Tyro, nommant le premier simplement Prosper et le qualifiant Orateur et Rhéteur: au lieu qu'il donne à l'autre les deux noms de Prosper Tyro et la qualité de Poëte.

Nous n'avons presque point d'autre connoissance de cet Auteur, que celle que nous tirons de son Poëme; à moins que nous ne lui donnions aussi la petite chronique imprimée sous son nom: ce que nous examinerons plus particulièrement dans la suite. En ce cas nous aurions une preuve qu'il étoit d'Aquitaine, comme le porte le titre de cette chroni-

Bed. de metr. t.  
1 p. 40.

his. c. 10.  
de metr. ibid.

Prosp. app. p.  
210.

que, supposé que l'on y puisse faire quelque fond. Au moins il paroît que personne n'a douté que Prosper Tyro, soit qu'on le regarde comme Auteur de ces deux piéces, ou seulement de l'une ou de l'autre, ne fût natif de quelque endroit dans les Gaules.

Pros. p. 771.

Till. H. E. t. 14.  
p. 722.

On convient que le Poëme à sa femme fut composé vers l'an 407, ainsi l'Auteur vivoit vers la fin du IV siecle, et au commencement du V. Que s'il a aussi composé la petite chronique qui porte son nom, il aura vécu jusqu'en l'année 455, à laquelle il la finit. Son Poëme est un puissant préjugé en faveur de sa piété et de son habileté dans la poésie. Non seulement il est orné, poli et coulant, comme le remarquent les plus sçavants Critiques; mais il est encore rempli des sentimens de la piété la plus tendre. De sorte qu'il a réussi à y peindre tout à la fois l'excellent caractere de son cœur et celui de son esprit.

On y trouve aussi des preuves, que nôtre Poëte tenoit une place considérable dans le monde, soit par sa naissance, soit par ses biens, ou par les charges qu'il y exerçoit, et qu'il étoit fort instruit de la morale de l'Evangile, des devoirs du christianisme, et de la doctrine de l'Eglise. Assurément c'est une perte pour nous, de ce que l'antiquité ne nous fournit pas d'autres lumieres, pour connoître à fond un si grand homme, qui paroît avoir fait en son temps l'ornement de son pais.

## §. II.

### SES OUVRAGES.

IL nous reste peu de choses à ajouter à ce que nous avons déjà dit au sujet du Poëme de nôtre Auteur, tant dans l'histoire de sa vie, qu'aux articles douteux de S. Paulin de Nole, et où nous parlerons de ceux de S. Prosper. En montrant qu'il a été long-temps attribué à ces deux Saints, quoi qu'il soit constant qu'il n'est pas d'eux, il est aisé de comprendre combien il a été célèbre, et quelle estime on en a toujours faite. On ne doute pas qu'il ne faille rapporter au renversement universel, qui arriva en 407 dans l'Empire d'Occident, les malheurs publics dont ce Poëme contient une courte mais vive description. Cette désolation dont il parle, cette guerre impie et cruelle entre divers Rois, qui avoit

Paul. diss. 6. n.  
2 | Prosp. p. 771.  
772.

Pros. ad ux. v. 23-  
30.



entraîné après elle la peste, la famine; les fers dont on chargeoit les captifs; en un mot cette confusion générale qui avoit banni la paix de la terre, nous représente parfaitement le triste état auquel nos Gaules étoient alors réduites, et nous fournit une preuve presque certaine que l'Auteur de ce Poëme étoit Gaulois. Cette piece se trouve parmi les ouvrages douteux de S. Paulin et de S. Prosper. Dans quelques éditions de ce dernier Père, on l'a jointe immédiatement à ses épigrammes, comme si elle en faisoit une suite naturelle.

Le sçavant Pierre Pithou, et après lui <sup>1</sup> Canisius, Duchesne, le P. Labbe, M. Basnage et le dernier éditeur de S. Prosper nous ont donné une petite chronique sous le nom de Prosper Tyro d'Aquitaine, <sup>a</sup> laquelle se trouve aussi dans la Bibliothèque des Peres. Elle commence à l'Empire de Theodose après la mort de Valens l'an 379, et finit à la prise de Rome par les Vandales l'an 455, comme celle de S. Prosper, avec laquelle elle a quelque conformité, parce qu'elle fait en abrégé l'histoire du même temps. Nous dirons ailleurs que divers écrivains ont prétendu, mais contre toute vraisemblance, que c'étoit l'ouvrage de ce Saint. L'endroit de cette chronique où il est parlé de l'hérésie des Prédestinatiens, comme aiant pris sa naissance de S. Augustin, suffit seul pour persuader le contraire; et les plus habiles Critiques en conviennent.

Etant constant que cette chronique n'est point de S. Prosper, mais d'un autre Auteur du même temps, il s'agit de voir si elle est de l'Auteur du Poëme d'un mari à sa femme, à qui le vénérable Bède donne le même nom qu'elle porte dans les imprimés. Le temps, suivant ce que nous avons dit, y conviendrait assez; mais aussi c'est presque l'unique fondement que l'on auroit pour soutenir cette opinion. Car pour le nom qu'elle porte, il ne prouve rien; et les sentiments qu'elle contient, touchant S. Augustin, y forment un obstacle considérable. Nous disons que le nom qui est à la tête de cette chronique ne prouve rien en faveur de l'opinion qui l'attribueroit à Prosper Tyro; parce que les manuscrits dont elle a été tirée, portoient seulement le prénom de Prosper et que M. Pithou y a ajouté de son autorité privée le surnom de Tyro, ou Tiro. D'ailleurs il est fort naturel de croire que

de prov. v. 15-60.

Paul. app. p. 21-24. | Pros. p. 773-780.

Canis. t. 1. p. 163-175. | B. t. 1. p. 306-318. | Pros. app. p. 209-216.

<sup>a</sup> Bib. PP. t. 8. p. 200-203.

Pros. T. chr. p. 213.

Thil. t. 16. p. 25. 734-735.

p. 734.

p. 735.

<sup>1</sup> Dans Canisius il y a deux exemplaires différents de cette chronique, celui qui a été tiré d'un manuscrit d'Ausbourg, con-

tient bien des choses qui ne sont pas dans l'autre; et celui-ci de même en raporte qu'on ne trouve pas dans celui d'Ausbourg.

le nom de Prosper lui sera venu, ou de ce qu'elle a été faite par un Prosper, ennemi du saint Evêque de ce nom, ou de ce que ne portant point de nom dans les premiers originaux, on lui aura donné dans la suite celui de S. Prosper que l'on sçavoit en avoir écrit une du même temps.

A l'égard des sentiments que contient cette chronique touchant S. Augustin, il n'est pas croïable que l'Auteur du Poëme en question y parle si désavantageusement de ce Saint, après avoir dit dans son Poëme de si belles choses touchant la nécessité et la puissance de la grace. De sorte que l'on peut dire que presque les mêmes raisons qui empêchent de donner cette chronique à S. Prosper, ne permettent pas qu'on l'attribuë à nôtre Poëte : à moins que l'on ne suppose que l'endroit qui regarde S. Augustin y a été corrompu par quelque Sémipélagien ennemi de ce Pere. Au reste 'on reconnoît qu'elle est fort confuse, fort brouillée, et pleine de fautes contre la chronologie.

Nor. h. pel. 1. 2.  
c. 45. p. 278. |  
Till. ibid. p. 734.

---

## S. VALERIEN,

EVÊQUE DE CÉMELE.

---

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Valer. pr.

Gall. chr. vet. t.  
3. p. 785.

Till. H. E. t. 3. p.  
706 | t. 15. p. 135.  
a Conc. t. 4. p.  
1038.

t. 3. p. 1289.

God. an. 441. p.  
253.

CÉMELE, ou Cimiès, étoit autrefois une ville considérable, comprise dans l'enceinte des Gaules sous la Métropole d'Embrun. Mais aujourd'hui l'on n'en voit plus que les ruines sur une montagne près de Nice au pied des Alpes. Elle eut ses Evêques propres, non jusqu'au VI siecle, comme on le trouve dans la Gaule Chrétienne, mais seulement jusqu'au temps de S. Léon vers le milieu du V siecle. Alors le<sup>a</sup> Siege Episcopal de Cémele fut réuni à celui de Nice, dans un Concile de la province d'Embrun; et l'un et l'autre n'eut plus qu'un même Evêque dans la suite.

Avant cette réunion Valérien étoit Evêque de Cémele au moins dès l'année 439, à laquelle il assista en cette qualité au Concile de Riès. Un Auteur célèbre a avancé que ce Prélat est le même que Valérien parent de S. Eucher, Evêque de Lyon; à quoi nous ferons voir dans la suite qu'il y a peu

ou

ou point du tout d'apparence. ' Mais on pourroit croire aisément que c'est le même que S. Valere Moine de Lérins, et honoré à Nice comme Evêque le 24<sup>e</sup> jour de Juillet. ' On voit par une lettre que nous avons de lui qu'il fut élu Abbé d'un Monastere en son absence; et avant que d'y pouvoir aller, il écrivit aux Moines une exhortation générale à la piété, tirée de toutes les Epitres de S. Paul.

' Le P. Sirmond ne fait pas difficulté de croire que S. Valérien de Cémele, qui se trouve joint à Ingenuus d'Embrun son métropolitain, est le même que celui qui est nommé ' entre les Evêques de la Province d'Arles, à qui S. Léon écrit en 450, et entre ceux des Gaules qui en 451 approuverent sa lettre à Flavien, et à qui S. Léon répondit en 452 sur le même sujet. ' Il y avoit aussi un Valérien mêlé dans le différend entre Théodore de Fréjus, et Fauste Abbé de Lérins; ce que l'on met vers l'an 455. Il est assez naturel que S. Valérien, que nous supposons être le même que S. Valere, prit intérêt pour l'Abbaie de Lérins, comme faisoit S. Maxime de Riès, qui en avoit été tiré ainsi que lui.

S. Valérien put encore vivre au-delà de l'époque de ce Concile; mais on ne sçait point précisément en quelle année il mourut. ' Quelque temps après que le P. Sirmond eut publié les homélies du S. Evêque, une personne que l'on ne nomme pas, se porta pour dénonciateur contre lui, par une censure de ses ouvrages. Il y condamne le titre de Saint qu'on lui donnoit, et prétendoit que sa doctrine étoit Sémi-pélagienne. Comme l'adversaire pressoit l'Inquisition de prononcer sur cette affaire, le P. Sirmond, qui en eut avis, lui écrivit pour la défense de S. Valérien; et il fut ordonné pour tout jugement qu'à la premiere nouvelle édition de cet écrivain l'on mettroit des notes, dans lesquelles on le justifieroit de ces deux chefs d'accusation. Le P. Théophile Raynaud prévint le P. Sirmond son confrere, et publia un écrit pour servir d'apologie à S. Valérien à ce sujet. Cela n'a pas empêché qu'à la tête de la nouvelle édition des ouvrages de ce Saint, que l'on a insérés parmi les œuvres diverses du P. Sirmond, l'on n'ait mis un avertissement avec la Lettre du P. Sirmond au Cardinal Barberin, comme en forme d'une seconde apologie en sa faveur. On y fait voir que c'est avec raison que l'on donne le titre de Saint à S. Valérien; et en supposant l'écrit

Till. t. 15. p. 125 |  
Lerin. p. 203.

Valer. ep. p. 233-  
238.

pr.

Leo, ep. 50. p.  
540. 581. 582.

Conc. t. 4. p.  
1023.

Du Pin, bib. t. 4.  
p. 425.

Valer. pr. 2.

du P. Raynaud, l'on montre qu'il n'y a pas un endroit des homélies du S. Evêque, si néanmoins on en excepte celui de la 11<sup>e</sup>, qui ne puisse s'expliquer en un sens catholique. Qu'au reste quand S. Valérien auroit donné dans le Sémipélagianisme, comme quelques autres Evêques Gaulois de son temps, on ne pouvoit pas le regarder, non plus qu'eux comme hérétique, puisqu'il étoit mort long-temps avant le II Concile d'Orange qui condamna cette hérésie.

## §. II.

## SES OUVRAGES.

- Valer. hom. p. 1. 238. pr. **N**ous avons vingt homélies sur divers sujets de piété et de morale, et une lettre sous le nom de S. Valérien. Elles nous ont été données, hors la première, par le P. Sirmond, sur un manuscrit de l'Abbaïe de Corbie, fort ancien à la vérité, mais peu correct, et où l'on ne voit point de quelle Eglise S. Valérien étoit Evêque. L'éditeur en a jugé par la conformité qu'ont ces homélies avec la première, qui aiant d'abord paru sous un nom incertain, avoit été imprimée depuis peu sous le nom de S. Valérien Evêque de Cèmele son véritable Auteur. Tous les autres dans la suite ont suivi le sentiment du P. Sirmond. Il trouve dans cette homélie et dans les dix-neuf autres, une éloquence grave et lumineuse, pleine d'onction et de majesté. M. Du Pin juge que le style en est simple, sans élévation et sans ornement, mais clair et familier, sans jeux de mots et sans figures forcées. Ce sont, dit-il, des entretiens moraux, où l'on trouve des instructions fort édifiantes, et des maximes très-profitables. Théophile Raynaud remarque qu'il s'y rencontre quelques endroits assez favorables aux Sémipélagiens, qui faisoient alors bien du bruit dans les Gaules. Cela ne seroit pas fort surprenant, puisque S. Valérien étoit un des élèves de l'Isle de Lérins. Néanmoins M. de Tillemont assure qu'il n'y a que le passage de l'homélie onzième, auquel on ne puisse donner un bon sens.
- Til. ibid. p. 126. Valer. pr. Cèmele son véritable Auteur. Tous les autres dans la suite ont suivi le sentiment du P. Sirmond. Il trouve dans cette homélie et dans les dix-neuf autres, une éloquence grave et lumineuse, pleine d'onction et de majesté. M. Du Pin juge que le style en est simple, sans élévation et sans ornement, mais clair et familier, sans jeux de mots et sans figures forcées. Ce sont, dit-il, des entretiens moraux, où l'on trouve des instructions fort édifiantes, et des maximes très-profitables. Théophile Raynaud remarque qu'il s'y rencontre quelques endroits assez favorables aux Sémipélagiens, qui faisoient alors bien du bruit dans les Gaules. Cela ne seroit pas fort surprenant, puisque S. Valérien étoit un des élèves de l'Isle de Lérins. Néanmoins M. de Tillemont assure qu'il n'y a que le passage de l'homélie onzième, auquel on ne puisse donner un bon sens.
- Du Pin, ibid. p. 426. 427. ibid. Il y a trois de ces homélies qui sont remarquables pour les traits historiques qu'elles contiennent. Elles ont été faites et prononcées à la fête d'un Martyr que l'on célébroit tous les ans avec solennité dans l'Eglise de Cèmele. Ce Saint n'y
- Valer. hom. 15. 17.

est point nommé, mais seulement qualifié citoiën du lieu, Patron et Protecteur de la ville. On croit communément que cela s'entend de S. Pons. Son corps étoit encore alors dans l'Eglise de Cémele; et Dieu faisoit souvent paroître à son tombeau des marques visibles de la puissance qu'il a donnée sur les Démons à ceux qui ont confessé son saint nom jusqu'à l'effusion de leur sang. Il s'y faisoit encore divers autres miracles, qui y attiroient un grand concours de peuple des lieux circonvoisins. Ce tombeau étoit enrichi d'or, et couvert d'étoffes très-précieuses, qui annonçoient la piété des Fidèles et la vénération qu'ils avoient pour ce saint lieu.

' La premiere des 20 homélies a eu longtemps place entre les œuvres de Saint Augustin, sous le titre de sermon du bien de la discipline : mais il y a long-temps aussi que le style a fait juger qu'elle n'étoit pas de ce Pere. 'Melchior Goldast l'ayant trouvée dans un très-ancien manuscrit, sous le nom de saint Valérien Evêque de Cémele, ce qui est confirmé par un ancien Catalogue des livres de l'Abbaïe de S. Gal, dressé au VIII<sup>e</sup> siecle, il la fit imprimer avec le traité de S. Isidore Des Prélats et un commentaire de sa façon, en le restituant à son véritable Auteur. ' Cette édition est un petit volume in-12 imprimé à Geneve chez Pierre de la Roviere l'an 1601 avec quantité de fautes d'impression qui se sont glissées jusques dans le nom de l'éditeur. En 1604 le même Goldast l'inséra dans son recueil des exhortations anciennes, imprimé à l'Isle, mais plutôt à Geneve en un volume in-4<sup>o</sup>.

' Le P. Sirmond la joignit aux dix-neuf autres de S. Valérien, comme nous avons dit, et les fit imprimer ensemble avec la lettre du même Auteur adressée à des Moines, à Paris chez Nivelles pour Sébastien Cramoisy l'an 1612 en un volume in-12. ' Elles furent ensuite imprimées à Lyon en 1633 par les soins du P. Théophile Raynaud, qui y joignit une apologie en faveur de la sainteté de S. Valérien et la pureté de sa doctrine. ' On les a aussi imprimées en 1623 avec les œuvres de S. Léon et de S. Pierre Chrysologue. ' Il y en eut encore une édition en Allemagne; mais on n'en marque ni l'année, ni le volume. ' Les mêmes homélies se trouvent aussi dans la Bibliotheque des Peres de Lyon, avec la préface du Pere Sirmond : ce qui montre que c'est sur l'édition qu'il en avoit publiée d'abord. ' Enfin elles ont été réimprimées dans le corps des œuvres du P. Sirmond en 1696. On

Aug. t. 6. app. p. 295-296.

Valer. Collect. p. 44. 45.

Bibl. S. Vin. Cen.

Paræ. vet. p. 7 17.

Bibl. Vin. Cen.

Cave. p. 175.

Bib. Miss. Cen.

Valer. pr. 2.

Bib. PP. t. 8. p. 498-523.

Sir. op. t. 1. p. 613-702.

Bal. misc. t. 2.  
124-140 | Boll. 14.  
mai. p. 274-279.

Bail. 14. mai. tab.  
cr. n. 2.

Bal. ib. p. 124.

prétend qu'il y a aussi plusieurs homélies de S. Valérien parmi les sermons de S. Pierre Chrysologue.

M. Baluze et les continuateurs de Bollandus après lui, nous ont donné des actes de S. Pons, qui souffrit le martyre dans les Gaules vers l'an 258 sous l'empire de Valérien. Comme ces actes portent le nom de Valere, on pourroit d'abord croire que leur Auteur seroit le même que S. Valérien Evêque de Cèmele, où le saint Martyr consumma son sacrifice. Mais outre que l'on n'y trouve point la grave simplicité du style de S. Valérien, on y lit des choses qui ne peuvent absolument convenir à sa personne. L'auteur y dit avoir été élevé avec le Saint dès l'enfance; il s'y donne pour son ami particulier, pour témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte et pour le compagnon d'une partie de ses souffrances. Or tout cela ne se peut appliquer à S. Valérien qui ne vécut qu'environ deux cents ans après S. Pons. D'ailleurs ces actes ont presque tous les caracteres d'actes supposés; et la plupart des Sçavants, comme le P. Petau, M. de Tillemont et M. Baillet, ne les regardent pas autrement. Ainsi il ne faut pas se laisser prendre au ton affirmatif et imposant, avec lequel l'Auteur assure qu'il a vû et entendu ce qu'il rapporte.

Une marque sensible et incontestable de la supposition de ces actes, c'est d'y voir regner par-tout le merveilleux au préjudice du vrai-semblable. Tels sont les endroits où l'Auteur parle de la conversion de S. Pons, de celles de Marc son pere, de l'Empereur Philippe, et de celle de Philippe son fils. Tels sont encore les endroits où il décrit, en soutenant toujours le genre merveilleux, les tourments qu'éprouva le Saint Martyr, comme le chevalet, l'exposition aux bêtes, et le feu, sans en souffrir le moindre mal. Et ces endroits sont presque tout le contenu de son ouvrage. Il faut pourtant dire à la louange de cet Auteur qu'il n'étoit pas ignorant dans l'histoire et la chronologie.

A V I T E ,

EMPEREUR.

MARCUS Mæcilius Avitus nâquit à Clermont en Auvergne, à la fin du IV siecle, ou au commencement du suivant, d'une famille de Sénateurs, qui avoit possédé encore d'autres dignités, et nommément celle de Patrice, la plus grande de l'Empire pour des particuliers après le Consulat. Dès-qu'il eut atteint un âge convenable, il fut instruit dans les lettres et dans l'éloquence; et comme si l'on eût prévu dès-lors ce qu'il seroit un jour, on lui fit étudier particulièrement l'histoire Romaine. De sorte qu'il apprit dans les livres ce qu'il devoit ensuite mettre en pratique étant à la tête des troupes, et de tout l'Empire.

Sid. car. 7. v. 139-162. | Gr. T. his. Fr. 1. 2. n. 11. p. 63.

Sid. ibid. v. 174-177.

Il étoit encore fort jeune, lorsque l'Auvergne le députa vers l'Empereur Honoré avant l'an 421, pour obtenir de ce Prince quelque remise des impôts que la Province ne pouvoit plus porter. Constance le plus puissant Seigneur qui fût alors à la Cour, et qui bien-tôt après se vit associé à l'Empire, fut charmé du mérite de nôtre jeune Orateur. Il fut étonné sur-tout de trouver en sa personne toute la sagesse, et toute l'éloquence d'un vieillard, et lui fit accorder tout ce qu'il demandoit.

v. 208-214. | not. p. 120½.

Avite déjà glorieux pour un si heureux succès, suivit la profession des armes, et acquit beaucoup d'honneur en combattant avec Aëce les Barbares qui s'étoient répandus dans les Gaules. Après qu'il eut ainsi donné des preuves de sa valeur, Pétrone Maxime successeur de Valentinien III, l'établit Général des armées Romaines dans les Gaules, pour l'opposer aux Barbares: charge qu'il exerça à trois différentes fois, toujours avec beaucoup de gloire, quoiqu'il n'eût pas toujours l'avantage. Tout étoit presque désespéré pour les Romains, après la défaite de Litorius devant Toulouse; et ils étoient hors d'état de faire tête aux ennemis, lorsqu'Avite entreprit d'y remédier. Il se servit de son éloquence en cette occasion, comme il avoit fait de ses armes auparavant; et ce nouveau moïen lui réussit encore avec plus de succès

v. 231-243.

v. 376. 378.—not. p. 1212.

v. 462.

v. 300. 311.

Sir. in Sid. p.  
1210. 1214.

que l'autre. Il écrivit au Roi des Visigots pour le porter à la paix ; et ce Prince fut si touché de ses lettres, qu'il l'accorda à des conditions honorables pour l'Empire. De sorte, dit S. Sidoine, que l'éloquence d'Avite, ce que l'on aura peine à croire, eut plus de force sur l'esprit des Barbares, que toutes les troupes de l'Empire, puisqu'elle arrêta le cours des victoires des ennemis. Avite fut encore député deux autres fois à Toulouse vers les Rois des Visigots, la première fois à la prière d'Aëce, afin d'attirer les Gots dans le parti des Romains contre les Huns ; la seconde fois vers le jeune Théodoric fils du précédent.

Sid. ibid. v. 312.  
313. 463. 468. |  
not. p. 1209. 1210.

Avite fut aussi Préfet des Gaules, et comme l'on croit dès l'an 439. En cette qualité il prit un soin particulier de maintenir les Loix Romaines. Et il étoit bien juste, ajoute S. Sidoine, que celui qui devoit être un jour législateur lui-même, et se voir Auguste et le Prince des peuples, ne sçût pas seulement combattre, mais qu'il joignît aussi la science des loix à l'art de la Guerre.

v. 312-315.

' Jura igitur rexit. Namque hoc quoque par fuit, ut tum  
Assertor fieret legum, qui nunc erit auctor:  
Ne dandus populis Princeps, caput, Induperator,  
Cæsar et Augustus solum fera prælia nosset.

not. p. 1210. 1214. |  
Idat. Chr. p. 306.

Ce fut par ces degrés qu'Avite parvint à l'Empire. Il étoit à Toulouse auprès de Théodoric le jeune, qui avoit commencé à regner en 453. Là aiant appris le meurtre commis en la personne de Pétrone Maxime, Avite à la sollicitation de Théodoric qui étoit son ami, se fit déclarer Auguste le 10<sup>e</sup> de Juillet 455, et plus solennellement à Arles un mois après. De-là il alla à Rome, où Sidoine qui avoit épousé sa fille, prononça son panégyrique en vers en présence du Sénat et du Peuple Romain le premier jour de Janvier 456, auquel Avite commençoit son Consulat. Son regne n'alla pas jusqu'au bout de cette même année, et il eut Majorien pour successeur. Idace ne laisse pas de lui donner près de trois ans de regne.

Till. H. E. t. 16.  
p. 199. 200. | Idat.  
ib.

Idat. ib. p. 308.

Gr. T. his. Fr.  
2. n. 11. p. 65.

S. Grégoire de Tours, qui n'écrivoit que plus de six vingts ans après, donne une raison du peu de durée du regne d'Avite, laquelle terniroit horriblement la mémoire de ce Prince, si elle étoit bien vraie. Il dit que s'étant laissé aller à toutes sortes de voluptés, il fut expulsé par le Sénat. Qu'ensuite il



fut ordonné Evêque à Plaisance ; mais que sachant que le Sénat persistoit dans la résolution de lui ôter la vie, il prit le chemin de Brioude, pour se retirer avec de grands présents dans l'Eglise de S. Julien Martyr du Pais. Qu'avant que d'y arriver il mourut en route, et que son corps fut porté à Brioude, et inhumé aux pieds du S. Martyr. ' Fredegaire abrégiateur de S. Grégoire de Tours, rapporte quelques particularités des débauches d'Avite ; mais qu'il n'a pas trouvées dans l'Auteur qu'il abrège. ' Cassiodore, qui écrivoit avant S. Grégoire, se contente de dire qu'Avite se démit de l'Empire à Plaisance.

T. epit. n. 73.

Casd. Chr. p. 394.  
2.

' Outre Papienille qu'épousa S. Sidoine depuis Evêque de Clermont, Avite eut encore deux fils, nommés Ecdice et Agricole. Le premier fut célèbre en ce siècle ; et nous pourrons en parler dans la suite. On croit que la terre d'Avitac qu'Avite donna en dot à Papienille, avoit pris son nom de celui de cet Empereur ou peut-être de quelqu'un de ses ancêtres de même nom que lui.

Till. ibid. p. 198.

## POÈTE INCONNU

QUE L'ON A CONFONDU AVEC MARBODE EVEQUE DE RENNES.

' CE Poète nous a laissé en vers hexamètres l'abrégé d'un ouvrage qui de son temps passoit pour être d'Evax Roi des Arabes, qui, disoit-on, l'avoit composé pour l'Empereur Tibere. ' Il dit lui-même qu'il a réduit son abrégé à soixante chapitres. On en compte néanmoins aujourd'hui soixante et un, sans y comprendre la préface. ' Cet abrégé traite des différentes especes de pierres précieuses que l'on connoissoit alors, de leurs noms, de leurs couleurs, de leurs propriétés, des pais qui les produisent. L'abrégiateur ne dit point si l'original sur lequel il a travaillé, étoit en grec, comme il y a toute apparence, et comme le confirme la traduction latine qu'en fit au commencement du XII siècle Pierre Diacre du Montcassin.

Marb. p. 1367.

p. 1677.

p. 1637.

Pet. Dia. vir. ill.  
c. 47. p. 190.

Il se montre presque par-tout grand partisan de l'astrologie judiciaire, de la magie, et même de la plupart des superstitions et fables ridicules des Païens, ce qui nous fait croire

qu'il étoit Païen lui-même. On pourroit dire à cela que ne faisant que le personnage d'abrégiateur, il aura suivi son Auteur original. Mais il n'est pas croïable qu'un Chrétien eût entrepris de prêter sa plume, et de faire usage de sa muse pour faire passer à la postérité tant de rêveries païennes ou magiques, sans donner quelque marque qu'il les improuvoit : ce que nôtre Poëte ne fait nulle part.

Marb. ibid.

Il nous paroît avoir écrit vers le milieu de ce siècle, ou peu après. Ce qui nous le fait juger ainsi, c'est 1°. que son ouvrage n'est qu'un abrégé d'un autre plus ample, comme il le dit lui-même. Or nous avons montré dans le discours historique à la tête de ce volume, que ce fut particulièrement en ce siècle que ce genre d'écrire passa en usage, et vint, pour ainsi dire, à la mode. 2°. Le style de l'Auteur, quoique simple conformément à son sujet, conserve néanmoins assez de beautés pour faire voir qu'il tient le milieu entre les Ecrivains des bons siècles, et ceux des temps où la barbarie avoit pris la place des Belles Lettres : ce qui convient encore au V siècle. C'est pourquoi la plupart des Critiques qui en ont parlé sans le préjugé qui l'a fait confondre avec l'Evêque Marbode, l'ont nommé un très-ancien Poëte : qualification qu'il porte à la tête de l'édition de Paris, faite en 1531.

Marb. p. pr. p.  
5.

On le fait Gaulois de nation ; et c'est ce qui nous oblige à parler de lui dans cette histoire. Il est vrai que l'on peut ne l'avoir ainsi qualifié, qu'après l'avoir confondu avec Marbode Evêque de Rennes, à la fin du XI siècle, et au commencement du suivant. Néanmoins, comme le manuscrit sur lequel a été faite l'édition que nous avons marquée, lui donne simplement la qualité de Gaulois, ce que l'on ne trouve pas à la tête des écrits qui sont véritablement de l'Evêque Marbode, il est à croire qu'il étoit reconnu pour tel avant la confusion. Du reste nous n'avons rien de certain pour le faire plutôt d'un païs que d'un autre : et nous avouons avec ingénuité, qu'il n'y a guères que la présomtion qui soit en faveur de nos Gaules.

Siml. bib. p. 467.  
501. | Macr. pr.

Nous ne nous arrêtons point ici aux divers noms que l'on a donnés à nôtre Poëte, les uns le nommant Marbotus, ou Marbodus, d'autres Marboldus, ou Merobodeus, et la plupart Marbodeus. On voit assez que ce n'est qu'un même nom écrit différemment par la faute ou des Copistes ou des Critiques et que le nom pris en lui-même n'est venu à ce Poëte

que

que de ce qu'on l'a confondu avec l'Evêque Marbode. Mais on ne sçait sur quelle autorité Jean Cornaro s'est émancipé de lui faire porter le prénom de Macer. Maer. ibid.

Cette confusion de nôtre Poète avec Marbode n'est pas tout-à-fait surprenante. Elle nous paroît avoir eu deux causes principales, qui dans les siècles d'ignorance auront passé pour des raisons fort naturelles. On a vû que Marbode avoit donné une explication des pierres précieuses, dont il est parlé dans l'Apocalypse; et l'on se sera apperçu en même temps qu'il y avoit fait usage de l'écrit de nôtre Poète, que l'on aura pû même trouver sans nom parmi ses papiers. Il n'en aura pas fallu davantage pour l'en croire Auteur, comme de sa propre explication.

Mais plusieurs autres raisons pouvoient empêcher de faire cette confusion, et de tomber dans cette erreur : 1° la différence du style; car il n'y a qu'à lire les poésies qui sont véritablement de Marbode, et l'abrégé de nôtre Poète, pour sentir que celui-ci a un air d'antiquité que n'a pas l'autre; qu'il est plus latin, plus élégant, plus poli, et mieux soutenu. 2°. L'explication des pierres précieuses de Marbode est toute Chrétienne, et ne tend qu'à inspirer la piété et la pratique de la vertu. Celle de nôtre Poète au contraire est toute profane, et ne respire que les superstitions de la magie et du Paganisme. Il n'y guères d'endroits du poème qui n'en fournissent des preuves.

Dès l'entrée l'Auteur se montre un vrai Pythagoricien, en disant d'un air mystérieux, qu'il ne veut communiquer son ouvrage qu'à trois amis, et que ce nombre de trois est un nombre sacré : ce qui est une idée Pythagoricienne, comme le remarque un des éditeurs de nôtre Poète. En faisant la description de l'émeraude, il en parle en devin du Paganisme et en charlatan. Il dit qu'elle a la propriété de faire connoître l'avenir; qu'elle sert à enrichir celui qui la porte avec respect; qu'elle lui donne en toutes les occasions le don de persuader par ses discours. Il parle de l'éliotrope d'une manière encore plus superstitieuse, plus empoulée, et qui sent le magicien. Il prétend qu'elle a la vertu de faire produire la pluie et le beau temps, de causer des éclipses du soleil, de faire deviner des choses cachées et celles qui sont à venir, de prolonger la vie aux hommes, et de les rendre invisibles, lorsque cette pierre est jointe à l'herbe qui

Marb. p. 1637.P. not. p. 12.Marb. p. 1643. c. 7.p. 1631. c. 29.p. 1639. c. 1. p. 1635. c. 19.

porte son nom, avec un certain distique mystérieux. Il attribué de même des vertus magiques au diamant, et sur-tout à l'aimant en particulier. Il seroit aisé, si cela n'étoit trop ennuyeux, de produire plusieurs autres preuves de ce que nous avançons au sujet de nôtre Poëte. Mais celles que nous venons de donner, sont plus que suffisantes pour convaincre les personnes judicieuses, que ce poëme n'est point l'ouvrage d'un Evêque aussi plein de piété que l'étoit Marbode.

p. 1635.

P. pr. p. 5.

Siml. bib. p. 80.  
1 | Gesn. bib. uni.  
t. 1. p. 510. 2.

Ajoutons à cela que l'opinion qui le lui donne, n'est établie sur aucun solide fondement. Car des manuscrits que l'on cite pour l'appuier, il n'en paroît que deux, qui portent son nom et sa qualité. Un troisième, peut-être plus, ou au moins aussi ancien, n'a aucun nom d'Auteur. Un quatrième porte en tête le nom d'Hildebert Evêque du Mans. Celui sur lequel a été faite l'édition de 1531, porte simplement Marbodeus Gallus; et les Ecrivains du XIII siècle qui ont cité le poëme dont il est ici question, ne l'ont fait que sous le nom d'Evax qui est l'Auteur original, ou sous le nom appellatif de Lapidaire ou de Liliaire.

Sid. S. car. 9. v.  
293-298. | not. p.  
1235 | Idat. chr.  
p. 302. 303.

M. de Talvenne.

Fab. bi b. lat.  
app. p. 44.

Le temps que nous assignons à ce poëme joint à la conformité du nom que l'on donne aujourd'hui à son Auteur, nous avoit fait d'abord naître la pensée, que ce pourroit être l'ouvrage du Poëte Merobaude, <sup>1</sup> qui vivoit effectivement vers le milieu de ce V siècle. C'étoit un Espagnol de nation, issu d'une famille illustre, et gendre du Consul Astere. Durant les ravages des Barbares il quitta l'Espagne, et alla s'établir à Ravenne. Il avoit tant d'éloquence et de talent pour la poésie, qu'il étoit comparable aux anciens, et qu'il mérita que les Romains lui érigeassent une statue dans la Bibliothèque de Trajan. Mais une personne \* habile, qui est aussi judicieuse qu'éclairée dans la bonne critique, et à qui nous avions communiqué nôtre pensée, nous a fait observer avec justice que les dernières raisons que nous avons alléguées pour montrer que ce poëme n'est point de Marbode Evêque de Rennes, prouvent également qu'il n'est point non plus de Merobaude. En effet il n'est pas croiable qu'un Poëte Chrétien tel qu'étoit Merobaude, qui a fait usage de sa muse pour célébrer les loüanges de J. C. l'ait voulu profaner pour relever des rêveries magiques et Païennes, ou tout au moins fort superstitieuses.

Pan. B. p. 334.  
not.

<sup>1</sup> Le P. La Baune a confondu ce Poëte avec Fl. Mérobaudes, qui fut Consul pour la première fois l'an 377.

Il y a eu diverses éditions du poëme sur les pierres précieuses. On l'imprima à Rennes en Bretagne parmi les opuscules de l'Evêque Marbode l'an 1524. En 1531 il y en eut une édition à Paris chez Chrestien Wechel en un volume in-8° avec les scholies de Pictorius, et sous ce titre *Marbodei Galli Poëtæ vetustissimi de lapidibus preciosis enchiridion*. L'épître dédicatoire de Pictorius est datée de Fribourg l'an 1530; ce qui pourroit faire juger qu'il y en auroit eu dès-lors une édition en cet endroit. Jean Cornaro Medecin le fit imprimer à Francfort chez Egenolphe, à la suite d'un Auteur supposé qui a écrit sur les herbes, et que Simler nomme Marcus. On ne marque point l'année ni le volume de cette édition, à la tête de laquelle on donne à Marbode le prénom de Macer. Il y eut une autre édition de ce poëme à Cologne l'an 1539 en un volume in-8° avec les notes de Pictorius et d'Alard d'Amsterdam. Elle porte pour titre *Marbodei Galli Cenomanensis etc.* Rheinhesius cité par M. Fabricius, témoigne que dans quelques manuscrits on lit *Marbodeus cambro Britannus*. En 1695 Abraham Gorlée donna le même ouvrage au public. Son édition parut à Leyde avec les scholies de Jacques Gronovius.

Marb. p. 1635.  
Bib. S. Vin. Cen.

Marb. P. pr. p. 3.

Macr. pr. | Siml.  
bib. p. 501 | Gesn.  
ibid.

Macr. pr.  
Fab. bib. lat. app.  
p. 156.

Marb. p. 1635.

C'est sur la première et la dernière de ces éditions, et sur trois à quatre divers manuscrits, que Dom Antoine Beau-gendre a fait imprimer en dernier lieu le même poëme parmi les écrits de Marbode, qu'il a publiés à la fin de ceux d'Hildebert Evêque du Mans, puis Archevêque de Tours. Cette édition est faite à Paris chez Laurent le Conte l'an 1708 en un volume in-folio. L'éditeur a joint au poëme dont nous parlons, une traduction en vieux vers françois, qu'il fait remonter jusqu'au temps de Marbode. Il l'avoit tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de S. Victor à Paris, qui contient l'original latin, et qu'il croioit ancien au moins de six cens ans.

Ibid.

p. 1637-1678.

Bib. S. Vin. Cen.  
Marb. ibid.

p. 1635.

Cette édition, et apparemment aussi les deux autres sur lesquelles elle a été faite, sont fort différentes de celle de Paris en 1531, tant pour l'ordre des chapitres que pour les noms propres de plusieurs pierres précieuses, qui paroissent avoir été défigurés dans les dernières éditions. Il y a même dans celle de 1531 un chapitre entier, qui manque dans les autres. C'est le 60° qui traite du Tecolithe, et qui est compris en cinq vers. De même à la fin du 2° chapitre qui est sur

P. c. 60. p. 104.

c. 20. p. 43.

le corail, on lit dans l'édition de 1531 un vers qui marque une de ses principales propriétés, et qui ne se trouve point dans les autres éditions, qui en ont aussi 3 à 4 qui ne sont pas dans l'édition précédente. Pour l'ordre des chapitres, il y est si différent qu'il n'y a que le 11<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> qui se trouvent sous les mêmes nombres dans toutes les éditions. Les autres sont tellement transposés, que le 6 dans l'édition de 1531, est le 52<sup>e</sup> dans les autres, et le dernier de celles-ci est le premier de celle de 1531, ce qui est fort naturel. Car ce chapitre traitant de l'anneau, et de la pierre précieuse en général, il doit naturellement être à la tête de l'ouvrage. Le copiste du manuscrit de Marmoutier, dont le P. Beaugendre s'est servi, a bien senti la justesse de cet ordre; puisqu'il a détaché 4 vers de ce dernier chapitre pour les mettre à la tête du poëme. (XVI.)

## MUSÉE,

PRÊTRE DE MARSEILLE.

Genn. vir. ill. c.  
79 p. 35.

MUSÉE Prêtre de Marseille fleurissoit vers le milieu de ce siècle. Il avoit acquis par une étude assidue une parfaite connoissance des Ecritures; malgré le mauvais goût qui regnoit alors, il conservoit encore toute la pureté de l'ancienne éloquence. Vénere Evêque de Marseille, et Eustache ou Eustathe nommé aussi Eustase, son successeur, sous lesquels Musée vécut, faisoient une estime particuliere de son mérite. Ils le chargerent du ministere de la parole; et en cette qualité Musée fit plusieurs homélies ou discours au peuple, qui étoient entre les mains des Fideles, lorsque Gennade écrivoit, mais que cet Ecrivain n'avoit pas encore luës.

Ibid.

A la priere de l'Evêque Vénere, Musée dressa un Lecionnaire pour l'office de l'Eglise, qui servit beaucoup à instruire le peuple, et à faire l'office divin avec plus de majesté. Il y inséra des leçons tirées de l'Ecriture, avec des répons, des versets ou capitules des pseumes convenables aux temps et aux leçons pour toutes les fêtes de l'année. Gennade ajoute que le mérite de cet ouvrage étoit généralement reconnu, parce que l'usage qu'on en faisoit, levoit toute sorte d'embaras et de retardement. Musée donna ainsi l'origine à ce que

Till. H. E. t. 16.  
p. 16.

l'on a nommé Breviaire dans la suite des temps. Aubert le Mire prétend que les leçons tirées de l'Écriture par Musée, se trouvent dans Bernard Gui \* Evêque de Lodeve, apparemment dans son Miroir de l'histoire.

Genn. ibid. not.

\* ou plutôt Guidonis.

Sous l'Épiscopat d'Eustache, Musée composa un Sacramentaire qu'il dédia à ce Prélat. C'étoit un assez gros volume et un excellent ouvrage, dont Gennade fait un éloge magnifique, tant pour la méthode et le style, que pour les prières qu'il contenoit. Il étoit divisé pour la commodité en plusieurs parties, suivant la différence des offices, des leçons et des pseaumes qui se chantoient dans l'Eglise. Cet ouvrage, ajoute Gennade, fait voir que l'Auteur étoit un homme d'un grand sens, et d'une éloquence fort polie. On y trouvoit des prières que les anciens nommoient *Contestationes*, et qui étoient proprement ce que nous appellons aujourd'hui préfaces de la Messe : avec cette différence qu'anciennement elles étoient plus longues qu'elles ne sont à présent. Par le livre des Sacrements les anciens entendoient souvent un livre, qui traite des saints Mysteres de l'Eucharistie. C'est ainsi que S. Jérôme qualifie l'ouvrage que S. Hilaire Evêque de Poitiers avoit composé sur le même sujet.

c. 79.

Mab. lit. 1. 1. c. 4. p. 28.

p. 29.

Il paroît assez vraisemblable, remarque Dom Mabillon, que c'est de ces leçons mises en ordre par Musée de Marseille, que parle S. Césaire d'Arles dans un de ses sermons. Ce Prélat en distingue de trois sortes : celles des Prophetes, c'est-à-dire de l'ancien Testament, celles des Apôtres, et celles de l'Évangile. Quelques autres Scavants croient qu'il se trouve quelque chose de l'ouvrage de Musée dans le Sacramentaire de S. Grégoire ; mais ils ne marquent point ce que ce pourroit être.

p. 28.

Genn. ibid. not.

Musée, selon Gennade, mourut sous l'empire de Léon et de Majorien : ce qui fait un espace de 5 à 6 ans, depuis l'année 456 jusqu'en 461. Le même Auteur dans l'édition dont nous nous sommes servis, nomme Eustache l'Evêque de Marseille, que d'autres nomment Eustase ou Eustathe : ce qui est conforme à S. Sidoine de l'édition de Savaron. S. Sidoine en cet endroit dit bien nettement, que S. Eustache a été prédécesseur de Grec dans l'Eglise de Marseille, *S. Eustachij, qui vobis decessit*, etc. dit-il, en écrivant à Grec. Cependant Aubert le Mire avance le contraire, en citant cet endroit de S. Sidoine, et ajoute que le P. Sirmond fait la même

c. 79.

Sid. 1. 7. ep. 2. p. 416.

Genn. ibid. not.

## 342 MUSEE, PRÊTRE DE MARSEILLE.

c. 79.

remarque contre Claude Robert dans sa Gaule Chrétienne, où il fait succéder Eustache à Vénere, comme fait Gennade, qui se contrediroit, si la chose étoit autrement. Car il dit, ainsi que nous l'avons vû, que Musée est mort sous les Empereurs Léon et Majorien, c'est-à-dire avant l'an 461. Or il est incontestable que Grec à qui le Mire prétend qu'Eustache auroit succédé, étoit Evêque de Marseille du temps que S. Sidoine l'étoit de Clermont en Auvergne, c'est-à-dire après l'an 471, et par conséquent après la mort de Musée. Nous avons cru devoir faire cette observation, pour empêcher que des lecteurs peu attentifs ne crussent en lisant Aubert le Mire, que Musée auroit vécu sous le successeur de Grec près de douze ans après sa mort.

---



---

## A R N O B E,

SURNOMMÉ LE JEUNE, PRÊTRE.

---

## §. 1.

## HISTOIRE DE SA VIE.

Du Pin, bib. 4. p. 525.

Ibid. | Cav. p. 289. | Ond. Scri. 1. 1. p. 1283. 1288.

ON peut douter, et il seroit difficile de le découvrir, si c'est-là le véritable nom de cet Auteur, ou si ce n'est qu'un nom supposé, qu'il auroit pris pour se cacher à la connoissance du public. Mais sans nous arrêter au nom, nous allons tâcher de faire connoître la personne qui l'a porté. Presque tous les modernes qui ont parlé de cet Arnobe, s'accordent à le faire Gaulois. C'est ce qui ne nous permet pas de l'oublier dans cette histoire, quoique nos Gaules ne puissent pas tirer un grand honneur d'avoir produit un tel écrivain. On fonde l'opinion qui le fait Gaulois de naissance, sur ce qu'il paroît avoir été élevé dans le Monastere de Lérins, et sur ce qu'il adresse un de ses ouvrages à deux Evêques nommés Léonce et Rustique, que l'on croit être S. Rustique de Narbone, et Léonce d'Arles, ou de Fréjus selon d'autres. Ce qui fait croire qu'il a été élevé à Lérins, c'est qu'il prend parti contre les Disciples de S. Augustin. Mais il faut avouer que ce principe sur lequel on appuie la première preuve, est bien foible; puisque c'est plutôt des Prêtres de Marseille que



des Moines de Lérins, que se plaignoient S. Prosper, par exemple, et Hilaire son collègue. On peut dire aussi que la seconde preuve est fort équivoque, parce que l'on ne convient point que ces deux Evêques soient ceux que l'on prétend. L'un d'eux est même nommé Laurent dans quelques exemplaires.

Lab. Scri. t. 1.  
p. 105. (Till. H.  
E. t. 16. p. 21.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons néanmoins regarder Arnobe comme Gaulois ; puisque non seulement nous n'avons point de preuves certaines du contraire, mais qu'il y a même divers indices qu'il a écrit dans les Gaules. Car de dire, comme fait Sixte de Sienne, qu'il étoit Africain, parce qu'il se sert d'expressions peu latines, mais usitées en Afrique, c'est un raisonnement trop foible pour le persuader. On s'accorde à le surnommer le Jeune pour le distinguer d'un autre Arnobe d'Afrique qui vivoit à la fin du III siècle de l'Eglise sous l'empire de Dioclétien, et qui écrivit contre les Païens en faveur de la Religion Chrétienne. L'on convient encore assez communément qu'Arnobe le jeune a vécu vers le milieu de ce V siècle. C'est ce que montre clairement la manière dont il parle des matières de la grace ; et ce qu'il dit que les villes et les provinces péroissoient, parce que l'on avoit laissé périr la discipline de l'Eglise, y convient parfaitement.

Sixt. bib. l. 4. p.  
227. 1.

Cave. ibid.

Hier. vir. ill. c.  
79.

Cave, ibid. | Du Pin,  
ibid. | Oud. ibid. |  
Til. ibid. p. 22. |  
Bon. not. ant. p.  
7.  
Arn. in. Ps. 103.  
p. 298.

Il sembleroit par certaines expressions dont il se sert en commentant le Pseaume 105, qu'il étoit Evêque. Mais l'endroit n'est pas assez clair pour y voir nettement cette qualité ; quoi qu'il n'y laisse pas lieu de douter qu'il ne fût au moins Prêtre. On pourroit croire qu'il auroit été de ces Prêtres de Marseille, qui attaquèrent si violemment en ce V siècle la doctrine de S. Augustin et de ses disciples. Cette opinion trouve son fondement dans ce qu'il dit sur le commencement du Pseaume 126, où il semble réfuter à dessein l'explication que S. Augustin, et particulièrement S. Prosper en avoient donnée avant lui.

Ibid.

in Ps. 126. p.  
314.

Il n'y a nul doute que nôtre Auteur ne fût Sémipélagien, et même zélé Sémipélagien ; puisque a l'on voit que pour décrier les défenseurs de la grace, il les traite de Prédestinatiens. Vossius néanmoins tâche de l'excuser en prétendant qu'il admet comme l'Auteur des livres de la vocation des Gentils, une grace générale qui prévient tout acte de la volonté. Arnobe en effet établit cette grace générale prévénante, com-

Nor. hist. Pel. 1.  
2. c. 15. p. 281.  
285.

a Arn. in Ps. 146.  
p. 327.

Voss. hist. Pel. 1.  
1. c. 11. p. 52.

Arn. in Ps. 146.  
p. 326. 327.

me on verra que l'admettoient Fauste Evêque de Riès, et quelques autres.

Nor. p. 284. 285.  
Ibid.

Maug. p. 463. |  
Conc. t. 7. 1265.

' Mais cette prétenduë grace générale, remarque fort judicieusement le Cardinal Noris en le prouvant par les expressions même d'Arnobé, n'étoit qu'une grace extérieure, et commune aux Infidèles comme aux Fidèles; une grace qui ne consistoit que dans la Loi, dans l'exemple, dans l'instruction, une grace de laquelle Pélage même l'ennemi de la vraie grace, s'étoit servi pour couvrir son hérésie. ' Aussi l'on croit que c'est l'Arnobé dont nous parlons, plutôt que l'ancien Arnobé, dont le Pape Gélase a mis les écrits au rang des ouvrages apocryphes.

Arn. in Ps. pr. p.  
238-239.

Les sentiments erronés où étoit Arnobé, n'empêchoient pas néanmoins qu'il ne fût en grande estime auprès de quelques Evêques de son temps. ' Ce fut à la priere et par ordre de deux d'entre eux, qu'il entreprit d'écrire sur les Pseaumes. Nous ne sçavons rien davantage de l'histoire de sa vie: mais ce que nous allons dire, et sur sa doctrine et sur ses ouvrages, nous donnera de nouveaux éclaircissements sur sa personne.

## §. II.

## SES. OUVRAGES.

Bibl. PP. t. 8. p.  
238-339.

<sup>a</sup> Arn. in ps: pr.  
p. 288.

in ps. 126. p. 316.

Du Pin, ibid.

Bon. not. ant. p.

**O**N attribué plusieurs ouvrages à Arnobé; mais le principal, et celui qui est certainement de lui, ' est un commentaire sur tout le texte du Pseautier. <sup>a</sup> Il le composa, comme nous avons remarqué, à la priere des Evêques Rustique et Léonce, ou Laurent, suivant quelques autres exemplaires. Il est extrêmement court; ' aussi s'étoit-il proposé d'écrire d'une manière concise et abrégée, comme il le dit lui-même. ' Le but principal de l'Auteur est de trouver dans les Pseaumes toute l'œconomie de l'Incarnation de J. C. et particulièrement les graces de la Rédemption; quoi qu'il ne les explique pas exactement. C'est pourquoi il s'attache au sens allégorique, et rapporte à J. C. et à son Eglise le texte entier des Pseaumes. Il le fait avec beaucoup d'esprit et d'agrément, y mêlant de temps en temps des traits de morale, qui seroient plus instructifs, si sa Théologie étoit plus saine. ' Ce que l'on y trouve d'agréable et d'ingenieux, au sentiment du Cardinal Bona, c'est qu'Arnobé y a gardé une suite non interrompue du sens dans chaque Pseaume.

Arnobé

' Arnobe y fait mention de l'hérésie de Photin, <sup>a</sup> qui ne commença à paroître que vers l'an 347, auquel temps on ne peut pas présumer que le grand Arnobe vécût encore. Ainsi il n'en faudroit pas davantage pour ne lui pas attribuer ce commentaire, comme ont fait quelques-uns. Mais ' la doctrine qu'il contient sur la grace, et le terme de Prédestination qui s'y trouve, montrent bien clairement que cet ouvrage est d'un Auteur qui a vécu bien avant dans le V siècle.

Arn. in pl. 401.  
p. 301.

<sup>a</sup> Till. ibid. p. 22.

Arn. in ps. 126.  
146. p. 314. 326.  
327.

Si Arnobe y dit beaucoup de bonnes choses, il faut avoüer qu'il y en mêle aussi de bien mauvaises. Comme il suit le système de Cassien sur la grace, il y imite de même ses variations et son inconstance dans ses principes. ' Il convient, par exemple, des suites du péché originel; il avouë que tous les hommes se sont perdus dans la chute d'Adam, et qu'ils doivent être rétablis dans un meilleur état par l'Incarnation du Verbe Eternel. ' Il reconnoît que J. C. est nôtre force, et la lumiere de nos yeux, c'est-à-dire de nôtre esprit. ' Il dit que l'on peche et que l'on se trompe de prétendre séparer du libre arbitre le secours de Dieu, comme faisoient quelques-uns. Il entend les Pélagiens, qui avoient tant de confiance en leur libre arbitre, qu'ils croioient qu'il suffisoit pour les délivrer de leurs ennemis invisibles. Mais qu'aussi de nier la liberté de l'homme, ce seroit s'exposer à un grand danger, et ouvrir la voie à toutes sortes de dissolutions. ' Il enseigne encore qu'il ne faut pas se confier, ni présumer de son libre arbitre, mais de Dieu; parce que Dieu ne peut être vaincu, et que le libre arbitre peut l'être. Il ajoute que jamais personne n'a vaincu ses ennemis visibles ou invisibles sans le secours de Dieu; que c'est la main de Dieu qui opere le bien qui est en nous, et qui nous retire du profond de l'enfer; que c'est Dieu qui nous empêche de mourir par le même péché; que nous faisons le mal par nôtre libre arbitre, et qu'au contraire si nous faisons le bien, nous devons l'attribuer à celui qui comble de biens ceux qui ont recours à lui, ' et sans lequel nous ne pouvons faire le moindre bien. ' Il ne reconnoît que la puissance divine qui soit au dessus de la puissance Roïale.

in ps. 118. p. 308-310.

in ps. 37. p. 257.

in ps. 90. p. 287.

in ps. 117. p. 303.

in ps. 146. p. 327.

in ps. 50. p. 264.

Toute cette doctrine est fort saine, et l'on ne scauroit y trouver à redire. Mais il s'en faut de beaucoup qu'elle soit soutenüe uniformément par nôtre Auteur, qui pose ailleurs des principes bien différens. ' Il paroît assez visiblement croire que ceux qui soutenoient la prédestination, détruisoient

in ps. 173. p. 30.

- le libre arbitre. ' C'est pourquoi il semble ne vouloir point admettre de prédestination, et il prétend que ces deux célèbres passages que S. Paul a employés pour établir ce dogme. *J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esau*; et, *il fait misericorde à qui il lui plaît, il endure aussi qui il lui plaît*, non plus que mille autres semblables, ne le prouvent point.
- in ps. 91. p. 288.
- in ps. 50. p. 264. ' Arnobe en un autre endroit semble admettre le pur Pélagianisme, en niant le péché originel. Car il dit que l'homme en naissant se trouve à la vérité enveloppé dans la condamnation d'Adam, mais qu'il n'en contracte point le péché : *peccatum verò suum non habet*, à moins que par ces dernières paroles on n'entendit que l'homme n'apporte point de péché qu'il ait contracté lui-même. Il fait observer un peu auparavant que le Prophète dans le 50<sup>e</sup> Pseaume qu'il explique, ne dit pas qu'il a été conçu avec le péché, mais dans le péché; voulant marquer, dit Arnobe, le péché de la mere, le péché du siecle, c'est-à-dire le péché actuel.
- in ps. 77. p. 280. ' Sur le Pseaume 77 il ne reconnoît que Dieu seul qui soit sans corps; d'où l'on pourroit conclure qu'il a cru que l'ame est corporelle.
- in ps. 37. p. 257. ' Par les amis et les proches dont il est parlé dans le 37<sup>e</sup> Pseaume il entend les saints Anges, qui sont auprès de nous lorsque nous menons une vie pure, et conforme à la justice et à la piété; mais qui s'en éloignent pour nôtre perte, lorsque nous avons le malheur de contracter les souillures du péché.
- in ps. 90. p. 287. ' Ailleurs il dit que les ailes de Dieu dont parle le Prophète dans le 90<sup>e</sup> Pseaume, sont nos Anges Gardiens.
- Six. bib. 1. 4. p. 227. Oud. Scri. t. 1. p. 1283. Du Pin, *ibid.* p. 527. Arn. in ps. 37. p. 257. <sup>a</sup> Du Pin, *ibid.*
- Bib. PP. t. 8. p. 238-329. Bib. S. Vin. Cen.
- Gesn. bib. uni. t. 1. p. 92. 1. Cav. p. 289. 2. | Oud. *ibid.*
- Erasmus, ' Sixte de Sienne, et Casimir Oudin après eux, trouvent que le style de ce commentaire est mal poli, et le discours plein de solécismes et de barbarismes. ' Il est vrai qu'il n'est pas écrit avec toute la pureté possible; mais à quelques termes près, ' comme celui de *Deteriorare*, et quelques autres semblables dont se sert cet Auteur, <sup>a</sup> son style n'est pas mauvais, et l'on peut même ajouter qu'il y a quelque élégance.
- Avant que l'on insérât ce commentaire ' dans la Bibliothèque des Peres, il fut imprimé plusieurs fois séparément. ' La première édition que l'on en trouve, est celle qu'en publia Érasme à Basle, l'an 1522 chez Jean Froben en un volume in-folio, mais sous le nom de l'ancien Arnobe. ' La même année Knoblochius fit paroître le même ouvrage à Strasbourg en un volume in-4<sup>o</sup>. ' Il fut remis sous la presse à

Cologne en un volume in-8° l'an 1532. ' Cinq ans après, c'est-à-dire en 1537, il fut encore imprimé à Basle en même volume. ' En 1560 il parut de nouveau en même volume encore à Basle, avec les livres d'Arnohe l'ancien contre les Paiens. ' Enfin Laurent de la Barre aiant revû et corrigé le commentaire d'Arnohe, en donna une nouvelle édition, qui fut faite à Paris l'an 1639, avec l'ouvrage de l'ancien Arnohe, à qui l'éditeur attribua le commentaire sur les Pseaumes. C'est sur cette dernière édition qu'on a fait passer ce commentaire dans la Bibliothèque des Peres. Mais dans celle-ci comme dans les autres, on donne mal-à-propos à Arnohe la qualité d'Africain, tant parce qu'il étoit plutôt Gaulois qu'Africain, qu'à cause qu'on le confond avec l'ancien Arnohe.

' A la fin de ce commentaire sur les Pseaumes dans la Bibliothèque des Peres, nous avons de petites annotations sous le nom d'Arnohe sur divers endroits de l'Evangile. ' Mais les Sçavants remarquent que c'est peu de chose, et que l'on n'est pas assuré de qui elles sont véritablement; ce qui n'a pas empêché qu'elles n'aient été souvent imprimées. ' Dès 1543 elles le furent à Basle en un volume in-8°. <sup>a</sup> Ensuite on les inséra dans les Orthodoxographes, sous le nom d'Arnohe l'Africain; ' et depuis André Schot les revit et les publia à Paris l'an 1639.

' Nous avons aussi dans la Bibliothèque des Peres une conférence ou une dispute entre un Arnohe Catholique, et un Sérapion Eutychien sur la Trinité, l'Incarnation et l'accord de la grace et du libre Arbitre. ' Bellarmin et Feuardent la croient d'Arnohe le Jeune, auteur du commentaire sur les Pseaumes. Les preuves qu'en donne le second, c'est qu'il croit voir dans l'un et l'autre ouvrage la même précision, la même vivacité d'esprit, la même négligence de style, la même maniere de s'expliquer, les mêmes hérésies combattues. D'ailleurs le temps y convient aussi; puisqu'on y cite S. Ambroise, S. Augustin, le Pape S. Damase, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Léon, et que l'on y parle des hérésies des Ariens, des Photiniens, des Nestoriens, des Pélagiens. ' En effet cette dispute est postérieure à la lettre de S. Léon à Flavien, écrite en 449. Mais il semble qu'elle est faite avant la mort du même Pape, c'est-à-dire avant l'an 460, dans le temps que l'Egypte et la Palestine étoient remplies de carnage, ou l'auroient été depuis peu, au sujet de l'Eutychianisme: ce qui

Carps. bib.

Bib. Angel. | Barb.  
t. 1. p. 76. 2.Cave. ibid. | Oud.  
ibid.Bib. PP. t. 8 p.  
329. 334.Sixt. ibid. | Till.  
ibid. p. 22.Gesn. ibid. 2. | Cave,  
ibid. | Oud. ibid.  
<sup>a</sup> Orthod. t. 1. p.  
399-406.Cave. ibid. | Oud.  
ibid.Bib. PP. t. 8. p.  
203-238.

p. 203.

Till. t. 16. p. 22.

## V SIECLE.

- Cave, p. 289. 2. peut assez bien marquer l'année 458. Elle est même citée par Alcuin sous le nom d'Arnobé, à qui les manuscrits l'attribuent; et l'on ne peut pas dire, comme fait Casimir Oudin, sans faire injure à Alcuin, qu'il a entendu non le jeune mais l'ancien Arnobe, à qui certainement ces temps ne conviennent pas. Tout cela fait que Cave blâme hautement Oudin de ce qu'il refuse cet ouvrage à Arnobe le jeune.
- Oud. *ibid.*
- Cave, *ibid.*
- Till. *ibid.*
- Bib. PP. *ibid.* p. 203. Il paroît néanmoins qu'il y a plus de raison de ne le lui point donner, et de distinguer celui qui a écrit sur les Pseaumes, de celui qui a composé la conférence, que de les confondre ensemble. Car le premier, comme nous l'avons montré, est au moins Sémipélagien, et l'autre au contraire paroît orthodoxe sur la grâce, témoignant un respect tout particulier pour S. Augustin; jusqu'à dire, en parlant de la grâce, que quiconque ose le reprendre en quelque chose, se condamne par sa propre bouche comme hérétique. Assurément ce n'est pas-là le langage d'un Sémipélagien. On remarque même que des Auteurs plus anciens qu'Alcuin, ont attribué cette conférence à S. Augustin, tant elle a de conformité avec sa doctrine: mais cela est ridicule; puisque ce Saint y est cité avec éloge. D'ailleurs l'ouvrage n'a rien du style ni de l'esprit de S. Augustin. Il est mal écrit, mal composé, obscur, peu juste dans les raisonnements, fort corrompu par les copistes, et ne contient rien de bien important. Il paroît avoir été fait à Rome; et l'Auteur s'y déclare membre de l'Eglise Romaine. Il est aisé de croire que la conférence est feinte, quand ce ne seroit que par la manière dont Sérapion se rend à la vérité. Quelques Auteurs croient que c'est un ouvrage de Vigile de Tapse, qui a feint d'autres conférences. Mais on le croit sans aucune preuve solide. D'ailleurs, comme l'observe M. de Tillemont, Vigile attribua ses conférences à des personnes plus illustres, et réussit mieux à les faire.
- Till. *ibid.* p. 22. 23.
- Aug. t. 5. p. 1453. | Oud. *Scr.* t. 1. p. 1283-1286.
- Till. *ibid.* p. 23.
- Arn. const. p. 222.
- Ibid.* not. p. 224.
- Arnobé dans cette dispute fait citer au Pape S. Célestin un passage de S. Hilaire, pris de son écrit contre Constance: mais ce passage ne se trouve point dans l'ouvrage de ce Pere. Feuardenet en conjecture que nous n'avons plus cet écrit que très-imparfait, quoique S. Célestin et Arnobe l'eussent en son entier. Cet écrivain raisonneroit plus juste, s'il disoit que le passage cité est plus digne d'un ouvrage supposé, que d'un véritable écrit de S. Hilaire.

Feuardent est le premier qui a donné au public la conférence dont nous parlons, après l'avoir tirée d'un manuscrit du monastere de S. Jacques à Liege. Il la fit imprimer à la suite de son édition de S. Irénée, qui parut à Cologne l'an 1596; et depuis on l'a toujours réimprimée à la fin de toutes les éditions du même Pere, jusqu'en 1639.

Bib. PP. t. 8. p. 203.

Cave. ibid.

Un sçavant homme croit que le même Arnobe est aussi Auteur des trois livres d'un Anonyme, que le P. Sirmond publia en 1643 sous le titre de *Prædestinatus*, parce qu'il combat directement les Prédestinatiens. Le P. Sirmond ne s'éloigne pas lui-même de ce sentiment. Le premier de ces trois livres est un catalogue de 90 hérésies, depuis Simon jusqu'aux Nestoriens et à ses Prédestinatiens inclusivement. C'est proprement un tissu de fautes contre l'histoire.

Maug. p. 317 | Till. ibid. p. 20. 21.

Præd. pr. p. 544.

Bib. PP. t. 27. p. 543-575. | Till. ibid. p. 20.

Le second livre de l'Anonyme est un discours attribué, dit-il, à S. Augustin par les Prédestinatiens; mais qui est fort éloigné du style et de la doctrine de ce Pere.

Ibid. | Præd. l. 2. pr. p. 517. 518.

Le troisième livre enfin est la réfutation de l'écrit précédent. C'est-là que l'Auteur paroît non un Semipélagien, mais un pur Pélagien, nonobstant la profession qu'il fait d'anathématiser Pélage et Célestius.

Ibid. | Maug. p. 506.

On a long-temps varié sur le véritable Auteur de cet ouvrage. Mais il ne nous en paroît point à qui il convienne mieux qu'à nôtre Arnobe. Les raisons que nous en allons donner peuvent même rendre ce sentiment plus que probable.

1°. Il est visible que l'écrit anonyme a été composé vers le même temps, que le commentaire d'Arnobe sur les Pseaumes. C'est ce qu'il est aisé de reconnoître à la seule lecture de l'un et de l'autre ouvrage. On y découvre par-tout, et principalement dans le 3° livre, le génie du même siècle, tant par rapport aux mêmes erreurs que les Auteurs entreprennent de combattre, et les vérités qu'ils veulent établir, que par rapport à la maniere de l'exécuter.

2°. Dans l'un et l'autre ouvrage c'est le même style, les mêmes façons de s'exprimer. On lit dans l'écrit anonyme, comme dans le commentaire d'Arnobe, le terme de Prédestinatiens. On trouve dans celui-là, comme dans celui-ci, une certaine élégance mêlée de quelques expressions peu latines, par exemple, *specialitas*, *damnabilitas*.

Præd. S. l. 3. p. 517. 518.

p. 541. 570.

3°. Ce sont dans l'un et l'autre les mêmes principes de Théologie. Ce que l'Auteur anonyme dit sur la prédestina-

p. 520. 523.

Arn. in ps. 91.  
p. 288.  
in ps. 146. p. 327.

Præd. ibid. p.  
539. 540.

p. 558.

p. 560.

p. 568.

Oud. Scri. t. 1. p.  
1245.  
a Bib. PP. t. 27.  
p. 543.

Oud. ibid.

Bib. PP. t. 27. p.  
543. 575.

tion au sujet de ce passage de S. Paul : *Dieu fait misericorde à qui il lui plaît, il endure aussi qui il lui plaît*, et de quelques autres semblables, contient la même doctrine ' qu'Arnobé enseigne sur le pseume 91<sup>e</sup>. De même ' ce que celui-ci dit sur le pseume 146<sup>e</sup>, touchant la volonté de l'homme, qui précède au moins la grace que nous recevons dans le baptême, ' l'Anonyme le soutient aussi et du baptême et de la pénitence.

Mais voici quelque chose encore de plus positif. Nous avons remarqué qu'Arnobé en établissant une grace prévenante, la fait consister dans la seule instruction. ' C'est aussi ce qu'établit bien clairement l'Anonyme dont il s'agit ici. « La grace, dit-il, précède la volonté de l'homme, en lui montrant la vie éternelle, pour qu'il y établisse son plaisir, et en « lui découvrant le feu éternel, pour qu'il en conçoive de la « crainte. ' Remarquez-le bien, ajoute-t-il un peu après; nous « vous montrons une grace de Dieu, qui précède et qui suit « la volonté de l'homme. Elle précède, parce qu'elle vous appelle, qu'elle vous exhorte, qu'elle vous invite à venir. » On peut encore consulter ce que dit le même Auteur à la page 564; et l'on y verra une entière conformité avec ce qu'Arnobé enseigne sur le pseume 146.

4<sup>o</sup>. ' Enfin l'Anonyme s'élève, comme le fait Arnobe, contre les Pélagiens. Il condamne, comme Arnobe, ceux qui présument de leurs propres forces, et non du secours de Dieu : qui prétendent pouvoir sans le secours divin vivre exemts de péché; qui soutiennent que la mort n'est point entrée dans le monde par Adam, et la vie par J. C.

' L'ouvrage du *Prædestinatus* parut pour la première fois à Paris l'an 1643 par les soins du P. Sirmond, ' qui l'intitula, *Prædestinatus, sive Prædestinatorum hæresis* : Le Predestinatien ou l'hérésie des Predestinatiens.

' Après l'édition du P. Sirmond il en parut une autre l'année suivante en un volume in-8<sup>o</sup>, avec une critique sous le nom emprunté de Petrus Auræus, comme le nomme Oudin, qui croit que c'est ou M. Arnauld Docteur de Sorbonne, ou David Blondel, comme Grotius l'a avancé dans une de ses lettres, qui est la 699 de la 2<sup>e</sup> partie. Mais Oudin se trompe et dans le nom de cet Auteur, et dans l'interprétation qu'il y donne. C'est M. de Barcos qui s'est caché sous le nom de M. Auvray.

' Depuis cette édition de 1644, le texte du *Prædestinatus*



avec la préface du P. Sirmond, et les témoignages des anciens dont il l'a accompagnée, fut inséré au 27<sup>e</sup> tome de la Bibliothèque des Peres de l'édition de Lyon, qui parut en 1677.

En 1686 le P. Séraphin Piccinardi, religieux Dominicain le fit imprimer à Padoüe avec de très-amples prolegomenes et appendices. Cet éditeur prétend y prouver que l'ouvrage est ou de Vincent Victor, contre qui S. Augustin a écrit 4 livres sur l'origine de l'ame, ou du Prêtre Vincent que Gennade dit avoir entrepris un commentaire sur les Pseaumes, et qui est différent de Vincent de Lérins, quoique Gaulois comme lui. Mais Casimir Oudin réfute solidement la premiere de ces opinions, en montrant par S. Augustin même que Vincent Victor avoit abjuré le Pélagianisme dès le temps de ce S. Docteur. Les preuves qu'il apporte contre la seconde opinion, ne sont pas à la vérité si fortes; quoiqu'elles ne laissent pas de rendre assez probable, que Vincent l'interprete des Pseaumes n'est point Auteur de l'ouvrage dont il s'agit. A l'égard de Vincent de Lérins, à qui Oudin prétend qu'il appartient, nous avons fait voir qu'il n'y a nulle raison de le lui attribuer. Ainsi nous persistons à dire que de tous les Auteurs connus auxquels on donne ce fameux ouvrage, il n'en est point à qui il paroisse plus justement appartenir qu'à Arnobe le jeune. Enfin l'ouvrage du *Prædestinatus* fut inséré en 1696 dans la belle collection que l'on publia alors des œuvres diverses du P. Sirmond.

Oud. ibid.

p. 1246

p. 1247.

p. 1248.

Sir. op. t. 1. p. 465-568.

Avant que de finir cet article, nous ne pouvons dissimuler qu'il faut que cet écrit fût bien peu connu, aussi bien que son Auteur au temps de Gennade de Marseille. Car cet Ecrivain, qui en qualité de zélé Semipélagien devoit en avoir une connoissance particuliere, ne parle ni de l'un ni de l'autre : lui qui est si attentif à relever tout ce qui favorise ses opinions chéries. Cette réflexion nous inspire une nouvelle confiance pour assurer, que cet ouvrage n'est d'aucun des deux Vincents dont il fait l'éloge, et qu'il paroît avoir connus particulièrement aussi bien que leurs écrits.

Dès le VIII<sup>e</sup> siecle on voïoit dans la Bibliothèque de S. Vandrille un sermon sur la chute d'Adam, qui portoit le nom d'Arnobe, mais avec les titres d'Evêque et de Rhéteur. Cet écrit ne paroît plus nulle part. Quoiqu'intitulé de la sorte, il pouvoit fort bien être de nôtre Arnobe, qui touche ailleurs le même sujet, comme on l'a vû

Spic. t. 3. p. 220.

## E D E S E ,

POETE CHRÉTIEN.

Leo, t. 1. p. 740.  
745. c. 12. 18.

' EDESIIUS , ou Ædesius, Orateur et Poëte nous est assez peu connu. Mais le peu que l'on nous en apprend, nous donne une grande idée de son mérite, et nous doit faire regretter beaucoup de n'en pas sçavoir davantage. Nous sommes redevables de ce que nous en sçavons, à S. Honorat. Evêque de Marseille, qui paroît l'avoir connu personnellement, et qui citant quelques endroits de ses ouvrages, fait voir qu'il en avoit une connoissance particuliere. On ne peut donc révoquer en doute ce-que nous en dit une personne si bien instruite et si digne de créance.

Ibid. p. 740. c.  
12.  
p. 740. c. 11. 12.

c. 12.

' Les habitudes d'Edese font juger qu'il étoit de la ville d'Arles, ou au moins qu'il y faisoit sa demeure ordinaire. ' Il est de ces hommes célèbres par leurs écrits, et par l'autorité qu'ils s'étoient acquise dans le public, sur le témoignage desquels S. Honorat appuie ce qu'il rapporte des actions merveilleses de S. Hilaire Evêque d'Arles, dont il nous a laissé la vie. Edese se distinguoit entre les Sçavants par la poésie et l'éloquence, qui étoit à l'usage des Rhéteurs de ce temps-là. Il possédoit si parfaitement ces deux arts, qu'il passoit communément pour un très-habile homme en l'un et en l'autre, *rhetoricæ facundiæ et metricæ artis peritissimus vir.*

p. 740. 745. c.  
12. 18.

p. 740. c. 12.

Mais il étoit encore plus recommandable pour la profession particuliere qu'il faisoit de la pieté Chrétienne. C'est l'idée qu'en font naître naturellement le respect et la vénération avec laquelle S. Honorat parle de lui dans son ouvrage, lui donnant toujours la qualité de Saint, toutes les fois qu'il a occasion de le citer. ' Edese paroît être entré bien avant dans l'amitié de S. Hilaire, dont il étoit avec raison un grand admirateur. Il trouvoit sans doute dans les fréquentes visites qu'il rendoit à ce saint Evêque, de quoi nourrir la pieté qu'il professoit.

Ibid.

' Il étoit si touché des grandes actions de vertu qu'il admiroit en lui, qu'il crut ne pouvoir faire un meilleur usage de sa plume, que de l'emploier à conserver sa mémoire à la postérité

terité. Dans ce dessein il composa un poëme en vers hexamètres, où il faisoit l'éloge de ce grand Prélat. On ne trouve rien qui détermine en quel temps Edese fit cette piece, si ce fut ou avant ou après la mort de S. Hilaire, qui arriva, comme nous l'avons dit, au mois de Mai 449. Il y a toutefois plus d'apparence que ce ne fut qu'après la mort du Saint qu'il le publia.

p. 740. 745. c. 12.  
18.

De ce poëme digne assurément d'un siecle plus poli, on ne nous a conservé que douze vers, qui ne peuvent que nous fait regretter la perte des autres. Ils sont rapportés dans la vie de S. Hilaire par S. Honorat, qui a cru ne pouvoir mieux exprimer ce qu'ils contiennent, qu'en les copiant tout au long. Comme c'est tout ce qui nous reste des écrits d'Edese, et qu'ils sont plus propres que tout ce qu'on pourroit dire pour faire connoître le style de nôtre Poëte, on ne sera peut-être pas fâché de les trouver ici. Les sept premiers sont pour exprimer une pratique qui faisoit le sujet de l'admiration de tous ceux qui en étoient témoins. C'est que S. Hilaire s'occupoit souvent à faire trois choses à la fois. Il lisoit, il dictoit à son Secretaire, et il travailloit à quelque petit ouvrage des mains, comme à faire des rets ou filets tout en même temps. Les cinq autres vers sont pour nous peindre le caractère de la tendresse Chrétienne et compatissante du saint Evêque envers les affligés.

Ibid.

p. 740. c. 12

p. 745. c. 18.

' Vidi ego, nec dignus tanta ad præconia testis,  
Plexos sole sugi digitos cessisse labori.  
Nectendi ratio varias injunxerat horas.  
Nec finem precibus mutatus fecerat actus.  
Credere vix possum quemquam sic tempore eodem  
Nectere dictantem, relegendo, lecta fatendo,  
Ore, manu simul hoc operari, attendere, fari.  
' Vidi ego præventum fletu, magis ubere fletu,  
Quod crevit nummis, cupiebat crescere votis.  
Quam prorupta viget miseratio, quam cita donis  
Gratia ! Nec solum fueras ad munera largus ;  
Majores comitantur opes pietate ministra.

p. 740. c. 12.

p. 745. c. 18.

## R A V E N N E ,

EVÊQUE D'ARLES.

Leo, t. 1. p. 744.  
c. 17.ep. 36. 37. p.  
503. 506.  
<sup>a</sup> 538.  
<sup>b</sup> p. 746. c. 19.

ep. 36. p. 503.

ep. 37. p. 506.

ep. 36. p. 503.

ep. 37. 38. p.  
506. 507.

ep. 37. p. 506.

R A V E N N E étoit d'abord Prêtre sous S. Hilaire Evêque d'Arles, dont il fut ensuite le successeur. On ne peut guères douter qu'il n'ait été de cette célèbre communauté, que S. Hilaire avoit formée dans sa ville Episcopale, comme nous l'avons dit; et l'on peut juger par - là quelle fut son éducation. Le S. Evêque paroît avoir fait une estime toute particuliere de lui en toutes les occasions importantes. Dans son fameux différend avec le Pape S. Léon, il le députa à Rome, où il acquit l'estime de ce Pontife <sup>a</sup> par la douceur et la sainteté de ses mœurs. Et avant que de mourir, <sup>b</sup> il le désigna pour son successeur, suivant la révélation qu'il en avoit reçû de Dieu.

Ravenne élu en conséquence par le commun consentement du Clergé et du peuple pour Evêque d'Arles, fut sacré par douze Evêques entre le 5<sup>e</sup> de Mai que nous avons marqué être le jour de la mort de S. Hilaire, et le 26<sup>e</sup> d'Août 449, qui est la date de la réponse de S. Léon à ceux qui lui avoient mandé son élection. Ravenne se trouvoit très - propre à être l'ornement et le soutien, non seulement de l'Eglise d'Arles, qui étoit alors une des principales des Gaules, mais même de toute l'Eglise. Il étoit fort instruit des regles de la discipline, capable d'assister un grand peuple par ses lumieres, et de l'animer à la vertu par son exemple. D'ailleurs s'il se faisoit aimer par sa modération et sa tranquillité, il ne se faisoit pas moins estimer par la vigueur avec laquelle il soutenoit son ministere. Des talents et des mœurs si dignes de l'Episcopat avoient toujours fait desirer au Clergé, à la Noblesse, et au peuple d'Arles, d'avoir Ravenne pour Evêque. Après sa promotion il en écrivit à S. Léon par quelques Ecclesiastiques de son Eglise qu'il lui députa.

S. Léon apprit cette nouvelle avec joie, tant à cause de l'élevation de Ravenne qu'il aimoit, qu'à cause de l'avantage qu'en pouvoit tirer l'Eglise d'Arles. En lui faisant réponse, il l'exhorte à répondre à ce que lui et les autres attendoient

et de sa vertu et de sa capacité; à observer exactement les règles de l'Eglise; et à s'acquiescer de son devoir avec vigilance; et en même temps avec une sage modération. Il le prie aussi d'avertir d'une chose les Evêques de toute la province; ce qui étoit l'en reconnoître Métropolitain. Ainsi il semble que S. Léon avoit abandonné lui-même ce qu'il avoit ordonné au préjudice de l'Eglise d'Arles sous l'Episcopat de S. Hilaire. On ne sauroit dire précisément la raison qui l'obligea d'en user de la sorte. Peut-être le fit-il en considération de l'estime et de l'amitié qu'il avoit pour Ravenne; ou peut-être parce que les Evêques des Gaules étoient résolus de s'y opposer, malgré la loi de Valentinien III; peut-être aussi parce que dans la conjoncture où se trouvoient les choses en Orient, il ne jugeoit pas à propos de les presser d'une chose, qui au moins étoit certainement contre leur inclination.

Quoiqu'il en soit, le différend entre les Eglises d'Arles et de Vienne se renouvela à l'occasion de Fontée, que Ravenne ordonna Evêque de Vaison, peu de temps après qu'il eut été fait lui-même Evêque d'Arles. Nous en avons assez dit ailleurs sur l'issue de cette fameuse contestation. Quoique S. Léon eût confirmé en finissant cette affaire le droit de Métropole à l'Eglise de Vienne, il ne laissa pas de regarder Ravenne comme Primat des Gaules en ces quartiers-là. Ce fut à lui qu'il envoya en 450 sa lettre à Flavien sur l'Incarnation, avec quelques autres écrits, afin qu'il les communiquât à tous les autres Evêques. A ce sujet Ravenne assembla en 451 un Concile de 44 Evêques, à Arles même comme il paroît. Ravenne y présida, puisqu'il y est nommé le premier, et avant S. Rustique de Narbone, qui étoit plus ancien que lui dans l'Episcopat. On y fit une lettre à S. Léon pour approuver la sienne à Flavien; et il n'y a pas de doute que nôtre Prélat n'y eût le plus de part.

La même année S. Léon écrivit à Ravenne, pour lui annoncer qu'il falloit faire Pâque l'année suivante le 23<sup>e</sup> jour du mois de Mars, et pour le prier de le faire sçavoir aux autres Evêques. En 455 selon le P. Sirmond, <sup>a</sup> ou 454 suivant la remarque de M. de Tillemont, <sup>b</sup> ou même dès 450 ou 451, comme le prétend M. Antelmi, <sup>c</sup> Ravenne touché du scandale que causoit le différend entre Théodore de Fréjus

ep. 36. p. 504.

ep. 38. p. 507.

Till. H. E. t. 15.  
p. 93 | Leo, t. 2.  
p. 463. 464.

Till. ibid.

Gall. Chr. nov.  
t. 1. p. 532.Leo, ep. 51. p.  
542.

p. 579-582.

ep. 76. p. 577.

Conc. t. 4. p.  
1023.  
<sup>a</sup> Till. ibid. p.  
406.  
<sup>b</sup> Antel. For. p.  
210. 220.  
<sup>c</sup> Conc. ibid. p.  
1023. 1024.

et l'Abbaïe de Lérins, assembla un Concile pour terminer cette affaire. L'assemblée se tint dans l'Eglise d'Arles ; et Ravenne présida à la tête de douze Evêques, sans y comprendre Théodore de Fréjus, et quelques autres qui s'y trouverent comme parties, ainsi que lui.

p. 1025.

Gall. Chr. nov. p. 533.

C'est-là tout ce que nous sçavons de mémorable sur l'histoire de Ravenne. Quelques-uns étendent son Episcopat jusqu'en l'année 461, et lui font succéder Léonce. D'autres prétendent qu'il ne vécut pas au-delà de 455, afin de lui donner S. Augustal pour successeur immédiat. Nous laissons à d'autres à examiner cette difficulté qui n'est pas de nôtre sujet. Seulement nous observerons que parmi les Evêques du I Concile d'Orange en 441, il y avoit un Augustal, qui n'est pas sans doute celui que l'on donne pour successeur à Ravenne ; mais qui peut être celui dont parlent les martyrologes, deux desquels le nomment Augustin et le mettent à Bourges. Un autre le met à Arles, où Augustal sera mort apparemment, et son corps y sera demeuré, lorsqu'il s'y rendoit pour quelque Concile sous S. Hilaire, ou sous Ravenne son successeur. C'est-là peut-être tout le fondement que l'on a pour compter un Augustal entre les Evêques d'Arles de ces temps-ci.

Till. *ibid.* p. 843.

Conc. t. 4. p. 1023. 1024. | Antel. For. p. 211. 214.

Nous avons de Ravenne la lettre circulaire qu'il écrivit pour la convocation du Concile d'Arles, au sujet du différend entre Théodore de Fréjus, et l'Abbaïe de Lérins, avec des fragments de celles qu'il adressa en particulier à S. Rustique de Narbone, et aux Evêques qui avoient été Moines dans ce Monastere, pour les y inviter. On y trouve de grands traits de piété et d'une sollicitude vraiment pastorale. Le fragment de celle à S. Rustique est fort honorable à la mémoire de ce grand Evêque. Il ne nous reste rien ni des autres lettres que Ravenne a écrites en de semblables occasions, ni de celles qu'il avoit adressées à S. Léon, et qui paroissent par les réponses de ce Pape avoir été en assez grand nombre.

Till. *ibid.* p. 845. | Genn. vir. ill. c. 99. not.

Il y a des Ecrivains qui ont cru que la vie que nous avons de S. Hilaire d'Arles, étoit l'ouvrage de Ravenne, parce que dans ce manuscrit elle porte le nom de Reverence ou Riverent. Mais en attendant que nous en disions davantage sur ce sujet, en parlant de S. Honorat de Marseille, qui est le véritable Auteur de cette vie, nous pouvons assurer après M. de Tillemont qu'il est certain qu'elle n'est pas de Ravenne.

Till. *ibid.* | t. 12. p. 484.

Les preuves s'en prennent de l'ouvrage même. Cette vie parle des successeurs du Saint, comme y en aiant eu plus d'un, et de Ravenne en particulier, en lui donnant le titre de Saint. D'ailleurs elle ne fut écrite qu'un temps considérable après la mort de S. Hilaire, *tot annorum spatii evolutis* : au lieu que Ravenne est mort avant l'an 461, dix à onze ans après S. Hilaire. Il paroît donc constant que Ravenne étoit mort, lorsque l'ouvrage qu'on lui attribué fut composé.

Leo, t. 1. p. 249.

c. 23.

p. 744. 746. c. 17.

19.

p. 750. c. 24.

## SAINT MAXIME,

EVÊQUE DE RIÈS.

Saint Maxime qui nous est représenté comme un parfait solitaire, et un véritable Evêque, étoit d'une famille de la ville de Riès en Provence. Il nâquit dans un village qui lui appartenoit, nommé Décomer, aujourd'hui Château-Redon, près de Digne, selon Barrali. Comme ses parents étoient Chrétiens, il fut élevé dans le Christianisme. Dès son enfance il fit paroître dans ses mœurs la maturité d'un vieillard, et s'avança toujours en vertu jusqu'à une piété éminente. Il étoit fort bien fait de sa personne, et joignoit à une rare douceur une grande générosité. Il avoit beaucoup de génie, et aimoit extrêmement la lecture. Ainsi il fit un grand progrès dans l'étude des lettres, dont la connoissance lui servit à nourrir son ame par la lecture des regles divines, et à en nourrir ensuite les autres.

Lerin. t. 2. p. 115-

119.

\* p. 116. 118.

p. 121.

Il vécut assez long-temps de la sorte dans la pratique de la vertu sous l'habit du siecle, et au milieu de sa famille. Enfin il se retira au Monastere de Lérins. Il y fut reçu entre les bras de S. Honorat premier fondateur de ce Monastere. Ce fut là qu'il se prépara, sans le sçavoir, à exercer un jour les fonctions de l'Épiscopat, et qu'il acquit les lumieres et les richesses de grace, qu'il répandit depuis dans sa patrie, lorsque Dieu l'y rappela pour conduire les ames en qualité d'Evêque.

p. 115.

p. 115.

p. 116.

On ne sçait pas au juste combien S. Maxime passa de temps sous l'obéissance et dans l'état d'un simple Religieux. Mais

Nor. h. Pel. l. 2.

c. 11. p. 244.

Till. H. E. t. 15.

p. 394.

- en l'année 426 S. Honorat étant obligé de quitter son Monastere, pour aller remplir le Siege Episcopal d'Arles, il choisit Maxime, dont il avoit connu et éprouvé la vertu, pour le mettre à sa place. En l'établissant Abbé, il lui donna les règles qu'il falloit observer pour conduire ceux qui lui avoient été confiés. L'honneur qu'eut S. Maxime d'être choisi pour remplir la place de S. Honorat, suffit selon la pensée de S. Eucher, pour nous faire juger du mérite qu'il avoit acquis dès-ce temps-là. S. Sidoine le relève comme une des plus brillantes lumieres de Lérins, qui acquit sous sa conduite un nouveau lustre et une nouvelle splendeur. On ne peut avoir une idée plus magnifique de ce saint desert sous l'Abbé Maxime, que celle que nous en donne S. Eucher dans l'éloge célèbre qu'il en fit alors, et que nous avons encore. On y voïoit des Moines d'un mérite si extraordinaire, que les peuples les desiroient avec passion pour leurs Evêques. On y voïoit de saints vieillards qui y vivant comme des anachorettes de la Thébaïde, sembloient avoir fait de nos Gaules une autre Egypte. S. Hilaire étoit du nombre de ces saints solitaires; et ce fut sous S. Maxime qu'il acheva d'acquérir cette parfaite vertu, qui le rendit digne de succeder à S. Honorat.
- S. Maxime fut Abbé de Lérins sept ans entiers.<sup>a</sup> Comme sa vertu éclatoit de toutes parts, plusieurs villes le demandoient pour Evêque. Il ne put éviter qu'avec beaucoup de peine d'être chargé vers l'an 432 de la conduite de l'Eglise de Frejus. Car après la mort de S. Léonce elle voulut avoir nôtre Saint pour la gouverner; et il paroît par le récit de Fauste qu'il fut élu canoniquement, en sorte qu'il ne restoit plus qu'à l'ordonner. Mais si-tôt que S. Maxime eut appris ce qui se passoit, il en fut extrêmement affligé, et se cacha si bien, qu'il ne fut pas possible de le découvrir. Dieu le reservoit pour l'Eglise de Riès sa patrie, qui peu de temps après aiant perdu son Evêque dont on ignore le nom, députa au Saint pour le supplier de venir remplir sa place. Il s'enfuit encore à cette nouvelle; et pour se mieux cacher il se mit sur mer, et s'en alla hors des Gaules. Sa fuite ne servit qu'à faire connoître de plus en plus combien il étoit digne de l'Episcopat, et à redoubler l'ardeur que son peuple avoit pour lui. On fut plus heureux à le chercher que la première fois; et lors qu'on l'eut trouvé, l'on se saisit de lui, et malgré sa résistance on le sacra aussi-tôt Evêque. Cela se
- Lerin. t. 2. p. 116.
- Euch. ad Hil. p. 56. 2.
- Sid. car. 16. v. 113.
- Lerin. ibid. p. 117.
- Euch. ibid. p. 56. 1. 2.
- Till. ibid. p. 395.
- Lerin. ibid. p. 115.  
<sup>a</sup> p. 117. | Till. ibid. p. 395. 398.
- Lerin. ibid.
- p. 118.
- p. 122.
- Nor. ibid. | Till. ibid. p. 396.



fit l'an 433, ou 434; puis qu'ayant été établi Abbé en 426, il le fut sept ans entiers.

S. Maxime fit monter avec lui toutes les vertus sur le trône Episcopal. Nous trouvons peu de ses autres actions. On croit que c'est le même que l'Evêque Maxime qui assista avec S. Hilaire d'Arles à la mort de S. Caprais, le pere spirituel de tous les solitaires de Lérins. Le 29<sup>e</sup> de Novembre 439 il souscrivit au Concile, que le même S. Hilaire alla tenir à Riès. Deux ans après en 441 il se trouva au premier Concile d'Orange. On ne doute pas que ce ne soit lui qui est marqué entre ceux qui en 449 ou 450 écrivirent à S. Léon, et à qui ce Pape adresse sa 109<sup>e</sup> lettre au sujet du différend entre les Eglises d'Arles et de Vienne. Il fut aussi un des 44 Evêques Gaulois qui souscrivirent la lettre Synodique à S. Léon en 451, pour approuver celle de ce Pape à Flavien. C'est encore sans doute nôtre Saint qui prit part dans le différend que Fauste, son successeur dans l'Abbaïe de Lérins, eut avec Théodore de Fréjus, et qui se trouva au Concile d'Arles tenu sur ce sujet vers l'an 454 ou 455.

Il y a bien de l'apparence qu'il ne vécut pas long-temps depuis. Il mourut le 27<sup>e</sup> jour de Novembre avant<sup>a</sup> l'an 462; car on trouve en cette même année un Fauste Evêque dans les Gaules; et l'on croit que c'est celui qui a été successeur de S. Maxime à Riès comme il l'avoit été à Lérins. Son corps fut enterré dans l'Eglise de S. Pierre, qu'il avoit fait bâtir, et qui avoit pris son nom avant que le Patrice Dynamis écrivît sa vie vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle. C'est aujourd'hui la cathédrale dont il est patron avec la Sainte Vierge.

Nous avons peu de connoissance des ouvrages de S. Maxime, quoiqu'on ne puisse guères douter qu'un Evêque aussi instruit et aussi appliqué qu'il étoit au gouvernement de son peuple, n'ait fait beaucoup de sermons ou d'homélies pour son instruction. On le croit auteur de quelques-unes de celles qui ont été imprimées sous le nom d'Eusebe d'Emese; quoiqu'on n'en ait point de preuves particulieres. Seulement le titre de la 15<sup>e</sup> qui est la 4<sup>e</sup> sur le saint jour de Pâque, l'attribuë au bienheureux Evêque Maxime. Mais on juge que cette homélie est peu de chose, que le style en est médiocre et même affecté. Savaron cite la seconde sur le même mystere, qui est la 13<sup>e</sup>, en l'attribuant à nôtre S. Prélat; et

Lerin. t. 2. p. 118.  
122.

Leo. t. 1. p. 739. |  
Till. ibid. p. 399.

Till. ibid. | Gall.  
chr. nov. t. 1. p.  
391.

Till. ibid.

Lerin. ibid. p. 125.  
<sup>a</sup> Conc. t. 4. p.  
1042.

Nor. ibid. p. 269. |  
Till. ibid.  
<sup>a</sup> Lerin. ibid.

Gall. chr. ibid.

Du Pin, bibl. 1. 4.  
p. 418.

Till. ibid. p. 400.

Emiss. p. 264. 2.

Till. ibid.

Sid. car. not. p.  
83.  
Cavé, p. 237.

Till. *ibid.*Du Pin, *ibid.* p. 417.  
Cod. reg. app. ap. 41-43.

il semble qu'il y a des éditions qui portent que la 12<sup>e</sup> et les trois suivantes sont d'un même auteur. ' Cela cependant ne se trouve point dans l'édition de Paris en 1547, ni dans celle de 1575. ' M. Du Pin attribue la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> de ces homélies à S. Césaire, et la seconde à Fauste. ' Le premier des quatre sermons qui portent le nom de Fauste dans le recueil des regles fait au IX siècle par S. Benoît Abbé d'Aniane, paroît convenir moins à Fauste qu'à S. Maxime son prédécesseur. L'Auteur y exhorte ses auditeurs à imiter les vertus dont leur Pere mort depuis peu les avoit laissé héritiers, comme étant ses disciples et ses enfants. Supposant que le sermon ait été fait à Lérins, cela s'entend naturellement de la mort de S. Honorat Fondateur du Monastere ; et il n'y a que S. Maxime qui se soit trouvé dans l'occasion de parler de la sorte, comme nous le ferons voir sur Fauste.

## V A L E R I E N ,

PRÉFET DES GAULES.

Sid. l. 5. ep. 10. p. 344.  
car. 8. v. 1. 2.  
Euch. ad Val. p. 295.

Sid. l. 5. ep. 10. p. 344.

car. 8. v. 1.  
Euch. *ibid.*id. l. 5. *ibid.*

' PRISCUS Valerianus étoit d'une famille Patricienne, qui avoit d'illustres alliances. ' Il se trouvoit parent de l'Empereur Avite, ' et de S. Eucher Evêque de Lyon ; car le portrait que ce Saint fait de son parent, et celui que S. Sidoine nous trace de Prisque Valérien, ne permettent guères de douter que ce ne soit la même personne. Valérien avoit un pere et un beau-pere, l'un et l'autre élevés aux premières dignités du siècle. Il soutint lui-même dignement tous ces honneurs domestiques et par les grandes charges qu'il exerça, et par la gloire qu'il y acquit. ' Il fut Préfet du Prétoire des Gaules avant l'an 456 ; et tant par cette haute dignité, que par ses rares qualités personnelles, ' il devint l'ornement de son siècle. ' Il avoit du génie, de l'éloquence, et un naturel si heureux, qu'il pratiquoit de lui-même presque tout ce que la religion nous enseigne pour le règlement de nos mœurs.

Non seulement ' Valérien étoit éloquent ; mais aussi il aimoit tellement l'éloquence chez les autres, qu'il donna sa fille en mariage à Pragmace, particulièrement à cause qu'il étoit

étoit éloquent et habile, quoiqu'il ne laissât pas d'avoir de la naissance et des biens considérables. 'A tout cela il joignoit une érudition et une solidité d'esprit pour juger des ouvrages des autres qui le faisoient passer pour un des plus beaux esprits de son temps. Mais cette érudition étoit une érudition toute profane; 'et il paroît même par la manière que lui parle S. Eucher, qu'il n'étoit pas Chrétien. 'Il passoit presque tout son temps à lire les Philosophes, 'et s'amusoit à recueillir leurs plus belles maximes.

car. 8. v. 5. 13.

Euch. p. 295-297.

p. 305.

p. 306.

'S. Eucher, qui lui étoit encore plus uni par les liens de la charité, que par ceux de la chair et du sang, et qui l'aimant comme un autre lui-même, souhaitoit de lui procurer le même bonheur auquel il aspirait, c'est-à-dire la possession du souverain bien, lui écrivit l'excellente lettre que nous avons encore. 'C'étoit en l'an de Rome 1185, qui est lié avec l'année 432 de nôtre Ere vulgaire. 'S. Eucher n'oublie rien pour rendre Valérien sensible aux intérêts de son ame et le dégouter de la fausse sagesse de ses Philosophes, à laquelle il oppose avec avantage la vraie sagesse du Christianisme.

p. 295.

Euch. ibid. p.

4.

p. 295.

p. 306

M. Godeau, qui croit que ce Valérien est le même que S. Valérien Evêque de Cèmele, suppose par conséquent que Dieu se servit de cette lettre de S. Eucher pour opérer la conversion de son parent, qui fait le sujet de cet article. Mais il n'y a nulle apparence que S. Eucher eût la consolation qu'il souhaitoit, de lui voir quitter le monde. 'Il paroît au contraire y avoir été encore fort engagé, lorsque S. Sidoine, depuis Evêque de Clermont, lui adressa le panégyrique de l'Empereur Avite, 'fait seulement en 456 après la mort de S. Eucher. Or il y avoit déjà plusieurs années que S. Valérien étoit Evêque de Cèmele : ce qui suffit pour distinguer ces deux Valériens, comme nous faisons.

Cod. an. 441. p. 263.

Sid. cat.\* 8. p. 114.

Till. ibid.

'Erasmus dans les scholies sur la lettre de S. Eucher à son parent, dit qu'il paroît assez clairement par un endroit de cette lettre, que Valérien a écrit des Annales de l'Empire Romain. En effet, 'S. Eucher lui parlant de l'accroissement de ce vaste Empire, depuis ses premiers Rois jusqu'à Auguste, ce qui dans les desseins de Dieu devoit servir à répandre partout la Religion Chrétienne, il lui cite une époque prise de ses propres ouvrages. *Itaque*, lui dit-il, *ut tua apud te proferam cum ab ortu regni hujus centesimus et octogesimus quintus ferè*

Euch. ibid. p. 310.

p. 303. 304.

- suprà millesimum vertatur annus ; quidquid vel sub illa primum dominatione regum vetusta, etc.* Il est certain que cet endroit ne permet pas de douter que Valérien n'ait écrit au moins quelque histoire, où il comptoit les années par celles de la fondation de Rome. 'Savaron ajoute que cette histoire de Valérien est citée par Evagre, et par Jornandes dans celle qu'il a composée des Gots. 'Evagre parle effectivement avec beaucoup d'éloge d'un Prisque Rhéteur, qui avoit écrit après Zosime l'histoire de l'Empire. Prisque y traitoit en particulier des conquêtes d'Attila Roy des Huns en Orient et en Occident, et conduisoit son ouvrage au moins jusqu'à la mort de ce Prince. On y trouvoit, au jugement d'Evagre, de grandes recherches, beaucoup d'exactitude, de discernement et d'élégance. Le temps auquel Evagre rapporte cet Historien, et l'éloge qu'il en fait, conviennent fort bien à Prisque Valérien, dont nous parlons. Toutefois, nous ne croions pas que ce soit lui, sur ce qu'Evagre ne paroît citer que des Auteurs Grecs. Ainsi il y a de l'apparence que le Rhéteur Prisque, dont il parle, étoit plutôt Grec que Latin. 'C'est ce que Jornandes semble confirmer, en disant que ce Prisque fut envoyé en Ambassade vers Attila, de la part de Théodose le jeune Empereur d'Orient. D'ailleurs l'histoire qu'Evagre et Jornandes citent de lui, ne fut écrite qu'après la mort d'Attila, c'est-à-dire après le milieu de ce siècle : au lieu que celle de Prisque Valérien étoit connue vingt ans auparavant dès 432.
- 'Melchior Goldast tire du même endroit qu'Erasmus, que Valérien a écrit des livres d'histoire depuis la fondation de Rome jusqu'à son temps. Mais c'est vouloir deviner que d'avancer de semblables conjectures. Il est encore moins fondé à ne faire, comme il fait, qu'une même personne du parent de S. Eucher, de Prisque Valérien et de S. Valérien Evêque de Cèmele.
- 'La maniere dont en parle S. Sidoine fait juger, que Valérien joignoit aussi la qualité de Poète à celles de Philosophe et d'Historien. Voici comment il s'explique à son sujet en lui dédiant le Panégyrique de l'Empereur Avite, 'et le priant de le condamner au feu, s'il ne le jugeoit pas digne de son approbation.
- Sid. l. 5. ep. 10.  
not. p. 345.
- Evag. l. 1. c. 17. | 1.  
2. c. 15. 16 | 1.  
5. c. 24. p. 275.  
283. 295. 303.  
442.
- Jorn. c. 34. p.  
412. 2.
- Peræ. vet. not. p.  
20.
- p. 18-20.
- Sid. car. 8. v. 3.  
13.
- v. 16.

' Prisce, decus semper nostrum, cui Principe Avito  
Cognatum sociat purpura celsa genus ;  
Ad tua cum nostræ currant carmina nugæ,  
Dico, state vagæ, quo properatis? amat.  
Districtus semper censor qui diligit extat,  
Dura fronte legit mollis amicitia.

v. 1-6.

' Respondent illæ, properabimus, ibimus et nos  
Non retines, tanto iudice culpa placet.  
Cognitor hoc nullus melior, bene carmina pensat,  
Contemptu tardo, iudicio celeri,  
Et quia non potui temeraria sistere verba,  
Hæc rogo ne dubites, lecta dicare rogo.

v. 11-16.

## PAULIN,

SURNOMMÉ LE PÉNITENT, POÈTE CHRÉTIEN.

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

CE Paulin est devenu fort célèbre pour sa disgrâce, et encore plus pour sa pénitence. Il étoit fils <sup>1</sup> d'Hespere Proconsul d'Afrique, et petit-fils du Consul Ausone, dont nous avons donné les éloges en leurs lieux. Du côté de sa mere il descendoit d'un Séverus Censor Julianus, et d'une Pomponia Urbica, loués l'un et l'autre pour leur probité, et celle-ci en particulier pour sa noblesse. Il eut au moins deux freres, dont l'un nommé Pastor, mourut tout jeune, et qu'Ausone son aïeul pleure amerement dans ses Poésies, Paulin nâquit en <sup>2</sup> 376, comme il paroît par un endroit de ses écrits, à

Till. Emp. t. 5.  
p. 620.

Aus. par. c. 22.  
30. p. 135. 142.

c. 11. p. 125.

Paul. Euch. 232-  
235.  
Paul. Euch. not.  
p. 255-259.

v. 24-26.

<sup>1</sup> Barthius a voulu prouver que Paulin étoit plutôt fils de la fille d'Ausone, que d'Hespere. Mais ce que nous avons déjà

dit sur Hespere, et ce que nous allons dire sur Paulin, est plus que suffisant pour détruire son opinion.

<sup>2</sup> Paulin dit qu'il avoit 30 ans accomplis, lorsque les Barbares se jetterent dans les Gaules, où ils entrerent comme nous

avons dit, dès le dernier jour de l'an 406. Ainsi il étoit né en 376.

v. 232-235.

- v. 22.  
v. 12-14.  
v. 31-33.
- Pella en Macedoine, où son pere étoit Vicaire des Préfets. ' Il vint au monde avec un corps de foible complexion : ' ce qui ne l'empêcha pas d'arriver à une grande vieillesse. ' Il n'avoit encore qu'un mois, lorsque de Macedoine on le porta à Carthage en Afrique, où il fut un an et demi pendant que son pere y exerça la charge de Proconsul. ' A l'âge de trois ans on l'apporta à Bourdeaux, qui étoit sa patrie à cause de sa famille, où il vit pour la premiere fois son grand-pere Ausone, qui étoit Consul cette année-là même.
- v. 43-49.
- ' Ses parents prirent tout le soin possible de son éducation, tant pour les mœurs que pour les lettres. Dès qu'il eut atteint l'âge de cinq ans, ils l'appliquerent à l'étude, particulièrement des livres d'Homere et de Virgile; comme il étoit né en Grece, ' et qu'il avoit été élevé par des domestiques qui parloient la langue du país, elle étoit devenue sa langue naturelle : ce qui lui donna de la peine à apprendre la latine. Son humilité cependant lui fait attribuer cette difficulté à son peu de génie, et lui fait dire que sa maniere d'écrire en latin prouve malgré lui, qu'il n'avoit pas appris toutes les beautés de cette langue.
- v. 60-75.
- v. 77-86.
- ' Il étudia néanmoins les deux langues, et fit les autres études convenables et à son âge et à sa naissance, même avec assez de succès pour se croire sçavoir quelque chose. Mais une fièvre quarte qui le saisit à 15 ans, retarda le progrès de ses études, et ses parents, de l'avis des Médecins, préférant sa santé à son avancement dans les lettres, les lui laisserent négliger. ' Son pere entre autres ne songea plus qu'à le divertir, en quoi sa tendresse le rendoit ingénieux. ' Ce genre de vie dégoûta Paulin de l'étude, et lui inspira de l'amour pour le siècle. C'est de quoi il se plaignoit dans la suite, en rejetant la cause de ce dérangement sur son pere, qui le favorisa avec trop de facilité, au lieu qu'il n'auroit dû autoriser que ce qui pouvoit procurer le salut à son fils. De sorte que Paulin bien loin ' de suivre l'inclination sainte qu'il avoit eue dès son enfance, de ne vivre que pour J. C. ' tomba dans les défauts ordinaires à la jeunesse, et s'engagea dans une vie voluptueuse.
- v. 113-126.
- v. 127-134.  
v. 135-140.
- v. 92-96.  
v. 153-177.
- v. 141-148.
- ' Cependant sa santé s'affermir. Alors il ne songea plus qu'à être bien monté et somptueusement vêtu, à avoir des chiens et des oiseaux pour la chasse, et à suivre toutes les folles

passions de la jeunesse. ' Ces vains amusements, et sur-tout la course des chevaux, l'exposèrent à beaucoup de dangers, mais sans qu'il pensât alors qu'il ne les avoit évités que par une protection particuliere de Dieu. ' Il eut néanmoins toujours au milieu de ses déreglements une attention singuliere à garder tous les dehors de l'honnêteté : quoiqu'il se livrât à tous les plaisirs qui ne pouvoient pas le deshonorer aux yeux des hommes.

v. 149-152.

v. 159-168. | 218.  
219.

' A l'âge de 20 ans il épousa une femme d'une maison beaucoup moins considérable pour ses biens, que pour l'ancienneté de sa noblesse. Cela n'empêcha pas qu'il n'eût d'assez grands revenus ' pour vivre en Seigneur qui a toutes les commodités de la vie, une table bien servie, des meubles magnifiques, et un train qui répond à tout le reste. ' Paulin content de son sort, ne désiroit que de le voir durer jusqu'à la fin de ses jours : de sorte que sa vie étoit exempte d'avarice comme d'ambition, mais inséparable de l'amour des délices.

v. 177-182.

203-216. | 435.437.

v. 203-216.

' Il arriva cependant par une miséricorde particuliere de Dieu, tout le contraire de ce que Paulin désiroit. Le commencement de sa vie, si heureux, selon le monde, ' fut changé en une suite continuelle d'adversités dont Dieu se servit pour le retirer de sa vie molle et voluptueuse. ' A l'âge de 30 ans il perdit son pere, que la mort lui enleva ; ' et aussitôt il eut beaucoup à souffrir de la dureté d'un frere qui vouloit faire casser son testament, afin de dépouiller leur mere de ce qui lui étoit nécessaire pour les commodités de la vie. Outre ces afflictions domestiques, ' il eut la douleur de voir son país inondé de Barbares. Pour se mettre à couvert de leurs ravages, ' il s'attacha à Attale, qui en 414 avoit repris la pourpré dans les Gaules, sans pouvoir, sans argent et sans soldats qui fussent à lui. Ce Prince prétendu voulut pour sa consolation avoir Paulin à son service. Il lui donna le titre de Comte ou Intendant de son domaine, quoiqu'il n'en eût aucun ; et Paulin l'accepta moins pour la considération d'Attale, que pour n'avoir rien à craindre des Gots, qui avoient été reçus comme amis dans la ville où il demeuroit, et qui paroît avoir été Bourdeaux.

v. 430-450.

v. 232. 238.

v. 249. 254.

v. 233. 235.

v. 290-314.

' Cette dignité plus apparente que réelle, n'empêcha pas ' que les Gots, aiant saccagé et brûlé la ville la même année, ne pillassent aussi la maison de Paulin, et ne le dépouillassent

v. 304-330.

- v. 331-336. avec toute sa famille de tout ce qu'ils avoient, ne leur laissant que la vie et la liberté. ' Après cette perte il se retira à Basas, d'où étoit Jules Ausone son bisaïeul; mais il s'y vit aussi-tôt assiégué par les Gots et les Alains, et en danger de perdre la vie dans une sédition. Dépoüillé de tout ce qu'il possédoit dans les Gaules, ' il voulut passer en Grèce, où sa mere qui en étoit, jouissoit d'un grand nombre de belles terres. ' Mais sa femme ne se put résoudre à passer la mer : ainsi il fut réduit à errer de côté et d'autre hors de son pais. Il perdit ensuite l'une après l'autre, sa mere, sa belle-mere, et sa femme. Il eut même la douleur de se voir abandonné de ses enfants, qui le quitterent pour aller à Bourdeaux avec les Gots, hormis un qui étoit Prêtre, mais qu'une mort soudaine emporta bien-tôt.
- v. 410-419.
- v. 480-509.
- v. 451-467. ' Au milieu de ses malheurs il eut quelque dessein de se faire Moine; mais diverses personnes de pieté, à qui il en parla, l'en détournèrent, sur ce qu'il ne pouvoit dans l'état où il se trouvoit, abandonner le soin de sa famille, d'une mere, d'une belle-mere, et d'une femme, qui vivoient encore alors.
- v. 510-560. ' Les biens qu'il avoit en Grèce lui manquerent comme toutes les autres consolations humaines; et il se trouva contraint de passer le reste de ses jours à Marseille, où il avoit une maison. Il y subsista tant qu'il eut des forces et des valets, en faisant valoir les terres des autres qu'il affermoit. Mais aiant été privé de ce secours dans la suite du temps, il se vit encore obligé d'errer de côté et d'autre sans biens, sans femme, et sans enfants qui pussent partager ses peines. Alors il forma le projet de retourner à Bourdeaux; mais Dieu ne permit pas qu'il l'excutât, pour lui faire voir que sa providence lui réservoir d'autres ressources, en lui procurant des charités suffisantes pour le faire subsister. Car s'il avoit encore quelque bien qui parût être à lui, ou il l'avoit engagé pour vivre, ou il l'avoit cédé à ses enfants, ou enfin les Barbares s'en étoient emparés.
- v. 564-581. ' Lorsqu'il étoit réduit dans cette extremité, et déjà accablé des infirmités de la vieillesse, Dieu qui ne l'avoit jamais abandonné dans ses besoins, voulut bien encore lui donner une consolation temporelle. Un Got qu'il ne connoissoit point, désirant avoir une de ses terres, au lieu de s'en empa-



rer, comme d'autres avoient fait de ses autres biens, lui en envoia l'argent : non autant que la terre valoit, mais assez pour paier ses dettes, remettre un peu sa famille, et fournir à ses autres nécessités.

' Durant son séjour à Marseille il y étoit uni avec un grand nombre de Saints, qui faisoient alors l'ornement de cette ville. Ses sentiments sur la grace font juger, qu'il désigne plus vraisemblablement les disciples de S. Augustin, tels qu'étoient S. Prosper, Hilaire, et les autres, que les disciples de Cassien. ' Il y étudioit la doctrine de l'Eglise contre les hérésies, dans lesquelles il semble qu'il eût été engagé et qu'il eût passé 15 ans. Il paroît aussi qu'il travailloit, autant qu'il en étoit capable, à expier ses fautes par les exercices de la pénitence. ' En <sup>1</sup> 422 à la fête de Pâque il reçut le S. baptême, étant alors dans la 46<sup>e</sup> année de son âge.

v. 461. 520. 521.

v. 468-474.

v. 475-478. | Till. ibid. p. 625. 818. -1.

Telles furent les voies par lesquelles la divine providence conduisit Paulin au port du salut. ' Il est difficile en considérant ce que c'étoit alors que le fils d'un Préfet du Prétoire et le petit-fils d'un Consul Romain, de concevoir un malheur qui puisse paroître plus grand aux yeux des hommes. Cependant ce fut un bonheur pour Paulin. ' Il reconnut dans toute la suite de sa vie l'ordre de la providence, et de la miséricorde de Dieu, dont il ne se lassoit de lui rendre de continuelles et très-humblés actions de grâces. On peut assurer qu'il mourut dans ces saintes dispositions, ' après avoir vécu au moins jusqu'à la <sup>2</sup> 84<sup>e</sup> année de son âge : ce qui nous conduit jusqu'à l'an 460 de Jesus-Christ.

Till. p. 624.

Paul. ibid. v. 583-616.

v. 12-14.

<sup>1</sup> Nous suivons la même époque que M. de Tillemont, mais appuyés sur un principe différent. ' Ce sçavant homme se fonde particulièrement sur le 474<sup>e</sup> vers de Paulin, qu'il lit ainsi, *Post autem exacta jam ter trieteride quintâ*, ce qui selon lui feroit 45 ans de l'âge de Paulin. Mais il est visible par le texte, que l'époque marquée dans ce vers, se rapporte à ce qui précède, et ne contient que l'espace de 15 ans que Paulin auroit passé ou dans l'hérésie, ou à s'instruire de la doctrine de l'Eglise. C'est pourquoy l'édition dont nous nous sommes

servis, exprime ce vers de la sorte, *Post autem exacta jam trieteride quinta*; ' et comme il y manque une syllabe après *jam*, Barthius veut qu'on ajoute *sub*. ' Pour ce qui est de l'époque de son baptême, Paulin la marque dans le 478<sup>e</sup> vers, en disant, *Ante hos ter dettes super et bis quatuor annos*. Le texte porte *his*, ' mais Barthius remarque avec raison qu'il faut *bis* : c'est-à-dire 38 ans avant qu'il écrivit. Or il écrivoit en 460, dans la 84<sup>e</sup> année de son âge, comme nous dirons.

Till. ibid. p. 818.

1.

not. p. 290.

v. 478.

not. ibid.

Paul. Euch. v. 474.

<sup>2</sup> ' Paulin parlant de l'âge qu'il avoit, lorsqu'il écrivoit, l'exprime par onze se-

maines d'années, et six ans de la 12<sup>e</sup> semaine : ce qui fait 83 ans passés.

Paul. ib. v. 12-14.

## § II.

## SES ÉCRITS.

- T**OUT ce que nous venons de dire des actions de Paulin, est presque entièrement pris du poëme qu'il nous a laissé en vers hexamètres, et où il décrit par ordre toute la suite de sa vie avec les sentiments d'une foi vive, et d'une piété aussi humble que tendre. ' Il a mis à la tête une préface en prose <sup>a</sup> qui est une pièce polie et éloquente, et par conséquent beaucoup mieux écrite que son poëme, ' dans lequel il faut moins chercher les beautés de la poésie, que les sentiments de la piété Chrétienne. En effet on remarque qu'outre la dureté des vers, ' il n'y a pas même gardé la quantité des sillabes, et qu'il auroit été à souhaiter qu'il eût écrit plutôt en prose qu'en vers.
- Paul. Euch. pr. p. 150. 151.  
<sup>a</sup> not. p. 331.  
 Till. Emp. t. 5. p. 625.
- Paul. Euch. not. p. 260.
- pr. p. 150.
- p. 151.
- p. 150.
- v. 12-14.
- v. 595-616.
- Paulin marque lui-même dans sa préface le dessein de son ouvrage, qu'il dit devoir intituler Eucharistique, titre qu'on lui donne communément dans les imprimés, c'est-à-dire Action de grâces, <sup>1</sup> parce qu'il y remercie Dieu et des biens temporels dont il l'avoit fait jouir autrefois, et des maux par lesquels il l'avoit fait rentrer dans les voies du salut. C'est sur quoi il insiste particulièrement, tendant par-tout à montrer que Dieu ne l'avoit dépouillé de ses biens que pour lui procurer par l'humilité et la pénitence son retour vers lui. Il prie ceux qui liront son poëme, d'être persuadés qu'il l'a fait moins pour les autres que pour lui-même, et qu'il y a plus en vûe de plaire à Dieu, ' au service duquel il avoue qu'il doit consacrer toutes les actions de sa vie, que d'écrire pour des personnes plus sçavantes que lui, et qui pourroient regarder son ouvrage comme une pièce mal composée.
- ' Il étoit dans la 84<sup>e</sup> année de son âge lorsqu'il fit ce poëme. Rien n'est ni plus humble ni plus édifiant que la priere par laquelle il finit son écrit. On y voit comme dans tout le reste de la pièce, que Paulin étoit bien éloigné des erreurs des Semipélagiens. ' Il y demande à Dieu la force nécessaire pour

Mor. P. p. 833. 2.

<sup>1</sup> Les Continuateurs de Moreri donnent à cet ouvrage le titre d'actions de grâces à

Ausone, qui étoit mort il y avoit plus de 60 ans.

## S. PROSPER.

## § I.

## HISTOIRE DE SA VIE.

ON est aujourd'hui revenu de l'opinion, qui a fait long-temps Evêque de Rhege en Emilie, et de Riès en Provence, l'illustre Saint dont nous entreprenons l'éloge. Il seroit fort difficile de marquer précisément ce qui a donné naissance à cette erreur. On peut cependant croire que l'opinion qui l'a mis au nombre des Evêques de Riès, sera venuë de ce que cette Eglise aura été gouvernée par un Prosper au V siecle, comme l'on ne doute pas que l'erreur qui lui a attribué l'épiscopat de Rhege n'ait tiré son origine de ce que cette Eglise a eu un S. Prosper pour Evêque, dont elle conserve le corps. Il est certain qu'avant S. Maxime, que nous avons montré avoir commencé à gouverner l'Eglise de Riès vers 432 ou 433, et à qui succeda Fauste qui survéquit S. Prosper, il y avoit eu un autre Evêque à Riès, que Fauste qualifie un saint Prélat. Or il est fort croïable que cet Evêque, que l'on ne nomme pas, aura porté le nom de Prosper, qui étoit assez commun dans les Gaules en ce siecle. Et comme S. Prosper d'Aquitaine a brillé particulièrement sur le théâtre de l'Italie et celui de la Provence, il aura pû aisément se faire que dans les siecles d'ignorance, on l'aura pris, les uns pour l'Evêque de Rhege, d'autres pour l'Evêque de Riès. Quoiqu'il en soit, on verra par la suite de son histoire qu'il ne fut jamais élevé à l'épiscopat.

Mais il est devenu illustre par beaucoup d'autres endroits; et entre les défenseurs de la doctrine de S. Augustin, il n'y en a point eu de plus célèbre que S. Prosper. Il étoit d'Aquitaine, comme Gennade, et divers autres nous en assurent. On lui en fait ordinairement porter le surnom, afin de le mieux distinguer des autres qui ont eu

Till. H. E. t. 16.  
p. 26.

Lerin. t. 2. p.  
117.  
Gall. Chr. nov.  
t. 2. p. 390.

Lab. scrip. t. 2.  
p. 251. | Till. ibid.  
p. 1. Pros. vit. §.  
1.

a Genn. vir. ill.  
c. 84.

b Prosp. vit. §. 1.

Quest. p. 43.

Aug. t. 10. app.  
p. 222 | Pros. ibid. |  
Till. ibid. p. 2.

le nom de Prosper. Mais on ignore absolument quel est le lieu ou la ville de cette vaste Province, qui lui a donné naissance. Pierre des Noëls attribue cette gloire au Poitou, et Jean Aventin à la ville de Bourdeaux. C'est à quoi l'on ne doit point s'arrêter, comme n'étant qu'une foible conjecture. Encore moins doit-on avoir égard à un manuscrit assez nouveau de la bibliothèque de M. Colbert qui le fait Bourgeois de Toulon dans la Viennoise, et à ceux qui le nomment sans preuve Prosper de Riès en Aquitaine, dont la ville de Riès est bien éloignée. Le P. Sirmond avance comme une chose constante, qu'il portoit le surnom de Tiro. Mais on a déjà vu ailleurs que cette opinion n'est fondée que sur l'erreur qui a fait confondre le grand S. Prosper avec Prosper Tiro ou Tiro Prosper.

La principale connoissance que nous avons de l'histoire de nôtre Saint, se tire de ses propres ouvrages. Ils nous sont une preuve non équivoque qu'il avoit été fort bien instruit des belles lettres. Il paroît aussi par le grand usage qu'il a fait de la poésie, qu'il y avoit donné une application particulière. Il est effectivement l'un des Peres de l'Eglise Latine, qui ont le plus honoré ce genre d'écrire, et qui ont su l'employer plus utilement et avec plus de succès. Il n'est pas moins indubitable, qu'il avoit reçu une éducation toute Chrétienne, qui lui avoit inspiré une piété aussi solide qu'éclairée. La connoissance de la religion qu'il y puisa, alla toujours se perfectionnant en lui, par le soin qu'il prit de lire les écrits des Peres qui l'avoient précédé.

Pros. vit. §. 4. |  
Till. ib. p. 7. 8.

Pros. in Coll. c. 1.  
n. 1.

Aug. ep. 225. n.  
1.

'On ne sauroit dire si ce fut quelque occasion particulière, ou les ravages que faisoient alors les Barbares dans les Gaules, sur-tout en Aquitaine, qui obligerent S. Prosper à quitter son pais. Seulement il paroît que Dieu l'avoit conduit en Provence avant l'an 428, et peut-être même dès 426, ou encore plutôt.' La doctrine de S. Augustin sur la grace se trouvoit alors combattuë par diverses personnes, que leur dignité et leur vertu soit vraie, soit apparente, rendoient très-considérables.

'S. Prosper n'avoit jamais vu S. Augustin, et n'en étoit point connu. Seulement il lui avoit écrit une lettre de civilité par le Diacre Léonce, et en avoit reçu réponse par la même voie. Mais s'il ne connoissoit pas personnellement

le saint Docteur, il n'ignoroit pas quel étoit son mérite. Outre ce que la renommée lui en avoit appris, ' la lecture de ses ouvrages, sur-tout de ceux contre les ennemis de la grace du Redempteur, lui en avoit donné une haute idée.

' Non seulement il demeura toujours inviolablement attaché à la doctrine qu'il y avoit puisée, malgré l'opposition de ceux qui la combattoient, quoiqu'ils fussent de beaucoup au-dessus de lui; mais il la défendit encore contre leurs efforts, et se signala dans cette défense ' par une force de raisonnement et une éloquence, qu'un des adversaires même de S. Augustin n'a pû s'empêcher de louer en lui.

S. Prosper étoit dans ces dispositions, lorsque la providence l'unit avec Hilaire. ' A peine se furent-ils connus, que leur unanimité de sentiments les rendit inséparables dans la défense des mêmes vérités. ' Comme Hilaire étoit particulièrement connu de S. Augustin, il voulut procurer le même avantage à S. Prosper. Dans ce dessein il porta celui-ci à lui écrire une lettre, à laquelle il en joignit une de sa part, où il parle de S. Prosper comme d'un homme célèbre par sa vertu, son zèle, son éloquence, et qui méritoit même dans l'occasion présente d'être connu du saint Docteur. ' Ces deux lettres dont on a toujours fait beaucoup d'estime, furent écrites en 428, ou 429, au plus tard. ' S. Prosper et Hilaire en y détaillant les erreurs qu'ils avoient à combattre, y exposent les difficultés qui se présentent, et prient S. Augustin de leur y donner les éclaircissements nécessaires. ' Ce grand Evêque sensible à leurs prières, ne tarda pas de leur répondre en leur adressant deux traités célèbres, l'un *De la prédestination des Saints*, l'autre *Du don de la persévérance*.

' Saint Augustin dans le premier de ces deux ouvrages, et le Pape S. Célestin dans sa lettre aux Evêques des Gaules, nomment S. Prosper avant Hilaire; et lui-même écrivant au Diacre Léonce, le qualifie son frere. ' Ces traits pourroient faire croire que S. Prosper auroit été revêtu du Diaconat. Néanmoins ni Hilaire en parlant de lui à saint Augustin, ni aucun autre ancien Auteur n'en marque qu'il eût quelque degré dans l'Eglise. ' C'est aussi ce que persuade la manière dont il parle de lui-même, par rapport à ses adversaires. En effet il dit expressément qu'ils

A a a ij

n. 2. 3.

n. 7.

Genn. ib.

Aug. ib.

ep. 226. n. 10.

ep. 225. not.

ep. 225. 226.  
Pros. p. 2-18.

Aug. præd. c. 1. |  
pers. c. 1.

præd. ib. | Coel. ad  
Gall. n. 1. Aug.  
ep. 223. n. 1.

Till. ib. p. 8.

Aug. ibid. n. 7.

- Pros. vit. §. 4. |  
Dupin, bib. t. 4.  
p. 430. | Fleu. t.  
5. p. 643. | Till. ib.
- Pros. ib. | Till. ib.
- Merc. pr. p. 7.
- Till. ib. p. 9.
- Pros. ad Ruf. n.  
4.
- n. 1. 17.
- p. 87-100.
- étoient de beaucoup au-dessus de lui par la dignité du souverain sacerdoce. ' De sorte que les plus habiles entre les critiques reconnoissent aujourd'hui, qu'il ne paroît point par l'antiquité, qu'il ait jamais été autre chose que laïc, non plus qu'Hilaire son compagnon. Mais c'étoit un laïc aussi pieux qu'éclairé, qui pratiquoit la vie ascétique, ' c'est-à-dire qui avoit renoncé au siècle pour vivre dans la retraite, comme S. Paulin, S. Pammaque, S. Severe Sulpice et tant d'autres de ce temps-là, que l'on comprenoit sous le nom de Moines.
- ' On vit donc encore en cette occasion, selon la belle remarque du P. Garnier Jesuite, éclater la conduite admirable de Dieu, qui se plaît à confondre les plus forts par ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable dans le monde, en se servant de simples laïcs pour les opposer d'abord aux Semipélagiens de Marseille. C'est ainsi, continuë le Pere Garnier, qu'il en avoit déjà usé à l'égard de deux autres hérésies, que les Peres ont particulièrement accusées d'orgueil et de présomption : celles de Pélage et de Nestorius ; le Vicaire Constance aiant résisté le premier à Pélage dans Rome, et l'Avocat Eusebe de Dorylée à Nestorius dans Constantinople.
- ' Les deux ouvrages que S. Augustin adressa à S. Prosper et à Hilaire, ne convertirent point ceux qui combattoient la grace de J. C. ' Ces personnes au contraire persistant dans leurs erreurs, tâchoient par des médisances secretes, mais dont la source n'étoit pas inconnuë, de noircir la réputation de S. Augustin, cet Evêque si illustre par tant de triomphes, dont l'Eglise avoit tiré un nouveau lustre, et J. C. sa gloire. Ils ne cessoient, lorsqu'ils trouvoient des gens disposés à les écouter, de décrier ses écrits contre le Pélagianisme, jusqu'à dire qu'ils contenoient une doctrine digne des Manichéens et des Païens, ' et enveloppoient dans ces calomnies les disciples avec le Maître. Rufin ami de S. Prosper, aiant oui dire quelque chose des mauvais sentiments dans lesquels on le prétendoit engagé, lui en écrivit pour lui marquer la crainte où il étoit pour lui sur le peril de cet engagement. S. Prosper reçût sa letre comme un gage de son amitié, ' et lui fit une longue réponse, où il l'instruit pleinement de ce qui

regardoit ces calomnies répanduës contre S. Augustin et ses disciples.

Comme S. Prosper dans cette réponse à Rufin avoit reproché aux Semipélagiens de n'oser découvrir leurs sentiments, ils voulurent, ce semble, repousser ce reproche. L'un d'eux entreprit, ou témoigna avoir dessein d'entreprendre d'écrire contre S. Augustin sous un nom emprunté. Mais S. Prosper le réfuta par avance en deux épigrammes, où il paroît supposer que S. Augustin vivoit encore.

Till. ib. p. 11.

Pros. epi. p. 191-196.

Ce fut apparemment en l'une de ces occasions, ou à toutes les deux ensemble, que nôtre Saint composa son poëme *contre les ingrats*; afin de relever et de mieux faire connoître des verités si importantes, qu'on s'efforçoit de décrier avec tant de malignité. Ce poëme toutefois, non plus que les deux épigrammes, ne fut point capable d'arrêter les ennemis de la grace. Car, comme le remarque le Cardinal Baronius sur ce même sujet, les hérétiques peuvent être confondus, parce qu'ils sont foibles et point affermis; mais ils ne peuvent se rendre à la verité, parce qu'ils sont opiniâtres. Quelques Prêtres Gaulois continuerent à troubler l'Eglise. Ils accusoient S. Prosper et Hilaire de soutenir des faussetés, et décrioient tout de nouveau la doctrine de S. Augustin, en prétendant qu'il soutenoit que Dieu prédestine les reprovés au peché, aussi-bien qu'à la condamnation où ils sont engagés par le peché originel. Tout cela leur fournit matiere à une liste de quinze erreurs prétenduës, qu'ils répandirent dans le public. Ce pouvoit être à la fin de l'an 430; puisqu'il paroît que Saint Augustin étoit déjà mort, lorsque cette liste vit le jour. Mais S. Prosper qui lui avoit succédé dans la défense des verités de la grace, composa un écrit, où répondant à chaque article de cette liste, il montre par S. Augustin même, quelle est sa véritable doctrine, et ce qu'il en faut penser.

Bar. an. 430. |  
Pros. vit. §. 5.

Coel. ad Gal. n. 2.  
4.

Fulg. ad Mon. 1.  
1. c. 30.

Pros. ad Gall. pr.  
p. 203. 204.

Fulg. ib.  
Pros. ib. V. p.  
203-224.

Une entreprise si digne de louanges ne servit qu'à irriter davantage les ennemis de S. Augustin, et les porta à tourner leurs armes contre son disciple et son défenseur. Des personnes, qui avoient oublié ce qu'elles devoient à la charité Chrétienne et fraternelle, et qui ne prenoient pas garde qu'elles ruinoient leur réputation en voulant noircir celle des autres,

Obj. Vin. pr. p.  
227. 228.

dresserent une autre liste de seize propositions insoutenables qu'elles jetterent encore dans le public, comme ne contenant que les véritables sentiments de S. Prosper. Ce Saint pouvoit les couvrir de confusion, en disant anathème aux propositions que ces gents ne répandoient que pour lui attirer la haine publique. Mais de peur qu'ils ne chicanassent sur une réponse si courte, quoique si décisive, il voulut bien y répondre avec plus d'étenduë. Il fit donc voir sur chaque article la pureté de ses sentiments; afin que s'il ne pouvoit fermer la bouche à ses calomniateurs, au moins ceux qui liroient son écrit, vissent combien leurs calomnies étoient punissables.

Till. ib. p. 13.

Pros. ad Genū. pr.  
p. 211. 212.

' Les mêmes difficultés qui servoient de prétexte aux Prêtres des Gaules pour troubler l'Eglise, causoient aussi quelque peine à ceux de Genes. ' Mais ceux-ci firent paroître dans leur conduite autant de sagesse et de modération, que les autres avoient montré d'impudence et d'aigreur. Deux d'entre eux, Camille et Théodore, aiant dressé un état de leurs difficultés, l'envoierent à saint Prosper, pour sçavoir ce qu'il en jugeoit, et comment il les falloit entendre. Le Saint les satisfit par un écrit qu'il leur adressa, et où il leur explique ce que lui et les Fidèles les plus éclairés qui lui étoient unis, croïoient sur ce sujet. Il accompagna cette réponse de traits de modestie qui lui donnent un grand relief. « Je fais  
« ce que vous m'ordonnez, dit-il aux Genoï, non  
« que je présume de ma science; mais pour obéir  
« au commandement que vous me faites; me confiant en  
« l'assistance du Seigneur, qui donne la sagesse aux pe-  
« tits. » C'étoit après la mort de S. Augustin, comme il est aisé d'en juger par les termes avec lesquels S. Prosper en parle.

Coel. ad Gal. n.  
1 | 4 | Pros. p. 271.

' Les Semipélagiens continuant à accuser d'erreur S. Prosper et Hilaire aussi - bien que S. Augustin, déclaroient d'ailleurs qu'ils ne vouloient suivre sur les matieres de la grace, que ce que l'Eglise Romaine en avoit décidé par la bouche de ses Pontifes. Ce nouveau subterfuge engagea S. Prosper et Hilaire à aller à Rome porter leurs plaintes au Pape S. Célestin. Ce Pontife approuva le zèle qu'ils avoient pour Dieu, et fut touché de voir la persécution que l'on faisoit souffrir à des personnes de piété. Dans ces dispositions il écrivit



une lettre célèbre aux Evêques des Gaules, où il rend un témoignage avantageux à Prosper et à Hilaire, et soutient l'honneur de S. Augustin, comme d'un excellent Maître, qui n'avoit jamais été soupçonné de la moindre erreur.

S. Prosper revint dans les Gaules avec cette lettre de S. Celestin, accompagnée de plusieurs définitions d'autres Papes et des Conciles sur la grace. Il esperoit sans doute que des autorités d'un tel poids y appaiseroient tous les troubles. Mais il eut la douleur de voir son attente sans effet. On continua comme auparavant à y décrier S. Augustin et sa Doctrine. De sorte que nôtre Saint fut encore obligé de reprendre la plume pour défendre l'un et l'autre. Afin de le faire avec plus de succès, il entreprit de réfuter la 13<sup>e</sup> conférence de Cassien, sur la protection de Dieu. C'étoit l'unique écrit qui jusques-là eût paru dans le public en faveur des Semipélagiens, sous le nom d'un Auteur connu et qu'on ne pouvoit désavouer. C'étoit encore celui qui contenoit la Doctrine la plus pure de ces nouveaux Docteurs, et comme il semble, le fonds de tout le système Semipélagien. Le réfuter, c'étoit saper le Sémipelagianisme par ses fondements. S. Prosper l'entreprit, et l'exécuta avec sa suffisance ordinaire, c'est-à-dire avec autant de charité et de modération, que de vigueur et d'éloquence.

C'étoit sous le Pontificat de S. Sixte, et plus de vingt ans après le premier triomphe de l'Eglise sur l'hérésie Pélagienne, que S. Prosper composa cet ouvrage, et par conséquent en 432 au plutôt, ou 433, ou même 434.

Depuis ce temps-là jusqu'au Pontificat de S. Léon, qui commença en 440, l'histoire ne nous fournit rien sur ce que fit S. Prosper. On peut croire qu'il employa cet espace de temps à composer les autres ouvrages que nous avons de lui.

S. Léon aiant été élu Pape, lorsqu'il s'aquittoit des fonctions de Légat dans les Gaules, voulut faire connoître l'estime qu'il faisoit du mérite et de la capacité de S. Prosper. Il l'emmena à Rome, tant pour combattre comme d'un poste plus commode les Pélagiens,

Pros. p. 271-278. |  
Bail. 25. juin, p.  
305. | Till. ib. p. 17.

Pros. in Coll. c.  
2. n. 1.

c. 1. n. 2.

c. 1. n. 2. | c. 21.  
n. 24.

Till. ib. p. 23.

Pros. chr. p. 742.  
Bail. ib. | p. 307. |  
Till. ib. Pros. vit.  
2. 40.

Genn. ib. | Marcel.  
chr. p. 366.

Nor. hist. Pel. c.  
13. p. 263. 266.  
Till. ib. p. 25.  
733. | 736.

Genn. ib. not. p.  
37.  
Antel. de op. Leo.  
p. 341. 347-349.

Till. ib. p. 26. |  
Ansel. ib. p. 338.

Leo. t. 2. p. 236. |  
Bail. ib.

Phot. c. 54. p. 45. |  
Till. ib.

qui continuoient de troubler l'Italie, que pour s'en servir à répondre aux consultations des Eglises, comme le Pape S. Damase s'étoit servi de S. Jérôme pour la même fonction. En effet Gennade et le Comte Marcellin après lui, témoignent qu'on tenoit de leur temps que S. Prosper avoit fait les diverses lettres que S. Léon avoit écrites contre Eutychès sur la vérité de l'Incarnation du Verbe. On l'entend principalement de la lettre célèbre à S. Flavien. Ce fait est trop attesté, pour qu'on en puisse douter; quoique Bellarmin, M. Dupin et quelques autres le contestent. Outre les autorités sur lesquelles il est établi, il n'est pas possible de se refuser aux preuves que donnent le Cardinal Noris et M. de Tillemont, pour dire au moins que S. Prosper aura fourni la matière de ces lettres, et que S. Léon en les revoiant y aura donné son stile. C'est sans doute sur cela qu'Adon et divers autres Ecrivains ont qualifié S. Prosper Notaire ou Secrétaire de S. Léon: qualité que lui donne aussi l'ancien manuscrit de Corbie qui contient l'ouvrage de Gennade. Un Auteur de nom, prétend même qu'il l'a été pour la composition des Sermons de ce Pape, aussi bien que de ses lettres. Au moins le 4<sup>e</sup> Sermon sur son ordination, et peut-être encore quelques autres, portent-ils le nom de S. Prosper dans un manuscrit de 900 ans.

On peut juger de-là qu'il eut beaucoup de part à ce que fit S. Léon contre les Pélagiens. Adon semble effectivement lui attribuer ce que ce grand Pape a écrit contre ces hérétiques, comme ce qu'il a publié contre les Eutychiens: ce que le Cardinal Noris reçoit sans difficulté. Il est même des Ecrivains qui soutiennent qu'en 443 S. Léon envoya notre Saint en Campanie, pour découvrir et ruiner les artifices de Julien Evêque d'Eclane, qui en qualité de chef et de soutien des Pélagiens tâchoit de faire revivre le Pélagianisme. Mais ce qui est positivement marqué dans l'histoire, c'est que quelques personnes s'efforçant de renouveler cette hérésie à Rome, et aiant été assez hardis pour s'en ouvrir, S. Prosper présenta des écrits contre ces téméraires, soit à S. Léon qui vivoit encore, soit aux Officiers de l'Empereur: ce qui dissipa entièrement cette entreprise.

L'année

L'année 444 fournit une nouvelle occupation à S. Prosper. Le sujet en fut la fameuse contestation, qui s'éleva entre les Occidentaux et ceux d'Alexandrie, et qui se renouvela encore onze ans après, touchant le jour précis auquel on devoit célébrer la Pâque. Ce fut principalement en ces deux occasions qu'il fit connoître son habileté dans les sciences humaines, sur-tout dans les mathématiques, l'astronomie et la chronologie. Il composa pour lors en faveur de l'Eglise Latine un cycle pascal, qu'on n'a pas eu soin de nous conserver. Ce fût peut-être aussi ce qui lui donna occasion de publier une chronique qu'il avoit dressée sur des calculs assez exacts, et conduite depuis la création du monde jusqu'à l'an 455.

Baël. ib.

Il est certain que S. Prosper vivoit encore après Pâque de cette année-là, comme on le voit par ce qu'il dit à la fin de sa chronique, sur la dispute qu'il y eut alors au sujet du jour de la célébration de cette solennité. Le Cardinal Noris et le P. Gilles Boucher croient qu'il aura même vécu jusqu'en 463. Ils se fondent particulièrement sur ce que le Comte Marcellin faisant son éloge sur cette même année, paroît supposer qu'il vivoit encore. Frisius ne place sa mort que deux ans plus tard en 465. D'autres l'avancent de huit ans au moins. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'on n'a rien de décisif sur cette époque, quoiqu'il paroisse plus probable de la fixer à l'an 463.

Pros. chr. p. 754.

Nor. ib. p. 271.  
Buch. p. 144.

Marcel. ib.

Fris. bib. ph. p.  
71. 1.

On a déjà vû avec quels éloges Hilaire ami et collègue de S. Prosper parle de lui en écrivant à S. Augustin.

Victorius Auteur d'un cycle pascal, qui écrivoit en 457, lorsque nôtre Saint étoit encore au monde, le qualifie un homme vénérable pour sa sainteté. Les termes dont se sert cet Auteur, ont fait dire à Messieurs Dupin et Baillet, que Victorius parle de S. Prosper, comme d'un homme qui étoit déjà mort. Mais il y a cent exemples qui prouvent que ces qualités se donnoient à des hommes vivants; et lorsqu'on vouloit marquer qu'ils étoient morts, on y joignoit presque toujours le terme de mémoire.

Vict. can. pas. p.  
6. 7.Dupin, bib. t. 4.  
p. 451. | Bail. ib.  
p. 308.

Le Concile de Rome sous le Pape S. Gelase, en approuvant les écrits de S. Prosper, lui donne la qualification d'homme très-religieux. Gennade qui ne paroît

Conc. t. 4. p.  
1263.

Genn.

Marcel. ib.

Fulg. ad. Mon. l.  
1. c. 30.

Phot. ib.

Trit. Scri. c. 164 |  
Six. bib. l. 4. p. |  
317. 1.Eus. chr. not. p. |  
8. | Merc. t. 1. p. |  
23.

pas l'avoir aimé, parce qu'il avoit réfuté la doctrine de Cassien, ne laisse pas néanmoins de rendre un témoignage glorieux à la force de son éloquence, à la solidité de ses discours. ' Le Comte Marcellin n'a pas cru pouvoir le mieux louer, qu'en copiant l'éloge qu'en fait Gennade. ' S. Fulgence lui donne les titres d'homme saint, sçavant et d'une érudition peu commune, qui avoit défendu les écrits de S. Augustin avec autant de succès que d'éloquence. ' Photius ajoute à tout cela, qu'il étoit véritablement un homme de Dieu.

Les éloges que S. Prosper a reçus des modernes, ne sont pas moins grands que ceux que lui ont donnés les Anciens. ' Trithème louë beaucoup son esprit, sa science, sa piété. Sixte de Sienne le qualifie un homme d'un esprit vif et pénétrant, d'une grande érudition dans les lettres divines et humaines, et d'une admirable sainteté de vie. ' Scaliger le regarde comme le plus habile et le plus sçavant homme de son siècle. Le Pere Garnier Jesuite remarque particulièrement en S. Prosper une lumière et une exactitude à laquelle rien n'échappoit, et qui se trouvoit soutenuë par une profonde érudition et un excellent jugement.

## § II.

*Écrits certains qui nous restent de lui.*

LES écrits de S. Prosper ne sont pas devenus moins célèbres que sa personne; quoiqu'ils soient moins considérables pour leur prolixité, que pour l'importance des matieres dont ils traitent. Mais tous ceux qui ont porté son nom, ne lui appartiennent point. C'est ce que nous entreprenons de discuter, en commençant par ceux qui sont certainement de lui.

Pros. p. 1-8.

1°. Le premier selon l'ordre des temps ' est sa belle lettre à S. Augustin. Elle roule toute entiere sur les restes du Pélagianisme, qui commençoient à paroître alors dans les Gaules, et les plaintes que les fauteurs de cette hérésie mitigée faisoient tant contre la doctrine de la prédestination et de la grace, que contre les écrits de S. Augustin, nommément le livre de la correction et

de la grace. S. Prosper, après y avoir exposé les sentiments de ces nouveaux docteurs, et les difficultés qu'ils faisoient naitre, prie S. Augustin de lui faire sçavoir de quelle maniere il falloit les réfuter. Il lui marque qu'il y a lieu d'espérer, que ses réponses non-seulement fortifieront la foiblesse de ceux qui dans les Gaules soutenoient la bonne cause et leur fourniront des armes pour la défense de la vérité; mais qu'elles serviront encore à faire embrasser les dogmes de la grace dans toute leur pureté, par ceux qui s'étoient laissé prévenir de ces dangereuses opinions.

Cette lettre fut écrite, comme nous l'avons déjà dit, en 428, ou 429 au plus tard, et envoyée en Afrique avec celle d'Hilaire sur le même sujet. La posterité a tellement admiré ces deux lettres contre les Sémipélagiens, remarque le P. Garnier, qu'elle les a jointes aux derniers ouvrages de S. Augustin, comme ne lui étant pas inférieures. En effet elles font la 225<sup>e</sup> et la 226<sup>e</sup> parmi les siennes propres dans la nouvelle édition de ses œuvres. Ce sont ces mêmes lettres, ainsi qu'on le sçait, qui nous ont procuré les excellents traités de ce Pere sur la prédestination des Saints et le don de la persévérance.

Merc. pr. p. 8.

Aug. ep. 225. 226.

Celle de S. Prosper en particulier est encore remarquable par les grands, mais très-justes éloges qu'il y donne à S. Augustin. Il l'y qualifie un très-saint Evêque, que l'on ne sauroit ni assez admirer ni trop respecter; le principal appui et défenseur de la foi, dont les soins s'étendent avec une vigilance incomparable sur tous les membres de l'Eglise, et qui armé de la force de la vérité, combattoit avec succès contre les ruses et les detours des hérésies. Puis passant au motif qui le porta à lui écrire cette lettre, il déclare que c'est particulièrement par le zèle qu'il avoit pour cette même foi, qui est, dit-il, l'ame de l'Eglise.

Pros. ib. p. 1.

2°. Nous avons une autre fort belle lettre de S. Prosper à Rufin l'un de ses amis, que l'on ne connoît point d'ailleurs, et qu'il n'y a gueres d'apparence de pouvoir connoître. Elle suivit d'assez près la lettre précédente à S. Augustin. On croit effectivement qu'elle fut écrite ou en 429, ou au plus tard avant la fin de 430. Cette époque se tire de ce que S. Augustin étoit mort le 28<sup>e</sup> d'Août de la même année, et que S. Prosper y suppose assez

p. 87-100.

Till. H. E. T. 16.  
p. 10.

Pros. ib. p. 89.

- visiblement qu'il vivoit encore lorsqu'il l'écrivit. C'est une excellente instruction que l'Auteur donne à son ami, pour le mettre au fait des disputes sur la grace et le libre arbitre, dont il n'étoit instruit que par des discours vagues et empoisonnés qu'on semoit dans le public. 'Rufin alarmé de ce que l'on en divulguoit, en écrivit le premier à S. Prosper, qui lui fit cette réponse, 'où il détruit d'une maniere aussi solide qu'éloquente, les calomnies atroces qu'on répandoit contre S. Augustin et ses disciples. 'Mais afin que son ami en prit par lui-même une connoissance plus parfaite, il le renvoie aux écrits de ce saint Docteur sur ces matieres.
- p. 87.
- p. 98.
- p. 100.
- Apo. pp. l. 1. c. 5. p. 49. 'L'Auteur de l'Apologie des Peres, qui écrivoit en 1651, dit qu'il avoit paru depuis peu une traduction françoise de cette letre à Rufin, avec le texte original. Comme nous n'avons pû voir cette édition, nous n'en saurions marquer autrement l'époque.
- Pros. de ing. p. 105-190. 3°. 'Le poëme de S. Prosper *contre les Ingrats* fut composé vers le même temps que la letre à Rufin, et assurément avant la mort de S. Augustin, c'est-à-dire la fin d'Août 430. 'C'est ce qui paroît par l'éloge magnifique qu'en fait S. Prosper dans cet ouvrage. 'L'Auteur a mis à la tête deux petites préfaces, ou il découvre son dessein. Dans l'une il déclare qu'il écrit contre ceux qui s'élevoient d'une fausse vertu, afin que ses Lecteurs apprissent à ne pas nier les dons de Dieu, et à ne pas devenir rebelles à la grace en voulant trop défendre le libre arbitre. Dans l'autre il dit qu'il a entrepris un ouvrage si difficile et si épineux par l'amour qu'il a pour les Fideles ses freres, afin de répandre dans leur ame une sainte ardeur pour la vérité, d'empêcher qu'ils ne fussent seduits, et de leur apprendre d'une maniere vive et agréable, 'que la grace est la cause et non l'effet de nos merites:
- p. 106.

Sed bona quæ tibi sunt, operante fatebere Christo,  
Non esse ex merito sumta, sed ad meritum.

Till. ib.

'On voit par ces deux petites préfaces, comme par toute la piece, que S. Prosper désigne clairement les Sé-mipélagiens. Il les nomme Ingrats, d'où le poëme a pris

son titre. Ce poëme contient mille vers tous hexametres sans y comprendre la petite préface en vers élegiaques, qui est à la tête, et l'exorde de la piece que nous comptons pour la seconde petite préface.

C'est l'ouvrage le plus considérable de S. Prosper, et où l'on voit davantage la force et la beauté de son genie. Tout y est grand et élevé, les sentiments, les pensées, les expressions mêmes et les paroles; quoiqu'il traite une matiere peu capable du feu et de la liberté que demande la poësie. « Cet excellent ouvrage de S. Prosper, dit Monsieur Godeau dans une de ses approbations, est l'abrégé de tous les livres de S. Augustin, et contient les plus fortes raisons que cet admirable Docteur emploie pour défendre la foi de l'Eglise, soit contre les Pélagiens en général, soit contre Julien en particulier. Les expressions en sont merveilleuses; il y a sujet en beaucoup d'endroits de s'étonner comment ce Saint a pû accorder la beauté de sa versification avec les épines de sa matiere. Il y représente sans flatterie l'état honteux de la corruption de l'homme par le péché, et la grandeur des ruines de ce chef-d'œuvre des mains de Dieu. Ce qui sert d'un inviolable fondement pour établir la nécessité de la grace d'un Redempteur qui délivre les captifs, et non qui se contente de faire l'office d'un législateur, ne donnant que des exemples et des préceptes. »

Ce qu'il y a encore d'assez surprenant dans ce poëme, c'est de voir que l'exactitude pour les dogmes de la foi y soit si regulierement observée, malgré la contrainte des vers et la liberté de l'esprit poëtique, et que l'on y trouve des verités représentées avec les ornements naturels de la poësie, c'est-à-dire avec des charmes et une hardiesse également agréable et ingenieuse. En un mot il est étonnant qu'un sujet si sublime, si abstrait, si profond, ait pu prendre entre les mains d'un poëte un tour aussi aisé et aussi heureux que celui que S. Prosper lui a donné. L'on remarque néanmoins qu'il s'y est glissé quelques fautes de quantité ou de prosodie; mais on avouë aussi que S. Prosper a beaucoup moins fait de ces sortes de fautes que tous les autres poëtes de son temps.

Antel. de op. Leo.  
p. 417.

Till. ibid. p. 11.

Pros. de ing. appr.

Avant. pr.

Baill. 25. Juin. p.  
306.

Jug. des sav. poë.  
lat. p. 512.

- Outre les divers recueils et les différentes éditions des œuvres de S. Prosper où se trouve le poème *contre les ingrats*, 'il fut imprimé l'an 1560 en un volume in 8° avec le traité du péché originel et du libre arbitre par les soins de Flacius Illyricus. 'Il fut encore imprimé à Paris chez la veuve Martin Durand l'an 1647 en un volume in 4°. avec l'excellente traduction française en prose et en vers, qu'en fit M. de Saci ' et que l'on juge comparable à l'original. 'En 1703 M. Steyaert Docteur et Professeur Royal à Louvain le publia de nouveau avec des notes de sa façon, que l'on a insérées dans la dernière édition de ce même poème parmi les autres œuvres de S. Prosper. La traduction de ce poème en vers et en prose par M. de Saci fut réimprimée à Paris chez Guillaume Desprez et Jean Desessarts l'an 1717 en un volume in-12, dans lequel on a ajouté une traduction de la lettre à Rufin, et un abrégé de toute la doctrine de S. Prosper touchant la grace et le libre arbitre, tiré de ses ouvrages.
- 4° On met à la suite du poème contre les ingrats deux épigrammes de S. Prosper contre un censeur jaloux de la gloire de S. Augustin ; et l'on y joint l'épithaphe des hérésies de Nestorius et de Pélage, à cause de l'affinité qu'ont ces trois pièces avec le poème précédent, par rapport à la matière. Les deux épigrammes ont été détachées des autres du même auteur, et paroissent avoir été faites du vivant de S. Augustin. Ainsi ' si elles attaquent Vincent de Lerins, comme le prétend M. Antelmi, ce n'est pas en conséquence de son *Mémoire*, qui ne fut fait qu'en 434. ' Quelques - autres croient qu'elles sont contre Cassien ; ' mais il ne paroît nulle part que cet Abbé ait rien écrit directement contre S. Augustin. ' Il est visible que S. Prosper agit contre un auteur dont on disoit qu'il paroisoit un livre, qui attaquoit la [mémoire de S. Augustin, mais qui n'étoit pas encore venu à la connoissance de S. Prosper. Ce pourroit fort bien] être l'auteur des objections qui portoient le nom des Gaulois, et qui aiant paru dès le commencement de l'an 430, furent réfutées par S. Prosper sur la fin de la même année, ou la suivante, comme nous dirons bien-tôt. En attendant cette réfutation nôtre Saint lui répon-
- Syll. poet.
- Bib. S. Vin. cen.
- Till. ibid. p. 11.
- Pros. p. 103-106.
- p. 191-200.
- Antel. ibid. p. 419.
- Merc. t. 2. p. 96.
- Till. ibid.
- Pros. p. 191-294.



dit par avance en ces deux épigrammes. ' Le P. Garnier veut douter si elles sont de S. Prosper ; ' mais il n'en donne nulle raison , et n'en a aucune. ' Le vénérable Bede cite sous le nom de Prosper l'Orateur ou le Rheteur , celle qui commence par ces mots , *Contra Augustinum* , et qui est la seconde.

Merc. ibid.  
Till. ibid.  
Bede. his. l. 1. c. 10.

Pour ce qui est de l'építaphe des hérésies de Nestorius et de Pélage , elle fut faite après le Concile d'Éphèse qui condamna Nestorius en 431. ' S. Prosper y montre la conformité qu'il y a entre ces deux hérésies , en ce que l'une vouloit que J. C. eût acquis la divinité par son travail et par ses mérites , et que l'autre disoit la même chose de la justice des Fidéles. C'est pourquoi il dit que celle de Nestorius étoit la mere de l'autre , parce qu'elle combattoit la grace dans le chef , comme celle de Pélage dans les membres ; quoique d'ailleurs elle en fût la fille , comme aiant paru la dernière. ' Le P. Garnier a prétendu que cette pièce n'est point de S. Prosper ; mais M. Antelmi réfutant ses raisons , prouve le contraire , conformément à la tradition. Cette építaphe et les deux épigrammes , qui la précédent , ont été traduites en prose et en vers françois , par le même poète qui a traduit le poème *contre les ingrats* , à la suite duquel elles sont placées.

Pros. p. 197. 198

Pros. p. 197-200.

Antel. ibid. p. 412.  
417.

5°. Nous interrompons l'ordre chronologique des ouvrages de S. Prosper , pour parler de ses autres poésies. ' Elles consistent en cent six autres épigrammes , sans y comprendre la petite préface. Ce sont autant de vérités et de sentences tirées de S. Augustin , comme porte le titre. ' D'abord il mettoit ces sentences en prose , puis il les tournoit en vers , non-seulement pour s'exercer à la versification , mais encore pour se les rendre plus familières , et pour les mieux imprimer dans la mémoire de ceux qui font leurs délices de l'élégance de la poésie. ' Quand tous les manuscrits , toutes les éditions , et la suite de tous les siècles ne donneroient pas cet ouvrage à S. Prosper , on ne sauroit se tromper à le lui attribuer. On l'y reconnoît à chaque vers , et sur-tout à l'application qu'il y apporte à expliquer ou à défendre les vérités de la grace du Sauveur. « 'Ce n'est point nôtre ouvrage , dit S. Prosper lui-même ; ç'est une rosée qui vient de celui qui fit autrefois

Pros. p. 615-680.

p. 611. 612.

Antel. ibid. p. 418.

Pros. appr. p. 615.  
bib. 1.

« couler les eaux d'une roche seche. La foi exprime dans  
 « ces vers ce que la pieté nous a enseigné et nous fait aimer.  
 « Je les ai faits pour exercer mon esprit dans la parole sa-  
 « crée, et pour nourrir mon âme du pain celeste. »

Les anciennes éditions des Oeuvres de S. Prosper ne marquent que 97 épigrammes; mais la nouvelle édition de 1711 de laquelle nous nous sommes servis, en compte cent-six, parce qu'elle en divise plusieurs en deux et la dernière en cinq à six. Il paroît en deux endroits combattre les Eutychiens, qui nioient que la divinité du Verbe se fût unie à nôtre chair, et que le corps de J. C. fût consubstantiel au nôtre. De-là on conjecture avec fondement que cet ouvrage n'a été fait que vers le temps du Concile de Calcedoine qui se tint en 451. Ces épigrammes de S. Prosper furent imprimées à Turin, avec le commentaire latin d'un Anonyme, en un volume in 4<sup>o</sup> sans nulle date. Mais l'édition est certainement faite avant la fin du XV siècle. Elle porte pour titre: *Traité de la vie contemplative et humaine touchant les sept vertus*, les trois théologales et les quatre cardinales. On ne sauroit dire ce qui a déterminé l'éditeur à donner un tel titre à ce recueil. Peut-être en aura-t-il formé l'idée, sur ce que dès-lors on attribuoit à S. Prosper les livres de la vie contemplative, qui sont de l'Abbé Pomere, comme nous le montrerons dans la suite. Le dessein de l'ouvrage qui fait le sujet de cet article, est pour faire voir comment on doit éviter le jugement erroné des hommes. C'est ce que porte l'addition que l'on a faite au titre. Après quoi on lit les vers suivants, qui paroissent être d'un ancien auteur, et que M. Muratori a fait réimprimer sur un ancien manuscrit, où ils se trouvent à la fin des épigrammes de S. Prosper.

epi. 65. 66. p.  
651-654.

p. 613-614.

Bib. Cas. Ben.

Murat. anec. t. 2.  
p. 210.

Hæc Augustini ex sacris epigrammata dictis,  
 Dulcisono rhetor componens carmine Prosper,  
 Versibus hexametris depinxit pentametrisque,  
 Floribus ex variis ceu fulget nexa corona.  
 Unde ego te, lector, religis qui sub hæc Sedulus, oro  
 Intentas adhibere sonis cœlestibus aures,  
 Istic nam invenies, animum si cura subintrat,  
 Maxime quid doceant sanctae moderamina legis

Observare

Observare homines, vel quid vitare sub astra,  
Sidereum cœli cupiunt qui scandere regnum.

On trouve une autre très-ancienne édition de ces épi-grammes, faite à Rome par Aldus, à la suite de Prudence, en un volume in 4° sans date; mais l'année 1501 se trouve marquée dans l'exemplaire de la Bibliothèque du Vatican. Depuis, Jean Susenbeth les inséra dans le premier livre de son Ecole Chrétienne, imprimée à Basle en 1539 et 1541 en un volume in 8°. Elles furent encore réimprimées au même endroit et en même volume avec le poème de Sédulius sur Pâque; mais on n'en marque pas l'année: et depuis avec l'Anthologie sacrée de Jacques de Billi chez Jacques Chouet l'an 1591 en un volume in 16.

Bib. S. Sulp. Bit.

Syll. poë.

Toutes les poésies de S. Prosper furent imprimées ensemble avec celles de S. Paulin de Nole et de quelques autres, par les soins de Pulman à Anvers chez Christophe Plantin l'an 1560 en un volume in 16. Georges Fabricius les inséra ensuite dans son recueil des poètes; et celui qui a pris soin de dresser le *Chorus poëtarum*, les mit dans la seconde partie de son recueil.

Ibid. | Fab. bib. lat.  
app. p. 40.Chor. poet. t. 2.  
344-395.

6°. *La réponse pour saint Augustin aux objections des Gaulois* qui répandoient des calomnies contre la doctrine de ce Saint, a été faite, comme nous l'avons déjà remarqué, après la mort de S. Augustin, ou à la fin de l'an 430, ou l'année suivante. S. Prosper rapporte chaque objection l'une après l'autre, et y répond de même. A ces réponses S. Prosper joignit 15 sentences qui contiennent une simple exposition de ses sentiments conformes en tout à ceux que S. Augustin avoit établis dans ses ouvrages.

Pros. p. 203-224.

c. 11. 12.

Pros. p. 219-224.  
ad Gall. pr. p.  
203-204.

7°. *La réponse pour la doctrine de S. Augustin aux objections de Vincent*, parut vers le même temps, ou peu après la réponse aux articles des Gaulois. Ce que ceux-ci avoient tâché de faire contre S. Augustin dans leurs 15 articles, Vincent essaïa de le faire contre S. Prosper par 16 propositions qu'il jetta dans le public; ne rougissant pas d'assurer que la doctrine de ce Saint étoit telle qu'on la voïoit dans cette liste diabolique, comme nôtre S. la qualifie lui-même. Cette doctrine prétendue n'étoit cependant qu'un tissu de calomnies gros-

p. 227-240.

Obj. Vinc. pr. p.  
227. 228.

## V SIECLE.

p. 1. 2. 7. 8. 9. 14.  
16.

cr. p. 227. 228.

sièrement imaginées, et les objections de Vincent n'étoient presque qu'une répétition rude et importune des articles des Gaulois. La réponse que le Saint avoit publiée contre les uns, auroit suffi pour réfuter les autres. Il voulut bien néanmoins entreprendre un nouvel ouvrage, et répondre sur chaque objection, afin de fermer la bouche aux calomniateurs, et instruire ceux dont on avoit dessein de lui attirer la haine, en leur mettant sous les yeux une profession de la foi qu'il défendoit contre les Pélagiens sur l'autorité du S. Siege. Ceux qui croient que Vincent de Lerins a fait son *Mémoire* contre S. Augustin et ses Disciples, croient aussi que les objections dont nous venons de parler sont de lui. La conséquence est fort juste, si le principe est bien vrai. Mais nous croions avoir montré ailleurs, qu'il n'y a point de preuve claire et évidente pour juger Vincent de Lerins coupable d'un si grand crime. Ainsi nous ne voions rien qui empêche de dire que ces objections sont d'un autre Vincent Prêtre dans les Gaules, duquel nous parlerons dans la suite.

Pros. p. 241-256.

8°. *La réponse pour S. Augustin aux extraits que ceux de Genes<sup>1</sup> avoient envoiés à S. Prosper*, suivit d'assez près la réponse aux objections de Vincent. Ces extraits sont au nombre de neuf, et regardent particulièrement la doctrine des livres de la prédestination des Saints et du don de la persévérance, desquels ces extraits sont tirés : les 7 premiers de l'un et le 8<sup>e</sup> avec le 9<sup>e</sup> de l'autre. On croit que les Génois agirent en cela de bonne foi, et qu'ils envoierent ces extraits à S. Prosper, non pour décrier la doctrine de S. Augustin, mais pour avoir l'éclaircissement des difficultés qu'elle leur avoit fait naître. S. Prosper les satisfit en leur expliquant chaque article, tant par l'autorité de l'Écriture que par d'autres endroits des ouvrages de S. Augustin. Mais il leur fait observer que ces extraits ne sont obscurs, que parce qu'ils sont détachés du corps de l'Ouvrage, et que pour en avoir l'intelligence, il les faut rapporter à ce qui précède et à ce qui suit dans les endroits d'où ils sont tirés.

p. 239. 240.

p. 241. 242.  
ad Gen. c. 3.

c. 4.

Pros. p. 307-369.

9°. *Le livre sur la grace de Dieu et le libre arbitre contre*

<sup>1</sup> M. Dupin a lu de Geneve; mais constamment c'est de Genes.

*l'auteur des conférences*, fut fait selon le titre pour la défense de S. Augustin, contre le livre ou la 13<sup>e</sup> conférence du Prêtre Cassien, intitulé De la protection de Dieu. Nous avons déjà touché les raisons pour lesquelles S. Prosper entreprit cet Ouvrage, et remarqué qu'il le composa au plutôt l'an 432; puisqu'il y avoit alors plus de 20 ans que l'Eglise triomphoit de sa victoire sur Pélage, sous la conduite de S. Augustin. Ces dernières paroles ont fait croire à une personne très-habile, au rapport de M. de Tillemont qui ne la nomme pas, que S. Prosper pourroit bien avoir fait cet écrit du vivant de S. Augustin en 430 au plus tard, puis avoir eu quelque raison de le supprimer, et ensuite l'avoir donné au public, en y ajoutant les derniers chapitres. Mais outre que cette opinion est peu naturelle; elle est encore insoutenable. Ces paroles, *hujus viri ductu*, peuvent fort bien se dire de S. Augustin après sa mort, comme de son vivant, parce que c'étoit de lui que l'Eglise empruntoit ses armes pour combattre les Pélagiens. D'ailleurs S. Prosper dès les premières lignes de son Ouvrage, fait entendre assez clairement que ce S. Docteur étoit mort; puisqu'il le qualifie un Evêque de sainte mémoire. C'est ce qu'il confirme à la fin de son écrit en parlant au Pape S. Sixte qui avoit succédé à S. Célestin dès le mois d'avril 432, près de deux ans après la mort de S. Augustin.

Cet ouvrage contre Cassien est un des principaux écrits de S. Prosper. Il réduit toute la doctrine de la 13<sup>e</sup> conférence qu'il y réfute, à douze propositions. Gennade prévenu en faveur de Cassien, parle fort mal de cette réfutation; mais son sentiment n'est d'aucun poids sur ce sujet. Au contraire Notker en fait beaucoup d'estime, et recommande expressément la lecture de tout ce que S. Prosper a écrit sur la grace et le libre arbitre.

On joint ordinairement cet écrit de S. Prosper aux conférences de Cassien, comme un correctif pour la 13<sup>e</sup> conférence. Il se trouve aussi dans divers recueils de pièces originales contre les hérésies. On l'a inséré nommément, mais après en avoir retranché les douze

in Coll. c. 1. n. 2.

Till. H. E. t. 16. p. 732.

p. 733.

Pros. in Coll. c. 1. n. 1.

c. 21. n. 4.

Genn. vir. ill. c. 84.

Notk. de int. Ser. c. 9. p. 11.

Cass. p. 887-905.

Antid. p. 214. 2-221. 1.

- premiers chapitres et presque les deux derniers, dans la collection de quelques anciens Peres, imprimée à Basle par les soins de Jean Sichard l'an 1528. Il y en a une édition particuliere avec la lettre de S. Célestin, et les autorités qui l'accompagnent ordinairement en un volume in 4° à Mayence l'an 1524, par les soins de Nicolas Carbacchius; et une autre faite à Paris chez Antoine Augerelle l'an 1533, en un volume in 12 avec ce titre : *S. Prosperi presbyteri Aquit. adversus inimicos gratiæ Dei libellus, in quo sententia divi Augustini de gratia et libero arbitrio ex scripturis defenditur*. Nous rapportons ce titre entier à cause de sa singularité, et de la dignité de Prêtre qu'il donne à S. Prosper. Cave en marque une édition de 1606, faite à Leyde, et une autre de 1628 à Arras. Cette dernière édition est sans doute celle qui s'en fit alors parmi les œuvres de Cassien, et que nous avons marquée en général.
- 10°. *Le Commentaire sur les Pseaumes depuis le centième, jusqu'au cent-cinquantième*, paroît avoir été fait après la condamnation de l'hérésie de Nestorius, c'est-à-dire après l'an 433. S. Prosper en fournit lui-même la preuve; puisque sur le 144<sup>e</sup> Pseaume il exclut formellement la double personne en J. C. en quoi consistoit cette hérésie. On convient que ce Commentaire n'est presque qu'un extrait de celui de S. Augustin; et l'on voit par-là que ce n'étoit pas seulement sur la grace que S. Prosper vouloit être Disciple de ce grand Docteur. Les connoisseurs y remarquent cette éloquence forte et serrée, qui est le caractere de nôtre Saint. Il semble que l'on ne peut guères douter, qu'il n'ait commenté tout le Psautier. Car lors qu'il vient au Pseaume 107<sup>e</sup>, il avertit qu'il n'en donne point d'explication, parce qu'il a été expliqué dans les derniers versets du 56<sup>e</sup> et du 59<sup>e</sup>. S. Augustin en use de même, renvoyant à ces mêmes Pseaumes, pour avoir l'explication du 109<sup>e</sup> qu'il laisse sans commentaire. D'ailleurs Notker le begue, religieux de S. Gal, qui vivoit à la fin du IX siècle et au commencement du X, témoigne assez que ce commentaire de S. Prosper étoit entier de son temps, puisqu'il dit que nôtre Saint y avoit mis une préface prise d'une homélie de S. Basile sur l'éloge des Pseaumes, comme
- Bibl. Ottob. Pros. pr. p. 2.
- Bibl. S. Pet. Mon.
- Cave, p. 381.
- Pros. p. 371. 534.
- in ps. 144. p. 517.
- Till. ib. 24 | Pros. p. 360. 361.
- Pros. in ps. 107. p. 408.
- Aug. in ps. 107.
- Pez. anec. t. 1. p. 57.
- Notk. de int. Ser. c. 2. p. 3.

avoit fait S. Ambroise, de qui S. Prosper aura pû la tirer. Notker ajoute que S. Prosper avoit joint à ce qu'il avoit pris de S. Augustin, plusieurs choses des écrits de divers autres Auteurs, et que son Ouvrage étoit d'une très-grande utilité.

11°. *Le recueil de 392 sentences tirées aussi des Ouvrages de S. Augustin*, servit de matière aux épigrammes, dont nous avons déjà parlé. Ainsi il fut fait vers la même année, c'est-à-dire après l'an 451. Ces sentences avec la lettre à Rufin, les réponses à Cassien, aux Gaulois, à Vincent et aux Génois, se trouvent imprimées à la fin des œuvres de S. Augustin. Les uns en comptent 390, d'autres seulement 388; mais c'est par une erreur qui vient de ce que l'on répète deux différents nombres, le 336<sup>e</sup> et le 337<sup>e</sup>, ou le 340<sup>e</sup> et le 341<sup>e</sup> dans d'autres éditions. Ceux qui ont pris soin de publier la dernière, ont trouvé dans les Manuscrits deux autres sentences qu'ils ont ajoutées aux 390, qui avoient été déjà publiées. On remarque que les 37 premières, et quelques autres en très-petit nombre, sont prises du Commentaire de S. Prosper sur les Pseaumes: soit qu'il les en ait détachées après l'avoir composé, comme il y a plus d'apparence, soit qu'après les avoir tirées de S. Augustin, il les ait fait entrer dans son Commentaire. Car on observe que S. Prosper les a tirées tant des Ouvrages de S. Augustin qui nous restent, que de ceux que nous avons perdus, et qu'il en prend quelquefois plutôt le sens que les paroles. On regarde cet Ouvrage comme un abrégé de Théologie qu'il s'étoit fait, pour se rendre plus familiers les principes de S. Augustin. On trouve quelques-unes de ces sentences employées dans les Canons du Concile d'Orange. Florus en cite aussi plusieurs sous le nom de S. Prosper; et celui qui a fait les fausses décrétales, y en a inséré quelques-unes. Le recueil entier a été imprimé à Cologne l'an 1531 en un volume in 8°. Cave en marque une édition faite à Helmenstad l'an 1613, sans dire en quel volume.

12°. *La Chronique de S. Prosper* a rendu encore son nom célèbre. Il la commence au point de la création du monde, et la continue jusqu'à la mort de Valentinien III

Pros. p. 543-610.

Aug. t. 10. ap. p. 163-258.

Pros. p. 533-536.

Lab. Scrip. t. 2. p. 1257. | Till. ibid. p. 24.

Till. ibid. | Dupin. bib. t. 4. p. 448.

Aug. ibid. Pros. ibid.

Bibl. Vatic. Cave, p. 281.

Vict. can. pas. p. 6. | Gem. vir. ill. c. 84. | Pros. p. 683-754.

- et à la prise de Rome par Genseric Roi des Vandales; c'est-à-dire jusqu'à l'année 455 de J. C. S. Prosper y observe une brieveté agréable, et suit la Chronique d'Eusebe jusqu'en l'an de J. C. 326, et celle de S. Jérôme jusqu'en 379. C'est à cette année qu'il commence une nouvelle Chronique, et qu'il parle des Lombards comme de peuples sortis des extrémités de l'Océan et de la Scandinavie. Il est le premier Auteur qui ait parlé de cette nation, si fameuse dans la suite. S. Prosper a enrichi sa Chronique en y mettant les Consuls depuis les deux Geminus, et la 15<sup>e</sup> année de Tibere, qui est la 29<sup>e</sup> de l'ere commune. C'est de cette Chronique de S. Prosper que Cassiodore a pris les Consuls qu'il a insérés dans la sienne, jusqu'à en copier les fautes.
- Les scavants remarquent que S. Prosper a travaillé à trois différentes reprises à sa Chronique, et qu'il en a fait, pour ainsi dire, autant d'éditions. La premiere finissoit au Consulat de Théodose le jeune pour la 14<sup>e</sup> fois, et de Maxime; ce qui revient à l'an 433 de J. C. La seconde fut augmentée de 12 ans, et conduite jusqu'au Consulat de Valentinien III pour la 6<sup>e</sup> fois, et de Nonius, ou Nomo, c'est-à-dire à l'an 445. Enfin la troisième fut poussée jusqu'à la prise de Rome par les Vandales l'an 455, sous le Consulat du même Valentinien pour la 8<sup>e</sup> fois, et d'Anthème.
- Cette Chronique est divisée en deux parties. La premiere finit en 378; et la seconde commence à l'an 379, et finit en 455, comme nous l'avons dit. Nous n'avions que cette derniere partie, que S. Prosper avoit ajoutée à celle de S. Jérôme; mais le P. Labbe nous l'a donnée toute entiere en 1657 sous le nom de Tiro Prosper, et après lui le nouvel éditeur de S. Prosper, sur les meilleurs manuscrits. Mais, quoique cet éditeur promette de suivre l'édition du P. Labbe, il ne l'a pas suivie avec une entiere fidélité. Il a omis, par exemple sur le Consulat de Castin et de Victor, la mort violente d'Exupérance Préfet des Gaules, rapportée dans l'exemplaire du P. Labbe. Peut-être y-a-t-il quelques autres omissions, que nous ne nous arrêtons pas à rechercher ni à marquer. La même omission s'est glissée dans l'édition de cette Chronique que
- Vict. can. pas. p. 7.  
Till. ib. p. 24.  
Emp. t. 5. p. 163.
- Pros. chr. p. 702.
- Till. Emp. t. 2. p. 539. 556.
- Gen. ib. not. p. 38. Buch. | p. 211.
- Vict. ibid. p. 6.
- Fleu. H. E. t. 6. p. 502. 503.
- Till. ibid.
- Lab. nov. bib. t. 1. p. 46-60.
- Pros. p. 685-754.  
Pros. p. 683.
- chr. p. 742.
- Canis. B. t. 2. p. 264-305.



M. Basnage nous a donnée en 1725, en publiant de nouveau les anciennes leçons de Canisius. Pour la seconde partie on a de coutume de la joindre aux Chroniques d'Eusebe et de S. Jérôme; et on la trouve en divers autres ouvrages qui traitent de la science des temps. Du Chesne l'a insérée dans le recueil de ses Historiens de France. <sup>a</sup> Les Sçavants remarquent que nous avons quatre éditions principales de cet ouvrage, si différentes entre elles, qu'on auroit de la peine à croire que le tout fût l'ouvrage du même Auteur. Les deux exemplaires qui s'en trouvent dans la Bibliothèque des Peres, sont de cette nature. On est persuadé qu'on y a fait plusieurs additions, et que c'est de là que viennent la plupart des fautes que les Sçavants ont trouvées en quelques endroits de cette Chronique.

Duchesn. t. 1. p. 201-209.  
<sup>a</sup> Bail. 25. juin p. 307. | Cave, p. 282.

Bib. pp. t. 8. p. 194-200.

Le P. Garnier a tenté de prouver que l'ouvrage dont nous venons de parler, n'étoit pas de S. Prosper, malgré l'autorité de Victorius, de Gennade, de Cassiodore, et de toute la tradition qui le lui attribuent. Mais M. Antelmi a fait une dissertation entière, où il prouve très-solidement, sur-tout par la comparaison qu'il y établit entre les expressions de cette Chronique et celle des autres ouvrages de S. Prosper, que l'on ne peut sans injustice refuser de le reconnoître pour Auteur de la Chronique qui porte son nom.

Antel. de op. Leo p. 371-404.

Ce sont-là tous les écrits qui nous restent de S. Prosper, et qui sont indubitablement de lui. L'on en a toujours fait beaucoup d'estime, et avec justice; puisqu'ils respirent tous l'esprit de S. Augustin, dont leur Auteur étoit animé. On a déjà remarqué que le Concile de Rome sous Gélase en 494, les met au nombre de ceux que l'Eglise reçoit pour regle de sa foi.

Conc. t. 1. p. 1263.

Nous avons déjà observé que S. Paulin et S. Prosper sont les deux Poètes Chrétiens qui ont le plus honoré cette maniere d'écrire. On peut cependant dire que S. Prosper l'a plus sanctifiée que S. Paulin. Sa prose même a quelque chose de poétique par son élévation, son feu et sa fermeté. Son style est vif et serré. Il ne manque ni de pensées ni de paroles; et il a encore plus de force et plus de vigueur, soit dans ses expressions, soit dans ses raisonnements pleins de solidité et de feu. Mais il

Till. ib. p. 3.

Till. ibid. | Leo, t. 2. p. 263.

Apo. des pp. l. 1.  
c. 5. p. 19.

c. 4. p. 14.

c. 5. p. 19.

Dupin, ibid. p.  
451.

Apo. des pp. ibid.  
p. 19.

Jug. des Sca. poe.  
lat. p. 512.

se contente de la noblesse de son style, ' sans affecter ni les rimes, ni les cadences nombrées, ni les priodes égales et composées, ni les figures et les fleurs, ni les autres ornements des paroles que l'on voit dans d'autres Auteurs du même temps. ' Comme il étoit toujours occupé ou à attaquer, ou à se défendre, il emploie une éloquence mâle et militaire; et il songe plus aux choses qu'aux expressions. ' De-là il arrive que la structure de son discours est quelquefois moins claire et moins nette; ' quoique pour les choses, quelque difficiles qu'elles soient, il les traite avec autant de netteté que de subtilité. Il s'étoit formé sur S. Augustin; mais il est plus serré.

' Ainsi l'on peut dire qu'il a moins de brillant d'éloquence que quelques autres; mais il a plus de vigueur, d'esprit et de feu, ' Borrichius ajoute que S. Prosper est un Auteur disert et subtil, qui a de la profondeur dans le sens des choses qu'il traite,

### § III.

#### SES OUVRAGES PERDUS.

**O**UTRE le écrits de S. Prosper dont nous venons de donner le catalogue, il nous en manque quelques autres, dont il est à propos de rapporter ce que l'on en sçait.

Aug. ep. 225. n.  
1.

P. s. pr. p. 4.

Aug. præd. c. 3.

1°. ' Nous n'avons point la première lettre que S. Prosper assûre lui-même avoir écrite à S. Augustin par le Diacre Léonce, et à laquelle S. Augustin avoit répondu par le même porteur. Il paroît que ce n'étoit qu'une lettre de civilité. ' Le dernier éditeur témoigne qu'il lui a été impossible de la recouvrer, quelque soin qu'il ait pris pour y réussir.

2°. ' Il semble aussi que S. Prosper avoit adressé à S. Augustin quelques autres ouvrages que ceux que nous avons, sur les erreurs des Sémipélagiens, et qu'il l'avoit fait avant que celui-ci publiât son traité de la prédestination des Saints. Outre que la grande liaison qui étoit entre ces deux défenseurs de la grace, rend cette opinion fort plausible, S. Augustin paroît assez clairement distinguer ces ouvrages des lettres que lui avoit

écrites.

écrites S. Prosper. Mais on n'a point d'autre connoissance de ces écrits perdus.

3°. Gennade nous apprend aussi que S. Prosper composa un cycle pascal, qui ne subsiste plus aujourd'hui. Il est vrai que c'est à l'article de Victorius, qu'il rapporte cette particularité, et qu'il n'en touche rien à l'article de S. Prosper, dont il est ici question. Mais il semble que l'on ne puisse pas douter qu'il n'entende S. Prosper d'Aquitaine, dont il a fait mention quatre Chapitres auparavant, et que l'on voit par sa propre Chronique, s'être assez appliqué à cette sorte de supputations. Cela est d'autant plus croiable, qu'il est plus certain que Gennade dit que ce Prosper avoit écrit sur cette matiere après Théophile d'Alexandrie et avant Victorius d'Aquitaine, c'est-à-dire entre 380 et 457. Cette époque convient fort bien au temps que fleurissoit S. Prosper d'Aquitaine. Le reste ne lui convient pas moins justement, tant pour les circonstances où il s'est trouvé, que pour son habileté dans la science des temps. En effet on croit qu'il fut employé par le Pape S. Léon en 444, à regler la fameuse contestation qui s'étoit élevée entre les Occidentaux et ceux d'Alexandrie au sujet du jour de Pâque, et qui se renouvela encore onze ans après. De sorte que S. Prosper fit connoître en ces deux occasions son habileté dans les Mathématiques, l'Astrologie et la Chronologie, et composa le cycle pascal que nous défendons ici contre ceux qui ont entrepris de le lui disputer.

Néanmoins le P. Boucher doute fortement que le cycle attribué à Prosper par Gennade, soit de S. Prosper d'Aquitaine. A dire le vrai, s'il est nécessaire que ce soit un cycle de 84 ans composé en 382, comme le prétend cet Auteur, ce Prosper n'est point assurément celui d'Aquitaine, quoiqu'il écrivit encore en 455. Mais hors cela l'on ne peut douter, suivant ce que nous avons dit, que Gennade ne le veuille marquer, comme aiant composé, ou au moins rectifié et corrigé quelque cycle pascal, peut être celui de 84 ans, dont il parle souvent dans sa chronique, et qui nous est même assez peu connu d'ailleurs. On voit toutefois que l'Eglise Romaine s'en servoit du temps du Pape S. Léon, et le

Genn. vir. ill. c. 88.

c. 84.

c. 88.

Till. ibid. p. 23.

Bail. 25. Juin, p. 307.

Ibid. Cavé. p. 282.

Buch. p. 143. 144.

Till. ibid.

Buch. p. 137.

p. 13. 145.

P. Boucher, nonobstant son doute, ne laisse pas de raisonner toujours, comme supposant que ce cycle est de S. Prosper. S. Isidore de Seville dit bien clairement que S. Prosper avoit laissé un ouvrage sur cette matiere.

Isid. orig. l. 6. c. 17.

## § IV.

## SES OUVRAGES DOUTEUX.

APRÈS ce que nous avons dit en divers endroits de quelques écrits douteux de S. Prosper, nous serions en droit de les confondre avec ceux qui lui sont supposés. Mais nous voulons bien les distinguer, pour nous conformer au dernier éditeur de ce pere.

Pros. p. 769. 770.

Lab. Scrip. t. 2. p.

261.

<sup>a</sup> Bibl. S. Vin. Cen.

Prosp. p. 767.

Dupin, bib. t. 4. p.

451.

Antel. ibid. p. 370.

Till. ibid. p. 3.

p. 7.

Pros. conf. p. 770.

1°. ' Nous avons un écrit intitulé *Confession de Prosper d'Aquitaine*, ' ou comme d'autres lisent, de Tiro Prosper aussi d'Aquitaine. <sup>a</sup> Il nous a été donné pour la première fois sur un manuscrit du Vatican, par les soins du P. Sirmond qui le publia à Paris l'an 1619 à la suite des Poésies d'Eugene et de Draconce en un volume in-8°. ' Il se trouve aussi parmi les autres ouvrages de S. Prosper dans un manuscrit qui a appartenu autrefois à M. Joly. ' Néanmoins M. Dupin juge cette piece indigne de nôtre Saint; ' et M. Antelmi soutient qu'à peine on y trouve quelque vestige de son style, et qu'elle ne répond point à sa réputation, pour les choses qu'elle contient. ' Au contraire M. de Tillemont prétend qu'elle est assez bien écrite pour croire qu'elle est peut-être du grand S. Prosper. ' Mais ailleurs il déclare qu'il n'ose ni en rejeter, ni en recevoir l'autorité, non plus que des deux pieces suivantes. ' L'auteur de la confession paroît dire assez nettement que lorsqu'il fut touché de Dieu, il étoit parmi les Barbares, et qu'il eût changé de país sans les gardes que cette nation avoit sur les frontieres de ses états. Ces traits ne s'accordent point avec l'histoire de S. Prosper, et ne peuvent mieux convenir qu'à l'Auteur du poëme sur la Providence, que l'on attribué aussi à S. Prosper; mais que nous avons déjà prouvé n'être pas de lui.

p. 773-780.

Paul, diss. 6. n.

2.

2°. ' *Le poëme d'un mari à sa femme* pour l'exhorter de se consacrer entierement à Dieu, ' porte le nom de S.

Prosper dans 4 divers manuscrits. Mais hors les 16 premiers vers iambes, ce poëme ne se trouve point dans un autre manuscrit ancien de 800 ans, et qui contient les autres poësies de S. Prosper. Cela n'empêche pas néanmoins que M. Antelmi, qui nous apprend cette circonstance, n'emploie beaucoup de raisonnemens, pour y trouver l'air et la diction des autres ouvrages de nôtre Saint. M. de Tillemont ne seroit pas éloigné de ce sentiment. Seulement on peut craindre, dit-il, que ce poëme ne soit trop orné, trop poli, et trop coulant pour S. Prosper. Mais il a soin de remarquer pour ne pas trop s'éloigner de l'opinion de M. Antelmi, que ce Saint peut avoir écrit d'une maniere fleurie, lorsqu'il n'avoit renoncé que depuis peu aux auteurs profanes et à l'amour de l'éloquence, et ensuite d'une maniere plus simple, lorsqu'il ne songeoit qu'à combattre l'erreur avec des paroles aussi mâles, que ses raisons étoient fortes et solides. Malgré toutes ces raisons, M. de Tillemont ne laisse pas d'hésiter encore sur l'autorité de ce poëme.

Ce n'est pas sans raison; car l'on convient que cette piece contient une description de ce renversement universel qui arriva l'an 407 dans l'Empire d'Occident, et que le poëte nous décrit comme en aiant été témoin oculaire. C'est de-là que l'auteur prend occasion d'exhorter sa femme et de s'exciter soi-même à un généreux mépris de toutes les choses périssables, afin de ne s'attacher qu'à celles qui ne peuvent périr. Assurément cela ne peut s'accorder avec l'histoire de S. Prosper, qui aiant vécu jusqu'en l'année 463, comme nous avons dit, n'avoit peut-être pas 10 à 12 ans en l'année 407. D'ailleurs nul monument certain ne nous apprend que S. Prosper ait été marié: au contraire l'histoire de sa vie nous le représente comme l'aiant passée tout entiere dans le célibat. C'est pourquoi quelques auteurs ont trouvé plus à propos de donner ce poëme à S. Paulin de Nole, parmi les œuvres duquel on l'a inséré. Mais on montre qu'il ne convient point à son histoire. Le vénérable Bede l'attribue à Prosper Tiro, qu'il paroît assez clairement distinguer du grand S. Prosper, comme nous l'avons déjà dit ailleurs.

3°. *Le poëme sur la providence divine* est aussi un des écrits

Antel. ibid. p. 409-410.

p. 411. 412.

Till. t. 14. p. 722.  
t. 16. p. 5.

Ibid. | Antel. ibid.  
p. 412.

Till. ibid. p. 7.

Paul. diss. 6. n.  
2.

Pros. ad ux. v. 24-44.

Pros. p. 771.

Paul. app. p. 21-24.

Bede. de metr. t. 1. p. 40. his. c. 10.

Pros. p. 785-824.

## V SIECLE.

Till. *ibid.* p. 7.

Boll. 5. mai. p. 37. | Till. p. 730.

Antel. *ibid.* p. 403-408.  
\* Till. *ib.* p. 731.  
Antel. *ibid.* p. 408.

douteux que l'on attribuë à S. Prosper. Il y a bien des endroits dans ce poëme qui sont fort beaux, et vraiment dignes de nôtre Saint. L'auteur y établit divers principes dignes d'un disciple de S. Augustin. Toute la piece est même pleine de pieté, et a des beautés soit pour le style, soit pour les choses. Hincmar le cite sous le nom de S. Prosper; et M. Antelmi y trouve beaucoup de choses conformes à ses expressions. Mais il fait une grande injure à S. Prosper, et renverse la chronologie, en prétendant que le Saint l'auroit peut-être fait pour adoucir ce qu'il auroit dit de trop fort dans son poëme contre les ingrats. Voilà les raisons que l'on peut avoir pour attribuer cette piece à S. Prosper.

Till. *ibid.* p. 7.  
731. | Lab. Scrip.  
t. 2. p. 23. | Boll.  
*ibid.* p. 37. 38. |  
Pros. p. 779-782.

Il y en a d'autres plus fortes, comme il nous paroît, pour ne l'en pas croire auteur. D'abord l'on convient qu'il s'y trouve beaucoup d'endroits que l'on a de la peine à accorder avec les maximes qu'il a défendues dans la suite, parce qu'ils favorisent la doctrine des Pélagiens. C'est ce qui a fait dire aux Docteurs de Louvain, qui ont revû les ouvrages de S. Prosper, et à d'autres, que l'on ne peut les lui attribuer. Et l'on croit qu'on l'a joint exprès avec le poëme de ce Saint contre les ingrats, afin que la doctrine de l'un servit de contre-poison à la fausse doctrine de l'autre. C'est peut-être cette jonction des deux pieces qui a donné naissance à l'erreur dans laquelle on est tombé, en faisant porter au poëme sur la Providence le nom de l'auteur du poëme contre les ingrats.

Till. *ibid.* p. 7.p. 5. | Antel. *ibid.*  
p. 412.

On tâche à la verité de resoudre, ou au moins d'affoiblir la difficulté prise des endroits favorables au Pélagianisme, en disant qu'il se peut faire que S. Prosper ait travaillé à cet Ouvrage, avant que d'être assez instruit sur la grace. Mais cette réponse ne se peut soutenir en lui attribuant, comme l'on fait, le Poëme d'un mari à sa femme, qu'il composa aussi dans sa jeunesse, ainsi qu'on le suppose. Car l'Auteur de ce dernier poëme y enseigne sur la grace une doctrine fort bien soutenue.

On peut ajouter à cela qu'il y a une différence bien sensible entre le style de ces deux pieces. Assurément le Poëme sur la Providence n'approche pas des beautés

de celui d'un mari à sa femme. Celui-ci est plus doux, plus poli, plus concluant, et renferme le secret de dire beaucoup de choses en peu de mots, ce que ne fait pas l'autre.

Outre toutes ces raisons, l'on demeure d'accord que le Poëme sur la Providence fut composé en 416, dix après que les barbares eurent commencé à ravager les Gaules. L'Auteur avant ce temps-là avoit accoutumé de s'exercer à écrire divers Ouvrages. Il avoit été du nombre des prisonniers que les Gots ou les Getes, comme il les nomme, avoient contraint de marcher au milieu de leurs chariots ? et dès-lors il paroît visiblement se distinguer des enfants et se mettre au nombre des hommes faits. Or peut-on dire avec vérité que depuis 407 jusqu'en 416 ces traits conviennent à S. Prosper, qui en 416 n'avoit peut-être pas encore 18 à 20 ans ? De plus, l'Auteur faisant mention de la destruction des Oliviers de son païs, semble insinuer qu'il étoit de Provence : ce qui ne s'accorde pas non plus avec la patrie de S. Prosper. C'est pourquoy M. de Tillemont dans son histoire des Empereurs a mieux aimé donner ce poëme à un Auteur inconnu ; et c'est le sentiment que nous avons suivi, comme le plus probable. Le dernier éditeur de S. Prosper l'a embrassé aussi ; et dès 1565 qui est l'année de l'édition de Louvain, on avoit observé, comme l'on a fait dans la suite, que ce Poëme n'étoit point de S. Prosper, mais de quelque autre Auteur qui expliquoit mal la doctrine de la grace.

4°. *Les deux livres de la vocation des Gentils* ont excité une dispute encore plus célèbre, que nous ne prétendons pas terminer. Le point de la difficulté consiste à sçavoir précisément quel est le véritable Auteur de cet ouvrage. Il y a long-temps qu'on le recherche ; et l'on n'a encore pû le découvrir. D'abord on l'a attribué à S. Ambroise sur la foi de quelques Manuscrits. Ensuite on l'a donné à d'autres : Vossius à Hilaire, dont nous avons une lettre adressée à S. Augustin ; Erasme à Eucher Evêque de Lyon ; d'autres à Prosper Evêque d'Orleans ; quelques-uns à l'Evêque Prosper qui assista au Concile de Carpentras en 527 ; d'autres à quelque Africain, peut-être du nombre de ceux que Genseric chassa en 440, et qui aborderent en Italie ; le P. Quesnel à S. Léon le grand ; en-

Till. ibid. | p. 7.  
730. | Pros. p. 783.  
784.

de prov. v. 33. 34.  
v. 1. 2.

v. 57. 58.

v. 41-43.

v. 30.

Till. Emp. t. 5. p.  
549.

Pros. p. 779. 780.

p. 847-924.

p. 823. 826. Apo.  
des pp. c. 3. p.  
20. 21.

fin le plus grand nombre à S. Prosper d'Aquitaine.

Pros. ibid. | Apo.  
des pp. 1. 4. c. 1.  
p. 2.

Pros. ibid. | Apol.  
ibid. c. 2. p. 6.

Apo. des pp. 1. 1.  
c. 2. p. 5. 6.

Pros. ibid.

Leo, diss. 2. p.  
358-393.

Till. ibid. p. 30.

Antel. de op. Leo.  
p. 113-300.

Mais il n'y a plus proprement aujourd'hui que ces deux derniers sentiments qui subsistent, tous les autres étant tombés pour de justes raisons. En effet quel moien de croire S. Ambroise Auteur de cet Ouvrage, où il est fait mention et de l'hérésie de Pélagé, et des suites qu'elle a eues dans l'Eglise : ce qui n'est arrivé que plusieurs années après la mort de ce Saint? De même comment pouvoir l'attribuer à Prosper Evêque d'Orleans, qui ne se croioit pas même capable d'écrire la vie de S. Anian son prédécesseur, et qui s'adressa pour cet effet à S. Sidoine? Encore moins peut-on le donner à l'autre Evêque Prosper du VI siecle; puisque avant l'an 496 le Pape Gélase cite ces livres comme d'un maître de l'Eglise, qui les avoit écrits depuis assez long-temps. Enfin l'attribution que l'on en fait ou à Hilaire, quel qu'il puisse être, ou à S. Euchèr, n'est qu'une simple conjecture, si l'on en excepte le style qui approche fort de celui de S. Euchèr. De sorte que toute la dispute ne se réduit plus qu'à sçavoir si l'ouvrage en question est ou de S. Léon, ou de S. Prosper, ou bien de quelque autre Auteur inconnu, comme le croit le dernier éditeur de S. Prosper, qui lui fait porter ce titre.

Le P. Quesnel soutient par une longue dissertation que ces deux livres de la vocation des gentils sont du Pape S. Léon; qu'il les a faits avant son Pontificat; mais qu'il n'y a point mis son nom, ce qui a fait que Gélase même n'a point sù qu'ils fussent de lui. La plus forte raison du P. Quesnel est prise de la conformité du style, qui se trouve entre ces livres et les écrits de S. Léon. Mais il est aisé, remarque un sçavant homme, qu'il y eût alors plusieurs personnes et à Rome et ailleurs, qui écrivissent d'une maniere approchante de celle de ce S. Pape. D'ailleurs, quelque chose que l'on puisse dire en faveur de cette opinion, l'on aura toujours de la peine à se persuader que si cet Ouvrage, qui étoit connu dès le V siecle, eût été d'un aussi grand Pape que S. Léon, on eût tardé jusqu'au XVII siecle à le lui attribuer.

D'un autre côté M. Antelmi a fait un Ouvrage encore plus ample que celui du P. Quesnel, pour com-



battre son sentiment, et pour soutenir de nouveau que les livres dont il s'agit, étoient de S. Prosper. Il est certain suivant l'avis des personnes habiles qui ont examiné avec soin ce qui regarde ces deux livres, qu'il n'y a rien qui ne s'accorde fort bien avec la doctrine de S. Prosper, à qui ils sont attribués par Hincmar, et par trois manuscrits fort anciens. Il y a même beaucoup de choses conformes à ce que dit S. Prosper dans ces Ouvrages, particulièrement dans son poëme contre les ingrats. Le temps y convient aussi; puisque ces livres doivent avoir été écrits vers 440. Voilà en peu de mots ce que l'on dit de plus fort, pour établir l'opinion qui les attribuë à nôtre Saint.

Néanmoins tout cela ne forme point une certitude à laquelle nous soions obligés de nous rendre. Car outre que la conformité qui se trouve entre les sentiments de S. Prosper et ceux de l'Auteur de la vocation des gentils, peut fort bien venir de ce que celui-ci possédant la doctrine de l'autre par une lecture assiduë de ses écrits, l'aura fait passer dans son propre Ouvrage, il y a une grande différence entre ces deux écrivains, quant au style et à la maniere de traiter un sujet. 1°. Le traité de la vocation des gentils est plus poli, plus élégant, plus travaillé, que les écrits de S. Prosper. Les périodes en sont moins longues pour l'ordinaire et divisées en des membres plus égaux et plus proportionnés. Il y a plus d'oppositions et plus d'antitheses, soit dans le sens, soit dans les mots; plus de rimes qui paroissent même recherchées. S. Prosper ne prend pas tant de peine à arranger ses mots, et les membres de ses périodes. Et comme il est plus fort dans ses raisonnements et dans ses pensées, aussi la structure de son discours est moins claire, moins nette et moins artificielle. Il a plus de force, et plus de feu; mais l'autre a plus d'art, et plus d'éloquence. 2°. Ils different aussi beaucoup dans la maniere de traiter leur sujet. L'Auteur de la vocation des Gentils dit, qu'il a entrepris cet Ouvrage, comme un exercice d'esprit, et pour expliquer ses pensées touchant la question qu'agitoient les défenseurs de la grace, et les partisans du libre arbitre. Il explique ces matieres plutôt qu'il ne dispute; au lieu que S. Pros-

Apo. des pp. l. 1.  
c. 1-3. p. 2-10.

c. 3. p. 10-11.

Till. ibid. p. 29.  
Apo. des pp. ibid.  
c. 3. p. 19.

Ibid. c. 4. p. 12.

c. 5. p. 13. 18.

p. 19.

c. 4. p. 12-13.

Pros. de voc. l. 1.  
c. 1.

Apo. ibid. c. 4.  
p. 14.

per prend les Sémipélagiens à partie. Celui-là agit en Théologien particulier, celui-ci en chef de parti. L'un écrit comme un homme privé qui dit son avis, l'autre comme une personne publique qui défend la cause commune de l'Eglise. L'un s'exerce, l'autre combat; l'un traite une question d'une manière tranquille; l'autre dans la nécessité de se défendre et d'attaquer, emploie contre ceux qu'il attaque une éloquence mâle et polémique.

Pros. de voc. *ibid.*

A cela l'on peut ajouter que les livres de la vocation des Gentils paroissent avoir été écrits assez longtemps après la dispute, formée entre les Catholiques et les Sémipélagiens. C'est ce que l'Auteur déclare dès l'entrée de son discours. *Inter defensores liberi arbitrii*, dit-il, *et prædicatores gratiæ Dei magna et difficilis dudum vertitur quæstio* : ce qui ne peut convenir à S. Prosper, qui commença à combattre l'erreur des Sémipélagiens dès qu'elle eut osé paroître. D'ailleurs qui croira que ce Saint après avoir triomphé de cette hérésie, sur-tout par les armes qu'il avoit empruntées de S. Augustin, eût ensuite affecté un air de médiateur, en évitant à dessein de citer ce même Pere, comme fait l'Auteur du traité dont nous parlons? Il faut donc convenir que cet Ecrivain n'étant ni S. Léon ni S. Prosper, nous est absolument inconnu.

Pros. p. 933-952.

5°. ' *La lettre à la Vierge Demetriade*, qui peut passer pour un traité de l'humilité Chrétienne, a été aussi attribuée à S. Prosper, conjointement avec le traité de la vocation des Gentils, mais seulement dans l'édition de 1577. Les éditions plus anciennes, comme celle de Sébastien Gryphe de 1539, ne contiennent ni l'un ni l'autre. Sur quoi nous nous contenterons de remarquer après les plus habiles critiques, qu'il y a une si grande conformité de style et de manière d'écrire entre les livres de la vocation des Gentils et la lettre à Demetriade, qu'il y a tout sujet de croire que ces deux ouvrages sont de la même main. Ainsi, comme le traité de la vocation des Gentils ne paroît point être de S. Prosper, on peut conclure pareillement que la lettre à Demetriade n'est point de lui, et cela suffit pour le sujet que nous traitons. Le P. Quesnel, qui a pris à tâche de donner à S. Léon le plus d'ouvrages qu'il a pû, lui attribue encore cette lettre.

Apo. des pp. l. 1.  
c. 5. p. 45. 19.  
Till. *ibid.* p. 30.  
Dupin, t. 4. p. 480.Leo, diss. 4. p.  
418-430.

6°. On peut encore mettre parmi les Ouvrages douteux  
de

de S. Prosper, ' *le recueil des autorités des Papes sur la grace de Dieu et le libre arbitre de l'homme*. Il fut fait, comme l'on croit en 431; ' et l'on a de coutume de le placer à la suite de la lettre du Pape S. Célestin aux Evêques des Gaules en faveur de S. Prosper et d'Hilaire. On y a inséré quelques décrets des Conciles d'Afrique sur la même matière, qui ont été approuvés par les Papes. ' La petite Préface qui est à la tête, montre à quel dessein on fit ce recueil, c'est-à-dire pour l'opposer aux Sémipélagiens, qui s'étoient déclarés ne vouloir suivre sur les matières de la grace, que ce qui auroit été décidé par le S. Siege. On dispute beaucoup sur l'Auteur de ce recueil. ' Les uns le donnent à S. Célestin; mais on fait voir par plusieurs raisons qu'il n'en est pas. ' En effet il est distingué de la lettre de ce S. Pape et par son style, et par la conclusion de la lettre qui le précède. ' Le P. Quesnel s'étend beaucoup pour l'attribuer à S. Léon; ' et M. Antelmi fait une longue dissertation pour prouver qu'il est de S. Prosper. Mais ce que l'on peut dire de plus raisonnable sur ce sujet, ' c'est qu'il est aussi peu important que difficile de sçavoir quelle est la plume qui l'a écrite; ' étant aisé de juger qu'il a été fait par ordre de S. Célestin, qui s'est servi pour cela peut-être de S. Léon, peut-être aussi de S. Prosper, et qu'il a été envoyé dans les Gaules pour l'usage de ce dernier.

Pros. p. 271. 278.

p. 263. 264.

p. 271.

p. 263. 266.

Till. ibid. p. 15.

Leo, diss. 3. p. 394-417.  
a Antel. de op. Leo. p. 1. 84.

Till. ibid.

Dupin. t. 4 p. 86.  
87 | Pros. p. 270.

## § V.

## SES OUVRAGES SUPPOSEZ.

Nous avons cru devoir distinguer les ouvrages douteux attribués à S. Prosper, des ouvrages supposés qui portent son nom. On a pu cependant remarquer, que presque tous ceux dont nous venons de parler dans la classe précédente, pourroient légitimement se rapporter à celle-ci; puisqu'il y a, ce semble, plus de preuves pour les ôter à S. Prosper, que pour les lui donner; si néanmoins nous en exceptons le recueil des autorités des Papes sur la grace. ' Ceux qui portent son nom, quoiqu'ils ne soient pas de lui, ne laissent pas d'être considérables, et célèbres dans l'Eglise.

Till. ibid. p. 23.

Pros. app. p. 1-84.

Spic. t. 3. p. 241.

Till. ibid. p. 29.

Pros. app. p. 1. 2.

Isid. Scrip. c. 12.  
p. 53.  
a Genn. vir. ill. c.  
98.Pros. app. p. 80-  
208.  
a Casd. inst. c. 1.  
p. 539. 2.Casd. in. p. 2.  
p. 46. 2.

Till. ibid. p. 28.

Casd. inst. ibid.

Nolk. de int. Ser.  
c. 9. p. 11.

1°. Le premier, selon l'ordre qu'on leur a donné dans la nouvelle édition de S. Prosper, sont *Les trois livres de la vie contemplative*. Cet ouvrage est cité sous le nom de S. Prosper par divers Conciles, et par plusieurs écrivains du IX<sup>e</sup> siècle, et même dès le milieu du VIII<sup>e</sup> par Chrodegang Evêque de Metz. Cette tradition peut encore remonter plus haut. Car entre les livres dont l'Abbé Ansigise enrichit la bibliothèque de S. Germer au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, ceux de la vie active et contemplative portoient dès-lors le nom de S. Prosper : ce qui fait voir qu'il y avoit déjà long-temps qu'on les lui attribuoit. Mais outre le style diffus et abondant de ce traité, bien différent de l'éloquence forte et serrée de S. Prosper, le P. Sirmond a fait voir par des preuves si convaincantes que ces livres sont de Pomere, qui vivoit à la fin du V<sup>e</sup> siècle, que personne n'en doute plus aujourd'hui. En effet ils lui sont positivement attribués par S. Isidore, <sup>a</sup> et même par Gennade auteur contemporain ; soit que cet article soit de lui, ou d'un autre, il paroît au moins avoir été écrit du vivant de Pomere. Ces livres de la vie contemplative attribués à S. Prosper, ont fait naître le titre presque semblable que l'on a donné au recueil de ses épigrammes dans l'édition de Turin, comme nous l'avons remarqué en son lieu.

2°. L'ouvrage intitulé *Des promesses et des prédictions de Dieu*, <sup>a</sup> a été attribué à S. Prosper dès le VI<sup>e</sup> siècle par Cassiodore, qui en recommande fort la lecture. Il est vrai qu'il ne lui donne pas ce titre ; mais en disant qu'il renferme toutes les autorités de la parole divine sous 153 titres, par rapport aux 153 poissons de l'Evangile, il n'est personne qui ne convienne qu'il entend parler de cet ouvrage. Le même Cassiodore, qui en cite ailleurs quelque chose aussi sous le nom de S. Prosper, témoigne que l'ouvrage étoit intitulé, Avant la Loi, sous la Loi, et sous la grace. C'est-à-dire comment ces promesses avoient été faites avant la Loi, et sous la Loi, et accomplies sous la grace : ce qui faisoit la division de l'ouvrage en trois livres, ou trois parties, quoique dans la suite on l'ait partagé en cinq. Notker le Begue, qui attribué aussi cet ouvrage à S. Prosper, en fait beaucoup d'estime, comme étant une regle

pour l'intelligence de toute l'Écriture.

Mais toutes ces autorités n'empêchent pas que l'on ne soit aujourd'hui persuadé que ce traité n'est point de S. Prosper. Le génie de son auteur, et son style simple, bas et sec, n'ont point de rapport avec la beauté et l'érudition des écrits de notre Saint. On trouve même plusieurs traits dans l'ouvrage, qui montrent que l'auteur étoit un Africain, qui écrivoit après 450 et avant 455. Il suit S. Augustin en plusieurs choses, et le cite quelquefois; mais les Docteurs de Louvain reconnoissent que le texte de l'ouvrage est corrompu et défectueux en divers endroits.

3°. On a prétendu aussi que la chronique que nous avons sous le nom de Tiro Prosper, étoit la véritable chronique de S. Prosper d'Aquitaine. Mais outre que le propre texte de cette pièce où il est parlé de S. Augustin, suffit pour détruire cette opinion, on l'a ruinée par tant d'autres raisons si solides, qu'elle ne peut plus subsister. Et tout ce que l'on pourroit accorder à ceux qui voudroient tâcher de la faire revivre, seroit que c'est la chronique ordinaire de ce Saint, gâtée par un homme très-ignorant dans l'histoire, et aussi ennemi de S. Augustin, que S. Prosper avoit de vénération pour lui.

4°. Nous pouvons mettre au nombre des écrits fausement attribués à S. Prosper les trois derniers que Trithème lui donne dans l'énumération qu'il fait de ses ouvrages : c'est-à-dire un recueil de lettres adressées à diverses personnes; un livre des hommes illustres; et un ouvrage sur la prise de Rome. Ce sont des écrits inconnus aux siècles qui ont précédé Trithème; et il n'est pas assez ancien, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, pour faire fonds sur son témoignage. Il y a même apparence qu'il n'avoit pas vu ces écrits; puisqu'il n'en marque point les commencemens comme des autres.

## § VI.

### ÉDITIONS DE TOUTES SES ŒUVRES.

**P**our finir ce qui regarde les écrits de S. Prosper, il ne nous reste plus qu'à donner le dénombrement des

E e e ij

Pros. app. p. 83-88 | Till. ibid. p. 28-29.

Pros. app. p. 207-210. Till. ibid. p. 24.

Pros. ib. p. 213. p. 207-210 | Till. ibid. p. 734. 735.

p. 25 | Nor. hist. pel. 1. 2. c. 15. p. 278.

Trith. Scrip. C. 164. p. 48.

Dupin, t. 4. p. 431. Till. ibid. p. 30.

- différentes éditions qui ont été faites de toutes ses œuvres, ou de plusieurs ensemble : car nous avons déjà marqué en leurs lieux celles des ouvrages qui ont paru séparément des autres. Le premier recueil que nous connoissions en avoir été publié depuis l'Imprimerie, c'est celui qui fut mis au jour à Paris chez Antoine Augerelle l'an 1534 en un volume in 16, ou dès 1533 selon l'exemplaire que nous en avons vû. Mais il ne contient que la lettre à Rufin, et les réponses aux extraits des Génois. En 1538 Bernardin Stragnini en donna un autre sous le titre d'opuscules de S. Prosper sur la grace et le libre arbitre, en un volume in 8°. Outre les écrits précédents, ce recueil comprend l'ouvrage contre Cassien, les épigrammes, avec la lettre d'Aurele de Carthage, celle de S. Célestin, et les autorités du S. Siege sur la grace et le libre arbitre.
- L'année suivante 1539, Sébastien et non pas Etienne Gryphe imprimeur de Lyon publia une nouvelle édition plus complete des œuvres de S. Prosper, qu'il eut soin de faire revoir sur les manuscrits. Il y ajouta le poëme contre les Ingrats, celui sur la Providence, les réponses aux articles des Gaulois, des Génois, et aux objections de Vincent, le commentaire sur les Pseaumes et les sentences tirées de S. Augustin. Mais il y omit et la lettre de S. Célestin aux Evêques des Gaules, et les autorités des Papes sur la grace et le libre arbitre, lesquelles avoient déjà paru dans le public. Cette édition est en un volume in folio, et datée par erreur de l'an 1534 dans le catalogue des anciens Poëtes Chrétiens, qui est à la tête des poésies de Paulin de Perigueux.
- En 1540 il y eut une autre édition des mêmes œuvres, faite à Cologne chez Heron Alopecius en un volume in 8°. Cette édition contient les mêmes ouvrages que la précédente, et encore ceux-ci qui ne sont pas dans l'autre : Le livre des prédictions et des promesses de Dieu, et les trois livres de la vie contemplative. Le dernier éditeur de S. Prosper n'a point connu cette édition, au moins il n'en dit rien.
- Jean Sotellus Theologien de Louvain en donna une nouvelle, qui parut à Louvain chez Jean Bogard, l'an 1565 en un volume in 4°. Non-seulement l'éditeur y
- Bib. Tell. p. 189.  
2 | Balt. 2. p.  
1001.  
.... S. Pet. Mon.
- Pros. pr. p. 2.
- p. 2. 3.
- Bib. S. Sulp. Bitj  
.... S. Pet. de  
Cul.  
a Syll. poet. Chr.
- Bib. Orat. Clar.
- Bib. Angel | ...  
Bal. t. 1. p. 166.
- Pros. pr. p. 3.

ajouta les deux pieces omises dans l'édition de Lyon, et les autres nouvellement imprimées dans celles de Cologne; mais il l'augmenta encore de la lettre à S. Augustin sur les Sémipélagiens, de deux livres de la vocation des gentils, de la lettre à Demetriade, et des canons du II Concile d'Orange. Il y fait observer que le traité des prédictions et des promesses de Dieu n'est point de Saint Prosper, non plus que le poëme sur la Providence.

On ne dit point cependant que l'édition, dont nous venons de parler, contienne ni le poëme d'un mari à sa femme, ni le livre des Sentences tirées des écrits de S. Augustin, qui avoit pourtant paru dans l'édition de Cologne. Mais Jean Olivier a eu soin de mettre l'un et l'autre dans l'édition qu'il publia à Douai l'an 1577. C'est la date du frontispice du livre, quoique l'on fasse ordinairement cette édition de l'année précédente, qui est la date de l'épître dédicatoire. Cette édition est en un volume in 8°; et le poëme d'un mari à sa femme y est placé et sans titre et sans distinction à la fin des épi-grammes de S. Prosper, comme s'il en faisoit une suite naturelle. Le dernier éditeur de S. Prosper avertit que cette même édition a servi de modele à celles qui ont paru depuis dans le public. Ainsi ce fut encore la même, que l'on renouvela à Cologne l'an 1609 en un volume in 8°, et à Rome l'an 1611, de l'Imprimerie de la Chambre Apostolique.

C'est aussi sur l'édition de Jean Olivier que l'on a inséré les œuvres de S. Prosper dans la Bibliothèque des Peres de Cologne en 1618, d'où elles sont passées dans les autres de Paris et de Lyon. La même édition vit encore le jour séparément à Cologne chez les héritiers de Jean Crithius l'an 1630 en un volume in 8°. Cave en marqué une autre édition de 1639 faite à Lyon. Les œuvres de S. Prosper furent réimprimées à Paris avec les écrits de S. Léon en l'année 1671.

De toutes les éditions que nous venons de marquer, aucune n'approche ni de la beauté, ni de la perfection de celle qu'on a publiée à Paris chez Guillaume Desprez et Jean Desessarts l'an 1711 en un volume in folio. Elle est sans contradiction la plus ample, la plus complete, et la plus méthodique que l'on ait encore vûe de toutes

Bib. S. Vin. Cen.

Pros. pr. p. 4.

Bib. Bol. t. 2. p.  
640.  
Cord. p. 73.... Lug.-Bat. p.  
66. 2.... Orat. Clar | ...  
Miss. Cen.

Cave, p. 282. 2. |

Pros. pr. p. 4.

Bib. S. Vin. Cen.

les œuvres de S. Prosper recueillies ensemble. On y a distribué en trois classes tous les ouvrages qui ont porté son nom. Dans la première on a placé selon l'ordre chronologique tous ceux qui sont indubitablement de nôtre Saint. La seconde classe renferme les ouvrages douteux, et la troisième ceux qu'on lui a fausement attribués, suivant les divers catalogues que nous en avons dressés sur cette même édition. L'on y a inséré la chronique entière de S. Prosper, et la confession imprimée sous son nom dès 1619, lesquelles n'avoient point encore paru dans aucun recueil de ses œuvres.

Afin de répandre plus de jour sur tous les écrits de S. Prosper, on a inséré dans le corps de l'ouvrage la lettre d'Hilaire son collègue à S. Augustin sur les erreurs des Sémipélagiens; les deux livres de la prédestination des Saints, et du don de la persévérance; la 13<sup>e</sup> conférence de Cassien; la lettre de S. Célestin en faveur de S. Prosper et d'Hilaire; les autorités du S. Siège sur la grace; et les Canons du II Concile d'Orange, que l'on trouvoit déjà dans quelques éditions précédentes. A la fin l'on a ajouté le livre entier de la correction et de la grace, avec grand nombre de fragments tirés des autres ouvrages de S. Augustin, surtout contre les Pélagiens, et quelques-uns pris de S. Léon; le tout afin d'éclaircir l'histoire du Sémipélagianisme.

Chaque ouvrage en particulier est précédé par une préface ou avertissement, que l'on a puisé entièrement dans le 16<sup>e</sup> volume des Mémoires de M. de Tillemont, qui ne fut imprimé que l'année suivante, mais dont l'éditeur de S. Prosper a eu communication, comme il paroît visiblement, quoiqu'il n'en parle nulle part. C'est du même ouvrage qu'il a détaché la vie de S. Prosper, qu'il a mise à la tête de son édition, après l'avoir traduite en latin. Enfin les marges de l'ouvrage sont ornées d'une infinité de petites notes très-utiles, et les bas des pages remplis des différentes leçons que l'on a remarquées dans les meilleurs manuscrits, et les éditions les plus correctes, sur lesquelles on a donné celle dont nous parlons. On n'y a point oublié non plus différentes tables, toujours nécessaires dans cette sorte d'ouvrages, comme dans les autres de longue haleine. (xviii.)



## A N O N Y M E ,

AUTEUR DES ACTES DES SS. DONATIEN ET ROGATIEN,  
MARTYRS A NANTES.

Nous avons dans divers recueils les actes du martyr de S. Donatien et de S. Rogatien freres, qui souffrirent à Nantes dans l'Armorique, sous l'Empire de Diocletien et de Maximien-Hercule: ce qui fait un espace de 17 à 18 ans, depuis 286 jusqu'en 304. Mais leur histoire ne fut écrite qu'environ 150 après leur mort, c'est-à-dire vers le milieu de ce V siècle, ou dix à quinze ans après, comme il paroît par le style étudié dont l'auteur s'est servi, et par les reflexions qui semblent être plutôt de lui que des Saints Martyrs. On remarque en effet que les discours, sur-tout ceux du Juge, sont trop longs, pour que cette histoire puisse passer pour originale.

Act. Mar. p. 296.  
n. 2.

Bail. 24 mai, tab.  
crit.

Till. H. E. t. 4.  
p. 732.

Cependant quoiqu'elle ne soit écrite que durant la paix de l'Eglise, cela n'empêche pas qu'elle ne soit estimée sincère, et grave, tant pour le style que pour les pensées. Il ne s'y trouve point de faits extraordinaires et incroyables. Elle est même bien écrite, et avec beaucoup de piété: de sorte que, si elle n'est pas tout-à-fait originale, elle paroît néanmoins être de quelque personne habile, pieuse et éloquente du V siècle. Mais on ne croit pas aussi que son auteur soit plus ancien. On ne sauroit dire si S. Grégoire de Tours avoit eu connoissance de cette histoire, parce qu'il ne fait que nommer les Saints Martyrs, et dire qu'ils furent égorgés pour J. C. dans la Ville de Nantes.

Bail. ibid.

Till. ibid.

p. 491.

Gr. T. gl. M. c.  
60. p. 790.

L'auteur la commence par détailler les motifs qu'il a eus de l'écrire. C'est, dit-il, que la lecture des ouvrages de cette nature est utile pour le salut des Fidèles. Car en lisant attentivement les actes des Martyrs, et en comprenant combien il est avantageux de mourir pour J. C. l'on s'y excite par le desir d'imiter ceux qui sont morts pour lui, et l'on se porte volontiers à célébrer

Act. Mart. p. 293.  
296. n. 1.

p. 296. n. 2 | p.  
298. n. 5.

p. 298. n. 5.

Sur. 24. mai. p.  
385-387.Boll. 24. mai.  
p. 279. n. 1.

p. 280-281.

p. 279. n. 1.

Act. Mart. p. 294.  
n. 1.

p. 295-278.

leurs fêtes avec vénération. ' Il y marque que la foi de l'Eglise a toujours été, que le martyr supplée au défaut du baptême, comme il arriva en la personne de S. Rogatien. ' Il y a laissé aussi des traits de ses sentiments sur la grace, en faisant dire à S. Donatien dans la priere qu'il fit pour son saint frere, que Dieu leur avoit accordé la grace de choisir l'état du Christianisme, mais qu'il s'étoit reservé à lui seul le pouvoir de faire le reste.

' Surius paroît être le premier qui nous ait donné ces actes en leur entier. Il observe qu'ils s'accordent avec les plus anciens Martyrologes. ' Il s'en trouve quelques fragments dans Mombritius, et dans l'office propre des Saints Martyrs, imprimé en 1523 pour l'usage de l'Eglise de Nantes. Après Surius, ' les continuateurs de Bollandus nous ont donné de nouveau les mêmes actes, ' qu'ils ont eu soin de revoir sur deux anciens manuscrits. ' Enfin Dom Thierru Ruinart les aiant collationnés à son tour sur d'autres manuscrits, ' les a insérés dans son recueil des actes choisis et sincerés des premiers Martyrs.

## L I V I U S ,

POETE CHRETIEN.

Leo, t. 1. p. 740.  
c. 11.

Les habitudes de Livius font juger qu'il étoit de la Ville d'Arles en Provence. Il est au moins certain qu'il y faisoit quelquefois sa résidence, soit à cause de sa famille, soit pour l'exercice de quelque charge, ou dignité. C'est ce que l'on tire du peu que nous en apprend S. Honorat dans la vie de S. Hilaire d'Arles. ' On y voit qu'il joint Livius à ces autres illustres Scavants, Silvius, Eusebe, Domnule, qui assistoient souvent aux prédications du Saint, et à l'occasion desquels il relevoit son style d'une maniere admirable, afin de parler en leur présence avec une éloquence digne de leur scavoir. Livius en particulier devint si zélé partisan de l'éloquence du Saint Prélat, qu'il ne faisoit pas difficulté de dire hautement, que si S. Hilaire eût paru dans le monde

avant

avant S. Augustin, celui-ci auroit passé pour son inférieur en esprit et en élocution.

S. Honorat en citant le témoignage de Livius à cette occasion, lui donne les titres de Poète et d'écrivain célèbre, sans nous en apprendre davantage, ni rien spécifier de ses écrits, que le malheur des temps nous a enlevés avec tant d'autres.

On voit par là que Livius fleurissoit dès le temps de S. Hilaire d'Arles avant le milieu de ce siècle. Il ne nous paroît pas y avoir assez de fondement, pour dire que Livius, dont nous parlons, soit celui que Saint Sidoine met au nombre des personnes illustres, qui peu après le milieu du même siècle faisoient par leur savoir et leurs dignités l'ornement et les délices de la Ville de Narbone. Il est vrai que l'on pourroit croire que Livius auroit quitté le séjour d'Arles, où il demeurait du temps de Saint Hilaire, pour aller s'établir à Narbone vers le milieu de ce siècle. Il est encore vrai que S. Sidoine qui l'y avoit visité vers 461 avant qu'il fût Evêque de Clermont, lui donne un rang distingué dans l'énumération des illustres citoïens de Narbone, le nommant le troisième après l'Evêque du lieu, et immédiatement avant le célèbre Léon Ministre du Roi Euric. Enfin il est vrai que dans le récit qu'il nous laisse du bon accueil qu'on lui fit dans cette Ville, il marque les entretiens d'érudition, et les livres : ce qui joint à la circonstance des temps, pourroit insinuer que Livius dont saint Honorat fait l'éloge, est le même que celui dont parle S. Sidoine. Mais aussi il faut observer que ce dernier, en parlant de Livius en particulier, ne fait que relever la magnificence de ses bâtimens, sans nous rien dire ni de son érudition, ni de son talent pour la poésie. Peut-on croire que S. Sidoine eût oublié ces particularités dans un poème fait exprès pour relever le mérite des Sçavants de Narbone, si Livius qu'il y nomme, étoit véritablement le Poète et l'Auteur célèbre que cite S. Honorat de Marseille ?

La mere de Ponce Léonce, le premier Seigneur d'Aquitaine sans contradiction, qui descendoit de Ponce Paulin, étoit une Livia, qui semble avoir vécu encore du temps que S. Sidoine étoit Evêque de Clermont, après

*Tome II*

F f f

Ibid.

Sid. car. 23. v.  
436. 443.

Leo, ibid.

Sid. S. l. 8. ep.  
12. p. 1081. 1082 |  
ep. 11. p. 1075 |  
car. 22. 117.

l'an 471. Mais nous ne saurions dire si elle étoit de la famille ou de Livius d'Arles, ou de Livius de Narbone.

## CONCILE A L'OCCASION D'UN EVÊQUE

ORDONNÉ A DIE PAR SAINT MAMERT.

ON ne sait pas précisément en quel lieu s'assembla ce Concile. Quelques-uns par conjecture le mettent à Arles, parce que ce fut Léonce Evêque de cette Ville qui fut chargé de le convoquer, et d'y présider. Mais tous ceux auxquels ont présidé les Evêques de cette Metropole, ne se sont pas tenus dans le lieu de leur résidence. Nous avons vû S. Hilaire à la tête de deux de ces Conciles assemblés l'un à Riès, l'autre au diocèse d'Orange. Celui dont nous parlons devoit se tenir plus naturellement à Die qu'à Arles, comme l'on en conviendra par la suite. L'époque de sa célébration n'est point marquée; mais elle se doit prendre des dates de deux lettres du Pape Hilaire, dont l'une le précéda, et l'autre le suivit de près. La première est du 10<sup>e</sup> d'Octobre 463, la seconde du 24<sup>e</sup> de Fevrier de l'année suivante: ainsi le Concile put se tenir ou à la fin de 463, ou au commencement de 464.

Vingt-un Evêques y assisterent, en y comprenant Léonce qui y présida. Ils sont tous nommés dans cette seconde lettre du Pape, qui leur est adressée, excepté Antoine qui en fut le porteur, après l'avoir été de celle du Concile au Pape. Ces Evêques sont Léonce d'Arles, Ingenuus d'Ambrun, Eustase de Marseille, Fontée de Vaison, Veran de Vence, Fauste de Riès, Aùxane d'Aix ou de Nice, Auxone, ou Ausone de Viviers, Paul de Châlons sur Saone, Memorial de Digne, Eutrope d'Orange, et dix autres dont on ignore les sieges, Victure, Ydace, Vivence, Eulale, Procule, Céleste, Project, Avitien, Urse et Antoine. Ils étoient tous des cinq provinces des Gaules, que l'Evêque d'Arles étoit en droit d'assembler pour les Conciles annuels, c'est-à-dire de la Viennoise, de la Lyonoise, des deux Narbonoises, et des Alpes.

Le sujet de la convocation de ce Concile, fut l'ordination d'un Evêque à Die, faite par S. Mamert de

Conc. supp. p.  
34. 1.

Conc. t. 4. p.  
1044.  
p. 1047.

p. 1045.

p. 1044 | 1045.

p. 1045 | Gal. Chr.  
vet. t. 2. p. 554.

Conc. p. 1045.

p. 1044.

p. 1043-1047.

Vienne. Nous avons parlé ailleurs de l'ancienne dispute entre cette Métropole, et celle d'Arles au sujet de la juridiction. Originellement Die et quelques autres Eglises voisines étoient sous Vienne ; mais le Pape Zosime jugea à propos sur la fin de l'an 417, de les en soustraire pour les mettre sous Arles. Cela continua jusqu'à ce que S. Léon vers 445 les rendit à Vienne, et voulut que cette Eglise fut Métropole d'Arles même et de toute la Province. Mais dès 450 le même Pape rétablit les choses à peu près comme elles étoient auparavant.

Nonobstant ce règlement de S. Léon, S. Mamert ordonna en 463 un Evêque à Die. Peut-être ne crut-il pas que cette dernière ordonnance de S. Léon pût frustrer son Eglise du droit qu'elle avoit anciennement sur Die, et que ce même Pape lui avoit rendu, après que d'autres le lui avoient ôté. Peut-être aussi se trouva-t-il obligé de ne se pas refuser aux besoins d'une église sans Pasteur dans la conjoncture fâcheuse où elle étoit ; car il paroît que Die appartenoit alors aussi bien que Vienne aux Bourguignons. Ainsi le commerce n'en étoit pas si libre avec Arles, qui demuroit encore soumise aux Romains ; et il pouvoit y avoir à craindre que si l'on tarδοit à y ordonner un Evêque, les Bourguignons qui étoient Ariens n'y en missent un de leur secte, comme les Visigots s'efforçoient de faire ailleurs dans les Gaules. C'est ce que la suite donne à juger assez naturellement.

Quoi qu'il en soit, le Général Gonduic, <sup>a</sup> c'est-à-dire Gondiac Roi des Bourguignons, <sup>b</sup> fut le premier qui se plaignit au Pape Hilaire de ce que S. Mamert avoit ordonné un Evêque à Die. Il prétendoit que le Saint s'étoit rendu maître de la ville, comme un ennemi, et qu'il avoit donné un Evêque aux Diocésains malgré eux. Sur cela le Pape écrivit le 10<sup>e</sup> d'Octobre à Léonce Evêque d'Arles, pour lui témoigner son étonnement de ce qu'il ne lui avoit rien mandé de cette entreprise de l'Evêque de Vienne sur ses droits. Il lui enjoit donc d'assembler son Concile pour y examiner l'action de S. Mamert, et l'obliger d'en rendre raison. Enfin il veut que tout le Concile lui mande ensuite la vérité du fait, afin qu'il ordonne ce que le S. Esprit lui dictera. Il est néanmoins assez étonnant de voir que le Pape charge

Conc. p. 1043.

Till. H. Ec. t. 16,  
p. 105.Conc. ibid.  
<sup>a</sup> Till. ibid.  
<sup>b</sup> Conc. ibid.

p. 1044.

p. 1043. 1044.

p. 1044.

- Till. *ibid.* p. 106. de cette commission ' Léonce qui étoit proprement la partie de S. Mamert en cette rencontre.
- Conc. p. 1044. 1045. ' Le Concile se tint, comme nous avons dit d'abord, et dressa une relation de cette grande affaire, qu'il envoia avec une lettre Synodique au Pape, par l'Evêque Antoine qu'il lui députa à Rome. Nous ne savons point tout ce qui se passa dans cette assemblée, parce que les Actes n'en sont pas venus jusqu'à nous.
- p. 1044. 1046. Mais il paroît ' par les lettres du Pape aux Evêques des cinq Provinces que nous avons nommées, que les Peres du Concile ne firent qu'instruire le Procès, sans porter de jugement contre S. Mamert, parce qu'apparemment ils jugerent qu'il n'y avoit pas de sujet. Il semble aussi qu'ils laisserent la décision de cette affaire au Pape; car ' Hilaire dans une de ses lettres marque qu'il differe de prononcer une Sentence proportionnée à la peine que méritoit la faute de S. Mamert.
- p. 1044. Il se borna cependant ' à écrire deux lettres sur cette affaire datées du 24<sup>e</sup> ou 25<sup>e</sup> de Fevrier 464, l'une à tous les Evêques des cinq Provinces, et l'autre aux 20 Evêques qui avoient assisté au Concile. Il envoia l'une et l'autre par l'Evêque Antoine leur député, qui faisoit le 21<sup>e</sup> Prélat de cette assemblée. ' La premiere est pour se plaindre de S. Mamert, et pour apprendre en peu de mots à tous les Evêques de ces Provinces, ce qu'il avoit fait touchant l'Eglise de Die. Du reste, il les exhorte à ne pas entreprendre les uns sur les autres, et sur-tout à se soumettre à l'autorité qu'il avoit donnée dès auparavant à l'Evêque d'Arles d'assembler tous les ans des Conciles des cinq Provinces.
- p. 1045-1047. ' Dans la seconde lettre Hilaire se réduit à se plaindre, de ce que S. Mamert avoit entrepris sur le droit attribué à Arles par S. Léon. ' Il s'autorise en cela des loix que les Princes Chrétiens, ' c'est-à-dire plutôt de la loi que l'Empereur Valentinien III ' avoit faite, pour assujettir tous les Evêques à celui de Rome. Il déclare néanmoins que pour la conservation de la paix il veut bien ne point punir S. Mamert, pourvû qu'il fasse satisfaction de sa faute, et qu'il promette qu'il n'y tombera plus à l'avenir. ' Il exige encore qu'il observe inviolablement sous peine de déposition les reglemens faits par le S.
- p. 1044. 1045. 1047.
- p. 1046.
- Till. *ibid.* p. 106.
- Conc. *ibid.*
- p. 1047.

Siege. ' Hilaire témoigne qu'il a écrit aussi sur cette affaire à Veran Evêque de Vence, l'un des Prélats du Concile, de sommer S. Mamert en son nom, de donner cette parole; ajoutant que s'il refusoit de la donner, ' ou qu'après l'avoir donnée, lui ou ses successeurs venoient à la violer, les quatre Eglises laissées à Vienne par S. Léon, seroient soumises à la juridiction d'Arles. ' Pour ce qui est de l'Evêque que S. Mamert avoit ordonné à Die, il déclare qu'il méritoit bien d'être déposé. Mais il laisse cela à la discretion de Léonce, témoignant néanmoins assez que son intention étoit que Léonce le confirmât.

p. 1046.

p. 1047.

p. 1016.

En tout cela ' le Pape n'accuse point S. Mamert ni de violence ni d'hostilité, et ne le charge point d'avoir rien fait contre la volonté de ceux de Die. Ainsi les crimes qu'on lui imputoit, n'étoient apparemment que le zele avec lequel il avoit résisté au parti de quelques ambitieux soutenu par Gondiac, ou à la faction de Gondiac même, qui pouvoit tendre à mettre à Die un Evêque Arien. Ce qui peut encore beaucoup servir à la justification de S. Mamert, ' c'est que l'Eglise de Die est toujours demeurée dans la suite sous la Metropole de Vienne. Nous ne savons rien davantage d'intéressant sur cette affaire, qui fit plus d'éclat dans l'Eglise qu'elle n'y causa d'édification. (XIX.)

Till. ibid.

Conc. sup. p. 34.  
1.

## V I N C E N T ,

PRÊTRE EN PROVENCE.

' VINCENT Prêtre Gaulois, mais différent du Moine de Lerins, qui étoit de même nom, et revêtu de la même dignité, fleurissoit en même temps que lui, c'est-à-dire après les premières années du V Siècle. ' On croit que ce peut être le même que le Prêtre Vincent, qui en 439 assista au Concile de Riès, au nom de Constantin ou Constantien, qui pouvoit être Evêque de Die. ' Gennade qui l'avoit connu, assure qu'il étoit habile dans les Saintes Ecritures, et qu'il

Genn. vit. ill. c.  
80 | c. 64.Till. H. E. t. 16.  
p. 13.

Genn. ibid. c. 80.

Genn. c. 100.

Till. *ibid.* | Pros.  
p. 227. 228.Genn. *ibid.*

not. p. 35.

Pros. *ob.* Vinc. p.  
229-240.Till. *ibid.* | Pros.  
p. 227. 228.

avoit acquis une grande politesse, et une grande facilité d'écrire par l'habitude et l'application à la lecture. Il paroît que Vincent a vécu fort avant dans ce V Siecle, puisqu'il étoit particulièrement connu de Gennade, qui a vécu lui-même au moins jusqu'au Pontificat du Pape Gélase en 492. C'est pourquoi nous croïons devoir lui prolonger la vie jusqu'en 465; n'y aiant rien qui empêche qu'il ait vécu jusques-là, et même encore plus avant. Dans cette supposition il ne doit point paroître extraordinaire que Gennade ait vû un homme qui écrivoit en 430, comme nous allons dire après plusieurs Auteurs. Nous verrons encore la même chose en la personne du célèbre Salvien, et en celle de Fauste Evêque de Riès.

Vincent avoit entrepris un Ouvrage sur les Pseaumes, dont il avoit lû quelque chose en présence de Gennade à un homme de Dieu nommé Cannat; promettant que si Dieu lui donnoit du temps et de la santé, il écriroit de même sur tout le Pseautier. Mais aujourd'hui il ne se trouve nulle part aucun fragment de ce commentaire.

On attribué à Vincent dont nous parlons, un autre Ouvrage dans lequel il attaquoit et la doctrine de S. Augustin, et la réputation de ses défenseurs. Ce sont les objections qui parurent vers 430 sous le nom d'un Vincent, et que S. Prosper réfuta, comme nous l'avons dit. Il seroit inutile et ennuyeux de répéter ici l'idée que nous avons donnée de ces objections, et de la maniere qu'elles furent réfutées. Seulement nous remarquerons que le Cardinal Noris, et les autres qui regardent Vincent de Lerins comme un zélé Sémipélagien, le font Auteur de ces objections.

Mais ceux qui ont une meilleure opinion de sa doctrine, s'accordent à chercher un autre Vincent, pour lui donner ce fameux écrit. Baronius, et d'autres après lui croient qu'elles peuvent être de celui dont il est ici question. M. de Tillemont et le dernier éditeur de S. Prosper ne trouvent point de difficulté à soutenir ce sentiment, qui paroît favorisé par les éloges que donne Gennade au même Vincent. Car cet écrivain louë ordinairement assez ceux qui n'aimoient pas S. Augustin,



non plus qu'il ne l'aimoit pas lui-même.

Cependant à dire le vrai, ce n'est là qu'une simple conjecture ; et l'on ne voit pas plus de preuves décisives pour attribuer ces objections à Vincent dont nous parlons ici, que nous avons montré y en avoir pour le donner à Vincent de Lerins. De sorte que nous avoüons que l'on a presque autant de fondement de les attribuer à l'un qu'à l'autre : avec cette différence néanmoins qu'il y a plus de préjugés pour les croire de Vincent de Lerins que de l'autre Vincent. Elles sont au nombre de seize, comme on l'a déjà dit ailleurs, et forment autant de propositions, que S. Prosper a placées à la tête de chaque réponse qu'il y a faite.

Cave, p. 274.

Pros. p. 229-240.

Le P. Seraphim Piccinardi de l'ordre de S. Dominique dans ses amples prolégomenes sur le *Prædestinatus*, Ouvrage anonyme publié par le P. Sirmond, prétend que cet écrit est ou de Vincent qui fait le sujet de cet éloge, ou de Vincent Victor contre lequel S. Augustin a été obligé d'écrire. Mais nous avons déjà suffisamment montré sur l'article d'Arnohe le jeune ce que l'on peut le plus raisonnablement penser de ce fameux Ouvrage et de son Auteur. Nous nous bornons à dire ici, que quand même nous aurions des preuves décisives que les objections qui portent le nom de Vincent, seroient de celui dont nous parlons, il ne seroit pas certain pour cela qu'il fût l'Auteur du *Prædestinatus*. Ce ne seroit tout au plus qu'une simple conjecture, beaucoup moins fondée que celle que l'on fait sur Arnohe, à qui nous avons fait voir que cette piece convient mieux qu'à tout autre Ecrivain.

Oud. Scri. t. 1.  
p. 1245. 1246.

---

## I CONCILE DE VENNES.

L'EPOQUE de ce Concile n'est point marquée dans ses Actes. Mais on conjecture avec beaucoup de fondement sur les noms des Evêques qui s'y trouverent, et dont quelques-uns avoient déjà assisté au Concile de Tours en 461, qu'il se tint en l'année 465. L'occasion en fut comme celle de plusieurs autres Conciles, l'ordination d'un nouvel Evêque pour l'Eglise de Vennes dans l'Armorique, au-

Conc. t. 4. p. 1037 |  
Till. H. E. t. 16.  
p. 401.

Conc. p. 1034.

p. 1057 | Till. p.  
40. 1773.

jourd'hui la petite Bretagne. S. Perpetüe Evêque de Tours et Metropolitain de la Province, s'y étant rendu pour cette ordination, avec Paterne et Albin Evêques de Quimper et de Treguier, comme l'on croit, Athenie de Rennes, et Nuneque de Nantes, qui avoit succédé depuis peu à Eusebe que nous avons vû parmi les Peres du I Concile de Tours, ils ordonnerent Libéral pour remplir le Siege vacant de cette Eglise.

Conc. p. 1054.

p. 1053.

p. 1054.

p. 1055.

p. 1053.-1057.

Conc. t. 4. p. 1389.  
1390.

' Ensuite les six Prélats considérant que des Evêques ne doivent point avoir d'autres pensées ni d'autre soin, sur-tout lorsqu'ils se trouvent assemblés, que de ce qui regarde la Religion, pour le maintien de laquelle il n'y a point d'autre secours à espérer, ils résolurent de faire quelques Statuts, ou pour regler des choses qui ne l'avoient pas encore été, ou pour réformer des abus qui s'étoient glissés dans la discipline. Les motifs qu'ils donnent de leur résolution, sont remarquables, et dignes de la pieté de S. Perpetüe, qui présida à ce Concile. Ils disent donc qu'ils ont jugé à propos de faire ces reglements ensemble, lorsqu'ils avoient avec eux l'esprit de J. C. parce que si chaque particulier se faisoit des regles selon sa volonté, il étoit à craindre ou qu'il ne se trompât par ignorance, ou par défaut de lumière, ou qu'il ne s'égarât encore plus dangereusement en suivant son orgueil et sa passion; et qu'ainsi ce que chacun auroit fait sans la participation de ses freres, ne pût être justement désapprouvé de tous les autres. D'ailleurs que la discipline Ecclésiastique est un dépôt qui leur est confié, et qu'ils seroient coupables, s'ils négligeoient de corriger les abus qui s'y glissent. Ce fut sur ces considerations qu'ils dresserent seize Canons, plusieurs desquels ne font que répéter ce qui avoit été déjà réglé dans les deux premiers Conciles d'Angers et de Tours, soit pour le moderer ou pour l'éclaircir.

' Le Concile d'Agde qui se tint au commencement du siecle suivant, inséra parmi ses Canons plusieurs de ceux du Concile de Vennes dont nous parlons, mais sans le nommer. Il y copie presque de mot à mot ceux qui regardent les homicides et les faux témoins, les Clercs et les Moines vagabonds, les cellules séparées accordées aux Moines, la pluralité de Monasteres entre les mains d'un même Abbé, les défenses faites aux  
ecclesiastiques

Ecclesiastiques de se trouver aux Nôces, de manger chez les Juifs, de s'adonner au vin, et d'user de l'art de deviner nommé le sort des Saints.

' Comme S. Victoire, ou Victure du Mans, Talase d'Angers, tous deux Evêques dans la province de Tours, n'avoient pu se trouver au Concile de Vennes, les Pères leur envoient les décrets avec une lettre qui est à la tête. ' Ils les y prient, s'ils jugent que leurs régle-  
p. 1054. 1055.  
 ments méritent leur approbation, de les appuyer de leur autorité, et de s'y conformer dans la suite. ' Ils finissent leur lettre synodique en priant Dieu de les conserver pour le bien de son Eglise. Libéral signe le dernier de tous, et c'est une forte preuve qu'il est l'Evêque de Vennes nouvellement ordonné, ' comme le soutient M. de Tillemont contre l'opinion de plusieurs autres, qui prétendent sans nul fondement que ce fut Paterne. Ce Libéral non plus que Paterne et Albin ne se trouvent point aujourd'hui dans le catalogue des Evêques de Bretagne, où néanmoins l'on a inséré bien d'autres qui ne sont point connus dans l'antiquité.

' Les Actes du Concile de Vennes sont insérés dans les collections générales des Conciles et dans le recueil particulier de ceux des Gaules par le P. Sirmond.  
Conc. t. 4. p. 1054-1637. | G. t. 1. p. 137-140. | R. t. 9. 490-498.

## S . L O U P ,

EVÊQUE DE BAIEUX.

LES commencements de l'histoire de l'Eglise de Baïeux sont si obscurs que l'on ne sçait presque rien des premiers Evêques qui ont gouverné cette Eglise. ' On croit qu'elle commença à en avoir avec presque toutes les autres Eglises de la Province, dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, et que S. Loup en fut le troisième, ' ou le quatrième selon d'autres, <sup>a</sup> Les continuateurs de Bollandus promettent de nous donner au 25<sup>e</sup> jour de Novembre ce qu'ils ont pu recouvrer de sa vie. Mais il paroît par l'extrait qu'ils en ont déjà publié, qu'elle n'est

Bol. 16. mai. p. 619. n. 4.

Gall. Chr. vet. t. 2. p. 332. 2.  
<sup>a</sup> Boll. ibid. p. 618. n. 4.

point originale et qu'il y a lieu de douter si l'on y peut fonder quelque chose.

ibid.

'Selon cette vie S. Loup étoit originaire, ou même né dans le territoire de la Ville de Baïeux. Il fut baptisé, et appliqué aux études par S. Ruffinien Evêque du lieu, qui l'ordonna ensuite Diacre. Au moment qu'il lui conféroit cet ordre, un nommé Etienne qui fut ordonné avec lui, dit au Saint Evêque que celui qui ordonnoit Diacre, seroit un jour son successeur. L'événement vérifia cette prédiction. S. Ruffinien étant mort, Loup du consentement unanime du clergé et de tout le peuple fût élu pour remplir sa place, et consacré par Silvestre Evêque de Rouen, et Métropolitain de la Province. Un autre monument qui n'est pas plus ancien que la vie de S. Loup, et qui le qualifie un Prélat d'une sainteté admirable, marque le temps de son Episcopat par le Regne du Général Gilles dans les Gaules: ce que l'on rapporte à l'an 458. 'Messieurs de Sainte Marthe supposent que nôtre Saint vèquit au moins jusqu'en 465.

p. 619. n. 4.

Gall. Chr. ibid.

Mart. Gall. p. 780.  
781.

Son nom est marqué au 25<sup>e</sup> jour d'Octobre dans le Martyrologe de France, avec un assez long éloge, qui ne s'accorde pas dans quelques circonstances avec ce que nous en venons de rapporter.

Gall. Chr. ibid. |  
Till. H. E. t. 4. p.  
488.

'On prétend que S. Loup écrivit vers 460 la vie de Renobert, ou Raimbert, premier du nom, l'un de ses prédécesseurs. Mais cette histoire ne paroît nulle part; et l'on croit même que nous ne l'avons point; à moins que ceux qui attribuent cet Ouvrage, ne l'aient confondu avec la légende de S. Raimbert ou Renobert second du nom, qui ne gouvernoit l'Eglise de Baïeux qu'au commencement du VII<sup>e</sup> siècle. En ce cas l'erreur seroit grossiere pour plus d'une raison. Car outre la distance des temps, cette Légende n'est qu'un tissu d'impostures, et une

Bail. 16. mai. 274.  
275. | tab. crit.

Boll. ibid. p. 618.  
n. 2. 3.

suite de fables imaginées sous le nom de S. Loup. 'On la croit du même imposteur qui s'est émancipé de retoucher l'histoire de la translation du même Saint, et qui s'est caché sous le nom de Joseph, en se qualifiant Prêtre, Chancelier du Roi d'Aquitaine, et Précepteur du Roi Louïs. Les continuateurs de Bollandus l'ont jugée si mauvaise, qu'ils l'ont regardée comme indigne d'entrer dans leur recueil. (xx.)

## VICTORIUS,

POETE.

VICTORIUS, 'Gaulois de Nation, comme il paroît par S. Sidoine, étoit un poëte célèbre après le milieu de ce V siecle.' On nous le représente comme un homme d'un mérite extraordinaire, et d'une érudition universelle, *vir ut egregius, sic undecumque doctissimus*. Il avoit un talent pour réüssir en tout ce qu'il entreprenoit; mais il excelloit en particulier à faire des vers, "*cum cœtera potenter, tum potentissimè condidit versus*". Avant que S. Sidoine fût élevé à l'Episcopat, il faisoit tant de cas des Poësies de Victorius, qu'il n'oublia rien pour les avoir après sa mort. Ce fut dans ce dessein qu'il écrivit la lettre que nous avons encore, à Sacerdos et à Justin, neveux de nôtre Poëte, 'qui faisoient alors leur demeure dans le Gevaudan, qui paroît avoir été leur Patrie et celle de leur oncle.' Il leur représente que le soin qu'il a toujours pris dès son enfance, de cultiver les belles lettres, lui donne droit à l'héritage de Victorius. De sorte qu'il étoit juste qu'eux en qualité de ses plus proches parens, héritassent de ses biens; mais que lui Sidoine en qualité de Poëte, devoit hériter de ses Poësies. Cette lettre qui serviroit à fixer l'époque de la mort de Victorius, si l'on en sçavoit la date, a été écrite certainement quelque temps avant que S. Sidoine renonçât aux amusements de la Poësie, et ainsi vers 465 ou 466.

Il n'y a presque pas lieu de douter que ce ne soit du même Poëte, que parle S. Sidoine, lorsque comparant Sapaude Professeur des belles lettres dans la Ville de Vienne, aux plus habiles Poëtes et Orateurs qui l'avoient précédé, il dit qu'il possédoit la douceur de Victorius.

Mais il s'en faut de beaucoup qu'il y ait autant de fondement, pour juger que ce Victorius est le même que l'Auteur du Cycle pascal, dont nous donnerons bientôt l'éloge, comme deux sçavants hommes entre les

Sid. S. l. 5. ep. 21. p. 996. | car. 24. v. 23. 30.

l. 5. ep. 21. p. 96.

car. 24. v. 23. 30.

l. 5. ep. 21.

l. 5. ep. 10. p. 983.

Sir. in. Sid. p. 995. | Till. H. E. t. 16. p. 206.

modernes l'ont pensé. En effet outre qu'il ne paroît par nul monument, non pas même par ce qui nous reste de l'Auteur du Cycle pascal, qu'il se mêlât de Poésie, ce qui faisoit le caractere particulier de l'autre, il est très-probable qu'il finit ses jours à Rome, peut-être après l'an 470, comme on le verra dans la suite. Or quelle apparence que S. Sidoine pour avoir les écrits d'une personne morte à Rome, se soit adressé à d'autres qui demeuroient dans le Gevaudan? Il est donc vrai de dire que l'opinion qui confond ces deux Victorius, n'est uniquement fondée que sur la convenance des temps, et la conformité des noms : ce qui ne suffit pas, lorsque les caracteres des personnes ne sont pas les mêmes.

Il ne nous reste plus rien aujourd'hui des Poésies de Victorius; et nous ne savons ni sur quel sujet il a travaillé, ni en quel genre il a écrit. On doit être surpris de ce que S. Sidoine, qui se déclare son grand partisan, l'ait oublié dans l'énumération des plus célèbres Poètes.

## ANONYME,

AUTEUR DES ACTES DE S. JULIEN MARTYR.

LES Actes de S. Julien Martyr à Brioude en Auvergne, ne sont pas considerables pour leur longueur; mais ils méritent nôtre estime pour leur antiquité. En effet leur style, et quelques circonstances qu'ils rapportent, font voir qu'ils sont anciens. Lorsqu'ils furent écrits, il y avoit encore une tradition fort connue du martyre du Saint. Ce fut pour la conserver à la posterité, et pour empêcher que la mémoire de S. Julien ne s'effacât avec le temps, que l'on entreprit de les écrire. Il semble par-là que ce sont les premiers Actes de ce Saint Martyr, qui aient été écrits. Ainsi l'on croit qu'ils sont plus anciens que S. Grégoire de Tours, c'est-à-dire que le VI siecle, et que ce sont les mêmes qui se lisoient publiquement alors dans l'Eglise de Brioude, pour laquelle ils paroissent avoir été composés. A quelques points près, ils s'accordent assez bien avec le même S. Grégoire, qui pa-

Till. H. E. t. 5. p.  
699.  
Lab. nov. bib. t. 2.  
p. 568.

Till. *ibid.*

roît en avoir tiré une partie de ce qu'il dit du S. Martyr aux chapitres 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>. Ces Actes peuvent bien avoir été écrits, ou du temps même de S. Germain d'Auxerre, ou peu après lui entre le milieu et la fin de ce V siècle, avant l'an 474. Cette époque est fondée sur ce que ce fut vers ce temps, que S. Mamert Evêque de Vienne trouva le Chef de S. Julien, de quoi ces Actes ne parlent point, et ce qu'il semble qu'ils n'auroient pas oublié. Lorsqu'on mit la main à cet écrit, on avoit déjà bâti sur le tombeau du Saint martyr une Eglise magnifique. Leur Auteur étoit une personne de piété, et d'Auvergne même, comme il paroît par la maniere dont elle parle de S. Julien, en le qualifiant le Patron particulier de son païs, *peculiaris Patroni nostri*.

Sid. l. 7. ep. l. p. 410.

Lab. ibid.

Quelque anciens cependant que soient ces actes, ils ne sont point originaux, et ne paroissent pas sûrs en ce qu'ils disent de la cellule, c'est-à-dire apparemment de la Chapelle accompagnée d'un logement pour le garde du tombeau du Saint, qu'ils supposent que l'on bâtit peu après son martyr. Or ce martyr arriva quelque temps avant celui de S. Ferreol son ami, martyrisé, comme l'on croit, en 304. C'est peut-être pour cela que Dom Thierrî Ruinart n'a pas jugé à propos d'insérer ces Actes dans son recueil. Ils se trouvent à la fin de l'histoire de l'Eglise Gallicane par M. Bosquet. Le Pere Labbe nous les a donnés ensuite avec quelques légers changements dans sa nouvelle bibliothèque des manuscrits, après les avoir revûs sur un manuscrit du college des Jesuites à Paris, qui appartenoit autrefois à l'Abbaïe de S. Vincent de Metz. Dom Ruinart à la fin des œuvres de S. Grégoire de Tours, a publié d'autres Actes du martyr de S. Julien plus amples que les précédents, dans lesquels il n'est point fait mention de la translation du chef du Saint, non plus que dans les autres. A cela près le fond paroît en avoir été pris et de S. Grégoire et de ceux qui font le sujet de cet article. Ainsi ils leur sont postérieurs. Mais ils ne laissent pas toutefois de porter de grandes marques d'antiquité. (xxi.)

Bail. 28. Août.  
tab. crit. n. 3.

Lab. ibid.

Act. Mart. p. 409.  
n. 1.Bosq. t. 2. p. 176.  
178.  
Lab. nov. bib. t.  
2. 567-568.

## ANONYME,

AUTEUR DES ACTES DE S. FERREOL, MARTYR.

Art. Marty. p. 509.  
n. 1.Baill. 18. Sept.  
crit. n. 2.Till. H. E. t. 5. p.  
282.Act. Mart. p.  
511. n. 4.Sid. l. 7. ep. 1. p.  
410.

Les Actes de S. Ferreol Martyr, qui souffrit auprès de la Ville de Vienne en 304, paroissent avoir été écrits vers le même temps que ceux de S. Julien de Brioude, dont nous venons de parler. D'abord il les faut distinguer pour un grand éclaircissement, d'autres Actes que M. Sausay après Adon et d'autres semblent avoir suivis, et qui mettent le martyre du Saint à Brioude. Ces derniers ne valent rien ; et M. Bosquet ne les a pas jugés dignes de l'impression.

Ceux dont nous entreprenons de traiter, sont excellents, assure M. de Tillemont, et s'accordent fort bien avec S. Grégoire de Tours. Mais ils semblent trop polis, remarque le même Auteur, pour que l'on puisse les regarder comme tout-à-coup originaux. En effet, quoiqu'ils soient courts, et qu'ils portent d'autres caracteres de leur antiquité, néanmoins les discours que l'on met en la bouche et de S. Ferreol, et du Gouverneur, sont trop longs pour les croire écrits au même siècle, qui étoit le IV de l'Eglise. C'est ce que prouvent encore les fréquentes antitheses, qui sont plutôt d'un homme éloquent, qui écrivoit à loisir, que ni du Saint Martyr, ni de son Juge.

Cependant il est certain que cette histoire fut écrite, lorsque le corps du S. étoit encore en l'endroit de la première sepulture, près du Rhône hors de la Ville, et par conséquent avant que S. Mamert Evêque du lieu l'eût découvert, et transféré dans l'enceinte des murs : ce qu'il fit vers 474 ou 475. Ainsi l'on peut croire que ces Actes furent composés quelques années auparavant, lorsque les belles lettres avoient pris une nouvelle vigueur à Vienne sous Sapaude, qui les y enseignoit en ce temps-là, et sous le docte Mamert Claudien Prêtre de cette Eglise.

On y lit un trait qui sembleroit être venu d'une tra-



dition un peu altérée. 'C'est l'endroit qui porte que S. Ferreol, après avoir été délivré miraculeusement de la prison, s'exposa à passer le Rhône à la nage malgré sa rapidité, pour éviter la violence de ses persécuteurs.

'Surius nous a donné ces actes au 18<sup>e</sup> de Septembre, jour auquel la fête du Saint est marquée dans les Martyrologes, et non pas 'au 18<sup>e</sup> d'Octobre, comme on le trouve dans l'avertissement de Dom Ruinart, <sup>a</sup> qui a inséré les mêmes actes dans sa collection, après avoir revû sur divers manuscrits, l'édition qu'en avoit publiée Surius.

Act. Mart. ibid.

Sur. 18. Sept. p. 295-296.

Act. Mart. p. 509. n. 1. a 509-511.

## DOMICE,

PROFESSEUR DE BELLES LETTRES.

'DOMICE, professeur des belles lettres dans la ville de Clermont en Auvergne, fleurissoit après le milieu de ce V siècle. 'Il avoit quelque terre entre Clermont et Brioude; <sup>a</sup> mais on croit qu'il étoit de la ville de Lyon. 'Il étoit ami particulier de S. Sidoine, qui devint depuis son Evêque, et qui parle de lui dans ses écrits toujours avec beaucoup d'honneur. 'Il paroît être ce Maître de grammaire et de rhétorique, sous qui les études étoient alors florissantes à Clermont, et sous qui étudia Aper; à qui S. Sidoine adresse la 1<sup>e</sup> lettre de son 4<sup>e</sup> livre.

Sir.in. Sid. p.878.

Sid. S. car. 24. v. 10-16. a Sir. ibid.

Sid. ibid. | 1.2. ep. 2. p. 887.

1.4. ep. 21. p. 959.

'Domice étoit un homme fort grave, et comparable en cela au fameux Marcus Crassus Censorius. Il avoit beaucoup de sçavoir, et passoit pour un juge severe des pieces des autres. Les sçavants redoutoient sa science, et faisoient tant de cas de son approbation, que lorsqu'ils l'avoient obtenue, ils s'assuroient sans peine de celle du public.

Car. ibid.

'Nous avons une très-longue lettre de S. Sidoine à Domice, par laquelle il l'invitoit à l'aller voir dans sa belle maison d'Avitac, dont il lui fait une ample description.

1.2. ep. 2. p. 878. 887.

'A la fin il fait voir qu'il le regardoit non-seulement comme un bon juge des ouvrages des autres, mais aussi comme un auteur qui se méloit d'écrire. Nous n'avons point cependant d'autre connoissance de ses productions.

p. 887.

l. 4. ep. 20.

' Il y a une autre lettre de S. Sidoine adressée à un nommé Domnice, qui pourroit bien être le même que Domice, quelque copiste aiant mal écrit le nom. C'est pour lui marquer la peine qu'il avoit eue de ne le pas voir à un certain spectacle : ainsi la lettre est peu de chose.

Car. 24. v. 1-11.

' Le même S. Sidoine aiant dressé vers 468 le recueil de ses poésies, pour les donner au public, voulut que Domice fût le premier qui en eût la lecture. C'est pourquoi dans l'énumération de ses doctes amis, auxquels il souhaite qu'aïlle d'abord son recueil, il met Domice à la tête avec cet éloge pompeux.

v. 10-16.

' Ac primum Domitii larem severi  
Intrabis, trepidantibus camænis,  
Tam Censorius haud fuit vel ille  
Quem risisse semel ferunt in ævo.  
Sed gaudere potes rigore docto ;  
Hic si te probat, omnibus placebis :  
Hinc te suscipiet benigna Brivas.

---

## VICTORIUS,

AUTEUR D'UN CYCLE PASCAL.

Genn. vir. ill. c. 88.

Vict. can. pas. pr. p. 31. 32.  
a p. 29. 38.

p. 31.

Buch. p. 90.

Vict. ibid. pr.

Till. H. E. t. 1. 13. p. 770.

VICTORIUS, célèbre pour le Cycle pascal qu'il nous a laissé, étoit d'Aquitaine, et fleurissoit peu après le milieu du V siècle. ' Fredegair le nomme Victor, et quelques modernes Victorius ;<sup>a</sup> mais tous les anciens, qui parlent de lui, ne l'ont connu que sous le nom de Victorius. ' Paul de Middelbourg qui écrivoit au commencement du XVI siècle, est le premier, qui l'ait fait natif de Limoges en Aquitaine ; et son opinion est aujourd'hui assez communément suivie. ' Cette ville étant alors sous la domination des Visigots, ce fut peut-être un motif à Victorius de se retirer à Rome. On croit qu'il y fut élevé à la Clericature, parce qu'Hilaire, qui étoit alors Archidiacre de cette Eglise, le qualifie son saint, honorable et très-cher frere. ' Néanmoins Gennade et les autres qui en parlent, ne lui donnent aucune

aucune qualité : de sorte que ce pouvoit être un simple laïc, occupé aux lettres et à l'étude. ' Hilaire lui parle même avec quelque autorité, en se servant du terme d'enjoindre, au lieu de celui de prier.

Vict. ibid.

' En l'année 454 il s'éleva une grande contestation, entre l'Eglise d'Orient et celle d'Occident, touchant le jour auquel on devoit célébrer la fête de Pâque l'année suivante. S. Protère Evêque d'Alexandrie et les Orientaux prétendoient, selon leur calcul, qu'on devoit la célébrer le 24<sup>e</sup> d'Avril; et les Occidentaux soutenoient, suivant leur supputation, qu'il la falloit faire le 17<sup>e</sup> du même mois. ' Cependant S. Léon, qui gouvernoit alors l'Eglise Romaine, consentit pour le bien de l'union et de la paix, de se rendre au sentiment de S. Protère, passant ainsi par-dessus les raisons contraires.

Buch. p. 78. 89.

Leo. ep. 112. c. 1. p. 664.

' On fit donc Pâque cette année-là le 24<sup>e</sup> d'avril : mais ce ne fut pas sans que S. Prosper en témoignât son mécontentement. Il avertit même qu'il ne falloit plus avoir une telle condescendance, qui avoit offensé beaucoup de monde. Mais pour éviter dans la suite un pareil embarras, ' S. Léon fit examiner plus exactement que l'on n'avoit encore fait jusque-là, les règles et les supputations par lesquelles il falloit trouver tous les ans la fête de Pâque. ' Il prit même la résolution de faire dresser un nouveau cycle pascal à l'usage de l'Eglise Latine. Les grandes occupations inséparables de sa dignité, ne lui permettant pas de s'y appliquer lui-même, il en chargea Hilaire son Archidiacre, qui depuis fut son successeur; et peut-être aussi S. Prosper, qui vers ce même temps composa effectivement un cycle pascal, comme nous avons dit en son lieu.

Buch. p. 89. 90.

Leo, t. 2. p. 328. 329.

Buch. p. 90.

' Hilaire aiant lu beaucoup d'écrits faits sur ce sujet tant par les Grecs que par les Latins, comprit qu'il n'y avoit guères moïen de les accorder. Ne se sentant donc pas assez de lumières pour trouver la vérité parmi ces opinions différentes et opposées, il s'adressa à Victorius, ' parce qu'il étoit fort habile et fort exact dans la science des temps et des supputations. ' Il lui écrivit pour l'engager à examiner à fond cette difficulté, afin de tâcher de trouver un moïen d'accorder l'Orient avec l'Occident, et d'éviter par-là qu'il n'arrivât plus de trouble

Vict. ibid. p. 1.

Genn. ibid.

Vict. ibid.

Vict. *ibid.* p. 2-20. |  
Fleu. H. E. t. 6.  
p. 495.

Vict. p. 59.

Till. *ibid.* p. 770.

Buch. p. 59. | Ca-  
ve, p. 287. 2.

Genn. *ibid.*

Vict. *ibid.* p. 2.49.

Fleu. *ib.* | Buch.

p. 92.

<sup>a</sup> Vict. pr. p. 29-

32.

<sup>b</sup> Laun. de Vict. p.

60. | Cave, p. 287.

<sup>c</sup> Vict. *ibid.*

Bed. de temp. c.  
49. | Sigeb. Scri.  
c. 20.

Fleu. *ibid.* l. 34. n.  
3.

dans la célébration du plus grand de nos mysteres.

Victorius accepta la commission avec beaucoup de modestie. Mais afin d'y réussir plus sûrement, il entreprit de reprendre toute la suite des Lunaisons et des jours, c'est-à-dire des fêtes, depuis le commencement du monde suivant la chronique d'Eusebe. Il trouva que le cycle lunaire des 19 ans, dont se servoient les Grecs, étoit plus sûr que celui des Latins; et le multipliant par le cycle solaire de 28 ans, il en fit un Canon pascal de 532 ans, plus ample que tous ceux que l'on avoit faits jusqu'alors. Il le fait commencer au consulat des deux Geminus, qu'il met pour l'année de la Passion, et le finit en l'an 559 de l'Incarnation selon nôtre ére vulgaire. Il y marque les consuls jusqu'à Constantin et Ruffus, qui sont ceux de l'an 457. Ainsi l'on voit qu'il acheva cet ouvrage en cette même année. Les années suivantes qui s'y trouvent aujourd'hui et qui le conduisent jusqu'en 559, y ont été ajoutées par un anonyme du VI siecle.

Victorius y apporta toutes les recherches possibles. Il n'y avoit encore, selon Gennade, que S. Hippolyte, Eusebe de Césarée, Théophile d'Alexandrie, et S. Prosper qui eussent travaillé avant lui sur le même sujet.

Lorsque l'ouvrage fut fini, il l'adressa à Hilaire qui lui en avoit donné la commission, et y joignit un assez long discours pour lui rendre compte et de son travail et de la maniere dont il avoit cru devoir l'exécuter.

Ce cycle eut beaucoup de réputation, et fut depuis le plus suivi par les Latins. Le IV Concile d'Orléans en 541, et non pas 545, comme on le trouve dans Cave, et dans M. de Launoi, ordonna qu'on le suivroit pour le jour de la célébration de la fête de Pâque. Gennade, Cassiodore, S. Grégoire de Tours, S. Isidore, Scaliger même en parlent avec estime; et plusieurs autres le citent aussi. Il n'est pas néanmoins sans fautes; et outre les défauts que l'exactitude des derniers temps y a trouvés, Victor de Capouë fit un livre au siecle suivant, pour en réfuter les erreurs. Ce fut peut-être ce qui fit tomber à Rome dans ce même siecle l'autorité de ce cycle pascal. Car en 577 les Eglises d'Occident se trouvant partagées au sujet du jour de Pâque, celle

de Rome, abandonnant le Canon de Victorius, fit Pâque le 25<sup>e</sup> d'Avril, selon le calcul des Alexandrins et de Denys le Petit. L'Eglise de Tours cependant, et quelques autres des Gaules célébrèrent cette solennité le 18<sup>e</sup> du même mois, conformément au cycle de Victorius; et l'on voit par-là qu'il étoit encore le plus suivi dans les Eglises de France. S. Abbon Abbé de Fleuri à la fin du X<sup>e</sup> siècle, fit un commentaire sur ce même cycle. Nous en avons la préface au 1<sup>er</sup> tome des anecdotes de Dom Edmond Martene.

Mart. th. anecd. t. 1. p. 118. 119.

On ignore l'année et le lieu de la mort de Victorius; mais il y a toute apparence qu'il ne retourna point en son pays, et qu'il mourut à Rome. Le P. Sirmond n'est pas éloigné de croire, qu'il est le même que ce Victorius dont parle S. Sidoine, comme d'un homme distingué et d'une érudition universelle, qui avoit excellé sur-tout pour la poésie. On a vû dans l'éloge de ce dernier Victorius qu'il étoit oncle de Justin et de Sacerdoce, à qui S. Sidoine s'adressa pour avoir ses ouvrages, et qui faisoient leur demeure dans le Gevaudan. Ainsi qu'elle apparence que de croire que ce Victorius soit le même que celui qui fait le sujet de cet article! Est-il vrai-semblable que S. Sidoine se soit adressé à des personnes de Gevaudan, pour avoir les écrits de leur oncle qui seroit mort à Rome? C'est sur cela et sur d'autres raisons que nous avons cru devoir distinguer ces deux Victorius l'un et l'autre.

Vict. pr. p. 32.

Sid. 1.5. ep. 21. p. 373. | Sirm. not. p. 995.

Sid. ibid.

car. 23. p. 206.

Le P. Gilles Boucher Jesuite est le premier qui a mis au jour le cycle pascal de Victorius. Après avoir fait un fort long commentaire sur le texte, il fit imprimer l'un et l'autre avec diverses autres pièces sur le même sujet en un volume in fol. à Anvers chez Balthazar Moret qui tenoit la boutique de Plantin, l'an 1634, ou 1633, comme porte la date qui est à la fin du livre, et que le marque Aubert le Mire.

Bibl. S. Vin. Cen.

Genn. vit. ill. c. 88. not.

Buch. p. 205. 206.

Le cycle original de Victorius contient huit colonnes. Dans la première sont les noms des Consuls avec beaucoup de fautes. Dans la seconde sont marquées les années de sa période. La 3<sup>e</sup> colonne fait connoître les années bissextiles par un B majuscule qui y est placé à chaque quatrième année. La 4<sup>e</sup> marque en quel jour de la semaine tombe le premier jour de l'an. La 5<sup>e</sup> mon-

p. 14-69.

tre quel quantième de la lune il étoit en ce même jour : ce qui tenoit lieu d'épacte. La 6<sup>e</sup> marque le jour de la fête de Pâque des Chrétiens. La 7<sup>e</sup> indique le quantième de la lune en ce même jour. La 8<sup>e</sup> et dernière colonne contient les indictions, mais avec des fautes. Le. P. Boucher après avoir éclairci et rectifié ce cycle l'a fait imprimer avec le sien, en les mettant en parallèle, de sorte que les années de l'un répondent aux années de l'autre.

## R U S T I Q U E ,

HOMME DE LETRES.

Sid. l. 8. ep. 11.  
not. p. 332.  
<sup>a</sup> Gall. Chr. vet.  
t. 1. p. 295.  
<sup>b</sup> Till. H.E. t. 15.  
p. 405.

Dupin. bib. t. 4.  
p. 489.

Sid. l. 2. ep. 11. p.  
161.

l. 8. ep. 11. p.  
325. 326.  
<sup>a</sup> l. 2. ep. 11. p.  
161.

IL y avoit dans nos Gaules en ce V siècle plusieurs grands hommes qui portoient le nom de Rustique. Nous avons déjà parlé de S. Rustique Evêque de Narbone; et dans la suite nous parlerons d'un autre qui fut Evêque de Lyon avant la fin de ce même siècle. Ici nous entreprenons l'éloge d'un troisième Rustique, qu'il faut distinguer des deux autres; quoique <sup>a</sup> Baronius et Mrs de Sainte Marthe l'aient confondu sans fondement avec le S. Evêque de Lyon. <sup>b</sup> De même M. de Tillemont a douté quelque temps, s'il n'étoit pas le même que S. Rustique de Narbone. Mais enfin il avoue que celui qui fait le sujet de cet article, paroît n'avoir point été Evêque; quoique M. Dupin l'ait avancé, sans dire ni de quel endroit, ni sur quel fondement il appuie cette opinion.

C'étoit un homme de qualité, intime ami de S. Sidoine, qui lui donne le titre d'illustre. Il soutenoit sa naissance par le caractère d'homme d'honneur et d'une vie irréprochable. Il étoit de Bourdeaux, où il paroît que S. Sidoine l'avoit connu. <sup>a</sup> Depuis ils lièrent ensemble une union fort étroite, et s'écrivoient mutuellement quelquefois. Mais la distance des lieux ne leur permettoit pas de jouir souvent des douceurs de cet innocent commerce, dont il ne nous reste qu'une seule lettre où S. Sidoine se plaint beaucoup de l'éloignement qui les séparoit.

Rustique se faisoit une noble occupation de cultiver les lettres, et avoit un grand soin d'enrichir sa bibliothèque de livres nouveaux qui paroissent dans le public. Ce fut dans ce dessein qu'il écrivit à S. Eucher Evêque de Lyon, pour le prier de lui envoier son traité des Questions sur l'écriture, qu'il transcrivit lui-même avec un plaisir singulier, comme il le témoigne dans sa lettre.

Sir. in Sid. p. 900.

C'est l'unique monument que nous sçachions avoir de Rustique. Le P. Sirmond l'aïant trouvé dans un manuscrit de Corbie à la fin de l'ouvrage de S. Eucher et après les lettres de Salvien et de S. Hilaire au même S. Prêlat, il l'a donnée au public dans ses notes sur S. Sidoine. Elle est assez bien écrite pour son siècle, et aussi honorable à la mémoire de son auteur, qu'à celle de S. Eucher et de ses écrits, dont Rustique fait l'éloge magnifique aussi bien que de la sainteté et du sçavoir du S. Evêque.

Sir. ibid. p. 900.  
901.

S. Rurice déjà Evêque de Limoges adresse deux de ses lettres à un Rustique de ses amis, qu'il traite avec beaucoup d'honneur, quoiqu'il le qualifie son fils. Il paroît avoir eu quelque terre du côté d'Userche. Mais il n'y a guères d'apparence que ce Rustique soit le même, que celui de Bourdeaux dont nous parlons. Il pouvoit tout au plus être son fils, ou de la même famille.

Rur. 1. 2. ep. 19.  
53.

## SERRAN,

ORATEUR.

Nous pouvons placer vers ce temps-ci Serran ami de S. Sidoine, qui lui écrivant avant son épiscopat, lui donne la qualité de frere. Il paroît par ses habitudes avoir été de la Ville de Narbone ou des environs. C'étoit un homme de lettres, qui cultivoit particulièrement l'éloquence. Aïant composé le panegyrique de Petrone Maxime son patron, qui après le meurtre commis en la personne de l'Empereur Valentinien III l'an 455, s'étoit emparé de l'Empire, et n'avoit pas regné trois mois entiers, Serran l'envoia à S. Sidoine

Sid. 3. 1. 2. ep.  
13. p. 903-908.

p. 903. | car. 23. v.  
465.

1. 2. ep. 13. p. 903.

not. p. 904. 906.

Sid. ibid. p. 903.

Car. 23. v. 463.

avec une lettre dont il l'accompagna. Il se servit de la voie de Marcellin, célèbre Avocat à Narbone, leur ami commun.

l. 2. ep. 13. p. 903.

S. Sidoine après avoir examiné la pièce, en prit occasion d'écrire à Serran la 13<sup>e</sup> lettre de son second livre. Il commence par lui montrer qu'il avoit choisi un mauvais sujet pour exercer son éloquence. Il lui déclare ensuite que pour lui, il ne sauroit louer comme heureuses des personnes qui courent aux premiers honneurs de l'Etat, parce qu'ils sont de si peu de durée, et si faciles à échapper, que l'on ne peut qualifier bienheureuse la vie de ces personnes, qui en oubliant, ou même en violant le droit commun, font consister la béatitude dans le souverain pouvoir. Qu'elles sont d'autant plus misérables, qu'elles comprennent moins qu'en cet état elles sont réduites à une véritable servitude, pleine d'inquiétudes et d'agitations continuelles. Car si les hommes sont dominés par les Princes, les Princes ne le sont pas moins eux-mêmes par le désir de dominer. C'est sur quoi S. Sidoine s'étend assez au long, et ce qu'il prouve fort bien par l'exemple même du Prince que Serran avoit entrepris de louer, et par l'histoire célèbre entre Damocles et Denys le tyran.

p. 904.

p. 906.

Serran s'attendoit peut-être que l'on porteroit de sa pièce un jugement tout différent. Il n'y a pas, ce semble, lieu de douter que la censure sévère qu'en fit S. Sidoine, a été une des principales causes pour lesquelles ce panegyrique n'est pas venu jusqu'à nous. Mais la lettre de S. Sidoine, à laquelle il a donné occasion, nous peut dédommager de cette perte. Elle est assurément une des plus belles et des plus instructives de tout son recueil. On ne trouve rien davantage sur l'histoire de nôtre Orateur.



## CONSENCE II,

COMTE DU PALAIS.

CONSENCE, ' Il du nom, étoit fils du docte Con- Sid. car. 23. v. 2.  
sence, dont nous avons déjà donné l'éloge, et pe- 171-175.  
tit-fils par sa mere du Consul Jovin. ' Il devint lui mê- v. 230-240.  
me un homme très-sçavant ; et il hérita tellement de tou- v. 98.  
tes les belles qualités de son pere, ' qu'il le représen- v. 2. 175-179.  
toit au naturel. ' Il sçut joindre à son sçavoir et à son  
illustre naissance, une probité qui le rendoit en toutes  
manieres le plus grand ornement de la Ville de Nar-  
bone sa patrie.

' Il nâquit, pour ainsi dire, au milieu des Muses ; et v. 204-227.  
dès ses plus tendres années il fut instruit dans la gram-  
maire et la rhétorique. Après avoir acquis une entiere  
connoissance des belles lettres, il suivit la Cour et la pro-  
fession des armes. Bientôt l'Empereur Valentinien III,  
aïant connu tout son mérite, le choisit pour un de ses  
Conseillers, et le fit Tribun ou Général d'une partie de  
ses troupes. ' Il l'envoïa même quelquefois en ambassade v. 223. 254.  
auprès de l'Empereur Théodose le jeune son beau-pere.  
Consence qui possedoit parfaitement les deux langues,  
la Gréque et la Latine, s'acquitta de cet emploi avec au-  
tant de succès que de fidélité. Comme il avoit un talent  
particulier pour les négociations, et que sa bonté, son  
éloquence, la candeur de ses mœurs lui attiroient le res-  
pect des nations les plus barbares, il rendit à l'Empire  
beaucoup d'autres services fort importants, dans un temps  
où il se voïoit attaqué presque de toutes parts. Dans tous v. 222-229.  
ces emplois Consence fit toujours paroître un parfait dé-  
sinteressement, et n'y rechercha jamais que la gloire d'un  
homme d'honneur.

Après la mort de l'Empereur Valentinien III, qui fut tué  
en 455, Consence quitta la Cour, et retourna en son païs,  
' où il possedoit de grands biens qui le rendoient puis- v. 96.  
sant à la Ville et à la campagne. ' Mais l'Empereur Avite, v. 428-431.

qui succéda à Valentinien, ne le laissa pas long-temps jouir du repos qu'il goûtoit dans son domestique. Il l'appella près de sa personne, et le fit Comte du Palais. Ce fut sans doute dès-lors que S. Sidoine depuis Evêque, lia avec Consence cette union étroite qui dura toute leur vie ; se trouvant cimentée par la profession que l'un et l'autre faisoient des belles lettres.

v. 263-427.

'Consence, outre toutes ces grandes qualités, avoit une adresse merveilleuse pour les jeux du cirque, et y remporta quelquefois le prix en présence de l'Empereur. Il sçavoit si parfaitement et l'histoire et la fable, que lorsqu'il paroissoit au théâtre, les acteurs redoutoient sa censure. Il avoit un goût exquis pour les pieces dramatiques, et beaucoup de discernement pour en juger. ' Il se mêloit même de faire des vers de toutes les sortes ; au jugement de Sidoine il y réussissoit parfaitement. ' Lorsque celui-ci après avoir logé chez lui à Narbone, et y avoir été magnifiquement régalé, méditoit d'en remercier son hôte par quelque poëme, Consence le prévint, et lui envoya de Provence plusieurs pieces de poësie de sa façon, où l'érudition étoit jointe à la noblesse des pensées, et l'énergie des expressions à l'élégance du style. C'est ce que S. Sidoine exprime lui-même avec énergie dans les deux vers suivants.

v. 5-28.

v. 1-31.

v. 20. 21.

' Misisti mihi multiplex poëma,  
Doctum, nobile, forte, delicatum.

v. 7. 11.

v. 1-312.

v. 436-506.

' Sidoine, quoiqu'accoutumé à faire des vers, voiant la beauté de ceux de Consence, hésita un peu pour lui répondre. ' Il le fit néanmoins par un poëme de plus de 500 vers, où après avoir loué les poësies de Consence, il fait son éloge, celui de son pere, et celui de la ville de Narbone qui leur avoit donné naissance. ' Il n'y oublie rien de tout ce que Consence, et les autres illustres citoïens de cette ville, qu'il avoit visités, avoient mis en usage, pour lui faire un bon accueil. Il y marque entre autres choses les livres, et les entretiens d'érudition. Nous avons encore ce poëme qui est le 23° parmi les poësies de S. Sidoine. Mais il ne nous reste plus rien de ceux de Consence, que l'idée que nous en fournit celui-là

celui-là. Il fut composé, comme l'on croit, vers l'an 461 : ce qui n'empêche pas que Consence n'ait pu vivre encore dix à douze ans après cette époque. Il n'a guères vécu au-delà; car il étoit mort avant que S. Sidoine écrivit sa lettre à Gelase, ce qu'il fit lorsqu'il avoit déjà publié les premiers recueils de ses lettres vers 480 ou 481.

1. 9. ep. 15. p. 609.  
p. 608.

## SAINT SALONE,

EVÊQUE DE GENEVE.

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

SALONE étoit fils de S. Eucher, depuis Evêque de Lyon, dont nous avons parlé, et de Galla qui dans la suite devint sa sœur et la fidele compagne de sa retraite. Il avoit un frere nommé Veran, dont il paroît avoir été l'aîné. Il étoit à peine âgé de dix ans, lors qu'il entra dans le desert de l'Isle de Lerins, sous la discipline de S. Honorat qui en étoit Abbé, et qui fut depuis Evêque d'Arles. Après lui Salone eut pour maître S. Hilaire, qui prit soin de le former à tous les exercices de la vie spirituelle. A S. Hilaire succéderent dans le même office Salvien et Vincent, ces hommes, dit S. Eucher, aussi sages qu'éloquents, qui acheverent ce que les autres avoient si heureusement commencé. Il n'y a pas de doute que Salone sous tant de maîtres si célèbres, ne fit de grands progrès dans les sciences comme dans la piété.

Euch. quæst. pr. p. 349.  
Paul. ep. 51. n. 1.

Genn. vit. ill. c. 63. Euch. ibid.

Le desir de se perfectionner dans les connoissances qu'il avoit acquises, le portoit à faire à S. Eucher de frequentes demandes sur les diverses difficultés qui se rencontrent dans l'écriture; et c'est ce qui fournit en partie la matiere des Ouvrages que S. Eucher composa pour l'instruction de ce cher fils. Il étoit déjà Evêque, lorsqu'il écrivit à Salvien son maître, sur ce que celui-ci avoit déguisé son nom à la tête d'un de ses écrits, publié depuis peu de temps. C'est le traité contre l'avarice adressé à l'Eglise en général. Nous avons encore la réponse que Sal-

Ibid.

Salv. ep. 9. p. 210.

p. 210. 216.

Till. H. E. t. 15. p. 135.

Salv. gub. pr. p. 1.

Genn. ibid.

Salv. ep. 9. p. 210.

Till. ibid. p. 8 6.

p. 837.

p. 836.

Conc. t. 3. p. 1432.

Tom. 4. p. 1024.

Till. ibid. p. 135.

Leo, t. 1. p. 377.

Till. ibid. p. 836.

Leo. not. p. 854.

Till. ibid. p. 837.

vien fit sur cela à Salone, et dans laquelle il lui donne tout ensemble des marques de sa tendresse et de son estime, le qualifiant l'objet de son affection, l'ornement et l'espérance de son siècle. ' On croit que l'ouvrage dont nous parlons, fut écrit au plus tard vers 440, et que le même Auteur adressa à Salone vers le même temps ses livres sur la Providence, ' en lui donnant le titre d'Evêque. ' Il lui adressa encore, selon le sens le plus naturel du texte de Gennade, une Apologie de cet Ouvrage. ' Dans l'inscription de sa 9<sup>e</sup> lettre il qualifie Salone déjà Evêque, son bien-heureux disciple, son fils et son pere tout ensemble : son disciple, pour les instructions qu'il lui avoit données, son fils pour la tendresse qu'il lui portoit, et son pere pour la dignité Episcopale dont il étoit revêtu.

Il y a quelque difficulté touchant l'Eglise que Salone a gouvernée en cette qualité. ' Quelques-uns le font Evêque de Vienne, d'autres de Genes en Ligurie, et Possevin de Verone en Italie. ' Mais des personnes très-habiles sur d'assez bonnes preuves ne font pas difficulté d'assurer qu'il a été Evêque de Geneve dans les Gaules. En effet, ' presque tous les Martyrologes au 28<sup>e</sup> jour de septembre font mention d'un Saint Salone, qu'ils mettent dans les Gaules, et aucun en Ligurie, ou en Italie. Il est vrai qu'ils portent *Genue* mais ils ajoutent *in Gallia*, ce qui détermine à l'entendre de Geneve, et c'est ainsi que l'entend Florentinius, quoiqu'Italien.

D'ailleurs, ' on trouve un Salone Evêque dans le I Concile d'Orange, ' et dans le titre du Concile d'Arles, tenu sur le differend entre l'Evêque de Frejus et l'Abbaye de Lérins' vers 450 ou 451, ou même plus tard. En l'une de ces deux années, ' Salone et Veran écrivant à S. Léon sur sa lettre à Flavien, parlent dans la leur comme Evêques dans les Gaules. ' Rien n'empêche donc que Salone du 28 de Septembre, dont la naissance, l'éducation et les écrits font présumer qu'il a mérité la vénération de l'Eglise, ne soit le fils de S. Eucher, et qu'il n'ait été Evêque de Geneve. ' Seulement on pourroit douter si un Evêque de Geneve, qui étoit de la Province de Vienne, se seroit trouvé au Concile d'Orange assemblé par S. Hilaire d'Arles, de même qu'à celui qui se tint au sujet de l'Abbaye de Lérins. ' Mais il peut s'être trouvé à l'un

et à l'autre par rencontre, comme S. Eucher son pere Evêque de Lyon, assista aussi à celui d'Orange, ainsi que nous l'avons remarqué en son lieu.

L'on ne doit pas douter que l'Épiscopat de S. Salone n'ait été marqué par bien des actions glorieuses; mais les diverses guerres des Gots, des Bourguignons, et des François nous en ont fait perdre la connoissance. Nous ignorons aussi l'année de sa mort, que l'on met au 28<sup>e</sup> jour de Septembre, comme nous l'avons déjà dit. Il y a cependant tout lieu de croire qu'il mourut quelques années avant l'an 475, auquel Théoplaste Evêque de Geneve se trouva au fameux Concile d'Arles assemblé pour l'affaire du Prêtre Lucide.

Il est évident par tout ce que nous venons de dire, que S. Salone qui fait le sujet de cet article, est bien différent de Salone, à qui S. Sidoine adresse une de ses lettres. Celui-ci avoit un frere; et ils cultivoient l'un et l'autre une de leurs terres près de Vienne. S. Sidoine, qui ne donne aucune qualité à Salone, dans un temps où il est certain qu'il étoit déjà Evêque, se plaint de ce qu'il ne trouvoit jamais ces deux freres à la ville toutes les fois qu'il y alloit. C'est peut-être sur cette lettre de S. Sidoine que l'on a fait S. Salone Evêque de Vienne, confondant sur un aussi léger fondement celui dont il y est parlé, avec l'Evêque de Geneve de même nom.

## §. II

## SES ECRITS.

Nous avons des écrits qui furent peut-être le fruit des études communes de Salone et de Veran; quoiqu'ils soient attribués particulièrement au premier. Ce sont des dialogues sur les Proverbes et sur l'Ecclesiaste, où ils expliquent ces deux livres en s'entretenant ensemble. Mais c'est Veran qui propose les difficultés, et Salone qui les resoud. S. Salone y est qualifié fort mal-à-propos Evêque de Vienne. Le style de ces dialogues est simple et net. La plupart des explications ont rapport à la morale. Elles sont pleines de piété; et l'on y peut apprendre diverses choses, qui sont d'usage dans la vie du Christianisme.

Till. H. E. t. 15.  
p. 134.

Bib. pp. t. 8. p. 401. 2-416. 2 | P. t. 1. 131-138.

Dupin, Bib. t. 4.  
p. 532.

Bib. pp. ibid. p.  
401. 2.

p. 402. 1.

Bib. pp. ib. p.  
401-416 | P. t. 1.  
p. 131-153 | Or-  
thod. t. 1. 783.  
808.

<sup>a</sup>Le Long. lib. sac.  
p. 942. 1.

Leo. t. 1. p. 377.  
378. | Not. p. 364.

t. 2. p. 385.

'Salone y explique fort bien la différence qu'il y a entre la sagesse et la discipline, ou la prudence, comme il les confond lui-même dans la suite. La sagesse consiste à sçavoir, et à entendre ce que l'on doit croire dans la Foi, et la prudence à connoître comment il faut regler sa conduite, et où il faut diriger l'intention de son esprit.' On acquiert la sagesse lorsque l'on étudie, et que l'on goûte la doctrine de la vérité dans les divines Ecritures. On acquiert la prudence, lorsqu'on se plaît à s'instruire des préceptes divins, et que l'on s'applique à y conformer sa conduite. On y explique encore fort bien la défense de s'appuyer sur sa propre sagesse, en disant que c'est avoir la confiance de pouvoir accomplir les préceptes par ses propres forces : ce qui ne s'accorde pas avec le systeme du Sémi-pélagianisme. Les autres explications que l'on donne dans ces écrits, sont aussi édifiantes, et généralement assez naturelles. Elles y sont soutenues souvent par d'autres passages de l'Ecriture : ce qui montre que l'Auteur la possédoit fort bien. Cet écrit se trouve dans diverses Bibliothèques des Peres et dans quelques autres anciens recueils semblables. <sup>a</sup> Il y en a une édition particuliere faite à Haguenau l'an 1532 en un volume in-4°. En 1555 on le fit entrer dans les Orthodoxographes, où il fut encore inséré en 1569, lorsqu'on les réimprima. De-là il passa dans la premiere édition des Peres de Paris en 1575, puis dans les suivantes.

'Les deux freres Salone et Yéran se trouvant ensemble avec Cerece, qui pouvoit être Evêque dans la province d'Embrun, firent faire une copie de la letre de S. Léon à Flavien, qu'on avoit fait passer dans les Gaules, comme on l'a rapporté ailleurs. Ils l'envoierent ensuite au S. Pape avec une letre de leur part, pour le remercier de les avoir enrichis d'un si précieux thrésor. Ils le prient en même temps de revoir la copie qu'ils lui adressent, d'y corriger de sa main les fautes que le copiste pourroit y avoir laissées, et d'y mettre les additions qu'il y auroit pu faire; afin que les Evêques et les Laïcs qui vouloient avoir cette letre, la fissent copier sur cet exemplaire, qui seroit un véritable original. Le Pape fit sans doute ce qu'ils désiroient.' Car voulant faire approuver sa letre par les Evêques du Concile de Milan,

il manda à Eusebe Evêque de cette Ville vers le mois de Juin 451, d'emprunter la copie de l'Evêque Cerece; et Cerece la lui prêta.

## HERON,

POETE.

Nous avons déjà observé ailleurs, qu'il s'en faut de beaucoup que nous connoissions tous les grands hommes de lettres qu'ont produits nos Gaules, et qu'à l'égard de plusieurs autres, dont on nous a conservé quelque connoissance, nous ignorons la plupart des particularités de leur histoire. Heron dont nous entreprenons de parler ici, se trouve dans cette seconde classe. Il étoit ami particulier d'Apollinaire Sidoine et natif de la Ville de Lyon comme lui. Il faisoit profession de Poésie; et il paroît par l'idée qu'on nous en donne, y avoir réussi, autant qu'on pouvoit le faire en son siècle. Il semble aussi s'être appliqué à la Géographie ou à l'histoire, soit à dessein d'écrire en ce genre, soit seulement pour en prendre une connoissance particuliere.

Sid. S. l. 4. ep. 5.  
p. 848.

ep. 9. p. 866.

ep. 5. p. 848.

'Sidoine étant parti pour le voiage qu'il fit à Rome en 467, Heron lui écrivit peu de jours après pour lui en demander des nouvelles. Il le prioit dans sa lettre entre autres choses, de lui envoyer une description exacte des rivières célèbres dans les Poètes, des Villes, des Montagnes les plus renommées, et des champs de bataille qu'il verroit sur sa route; étant bien aise de voir ce qu'il lisoit dans les Auteurs, confirmé par la relation fidelle de ceux qui auroient été sur les lieux mêmes.' Sidoine reçut cette lettre en arrivant à Rome, et y répondit par la 5<sup>e</sup> de son premier livre, dans laquelle il trace à Heron une relation succincte de son voiage, jusqu'à son arrivée à Rome inclusivement; lui promettant de lui en écrire la suite.

Ibid.

p. 847.

p. 847.-853.

Il fut exact à tenir sa parole; et si-tôt qu'il eut prononcé le panegyrique de l'empereur Anthème le premier jour de l'an 468, il écrivit à Heron une seconde lettre

ep. 9. p. 865.866.

p. 866.

qu'il lui envoia avec ce panegyrique. Comme Sidoine avoit été élevé à la Préfecture de Rome, il ordonne à Heron en qualité de Préfet, d'estimer cette piece, et de la faire estimer aux autres, ou comme bonne, ou comme heureuse. Mais il le prie en même temps de ne la point mettre en parallele avec les Poësies de sa façon, qui étoient beaucoup au-dessus de ce panegyrique. C'étoit déjà bien marquer l'estime que Sidoine faisoit d'Heron, que de le choisir pour être le premier dans les Gaules qui reçût cette piece. Il le marque encore plus précisément, en lui protestant que s'il lui accorde son approbation, il regardera cet avantage comme plus grand, que si parlant en public tous les Romains lui donnoient leurs applaudissements. Au reste il ne se trouve plus rien des Poësies d'Heron si vantées par Sidoine.

## EUTROPE,

PRÉFET DES GAULES.

Sid. l. 3. ep. 6. p. 195. 196.  
l. 1. ep. 6. 41.

l. 5. ep. 6. p. 195.

l. 2. ep. 6. p. 41.

l. 3. ep. 6. p. 195.  
l. 1. ibid.

p. 195.

**E**UTROPE, autre ami de Sidoine avant son Episcopat, étoit de la famille des Sabins, qui avoit possédé de grandes dignités, et donné grand nombre de Sénateurs. Il paroît qu'il étoit ou de l'Auvergne ou du Lyonois. Il avoit tant de passion pour la Philosophie, qu'afin d'y pouvoir vaquer plus librement, il avoit pris le parti de la retraite, sans vouloir s'embarrasser dans les affaires publiques. Il faisoit profession de suivre les dogmes de Platon et de Plotin, et se contentoit de faire valoir son bien à la campagne, ne songeant à rien moins qu'à se mettre dans les charges.

Sidoine son ancien ami et son compagnon, se rendant à Rome en 467, lui écrivit pour le porter à entreprendre le même voiage, afin de travailler à obtenir quelque dignité proportionnée à sa naissance. Pour l'y déterminer il lui représente qu'il avoit tout ce qui étoit nécessaire pour cela, et lui promet de son côté d'emploier tout son credit pour le servir en cette occasion. Il lui fait observer qu'il pourroit ensuite s'appliquer avec



plus d'honneur à la Philosophie, après qu'il auroit paru quelque temps sur le théâtre du monde, en soutenant le rang et la splendeur de sa famille.

Eutrope se laissa flechir, et ceda aux sentiments de son ami. Il poursuivit des charges, et parvint jusqu'à la dignité de la Préfecture, que l'on croit avoir été celle des Gaules, ou pour mieux dire du peu que les Romains y possédoient alors. Sidoine lui écrivit sur son élévation pour lui en témoigner sa joie; <sup>a</sup> l'assurant dans sa lettre que toute la Province eseroit beaucoup de son administration. Il lui ajoute, peut-être à dessein de l'animer à se bien acquiter de sa charge, que l'abondance dépend plus des bons Magistrats, que des bonnes années. Sous l'Épiscopat de S. Sidoine il y avoit à Clermont en Auvergne une Sainte veuve nommée Eutropie, qui pouvoit être de la même famille qu'Eutrope dont nous parlons. On ne trouve rien davantage sur son histoire; et l'on ignore s'il vécut long-temps au-delà de l'époque que nous avons marquée, et si malgré son élévation aux dignités, il continua toujours l'étude de la Philosophie.

Ibid.

Sir. in Sid. p. 916.

Sid. 1.3 ep. 6. p. 195.  
<sup>a</sup> p. 196.

1. 6. ep. 2. p. 383.

## P I E R R E ,

SECRETARE D'ÉTAT.

**P**IERRE l'un des plus éloquents hommes de son siècle, fut Secrétaire d'Etat sous l'Empereur Majorien, qui régna en Occident depuis l'an 457 jusqu'en l'année 461. Baronius, sans en apporter de preuves, le fait Romain de naissance, et prétend qu'il fut Consul en 516. Il est vrai que le seul Consul de cette année-là se nommoit Pierre: mais quelle apparence que ce soit celui dont nous entreprenons ici l'éloge? Est-il croïable qu'un homme qui vers le milieu du V siècle étoit en la maturité de son âge, ait vécu jusqu'en 516, et qu'il ait encore été en état de soutenir seul le poids du Consulat? A l'égard de sa patrie Lilio Gregorio Giraldi, qui écrivoit assez long-temps avant Baronius, croit qu'il étoit Gaulois. <sup>a</sup> C'est ce que fait juger aussi S. Sidoine en plaçant ce Pierre entre les

Sid. S.1. 9. ép. 13.  
p. 1113.  
<sup>a</sup> Car. 5. v. 564.Sav. in Sid. p. 600.  
Buch. p. 64.Gir. poet. dia. 5.  
p. 294.  
<sup>a</sup> Sid. car. 9. v. 303.

Car. 5. v. 571-  
573 | Sir. in Sid.  
p. 1111.

plus célèbres Poètes Gaulois, dont il parle dans son 9<sup>e</sup> Poème. Il est au moins certain qu'il passa un temps considérable dans nos Gaules, qui furent le Théâtre sur lequel il parut avec le plus d'éclat. Je ne sçai même s'il n'y auroit pas assez de fondement pour assurer qu'il étoit de Lyon. Car ce fut à sa priere que l'Empereur Majorien, vers qui il avoit été député, déchargea cette Ville d'une garnison que ce Prince y avoit mise. Il y a quelque lieu de croire que ce fut en cette occasion, que l'Empereur aiant reconnu tout le mérite de Pierre, le choisit pour son Secretaire.

Sid. car. 5. v. 564.  
570.

En cette qualité Pierre rendit de grands services à l'Empire, tant par son éloquence, que par son habileté dans les négociations. Majorien se servit utilement de lui pour contenir dans le devoir les Nations barbares, qui conspiroient à démembler l'Empire; et quoiqu'il eût un Questeur très-habile, à qui il appartenoit de dresser les loix et les rescrits, il se servoit néanmoins de Pierre pour faire ces fonctions. C'est ce que S. Sidoine exprime assez bien dans les vers suivants, qui font partie du Panegyrique de Majorien.

Ibid.

Quid loquar hinc illum qui scrinia sacra gubernat?  
Quid cum civilis dispenset partis habenas,  
Sustinet armati curas, interprete sub quo  
Flectitur ad vestras gens effera conditiones.  
Quid laudare Petrum parvis temeraria Clio  
Viribus aggrederis? cujus dignatur ab ore  
Cæsar in orbe loqui; licet et Quæstore diserto  
Polleat.....

Sid. S. l. 9. ep. 13 |  
ep. 15. p. 1111.  
1119.

A l'éloquence Pierre joignoit un talent particulier pour la poésie. S. Sidoine le nommant entre les plus excellents Orateurs et les meilleurs Poètes de son temps, tels qu'étoient Léon Ministre du Roi Euric, Domnule, Procule, Sévérien, et Consence le jeune, dit qu'il les surpassoit et pour le feu et pour la régularité du discours, Le style épistolaire dont il faisoit le plus d'usage, n'empêchoit pas qu'il ne reussît dans les plus excellents genres d'écrire. Tout ce qui sortoit ou de sa bouche ou de sa plume, étoit digne d'admiration:

Car. 9. v. 305.

Petrum et cum loquitur nimis stupendum.

Non

Non seulement Pierre se mêloit de science, mais il se faisoit aussi un mérite de protéger les Sçavants. Ce fut sans doute pour l'une et l'autre raison, que Sidoine avant son Episcopat le choisit pour son Mécène, et voulut n'aspirer à la gloire d'homme sçavant, que sous ses auspices. Aïant prononcé en vers sur la fin de l'an 457 le panegyrique de l'Empereur Majorien, il l'envoia à Pierre, ou pour le publier, ou pour le supprimer, selon le jugement qu'il en porteroit. Sidoine regardoit l'avantage d'avoir ce Mécène pour censeur comme quelque chose de si honorable, qu'il temoigne que l'on ne pouvoit pas même trouver mauvais de n'avoir pas son approbation :

' Hoc censore etiam displicuisse placet.

v. 40.

Pierre paroît avoir vécu jusques au-delà de l'an 470.

' S. Sidoine parle de lui comme vivant encore, dans le poëme qu'il adressa à Félix en façon d'épître dédicatoire, sur le recueil de ses poësies qu'il publia vers 468 ou l'année suivante. Mais' dans sa lettre à Gélase écrite vers 482 ou 483, il n'en parle que comme d'une personne qui n'étoit plus au monde: de sorte que l'on peut placer sa mort vers 473, ou 474.

Aujourd'hui il ne se trouve nulle part aucun des écrits de Pierre.' Il est néanmoins certain qu'il avoit composé un ouvrage qui paroît avoir été fort considérable, et dont S. Sidoine fait un éloge pompeux, sans nous apprendre de quoi il traitoit. Il semble dire seulement qu'il étoit en prose et en vers.' L'ouvrage avoit déjà paru dans le public, et reçu les applaudissements des Gaules, sur-tout des villes qu'arrose le Rhône, et de toute l'Italie, et devoit bientôt recevoir ceux de l'Espagne, quoique barbare. Le Senat, le peuple Romain, les gents d'épée comme les autres, l'Empereur même, en un mot tous les divers ordres de l'Empire avoient été déjà les admirateurs de cet ouvrage, lorsqu'il arriva que Sidoine, Domnule, Sévérien et Lampride, quatre des plus célèbres poëtes de ce temps-là, se trouverent tous rassemblés en une même ville, où Majorien les avoit mandés. On croit que c'étoit à Arles, où cet Empereur et Sidoine étoient effectivement en 461. Un des amis de ces

quatre poètes les aiant priés à manger chez lui, ils s'aviserent de faire sur le champ chacun un poème; et ils prirent pour sujet l'éloge de l'ouvrage dont il est ici question. Mais ils convinrent d'écrire en différentes especes de vers, afin que l'on ne reconnût pas si aisément celui qui n'auroit pas si bien réussi que les autres, et qu'étant ainsi moins exposé à la honte, il le fût moins aux morsures de l'envie qui en sont les suites ordinaires. De ces quatre poèmes il ne nous reste que celui de S. Sidoine, dont nous avons détaché les vers suivants, qui peuvent donner quelque notion de l'ouvrage de Pierre.

p. 4143.

' Date carminata socco,  
Date dicta sub cothurno,  
Date quidquid Advocati,  
Date quidquid et poetæ  
Vario strepunt in actu.  
Petrus hæc et illa transit.  
Opus editum tenemus,  
Dimetra quod arte texens  
Iter asperum, viasque  
Labyrinthicas cucurrit.

---

## MAMERT CLAUDIEN

PRÊTRE DE L'ÉGLISE DE VIENNE.

---

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Sid. 1. 4. ep. 11 | 1.  
5. ep. 2. p. 259.  
260. 318 | ep. 14.  
p. 332 | Genn. vir.  
ill. c. 83.

Sid. p. 260.

Genn. ib. not.  
a Canis. B. t. 1. p.  
361. not.

**M**AMERT' CLAUDIEN (1) passoit selon S. Sidoine pour le plus bel esprit de son siecle, et le plus grand genie de son país. Il étoit frere puisné de S. Mamert Evêque de Vienne, si célèbre par l'institution des Rogations que nous devons à sa piété. Dans sa jeunesse il fit profession de la vie monastique, et il employa à l'é-

1' Quelques monuments lui donnent aussi le prénom d'Ecdicius. a Canisius le fait mal à propos Evêque de Vienne.

tude des auteurs grecs et latins, sacrés et profanes, une partie du repos dont il jouissoit dans la solitude. Il devint par ce moïen géometre, astronome, musicien, poëte, orateur, dialecticien, interprete de l'Écriture: exercé à résoudre toutes les questions, et à combattre toutes les erreurs. Son érudition l'avoit rendu si célèbre, que S. Sidoine ne fait pas difficulté de lui donner le premier rang entre les philosophes Chrétiens et les sçavants de tout ordre, *peritissimus Christianorum philosophus, et quorumlibet primus eruditorum.* Il souïenoit ce profond sçavoir par une sagesse, une prudence, une éloquence, et une modestie qui n'étoient pas moins estimables. Il ne s'amusoit point à nourrir une grande barbe, et de longs cheveux. Il se mocquoit de la massuë et du manteau des philosophes; et il en témoignoït même quelquefois autant d'horreur que de mépris. Mais du reste il pouvoit passer pour un vrai Platonicien, dont il ne différoit que par sa foi et par son extérieur.

p. 260 | l. 5. ep. 2.  
p. 318.

l. 4. ep. 11. p. 252.

'Claudien devint depuis Prêtre de l'Église de Vienne sous S. Mamert son frere, qui en étoit Evêque, et avec qui il partageoit le travail et les fatigues de l'Episcopat. Il étoit son conseil dans les Procès qu'il avoit à juger, son vicaire dans le gouvernement des Eglises, son agent dans les affaires, son intendant pour avoir soin de ses terres et de ses revenus, le compagnon de ses lectures et de ses voïages, et l'interprete de ses pensées. Entendant parfaitement le chant des Pseaumes, il l'apprenoit aux autres Ecclesiastiques, et conduisoit le chœur. Il regloit l'Office divin, marquant les lectures que l'on devoit faire aux différentes fêtes de l'année. Ainsi sans avoir le titre d'Evêque, il portoit presque tout le poids de l'Episcopat.

Genn. ibid.

Sid. l. 4. ep. 11. p.  
260. 261.

'Comme il avoit la réputation d'être un esprit pénétrant et élevé, qui raisonnoit sur toutes choses, sans jamais blesser la religion, on alloit volontiers le consulter sur les questions les plus difficiles et les plus obscures. On trouvoit toujours en lui, non un sçavant morne, bizarre, mélancholique reserré, qui auroit craint de perdre ses lumieres en les communiquant aux autres; mais un homme, quoique d'une profonde érudition, ouvert, affable, communicatif, prévenant, qui portoit la douceur jusqu'à souffrir patiem-

p. 259.

p. 260.

ment ceux qui n'avoient ni assez d'ouverture ni assez d'application pour comprendre ses raisonnements, et la complaisance jusqu'à écouter avec bonté les demandes des plus ignorants et des plus grossiers.

p. 250.

Nous ne pouvons mieux faire connoître ce riche caractère de Claudien, qui est d'autant plus estimable, qu'il est plus rare en nos jours, qu'en copiant les propres expressions d'un de ses amis. C'est S. Sidoine, qui demeurant alors à Lyon, avoit été du nombre de ceux qui avoient recours à ce grand homme : « Mon Dieu ! dit-il, avec » quelle bonté, avec quelle ouverture nous recevoit-il tous » sans distinction, quand nous allions lui demander l'éclair- » cissement de quelque difficulté ? S'il se présentait une » question qui parût inexplicable, c'étoit sa joie ; et c'est » alors qu'il nous découvroit les trésors de son érudition. » Lorsque nous nous trouvions un grand nombre de person- » nes auprès de lui, il ordonnoit qu'il n'y en eût qu'un à » parler, et que les autres écoutassent, jusqu'à ce qu'ils » pussent parler à leur tour, afin que la conférence se passât » dans l'ordre et sans confusion, et qu'il pût nous commu- » niquer les richesses de son sçavoir. Dès qu'il avoit avancé » quelque chose, nous l'accablions d'une foule d'objections ; » mais il avoit bien-tôt détruit tous nos vains raisonne- » ments. Ainsi l'on ne laissoit rien passer qui n'eût été bien » pesé et bien examiné. »

p. 260.

Claudien n'étoit pas moins recommandable par sa vertu, que pour son esprit et son érudition. Il avoit une tendre compassion pour les misérables, et se portoit avec zèle à les soulager dans leurs besoins. Il consolait les affligés ; il assistoit les personnes destituées de secours, rachetoit les captifs, revêtoit les nuds, donnoit à manger à ceux qui avoient faim. Il s'apauvrit ainsi sur la terre pour transporter ses trésors dans le Ciel, où il attendoit toute sa récompense ; et c'est ce qui fait que l'on n'a pas même connu toutes ses bonnes œuvres, parce qu'il avoit soin de les cacher, et d'en dérober la connoissance aux hommes. Autant qu'il avoit d'attention à secourir les misérables dans leur besoins corporels, autant prenoit-il de soin de ce qui regardoit leur salut ; exhortant les peuples à la vertu, et prenant part aux autres fonctions Ecclesiastiques. Ce fut par-là qu'il devint la

gloire, la joie et l'admiration des Saints Evêques; et je doute, dit S. Sidoine son ami particulier dans la lettre que nous venons de copier, et qui peut passer pour l'oraison funebre de Claudien: je doute, dit-il, si jamais nos yeux verront un homme qui lui soit égal.

Outre S. Sidoine il paroît que Claudien étoit encore lié d'une maniere particuliere avec Salvien célèbre Prêtre de Marseille, qui lui adressa un de ses Ouvrages que nous n'avons plus aujourd'hui. Il y avoit aussi une union fort étroite entre Claudien et Sapaude, homme de mérite et d'érudition; qui enseignoit la Rhétorique à Vienne. Claudien dans la douleur extrême que lui causoit la décadence des lettres dans les Gaules, ne trouvoit d'autre consolation que l'espérance de les voir reflourir par les soins de cet ami. C'est à quoi il l'exhortoit puissamment, en lui marquant quelque moiens propres pour y réussir.

Gennade parmi les anciens, quoi qu'il n'entrât pas volontiers dans les sentiments de nôtre Auteur, ne laisse pas de parler de lui avec éloge. Tous ceux qui sont venus dans la suite, et qui ont eu connoissance des écrits qu'il nous a laissés, n'ont pu lui refuser leur estime.

On ignore l'année précise en laquelle Claudien mourut. Il y a bien de l'apparence que ce fut en 473, ou 474; cette dernière année étant la seule, à laquelle on trouve que S. Sidoine depuis son épiscopat soit allé à Vienne, où il composa l'Épitaphe de Claudien, telle que nous l'allons donner. S. Sidoine la fit sur le tombeau même de son ami, et l'envoia dans la suite à Petrée neveu de Claudien par sa sœur, afin de lui montrer qu'il aimoit après leur mort, ceux qu'il avoit aimés durant leur vie.

Lab. Scri. t. 2. p. 322 | Till. H. E. t. 16. p. 121.  
Cl. M. ad. Sap. p. 536-538.

Genn. ibid.

Till. ibid. p. 126.

Sid. 1. 4. ep. 11 pag. 261.

p. 259.

p. 261.

EPITAPHE.

Germani decus et dolor Mamerti,  
Mirantum unica gemma episcoporum,  
Hoc dat cespite membra Claudianus.  
Triplex bibliotheca quo magistro,  
Romana, Attica, Christiana fulsit;  
Quam totam monachus virente in ævo  
Secreta bibit institutione.  
Orator, dialecticus, poeta,

Tractor, geometra, musicusque,  
 Doctus solvere vincla quæstionum,  
 Et verbi gladio secare sectas,  
 Si quæ catholicam fidem lacessunt.  
 Psalmorum hic modulator et phonascus  
 Ante altaria fratre gratulante  
 Instructas docuit sonare classes.  
 Hic solennibus annuis paravit  
 Quæ quo tempore lecta convenirent.  
 Antistes fuit ordine in secundo,  
 Fratrem fasce levans Episcopali;  
 Nam de Pontificis tenore summi,  
 Ille insignia sumsit, hic laborem.  
 At tu quisque doles, amice lector,  
 De tanto quasi nil viro supersit,  
 Udis parce genis rigare marmor:  
 Mens et gloria non queunt humari.

## § II.

## SES ECRITS.

LES écrits de Mamert Claudien sont moins considérables pour leur longueur, que pour les matières dont ils traitent, et la manière de les traiter.

Bib. PP. t. 6. p.  
 1043-1074 | Genn.  
 ibid.

Cl. M. de an. l. l. c.  
 1. 2. p. 1043. 2.  
 1046. 1.

Pr. p. 1045. 1.

1°. Nous avons de lui un ouvrage sur la nature, ou selon Gennade, sur l'état et la substance de l'ame, divisé en trois livres. Il le composa pour réfuter un écrit de Fauste Evêque de Riès, par lequel ce Prélat avoit prétendu montrer que Dieu seul est incorporel, et que toutes les créatures, même l'ame raisonnable, sont corporelles. Cet écrit aiant paru sans nom d'auteur, Claudien le rencontra chez les personnes qui en faisoient beaucoup d'estime. Il le lut, et en porta d'abord le jugement qu'il méritoit. Quoique l'amour qu'il avoit pour la vérité lui inspirât le desir de la défendre contre cet écrit, il n'osa pas néanmoins l'entreprendre de lui-même. Mais S. Sidoine, qui n'étoit pas encore Evêque, et par conséquent avant 471, et beaucoup d'autres grands hommes l'en presserent tellement, qu'il crut devoir céder à leur sentiment et à leur autorité.



' Dans le premier livre Claudien montre d'abord que l'on ne peut attribuer aucune souffrance à la nature divine. ' C'étoit pour répondre à un endroit ' d'un autre écrit joint au précédent , dans lequel Fauste sembloit faire la divinité passible. ' Claudien dans ce même livre mêle diverses choses tirées de la géométrie , de l'arithmétique, de la dialectique, des sentiments et des regles des Philosophes, mais avec beaucoup de modestie, de discrétion , et toute la précision qu'il peut. Il avoüe, et ce n'est pas au hasard, que ces raisonnements tirés de la philosophie sont très-subtils, et que peut-être ils seront difficilement entendus des autres.

Ibid | 1. 1. c. 3. p. 1046. 1047.

Faus. ep. 16. p. 549. 1.

Cl. M. ibid.

' Dans le second livre il parle du nombre, du poids, et de la mesure que Dieu a gardée dans la production de tous les êtres. Ceux qui le liront avec attention, et en même temps avec piété, y pourront trouver dans la considération des différents degrés de la créature un moïen pour s'élever jusqu'au Créateur , pour en acquérir quelque foible connoissance, et pour se confirmer dans ce que la foi nous apprend touchant la Trinité sacrée. ' Ce livre contient diverses autorités des Peres, avec lesquels Claudien témoigne aimer mieux être rejeté, que d'être condamné par la verité avec ceux qui les méprisent. C'est ce qu'il dit en particulier de S. Eucher Evêque de Lyon son intime ami.

Ibid | pr.

de an. 1. 2. c. 9. p. 1064. 1065. 1.

' Dans le troisième livre Claudien, après avoir apporté diverses preuves contre Fauste , il s'en sert pour presser ses adversaires déjà battus et confondus par les deux précédents. ' Il leur fait voir que l'ame n'est jamais sans penser, et que la pensée n'est point différente de l'ame ; qu'elle est toute volonté et toute pensée ; que penser, vouloir et aimer est sa substance. Qu'il n'y a point de corps sans longueur, largeur, et profondeur ; que l'ame n'a point ces dimensions ; qu'elle n'a ni droite ni gauche, ni haut ni bas, ni devant ni derriere ; et que par conséquent elle est incorporelle.

pr. p. 1043. 1.

1. 3. c. 14. p. 1073. 2. 1074. 1.

' Claudien exhorte son adversaire, s'il n'est pas persuadé de ces raisons, à lui répondre par quelque ouvrage public où il ne cache pas son nom, comme il avoit fait dans celui qu'il réfute. Il lui promet de le satisfaire, avec l'aide de Dieu, sur tout ce qu'il pourra alléguer. On ne

Cl. M. 1. 3. c. 15. p. 1074. 1. 2.

voit point que Fauste ait accepté ce défi, et qu'il ait repliqué.

Ibid.

l. 1. c. 13. p. 1031. 1.

l. 3. c. 7. p. 1070.

2.  
Till. ibid. p. 122.

Cl. M. de an. pr.  
p. 1045. 1.

Ibid.

Sid. 1. 4. ep. 3. p.  
235. 236.

p. 235.

À la fin de son ouvrage Claudien fait une récapitulation des principes qu'il a établis. Il veut que les Anges soient de deux natures comme nous, et qu'ils aient des corps, mais plus subtils que les nôtres : en quoi il ne fait que suivre le sentiment de beaucoup d'anciens Ecrivains Ecclésiastiques. Il avance la même chose des démons. Il parle d'un Ciel créé avant le temps, dont celui des étoiles n'est que la figure. Peut-être n'entend-il autre chose que les Anges. Comme il avoit composé cet ouvrage dans le peu de temps que lui laissoient ses grandes occupations, il dit qu'il s'est contenté de marquer comme du doigt, ce qu'il faut éviter et ce qu'il faut suivre. Qu'il n'a fait seulement qu'y jeter quelques semences de raison, dont une personne studieuse, qui auroit du loisir, pourroit en tirer plusieurs autres.

Claudien dédia cet ouvrage vers 470 ou 471 à S. Sidoine qui étoit alors Patrice, et non encore Evêque. mais qui paroît l'avoir été vers ce même temps. Ce fut sans doute cette conjoncture, qui l'empêcha de répondre si-tôt à l'honneur que lui faisoit son ami. Mais il sut bien le dédommager de ce délai par la lettre qu'il lui écrivit ensuite, et dans laquelle il fait plutôt en Orateur qu'en critique sévère, un pompeux éloge de Claudien et de son ouvrage. Il débute par lui dire qu'il ne s'expose qu'en tremblant au jugement et à la censure d'une personne, devant qui les deux Varons, les deux Plines, Fronton et Apulée peuvent passer pour barbares. Ensuite passant à son traité sur l'état de l'ame, il témoigne manquer d'expressions pour en relever toutes les beautés. Il le loue de ce qu'une matiere si obscure y est traitée avec tant de clarté ; de ce que des questions fort difficiles y sont résolues avec tant d'évidence ; et de ce que malgré la rudesse des syllogismes, on y trouve un style doux et coulant. Les termes, dit-il, y paroissent nouveaux, parce qu'ils sont anciens ; et néanmoins le style des anciens ne leur est pas comparable. Ce qui charme davantage, c'est que la diction en est fort coupée, et en même temps fort coulante. On y voit exprimé en peu de mots les plus grandes vérités ;

tés ; et les paroles font plus comprendre qu'elles ne disent. C'est ainsi que les anciens avoient bien raison de faire consister la véritable 'éloquence' à dire beaucoup en peu de mots, et à songer plus à bien exécuter son dessein qu'à remplir sa page. On ne peut assez estimer, continuë S. Sidoine, l'adresse avec laquelle l'auteur a scû égaier un ouvrage tout serieux et tout polémique. Car après avoir appliqué toute l'attention du lecteur à examiner les points les plus difficiles, et les plus abstraits de la philosophie, il lui fait trouver des digressions agréables, où il se délasse avec plaisir.

' Claudien, ajoute S. Sidoine dans une autre lettre à Nymphide, qui lui avoit pris cet ouvrage pour le copier, a rempli et embelli ses trois livres sur l'état de l'ame, de tout ce que la philosophie peut fournir. On y trouve tout ce qui est propre à la grammaire, à l'éloquence, à l'arithmétique, à la géométrie, à la musique, à la dialectique, à l'astrologie, à la poésie, à l'architecture. ' C'est ce qui porte le même S. Sidoine à comparer son Auteur avec les hommes les plus doctes et les plus éloquents du Paganisme et de l'Eglise, et à assurer qu'il a imité ou même égalé ce que chacun d'eux a eu de plus excellent. Claudien auroit pu faire à tous ces éloges la même réponse ' que fait S. Sidoine lui-même à Tonance, qui le préféroit à la plùpart des Poètes, et ne craignoit pas de le comparer aux plus illustres. « Je « le croirois sur vôtre temoignage, lui dit S. Sidoine, à « cause de l'excellence de vôtre jugement si vous aviez « moins d'amour pour moi. Mais cet amour vous peut tromper vous-même; quoiqu'il ne puisse pas tromper ceux qui « sçavent que l'amour n'est pas un bon Juge. »

' Quelque excessifs que soient ces éloges, il faut avouer néanmoins que le traité de Claudien est très-bien écrit, qu'il a joint beaucoup de netteté avec une très-grande subtilité, et qu'il traite des questions métaphysiques avec toute la clarté et tout l'agrément possible. ' Gennade, quoique peu porté à le louer, ne laisse pas cependant de convenir d'une partie de ces éloges, avouant que Claudien avoit un grand talent pour bien parler, et qu'il raisonnoit avec beaucoup de subtilité et d'élevation. ' Ce qu'on doit le plus louer en lui, ajoute M. du Pin, c'est

p. 236.

l. 5. ep. 2. p. 318.  
319.

l. 4. ep. 3. p. 236.

Sid. l. 9. p. 13. p.  
596.

Du Pin, bib. t. 4.  
p. 548.

Genn. ibid.

Du P'n, ibid. p.  
549.

p. 542. 543. 545. |  
 Vig. Marv. t. 2. p.  
 327.

la justesse de ses raisonnements, et la pénétration de son esprit, qui lui a fait découvrir et expliquer des vérités très-abstraites que la plupart des autres ont à peine pu appercevoir. Il juge et quelques autres avec lui, que ce que Claudien dit de la nature de l'ame dans son premier livre, a un entier rapport avec les Méditations d'un célèbre Philosophe moderne. Il désigne M. des Cartes, qu'un autre Ecrivain nomme expressément en faisant la même remarque. On trouve en effet dans le traité de Claudien la plupart des principes dont s'est servi M. des Cartes pour établir son nouveau système. Cela s'est fait ou parce que l'un et l'autre ayant l'esprit juste et Géometre, et ayant suivi les mêmes routes, ils ont rencontré les mêmes principes, ou pour parler plus naturellement, parce que M. des Cartes avoit fait une lecture particuliere de l'ouvrage de Claudien.

Bib. Casan.

Orthod. t. 1. p.  
 848-902 | t. 2. p.  
 1247-1262. | Bib.  
 PP. t. 6. p. 1043.  
 1-1074. 2. | P. t. 4.  
 1. par. p. 599-634.

Bib. Casan.

Bib. Borb. t. 2. p.  
 14. 1.

Gesn. ibid. not.

Gesn. bib. uni. t.  
 1. p. 168. 1.

Sil. poë. Christ.

Bib. Angel.

Dès 1482 ce traité fut imprimé à Venise, parmi divers autres écrits recueillis en un volume in 4°. De-là il passa dans les orthodoxographes, imprimés à Basle en 1555 et 1569, puis dans les Bibliothèques des Peres de Paris en 1575 et 1644, où il est peu correct, ensuite dans celle de Lyon, et auparavant dans les autres du siècle précédent. Il s'en trouve quelques autres éditions faites en des volumes séparés. Il fut revu par les soins de Thadée Ugoletti de Parme, et imprimé à Venise au mois de Mai 1500. Il y en eut une autre édition, qui parut à Basle l'an 1520 en un volume in 8° ou petit in 4°, par les soins de Pierre Mosellan. A la tête de cette édition Claudien est nommé Claudianus Ecdicius Mamertus, conformément à un Manuscrit. Mais on l'y qualifie mal à propos Evêque de Vienne, le confondant de la sorte avec S. Mamert son frere. On a fait la même chose dans les Orthodoxographes. Pulmannus donna depuis une nouvelle édition de l'écrit de Claudien, qui fut faite à Anvers les années 1607, et 1610, en un volume in 16, avec les Notes de Delrio. En 1612, Gaspar Barthius en donna une autre édition, qui parut en un volume in 8° à Hanaw, ville du cercle du haut Rhein. On réimprima encore le traité de Claudien avec l'Ouvrage de Fauste de Riès sur les créatures l'an 1655 à Zuickaw en un volume in 8°. Cette édition est enrichie des corrections et des notes

d'André Schot et de Barthius, qui l'avoit annoncée dès 1622 dans sa préface sur le Poëte Rutilius.

2° Il y a aussi de Claudien un petit écrit qui ne contient que des pensées ou des raisonnements fort courts, pour distinguer la nature corporelle, l'incorporelle ou spirituelle, et la divine. L'auteur s'y plaint qu'il n'avoit personne à Vienne pour conférer de ces sortes de choses, et pour s'éclaircir dans ses doutes. On croit que ce fut être ou avec l'ouvrage précédent ou peu auparavant, que Claudien adressa celui-ci à S. Sidoine; le priant de l'examiner et d'y corriger ce qu'il jugeroit à propos. On n'a point réimprimé cet écrit avec les autres de Claudien dans la Bibliothèque des Peres de Lyon; quoi-qu'il eût paru et dans les Orthodoxographes et dans les Bibliothèques des Peres de Paris.

Bib. PP. t. 4. 1. par. p. 654-656.

Till. ibid. p. 123. 145.

3°. Nous avons encore de Claudien deux lettres, différentes de celles qu'il a mises l'une à la tête de l'autre à la fin de son traité sur la nature de l'ame. S. Sidoine, à qui est adressée l'une des deux dont nous parlons ici, l'a jugée digne de nous être conservée parmi les siennes. Claudien la lui écrivit pour lui marquer et le déplaisir qu'il avoit de ce qu'il ne pouvoit l'aller voir, et encore plus la surprise où il étoit de ne point recevoir de ses nouvelles, depuis qu'il lui avoit dédié son ouvrage. C'est sur-tout de quoi il se plaint avec beaucoup de tendresse et d'amitié, en lui reprochant qu'il prodigue à l'égard des étrangers ce qu'il mérite mieux que tout autre.

Sid. l. 4. ep. 2. p. 233. [Cave, p. 290.] Bal. misc. . . . 6. p. 535-588.

Sid. p. 233. 234.

L'autre lettre de Claudien nous a été donnée depuis peu par les soins de M. Baluze qui l'a tirée des archives du Roi. La découverte en est d'autant plus précieuse, que le monument est plus ancien, et plus important pour l'ancienne littérature. Cette lettre est adressée à Sapaude, qui enseignoit la Rhétorique à Vienne dont il étoit citoyen. Nous connoissons déjà ce sçavant Gaulois par les lettres de S. Sidoine; mais nous n'avons appris que par cette lettre de Claudien, quel étoit son pays natal et sa profession. Claudien après y avoir touché en peu de mots la véritable cause de cette noble et généreuse émulation des Grecs, à pousser les sciences aussi loin qu'ils ont fait; ce qu'il attribue à l'intention qu'on avoit de récompenser le mérite par les honneurs qui le suivoient toujours; il déplore amèrement la triste

Bal. misc. t. 6. p. 535-538. pr. p. 12.

t. 6. p. 535. p. 537. 538.

p. 535. 536.

p. 536. 537.

- p. 537. décadence des lettres qu'il voioit de son temps dans nos Gaules. De-là il passe à l'éloge de Sapaude, qui par son étude et ses leçons publiques travailloit à relever les ruines de la belle littérature. Claudien lui marque à la fin des Auteurs qu'il doit choisir entre les anciens, comme les plus propres à l'exécution de sa généreuse entreprise. Cette lettre est pleine d'érudition, écrite avec politesse, et digne en toutes choses de celui dont elle porte le nom.
- p. 538. 4<sup>o</sup> S. Sidoine relève par de grands éloges une hymne que Claudien avoit composée en vers trochaïques, et qui exprimoit de grands sens en peu de mots. « Elle est, dit-il, « agréable et élevée, elle surpasse toute sorte de vers de « cette nature, autant par l'agrément de la Poésie, que par « la vérité de l'Histoire. Un vers destiné à de petites choses renferme des paroles d'or; et la brièveté du Poème « n'ôte rien à l'étendue et à la majesté du sens... C'est « comme une grosse perle enchassée dans un peu d'or... « ' Toute la terre, ajoute S. Sidoine en parlant de Claudien « même, réverera l'élévation de vos ouvrages; et vous avez « ce double avantage de ne rencontrer ni rival ni pareil, « quoiqu'il y ait déjà long-temps que votre réputation s'est « répandue parmi les peuples, où je l'ai moi-même publiée. »
- Sid. l. 4. ep. 3. p. 236. Les sçavants conviennent que ce Poème si fort loué par S. Sidoine, est l'hymne célèbre de la Passion, qui commence par ces vers *Pange lingua gloriosi prælium certaminis*. C'est ce que le Pere Sirmond prouve par le témoignage d'un ancien Scholiaste, et qui est confirmé par Gennade, suivant un ancien manuscrit du Mont S. Michel, que l'on a suivi dans l'édition dont nous nous sommes servis. Le même P. Sirmond et Cave remarquent que tout ce qu'en dit S. Sidoine, convient à cette Hymne, et qu'elle a une élégance qui passe celle de Fortunat de Poitiers, à qui on l'a attribuée assez long-temps, et entre les Poésies de qui elle se trouve encore. M. du Pin ne s'éloigne pas de cette opinion. Seulement il prétend que S. Sidoine en parlant de cette Hymne, en dit plus de bien qu'il n'y en a, et qu'il exagère beaucoup sa beauté.
- p. 327. Gennade selon l'édition que nous suivons, dit que Claudien composa encore quelques autres ouvrages, qu'il
- Sir. in. Sid. p. 939. | Cave, p. 298. | Dupin, 26. p. 549. | Till. ibid. p. 123.
- Genn. vit. ill. c. 83. | not. p. 37.
- Sir. ibid. | Cave, ibid.
- Fort. l. 2. car. 2. p. 49. 50. Dupin, ibid.
- Genn. ibid. c. 83.

ne marque pas. Si ce que ' S. Sidoine dit du soin que prit Claudien de regler les leçons propres aux jours de Fêtes durant le cours de l'année, pouvoit s'entendre d'un lectionnaire, ou d'une espece de Breviaire, tel que celui que dressa Musée de Marseille dans le même siecle ' comme Cave l'a entendu, il faudroit compter cet ouvrage au nombre de ceux que Gennade ne fait que désigner en général.

Mais il ne faut pas mettre de ce nombre ' un Poëme intitulé, Contre les folies des Poëtes, ou contre les Poëtes profanes, que l'on trouve imprimé en divers endroits sous le nom de Claudien, ' et que presque tous les modernes lui attribuent comme une piece incontestablement de lui. ' Car c'est sans nul fondement; et ceux qui ont examiné ce point de critique avec le plus d'attention, sont persuadés que ce poëme est de S. Paulin de Nole, et que c'est une suite de l'excellente letre de ce Saint à Jove, à laquelle il se trouve joint dans les anciennes éditions de S. Paulin. ' Aujourd'hui il en est séparé, et imprimé parmi ses autres Poëmes dont il fait le 19<sup>e</sup> en nombre.

On ne doit pas non plus donner à Claudien, ' comme font quelques-uns, le Poëme qui commence par ce vers, *Christe potens rerum, redeuntis conditor ævi*, et qui se trouve mal à propos dans quelques éditions des Poésies de Claudien d'Alexandrie. On convient avec ces Ecrivains que cette piece n'est point de ce Poëte profane et Païen. Mais aussi elle n'est pas non plus de Mamert Claudien; ' puisque le Pape Damase en est le véritable Auteur, et qu'elle fait le neuvième de ses Poëmes.

' On a encore attribué à Mamert Claudien sans aucun solide fondement le Poëme sur la collation, l'accord ou la concorde de l'ancien et du nouveau Testament, qui dans quelques Manuscrits porte le nom de Flavius Præsidius, et que quelques sçavants donnent au Poëte Sedulius, et le Mire à Turcius Rufius Asterius. ' C'est sous le nom de ce dernier qu'il se trouve dans la dernière Bibliothèque des Peres de Paris. (xxii).

Sid. l. 4. ep. 21. p. 260.

Cave, ibid.

Bib. PP. t. 6. p. 4074 | Syll. poet. christ. | Fab. bib. lat. app. p. 44.

Cave, ibid. | Dupin. ibid. p. 550. | Fleu. H. E. t. 6. p. 583.

a Paul. vit. c. 34. n. 3. | Till. ibid. p. 742.

Paul. poe. 19. p. 85.

Gyr. poe. dial. 4. p. 260. | Voss. poe. lat. c. 5. p. 250. | Bon. not. aut. p. 11.

Dam. car. 9. p. 85.

Voss. ibid. | Mir. auct. c. 87. | Bib. PP. t. 6. p. 1041. 1.

Bib. PP. P. t. 3. p. 701. 782.

## LUCIDE,

PRÊTRE EN PROVENCE.

**D**E tout ce qui s'est passé dans l'Eglise des Gaules en ce siècle, rien n'est devenu guères plus fameux que l'histoire de Lucide. C'était un Prêtre de Provence, comme il paroît, et peut-être même de l'Eglise de Riès. Au moins l'autorité dont usa à son égard Fauste qui en étoit Evêque, le fait ainsi juger. Il ne laisse pas cependant dans l'écrit qu'il lui adressa, de le traiter avec beaucoup d'honneur et d'affection : le qualifiant son Seigneur, son très-intime, très-cher, très-honoré confrere. <sup>a</sup> Lucide fut accusé de tenir diverses erreurs sur la prédestination et la grace. Il passoit pour soutenir que l'homme pouvoit être sauvé par la seule puissance de la grace, sans qu'il fût obligé d'y coopérer, et de travailler de son côté. On l'accusoit de ruiner entierement le libre arbitre et de dire que J. C. n'étoit pas mort pour tous les hommes ; que ceux qui se perdent, se perdent par la volonté de Dieu, et d'avancer quelques autres propositions semblables.

Conc. t. 4. p. 1841.  
1046.

Faust. ad. Luc. p.  
524. 1.  
<sup>a</sup> Conc. p. 1044.

Faus. ad. Luc. p.  
524. 1.

Till. *ibid.*

Faust. *ibid.*

*Ibid.*  
<sup>a</sup> Bib. PP. t. 8. p.  
525.  
<sup>b</sup> Faust. *ibid.*

p. 524. 2.

Le bruit des erreurs de Lucide se répandant, anima le zèle de Fauste. Il s'efforça, dit-il en se rendant témoignage à lui-même, de ramener ce Prêtre à la vérité par plusieurs entretiens qu'il eut avec lui, et dans lesquels il lui témoigna beaucoup de douceur et d'humilité. Mais, comme Fauste étoit dans une erreur tout opposée, et qu'il défendoit peut-être avec trop de chaleur, il ne faut pas s'étonner si ces entretiens n'eurent point d'effet. Déjà quelques Evêques songeoient à en venir aux censures et à la déposition, lorsque Fauste voulut éprouver s'il ne réussiroit point mieux par écrit, que de vive voix ; et Lucide avoit témoigné le souhaiter.

Fauste lui adressa donc un écrit, que <sup>a</sup> Canisius ne fait pas difficulté de regarder comme erroné. <sup>b</sup> Il y marque à Lucide en peu de mots ce qu'il prétend que l'on doit croire, et que l'on doit rejeter sur la grace pour être Orthodoxe ; lui promettant de lui en montrer les preuves, ou lorsqu'il le viendroit trouver, ou lorsqu'il seroit



appellé devant les Evêques. Il lui marque desirer ardemment de le voir demeurer dans le sein de sa mere la sainte Eglise, en renonçant à son erreur, qui ne passeroit que pour une faute d'ignorance, s'il avoit soin d'en sortir aussi-tôt; mais qui dégènereroit en blasphème, s'il entreprenoit de la défendre avec opiniâtreté. Enfin il le presse de lui mander nettement s'il recevoit ou s'il rejettoit la doctrine qu'il lui propose, et en cas qu'il la reçût, de lui renvoier son écrit signé de sa main. Que s'il refuse de le faire, il lui proteste qu'il sera obligé de le dénoncer publiquement, et de porter cette affaire devant les Evêques.

Cet écrit se trouve aujourd'hui signé de Lucide; Ibid. mais il est indubitable qu'il ne le signa point lorsque Fauste le lui envoia, parce que sa signature auroit arrêté cette grande affaire, qui eut encore d'autres suites.

Elle fut portée, comme Fauste en avoit menacé Lucide, Conc. t. 4. p. 2044. à un Concile de 30 Evêques, assemblés à Arles, dont nous allons donner l'histoire sous un titre particulier.

Lucide s'y trouva, apparemment en qualité d'accusé; ibid. et après avoir reçu la correction des Evêques, qu'il nomme un bien public et un remede salutaire, il renonça aux erreurs qu'on lui imputoit. C'est ce qu'il fit par un écrit qu'il adressa aux Peres du Concile, et dans lequel, conformément aux decrets que l'on y avoit dressés, il prononce anathème contre diverses propositions, dont quelques-unes ne s'accordent pas avec la doctrine du II Concile d'Orange, et du III de Valence tenu en 855. p. 1668. 1670. | t. 8. p. 136.

Lucide non content d'avoir anathématisé les propositions dont on vient de parler, y en ajoute encore d'autres, contraires aux précédentes, et finit son écrit en suppliant les Evêques à qui il l'adresse de l'aider du secours de leurs prieres. p. 1043.

On regarde cette retractation comme l'ouvrage de Fauste de Riès, qui l'aura dictée à Lucide, et qui y aura glissé les erreurs qui y paroissent. On la trouve à la suite de la lettre de cet Evêque à Lucide, et à la tête de son fameux ouvrage sur la grace, et de ses lettres à S. Rurice Evêque de Limoges. On l'a insérée aussi dans la collection des Conciles. Mais on ne nous apprend point ni de quelle maniere elle fut reçue, ni ce que devint le Prêtre Lucide dans la suite. Quelques-uns ont prétendu que cette Maug. p. 555. §. 13. | Till. ibid. p. 424. Bib. PP. t. 8. p. 53. | E. t. 4. par. 4. p. 697. 699. | t. 3. p. 351. Conc. t. 4. p. 1044. 1043. Maug. t. 2. p. 546. 586.

piece, aussi bien que les deux Conciles dont nous allons parler, avoient été supposés; mais c'est de quoi l'on n'a aucune preuve convaincante.

## V CONCILE D'ARLES.

CE que nous venons de dire au sujet du Prêtre Lucide, sert d'un grand éclaircissement pour l'histoire de ce Concile, et en est comme le prélude. On n'en trouve nulle part les actes; et l'on ne sçait rien de ce qui s'y passa que par ce que nous en apprend Fauste Evêque de Riès, qui paroît en avoir été le grand Promoteur. C'est ce qui, joint à diverses autres raisons, a fait dire à quelques modernes, que ce Concile et la retractation de Lucide avoient été feints par Fauste, afin de donner quelque autorité à ses écrits contre la grâce. Mais le Cardinal Noris et M. de Tillemont se sont crus obligés de réfuter ces raisons, et de montrer que cette opinion ne se peut soutenir. Fauste en effet aimoit trop sa réputation pour s'exposer à passer pour faussaire, comme l'on n'auroit pas manqué de l'en convaincre, s'il avoit été capable d'une falsification si criminelle. En un mot, les faits en question sont trop bien établis, pour que l'on puisse les révoquer en doute.

Comme l'on n'a point les actes de ce Concile, on ne sçait point précisément en quelle année il s'est tenu.

Baronius et ceux qui l'ont suivi, ont cru le devoir placer en 490, et d'autres encore plus tard. Vossius, qui a fait une dissertation pour trouver cette époque, la fixe à l'année 491, ou à la suivante; et Binius la renvoie jusqu'en 524. Mais il est visible par les noms des Evêques qui assisterent à ce Concile, qu'il n'a pu se tenir si tard. C'est pourquoi l'on convient aujourd'hui de le mettre en l'année 475. Il fut assemblé à Arles par Léonce, qui en fut Evêque depuis l'an 461, au moins jusques vers l'an 484.

On croit qu'il s'y trouva 30 Evêques, les mêmes auxquels Lucide adressa sa retractation. Ils étoient tous apparemment

Maug. t. 2. p. 546.  
586.

Nor. hist. Pel. l. 2.  
c. 15. p. 292. | Til.  
H. E. t. 16. p. 777.  
2. 778. 1.

Dupin, bib. t. 4.  
p. 596.

Conc. t. 4. p. 1046.

Voss. hist. pel. l. 1.  
1. c. 50. p. 120.

Conc. ibid.

p. 1012.

Faust. ad Leon. p.  
524. 1.

Till. ibid. p. 423  
conc. p. 1044.

Till. ibid.

paremment des terres que les Romains et les Bourguignons leurs alliez tinrent dans les Gaules jusques vers l'an 480. Car on voit que le commerce d'Arles et de Riès avec Lyon fut rompu, lorsque vers ce temps-là la Ville d'Arles fut tombée entre les mains des Visigots. Et c'est encore pour cette raison que l'on ne peut placer ce Concile plus probablement que vers l'an 475. Les Evêques qui y assisterent, furent Léonce d'Arles, qui y présida, S. Euphrone d'Autun, Fontée de Vaison, S. Mamert de Vienne, S. Patient de Lyon, Fauste de Riès, Megethe que l'on croit sans beaucoup de fondement avoir été Evêque de Bellay, Grec de Marseille, S. Eutrope d'Orange, Basile d'Aix, Théoplaste de Genève, tous célèbres par les lettres que S. Sidoine leur a écrites; Verien, ou peut-être S. Veran de Vence, Auxane, ou Auxence, ou même Auxien de Nice, S. Marcel de Die, Jean peut être de Chalons sur Saone; Vivence, Paul, un autre Léonce, Claude, Crocus, un autre Claude, Ursicin, Prétextat, Pragmace, Léocade, un autre Vivence, Julien, Amical, Opilion, et Licinius, desquels on ignore les Sieges.

Ibid | Nor. ibid.

Conc. p. 1044 |  
Till. ibid.Conc. ibid | Till.  
p. 424.

On trouve quelque difficulté à voir paroître ici S. Mamert de Vienne dans un Concile convoqué par un Evêque d'Arles; et le fameux différend entre ces deux Eglises, dont nous avons parlé ailleurs, rend cette difficulté bien fondée. Quelques-uns en ont aussi de ce que le même S. Mamert et S. Patient de Lyon, qui étoient deux Métropolitains, y sont placés après de simples Evêques, comme S. Euphrone suffragant du dernier, Fontée et Vivence. Mais on voit par plusieurs autres Conciles des Gaules, ou que l'ordre des souscriptions a été renversé par les copistes, ou que l'on ne donnoit pas alors le rang aux Evêques suivant la dignité de leurs Sieges.

Till. ibid. p. 423.  
424.

p. 423.

Quelques éditions placent différemment ces Evêques, et n'en comptent même que 27 au lieu de 30. C'est encore beaucoup; mais il ne faut pas s'étonner qu'il s'en soit trouvé un si grand nombre à ce Concile, parce que Léonce d'Arles avoit droit et par l'ancien usage de son Eglise, et par l'autorité du Pape Hilaire d'assembler les Evêques des Provinces voisines. Il a pu même arriver qu'outre l'affaire de Lucide, on avoit à y en traiter encore d'autres, qui ne sont pas venues à nôtre connoissance.

p. 424 | Mang. t. 2.  
p. 570.

Faust. ad. Leon. p.  
323. 2.

Conc. t. 4. p. 1044.

p. 1045.

Till. ibid.

Faust. ibid.

p. 524. 2.

Till. ibid.

p. 425.

Faust. ibid. p. 523.  
2.

Faust. ibid. p.  
524. 1.

Bib. PP. t. 8. p.  
523. 2.

Voss. hist. Pel. 1.  
1. c. 48. p. 113 |  
Merc. t. 1. p. 237.  
2.

' On y parla beaucoup, selon Fauste, et même on y condamna l'erreur sur la prédestination, c'est-à-dire les erreurs dont Lucide étoit accusé. ' Ce fut par ordre de ce Concile, et conformément à ses décisions, que ce Prêtre signa, et présenta aux Evêques la rétractation dont nous avons parlé. Mais il n'y dit point, ' que les diverses choses qu'il proteste de tenir à l'avenir, aient été décidées par le Concile. ' Comme Fauste avoit sans doute agi plus que personne et dans l'affaire de Lucide, et dans la convocation de cette assemblée, ' Léonce d'Arles le chargea du soin de recueillir ce qui s'étoit dit dans le Concile sur la matière de la prédestination, et de le rédiger par écrit. Fauste accepta la commission peut-être plus volontiers qu'il ne le marque à Léonce, et en prit occasion de composer son ouvrage sur la grace et le libre arbitre. ' Les termes dont se sert cet auteur en disant dans la préface, *post Arelatensis Concilii subscriptionem*, ' sont assez ambigus, et pourroient faire croire que le Concile auroit approuvé son écrit par ses souscriptions. ' Mais ce seroit faire une grande injure à tant de Saints Evêques que de le croire, quand même Fauste le diroit clairement. Ce n'est donc pas-là son sens; et si ce l'étoit, Fauste se contrediroit lui-même, ' puisque de son propre aveu il n'entreprit son ouvrage, que pour mettre en ordre ce qui avoit été dit dans le Concile, et par conséquent après qu'il fut déjà terminé. Aussi les termes de Fauste ne signifient proprement autre chose, sinon ' qu'après la conclusion du Concile d'Arles, celui de Lyon demanda à l'occasion de quelques autres erreurs qui s'éleverent de nouveau, que Fauste ajoutât certaines choses à son ouvrage. Il est visible par-là que cet écrit ne parut non seulement qu'après le Concile d'Arles; mais encore après celui de Lyon qui le suivit, ' et qu'ainsi ni l'un ni l'autre ne l'a approuvé, comme le porte même la censure qu'on a faite de cet ouvrage à Rome.

' Quelques Auteurs du dernier siècle ont prétendu que le Concile dont nous parlons, condamna l'hérésie de Pélagie; et pour preuve de ce qu'ils avancent, ils citent un endroit pris de la lettre de Fauste à Lucide. Il se put faire à la vérité que ce Concile, qui paroît avoir trop suivi les impressions de Fauste en d'autres choses qui ne sont

pas si louables, ait aussi imité sa conduite en se déclarant d'abord contre la doctrine de Pélage, afin de mieux faire recevoir celle qu'il vouloit établir. Mais la preuve que l'on en apporte, ne vaut qu'autant qu'il est certain que le Concile a approuvé et souscrit l'écrit de Fauste à Lucide. Or de l'aveu du P. Sirmond même, il n'a été souscrit que de Fauste seul; et l'on ne sauroit dire précisément comment y ont été insérées les souscriptions de dix autres Evêques qui s'y lient aujourd'hui. Canisius avoit déjà remarqué, qu'elles ne se trouvent point dans le manuscrit sur lequel il nous a donné cette piece. Il aura pu cependant arriver que Fauste, après avoir envoyé cet écrit à Lucide avec sa signature seule, l'aura fait signer ensuite par les dix autres Evêques, afin de l'autoriser davantage; mais non dans le Concile d'Arles.

Conc. Supp. p. 39. 1  
Maug. t. 2. p. 568 |  
Till. p. 777. 2.

Bib. PP. t. 8.  
323. 1.

Nor. ibid. p. 290.

## II CONCILE DE LYON

Nous savons très-peu de chose de ce Concile; et le peu que nous en savons, c'est encore Fauste de Riès qui nous l'apprend. Il se tint durant que ce Prélat travailloit à son ouvrage sur la grace, et peu de tems après la conclusion de celui d'Arles, dont nous venons de parler. Comme il s'étoit élevé quelques nouvelles erreurs depuis la fin de cet autre Concile, celui de Lyon demanda que Fauste ajoutât à son écrit certaines choses sur ce sujet. De-là Vossius conclut que les Peres de Lyon proscrivirent les mêmes erreurs, qu'avoit déjà condamnées le Concile d'Arles. Mais il ne croit pas que les additions qu'ils exigèrent que l'on fît au livre de Fauste, regardassent la même chose. Il ne voit point non plus de fondement pour se persuader, que ce Concile ait approuvé tous les sentiments de Fauste, et qu'il ait été aussi opposé que cet Evêque à la doctrine de S. Augustin. Il croit au contraire, que Fauste passa les bornes de sa commission, et qu'il trompa le Concile. Pour ce qui est de l'ouvrage de ce Prélat, il ajoute que l'on n'a aucune

Faust. ad. Leon.  
p. 324. 1.

Voss. hist. Pel. 1.  
1. c. 49. p. 113.

p. 114.

preuve que le Concile l'ait approuvé. Il n'a pu effectivement le faire; puisque Fauste ne l'avoit pas encore composé, ainsi que nous l'avons déjà remarqué sur ce qu'il en dit lui-même.

Conc. t. 4. p. 1046.

On trouve dans un ancien manuscrit des Conciles, une note qui parle du livre des dogmes Ecclésiastiques que S. Patient présenta, sans qu'elle marque en quelle occasion. Mais on voudroit le faire entendre du Concile de Lyon, et du livre que Gennade, Prêtre de Marseille, composa des dogmes Ecclésiastiques. De sorte que comme l'écrit de Fauste a été approuvé selon eux par le Concile d'Arles, ce que néanmoins nous avons montré être faux : de même celui de Gennade auroit été approuvé aussi dans le Concile de Lyon. Mais on a soin d'ajouter, et avec juste raison, que l'on n'ose rien assûrer sur cela, parce qu'il n'y a rien de certain. Il n'y a rien de positif non plus, ni touchant les Evêques qui assisterent à ce Concile, ni touchant le temps précis auquel il s'est tenu; quoique l'on ne puisse pas légitimement douter que ce n'ait été sous S. Patient, qui gouverna l'Eglise de Lyon jusques vers l'an 480. Cette époque ainsi fixée, sans qu'on ait de légitime fondement pour la reculer, fournit une preuve convaincante, que ce ne fut point le traité des Dogmes Ecclésiastiques de Gennade, qui fut présenté dans cette assemblée, supposé qu'on y présentât quelque écrit de cette nature. La raison en est sans réplique; puisque ce traité de Gennade ne fut composé que longtemps après. En effet nous ferons voir que c'est le même que le traité de sa doctrine qu'il adressa au Pape S. Gé-lase, qui ne monta sur le S. Siege qu'au mois de Mars 492.

## BENOIT <sup>1</sup> PAULIN.

Nous sommes redevables particulièrement à Fauste, Evêque de Riès, de la connoissance de cet Auteur, et du peu qu'il a écrit. Cependant dès le même siècle, qui étoit le 5<sup>e</sup> de l'Eglise, il se trouve des variations sur les circonstances de son histoire; et les siècles suivants, bien loin de les fixer, les ont encore augmentées. 'S. Avite de Vienne a douté si ce n'étoit point un Paulin de Bourdeaux, qui a écrit, dit-il, beaucoup de choses d'une manière toute catholique, et où la foi ne trouve rien à reprendre.' Il paroît par-là que S. Avite entend le grand S. Paulin Evêque de Nole. Mais outre qu'il n'a jamais porté le nom de Benoît, il étoit peut-être mort, avant que celui qui fait le sujet de cet article, vint au monde, et certainement avant que Fauste, qui a répondu à ses questions, fit aucune figure dans l'Eglise.

Avit. ep. 4. p.30.

Till. H. E. t. 12. p. 416.

'Le P. Sirmond dans la suite a cru que ce pouvoit être Paulin, petit-fils d'Ausone, l'auteur de l'*Eucharisticon*, qui vint finir ses jours à Marseille dans la pénitence, et dont nous avons donné l'histoire. A la vérité celui-ci 'peut avoir vécu jusqu'à l'Episcopat de Fauste; mais il n'a pu lui faire les questions que lui fait celui dont nous parlons ici. Enfin d'autres auteurs l'ont confondu avec Paulin de Perigueux, qui a mis en vers l'histoire de S. Martin de Tours, et n'ont pas fait difficulté de faire porter à ce dernier, le prenom de Benoît à la tête de son ouvrage.' Mais la même raison que nous venons d'alléguer, pour montrer que ce n'est point l'auteur de l'*Eucharisticon*, détruit cette autre conjecture. En effet, Paulin de Perigueux étoit déjà vieux en 470, et avoit un petit-fils près de se marier.

Sir. in Avit. p. 30.

Till. p. 417.

Till. ibid.

<sup>1</sup> C'est ainsi que l'on nomme cet Auteur dans les imprimés. Il y a néanmoins bien de l'apparence que le prénom de Benoît lui sera venu d'un B majuscule, qui aura été mis devant son nom par ceux qui l'auront confondu avec S. Paulin de Nole, ce

qui en ce cas signifioit *beatus*, bienheureux ou saint. Mais nous laissons les choses comme nous les trouvons; et ce prénom nous servira à distinguer ce Paulin des autres grands hommes de ce nom, qui ont fleuri en ce siècle.

Sid. S. I. 8. ep. 12.  
p. 1081. 1082.  
Till. ibid.

On auroit, peut-être, plus de fondement pour croire que c'est Paulin, fils de Ponce Léonce, Sénateur de Bourdeaux, et le premier Seigneur d'Aquitaine, vers 460. Mais il faudroit supposer que son illustre naissance et ses grands biens lui eussent acquis le droit d'ignorer les premiers principes de la religion. D'ailleurs Benoît Paulin ne parle point comme un homme de cette qualité. Ce qui est sans contradiction, c'est que le nom de Paulin étoit alors fort commun dans nos Gaules, et particulièrement à Bourdeaux.

Avit. ibid.  
a Faust. ad Paul.  
p. 432. 2.  
p. 530. 2.

Benoît Paulin étoit de la même ville, <sup>a</sup> et avoit un fils nommé Eminence, qui faisoit déjà la gloire de son pere. Il écrivoit souvent à Fauste dès-lors Evêque et ancien docteur de l'Eglise; et Fauste lisoit toujours avec admiration ce qu'il lui écrivoit. Il loue même beaucoup son éloquence et la lumiere de sa foi. Fauste auroit parlé plus exactement, et se seroit mieux soutenu dans son discours, s'il s'étoit seulement borné à louer le désir qu'il avoit de s'instruire dans la foi. Car il avoue que Paulin ignoroit bien des choses sur la religion, et qu'il y en avoit beaucoup d'autres qu'il n'entendoit pas. Ce fut pour s'en éclaircir qu'il s'adressa d'abord à un saint homme nommé Marin, qui lui ouvrit les yeux sur divers points qu'il ignoroit. Paulin justement effraïé sur l'état de son ame, eut recours à Fauste. Il dressa un mémoire contenant les questions suivantes, auxquelles il le prioit de lui donner les éclaircissements nécessaires.

p. 532. 1.

p. 530. 2.

Ibid.

La première question regarde la pénitence à l'article de la mort. Paulin demandoit si en ce cas, où l'on peut bien se confesser, mais où l'on n'a pas le temps de satisfaire, la pénitence d'une personne qui a passé long-tems dans le péché, et qui en gémit alors, quoique seulement durant quelques heures, peut passer pour une vraie pénitence?

Ibid.

La seconde question de Paulin consistoit à sçavoir, si la seule foi du mystere de la Trinité suffit pour être sauvé?

p. 531. 2.

La troisième, si les ames délivrées des corps qu'elles animent, perdent les facultés du sentiment et de l'intelligence?

Ibid.

La quatrième, de quel malheur sont délivrés après la



mort, ou dans quel malheur tombent les méchants dont il est écrit : *Le désir des pécheurs périra?*

' La cinquième, si l'âme est corporelle ou incorporelle? Ibid.

' La sixième, pourquoi le péché actuel qui se commet dans le corps, devient commun à l'âme qui l'anime, comme le péché originel se communique, et souille l'un et l'autre : de sorte que comme l'un et l'autre ont part au crime et au châtement qui le suit, de même l'un et l'autre ont aussi part à la récompense de la gloire qui est dûe à la vertu?

' La septième, comment l'âme qui est immortelle, Ibid. peut être punie pour des vices qui ne sont point de durée?

' La huitième, si l'âme et l'esprit sont la même chose, Ibid. ou comment on les peut distinguer l'un de l'autre?

' Dans une neuvième question, ou dans le corps du p. 332. 1. mémoire, Paulin avouoit bien que l'on perdoit la grace du baptême en commettant beaucoup de crimes; mais il doutoit néanmoins que ceux qui étoient baptisés, fussent damnés à cause des péchés qu'ils auroient commis.

' Ces questions fournirent à Fauste la matière d'un p. 330-332. petit traité, qu'il adressa en réponse à Benoît Paulin. Il lui répondit sur tous les articles qu'il lui avoit proposés, et ne fit que le confirmer dans la juste fraïeur que Marin lui avoit donnée.

' Sur la première question, Fauste montre fort bien le p. 330. 2. peu d'assurance qu'il y a dans les conversions qui ne se font qu'à la mort, et que c'est en quelque manière insulter à Dieu, que d'attendre à recourir au médecin en un temps où l'on est hors d'état de le faire, après avoir négligé d'y avoir recours lorsqu'on le pouvoit.' Mais Ibid. | Till. p. 417. aussi l'on remarque que Fauste semble aller jusqu'à vouloir que ces conversions soient toujours inutiles, et à condamner par-là la pratique générale de l'Eglise : ce qui lui attira une critique de la part de S. Avite de Vienne, comme nous le dirons ensuite.

' A la seconde question Fauste relève extrêmement la Faust. ibid. p. 330. 2. 331. 1. nécessité des bonnes œuvres, et prouve que sans elles la foi est inutile : ' ce qui est vrai, à moins que les œuvres ne soient impossibles, comme elles le sont à une personne Till. p. 418. qui se convertit à l'article de la mort. Comme Fauste

- n'avoit pas songé à faire cette exception, S. Avite censura encore cet endroit de sa réponse.
- Faust. *ibid.* p. 551. ' Fauste résoud la troisième question par l'exemple du mauvais riche de l'Evangile, qui au milieu des tourments de l'enfer, se souvient de ses cinq frères qu'il a laissés après lui dans le monde, et qui touché d'affection pour eux, prend soin de leur procurer le moyen de faire pénitence, et d'éviter ce lieu de supplice.
- Ibid.* ' A la quatrième question Fauste répond, que lorsque l'ambition et la cupidité pour les biens de la terre seront détruites, comme elles le sont à la mort, les sens étant alors d'autant plus vifs qu'ils seront plus dégagés de tout autre objet, sentiront tout le poids du compte qu'il faudra rendre à Dieu, du jugement terrible qui se présentera à subir, et de la pensée de l'éternité où l'on va entrer.
- p. 551. 1. 2. ' Sur la cinquième question il établit son fameux préjugé, qu'il développe davantage ailleurs, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit incorporel.
2. ' A la sixième il répond par l'expérience de ce qui se passe en nous. Nous sentons, dit-il, que notre ame est comme la maîtresse qui commande, et la chair comme la servante qui obéit. L'une forme le dessein, l'autre l'exécute, et si la volonté ne commandoit point, la chair ne lui prêteroit point son ministère.
- Ibid.* ' A la septième Fauste répond, que bien que les vices et les péchés ne soient que passagers, néanmoins les supplices qui les suivront, seront éternels.
- Ibid.* ' A la huitième, que l'homme n'est composé que de deux substances, de l'ame et du corps; mais que l'on y peut distinguer l'ame et l'esprit sous deux différents regards; ainsi que le même homme peut être considéré comme homme charnel et homme spirituel.
- p. 552. 1. ' Enfin Fauste montre à Paulin par divers passages de l'Ecriture, combien il se trompoit de douter que ceux qui avoient reçu le baptême, ne seroient point damnés pour les péchés qu'ils auroient commis dans la suite.
- Bib. pp. P. t. 3. p. 37. 38. ' La lettre de Benoît Paulin à Fauste est dans la Bibliothèque des Peres de la dernière édition de Paris, où elle porte le nom de S. Paulin Evêque de Nole. Mais les éditeurs ont eu soin de marquer que cette inscription est  
fausse

fausse. Il y a lieu de s'étonner, de ce que ceux qui ont pris soin de mettre au jour la Bibliothèque des Peres de Lyon, aient oublié de réimprimer cette piece à la tête de la réponse de Fauste, comme elle est dans la Bibliothèque des Peres de Paris.

---

## SAINT EUPHRONE,

EVÊQUE D'AUTUN.

---

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

ON ne nous apprend rien, ni de la naissance ni de l'éducation de S. Euphrone. Seulement on sait que n'étant encore que Prêtre, il donna des marques de sa piété sincère, et de son juste zèle pour la gloire de Dieu, en faisant bâtir dans la ville d'Autun une Eglise en l'honneur et sous l'invocation de S. Symphorien. On peut juger par-là que S. Euphrone étoit natif d'Autun même. Il en fut ensuite Evêque, et gouverna fort long-tems cette Eglise. <sup>a</sup> Il devint même dans cette dignité une des plus grandes lumières qu'eût alors l'Eglise Gallicane. On ignore le tems de son ordination; mais on croit qu'elle se put faire 20 ans au moins avant celle de S. Sidoine, c'est-à-dire, vers l'an 451 au plus tard.

Gr. T. H. Fr. 1. 2.  
c. 15. p. 69.

Sid. 1. 4. ep. 25.  
1. 9. ep. 2. p.  
310. 361.  
<sup>a</sup> Till. H. E. t. 16.  
p. 134.

t. 3. p. 46.

Le même S. Sidoine nous donne une grande idée du mérite de nôtre Saint. N'étant encore que Laïc, il le regardoit comme son pere et son patron; et lorsqu'il fut engagé dans le sacré ministere, il souhaitoit d'être assez proche de lui, pour le pouvoir consulter sur les moindres choses comme sur les plus grandes. Il s'assûroit que s'il avoit l'avantage de ne rien faire que par son avis, il éviteroit aisément de faire aucune faute, soit pour sa conduite particuliere, soit pour le règlement de son Diocèse.

Sid. 1. 4. ep. 25.  
d. 310.

1. 7. ep. 8. p. 439.

S. Euphrone s'appliquoit avec soin à s'instruire de la science nécessaire à un Evêque, dans les écrits des Peres

1. 9. ep. p. 361.

p. 560.

p. 561.

Till. t. 16. p. 134.  
 a Sid. 1. 4. ep. 25.  
 p. 309. 310.

Till. ibid.  
 b Sid. 1. 7. ep. 8.  
 p. 439.

Conc. t. 4. p. 1044.

de l'Eglise, et sur-tout d'Origene, de Saint Jerôme et de S. Augustin. Cependant quoique rempli de la doctrine de ces Peres, il ne dédaignoit pas de vouloir encore apprendre de ses collegues dans l'Episcopat, qui étoient beaucoup moins anciens que lui. Ce fut dans ce dessein qu'il écrivit à S. Sidoine par l'Evêque Albison et le Diacre Procule, deux élèves de l'Eglise d'Autun, comme il semble, et ses disciples, pour le prier de vouloir bien lui envoyer quelques explications sur l'Ecriture. Mais s'il eut assez d'humilité pour demander instruction à S. Sidoine, ce Saint n'en eut pas moins pour s'en excuser.

Vers l'an 470, <sup>a</sup> lorsque S. Euphrone étoit déjà fort âgé, il se rendit à Châlons sur Saone avec S. Patient Evêque de Lyon et les autres Prélats de la Province, pour y ordonner un Evêque en la place de Paul surnommé le jeune, mort depuis peu de tems. Sa présence y contribua beaucoup à dissiper les brigues du peuple et la division des Ecclésiastiques, et à faire tomber l'élection sur Jean qui étoit un Prêtre d'une sainteté reconnuë, et que l'Eglise honore comme un Saint. Dès ce tems-là S. Sidoine estimoit heureux cet Evêque de Châlons, d'avoir été ordonné sur le témoignage et le jugement de S. Euphrone.

Environ deux ans après, c'est-à-dire en 472, <sup>b</sup> l'Eglise de Bourges aiant besoin d'un Evêque, S. Sidoine qui semble avoir présidé à cette élection, écrivit à nôtre Saint, pour le prier ou d'y venir en personne, ou au moins de mander son avis touchant Simplicie, que l'on proposoit pour remplir ce siege. La letre que Saint Sidoine lui écrivit à ce sujet, est très-honorable à sa mémoire. Il l'assûre que l'on suivra absolument son avis et son sentiment; qu'il avoit assez de lumiere pour ne conseiller que ce qui étoit véritablement juste et utile, et assez d'autorité sur tout le monde, pour faire recevoir ses conseils comme un commandement et une loi. Nous ne trouvons nulle part ce que fit S. Euphrone sur cela.

Il vécut au moins jusqu'en l'année 475, s'il est vrai que ce soit son nom qui se trouve parmi ceux des Evêques qui assisterent vers cette même année au concile d'Arles, tenu sur la fameuse affaire de Lucide. On prétend que le même Euphrone a signé la letre Sémipélagienne de Fauste à ce Lucide, et qu'il en a admiré la sainteté et

la perfection. ' Mais ce fait paroît tout à fait faux aux plus habiles critiques, outre que le diocèse de cet Euphrone n'est point marqué dans ces deux endroits. Rien n'empêche au contraire que nôtre S. Evêque ne soit cet Euphrone que S. Perpetuë de Tours qualifie dans son testament son collegue et son très-cher frere, et à qui il donne des marques d'une estime et d'une amitié très-particuliere, en lui léguant une châsse d'argent pleine de reliques, et un livre des Evangiles écrit de la main de S. Hilaire de Poitiers. S. Perpetuë sçavoit par expérience quelle vénération S. Euphrone avoit pour les Saints; puisqu'il avoit reçu de sa pieuse libéralité, le marbre dont il couvrit le tombeau de S. Martin.

Till. *ibid.* p. 135.

Spic. t. 5. p. 106.

Gr. T. h. Fr. 1. 2. c. 13.

On ne sçait point précisément l'année de la mort de S. Euphrone. ' Mais comme le testament dont nous venons de parler, est du premier jour de Mai 475, ' et que S. Perpetuë vécut encore au moins jusqu'en 490, il y a bien de l'apparence que S. Euphrone le précéda dans le ciel, et alla s'unir à S. Hilaire et aux autres Saints, dont S. Perpetuë vouloit lui laisser des reliques. ' Il fut enterré dans l'Eglise de S. Symphorien qu'il avoit bâtie, comme nous avons dit, et qui est aujourd'hui un prieuré conventuel de l'ordre de S. Augustin. ' On a mis son nom dans le martyrologe Romain, au 3<sup>e</sup> jour du mois d'Août. ' S. Sidoine parlant d'Albison, Evêque peut-être de Langres, et de Procule Diacre, dit qu'il les falloit reconnoître pour des maîtres de la morale et de la conduite Chrétienne, puisqu'ils avoient eu le bonheur d'être les disciples de S. Euphrone. ' On ne met point d'Evêque entre lui et S. Pragmace, qui assista au Concile d'Epaune l'an 517. ' Mais il faut apparemment qu'il y en ait eu un au moins entre les deux.

Spic. *ibid.* p. 108.Till. *ibid.*

Gall. Chr. vet. t. 2. p. 29.

Till. *ibid.*

Ibid. | Sid. l. 9. ep. 2. p. 560.

Gall. Chr. *ibid.* p. 30.Till. *ibid.*

## § II.

## SES ECRITS.

**D**E tous les écrits, lettres ou autres, que S. Euphrone a pu laisser durant le cours d'un long Episcopat, on n'a encore jusqu'ici pu recouvrer qu'une lettre célèbre, qui lui est commune avec S. Loup Evêque de Troïes. ' Elle est adressée à Talase Evêque d'Angers, en réponse au mémoire qu'il avoit fait rendre à ces deux Evêques, pour

Conc. t. 4. p. 1048.

leur proposer quelques difficultés sur la discipline Ecclésiastique. Il s'agissoit en particulier de la maniere qu'il falloit célébrer les veilles de Pâque, de Noel et de l'Épiphanie, et du mariage des Clercs inférieurs. S. Loup et S. Euphrone, qui se trouvoient alors ensemble, y répondirent de la maniere que nous détaillerons plus amplement à l'article de S. Loup. Seulement nous remarquerons ici en faveur de S. Euphrone, que cette lettre lui est fort honorable, ' puisque l'on y voit qu'il portoit encore plus loin que S. Loup l'exactitude de la discipline. Dans l'Eglise de Troïes on ne déposoit et on ne privoit de la communion que les Soudiacres et les Exorcistes, lorsqu'après leur ordination ils passaient à de secondes noces; mais dans l'Eglise d'Autun sous S. Euphrone, on déposoit même les Portiers, et on les privoit de la communion lorsqu'ils avoient la témérité de se remarier. ' Cette lettre qui fut écrite vers la fin de 453, se trouve dans le recueil général des Conciles, dans celui du Pere Sirmond, ' et dans la Gaule Chrétienne de Mrs de Sainte Marthe.

p. 1049.

p. 1048. 1049 | G.  
t. 1. p. 122.

Gall. Chr. ibid. p.  
29. 30.

Idat. chr. p. 303.

S. Euphrone avoit écrit une autre lettre qui lui étoit particuliere, mais dont nous sommes malheureusement privés. Il y faisoit au Comte Agrippin, à qui elle étoit adressée, une relation des prodiges célestes, que l'on avoit vus dans les Gaules au mois de Septembre et les jours de Pâque de l'an 452. C'est toute la connoissance qui nous reste de ce monument digne de curiosité, s'il existoit encore.

# PAULIN

DE PERIGUEUX, POETE CHRÉTIEN.

## § I.

### HISTOIRE DE SA VIE.

**P**AULIN à qui quelques modernes donnent sans aucun fondement légitime le prénom <sup>1</sup> de Benoît, <sup>2</sup> étoit Gaulois de nation, comme il le témoigne lui-même des l'entrée de son principal ouvrage. <sup>b</sup> Quelques manuscrits, selon le P. Sirmond, le surnomment <sup>a</sup> *Petricordium*, ce que l'on croit être pour *Petrocorium*, c'est-à-dire de Perigueux ; et cela est reçu aujourd'hui sans difficulté. Nous avons même jugé à propos de lui donner ce surnom dans son titre, afin de le distinguer plus aisément des autres grands hommes de même nom que lui, qui ont fleuri en ce siècle. Il y a toute apparence qu'il étoit fils <sup>c</sup> de Paulin ce célèbre Rhéteur de Perigueux, dont parle S. Sidoine dans sa lettre à Loup, qui étoit de la même Ville. Le P. Sirmond prétend néanmoins que ces deux Paulins n'étoient qu'une même personne. Mais sa conjecture, remarque M. Dupin avec raison, n'est pas bien appuïée. En effet <sup>d</sup> il est certain que S. Sidoine parle de Paulin le Rhéteur comme mort depuis un assez long temps ; et il n'est peut-être guères moins certain que lors qu'il en parloit de la sorte, l'autre Paulin vivoit encore. D'ailleurs l'un étoit Rhéteur et cultivoit l'éloquence, selon S. Sidoine ; <sup>e</sup> et l'autre ne se

Bib. pp. t. G. pr. p. 4 | Fab. bib. lat. app. p. 47.  
<sup>a</sup> Paul. vit. Mar. l. 1. v. 9. 10.  
<sup>b</sup> Sir. in Sid. p. 1073. | Till. H. E. t. 10. 782.

Sid. S. l. 8. ep. 11. p. 1072. 1073.

Dupin, bib. t. 4. p. 544.

Sid. ibid.

Paul. vit. Mar. l. 5. v. 482.

<sup>1</sup> Voyez la note sur Benoît Paulin pag. 709. On peut assurer que le prénom de Benoît est venu au Paulin qui fait le sujet de cet article, de l'interprétation erronée qu'on a donnée au B majuscule, qu'ont mis devant son véritable nom ceux qui l'ont confondu avec S. Paulin Evêque de Nole.

<sup>2</sup> M. Dupin ne faisant pas assez d'attention à la signification du terme de *Vesuna* qu'emploie le P. Sirmond, et qui

dans les anciens signifie la ville de Périgueux, le fait raisonner de cette sorte. « Dans les manuscrits, dit M. Dupin, Paulin est appelé *Petricordius*, c'est-à-dire de Périgueux. Le P. Sirmond prétend que c'est *Petrocorius*, et que *Petrocorium* signifie Besançon. » Mais le P. Sirmond se sert de *Vesuna*, comme nous avons dit ; et assurément M. Dupin a tort de le traduire par Besançon, au-lieu de Périgueux.

Dupin, bib. t. 4. p. 533.

- mêloit que de poésie, comme il le dit lui-même.
- l. 6. v. 2. 28. ' Celui dont nous donnons l'histoire, fleurissoit sous l'Épiscopat de S. Perpetuë, qui gouverna l'Eglise de Tours depuis 461 jusqu'en 491. ' Ce S. Prêlat faisoit une estime particuliere de Paulin, qui avoit aussi pour lui une sincere vénération, le qualifiant son patron spécial auprès de Dieu. Il semble que ce fut à sa priere ' que Paulin entreprit de mettre en vers, ce que S. Sévere Sulpice avoit écrit de la vie de S. Martin : ' à quoi il ajouta divers miracles qui s'étoient faits à son tombeau sous les yeux de S. Perpetuë, qui lui en avoit envoié la relation. ' Entre ces miracles il y en a qui regardent les guerres de son temps. Il y est parlé du Général Gille comme vivant encore. C'est apparemment le même que celui que les François mirent à la place de Childeric, et qui mourut en 464.
- de nep. pr. p. 123 | vit. Mar. l. 6. v. 1-21.
- vit. Mar. l. 5. v. 194-202 | v. 482.
- l. 6. v. 20. 34.
- Till. ibid.
- Il est surprenant qu'après des époques si bien marquées, ' il se soit trouvé en ces derniers temps des Scavants, qui ont confondu ce Paulin avec le grand S. Paulin Evêque de Nole, qui mourut dès l'an 431. Mais il est encore plus étonnant ' de voir que S. Grégoire de Tours, et Fortunat de Poitiers, qui écrivoient sur la fin du siecle suivant, soient tombés dans la même faute de confusion.
- Paul. ibid. not. p. 187 | Bay. S. p. 531. 1.
- pr. p. 183. 185.
- Till. H. E. t. 16. p. 404. <sup>a</sup> Paul. de nep. pr. p. 123.
- p. 127.
- Till. p. 403. 404.
- Paul. ibid. p. 123.
- p. 126. <sup>a</sup> p. 124.
- On croit que ce fut vers 465 et avant 470, que Paulin composa son Poëme sur S. Martin. <sup>a</sup> Apres l'avoir fini, il s'étoit condamné au silence. Mais S. Perpetuë l'engagea encore à le rompre; afin de faire quelques vers pour orner les murailles qui environnoient le tombeau de S. Martin, ' dans la nouvelle Eglise qu'il avoit bâtie, et où il avoit transféré le corps du Saint vers 473. ' S. Perpetuë lui envoia à ce dessein le Diacre Dominissime, que Paulin chargea de l'inscription que demandoit le S. Evêque. ' Paulin étoit alors dans sa vieillesse, <sup>a</sup> et avoit un petit-fils déjà en âge d'être marié. De sorte que Paulin vécut au moins jusqu'en 473; et il n'y a gueres d'apparence de prolonger sa vie au de-là de 476, ou 478.



## § II.

## SES ÉCRITS.

' LE principal ouvrage de Paulin est son Poëme sur la vie et les miracles de S. Martin de Tours. Il est en vers hexametres, et divisé en six livres. Les cinq premiers contiennent ce que S. Sulpice, cet illustre Auteur, comme Paulin le qualifie lui-même, avoit déjà écrit des actions du même Saint Evêque. De sorte que la vie de ce Saint par le même Auteur, a fourni la matiere des trois premiers livres de Paulin ; et ce que le même S. Sulpice y avoit ajoûté dans ses dialogues, a fait le sujet des deux livres suivants. Pour ce qui est du 6<sup>e</sup> livre, Paulin l'emploie à décrire les miracles qui s'étoient faits au tombeau de S. Martin sous les yeux de S. Perpetuë, conformément à la relation que celui-ci lui en avoit envoiée. Il a eu soin de marquer qu'il travailla, et finit son Poëme sous l'Episcopat du même S. Perpetuë.

Paul. vit. Mar. p. 1-122.

l. 5. v. 193-211 |  
l. 6. v. 13. 14.

Till. l. 10. p. 346.

Paul. ibid. l. 6. v. 20-34.

v. l. 28.

Les Sçavants conviennent que Paulin a assez mal réussi dans son entreprise ; n'ayant fait que rendre en assez mauvais vers une prose fort élégante, qu'il a même abrégée. C'est ce qu'il reconnoît lui-même, avouant avec ingénuité, qu'étant incapable d'écrire quelque chose qui fût digne des Sçavants, il étoit bien éloigné de prétendre par son travail donner quelque lustre à ce qu'un aussi bel esprit, qu'étoit S. Sulpice, avoit déjà écrit sur la même matiere. Qu'il étoit persuadé au contraire, que ses paroles passant par sa plume poëtique, ne pouvoient que perdre leur énergie naturelle. Qu'il étoit même à craindre que la langueur de sa poésie ne réfléchît jusques sur S. Martin, et qu'elle ne ternit l'éclat de la gloire qu'il s'étoit acquise. C'est pourquoi il ajoûte que ce n'étoit qu'en tremblant qu'il entreprenoit le recit de ses grandes actions, ayant si peu de talent pour s'en acquitter d'une maniere qui répondît à la grandeur du sujet. Mais il ne put se refuser ni au desir qu'il avoit de contribuer à l'édification des Fideles, dont quelques-uns aiant plus de goût pour la poésie que pour la prose, liroient plus volontiers ses vers ; ni à la dévotion qu'il avoit pour S. Mar-

pr. | Cave, p. 290.  
1.

Paul. ibid. l. 4. v. 5-12.

l. 5. v. 478-481.

l. 6. v. 496. 497.

l. 5. v. 1-16.

tin : persuadé que son intercession auprès de Dieu lui obtiendrait les secours nécessaires pour soutenir son travail.

Environ cent ans après, Fortunat de Poitiers entreprit à son tour, de mettre aussi en vers les mêmes ouvrages de S. Sulpice ; mais il n'y réussit pas encore si bien que Paulin dont nous parlons. Il y a lieu de s'étonner de ce que Fortunat aiant, comme il avoit, connoissance du Poëme de Paulin, voulût se donner la peine de faire ce que celui-ci avoit déjà exécuté.

not. p. 183.

de nep. p. 123-126.

Outre l'ouvrage précédent de Paulin, nous avons encore de lui un petit Poëme qu'il composa pour conserver la mémoire de la guérison miraculeuse de son petit-fils, et de la jeune fille que celui-ci devoit épouser. L'un et l'autre étoient dangereusement malades, presque sans espérance d'en revenir, lorsque Paulin plein de confiance aux mérites de S. Perpetuë, s'avisa d'appliquer à son petit-fils le mémoire, que le Saint Evêque lui avoit envoié signé de sa main. Aussi-tôt le malade recouvra sa première santé, puis inspira à celle qu'il devoit épouser, le dessein de faire le même remède, qui eut sur elle un aussi heureux effet qu'il avoit eu sur lui-même. C'est ce que Paulin décrit dans ce petit Poëme à la mémoire de S. Perpetue. Il mit à la tête une petite lettre en prose adressée au même Saint Prélat, pour lui rendre raison des vers qu'il lui avoit demandés pour orner les murailles autour du tombeau de S. Martin, et qu'il lui envoia avec le petit Poëme précédent par le Diacre Dominissime.

p. 123.

p. 127.

Bib. pp. t. 6. p. 322. 2.

Nous avons encore ces vers en partie ; car le commencement y manque. Dans quelques éditions on leur fait porter pour titre *De orantibus*, De ceux qui prient. On ne voit pas trop bien la raison de ce titre. L'Auteur y parle à ceux qui alloient prier sur le tombeau de S. Martin, et leur rappelle en général le don continuel et extraordinaire des miracles, que Dieu avoit communiqué au Saint.

Paul. vit. Mar. pr.

not. p. 174.-335.

Cave, p. 290. 1.

Syll. poë. chr.

François Juret est le premier qui a fait imprimer les Ouvrages de Paulin. Il les donna sur un manuscrit de Pierre Pithou, et y joignit de très-amples notes ; mais en attribuant le texte à S. Paulin de Nole. Cette première édition parut à Paris l'an 1585. Quelques Scavants ont cru qu'elle avoit été déjà publiée à Dijon en un volume in-4° ; mais d'autres aiant examiné la chose avec

soin,

soin, ont reconnu que cette édition n'étoit qu'en idée. Du nombre de ceux-ci est le Scavant M. Bigot, qui avoit une connoissance particuliere des livres imprimés. ' Après que Juret eut donné cet Ouvrage au public, il passa dans les divers recüeils des Poëtes Chrétiens, et dans les Bibliothèques des Peres de Cologne, ' de Paris, et de Lyon. Dans celle de Paris de 1644 il est accompagné des notes de l'Editeur.

Cave. ibid.

Bib. pp. t. 6. p. 298.  
323 | P. t. S. p. 851.  
911.

Outre l'édition de Juret, ' nous en avons une autre en un volume séparé in 8°, faite à Leipsick chez les héritiers de Frédéric Lanckisch, par les soins de Chrétien Daumius. ' M. Fabricius et Oudin la marquent de l'an 1681, qui est en effet la date de l'épître dédicatoire. Mais si ces Scavants se fussent donné la peine de lire ' la préface qui suit, ils y auroient lû que Daumius témoigne que l'ouvrage fut interrompu durant six ans, particulièrement à cause de la peste qui ravageoit la Ville de Leipsick. Ainsi cette édition fut commencée dès l'an 1680, qui est la date de l'édition des notes de Barthius qui y sont jointes, et fut finie seulement en 1686, qui est la date du frontispice du volume. Outre les notes fort amples de Barthius, Daumius y a joint les siennes propres, et celles de Juret et de Gronovius, avec *l'Eucharisticon* de Paulin surnommé le pénitent, et le Poëme sur Jonas et Ninive attribué à Tertullien. Il a encore enrichi cette édition d'un Catalogue des anciens Poëtes Chrétiens et de leurs éditions, qu'il a mis à la suite de sa préface. ' Le Dictionnaire de Moreri marque cette édition de l'an 1688.

Bib. S. Vin. Cen.

Fab. bib. lat. app.  
p. 47 | Oud. Scri.  
t. 1. p. 1289.

Paul. vit. Mar. pr.

Mor. P. p. 835. 2.

---

## S. E U T R O P E ,

EVÊQUE D'ORANGE.

---

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

' SAINTEUTROPE nâquit à Marseille dans les premières années de ce siècle, de parents riches, et distingués par leur rang. Il apporta au monde une grande vivacité

Boll. 27. mai. p.  
700. 2. n. 1.

Tome II.

O o o

p. 701. 1.

d'esprit, qui ne lui servit d'abord que pour le précipiter avec plus d'ardeur dans les excès ordinaires de la jeunesse, lorsque la grace de Dieu ne prévient pas sa corruption naturelle. Mais aiant eu l'avantage d'épouser une femme d'une chasteté exemplaire, Dieu se servit de cette union pour inspirer à Eutrope l'amour de la vertu, qu'il fit paroître dans ses actions, sur-tout après qu'il eut perdu cette digne Epouse. Bien-tôt son changement de vie fut connu de S. Eustache Evêque de Marseille, qui l'ordonna Diacre, malgré son humble résistance. Eutrope revêtu de cette dignité, redoubla sa pénitence, pour ne s'en pas rendre indigne; et l'on ne vit plus en lui qu'un homme d'abstinence, de jeûnes, de veilles, et tout occupé des œuvres de charité, et de la priere accompagnée de larmes.

n. 4.

Après avoir passé quelques années dans la pratique de ces saints exercices, il fut élu pour remplir le Siège Episcopal d'Orange, vacant par la mort de Juste Evêque de cette Ville. Mais, comme elle se trouvoit alors désolée par les malheurs du temps, Eutrope prit la fuite pour éviter de l'aller gouverner. Cependant Dieu qui l'y vouloit pour Evêque, se servit pour le rappeler d'un saint homme nommé Aper, fort instruit des regles de l'Eglise, comme aiant été disciple de S. Augustin. Aper représenta si pathétiquement à Eutrope l'injure qu'il faisoit à l'Eglise qui l'avoit choisi pour son pasteur, que sur ses remontrances il alla en prendre le gouvernement. Il s'y signala particulièrement par son assiduité à la priere, et son application au travail des mains. Adon et Usuard assûrent que sa vie fut illustre par un grand nombre de miracles et de vertus, et qu'elle fut écrite par l'Evêque Verus son successeur. Mais il ne nous en reste plus que le commencement, d'où nous avons pris ce que nous en venons de rapporter.

p. 699. 2.

Conc. t. 4. p. 1045 |  
Gall. Chr. nov. t. 1.  
p. 767.

Sid. S. 1. 6. ep. 6.  
p. 4003.

On sçait peu d'autres choses de l'Episcopat de S. Eutrope. Seulement il est certain qu'il gouvernoit l'Eglise d'Orange en qualité d'Evêque, au moins dès l'année 463 ou 464, à laquelle il se trouva avec 20 autres Prélats, au Concile assemblé sur l'affaire de Die à l'égard de S. Marmert de Vienne. S. Eutrope avoit un don et une onction particuliere, pour animer les autres à la pieté et à la componction par ses vives exhortations. C'est le témoignage

que lui rend S. Sidoine dès-lors Evêque de Clermont en Auvergne, dans une lettre qu'il lui écrivit vers l'an 474. Notre Saint vivoit encore l'année suivante, à laquelle il assista au Concile tenu à Arles en 475, et signa la lettre de Fauste de Riés au Prêtre Lucide. Du reste on ignore le temps de sa mort. L'Eglise honore solennellement sa mémoire le 27<sup>e</sup> jour du mois de Mai.

Conc. ibid. p. 1044.  
Till. H. E. t. 16.  
p. 423.

Till. p. 249. | Boll.  
ibid.

§. II.

ECRITS QU'ON LUI ATTRIBUE.

**P**IERRE des Noels croit sans nulle difficulté devoir donner à S. Eutrope, dont nous venons de faire l'éloge, les écrits que Gennade dit avoir été composés par un Prêtre de même nom. Ce sont deux lettres qu'Eutrope avoit écrites en manière de livres de consolation, à deux sœurs qui avoient renoncé au monde pour se consacrer entièrement au service de J. C. et que leurs parents pour cette raison avoient déshéritées. Le style de cet ouvrage, ajoute Gennade, est clair et élégant; et Eutrope y joint le raisonnement à l'autorité des Ecritures.

Boll. 27. mai. p.  
699. 2.

Genn. vit. ill. c.  
49.

Nous avons parmi les ouvrages faussement attribués à S. Jérôme une assez longue lettre sur le même sujet; et il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit un des écrits d'Eutrope, quoiqu'elle soit sans nom d'auteur. Du reste on y trouve tous les caractères que Gennade vient de marquer. Elle est adressée aux filles de Géronce, pour les porter à mépriser leur héritage, dont elles avoient été privées pour avoir pris le parti de suivre Jésus-Christ. L'auteur y emploie et la force du raisonnement et grand nombre de passages de l'Ecriture, pour exhorter ces Vierges Chrétiennes à souffrir Chrétiennement l'injustice que leur faisoit Géronce; les assurant que le Seigneur seroit lui-même leur héritage.

Hier. t. 5. p. 33-  
36.

p. 33.

p. 34.

p. 34. 36.

D'abord il ne paroît pas grande difficulté à donner cet ouvrage à S. Eutrope Evêque d'Orange. Car bien que Gennade ne qualifie cet écrivain que simple Prêtre, on pourroit croire aisément que le mot *Presbyter* qu'il emploie, se seroit glissé dans cet article pour celui de *Pontifex*. La même chose est arrivée dans l'article de S. Eu-

Genn. ibid.

c. 63 | not. p. 29.

cher Evêque de Lyon, qui par cette erreur ne se trouve avoir que la qualité de simple Prêtre, dans presque tous les imprimés du même Gennade.

Hier. t. 5. p. 35.  
36.

Néanmoins la lecture de l'écrit dont il est ici question, ne permet pas qu'on en croie auteur le S. Prêlat, dont nous parlons. La raison en est sans réplique. Il est visible que cet écrit fut composé, lorsque S. Paulin de Nole et Thérésie sa femme ne faisoient que de renoncer au monde, et qu'ils vivoient encore l'un et l'autre. Ainsi ce fut ou à la fin du IV siècle, ou dans les premières années du siècle suivant, que cet écrit parut au jour pour la première fois, et par conséquent lorsque S. Eutrope d'Orange n'étoit peut-être pas encore au monde. Il n'y a donc nul fondement pour lui attribuer cet ouvrage, qui nous paroît le même que celui dont Gennade fait mention.

Genn. c. 49.

Mais il y en a, ce semble, un suffisant, pour croire que le Prêtre Eutrope, dont parle cet écrivain, étoit Gaulois. Car outre que ce nom étoit alors assés commun dans nos Gaules, comme on l'a pu remarquer dans le cours de cette histoire, cet Eutrope parle de S. Paulin, né à Bourdeaux ainsi qu'on l'a vû, comme le connoissant personnellement, et comme étant du même país. D'ailleurs le rang que lui donne Gennade selon l'ordre chronologique, en le plaçant immédiatement après S. Paulin, et l'observation que nous avons si souvent faite sur ce que les Ecrivains dont parle Gennade, sont Gaulois pour la plûpart, concourent merveilleusement à appuyer nôtre opinion.

## S. V E R A N ,

EVÊQUE DE VENCE.

Genn. vir: ill. c.  
63.

S AINT V E R A N étoit fils de saint Eucher Evêque de Lyon, et frere de saint Salone Evêque de Geneve, desquels nous avons parlé. En faisant l'histoire de ce dernier, nous avons fait par avance celle de saint Veran, au moins pour la plus grande partie. Il y a cependant cette différence entre les deux freres, que nous savons beaucoup plus de choses de l'Episcopat de saint Veran, que de celui de S. Salone; et qu'au contraire nous

avons plus de connoissance de l'éducation de S. Salone , que de celle de S. Veran. Mais nous devons juger qu'elle fut la même , comme étant fils d'un même pere , qui ne prenoit pas moins de soin pour l'un que pour l'autre.

Ainsi il n'y a pas lieu de douter que S. Veran n'ait été élevé à Lerins sous la discipline de S. Honorat , et des autres grands hommes qui y brillèrent après les commencements de ce V siècle , tant par l'éclat de leur vertu , que par la réputation de leur sçavoir. En effet l'Eglise de Vence dont il fut Evêque , tient qu'il avoit été moine de Lerins , et disciple de S. Hilaire d'Arles ; et un ancien catalogue des Saints qui sont sortis de ce désert , y met S. Veran Evêque de Vence. De même , Salvien , qui très-probablement fut aussi moine à Lerins , reconnoît pour ses disciples les deux fils de S. Euchèr , et témoigne espérer qu'ils reconnoîtront la peine qu'il a prise de les instruire , par leur intercession pour lui auprès de Dieu.

Lerin. p. 362.

Salv. ep. 8. p. 209.

Outre ce qui est commun à nôtre Saint avec son frere , comme nous l'avons déjà rapporté , l'on trouve que l'Evêque Veran écrivit à S. Léon , et qu'il en reçut réponse. Il y est qualifié chef de la province d'Embrun où est Vence ; et il y est dit qu'il ordonna l'union des Eglises de Cémele et de Nice dans la même Province. En 463 , ou 464 le Pape Hilaire écrivit aux Evêques des Gaules , entre lesquels étoit Veran , à qui le même Pape avoit écrit en particulier , comme il marque , pour sommer de sa part S. Marmert de Vienne , de ne plus entreprendre sur l'Eglise de Die. Le même Pape commit encore à Léonce d'Arles , et aux Evêques de Veran et Victure le jugement de quelques affaires , qui regardoient Ingenuus d'Embrun , Métropolitain de Vence et de Nice. C'étoit à l'occasion des plaintes d'Ingenuus contre les entreprises d'Auxane , que l'on croit avoir été Evêque d'Aix , et qui avoit ordonné un Evêque à Nice ou à Cémele , afin que ces deux Eglises eussent chacun le leur , contre le décret du Concile , qui avoit réuni ces deux Sièges.

Conc. t. 4. p. 1038 |  
Till. H. E. t. 13.  
p. 135.Conc. ibid.  
p. 1045.

p. 1046.

p. 1038.

S. Veran paroît avoir été comme le chef du Concile tenu sur cette affaire : ce qui semble un peu surprenant. Mais c'étoit peut-être ou son ancienneté ou son mérite qui lui avoit donné ce rang , soit par commission , ou par concession , soit au défaut du Métropolitain malade , ou

Till. ibid. p. 820.

occupé à d'autres affaires. On peut juger par-là et de l'estime que l'on faisoit de S. Veran tant à Rome que dans les Gaules, et du zèle qu'il avoit pour le maintien de la discipline et des canons. Il n'en avoit pas moins pour maintenir la pureté de la foi, comme il paroît par la lettre qu'il écrivit avec S. Salone et Cérece au Pape S. Léon, comme on l'a vû ailleurs plus en détail.

Conc. ibid.

L'Evêque Veran et les autres Prélats de la province adressent au même Pape, au sujet de la réunion des deux Eglises de Nice et de Cémele, des relations auxquelles il fit réponse. Mais nous n'avons point ces pieces, qui nous fourniroient sans doute de grands éclaircissements, si elles étoient venues jusqu'à nous.

Till. ibid.

Conc. ibid. p. 1044.

Si S. Veran est l'Evêque Verien qui se trouva au fameux Concile d'Arles tenu en 475 sur l'affaire du Prêtre Lucide, il sera certain que ce Prélat aura vécu au moins jusqu'à ce temps-là. Du reste on ignore l'année de sa mort.

Lerin. ibid.

L'Eglise de Vence honore sa mémoire le 9<sup>e</sup> ou le 10<sup>e</sup> jour de Septembre, et conserve son corps dans un tombeau de marbre.

Nous avons parlé par avance des écrits de S. Veran, lorsque nous avons traité de ceux de S. Salone, parce qu'ils sont communs l'un à l'autre.

## S. A U S P I C E ,

EVÊQUE DE TOUL.

Sulp. dial. 3. n. 7.  
p. 537.

LE nom d'Auspice étoit célèbre dans nos Gaules au moins dès le IV<sup>e</sup> siècle. S. Sévere Sulpice fait mention d'un Préfet du Prétoire, qui portoit ce nom, et qui paroît avoir fait sa demeure ou à Sens, ou dans le voisinage. Il vivoit encore en 377, et vers ce temps-là il députa à S. Martin, pour le prier de secourir un canton de ce diocèse, qui tous les ans étoit ruiné par la grêle. A sa recommandation le Saint pria, et durant 20 ans qu'il véquit depuis, jamais la grêle ne tomba en cet endroit. Auspice avoit un fils nommé Romule; qui étoit une personne

p. 538.



aussi recommandable pour sa piété que pour son rang. Rien n'empêche que le S. dont nous entreprenons de parler ici, ne soit sorti de cette famille.

Nous ne savons rien de son Episcopat que le peu que nous en tirons du monument qu'il nous a laissé lui-même de sa piété, et ce que nous apprend S. Sidoine Evêque de Clermont. Selon cet écrivain S. Auspice étoit l'un des plus illustres peres des Gaules. Sa science profonde, son éloquence, sa foi, ses œuvres, et toutes sortes de mérites le rendoient célèbre, et digne d'être comparé à S. Loup de Troïes. Quelque éloignés qu'ils fussent l'un de l'autre, lui et S. Sidoine, ils n'avoient pas laissé de lier ensemble une étroite amitié. Ils s'écrivoient quelquefois; mais les guerres et les troubles de ces temps-là interrompoient malgré eux ce doux commerce. Le Comte Arbogaste aiant demandé à S. Sidoine quelques explications des livres sacrés, celui-ci le renvoïa, ou à S. Loup de Troïes, ou à S. Auspice de Toul, comme à des Prélats plus capables que lui de satisfaire à sa pieuse demande.

Sid. S. 1.4.ep.17.  
p. 953.

l. 7.ep.10.p.1037.  
1038.

l. 4.ep.17.p.953.

En une autre occasion S. Sidoine écrivit à S. Auspice pour lui recommander un nommé Pierre, qui avoit la charge de Tribun, et qui fut lui-même porteur des lettres. S. Sidoine y témoigne beaucoup de vénération pour le S. Evêque, et dit qu'il auroit fort souhaité pouvoir cultiver son amitié autrement que par écrit. C'est l'unique lettre qui nous soit restée de toutes celles que ces deux grands Evêques se sont écrites l'un à l'autre. On la croit de l'an 474, ou environ. Il y avoit alors fort-longtemps que S. Auspice étoit dans l'Episcopat; et il est à croire qu'il ne survéquit guères au-delà. L'on trouve son nom au 8<sup>e</sup> jour de Juillet dans le martyrologe de M. du Saussai l'un de ses successeurs, où il est qualifié un oracle de la piété, un maître de la vertu, et un vrai imitateur de J. C.

l. 7. ep. 10. p. 1037.  
1038.

Mart. Gall. p. 421.

Nous avons un monument de sa science et de son zèle dans une espece de poëme qu'il adressa à Arbogaste, alors Comte et Gouverneur de la ville de Trèves, et depuis Evêque de Chartres, comme il y a beaucoup d'apparence.

Du Ches. t. 1. p.  
864. 865.

S. Auspice aiant connu ce Comte à Toul, conçut autant d'amour pour son salut, que d'estime pour sa personne. Comme l'on craignoit qu'il n'eût un peu trop d'attache pour les richesses, S. Auspice lui écrivit le poëme ou la le-

p. 864.

p. 865.

p. 364.

tre, dont nous parlons, pour l'exhorter à s'examiner rigoureusement lui même, et à déraciner jusqu'aux moindres fibres d'un vice si dangereux, s'il en reconnoissoit quelqu'une en lui. Il lui prescrit l'aumône comme le moïen le plus propre à y remédier. Il lui recommande d'honorer beaucoup l'Evêque Jamblique, et de se préparer lui-même à l'Episcopat, qu'il dit lui être destiné. L'autre partie de la letre contient l'éloge d'Arbogaste et ceux de son pere, de sa mere et de son aïeul. Mais S. Auspice ne loüe que la valeur de ce dernier, déplorant au reste sa mort funeste et malheureuse dans l'infidelité.

## S. MAMERT,

EVÊQUE DE VIENNE.

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Boll. 11. mai. p. 630.

Conc. t. 4. p. 1043.

Avit. rog. p. 136]  
Sid. 1. 7. ep. 1. p. 409. 410.

Conc. t. 4. p. 1043-1016.

**L**es plus grands hommes ne sont pas toujours ceux dont les actions sont le plus connues. Nous en avons un exemple en la personne de S. Mamert, dont nous entreprenons l'éloge. Il est un des plus Saints Evêques des Gaules, qui ont éclairé l'Eglise dans le V siecle, et par leurs vertus et par leur doctrine. Cependant on ne sçait rien d'assuré de lui jusqu'à son Episcopat, et le reste se borne à peu de chose. On ignore même l'année précise à laquelle il fut fait Evêque de Vienne. Seulement on sçait qu'il gouvernoit cette Eglise en l'an 463. Il y parut comme un pasteur saint et vigilant, qui d'une part avoit beaucoup d'esprit, de conduite et de prudence, et de l'autre une foi vive, et une pieté capable d'obtenir de Dieu des faveurs extraordinaires et miraculeuses. C'est-là l'idée que nous en donnent S. Sidoine et S. Avite, qui le connoissoient fort particulièrement; et le peu d'actions que nous sçavons de nôtre Saint, ne fait que la confirmer. Ainsi il ne se faut pas arrêter au portrait bien différent que nous en trace le Pape Hilaire dans quelques-unes de ses letres.

Le

' Le Cardinal Baronius a été lui-même étonné de voir que ce Pape ait traité si mal un Prélat, dont la Sainteté est devenuë si illustre.

Bar. an. 464. n. 8.

Le sujet du mécontentement d'Hilaire contre S. Mamert étoit, ' de ce que celui-ci en 463 avoit ordonné un Evêque à Die, ' que le Pape S. Léon avoit mis sous la Métropole d'Arles l'an 450. Cette affaire fit beaucoup d'éclat, et devint le sujet de la convocation d'un Concile, dont nous avons parlé en son lieu. L'on ne voit point néanmoins de quelle maniere elle fut terminée, ni quelle satisfaction donna S. Mamert ou au Pape, ou à l'Evêque d'Arles. Il faut bien que la faute que put commettre S. Mamert en cette occasion, n'ait pas été considérable; puisque ' Die a toujours continué depuis d'être soumise à Vienne. <sup>a</sup> Si c'est nôtre Saint qui est nommé parmi les Evêques du Concile d'Arles, tenu vers 475 sur l'affaire du Prêtre Lucide, on sera obligé de dire qu'il se sera soûmis aux Conciles convoqués par l'Evêque d'Arles. Mais il y a assez de difficulté à croire qu'un Evêque de Vienne s'y soit trouvé, tant à cause du différend entre ces deux Eglises, que parce que ce Mamert y est placé après de simples Evêques, et ainsi hors du rang dû à un Métropolitain.

Conc. p. 1043.

Leo, ep. 50. p. 541.

Conc. Supp. p. 34

<sup>1</sup> Till. H. E. t. 16. p. 207.

' Durant l'Episcopat de S. Mamert la Ville de Vienne fut affligée de divers fleaux, les signes ordinaires par lesquels Dieu irrité invite à la pénitence, afin de faire miséricorde. On y vit un grand nombre d'embrasements, qui menaçoient de mettre toute la Ville en cendres, et dont quelques-uns furent éteints par le mérite de la foi, et la vertu des prieres du saint Evêque. On y sentit de fréquents tremblements de terre; on y entendit sur-tout les nuits des bruits extraordinaires; on y vit tant d'autres signes effrayants, ' que tout le monde songeoit à laisser la Ville deserte, et à aller chercher sa sureté ailleurs. S. Mamert fit entendre à son peuple que ces fleaux publics étoient une punition de ses crimes, et que le plus sûr moïen d'y remédier, étoit de recourir à la pénitence. Ce fut de-là qu'il prit l'occasion heureuse d'établir la cérémonie des Rogations, dont nous sommes redevables à sa pieté.

Sid. l. 7. ep. 1. p. 409 | Avit. reg. p. 135. 136.

Sid. ibid.

Sid. p. 410. Avit. Rog. p. 136. 137.

' Cette cérémonie publique se fit dès la premiere fois, comme elle a toujours continué de se faire depuis dans l'Eglise Latine, les trois jours qui précèdent la fête de

Avit. ibid. p. 137.

- V SIECLE.
- p. 136. 137 | Sid. 1. 5. ep. 14. l'Ascension. ' Elle consistoit non-seulement dans le chant des pseumes, et dans la priere, comme elle fait aujourd'hui, mais encore, et c'est ce qui devoit nous faire confusion, dans les larmes, dans le jeûne, dans l'humiliation, dans la componction du cœur, dans le prosternement de tout le corps, dans les austérités, dans les aumônes faites avec libéralité et avec joie. <sup>a</sup> Afin de la rendre plus utile, en la rendant plus laborieuse, on l'alloit célébrer en quelque Eglise hors de la Ville. ' La joie qu'on y goûtait, se trouvoit dans la sobriété, les délices dans les larmes; et la faim y tenoit lieu de bonne chere.
- Gr. T. Hist. F. l. 2. c. 34. <sup>a</sup> Avit. p. 137. p. 139. Till. ibid. p. 115. Conc. t. 4. p. 1047. | Gal. Chr. vet. t. 1. p. 762. 2. Till. p. 11. Sid. 1. 7. ep. 1. p. 409. 410 | Avit. ib. p. 138. Gr. T. gl. Mar. 1. 2. c. 2. Ibid | Sid. 1. 7. ep. 1. p. 410. Avit. rog. p. 136. Sid. 1. 4. ep. 11.
- ' On ne sçait pas précisément en quelle année se fit cette sainte institution. Seulement on peut assûrer que ce fut quelque temps avant l'an 474, comme il paroît par S. Sidoine. ' Quelques écrivains ont voulu disputer à S. Mamert la gloire de premier instituteur des Rogations. Mais c'est sans aucun fondement solide. Il est vrai qu'avant lui l'usage des processions et des litanies étoit établi dans l'Eglise: ' mais ces anciennes litanies ne se faisoient ni la semaine de l'Ascension, ni en aucun autre temps fixe et arrêté, et pouvoient encore être différentes de celles de Vienne en plusieurs autres points. Ainsi, comme il est vrai que S. Mamert n'a point été l'instituteur des processions et des litanies, il est vrai aussi qu'il a été non le réparateur seulement, mais l'instituteur des Rogations, qui ont continué depuis lui, et dont nous conservons encore quelques foibles restes. Il eut la consolation ' de les voir de son vivant établies à Clermont en Auvergne; et dès la fin de ce siecle ou le commencement du VI la cérémonie s'en observoit, dans presque tout le monde Chrétien.
- ' L'église de S. Ferréol célèbre Martyr de Vienne, qui étoit située sur le bord du Rhône, étant près de tomber en ruine, S. Mamert la fit rebâtir ailleurs, en un endroit où elle ne pût pas être endommagée par ce fleuve. ' Il y fit ensuite la translation du corps du Saint Martyr, et du chef de S. Julien autre Martyr de Brioude en Auvergne. ' Il eut aussi le bonheur d'engendrer à J. C. par le baptême S. Avite, qui fut l'un des plus illustres Successeurs de nôtre S. Prélat.
- ' S. Mamert vivoit encore, lorsque Claudien son frere mourut vers l'an 473 ou 474, comme on l'a vû dans l'é-

loge de celui-ci.' Mais nous ne savons pas combien de temps il lui survécut. Si nous étions assurés que ce fût lui, qui se trouve marqué entre les Evêques du Concile d'Arles vers 475, nous aurions une preuve incontestable qu'il auroit vécu au-delà de cette époque. Sa fête se célèbre dans l'Eglise le 11<sup>e</sup> de Mai, et se trouve marquée dans les plus anciens martyrologes, comme dans les modernes. 'On assure que le corps de S. Mamert fut mis dans l'Eglise des Apôtres hors des murs de Vienne, à droite de l'autel, où l'on voit encore son tombeau et l'épitaphe suivante, qui n'est pas grand'chose.

Till. p. 118.

Boll. 11. mai. p. 630. 2 | Till. ibid.

## EPITAPHE.

' Mole sub hac lapidum sanctissima membra teguntur  
Hujus pontificis urbis sacrique Mamerti.

Boll. ibid.

De Vienne, ce saint Corps, comme on le croit, fut transféré dans l'Eglise de Sainte Croix d'Orleans, où les Calvinistes l'ont brûlé vers l'an 1563.' Outre Claudien, ou Mamert Claudien, S. Mamert eut une sœur mariée, mere de Petrée, auquel S. Sidoine écrit la 11<sup>e</sup> lettre de son 4<sup>e</sup> livre.

Sid. 1. 4. ep. 11. p. 259 | 1. 5. ep. 2. p. 318.

## §. II.

## SES ECRITS.

Nous n'avons aujourd'hui aucun écrit qui porte le nom de S. Mamert; et nous ne trouvons nulle part dans les anciens qu'il en ait laissé de sa façon: à moins que nous ne voulions mettre de ce nombre l'ordre des prières, qu'il avoit dressé pour les Rogations, ' Dom Mabillon nous a donné dans la liturgie à l'usage ancien de l'Eglise Gallicane, un ordre des leçons qu'on lisoit à l'office, et des prières que l'on disoit à la messe durant les trois jours de cette solennité publique.' L'ordre des leçons en prescrit pour les heures canonicales de chaque jour, que l'on nomme matines, tierce, sexte et none. Il est remarquable que celles pour matines sont les plus courtes. Elles sont tirées des Prophetes, de Daniel pour le premier jour, de Joël pour le second, et d'Osée pour le troi-

Mab. lit. 1. 2. 2. 55. p. 149-152. | 1. 3. p. 266-268 | p. 376-378.

p. 149-152.

sième. Celles pour chacune des autres heures de chaque jour, sont marquées et de l'Évangile et des Épitres des Apôtres, excepté pour none, à laquelle au lieu des Épitres des Apôtres, on prescrit le livre entier de Tobie pour le premier jour, le livre entier de Judith pour le second, et le livre aussi entier d'Esther pour le troisième; après quoi on lisoit l'Évangile comme aux autres heures de tierce et de sexte, mais non point à matines. La leçon de l'Évangile est différente à chacune des heures de chaque jour, et beaucoup plus longue qu'elle n'est ordinairement aux messes d'aujourd'hui.

Avit. rog. p. 136.

Il est certain que ce fut S. Mamert qui regla lui-même les psaumes que l'on chantoit à la cérémonie des Rogations, et les prières que l'on y devoit réciter. Il est encore certain que le même ordre qu'il avoit prescrit, s'observoit encore par tout le monde, c'est-à-dire par toutes les Eglises où cette sainte pratique s'étoit établie environ 50 ans après S. Mamert, comme le témoigne S. Avite.

Till. H. E. t. 16.  
p. 117.

Néanmoins quelques Sçavants n'osent pas assurer, que tout ce que nous venons de marquer de l'ancienne liturgie de l'Eglise Gallicane sur les trois jours des Rogations, vienne de S. Mamert. Au moins il est bien visible que ce n'est pas entierement le même ordre qu'il avoit prescrit; puisque S. Avite y marque des psaumes, et que la liturgie n'en prescrit aucun. Il paroît même que S. Mamert s'étoit borné à régler les prières qui étoient simplement nécessaires pour occuper les Fideles durant la cérémonie publique, c'est-à-dire durant la procession et la station qui l'accompagnait.

Emis. Hom. 24. p.  
281. 2.-283. 1.  
du Pin, bib. t. 4. p.  
418.

Emis. p. 281. 2.

282. 1.

Mais, si l'on n'a aucune raison pour assurer que cet ancien ordre des prières publiques soit de S. Mamert, nous croions aussi que l'on ne peut pas raisonnablement lui refuser l'Homélie sur les Litanies, ou Rogations, qui est la 24<sup>e</sup> entre les 56 qui portent le nom d'Eusebe d'Emese. M. Dupin avoue qu'elle lui convient parfaitement bien; et les principaux caracteres de cette Homélie confirment ce sentiment. En effet elle a été prononcée devant un peuple déjà accoutumé à célébrer la cérémonie des trois jours des Rogations, afin de l'exhorter à assister avec une nouvelle ferveur à cette même solennité qui approchoit. Elle a été prononcée en un temps, où tout le pais trembloit

à la vûe d'une Nation étrangere très-puissante, qui cependant aiant conquis le peuple qui écoutoit ce Sermon, l'avoit traité avec toute la modération dont auroient usé les Romains mêmes, quoiqu'elle fût regardée comme une Nation barbare ; ' qui aiant sçû se rendre victorieuse, n'avoit point sçû devenir ennemie ; qui après sa victoire avoit laissé ses vaincus dans leur premiere liberté, et dans toute la tranquillité dont ils jouissoient auparavant. ' C'est ce que l'Auteur de l'Homélie marque, comme s'étant passé depuis peu ; et en quoi il fait observer au peuple à qui il parle, les effets de la miséricorde de Dieu. ' Il lui expose que c'est à ces sortes de prieres qu'ils avoient déjà faites, et aux secours des Saints qu'ils avoient invoqués, qu'ils sont redevables ' de ce que Dieu avoit inspiré aux victorieux tant de douceur pour leurs vaincus, et de ce que bien loin de les livrer cruellement à tant de maux qui les menaçoient, il s'étoit contenté de leur avoir procuré une humiliation salutaire.

Or tous ces traits ne peuvent convenir qu'à la Ville de Vienne et à S. Mamert son Evêque. Cela est certain pour ce qui regarde les Rogations, que nous ne voions point avoir été encore établies ailleurs en ce temps-là, si ce n'est à Clermont en Auvergne, à qui l'on ne peut pas appliquer les autres particularités. Il n'est pas moins certain que les autres circonstances ne conviennent qu'à la Ville de Vienne, ' qui sous l'Episcopat de S. Mamert passa aux Bourguignons, plutôt par la concession des Romains, que par le droit de la guerre. Les Bourguignons en étant les maîtres, lui conserverent son ancienne liberté avec tous ses autres privileges, et en firent la capitale de leurs Etats.

Il doit donc passer pour constant, que l'Homélie dont nous parlons est de S. Mamert de Vienne. ' Il y marque d'une maniere fort touchante les motifs de ces prieres publiques. » Nous y prions le Seigneur, dit-il, de nous « délivrer de nos infirmités, de détourner ces fleaux de « dessus nous, de nous préserver de tout malheur, de nous « garantir de peste, de grêle, de secheresse, et de la « fureur de nos ennemis, de nous donner un temps favorable pour la santé du corps, et pour la fertilité de la « terre, de nous faire jouïr de la paix et du calme, et de

Till. *ibid.* p. 111 |  
Chor. l. 4. §. 11.  
p. 116.

Emis. p. 282. 1.

« nous pardonner nos pechés. Quiconque se croit exempt de  
« toutes ces calamités, ajoute-t-il, peut ne pas prendre part  
« à ces prieres communes. »

Du Pin, *ibid* | Emis.  
hom. 25. p. 283-  
284.

M. Du Pin juge que l'Homélie sur la pénitence des Ni-  
nivites, qui suit immédiatement la précédente dans le  
même Eusebe d'Emese, paroît être aussi l'ouvrage de S.  
Mamert. Elle a en effet tout l'air et le style de celle qui est  
sur les Rogations. L'auteur y combat en particulier l'er-  
reur des Novatiens sur la pénitence. Il peut y avoir dans  
le même recueil quelques autres Homélie de S. Mamert ;  
mais nous n'avons pas la présomption d'entreprendre d'en  
faire le discernement.

## S A I N T L O U P ,

EVÊQUE DE TROÏES EN CHAMPAGNE.

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Sur. 29. jnl. p. 390.  
§. 1. | Till. H. E. t.  
16. p. 127.

S A I N T L O U P nâquit sur la fin du IV siecle d'une fa-  
mille illustre par sa noblesse. Le lieu de sa naissance  
fut la Ville de Toul, dans cette partie de la Gaule Belgi-  
que à laquelle on a donné depuis le nom de Lorraine.  
Epiroque son pere le laissa orphelin en un âge encore  
peu avancé. Mais Alistique frere d'Epiroque, qui tenoit  
un rang éminent parmi la noblesse du pais, lui tint lieu  
de pere, prit soin de son éducation et de le faire étudier.  
Comme le jeune Loup avoit un fort bel esprit, il fit de  
tels progrès dans l'étude des belles lettres, que la réputa-  
tion de son éloquence le rendit célèbre dans les Provin-  
ces voisines.

Sur. *ibid*.

§. 1. 3.

§. 1.

Hil. de Hon. p. 33.

Sur. *ibid* | Till.  
*ibid*.

Etant en âge de se marier, il épousa Pimeniole sœur  
du grand S. Hilaire, depuis Evêque d'Arles; et par ce ma-  
riage il se trouva allié à S. Honorat prédécesseur de S. Hi-  
laire dans le même siege, et son parent. Pimeniole,  
quoique fort jeune, avoit déjà beaucoup de maturité et  
de prudence, et un extrême ardeur pour la chasteté. Ils  
vécurent néanmoins sept ans ensemble; sans que l'on dise



s'ils eurent des enfants. Mais au bout de ce terme ils s'enflammerent tellement l'un l'autre à l'amour de la vertu, qu'ils renoncèrent tous deux au monde. On ne marque point ce que devint Pimeniole.

' Pour S. Loup, poussé et soutenu par la force de l'Esprit divin, il renonça à la pompe du siècle pour ne plus penser qu'à prendre soin de son ame. Il quitta la maison paternelle, et rompit tous les liens et tous les engagements qui pouvoient l'attacher au siècle. Il n'en demeura pas là; le désir d'arriver à la perfection évangélique le porta à s'en aller à Lérins trouver S. Honorat, alors Abbé de ce Monastere naissant. ' Il y fut suivi par un frere qu'il avoit, nommé Vincent, différent, comme nous l'avons observé ailleurs, du célèbre Moine de Lérins de même nom; mais qui ne fut pas moins célèbre par l'éclat de sa vertu. Ils y trouverent une troupe de Saints solitaires qui faisoient revivre dans nos Gaules l'institut des Anachorettes de l'Egypte, ' et entr'autres S. Hilaire que S. Honorat y avoit attiré. En une si sainte compagnie nôtre nouveau solitaire ' s'adonna à la pratique de l'humilité, de l'obéissance, de la mortification, avec tant de succès, que bien qu'il n'y demeurât qu'un an, ' il a passé pour un des plus grands ornements de ce sacré désert. Son mérite alloit presque de pair avec celui de S. Caprais; ' car on proposoit sa vie à imiter aux Moines de Lérins, comme celle de ce Saint vieillard.

' Vers 426 S. Loup avec Vincent son frere, qui fut depuis, comme l'on croit, Evêque de Saintes, ' sortit de Lérins pour aller à Mâcon dans l'ardeur de sa foi, vendre, et distribuer aux pauvres ce qui lui restoit de ses biens. Presque aussi-tôt il fut enlevé, lorsqu'il ne s'y attendoit nullement, pour être placé sur la chaire Episcopale de Troïes. ' On ne doute point qu'il ne remplît ce Siege en 427, lorsque S. Eucher le qualifioit le vénérable Loup, qui nous représentoit en sa personne ce Loup mystérieux de la Tribu de Benjamin, devenu le Pasteur des Brebis. ' Son premier soin dès qu'il eut été élevé à l'Episcopat, fut d'instruire son peuple tantôt par la lecture tantôt par ses prédications, et de retenir son Clergé dans l'ordre de la discipline.

' Après avoir passé deux ans dans le sacré ministere, il devint si illustre par son éloquence et par sa pieté, ' que

Sur. ibid.

Euch. ad. Hil. p. 56. 2.

Hil. ibid. p. 24. 1. 2.

Sur. ibid. §. 2.

Euch. ibid.

Sid. car. 16. v. 110. 111.

Till. ibid. p. 428.

Sur. ibid.

Euch. ibid | Till. ibid.

Sur. ibid.

Ibid.

31. jul. p. 416. §. 19

lui et S. Germain d'Auxerre passaient pour deux lumieres de l'Eglise, et des hommes apostoliques, que leur mérite élevoit déjà dans le Ciel, quoique leurs corps les retinssent encore sur la terre. C'est ce qui les fit choisir tous deux par une assemblée des Evêques des Gaules, pour aller <sup>1</sup> en 429 dans la Grande-Bretagne combattre l'hérésie Pélagienne, comme nous l'avons rapporté plus au long en parlant de S. Germain d'Auxerre.

Till. *ibid.* p. 129.Sur. 29. jul. p. 391.  
§. 3.

. 4. 5. 6.

§. 4.

Till. *ibid.* p. 131.

Sid. l. 4. ep. 17. p. 279.

l. 9. ep. 11. p. 590.  
591.

Mor. L. p. 254. 1.

' S. Loup de retour de ce voïage, reprit le gouvernement de son Eglise avec sa premiere application; n'instruisant pas moins son peuple et son Clergé par ses exemples, que par ses discours. ' Il avoit toujourns devant ses yeux les regles de l'Evangile, pour y conformer sa conduite. L'usage qu'il faisoit de ses revenus, etoit de les emploïer libéralement à nourrir les pauvres et à racheter les captifs. Aux travaux de l'Episcopat il sçavoit joindre les plus grandes austérités, ne mangeant que de deux ou trois jours l'un, de deux nuits en passant une toute entiere en oraison; portant toujourns le cilice; et couchant durant plus de 20 ans sur un ais. Quelque éclatante que fût déjà une vie si sainte, Dieu voulut encore la relever d'avantage, ' en communiquant au S. Evêque le don des miracles. En 451 ' il conserva par ses prieres la ville de Troïes au milieu des ravages d'Attila; et sa vertu imprima un si grand respect sur le cœur de ce Prince cruel et barbare, qu'il crut que ce seroit un avantage pour lui et pour son armée, d'avoir quelque temps le Saint près de sa personne. Il le mena donc jusqu'au Rhein en s'en retournant, puis le renvoïa à son Eglise.

' Cette pieté éminente se trouvoit réunie en la personne de S. Loup avec la science des SS. Docteurs. ' Quelques questions qu'on lui pût proposer, il étoit comme impossible, selon le témoignage de S. Sidoine Evêque de Clermont, d'épuiser la source de sa doctrine. ' Il conserva toujourns de l'amour pour les belles pieces; et il en sçavoit fort bien juger: de sorte que les plus habiles redoutoient sa censure aussi bien sur les regles de l'éloquence, que sur la condui-

<sup>1</sup> On trouve à ce sujet des erreurs grossieres dans la nouvelle édition de Moreri. Le premiere fait faire à S. Loup deux voïages dans la Grande-Bretagne avec S. Germain d'Auxerre. La seconde place ces

deux voïages en 446 et 478. Il est néanmoins certain que S. Loup ne fit qu'une seule fois ce voïage, et qu'il le fit dès 429. Voïez l'article de S. Germain d'Auxerre.

te des mœurs. Il se plaisoit à produire et à faire parler les personnes de lettres, quoiqu'elles tâchassent de se cacher, et lorsqu'il en sçavoit qui se tenoient dans l'obscurité, soit par l'amour du repos, soit par crainte ou par modestie, il étoit ingénieux à le manifester et les faire connoître au public. Dans les livres mêmes des autres qui lui tomboient entre les mains, il étoit exact à corriger les moindres défauts, et jusqu'à la ponctuation. Ce fut par tant de grandes qualités qu'il mérita d'être toujours préféré aux autres Prélats, avant même qu'il les précédât par l'ancienneté.

Saint Loup, aiant passé 52 ans dans l'Episcopat, alla ensuite recevoir de J. C. la récompense de tant de travaux, dont il laissoit à la terre et l'estime et l'exemple. Ce fut sans doute dans l'année 479 le 29<sup>e</sup> de Juillet, auquel jour son nom se lit dans les Martyrologes de S. Bede, d'Usuard, d'Adon, et dans les autres plus anciens. Le vénérable Bede cite une hymne faite en son honneur. Dès le VI<sup>e</sup> siècle, l'Eglise où son corps repositoit à Troïes, y portoit son nom. <sup>a</sup> Depuis elle a été transférée dans la Ville et convertie en un Monastere de Chanoines réguliers, où l'on garde encore ses reliques.

Nôtre S. Prélat étoit lié d'amitié avec S. Euphrone Evêque d'Autun, auprès duquel il passa quelque temps ; mais il l'étoit encore plus particulièrement avec S. Sidoine Evêque de Clermont, comme il paroît par le commerce de lettres qui étoit entre eux, quoique fort éloignés l'un de l'autre. Les expressions manquent à celui-ci, lorsqu'il entreprend de faire l'éloge de S. Loup. Il le représente comme un nouveau Moïse, comme un second S. Jâques, comme une sentinelle de la charité, qui élevé aussi bien que S. Jâques sur le thrône de la véritable Jerusalem, veilloit sur tous les membres de l'Eglise ; qui étoit capable de consoler tous les foibles, et digne d'être consulté de tout le monde. Les Evêques mêmes se soumettoient avec respect à ses avis ; et son Jugement étoit pour eux une décision absolue. Aussi S. Sidoine ne craint pas de le qualifier le Pere et l'Evêque des Evêques, le premier sans contestation de tous les Prélats, non-seulement des Gaules, mais généralement de toute la terre. S. Eucher qui l'avoit pu connoître à Lérins dit, en faisant allusion à son nom, qu'il nous représente ce Loup mystique de la Tribu de Benjamin.

*Tome II.*

Q q q

p. 592.

p. 591.

Sur. 29. jul. p. 392.  
8. 8.

Till. ibid. p. 137.

Gr. T. gl. Conf. c.  
67.  
<sup>a</sup> Till. ibid. p. 138.

Conc. t. 4. p. 1048.

Sid. l. 6. ep. 1. p.  
478.  
p. 377.

Euch. ad. Hil. p.  
56. 2.

Sur. 39. jul. p. 392.  
8.

Gr. T. gl. Conf. c.  
68.  
Sur. ibid.

Sid. 1. 7. ep. 13. p.  
460.

' Si S. Loup fut célèbre par son mérite personnel, il ne le fut pas moins par la vertu de ceux qu'il forma dans la piété. Il eut en effet beaucoup de disciples d'une vertu éminente, et qui éclaterent même par la gloire des miracles. On met de ce nombre S. Sévere Evêque de Trèves, Apôtre de la première Germanie, et qui accompagna S. Germain d'Auxerre, lorsqu'il alla pour la seconde fois dans la Grande-Bretagne combattre l'hérésie Pélagienne. On compte encore parmi les principaux disciples de notre Saint Evêque, S. Polychrone Evêque de Verdun; S. Albin de Châlons sur Marne; S. Aventin, qui aiant été domestique de S. Loup devint célèbre par sa piété; S. Camélien son successeur et l'imitateur de sa vertu, digne de remplir la place qu'il avoit si long-temps occupée; le Prélat Himere, qui par la ressemblance de ses mœurs représentoit comme au naturel la personne de S. Loup, ce premier Evêque des Gaules par son mérite.

## § II.

## SES OUVRAGES.

UN Evêque aussi instruit et aussi studieux que l'étoit S. Loup, pouvoit sans doute nous laisser plusieurs monuments de son sçavoir et de sa doctrine. Cependant soit qu'il ait voulu imiter la plupart des Evêques et des autres Saints de l'Eglise primitive, qui aimoient mieux s'appliquer à pratiquer les vérités saintes de notre religion, qu'à écrire ce qu'ils en sçavoient; soit que le malheur des temps nous ait privé des écrits qu'il a pu laisser, il n'en est venu jusqu'à nous que deux forts courts, mais très-précieux.

Conc. t. 4. p. 1048.  
1049 | G. t. 1. p.  
122.

Conc. t. 4. p. 1020.

1°. Nous avons de lui une lettre, qui lui est commune avec S. Euphrone Evêque d'Autun, touchant les veilles de Pâque, de Noel et de l'Epiphanie, au sujet des Clercs bigames, et de ceux qui entroient dans le ministère sacré étant déjà mariés. C'est une réponse au mémoire que leur avoit envoié sur ces mêmes matières Talase Evêque d'Angers, apparemment peu après son ordination, qui se fit vers le 4<sup>e</sup> jour d'Octobre 453. Il ne paroît pas si ce fut aux deux Evêques ou seulement à l'un d'eux, ce qui est

plus naturel, que ce mémoire fut adressé. Quoiqu'il en soit, S. Loup et S. Euphrone se trouvant ensemble, plutôt à Autun, ce semble, où S. Loup put aller dans un voyage qu'il fit en Bourgogne, qu'à Troïes ou ailleurs, Arconce Soudiacre de l'Eglise d'Angers leur remit le mémoire de Talase dont il étoit chargé. Talase y demandoit en substance, quelle difference il falloit faire entre la veille de Pâque et celle de Noel et de l'Epiphanie, et ce que l'on devoit observer pour le mariage des Clercs inférieurs.

p. 1048.

Sur. *ibid.* §. 4.Conc. *ibid.* p. 1048.

Nos deux Evêques lui répondent, qu'outre que chacune des trois veilles qu'il marquoit, avoit ses leçons particulieres de l'Ecriture, et conformes au mystere que l'on y honore, celle de Pâque commençoit le soir, et alloit rarement jusqu'au matin: au lieu que l'on emploïoit aux deux autres la nuit entiere, ou au moins la derniere partie de la nuit. Ils marquent que les leçons de la veille de Pâque étoient réglées, et devoient toutes être de la passion: au lieu que celles de Noel n'étoient point réglées, et étoient entremêlées du chant des pseumes.

*ibid.*

Au sujet du mariage des Clercs, ils proposent la pratique de leurs Eglises, où non seulement l'on dépositoit, mais l'on privoit même de la communion les Exorcistes et les Soudiacres, s'ils venoient à se remarier. Que s'ils n'étoient point mariés, lorsqu'on les ordonnoit, on les empêchoit de le faire dans la suite. Telle étoit la pratique commune aux deux Eglises de Troïes et d'Autun. Mais celle-ci rencherissoit sur l'autre, en ce qu'elle dépositoit même et privoit de la communion les Portiers, qui s'engageoient en de secondes nêces. Au reste S. Loup et S. Euphrone protestent unanimement, que si un autre Evêque peut faire observer dans son Eglise une discipline encore plus exacte, ils l'approuveront volontiers, parce que Dieu en sera honoré, quoiqu'ils ne pussent pas la mettre en pratique.

p. 1049.

p. 1048. 1049.

On observe à l'égard de cette réponse que les deux Evêques en parlant des veilles de Pâque, de Noel, de l'Epiphanie, ne disent rien du baptême: ce qui pourroit faire juger qu'il étoit commun à ces trois veilles. On remarque aussi qu'ils n'y font nulle mention des Acolythes, non plus que des Lecteurs, si célèbres dans l'Eglise, et si

TH. H. E. t. 16.  
p. 133.

nécessaires pour la célébration de l'Office. On demande à ce sujet, si c'étoit dans les Gaules la fonction de quel-qu'un des autres ordres ou inferieurs, ou superieurs, 'comme on la fait exercer aujourd'hui par des laïcs ou par des Prêtres.' Cependant on trouve des Lecteurs en ce temps-ci même dans la province de Lyon, dont étoit S. Euphrone, comme il paroît par les lettres de S. Sidoine. Ce sont-là des difficultés qui ne regardent pas nôtre sujet, mais qui valent bien la peine d'être éclaircies par ceux, qui entreprennent d'écrire sur cette sorte de matieres.

p. 134.

Sid. l. 4. ep. 23. p. 310.

Spic. t. 3. p. 379.  
580 | Till. ib. p. 136.Sid. l. 6. ep. 1. p. 377.  
a Spic. ibid. p. 579.

Till. ibid.

Spic. ibid. p. 579.

p. 580.

Till. ibid.

Spic. ibid. p. 580.

2°. ' Nous avons une autre lettre de S. Loup, laquelle nous doit être d'autant plus chere, que c'est proprement l'unique monument qui nous reste de ce grand Evêque; la lettre à Talase lui étant commune avec Saint Euphrone. Celle dont nous parlons à présent, est non-seulement fort belle pour les choses qu'elle contient, mais elle est même bien écrite. Elle est adressée à S. Sidoine qui fut fait Evêque de Clermont sur la fin de l'an 471. S. Loup, qui avoit alors achevé la 45<sup>e</sup> année de son Episcopat, <sup>a</sup> et qui depuis long-temps étoit son ami, lui écrivit cette excellente lettre, toute pleine de charité et d'onction. Il commence par lui témoigner sa joie de ce qu'étant, comme il le croïoit, près de mourir, il revivoit en quelque sorte en sa personne, et laissoit après lui à l'Eglise un prélat capable d'en être la consolation et le soutien, au milieu des tempêtes et des maux qui l'accabloient de toutes parts.

' On y voit la disposition du cœur de S. Loup dans le conseil si sage et si important qu'il donne à S. Sidoine, 'de regarder l'Episcopat comme un ministère d'humilité, qui l'abaissoit autant au-dessous de tous ceux qui lui étoient soumis, que les dignités du siècle élevent au-dessus des autres ceux qui les possèdent. ' En regardant, ainsi qu'il fait, S. Sidoine comme son pere pour le mérite, ' il montre combien il étoit établi lui-même dans une profonde humilité, qui éclate encore dans les dernières paroles de cette lettre. « Priez pour moi, dit-il à S. Sidoine, afin qu'en terminant ma vie entre les bras du Seigneur, j'acheve l'œuvre qu'il m'a imposée, et que j'emploie au moins pour lui le temps qui me reste, après avoir été assez malheureux

« pour emploïer tant d'années , et les meilleures de ma vie ,  
« en des choses qui ne le méritoient pas. Mais j'ai con-  
« fiance au Seigneur, qui est plein de miséricorde. » ' Dom  
Luc d'Acheri est le premier qui a tiré ce monument de la  
poussiere ; et après lui M. de Lalande l'a inséré dans  
son supplément des Conciles.

p. 579. 580. |  
conc. supp. p.  
35. 36.

Cette lettre fit une impression merveilleuse sur S. Sidoine,  
' qui la reçut comme un honneur qu'il regardoit infini-  
ment au-dessus de lui, et qui y répondit aussi avec une hu-  
milité, ' que l'on peut dire être la plus grande preuve  
que nous aïons de sa sainteté. « ' S'il est permis à des  
« criminels, dit-il à S. Loup, de vous rendre justice, à  
« vous qui êtes le modele et la regle des mœurs, la co-  
« lomne des vertus, un esprit rempli de douceur, mais d'une  
« douceur véritable, parce qu'elle est sainte, que ne vous  
« dois-je pas pour avoir bien voulu pancer par vos exhor-  
« tations, les plaïes d'un vermisseau très-méprisable ? Vous  
« n'avez rien épargné pour nourrir de vos saints conseils,  
« une ame épuisée et accablée de foiblesses. Vous m'avez  
« fourni du thrésor de vôtre grande charité, la mesure de  
« l'humilité qui m'est nécessaire pour ma guérison. »

Sid. l. 6. ep. 1. p.  
377. 378.

Till. ibid. p. 137.

Sid. ibid. p. 378.

3°. ' S. Loup avoit écrit encore plusieurs autres lettres au  
même S. Sidoine, comme il paroît par celles que celui-  
ci lui adresse. L'éloge qu'il fait de l'unique qui nous reste,  
et qu'on vient de rapporter en partie, doit nous faire ex-  
tremement regretter la perte des autres. ' Celle qu'il lui  
avoit écrite au sujet d'un de ses diocésains nommé Gal-  
lus, et dont S. Sidoine nous a conservé une notion, étoit  
surtout fort considérable. Cet homme aïant quitté sa  
femme, se retira en Auvergne ; ce que S. Loup n'eut pas  
plûtôt appris, qu'il en écrivit à S. Sidoine, qui étoit dé-  
jà Evêque de Clermont : ainsi c'étoit après l'an 471. Cette  
lettre étoit écrite avec une force tellement mêlée de dou-  
ceur et de de charité, qu'elle effraïa ce pécheur, et le ga-  
gna en même temps. Car S. Sidoine la lui aïant montrée,  
il en fut à l'heure même vivement touché, et ne la regarda  
point comme une lettre écrite à un autre, mais comme une  
sentence prononcée contre lui-même. Après cette somma-  
tion il ne prit aucun délai pour aller trouver sa femme. Il  
le promit, s'y disposa, et se mit aussi-tôt en chemin.

l. 6. ep. 4. 9. l. 9.  
ep. 11.

l. 6. ep. 9. p. 393.  
396.

« Qu'y a t-il, dit S. Sidoine, de plus estimable qu'une telle

« reprimande, qui oblige le pecheur à chercher dans sa  
« pénitence un puissant remede contre son mal, ne trou-  
« vant rien à dire contre celui qui le lui fait reconnoître ? »

4°. Il n'y a pas de doute que S. Loup durant le cours  
d'un Episcopat aussi long que fut le sien, n'eût presque  
une infinité d'autres occasions d'écrire ou des lettres, 'comme  
il paroît par celles de S. Rurice, ou des ouvrages entiers;  
quoiqu'il ne nous en reste point les mêmes preuves.  
Néanmoins si' le Comte Arbogaste suivit le conseil que  
lui donna S. Sidoine, il y a lieu de croire que S. Loup  
ne refusa pas en cette occasion, de faire usage de sa plu-  
me. Car ce Seigneur s'étant adressé à S. Sidoine, pour avoir  
quelques éclaircissements sur diverses difficultés de l'Ecrite-  
ture, celui-ci le renvoïa aux illustres Peres des Gaules et  
nommément à S. Loup; l'assurant que quelques questions  
qu'il pût lui proposer, il n'épuiseroit jamais uné source de  
doctrine aussi féconde que la sienne.

Rur. l. 1. ep. 10.

Sid. l. 4. ep. 17. p. 279.

Nous avons remarqué ailleurs qu'il se trouve en quel-  
ques manuscrits un sermon sous le nom de S. Ambroise,  
mais qui est constamment d'un Evêque Gaulois, qui avoit  
passé quelques années dans la Grande-Bretagne pour  
y établir la paix, que l'hérésie Pélagienne y troublait.  
Comme S. Loup accompagna S. Germain d'Auxerre dans  
le voïage qu'il fit en ce pais-là pour éteindre cette héré-  
sie, on pourroit lui attribuer ce sermon; quoiqu'il nous  
paroisse plus vraisemblable de le donner à S. Germain,  
pour les raisons que nous avons marquées.

---

## L A M P R I D E ,

POETE ET ORATEUR.

Sid. S. l. 9. ep. 13.  
p. 1110.l. 8. ep. 41. p. 1073.  
1075.

**O**N ne sçait pas précisément quel a été le lieu de la  
naissance de Lampride. On peut néanmoins présumer  
que ce fut la Ville même de Bourdeaux, où il en-  
seigna assez long-temps la poétique et la rhétorique après  
le milieu de ce siecle. Il paroît avoir tenu dans cette Ville  
un rang considérable, par le choix que S. Sidoine avant  
son Episcopat, fit de sa maison préférablement à celles



de divers autres amis illustres, pour y prendre son logement dans le premier voiage qu'il fit à Bourdeaux. Ils avoient lié entre-eux une amitié fort étroite, et s'écrioient souvent l'un à l'autre. Lampride le faisoit quelquefois en vers, afin d'inviter Sidoine à lui répondre de même; et il nous reste encore une lettre de ce dernier en ce genre de style poétique. Comme Lampride en plaisantant avec ses amis, avoit donné à Sidoine le nom de Phœbus, Sidoine par représailles lui avoit donné celui d'Odrysus, ou Orphée, à cause de la douceur de ses vers.

ep. 9. p. 1067 | ep.  
11. p. 1073.

p. 1073. 1074.

Entre les Poètes qui vivoient alors dans les Gaules, Léon Ministre du Roi Euric passoit pour le premier; mais on donnoit le second rang à Lampride, qui se distinguoit sur-tout par son feu et sa vivacité. Il étoit un de ces quatre Poètes célèbres, que l'Empereur Majorien assembla en 461 dans une Ville des Gaules, et qui composèrent à l'envi chacun un poème sur un ouvrage de Pierre Secrétaire de ce Prince. C'est ce que nous avons rapporté ailleurs plus au long, en remarquant que de ces quatre poèmes, il ne nous reste plus que celui de S. Sidoine.

l. 9. ep. 13. p. 1110.

car. 9. v. 311.

l. 9. ep. 13. p. 1110.  
1111.

Dans le second voiage que ce Prélat fit à Bourdeaux en 476, pour aller trouver le roi Euric, et lui demander la fin de son exil, il y reçut une lettre de Lampride, qui se plaignoit de son silence, et le prioit en vers de lui répondre aussi en vers. S. Sidoine lui écrivit au bout de deux mois, que l'état de ses affaires ne le mettoit pas fort en humeur de faire usage de sa Muse; n'étant pas aussi heureux que lui à être bien auprès du Roi, et à s'enrichir de ses bienfaits. Il lui fit néanmoins un petit poème, où il décrit tous les Peuples au pied d'Euric pour lui demander ou sa miséricorde, ou son amitié, ou son secours, s'ils ne pouvoient obtenir autre chose.

l. 8. ep. 9. p. 1068. |  
not. p. 1067 | Till.  
H. E. t. 16. p. 749.  
Sid. ibid. p. 1067.  
1068.

Lampride véquit au moins jusqu'en l'année 479, qu'il fut étranglé misérablement dans sa propre maison par ses gents. S. Sidoine son ami fut très-sensiblement affligé d'une mort si funeste. Ce qui le touchoit le plus, c'est qu'il sembloit que ce genre de mort fût une punition de la curiosité sacrilège de Lampride, qui s'étoit fait faire autrefois son horoscope par des Astrologues Africains; ceux de cette nation étant plus portés que les autres à ces folies. Ils lui avoient prédit que le jour du mois et

ep. 11. p. 1073.  
1076. 1079.

p. 1078. 1079.

- de l'année qu'il mourut, seroit pour lui un jour climatique et sanglant. C'est ainsi, dit S. Sidoine, que tous ceux qui sont assez téméraires pour vouloir pénétrer dans des secrets, qu'il ne leur est pas permis de rechercher, méritent qu'on leur prédise les malheurs dont leur curiosité criminelle les rend dignes. Et ce qui est encore plus déplorable, c'est qu'ils sont en grand danger d'abandonner la foi catholique. Ces dernières paroles de S. Sidoine font craindre que Lampride n'eût le malheur d'embrasser l'Arianisme, lorsqu'il entra sous la domination des Goths, qui étoient alors les maîtres de Bourdeaux.
- Till. *ibid.* p. 271.
- Sid. *ibid.* p. 1076. ' Cela n'empêcha pas que S. Sidoine ne pleurât amèrement sa mort, comme celle d'un intime ami, et qu'il ne consacra à sa mémoire une espèce d'Oraison funèbre dans une de ses lettres à Loup, autre homme de lettres, et de ses amis comme Lampride. Suivant le portrait qu'il nous en a tracé dans ce monument. « Lampride n'étoit  
 « pas sans défauts : mais ses bonnes qualités l'emportoient  
 « au-dessus. Il étoit prompt à se mettre en colère pour le  
 « moindre sujet ; mais c'étoit moins l'effet d'un fonds de  
 « malice, que de la vivacité de son tempérament ; et d'ail-  
 « leurs les saillies de sa colère étoient sans suite. Quoiqu'in-  
 « constant dans ses desseins, il étoit néanmoins inébran-  
 « lable dans sa fidélité envers ses amis. Il étoit peu sur ses  
 « gardes, parce qu'il ne se défioit de personne ; et se croioit  
 » toujours en sûreté, parce qu'il n'étoit point malfaisant.  
 » Quelque ennemi qu'il eût, il ne médit jamais de lui ; et  
 » cependant il n'eut presque point d'amis qui fussent à cou-  
 » vert de ses reproches et de ses railleries piquantes. Il  
 » étoit d'un abord difficile, mais fort affable, quand on  
 » l'avoit une fois abordé. On le souffroit néanmoins avec  
 » ces défauts, et l'on n'avoit pas lieu de le regretter. »
- p. 1076. 1077. ' De la personne de Lampride, S. Sidoine passe à ses écrits, dont il ne nous reste plus rien. Ses pièces de prose, dit-il, étoient vives, exactes, régulières, et ses poèmes polis, tendres, ingénieux. Il n'y a point de genre de poésie dans lequel il n'excellât. ' Il y faisoit même paroître des beautés comparables à celles d'Horace et de Pindare. ' Il avoit sur-tout un talent particulier pour les vers lyriques, l'épigramme, la tragédie, la comédie, la satire, et l'épigramme. De sorte que S. Sidoine ne fait pas difficulté
- p. 1077.
- p. 1074. 1075. 1077.
- de

de le mettre de niveau avec Virgile et Horace pour le style poétique, et avec Alcée pour les vers lyriques. De même il assure que dans ses plaidoiers contre les procès tyranniques, c'étoit un autre Cicéron pour l'éloquence. Quelque matiere de controverse qu'il traitât, il le faisoit toujours avec la même éloquence, et une force invincible. Ses discours sur les mœurs étoient autant diversifiés, que le temps, le lieu, les personnes, et les autres circonstances le demandoient, et toujours composés avec un soin extrême, et prononcés avec majesté. En un mot, en quelque genre qu'il écrivit, il faisoit toujours paroître la grandeur de son genie, la délicatesse de son esprit, et la profondeur de son érudition.

p. 1077.

Il lisoit les écrits des anciens avec autant de respect que d'assiduité, et ceux des modernes sans envie. Et ce qui est très-rare, ajoute S. Sidoine, il ne cedoit ni aux uns ni aux autres pour la beauté de l'esprit. Il étoit d'une si grande attention, que rien ne lui échappoit dans ses lectures. Son occupation continuelle étoit, ou d'en copier les plus beaux endroits, ou de composer des ouvrages de sa façon, ou enfin de déclamer en public, et de former ses disciples. S'il jouoit quelquefois, c'étoit uniquement ou pour le divertissement ou pour l'exercice.

p. 1078.

l. 9. ep. 43. p. 1110.

l. 8. ep. 11. p. 1077. 1078.

Tel étoit Lampride au jugement de S. Sidoine, qui auroit eu incomparablement plus de sujet de le louer, s'il avoit su sanctifier tant de talents par la piété Chrétienne, sans laquelle ils ne lui auront servi de rien pour l'éternité. Savaron a cru devoir distinguer deux Lamprides, l'un Orateur, et l'autre Rhéteur, et reprend Baronius de les avoir confondus sur l'an 474. Mais il est visible par l'éloge que nous venons de donner, que Lampride dont nous y parlons, réunissoit ces deux titres en sa personne, et qu'ainsi la distinction de Savaron est sans nul fondement.

Sav. in. Sid. p. 530.

## S A P A U D E ,

PROFESSEUR DES BELLES LETTRES.

Cl. M. ad. Sap. p.  
535 | Sid. S. L. 5.  
ep. 10. p. 983.  
<sup>a</sup> Cl. M. ibid. p.  
537. 538.  
<sup>b</sup> p. 537.

p. 537. 538.

p. 538.

p. 536.

p. 537.

S A P A U D E , l'un des plus sçavants hommes de son Stemps, <sup>a</sup> étoit citoïen de la Ville de Vienne, où il enseignoit la rhétorique avec un grand concours de disciples, après le milieu de ce siècle. <sup>b</sup> Il descendoit d'une famille, qui depuis plusieurs générations faisoit profession de posséder les sciences, et de les enseigner aux autres. 'Ce sont ces deux motifs dont Mamert Claudien, son ami particulier, se servoit pour animer Sapaude à s'appliquer de plus en plus à cultiver, et à faire fleurir les letres. ' Pour y réüssir avec plus de succès, Claudien lui conseilla de laisser les auteurs modernes, qui ne sont, dit-il, remplis que de niaiseries et de puerilités, et qui par des cadences étudiées, des tours guindés, et des façons de parler affectées énervoient la véritable éloquence. À leur place il l'exhorta à lire Nævius et Plaute pour l'élégance, Caton pour la gravité, Varron pour l'érudition, Gracchus pour le feu et l'élévation, Chrysippe pour l'arrangement, Fronton pour la pompe du discours, Cicéron pour le fonds de l'éloquence, *ad eloquentiam capessendam*.

'Sapaude sçut si bien mettre cet avis à profit, qu'avec la subtilité de son esprit, sa facilité à s'énoncer, et son application à étudier en particulier, et à enseigner en public, il fit revivre dans les Gaules les bonnes études, qui y étoient pour lors presque entièrement éteintes. Claudien ne fait pas difficulté de dire, que sans cette vigueur que leur rendit Sapaude, il étoit sur le point de faire leur épitaphe. ' Il proteste que ce n'est point par flatterie qu'il parle de la sorte; étant aussi incapable de flatter, que le mérite de Sapaude avoit peu besoin d'être relevé par de fausses louanges. Il n'a, dit-il, en vûë que de rendre justice aux travaux de son ami, et à la beauté de ses discours qui par leur force et leur douceur semblable à celle des anciens Grecs, apportoient un remede salutaire à la décadence des letres.

C'est ainsi que Mamert Claudien, cet écrivain si célèbre, parle de Sapaude dans une lettre qu'il lui écrivit avant l'an 474, et que M. Baluze nous a donnée depuis peu d'années. Ce qu'il y dit de son mérite, s'accorde parfaitement avec ce que nous en apprend S. Sidoine, autre ami de Sapaude et son contemporain. Sapaude, selon ce sçavant Evêque, possédoit toutes les beautés de l'ancienne éloquence; et sa maniere d'écrire étoit si excellente, que personne de ce temps-là non-seulement ne le surpassoit, mais même ne l'égaloit en ce genre de littérature. Il réunissoit en sa personne le feu de Quintilien, l'élevation et la majesté de Pallade, le bel ordre de Palémon, la gravité de Gallion, la fécondité de Delphide, la régularité d'Agræcius, l'énergie d'Alcime, la délicatesse d'Adelphe <sup>1</sup>, l'exactitude d'Arburius, la douceur de Victorius.

Sid. ib.

Tant d'éminentes qualités acquirent à Sapaude l'affection et l'estime de Pragmace, autre homme de lettres et de la première considération dans les Gaules. Si nous en croions S. Sidoine et Claudien, Sapaude étoit alors le seul dans les Gaules, en qui l'on vit quelques vestiges de l'érudition et de l'exactitude des anciens; et il n'y avoit que Pragmace qui l'imitât. Si quelque autre s'adonnoit à la belle latinité, il en avoit l'obligation à l'union de ces deux Sçavants, qui lui en inspiroient le desir, comme ils lui en montroient l'exemple; et si quelque autre, ajoute S. Sidoine, avoit quelque sentiment d'humanité, et du goût pour les bonnes choses, il souhaitoit de s'unir à ces deux Sçavants, et de faire le troisième avec eux.

p. 982.

Ibid | Cl. M. ad Sap. p. 536. 537.

Sid. p. 983.

Sapaude eut l'avantage sur Pragmace de travailler plus que lui, à faire reflourir les sciences par le grand nombre

<sup>1</sup> Adelphe est ici placé entre plusieurs Gaulois: et il semble par-là qu'il ait été Gaulois lui-même. Mais nous ne trouvons rien autre chose pour son histoire. Savaron sur cet endroit de S. Sidoine remarque, qu'une ancienne inscription fait mention d'un Claudius Adelphius, et qu'il se trouve un Adelphe consul avec Marcien en 451. Il croit que ce dernier Adelphe étoit le mari de la célèbre Proba Poète. Mais d'autres font observer que S. Isidore de Seville, sur la foi duquel Savaron l'a avancé, s'est

trompé en cela. S. Pierre Chrysologue dans un de ses sermons parle avec de grands éloges d'un Adelphe Evêque, qui selon lui le précédoit pour le rang et devant qui il prononçoit ce sermon. Adelphe devoit parler après le Saint. On trouve un autre Adelphe parmi les Evêques qui assisterent au premier Concile d'Arles en 314. Au reste on ne sçauroit dire précisément quel est l'Adelphe, que S. Sidoine a eu en vûe dans cet endroit.

Pet. Chry. Scr. 136.

av. in Sid. p. 346.

Isid vir. ill. c. 5 not.

V SIECLE.

Cl. M. ad. Sap. p. 537.

500 SAPAUDE, PROFESS. DES BELLES LETTRES.

de disciples qu'il y forma. ' Il imitoit ces meres abeilles, qui parcourant les fleurs le plus suaves en tirent le suc, pour en remplir leurs raïons, et en nourrir leurs petits. De même Sapaude lisoit les meilleurs auteurs, en choisissoit les plus beaux endroits, puis en formoit des raïons d'éloquence, dont il nourrissoit ses disciples, qu'il cherissoit comme ses enfants. Ensuite cette jeunësse ainsi abreuvée du nectar des sciences Greques, comme d'un miel Attique, si-tôt qu'elle commençoit à prendre l'essor, travailloit à son tour à former elle-même des raïons d'éloquence.

N I C E T,

ORATEUR.

Sid. S. l. 8. ep. 9. p. 1038.

not. p. 1038

Sav. in Sid. p. 181.

Sid. ibid | not. ibid.

Sid. ibid. p. 1039. 1061.

' FLAVIUS NICETIUS étoit un personnage d'un mérite extraordinaire, et l'un des plus judicieux et des plus éloquents hommes de ce siecle. ' Il fut d'abord Avocat, puis Assesseur du Préfet du Prétoire. Le P. Sirmond le fait Lyonois : ce qui s'accorde fort bien avec ce que S. Sidoine nous en apprend. ' Savaron au contraire prétend que la famille des Nicets étoit d'Auvergne, où l'on voit encore un bourg de son nom, appelé Nicer. Quoi qu'il en soit, ' on convient que Nicet étoit d'une naissance distinguée, étant sorti d'une famille de Sénateurs. S. Sidoine lui donne tout ensemble les titres de Clarissime, de Spectable, et d'Illustre, qui étoient les trois degrés d'honneur, que les anciens reconnoissoient parmi les personnes qualifiées. Nicet portoit le premier titre par le droit de sa naissance. Ses charges d'Avocat et d'Assesseur le mettoient de niveau avec ceux que l'on qualifioit Spectables; et son mérite le rendoit digne du titre d'Illustre.

' Sidoine étoit encore tout jeune, lorsque Nicet se distinguoit déjà par son éloquence à parler en public. Il le faisoit toujours avec succès, et un applaudissement général : aussi possédoit-il toutes les grandes qualités, qui font les bons Orateurs. Il n'étoit pas moins versé dans la Juris-

prudence, qu'habile dans l'art de bien parler. Sidoine cite une occasion particuliere, où il se fit beaucoup d'honneur par la connoissance qu'il montra avoir de cette science des Loix. Ce qui relevoit beaucoup son mérite, c'est qu'il joignoit à tous ses talents une modestie et une pudeur admirable.

' Il fût toujours lié d'amitié avec S. Sidoine, qui bien qu'avancé déjà dans l'Episcopat, et déjà arrivé à la réputation de Sçavant du premier ordre, faisoit tant de cas du sçavoir de Nicet, qu'il avouë que l'approbation de ce grand homme le flattoit agréablement, et lui inspireroit un nouveau courage pour travailler. En effet, S. Sidoine aiant publié une partie de ses lettres depuis son Episcopat, Nicet en avoit porté un jugement très-avantageux, et avoit dit que leur auteur surpassoit en plusieurs genres d'écrire, non-seulement la plus grande partie des Sçavants de son siècle, mais encore beaucoup des Anciens.

' S. Sidoine regardoit ce témoignage rendu en sa faveur, comme lui étant aussi honorable, que l'avoit été à César celui que lui rendoit Cicéron, en l'élevant au-dessus de tous les autres hommes. Si ce jugement est vrai, dit S. Sidoine lui même, je m'en réjouis à cause de l'autorité d'un si grand homme : s'il est faux, il ne laisse pas de me faire plaisir, parce qu'il m'est une marque de son amitié. Au reste, quoiqu'il eût quelque sujet de le craindre, sentant bien qu'il étoit au-dessus de la vérité, il ne diminua rien de sa vénération singuliere pour celui qui l'avoit porté, et qui passoit pour tenir le premier rang entre les gents de lettres de son siècle.

' Le même S. Sidoine voulant en quelque sorte rendre la pareille à Nicet, dit que dans sa jeunesse il avoit assisté à plusieurs de ses actions publiques, où il avoit brillé avec éclat. Il en rapporte une en particulier, qui fut à Nicet un honneur extraordinaire, et dont S. Sidoine fut lui-même témoin. A la cérémonie du Consulat d'Astere, qui se fit, ce semble, à Lyon l'an 449, toute l'assemblée se tournant vers les premiers Avocats, qui étoient ordinairement les Orateurs de ce temps-là, leur dit qu'il falloit honorer cette fête le lendemain matin par un pagnyrique digne du nouveau Consul. Aussi-tôt tous les Avocats jetterent les yeux sur Nicet, qui étoit présent,

p. 1058.

p. 1062.

p. 1058.

p. 1057. 1058.

Ibid.

p. 1058-1061.

et le choisirent tout d'une voix pour l'exécution de cette piece publique. Nicet ne répondit à cet honneur que par une extrême modestie, qui servit autant que son éloquence à lui attirer les plus grandes acclamations. Le jour venu il parut en public, et parla avec sa suffisance ordinaire, en joignant la gravité à l'action, la force du raisonnement à une plus grande éloquence, et à toutes ces qualités un ordre et un arrangement qui surpassoient tout le reste.

p. 1061.

En d'autres rencontres il ne se fit pas moins admirer au sujet de la loi de la prescription de 30 ans, qui apportoit de grands retardements dans l'expédition des affaires. Avant que cette loi fût connue dans les Gaules, Nicet en avoit développé le premier dans le Barreau tous les principes et toutes les conséquences : ce qui lui attira de grands éloges. Un sçavoir si profond soutenu par tant d'autres belles qualités, acquit à Nicet l'estime de tout le monde, qui le regardoit comme un Magistrat du premier ordre. Un Préfet des Gaules qui fut ensuite Consul, avoit en particulier une si haute estime de son mérite, qu'il ne faisoit rien que par son conseil. Enfin S. Sidoine assûre qu'il ne reconnoissoit rien en la personne de Nicet, qui ne fût digne de son admiration, et qu'il n'eût souhaité de posséder lui-même.

p. 1062.

Till. H. E. 4. 16.  
p. 270.S. 1. 3. ep. 1. p.  
909.

Nicet paroît avoir vécu jusqu'au-delà de l'an 477, auquel S. Sidoine faisoit son éloge, comme d'un homme qui vivoit encore. Ainsi il est différent d'un autre Nicet, dont Avite ami de S. Sidoine avoit hérité dès 473, ou 474.

## SECONDIN,

POETE.

Sid. S. 1. 2. ep. 10.  
p. 897.Till. H. E. t. 16.  
p. 262.Sid. 1. 5. ep. 8. p.  
978.

SECONDIN Poète célèbre, fleurissoit au même temps que l'Orateur Nicet dont nous venons de donner l'éloge. Il étoit de Lyon, qui a produit tant d'autres poètes en ce siecle, ou d'un pais peu éloigné. Il paroît qu'il faisoit sa demeure dans cette Ville, lorsque les Bourguignons s'en furent rendus les maitres. Les poesies de Secondin faisoient l'admiration des gents de letres, et



lui acquirent une très-grande réputation. Il excelloit surtout dans la description des chasses roïales, dans l'épithalame, et la satire. Il avoit pour ce dernier genre de poésie en particulier un talent exquis : ce que S. Sidoine exprime par ces paroles énergiques, que l'on auroit beaucoup de peine à rendre en nôtre langue, en leur conservant toute leur force : *ferventis fulmen ingenii et eloquii salsa libertas*.

' Les dissensions qui régnoient entre les Princes des Bourguignons, fournirent à Secondin une ample matière pour exercer sa veine poétique. Il composa à ce sujet quelques satyres, dont S. Sidoine son ami et déjà Evêque, faisoit l'éloge vers 477. ' On croit que ces satyres regardoient les meurtres, que Gondebaud Roi de Bourgogne avoit commis en faisant tuer Chilpéric et Gondemar ses freres, et noïer la femme de Chilpéric sa belle-sœur. C'est pourquoi ' S. Sidoine compare ces satyres de Secondin à celles du Consul Ablave, dont il rapporte un distique fort piquant contre l'Empereur Constantin, au sujet de la mort tragique de Fauste sa femme, et de Crispe son fils aîné.

Secondin fut aussi un des poètes, à qui S. Patient Evêque de Lyon s'adressa pour avoir des vers, afin d'orner l'Eglise qu'il avoit fait bâtir dans Lyon même ' fort près de la Saone, et que l'on croit être celle de S. Etienne. ' S. Sidoine et Constance Prêtre de Lyon aiant été priés de faire aussi des vers, pour décorer la même Eglise, le premier témoigne ne l'avoir exécuté qu'en tremblant, parce, dit-il, qu'il avoit sujet de craindre de voir de ses poésies, mises en parallèle avec celle de ces deux habiles Poètes, dont les pieces éclypsoient les siennes. Les vers que Secondin fit en cette occasion, étoient hexamètres, et se voïoient aux côtés de l'Autel de cette Eglise de Lyon. ' On avoit dans le public bien d'autres pieces de nôtre Poète, comme il paroît par S. Sidoine; mais il ne nous en reste plus rien aujourd'hui. Seulement nous avons du même S. Sidoine à Secondin une lettre, qui est la 8<sup>e</sup> du 5<sup>e</sup> livre, écrite vers l'an 477.

p. 979.

not. p. 979.

Sid. ibid.

l. 2. ep. 10. p. 897.

not. p. 897.

Sid. ibid.

l. 5. ep. 8. p. 978.  
979.

---

## SAINT PATIENT,

EVÊQUE DE LYON.

---

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Sid. l. 6. ep. 12. p.  
399. 400.

Bar. an. 475. n. 10.

Till. H. E. t. 16. p.  
97.

Paul. ill. p. 82.

Till. t. 15. p. 129.

t. 16. p. 97.

Sid. l. 4. ep. 25. p.  
310.

l. 2. ep. 40 | l. 6. ep.  
12. p. 151. 399. 400.

UNE charité immense, qui s'étendoit sur tous les misérables jusqu'aux extrémités des Gaules, a fait le caractère particulier de S. Patient. Mais quoiqu'on ne le regarde communément que comme un Saint Evêque, nous ne pouvons pas nous dispenser de le considérer ici en quelque sorte comme écrivain, puisqu'on lui attribue quelques opuscules. Il fut un de ces grands Evêques, que Dieu par un effet admirable de sa providence donna à l'Eglise des Gaules, pour la consoler et la soutenir parmi les extrêmes miseres qui l'affligerent durant tout le V siècle, et qui par leur Sainteté merveilleuse brillèrent comme des astres au milieu de ces ténèbres.

On ne s'accorde pas à fixer le commencement de son Episcopat. Quelques-uns le font succéder immédiatement à S. Euchèr vers 450. D'autres lui donnent pour prédécesseur un S. Véran différent du fils de S. Euchèr, et les anciens catalogues de l'Eglise de Lyon mettent après S. Euchèr, Salone et Véran. Mais ce dernier point ne doit pas embarrasser; puisque ce sont apparemment les fils de S. Euchèr, que l'Eglise de Lyon aura mis par honneur dans ses diptyques, quoique Evêques d'autres Sieges, comme nous l'avons montré ailleurs. Au moins il est certain que S. Patient remplissoit le Siege Episcopal de Lyon, quelque temps avant l'an 470. En cette qualité il étoit chef et Métropolitain de sa Province, qui étoit la première Lyonoise.

On vit éclater en lui dans un degré éminent toutes les vertus pastorales. Comme un autre Ambroise, il savoit joindre la sévérité à la miséricorde, et unir l'activité avec la discrétion et la sagesse. S. Sidoine, son ami et son contemporain, ne sçait ce qu'il doit louer davantage,

ou

ou son zèle pour le culte de Dieu, ou sa charité envers les pauvres. Il falloit assurément que la providence multipliât ses revenus entre ses mains, pour fournir, comme il faisoit tout à la fois, à bâtir de nouvelles Eglises riches et magnifiques, à réparer, orner et embellir les anciennes, et à nourrir les pauvres de la plupart des Villes des Gaules. Aussi en étoit-il chéri, honoré, respecté comme s'il en eût été ou le pere ou le propre Evêque. p. 400.

Sous son Episcopat la foi et la religion prenoient de jour en jour de nouveaux accroissemens par sa sollicitude pastorale; et le nombre des hérétiques diminueoit considérablement par ses prédications assiduës. Le pieux Evêque eut en cela une belle occasion d'exercer tout son zèle; car les Bourguignons, qui suivoient les hérésies des Photiniens, et des Ariens, étoient alors maîtres de la Ville de Lyon. S. Patient trouva le secret de gagner leurs esprits sauvages et farouches, et de les convaincre par ses paroles: après quoi plusieurs s'attachoient tellement à lui, qu'ils ne le pouvoient plus quitter, jusqu'à ce qu'il les eût tout-à-fait tirés de l'abîme de leurs erreurs. p. 399.

A l'ordination de S. Jean pour remplir le Siege Episcopal de Châlons sur Saone, la présence, la vigueur et la fermeté de S. Patient, uni dans cette action avec S. Euphrone d'Autun, servirent beaucoup à rompre les brigues que l'on avoit faites, pour faire tomber l'élection sur des sujets qui en étoient indignes. Cette action si digne du zèle de nôtre Saint Prélat, donna beaucoup de joie à ceux qui aimoient l'Eglise, comme l'on en peut juger par celle que témoigne S. Sidoine, en mandant cette ordination à un de ses amis. I. 4. ep. 423. p. 309. 310.

S. Patient rendit encore un service considérable à l'Eglise, en portant Constance Prêtre de son Clergé, à écrire la vie de S. Germain Evêque d'Auxerre, tant pour honorer la mémoire de ce grand Saint, que pour rendre sa vertu utile à toute la postérité. Constance dédia cet ouvrage à S. Patient même, et à Censurius d'Auxerre par deux lettres écrites à chacun d'eux. On trouve un Evêque nommé Patient, entre ceux que l'on prétend avoir approuvé vers 475 la lettre de Fauste au Prêtre Lucide, et entre ceux qui s'assemblerent à Arles sur la même affaire. Mais il y est placé après plusieurs simples Evêques. Till. ibid. p. 100.

Sur. 31 jul. p. 407.

Conc. t. 4. p. 144.

p. 1046.

et même en un endroit après S. Euphrone d'Autun suffragant de Lyon : ce qui donne sujet de douter que ce soit nôtre Saint Evêque. On prétend aussi que peu de temps après ce Concile d'Arles, il s'en tint un autre à Lyon sous S. Patient ; et l'on rapporte à ce Concile ce qui se lit dans un manuscrit, que S. Patient produisit le livre des Dogmes Ecclésiastiques ; ce que l'on croit devoir entendre du livre que Gennade de Marseille a fait sous ce titre. Mais on a vû ailleurs que cette opinion ne peut se soutenir.

Till. *ibid.* p. 102.

Gall. Chr. vet. t. 1.  
p. 295.  
<sup>a</sup> Conc. t. 4. p.  
1259. 1260.

La fête de S. Patient est marquée au 11<sup>e</sup> jour de Septembre dans les additions d'Adon, et dans divers nouveaux Martyrologes. Comme l'on ne sçait point précisément en quelle année il commença son Episcopat, on ignore de même en quelle année il le finit. Il y a néanmoins de l'apparence qu'il véquit jusques vers 480. On lui donne pour successeur S. Lupicin, <sup>a</sup> qui étoit mort avant le 22<sup>e</sup> jour de Février 494, auquel temps S. Rustice ou Rustique étoit dès-lors Evêque de Lyon.

## § II.

## SES ÉCRITS.

Mir, auct. c. 118.

Til. H. E. t. 16. p.  
102.  
Ray. t. 8. p. 1671.

Till. *ibid.*

DIVERS Auteurs attribuent à S. Patient quelques opuscules, que d'autres ne croient pas néanmoins être de lui. Aubert le Mire après Papire Masson, lui donne l'Homélie sur le martyre de S. Genès d'Arles, que nous avons dans Surius au 26<sup>e</sup> jour d'Août, et parmi les Homélies qui portent le nom d'Eusebe d'Emese, dont elle est la 50<sup>e</sup>. Cette Homélie passe pour une piece fort belle et bien écrite. Mais ni Papire Masson, ni le Mire, ni le P. Théophile Raynaud, qui croit aussi la devoir donner à S. Patient, n'alleguent point de raison particulière pour établir leur opinion ; et d'autres, comme nous l'avons remarqué, attribuent cette même Homélie à S. Eucher, et nous avec plus de probabilité à S. Hilaire d'Arles.

Quoi qu'il en soit de cette Homélie sur S. Genès, nous ne croions pas que l'on puisse refuser à S. Patient, au moins une autre de ces mêmes Homélies attribuées à Eusebe d'Emese, dont la plupart sont reconnues aujourd'hui

t. 6. p. 314. 315.

pour être des Sermons de divers Evêques de nos Gaules en ce siècle. Cette Homélie est la 48<sup>e</sup> sur ces paroles du Pseaume 132, *Ecce quam bonum et quam jucundum*. Pour peu d'attention que l'on veuille bien faire et aux circonstances dans lesquelles s'est trouvé S. Patient, et au sujet dont traite cette Homélie, on se persuadera sans peine qu'elle est de nôtre S. Evêque. De son temps la Ville de Lyon étoit sous la domination des Bourguignons, qui suivoient, comme nous avons dit, les erreurs des Photiniens et des Ariens, et un grand nombre desquels S. Patient ramena à la foi Catholique. Or la 48<sup>e</sup> Homélie dont il est ici question, est toute entiere pour combattre l'erreur la plus grossiere des Photiniens, qui consistoit à croire que J. C. étoit venu au monde par les voies ordinaires, et n'étoit point coéternel avec Dieu le Pere. Il peut sans difficulté y avoir d'autres Homélies de S. Patient, parmi celles qui portent le nom d'Eusebe d'Emese; mais nous n'avons ni preuve positive pour l'assurer, ni moïen de les discerner des autres. On peut toutefois le présumer en particulier de celles qui combattent les mêmes erreurs que la 48<sup>e</sup>.

Emis. hom. 48. p. 320.

p. 320. 321.

## D O M N U L E ,

QUESTEUR DE L'EMPIRE.

L'AFRIQUE fut le país qui donna naissance à Domnulle, et les Gaules le Théâtre, où il brilla par son esprit et son érudition durant l'espace de 40 ans. Il se retira d'abord à Arles, comme il paroît, du temps de S. Hilaire Evêque de la Ville. Il étoit du nombre de ces Sçavants qui se plaisoient à assister aux prédications du Saint Prélat, et dont la présence l'engageoit à relever son style, afin qu'en parlant devant eux d'une maniere digne de leur sçavoir, il les rendit plus attentifs aux vérités qu'il annonçoit. Domnulle, comme les autres, en étoit si touché, qu'il ne pouvoit se lasser d'admirer la Doctrine, et l'éloquence extraordinaire du Saint Evêque.

L'érudition de Domnulle lui procura la charge de Questeur de l'Empire; on ne dit pas sous quel Empereur.

Sid. S. l. 9. ep. 15. p. 1119.

Leo, t. 1. p. 740. c. 11.

Sid. car. 14. pr. p. 1250. | ep. not. p. 963.

S s s ij

Leo, ibid.

Sid. l. 9. ep. 15. p.  
1118. 1119.l. 9. ep. 13. p. 1110.  
1111.

car. 14. pr. p. 1249.

l. 4. ep. 25. p. 968.

p. 967.

p. 966. 968.

p. 968.

Il semble néanmoins qu'il jouïssoit, ou qu'il avoit déjà jouï, de cet honneur vers 461. ' S. Honorat de Marseille dans la vie de S. Hilaire d'Arles, nomme Domnule avec Eusebe et Silvius, entre ceux qui en ce siecle s'étoient rendus célèbres par leurs écrits. Mais il ne nous reste plus rien de cet écrivain. ' Il paroît qu'il avoit un talent particulier pour la poësie. S. Sidoine, son ami particulier, qui parle souvent de lui, et toujours avec éloge, après avoir nommé en un endroit le Ministre Léon, et Consence le jeune, comme deux des plus illustres Poëtes de ce temps-là, et deux personnes sçavantes dans le grec, il leur joint aussi-tôt Sévérien et Domnule. Il ne fait pas difficulté d'avouër que ce dernier écrivoit avec plus de délicatesse, et réussissoit mieux que lui-même dans la poësie. *Afer, vaserque Domnulus politius.*

' Domnule fut un de ces quatre célèbres Poëtes, dont nous avons déjà parlé dans l'éloge de Lampride, et que l'Empereur Majorien avoit assemblés dans une des Villes des Gaules, où il avoit alors sa Cour. Les trois autres étoient S. Sidoine, Lampride et Sévérien. Se trouvant chez un de leurs amis qui leur donnoit à manger dans la même Ville, ils composerent sur le champ chacun un poëme, à la louange d'un livre de la façon de Pierre Secrétaire de cet Empereur. ' Il paroît que Domnule étoit encore un grand Philosophe; puisque Sidoine le prend avec le Consul Magnus, et Léon Ministre d'Euric, pour juge dans les matieres les plus abstraites de la Philosophie.

Mais ce qui est un plus grand sujet d'éloge pour Domnule, c'est qu'il sçavoit joindre la pieté Chrétienne à la science. C'est de quoi ne permet pas de douter ' la coutume qu'il avoit de visiter fort souvent les Monasteres du mont Jura. Et S. Sidoine en étoit si persuadé, qu'il crut faire plaisir à une personne, qui cherchoit ainsi par avance une demeure au-dessus de la terre, ' de lui mander la nouvelle de l'élection de S. Jean, pour remplir le Siege de Châlons sur Saone. ' Il monroit par-là qu'il ne doutoit point, que Domnule ne se réjouît de sçavoir à la tête de cette Eglise un Prélat, choisi par l'avis de deux aussi Saints Evêques que l'étoient S. Patient de Lyon, et S. Euphrone d'Autun. ' De la maniere que lui parle S. Sidoine dans sa letre, il semble que Domnule faisoit alors

sa demeure, non dans le Diocèse de Lyon, mais dans la Province, où il pouvoit avoir quelque emploi différent de la Questure, qu'il n'exerçoit plus selon toute apparence.

Nous avons remarqué qu'il s'étoit établi dans les Gaules, dès le temps de l'Episcopat de S. Hilaire d'Arles, qui dura depuis l'an 429 jusqu'en 449. Il semble qu'il vivoit encore lorsque S. Sidoine publia le 9<sup>e</sup> livre de ses lettres vers 482 ou 483. Ainsi supposant qu'il soit venu dans les Gaules vers 440, aiant déjà environ 30 ans, puis qu'on le met dès-lors au nombre des sçavants, il aura passé près de 43 ans dans les Gaules, et vécu en tout environ 73 ans.

l. 9. ep. 15. p. 1118.  
1119.

Leo. ibid.,

## S E V E R I E N ,

POÈTE ET RHÉTEUR.

SÉVÉRIEN, l'un des quatre Poètes célèbres pour qui l'Empereur Majorien avoit une estime particulière, fleurissoit dans les Gaules au même temps que Domnule, dont nous venons de parler. On ne trouve point le lieu de sa naissance; mais il n'y a pas sujet de douter qu'il ne fût Gaulois de nation. Il avoit beaucoup d'élévation, et tant de facilité pour la poésic, qu'il faisoit quelquefois des piéces sur le champ. Nous avons déjà fait mention en plus d'un endroit, du poëme qu'il composa de la sorte, à la louange d'un ouvrage du Poëte Pierre Secrétaire de Majorien.

Sid. S. l. 9. ep. 13.  
p. 1111.

Ibid. | ep. 15. p.  
1119.

Sidoine avant son Episcopat, faisant vers 470 l'énumération des plus habiles Poètes, qui l'avoient précédé, et qui fleurissoient encore de son temps, y donne un rang distingué à Sévérien, *præstantemque*, dit-il, *tuba Severianum*. De même après avoir fait vers 482 l'éloge de Léon Ministre du Roi Euric, et de Consence le jeune, comme des deux plus sçavants hommes de leur temps, il ajoûte qu'ils ne sont pas les seuls beaux esprits, dont le sçavoir fasse la gloire de leur Patrie, et nomme aussi-tôt Sévérien, comme aiant encore plus d'élévation :

car. 9. v. 312

l. 9. ep. 15. 1118.  
1119.

Nec ista sola sunt perita pectora,  
Licet et peritis hæc peritiora sint.  
Severianus ista Rhetor altius.

Sav. in Sid. p. 611.  
Sid. car. 9. v. 313.  
314.

On voit par-là que Séverien joignoit à la profession de Poëte, celle de Rhéteur, ' qui consistoit à enseigner les belles lettres et les préceptes de l'éloquence. ' Encore en cet art Séverien ne cedit à personne, et passoit même pour comparable à Quintilien, au jugement de S. Sidoine.

Et sic scribere non minus valentem,  
Marcus Quintilianus ut solebat.

Sav. ibid. Fab. bib.  
lat. app. p. 103.

Sir. in Sid. p.  
1111.

Sid. S. 1. 2. ep. 8.  
p. 890.

Fab. ibid.

p. 101. 103.

' On trouve un Julius Severianus, qui a écrit un traité de l'art de la Rhétorique, adressé à Didier son ami, et imprimé plusieurs fois. ' Le P. Sirmond croit sans difficulté, que cet Auteur est le même que le Rhéteur dont nous parlons ici ; et nous ne voyons rien qui contredise cette opinion. Didier à qui l'écrit est adressé, pourroit fort bien être ' ce Desiré, homme de lettres, à qui S. Sidoine adresse la 8<sup>e</sup> lettre de son second livre ; car Didier et Desiré n'est proprement qu'un même nom. ' L'Ouvrage de Séverien est intitulé *Syn-  
tomata sive præcepta artis Rhetoricæ*, et recueillis sommairement de divers Auteurs. Il fut imprimé pour la première fois par les soins de Secundus Curio, qui le joignit aux Partitions de l'Oraison de Cicéron. Ensuite Luc Fruterius l'ayant revû, Jean Dousa prit soin de le faire réimprimer à Anvers chez Plantin, l'an 1584 en un volume in-8<sup>o</sup>, avec quelques écrits qu'avoit laissés le même Fruterius. Ce traité est plus ample et plus correct ' dans l'édition qui en a été faite à Paris l'an 1599 en un volume in-4<sup>o</sup>, parmi les anciens Rhéteurs tirés de la Bibliothèque de François Pi-thou, depuis la page 302 jusqu'à la 312.



## L E O N C E ,

EVÊQUE D'ARLES.

On ne sçait rien de Léonce jusqu'à son Episcopat. On ignore même le temps précis auquel il y fut élevé. Quelques manuscrits portent qu'il fut ordonné Evêque d'Arles après Augustal l'an 456. Mais ces monuments ne sont pas d'une assez grande autorité, pour mériter que l'on s'y arrête; et il y a toute apparence que Léonce succéda immédiatement à Ravenne, comme nous avons dit en parlant de ce dernier. Au moins il est certain que Léonce occupoit ce siège avant le 25<sup>e</sup> de Janvier 462. Nous avons encore une letre de même date, que le Pape Hilaire lui écrivit en cette qualité, pour lui donner avis de sa promotion. Il le prie de faire part de cette nouvelle aux autres Evêques de sa Province, afin qu'ils réunissent tous ensemble et leur joie et leurs prieres pour toute l'Eglise.

Gall. Chr. nov. t. p. 533. not.

Conc. 4. t. p. 1034.

Cependant Léonce qui étoit ami particulier de ce Pape, avant que d'avoir reçu cette letre, lui en écrivit une la même année, apparemment au mois de Fevrier, sitôt qu'il eut appris par Concorde Diacre de l'Eglise d'Arles qui étoit alors à Rome, l'élection d'Hilaire. Léonce dans sa letre, dont nous parlerons ensuite plus au long, témoigne au nouveau Pape la joie qu'il avoit, de le sçavoir élevé sur le S. Siege. Ils renouvelèrent ainsi leur ancienne union; et Hilaire fut attentif à en donner à l'autre des marques éclatantes en toutes les rencontres.

Ibid. p. 1040.

p. 1828.

Léonce étoit en grande réputation et en une haute estime parmi les personnes de pieté. Il possédoit le talent de porter à la vertu d'une maniere très-efficace, tant par ses exemples que par ses exhortations. S. Sidoine loue son érudition et sa pureté de conscience. Il reconnoît qu'il avoit bien d'autres avantages au-dessus de lui, comme l'ancienneté de l'âge et de l'Episcopat, la prééminence du siège, avec la réputation d'un homme de sçavoir. C'est pourquoi il se plaint de ce qu'il ne lui avoit

Rur. l. 1. ep. 15.

Faust. ad. Fel. p. 552. 2.

Sid. S. l. 6. ep. 3. p. 1000.

pas encore communiqué quelques gouttes de la rosée de cette doctrine, que Dieu avoit versée en son ame, afin d'arroser la secheresse que lui laissoit l'ignorance qu'il apportoit du siecle dans l'Episcopat.

Plusieurs autres grands hommes de la fin de ce siecle, ne faisoient pas moins de cas que S. Sidoine, du mérite et de la vertu de Léonce. Felix, qui de Patrice, comme nous dirons, étoit devenu humble serviteur de J. C. se retira à Arles, auprès de ce pieux Evêque, pour profiter de ses instructions, et s'animer à la pieté à la vûe de ses exemples. Rurice, illustre par sa noblesse, et encore plus par sa pieté, qui fut depuis Evêque de Limoges, souhaita d'avoir le même bonheur, et attribua à ses péchés divers obstacles qui l'empêcherent d'en jouir. Il ne laissoit pas néanmoins de l'aimer et de l'honorer comme son pere; et Léonce aimoit réciproquement Rurice comme son fils.

Faust. *ibid.*Rur. *ibid.*Conc. t. 4. p. 1038.  
1044.

p. 1043. 1044.

p. 1045.

p. 1041. 1044.

p. 1042. 1044.

Till. H. E. t. 16. p.  
42.

Nous avons diverses lettres du Pape Hilaire à Léonce, où l'on voit et quelle estime il avoit pour sa capacité, et quel fonds il faisoit sur sa vigilance, pour le maintien de la discipline dans la plupart des Eglises des Gaules. La principale affaire dont il le charge par ces lettres, fut celle de S. Mamert de Vienne, qui contre les derniers reglemens de S. Léon avoit ordonné un Evêque à Die en 463. Elle fut le sujet de la convocation d'un Concile, comme nous avons dit plus amplement ailleurs; et ce fut Léonce qui y présida. L'Evêque d'Arles étoit déjà en possession d'assembler le Concile des cinq Provinces, qui sont la Viennoise, la première Lyonoise, les deux Narbonnoises et les Alpes. Hilaire confirme ce privilege à Léonce. Il lui laisse le choix du lieu et du temps de ces assemblées, qu'il veut que l'on convoque tous les ans. Il lui commet aussi le soin d'y inviter les Evêques, et d'en écrire aux Métropolitains, pour les avertir de s'y trouver. Quoiqu'il ne dise rien du droit d'y présider, il semble cependant par une suite bien naturelle le donner à Léonce; aussi l'usage l'attribuoit à l'Evêque d'Arles.

Selon ces reglemens Léonce auroit dû avoir assemblé, et présidé à un grand nombre de Conciles, durant un Episcopat de plus de 20 ans. Mais on ne nous a conservé la mémoire que de celui qui se tint sur l'affaire de S. Mamert,

mert,

ment, et d'un autre qui fut assemblé à Arles, comme l'on croit, en 475, touchant la grande affaire du Prêtre Lucide. Léonce y présida; et après la tenuë du Concile, il chargea Fauste Evêque de Riès, s'il faut s'en rapporter à Fauste même, de rédiger par écrit les questions qui avoient été agitées dans cette assemblée. Fauste saisit cette occasion favorable à son dessein, et composa ses deux livres sur la grace et le libre arbitre. Il les adressa ensuite à Léonce après le Concile de Lyon, qui y fit ajouter certaines choses. Mais on ne trouve point, ni que Léonce les ait approuvés, ni qu'il ait assisté, encore moins présidé à ce dernier Concile.

Conc. t. 4. p. 1041-1044.

Faust. ad Leon. p. 523. 2.

p. 524. 1.

Il paroît qu'il vivoit encore en 483 durant l'exil de Fauste. Car c'étoit alors que le Patrice Felix demuroit auprès de lui, comme l'on voit par la lettre de Fauste à Felix. Mais il semble qu'il étoit mort en 484; puisque Rurice, qui fut fait Evêque de Limoges vers ce temps-là, écrit sur la mort du même Léonce à Æone son successeur, sans prendre le titre d'Evêque. Mais il ne mourut apparemment que sur la fin de la même année 484, vers le même temps qu'Euric Roi des Goths, qui ne souffroit point que les Catholiques eussent d'Evêques. Car autant que l'on en peut juger par cette lettre de Rurice, il n'y eut point d'intervalle considérable entre sa mort et l'élection de son successeur. Cette mort causa à Rurice une douleur extrême. Il ne s'en consola que par la confiance où il étoit, que ce grand Prélat l'ayant aimé avec une tendresse paternelle durant sa vie, il continueroit toujours de l'assister par son intercession après sa mort.

ad Fel. p. 552. 2.

Till. p. 38.

Rur. l. 1. ep. 15.

Il est certain que la dignité d'Evêque d'Arles, jointe à l'inspection sur quatre autres Provinces, dont Léonce étoit chargé, l'engagea à écrire un très-grand nombre de lettres, et à faire divers autres écrits. On doit dire la même chose de son union particulière avec le Pape Hilaire, et de la prière qu'il lui fit dès qu'il fut sur le saint Siege, qu'ils pussent s'écrire souvent l'un à l'autre. Cependant de tout ce qu'il a eu occasion d'écrire, et de tout ce qu'il a écrit réellement, il ne nous reste qu'une lettre à ce Pape en date de l'an 462. C'est pour lui témoigner sa joie de le savoir sur le siège de S. Léon, et pour entretenir l'an-

Conc. t. 4. p. 1040.

Spic. t. 5. p. 578. 579.

<sup>1</sup> On lit *Fauste* dans le texte de M. de Tillemont; mais il faut lire Léonce.

cienne union qui étoit déjà entre eux. Il l'exhorte en même temps à agir avec toute la vigueur possible et la force nécessaire, pour achever ce que son saint prédécesseur avoit commencé, et faire tomber entièrement par terre les murs de Jerico. Peut-être entend-il l'hérésie d'Eutyche par cette expression figurée. Il le prie aussi de vouloir continuer à favoriser l'Eglise d'Arles, comme avoient fait les Papes qui l'avoient précédé, afin qu'il pût travailler avec lui pour la vigne du Seigneur, et arrêter les efforts de ses envieux, dont la haine s'augmentoît de plus en plus contre son Eglise. ' On croit qu'il pourroit bien marquer par là S. Mamert de Vienne, avec lequel il eut bien-tôt le différend dont nous avons parlé. ' Hilaire fut fort sensible à cette lettre, comme il paroît et par une des siennes à Léonce, et par les égards qu'il eut dans la suite pour l'Eglise d'Arles. Elle servit même à augmenter dans ce Pape l'amour qu'il avoit déjà pour les Eglises des Gaules, et non-seulement pour les Evêques, mais aussi pour tous les Ecclésiastiques qui en composoient le Sacerdoce.

Spic. pr. p. 30. 35.

Spic. p. 578. 579. |  
Conc. t. 4. p. 1828.  
1829.

' La lettre de Léonce a été donnée au Public par Dom d'Acheri, qui l'avoit eue avec d'autres monuments du P. Vignier de l'Oratoire. ' Elle se trouve au 5<sup>e</sup> tome du Spicilege, d'où elle est passée à la fin du 4<sup>e</sup> volume des Conciles.

## P O L E M E ,

PRÉFET DES GAULES.

Sid. S. car. 13. v.  
192. 193.  
\* 1.4. ep. 14. p. 949.

Car. 24. v. 22.

<sup>b</sup> car. 22. pr. p.  
1274.  
c. l. 4. ibid.

car. 13. v. 131-

' P O L E M E l'ornement et la gloire des Philosophes de son siècle, <sup>a</sup> étoit aussi un grand Poète et un grand Orateur. Il descendoit d'une famille très-illustre; comptant entre ses ancêtres les Corneilles et Tacite l'Historien. Mais quoiqu'issu d'une famille Romaine, ' il étoit né dans les Gaules, <sup>b</sup> et ce semble à Bourdeaux, ou dans le voisinage. <sup>c</sup> Il paroît même avoir été parent du Poète Ausone, que S. Sidoine joint aux Corneilles, dont il le fait descendre. ' Après l'an 460 Polême épousa Aranéole, qui étoit aussi

d'une maison fort illustre, ' étant fille d'un Préfet Général d'armée en Espagne, et arriere petite-fille d'Agricole Consul en l'année 421. On ne pouvoit guères voir de mariage mieux assorti. Les conditions étoient égales; ' l'alliance se faisant entre deux des premieres familles qui fussent alors dans les Gaules. Aranéole étoit une vierge accomplie, et Poléme un jeune homme, qui brilloit déjà par son sçavoir. C'est ce que Sidoine a voulu exprimer par les vers suivants.

161. [not. p. 1237.]  
Till. H. E. t. 16. p. 263.

car. 14 v. 21-23.

Sed doctus juvenis, decensque virgo,  
Ortu culmina Galliae tenentes,  
Junguntur.

' A la priere de l'Epoux, le même Sidoine, qui n'étoit pas encore Evêque, fit leur épithalame, où contre le genie de cette sorte de pieces, il fit entrer des matieres de philosophie et d'astronomie. Ainsi pour se conformer au goût de Poléme, il consulta moins la circonstance de son mariage que la profession qu'il faisoit des lettres. « ' Que « l'on chante, lui dit-il, les fables et de Venus et des Amours, « pour célébrer les mariages de ceux que l'on n'aura pas « le même sujet de louer que vous me présentez; pour « moi, je ne crois pas devoir prendre d'ailleurs que de la « philosophie même, le sujet de votre éloge. »

car. 14. pr. | 15. p.  
1247. 1262.

car. 14. pr. p.  
1249. 1250.

' En 475 Poléme fut fait Préfet des Gaules, ou plutôt du peu qui y restoit aux Romains, et qui se réduisoit peut-être à une partie de la Provence. On croit que ce fut Jules Nepos, qui après avoir fait la paix avec Euric Roi des Visigots, en lui cédant l'Auvergne, donna cette dignité à Poléme. Celui-ci la conserva depuis même que Nepos eut été chassé par Oreste, et Oreste par Odoacre.

Till. ibid. p. 262.  
263.

' Quelques désespérées que fussent dans les Gaules les affaires des Romains, Poléme ne laissa pas de leur être d'une grande utilité pendant sa Préfecture, qui dura plus de deux ans. Il fut tout ce temps-là sans écrire à S. Sidoine, qui en prit occasion de lui adresser la lettre que nous avons encore, ' pour l'avertir de ne pas oublier ses anciens amis, et de faire voir qu'il consideroit ou un Patrice, s'il estimoit les grandeurs de ce monde, ou un Evêque, s'il portoit ses vûes au-delà des temps.

Sid. l. 4. ep. 14. p.  
949.

p. 930.

V SIECLE.

516 POLEME, PRÉFET DES GAULES.

car. 15. v. 118. 119.  
car. 22. pr. p. 1274. |  
Sav. in Sid. p. 168.

Sid. car. 22. pr. p.  
1273.

not. p. 1274.

Poléme cultivoit particulièrement la Philosophie de Platon. Il possédoit si parfaitement toutes les parties de cette science, que Sidoine dès avant son épiscopat, ne faisoit pas difficulté de le mettre au-dessus des Musiciens, des Géometres des Arithmeticiens et des Astrologues de son siecle. Personne ne connoissoit mieux que lui, la constellation des Astres et le cours des Planetes. Par la seule force de son esprit, et sans le secours d'aucun interprete, il étoit entré dans l'intelligence des ouvrages de Julius Firmicus, de Sammonicus, de Julianus Vertanus, de Fulonius Saturninus, qui passaient alors pour avoir écrit le plus scavamment sur les mathématiques. Enfin Poléme s'étoit rendu respectable à tout le monde par son profond scavoir; et Sidoine tout bel esprit qu'il fût, et quelques applaudissements qu'il eût déjà reçus du Public, ne pouvoit s'empêcher d'avoüer qu'en comparaison de ce scavant homme, il n'étoit qu'un oison enroué. C'est ainsi que Sidoine dans la préface de son 22<sup>e</sup> Poëme, adressée à Ponce Léonce, qui étoit de Bourdeaux, parle de Poléme, sans le nommer, mais en le désignant par des caracteres qui le font assez connoître; quoiqu'il se trouve des Scavants qui entendent autrement cet endroit. Poléme paroît avoir vécu au moins jusques vers l'an 485. S'il a laissé quelques écrits, comme il y a bien de l'apparence, il ne nous en reste rien aujourd'hui.

# SALVIEN,

PRÊTRE DE L'ÉGLISE DE MARSEILLE.

## § I.

### HISTOIRE DE SA VIE.

'SALVIEN dit clairement qu'il étoit né dans les Gaules ; mais nous ne trouvons rien de bien précis, ni pour l'année ni pour le lieu de sa naissance. Seulement la suite de sa vie fait voir, qu'il doit être né quelques années avant la fin du IV siècle : ' ce que M. de Tillemont rapporte à l'an 390. De même on peut tirer <sup>a</sup> de ses ouvrages qu'il étoit ou de Cologne ou de Treves, et d'une famille considérable. Il avoit dans la première de ces deux Villes un proche parent d'une naissance distinguée, fils d'une mère veuve, illustre par sa foi, et par les autres vertus Chrétiennes dont elle faisoit profession. ' On ne sçait si ceux qui donnerent le jour à Salvien, étoient eux-mêmes Chrétiens, ou s'il fut redevable à d'autres des lumières de l'Évangile. ' Mais il est certain qu'avant son mariage il professoit le Christianisme, et qu'y étant engagé il se distinguoit par sa piété.

S'il n'étoit pas ' de Treves, il paroît au moins qu'il y fut élevé, ou qu'il y fit dans sa jeunesse une assez longue résidence. Cette Ville où les écoles étoient encore célèbres à la fin du IV siècle, étoit propre à ses études, et à lui faire faire ' les progrès qu'il fit dans les sciences humaines. Depuis, il se rendit aussi fort habile dans les sciences divines, comme on le voit assez par ses ouvrages.

Il se maria de bonne heure, ' et épousa Palladie fille d'Hypace et de Quiete, dont il eut au moins une fille nommée Auspiciole. Hypace étoit engagé dans les ténèbres du Paganisme, dont il sortit cependant dans la suite, pour suivre la lumière de l'Évangile. Peut-être Palladie étoit-elle d'abord Païenne elle-même, comme son père ; mais elle eut depuis le bonheur d'embrasser la religion

Salv. gub. l. 6. n. 13. p. 139. | not. p. 374.

Till. H. E. t. 16. p. 182.  
<sup>a</sup> Salv. gub. l. 6. n. 13. p. 139. 140. | ep. l. p. 194.

Baill. 22. jul. p. 363 | Salv. not. p. 375.

Salv. ep. 4. p. 199. 200.

gub. ibid. p. 139-144.

Genn. vit. ill. c. 67.

Salv. ep. 4. p. 197. 200.

de J. C. et de garder même la continence dans le mariage. Car Salvien ne se contentant pas d'être simplement Chrétien, voulut encore tendre à la perfection du Christianisme. Frappé sans doute de l'exemple admirable de S. Paulin et de Thérésie, qui depuis peu avoit fait tant de bruit dans l'Eglise, et de celui de S. Euchère et de Galla, que Salvien avoit alors sous les yeux, il proposa à Palladie de les imiter, l'exhortant à embrasser comme eux la chasteté, et à renoncer même entièrement au monde. Palladie eut honte de lui résister dans une chose si glorieuse, et eut moins de peine à le suivre, que de confusion de ce qu'elle ne l'avoit pas prévenu. Elle consentit donc à devenir la sœur de celui dont elle étoit l'épouse; et Salvien l'aima d'autant plus dans la suite, que J. C. se rendoit plus aimable en elle.

p. 198.

Till. *ibid.* p. 183.Salv. *ibid.* p. 198.

p. 197. 203.

Dupin, *lib.* t. 4.  
p. 523.  
à Till. *ibid.*Baill. *ibid.* p. 364. |  
Salv. *not.* p. 376.Salv. *in ava.* l. 2. n.  
10. p. 254.n. 11. 12. p. 253.  
256.

' Ce nouveau genre de vie des deux jeunes époux irrita extrêmement Hypace, quoique déjà Chrétien, peut-être par la considération que la continence qu'ils avoient embrassée, tendoit à l'extinction de sa race. ' On ne sauroit dire si ce fut pour se soustraire à sa colere, ou pour vivre dans la solitude, ou bien à cause des incursions des barbares qui ravageoient les Gaules dès 407', que Salvien et Palladie s'en allerent dans un país fort éloigné d'Hypace. Ils y furent près de sept ans entiers sans y recevoir une seule lettre de lui, quoiqu'ils ne lui eussent donné nul sujet de mécontentement. ' Salvien pour l'appaiser lui écrivit, tant en son nom qu'au nom de sa femme et de sa fille, l'excellente lettre que nous avons parmi ses ouvrages, ' et qui passe pour la plus belle de celles qui nous restent de cet Auteur. <sup>a</sup> Depuis ce temps-là l'histoire ne nous apprend plus rien ni d'Hypace, ni de Quiete, ni de Palladie, ni même d'Auspiciole.

Il y a toute apparence que le país éloigné où se retira Salvien, ' en quittant la Belgique, fut la Viennoise, qui étoit plus florissante, que nulle autre Province des Gaules, en hommes célèbres par leur vertu et par leur sçavoir. ' Il paroît y avoir embrassé la vie monastique, qu'il nomme la Philosophie de la religion Chrétienne; car il est visible qu'il se met du nombre de ceux qui suivoient cette profession. ' Il n'est gueres moins clair par la véhémence avec laquelle il parle contre ceux qui, faisant une profession



particulière de piété, ne laissent pas de conserver leur bien, et par l'avantage qu'il expose y avoir à tout quitter pour Dieu, qu'il avoit donné lui-même aux pauvres ce qu'il possédoit. C'est ce que semble confirmer la manière dont la Veuve sa parente s'adresse à lui, en lui recommandant son fils dans sa misère. Elle a recours non aux richesses de Salvien; mais au crédit et au pouvoir qu'il avoit sur les gens de bien, et les personnes charitables.

ep. 1. p. 193-196.

Nous croions avec Barrali que ce fut à Lérins, que Salvien embrassa la vie monastique. Quelque peine que témoigne un très-habile homme à l'accorder, il nous paroît néanmoins que les deux faits suivans le supposent, et qu'il n'en faut pas davantage pour le persuader. 1°.

Lerin. p. 376.

Till. ibid. p. 746

Il est certain que Salvien avoit une connoissance très-particulière du monastere de Lérins, avant même que S. Honorat en fût tiré pour remplir le Siege Episcopal d'Arles en 426. 2° Il n'est pas moins certain, que Salvien prit soin d'instruire Salone et Véran fils de S. Eucher, qui furent élevés à Lérins dès l'âge de 9 à 10 ans, et qui paroissent n'en être point sortis que pour être faits Evêques. Nous pourrions ajouter que la lettre de Salvien, écrite en faveur du jeune homme son parent, fils de la veuve dont nous avons parlé, paroît visiblement écrite à une Sainte congrégation de vrais serviteurs de Dieu, desquels Salvien étoit aimé, avec lesquels il avoit eu des habitudes particulières, et même dont il avoit été membre : ce qui joint aux preuves précédentes, désigne manifestement les solitaires de Lérins. Il leur dit : *cum me portionem vestri existimetis, necesse est eum, qui mei portio est, vestri quoque aliquatenus portionem esse ducatis*. Ainsi Salvien s'y sera retiré vers l'an 420 ou 421, et y aura été chargé de l'instruction des enfants de S. Eucher, après que S. Honorat et S. Hilaire d'Arles eurent commencé à les former à la vertu. Ce fut dans cette solitude que Salvien fit une étroite liaison avec ces deux derniers Evêques, avec S. Eucher de Lyon et tant d'autres personnes d'un mérite distingué.

Hil. de Hon. p. 20.  
2.

Euch. quæst. pr. p. 249.

Salv. ep. 1. p. 193.  
196.

p. 193.

Hil. de Hon. ibid. |  
Euch. ibid.

Il quitta Lérins apparemment vers 426, ou 427, et alla s'établir à Marseille, où il fut ordonné Prêtre de cette Eglise, comme Gennade nous l'apprend. Il étoit revêtu de cette dignité, et déjà célèbre par son sçavoir, lors qu'en 429 ou 430 S. Hilaire d'Arles faisoit l'oraison

Genn. ibid.

Hil. de Hon. ibid.

- funebre de S. Honorat son prédécesseur, dans laquelle il cite publiquement, et autorise par le témoignage des écrits du saint et excellent Prêtre Salvien, les éloges qu'il donne au S. Evêque. Quelques années après Salvien reçut lui même les éloges de S. Eucher, qui le joignant à Vincent de Lérins par rapport à l'instruction, qu'ils avoient donnée à Salone, les qualifie l'un et l'autre des hommes aussi sages qu'éloquents. S. Eucher eut toujours pour Salvien beaucoup de respect, et lui écrivoit dans toutes les occasions qui se présentoient. Aiant composé un livre pour l'instruction de ses deux fils, il le lui envoya comme une marque de l'ancienne amitié qui étoit entre eux; et Salvien l'en remercia par une lettre pleine de tendresse, de reconnoissance et de respect. Ils s'y réjouit de ce que Salone et Véran ses fils étoient déjà maîtres des Eglises; et il témoigne espérer qu'aïant été ses disciples, ils seroient ses intercesseurs auprès de Dieu.
- ep. 1. p. 194. ' Salvien acquit par son mérite et par sa piété, beaucoup d'autorité parmi les Saints et les gents de bien de son temps. Il le reconnoît lui-même; mais avec une humilité qui n'est pas moins ingénieuse qu'édifiante. « Je ne dés-  
« avoüe pas, dit-il, pour ne me pas rendre ingrat de la gra-  
« ce qu'ils me font. Mais en reconnoissant qu'ils me l'ac-  
« cordent, je suis obligé de reconnoître aussi que je ne la  
« mérite point. S'il y a donc en moi quelque chose qui  
« plaise aux autres, cela ne vient point de moi. C'est un don  
« que j'ai reçu pour l'avantage des personnes à qui je puis  
« être utile par ce moïen. Ainsi si je n'en faisois pas usage,  
« et que je voulusse le cacher, je craindrois de leur refu-  
« ser en cela une chose, qui leur appartient plus qu'à moi. »  
Mais il n'usoit de son crédit qu'avec beaucoup de modération et de retenuë, pour ne pas abuser de cette grace.
- ep. 2. 8. p. 196. 209. comme une marque de l'ancienne amitié qui étoit entre eux; et Salvien l'en remercia par une lettre pleine de tendresse, de reconnoissance et de respect. Ils s'y réjouit de ce que Salone et Véran ses fils étoient déjà maîtres des Eglises; et il témoigne espérer qu'aïant été ses disciples, ils seroient ses intercesseurs auprès de Dieu.
- ep. 8. p. 209. ' Aiant composé un livre pour l'instruction de ses deux fils, il le lui envoya comme une marque de l'ancienne amitié qui étoit entre eux; et Salvien l'en remercia par une lettre pleine de tendresse, de reconnoissance et de respect. Ils s'y réjouit de ce que Salone et Véran ses fils étoient déjà maîtres des Eglises; et il témoigne espérer qu'aïant été ses disciples, ils seroient ses intercesseurs auprès de Dieu.
- ep. 2. 8. p. 196. 209. comme une marque de l'ancienne amitié qui étoit entre eux; et Salvien l'en remercia par une lettre pleine de tendresse, de reconnoissance et de respect. Ils s'y réjouit de ce que Salone et Véran ses fils étoient déjà maîtres des Eglises; et il témoigne espérer qu'aïant été ses disciples, ils seroient ses intercesseurs auprès de Dieu.
- ep. 1. p. 194. ' Salvien acquit par son mérite et par sa piété, beaucoup d'autorité parmi les Saints et les gents de bien de son temps. Il le reconnoît lui-même; mais avec une humilité qui n'est pas moins ingénieuse qu'édifiante. « Je ne dés-  
« avoüe pas, dit-il, pour ne me pas rendre ingrat de la gra-  
« ce qu'ils me font. Mais en reconnoissant qu'ils me l'ac-  
« cordent, je suis obligé de reconnoître aussi que je ne la  
« mérite point. S'il y a donc en moi quelque chose qui  
« plaise aux autres, cela ne vient point de moi. C'est un don  
« que j'ai reçu pour l'avantage des personnes à qui je puis  
« être utile par ce moïen. Ainsi si je n'en faisois pas usage,  
« et que je voulusse le cacher, je craindrois de leur refu-  
« ser en cela une chose, qui leur appartient plus qu'à moi. »  
Mais il n'usoit de son crédit qu'avec beaucoup de modération et de retenuë, pour ne pas abuser de cette grace.
- p. 195. « Je ne dés-  
« avoüe pas, dit-il, pour ne me pas rendre ingrat de la gra-  
« ce qu'ils me font. Mais en reconnoissant qu'ils me l'ac-  
« cordent, je suis obligé de reconnoître aussi que je ne la  
« mérite point. S'il y a donc en moi quelque chose qui  
« plaise aux autres, cela ne vient point de moi. C'est un don  
« que j'ai reçu pour l'avantage des personnes à qui je puis  
« être utile par ce moïen. Ainsi si je n'en faisois pas usage,  
« et que je voulusse le cacher, je craindrois de leur refu-  
« ser en cela une chose, qui leur appartient plus qu'à moi. »  
Mais il n'usoit de son crédit qu'avec beaucoup de modération et de retenuë, pour ne pas abuser de cette grace.
- Genn. ibid. Nous ne connoissons point en détail toutes les autres actions de Salvien, durant le cours d'une vie qui fut très-longue. Seulement nous sçavons en général qu'il emploïa une partie de son temps, à travailler pour enrichir l'Eglise d'un grand nombre d'écrits, qui ne sont pas tous venus jusqu'à nous. Il s'occupa en particulier à composer quantité d'Homélies, ou instructions pastorales pour plusieurs Evêques, qui le consultoient comme leur oracle, et qui le regardoient comme un maître de la Théologie Chrétienne.

tienne. 'C'est pour cela plutôt que pour avoir instruit Salone et Véran, qu'il a mérité,' quoiqu'il ne fût que Prêtre, de porter avec justice le titre de maître des Evêques. Gennade avoit dit que ces Homelies étoient faites pour des Evêques, *Episcopis factas*. 'Mais au lieu de ces paroles, les copistes ou par inadvertance ou par bêtise ont mis dans quelques exemplaires, *Episcopus factus*; et ce changement a été la source de l'erreur de ceux qui ont fait Salvien Evêque de Marseille; erreur qui s'est glissée jusques dans son ouvrage sur la Providence, à la tête duquel il est qualifié Evêque dans quelques éditions. 'Mais il est certain par la maniere dont en parle Gennade, qui l'a le mieux connu, qu'il ne l'a jamais été, et encore moins de Marseille que de tout autre endroit.

Du Pin, bib. t. 4.  
p. 514.  
Genn. ibid.

Salv. not. p. 373. |  
Du Pin, ibid. | Till.  
ibid. p. 747.

Till. ibid. p. 494.  
747.

'Lorsque Gennade faisoit l'éloge de Salvien, il étoit encore vivant; mais dans une grande vieillesse. De sorte qu'à prendre les choses à la lettre, il auroit vécu plus de cent ans; puisque Gennade faisant mention de la mort du Pape Gélase dans le même ouvrage, il ne peut l'avoir écrit qu'en 496, qui est l'époque de cette mort. Mais nous ferons voir ailleurs qu'il y a des éditions et des manuscrits de cet Ecrivain, où l'article de Gélase, de Pomere, de S. Honorat de Marseille et de quelques autres ne se lisent point. C'est pourquoi on a lieu de croire qu'il pouvoit écrire plusieurs années auparavant. C'est ce que nous discuterons plus amplement à l'article de Gennade. Au reste, quand Salvien auroit vécu cent ans et davantage, il n'y auroit en cela rien de bien extraordinaire, et qui ne s'accordât avec Gennade même. 'M. du Sausay l'a mis au nombre des Saints dans son Martyrologe de France, en lui assignant le 22<sup>e</sup> jour de Juillet, de quoi l'on ne voit pas qu'il ait eu de fondement particulier.

Genn. ibid.

c. 94.

Till. ibid. p. 181.  
194.

Une attention scrupuleuse à ne manquer à aucun devoir de l'amitié; un naturel bien-faisant et toujours prêt à faire plaisir; un desir ardent de rendre service à ses amis; mais toujours accompagné d'une sage circonspection, pour ne pas importuner ceux qu'il employoit, faisoient le caractere principal du cœur de Salvien. 'Il étoit persuadé que bien que les gents d'honneur n'oublient pas leurs amis, nous devons néanmoins contribuer ce que nous pouvons de nôtre part à entretenir et augmenter

Salv. ep. 6. p. 207.

ep. 1. p. 194.

p. 193. 194.

leur amitié pour nous, en leur donnant des marques de celle que nous avons pour eux. Il regardoit les peines de ses amis comme des fautes dont il auroit été coupable; et lors qu'il ne pouvoit pas leur plaire autant qu'il souhaitoit, il lui sembloit souffrir la punition d'un homme qui deplaît entierement. Si d'un côté la charité le pressoit d'agir en faveur de quelques-uns de ses amis, il craignoit de l'autre d'importuner ceux qu'il falloit employer pour leur rendre service. C'est ce qui le porte à s'écrier au commencement d'une lettre de recommandation pour un de ses parents : « ô amitié ! je ne sçai comment je dois vous nommer ; je ne sçai si je vous dois nommer un bien ou un mal, vous qualifier du nom de douce ou de cruelle, d'agréable ou de fâcheuse. Car enfin vous enfermez assez de l'un et de l'autre, pour mériter l'une et l'autre qualification... C'est l'amitié qui nous fait aimer nos amis ; c'est aussi l'amitié qui nous contraint quelquefois de leur deplaître... combien est-il donc fâcheux et desagréable, que l'amitié soit quelquefois contrainte de devenir un sujet de haine ! »

## § II.

## SES ECRITS,

QUI SONT VENUS JUSQU'A NOUS.

CE qui rend aujourd'hui plus célèbre la mémoire de Salvien, sont les écrits qu'il a laissés à la postérité. Mais de tous ceux qu'il a composés, il ne nous en reste plus que trois, qui ont été fort estimés dans tous les temps.

Sal. in ava. p. 217.  
312. | Genn. vir.  
ill. c. 67.  
• Du Pin, bib. t. 4.  
p. 316. 522. | Till.  
t. 16. p. 191.  
• Salv. gub. l. 4. n.  
1. p. 63.  
• in ava. l. 1. n. p.  
217.

1° Le premier selon l'ordre chronologique, est le traité contre l'avarice, divisé en quatre livres dès le tems de Gennade, qui le marque. <sup>a</sup> On croit qu'il fut composé vers l'an 440 au plus tard. <sup>b</sup> Il est au moins certain qu'il le fut avant l'ouvrage sur la Providence, où il se trouve cité; mais sans le nom de son auteur. <sup>c</sup> Salvien adressa ce traité à l'Eglise Catholique répandue par tout le monde; et par modestie il cacha son nom sous celui de Timothée.

ep. 9. p. 210.

Lorsque cet ouvrage eut paru dans le public, Salone fils de S. Eucher, autrefois disciple de Salvien et alors

Evêque, lui en écrivit à lui-même, et lui demanda pourquoi ces livres portoient le nom de Timothée ; ajoutant que s'il n'en rendoit une bonne raison, cela étoit capable de les faire traiter d'apocryphes, comme étant supposés à un Apôtre. Salvien répondit à ces demandes par sa lettre 9<sup>e</sup>, dans laquelle il rend raison et de ce qu'il s'est servi d'un nom emprunté, et de toute l'économie de son ouvrage ; sans néanmoins avouer qu'il en fut l'auteur. Mais la manière dont il en parle, le fait assez connoître. p. 210. 216.

Il dit qu'il n'a pas voulu y mettre son nom, afin de fuir la vaine gloire, et qu'évitant ainsi de plaire aux hommes, il ne perdit pas la récompense, qu'il en espéroit de Dieu dans le Ciel. D'ailleurs s'estimant très-sincèrement le dernier des hommes, et croyant mériter d'être aussi peu estimé des autres que de lui-même, il craignoit que le mépris que l'on feroit de l'auteur, ne réfléchît sur les vérités qu'il vouloit annoncer. Mais il ne voulut point servir du nom d'un autre, de peur que ce ne fût une espèce de mensonge, ce qu'il n'eût pas voulu commettre sous quelque prétexte que ce pût être. Ainsi ayant eu des raisons et de ne point mettre son nom, et de ne se point servir de celui d'un autre, il prit celui de Timothée, qui lui convenoit parfaitement ; puisqu'il ne cherchoit dans son travail que l'honneur de Dieu ; ce qu'exprime le nom de Timothée. A l'égard de ce que l'ouvrage pourroit, disoit Salone, être suspect comme apocryphe, il répond qu'il n'y a rien à craindre de ce côté-là ; parce que personne ne se tromperoit à le prendre pour un ouvrage nouveau, fait par un auteur du temps, bien loin de le regarder comme étant de S. Timothée. p. 214. p. 215. p. 216. p. 210.

Salvien passant aux motifs qui lui firent prendre la plume, et à l'exécution de son dessein, il dit que voyant les crimes des Chrétiens se multiplier et se répandre presque dans tout le Christianisme, et sur-tout l'avarice régner presque généralement dans tout le monde, dans les laïcs, dans les pénitents, dans ceux qui faisoient profession de renoncer au siècle, dans les Vierges consacrées à Dieu, les Diacres, les Prêtres, et ce qui est encore plus criant, dans les Evêques mêmes, il s'étoit senti enflammé d'un zèle tout de feu, qui l'avoit contraint d'en faire écla-

p. 213.

ter ses plaintes. ' Que dans ce cas il avoit cru ne les pouvoir mieux adresser qu'à l'Eglise en général; puisque les maux qu'il reprenoit, n'étoient pas de quelques particuliers, mais communs à tous les Fidéles.

p. 216.

in ava. l. 3. n. 1.  
p. 263.

l. 4. n. 9. p. 311.

' Ce fut donc dans le dessein de servir à tout le monde, que Salvien entreprit cet ouvrage. ' Il souhaite que ceux qui y verront leurs vices dépeints, reçoivent avec charité ce que la seule charité lui fait dire. ' Il déclare néanmoins que son discours paroitra dur et sévère. Mais qu'y faire, dit-il? Nous ne pouvons pas changer la nature des choses. Pour annoncer la vérité, il faut nécessairement user de la force que la vérité même exige et prescrit. ' Cet ouvrage de Salvien que quelques-uns ont pris la liberté de qualifier, peut-être à juste titre, La satire des riches et des avarés, contient des instructions très-importantes sur l'obligation de faire l'aumône. C'est une piece des plus polies, des plus élégantes, et en même temps des plus vives et des plus agréables de toute l'antiquité ecclésiastique; non-obstant la tristesse de son sujet qu'il semble n'avoir choisi que pour déplorer les malheurs du monde. Cette idée du traité contre l'avarice, jointe au dessein de l'ouvrage sur la Providence, a fait nommer son Auteur le Jérémie de son siecle.

Bail. 22. juill. p.  
364. 365.Salv. in ava. l. 1.  
n. 1. p. 218.

p. 218. 221.

n. 3. p. 221. 222.

n. 1. p. 227.

Du Pin, ib. p. 323.  
Salv. in ava. l. 2.  
n. 5. 6. 7. p. 245-  
247.

' Salvien regardant l'avarice comme la chose la plus opposée au mépris que nous devons faire des richesses, selon l'Evangile, et à l'exemple des premiers Chrétiens, a cru devoir armer tout son zele pour la combattre dans cet ouvrage. ' Il montre qu'elle est la source malheureuse de tous les autres vices, de tous les excès, de tous les relâchements, en un mot de tous les crimes qui se commettent dans le monde. Il la combat dans toutes sortes de personnes, ' mais particulièrement dans ceux qui sous prétexte d'une affection mal entenduë pour leurs enfants, ne cherchent qu'à étendre leurs domaines, à grossir leurs trésors, à accumuler richesses sur richesses; ' et dans ceux qui sont si attachés à leurs biens, que même à la mort ils ne songent pas à s'en servir pour racheter leurs péchés.

' Mais on remarque qu'il peut avoir porté quelquefois les choses un peu trop loin. ' Car il semble vouloir que tout le monde soit obligé, pour être sauvé, de donner son bien, et de le laisser en mourant aux pauvres, plutôt

qu'à ses héritiers.' Bien davantage, il paroît refuser d'accorder qu'un pere puisse sans pécher, laisser même une partie de son bien à ses enfants.' Ces endroits néanmoins, qui sont rares, sont corrigés par d'autres, qui contiennent de fort belles choses.

I.3. n. 4. p. 268.

Till. ibid. p. 189.

Avant que cet ouvrage de Salvien parût avec les autres, que nous avons du même auteur, 'il fut imprimé à Basle l'an 1528 avec la lettre de Salvien à Salone en forme de préface, par les soins de Jean Sichard, qui l'inséra dans son recueil intitulé *Antidotum*; mais il y donne mal-à-propos le titre d'Evêque à Salvien.' Il fut aussi inséré dans l'hérétheologie; 'et en 1609 il y en eut une édition particuliere qui parut à Treves chez Henri Bock en un volume in-4°, avec les notes de Jean Macherentini, et sous ce titre, *Les quatre livres épistolaires à l'Eglise Catholique contre l'avarice*.

Antid. p. 181. 2-202.

Hæret. p. 577.

Bib. Barb. t. 2. p. 339 | Cord. p. 51.

2°. Le principal ouvrage de Salvien, et le second selon l'ordre des temps, 'est son traité *Du gouvernement de Dieu*, 'ou comme Gennade l'intitule, suivant l'explication que l'auteur en donne lui-même, *De la justice du jugement que Dieu exerce présentement sur les hommes*. Mais il est encore plus connu sous le titre, *De la Providence*, qui exprime la même chose, et qui convient fort à l'ouvrage; puisque l'on y apprend à reconnoître la justice et la miséricorde de Dieu dans tous les événements de la vie. 'Gennade n'y compte que cinq livres, sans y comprendre celui que l'auteur composa dans la suite pour en faire l'apologie. Peut-être n'étoit-il d'abord divisé qu'en cinq livres effectivement; mais aujourd'hui il l'est en huit, 'quoique cette division paroisse assez arbitraire à quelques Sçavants, et faite après coup. 'Ils ne sont pas éloignés de croire que nous ne l'avons pas même en entier.

Salv. gub. p. 1-192.

Genn. ibid. | Salv. gub. 1.1.n.4. p. 11.

Genn. ibid.

Till. ibid. p. 746.

p. 192.

Nous avons déjà remarqué que l'ouvrage contre l'avarice, se trouvant cité dans celui de la Providence, il faut que celui-ci ait été composé après l'autre; et tout le monde en convient. 'On fixe l'époque du premier environ à l'an 440, et l'on veut que l'autre l'ait suivi de près et avant l'an 451 ou 452. Mais il nous semble que l'on peut dire, que ce dernier n'a été fait au plutôt qu'en 455, après la prise de Rome par les Vandales. 'Car Salvien fait clairement mention du siège et de la prise de cette Ville :

Du Pin, ibid. p. 516. | Bail. ibid. p. 365. | Till. ibid. p. 191.

Pros. Chr. p. 754.

Salv. gub. 1.6. n. 12. p. 138.

ce qui arriva selon S. Prosper en l'année que nous venons de marquer. On pourroit dire que Salvien veut marquer la prise de Rome par les Goths en 410; mais il est plus naturel de l'entendre de la prise qu'en firent les Vandales.

gub. pr. p. 1.  
p. 2.

Salvien adressa ses livres de la Providence à Salone déjà Evêque, par une préface qui est à la tête. Il l'y prévient sur le sujet qu'il entreprend de traiter, et qui auroit pu le surprendre, en s'érigeant encore une fois en censeur des vices de son siècle. Il lui dit qu'étant d'un goût bien différent de la plupart des écrivains, qui ne cherchent qu'à faire parade de leur éloquence et de leur style fleuri, sans avoir d'autre vûe que de se satisfaire eux-mêmes, il a choisi un sujet, où il pût instruire au lieu de flatter, et remédier aux maux présents, plutôt que de chercher à plaire.

Fleu. H. E. t. 6.  
p. 232.

Till. *ibid.* p. 191.

Salv. gub. l. 1. n.  
1. p. 3. | l. 2. n.  
p. 30.

Le dessein de l'auteur est le même que celui du Poète anonyme, qui avoit écrit quelques années auparavant sur la même matière, et dont nous avons parlé en son lieu. Salvien, comme ce Poète, entreprend de justifier la Providence, et de lever le scandale, que plusieurs prenoient de la misère des Chrétiens dans la chute de l'Empire Romain, et de la prospérité des Barbares tant Païens qu'hérétiques. C'est ce qui l'obligea à s'étendre sur les vices des sujets de l'Empire, et à montrer que la plupart n'étoient Chrétiens que de nom. Les malheurs où se trouvoit enveloppé l'Empire Romain, pillé et ravagé de tous côtés par les barbares, qui en avoient emporté les plus belles Provinces, faisoient murmurer contre Dieu, ceux qui aimoient le monde, qui n'avoient pas de foi, ou qui n'en avoient qu'une foible. Des Chrétiens même, en cela peu différents des Païens, n'avoient pas de honte de dire que Dieu ne prenoit pas soin des hommes; qu'il ne se mettoit point en peine de protéger les bons et de punir les méchants; que c'étoit pour cela qu'on voïoit les premiers dans la misère, et les autres dans la prospérité. Salvien pour repousser ces murmures entreprend d'abord de prouver par la raison, par les exemples, et par les autorités tant des auteurs Païens que de l'Ecriture, que Dieu est présent par-tout, qu'il gouverne tout, et qu'il juge tout dès le temps présent.



Après avoir posé ces fondements solides, comme il les nomme lui-même, il emploie le reste de l'ouvrage, partie à décrire les miseres temporelles de ce temps-là, partie à montrer qu'elles n'étoient que la punition des miseres spirituelles, et des crimes qui se commettoient alors dans l'Eglise même; détaillant plus particulièrement ce qui regardoit les Gaules, l'Espagne, et l'Afrique. La maniere dont il traite ce sujet, fait assez connoître que son principal but étoit, de déclamer contre les mœurs de son siecle. Il décrit avec toute la force et toute l'élégance possible, les déreglements les plus communs.<sup>a</sup> Il s'emporte sur-tout contre l'impureté des théâtres et des spectacles profanes, avec tant de zele qu'il ne sçait comment il les doit qualifier, et s'il leur doit donner le nom d'impiété ou de folie, d'impudicité ou d'extravagance. Il avoue lui-même qu'il s'attend bien, que son ouvrage offense-  
ra quelques-uns de ses lecteurs; mais il faut avoir, dit-il, moins d'égard à déplaire qu'à annoncer la vérité.

l. 3. n. 1. p. 41.

Du Pin, *ibid.* p. 516.

Salv. gub. l. 6. n. 13. p. 140. 141.  
<sup>a</sup> n. 15. p. 143.

l. 7. n. 9. p. 160.

C'est apparemment cet ouvrage de Salvien sur la Providence, qui fut imprimé sous son nom à Milan en un volume in 12 l'an 1579, et traduit en Italien avec ce titre, *Libro contro gli spettacoli*, Traité contre les spectacles. Il se trouve dans la Bibliothèque du Cardinal Barberin à Rome, avec le suivant qui semble être le même en sa langue originale, mais dont on a changé le titre pour celui-ci, *Censoria de presentibus Europæ calamitatibus eorumque causis præloquia ab Osiandro Stvano*. Cette édition est de Lyon en un volume in-4° de l'an 1647. Un auteur qui s'est caché sous ces lettres initiales B. B. D. S. donna une traduction de cet ouvrage en nôtre langue, laquelle fut imprimée à Lyon chez Guillaume Rouille l'an 1575 en un volume in 8°. En 1701 il parut une nouvelle traduction françoise du même ouvrage de Salvien, imprimée à Paris chez Louis Guerin en un volume in 12. Elle est de M. Drouet de Maupertuis, qui dès-lors paroissoit avoir entrepris de traduire les autres ouvrages de nôtre Auteur.

Bib. Barb. *ibid.*

Bib. ff. præd. Cen.

Bib. S. Vin. Cen.

3°. Le troisième et dernier écrit qui nous reste de Salvien, est un recueil de neuf lettres adressées à diverses personnes; mais qui ne font apparemment que la moindre partie de celles qu'il a écrites durant le cours d'une vie qui a été très-longue. Gennade en marque un volume

Salv. ep. p. 193-216.

Genn. vir. ill. c. 67.

Dupin, *ibid.* p. 523.

entier, qui sans doute contenoit plus de neuf lettres. ' Celles qui nous restent sont toutes écrites avec beaucoup d'élégance, et nous sont un grand sujet de regretter la perte des autres.

Salv. ep. 1. p. 193. 196.

' La première est écrite en faveur d'un jeune homme de ses parents qui avoit été pris à Cologne avec sa mère et toute sa famille, lorsque la Ville étoit tombée sous la puissance des Barbares. Elle est adressée, comme nous l'avons déjà remarqué, à une Congrégation de serviteurs de Dieu, et selon toute sorte d'apparence aux Solitaires de Lérins. Salvien les prie d'instruire son parent, de l'exhorter, et de faire leur possible, pour le rendre participant des richesses spirituelles, dont ils jouissoient. On voit dans ' cette lettre et avec quelle ardeur Salvien se portoit à rendre service, et de quelle retenue il usoit pour ne pas devenir importun à ses amis. Le début de cette lettre est tourné d'une manière la plus ingénieuse.

ep. 2. p. 196.

' La seconde lettre est adressée à S. Eucher, qui venoit depuis peu d'être fait Evêque de Lyon. Salvien se plaint à lui-même de ce qu'il lui avoit fait faire un compliment, sans lui écrire contre sa coutume. Il en prend occasion de l'avertir, de prendre garde de ne se pas laisser enfler comme les autres par les honneurs et les dignités, en quoi l'on peut voir que Salvien prenoit une espèce d'autorité sur S. Eucher, quoique Evêque et son ami particulier.

ep. 3. p. 196. 197. not. p. 417.

' La troisième est imparfaite, et s'adresse à un Evêque nommé Agrice ou Agrèce, ' du Siège duquel on ne convient pas, les uns croiant que c'est l'Evêque d'Antibe de ce nom, d'autres l'interprétant d'Agrèce de Sens. Salvien y demande pardon avec beaucoup d'humilité, de quelque faute contre la civilité, dont il se reconnoît coupable.

ep. 4. p. 197-203.

' La quatrième lettre, qui est la plus belle de toutes sans contradiction, est celle qu'il écrivit à Hypace et à Quirte, comme nous l'avons déjà rapporté, tant en son nom qu'au nom de Palladie sa femme et d'Auspiciole sa fille, afin d'apaiser la colère, qu'avoient conçue son beau-père et sa belle-mère, de ce que lui et sa femme s'étoient consacrés à Dieu. Salvien après y avoir parlé le premier, y fait ensuite parler Palladie et Auspiciole à leur tour, avec une tendresse capable de faire impression sur des cœurs les plus endurcis, et avec une éloquence digne de l'admiration des meilleurs Orateurs. ' La

' La cinquième lettre est un compliment de congratulation à une servante de Dieu nommée Cature, sur le recouvrement de sa santé. Salvien pour joindre l'instruction à son compliment, montre à Cature quel est l'avantage des maladies, et l'état où doivent être les gens de bien quand ils en relevent. ' Il cite lui-même, sans se nommer, un assez long passage de cette lettre dans son ouvrage sur la Providence. ep. 5. p. 203. 206. gub. l. 1. n. 3. p. 10.

' La sixième lettre est un petit compliment à un Lime-ne, qui, ce semble, n'étoit pas même Chrétien; car Salvien lui témoigne espérer que J.C. lui aiant donné des Chrétiens pour amis, lui inspireroit aussi enfin son amour. ep- 6. p. 207.

' La septième n'est non plus qu'un compliment à Aper et à Verus, pour s'excuser de la liberté qu'il prenoit de les prévenir. Il les qualifie ses amis; mais il les traite d'ailleurs comme étant beaucoup élevés au-dessus de lui. Aper peut fort bien être l'ami de S. Paulin de Nole, dont nous avons parlé en son lieu. ep. 7. p. 207. 209.

' La huitième lettre est un remerciement, que Salvien fait à S. Euchèr Evêque de Lyon, de ce qu'il lui avoit en-voïé les écrits qu'il avoit composés pour l'instruction de ses deux fils Salone et Veran. Elle est très-honorable à la mémoire de S. Euchèr, et de ses enfants qu'elle nous représente comme déjà maîtres des Eglises, c'est-à-dire Evêques, et contient un fort bel éloge des ouvrages que S. Euchèr avoit communiqués à Salvien. ep. 8. p. 209.

' La neuvième et dernière lettre est écrite à l'Evêque Salone, pour lui rendre raison du dessein de l'ouvrage contre l'avarice, et de ce que Salvien y avoit caché son nom sous celui de Timothée. C'est pourquoi dans plusieurs éditions des œuvres de Salvien, on a placé cette lettre en manière de préface, à la tête de ce même traité, sur lequel elle répand une grande lumière. Dans les dernières éditions on l'a rangée de telle sorte, que se trouvant la dernière des 9 lettres, elle se trouve encore comme à la tête du même ouvrage, qui la suit immédiatement. ep. 9. p. 210-216.

' Le style de Salvien, au jugement de Gennade son contemporain, est étudié et poli, mais net et clair; et les beautés en sont assez connues de tous ceux qui ont un peu de goût pour les belles lettres. Il seroit difficile de trou- Genn. ibid. du Pia, ibid. p. 523.

Till. *ibid.* p. 282.Sixt. bib. l. 4. p. 320. 2.  
b Till. *ibid.* Dupin, *ibid.*Du Pin, *ibid.*

Gesn. bib. uni. t. 1. p. 590. 1.

ver un discours plus orné, plus coulant, plus diversifié, plus agréable. ' Salvien est seulement un peu trop diffus, comme le sont presque tous ceux des Ecrivains Gaulois du V siecle; ' quoique Sixte de Sienne prétende le contraire. <sup>a</sup> Mais tout ce qu'on lui peut accorder, c'est qu'il est plus serré que Lactance, comme l'on trouve aussi qu'il est plus divertissant et plus instructif. Les matieres qu'il traite, nous sont même aujourd'hui plus nécessaires, parce qu'elles regardent les mœurs. ' Il autorise ce qu'il avance, de passages de l'Ecriture, et quelquefois des auteurs profanes, qu'il allegue fort-à-propos, et qui viennent tres-bien à son sujet. Les portraits qu'il fait des vices, sont très-naturels, et propres à en donner de l'horreur. De même, les raisons qu'il apporte pour en éloigner, sont très-plausibles; et il refuse avec esprit et avec solidité les vains prétextes, dont on se sert dans le monde pour les couvrir. ' Salvien a encore cela de particulier, que traitant de Dieu et de ses mysteres admirables, il a trouvé le secret d'y entrelacer agréablement les histoires de son temps et des siecles passés.

## §. II.

## SES ECRITS PERDUS.

C'EST que nous venons de dire des écrits de Salvien qui nous restent, doit nous faire juger du prix et du mérite de ceux que l'on ne nous a pas conservés. Il y en a plusieurs de cette dernière classe, dont nous ne connoissons presque que les titres.

Genn. vir. ill. c. 67.

1<sup>o</sup> Gennade qui les avoit lûs, marque d'abord trois livres *De l'avantage de la virginité*, adressé à un Prêtre nommé Marcel. Il convenoit fort bien à un homme tel que Salvien, qui avoit gardé la continence dans le mariage, de traiter un sujet de cette nature; et il pouvoit y mieux réussir que beaucoup d'autres, parce qu'il étoit plus en état d'en connoître tous les avantages.

Genn. *ibid.*Till. *ibid.* p. 193.

2<sup>o</sup> Le même Gennade marque en second lieu, ou au moins donne à entendre, que Salvien composa un écrit adressé à l'Evêque Salone, pour se justifier au sujet de son ouvrage sur la providence. Comme il n'est point nouveau que la vérité nous attire la haine et les calomnies de ceux qu'elle blesse sans les déliyrer, il aura pu aisément se faire que l'ouvrage sur la Providence, dans lequel Salvien

déclame si fort contre le vice, n'aura pas été trop bien reçu, et que l'Auteur aura été obligé d'en faire l'apologie. C'est le sens que présentent les paroles de Gennade, d'ailleurs assez obscures : *' Et pro eorum merito satisfactionis*, dit Gennade après avoir marqué les livres sur la Providence; ou comme porte l'ancien manuscrit de Corbie, *pro eorum premio satisfaciendo, ad Salonium Episcopum*. 'M. Du Pin voudroit qu'on lût cet endroit, comme s'il ne faisoit qu'une partie du titre du livre précédent, en cette sorte : *De presenti judicio et demerito satisfactionis ad Salonium libros octo*. ' Cela seroit clair, et leveroit bien des difficultés; mais il faudroit que cela fût autorisé d'un bon manuscrit. Après tout, si Salvien a composé un ouvrage pour justifier celui qui est sur la Providence, comme il paroît assez vraisemblable, il faut dire qu'il est perdu : ' à moins que l'on ne veuille avouer, qu'en cet endroit Gennade se sera brouillé, en prenant la letre à Salone au sujet de l'ouvrage contre l'avarice, pour une apologie des huit livres sur la Providence.

Genn. ibid. | not. p. 32.

Du Pin, ibid. p. 514.

Till. ibid. p. 746.

p. 193.

p. 746.

3° Nous avons perdu aussi un commentaire de Salvien, pour expliquer la fin de l'Ecclesiastique, ou de l'Ecclesiaste, comme Erasme et M. Du Pin veulent qu'on lise, et qu'Adon de Vienne a lû avant eux. L'Auteur l'adressoit à Claudien Prêtre de l'Eglise de Vienne; quoique le texte de Gennade et quelques anciens manuscrits portent à Claude Evêque de Vienne, ce que l'on croit être une faute.

Genn. c. 67.

Till. ibid. | du Pin, ibid. | Ado, Chr. an. 475.

Genn. ibid. | not. ibid.

4° Nous n'avons pas non plus l'Hexameron, que Salvien composa à l'imitation des Grecs, principalement de S. Basile, sur la Genese, depuis le commencement jusqu'à l'endroit qui traite de la création de l'homme. Le texte de Gennade porte que cet ouvrage étoit en vers, *versu*; mais dans l'ancien manuscrit de Corbie au lieu de *versu*, on lit *quasi*, qui fait un sens fort obscur. C'est pourquoi Vossius prétend qu'on doit lire, *quasi..... versum*, en supposant que le copiste aura oublié le nombre des vers après *quasi*. ' Un Auteur anonyme dans une dissertation sur la vie et les écrits de Tertullien, croit que cet Hexameron de Salvien peut être le poëme de la Genese, qui est parmi les ouvrages attribués à cet ancien Pere, et que celui de Sodome qui le suit peut être encore de Salvien, à qui

Genn. c. 67.

not. p. 32.

Voss. poe. lat. p. 290.

Till. ibid. p. 193. 194.

- néanmoins Gennade ne donne aucun ouvrage sur ce sujet.
- 5° ' Salvien avoit composé aussi beaucoup d'Homélies pour des Evêques, ' qui se trouvant apparemment moins capables de composer des Sermons, recouroient à lui pour s'acquiter de cette partie si importante de leur ministère. ' Ils ne faisoient en cela que suivre l'avis, que leur donne S. Augustin dans ses livres de la doctrine Chrétienne. Mais ces Homélies sont ou perduës pour la plûpart, ou mêlées en partie avec celles qui nous restent de ces temps-là sous le nom d'Eusebe d'Emese.
- 6° ' Salvien avoit fait encore un si grand nombre d'autres Homélies sur les Sacrements, ou les Mysteres, que Gennade avoüe qu'il n'en sçavoit pas le compte. ' Dom Mabillon croit que cela doit s'entendre, ou des instructions sur les Saints Mysteres, que l'on faisoit au peuple durant la Messe, suivant l'ancienne coûtume des Eglises des Gaules, ou des préfaces de la Messe, ' qui souvent étoient alors fort longues. Mais si cela devoit s'entendre en cette dernière maniere, on ne se seroit pas apparemment servi du terme d'Homélies. Ainsi il est plus naturel d'entendre par-là des Catéchèses, que Salvien faisoit comme Prêtre, pour expliquer les sacrements ou les mysteres aux Catécumenes, ou même aux Fideles.
- 7°. Nous avons perdu aussi l'écrit, ' dont S. Hilaire d'Arles cite un passage dans l'oraison funebre de S. Honorat son prédécesseur, soit que cet écrit ne fût peut-être qu'une des Homélies dont nous avons parlé, soit que ce fût quelque autre traité, dont on ne nous aura pas conservé même le titre. Salvien y comparoit S. Honorat au Soleil, disant que ce qu'est le Soleil à l'égard du Ciel, par rapport au beau ou au mauvais temps, S. Honorat l'étoit à l'égard de la Sainte congrégation de Lérins, qui recevoit de lui comme d'un Soleil mystique en J.-C. les différentes impressions de calme ou d'agitation, de tristesse ou de joie.
- Estius sur le premier livre des sentences, distinct. II. § 2. prouvant par les Peres Latins, que le S. Esprit procede du Fils comme du Pere, cite sous le nom de Salvien un Sermon sur le S. Esprit, autrefois imprimé entre les écrits de S. Cyprien. Mais ce Sermon est un de ceux qui composent le traité d'Arnauld de Bonneval, intitulé, Des œuvres cardinales de J.-C.

Genn. c. 67.

Antel. de op. Leo.  
p. 354. 356.

Till. ibid. p. 194.

Genn. ibid.

Mab. lit. p. 29.

Till. ibid. p. 194.

Hil. de Hon. p. 202.

## § IV.

## ÉDITIONS DES OEUVRES DE SALVIEN

## IMPRIMÉES ENSEMBLE.

APRÈS avoir marqué les différentes éditions, que nous avons pu connaître, et qu'on a publiées séparément de chaque ouvrage de Salvien en particulier, il nous resté à donner le dénombrement de celles qu'on a faites du recueil de ses œuvres réunies ensemble. La première que nous sachions avoir paru dans le public, est celle qui fut faite à Basle chez Froben l'an 1530 en un volume in-folio, par les soins de Jean Alexandre Brassican, qui y joignit d'amples scholies de sa façon et un traité d'un Auteur incertain, intitulé *Anticimenon*; c'est-à-dire des passages de l'ancien et du nouveau Testament qui semblent opposés les uns aux autres. Sixte de Sienne a attribué cet ouvrage à Salvien, sans en avoir d'autre fondement, que parce qu'il l'a vu imprimé sous son nom à la fin de l'édition de ses œuvres, que nous venons de marquer. L'erreur où est tombé Alphonse de Castro, en citant le même ouvrage sous le nom de Salvien, est venue de la même source. Les sçavants conviennent que cet écrit n'est point de notre Auteur, mais qu'il peut être de S. Julien de Toledé.

Il y eut une autre édition des œuvres de Salvien à Rome chez Manuce l'an 1564, aussi en un volume in-folio, avec les Homélies de saint Maxime de Turin, les écrits de saint Pacien de Barcelone, et l'Histoire sacrée de saint Severe Sulpice par les soins de Pierre Galesini.

M. Du Pin en marque une édition de Paris en 1570. Jérôme de Marnef et Guillaume Cavelat imprimeurs de la même ville, en publièrent une l'an 1575, en un petit volume in-8°, avec la préface de Brassican: ce qui montre que cette édition fut faite sur celle de Basle qui l'avoit précédée. Dans le titre Salone, à qui sont adressés les huit livres sur la Providence, est mal-à-propos qualifié Evêque de Vienne. La même année, les écrits de Salvien furent insérés au 3<sup>e</sup> tome de la Bibliothèque des Peres de Paris. En 1594 Jérôme de Marnef réim-

Bib. Cas. Ben.

Sixt. bib. l. 4. p. 321. 1.

Cave, p. 280.

du Pin, ibid. p. 524.  
Cave, ibid | Till. p. 194.Bib. Barber. ibid.  
...Cord. p. 36.

Du Pin, ibid.

Bib. Cœl. Tich.

...S. Flo.. Sal.

- prima les mêmes ouvrages en même volume et avec les Scholies de Brassican.
- Salv. pr. P. p. 11. 12. ' Jusques-là , les éditions de Salvien qui avoient paru , étoient peu exactes et fort imparfaites. Mais Pierre Pithou aiant pris le soin de les revoir sur trois excellents manuscrits , en donna une édition qui fut estimée la meilleure de toutes celles qui avoient vû le jour. ' Elle fut publiée par les soins de Nicolas le Févre ' à Paris chez Sébastien Nivelles , l'an 1580 en un volume in-8° , avec quelques différentes leçons renvoyées à la fin. ' En 1608 , elle parut de nouveau à Paris en un volume in-12 , avec de petites notes tirées des Scholies de Brassican , apparemment pour suppléer à celles que Pithou avoit négligé de mettre à la sienne.
- p. 13. Bib. S. Vin. Cen. ... Barb. ' Peu de temps après , Conrad Rittershusius Allemand , après avoir corrigé de son chef , mais assez heureusement , l'édition de Pithou , en publia une nouvelle avec d'amples commentaires , où il se trouve beaucoup d'érudition et d'exactitude. ' Cette édition fut faite à Altorf , l'an 1611 en deux petits tomes in-8° , qui ne font qu'un juste volume , avec le traité de Trithème sur la providence que l'éditeur y a joint. ' Cette même année , Nicolas Rothius imprimeur à Francfort , donna aussi au public les écrits de Salvien sur cette même édition.
- Salv. pr. p. 1. Bib. mon. Silv. Bold. bib. his. p. 52. ' Ils parurent de nouveau à Nuremberg l'an 1623 , enrichis des commentaires de divers écrivains. ' Ces mêmes ouvrages furent encore imprimés à Rouen chez Jean Osmont , l'an 1627 en un volume petit in-12 , avec les Scholies de Brassican. ' Cependant ces éditions n'empêcherent pas que celle de Pithou de 1580 , ne fût encore publiée à Paris chez Edmond Pepingué les années 1645 et 1648 en un volume in-8°. Il est surprenant qu'on la laissât ainsi paroître coup sur coup avec autant de fautes qu'il s'y en trouve.
- Cave, p. 280. Bib. ff. præd. Cen. .... Miss. Cen. .... S. Vin. Cen. ' Enfin M. Baluze entreprit de nous donner une nouvelle édition des œuvres de Salvien. Il les revit d'abord sur trois anciens manuscrits , l'un de l'Abbaïe de Corbie , et les deux autres de M. Colbert Evêque d'Auxerre , et sur l'ancienne édition de Pithou. ' Cette première édition de M. Baluze fut publiée à Paris chez François Muguet , l'an 1663 en un volume in-8° , puis de nouveau en
- Sal. ibid. p. 1. 2. Bib. S. Vin. Cen.



PRÉTRE DE L'ÉGLISE DE MARSEILLE. 535

V SIECLE.

1669. Le même éditeur revit ensuite les mêmes ouvrages, tant sur les éditions de Basle et de Rome, que sur les manuscrits dont s'étoit servi Pierre Pithou, et en publia de la sorte une troisième édition encore à Paris chez le même imprimeur, l'an 1684 en un volume in-8°, à la fin duquel il a ajouté le Mémoire de Vincent de Lérins, et des notes de sa façon sur les ouvrages de l'un et de l'autre. Cette dernière édition est sans contradiction préférable à toutes les autres, comme la plus correcte, la plus belle et la plus accomplie. Ce fut sur la seconde édition de M. Baluze, que l'on réimprima les œuvres de Salvien dans la Bibliothèque des Peres de Lyon. C'est apparemment la même, qui a servi de modèle à celle qui parut à Brème l'an 1688 en un volume in-4°.

Salv. pr. p. 3.

Bib. S. Vin. Cen.

...PP. t. 8. p. 339.  
1-401. 1.

...Kon. p. 202.

Nous avons une belle traduction française de toutes les œuvres de Salvien, imprimée à Paris chez Guillaume Valleyre l'an 1700 en deux volumes in-12. On en est redevable au P. Bonnet de l'Oratoire qui ne s'y est fait connaître que par la première lettre de son nom. (XXIII.)

...S. Vin. Cen.

---

---

J E A N,

PROFESSEUR DES BELLES LETTRES.

JEAN étoit un homme d'une érudition et d'une éloquence peu commune en son siècle. Il professoit les belles lettres, du tems que saint Sidoine étoit Evêque de Clermont, vers l'an 480, dans cette partie des Gaules soumise aux Visigots, c'est-à-dire, ou dans le pays que l'on a nommé depuis le Languedoc, ou dans une des Aquitaines. Nous avons déjà marqué ailleurs les dommages que ces barbares, gents ennemis de tous les beaux arts, causerent à la littérature dans les pays de leur domination. Le nombre de ceux qui cultivoient alors les sciences dans les Gaules, étoit si petit, que S. Sidoine ne craint pas de dire, que les dignités qui servoient à distinguer les personnes de naissance des autres, y étant éteintes comme elles l'y étoient, la connoissance des lettres seroit dans la suite la seule marque, à laquelle on reconnoit-

Sid. S. l. 8. ep. 2. p.  
1052. not. ibid.

Sid. S. l. 8. ep. 10. |  
l. 8. ep. 2. p. 1052.  
1053.

- p. 1032. troit la noblesse, ' parce qu'il n'y avoit plus qu'elle qui les cultivât.
- p. 1033. ' Jean dont nous parlons, fut un de ceux qui travailla, et avec le plus d'application et avec le plus de succès, à les sauver pour un tems du naufrage qui les menaçoit.
- p. 1032. ' Il enseignoit avec un grand concours d'auditeurs, et forma un nombre considérable de gents de letres. Ce fut pour l'en congratuler que S. Sidoine lui écrivit une letre, qui est venuë jusqu'à nous. Il lui témoigne qu'il auroit cru commettre un crime, s'il avoit differé plus longtems de lui donner les éloges qu'il méritoit, pour avoir empêché non-seulement que les sciences ne tombassent en une entiere décadence, mais aussi pour les avoir relevées, fait revivre et affermies, lorsqu'elles étoient presque'entierement négligées. Il lui parle comme s'il eût été le seul qui, en ces tems malheureux, leur eût servi de rempart, pour les mettre à couvert des dommages, que leur causoient tous les jours les armes et les ravages des nations étrangères ennemies.
- p. 1033. ' Il lui ajoûte que ceux qu'il prenoit soin de former aux sciences, retiendroient, quoiqu'au milieu des peuples barbares, quelque teinture de l'érudition des anciens qu'il tâchoit de faire revivre en eux. Que pour lui et les autres qui faisoient profession d'écrire pour la postérité, ils lui avoient en particulier l'obligation de ce que leurs travaux ne seroient pas inutiles, puisque son école soutenue de la sorte par ses soins, formeroit un grand nombre de personnes, qui seroient en état de lire leurs écrits.' C'est pour cette considération que S. Sidoine dit encore, que les contemporains de Jean et de ceux qui vivoient après eux, le devoient regarder et honorer comme un autre Demosthene et un autre Ciceron, ' en lui dressant, autant que le malheur des temps pourroit le permettre, ou des statues ou d'autres monuments.
- p. 1032. leurs écrits.' C'est pour cette considération que S. Sidoine dit encore, que les contemporains de Jean et de ceux qui vivoient après eux, le devoient regarder et honorer comme un autre Demosthene et un autre Ciceron, ' en lui dressant, autant que le malheur des temps pourroit le permettre, ou des statues ou d'autres monuments.
- p. 1033. comme un autre Demosthene et un autre Ciceron, ' en lui dressant, autant que le malheur des temps pourroit le permettre, ou des statues ou d'autres monuments.

# ANTHEDIUS,

POÈTE.

LE progrès que faisoit la décadence des lettres dans nos Gaules sur la fin de ce siècle, n'empêchoit pas que l'on n'y comptât encore un certain nombre de Poètes. Entre autres on en vit un d'un mérite singulier en la personne d'Anthedius. Il fleurissoit au même temps que les célèbres Lampride et Sévérien, dont nous avons déjà donné les éloges, et ne leur étoit point inférieur, soit en érudition, soit en talents pour bien écrire. Il avoit eu pour pere, ou pour aïeul, un autre Anthedius, natif de Périgueux, que S. Sidoine met en parallèle avec le docte Drépane, dont nous avons parlé sur le IV siècle. Ce que S. Sidoine dit ici de cet Anthedius l'ancien, qui étoit mort lorsqu'il en parloit de la sorte vers 474, est d'autant plus remarquable, qu'il vient mieux à notre sujet. Voulant donc relever l'honneur que Loup, grand-homme de lettres, faisoit à la patrie de sa femme, qui étoit la Ville d'Agen. et la sienne propre qui étoit Périgueux, il dit que la première de ces Villes retrouvoit en lui un autre Drépane, et Périgueux un autre Anthedius.

Le fils ou petit-fils d'Anthedius, n'acquies pas moins de gloire, que celui dont il tiroit et son nom et son origine. C'est apparemment pour exprimer la facilité qu'il avoit à faire des vers, que Sidoine son ami dit qu'Apolon lui étoit très-familier, *Phæbum, Anthedii mei per familiarum.* Ailleurs après avoir loué la douceur de son style, il le compte pour le premier entre les poètes les plus diserts qui vivoient alors, et qui méritoient d'être comparés aux Paulins, aux Ampelius, aux Symmaques, aux Messalas, qui les avoient précédés :

' Nostrum aut quos retinet solum disertos  
Dulcem Anthedion....

V. 308. 309.

' L. P. Sirmond applique à nôtre Poète, qui selon cet  
Tome II.

not. p. 1274.

Y y y

Sid. S. car. 9. v  
308-312.

Sav. in Sid. car. p.  
131.

<sup>a</sup> Sid. S. 1. 8. ep.  
11. p. 172.

car. 22. pr. p. 1274.

car. 9. v. 308. 309.

v. 301. 302.

Sid. S. car. 22. pr.  
p. 1275.

te interprétation auroit été un très-grand Philosophe , ce que nous avons cru après Savaron devoir entendre de Poleme. ' C'est l'éloge que Sidoine dans sa lettre à Ponce Léonce, qui sert de préface à son poëme 22<sup>e</sup>, fait d'un homme, sans le nommer, qui possédoit si parfaitement toutes les parties de la Philosophie , qu'il surpassoit tous les Musiciens , les Géometres , les Arithmeticiens , les Astrologues. Il faut avoüer que l'endroit est obscur. Mais en le rapprochant de l'épithalame, que le même Sidoine a composé de Poleme et d'Araneole , on y découvre tout le caractere de Poleme , de qui par conséquent on doit plutôt l'entendre que d'Anthedius. On ne trouve plus rien au reste des poësies de celui-ci, quoique si fort estimées en son temps.

## P R O C U L E ,

P O E T E .

Sid. S. l. 9. ep. 15.  
p. 1119 | Enn. l. 1.  
car. 3. p. 1799.

Voici un autre Poëte, ' qui outre les éloges que lui Va donnés S. Sidoine, en a encore reçu de la part de S. Ennode Evêque de Pavie. Quoique le nom de Procule qu'il portoit, fût assés commun dans nos Gaules en ces premiers siecles, comme on l'a pu remarquer dans le cours de cette Histoire, ce Poëte n'étoit pourtant pas Gaulois de nation; ' étant originaire et natif de Ligurie. ' Mais il se retira dans les Gaules, où il s'étoit établi au moins dès le temps de l'Episcopat de S. Sidoine, qui le connoissoit particulièrement, et qui avoit lié amitié avec lui. C'est ce qui paroît par la 23<sup>e</sup> lettre de son 4<sup>e</sup> livre qu'il écrivit à Procule, pour le porter à pardonner à son fils une faute assez considérable, qui l'avoit obligé de quitter la maison paternelle, pour se retirer à Clermont auprès du S. Evêque.

Sid. ibid.

l. 4. ep. 23. p. 961.  
962.

l. 9. ep. 15. p. 1118.

' Procule avoit tant de réputation pour la poësie, que les meilleurs juges le mettoient de pair, si même ils ne lui donnoient le dessus, avec Domnule, Pierre, Sévérien, Léon, Consence le jeune, les plus célèbres Poëtes de ce temps-là. ' S. Ennode dans un petit poëme adressé aux

Enn. ibid.

petits-fils de Procule, ne fait pas difficulté de lui attribuer un génie peu différent de celui de Pindare, et semble dire qu'il avoit exercé sa muse à écrire sur toute sorte de sujets :

Horum Pindareus flumina vicit avus.  
Docta camænali cecinit qui carmina plectro :  
Cujus Apollincei nil tacet e chori.

Et pour nous donner encore une plus grande idée du talent qu'avoit Procule pour la poésie, il ajoute que si Apollon avoit encore à combattre contre Marsyas, il choisiroit ce Poète pour le seconder dans ce combat.

Phœbus in auxilio repetat mox fortior illum,  
Artis nobilitas Marsya si veniat.

De même S. Sidoine parlant de l'heureux succès que Procule avoit toujours dans ses pièces, ne craint pas de l'élever jusqu'à le comparer à Homère et à Virgile, pour l'harmonie de ses vers, et la délicatesse avec laquelle il traitoit les sujets enjoués. Mais ses propres expressions sont plus énergiques que l'interprétation qu'on pourroit leur donner.

Sid. l. 9. ep. 15. p. 1119.

Potuisset ista semper efficacius,  
Humo atque gente cretus in Ligustide  
Proculus, melodis insonare pulsibus,  
Limans faceta quæque sic poemata,  
Venetam lacessat ut favore Mantuam :  
Homericaeque par et ipse gloriae,  
Rotas Maronis arte sectans compari.

C'étoit vers 483 que S. Sidoine parloit ainsi de Procule, qui vivoit encore, comme il semble. On voit et par cet endroit de S. Sidoine et par celui de S. Ennode, que Procule avoit laissé diverses poésies de sa façon ; mais l'antiquité ne nous en a rien conservé.

## TONANCE FERRÉOL,

PRÉFET DES GAULES.

- L**A haute réputation de sçavoir et d'éloquence où a été Tonance Ferréol, lui mérite assurément une place dans cette Histoire. Nous la lui accordons d'autant plus volontiers qu'on lira avec plus de plaisir l'éloge d'un Seigneur, qu'un de nos Historiens a regardé comme la tige des ancêtres de Charlemagne. Tonance Ferréol naquit, comme on croit, au Château de Trevidon, que l'on voit encore aujourd'hui à quatre lieues de Millau sur la petite riviere de Trevezels, dans le voisinage du Roüergue. Son Pere, nommé Ferréol, étoit regardé comme l'appui et le soutien des Gaules, dont il avoit été Préfet sous l'Empereur Honorius. Sa Mere, qui se nommoit Papiaille, et que l'on nous présente comme la gloire et l'honneur de son sexe, étoit fille du Consul Afranius Syagrius, dont nous avons donné l'éloge sur le IV siecle. Ferréol et Papiaille vivoient encore vers 469, Sidoine depuis Évêque de Clermont, qui publia vers ce même temps le recueil de ses poésies, voulut qu'eux et le docte Tonance leur fils, comme il le qualifie lui-même, fussent des premiers qui eussent communication de son ouvrage. On voit par-là que la naissance de Tonance Ferréol fut des plus illustres de toutes les Gaules. On disoit communément en son siecle, que les Préfectures, les Patriats, les triomphes de sa maison pouvoient se compter par le nombre de ses aïeux. Mais ce qui est encore un plus grand sujet d'éloge, c'est la probité et l'intégrité avec lesquelles ils avoient tous exercé ces premieres charges de l'Empire.
- Tonance Ferréol ne dégénéra en rien de la gloire de ses ancêtres. Il épousa, à ce que l'on prétend, la fille de l'Empereur Avite, sœur du Comte Eccice et de Papi-

<sup>1</sup> C'est l'opinion de M. du Bouchet dans son Histoire de la véritable origine de la maison de France.

TONANCE FERREOL, PRÉFET DES GAULES. 541

V. SIECLE.

nille femme de Sidoine, ' qui se reconnoît effectivement son allié; et après avoir donné des marques de son rare mérite, ' il fut élevé comme son pere à la Préfecture des Gaules. Il en faisoit les fonctions en 450, lors qu'Attila s'avança jusqu'à la riviere de Loire, et alla assiéger Orleans. Ce fut Ferréol qui porta les Gaulois à joindre leurs forces à celles d'Aëce Général de la Cavalerie Romaine, pour repousser ensemble cet ennemi commun. Cette action rendit nôtre Préfet si recommandable dans les Gaules, qu'elles le reçurent pour leur Préfet avec la même joie, que s'il eût été leur propre souverain, et qu'elles le regarderent dans la suite comme leur libérateur.

Sid. l. 2. ep. 9. p. 893.

l. 7. ep. 12. p. 1040. not. p. 1039.

' Les Romains mêmes en faisoient une estime particulière, et se servirent de lui avec beaucoup de succès dans les affaires les plus difficiles, où ils reconnurent l'étendue et l'adresse de son esprit. ' Thorismond Roi des Gots, aiant assiégé la Ville d'Arles, qui tenoit encore pour les Romains, se désista de son entreprise à la persuasion de Ferréol, qui le scût gagner par la douceur, la gravité et la subtilité de son éloquence : expédient inusité qui eut plus de succès, s'écrie S. Sidoine avec admiration, que la présence d'Aëce avec une armée entiere !

Marc. ibid.

Sid. ibid.

' Ce fut en considération et de son habilité et de son éloquence, que les Gaulois le députerent à Rome en 468, avec Thaumaste et Petrone deux autres sçavants hommes, contre Arvande autrefois leur Préfet, accusé de crime de Leze-Majesté, et de péculat.

l. 1. ep. 7. p. 856. 887.

Outre le Château de Trevidon, ' Ferréol avoit encore une autre belle maison de campagne, nommée Prusiane, entre Nisme et Clermont en Auvergne, ' sur le bord de la riviere du Gardon. ' La description que S. Sidoine nous a laissée, de la maniere que l'on y étoit reçu et que l'on y passoit le temps, ce qu'il sçavoit par lui-même, fait voir que Ferréol joignoit une extrême politesse à un grand amour pour les letres. Entre les autres commodités que l'on y avoit pratiquées, pour procurer tous les agréments légitimes à ceux qui la hantoient, mais qui ne sont pas de nôtre sujet, ' il y avoit une Bibliotheque choisie et rangée avec tant d'art, qu'on l'auroit prise pour l'une de celles ou de ces Musées publics, que l'on voioit autrefois à Rome et à Alexandrie, ou de ces Professeurs qui ensei-

l. 2. ep. 9. p. 892. 893.

p. 896.

p. 873-896.

p. 893.

p. 894.

gnoient les belles lettres. ' Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit ailleurs plus au long, de cette célèbre Bibliothèque, et de l'arrangement que l'on y admiroit. Il suffit de dire, que chez Ferréol on employoit à la lecture une partie de la matinée immédiatement avant le dîner, ' et que durant le repas on s'entretenoit de discours où l'érudition étoit toujours mêlée avec la gaieté.

p. 895.

l. 7. ep. 12. 1038.  
1041.

' Nous avons une lettre de S. Sidoine à Tonance Ferréol, à la mémoire duquel elle est très-honorable. Elle fut écrite vers 480. C'est la 12<sup>e</sup> du 7<sup>e</sup> livre, dont les onze précédentes sont adressées à des Evêques. ' S. Sidoine en usa de la sorte, croiant faire plus d'honneur à Ferréol de le placer ainsi après les Evêques, que s'il l'eût mis à la tête des Sénateurs, à qui s'adressent plusieurs lettres des livres précédents. ' Ferréol vivoit encore plus de 25 ans après qu'il avoit administré la Préfecture dans les Gaules : ce qui nous conduit au-delà de l'an 485. Il pouvoit être né vers 420, comme le fait juger l'époque de sa Préfecture marquée en 450 : ainsi il étoit plus âgé de quelques années que S. Sidoine son ami.

p. 1841.

TH. H. E. t. 16. p.  
265.S. l. 9. ep. 13. p.  
1109. 1110.

Vers 483, ' lorsque S. Sidoine publia le dernier livre de ses lettres, Ferréol avoit un fils nommé Tonance. C'étoit un jeune homme de mérite, d'un bon goût pour les lettres, et grand ami de S. Sidoine, dont il aimoit passionnément les poésies. Ce fut pour satisfaire et à son désir et à sa demande, ' que le Saint lui envoya un petit Poëme qu'il composa exprès, pour s'exempter de n'en plus faire. Il y joignit celui qu'il avoit fait autrefois, au sujet d'un ouvrage de Pierre Secrétaire de l'Empereur Majorien, avec une lettre qu'il mit à la tête de l'un et de l'autre. ' Tonance avoit demandé aussi à S. Sidoine des questions pour servir d'entretien à table durant le repas, comme quelques anciens en avoient composé. Mais le Saint se contenta de le renvoyer à Apulée, en lui conseillant d'étudier à fond celles qu'il avoit laissées, comme lui étant très-utiles pour se perfectionner dans la science. ' Ceux qui ont travaillé à la nouvelle édition de Moreri, ont confondu Tonance Ferréol le pere avec Tonance son fils, et n'en ont fait qu'une seule personne. Il n'y a qu'à lire l'article qu'en ont dressé ces écrivains, pour s'apercevoir de l'erreur. Ils font naître Tonantius Ferréolus en 450, le supposent Pré-

p. 1109. 1114.

p. 1110.

Mor. T. p. 800. 2.



fet des Gaules la même année, à laquelle Attila entra dans les Gaules, et l'envoient à Rome pour l'affaire d'Arvande en 467, lorsqu'il n'auroit eu que 17 ans. (XXIV.)

---

## C O N S T A N C E,

PRÊTRE DE L'ÉGLISE DE LYON.

---

### § 1.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

C O N S T A N C E est un homme célèbre dans l'Eglise, tant pour sa gravité et sa science, que pour plusieurs autres grandes qualités, et particulièrement pour son exactitude dans l'histoire Ecclésiastique. On croit qu'il étoit de la Ville même de Lyon, dont il fut Prêtre dans la suite des temps. S. Isidore de Seville, et Vossius après lui, le qualifient Evêque; mais les sçavants ne doutent point aujourd'hui, que ces deux auteurs ne se soient trompés en cela. Vossius en lui donnant le nom de Constantin, ne s'est pas moins trompé.

Till. H. E. t. 4. p. 480.

t. 16. p. 267.

Isid. Seri. c. 4. p. 50. Voss. hist. lat. p. 2. c. 16.

La naissance de Constance étoit illustre; et il paroît qu'on lui donna et pour la piété et pour les lettres une éducation conforme à sa noble extraction. Il devint un homme d'un excellent conseil, et passa pour un des plus beaux esprits de son siècle. Il excelloit tellement pour l'éloquence, que quand il parloit publiquement sur quelque affaire, il remportoit la palme sur tous les autres. Il étoit continuellement appliqué à la lecture des Saintes Ecritures, et lisoit quelquefois les autres livres par simple divertissement. Un écrivain moderne suppose néanmoins, que Constance enseigna la rhétorique à Lyon: ce qui l'auroit engagé à faire une étude particulière des Auteurs profanes.

Sid. S. l. 3. ep. 2. p. 911.

l. 9. ep. 16. p. 1120.

l. 7. ep. 18. p. 1051.

Joli, écol. p. 1. c. 3. p. 21.

Non seulement Constance cultivoit les lettres; mais il chérissoit encore tous ceux qui faisoient profession de les cultiver. Ce fut en partie ce qui l'unit intimement avec S. Sidoine Evêque de Clermont, son compatriote, et quelques

Sid. l. 1. ep. 1. p. 839.

- autres sçavants , qui soumettoient volontiers leurs écrits à sa censure. ' Aussi Constance avoit-il un jugement fin et délicat , pour n'approuver que ce qui méritoit de l'être.
1. 7. ep. 18. p. 1050.
1. 8. ep. 16. p. 1088. Mais ' il ne l'avoit ni moins grave ni moins solide ; et les ouvrages pleins de force lui plaisoient davantage qu'une élégance efféminée. ' Ce fut à sa priere que S. Sidoine dressa le recueil des sept premiers livres de ses lettres, qu'il lui dédia, en le priant de vouloir bien les retoucher et les repolir : ce qu'il ne paroît pas qu'il ait fait. ' S. Sidoine le choisit encore pour lui déférer l'honneur de publier le 8<sup>e</sup> livre , qu'il avoit recueilli à la priere de Petrone, afin de le joindre aux sept autres.
1. 1. ep. 1. l. 7. ep. 18. p. 837. 839. 1049.
1. 8. ep. 16. p. 1088.
1. 2. ep. 10. p. 897. ' Constance se mêloit aussi de poésie, et l'on voïoit en son siècle des vers hexamètres de sa façon, dans l'Eglise que S. Patient avoit fait bâtir à Lyon, près de la riviere de Saone. S. Sidoine le regardoit lui et Secondin autre Poète de ce temps-là, comme si habiles dans l'art de la versification, qu'aïant été prié aussi bien qu'eux, de faire quelque inscription pour orner la même Eglise, il ne l'exécuta qu'en tremblant, persuadé que ses vers n'étoient pas dignes d'entrer en parallèle, avec ceux de ces deux grands Poètes.
1. 3. ep. 2. p. 911. A toutes ces rares qualités ' Constance joignoit une sagesse singuliere, pour se faire tout à tous, et pour accommoder ses discours, tant au sujet qu'il traitoit, qu'à la portée de ceux qui l'écoutoient. Il étoit caressant avec les enfants, gai avec la jeunesse, grave avec les vieillards, sensible jusqu'aux larmes à la vûe de la misere des affligés, mais constant et ferme pour les soutenir dans leurs afflictions. Il se servit avec succès de tous ces talents, en faveur des affaires des Romains dans les Gaules, durant les troubles de ce V siècle, ' et sur-tout à l'avantage des citoiens de Clermont en Auvergne. S. Sidoine son ami, qui en étoit Evêque, connoissant le don particulier qu'il avoit pour consoler les affligés, et réunir les esprits divisés, le pria de faire le voïage de Clermont, pour consoler et réunir son peuple, que l'incendie de leur Ville et les ravages des Visigots avoient dispersé. Constance fit le voïage ; et sa présence apporta un remede salutaire aux maux de l'Auvergne. Il ramena le peuple dans la Ville, réconcilia les esprits, leur persuada de se réunir tous pour leur
- p. 911. 912.

leur commune défense, leur inspira un nouveau courage, et les porta à réparer leurs murailles presque ruinées. 'C'étoit environ l'hiver de 473; 'et Constance étoit dès-lors dans un âge fort avancé.

Till. ibid. p. 267.

Sid. ibid.

'Cette action gagna à Constance l'affection publique de toute l'Auvergne; et lorsqu'il fut retourné à Lyon, S. Sidoine lui écrivit au nom de son peuple une lettre de remerciement, que nous avons encore. On ne peut rien ajouter au caractère, qu'il y fait de la bonté et de la tendresse de ce saint Prêtre pour les affligés, ni donner une plus haute idée et de son esprit et de sa conduite. Quelque temps après, le même S. Sidoine lui dédia le premier livre de ses lettres, comme nous avons déjà dit. 'Le P. Sirmond suppose que Constance n'étoit pas encore alors revêtu du Sacerdoce, et qu'il ne le fut que dans la suite. Mais on ne voit point sur quoi l'on peut fonder cette opinion. Assurément ce seroit l'appuyer sur un fondement bien ruineux, que de l'établir sur ce que S. Sidoine ne lui donne pas cette qualité. Car il ne la donne point non plus à Marmert Claudien, quoique très-certainement celui-ci fût Prêtre, lorsque le même Sidoine lui écrivit vers l'an 471.

Ibid.

not. p. 837.

'Constance s'étoit rendu respectable à tout le monde, tant par la lumière et la sagesse de ses conseils, que par sa dignité de Prêtre. S. Sidoine dont les écrits, comme nous venons de le voir, sont remplis de justes éloges pour ce grand homme, paroît avoir eu pour lui un respect tout particulier. 'S. Rurice Evêque de Limoges lui portoit aussi beaucoup de vénération. 'S. Patient Evêque de Lyon ne faisoit pas moins d'estime de son mérite. L'on en peut juger 'par l'ordre qu'il lui réitéra plusieurs fois, d'écrire la vie de S. Germain d'Auxerre. 'On croit que Constance vécut au moins jusqu'en 488.

Sid. l. 1. ep. 1. p. 837.

Rur. l. 2. ep. 42.

Till. ibid. p. 268.

Sur. 31. jul. 403.

Till. t. 15. p. 7.

## § II.

### SES ÉCRITS.

L'OUVRAGE le plus connu, comme le plus considérable de ceux de Constance, 'est la vie qu'il nous a laissée de S. Germain Evêque d'Auxerre. Il résista quelque temps aux instances de S. Patient, qui le pressoit de l'écrire, parce qu'il s'en jugeoit incapable. Mais enfin la même charité

Sur. 31. jul. p. 403.

qui portoit S. Patient à l'engager à ce travail, le porta aussi lui-même à l'entreprendre. Après avoir écrit cette vie, Constance la garda quelque temps, jusqu'à ce que Censurius Evêque d'Auxerre en aiant entendu parler, l'obligea de la lui envoier pour la donner au public.

p. 403-427.

TH. H. E. t. 13.  
p. 7.Sur. ibid. p. 427.  
n. 25.

p. 403.

'Nous avons cet ouvrage dans Surius au 31<sup>e</sup> jour de Juillet, et une traduction en nôtre langue parmi les autres traductions de M. d'Andilly. 'On le divise aujourd'hui en deux livres, à quoi l'on ne voit nulle nécessité, quoiqu'il soit assez ample. Eric qui en a pris le sujet d'un poëme, n'en compte qu'un livre; 'et Constance même reconnoît qu'il a omis beaucoup de choses, qu'il pouvoit dire du Saint, de peur que son ouvrage ne parût trop long. 'A la tête se lisent deux lettres de l'Auteur, l'une à S. Patient Evêque de Lyon, aux sollicitations duquel il avoit entrepris d'écrire cette vie, et l'autre à Censurius d'Auxerre, qui la fit mettre au jour après qu'elle fut finie. Constance dans ces deux lettres, et dans la petite préface qui les suit, donne beaucoup de marques et de sa modestie et de son humilité, n'y prenant point d'autre qualité que celle de pécheur.

Ibid.

'Il témoigne qu'il y avoit déjà si long-temps que les choses s'étoient passées, qu'il craignoit de n'en avoir pas une entière connoissance. Il n'y avoit cependant tout au plus que 32 ans, que S. Germain étoit mort, lorsque Constance mit la main à la plume pour l'exécution de cet ouvrage. D'autres en comptent 40; mais en ce cas il faudra étendre le terme de cette époque, jusqu'au temps que l'ouvrage fut mis au jour, et ne le pas fixer au temps qu'il fut composé. Car il est certain que Constance y mit la main du vivant de S. Patient, qui ne paroît pas avoir vécu au-delà de l'an 480. La mort de ce Prélat arrivée vers ce temps-là, fut apparemment cause que Constance, qui marque avoir eu tant de répugnance pour écrire, tint caché son ouvrage déjà fini; ce que Censurius aiant appris dans la suite, l'engagea à le publier vers 488, 40 ans après la mort de S. Germain, et peu de temps avant celle de l'auteur.

Bail. 31. Jul. Tab.  
Cr. n. 2.

'Constance paroît à quelques Ecrivains avoir un peu amplifié les miracles qu'il rapporte, et avoir transposé quelques faits contre l'ordre des temps. Mais outre que les

endroits où cela lui est arrivé, sont de peu d'importance, on remarque qu'il est exact dans le reste, et qu'il regne dans tout son ouvrage un caractère de sincérité, qui le met à couvert de toute suspicion.

Assurément c'est un avantage particulier pour S. Germain, d'avoir eu pour écrivain de sa vie, un auteur aussi célèbre que le Prêtre Constance, dont la piété, le savoir, et l'éloquence ont reçu les grands éloges, que nous avons marqués en partie. Cet ouvrage de Constance est généralement estimé de tout le monde; et les plus habiles s'y arrêtent avec justice, comme à une autorité incontestable. L'ancien auteur de la vie de sainte Genevieve, le Prêtre Etienne, qui a fait celle de S. Amateur, le vénérable Bede, et d'autres écrivains en ont tiré diverses choses presque de mot à mot.

S. Aunaire autre Evêque d'Auxerre avoit prié ce même Etienne, de mettre en vers cette vie de S. Germain par Constance. Mais s'il l'a exécuté, son ouvrage n'a point encore paru. Il ne se trouvoit point non plus dès le IX<sup>e</sup> siècle. Ce fut pour cela que sous Charles le Chauve, Lothaire Abbé de S. Germain d'Auxerre pressa Eric Moine du même monastere, d'exécuter ce dessein. Eric satisfit à la priere de son Abbé; et nous avons encore son poëme que le P. Labbe nous a donné dans sa bibliotheque des manuscrits.

M. de Tillemont croit que le Prêtre Constance, est aussi auteur de la vie de S. Just Evêque de Lyon, mort vers l'an 390. Surlius nous l'a donnée dans son recueil au 2<sup>e</sup> jour de Septembre, après en avoir changé un peu le style, comme il l'avoüe lui-même. Cette vie à la vérité contient plus d'éloges généraux, que de faits particuliers, comme étant écrite long-temps après la mort du Saint. Mais le style en est grave, saint, majestueux, plein d'élégance, en un mot digne de ce célèbre Prêtre de Lyon; et le peu de faits que contient la piece, suppose son auteur assez bien instruit de l'histoire de cette Eglise.

Constance déclare qu'il composa cette vie à force de sollicitations, à peu près comme nous avons déjà vû qu'il avoit écrit celle de S. Germain d'Auxerre. D'abord il y fait voir que si S. Just n'a pas remporté la palme du martyre, en versant son sang pour J. C. il n'a pas laissé d'imi-

Bail. 2. sept. tab.  
crit. n. 3.

Lerin. p. 316-319.

Till. *ibid.*

ter en quelque sorte les martyrs, et d'en mériter le nom ; parce que la longue pénitence qu'il a pratiquée, et le mépris qu'il a fait de son corps, font aussi bien des Martyrs, que le renoncement aux idoles, et l'effusion de son sang pour la foi. 'M. Baillet attribué cette vie à un anonyme du VI siècle ; convenant néanmoins qu'elle a quelque chose d'assez beau, et qu'elle marque que son auteur sçavoit écrire. Il pouvoit ajouter, et beaucoup mieux que l'on ne faisoit ordinairement au VI siècle de l'Eglise. ' Cette vie se trouve aussi dans le recueil de Barrali, qui paroît l'avoir tirée de Surius, quoiqu'il n'en dise rien.

' On voit qu'elle a été suivie par Adon, Florus et d'autres auteurs de martyrologes. M. le Maître l'a même jugée si édifiante et si belle, qu'il a cru qu'elle méritoit d'être traduite toute entière en nôtre langue, parmi les autres vies des Peres du desert. Il y a bien de l'apparence que l'építaphe du même S. Just, que nous avons rapportée à la fin de son éloge, est encore de la façon du Prêtre Constance (XXIV).

## ARBOGASTE ou ARVOGASTE,

EVÊQUE DE CHARTRES.

Sid. S. l. 4. ep. 17.  
p. 982.Du Ches. t. 1. p.  
864.Ibid. | Amb. vit. n.  
30. | Marcel. Chr.  
p. 352.Du Ches. *ibid.*

LES éloges que S. Sidoine a donnés à Arbogaste, pour le soin qu'il prenoit de cultiver les lettres au milieu des barbares, ne permettent pas que nous l'oublions dans cet ouvrage de littérature. ' Arbogaste avoit les titres de Comte et de Gouverneur de la Ville de Treves, et fleurissoit après le milieu et avant la fin de ce V siècle. Il étoit dès-lors Chrétien, ' et descendoit d'un autre Arbogaste, qui fut créé Comte par l'Empereur Valentinien le jeune, et qui devint fameux et par sa valeur et par son ambition sous Théodose I.

' Arige pere de celui qui fait le sujet de cet article, et sa mere qui vivoit encore, s'étoient acquis beaucoup de réputation Leur fils s'en fit une semblable, si même il ne les surpassa en cela. N'étant encore que Laïc, il avoit le mérite et les qualités d'un Prélat. Il étoit juste, sobre,

chaste, illustre en toutes sortes de bonnes qualités, et gouvernoit la Ville de Treves avec une grande sagesse. Il avoit de la bonté et de la politesse, et faisoit paroître une ame élevée au-dessus des grandeurs du siècle. Il avoit même de l'éloquence; et semblable à César, et à ces autres Capitaines Romains, qui sçavoient manier également la plume et l'épée, il conservoit la pureté de la langue Latine au milieu des barbares du Rhein, c'est-à-dire des Francs qui dominoient en ce pais-là.

Sid. ibid. p. 932.  
953.

S. Auspice Evêque de Toul, qui l'avoit connu dans sa Ville épiscopale, ce qu'il estimoit comme une faveur, lui écrivit quelque temps après une lettre en vers, que nous avons encore. Il y donne à ce Comte divers avis salutaires, et l'exhorte sur-tout à faire l'aumône, et à se préparer à l'Episcopat, qu'il dit lui être destiné. Vers le même temps, ou peu après, Arbogaste écrivit lui-même à S. Sidoine dès-lors Evêque, pour lui demander quelque explication sur les livres sacrés, dont la lecture faisoit les délices d'Arbogaste.

Du Ches. ibid. p.  
865.

Sid. ibid. p. 953.

S. Sidoine y répondit par la 17<sup>e</sup> lettre de son 4<sup>e</sup> livre, aussi honorable à la mémoire d'Arbogaste, pour le soin qu'il prenoit de cultiver les lettres, que le poëme de S. Auspice, pour les autres grandes qualités que l'on admiroit en ce Comte. D'abord S. Sidoine marque trois avantages principaux, qui relevoient le mérite de ses lettres : la charité qui le portoit à aller chercher une personne, aussi éloignée qu'il étoit de Treves; la modestie qui en lui inspirant une crainte qu'il ne devoit pas avoir, suffisoit pour faire son éloge; enfin une politesse qui lui faisoit dire d'une manière aussi agréable qu'élégante, qu'il ne regardoit ses propres lettres que comme des inepties.

p. 952.

Ensuite S. Sidoine le congratule de ce qu'au moins il se trouvoit une personne de son rang, qui retenoit quelque teinture de l'ancienne littérature, et qui tandis qu'on voïoit la langue Latine éteinte dans la Belgique, en conservoit toute la beauté, qu'elle faisoit paroître dans ses discours familiers, comme dans ceux qu'elle prononçoit en public. Il ajoute que si Arbogaste prenoit soin de la cultiver par une lecture assidue, il verroit qu'il y a autant de différence entre un sçavant et un ignorant, qu'il y en a entre un homme et une bête. Du reste il le ren-

p. 953.

voie ou à S. Loup de Troïes, ou à S. Auspice de Toul, pour avoir les instructions qu'il lui demandoit.

Till. H. E. t. 16. p. 230. | Gall. Chr. vet t. 2. p. 481

On croit avec raison, comme l'on en peut juger par ce que nous en venons de dire, que cet Arbogaste est l'Evêque de ce nom, qui gouverna l'Eglise de Chartres sur la fin de ce V siecle. Il put être élevé à l'Episcopat vers 473, ou 474, mais non guères plutôt. C'est ce que prouve la letre de S. Sidoine, qui lui est adressée. Car Arbogaste n'étoit point encore revêtu de cette dignité, lorsque S. Sidoine la lui écrivit; et il ne le fit, que lorsqu'il étoit déjà Evêque lui-même, ce qui n'arriva qu'en 471. Il faut même qu'il eût passé des-lors quelque temps dans l'Episcopat, pour que sa réputation fût allée jusqu'à Treves, et eût porté Arbogaste à s'adresser à lui, pour lui demander des instructions.

## S. APOLLINAIRE SIDOINE,

EVÊQUE DE CLERMONT EN AUVERGNE.

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Sid. car. 9. p. 115. 167 | Cl. M. de an. pr. p. 1043. 1 | Sir. in Sid. p. 837. | a Gr. T. hist. Fr. l. 2. n. 21. p. 72.

Sid. l. 1. ep. 3. p. 21.

. 3. ep. 12. l. 5. ep. 9. p. 207. 340.

l. 5. ep. 9. p. 340. 341.

Till. H. E. t. 16. p. 196. a Sid. l. 3. ep. 1. p. 179. | Till. ib.

C AÏUS SOLLIUS APOLLINARIS SIDONIUS, à qui quelques manuscrits donnent encore le nom de Modestus, qu'ils placent avant Apollinaris, étoit<sup>a</sup> issu d'une famille très-illustre, et des premiers Sénateurs des Gaules. Il comptoit parmi ses ancêtres des Préfets de Rome et du Pretoire, des Maitres des Offices, et des Généraux d'armée. Son aïeul Apollinaire, homme de probité et de vertu, et le premier Chrétien de sa famille, exerça la Préfecture au commencement de ce V siecle sous le tyran Constantin, après avoir vû la même dignité sur la tête de son pere. Son fils pere de nôtre Saint, qui ne le nomme nulle part, fut Tribun, et Secretaire d'Etat sous l'Empereur Honorius, puis Préfet des Gaules sous Valentinien III' en 448 ou 449. On ne marque point le nom de la mere de S. Sidoine.<sup>a</sup> Elle étoit fort proche parente



de la mere d'un Avite, que l'on croit avoir été l'Empereur de ce nom.

S. Sidoine nâquit le 5<sup>e</sup> jour de Novembre vers l'an 430, <sup>a</sup> dans la Ville de Lyon, quoique ses ancêtres pussent être d'Auvergne. Il reçut une éducation conforme à sa naissance; <sup>b</sup> et si-tôt qu'il fut en âge, il s'appliqua à l'étude des lettres et des sciences. <sup>c</sup> Il eut pour maître dans la poésie le Poëte Hoëne, <sup>d</sup> et ce semble aussi Victor autre habile Poëte, qui fut Questeur sous Anthème. <sup>e</sup> Il étudia la philosophie sous Eusebe, dont il louë beaucoup la science et la sagesse. Ce fut peut-être du même qu'il apprit l'arithmétique, la musique, et l'astrologie, qu'il dit être des parties essentielles de la philosophie. Enfin il étudia généralement toutes les sciences qui dépendent des lettres et prit une assez grande connoissance du Grec, pour être en état de le traduire en Latin. Mais il fit surtout ses délices de la poésie, qu'il aima dès l'enfance, <sup>a</sup> et qu'il cultiva beaucoup jusqu'à un âge avancé. Il avoit tant de facilité à y réussir, que souvent il faisoit des vers sur le champ, et de toutes les sortes. Il nous en reste encore plusieurs, qu'il fit ainsi sans préméditation. Il n'avoit pas moins de facilité à parler éloquemment en prose: de sorte que sans se préparer, il faisoit souvent des discours polis et achevés, sur tous les sujets qui se présentoient.

Entre les personnes avec qui il avoit été élevé dans ses premières années, ou avec qui il avoit étudié, il nomme Avite son cousin par les femmes, et de même âge que lui; Probe qui épousa depuis sa cousine germaine; mais qui étoit plus avancé que lui dans ses études; Faustin plus âgé que lui, qui étoit aussi d'une naissance illustre, et qui depuis fut fait Evêque; Aquilin son compatriote de même âge que lui, et uni avec lui par une amitié, qui continuoit entre leurs familles depuis plusieurs générations.

Sidoine après s'être suffisamment formé dans l'étude, songea à s'avancer dans les dignités; il ne fit pas moins paroître d'ambition pour y arriver, qu'il avoit montré d'émulation pour se perfectionner dans les sciences. Sava-ron veut qu'il ait fait d'abord profession des armes; mais il y a plus d'apparence qu'il suivit le barreau. Avant que d'entrer dans les charges, Sidoine épousa Papiantille fille

Sid. car. p. 20.  
166 | vit à Sav.  
<sup>a</sup> l. 1. ep. 5. 8. p.  
27. 39 | car. 13. p.  
166 | Sir. in Sid. p.  
1269.

<sup>b</sup> Vit. à Sir.

<sup>c</sup> car. 9. p. 132.

<sup>d</sup> car. 1. v. 23-28.

<sup>e</sup> l. 4. ep. 1. p. 230.

l. car 14. p. 144.

l. 4. ep. 1. p.  
229.

l. 8. ep. 3. p. 435.

5. ep. 21. p.

373.

<sup>a</sup> l. 8. ep. 4. p. 491.

Vit. à Sav.

Gr. T. hist. Fr. 1.  
2. c. 22.

Sid. l. 3. ep. 1. 179.

l. 4. ep. p. 229.

ep. 4. p. 248.

l. 5. ep. 9. p. 340.  
341.

Till. ibid. p. 198.

Sid. l. 1. ep. 3. p. 21.

Sid. vit. à Sav.

l. 1. ep. 3. p. 21.

car. 23. v. 430.

ep. 3. p. 21.  
1.2. ep. 12. p. 162.  
ep. 2. p. 100-104.

Till. ibid. p. 198.  
748.  
Sid. 1. 5. ep. 9 p. 341.  
<sup>a</sup> 1. 2. ep. 12. l. 5.  
ep. 16. p. 162. 357.  
<sup>b</sup> Gr. T. hist. Fr. l.  
3. c. 2. 12.

Sir. in Sid. p. 923.  
924.

Fort. 1. 1. c. 14.

Till. ibid. p. 200 |  
Sir. in Sid. p. 1191.

Sid. 1. 9. ep. 16. p.  
612 | car. 8. v. 7-10.

Till. ibid.

Ibid. | Sid. car. 4.  
v. 11. 13.

Till. ibid. | Sid. car.  
5. v. 574-585.

Sid. vit. à Sav.

Till. ibid. p. 201.  
202.

Sid. vit. ibid.

d'Avite, qui fut depuis Empereur en 455. et sœur d'Ec-dice et d'Agricole, dont le premier est célèbre dans l'histoire. Ce mariage lui apporta la terre d'Avitac en Auvergne, dont il fait un grand éloge dans une de ses lettres, et qu'il aimoit particulièrement, parce qu'elle étoit du patrimoine de sa femme. Il eut au moins quatre enfants de Papianille, un garçon nommé Apollinaire, <sup>a</sup> et trois filles : Sévérienne qu'il élevoit chez lui, Roscie dont il confia le soin aux tantes paternelles de cet enfant; <sup>b</sup> et Alcime, ou Alcime, dont parle S. Grégoire de Tours. Apollinaire épousa une Placidine, qui donna à son mari un fils nommé Arcade. De cet Arcade vint une fille de même nom que sa grand'mère, qui fut donnée en mariage à Léonce II, depuis Evêque de Bourdeaux, comme le dit Fortunat au premier livre de ses poésies.

Avite aiant été déclaré Auguste le 10<sup>e</sup> de Juillet 455, alla ensuite à Rome. S. Sidoine l'y suivit, et y prononça son panegyrique en vers, en présence du Sénat et du peuple Romain, le premier jour de l'année suivante, auquel ce Prince commençoit son Consulat. Cette piece fut fort applaudie; mais son auteur n'en tira point d'autre fruit, que le vain honneur d'une statuë d'airain. Le regne d'Avite fut de très-peu de durée, n'étant pas allé au bout de l'année 456. Sidoine prit les armes, ou pour défendre son beau-père, ou pour le venger. Mais il fut obligé de céder, et de recourir à la bonté de Majorien successeur d'Avite, qui le reçut fort bien, et lui accorda entierement sa grace. De sorte que quand ce Prince alla à Lyon sur la fin de l'an 458, Sidoine y prononça son panegyrique aussi en vers, et prit même la liberté de lui demander quelques effets de sa libéralité, en faveur de la Ville de Lyon sa patrie.

Majorien aiant reconnu le mérite de Sidoine, ne se contenta pas de lui accorder ses demandes, il voulut encore le mettre au nombre de ses amis. Ce fut ce Prince, plutôt qu'Antheme qui ne regna qu'après Sévere, en 467, qui éleva Sidoine à la dignité de Comte, dont il étoit revêtu dès 461. Il exerçoit même quelques autres emplois à la Cour sous Majorien, et s'en acquittoit parfaitement. Mais il paroît qu'il passa tout le temps du regne de Sévere, dans sa belle maison d'Avitac, uniquement occupé

de l'étude des belles lettres, des ses affaires domestiques, et du soin de recevoir et de visiter ses amis. En décrivant de quelle manière il passoit le temps avec eux, il marque la paume, les dez, les livres, l'entretien, le dîner après onze heures, ample, mais de peu de plats à la mode des Sénateurs, la meridienne, la promenade à cheval, le bain et le souper.

l. 2. ep. 9. p. 139. |  
car. 23. v. 439.  
490. 501.

Anthème étant parvenu à l'Empire l'an 467, <sup>a</sup> manda à Sidoine qui étoit alors à Lyon, de l'aller trouver à Rome. Sidoine s'y rendit, chargé de faire quelques demandes au nom de l'Auvergne. Il y fit encore en vers le panegyrique de cet Empereur, en présence de qui il le prononça le premier jour de Janvier de l'année suivante 468. Basile son ami, qui avoit beaucoup de crédit auprès d'Anthème, et qui avoit procuré à Sidoine une audience favorable pour prononcer le panegyrique de ce Prince, lui en obtint encore la charge de chef du Sénat de Rome, et de Préfet de la Ville. Il paroît que cette dignité, qui avoit les mêmes privilèges que celle de Préfet du Prétoire, flattoit agréablement l'ambition de Sidoine. Au bout de quelque temps, Anthème <sup>a</sup> le fit aussi Patrice; après quoi il ne lui manquoit plus que le Consulat pour arriver aux plus hautes dignités, auxquelles les particuliers pouvoient alors aspirer.

Till. p. 209.  
<sup>a</sup> Sid. l. 1. ep. 5. p. 27.  
ep. 9. p. 66.

Sidoine ainsi élevé à tous les honneurs de la robe, étoit regardé dans Rome comme le maître de tous les autres. Tous plioient sous son autorité, et en recevoient comme de l'oracle de leur Prince, les ordres de leur conduite dans l'administration civile, de même qu'ils recevoient de son éloquence les règles, pour s'exprimer d'une manière noble et élevée. Mais ce qui est encore plus glorieux pour Sidoine que tous ces honneurs, c'est qu'il scût s'en acquitter d'une manière digne et de l'estime et des éloges des Saints même de son temps. Ce fut après son retour dans les Gaules que Mamert Claudien, dont nous avons parlé, lui dédia vers 470 ou 471 son ouvrage sur la nature de l'ame. Sidoine le lui aiant fait entreprendre, l'obligea depuis de le donner au public. Dans le titre de l'épître dédicatoire, qui sert de préface à cet ouvrage, Claudien qualifie Sidoine Patrice, ancien préfet, un homme très-docte, et très-excellent; et dans le corps de l'ou-

Ibid. l. 9. ep. 16.  
p. 613.

Till. p. 210.  
Sid. l. 1. ep. 9. p. 66.  
<sup>a</sup> l. 5. ep. 6. p. 357.

Spic. t. 5. p. 579.

p. 580.

p. 679.

Cl. M. de an. pr.  
p. 1045. 1.

l. 1. c. 1. p. 1045. 1.

vrage il le nomme son très-cher frere.

On voit par-là que S. Sidoine n'étoit pas encore Evêque. Mais sur la fin de l'an 471 au plus-tard il passa de l'état séculier et des premieres charges de la Cour, à l'humilité et à la Sainteté de l'Episcopat, comme il dit lui-même, et fut contraint de se charger de la conduite de l'Eglise de Clermont, dont le diocèse comprenoit alors toute l'Auvergne. Le premier soin de S. Sidoine, lorsqu'il se vit Evêque, fut de se purifier comme le publicain par une humilité profonde, et par la confusion de se voir élevé à un état si Saint, après avoir mené une vie qui répondoit si peu à la Sainteté de cet état. Plusieurs de ses lettres, et presque toutes celles qu'il écrivit depuis qu'il fut Evêque, sont remplies des marques de cette humilité salutaire, par laquelle il se rabaissoit autant à ses yeux, qu'il avoit désiré auparavant de s'élever aux yeux du monde. Ce fut par un principe de cette humilité, qu'il refusa à S. Euphrone d'Autun de travailler à quelque ouvrage sur une matiere ecclésiastique; se jugeant incapable de l'exécuter, et coupable d'arrogance s'il l'entreprendoit. La même raison le porta à s'excuser d'écrire sur l'histoire, comme Léon ministre d'Euric Roi des Visigots, tâchoit de le lui persuader. Il renonça aussi à la poésie par le même principe, et avoit même honte de penser à tant de vers qu'il avoit faits autrefois, et dont il eût voulu abolir et supprimer la plus grande partie. Seulement il se réserva d'en faire quelquefois en l'honneur des SS. Martyrs; et s'il en a fait d'autres étant Evêque, ce n'a été que dans quelques occasions fort rares. Il se contenta de travailler en prose, et de composer des lettres. Il tâchoit même de changer peu à peu son style, et de s'en former un autre plus conforme à sa profession, c'est-à-dire moins étudié, et plus approchant de la maniere dont on parloit communément.

En un mot Sidoine ordonné Evêque, devint un homme tout nouveau, qui ne songeoit plus qu'au culte de Dieu, qui ne travailloit plus que pour la vérité ou pour l'utilité, dont toute l'ambition étoit de se rabaisser, et de devenir inconnu. Ce ne fut plus qu'un homme de jeûnes et de priere, occupé à toutes sortes de bonnes œuvres. Il ne distribuoit pas, mais il prodiguoit ses biens aux pauvres jus-

Till. ibid. p. 217.

Sid. 1. 3. ep. 1. p. 179.  
a Till.

Sid. 1. 9. ep. 2. p. 361.

. 4. ep. 22.

1. 9. ep. 12.  
ep. 16.

Till. ibid. p. 220.

Sid. 1. 9. ep. 13.  
ep. 16.  
1. 4. ep. 3.

ep. 10.

ep. 22.

1. 7. ep. 14.

1. 4. ep. 2.

qu'à leur donner souvent ses vases d'argent. Il s'occupoit sur-tout à rechercher et à méditer les mysteres de l'Ecriture, et répandoit ensuite sur les autres avec d'autant plus d'abondance, les eaux d'une doctrine toute céleste, qu'il s'en étoit nourri lui-même avec plus de soin. Par ce moien' il devint aussi parfaitement instruit dans les Sciences divines, qu'il l'avoit été jusqu'alors dans les profanes; et bientôt la réputation de son sçavoir le fit regarder comme l'oracle de l'Eglise Gallicane. Les plus grands Prélats qu'elle avoit alors, se faisoient un mérite d'avoir part à l'amitié de nôtre S. Evêque, et d'entrer en commerce de lettres avec lui. Tels étoient S. Loup de Troïes, S. Euphrone d'Autun, S. Principe de Soissons, S. Remi de Reims, Léonce d'Arles, Grec de Marseille, Fontée de Vaison, S. Rurice de Limoges, Fauste de Riès, S. Mamert de Vienne, S. Eutrope d'Orange, S. Auspice de Toul, S. Prosper d'Orleans, S. Patient de Lyon, etc.

'La femme de S. Sidoine vécut encore après son Episcopat au moins jusqu'à la fin de l'an 474. Il paroît qu'il conservoit encore beaucoup d'union et de familiarité avec elle: mais on ne peut pas douter qu'elle ne fût devenuë sa sœur selon l'ordre des Canons.

'S. Sidoine se croïoit obligé non seulement d'intercéder pour les ames des peuples confiés à ses soins, auprès du Juge céleste, mais encore de s'emploïer pour leurs intérêts temporels, auprès des Puissances de la terre. C'est ce qui fit le sujet de la plûpart de ses lettres depuis son Episcopat. Mais en recommandant les personnes, il vouloit que l'on eût toujours plus d'égard à la justice de la cause, qu'à sa recommandation.

'Un des premiers avantages que l'Eglise tira de l'Episcopat de S. Sidoine, fut l'élection de Simplicie, qu'il choisit lui seul pour être Evêque de Bourges, conformément au pouvoir que les Electeurs lui en avoient accordé. Il sçut en cette rencontre dissiper les brigues et écarter la simonie, qui auroient profané cette élection. Il prononça à ce sujet un discours que nous avons encore. Menacé des ravages et de la domination d'Euric Roi des Visigots, il eut recours, non à la puissance des hommes, mais à la miséricorde de Dieu. Ce fut pour cela qu'il établit dans son diocèse vers l'an 474 ou 475, la cérémonie des Ro-

Gr. T. hist. Fr. 1. 2.  
c. 22.  
a Sid. 1. 4. ep. 2.

Genn. vir. ill. c. 92.

Sid. vit. à Sav.

1. 5. ep. 16.

Till. ibid. 222.

Sid. 1. 3. ep. 9. p.  
202 | 1. 7. ep. 9.

1. 7. ep. 20. p. 434.

ep. 9.

1. 7. ep. 6.

ep. 1.

Jorn. reg. Got. c.  
45.

Sid. l. 7. ep. 6.

Till. ibid. p. 253. |  
Sid. l. 8. ep. 3. p.  
483.

Genn. ibid.

Sid. l. 1. ep. 1. l. 8.  
ep. 1.

L. 9. ep. 1. p. 599.

Till. ibid. p. 273-  
76. 755. Sid. vit.  
à Sav.

gations, que S. Mamert avoit instituée depuis peu à Vienne; et il attribua à ces prieres publiques la protection, que Dieu accorda quelque temps à l'Auvergne contre les efforts des ces barbares. Ils se rendirent cependant maîtres de Clermont avant la fin du regne de Jules Nepos, c'est-à-dire avant le 28<sup>e</sup> d'Août 475; et S. Sidoine en eut beaucoup à souffrir. Mais sans se laisser abattre par son affliction, il ne cessa point d'agir avec son zele et sa force ordinaire pour la vérité. Il fit tous les efforts possibles, afin que l'on mît dans le traité, par lequel on cedoit l'Auvergne aux Visigots, un article qui donnât aux Catholiques soumis à ces barbares, le pouvoir d'ordonner des Evêques, ce qu'Euric ne leur permettoit pas de faire.

Cette vigueur Episcopale, jointe à l'affection qu'il avoit pour les Romains, et à son union avec les personnes les plus considérables des Gaules, fut sans doute cause qu'Euric l'envoia prisonnier au Château de Liviane, à 4 ou 5 lieues de Carcassonne sur le chemin de Narbone. Le Saint Evêque y demeura jusqu'à ce que Léon Ministre d'Euric, que Dieu conservoit dans cette Cour barbare et Arienne, pour la consolation de ses serviteurs, le tira de cette prison. S. Sidoine retourna donc en Auvergne gouverner son peuple, sous la domination des barbares, qui opprimoient alors les Gaules. Mais toute la dureté et la férocité des Visigots, ne l'empêcherent point d'agir toujours avec une vigueur toute Chrétienne, et d'éclater comme un docteur admirable et un véritable pere des Catholiques.

Quoique tout entier occupé du soin de son Diocèse, il ne laissa pas de trouver du loisir pour revoir et publier ses lettres. Il le fit à trois ou quatre différentes reprises, ne pouvant refuser cette consolation au Prêtre Constance, et à deux autres des ses amis qui l'en avoient pressé. Mais il refusa constamment de continuer l'Histoire de la guerre d'Attila, et du siege qu'il avoit mis devant Orleans, à laquelle il avoit commencé de travailler, à la priere de S. Prosper Evêque de cette Ville. Trouvant cette entreprise au-dessus de ses forces, il l'abandonna entierement sans vouloir même montrer à personne le peu qu'il en avoit fait.

Nous ne sçavons rien des dernieres années de la vie de S. Sidoine. Il mourut le 21<sup>e</sup> jour du mois d'Août, au-

quel l'Eglise de Clermont célèbre encore sa fête. On ne convient pas tout-à-fait de l'année de sa mort; et les anciens monuments ne la marquent qu'en général, en la mettant sous l'Empire de Zénon. Mais l'époque qui paroît la plus certaine est celle qui la place ou en 488 ou l'année suivante, en la 58<sup>e</sup> ou la 59<sup>e</sup> de son âge, et après un peu plus de 18 ans d'Episcopat. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Saturnin auprès de S. Eparche, à qui il avoit succédé; et il eut lui-même pour successeur S. Aproncule Evêque de Langres.

Genn. vit. ill. c. 92.

Till. ibid.

EPITAPHE.

Sanctis contigous, sacruque patri  
 Vivit sic meritis Apollinaris,  
 Inlustris titulis, potens honore,  
 Rector militiæ, forique judex.  
 Mundi inter tumidas quietus undas,  
 Causarum moderans subinde motus,  
 Leges barbarico dedit furori,  
 Discordantibus inter arma regnis,  
 Pacem consilio reduxit amplo.  
 Hæc inter tamen et philosophando  
 Scripsit perpetuis habenda sæclis.  
 Et post talia dona gratiarum,  
 Summi pontificis sedens cathedram,  
 Mundanos subdoli refundit actus.  
 Quisque hic dum lachrimis Deum rogabis  
 Dextrum funde preces super sepulcrum.  
 Nulli incognitus, et legendus orbi,  
 Illic Sidonius tibi invocetur.

Sid. vit. à Sir.

XII. Kal. Septemb. Zenone Imp.

S. Sidoine étoit un esprit doux, civil, obligeant, honnête, toujours prêt à dire du bien des autres, et à leur en faire. Mais aussi lorsqu'il vouloit piquer, ou en raillant, ou tout de bon, il le sçavoit faire autant qu'un autre. Il sçavoit sur-tout railler les vices d'une maniere vive et piquante, comme le remarque S. Pierre de Cluni.

Till. ibid. p. 278.

Sid. vit. à Sav.

Il avoit un grand discernement pour ce qu'il falloit, ou ne falloit pas dire. <sup>a</sup> Ennemi cependant d'une contrainte

Cl. Mam. de an. pr. p. 1045. 4.  
<sup>a</sup> Sid. l. 7. ep. 48.

servile, il vouloit avoir une honnête liberté de dire ses sentiments. Il avoit beaucoup de tendresse et d'attachement pour ses amis; mais il vouloit les choisir, et les éprouver beaucoup, avant que de s'attacher à eux. Pour les méchants, il craignoit même d'en être aimé, et d'en recevoir des graces. C'est ce qui lui faisoit éviter, autant qu'il pouvoit, les barbares qui ravageoient alors les Gaules, même ceux que l'on prétendoit avoir les meilleures qualités. Il avoit du respect, et se soumettoit avec humilité aux personnes graves et réservées, qui ne se communiquoient pas aisément aux autres: mais il aimoit mieux se lier avec ceux qui avoient plus de liberté et plus d'ouverture, pourvû qu'elle fut sincere et effective. Il aimoit extrêmement les lettres; mais jamais il ne fut sujet aux vices assez ordinaires aux Sçavants. Jamais il n'eut ni envie ni jalousie contre ceux qui tâchoient ou de l'égalier, ou même de le surpasser dans les sciences. Il communiquoit volontiers ce qu'il avoit fait, persuadé qu'il tiroit de l'avantage du plaisir qu'il faisoit aux autres.

Tant de rares qualités acquirent à S. Sidoine, un nombre prodigieux d'amis du premier ordre. Outre les grands Evêques que nous avons nommés, et avec lesquels il étoit lié d'amitié, il étoit aussi en commerce avec tous les hommes de lettres, et presque tous les beaux esprits et les personnes les plus qualifiées, qui vivoient dans les Gaules en son temps. On en peut remarquer un très-grand nombre dans le cours de l'histoire de ce V siecle; et l'on voit par les éloges que plusieurs en ont faits, et auxquels il faut joindre ceux que Gennade et S. Avite de Vienne lui ont donnés dans la suite, qu'il a passé pour être la gloire et l'ornement de l'Auvergne, aussi bien par sa pieté que par ses écrits.

1. 5. ep. 11 | 2. ep. 6.

1. 5. ep. 14.

1. 7. ep. 14. p. 464.

ep. 17.

1. 2. ep. 10. p. 151 |

1. 7. ep. 14. p. 464.

a 1. 9. ep. 9.

1. 4. ep. 16.

Till. ibid. p. 277.



## §. II.

## SES OUVRAGES QUI SONT VENUS JUSQU'A NOUS.

LES Ouvrages que nous avons de S. Sidoine, ont ce la de commun avec ceux de S. Paulin de Nole, que ce ne sont point des écrits de longue haleine; ne consistant qu'en des poésies et des lettres, qui ne laissent pas d'avoir leur mérite.

1°. Le recueil de ses poésies contient 24 poèmes. Les uns sont assés longs, et les autres fort courts, et tous sur divers sujets. Ce recueil parut dans le public avant celui de ses lettres, que S. Sidoine ne publia que sur la fin de son Episcopat: au lieu que l'autre avoit vû le jour dès avant qu'il fût Evêque. Le Panegyrique de l'Empereur Antheme qui est à la tête, fait juger que ce Prince regnoit alors. Ainsi ce fut vers 468 que S. Sidoine dressa ce recueil, à la priere de Felix fils de Magnus, qui fut depuis Patrice et se rendit ensuite Moine. Il n'y mit qu'une partie, et apparemment une très-petite partie de ses vers; puisqu'il s'y en trouve peu en comparaison de tous ceux qu'il paroît avoir composés, et que d'ailleurs il en publia encore d'autres depuis en différentes occasions. De ce nombre sont presque tous ceux qui se trouvent insérés parmi ses lettres, et dont les plus considérables sont le petit poème qu'il fit pour orner l'Eglise que S. Patient avoit fait bâtir à Lyon; l'épithaphe d'Apollinaire son aïeul, composée cependant avant son Episcopat; celle de Mamert Claudien; l'inscription pour l'Eglise de S. Martin à Tours, qu'il fit à la priere de S. Perpetuë; l'éloge en vers d'Abraham Abbé en Auvergne; et les deux poèmes qui sont la clôture de ses lettres, adressés l'un à Gelase et l'autre à Firmin.

Quant aux autres pieces contenuës dans le recueil de ses poésies, les plus considérables sont les panegyriques des trois Empereurs, Avite, Majorien et Antheme, qui ne sont point placés selon l'ordre chronologique, non plus que les autres poèmes. Le premier selon l'ordre des temps est celui d'Avite son beau-pere. Sidoine le prononça à

Sid. car. p. 1-210.

l. 1. ep. 1. p. 2.

Till. H. E. t. 16. p. 216.

Sid. car. 9.

Till. ibid.

Sid. l. 2. ep. 16. p. 152. 153.

1.3. ep. 12. p. 207.

1.4. ep. 11. p. 260.

261.

a ep. 18. p. 182.

1.7. ep. 17. p. 472.

1.9. ep. 15. 16. p. 608. 614.

Sir. in Sid. p. 1191.

- Rome, comme nous l'avons déjà remarqué, le premier jour de janvier 456, lorsqu'Avite entra dans son consulat. ' Celui de Majorien fut prononcé à Lyon sur la fin de l'année 458, lorsque ce Prince étoit encore Consul.
- p. 1159.
- ' Enfin celui d'Antheme, qui est le troisième, quoique placé à la tête des autres, fut prononcé à Rome le premier jour de Janvier 468, auquel cet Empereur commençoit son second consulat: ce qui fait le sujet de l'exorde de ce poëme.
- p. 1125. 1126.
- ' Le neuvième poëme parmi ceux qui suivent ces trois panegyriques, est comme l'épître dédicatoire et la préface de tout le recueil. Il est adressé à Felix, qui avoit porté Sidoine à recueillir en un volume les poésies qu'il avoit composées en différentes occasions. Ce poëme est plein d'une grande érudition, et contient un abrégé méthodique de la fable, avec le dénombrement presque de tous les plus célèbres poëtes, qui avoient écrit jusqu'alors.
- Sid. S. car. 9. p. 1225-1238.
- ' Le onzième est l'épithalame, que Sidoine composa avant son Episcopat, pour honorer le mariage de Rurice, depuis Evêque de Limoges, avec Iberic fille d'Ommace. ' C'est une méchante piece en toutes manieres. <sup>a</sup> Le poëme qui la précède et qui lui sert de préface, n'est pas grand'chose.
- p. 1239. 1245.
- ' Le douzième est adressé à un Catullin, qui avoit demandé aussi un épithalame à Sidoine, qui s'en excuse par ce petit poëme. Il dit pour ses raisons de refus, qu'il n'y avoit pas moïen de rien faire au milieu des Bourguignons, dont il fait une plaisante description. On voit par-là que Sidoine demouroit encore alors à Lyon, dont les Bourguignons étoient les maîtres après le milieu de ce V siècle.
- Till. ibid. p. 236.  
<sup>a</sup> Sid. S. car. 10. p. 1238.
- ' Le poëme quatorzième est la préface du quinzième, qui contient l'épithalame de Poleme et d'Araneole. Sidoine plus attentif à se conformer au goût de Poleme, qui étoit un grand Philosophe Platonicien, qu'à consulter les circonstances de son mariage, fait entrer dans cette piece des matieres de philosophie et d'astronomie, contre le genie de cette sorte d'ouvrages.
- p. 1245. 1249.
- ' Le poëme seizième est un remerciement, que Sidoine fait à Fauste dès-lors Evêque de Riès, du bon accueil qu'il lui avoit fait autrefois dans sa ville Episcopale, et du soin qu'il
- p. 1250-1261.
- p. 1261-1268.

qu'il avoit bien voulu prendre de l'éducation de son jeune frere. Ce poëme est très-honorable à la mémoire de Fauste, et du monastere de Lerins. ' Comme Fauste faisoit une profession particuliere de pieté, Sidoine ne parle dans ce poëme ni des Dieux, ni des fables si froides du Paganisme, qui défigurent entierement ses autres pieces.

Till. ibid .p.217.

Le dix-septième et le dix-huitième sont peu de chose, aussi bien que les autres précédents que nous n'avons pas nommés. A l'égard du 19<sup>e</sup>, du 20<sup>e</sup> et du 21<sup>e</sup>, ils ne sont presque rien du tout.

Sid.S.car.p.1269.  
1272.

' Le vingt-deuxième est une description de la belle maison que Léonce, ami particulier de Sidoine, avoit à Bourg près de Bourdeaux. Il est adressé à Léonce même, et commence par un long discours sur Bacchus et Apollon, ' qui à en juger sainement ne peut passer que pour une ineptie, et qui fait que l'on ne s'étonne pas ' si S. Sidoine devenu Evêque, rougissoit de penser à ses vers, et s'il souhaitoit d'en pouvoir abolir la plus grande partie. ' Il fut composé à Narbonne, après que cette ville fut devenuë toute martiale, selon la propre expression de Sidoine : ' c'est-à-dire qu'elle fut tombée l'an 462 entre les mains de Théodoric le jeune Roi des Visigots, et avant la mort de ce Prince arrivée l'an 466.

p. 1274. 1284.

Till. ib. p. 208.

Sid.l.9.ep.26.p.  
613.

Till. ibid.

Sir.in Sid.p.1287.

' Le poëme vingt-troisième fut aussi composé avant la mort de Théodoric et après la réduction de Narbone. C'est une réponse aux pieces de poésie, que Consence grand homme de lettres avoit adressées de Provence à Sidoine. Celui-ci fait un éloge magnifique de Consence, de son pere et de la Ville de Narbone, qui étoit la patrie de l'un et de l'autre. Il y fait aussi l'énumération des amis, presque tous gents de lettres, qu'il avoit visités dans cette Ville avec Consence, et y releve le mérite de chacun d'eux.

Sid.S.car.p.1284.  
1302.

Ce poëme est sur-tout très-honorable pour Narbone, en ce qu'il nous fait connoître plusieurs grands hommes qu'elle a donnés à la littérature, et dont nous avons d'ailleurs peu de connoissance.

' Enfin le vingt-quatrième et dernier poëme est une piece fort ingenieuse, adressée au recueil même des poésies de Sidoine, qui l'envoie en divers pais voisins et éloignés, saluer ses principaux amis qui se méloient de l'étude

p. 1302-1306.

des lettres. Ce poëme et le précédent avec le 9<sup>e</sup>, nous ont beaucoup servi pour l'Histoire littéraire de la fin de ce siècle ; et il seroit à souhaiter que nous eussions plusieurs semblables pièces, qui nous fournissent autant de lumières pour les siècles précédents et pour ceux qui suivront. ' Ce recueil de poésies, comme l'avoue S. Sidoine lui-même, eut plus de succès qu'il ne meritoit ; et quoiqu'il ne fût pas fort bien reçu de quelques critiques, il ne laissa pas d'acquiescer de l'honneur et de la réputation à son auteur parmi le monde.

l. 1. ep. 1. p. 83.

Cho. poe. t. 1. p.  
3174-3247 | poë.  
lat. corp. p. 2066.—  
2103.

Nous ne trouvons point que les poésies de S. Sidoine, aient été imprimées séparément du recueil de ses lettres, ' sinon dans le Chœur des Poètes, qui parut à Lyon en 1616, et dans le Corps des anciens Poètes Latins imprimé plusieurs fois. Dans ces deux recueils on trouve jointes aux poèmes de S. Sidoine ses autres petites poésies, qu'il a insérées dans ses lettres. Mais on y a mis à la fin, comme lui appartenant, quarante vers des Césars d'Ausone, avec deux autres vers qu'on a pris d'ailleurs.

Sid. ep. p. 1-620.

2<sup>o</sup>. ' Les lettres de S. Sidoine sont au nombre de plus de cent quarante-sept, en y comprenant les deux qui sont insérées parmi ses poésies. Elles sont divisées en neuf livres, dont le premier en contient onze ; le second et le troisième chacun quatorze ; le quatrième vingt-cinq ; le cinquième vingt-une ; le sixième douze ; le septième dix-huit ; le huitième et le neuvième chacun seize. Presque tous les recueils que nous avons des lettres des anciens, se sont faits après leur mort, en les ramassant de part et d'autre. Il n'en a pas été de même du recueil de celles de S. Sidoine. ' Il prit lui-même soin dès son vivant de le dresser, de le revoir, et de le donner au public. D'abord il en publia le premier livre, à la prière du célèbre Constance Prêtre de Lyon, son ami particulier, qui l'en avoit pressé plusieurs fois. ' Ce premier livre contient les lettres, que Sidoine avoit écrites dans son voyage de Rome sous Anthème, ou auparavant, hors la première et la dernière, qui ne furent écrites que long-temps après.

l. 1. ep. 1. p. 2.

Till. ibid. p. 264.

Sid. l. 1. ep. 1. p. 2.

l. 7. ep. 18. p. 478.

Ce petit recueil, ' qui n'étoit que comme un essai pour pressentir le goût du public, fut bientôt suivi, selon la promesse que Sidoine en avoit donnée à Constance, ' de six autres livres qu'il lui dédia aussi, mais qu'il ne prit

pas le soin de polir comme le premier. ' Au bout de quelque temps Petrone, ' qui faisoit alors l'un des plus grands ornements des Gaules par son érudition et son éloquence, ' pria S. Sidoine de chercher s'il n'avoit point encore d'autres lettres, qu'il pût ajouter aux premières. Ce fut donc à sa prière que S. Sidoine donna le huitième livre. ' Enfin il y en ajouta un neuvième quelque temps après, aux sollicitations de Firmin, qui l'en avoit pressé, afin qu'il imitât par-là le nombre que Plin le jeune avoit gardé dans le recueil de ses lettres.

1. 8. ep. 1. p. 482.

1. 8. ep. 7. p. 480.

1. 8. ibid.

1. 9. ep. 1. p. 559.

' La douzième lettre de ce neuvième livre nous fait juger, que S. Sidoine étoit dans la douzième ou treizième année de son Episcopat, lorsqu'il le publia; puisqu'il dit qu'il y avoit douze ans qu'il avoit renoncé à la poésie. Ainsi ce fut vers 483, qu'il finit de publier toutes les lettres que nous avons de lui. ' Il ne s'y trouve aucun ordre ni de chronologie, ni de matières. Elles sont sur toutes sortes de sujets, et traitent de toutes sortes d'affaires confusément; quoique d'ordinaire chaque sujet n'y tiennne pas plus d'une lettre. L'auteur témoigne l'avoir fait à dessein, afin que si elles ne sont pas assez bien écrites pour plaire aux beaux esprits, elles aient au moins l'avantage de n'en nuïer personne. Mais elles auront toujours le défaut de n'être pas assez instructives; parce que souvent l'auteur ne fait qu'y marquer obscurément les faits dont il parle, et que l'on ne sçait en beaucoup d'endroits à qui il faut rapporter, par exemple la paix et la guerre dont il fait mention. Cela néanmoins ne doit pas empêcher que nous ne lui aïons obligation de nous avoir conservé dans ses lettres, comme dans ses poésies, quantité de traits de l'histoire de son temps, qui bien que fort embrouillés, ne laissent pas de nous en donner quelque connoissance.

ep. 12. p. 594.

Till. ibid. p. 266.

Sid. l. 7. ep. 18. p. 478.

Till. ibid. p. 272.

Outre un grand nombre d'hommes de lettres, ' elles nous font connoître encore plusieurs Evêques de ces temps-là, à qui elles sont adressées pour la plupart, et qui y sont tous qualifiés Papes suivant l'usage de ces premiers siècles. Il y en a même quelques-uns dont on ne trouve rien ailleurs. ' Ce que la vingt-quatrième du 4<sup>e</sup> livre nous apprend de l'Evêque Maxime, qui avoit été tiré des emplois du siècle, et contraint malgré lui par la violence du peuple, comme un autre S. Ambroise, de se charger

Du Pin, bib. t. 4. p. 607.

Sid. l. 4. ep. 24. p. 301. 302.

de l'Episcopat , fournit un excellent modele de conduite à tous les Evêques.

- Du Pin, *ib.* p. 605. 'Nous apprenons encore par ces lettres de S. Sidoine que S. Mamert, Evêque de Vienne, a été le premier instituteur des Rogations, dont l'usage se répandit bientôt dans toute l'Eglise; que l'on célébroit les fêtes annuelles des Saints avec une très-grande solennité; que le peuple couroit en foule à l'Eglise avant le jour; qu'on allumoit quantité de cierges; que les moines et les clercs chantoient les vigiles à deux chœurs; que sur le midy l'on célébroit la messe.' On trouve aussi dans ces lettres des principes contre l'usure, quoique permise par les loix Romaines, et contre l'astrologie judiciaire, que S. Sidoine condamne comme une curiosité criminelle, qui met en danger d'abandonner la foi Catholique.
- Sid. l. 4. ep. 24. p. 302.
1. 8. ep. 11. p. 528. 'Parmi les lettres du saint Evêque nous avons le discours qu'il prononça à Bourges devant le peuple pour l'élection d'un Evêque. Il y fait l'éloge de Simplicie, qu'il choisit et nomma pour remplir le Siege métropolitain de cette Eglise, suivant la commission dont il avoit été chargé par le Clergé et le peuple de la Ville. Mais comme il parut en cette rencontre de fortes brigues, et beaucoup d'ambition de la part des Ecclesiastiques, S. Sidoine se crut obligé d'employer une partie de ce discours à parler avec force contre leurs défauts. Il n'oublie pas d'y toucher la difficulté des élections, et l'impossibilité d'en faire une qui soit au gré de tout le monde. C'est ce qu'il représente d'une manière fort pathétique.' S. Sidoine n'emploia à composer ce discours, que la moitié d'une nuit très-courte, car c'étoit en été. Il l'envoia ensuite à S. Perpetue Evêque de Tours, qui le lui avoit demandé; et c'est par ce moien qu'il est venu jusqu'à nous. Cela se passa peu après l'Episcopat de S. Sidoine vers 472, comme on en juge par sa lettre à Agrèce Evêque de Sens, que l'on croit avoir présidé à cette élection.
1. 7. ep. 9. p. 442-446.
- Fleu. H. E. t. 6. p. 590 | Du Pin. *ibid.* p. 606.
- Sid. *ibid.* p. 441.
- p. 440.
- ep. 5. p. 425.
- Fleuri *ibid.*

## §. III.

## SES OUVRAGES QUI SONT PERDUS.

IL est visible par ce que nous venons de dire des lettres et des poésies de S. Sidoine, qu'il en avoit écrit beaucoup d'autres que celles qui nous restent. Comme il vécut encore cinq à six ans depuis qu'il eut publié le dernier livre de ses lettres, on ne peut pas douter, qu'ayant les grandes liaisons qu'il avoit, il n'en ait écrit grand nombre d'autres jusqu'à la fin de sa vie. D'ailleurs celles que nous avons, ne sont proprement que l'élite de celles qu'il avoit écrites, avant que de les publier, comme il nous en assure lui-même en plus d'un endroit. Il en a été à peu près de même de ses poésies, avec cette différence qu'en entrant dans l'Épiscopat il renonça à cet amusement, c'est-à-dire qu'il ne s'en fit plus une occupation, mais qu'il ne laissa pas néanmoins d'y donner quelques moments en certaines rencontres. De celles qu'il a composées et qui ne sont pas venues jusqu'à nous, nous ne connoissons que les suivantes; S. Sidoine avouant qu'il ne se souvenoit pas lui-même de toutes celles qu'il avoit faites dans sa jeunesse. Dans une de ses lettres toutefois il fait mention de plusieurs livres de ses épigrammes, que nous ne connoissons point d'ailleurs.

Sid. l. 1. ep. 1. p. 1.  
l. 7. ep. 17. p. 478. |  
l. 9. ep. 16. p. 611. |

l. 9. ep. 6. p. 613-615.

l. 2. ep. 8. p. 132.

1°. Nous n'avons point un traité, ou plutôt une satire, qu'il composa contre une personne, *dies bonos male ferentem*. Il l'envoia à Eriphè l'un de ses amis, en le priant de la revoir en son particulier, et si elle lui plaisoit de la publier; ou de la supprimer, si elle n'étoit pas de son goût.

Cave, p. 292.

Sid. l. 5. ep. 17. p. 362.

2°. S. Sidoine avoit promis à Prosper Evêque d'Orléans, de faire l'éloge de S. Agnan l'un de ses saints prédécesseurs; et l'on ne doute pas qu'il ne l'ait exécuté. Ce sera apparemment quelque poëme qu'il aura fait sur ce sujet, et qui se sera perdu dans la suite des temps.

l. 8. ep. 15. p. 552.

Till. ibid. p. 265.

3°. Sur la fin du poëme inseré dans la dernière des lettres de S. Sidoine, le Saint s'engage à faire des hymnes en l'honneur de S. Saturnin de Toulouse, et des autres martyrs qu'il avoit choisis pour patrons, et qui lui avoient

Sid. l. 9. ep. 16 p. 613. 614.

fait sentir l'effet de leur protection dans ses besoins. Aujourd'hui nous ne trouvons aucun autre vestige de ces piéces de poésies; mais la piété de S. Sidoine nous est un assez bon garant, qu'il n'aura pas laissé de satisfaire à cette juste dévotion. Ce sont là toutes les poésies de S. Sidoine que nous sçachions être perduës.

Cave, *ibid.*

Sid. l. 1. ep. 12. p. 74-77.

p. 75.

p. 76.

p. 77.

p. 74.

car. 12. p. 140.

Mais il ne faut pas mettre de ce nombre, comme fait Cave, la Satyre contre Péone, que S. Sidoine désavoüe bien positivement. En voici l'histoire en abrégé, que le Saint raconte assez au long et fort agréablement, et à laquelle Cave paroît n'avoir pas fait assez d'attention. Sidoine étant allé d'Auvergne à Arles, où étoit alors l'Empereur Majorien, fut surpris de voir qu'on le faisoit Auteur d'une Satyre en vers, qui déchiroit nommément plusieurs personnes, et entre autres Péone, qui peu auparavant avoit été Préfet des Gaules; et c'étoit ce Péone même qui accusoit Sidoine de l'avoir faite. L'Empereur qui en avoit oui parler, voulut que Péone et Sidoine avec les principaux de la Cour vinsent manger avec lui après les jeux du Cirque. Sidoine étoit alors revêtu de la dignité de Comte, et se trouvoit à la dernière place. On y parla de la Satyre; et Sidoine l'ayant absolument désavouée, Péone qui n'avoit point de preuve, demeura confus. Alors Sidoine demanda à l'Empereur en deux vers faits sur le champ, la permission de faire effectivement une Satyre contre celui qui l'accusoit, sans preuve d'en avoir fait une. Majorien y consentit; mais au sortir du Palais, Péone alla demander pardon à Sidoine; et tous les Grands ayant intercédé pour lui, cette affaire se termina d'une manière très-glorieuse pour l'accusé.

Le bruit néanmoins ne laissa pas de continuer, peut-être en conséquence de la permission accordée par l'Empereur, que Sidoine avoit fait une Satyre. De sorte que long-temps après un des ses amis nommé Montius, le pria fort sérieusement de la lui envoyer, s'il l'avoit faite. Sidoine trouva mauvais que son ami le crût capable d'avoir fait une Satyre, et pour le détromper, il lui en écrivit l'histoire que nous venons de rapporter. Ecrivant depuis à Catullin, à qui l'on avoit donné part à la même piéce, et lui faisant une description un peu railleuse des Bourguignons, il s'arrête aussi-tôt, de peur, dit-il, que l'on



ne qualifie encore ceci une Satyre. Il est donc constant que S. Sidoine n'a point fait celle que Cave lui attribué.

4°. Le même Auteur prend aussi pour une traduction de Grec en Latin, la vie d'Apollone de Tyane par Philostrate, que Léon Ministre du Roi Euric avoit demandée à S. Sidoine, lorsqu'il étoit relégué à Liviane, et qu'il lui envoïa après son élargissement. Cependant le P. Sirmond croit que ce n'étoit qu'une simple copie de la vie de ce Philosophe. Au reste, si c'étoit une traduction, comme Cave le prétend, et que la lettre de S. Sidoine à Léon le donne, ce semble, à entendre par les peines et le travail que cette piece lui causa, comme il le témoigne lui-même, il faut dire que cette traduction est perdue.

5°. Nous n'avons point non plus aujourd'hui l'ouvrage que S. Sidoine avoit fait, et dont il parle sous le titre de *Contestatiunculas*. Le terme de *Contestatio*, selon Dom Mabillon, signifie dans le langage des anciens ce que nous nommons aujourd'hui la Préface de la Messe; parce que les fideles par la réponse qu'ils y faisoient au *Sursum corda*, témoignoiient ou attestoient qu'ils avoient le cœur élevé à Dieu. Ainsi ces *Contestatiunculae* de S. Sidoine, dit M. de Tillemont, pourroient bien être la même chose, que les Messes composées par le même S. Sidoine selon S. Grégoire de Tours, qui assûre en avoir formé un livre dans la suite, et y avoir mis une préface. Cela peut se confirmer par le trait d'histoire que rapporte cet Historien, et qui fait voir que S. Sidoine sçavoit bien son Missel. Le Saint Evêque aiant été prié d'aller faire l'Office dans le Monastere de S. Cyriaque ou S. Cyr, que les gents du païs appellent Cyrgue, le jour de la fête du Saint, on lui ôta par malice le livre dont il avoit accoûtumé de se servir dans la célébration des SS. mysteres. S. Sidoine ne laissa pas néanmoins de chanter, et de faire tout ce qu'il falloit pour la solennité avec tant de perfection, que tout le monde en l'admirant, disoit que c'étoit plutôt un ange qu'un homme qui avoit parlé. C'est ce que S. Grégoire de Tours témoigne avoir rapporté plus au long dans la préface qu'il avoit mise à la tête des Messes composées par S. Sidoine.

L'Evêque Megethe dont on ne connoît pas certainement le Siege, les demanda à S. Sidoine, qui eut quelque peine à les lui envoier. Il le fit néanmoins, en quoi il dit

Cave, p. 292.

Sid. l. 8. ep. 3. p. 485.

Sir. in Sid. p. 1033.

Sid. ibid.

l. 7. ep. 3. p. 422.

Mab. lit. l. 1. c. 3. p. 24.

Till. ibid. p. 277.

Gr. T. hist. Fr. l. 2. c. 22.

Sid. S. l. 7. ep. 3. p. 1019.

qu'il donna une grande preuve de son obéissance pour ce Saint Prélat, et encore plus de sa témérité, en exposant ses ouvrages au jugement d'une personne très-docte et très-éloquente.

ibid.

6°. On peut dire en général' après S. Sidoine même, qu'il écrivoit beaucoup de choses; mais qu'il en publioit peu, et que par conséquent il ne peut gueres se faire que nous n'aïons perdu plusieurs des Ouvrages qui sont sortis de sa plume.' Il avoit commencé à écrire la guerre d'Attila, et l'histoire du siege que ce Roi barbare avoit mis devant Orleans, comme nous l'avons déjà remarqué. Mais n'étant pas content de ce qu'il avoit fait, il laissa cette entreprise, sans communiquer à personne ce qu'il en avoit déjà jetté sur le papier.

Sid. l. 8. ep. 15. p. 552.

Till. ibid. p. 277. |  
Cave, p. 292.

Sid vit. à Sir.

' On ne sçait ce que c'est que *Liber causarum*, mis par Cave entre les ouvrages de S. Sidoine qui sont perdus. On ne voit pas même ce qui a pu donner sujet à cet Ecrivain, d'attribuer un tel ouvrage à nôtre Saint.' Son épitaphe à la vérité dit de lui *Causarum moderans subinde motus*; mais on ne peut pas croire que Cave ait fondé son *Liber causarum* sur cet endroit, qui signifie seulement que S. Sidoine avoit le talent d'appaiser les troubles, qui s'élevent quelquefois dans différents partis. Il y a aussi quelque apparence que c'est une faute d'exactitude' dans le même Auteur, lorsqu'après avoir marqué entre les ouvrages qui nous restent de S. Sidoine, ses vingt-quatre poèmes, au nombre desquels sont compris les panégyriques de Majorien et d'Antheme, il met encore ces deux pieces dans le Catalogue des écrits de S. Sidoine qui sont perdus.

Cave, ibid.

## §. IV.

## SON GENIE, SON ELOQUENCE, SON ERUDITION.

Till. H. E. t. 16. p. 280.

Sid. l. 8. ep. 6. p. 492.

' S AINT, Sidoine passoit presque sans contradiction, et pour la plume la plus éloquente, et pour l'esprit le plus judicieux et le plus élevé qui fût alors dans les Gaules.' Nicet, l'un des meilleurs connoisseurs, et des plus éloquents hommes de ce temps-la, ne pouvoit se lasser de louer les ouvrages du Saint. Il ne faisoit pas même difficulté

culté de dire, que dans un âge encore peu avancé, il surpassoit en plusieurs genres d'écrire la plus grande partie de ceux de son âge, et même beaucoup de vieillards.' Un autre ami de Sidoine relevoit ses vers avec des éloges, qu'Homere et Virgile auroient à peine mérités; et Tonance Ferréol homme de la première qualité dans les Gaules, ne craignoit point de le préférer à la plupart des Poètes. 'De même Mamert Claudien sçavant Prêtre de l'Eglise de Vienne, en lui adressant l'ouvrage qu'il avoit fait à sa priere, sur la nature de l'ame, le qualifie un homme très-docte, le premier pour l'art de bien parler, aussi bien que pour l'érudition, et le réparateur de l'éloquence des anciens.' Gennade, après avoir loué la subtilité de son esprit et la pureté de sa doctrine, dit que ses ouvrages en vers ou en prose, nous montrent quelle étoit sa capacité dans les lettres.' S. Avite Evêque de Vienne, relève avec éloge les charmes de son éloquence, et cette abondance semblable à un fleuve, qu'il découvroit en lui.

l. 5. ep. 17.

l. 9. ep. 13.

pr. p. 1. | Cl. M. de  
an. pr. p. 1045. 1.

Genn. vir. ill. c. 92.

Avit. ep. 38.

'S. Sidoine a conservé la même réputation dans les siècles postérieurs. Guibert de Gemblours, Helinard, Flodoard et Trithême le nomment le plus sçavant de tous les Prélats, un homme plein d'esprit, et d'une éloquence aussi grande qu'élevée.' S. Pierre le vénérable lui donne les titres d'homme le plus docte de son siècle, de génie le plus pénétrant et le plus vif, et qualifie ses lettres les plus élégantes et les plus polies, que l'on vit paroître alors. Pierre de Poitiers s'accorde avec Mamert Claudien, à nous le donner pour le restaurateur du style des anciens.

Sid. pr. p. 3. 5. 7.

p. 4.

'De tous ceux qui se mêloient d'écrire en ce temps-là, ajoute M. du Pin, il n'y en avoit point de plus habile dans les belles lettres, ni qui écrivit plus élégamment, soit en prose soit en vers, que S. Sidoine. Ses écrits confirment ce jugement avantageux. Ils sont tous pleins d'esprit et de feu; l'on y trouve des pensées curieuses, agréables, et bien tournées. Il y a une abondance et une variété de discours qui surprennent, et qui charment. Il se sert de termes propres, significatifs, et extraordinaires; quoiqu'il en mêle quelquefois qui ne sont pas de la pure latinité. Il y a beaucoup de sel et de saillies. Son discours est vraiment épistolaire, c'est-à-dire concis, plaisant, plein de pointes et de pensées divertissantes et enjouées. Il ex-

Du Pin, bib. t. 4.  
p. 603.

celle dans les descriptions et dans les portraits, qui sont le principal ornement de ses écrits. Tel est le jugement que les autres ont fait de l'esprit, de l'érudition, et de l'éloquence de S. Sidoine.

Sid. l. 3. ep. 7. p.  
198.  
<sup>a</sup> l. 8. ep. 4.

l. 1. ep. 1. p. 4.

l. 8. ep. 16. p. 555.

Du Pin, *ibid.*

Sid. l. 7. ep. 6. p.  
495.

Till. *ibid.* p. 281.

p. 280.

p. 281.

Gyr. *poe. dial.* 5.  
p. 296.  
<sup>a</sup> Vivès, de *rat. die.*  
l. 3. cap. de *poet.*  
p. 149.

Till. *ibid.* | du Pin,  
*ibid.*

Menag. t. 1. p. 383.

'Pour lui il avoüe qu'il avoit plus de facilité pour écrire, que de capacité pour le bien faire; <sup>a</sup> mais que s'il ne sçavoit pas faire de belles pieces, il étoit néanmoins capable de juger de celles des autres.' Il convient que son style bien loin d'approcher de celui de Cicéron, de Pline, de Jule Titien, de Symmaque et de tant d'autres, n'a ni élévation, ni éloquence, ni politesse, ni beauté; qu'il est bas, sec, commun; que l'on n'y trouve qu'une simplicité bourgeoise; mais que néanmoins il plaisoit à ses amis, ce qui étoit assez pour lui. Avec tout cela il ne laisse pas de donner à entendre, qu'il n'avoit point employé d'expression qui ne fût autorisée par quelque bon auteur: ce que l'on croit avec juste raison n'être pas absolument vrai. Mais il a la justice d'avoüer encore que les plus éloquents de son siecle, ne l'étoient guères en comparaison de ceux de l'antiquité; la véritable éloquence étant tout-à-fait dégénérée.

C'est pourquoi il pouvoit y avoir des personnes, comme il y en avoit effectivement, qui accoûtumées à une éloquence plus pure et plus naturelle, trouvoient bien des défauts dans ce que l'on estimoit le plus en ce temps-là, et dans les écrits de S. Sidoine même, comme il le reconnoît en plusieurs endroits. Il pouvoit avoir autant de genie que les plus excellents Poètes et Orateurs: mais le goût de son siecle étoit bien au-dessous de celui des anciens; et assurément il seroit difficile de justifier, que ses écrits ne se ressentent pas de ce mauvais goût, encore plus qu'aucun des autres Ecrivains de ce temps-là.

'On y trouve un certain jargon gaulois et barbare, qui les défigure beaucoup. <sup>a</sup> L'auteur s'y sert de mots hors d'usage, d'autres inventés de nouveau. Sa diction est dure, ses phrases obscures; en un mot sa prose est insupportable.' Il est absolument trop plein d'antitheses, de figures, de jeux de mots, et trop hardi dans ses expressions, ses métaphores, ses comparaisons. Il donne un tour trop forcé et trop subtil à ses pensées, et pêche, pour ainsi dire, par trop d'esprit. C'est ce qui a fait dire à quel-

ques-uns, qui s'en expliquent en sortant du respect qu'ils doivent à un Evêque aussi respectable, que l'on ne peut disconvenir que S. Sidoine n'eût de l'érudition ; mais que l'on doit convenir aussi qu'il écrivoit en fanatique, et que son style est extravagant. Et il ne faut pas dire, ajoutent-ils, que c'étoit le vice du siècle ; puisque Cassien, S. Prosper, Vincent de Lerins, Mamert Claudien, S. Euchèr, Salvien et autres n'ont point donné dans ce style.

D'ailleurs cette trop grande subtilité jointe à une profonde érudition, le rend quelquefois obscur et difficile à entendre. S. Rurice qui ne manquoit ni d'esprit ni d'érudition pour en juger, ni d'affection et d'estime pour S. Sidoine, a remarqué lui-même cette obscurité de ses ouvrages. Petrarque dit aussi que souvent il n'y trouvoit rien de beau, parce qu'il ne les entendoit pas. En effet on ne seroit pas éloigné de juger, que S. Sidoine a presque fait consister son éloquence à se rendre intelligible à peu de personnes.

Comme cette obscurité est plus ordinaire à la poésie, pour laquelle il faut beaucoup de vif et de feu, ce qui paroît avoir été le caractère naturel de Sidoine, il passe pour avoir mieux réussi dans ses vers que dans sa prose. On juge néanmoins qu'ayant beaucoup de facilité pour faire des vers, il ne se donnoit pas assez de soin de les polir et de les perfectionner. Il y fait même paroître de l'éloquence poétique, mais c'est de celle de son siècle, qui dégénéroit déjà beaucoup de l'ancienne, par l'affectation dont il usoit dans les allusions sur les mots, et dans les rencontres des noms qui avoient de la ressemblance. Au jugement de Jules Scaliger, S. Sidoine est un écrivain exact, plein de mots choisis et de pensées fines, qu'il renferme dans un style concis. Mais aussi selon le P. Rapin, il est tombé dans l'impropriété en affectant de la grandeur d'expression, sans avoir pourtant le génie de la poésie ; et suivant le P. Briet et M. Borrichius il fait souvent des fautes de Prosodie.

Du Pin, *ibid.* | Till. *ibid.*

Rur. l. 2. ep. 25.

Sid. pr. p. 6.

Till. *ibid.*

*Ibid* | Gyr. *ibid* | Viv. *ibid.*

Jug. des Sav. poë. p. 521.

p. 522.

## EDITIONS DE SES ŒUVRES.

- Bib. Cas. Ben. LA première édition des œuvres de S. Sidoine parut en un volume in folio sans préface, ni commentaire, ni aucunes notes. Le volume est aussi destitué de toute marque propre à nous en faire connoître ou l'Imprimeur, ou le lieu de l'impression. On n'y trouve non plus aucune date; mais les caractères et le papier font voir assez clairement, que cette édition a suivi de près l'invention de l'Imprimerie. En 1498 Jean-Baptiste Pius en donna une édition avec des commentaires de sa façon, laquelle parut à Milan en un volume in folio. Cette même édition reparut ensuite à Basle chez Henri Petri, l'an 1542 avec les mêmes commentaires, en un volume in 4°. Elie Vinet en prépara une autre édition, qu'il publia à Lyon chez Jean de Tournes en un volume in 8° l'an 1552. Il marque à la fin que dans le manuscrit de Saintes dont il s'étoit servi, il y avoit d'autres poësies à la suite de celles de S. Sidoine, comme si elles eussent été du même auteur. Mais, quoiqu'il ne jugeât pas qu'elles en fussent, non plus que les Sçavants qui sont venus après lui ne l'ont pas jugé, il n'a pas laissé de les faire imprimer avec celles de S. Sidoine.
- ...Maj. mon. ' Sebastien Henri Petri imprima encore à Basle l'an 1597, les œuvres de S. Sidoine en un volume in 8°. L'édition qu'en donna Jean de Wouwer en fut faite sur les anciens imprimés. On la mit au jour l'an 1598 en un volume in 8°, avec les notes de l'éditeur, et celles de Pierre Colvius. Elle sortit des presses de Jean Pilchotte Imprimeur à Lyon; mais elle fut débitée à Paris chez Ambroise Drouart.
- Miss. Cen. ' Georges ou plutôt Gevehart Elmenhorstius fit réimprimer les écrits de S. Sidoine, avec les mêmes notes et en même volume en 1617 à Francfort. Le P. le Long marque cette édition comme faite à Heidelberg. <sup>a</sup> D'autres la mettent à Hanaw. Est-ce qu'elle auroit paru en trois endroits différents la même année?
- ...mon. Silv. ' En 1598, et non pas 1599, comme on le trouve en divers auteurs, Jean Savaron aiant revû sur quelques manuscrits les œuvres de S. Sidoine, les donna au public
- Syll. poë. chr.
- Bib. ff. præd. Cen.
- Fab. bib. lat. p. 207.
- Le Long, bib. hist. p. 642.  
<sup>a</sup> Cave, p. 292 | Bib. Bal. p. 643.
- Bib. S. Vin. Cen.

avec les petites poésies étrangères, dont nous avons parlé plus haut. Cette édition qui est sans notes, et que M. Fabricius paroît confondre avec celle de 1609 in 4<sup>o</sup>,<sup>a</sup> parut à Paris chez Adrien Perier en un volume in 8<sup>o</sup>, à la tête duquel Savaron a mis la vie de l'auteur tirée de ses propres écrits, pour la plus grande partie. Mais cet éditeur s'étant apperçu sans doute que l'on ne pouvoit lire avec plaisir et avec fruit un texte aussi obscur qu'est celui de S. Sidoine, s'il n'étoit accompagné de bonnes notes, il travailla à procurer cet avantage au public; et en 1609 il fit paroître sa belle édition avec de sçavants commentaires en un volume in 4<sup>o</sup>, imprimé au même endroit et chez le même imprimeur. L'édition de Savaron, quelque estimée qu'elle fût, n'empêcha pas néanmoins que le P. Sirmond n'en donnât une autre avec de nouvelles notes. Celle-ci fut faite à Paris dès 1614, et renouvelée avec de plus amples notes, chez Sébastien et Gabriel Cramoisy au même endroit l'an 1652, en un volume in 4<sup>o</sup>; puis insérée dans la collection des ouvrages du P. Sirmond, imprimés en 1696, et auparavant dans la Bibliothèque des Peres de Lyon.

M. Du Pin et d'autres estiment beaucoup les notes de Savaron sur S. Sidoine, et encore plus celles du P. Sirmond, quoiqu'ils avoient que ces dernières n'ont pas rendu les autres inutiles, et qu'il est bon d'avoir les unes et les autres. On ne peut cependant s'empêcher de dire que celles de Savaron sont moins lumineuses que sçavantes. Cet éditeur en effet s'y est plus appliqué à étaler son érudition, qu'à éclaircir le texte de son auteur : ce que le P. Sirmond n'a pas négligé, comme étant la chose la plus nécessaire dans les éditions des ouvrages des anciens. (XXVI.)

Fab. bib. lat. p.  
207.  
<sup>a</sup>Bib. S. Vin. Gen.

Ibid.

Ibid. Fab. bib. p.  
207 | Bib. Mis. Gen.

Bib. S. Serg. And.

Sir. op. t. 1. p. 837-  
1310.

Bib. PP. t. 6. p.  
1077. 1155.

Du Pin, bib. t. 4. p.  
606 | Jug. des Sav.  
poe. p. 322.

## DIVERS HOMMES DE LETRES,

CONTEMPORAINS DE S. SIDOINE,

DESQUELS ON SÇAIT PEU DE CHOSES.

Nous avons déjà observé, que tout ce qui s'est passé dans nos Gaules touchant les lettres en ces temps éloignés, nous doit être précieux, et mérite de n'être pas omis dans un ouvrage de littérature. C'est ce qui nous porte à recueillir ici sous un même titre divers hommes de lettres, sur lesquels l'antiquité ne nous fournit pas une matière suffisante, pour leur donner des titres particuliers. Quoique l'on ne sçache que peu de choses de leur histoire, ils n'en méritent pas moins d'être connus. Ce nous est même un nouveau motif d'en parler, afin de ne pas laisser perdre le peu que l'on en sçait. D'ailleurs ils ont fait comme les autres, dont on a des éloges entiers, l'honneur et l'ornement de leur pays.

Sid. S. car. 9. v.  
235-292.

Le premier qui se présente à notre plume, est un célèbre poète nommé Quintien. Il étoit de Ligurie; mais il quitta ensuite son pays, et se retira dans nos Gaules, où il paroît avoir fini ses jours. Il y suivit l'armée du Général Aëce, sans que le tumulte et le bruit des armes fussent capables d'interrompre ses études. Durant même qu'il étoit ainsi à la suite de l'armée, il fit jusqu'à trois fois le panegyrique de ce Général, et mérita autant de fois les honneurs publics, que l'on rendoit aux plus célèbres Poëtes en ces occasions. Quintien avoit pour la poésie un génie tout de feu, ce que S. Sidoine exprime en le qualifiant un génie foudroyant. Il vivoit encore, ce semble, lorsque cet auteur parloit ainsi de lui avant l'an 471.

l. 1. ep. 7. p. 856.  
837.

Vers le même temps Thaumaste faisoit un des principaux ornements de nos Gaules, joignant à une grande éloquence une profonde érudition. En 468 il fut député à Rome, avec l'illustre Tonance Ferréol et Petrone, de la part des Gaules, afin de poursuivre l'affaire d'Arvande accusé du crime de Leze-Majesté et de Pécultat. Thaumaste avoit

l. 5. ep. 7. p. 974. |  
Car. 24. v. 84-89.



un frere beaucoup plus jeune que lui, nommé Apollinaire. S. Sidoine leur parent, et de même âge que le plus jeune des deux freres, aimoit celui-ci comme son frere propre, et honoroit l'autre, comme s'il eût été son oncle. Lorsqu'il eut recueilli ses poésies en un corps d'ouvrage, il voulut que les deux freres fussent des premiers qui en eussent communication. Il semble qu'ils fissent alors leur demeure à Tricastin, aujourd'hui S. Paul trois Châteaux : au moins nous ne connoissons point de lieu qui approche le plus de l'expression de S. Sidoine, *Exin tende gradum, tribusque Villis Thaumastum expete*. Il y a plusieurs lettres du même Auteur adressées à Thaumaste et à Apollinaire. Celle qui s'adresse à Thaumaste, est sur-tout remarquable pour le portrait qu'elle contient des Bourguignons, qui dominoient dans Lyon.

car 24. v. 84.

l. 5. ep. 7.

Après le milieu de ce siècle, il y avoit dans la même Ville un Avocat nommé Philémace, <sup>a</sup> qui passoit pour une source inépuisable d'éloquence. Il avoit autant de politesse que de feu et de vivacité; mais il étoit encore plus recommandable pour la probité dont il faisoit profession. Après qu'il eut été Assesseur d'un Vicaire, on lui offrit la charge d'Assesseur d'un Préfet, apparemment des Gaules. Ce fut pour l'exhorter à accepter cette Charge, que S. Sidoine lui écrivit la 3<sup>e</sup> lettre de son premier livre. Philémace avoit un gendre homme de lettres et de mérite, qui étoit aussi de Lyon et ami de Sidoine comme son beau-pere. Ce gendre se nommoit Eriphe, et demouroit tantôt à la Ville tantôt à la campagne, où il prenoit quelquefois le divertissement de la chasse. Mais cette occupation ne l'empêchoit pas de donner du temps à l'étude qui faisoit ses délices. Il aimoit particulièrement les écrits de S. Sidoine, qui dans une assez longue lettre lui adresse un quatrain qu'il avoit fait en faveur de Philémace, à qui il donne le titre d'Illustre. Le même S. Sidoine composa une Epitaphe que nous avons encore, pour orner le tombeau d'une nommée Philématie, ou Filimatie, qui étoit une Dame illustre par toutes sortes de belles qualités. Mais il ne paroît pas autrement qu'elle fût de la famille de Philémace dont nous parlons.

ep. 17. p. 990. | not.  
p. 845.  
<sup>a</sup> p. 991. 992.

p. 990.

l. 1. ep. 3. p. 845.

l. 5. ep. 17. p. 990.

p. 991. 992.

l. 2. ep. 8. p. 890.  
891.

Cette Epitaphe nous fait connoître un autre homme de lettres, à qui elle est adressée. C'est Desiré, qui paroît

s'être mêlé lui-même de faire aussi des vers. S. Sidoine en la lui adressant, lui dit que si elle peut avoir son approbation, un Libraire en saura faire usage pour la joindre à ses autres poésies. ' Savaron prétend que Desiré étoit un Sénateur de Clermont en Auvergne, et qu'il est un des ancêtres du S. Evêque de même nom, qui gouverna cette Eglise après S. Avite. Il y a bien de l'apparence qu'il est aussi le même, ' à qui Sévérien adressa vers le même temps un traité de rhétorique.

Nous sommes redevables à S. Sidoine, de la connoissance que nous avons de ces hommes de lettres. C'est encore lui qui nous apprend ce que nous allons rapporter de quelques autres, qui étoient ses contemporains. ' Il parle d'un Montius comme d'un homme des plus éloquents de son siècle. Ce Montius étoit de la province des Séquanois; et c'est à lui que S. Sidoine adresse l'histoire de la prétendue satire contre Peone, qui fit tant de bruit en son temps.

.7.ep.14.p.1042.  
Sir. not. p. 914.

Sid. ibid.  
p. 1044.

car.24.v.93.94.  
al.7.ep.14.p.1044.

1.8.ep.5.p.1057.

' Philagre, ami particulier du même S. Sidoine, qui lui écrit la 14<sup>e</sup> lettre de son 7<sup>e</sup> livre, pouvoit descendre ' du Patrice Philagre, dont l'Empereur Avite et le Consul Magnus étoient issus. ' S. Sidoine nous représente son ami, comme un homme versé dans toute sorte d'érudition, ' et qui avoit beaucoup de belles qualités qui le rendoient aimable. Mais S. Sidoine l'aimoit sur-tout pour la régularité de ses mœurs, qui étoient assez semblables aux siennes. ' Philagre avoit une bonne Bibliothèque, <sup>a</sup> et faisoit ses plus chères délices de l'étude, et de la compagnie des gens de lettres. ' S. Sidoine adresse encore une de ses lettres à un Fortunat, homme de sçavoir, pour louer son éloquence, et faire passer son nom à la postérité. Il le qualifie un illustre ornement de l'Espagne, d'où il semble qu'il étoit sorti pour se retirer dans les Gaules. Entre les louanges que lui donne S. Sidoine, qui avoit lié amitié avec lui, il dit qu'il avoit soutenu de grandes afflictions avec beaucoup de constance.

.8.ep.6.p.1057.  
065.

p. 1065.

Nammace, ou Namace, ' autre ami de S. Sidoine, à qui il écrivoit quelquefois, étoit un Seigneur de Saintonge, qui avoit une terre dans l'Isle d'Oleron. Son occupation la plus ordinaire étoit la chasse, et quelquefois l'agriculture. C'est pourquoi S. Sidoine lui conseille la lecture de Vitruve et de Columelle. ' Mais il ne laissoit pas

de

de donner quelque temps à l'étude des sciences, et d'amasser de bons livres. S. Sidoine lui envoia en une occasion Varron et la chronique d'Eusebe, que Namnace lui avoit demandé. On trouve vers la fin de ce siecle un Namnace, dont la fille épousa le fils de S. Rurice Evêque de Limoges; et nous ne voions rien qui empêche que ce ne soit le même dont nous parlons. Mégethe Evêque dans les Gaules avoit aussi d'étroites liaisons avec S. Sidoine. C'étoit un Prêlat éloquent, vénérable pour sa vertu, et d'un examen d'autant plus sévère, qu'il avoit plus de lumiere et de sçavoir. Il y a un Evêque de ce nom parmi ceux qui assisterent au Concile d'Arles vers 475; mais on ne sçauroit assurer que c'est le même. On n'a point non plus de bonnes preuves pour le faire Evêque de Bellai, comme quelques-uns voudroient. Quoi qu'il en soit, Mégethe aiant demandé à S. Sidoine ce que celui-ci nomme ses *Contestatiunculas*, et que nous croions être des Préfaces pour différentes Messes, suivant l'usage de ce temps-là, S. Sidoine les lui envoia, en faisant beaucoup valoir son obéissance en cette occasion. Car il lui témoigne dans la lettre qu'il y joignit, que c'étoit jeter de l'eau dans la mer, et porter du bois dans les forêts, que d'envoier ainsi des écrits à une personne qui étoit encore plus capable d'en faire que lui-même.

Rur. 1. 2. ep. 4.

Sid. S. 1. 7. ep. 3. p. 4019.

Conc. 1. 4.

Sid. ibid.

Voici deux célèbres Avocats encore fort connus de S. Sidoine, quoiqu'il ne nous ait laissé que peu de traits de leur mérite. Ils soutenoient l'un et l'autre une grande érudition par un plus grand amour pour la justice. L'un se nommoit Marcellin, et étoit l'une de ces personnes illustres que Sidoine se faisoit honneur de visiter à Narbone, durant le séjour qu'il y fit avant son Episcopat. Marcellin possédoit à fond la science des Loix, et avoit un si parfait attachement pour la vérité, que rien au monde n'étoit capable de la lui faire, non pas violer, mais même légèrement blesser. C'est ce qui le faisoit passer pour un homme extrêmement sévère aux yeux de ceux qui ne le connoissoient pas. Mais ceux qui l'avoient pratiqué, sçavoient lui rendre la justice qu'il méritoit. L'autre Avocat se nommoit Tetrade, et paroît avoir été de la Ville d'Arles. C'étoit un homme d'un excellent conseil; et l'on trouvoit en lui une source très-pure d'érudition. La pure-

1. 2. ep. 13. p. 963. car. 23. v. 464-474.

1. 3. ep. 10. p. 919.

car. 24. v. 80-83.

té de ses mœurs et son équité le mettoient au rang de ceux qui faisoient l'ornement des gents de bien de son siecle.

## E C D I C E ,

COMTE, GENERAL D'ARMÉE ET PATRICE.

- I**L est peu de personnes qui aient plus contribué au progrès des lettres dans leur pays, que le fit Ecdice, dont nous entreprenons l'éloge. ' Il naquit en Auvergne, et peut-être à Clermont même, d'une famille très-distinguée. ' Il eut pour sœur Papiantille, qui épousa saint Sidoine depuis Evêque de Clermont. ' Mais on croit qu'il n'en étoit frère que du côté de leur mère, qui auroit eu Papiantille de ses secondes nocés avec Avite, qui fut Empereur dans la suite. ' Le P. Sirmond prétend néanmoins qu'Ecdice et Agricole son frère, étoient réellement fils d'Avite. Quoiqu'il en soit, ' Ecdice fut presque le seul de son siècle, dont la naissance eût été désirée de sa Patrie, avant qu'il vint au monde, et qui lui eût donné de la joie, après que sa mère l'eut enfanté. Si-tôt qu'il fut en âge, on vit en quelque sorte se réunir de toutes parts à Clermont tous les genres de sciences, pour concourir à son instruction. Ce fut sur-tout par ce moyen, et par les soins qu'il y apporta lui-même dans la suite, que la noblesse du pays quittant le jargon de la langue Celtique, s'habituait à parler le langage des Orateurs et celui des Muses.
- ' Ecdice fut d'abord Comte et Colonel, ou Général des Armées Romaines dans les Gaules. En cette qualité ' il défendit avec beaucoup de courage la Ville de Clermont contre les attaques des Visigots, qu'il chassa de l'Auvergne, avec d'autant plus de valeur qu'il étoit accompagné de moins de troupes. Ce fut sans doute en cette occasion ' que tout le monde témoigna lui avoir l'obligation de ce qu'il avoit empêché que ceux qu'il souhaitoit ardemment d'entendre parler le pur latin, ne devinssent barbares, en éloignant d'eux la domination des étrangers.
- Cette action jointe aux autres ' services qu'Ecdice avoit
- Sid. S. l. 3. ep. 3. p. 912.  
l. 5. ep. 19. p. 988.
- Till. H. E. l. 46. p. 198.
- Sir. in Sid. p. 873. 911.
- Sid. l. 3. ep. 3. p. 912.
- not. p. 873. 911.
- Sid. p. 912. 913.
- p. 912.
- l. 5. ep. 16. p. 989.

rendus aux Romains, lui mérita la dignité de Patrice, la plus honorable pour un particulier après le Consulat.

' Il y fut élevé en 474, lors qu'il étoit encore en un âge peu avancé. ' Anthème lui avoit promis cette dignité, mais la mort de cet Empereur aiant prévenu l'exécution de son dessein, Jule Nepos son successeur acquitta sa promesse.

Vers ce même temps Ecdice fit un voiage à la Cour des Rois de Bourgogne, dont il paroît qu'il étoit fort aimé. ' S. Sidoine alors Evêque de Clermont, qui scavoit combien sa présence étoit nécessaire dans l'Auvergne, toujours menacée des ravages des Visigots, lui écrivit pour l'exhorter à n'être pas long-temps à cette Cour, parce qu'il n'est jamais bon de se familiariser avec les Princes. Peut-être les Auvergnats attendoient-ils encore alors, ' comme en une autre occasion sous Anthème, la présence d'Ecdice, ou pour se défendre des Visigots, ou pour se rendre à eux. Mais cela n'empêcha pas qu'Eu-ric Roi de cette nation, ne se rendit maître de Clermont avant la fin du regne de Nepos, c'est-à-dire avant le 28 d'Août 475. Ecdice voiant ce malheur, aima mieux s'en aller en Italie, où Nepos l'appelloit, que de voir plus long-temps son país sous cette nouvelle domination. L'on ne sçait point ce qu'il devint dans la suite.

' Nous avons deux lettres que S. Sidoine lui adresse ; la première du second livre, dans laquelle il lui trace une description des ravages des Visigots ; et la 3<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup> livre, dans laquelle il nous a laissé un éloge pompeux de la personne et du mérite d'Ecdice. ' Le même S. Sidoine en adresse deux autres à Agricole frere d'Ecdice ; la première, où il lui fait un portrait fort détaillé et fort agréable de Théodoric le jeune, roi des Visigots ; et l'autre, pour s'excuser d'aller en un endroit où Agricole l'invitoit. ' S. Grégoire de Tours parle d'Ecdice et relève beaucoup les libéralités qu'il fit aux pauvres durant une grande famine.

p. 938.

p. 939.

1.3.ep.3.p.914.

1.2.ep.1.p.878.

Jorn. rer. Got. c.  
41. p. 679.Sid. 1.2. ep. 1 | 1.3.  
ep. 3. p. 877. 912.1.1.ep.2 | 1.2.ep.  
42. p. 840- 843.  
901. 903.Gr. T. his. 1.2. n.  
24.

## PRAGMACE,

ASSESEUR D'UN PRÉFET DES GAULES.

Sid. S. l. 5. ep. 10.  
p. 982. 983.

p. 982.

Ibid. | car. 8. v. 1.  
6.

l. 5. ep. 10. p. 982.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

PRAGMACE que S. Sidoine qualifie un homme illustre, fleurissoit au même temps que le célèbre Sapau-  
de, dont nous avons déjà parlé. Ils passaient l'un et l'autre pour les deux plus grands ornements de la littérature dans nos Gaules. Entre plusieurs autres belles qualités, Pragmace cultivoit les lettres avec soin, et leur faisoit beaucoup d'honneur, tant par son érudition que par son éloquence. Lorsqu'il parloit en public, il s'en acquitoit si doctement et avec tant de grace, qu'il s'attiroit les applaudissements de tous ses auditeurs. Ce fut sur-tout ce rare talent qui lui procura l'honneur d'entrer dans une maison Patricienne; puisqu'il porta Prisque Valérien, autre homme d'érudition, parent de l'Empereur Avite, et allié de S. Sidoine, à donner à Pragmace sa fille en mariage.

Ce n'est pas que Pragmace ne méritât par bien d'autres endroits, l'honneur que lui fit Valérien par cette alliance. Car sans parler ni de ses biens, ni de sa naissance, il étoit alors à la fleur de son âge, fort bien fait de sa personne, et joignoit à tout cela des mœurs très-chastes. Mais il n'auroit souffert qu'avec peine qu'on lui eût fait un mérite de sa bonne mine, aiant plus que suffisamment de quoi plaire par la beauté de son génie. Et en effet, remarque judicieusement S. Sidoine, un homme de bien n'a point de plus grand mérite que l'intégrité de ses mœurs; les plus belles qualités du corps ne faisant que passer et se flétrir avec le temps.

Depuis, Valérien étant devenu Préfet des Gaules, et voulant confirmer le jugement qu'il avoit porté du mérite de Pragmace, en s'alliant avec lui en vûe de son sçavoir, le choisit encore pour en faire son assesseur.

L'amour que Pragmace avoit pour les lettres, s'étendoit jusqu'à ceux qui en faisoient profession. Ce fut pour cette considération qu'il s'unit par une amitié très-étroite avec

Sapaude, l'un des hommes le plus éloquent de son siècle. On jugeroit par-là que Pragmace n'étoit pas extrêmement éloigné de Vienne, qui étoit la patrie de Sapaude, où il enseignoit les belles lettres. S. Sidoine rend ce témoignage glorieux à la mémoire de l'un et de l'autre, que dans un temps où les Gaulois négligeoient l'étude, ils étoient les seuls qui la cultivassent avec plus de succès et plus d'honneur, et en qui l'on vit quelques traces de l'érudition et de l'exactitude des anciens. Il ne nous reste plus néanmoins aucun monument du sçavoir de ces deux grands hommes.

p. 983.

Il y avoit en ce même siècle dans les Gaules un Evêque, qui se nommoit Pragmace, et à qui S. Sidoine adresse une de ses lettres. Mais il n'y a nulle apparence que ce soit celui qui fait le sujet de cet article. Il y en a beaucoup au contraire pour croire avec Baronius et Savaron, que cet Evêque est le même que S. Pragmace Evêque d'Autun, qui assista au Concile d'Epaune en 517, quoique le P. Sirmond tâche de réfuter ce sentiment.

1. 6. ep. 2. p. 998.

Gall. Chr. vet. t. 1. p. 30.

Sir. in Sid. p. 998.

## P E T R O N E,

JURISCONSULTE.

PETRONE célèbre dans les écrits de S. Sidoine, comme tant d'autres sçavants dont nous avons parlé, portoit le titre d'illustre, soit par le droit de sa naissance, soit par les bien-faits du Prince. Savaron prétend qu'il étoit de la famille de Petrone Evêque de Boulogne en Italie. Suivant cette opinion il seroit descendu de Sextus Anicius Petronius Probus Préfet du Prétoire, qui fut Consul avec l'Empereur Arcade l'an 406, et qui avoit la réputation d'un homme très-éloquent et très-instruit dans les sciences profanes, et même Ecclésiastiques, puisqu'il a écrit un traité sur l'ordination d'un Evêque. Mais ce Petronius Probus étoit de Rimini, selon le témoignage de Symmaque. Au contraire Pétrone, dont nous entreprenons de parler, étoit Gaulois, et de la Ville d'Ar-

Sid. S. l. 1. ep. 7 | l. 8. ep. 16. p. 857. 1087.

Sav. in Sid. ep. p. 52.

Genn. vir. ill. c. 41 | Buch. p. 52.

Sym. l. 9. ep. 45.

Sid. S. l. 1. ep. 7. p.

856 | not. p. 856.  
969. 1051.  
\* Sir.inSid. p. 1257.  
1266 | Titl. H. E. t.  
10. p. 602.

les, où il exerça d'abord l'emploi d'Avocat et de Jurisconsulte. Ainsi il est plus croiable qu'il descendoit <sup>a</sup> de Petrone, Préfet du Prétoire des Gaules au commencement de ce V siecle, qui paroît avoir été fort zélé pour l'honneur de la Ville d'Arles, comme étant, ce semble, sa Patrie. Car il avoit travaillé à ce que depuis le 13<sup>e</sup> d'Août jusqu'au 13<sup>e</sup> de Septembre, on y tiendroit l'assemblée des sept Provinces des Gaules. On a vû ailleurs que par ces sept Provinces on entendoit la Viennoise, les deux Narbonnoises, et les Alpes Maritimes, qui est la Province d'Embrun; ce qu'Honorius et Théodose le jeune ordonnerent en 418, conformément au projet de Pétrone.

Sid.S.1.4.ep.7.1.2.  
ep.5.1.5.p.1.p.  
856.

Quoiqu'il en soit, Petrone l'Avocat étoit très-habile dans les lettres, et faisoit en son temps un des plus grands ornemens des Gaules. Il étoit homme d'excellent conseil, et joignoit la belle éloquence à la science des loix. Tant de rares talents porterent les Gaulois à députer Petrone avec Thaumaste et Tonance Ferréol en 468, pour aller à Rome peursuivre la fameuse affaire d'Arvande, dont nous avons déjà parlé plus d'une fois. Ce fut peut-être en cette occasion que Sidoine, qui étoit alors aussi à Rome, lia avec Petrone l'étroite amitié qu'il lui conserva toujours dans la suite.

p. 856. 857.

p. 885. 969.

Quelques années après, étant pour lors Evêque de Clermont, et Petrone de retour à Arles, il lui écrivit à différentes fois pour lui recommander ceux de son païs, qui avoient des affaires devant le Préfet du Prétoire. Comme Petrone faisoit ses délices de la lecture des écrits de S. Sidoine, dont quelques-uns avoient déjà vû le jour, le Saint se servit d'une de ces occasions pour lui en envoïer quelques autres que Petrone n'avoit pas encore vûs. Il les accompagna d'une lettre, dans laquelle il lui fait compliment sur ce qu'étant un homme de sçavoir, et versé dans les plus grandes connoissances, il ne laissoit pas néanmoins de ne rien négliger pour s'instruire des plus petites choses. Il le félicite de ce qu'il acqueroit beaucoup d'honneur, et qu'il faisoit paroître toute la beauté de son esprit, en favorisant les productions de celui des autres. En effet Petrone avoit pour maxime de faire valoir les talents de ses amis, et de leur procurer tout l'honneur possible. C'est pourquoi S. Sidoine disoit de lui, qu'il méritoit les éloges de tous les gents de bien.

l. 3. ep.1.p.1051.



Nous lui avons l'obligation du 8<sup>e</sup> livre des lettres de S. Sidoine, qu'il nous procura. Car ayant lu avec autant de plaisir que d'assiduité les sept premiers livres, qu'il avoit déjà publiés à la sollicitation du Prêtre Constance, il pria S. Sidoine de chercher parmi ses papiers, s'il n'avoit pas encore quelques autres lettres, qu'il pût ajouter à celles qui avoient déjà paru. S. Sidoine sensible à sa prière, recueillit celles qui composent le 8<sup>e</sup> livre; laissant à Petrone même le soin de les revoir et de les corriger, et à Constance l'honneur de les donner au public. C'est ainsi qu'en parle S. Sidoine lui-même, qui étoit alors avancé en âge: c'est-à-dire que cela put arriver vers 482. Et comme Pétrone étoit à peu près du même âge, il aura vécu au moins autant que S. Sidoine.

l. 5. ep. 1. p. 969.

l. 1. ep. 1 | l. 7. ep.

18. p. 837. 1040.

\* l. 8. ep. 1. p. 1031.

ep. 16. p. 1087.

## L O U P ,

POETE ET RHETEUR.

ON vit revivre en la personne de Loup les Drépanes, les Alcimes, les Paulins, les Anthédus, ces célèbres Poètes et Rhéteurs dont nous avons parlé en leurs lieux, tant sur ce V siècle que sur le précédent. Loup étoit né à Périgueux, et marié à Agen. C'est le sens naturel que présente le texte de S. Sidoine; quoique Savaron l'entende d'une manière différente, prenant Agen pour la patrie de Loup, et Périgueux pour celle de sa femme. Ces deux Villes avoient tant d'estime pour Loup, qu'elles se disputoient à l'envi la gloire de le pouvoir compter au nombre de leurs compatriotes. S. Sidoine son ami et dès-lors Evêque de Clermont, lui fait un mérite, et le félicite de cette pieuse émulation, comme il la qualifie lui-même. Mais il le juge encore plus heureux de ce que ces deux Villes souhaitoient avec ardeur de le posséder, et s'efforçoient de le retenir le plus long-temps qu'il leur étoit possible. Loup de son côté voulant satisfaire leur empressement mutuel, se prêtoit tantôt à l'une tantôt à l'autre, et paroît avoir donné des leçons de rhétorique en l'un et l'autre endroit. Lorsque ceux d'Agen jouissoient

Sid. S. l. 8. ep. 11.  
p. 1072. 1073.

Sav. in. Sid. ep. p.  
529.

Sid. S. ibid. p. 1072.

p. 1072. 1073.

de sa présence, ils croioient revoir parmi eux ou Drépane ou Alcime; et quand ceux de Périgueux le possédoient, ils oublioient qu'ils avoient perdu et Anthedius et Paulin.

ibid.

'Cet endroit où S. Sidoine compare Loup à ces quatre sçavants hommes qui l'avoient précédé, ne permet presque pas de douter qu'il ne fût aussi bon Poète, que célèbre Rhéteur. Il est au moins vrai que ceux qu'il avoit la réputation de remplacer, avoient excellé dans la poésie comme dans la rhétorique.

p. 1073.

'Loup avoit une nombreuse Bibliotheque, et une ardeur infatigable pour la lecture. Entre les autres sciences qui faisoient ses occupations ordinaires, il s'appliquoit beaucoup aux Mathématiques, dont il tâchoit de pénétrer ce qu'elles ont de plus sublime et de plus profond.' Il faisoit une étude particuliere des écrits de Julianus Vertacus, de Fullonius Saturninus, et de Thrasybule, qui passoient alors pour les plus fameux Mathématiciens.

p. 1079 | car. 22.  
p. 1273.

p. 1080.

'Comme il étoit lié d'amitié avec S. Sidoine, il étoit entré aussi en commerce de lettres avec lui. Ils s'écrivoient mutuellement l'un à l'autre ce qu'ils sçavoient de plus intéressant.' Loup aiant demandé en une occasion à S. Sidoine quelques-unes de ses anciennes pieces de poésies, celui-ci lui envoia un Poème, qu'il avoit adressé autrefois à Lampride ce fameux Orateur de Bourdeaux, dont nous avons parlé, et qui n'avoit pas paru dans le recueil de ses poésies publiées vers 469.' S. Sidoine y joignit l'éloge de cet Orateur, dont il venoit d'apprendre la mort funeste, telle que nous l'avons rapportée.' Et parce que cette nouvelle lui causoit une extrême douleur, il finit sa longue lettre, qui peut passer pour l'oraison funebre de Lampride, en priant Loup de lui envoier incessamment quelque piece de littérature, qui fût capable d'adoucir la juste amertume où son cœur étoit plongé. On voit par là que cette lettre de S. Sidoine à Loup fut écrite en 479, que nous avons dit être l'époque de la mort de Lampride. L'antiquité ne nous fournit rien davantage pour pousser plus loin l'histoire de Loup: à moins que nous ne disions, comme il y a bien de l'apparence, que c'est le même à qui S. Rurice, depuis Evêque de Limoges, adresse une de ses lettres, comme à un intime ami, en donnant beau-

p. 1073.1075.

p. 1072-1080.

p. 1080.

Rur. l. 1. ep. 10.

coup

coup de louanges aux beautés de son éloquence.

'Nous trouvons sous le nom de P. Rutilius Lupus Rhéteur, un petit écrit intitulé, *De figuris sententiarum ac verborum*. Mais cet opuscule est d'un Auteur beaucoup plus ancien, dont Quintilien fait mention, et n'appartient point au Rhéteur dont nous venons de faire l'éloge.

Ind. lib. à R. Steph.

Quint. inst. l. 9. c. 2. p. 565.

## FAUSTE,

ABBÉ DE LÉRINS, PUIS EVÊQUE DE RIÈS.

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

FAUSTE nâquit, comme on en juge par la suite de sa vie, sur la fin du IV. siècle, quoiqu'il ait vécu presque jusqu'à la fin du V. Il étoit Breton, <sup>a</sup> non pour être né, suivant l'opinion de quelques modernes, dans la petite Bretagne ou l'Armorique, <sup>b</sup> dans laquelle les Bretons n'étoient point encore passés; mais dans la Grande Bretagne, aujourd'hui l'Angleterre. Que si quelques anciens, comme <sup>c</sup> l'Evêque Possesseur et Facundus d'Hermiane, l'ont fait Gaulois, c'est qu'ils l'ont ainsi pensé sur le long séjour que Fauste a fait dans les Gaules, qui ont été l'unique théâtre où il a paru, et le lieu où il a fini ses jours. Ses parents, que nous ne connoissons point d'ailleurs, paroissent non seulement avoir été Chrétiens; mais avoir même fait profession de piété. L'on parle de sa mere en particulier, comme d'une sainte femme, comparable à Rebecca, et à Anne mere de Samuel.

Till. H. E. t. 46. p. 408.  
Sid. l. 9. ep. 9. p. 578 | Avit. ep. 4. p. 30.  
<sup>a</sup> Oud. Scri. t. 1. p. 1293.  
<sup>b</sup> Till. ibid. p. 773. |  
Nor. hist. Pel. l. 2. c. 11. p. 242.  
<sup>c</sup> Conc. t. 4. p. 1530 |  
Fac. in Moc. p. 562.

'Fauste dans sa jeunesse étudia l'éloquence, et s'y rendit si habile, qu'il surpassa même ceux qui la lui enseignèrent. On croit pouvoir tirer d'un endroit de S. Sidoine, qu'il en fit usage dans le barreau, et qu'il plaida quelque temps. Il s'appliqua aussi avec beaucoup de soin dès ses premières années, et même depuis qu'il eut quitté le monde, à l'étude de la Philosophie.

Sid. car. 16. v. 84. 88.

l. 9. ep. 9. p. 578.

Nor. ibid. p. 243.

Sid. ib. p. 579. |

Avec ces avances il sortit de son pais et passa dans

Till. ibid. p. 411.

Sid. *ibid.*Genn. *vir. ill. c.*  
85. p. 38.Sid. l. 9. ep. 3. p.  
362.Till. *ibid.* p. 411.Nor. *ibid.* p. 244.  
Till. t. 13. p. 396. |  
t. 16. p. 411.  
Nor. *ibid.* p. 245.Sid. *car. ib. v.* 71-  
77.Till. t. 16. p. 411.  
Genn. *ibid.* p. 39.

Lerin. p. 108.

Nor. p. 243 | Lerin.  
*ibid.* | Till. p. 412.

les Gaules, on ne sçait pour quelle raison. Seulement il est certain qu'il se retira dans le monastere de Lérins, que la vertu de S. Honorat son fondateur, et de plusieurs autres Saints rendoit alors très-célebre dans l'Eglise. Sa retraite dans le desert ne l'empêcha pas de continuer l'étude de la Philosophie; mais il s'y appliqua de maniere qu'il la sçut dépouiller de ce qu'elle a de moins conforme à la pieté Chrétienne. Par ce moien il sçut faire servir l'école de Platon à combattre un jour pour l'Eglise, et acquit une philosophie qui alloit encore au-dessus de Platon même. S. Sidoine ami de Fauste, qui parle ainsi de sa science, n'entend peut-être autre chose par ces expressions, que ce qu'en 'dit Gennade, en nous apprenant que Fauste donna une application suffisante aux divines Ecritures. Il devint encore très-habile, selon le même Sidoine, dans l'éloquence et la science spirituelle, ou ecclésiastique. Pour ses mœurs, on ne peut douter qu'il n'ait pratiqué toutes les vertus qui peuvent édifier l'Eglise.

Le choix que l'on fit de lui pour gouverner le monastere de Lerins, est une preuve convaincante de son mérite et de la régularité de sa vie. Ce fut l'an 433 ou 434 qu'il en fut établi Abbé en la place de S. Maxime, qu'on éleva sur le siège Episcopal de Riès. Fauste devenu par-là le pere et le maître des Moines de Lérins, travailla et par ses exemples et par ses discours à y maintenir la discipline monastique, qu'il y avoit trouvée dans un haut degré de perfection. Il y prit soin aussi de l'éducation des enfants de naissance, que leurs parents y mettoient pour leur faire éviter les vices de la jeunesse; et S. Sidoine le remercie d'avoir bien voulu prendre la peine d'élever un de ses freres. On a lieu de croire que Fauste faisoit souvent des exhortations à ses Moines; puisque ses discours de vive voix lui acquirent le titre et la réputation d'un docteur illustre. La vie de S. Hilaire d'Arles nous fournit un trait, qui montre quelle estime les plus grands Evêques faisoient de Fauste. S. Hilaire se trouvant à la mort de S. Caprais, arrivée vers 447, obligea Fauste de s'asseoir entre lui et les deux saints Evêques Théodore de Fréjus et Maxime de Riès, qui étoient présents. Fauste étoit alors revêtu de la dignité de Prêtre.

On ne sauroit assûrer positivement où cet Abbé puisa la doctrine, qu'il opposa à celle de S. Augustin sur la prédestination et à la foi et à la gloire. Le P. Vignier de l'Oratoire qui avoit entre les mains d'excellents monuments de l'antiquité, prétendoit avoir des preuves, que Julien le Pélagien aiant été chassé une seconde fois d'Italie par le Pape Sixte en 439, se retira à Lérins; qu'il y fut trop bien reçu pas Fauste durant plusieurs mois; que pour récompense de cette civilité, il laissa à ses hôtes le venin de son hérésie. Cela peut être fort vrai; mais il ne le seroit peut-être pas moins de dire, que Fauste en avoit déjà apporté le germe avec lui en quittant la Grande Bretagne. Il est au moins certain, comme nous l'avons vu à l'article de S. Germain d'Auxerre, que cette Isle étoit étrangement troublée par l'hérésie de Pélage avant l'an 429.

Fauste étoit encore Abbé de Lérins, lorsqu'il écrivit pour réfuter les erreurs d'un certain Diacre nommé Grec, ou Gratas, qui étoit proprement Eutychien. Il continua de gouverner ce monastere jusqu'après l'an 454, auquel il eut un grand differend avec Théodore de Fréjus son Evêque : ce qui fut l'occasion et le sujet de la convocation d'un Concile, dont nous avons parlé en son lieu. Enfin après avoir porté durant plus de vingt ans le titre d'Abbé de Lérins, il reçut celui d'Evêque de Riès, par l'élection que l'on fit de sa personne vers le commencement de l'an 462, pour remplir le siège Episcopal de cette Eglise, vacant par la mort de S. Maxime. De sorte que Fauste après avoir succédé à ce Saint dans la charge d'Abbé de Lérins, lui succéda encore dans la dignité d'Evêque de Riès. Cette nouvelle dignité ne le changea point. Il parut toujours le même, Evêque et Abbé. Au milieu d'une Ville et des travaux de l'Episcopat, il ne relâcha rien de la rigueur de son ancienne discipline; et il fit passer à Riès les prieres fréquentes, auxquelles il avoit accoutumé de s'appliquer dans son desert.

Mais ni l'application à la priere, ni les charmes de la solitude dont il jouissoit le plus qu'il pouvoit, ne l'empêchoient pas de veiller avec soin sur les peuples qui lui étoient confiés. Sa sollicitude pastorale pourvoit avec zele aux besoins de tous : des malades, des indigents, des affligés, des étrangers, des prisonniers, des morts mê-

Nor. ibid. p. 243.  
Aug. supp. pr. Till.  
t. 13. p. 819. t. 19. p.  
412.

Faust. ad Gr. p. 533.  
554 | Till. p. 412.

Till. p. 414.

Nor. ibid.

Till. p. 414. 775.

Sid. car. 16. v. 115.

1. 9. ep. 3.

car. 16. v. 117-127.

me; qu'il ne laissoit jamais sans recevoir les honneurs de la sepulture. Il s'appliquoit sur-tout à instruire le peuple en lui expliquant les mysteres de la loi de Dieu, afin qu'il y trouvât, non la satisfaction d'une vaine curiosité, mais le remede à ses maux spirituels. Il exhortoit ses auditeurs à ne se pas contenter d'imiter ceux qui les avoient précédés, mais à les surpasser même par une vertu plus éminente.

Genn. *ibid.*

Sid. 1. 9. ep. 3.

Rur. 1. 1. ep. 1.

ep. 2.

Conc. t. 4. p. 1042.

p. 1044.

p. 1045.

Till. p. 416.

Faus. ad. Paul. p. 530. 1-532.

Avit. ep. 4. p. 30. | Till. p. 418.

Genn. vir. ill. c. 85 | Faus. ep. 16. p. 549. 530 | Cl. M. an. p. 1045-1074.

Sid. car. 16.

' Ses prédications ne contribuerent pas peu à lui acquérir beaucoup d'estime dans le monde. ' On l'obligeoit quelquefois de prêcher même hors de son diocèse; et il le faisoit assez souvent sans préparation. S. Sidoine, qui l'entendit plusieurs fois, témoigne que l'on apprenoit dans ses instructions également à bien parler et à bien vivre, et qu'il étoit le seul qui parloit mieux qu'on ne lui avoit appris, et qui vivoit encore mieux qu'il ne parloit. ' Ainsi il s'acquît une très-grande réputation dans l'Eglise, tant par ses actions et ses sermons, que par ses ouvrages. Il passa même pour un docteur admirable, ' pour un pere des ames, et un excellent pasteur.

' En 462, l'année même de son ordination, il se trouva à Rome, et y assista, sinon comme député des Evêques des Gaules, au moins comme celui de Léonce d'Arles, au Concile que le Pape S. Hilaire tint la même année au mois de Novembre. ' A son retour il apporta une lettre de ce Pape aux Evêques de la Viennoise, de la premiere Lyonoise, des deux Narbonoises et des Alpes. ' Il est le neuvième des vingt Evêques des Gaules, à qui le même Pape écrivit sur l'affaire de Die le 24 de Fevrier 464; ' ce qui marque que Fauste avoit déjà passé quelques années dans l'Episcopat. Quelque temps après ' il fut consulté par un nommé Benoît Paulin sur diverses questions, comme nous l'avons dit ailleurs. Mais la réponse que Fauste lui fit, se trouva si peu exacte, ' que S. Avite de Vienne se crut obligé d'en marquer les erreurs, à la priere de Gondebaud Roi de Bourgogne. La même chose arriva ' au traité que Fauste composa, pour montrer que Dieu seul est incorporel; ce traité aiant été réfuté par Mamert Claudien, ainsi qu'on l'a vû à son article.

Vers le même temps que Claudien travailloit à répondre à Fauste, ' Sidoine, qui fut bientôt après Evêque de

Clermont, adressa à celui-ci son 16<sup>e</sup> poëme pour le remercier, tant du soin qu'il avoit pris de l'éducation de son frere, que de la maniere gracieuse dont Fauste l'avoit reçu lui-même chez lui à Riès. Il le remercie sur-tout de ce qu'il lui avoit procuré le bien de voir sa sainte mere, qui paroît par-là s'être retirée à Riès, après que son fils en eût été fait Evêque. Il semble que Fauste eût aussi auprès de lui un frere nommé Mémorius, qui étoit Prêtre.

Faust. ad Rur. p. 556. 2.

Mais rien n'a plus contribué à rendre fameux le nom de notre Prélat, que l'affaire du Prêtre Lucide, arrivée comme l'on croit vers l'an 475. Ce fut à cette occasion que Fauste composa son ouvrage sur la grace et le libre arbitre, qui eut le sort que nous dirons dans la suite. Il fut apparemment suivi de l'écrit contre les Ariens et les Macedoniens, dont parle Gennade.

Conc. t. 4. p. 1041.

p. 1041.

Genn. ibid.

Le Cardinal Noris croit que ce fut ce dernier ouvrage, qui fit condamner Fauste à l'exil par Euric Roi des Visigots. Ce Prince Arien se rendit effectivement maître vers 481, de ce qui restoit à l'Empire dans la Provence.

Nor. hist. Pel. l. 2. c. 16. p. 297.

Till. ibid. p. 429.

Fauste parle de cet exil en plusieurs de ses lettres, comme d'un effet de la miséricorde de Dieu, qui vouloit le purifier de la rouille qu'il avoit contractée par la longue sécurité, et par la paix dont il avoit jouï jusqu'alors. On ne sçait point en quel endroit Fauste fut exilé. Seulement il paroît que c'étoit en un lieu fort éloigné d'Arles, et que Fauste y choisit un monastere pour sa retraite. Il trouva dans le païs, non des étrangers, mais de nouveaux compatriotes, qui se lierent avec lui par un commerce de charité. Il y fut même assisté par de fideles serviteurs de Dieu, gents de qualité, qui bien que fort éloignés de lui, crurent profiter beaucoup en le soulageant dans ses besoins, et s'enrichir en lui faisant part de leurs richesses.

Faust. ad Fel. p. 552. 2 | ad Rur. p. 555. 2.

p. 552. 2.

\* p. 555. 2.

Ibid | p. 552. 2.

De sorte que sans avoir de bien, il se trouva dans l'abondance, et qu'il crut non pas être hors de sa patrie, mais en avoir trouvé une nouvelle.

p. 555. 2.

Rurice, depuis Evêque de Limoges, et Felix dont nous parlerons ailleurs, furent de ceux qui assisterent Fauste en cette occasion. Ils sçurent l'un et l'autre profiter de son loisir, pour lui demander avis sur ce qu'ils devoient faire, afin de se donner entierement à Dieu. Nous avons encore les lettres que Fauste leur écrivit à ce sujet, l'une

Ibid | p. 552. 2.

Genn. ibid.

desquelles est marquée par Gennade. Ce commerce de lettres entre Fauste et Rurice, qui n'étoit alors que laïc, continua encore depuis qu'il fut élevé à l'Episcopat, ce qui ne tarda pas d'arriver.

Faust. ad. Rur. p.  
556. 2. 557. 1.  
• Till. ibid. p. 433.

Faust. ibid.  
Till. ibid.

Sid. l. 9. ep. 9. p.  
179.

Till. ibid.

Fauste reçut sa liberté vers le même temps, et comme l'on croit en 484, lorsque Dieu eut ôté la vie à Eurice, et brisé le sceptre de fer avec lequel ce Prince dominoit sur ses sujets. Depuis que Fauste fut rendu à son Eglise, on ne trouve plus aucunes de ses actions, sinon deux lettres qu'il écrivit à Rurice alors Evêque de Limoges. On suppose néanmoins qu'il a encore vécu jusqu'en 493, et même au-delà. Ainsi il aura accompli la prophétie de S. Sidoine, qui lui avoit promis qu'il passeroit l'âge de cent ans. Cela peut être arrivé; et il paroît au moins comme certain qu'il vivoit encore lorsque Gennade parloit de lui; parce qu'il ne dit point, comme il fait sur les autres écrivains dont il donne le catalogue, sous quel Empereur il est mort. Mais aussi de prétendre qu'il a vécu jusqu'en 493, sur ce que Gennade n'écrivoit son catalogue que vers ce temps-là, c'est assurément s'appuyer sur une preuve fort équivoque, pour ne pas dire fausse. On peut se souvenir de ce que nous avons observé à ce sujet sur Salvien. On conviendra même qu'à le bien prendre, on ne peut guères prolonger les jours à Fauste au-delà de 490, ce qui est encore beaucoup.

Sid. car. 16.

Lerin. p. 52. 53.

Lerin. p. 53.

Till. ibid. p. 433.

A la doctrine près, Fauste étoit digne d'estime; et il avoit acquis une grande réputation par sa vertu. S. Sidoine son contemporain, loue beaucoup sa piété, son abstinence, sa charité envers les pauvres, son amour pour ses freres, et ne fait pas difficulté de le comparer à S. Honorat et à S. Maxime ses prédécesseurs dans la dignité d'Abbé de Lérins. C'est sans doute sur cette idée, et en faisant abstraction de sa doctrine, que la Provence, et particulièrement l'Eglise de Riès, a accoutumé d'antiquité de faire sa fête et son office le 16<sup>e</sup> jour de Janvier. Cependant l'on assure que le Maître du sacré Palais ordonna dans le XVI<sup>e</sup> siècle, d'ôter par-tout le nom de Saint à Fauste, comme à un homme qui en étoit tout-à-fait indigne. Barrali trouve cette sentence sévère, mais juste; et l'on remarque que lui-même, en parlant de Fauste, et ramassant les pieces pour son histoire, ne le traite jamais de Saint.



## § II.

## SES ECRITS.

Les écrits de Fauste ont été encore plus fameux que sa personne. Ils ont fait pour la plupart parler beaucoup durant sa vie, et encore davantage après sa mort. Nous en allons donner le catalogue suivant l'ordre chronologique, autant que nous en avons de connoissance, en renfermant néanmoins ses sermons ou homélies sous un seul article, que nous placerons après les autres; tant à cause qu'il est difficile de découvrir le temps où il les a faits, que parce que plusieurs peuvent être les dernières de ses productions.

1<sup>o</sup>. ' La lettre au Diacre Gratus ou Græcus, à laquelle Gennade donne le nom de petit livre ou traité, paroît être le premier ouvrage de Fauste, au moins de ceux que nous connoissons. ' Il étoit encore jeune lorsqu'il l'écrivit: <sup>a</sup> ce que l'on croit devoir mettre avant l'an 449, quatorze ou quinze ans après qu'il eut été fait Abbé de Lérins. ' Il y répond à un écrit de Gratus, et y réfute l'erreur de Nestorius, dans laquelle ce Diacre étoit tombé, selon Gennade. ' Mais on croit que c'est une faute à cet Auteur, et que Gratus étoit plutôt Eutychien que Nestorien, quoique l'hérésie d'Eutychès n'eût pas encore éclaté; et la réponse de Fauste confirme ce jugement. Nous avons déjà donné une idée de cette lettre à l'article de Gratus; et nous n'y ajouterons rien, sinon que c'est dans cet écrit que Fauste commença à se déclarer contre la doctrine de S. Augustin. A la vérité il blâme Gratus de le condamner sur les points qui regardoient les erreurs qu'il avoit embrassées. Mais il ajoute que de très-habiles gents, il entend les Sémi-pélagiens, y trouvoient certaines choses suspectes sur d'autres matières.

2<sup>o</sup>. ' La lettre 16<sup>e</sup> ainsi intitulée dans la Bibliothèque des Peres, semble avoir suivi de près la précédente. <sup>a</sup> Il paroît au moins que Fauste n'étoit pas encore Evêque, lorsqu'il l'écrivit. Il ne nomme point la personne à qui il l'adresse; mais il fait voir que c'est à un Evêque qui avoit de l'érudition, et peut-être plus de lumière que Fauste,

Genn. vir. ill. c. 85.  
p. 39 | Bib. PP. t. 8.  
p. 553. 1-554. 2 |  
P. t. 3. p. 45. 48.

Bib. PP. ibid. p.  
553. 2.  
• Till. H. E. t. 16.  
p. 412.

Bib. PP. ib | Genn.  
ibid.

Till. ibid.

Faust. ad Gr. p.  
553. 2.

Bib. PP. ibid. p.  
548. 1. 550. 1 | p. t.  
3. p. 359-264.  
• p. 548. 1.

- quoiqu'il le consultât. Les éclaircissements qu'il demandoit à Fauste, roulent sur trois points principaux: 1°. Comment il faut répondre aux Ariens, lorsqu'ils disent que le Fils étant né du Pere, il faut qu'il soit postérieur pour le temps. 2°. ' En quel sens il faut prendre cet endroit d'un certain écrit, qui porte que dans J. C. la substance Divine n'a rien souffert par un sentiment de douleur, mais par l'union qui l'y faisoit compatir? ' C'est ce que Fauste même avoit avancé dans sa lettre à Gratus. 3°. ' L'Evêque lui demandoit quelles sont entre les créatures les corporelles et les incorporelles? Voilà ce qui fournit la matière à cette lettre ou traité de Fauste, ' qui n'y mit point son nom, non plus que celui de la personne à qui il l'adressoit. ' Cela n'empêcha pas que la piece ne se répandît dans le public, et qu'elle ne se fit lire avec empressement par la curiosité qu'on a pour tout ce qui est nouveau.
2. ' Il y avoit déjà quelque temps qu'elle étoit entre les mains du public, lorsque Mamert Claudien en eut connoissance. ' Il en trouva la doctrine si erronée, qu'il se crut obligé d'entreprendre de la réfuter. C'est ce qu'il exécuta avec beaucoup de succès, comme nous l'avons dit plus amplement en parlant de lui et de ses écrits. Il passe légèrement sur les réponses de Fauste à la première et seconde question; ' se contentant de marquer que l'une est catholique, mais foible; que l'auteur s'égare presque sans entrer dans la difficulté, et ' qu'en traitant la seconde, il tend à faire la divinité passible. Mais pour la troisième, il crut qu'elle méritoit d'être réfutée plus amplement; ' et il y employa trois livres entiers, qu'il intitula *De la nature de l'âme*; prouvant contre l'opinion de Fauste par des raisonnements invincibles, qu'elle est incorporelle.
- Faust. ad Gr. p. 553. 2. ep. 16. p. 549. 1.
- Cl. M. an. 1. 1. c. 2. p. 1046. 1.
- c. 1. p. 1045. 2.
- Ibid.
- c. 2. p. 1046. 1.
- p. 1045. 2.
- p. 1046. 1.
- Bib. PP. t. 6. p. 1045. 1074.
- Genn. ibid. p. 38.
- Faust. ep. 16. p. 549. 1.
- p. 530. 1. 2.
- 2.
- ' Fauste néanmoins prétendoit établir son sentiment par des autorités de l'Écriture et des Peres, ' et nommément de S. Jérôme et de Cassien. Un des passages qu'il apporte pour l'appuyer, est tiré de la 2<sup>e</sup> épître de S. Paul aux Corinthiens, où l'Apôtre dit qu'il y a des corps célestes et des corps terrestres; ce qui assurément a un sens bien différent de celui que Fauste y donne. ' Aux autorités il joint le raisonnement, mais en confondant l'immense avec l'incorporel. ' Il prétend donc que Dieu seul étant immense, et n'étant renfermé ni borné par aucune créature, ni par aucune

cune qualité, il est le seul qui soit sans corps. ' sur ce principe il s'étend à montrer que les ames et les Anges étant renfermés dans un certain lieu, sont par conséquent des corps, quoique beaucoup plus subtils que les autres. ' C'est pourquoi il veut bien que l'on dise que ce sont des créatures spirituelles, mais seulement comme il dit que l'air est spirituel. ' Ainsi raisonnoit Cassien avant Fauste. <sup>a</sup> Après avoir établi ces principes, Fauste tend à conclure que le sentiment contraire est une erreur dangereuse; puisqu'elle donne à la créature une prérogative qui n'appartient qu'au Créateur. Il prétend même que c'est ce qui a été la cause de la chute du premier Ange.

p. 549. 2. 530. 1.

p. 549. 1.

Cass. coll. 7. c. 13.

p. 439.

<sup>a</sup> Faust. ibid. p. 550.

2.

' Gennade marque ce traité entre les ouvrages de Fauste, avec les éloges qu'il a de coûtume de donner à tout ce qui est sorti de la plume de ce cher ami. Mais à parler selon la vérité, cet écrit, au moins pour la 3<sup>e</sup> partie, n'a point d'autre mérite que de nous faire voir que Dieu par un juste jugement, ' permit que celui qui refusoit de reconnoître la véritable misere de la nature humaine, n'en connût pas la véritable dignité. ' On met ordinairement cette partie de la letre de Fauste sur les créatures, à la tête de la réfutation qu'en a faite Mamert Claudien. Elle se trouve de la sorte dans les Bibliothèques des Peres et dans les Orthodoxographes. Dans ce dernier recueil elle est tellement placée, qu'elle termine les écrits de Fauste qu'on y a insérés, et qu'elle précède immédiatement ceux de Mamert Claudien, qu'on y a fait aussi entrer.

Genn. ibid.

Till. ibid. p. 419.

Bib. PP. t. 6. p.

1043. 2. 1044. 1.

2. | Orthod. t. 1. p.

846. 847.

3°. ' La letre ou le traité à Paulin, fut écrite, lorsque Fauste étoit déjà Evêque, et ce semble vers 470. C'est une réponse à 8 ou 9 questions que Paulin lui avoit proposées, ainsi que nous l'avons dit plus amplement en un autre endroit. Il suffit d'observer ici qu'il s'y trouve diverses erreurs, ' pour lesquelles cet écrit a été rejeté et condamné avec quelques autres du même auteur par l'Eglise Romaine, comme l'ont marqué les éditeurs de la Bibliothèque des Peres.

Bib. PP. t. 8. p.

550. 2-552. 1. | P.

t. 3. p. 39. 42.

p. 530. 2.

' Fauste en effet répondant à la question touchant les conversions qui ne se font qu'à la mort, semble aller jusqu'à vouloir qu'elles soient toujours inutiles. ' Il n'en excepte point les effets rares et extraordinaires de la miséricorde de Dieu, qui font que l'Eglise accorde presque

ibid.

Till. ibid. p. 417.

- Avit. ep. 4. p. 29-34. toujours la pénitence et l'absolution à ceux qui n'ont plus que ce moment pour la demander. Ainsi Fauste sembloit condamner la pratique générale. ' Gondebaud Roi de Bourgogne, qui se mêloit de science, fut surpris de ce sentiment, et en témoigna sa surprise à S. Avite de Vienne. Ce sçavant Evêque lui répondit qu'elle étoit juste; puisque c'étoit une dureté contraire à la vérité, de dire que ces pénitences fussent toujours inutiles. Il lui ajoûte que la seule volonté de se corriger, pourvû qu'elle fût sincère, ne pouvoit manquer de plaire à Dieu, mais qu'il lui en falloit laisser le jugement. Il dit même que ceux qui croient le contraire, sont plutôt enflés par l'orgueil qu'ils aiment, qu'affermis par la paix et la pureté de leur conscience.
- Faust. ad Paul. p. 550. 2. 551. 1. ' Fauste répondant à une autre question de Paulin, relevoit extrêmement la nécessité des bonnes œuvres, et montrait que sans elles la foi est inutile: ce qui est vrai; mais il n'en exceptoit pas le cas où les bonnes œuvres sont impossibles. ' Ce sentiment frappa encore Gondebaud qui demanda aussi à S. Avite ce qu'il en pensoit. Le Saint lui fit réponse que ce sentiment étoit faux, si on l'entendoit généralement, et s'arrêta à montrer que les meilleures œuvres ne sont rien sans la foi, et ne peuvent être bonnes que par la foi.
- vit ibid.
- Faust. ibid. p. 551. 1. 2. ' Dans ce même écrit Fauste a eu soin d'établir de nouveau son opinion chérie sur la nature de l'ame, qu'il soutient être corporelle. Mais il ne le fait qu'en passant; et en répétant son grand raisonnement, par lequel il confond l'immense et l'incorporel. ' On remarque qu'il y avance encore une autre opinion qui n'est digne que d'un Sémipélagien, ' en disant que le peché d'Adam n'est puni que dans le corps des autres hommes par la mort; mais non point dans l'ame.
- Till. p. 418.
- Faust. ibid. 2. 4<sup>o</sup> ' La lettre de Fauste à Lucide, dont nous avons déjà rapporté quelques particularités, fut écrite vers l'an 474. ' Fauste s'y propose d'abord de suivre la voie roiale, c'est-à-dire commune, sans s'écarter ni à droit ni à gauche.
- Bib. PP. t. 8. p. 524. 1. 2. ' On observe néanmoins qu'il est aisé de trouver l'erreur des Sémipélagiens, en divers endroits de cette lettre. Il est vrai aussi qu'on avoue qu'à l'exception d'un seul, il n'y en a point auxquels on ne puisse donner un sens Catholique.
- Till. ibid. p. 423.

' Fauste ne laisse pas d'y étaler de grandes vérités, peut-être à dessein que l'on fasse moins d'attention à ce qu'il y avance de défectueux. Il y prononce anathème contre celui qui suivant les impiétés de Pélage, ose dire que l'homme naît sans péché. Il regarde comme une présomption damnable, de prétendre que l'on puisse être sauvé par son seul travail, et délivré sans la grace de Dieu. ' Il s'y flatte d'écarter toute idée d'arrogance et toute présomption, que l'on pourroit tirer de son travail. C'est pourquoi il le fait précéder par la grace, et soutient que nous devons regarder tout ce que nous recevons de la main de Dieu, non comme un prix, ou une récompense, mais comme un pardon; sachant que le fruit de nôtre travail même est l'effet de nôtre devoir, et non pas de nôtre mérite.

' Cette lettre, qui n'est proprement que le plan de l'ouvrage, que Fauste fit peu après sur la grace, est souscrite, outre Fauste, de dix autres Evêques et du Prêtre Lucide. Mais il ne faut pas s'imaginer, que ces souscriptions se soient faites dans le Concile d'Arles, où ces onze Evêques assisterent avec 19 autres en 475. ' C'est de quoi le P. Sirmond même convient. Nous en avons déjà dit assez ailleurs sur ce sujet; et il seroit inutile de le répéter ici. ' Cet écrit de Fauste se trouve ordinairement à la tête de ses ouvrages, avec la retractation de Lucide, que l'on croit être l'ouvrage de Fauste, qui l'aura dictée à ce Prêtre. ' L'un et l'autre a été inseré dans les collections des Conciles, comme faisant la principale partie des actes qui nous restent des Conciles d'Arles et de Lyon, tenus vers l'an 475. ' Dans les Orthodoxographes où l'on trouve aussi ces mêmes pieces, elles sont à la fin des livres de Fauste sur la grace et le libre arbitre.

5° Ce fut immédiatement apres ces Conciles, comme Fauste le dit lui-même, qu'il travailla à son ouvrage sur la grace, ' y aiant été porté par Léonce Evêque d'Arles. ' Cet ouvrage est divisé en deux livres, et porté pour titre: De la grace de Dieu, et du libre arbitre de l'homme. ' Genade en parle fort avantageusement; ' quoique ce soit celui de tous les écrits de Fauste, qui a le plus contribué à rendre le nom de son auteur et célèbre et odieux. Nous avons vû plus haut, que Fauste s'étoit déjà déclaré contre la doctrine de S. Augustin. ' Le Cardinal Noris obser-

Faust. ibid. 1.

2.

Ibid.

Conc. t. 4. p. 1044.

Conc. sup. p. 39. ;  
Maug. t. 2. p. 558.Bib. PP. t. 8. p.  
324. 325. 2.Conc. t. 4. p. 1042-  
1045. | supp. p. 37.  
39.Orthod. t. 2. p.  
844. 845.Faust. ad Leon. p.  
324. 1.p. 523. 2.  
a de gr. p. 523. 2.

Genn. ibid.

Till. ibid. p. 422.

Nor. hist. pel. 1. 2.  
c. 15. p. 277.

Faust. ad Leon. p.  
523. 2.

p. 524. 1.

Voss. hist. Pel. 1. 1.  
c. 49. p. 114 | Mang.  
p. 278. 293. | Cave,  
p. 293. 1.

Faust. ad Leon. p.  
524. 1.

1. Tim. 6. 16.

Prov. 25. 27.

Faust. ibid. | de Gr.  
1. 1. c. 1. p. 525. 2.

de gr. 1. 1. c. 1. 2.  
p. 525. 2-527. 2.

Mang. p. 578. | Till.  
ibid. p. 425.

Till. ibid.

ve qu'il entreprit ce nouvel ouvrage, pour réfuter expressément ce Saint Docteur. Il ne faut pas néanmoins croire que ce fût-là l'intention du Concile d'Arles, ni de celui de Lyon, lorsque Léonce donna à Fauste le soin de recueillir ce qui s'étoit dit dans l'un sur la matiere de la prédestination, et que l'autre demanda que Fauste y ajoutât certaines choses, à cause de quelques erreurs qui avoient paru de nouveau. L'on convient que Fauste passa en cette rencontre les bornes de la commission qu'il avoit reçue, et qu'il mit dans son livre beaucoup de choses, que les Evêques de ces deux Conciles n'auroient pas avouées.

Le sujet ou le prétexte de cet ouvrage vint de l'affaire du Prêtre Lucide, qui étoit accusé d'errer sur la prédestination. C'est pourquoi l'Auteur avertit, qu'il s'est étendu d'avantage sur cette matiere obscure en elle-même, afin de la mettre plus à portée de ceux qui ont moins d'intelligence. Mais il oublia que Dieu habite une lumiere inaccessible, et que celui qui entreprend de sonder la Majesté, est accablé de sa gloire. Il promet cependant d'y suivre la doctrine de l'Evangile et les regles apostoliques, d'y employer les expressions des Prophetes et des Apôtres, et de les prendre dans le même sens qu'eux-mêmes les ont prises. De sorte que selon lui ceux qui auroient la présomption de contredire ce qu'il écrivoit, passeroient pour tenter, non de détruire ses propres inventions; mais de renverser les loix divines, et les fondemens de la foi. Telle est la confiance avec laquelle Fauste entreprit d'écrire sur la grace.

D'abord il emploie les deux premiers chapitres de son ouvrage à réfuter les erreurs les plus grossieres, ou pour nous servir de ses propres termes, les blasphemes de Pélage, qu'il dit avoir été anathématisés depuis longtemps par l'Eglise catholique. Mais il n'en use ainsi, au sentiment des plus habiles, que pour mieux faire recevoir dans la suite de l'ouvrage le venin mitigé de cette doctrine, et le faire couler plus insensiblement dans les ames. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à lire les chapitres 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> du premier livre de son ouvrage.

L'Histoire ne nous apprend point de quelle maniere cet écrit de Fauste fut d'abord reçu dans les Gaules. Peut-être n'en apperçut-on pas si-tôt les erreurs, parce qu'elles

y sont déguisées d'une manière artificieuse, et que le respect que l'on avoit pour la vertu qui paroissoit dans la conduite de l'auteur, couvroit même ce qui pouvoit y être dit plus clairement. L'éloge que Gennade en fait, montre que ceux qui étoient dans les mêmes sentiments, en avoient une haute estime. Pour les autres, peut-être que les changements qui arriverent en Provence, lorsque la Ville d'Arles passa sous la puissance des Visigots vers l'an 481, et l'exil de Fauste qui suivit de près, arrêterent les efforts qu'ils firent pour s'y opposer, ou qu'ils ont empêché que le bruit n'en soit venu jusqu'à nous.

Nous savons néanmoins que S. Avite Evêque de Vienne et contemporain de Fauste, en censurant quelques autres erreurs de ce Prélat, avoit témoigné en même temps une extrême aversion pour sa doctrine touchant la foi et les œuvres. Il écrivit même expressément, selon le témoignage d'Adon, contre ses livres sur la grace, et réfuta son erreur par une exposition claire de la vérité Catholique. De même S. Césaire qui fut Evêque d'Arles en 502, composa un ouvrage sur la grace et le libre arbitre, dans lequel il prouvoit par l'Écriture et les Peres, que l'homme ne peut faire de lui-même aucun bien, s'il n'est prévenu par la grace de Dieu : ce qui est entièrement opposé à la doctrine de Fauste. Aussi fait-on suivre dans Gennade les deux articles de ces deux Evêques, pour faire observer sans doute, que si l'un a combattu la grace de J. C, l'autre l'a défendu avec de puissantes armes. L'auteur de l'article de S. Césaire qui est différent de Gennade, ajoute que son ouvrage sur la grace fut approuvé par le Pape Félix IV. Il est au moins certain, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, que Saint Césaire travailla le plus dans les Gaules à y ruiner la doctrine de Fauste, et des Sémipélagiens, sur-tout par les Canons du II Concile d'Orange tenu en 529.

La doctrine de Fauste n'eut pas un sort plus heureux à Rome que dans les Gaules. Personne ne doute que ce ne soit particulièrement à cause de son ouvrage contre la grace, que le Pape Gélase et les 70 Evêques du Concile de Rome, mirent ses écrits au rang des apocryphes en 494. Baronius soutient aussi que le Pape Felix non seulement approuva l'ouvrage de S. Césaire, qui contenoit une Doc-

Avit. ep. 24.

Ado, chr. an. 492.  
p. 798. 2.

Genn. vir. ill. c.  
86.

Till. ibid. p. 426.

Conc. t. 4. p. 1265.

Lerin. p. 65.

- trine tout opposée à celle de Fauste sur la grace ; mais encore qu'il le confirma par une lettre, et qu'il eut soin de le répandre par-tout. C'est ce qui peut s'appeler rejeter clairement la doctrine de Fauste sur ces matieres. ' Le Pape Hormisda s'explique encore plus ouvertement sur ce sujet dans sa réponse à l'Evêque Possesseur, ' qui l'avoit consulté sur les sentiments de Fauste. Ce Pontife l'exclut d'abord du nombre des Peres, qu'il faut prendre pour juges dans les difficultés qui s'élevent sur la doctrine. Ensuite il le condamne assez ouvertement, en disant que sur les matieres du libre arbitre et de la grace, l'Eglise Romaine et Catholique suit et s'attache à ce qu'on en trouve dans les divers écrits de S. Augustin, et particulièrement dans ceux à S. Prosper et à Hilaire, ' qui sont ceux que Fauste tâchoit le plus de décrier et de combattre.
- On ne fit pas un meilleur accueil au livre de Fauste, dans l'Eglise d'Orient et celle d'Afrique. ' On sçait les broüilleries et le scandale qu'il causa à Constantinople, et qu'il trouva de puissants adversaires, sur-tout en la personne de Pierre Diacre, de Jean Maxence, et en celle des Moines de Scythie. De même ' S. Fulgence Evêque de Rupsé en Afrique, célèbre par l'exil qu'il souffrit pour la foi, entreprit un ouvrage sur la grace et le libre arbitre, divisé en sept livres, pour répondre à celui de Fauste, prenant à tâche d'y détruire la subtilité profonde et artificieuse de ce Prélat, qui appuioit l'hérésie Pélagienne. C'est ainsi qu'en parle S. Isidore de Séville ; et son témoignage peut servir à montrer que l'Eglise d'Espagne ne goûtoit pas davantage le livre de Fauste, que les autres Eglises du monde Chrétien. ' Gesner par une erreur de chronologie, et faute d'avoir lû le traité de Fauste, dont il est ici question, a avancé que S. Fulgence aiant repris Fauste de ses erreurs, celui-ci reconnut la vérité, et composa son ouvrage sur la grace, que Gesner qualifie un excellent livre, pour retracter ses premiers sentiments.
- L'Auteur original de la vie de S. Fulgence détaille encore mieux que S. Isidore, ce que fit ce S. Confesseur en faveur de la cause qu'il défendoit. « Fauste dans son ouvrage, dit-il, attaquoit artificieusement la grace, et y fa-  
« vorisoit les Pélagiens d'une maniere couverte, affectant  
« néanmoins d'y paroître Catholique. S. Fulgence entreprit
- Conc. . . 1530.
- p. 1332. Lerin. p. 75.
- Maug. p. 381 | Till. ibid. p. 427.
- Conc. p. 1530. | Aug. t. 10. app. p. 146-149.
- Isid. Scri. eccl. c. 14. p. 53.
- Gesn. bib. uni. 4. 1. p. 239. 2.
- Boll. 1. Jan. p. 43.



« sur cela de le réfuter par sept livres qu'il lui opposa, pour  
 « empêcher que le venin secret qu'il contenoit, ne se ré-  
 « pandît. Il s'appliqua davantage à en faire voir les mauvais  
 « sentiments, qu'à les combattre ; parce que c'étoit assez ré-  
 « futer les erreurs de Fauste, que de les faire connoître sous  
 « les termes équivoques dont il les couvroit. Le Concile des  
 « Saints Confesseurs d'Afrique parlant de cet ouvrage de S.  
 « Fulgence, dit que l'examen qu'il y faisoit des livres de  
 « Fauste, en avoit découvert les mauvaises opinions, con-  
 « traire à la vérité, et entierement opposées à la foi Ca-  
 « tholique, et que l'autorité divine les avoit détruites et  
 « confonduës. » ' C'est ce qu'on lit en propres termes dans la  
 lettre Synodale de ces Saints Confesseurs, écrite du lieu de leur  
 exil l'an 523.

Aug. t. 10.  
 3pp. p. 156.

' Facundus Evêque d'Hermiane reconnoît aussi que Fauste  
 avoit tâché de tromper les simples, et de les entraîner dans son  
 erreur, en abusant même des paroles de S. Augustin qu'il  
 n'entendoit pas. ' Adon de Vienne, qui semble avoir cru  
 que Fauste avoit entrepris de combattre sincèrement l'hérésie  
 de Pélagé, avoue néanmoins qu'il est tombé lui-même dans  
 l'erreur, en voulant que la force, la lumière, et la santé du  
 libre arbitre vinsent de la nature et non de J. C. en quoi,  
 dit-il, Fauste est contraire à ce que S. Augustin et tous  
 les autres Catholiques enseignent dans l'Eglise de Dieu.  
 De sorte que Gennade et tous ceux qui prétendent que  
 ses sentiments en ce point sont Orthodoxes, se trompent assû-  
 rément.

Fac. in. Moc. p.  
 562.

Lerin. p. 64 | Ado,  
 Chr. an 492.

Tel est le jugement que les anciens ont porté des livres  
 de Fauste sur la grace, et celui qu'en portent la plupart  
 des modernes n'est point différent. Les Cardinaux Bel-  
 larmin, Baronius, Noris, les PP. Vasquèz, Suarez, Petau,  
 Théophile Raynaud, et une infinité d'autres, ne font  
 point difficulté de regarder sa doctrine sur la grace, com-  
 me Sémipélagienne. ' C'est en vain, dit le Cardinal Baro-  
 nius en particulier, que l'on voudroit excuser un homme  
 qui a été combattu par tout le monde Catholique ; ' qui  
 a usé d'artifice pour détruire toute la croiance de la justi-  
 fication de l'homme ; et qui faisant semblant de combat-  
 tre contre Pélagé, combattoit adroitement pour Pé-  
 lage même. Ce grand Cardinal fait voir par-là qu'il  
 étoit bien éloigné de trouver ' dans cet ouvrage de Fauste

Bar. an. 490. n.  
 33. 34.

n. 36. 42.

Du Pin, bib, t 4. p.  
 897.

la modération et la précaution, que M. Du Pin prétend y avoir découvertes.

Orthod. t. 1. p. 808.  
843.

Bib. PP. t. 8. p.  
525-545 | P. t. 4. 1.  
par. p. 693-740.

Cave, p. 293. 1.

Till. ibid. p. 424.

Conc. supp. p. 39.  
1-40. 1.

p. 38.

p. 39. 2.

Genn. vir. ill. c.  
85. p. 38.

Il ne paroît point d'édition de ces deux livres de Fauste sur la grace et le libre arbitre, avant l'an 1555. Ils furent alors imprimés à Basle parmi les Orthodoxographes, puis réimprimés dans l'édition du même recueil, qui parut au même endroit en 1569. De là ils sont passés dans les diverses Bibliothèques des Peres. Mais dans l'édition de Lyon on en a détaché la préface ou épître dédicatoire, adressée à Léonce d'Arles, de laquelle on a fait un écrit particulier, en lui donnant pour titre, *Profession de foi, etc.*

Cave la compte aussi pour un ouvrage séparé, et différent des autres de Fauste. C'est ce qui fait que M. de Tillemont, qui ne s'étoit pas servi de l'édition de Lyon, dit qu'il ne trouve rien ailleurs de cette Profession de foi, que dans Cave. M. de la Lande a inséré aussi cette piece dans son supplément aux anciens Conciles des Gaules, comme pour suppléer aux actes qui nous manquent du Concile de Lyon, tenu vers 475. Il y a ajouté les souscriptions de 30 Evêques, les mêmes auxquels Lucide adresse sa retractation, et que l'on croit avoir composé le Concile qui se tint à Arles avant celui de Lyon : souscriptions qui n'ont jamais été dans l'original. Car outre qu'il est fort difficile, que tous les mêmes Evêques qui ont assisté à un premier Concile, se trouvent aussi à une autre assemblée quelque temps après et en un lieu différent, il est incontestable que cette piece n'est autre chose que la préface, ou l'épître dédicatoire de l'ouvrage de Fauste sur la grace, et que l'ouvrage ne fut fini qu'après le Concile de Lyon, comme en fait foi cette préface même, qui ne fut écrite qu'après la perfection de l'ouvrage, ainsi qu'il est ordinaire.

6°. Comme l'on croit que ce furent les écrits de Fauste contre les Ariens, qui le firent bannir, et que cet exil arriva vers 481, nous devons placer quelques années auparavant, vers 479 ou 480, son ouvrage sur le S. Esprit, dans lequel sans doute il attaquoit ces hérétiques. Gennade le marque parmi les autres écrits de Fauste, qui le composa, dit-il, en expliquant le symbole, et qui y montrait que le S. Esprit est Dieu, coéternel au Pere et au Fils, et de la même substance. Presque tous les modernes, qui

ont cru qu'il ne se trouvoit plus aujourd'hui. Mais d'autres plus attentifs ont découvert que nous l'avons encore, et que c'est celui auquel on fait porter le nom de Pascase Diacre de l'Eglise Romaine. C'est ce que Dom Pierre Coutant, Religieux de nôtre Congrégation, a observé le premier, comme il paroît, et prouvé par des raisons invincibles; en quoi il a été suivi par M. de Tillemont et Cazimir Oudin.

Les raisons qu'apporte Dom Coutant, pour montrer que les deux livres sur le S. Esprit attribués à Pascase, sont l'ouvrage de Fauste, consistent 1°. en ce qu'un manuscrit du Vatican les lui attribuë. 2°. Gennade, qui vivoit du temps de Fauste, et qui avoit une connoissance particulière de ses écrits, assure qu'il a écrit sur cette matiere. On peut fortifier cette raison par ce qu'ajoute Gennade, que Fauste le fit en expliquant le Symbole. Or le titre de l'ouvrage attribué à Pascase, porte que c'est une explication du Symbole contre les erreurs de Macedonius. 3°. Il se trouve entre ces livres sur le S. Esprit, et les écrits qui sont indubitablement de Fauste, une ressemblance merveilleuse et pour la Doctrine et pour les expressions. Par exemple, l'objection qui se lit au 5° chapitre du premier livre contre l'éternité du Fils, y est résoluë par le même raisonnement et presque dans tous les mêmes termes, qu'elle l'est dans la 16° letre de nôtre auteur. De même au premier chapitre du second livre sur le S. Esprit, l'auteur soutient, comme Fauste dans sa 16° letre, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit sans corps, que ni l'ame ni les Anges n'ont point cet avantage. Cazimir Oudin apporte encore quelques autres raisons, pour appuier le sentiment que nous soutenons; mais celles que nous venons d'alleguer sont plus que suffisantes pour l'établir.

Il est vrai que S. Grégoire le Grand assure, que le Diacre Pascase avoit écrit des livres sur le S. Esprit, <sup>a</sup> et que d'ailleurs Gennade parlant de l'ouvrage de Fauste sur le même sujet, ne fait mention que d'un livre. Mais ces autorités ne font rien contre nôtre opinion. Car pour ce qui est de S. Grégoire, il ne dit pas la moindre chose qui prouve que les livres de Pascase soient ceux qui nous restent sous son nom. Il peut être vrai, et nous l'accordons à ce S. Pape, que ce Diacre a écrit sur le S. Esprit; mais il

Hil. de Syn. not. 1200.

Genn. ibid.

Bib. PP. t. 8. p. 887. 2.

Hil. ibid.

Oud. Scri.t. 1. p. 1306. 1307.

Gr. M. dia. l. 4. c. 40.  
<sup>a</sup> Genn. ibid.

est aisé que son ouvrage s'étant perdu, on lui ait substitué celui que nous montrons être de Fauste, et qui traite du même sujet. Il est d'autant plus croïable que celui qui nous reste n'est pas le même dont parle S. Grégoire, qu'il est moins aisé de se persuader qu'il l'eût qualifié, comme il fait, un ouvrage très-exact et universellement approuvé; puisqu'il s'y trouve une erreur grossiere sur la nature de l'ame, ainsi que nous l'avons remarqué. Trit. Scri. c. 490. ' Trithème qui l'avoit vû manuscrit, avant qu'il portât le nom de Pascase dans les imprimés, le donne positivement à Fauste. C'est ce dont on ne peut douter, en lisant les premiers mots qu'il en rapporte à l'article de cet auteur, et sur le titre de l'ouvrage.

Quand à Gennade, quoi qu'il ne fasse mention que d'un livre, cela ne doit point tirer à conséquence. On sçait que le terme de livre dans les anciens, a la même signification que celui d'ouvrage; et Gennade lui-même en marquant les deux livres de Fauste sur la grace, n'en parle que comme s'ils n'eussent point été divisés en deux livres. Outre cela, l'ouvrage sur le S. Esprit est à la vérité divisé aujourd'hui en deux livres: mais rien n'indique que cette division soit ou originale ou nécessaire. Elle paroît entièrement arbitraire; et il est assez naturel que depuis qu'on s'est émancipé de l'attribuer à Pascase, on se soit avisé aussi de le partager en deux, sur ce que S. Grégoire faisant l'éloge de l'écrit de ce Diacre sur le même sujet, en parle comme contenant plusieurs livres. Il n'étoit point encore ainsi divisé au temps de Gesner, avant le milieu du XVI siecle. En effet cet Ecrivain marquant ce même ouvrage, tel qu'il porte aujourd'hui le nom de Pascase, entre les écrits qui appartiennent à Fauste, il ne le compte que pour un seul livre. Au reste que ce soit le même que l'on donne à Pascase, cela est visible; puisque Gesner en rapporte les premiers mots qui commencent l'ouvrage: *Fides catholica in universum*.

Il n'y a donc aucune raison qui empêche de rendre cet ouvrage à Fauste, comme à son véritable auteur, quoique jusqu'ici il ait toujours paru sous le nom de Pascase. Il y en a une édition faite à Basle l'an 1539 en un volume in-8°, et une autre à Helmenstad en 1613. Depuis, l'écrit est passé dans la Bibliothéque des Peres, en conservant

Gr. ibid.

Trit. Scri. c. 490.

Genn. ibid.

Gesn. bib. uni. t. 1. p. 239. 2.

Cave, p. 318.

Bib. PP. t. 8. p. 507-819. 1.

le nom de Pascase. Avant cette découverte il auroit semblé, à s'en tenir à l'idée que Gesner nous donne d'un autre ouvrage de Fauste, imprimé à Basle chez Henri Petri dès l'an 1528, que ç'auroit été le traité de nôtre Prêlat sur le S. Esprit, dont cet ouvrage traite effectivement. Mais on va voir par la suite que cet écrit intitulé : *Fausti Episcopi de ratione fidei, in quo etiam aliquot loci invicem conferuntur*, est tout-à-fait différent du traité sur le S. Esprit.

7° Gennade fait mention d'un autre petit écrit que Fauste avoit composé, pour prouver contre les Ariens et les Macédoniens, que toute la Trinité n'a qu'une même nature. Quelques sçavants croient que cet écrit n'est autre chose, que la première partie de la 16<sup>e</sup> lettre de Fauste adressée à un Evêque, de laquelle nous avons parlé, et prétendent que Gennade par erreur en a fait deux traités différents. Ils fondent leur opinion sur ce que la dernière partie de cette lettre, se trouve aujourd'hui séparément à la tête de l'ouvrage de Mamert Claudien, qui l'a réfutée. Mais nous ne voyons point, répond judicieusement M. de Tillemont, que cette dernière partie fût ainsi séparée de la première du temps de Gennade; ni que Claudien l'ait mise de la sorte à la tête de la réfutation.

Il paroît au contraire que cela n'étoit pas; puisque Claudien parle de l'écrit entier, en marque les trois parties, et réfute même la seconde avec étendue. <sup>a</sup> On n'a donc point de raison suffisante pour attribuer cette faute à Gennade; étant aisé que Fauste ait écrit plusieurs fois contre les Ariens, qui occupoient de son temps une grande partie des Gaules.

Ainsi il vaudroit mieux dire avec Aubert le Mire, Cave et d'autres, que ce petit écrit de Fauste, dont parle Gennade, est perdu, et que nous n'en avons plus rien aujourd'hui. Peut-être aussi seroit-ce le discours sur la Trinité, dont on fait l'homélie 33<sup>e</sup> dans Eusebe d'Emese, et que l'on juge être de Fauste. Au moins est-il certain <sup>a</sup> que cette homélie est toute entière contre les Ariens et les Macédoniens, et particulièrement contre l'erreur qui faisoit du S. Esprit une pure créature. On pourroit encore croire avec beaucoup de fondement, que ce seroit un écrit de Fauste imprimé à Paris chez Nivelles en 1586, avec ce titre, *Réponses à quelques objections sur la foi*, et qui se trouve

Gesn. bib. uni. t. 1. p. 240. 1.

Genn. ibid.

Du Pin, bib. t. 4. p. 399 | Genn. ib. not. p. 38. bib. PP. t. 8. p. 548. 1.

Till. H. E. t. 16. p. 778. 2.

Cl. M. de an. 1. 1. c. 2. 3. p. 1045. 1. 1046. 1. 2. <sup>a</sup> Till. ibid.

Genn. ibid. no

Till. ibid. p. 429.

Hil. de Syn. net. p. 1200. <sup>a</sup> Emis. hom. 3. p. 294. 296.

Till. ibid.

Aug. ser. app. p. 384.

Antid. p. 239. 1.-240. 2.

Aug. ibid. p. 384.  
386.

imprimé dès 1528 sous cet autre titre, *De ratione fidei*, dans *l'Antidotum* contre toutes les hérésies. Car il regarde particulièrement ceux qui disoient que le Fils, selon sa divinité, étoit moindre que le Pere, et qui pensoient la même chose du S. Esprit. On en a pris un grand endroit pour faire le 234 Sermon, qui est le second sur la foi Catholique, parmi ceux de S. Augustin qui sont supposés. Au reste le commencement paroît manquer à cet écrit, tel que nous l'avons dans l'Antidotum. Il est néanmoins fâcheux de ce qu'on a omis de le réimprimer dans les recueils des autres écrits de Fauste, à qui l'on ne peut le refuser, tant le style et les raisonnements en sont semblables à ceux de cet Auteur.

Genn. vir. ill. c.  
85. p. 39.

8° Entre les lettres que Fauste écrivit durant le cours d'une très-longue vie, et qui sans doute ne sont pas venues toutes jusqu'à nous, Gennade marque en particulier celle qui est adressée à Félix Patrice, Préfet du Prétoire, fils du Consul Magnus, et alors Moine. C'est, dit cet Ecrivain, une puissante exhortation à la crainte de Dieu, propre pour les personnes qui veulent faire pénitence avec sincérité et plénitude de cœur. Nous avons encore cette pièce parmi les autres écrits de Fauste, dans la Bibliothèque des Peres. Elle est belle; mais les habiles connoisseurs n'y trouvent rien de fort extraordinaire. Elle fut écrite, comme nous l'avons remarqué plus haut, durant l'exil de Fauste, vers l'an 482 ou 483. Fauste y prescrit de fort belles règles pour la mortification des sens, de l'esprit et du cœur, Il y recommande la lecture au matin, mais une lecture modérée, afin qu'elle serve à soutenir la longueur des prières. Félix étoit alors auprès de (1) Léonce Evêque d'Arles, qui le formoit par ses instructions dans les exercices de la piété.

Bib. PP. t. 8. p.  
552. 2-553.1 | P. t.  
3. p. 43. 44.

Till. ibid. p. 430.

Faust. ad Fel. p.  
552. 2.

p. 553. 1.

p. 552. 2.

p. 554-557 | P. t. 3.  
p. 352-356.

p. 555.

9°. Outre cette lettre à Felix, et les autres dont nous avons parlé auparavant, nous en avons cinq autres de Fauste écrites à Rurice, les trois premières avant qu'il fût élevé à l'Episcopat, et les deux dernières depuis qu'il eut été fait Evêque de Limoges. Elles ne contiennent rien de bien remarquable, si nous en exceptons la seconde, où l'on trouve quelques particularités de l'exil de Fauste, qui l'écrivit alors, et quelques traits de la grande charité de Ru-

1 On lit, *S. Episcopi Leonii*; mais il faut lire *Leontii*, comme dans les premiers imprimés.

rice, qui l'assista dans son exil avec beaucoup de générosité. Presque tout le reste de la lettre n'est qu'une répétition de celle qui est adressée à Félix. La dernière des cinq à Rurice, paraît avoir été écrite avant la 4<sup>e</sup>, et aussitôt que Fauste eut été rendu à son Eglise, et Rurice établi pour gouverner celle de Limoges. Ainsi elle sert à fixer le commencement de l'Episcopat de ce dernier, que l'on doit placer vers l'an 484, temps auquel finit l'exil de Fauste. Ces cinq lettres de Fauste à Rurice avec celle à Lucide, et deux à trois autres de ses opuscules dont nous avons parlé, se trouvent dans Canisius.

p. 536:2. 537.1.

Canis. t. 5. p.  
| B.

10°. Nous avons vu que Fauste s'étoit rendu fort célèbre par ses prédications; et il n'y a pas de doute qu'il n'en ait fait un très-grand nombre, dont on peut assurer que la plupart ne sont pas venues jusqu'à nous. On croit cependant que le plus grand nombre des homélies, imprimées sous le faux nom d'Eusebe d'Emése, sont de notre Prélat, qui les aura prononcées partie à Lérins, lorsqu'il en fut Abbé durant l'espace de 25 ans, partie à Riès ou ailleurs, depuis qu'il fut revêtu de l'Episcopat.

1. p. 550.565.

Aug. Scr. app. p.  
283 | Du Pin, bib. t.  
4. p. 417. 418. |  
Till. ibid. p. 774.  
1-776. 2.

Cazimir Oudin prétend même sur plusieurs raisons, que tout le recueil, qui dans les premières éditions contient 56 homélies, et 74 dans les plus récentes, en comptant les fragments pour des homélies entières, est entièrement l'ouvrage de Fauste. Mais quelque puissantes que lui paroissent ses raisons, qu'il répète dans toute leur étendue, et sans y rien changer, en deux différents endroits du même volume, il est certain qu'elles ne prouvent point ce qu'il avance à l'égard de toutes ces homélies, sans nulle exception. Seulement elles prouvent, et le prouvent fort bien, que la plupart de ces homélies sont de Fauste. Mais de conclure, comme fait Oudin, de ce que plusieurs sont de Fauste, que tout le recueil est également de lui, assurément la conséquence n'est ni nécessaire, ni légitime. Il faudroit montrer, ce que ne fait pas Oudin, qu'il n'y en a aucune qui ne convienne à Fauste, à l'exclusion de tout autre auteur. C'est ce qu'il seroit fort difficile d'exécuter. On trouve au contraire dans quelques unes divers endroits, qui ne conviennent nullement à Fauste.

Oud. Seri. t. 1. p.  
412 - 419. 1309.  
1314.

Sans parler de la 15<sup>e</sup> qui porte le nom de S. Maxime, sans doute conformément aux manuscrits, la 11<sup>e</sup> qui est

Emis. hom. 15. p.  
264. 2.  
p. 258. 2.

p. 259. 1.  
a 2.

hom. 49. p. 321.

Emis. hom. 24. p.  
231. 2.  
a p. 232. 2.

Hil. de Syn. not.  
p. 1200.

Du Pin, bib. t. 4.  
p. 417.

Hil. ibid.

sur Sainte Blandine, a été prononcée assurément par un Evêque de Lyon, qui nomme cette Ville sa patrie, <sup>a</sup> Saint Pothin son pere, et l'Eglise de Lyon son Eglise : ce qui bien certainement ne peut convenir à Fauste de Riès. D'ailleurs le style de cette homélie est bien plus beau, sur-tout plus nerveux et mieux soutenu, que celui des pieces que l'on sçait être de Fauste. Il faut porter le même jugement de la 49<sup>e</sup> sur S. Epipode et S. Alexandre, et quant au style, qui est le même que celui de la 11<sup>e</sup>, et quant aux traits d'histoire qu'elle contient. Elle a été prononcée, comme le texte le fait voir, par un homme de Lyon, qui avoit reçu la même naissance, soit naturelle, soit spirituelle, que les Saints Martyrs dont il fait l'éloge. C'est encore ce que l'on ne peut pas dire de Fauste, qui n'est ni né, ni n'a été baptisé à Lyon, dont ces Saints étoient originaires, ou même natifs. De même on peut assurer que la 24<sup>e</sup> qui est sur les Litanies ou les Rogations, n'est point de Fauste. <sup>a</sup> Elle a été faite par l'Evêque d'une Ville qui étant tombée sous la puissance des ennemis, ne perdit rien de sa paix, ni de sa liberté. Assurément cela ne convient ni à la Ville de Riès, ni à Fauste qui fût exilé, sitôt qu'Euric se fut rendu maître de la Ville. De plus il ne paroît par nul monument, que les Rogations aient été établies à Riès sous l'Episcopat de Fauste. Il seroit aisé, en entrant dans le détail, ce qui n'est pas de nôtre dessein, de montrer la même chose sur quelques autres de ces mêmes homélies : mais ce que nous en venons de dire, suffit pour ruiner l'opinion d'Oudin. Puis donc qu'elle n'est pas soutenable, nous croions devoir nous borner à attribuer à Fauste seulement les homélies suivantes du même recueil.

On ne doute point que les deux premières, qui sont sur la nativité de N. S. les deux sur le symbole, qui sont la 9<sup>e</sup> et la 10<sup>e</sup>, plusieurs sur les fêtes de Pâque et de l'Ascension, c'est-à-dire peut-être celles que marque M. Du Pin, et qui sont la 6<sup>e</sup>, la 8<sup>e</sup> avec les suivantes, jusqu'à la 11<sup>e</sup> inclusivement sur Pâque, et la 2<sup>e</sup> sur l'Ascension, qui est le 176<sup>e</sup> sermon de ceux qui ont porté le nom de S. Augustin, auxquelles il faut joindre la 33<sup>e</sup> sur la Trinité; l'on ne doute point, dis-je, que toutes ces homé-

<sup>1</sup> On lit *Focinus*, mais il doit y avoir Pothinus.



lies ne soient l'ouvrage de Fauste. Cela paroît incontes-  
table en conférant la première sur le symbole, avec la pré-  
face des deux livres du S. Esprit, que nous avons prouvé  
être du même auteur; puis en confrontant cette même ho-  
mélie avec la seconde, et toutes les deux avec les autres que  
nous venons de marquer.

' M. Du Pin croit devoir donner encore à Fauste la 4<sup>e</sup>  
du même recueil, qui est la première sur l'Épiphanie; mais  
il n'en apporte point de raison.' On trouve quelques traits  
de cette homélie dans le 136<sup>e</sup> sermon de l'appendice de  
ceux de S. Augustin, qui étoit autrefois le 29<sup>e</sup> *de tempore*.

Du Pin, *ibid.*

Aug. ser. app. p.  
244 | Emis. hom. 4.  
p. 241. 2.

' Nos peres, qui ont donné cette dernière édition des œu-  
vres de ce S. Docteur, attribuent aussi à Fauste la 7<sup>e</sup> ho-  
mélie du recueil qui porte le nom d'Eusebe d'Emése, c'est-  
à-dire la 4<sup>e</sup> sur l'Épiphanie, ou sur les sept frères Maca-  
béés Martyrs. <sup>a</sup> Elle est faite par un solitaire et à des so-  
litaires: ce qui convient fort bien à Fauste.' La doctrine  
qu'elle contient sur la grâce, ne lui convient pas moins  
parfaitement, *Gratia divina... ubi infirmitatis nostræ inve-*  
*nerit votum, supponit auxilium.* Un endroit de cette homé-  
lie est répété dans la 38<sup>e</sup> et dans la 43<sup>e</sup>, qui sont com-  
me la 7<sup>e</sup> des exhortations d'un Supérieur à ses Moines.

Aug. *ibid.* p. 285.

Emis. hom. 7. p.  
247. 2.  
a p. 248. 1.  
Aug. *ibid.*

Till. H. E. t. 16. p.  
774. 1.

' Les mêmes éditeurs de S. Augustin confirment le juge-  
ment, que nous venons de porter sur la plupart des homé-  
lies, que nous avons marquées appartenir à Fauste, dont  
ils les croient dignes pour la même raison qui les porte  
à lui attribuer la 7<sup>e</sup>. Outre celles-là, dont la 9<sup>e</sup> sur Pâque  
se trouve dans l'appendice de S. Augustin, et faisoit autre-  
fois le 156<sup>e</sup> sermon *de tempore* dans le même Pere, ils don-  
nent encore à Fauste la 23<sup>e</sup> dans l'ordre du recueil qui  
porte le nom d'Eusebe, sur le bon larron. Ils y croient voir  
l'air de cet auteur, et plusieurs des expressions qu'il em-  
ploie dans le chapitre 7<sup>e</sup> du premier livre sur la grâce et  
le libre arbitre, et dans le chapitre 6<sup>e</sup> du second livre.  
Cette homélie faisoit autrefois le 120<sup>e</sup>, puis le 45<sup>e</sup> de l'ap-  
pendice des sermons *de tempore* de S. Augustin. Aujourd'hui  
elle fait le 154<sup>e</sup> de ceux de l'appendice.' Ils jugent aussi que  
l'homélie 32<sup>e</sup> du même recueil sur la fête des Apôtres S.  
Pierre et S. Paul, laquelle faisoit anciennement le 29<sup>e</sup> ser-  
mon des Saints dans S. Augustin, et qui fait aujourd'hui  
le 203<sup>e</sup> de l'appendice, aux premières lignes près qui y

Aug. ser. app. p.  
285.

p. 269.

p. 336.

p. 337.

manquent, est encore l'ouvrage de Fauste. Sa doctrine y est fort facile à reconnoître : ainsi le P. Louis Jacob, qui l'attribuë à S. Euchèr, comme nous avons vû, ne fait point honneur à ce S. Evêque de Lyon.

Till. *ibid.* p. 776. 1.

Pour ce qui est de la 34<sup>e</sup> homélie selon l'ordre du recüeil, laquelle est sur S. Maxime Evêque de Riès, il n'y a pas moïen de douter qu'elle ne soit de Fauste, qui lui succeda dans le gouvernement de cette Eglise. Non seulement elle porte le nom de cet auteur dans Barrali, où elle se trouve toute entiere; mais encore plusieurs traits historiques qu'elle contient, prouvent invinciblement qu'elle est de Fauste. D'ailleurs on y reconnoît tout son style. Elle a été prononcée à Riès même devant les Fideles de cette Eglise, peu de temps après la mort de S. Maxime, dont elle nous donne beaucoup plus de connoissance, que la vie même qu'en composa Dyname au siecle suivant. Mais on remarque qu'il y a quelque chose de broüillé, ou de transposé en l'endroit où il est dit page 118, ligne 2, *qui tabernaculum* etc. et que pour y trouver un sens suivi, il faudroit transporter ces paroles de la même page, *Tu erga teipsum fatigas*, et les suivantes jusqu'à celles-ci inclusivement, *Ex odore cœlestis unguenti* pag. 119, lig. 3, et les joindre à ces autres de la page 118, ligne 2, *Tanto magis ingeris desideriiis*. Après quoi l'on reprendroit le discours à : *qui tabernaculum* etc. Il faudroit encore ajoûter dans les recüeils qui portent le nom d'Eusebe d'Emese, après ces paroles, *inediam summam duceret*, le mot *voluptatem* qui y manque, et qui se trouve dans Barrali.

Lerin. t. 2. p. 113-119.

p. 116.

Till. H. E. t. 15. p. 885.

Till. t. 16. p. 774. 1.

Du Pin, *ibid.* p. 417.

Bib. PP. t. 8. p. 543. 2-547. 1] P. t. 2. p. 147. 1132.  
 a Lerin. p. 76-79.  
 b Hil. de Hon. p. 60. 2-71. 2.

M. de Tillemont croit que les dix homélie du recüeil, qui sont faites à des Moines, c'est-à-dire la 35<sup>e</sup> avec les suivantes jusqu'à la 44<sup>e</sup>, peuvent être aussi de Fauste. Les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> se trouvent néanmoins parmi les sermons de S. Cesaire d'Arles, à qui M. du Pin les attribué. Peut-être auroit-on quelque droit de lui donner encore la 3<sup>e</sup> de ces dix aux Moines, ou la 37<sup>e</sup> dans l'ordre du recüeil; quoiqu'elle se trouve parmi les autres œuvres de Fauste dans la Bibliothèque des Peres, <sup>a</sup> et qu'elle porte aussi son nom dans Barrali, <sup>b</sup> et à la fin de l'oraison funebre de S. Honorat, et de la letre de S. Euchèr sur l'éloge du desert, où elle est imprimée. Si elle est de Fauste, il faut avouer que c'est sans contradiction la plus belle de celles

qui

qui lui appartiennent, soit pour le style, soit pour les choses qu'elle contient. C'est ce qui, joint à quelques traits bien opposés à la doctrine des Semipélagiens, qu'on y lit, par exemple, « que nous devons bien prendre garde de rien présumer de nous-mêmes, parce que tout ce que nous pouvons, vient de Dieu, » feroit juger qu'elle seroit plutôt de S. Césaire, que de Fauste.

Bib. PP. ibid. p. 546. 2.

Il est certain qu'il y a une si grande confusion parmi ces homélies qui portent le nom d'Eusebe, que celles qui sont véritablement de S. Césaire, sont assez souvent attribuées à Fauste, et de même celles qui sont de Fauste à S. Césaire. Cela est arrivé positivement à l'égard de celle qui, dans la Bibliothèque des Peres, suit immédiatement, sous le titre d'*exhortation* du même Fauste, la 37<sup>e</sup> dont nous venons de parler. Elle faisoit autrefois le 35<sup>e</sup> sermon de S. Augustin sur les paroles de l'Apôtre, et fait aujourd'hui le 110<sup>e</sup> de l'appendice, et le 38<sup>e</sup> de ceux de S. Césaire, à qui tous ceux qui sont versés dans la lecture de ses écrits, disent les derniers éditeurs de S. Augustin, n'hésiteront point de la donner. Néanmoins elle se trouve présentement sous le nom de Fauste, depuis que Canisius l'a fait imprimer entre les écrits de cet Evêque sous le nom de S. Fauste. Qui empêche que la 37<sup>e</sup> n'ait eu le même sort ?

Aug. Ser. app. p. 200.

Bib. PP. ibid. p. 547.

Aug. ibid.

Canis. t. 5. 2. p. 420.

Pour finir ce qui regarde le recueil des homélies d'Eusebe, M. du Pin en attribue encore à Fauste celles qui sont sur S. Epipode et S. Alexandre, sur S. Genès et sur S. Romain, c'est-à-dire la 49<sup>e</sup> et les deux suivantes. Mais nous avons montré plus haut que la première des trois, qui est sur S. Epipode et S. Alexandre, ne peut être de cet auteur. De même, celle sur S. Genès ne lui peut non plus convenir, qu'en supposant qu'il l'aura prononcée sur le lieu de son martyre, c'est-à-dire à Arles, où le texte fait voir qu'elle a été prêchée. Il faut aussi supposer que Fauste l'aura plus travaillée que ses autres pièces ; car le style en est et plus clair et plus net, que ne l'est ordinairement celui de ce Prélat. C'est pourquoi il nous paroît qu'elle appartient moins à lui, qu'à S. Hilaire d'Arles, ou bien à S. Césaire.

Du Pin, ibid.

Emis. hom. 50. p. 324. 1.

Enfin le P. Labbe marque la dernière de toutes dans les premières éditions, qui est la 56<sup>e</sup> sur la veuve qui avoit

Lab. scri. t. 2. p. 316.

- offert deux petites pieces, comme une de celles qui sont le plus certainement de Fauste. ' Mais il ne donne aucune raison pour la lui attribuer. Il semble même qu'elle soit plutôt d'un simple Prêtre, qui parloit par l'ordre de son Evêque : ce qui ne convient pas à Fauste en aucun des états où il s'est trouvé. Il est incontestable qu'elle n'a pas été prononcée à Lérins, ' puisqu'elle s'adresse à des personnes qui avoient besoin qu'on les portât à faire l'aumône. ' Si néanmoins elle est de Fauste, il faut dire qu'il l'a faite ou à Lyon, ou dans quelque autre endroit hors de son diocèse, et que les termes à *summo Antistite*, ne marquent pas ici un simple Evêque, mais un Metropolitan en présence de qui il prêchoit, et dont il fait un grand éloge. Mais à dire le vrai cette interprétation n'est guères naturelle ; et il vaut mieux croire que c'est un simple Prêtre qui parle dans cette homélie devant un Evêque qui n'étoit pas le sien, quoique ce fût dans son diocèse. Car adressant la parole au peuple, ' il dit qu'il entreprend de leur parler par l'ordre de son Seigneur qui étoit leur pere : *præcipiente domino meo patre vestro*.
- Outre toutes ces homélies dont nous venons de parler ' M. du Pin prétend qu'on doit donner encore à Fauste toutes celles qu'on a publiées nouvellement sous le nom d'Eusebe, et dont quelques-unes portent le nom de S. Faustin. Il entend celles qui ont été ajoutées dans les éditions postérieures, aux 56 des premières éditions. Mais il en faut excepter au moins ' une sur le carême, qui commence par ces mots : *Rogo vos et admoneo, fratres carissimi*, et qui dans quelques manuscrits porte le nom de Faustin. Elle faisoit autrefois le 62<sup>e</sup> sermon *de tempore* de S. Augustin, et le 26 de ceux qui portoient le nom de S. Ambroise : mais elle est proprement le 46 de ceux de S. Césaire d'Arles, que l'on y reconnoît à chaque mot, pour ainsi dire. On peut juger par-là que le nom de Faustin, que l'on trouve à la tête d'une piece, n'est pas une raison aussi solide que l'a pensé M. du Pin, pour donner une telle piece à Fauste. ' Il semble que l'on doit faire l'application de ceci à la 5<sup>e</sup> homélie, qui porte le nom de S. Faustin Evêque parmi celles de S. Eucher : car elle paroît trop belle pour la croire de Fauste, sans en avoir d'autres preuves. ' Les trois premières des dix-huit qui ont
- Till. *ibid.* p. 776. 1.
- Emis. hom. 59. p. 332. 1. 2.
- Till. *ibid.*
- Emis. *ibid.* p. 331. 2.
- Du Pin. *lib.* t. 4. p. 417.
- Aug. Ser. app. p. 251.
- Bib. PP. E. t. 2. p. 772.
- p. 765-770.

été ajoutées aux 56, et qui portent dans la Bibliothèque des Pères de Paris le nom de S. Eucher, sont sur la dédicace de l'Eglise suivant leur titre. Elles peuvent être de Fauste; mais il ne s'y trouve pas le moindre indice, qu'elles soient des sermons prêchés à Lyon par Fauste à cette sorte de cérémonie, comme il paroît par S. Sidoine que Fauste y en a prêché.

Sid. l. 9. ep. 3. p. 563.

Dom Martene et Dom Durand nous ont donné en 1717 sous le nom de S. Faustin une homélie, qu'ils ont tirée d'un manuscrit de l'Abbaïe de S. Allire à Clermont. Il n'y a nul doute que ce ne soit la production d'un ancien Ecrivain; et tout porte à la croire de Fauste Evêque de Riès. Seulement le style est beaucoup plus clair, que ne l'est celui de plusieurs autres de ces pièces. Cette homélie roule sur la passion de J. C. que l'Auteur montre avoir été figurée dans Abel, Isaac, Jonas et le tombeau d'Elizée. Fauste la finit par un beau trait de morale, où il n'a pu s'empêcher de glisser quelque chose de sa doctrine sur la grace.

Mart. th. anecd. t. 5. p. 57-60.

Enée Evêque de Paris, dans son ouvrage contre les Grecs, rapporte un fragment considérable d'une autre homélie sous le nom de S. Faustin Evêque. Dom Luc d'Acheri en a imprimé la suite sur un manuscrit de l'Abbaïe de Corbie, et croit que ce qu'il en a publié, joint à ce qu'Enée en rapporte, fait l'homélie entière. Elle est faite pour justifier les jeûnes de surerogation, que l'on ajoutoit aux jeûnes ordinaires du Carême, et que l'on commençoit cinq jours auparavant. On reconnoît encore dans cette pièce le génie et tout le style de Fauste de Riès. Il paroît qu'il la prononça n'étant encore qu'Abbé, et qu'elle ne regarde que les Moines de Lérins, qui pouvoient ajouter dès-lors au Carême ordinaire cinq jours de jeûnes, plus que le commun des Fideles. Après avoir fait l'éloge de cette sainte pratique, il exhorte ceux qui ne la suivoient pas, à l'embrasser. Et pour rendre son exhortation plus touchante, il y applique celle que Noë faisoit aux hommes de son temps, pour les porter à éviter le déluge.

Spic. t. 7. p. 86. 87.

p. 118. 119.

p. 86. 87.

p. 87. 118.

Rosweidé et M. du Pin croient que Fauste est encore auteur de l'homélie sur S. Honorat d'Arles, qui est la 13<sup>e</sup> parmi celles qui portent le nom de S. Eucher, de

Till. H. E. t. 12. p. 677 | t. 16. p. 775. 1.

qui assurément elle ne peut être. Mais M. de Tillemont juge qu'elle n'est pas assez bien écrite pour être de Fauste, et qu'il a plus de sujet de la croire d'un autre Abbé moins ancien que lui.

Cod. reg. app. p.  
42-54.

' Dans le recueil des regles, fait au IX siecle par S. Benoît Abbé d'Aniane, il y a quatre sermons sous le nom de Fauste qualifié Abbé de Lérins. Mais il n'est pas bien certain qu'ils soient de lui, si néanmoins on en excepte le 4<sup>e</sup> qui n'est que la 42<sup>e</sup> homélie, ou le 8<sup>e</sup> sermon aux Moines parmi ceux du recueil sous le nom d'Eusebe d'Emese. Ainsi ce 4<sup>e</sup> peut bien être de Fauste; mais il y a de la difficulté pour lui donner les autres. Car le premier exhorte les auditeurs à imiter les vertus dont leur pere, qui étoit mort depuis peu, les avoit laissé héritiers, comme étant ses disciples et ses enfants : ce qui ne peut convenir plus naturellement qu'à S. Honorat, Fondateur et premier Abbé de Lérins, mort vers l'an 429, supposé toutefois que le sermon ait été prononcé à Lérins. Or Fauste n'en fut fait Abbé qu'environ sept ans après. D'ailleurs ce sermon est d'un style plus clair que ne sont ordinairement ceux de Fauste. Il semble donc qu'il appartiendrait plutôt à S. Maxime, qui succéda dans la dignité d'Abbé de Lérins à S. Honorat, lorsque celui-ci fut élevé sur le Siege épiscopal d'Arles.

p. 43.

Till. t. 16. p. 775.  
1.

Cod. reg. ibid. p.  
48. 50.  
p. 48.

Quant au second de ces quatre sermons, ce n'est que la 37<sup>e</sup> homélie entre celles qui portent le nom d'Eusebe d'Emese, au sujet de laquelle nous en avons déjà dit assez, pour juger si on la doit attribuer à Fauste. Le 3<sup>e</sup> de ces mêmes sermons n'est pas même d'un Abbé, mais d'un Evêque, comme il paroît, engagé dans le trouble et les affaires du monde. Il débute par dire que c'est une témérité à lui, de vouloir animer à la vertu des personnes déjà parfaites, étant lui-même imparfait, tiede et ignorant, et d'entreprendre d'instruire des maîtres de la piété, lorsqu'il n'avoit pas encore appris à en être le disciple. Un Evêque qui avoit été environ 25 ans Abbé de Lérins, ne pouvoit raisonnablement parler de la sorte; et sur-tout Fauste, qui n'étoit point accoutumé de se rabaisser si fort, ni de traiter les Moines de Lérins de gents fort parfaits. Au reste il n'est pas étonnant que S. Benoit d'Aniane, qui vivoit au IX siecle, se soit trompé en don-

Till.

nant à Fauste des pièces qui ne sont point de lui ; car sans doute dès ce temps-là, et peut-être dès la source, il s'étoit glissé beaucoup de confusion entre les sermons de cet Evêque, et ceux des autres Prélats de son siècle et du suivant.

' Les derniers éditeurs de S. Augustin jugent avec beaucoup de fondement, que Fauste peut être encore auteur du 114<sup>e</sup> sermon, qui a porté long-temps le nom de ce Pere, et qui est aujourd'hui le 153<sup>e</sup> de l'appendice. Il fut prononcé le propre jour de la Passion ; et il insiste sur la rédemption de tous les hommes d'une autre manière que n'auroit fait S. Augustin.' Le 196<sup>e</sup> de ceux qui ont porté autrefois le nom de ce S. Docteur, et qui dans l'appendice de la dernière édition de ses œuvres est le premier sur la nativité de S. Jean-Baptiste, paroît tout naturellement appartenir à Fauste. C'est ce que font juger plusieurs traits de sa doctrine, et beaucoup des ses expressions qui s'y rencontrent.

Aug. Ser. app. p. 268.

p. 322.

' Bollandus au premier de Janvier nous a donné une homélie sous le nom d'un Faustin Evêque, qui pourroit fort bien être Fauste de Riès. La pièce est ancienne et fort belle. Elle roule sur l'origine de la fête profane des Calendes de Janvier, et les folies indignes d'un homme raisonnable, dont elle étoit accompagnée. Après en avoir fait une description pathétique, l'Auteur rend grâces à Dieu de ce que la Ville où il prononçoit son discours en étoit exemte. Il exhorte ensuite les auditeurs à pratiquer ces jours-là le jeûne, qu'il dit avoir été établi par ceux qui les avoient précédés, pour l'opposer à ces abominations. Il les exhorte encore à ne pas borner à avoir de l'éloignement pour ces sortes de folies damnables, mais à prier encore pour la conversion de ceux qui y étoient sujets. Il leur témoigne que c'est se rendre participant de leurs excès, que de donner à ces gents-là quelque marque d'honnêteté, lorsqu'ils font actuellement leurs extravagances, et que bien loin de prendre plaisir à les voir, on doit gémir sur eux et déplorer leur aveuglement. Le style de l'homélie est net, clair et concis, même un peu plus que ne l'est ordinairement celui des autres homélies de Fauste de Riès.

Boll. 1. Jan. p. 2. 3.

' Enfin le P. Sirmond a eu entre les mains un sermon manuscrit sur la révélation du corps de S. Etienne, fait par

Till. ibid. p. 776.  
2. 777. 1.

un Fauste Evêque, qui peut être, dit-il, celui de Riès. En effet, ajoute M. de Tillemont, le commencement qu'il en rapporte en a tout-à-fait le style.

Voilà tout ce que nous trouvons de plus probable touchant les sermons ou homélies, que l'on peut légitimement attribuer à Fauste. Comme il a plus de part que tout autre au recueil de celles qui portent le nom d'Eusebe d'Emèse, nous ne croïons pas devoir finir cet article, sans dire quelque chose de ce que l'on pense de ce recueil en général, et en marquer les différentes éditions.

Aug. Ser. app. p.  
200.

Du Pin. Bib. t. 4.  
p. 416.

Oud. Scri. t. 1. p.  
421. 422.

'Nos Peres qui ont donné la dernière édition des œuvres de S. Augustin, conjecturent que le nom d'Eusebe qu'on lit à la tête de ce recueil, est moins le nom propre d'un homme, qu'un nom appellatif, qui selon la force du mot grec signifieroit un homme de piété.' On lui a peut-être donné le nom d'Eusebe, dit M. du Pin en suivant cette pensée, parce que les Moines de Lérins, qui en sont les auteurs, pour la plupart, avoient coûtume de se cacher sous un nom appellatif. Ainsi, sermons d'Eusebe ne voudroient dire autre chose, sinon sermons d'une personne de piété. C'est ainsi que Vincent de Lérins avoit pris dans son Mémoire le nom de Peregrinus, Etranger ou Pelerin; Salvien celui de Timothée; et peut-être est-ce pour la même raison que la vie de S. Hilaire d'Arles, composée par S. Honorat Evêque de Marseille, porte le nom de Révérend.

'Oudin, prenant le nom d'Eusebe dans la même signification, estime que c'est Fauste lui-même, à qui il attribué tous ces sermons, ou plutôt quelqu'un de ses disciples, qui aiant pris le soin de faire ce recueil, afin d'empêcher que les derniers écrits d'un homme si célèbre parmi les Pélagiens, ne se perdissent, leur aura fait porter le nom appellatif d'Eusebe, à dessein de cacher le nom du véritable auteur, qui depuis la censure de ses écrits sur la grace, faite dans le Concile de Rome, étoit devenu odieux aux Fideles. Cette pensée est assez ingénieuse; mais elle ne se peut soutenir, parce qu'elle suppose contre la vérité que tous ces sermons sont de Fauste, et que le recueil en a été dressé par un de ses disciples. Il y a bien plus d'apparence qu'il se sera fait insensiblement, en joignant ces sermons les uns aux autres, à mesure qu'on les découvroit, sans sçavoir qui en étoient les véritables auteurs.



Ensuite il sera aisément arrivé, que ce recueil paroissant sans nom d'auteur, quelque copiste se sera avisé de lui faire porter celui d'Eusebe, plutôt que tout autre, parce qu'il aura lû dans la vie de S. Hilaire d'Arles, qu'en son temps il y avoit dans les Gaules un nommé Eusebe qui s'étoit rendu célèbre par ses écrits : ou bien parce que quelques-unes de ces homélies étant de cet Eusebe, se seront trouvées seules en porter le nom, que l'on aura donné à tout le recueil, où il n'en paroisoit point d'autre. C'est de quoi l'on pourroit fournir plus d'un exemple. Il suffit qu'un copiste se soit émancipé de mettre ce titre à ces sermons dans un seul exemplaire, pour qu'il ait été imité par plusieurs autres dans la suite des temps, et qu'aujourd'hui presque tous les manuscrits retiennent le nom d'Eusebe.

De-là il sera encore aisément arrivé que d'autres copistes postérieurs, voyant le nom d'Eusebe à la tête de ces sermons, sans y trouver de quel Eusebe on l'entendoit, ils se seront avisés d'y joindre le nom de la Ville dont ils l'auront cru Evêque. Ainsi les uns s'imaginant que c'étoit le célèbre Eusebe de Césarée, lui en ont donné la qualité. Le plus grand nombre, croiant que c'étoit plutôt celui d'Emése, lui ont fait porter le nom de cette ville. Mais comme on s'est enfin aperçu que ces sermons n'étoient point d'aucun auteur grec, et qu'ils avoient été prononcés dans les Gaules, on en a qualifié l'auteur, Eusebe le Gaulois, comme il est nommé dans la Bibliothéque des Peres. C'est ce qui nous paroît être arrivé le plus naturellement à ce sujet, qui ne valoit peut-être pas la peine de nous y être tant arrêtés.

La première édition de ce recueil d'homélies sous le nom d'Eusebe d'Emése, parut à Paris chez Nicolas le Riche, l'an 1547, en un volume in-8°, par les soins de Jean de Gaigny. Claude Fremy Libraire de Paris, aiant recouvré par le moïen d'un Docteur de l'Ordre de S. Dominique les sermons sur les Dimanches et les principales Fêtes de l'année, que l'on a reconnu dans la suite être de Brunon Evêque de Signy, les joignit aux précédentes, et les publia sous le nom d'Eusebe d'Emése l'an 1554, comme il paroît par l'épître dédicatoire de cette édition, qui se trouve à la tête de celle de 1575. Le même recueil

Oud. *ibid.*

Bib. PP. t. 6. p. 619. 1.

Bib. Bal. t. 2. p. 633 | ...Mis. Cen.

p. 1002.

- fut réimprimé à Anvers l'an 1558, en un volume in-8°.
- Bib. S. Vin. Gen. ' L'édition de 1575 parut à Paris chez Michel Sonnius en un volume in-8°, qui contient toutes les mêmes homélies, c'est-à-dire et celles de Brunon de Signy, et les 56 autres, toutes sous le nom d'Eusebe d'Emése. ' Oudin en marque une édition de Paris de la même année et en même volume, faite chez Jérôme de Marnef et Guillaume Cavellat. Mais il y a toute apparence que c'est la même, que ces trois Libraires auront publiée ensemble; après quoi ils en auront partagé les exemplaires, et Sonnius aura mis son nom et la marque de son enseigne à ceux qui leur seront échus. ' En 1618, André Schot les fit imprimer de nouveau dans sa collection des Peres, après avoir recouvré de nouvelles homélies qu'il ajouta aux 56 premières. Il en donna jusqu'au nombre non de 92, mais de 74, sans y comprendre celles de Brunon de Signy. ' On les trouve encore dans la Bibliothèque des Peres des éditions de Lyon et de Paris.
- Oud. Scri. t. 1. p. 1309. 1310.
- p. 1310.
- Bib. PP. t. 6. p. 619. 1-686. 1 | P. t. 2. p. 765. 788.
- Genn. vir. ill. c. 85. 11. Outre les ouvrages de Fauste, que nous venons de marquer, il en avoit composé quelques autres qui ne sont pas venus jusqu'à nous. ' Gennade qui donne le catalogue de ceux qu'il avoit lûs, témoigne lui-même qu'il y en avoit quelques autres du même auteur, qu'il n'avoit encore pu lire. Nous n'avons point celui dont S. Sidoine fait un éloge magnifique, et qu'il ne nous fait connoître que sous une idée générale, en disant que c'étoit un écrit d'un très-grand travail, *opus operosissimum*, en forme de dialogue, divisé en quatre parties selon les différentes matieres qui y étoient traitées, et subdivisé en divers articles avec beaucoup de méthode. Fauste envoia cet ouvrage avec quelques autres aux Bretons ses compatriotes. ' On croit que ce fut à ceux qui s'étoient venus établir dans l'Armorique, sous leur Roi nommé Riotam. Nous avons vû sur le I Concile de Tours, qu'ils y avoient un Evêque dès 461. ' L'Evêque Riocat, qui étoit chargé de ses écrits, passa par Clermont, et y demeura au moins deux mois entiers à cause des guerres, sans donner à S. Sidoine la moindre connoissance de l'ouvrage dont nous parlons, quoiqu'il lui en eût communiqué d'autres. On ne sçait quels sont ces autres ouvrages. S'ils étoient aussi de Fauste, ce ne sont pas apparemment les deux livres sur la grace; ' puisque cela se passa en 473, et que ces li-
- Sid. 1. 9. ep. 9. p. 578.
- Till. ibid. p. 421.
- Sid. ibid.
- Till. p. 420.

vres ne furent écrits qu'après le Concile d'Arles vers 475. Quoiqu'il en soit, Riocat partit ainsi de Clermont. Mais dès le lendemain S. Sidoine fut averti, qu'il ne lui avoit pas montré tout ce qu'il portoit. Il courut aussi-tôt après lui; et l'aïant atteint, il l'obligea de lui montrer ce qu'il lui avoit caché, et il en prit même un extrait.

Sid. p. 78 p. 578.

12°. Le même S. Sidoine fait mention d'un Sermon, que Fauste avoit prêché à la dédicace d'une Eglise à Lyon, et auquel il avoit assisté. Ce pourroit fort bien être l'un des trois Sermons sur cette matiere, qu'Oudin assure se trouver parmi ceux qui portent le nom d'Eusebe d'Emese dans les dernières éditions. Mais personne ne croira raisonnablement que nous aïons tous ceux que Fauste a prêchés, soit à Lérins environ durant 25 ans qu'il a gouverné ce Monastere, soit à Riès ou ailleurs durant un Episcopat de 30 ans, ou même davantage.

1. 9. ep. 3.

Oud. ibid. p. 131.

13°. De même il s'en faut bien que nous aïons toutes les lettres, ou autres écrits qui sont sortis de sa plume durant le cours d'une si longue vie. Ce qui nous en reste, est sans doute peu de chose en comparaison de ce qui nous manque. Nous n'avons point la lettre, ou l'opuscule, dont un ancien cite cette belle sentence au sujet des Evêques et des Prêtres mariés. » Qui veut encore user du mariage, perd la grâce de sa consécration. »

Conc. t. 4. p. 1759. |  
Sir. in. Sid. l. 5. ep. 16.

14°. Le Patrice Dyname dans sa lettre à Urbique Evêque de Riès, témoigne que Fauste avoit dressé des mémoires pour servir à l'histoire de S. Maxime son prédécesseur dans le même siege. Mais lorsque Dyname entreprit d'écrire cette histoire, et qu'il demanda des mémoires pour l'exécuter vers la fin du VI siècle, ceux de Fauste se trouverent ou rongés par les vers, ou gâtés par la pourriture. Tritheme attribue à Fauste un livre contre les Anthropomorphites. Mais il n'en rapporte point le commencement: ce qui marque qu'il ne l'avoit point vû. Ainsi, comme il ne parle point d'après les anciens, qui auroient pû avoir connoissance de cet ouvrage, il est un écrivain trop recent pour mériter quelque créance sur ce fait si éloigné de lui.

Lerin. t. 2. p. 120.

Trith. Scri. c. 196.

## §. III.

## SON ELOQUENCE ET SA MANIERE D'ECRIRE.

QUOIQUE nous aïons parlé assez au long et de la personne et des écrits de Fauste, il semble qu'il manqueroit quelque chose à son histoire, si nous ne disions rien en particulier de sa maniere d'écrire, et de l'éloquence que quelques anciens ont trouvée dans ses écrits. Pour ce qui est de la Doctrine, les traits que nous avons marqués, suffisent pour vérifier le jugement qu'en a porté le Concile de Rome sous le Pape Gélase, lorsqu'il a mis ses écrits au nombre des livres apocryphes ; et ce qu'en a pensé longtemps après un Maître du sacré Palais, lorsqu'il a donné à Fauste la qualité de chef des Sémipélagiens.

Nous avons vû dès le commencement de son histoire, que Fauste dans sa jeunesse s'étoit beaucoup appliqué à l'éloquence ; mais il s'agit ici de celle qu'il a laissée dans ses Ouvrages. S'il en faut croire S. Sidoine son ami, Fauste est si fort dans la science du raisonnement, qu'il scait renverser tous les Philosophes et les Hérésiarques, par leurs propres armes. Il a le secret, ajoute-t-il, de tourner contre ses Adversaires leurs propres raisonnements, de les embarrasser par leurs syllogismes, et les terrasser par la subtilité de sa dialectique. On trouve dans ses Ouvrages, selon le même Auteur, divers endroits tout de feu, beaucoup d'autres d'un style majestueux ; quelques-uns écrits avec simplicité, quoique la sublimité des autres ne soit point une subtilité captieuse. Il traite gravement les choses serieuses et importantes. Il examine avec soin celles qui sont obscures et difficiles ; Il appuie solidement celles qui sont contestées. Tantôt son discours paroît mâle et vigoureux, tantôt plus doux et plus fleuri, mais par-tout édifiant, par-tout élégant, par-tout aussi éloquent que solide. Le style en est fleuri, figuré, et excelle pour la diversité et l'élégance des expressions.

Tel est le jugement que S. Sidoine porte des écrits de Fauste. Mais, outre qu'il le fonde particulièrement sur un de ses Ouvrages, dont il n'eut de son propre aveu qu'une lecture assez rapide, et que nous n'avons

Conc. t. 4. p. 1265.

Bib. PP. t. 8.  
523. 2.

Sid. l. 9. op. 9.

ep. 3.

ep. 9.

plus, on sçait qu'il n'est pas avare d'éloges envers ses amis. Il n'en donne pas de moindres aux ouvrages écrits contre Fauste même, comme on l'a dû remarquer à l'article de Mamert Claudien. A dire le vrai, il ne nous reste aujourd'hui rien de Fauste, qui puisse justifier ce qu'en dit S. Sidoine. Ce que nous en avons, ne marque point que cet Ecrivain eût rien d'extraordinaire pour l'éloquence, ni pour l'érudition; ni pour la force du raisonnement. Le style en est ordinairement grave, simple en quelques endroits, un peu obscur en d'autres, quoiqu'il ne laisse pas d'être le plus souvent assez facile, clair, fort coupé, et néanmoins trop long, en ce qu'il rebat et tourne quelquefois une même pensée en plusieurs phrases, qui ne disent que la même chose. On doute qu'il eût beaucoup de fécondité et d'étendue d'esprit; et les répétitions presque en mêmes termes, dont il use assez souvent, comme nous l'avons observé, peuvent servir à fortifier ce doute. Peut-être qu'une des causes qui l'a fait tomber dans l'erreur, tant sur la nature de l'ame, que sur la grace, c'est qu'il n'avoit pas assez de lumiere, ni assez de jugement, et qu'il ne voïoit pas les vérités dans toute leur étendue. Il ne laisse pas d'être abondant en maximes spirituelles, et en préceptes de morale. C'est sans doute ce qu'il y a de meilleur dans ses écrits. (xxvii.)

Till. ib. p. 410. |  
Du Pin, bib. t. 4. p.  
399.

Till. ibid.

Baill. 28. Sept. p.  
380.

## S. PERPETUE,

EVÊQUE DE TOURS.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

**S**AINTE PERPETUE est compté pour le huitième Evêque de Tours depuis S. Gatien. En cette qualité il se trouvoit Metropolitain de la troisième Lyonoise. Ce fut en 461, la 64<sup>e</sup> année d'après la mort de Saint Martin, que nous avons marqué être arrivée en 397, qu'il

Till. H. E. t. 16.  
p. 393.

p. 397 | Gr. T. mir.  
M. 1. 1. c. 6. p. 4007.

iiii ij

Gr. T. hist. Fr. 1. 2.  
14 | 1. 40. 29.  
\* Hist. Fr. 1. 10. 530.  
Spic. t. 3. p. 108. 109.

Spic. p. 106. 108.

Sid. S. 1. 4. ep. 18.  
p. 954. | Till. ibid.  
p. 397.

Till. ib. p. 399.

Conc. t. 4. p. 1050.  
1053.

p. 1057.

p. 1054.

p. 1055-1057.

Spic. t. 5. p. 107.

Gr. T. 1. 10. c. 31.  
p. 532.

Spic. p. 108.

p. 107.

commença à remplir ce siège. Il y succéda à S. Eustoque sorti d'une famille de Sénateurs et son parent. <sup>a</sup> Il étoit lui-même d'une race de Sénateurs très-illustre, et qui comptoit à elle beaucoup de terres en divers endroits. Mais Perpétuë posséda ces grands biens comme n'en possédant aucun, suivant le précepte de l'Apôtre, et ne s'en servit que pour les leguer partie aux Eglises, partie aux pauvres et aux nécessiteux. De sorte que les richesses qu'il eut de ses Parents, ne l'empêchèrent point d'être un digne successeur de S. Martin, en qui la pauvreté a été et si sainte et si éminente.

Dès son entrée dans l'Episcopat Perpétuë donna des marques de son amour pour l'Eglise et pour la pureté de sa discipline, par la convocation du Concile de Tours, tenu au mois de Novembre 461, un peu moins de deux mois après son ordination; S. Eustoque son Prédécesseur n'étant mort que le 19 de Septembré de la même année. S. Perpétuë à la tête de huit autres Evêques, parmi lesquels se trouvoient deux Metropolitains, présida à ce Concile. On y fit divers réglemens, pour maintenir la discipline Ecclesiastique contre le relâchement qui s'y glissoit, à la faveur des incursions des Barbares dans les Gaules. Peu de tems après; et comme l'on croit en 465, S. Perpétuë présida à un autre Concile, qui se célébra à Vennes à l'occasion de l'ordination d'un nouvel Evêque pour remplir le siège vacant de cette Eglise, et où l'on dressa seize canons, pour remédier ou prévenir divers abus.

Nous n'avons point de détail suivi des actions de Saint Perpétuë; mais on nous en apprend assez, pour nous faire juger que c'étoit un très-saint Evêque. Quoiqu'il eût une sœur nommée *Fidia Julia Perpetua*, et quelques-autres parents, entre lesquels étoit Volutien, homme très-riche et de race de Sénateurs, qui lui succéda dans le siège de Tours, il regardoit néanmoins les pauvres comme ses véritables enfants, qui devoient être les héritiers de tous ses biens. Les nécessiteux, les mandians, les malades, les veuves, les orphelins étoient ses entrailles, sa joie, sa couronne, ses enfants, ses seigneurs, ses très-chers freres. Il estimoit les plus grands seigneurs pour ses amis, lorsqu'ils servoient l'Eglise, et qu'ils emploioient leur puis-

sance pour protéger les pauvres. ' Ce furent les pauvres qu'il institua ses héritiers, comme il reconnoissoit qu'ils devoient l'être. ' Il se prépara ainsi une place dans le Ciel, en y faisant passer ses richesses par leurs mains; et il se rendit plus illustre par la distribution qu'il leur en fit, que par la puissance et les dignités de ses ancêtres.

Autant qu'il avoit de tendresse pour les pauvres, autant avoit-il de vénération pour les Saints. Il honoroit ceux-ci en diverses manieres. ' Il ramassoit et gardoit leurs reliques avec beaucoup de respect; il ornoit, et enrichissoit les Eglises bâties en leur honneur; il leur en élevoit même de nouvelles. ' Celle qu'il fit bâtir en l'honneur de S. Martin, au lieu de la petite dont S. Brice s'étoit contenté, étoit magnifique. Afin qu'il ne manquât rien à son embelissement, il s'adressa à ses amis pour les porter à seconder son juste zele. ' S. Euphrone Evêque d'Aulun fournit le marbre, dont il couvrit le tombeau du Saint. ' Sidoine, depuis Evêque de Clermont, et Paulin de Périgueux, deux célèbres Poètes de ce temps-là, lui envoient des vers de leur façon pour y être gravés. ' Lorsque tout l'ouvrage fut fini, S. Perpetuë fit la dédicace de l'Eglise, et y transféra le corps de S. Martin le 4<sup>e</sup> de Juillet vers 473; et la fête s'en fait encore tous les ans au même jour. ' Quelque magnificence que S. Perpetuë pût faire éclater en cette occasion, rien n'y paroissoit plus grand aux yeux de S. Sidoine, que de voir que ce fût un si digne Prélat, qui s'emploïât à honorer la mémoire d'un si Saint et si grand Evêque.

Le zele de S. Perpetuë pour le culte de Dieu et l'honneur des Saints, ne se borna pas à bâtir et orner des Eglises. Le S. Evêque le porta encore à quelque chose de plus essentiel, ' en réglant le service que l'on y devoit faire. On nous a conservé l'ordre qu'il établit pour aller célébrer les veilles des grandes Fêtes dans diverses Eglises de la Ville; et il n'y a pas de doute que le 15<sup>e</sup> canon du I Concile de Vennes, qui ordonne l'uniformité du chant et de l'Office dans toute la Province, ne soit son ouvrage. ' Il régla aussi les jeûnes dans son diocèse, comme nous dirons plus en détail dans la suite; et l'un et l'autre règlement s'observoit encore du temps de S. Grégoire de Tours, plus de six vingt ans après qu'ils eurent été dressés.

p. 108. 109.

p. 109.

p. 106. 107. | Gr. T.  
hist. Fr. 1. 2. c. 14.Sid. S. 1. 4. ep. 18.  
p. 954.

Gr. T. ibid. c. 15.

Sid. ibid. | not. p.  
954. 955.

Till. p. 403. 404.

Sid. ibid. p. 954.

Gr. T. 1. 10. c. 31.

Conc. t. 4. p. 1057.

Gr. T. ibid.

Sid. S. l. 7. ep. 9.  
p. 1030. 1031.

A cette piété, qui eût été peu de chose, si elle n'eût été éclairée, S. Perpetuë eut soin de joindre la science, afin de rendre sa charité aussi lumineuse, qu'elle étoit ardente. S. Sidoine, son ami, nous le représente comme un Prélat fort studieux, qui se faisoit une étude particulière de la Religion, conformément à son état; la puisant dans l'Écriture et les ouvrages des Peres, qu'il s'étoit rendus très-familiers. Aiant ouï parler du discours que S. Sidoine avoit fait à Bourges à l'élection de Simplicie, pour remplir le siège vacant de cette Eglise, il le voulut avoir. Il en écrivit lui-même à l'auteur, qui le lui envoya avec la 9<sup>e</sup> lettre de son 7<sup>e</sup> livre. De sorte que nous sommes redevables en quelque maniere à la pieuse curiosité de notre saint Prélat, de ce que ce discours est venu jusqu'à nous.

Spic. t. 5. p. 105.

Le desir qu'avoit S. Perpetuë de laisser aux pauvres ce que Dieu lui avoit donné, l'obligea à prévenir de 15 à 16 ans le temps de sa mort; de peur que les biens d'une Eglise ne passassent à d'autres qu'à l'Eglise même: ce qu'il regardoit comme une faute considérable. Ainsi dès l'an 475, il fit un testament pour disposer de tout ce qu'il avoit en faveur ou des pauvres ou des Eglises. On voit par cette piece parfaitement digne de la piété de son auteur, combien S. Perpetuë étoit attentif à établir partout la paix de J. C. et particulièrement parmi son Clergé. Mais l'amour qu'il avoit pour la paix, ne lui faisoit point négliger ce qui regarde la discipline. Nous avons vû les censures qu'il attacha avec les autres Evêques de sa Province en deux différents Conciles, à divers abus qui se glissoient parmi les Ecclésiastiques. Il dégrada même les Curés de Maillé ou Luynes, et d'Orbone, et recommanda à son successeur de ne les rétablir jamais. Il leur assigna néanmoins une pension sur ses biens pour toute leur vie.

p. 108.

p. 105-108.

Till. p. 398.

Spic. p. 107.

Gr. T. l. 2. c. 28. |  
l. 10. c. 31. p. 532.  
\* Boll. 8. apr. p.  
780. | Till. p. 406.

Telle fut la vie de ce saint Evêque durant 30 ans accomplis qu'il gouverna l'Eglise de Tours. Il mourut ou le 30<sup>e</sup> de Décembre 490 ou le 8<sup>e</sup> d'Avril 491; sa fête étant marquée au premier de ces jours, tant par Florus, que dans d'autres martyrologes très-anciens, et au 8<sup>e</sup> d'Avril par Usuard et par l'Auteur du martyrologe Romain. Les saintes dispositions dans lesquelles il mourut,



comme son testament nous en est un gage assuré, ne laissent aucun lieu de douter que sa mort ne fût aussi précieuse devant Dieu, que sa vie avoit été édifiante aux yeux des hommes. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Martin, <sup>b</sup> et aux pieds de cet illustre Saint, comme il l'avoit demandé par grace, quoiqu'il s'en jugeât indigne, et qu'il eût laissé à son Clergé et au Comte Agilon le choix du lieu de sa sépulture. Nous donnons ici son épitaphe que l'on nous a conservée, et qui va bien loin; puis-  
qu'elle l'égalé à S. Martin. Au moins S. Sidoine n'a pas fait difficulté de le regarder comme un très-digne successeur de ce grand Evêque; et un autre auteur célèbre du même temps ne craint pas de dire qu'il étoit un parfait imitateur de sa vertu, et qu'il avoit comme lui la dignité des Apôtres et le mérite de la vie des Anges.

Gr. T. l. 10. c. 31.  
p. 532.  
Spic. t. 5. p. 105.  
109.

p. 109.

Sid. S. l. 4. ep. 18.  
p. 954.

Paul. vit. Mar. l. 6.  
v. 299. 300.

de nep. pr. p. 123.

## EPITAPHE.

' Culmina sublimi tollunt quæ vertice cristas,  
Eximius meritis Perpetuus dederat  
Domno Martino, cujus sub marmore pausant  
Ossa veneratur quæ pia plebs precibus.  
Heredem scripsit christum, atque aurea multa,  
Sacrando Domini vasa cruore dedit.  
Transmisit cœlo, quæ plurima cessit egenis,  
Fecit et ante suas scandere divitias.  
Clarus avis, atavisque potens fuit atque Senator :  
Clarior at sua dum pauperibus tribuit.  
Sed neque Martino soli tam grande sepulcrum  
Construxit, tumulum fecit et esse suum.  
Et licet ante pedes Martini contumeletur,  
In cœlo simili gaudet uterque loco.  
Respice de Superis super hoc, bone pastor, ovili,  
Perpetuusque tuam perpetua patriam.

Spic. t. 5. p. 109.

## §. II.

## SES ÉCRITS.

CE que l'on nous a conservé des écrits de S. Perpetuë, est peu de chose, si l'on a égard au volume; mais si l'on considère le mérite de ce qui y est contenu, l'on ne peut disconvenir que ce ne soient des monuments précieux.

Spic. t. 8. p. 108.  
p. 108.

1°. Nous avons de lui un testament qu'il dressa lui-même, et qu'il signa le premier jour de Mars 475. Il en fit un double, et en laissa un exemplaire entre les mains de la Vierge Dadolene, et confia l'autre à Delmace, qu'il qualifie son fils, avec ordre à lui de donner l'un et l'autre après sa mort au Comte Agilon, pour l'ouvrir et le lire en présence des Prêtres, des Diacres et des Clercs de son Eglise.

pr. p. 10.

On regarde cette piece comme un illustre monument de l'antiquité; et l'on observe qu'elle s'accorde parfaitement et avec le droit Romain, et avec ce que S. Grégoire de Tours nous apprend de S. Perpetuë. On peut même dire que ce seroit un excellent modele à suivre pour les Evêques et les Ecclésiastiques, qui non-seulement voudroient tester, mais qui auroient encore la pieuse émulation d'épouser les sentiments des Saints qui ont le plus édifié l'Eglise, et de regler leur conduite sur celle des saints Evêques de l'antiquité. Car on a pu remarquer par les divers endroits de ce testament, que nous avons déjà cités, qu'il contient les sentiments de la pieté la plus tendre, et un abrégé d'une conduite vraiment épiscopale.

Spic. p. 108.

S. Perpetuë le commence par l'invocation du Saint nom de Dieu; et après avoir laissé à son Clergé la paix de J. C. et prié le Seigneur d'y maintenir le bien qu'il y avoit mis, d'en éloigner les schismes et les divisions, de l'affermir dans la foi, et dans la pratique de l'Evangile, de donner sa paix à son Eglise et à tout son peuple tant de la Ville que de la campagne; il déclare son intention au sujet de sa sépulture, et marque ses sentiments sur l'immortalité et la résurrection. Ensuite il passe aux legs pieux qu'il avoit dessein de faire, et qui absorbent généralement

tout

tout ce qu'il possédoit en meubles et immeubles ' Il donne la liberté à tous les esclaves de la terre de Savonieres qu'il avoit achetée ' à deux lieües de Tours au-de-là du Cher; <sup>a</sup> voulant néanmoins que tant qu'ils vivoient, ils rendissent service à son Eglise. Il remet tout ce qu'on lui pouvoit devoir, avec défense à qui que ce soit de jamais inquiéter ses débiteurs à ce sujet. ' Il laisse à son successeur tout ce qui lui agréeroit des ornements épiscopaux de sa chambre et de sa chapelle. ' Il legue à l'Evêque Euphrone, que l'on croit être celui d'Autun, une châsse de reliques qu'il avoit accoutumé de porter, et un livre des Evangiles écrit de la main de S. Hilaire de Poitiers. Il laisse à son Eglise quelque terre avec deux calices, une croix d'or, une châsse de reliques d'argent doré et tous ses livres. Il fait quelques autres legs à des Eglises particulieres de son diocèse, entre lesquels on peut remarquer une colombe d'argent pour conserver la sainte Eucharistie, ' et des tapisseries à l'Eglise de S. Pierre, à laquelle il avoit coûtume de les prêter pour le jour de la fête de ce Saint.

p. 105. 106.

TH. H. E. t. 16.

p. 405.

<sup>a</sup> Spic. p. 106.

p. 107.

p. 106.

p. 107.

Quant à sa sœur Fidia Julia Perpetua, il ne lui laissa qu'une petite croix d'or émaillé, où il y avoit des reliques du Seigneur, qu'il ne spécifie point; mais en lui recommandant beaucoup de ne la laisser en mourant qu'à son Eglise, ou à la Vierge Dadolene, qui auroit soin pareillement de la laisser à quelque Eglise, de peur qu'elle ne tombât en des mains indignes.

p. 107.

Après ces legs particuliers, il veut que tout ce qu'il se trouvera posséder au jour de sa mort, sans en rien excepter, soit vendu au profit des pauvres, et que le prix soit divisé en trois parties, deux desquelles seront distribuées aux hommes par les mains du Prêtre Agraire et du Comte Agilon, et la troisième partie aux femmes par les mains de la Vierge Dadolene.

p. 108.

Un autre trait encore plus édifiant que contient ce testament, c'est la priere qu'y fait S. Perpetuë au successeur, que la Providence devoit lui donner. « Aimez, lui dit-il, les Prêtres, les Diacres, les Ecclésiastiques et les Vierges de votre Eglise et de la mienne, ou plutôt de l'Eglise, qui n'appartient ni à vous, ni à moi, mais à J. C. Soutenez-les par votre exemple; prévenez-les par votre bonté; fai-

p. 107.

p. 103. « tes en sorte qu'ils voient qu'ils sont vos enfants, et non vos esclaves, qu'ils vous ont pour pere, et non pour un maître impérieux. » Cette belle piece finit par ces paroles du disciple bien-aimé, qui marquent si bien le désir qu'une ame de quitter la terre pour s'unir à Dieu dans l'éternité : venez, Seigneur Jesus-Christ.

pr. p. 10. 11. Elle avoit été longtemps envevelie dans la poussiere, lorsque le P. Vignier de l'Oratoire l'en ayant tirée, elle passa à Dom Luc d'Acheri, qui la publia en 1661 dans le cinquième Tome de son Spicilege. <sup>a</sup> Depuis, les continuateurs de Bollandus l'ont insérée parmi les vies des Saints au 8<sup>e</sup>. d'Avril, M. de la Lande dans son supplément des Conciles, et Dom Ruinart dans l'appendice aux œuvres de S. Grégoire de Tours.

Spic. t. 5. p. 105.  
108.  
<sup>a</sup> Boll. 8. apr. p.  
750. 751. | Conc.  
supp. p. 36. 37 | Gr.  
T. app. p. 1317-  
1320.

Till. ibid. p. 404.

Paul. vit. Mar. l. 6.  
v. 13-502.

v. 296-354.

Gr. T. mir. M. l. 1.  
c. 2. p. 1002.  
<sup>a</sup> Paul. de nep. pr.  
p. 123 | Till. p. 404.

Paul. ibid.

Cave, p. 290. l. 1.

Gre. T. l. 10. c. 31.  
p. 530. 531.

2<sup>o</sup>. S. Perpetuë dressa un autre écrit dont on nous a conservé quelque connoissance, et qui servit à grossir l'ouvrage de Paulin de Perigueux. Ayant appris que ce Poëte mettoit en vers ce que S. Sévere Sulpice avoit écrit de la vie de S. Martin, il lui envoya un mémoire contenant la rélation de divers Miracles du même Saint, dont il avoit été lui-même témoin oculaire. Paulin ne manqua pas d'en faire usage; et il en composa le sixième livre de son Poëme qu'il dédia à S. Perpetuë vers l'an 465, et avant 470. Entre ces miracles il y en a un qui se fit entre les mains même de nôtre Saint Prélat. Car après avoir offert de l'huile au tombeau de S. Martin, afin qu'elle pût servir à guérir diverses maladies, comme cela étoit assez ordinaire, et y ayant mis à cet effet quelque raclure du marbre qui couvroit son tombeau, cette huile se multiplia aussi-tôt, en sorte qu'elle se répandoit sur les habits de Perpetuë, qui néanmoins n'en furent point du tout tachés. Cette même huile servit encore à faire divers miracles dans la suite. <sup>a</sup> Le mémoire de S. Perpetuë étoit signé de sa main; aussi l'on peut dire qu'il eut quelque part au miracle que Dieu fit par ce papier. Le petit-fils de Paulin, et une fille qu'il devoit épouser, étant l'un et l'autre malades en même temps, furent guéris en le leur appliquant sur l'estomac : ce qui fournit à Paulin la matiere pour un petit poëme.

3<sup>o</sup>. Nous pouvons compter après Cave au nombre des écrits de S. Perpetuë, l'ordre ou les réglemens, qu'il

fit pour le service divin et pour les jeûnes, et qui sont rapportés dans S. Grégoire de Tours. Il y prescrit la cérémonie d'aller célébrer les veilles des grandes fêtes dans diverses Eglises de la Ville. Il y ordonne que l'on jeûneroit le Mercredi et le Vendredi depuis la Pentecôte jusqu'au milieu de Fevrier, comme S. Benoît l'ordonna à ses Moines au siecle suivant, jusqu'au 14<sup>e</sup> de Septembre. Mais S. Perpetuë dispense de ces jeûnes depuis la fête de S. Jean jusqu'à la fin d'Août, et depuis Noël jusqu'à la fête de S. Hilaire, qui est le jour de l'Octave de l'Epiphanie. De sorte qu'il ne marque aucun jeûne pour tout ce temps, non plus que dans le temps Pascal. Outre le Mercredi et le Vendredi, il ordonne un troisième jour de jeûne par semaine depuis la S. Martin jusqu'à Noël; et c'est peut-être le premier endroit où l'on trouve une espece d'Avent. Autant que l'on en peut juger par ce qui s'est fait depuis, ce troisième jour étoit le Lundi.

p. 530.

Ben. reg. c. 41.

Gr. T. ibid. | Till.  
ibid. p. 398.

Il est remarquable que dans l'ordre des fêtes dont S. Perpetuë fait le dénombrement, on trouve celle de la chaire de S. Pierre, suivant l'édition dont nous nous sommes servis; et qu'il en marque deux en l'honneur de S. Martin.

Gr. T. ibid. p. 530.

p. 531.

## L É O N ,

MINISTRE D'ÉTAT.

A VOIR sçu allier une pieté sévère avec un profond sçavoir, et soutenir l'un et l'autre au milieu d'une Cour hérétique et barbare, c'est ce qui fait en deux mots l'éloge de ce célèbre Ministre. Léon étoit de la Ville de Narbone, où S. Sidoine Evêque de Clermont, son ami particulier, l'avoit connu et visité quelquefois. Il comptoit entre ses aïeux l'Orateur Fronton, dont nous avons parlé sur le second siècle. Léon avoit hérité de son éloquence, comme d'un bien domestique : ce qui rendit son nom très-célebre par toute la terre. Il fit voir en bien des

Sid. S. 1. 9. ep. 15.  
p. 1118 | car. 23. v.  
446.

l. 8. ep. 3. p. 1038.

Enn vit. ep. 833.

K k k k ij

Sid. *ibid.*

occasions qu'il l'emportoit sur tous les autres Orateurs de son temps. ' Les discours qu'il prononçoit en public, avoient toujours un applaudissement universel.

l. 9. ep. 3. p. 1110.

l. 8. ep. 3. p. 1055.

l. 9. ep. 15. p. 1118. |  
car. 23. v. 450 454.

car. 9. v. 311.

car. 23. v. 447-449.

car. 14. pr. p. 1249.  
1250.l. 8. ep. 3. p. 1054.  
1055.

Not. p. 1055.

Enn. *ibid.*Sid. *ibid.* p. 1055.

A une éloquence si généralement reconnuë, il joignoit la connoissance de presque toutes les sciences et des beaux arts. Il possédoit à fonds la poétique, la jurisprudence, la philosophie, et avoit toutes les qualités nécessaires pour bien écrire l'histoire. ' Il étoit si excellent Poëte, que S. Sidoine ne fait pas difficulté de le qualifier le Prince des Poëtes de son siècle, *Rex Castalii chori.* ' La versification, qui coûte toujours beaucoup aux plus sçavants hommes, lui étoit familiere, et comme naturelle. ' Il avoit sur tout pour le poëme épique, les vers lyriques, et la satire, un talent qui le rendoit comparable et à Pindare et à Horace. De tous les Poëtes de son temps, il n'y avoit que le seul Consence le jeune son compatriote, que l'on pût mettre en parallele avec Léon, parce qu'il avoit pris à tâche d'imiter sa maniere d'écrire. ' Ses pieces de poësie étoient si ingenieuses, que S. Sidoine voulant lui assigner un caractere distinctif, le nomme *catum Leonem.*

' Pour la science des loix, il la possédoit comme pouvoient faire les plus habiles Jurisconsultes, et même jusqu'à éclipser le célèbre Claudius Appius. On peut comprendre combien il étoit bon philosophe, ' par l'honneur que lui faisoit S. Sidoine vers l'an 465, de le prendre pour juge avec le Consul Magnus et le Questeur Domnule, dans les matieres les plus abstraites de la philosophie. On verra dans la suite plus en détail les preuves de ses autres rares talents.

Tel étoit Léon, ' lorsqu'Euric Roi des Visigots, qui commença à regner en 466, le choisit pour son Ministre. On ne marque point ni en quelle année, ni à quelle occasion. Mais on ne doit pas douter que le motif, qui porta Euric à lui donner cette charge, ne fut la grande réputation de sçavoir et de probité où étoit Léon. ' Léon devint par-là et le questeur et l'organe de ce Prince, ' le modérateur et l'arbitre de ses conseils. ' C'étoit lui qui faisoit ces fameuses ordonnances, qui portoient la terreur du Prince jusqu'au delà des mers; qui lui conservant le droit de victorieux, lui procuroient des alliances honorables avec les peuples étrangers; et qui dans l'étendue

de ses Etats lui apprenoient le secret de réprimer les armes par les loix, comme il réprimoit les peuples par les armes.

Mais ce qui est un plus grand sujet d'éloge pour Léon, c'est qu'il vivoit au milieu des riches du monde, sans avoir ni aucune ambition pour les honneurs, ni aucun desir pour les richesses. Ennemi de la passion pour l'argent, il n'en avoit d'autre que de s'avancer dans les sciences et dans la piété. *Abstème* dans les festins, vêtu d'habits les plus vils en la compagnie de gents couverts de pourpre, négligé en tout son extérieur dans une cour qui ne respiroit que le faste, le luxe, et tout ce qui peut flatter les sens, n'usant ni de chair pour se nourrir, ni de laine pour se vêtir, il devint moins l'objet du soupçon des divers païs qu'il parcourut, que le sujet de leur juste admiration. Jouissant de toute la faveur des Rois ses maîtres, s'il s'en servoit pour demander des graces, c'étoit toujours pour les autres, et jamais pour lui. Enfin Léon étoit tel, que S. Sidoine a trouvé quelque ressemblance entre lui et le fameux Apollone de Tyane avec cette différence glorieuse pour Léon, qu'il avoit sur ce Philosophe payen le bonheur de professer la foi Catholique.

On peut s'étonner avec justice comment Euric, qui avoit tant de zele pour l'Arianisme, pouvoit retenir un Catholique d'une piété aussi éminente, qu'étoit Léon. Mais on doit considérer que Dieu, qui a en sa main le cœur des Rois, et le pouvoir de les remuer comme il lui plaît, vouloit conserver ce Ministre fidele dans cette Cour Arienne et Barbare, pour la consolation de ses serviteurs.

En effet Léon rendit en diverses occasions de grands services à l'Eglise. En 474' lorsque S. Epiphane Evêque de Pavie vint dans les Gaules de la part de Jules Nepos, pour menager un accord entre cet Empereur et le Roi Euric, Léon fut d'un grand secours à ce saint Prélat, en répandant à la Cour l'estime de son mérite et de sa piété. De sorte que quand le Saint arriva à Toulouse, alors la capitale des Visigots, il trouva que sa réputation y avoit déjà précédé son arrivée. Il eut aussi-tôt audience d'Euric; et ce fut sans doute à Léon qu'il en fut redevable. Ce Ministre y fit valoir l'éloquence du S. Evêque, comme son mérite; car aiant assisté au discours que le Saint

Ibid.

p. 1054. 1055.

Enn. ibid. p.382-384.

fit au Roi, il témoigna hautement qu'on ne pouvoit assez l'admirer.

L'année suivante 475, Euric s'étant rendu maître de l'Auvergne, et ayant relegué S. Sidoine Evêque de la capitale du païs dans les prisons de Liviane, entre Narbone et Carcassone, ce fut encore Léon, qui obtint la liberté au saint Prêlat. Comme il avoit pour lui une estime et une amitié particuliere, qui bannissoit toute cérémonie, il l'engagea à lui copier, ou plutôt à lui traduire durant sa prison la vie d'Apollone de Tyane par Philostrate : ce que S. Sidoine exécuta volontiers en faveur de cet illustre ami.

Quelque temps auparavant, Léon avoit fait ses efforts pour porter le même S. Sidoine à écrire l'histoire du regne d'Euric. Mais ce fut en vain. S. Sidoine s'en défendit sur de puissantes raisons ; alléguant que Léon avoit et plus de capacité et plus de talents que lui-même pour réussir dans ce grand dessein. Qu'il pouvoit à juste titre faire en cette occasion, ce que fit Tacite à l'égard de Pline le jeune, à qui il vouloit persuader d'écrire l'histoire, qu'il écrivit néanmoins lui-même, malgré ses instances pour y déterminer son ami. Qu'il avoit encore plus de talents pour exécuter heureusement cette entreprise, que n'en avoit Tacite même, qui seroit véritablement Tacite, c'est-à-dire muet, si vivant en leur siècle, il connoissoit toute l'étendue du sçavoir de Léon. Qu'il pouvoit avec justice entreprendre de traiter le sujet dont il le vouloit charger ; puisqu'à une rare éloquence il joignoit une érudition presque immense, et des connoissances particulieres sur l'histoire de ce puissant Roi. Qu'entrant tous les jours dans son conseil, il entroit aussi dans les négociations qu'il avoit par toute la terre ; qu'il connoissoit tous les ressorts de ses États, ses traités d'alliance, ses guerres, les differens lieux qu'il avoit honorés de sa présence, en un mot toutes les qualités bonnes et mauvaises de sa personne. Que nul n'étoit plus capable d'exécuter ce projet d'histoire que celui qui sçavoit, comme Léon, les mouvemens des peuples, le nombre des ambassades, les actions des Gouverneurs, les traités des Princes, enfin les secrets de toutes les Républiques.

S. Sidoine, tant pour se défendre de mettre la main à



cet ouvrage, que pour déterminer son ami à l'exécuter, insiste sur ce que Léon dans la haute dignité qu'il remplissoit, ne seroit point obligé en écrivant, ou de taire la vérité, de peur d'offenser les Grands, ou d'inventer des choses fausses pour les flatter. Qu'il n'avoit point à craindre, comme les autres, et particulièrement comme les Ecclésiastiques de son temps, la critique des mauvais esprits et des langues médisantes. Qu'une personne de son rang étoit au-dessus de toute critique. Qu'ayant acquis d'abord l'art de parler avec facilité, et y ayant ensuite joint la science des faits, personne ne pouvoit réussir à écrire avec plus de suffisance et de perfection que lui, ni d'une manière qui approchât plus de celle des anciens, quoiqu'il ne racontât que des choses nouvelles. Que la postérité tireroit beaucoup de fruit de son ouvrage; qu'elle le liroit avec délices, et le citeroit comme une autorité de poids; *atque ideo te in posterum consuli utilitas, audiri voluptas, legi autoritas erit.*

On ne trouve nulle part que ces raisons aient été assez puissantes sur l'esprit de Léon, pour le porter à exécuter le projet d'histoire qu'il proposoit à S. Sidoine. Aussi semble-t-il que ce n'auroit pas été bien faire sa cour à Euric, que de le tenter de son vivant, en se proposant de rapporter les faits avec fidélité. L'on en peut juger par ceux que S. Sidoine nous en a conservés dans une de ses lettres. Euric y est représenté comme un Roi aussi passionné pour l'hérésie dont il faisoit profession, que pour le sceptre qu'il portoit. Il avoit ou chassé de leurs Sieges, ou mis à mort plusieurs Evêques des Gaules, sans vouloir souffrir qu'on leur donnât de successeurs. Il sembloit qu'il se fût proposé d'y éteindre la religion Catholique; et sous son règne la discipline ecclésiastique y étoit entièrement tombée en plusieurs endroits.

S. Sidoine dans une lettre écrite vers 483 parle de Léon comme vivant encore. Il véquit même au-delà de cette époque, comme il paroît d'ailleurs. Car il exerça encore sa charge sous Alaric, fils et successeur du Roi Euric. S. Grégoire de Tours qui écrivoit environ cent ans après, rapporte qu'une Eglise bâtie à Narbonne, dans laquelle il y avoit des reliques de saint Felix martyr de Girone, empêchant par sa hauteur la vûe qu'Alaric avoit de son

1.7.ep.6.p.1023-1026.

1.9.ep.15.p.1118.

Gr. T. gl. M. 1.1. c. 92. p. 825.

palais dans la plaine , ce Prince ordonna à Léon son conseiller de faire abaisser le toit de cette Eglise : ce que celui-ci aiant exécuté , il perdit aussi-tôt la vûë. On peut regarder cette peine comme une juste punition de la faute que fit Léon en cette rencontre , en exécutant les ordres du Prince , sans lui représenter le respect que les Souverains , comme les particuliers , doivent aux lieux saints.

---

## G E N N A D E ,

PRÊTRE DE L'EGLISE DE MARSEILLE.

---

### § I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

L'ANTIQUITÉ nous fournit peu de connoissance de la personne de Gennade. Divers écrivains modernes et du moïen âge l'ont fait Evêque ; les uns ' comme Sigebert de Gemblours sans lui assigner aucun siege ;<sup>a</sup> d'autres , comme Platine dans la vie du Pape Symmaque , en le plaçant entre les Evêques de Marseille ; ' et enfin quelques autres , comme Notker Moine de S. Gal , en lui assignant l'Eglise de Toledé en Espagne. L'erreur seroit moins grossiere , si Notker avoit dit de Toulon ; car il est certain que Gennade étoit Gaulois , et qu'il a toujours fleuri dans les Gaules. Aujourd'hui tous les Sçavants sont persuadés que ces Ecrivains se sont trompés sur le fait de l'épiscopat prétendu de Gennade , et qu'il n'a point eu de plus haute dignité dans l'Eglise , ' que celle de simple Prêtre de Marseille. Il n'en prend point d'autre lui-même dans ce qu'il a jugé à propos de nous apprendre de son histoire.

Sigeb. scri. c. 30.  
p. 96.  
<sup>a</sup> Aug. t. 8. app. p.  
75.

Notk. int. ser. c. -  
7. p. 9.

Genn. vir. ill. c.  
100.

c. 11. 72.

c. 100.

Il paroît par les ouvrages qu'il composa , que c'étoit un homme fort laborieux , et d'une grande lecture , mais qui avoit plus d'érudition , que de bon goût et de justesse d'esprit. ' Il sçavoit la langue Grecque comme la Latine , puisqu'il a traduit en celle-ci plusieurs écrits d'Auteurs Grecs. ' Il fleurissoit sur la fin de ce V siecle , et vécut  
jusques

jusques sous le Pontificat du Pape Gelase : ce que quelques-uns étendent jusqu'à l'an 495, mais que nous croïons devoir restreindre à l'an 493, pour les raisons que l'on verra dans la suite. Il est certain qu'il se mêloit de littérature avant l'an 467.

Cave, p. 299.

Genn. Ibid. c. 82.

On ne s'accorde pas unanimement sur la catholicité de la doctrine de Gennade; quoiqu'on le regarde communément comme aiant été engagé dans les erreurs des Semipélagiens. Vossius toutefois ne craint pas de soutenir qu'il n'y a point de raisons assez fortes, ni assez précises pour appuyer cette accusation. Le Pape Adrien I dans une lettre à Charlemagne, est allé encore beaucoup plus loin que Vossius, en mettant Gennade au nombre des plus saints Personnages.

Voss. hist. Pel.  
l. 1. c. 10. p. 49.

Cave ibid.

Au contraire l'Eglise de Lyon au siècle suivant qui étoit le IX, a cru voir des erreurs Pélagiennes dans l'un de ses écrits. Thomas Bradwardin, le Cardinal Bellarmin, Ferdinand Mendosa, une infinité d'autres Auteurs et l'Université entière de Louvain, ne le croient pas non plus exempt d'erreurs sur la foi. Et en effet il seroit bien difficile de l'en justifier entièrement. Le lecteur judicieux en jugera lui-même par les preuves qu'on allégué contre cet écrivain.

Voss. ibid. p. 41.

Ibid | Genn. vir. ill.  
pr. p. 2.

1°. Sans parler de quelques erreurs qui se trouvent dans son traité des dogmes ecclésiastiques, il se déclare ouvertement contre saint Augustin dans son livre des hommes illustres, et parle désavantageusement de sa doctrine, affectant de lui appliquer ces paroles de l'Ecriture : *Quiconque parle beaucoup, ne manquera pas de pécher.* Il est vrai que cet article de S. Augustin par Gennade se trouve corrigé, et tourné à la louange de ce S. Docteur dans l'ancien manuscrit de Corbie. Mais il n'y a presque pas lieu de douter que cette correction a été faite après la mort de Gennade par quelque partisan de la doctrine de S. Augustin.

Genn. ibid. c. 33.

Mab. anal. t. 2. p.  
45. 46.

2°. Gennade dans le même traité se déclare en faveur des Eulogies de Pélage, livre que S. Jérôme condamne d'hérésie dans son premier traité contre les Pélagiens. Il n'importe qu'il nous assure lui-même qu'il a composé trois livres contre le même Pélage. Il est toujours certain qu'il a loué les Eulogies de cet hérésiarque.

Genn. ibid. c. 42.  
pr. p. 2.

c. 100.

## V SIECLE.

c. 11. | pr. ibid.

3°. ' Il donne de grandes louanges à Evagre, que le même S. Jérôme dans sa lettre à Ctesiphon dit avoir été Origéniste : ce qui renferme les premiers principes du Pélagianisme.

pr. p. 1.

Thl. H. E. t. 16. p. 381.

4°. ' Il préfère Rufin à ce S. Docteur; quoiqu'il soit certain que Rufin a été dans les erreurs d'Origene. En effet remarque un Sçavant moderne, on accuse du crime de l'Origénisme plusieurs personnes des premiers siècles, que l'on peut croire avec fondement avoir été très bons catholiques; mais on a bien de la peine à excuser Gennade aussi bien que Rufin d'avoir suivi les erreurs qu'on leur attribue à ce sujet.

Genn. ibid. c. 84. | pr. p. 1.

5°. ' Gennade improuve le livre des réponses de saint Prosper contre Cassien, livre reçu et approuvé dans toute l'Eglise.

c. 61. 83.

6°. ' Au contraire il témoigne une estime singulière pour les ouvrages de Cassien et de Fauste, qui ont été mis au nombre des apocryphes par le Concile de Rome en 494, comme l'on a vu.

## § II.

## SES ECRITS.

**D**E tous les ouvrages que Gennade avoit composés, et qui étoient assez nombreux, il n'en est venu que deux jusqu'à nous, si néanmoins nous en exceptons peut-être quelques fragments de ses traductions latines.

1°. Le plus connu, comme le plus estimé, et le premier selon l'ordre des temps, est son traité, ou catalogue des hommes illustres, ou auteurs Ecclésiastiques. On le regarde avec justice comme une suite et une continuation de celui que S. Jérôme avoit fait sur la même matière à la fin du IV siècle. ' Sigebert dit que Gennade commence ce traité à la 14<sup>e</sup> année de l'Empire de Théodose l'ancien : ce qui revient à l'an 392, et qu'il le continue durant près de cent ans. Mais Sigebert n'a pas pris garde que Gennade le commence par S. Jacques Evêque de Nisibe, qui mourut sous l'Empereur Constance fils du grand Constantin, ainsi avant l'an 361. ' Il y place même le Pape S. Jules, qui gouvernoit l'Eglise plusieurs années avant

Sigeb. Scri. c. 36. p. 96.

Genn. vir. ill. c. 1. p. 5. 6.

c. 2. p. 6.

le milieu du même siècle, qui étoit le IV.

Le rang que tiennent entre eux ces deux articles, et plusieurs autres suivans, font voir que Gennade n'a pas observé une exacte chronologie, en plaçant les Ecrivains dont il dresse le catalogue. On peut dire néanmoins, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, qu'il n'a pas laissé de s'y prescrire un certain ordre, en divisant en trois classes, sans en avertir, tous les auteurs dont il parle. La première classe, qui comprend les 38 premiers chapitres jusqu'à S. Augustin, est de ceux qui ont fleuri, ou commencé à fleurir dès le IV siècle; quoiqu'il y en ait quelques-uns qui ne sont morts qu'au siècle suivant. La seconde classe, que l'on peut étendre jusqu'au 70<sup>e</sup> chapitre, qui est celui de S. Léon Pape, comprend les Ecrivains qui ont fleuri au commencement et avant le milieu du V siècle. Enfin la 3<sup>e</sup> et dernière classe comprend le reste des Ecrivains qui ont fleuri depuis le milieu de ce siècle, jusqu'au temps que Gennade composoit ce catalogue.

On croit communément qu'il le fit sous le Pontificat du Pape S. Gélase, apparemment sur ce que l'éloge de ce Pontife s'y trouve, et que l'article de Gennade contient un écrit adressé au même Pape. Mais ces preuves sont bien foibles pour appuier une telle opinion. 1<sup>o</sup> Parce que l'article de S. Gélase manque dans plusieurs manuscrits, et même dans la plupart des imprimés, comme nous le montrerons dans la suite. 2<sup>o</sup> Parce que l'écrit de Gennade adressé à S. Gélase, et contenu dans l'article de Gennade, est visiblement une addition faite après coup. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à rapporter ici la fin de cet article. Après que l'auteur a donné la liste de ses autres ouvrages, il ajoute, *et hoc opus*, pour marquer le traité des auteurs Ecclésiastiques : puis on lit, *et epistolam de fide mea misi ad beatum Gelasium urbis Romæ Episcopum*. Il est bien visible que ces dernières paroles depuis *et epistolam*, sont une addition. Car 1<sup>o</sup>. Il étoit naturel que celles-ci *et hoc opus*, qui marquent le catalogue des auteurs, finissent l'article. 2<sup>o</sup>. La répétition de la conjonction *et* devant les deux écrits, est une preuve que le dernier est ajouté par d'autres que par l'auteur original, qui n'auroit mis la conjonction que devant le dernier écrit.

Ces raisons jointes à ce que divers autres articles ou

Till. H. E. t. 16.  
p. 747.

chapters ne se trouvent pas dans le traité des Ecrivains, selon plusieurs manuscrits et les premiers imprimés, comme les articles de S. Sidoine Evêque de Clermont, de Pomere, de S. Honorat de Marseille, et de Gennade même, font croire à quelques Scavants, et ce semble avec juste sujet, que Gennade composa le traité, dont il est ici question, peu après l'an 484, qui est l'époque à laquelle S. Eugene de Carthage fit les écrits dont Gennade fait mention. De sorte que l'article de S. Eugene auroit fait la clôture du catalogue des Ecrivains. Pour ce qui est de l'article de S. Césaire d'Arles, qui ne fleurit qu'au VI siècle, il est certain qu'il a été ajouté dans la suite par quelque disciple de S. Augustin, comme un correctif à celui de Fauste qui le précède immédiatement. Aussi cet article se trouve dans très-peu de manuscrits et d'imprimés.

Genn. ibid. c. 72.

Till. ibid. p. 307.  
730. 2.

Genn. ibid. c. 67.

On pourroit même dire avec fondement que Gennade a écrit ce traité dès 477, ou peu après, mais avant qu'il eût appris la mort de Timothée Elure. Car en faisant l'article de cet hérésiarque, comme Gennade le qualifie lui-même, il dit qu'il vivoit encore alors dans le lieu de son exil. Or il est constant que ce Timothée est mort en 477. Nous pourrions encore fortifier ce sentiment, par ce que Gennade dit dans l'éloge de Salvien Prêtre de Marseille, qu'il assure avoir vécu, quoique dans une grande vieillesse, du temps que lui Gennade composoit son catalogue. Or c'est pousser bien loin la vie de Salvien qui fleurissoit dès le commencement de ce siècle, que de ne mettre sa mort qu'en 485, comme nous avons fait. Nous avouons cependant qu'on pourroit aisément l'avancer de quelques années. Mais en ce cas il faudroit dire que l'article de S. Eugene auroit été ajouté à Gennade après coup, comme tant d'autres. Il ne se trouve point effectivement dans l'édition des œuvres de S. Jérôme faite à Basle l'an 1497, parmi lesquelles on a inséré ce traité des hommes illustres par Gennade.

Cassid. inst. c. 17.  
p. 550. 2.

Mab. ana. t. 2. p.  
44. 43.

On le joint ordinairement avec celui de S. Jérôme sur le même sujet. Cette union est aussi ancienne qu'elle paroît naturelle. Dès le VI siècle Cassiodore, qui parle avec beaucoup d'estime de l'un et de l'autre, les avoit ainsi joints ensemble. Ils se trouvent encore joints de la

sorte dans le manuscrit de Corbie, qui dès le temps que Dom Mabillon écrivoit, montrait plus de 900 ans d'antiquité; et ils ont été presque toujours ainsi imprimés l'un avec l'autre. De sorte que celui de Gennade se trouve dans toutes les éditions des œuvres de S. Jérôme. Il est même deux fois dans l'édition de Francfort de l'an 1680, au tome I et au IV. Erasme a néanmoins séparé ce traité de Gennade de celui de S. Jérôme, dans la belle édition de ce Pere qui parut à Basle l'an 1516. Mais dans celle qu'il publia ensuite, et qui fut renouvelée à Paris l'an 1546, ces deux traités furent réunis ensemble.

Genn. ibid. pr. p. 4.

Ce fut sur l'édition d'Erasme qu'Alban Torin fit imprimer le même ouvrage de Gennade, avec celui de S. Jérôme, les vies des Prophetes par S. Epiphane, celles des Evangelistes par Sophrone, et quelques poèmes de S. Grégoire de Nazianze sur les paraboles et les miracles attribués aux Evangelistes. Cette édition fut faite à Basle chez André Cratandre l'an 1529 en un volume in 4°. C'est apparemment la même qui est marquée dans Cave avec une faute d'Imprimeur, de l'an 1628. Dans cette édition comme dans les précédentes, le catalogue de Gennade ne contient que 96 chapitres, ou articles. Ceux du Pape S. Gélase, de S. Sidoine, de S. Césaire, et de Gennade même ne s'y trouvent point; et il y a bien de l'apparence que ceux de Pomere, et de S. Honorat de Marseille y ont été ajoutés par d'autres que par Gennade. Ils ne sont point dans l'ancienne édition de S. Jérôme faite en 1497.

Bib. S. Vin. cen. |  
...S. Serg. And.

Cave, p. 239. 2.

En 1580 Suffridus Petri aiant revû le même traité de nôtre auteur sur divers manuscrits, le donna au public avec des notes de sa façon, et les traités de S. Jérôme, de S. Isidore de Seville, d'Honoré d'Autun, de Sigebert, de Henri de Gand sur le même sujet. Cette édition est de Cologne en un volume in 8°. Elle parut de nouveau en même volume et au même endroit chez Cholin l'an 1583.

Genn. vir. ill. pr. p. 4.

Bib. Tell. p. 333. 1.

Jean de Fuchte fit imprimer séparément l'ouvrage de Gennade l'an 1612 à Helmstad chez Jaques Lucius en un volume in 4°. Il parut encore à Anvers chez Jaques Meisius l'an 1639 en un volume in folio, avec les traités de saint Jérôme, de S. Isidore, de S. Ildéfonse de Tolède, d'Honoré d'Autun, de Sigebert, et de Henri de Gand, par les soins d'Aubert le Mire, qui y joignit des

p. 23. 1. | Bib. Bal. t. 1. p. 168.

Tell. p. 351. 1.

a Barb. t. 1. p. 460. scholies.<sup>a</sup> La Bibliothèque du Cardinal Barberin met cette édition en 1658, apparemment comme aiant été renouvelée cette année-là.

Genn. ibid.

(<sup>1</sup>) *Iéna.*

Hier. t. 5. p. 25-48.

p. 49-64.

Mab. ibid. p. 42-46.

Bib. Eccl. p. 3. 45.

'Salomon Ernest Cyprian aiant revu l'ouvrage de Gennade sur deux différents manuscrits, le publia séparément en un volume in 4° l'an 1703, avec les scholies d'Aubert le Mire, et de courtes notes de sa façon, à Jene (<sup>2</sup>) chez Henri Beyerus.

'En 1706 Dom Marcianay le mit à la tête du 5° volume des œuvres de S. Jérôme, imprimé la même année à Paris chez Louis Roulland. Cet éditeur a eu soin d'y joindre les différentes leçons, telles qu'elles se trouvent dans l'ancien manuscrit de Corbie, aujourd'hui à l'Abbaïe de Saint Germain des Prez, et qui sont considérables. Dès 1676 Dom Mabillon en avoit donné quelque chose dans le second tome de ses analectes.

'C'est sur cette édition de Dom Marcianay que le sçavant M. Fabricius, après avoir profité des remarques de tous les éditeurs précédents, a inséré ce traité de Gennade dans sa Bibliothèque ecclésiastique, ou Recueil de divers catalogues d'Ecrivains ecclésiastiques, imprimé à Hambourg chez les Felginer en un volume in folio l'an 1718. Il y a joint non-seulement tous les autres auteurs avec lesquels Gennade avoit déjà paru, mais aussi les additions à S. Isidore et à S. Ildéfonse; l'Anonyme de Molk publié par Dom Bernard Pèz; Pierre Moine du Mont-Cassin; Jean Tritheme avec les notes et les additions d'Aubert le Mire, et divers autres additions et remarques. De sorte que c'est à juste titre qu'il a donné à ce Recueil le nom de Bibliothèque ecclésiastique.

Hier. ibid. p. 48.

Dans ces dernières éditions le traité de Gennade comprend cent articles ou chapitres, depuis S. Jaques de Nisibe jusqu'à Gennade inclusivement. Mais on remarque que ce dernier chapitre ne se trouve que dans le seul manuscrit de S. Siran. L'édition de nôtre auteur qui parut à Basle en 1497 entre les ouvrages de S. Jérôme finit à Jean d'Antioche, et ne contient que 90 chapitres. Les suivantes y ajoutent ceux d'Honorat de Constantine en Afrique, de Cereal, de S. Eugene de Carthage, de Pomere, et de S. Honorat de Marseille. Nous avons marqué plus haut les chapitres qui y manquent, et qui se trouvent dans d'autres éditions.



Notker avoit vû un exemplaire de l'ouvrage de Gennade, qui commençoit par l'article de S. Ambroise de Milan : ce qui étoit fort naturel, puisque S. Jérôme l'avoit omis dans son catalogue. Mais cet article ne se trouve plus ni dans les manuscrits, ni dans les imprimés. On n'y voit point non plus l'éloge de S. Jérôme, 'excepté dans le manuscrit de Corbie, dont nous avons parlé. Comme il ne paroît point ailleurs, il y a bien de l'apparence qu'on l'aura méprisé, ne le jugeant pas comparable à ce que S. Jérôme dit de lui-même et de ses écrits, dans son catalogue des Auteurs ecclésiastiques, dont Gennade n'est que le continuateur. Cela n'a pas empêché ' que Dom Mabilon ne l'ait publié dans le second volume de ses analectes. ' Il nous en a donné un autre dans le quatrième volume, qu'il croit être du même Gennade, et qui bien qu'il ne paroisse pas fort exact dans tout ce qu'il contient, semble néanmoins préférable au précédent. Mais on ne dit point à quelle occasion Gennade l'avoit composé, ni s'il l'avoit placé entre les éloges des auteurs dont il parle.

Notk. int. scri. c.  
7. p. 9.

Mab. ibid. p. 42.  
44.

p. 42. 43.

t. 4. p. 193. 194.

Erasmus, qui n'estimoit proprement que les ouvrages d'esprit et d'éloquence, ne fait de cas de celui de Gennade, que pour ce qu'il contient d'historique. Il est vrai qu'il est écrit sans art, et avec beaucoup de simplicité; mais c'est ce qui doit contribuer à le rendre plus estimable. L'auteur nous y a conservé quantité de traits historiques touchant les Écrivains dont il parle, que nous chercherions inutilement ailleurs. Il nous y donne aussi la connoissance de grand nombre d'écrits, qui ne subsistent plus aujourd'hui, et que nous ne connoîtrions point sans son travail. Adon de Vienne a beaucoup profité de ce traité pour composer le sixième âge de sa chronique.

2°. Nous avons dans l'appendice au 8<sup>e</sup> tome des œuvres de S. Augustin, un traité intitulé Des dogmes ecclésiastiques. ' Il a porté longtemps le nom de ce S. Docteur; quoiqu'il semble qu'il fût facile de ne s'y pas tromper, tant les sentiments que contient cet écrit sont différents de ceux de S. Augustin. Néanmoins ' le Maître des Sentences le cite quelquefois sous le nom de ce Pere, Gratien sous celui de Patere; et Trithème l'attribuë à Alcuin. Ratramne de Corbie le donne à Gennade de

Aug. t. 8. app. p.  
73-80.

Du Pin, bib. t. 4.  
p. 666.

Aug. ibid. p. 75.

- Du Pin, bib. t. 3. p. 792. Constantinople, et un manuscrit à Fauste Evêque de Marseille, ce qui est une double faute. Il porte même le nom de Gélase dans plusieurs autres manuscrits; et le Maître des Sentences le cite en le lui attribuant.
- Aug. ibid. Mais l'opinion la plus commune, comme la mieux fondée, donne cet écrit à Gennade Prêtre de Marseille, à qui il est attribué par Alger, Valafride Strabon, le maître des Sentences même, et S. Thomas en quelques endroits. Dès le commencement du VIII siècle, il se trouvoit sous le nom de Gennade Prêtre de Marseille, dans la bibliothèque de S. Wandrille près de Roüen. Ce qui confirme ce sentiment à n'en pas douter, c'est qu'on est persuadé après Bellarmin que cet écrit n'est autre chose, que le traité de sa doctrine ou de sa croïance, que Gennade marque lui-même, ou un autre après lui, avoir adressé au Pape S. Gélase en forme de letre.
- Spic. t. 3. p. 220. On trouve effectivement dans ce livre un abrégé des principaux dogmes de la religion; et il est visible que son auteur étoit dans des sentiments opposés à ceux de S. Augustin sur la grâce et le libre arbitre. Il contenoit autrefois beaucoup plus d'articles qu'il n'en a aujourd'hui, n'y en ayant plus que 55. On a cru avec raison en devoir retrancher plusieurs qui y avoient été insérés, après les avoir tirés de la letre de S. Célestin aux Evêques des Gaules, et des Conciles de Mileve, de Carthage et d'Orange II, ce qui ne pouvoit pas quadrer avec la doctrine de ce traité.
- Genn. vir. ill. pr. p. 2. c. 400. Les Sçavants remarquent qu'il s'y trouve plus d'érudition que de jugement. Gennade y avance des sentiments erronés, y débite de simples opinions comme des dogmes de foi, et y condamne des sentiments catholiques. Ce traité et le livre des Ecrivains Ecclésiastiques font voir que leur auteur étoit dans les sentiments de Fauste de Riès sur la grace et le libre arbitre. Il y approuve bien clairement l'opinion chérie de ce Prélat sur la nature de l'Ame et de toutes les créatures; c'est-à-dire, qu'elles sont toutes corporelles, quoiqu'il avoüe que les intellectuelles sont immortelles. Cet écrit est composé en forme de profession de foi; mais en expliquant les dogmes Catholiques, il rejette les erreurs contraires, et nomme ceux qui les ont soutenus.
- Du Pin, ibid. Les
- Du Pin, t. 4. p. 671. Genn. dog. c. 11. 12. 54. Du Pin, ibid. p. 672.

'Les cinq premiers articles sont sur la Trinité et l'Incarnation, et les quatre suivants sur la résurrection.' Gennade, dans ceux-ci et dans quelques autres suivants, rejette la fable des Millenaires, et les erreurs d'Origene et de Diodore, qui prétendoit que par les vivants et les morts que J. C. viendra juger, suivant le symbole, il falloit entendre les justes et les pécheurs. Il soutient qu'il n'y aura qu'une seule résurrection de la chair, qui sera véritable, quoiqu'incorruptible. Que l'on ne peut pas dire sans erreur, que les tourments des démons et des impies finiront un jour. Il rejette l'opinion d'Origene touchant la préexistence des ames, et le sentiment de ceux qui, comme Cyrille, dit-il, les Luciferiens et d'autres, soutiennent qu'elles sont produites par propagation. Il dit que Dieu les crée, et les met en même temps dans les corps, quand ceux-ci sont formés.

Genn. dog. c. 1. 9.  
c. 8. 9. 25.

Gennade s'explique fort bien sur le baptême donné par les hérétiques. Les regles qu'il prescrit pour s'approcher de la sainte Eucharistie, sont fort sages. Il n'ose ni blâmer ni approuver ceux qui communient tous les jours; mais il conseille et exhorte de le faire tous les Dimanches, pourvu que l'on se sente exempt de l'affection au péché, et que l'on gémissé sincèrement sur ses foiblesses. Il n'est point exact dans la définition qu'il donne de la satisfaction; la faisant consister uniquement à retrancher les causes du péché, et à ne point donner d'entrée à leurs suggestions. Il erre encore en n'accordant le salut à nul Catéchumene, à moins qu'il ne soit baptisé dans son sang en souffrant le martyre. Il relève beaucoup la continence et la virginité. Il recommande la vénération envers les saintes Reliques, sur-tout celles des Martyrs, comme étant les membres de J. C. Il admet la béatitude de l'âme juste dès la sortie de son corps. Il ne croit pas que le Diable connoisse les pensées de l'ame, sinon par les mouvements du corps, et les saillies des passions. C'est-là ce qui nous a paru le plus remarquable dans ce traité Des dogmes Ecclésiastiques.

c. 14.

c. 22.

c. 23.

c. 24.

c. 41.

c. 31. 32. 35.

c. 40.

c. 46.

c. 48.

Il y en a deux éditions particulieres sous le nom de Gennade de Marseille, faites à Hambourg les années 1594. et 1614. en un volume in-4°. par les soins de Gevehart Helmenhorstius, qui y a joint une homélie d'un

Bib. D. Fault. p.  
160. | ... Baluz. 1.  
p. 168.

- ancien Theologien, et les lettres attribuées à S. Martial Evêque de Limoges, avec des notes de sa façon.
- Genn. vir. ill. c. 100. 3°. ' Gennade dans ce qu'il nous apprend de lui-même, dit avoir composé un ouvrage compris en huit livres, contre toutes les hérésies. Mais cet ouvrage ne paroît plus nulle part.
- Ibid. 4°. ' Il ajoute qu'il avoit écrit aussi six livres contre Nestorius en particulier, marquant ce traité comme différent du précédent.
- Ibid. 5°. ' Il marque de même trois livres contre Pelage. ' Un manuscrit du catalogue de cet Auteur ajoute, qu'il avoit encore composé onze livres contre Eutychès. ' Honoré d'Autun et Trithème ont suivi cette leçon et marqué ces onze livres entre les autres écrits de Gennade. Mais de tous ces ouvrages et contre les hérésies, et contre les Hérésiarches nommés, ' il ne nous reste que les descriptions assez courtes des hérésies des Prédestinatians, des Nestoriens, des Timothéens, et des Eutichéens, que l'on a coutume de mettre à la fin des catalogues des hérésies, dressés par S. Jérôme et par S. Augustin.
- Cave, p. 300. 1. ' Ces additions se trouvent sous le nom de Gennade dans un manuscrit de la bibliothèque de S. Victor à Paris, à la fin du livre de ce dernier pere; et Hincmar le cite sous le nom de cet auteur.
- Du Pin, *ibid.* p. 672.
- Genn. vir. ill. c. 100. 6°. ' Gennade assure encore lui-même qu'il avoit écrit un traité Des mille ans et de l'Apocalypse de S. Jean: ' ou comme a lû Honoré d'Autun, Des mille ans sur l'Apocalypse. Cet Ouvrage est perdu, ou caché dans les bibliothèques, comme les précédents.
- Hon. scri. 1. 2. c. 97. | Trith. scri. c. 188.
- Genn. *ibid.* c. 41. 7°. Outre les livres que Gennade composa de son propre fonds, et dont nous venons de donner le catalogue, ' il laissa encore diverses traductions latines faites sur le grec, comme il nous en assure lui-même. ' La première qu'il marque, est celle du livre qu'Evagre du Pont, disciple de S. Macaire d'Egypte avoit composé contre les suggestions des huit vices capitaux. Gennade témoigne avoir gardé dans sa traduction la même simplicité, qui étoit dans l'original. ' Il avoue néanmoins que cet ouvrage avoit été déjà traduit en latin, mais d'une manière si imparfaite et si infidèle, qu'il fut obligé de le retoucher en partie, et de corriger l'autre. ' Nous avons dans la
- Bib. pp. t. 27. p. 98. 99.

PRÊTRE DE L'ÉGLISE DE MARSEILLE. 643

V SIECLE.

Bibliothèque des Peres un fragment latin de cet ouvrage d'Évagre; et il semble qu'il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit un fragment de la traduction dont parle Gennade.

Notre Auteur traduit aussi le livre du même Évagre intitulé Des cent, et des cinquante sentences, dont la première partie étoit pour les Anachoretés les plus simples, et l'autre pour ceux qui avoient étudié, ou qui desiroient le faire. Il mit encore en latin les petites Sentences du même Auteur, qu'il dit être très-obscurés, et n'être propres, de l'aveu d'Évagre même, que pour des Moines. Il y a bien de l'apparence que ce sont ces mêmes Sentences que M. Holstenius nous a données en latin; et peut-être de la traduction de Gennade, avec d'autres Sentences du même Évagre adressées aux vierges.

Genn. ibid.

Les unes et les autres ont été insérées depuis dans la Bibliothèque des Peres, où l'on distingue mal-à-propos cet Évagre d'Évagre du Pont.

Cod. reg. app. p. 34-41.

Bib. pp. ibid. p. 469-471.

Gennade, à la prière de quelques Fidéles, traduit aussi l'ouvrage que Timothée Elure avoit composé pour appuyer son hérésie, dont le fonds étoit l'Eutychieisme, et qu'il avoit adressé à l'Empereur Léon; tâchant d'y montrer que S. Léon Pape, le Concile de Calcedoine, et tous les Occidentaux étoient Nestoriens. Mais en traduisant cet écrit Gennade assure qu'il eut soin d'en marquer le venin. Cette traduction latine, non plus que l'original grec, ne se trouve nulle part. (XXX.)

Genn. ibid. c. 72. p. 33.

not. p. 33. | Cave, p. 287. 2.

---



---

## S. H O N O R A T ,

EVÊQUE DE MARSEILLE.

---



---

### §. I.

#### HISTOIRE DE SA VIE.

Leo, t. 1. p. 731.  
c. 1.

Genn. vir. ill. c. 99.  
p. 45.

Leo, ibid. p. 742.  
c. 15.  
p. 746-749.

Genn. ibid.

Till. H. E. t. 15.  
p. 91. 846. | Gall.  
chr. nov. t. 1. p.  
636.  
a Sid. 1. 9. ep. 4.  
p. 569.

C'est un préjugé bien favorable pour S. Honorat, ' que d'avoir eu pour son saint maître, et pour son pere particulier un aussi grand Evêque que l'étoit S. Hilaire d'Arles. Ce titre est le seul dont il se glorifie dans ce qu'il nous apprend de lui-même: aussi fait-il un des beaux endroits de son 'éloge.' Ce fut donc sous la conduite de ce saint Prélat, qu'Honorat dès son enfance fut élevé dans la crainte de Dieu, et depuis exercé aux affaires Ecclésiastiques. ' Il fut souvent témoin de ses plus, secretes actions, tant il avoit de part à sa confidence, ' et se trouva présent à sa mort et à ses funérailles. De sorte qu'il demeura à Arles au moins jusqu'en 449; et comme il avoit suivant toutes les apparences quelques années, lorsqu'il entra dans la communauté de S. Hilaire, nous pouvons supposer qu'il étoit né vers 420.

Gennade Prêtre de Marseille, ou un autre auteur, mais contemporain, nous apprend qu'Honorat étoit naturellement éloquent, et qu'il avoit une grande facilité à s'énoncer, et à parler sur le 'champ dans les assemblées des fideles; sa bouche étant comme un trésor des divines écritures. Son mérite l'aïant fait élire Evêque de Marseille, il se trouva en situation de faire un usage journalier de ses grands talents. ' Quelques scavants placent le commencement de son Episcopat en l'année 476; mais il est difficile de le mettre avant 483. ' Car il semble que Grec occupoit encore alors le siege de Marseille. C'est ce que fait juger la 4<sup>e</sup>. lettre que lui adresse S. Sidoine dans son 9<sup>e</sup>. livre, qui ne fut publié que vers ce temps-là comme nous l'avons montré en son lieu.

S. Honorat à ce compte étoit déjà avancé en âge,

lorsqu'il fut élevé à l'Episcopat. Mais cela ne l'empêcha pas de s'acquiescer avec zèle de tous les devoirs d'un bon Pasteur. Il célébroit souvent les Litanies avec son peuple, pour obtenir de Dieu les effets de sa miséricorde: en quoi l'on veut marquer son assiduité aux prières publiques, et peut-être en particulier la cérémonie des Rogations, qui de l'Eglise de Vienne commençoit à passer aux autres Eglises. L'occupation la plus ordinaire de S. Honorat, étoit de composer des homélies, tant pour l'instruction de ceux qui étoient à portée de l'entendre, lorsqu'il les prononçoit, que pour l'édification de ceux qui se donneroient la peine de les lire. Il s'y proposoit sur-tout d'y expliquer les mystères de la foi, et d'y combattre les erreurs des Hérétiques. Il donnoit aussi une partie de son temps à écrire les vies des Saints, afin de laisser à la postérité des exemples de vertu qu'elle pût imiter. Lorsqu'il montoit en chaire, il annonçoit les vérités du salut avec tant de force et de liberté, que non-seulement le Clergé et le peuple des Eglises voisines alloient en foule l'écouter, mais que même les Evêques éloignés le prioient d'aller prêcher dans les leurs.

Genn. ibid.

Le saint Prélat vécut jusques sous le Pontificat de S. Gélase, qui gouverna l'Eglise de Rome depuis le mois de Mars 492, jusqu'en Novembre 496. Ce saint Pontife reconnut l'intégrité de sa foi, et lui donna par écrit des marques de son estime. On met communément la mort de S. Honorat vers l'an 494, lorsqu'il en avoit passé dix à onze dans l'Episcopat, et vécu en tout environ 73 à 74 ans. Le Cardinal Baronius, et tous les autres lui donnent le titre de Saint; et le P. Guesnay assure que son nom est dans le Calendrier de l'Eglise de Marseille, pour en faire tous les ans la fête.

ibid.

Tall. ibid.

## §. II.

## SES ECRITS.

DE toutes les homélies, et de toutes les vies de Saints que composa S. Honorat, il ne nous reste que nous sachions, que la vie de S. Hilaire Evêque d'Arles, à qui il étoit redevable de son éducation. Cepen-

Genn. vir. ill. c. 99. p. 45.

not. ibid.

dant le P. Chifflet, et quelques-autres après lui, ont voulu douter que cette vie fût l'ouvrage de S. Honorat. Leur plus fort raisonnement est que l'on n'a point d'autre preuve pour la lui donner, que ce que l'on en trouve dans Gennade, et que l'on suppose être une addition faite à cet auteur, laquelle ne se trouve point dans plusieurs manuscrits. D'ailleurs cette vie est, dit-on, attribuée à Révérent successeur de S. Hilaire, par Pierre Saxi sur la foi d'un manuscrit assez ancien.

Till. H. E. t. 15.  
p. 90.

p. 848.

Mais quand l'article de S. Honorat, qui se trouve dans le manuscrit de Corbie, de l'antiquité duquel nous avons parlé, ne seroit pas de Gennade même, il est incontestable qu'il est d'un Auteur du même temps; puisque tout ce qu'il y dit suppose que S. Honorat vivoit encore. Ainsi cette preuve qui établit nôtre saint Prélat auteur de la vie de S. Hilaire, remonte sans contradiction plus haut que le manuscrit dont parle le P. Chifflet sur la foi de M. Saxi. Nous pouvons ajouter, que ce Révérent ou Révérentius semble être le même que Ravennius successeur immédiat de S. Hilaire: au moins n'en trouve-t-on pas dont le nom en approche davantage. Or Ravenne étoit mort, lorsque cette vie fut écrite; puisqu'il y est parlé de ses successeurs. On peut voir ce que nous avons déjà dit à ce sujet sur Ravenne.

Leo, t. 1. p. 730.

Le P. Quesnel, qui avoit entre les mains le manuscrit où cette vie porte le nom de Révérent, a cru que ce nom y avoit été mis par S. Honorat même, qui voulant cacher son nom propre sous un nom appellatif, comme nous avons observé que c'étoit assez l'usage de ce siècle, sur-tout en Provence, se seroit servi du nom de Révérentius pour celui d'Honoratus, qui selon la force du mot latin signifie la même chose. Quoiqu'il en soit, il paroît certain que l'ouvrage est de S. Honorat de Marseille, à qui tous les Sçavants s'accordent aujourd'hui de le donner.

p. 750. c. 24.

p. 749. c. 23.

Il seroit difficile de marquer précisément le temps auquel cet Auteur le composa. Seulement il dit lui-même qu'il ne le fit qu'après que plusieurs années se furent écoulées depuis la mort de S. Hilaire, et que ce Saint eut eu plusieurs successeurs de sa dignité. Ainsi ce fut apparemment sous Eone qui avoit succédé à Léonce suc-



cesseur de Ravenne, qui avoit pris la place de S. Hilaire en 449, et lorsque S. Honorat remplissoit déjà le siege de Marseille.' Car il y parle de son sacerdoce : <sup>a</sup> ce qui dans les premiers temps marquoit plutôt la dignité d'Evêque que celle de Prêtre.' D'autres croient néanmoins qu'il l'écrivit lorsqu'il étoit encore Prêtre à Arles et membre de la communauté de S. Hilaire,' pour laquelle particulièrement il paroît l'avoir entrepris. <sup>b</sup> Plusieurs Evêques l'en avoient pressé aussi ; et il ne leur obéit qu'après leur avoir résisté longtemps. Il semble qu'il ait prononcé cette piece en leur présence, peut-être en quelqu'un des jours anniversaires de la mort du Saint.' Ce qui est bien clair par le texte même, c'est qu'elle fut assurément écrite après la mort du Pape S. Léon, et ainsi après l'an 461.

Mais quoique' cette vie ait été composée plusieurs années après la mort de S. Hilaire,' on ne peut douter que ce ne soit une histoire originale, sortie de la plume d'un de ses Disciples.' C'est ce que persuade un grand nombre d'expressions de l'Auteur, <sup>c</sup> qui y parle comme aiant vû lui-même la plupart des faits dont il y donne le détail, et comme témoin oculaire des plus secretes actions du Saint. C'est ce que persuadent encore le discours du saint Evêque qu'il rapporte en entier, tel qu'il le fit alors en quittant la terre pour aller au ciel, et les autres circonstances qu'il marque, ' jusqu'aux propres paroles que le peuple proféra, en voiant son corps exposé pour la cérémonie de ses funérailles. « Voici le jour, dit-il, en se rappelant les peines qu'on lui avoit suscitées ; voici le jour, qui a terminé à jamais les sujets de dispute, dont on l'a si injustement chargé. »

Les Sçavants remarquent que cet ouvrage de S. Honorat est écrit avec piété, et même avec quelque élégance, et qu'il est plein de maximes très-utiles.' La préface qu'il a mise à la tête, est un témoignage éclatant de son humilité et de sa modestie ; et l'on ne sçauroit assez louer la prudence avec laquelle il touche l'endroit qui regarde le différend entre le Pape S. Léon et S. Hilaire. Il en parle de telle maniere, que sans blâmer le premier, il montre que l'autre n'étoit point coupable, et ne cessa point d'agir en saint et généreux Evêque. Il a soin d'avertir lui-

p. 731. c. 24.  
Till. ibid. p. 846.

p. 90.

Leo, ibid. p. 737.

c. 7.  
b p. 731. pr.

p. 744. c. 17.

p. 750. c. 24.

Till. ibid.

Leo, ibid. p. 731.

c. 1.  
c 742. c. 24. p. 746-749. c. 20-22.

p. 748. c. 21.

Du Pin, bib. t. 4.  
p. 529 | Till. ibid.

Leo, p. 731. pr.

- même de sa sage retenue par ces paroles remarquables.  
 « Je n'ose pas, dit-il, toucher au procédé, ni examiner  
 « la conduite de deux si grands hommes, sur-tout à pré-  
 « sent que Dieu les a appelés à sa gloire. »
- A tous ces traits qui relevent beaucoup le mérite de la  
 piece, l'Auteur y a joint tant d'exactitude, que l'on  
 ne doit point craindre de se tromper en le suivant. Il n'y  
 parle point de la noblesse de l'extraction de S. Hilaire :  
 il ne marque pas même le nom de ses parents ni de sa pa-  
 trie, afin de suivre l'esprit du Saint, qui avoit méprisé  
 tous ces avantages temporels. Il passe sous silence ce que  
 l'on eût pu dire des premières années de sa vie, et dit  
 peu de choses des beautés de son génie, et du progrès  
 qu'il fit dans les sciences. Mais en nous faisant connoître  
 au naturel l'esprit et le caractère de S. Hilaire, cette vie  
 nous donne une haute idée de sa personne.
- L'Auteur n'y a rien inséré de bas ni de puérile, et l'on  
 y voit par tout un caractère de vérité et de sincérité. Elle  
 nous fournit tout à la fois le modèle d'une vie vraiment  
 épiscopale, et un original à imiter pour bien écrire les  
 vies des Saints. L'Auteur y autorise ce qu'il avance, par  
 le témoignage de ceux qui avoient vû le saint Evêque. Il  
 y emploie avec autant de discernement que de succès,  
 ce que les personnes de lettres avoient dit à sa louange.  
 Il y cite à propos l'oraison funebre que S. Hilaire  
 avoit faite de S. Honorat, son prédécesseur, et l'éloge du  
 desert de Lérins par S. Eucher.
- Il y a laissé divers traits de doctrine, qui ne permet-  
 tent pas de douter qu'il ne fût bien éloigné des erreurs  
 des Semipélagiens, quoiqu'élevé dans un païs où ils do-  
 minoient. Enfin S. Honorat dans cette vie nous a con-  
 servé la notion de plusieurs Sçavants contemporains de  
 S. Hilaire, quelques uns desquels nous ne connoîtrions  
 point sans ce qu'il nous en apprend.
- Le P. Labbe a cru que cette vie de S. Hilaire étoit  
 perdue, parce qu'il a distingué celle qui se trouve dans  
 Surius et dans Barrali, de celle que S. Honorat a écrite;  
 quoique ce soit certainement la même, avec cette diffé-  
 rence qu'elle est pleine de fautes dans Barrali. Mais le P.  
 Quesnel a eu soin de les corriger dans la nouvelle édition  
 qu'il nous a donnée des œuvres de S. Léon, à la fin du  
 premier

d. 844. c. 17.

Du Pin, *ibid.* p.  
391.

p. 397.

p. 529.

*Ibid.*Leo, *ibid.* p. 734.  
735. 740. c. 4. 11.

p. 734. c. 4.

p. 735. p. 736. c.  
4. 5.

p. 733. c. 4.

p. 730.

p. 731-751.

premier volume desquelles il a placé cette vie. Il suppose que Surius l'a publiée dans son Recueil. Elle ne se trouve point dans la première édition de Cologne. Mais elle y aura peut-être été insérée dans les éditions qui ont suivi, et que nous n'avons pas entre les mains. Barrali l'a fait imprimer depuis dans sa chronologie des Abbés et des Saints de Lérins. Les continuateurs de Bollandus l'ont donnée à leur tour avec des notes au cinquième jour de Mai.

p. 930.

Lerin. p. 103-117.

Boll. 3. mai. p. 15-34.

On croit que l'épithaphe de S. Hilaire d'Arles, que nous avons rapportée, est aussi de la composition de S. Honorat; elle est digne d'un siècle encore plus poli que celui-là. Le dixième vers manque dans Baronius, et dans quelques autres copies, et se trouve défiguré dans Barrali, où on lit *servite* pour *servile*.

Aum. p. 623 | Till. ibid. p. 89.

Lerin. p. 117.

Le P. Quesnel juge que la relation des miracles de S. Genès qui se trouve dans Surius au 25<sup>e</sup> jour d'Août, est plutôt de S. Honorat de Marseille, que de S. Hilaire d'Arles, auquel nous la donnons après quelques Scavants. La raison du P. Quesnel est que cette homélie n'a rien de l'élégance de S. Hilaire, et qu'il y trouve tout le style de l'autre. Mais nous avons montré ailleurs par des raisons de chronologie, prises de la pièce même, qu'on ne peut la refuser à S. Hilaire, et qu'il n'est pas possible que S. Honorat en soit auteur. Quelques autres Ecrivains ont voulu lui donner aussi les premiers Actes de S. Victor Martyr à Marseille. C'est ce que nous avons déjà prouvé ne lui pouvoir convenir en parlant de ces mêmes Actes. (XXIX.)

Leo, ibid. p. 730.

Boll. 21. jul. p. 141. n. 19.

## P R O B E ,

### HOMME DE LETRES.

PROBE homme de lettres, et d'une érudition peu commune, étoit d'une famille, où la noblesse, la science, et les grands biens se trouvoient réunis avec les premières dignités de l'Empire. Il avoit pour frere Magnus Felix, qui fut Préfet du Prétoire et Patrice, et dont nous parlerons bien-tôt. Ils étoient l'un et l'autre fils de Magnus,

Sid. S. 1. 4. ep. 1. p. 927 | car. 23. v. 455-463. | 24. v. 90-92.

Car. 9. v. 329. Genn. vir. ill. c. 85. p. 39.

Sid. car. 23. 16.  
24. ibid.

car. 14. pr. p. 1249.  
1250.

car. 24. v. 90 | Sir.  
in Sid. p. 927 | in.  
Enn. p. 1372.

Sid. Sl. 4. ep. 1. 27.

p. 928.

p. 929.

p. 928.

p. 927. | car. 24.  
v. 90-94.

car. 9. v. 329-334.

' ce Seigneur si illustre de la ville de Narbone , qui par sa sa sagesse et son esprit étoit devenu comme l'arbitre de tout le país ; cet homme si poli, qui ne manquoit jamais à aucune bienséance ; ' ce grand Philosophe, que S. Sidoine prenoit quelquefois pour juge dans les matieres les plus abstraites de la Philosophie, ' et qui fut enfin Consul avec Apollone sous Majorien l'an 460.

Il semble que Probe fût l'ainé des enfants de Magnus ; quoiqu'il ne paroisse point qu'il ait exercé quelque charge, ou possédé quelque dignité comme son frere. ' Il fut élevé dans les mêmes études, les mêmes exercices, et sous les mêmes maîtres, que Sidoine. De cette société il se forma entre eux une étroite amitié, que le même goût, qu'ils se trouverent l'un et l'autre avoir pour les lettres, rendit inaltérable dans la suite. Leur génie et leur inclination étoient si semblables, que ce que l'un blâmoit, ou approuvoit, étoit pareillement ou blâmé, ou approuvé de l'autre. Sidoine avoüe cependant avec modestie, que Probe le surpassoit pour la solidité du jugement, et qu'étant plus avancé que lui dans ses études, on l'auroit pris pour son maître, quoiqu'ils fussent encore tous deux disciples.

Dès-lors Probe expliquoit aux autres tout ce qu'il y avoit de plus beau et de plus difficile dans les Poëtes, les Historiens, les Orateurs et les Jurisconsultes. ' De même lorsqu'ils étudioient la Philosophie sous Eusebe, Probe y fit tant de progrès, qu'il paroissoit comme un autre Platon étudiant sous Socrate, qu'il devoit un jour surpasser de beaucoup. En un âge si peu avancé, il n'y avoit point d'homme instruit dans les sciences des Grecs, qui expliquât mieux que Probe ce qu'il y a de plus épineux dans les écrits d'Aristote. Mais, ce qui est encore plus digne de louange, ' c'est que dès-lors on voïoit en lui avec plaisir la sagesse et la probité marcher de pair avec la science.

' Probe conserva toujours dans la suite du goût pour les lettres, auxquelles il faisoit beaucoup d'honneur par son sçavoir, et par sa riche bibliothèque dont il avoit hérité du Consul son pere. En cultivant les lettres, il cultivoit aussi les gents sçavants ; et ceux-ci le reconnoissant pour un homme d'un jugement exquis, ' et d'une critique exacte, lui soumettoient volontiers l'examen de leurs ouvra-

ges. Ce fut par tous ces endroits que Probe mérita le glorieux titre d'appui et de soutien des lettres dans les Gaules. L'antiquité ne nous fournit rien davantage sur son savoir, et ne nous apprend point si un homme, qui soutenait un si grand fonds de littérature par tant de belles qualités, avait laissé quelques monuments de son érudition.

Avant que S. Sidoine eût publié le recueil de ses poésies vers 469, Probe avait épousé Eulalie sa cousine germanique, dont le même S. Sidoine loue beaucoup la chasteté et la gravité des mœurs. Il ne paraît nulle part qu'il y ait eu des enfants de ce mariage.

1.4.ep.1.p.927. |  
car.24.v.93-98.

## S Y A G R E ,

HOMME DE LETRES.

**S**YAGRE, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Syagre fils du Comte Giles, et contemporain du premier, qui commandait dans Soissons pour les Romains vers 473, étoit Lyonnais de naissance. S. Sidoine le qualifie la fleur de la jeunesse Gauloise, et l'émule des Serrans et des Camilles. Il avoit eu pour aïeul paternel le Consul Afranius Syagrius, dont nous avons parlé sur le IV siècle.

Gr.T.hist.Fr.1.2.  
n. 27.

Sid.S.1.8.ep.8.  
p. 1066.

1.5.ep.5.p.972.

Dès son enfance il fut instruit dans les belles lettres, où il fit de grands progrès. Il devint fort éloquent, et très-habile dans la déclamation. Il avoit du feu, et parloit purement la langue Latine. A cette langue il joignit la connoissance de celles des Germains et des Bourguignons, qu'il apprit si parfaitement, que ces Barbares les parlant en sa présence, craignoient sa censure. S. Sidoine ne put s'empêcher de marquer à Syagre même l'étonnement où il étoit, de ce que s'étant rompu dans la lecture de Virgile, et enrichi de l'éloquence de Cicéron, il pouvoit si bien parler le Bourguignon et le Germain. La connoissance de ces langues et des loix de ces peuples faisoit passer Syagre pour un nouveau Solon au milieu d'eux. Il devint par-là leur interprète et leur arbitre;

p. 973.

p. 972. 973.

p. 973.

p. 974.

et quoiqu'ils eussent l'esprit aussi pesant que le corps, ils apprirent de lui à perfectionner leur langue, et à former leurs sentiments sur la politesse Romaine : *discunt sermonem patrium, cor Latinum*. S. Sidoine ne blâme point son ami de s'appliquer à de tels exercices ; mais il l'exhorte, lui qui étoit un homme si poli, à garder un certain milieu en donnant toujours quelque temps à la lecture des bons auteurs, afin de ne pas oublier la langue Latine, ce qui feroit qu'on se moqueroit de lui, et en s'exerçant dans les langues étrangères, pour pouvoir se moquer des autres.

I. S. ep. 8. p. 1066.  
1067.

p. 1067.

' Syagre cependant négligea dans la suite la noble occupation des belles lettres, et les autres voies qui le pouvoient conduire aux plus grandes dignités, et se donna tout entier aux soins de la vie champêtre dans sa terre de Taionnac. Ce fut pour lui reprocher sa négligence à ce sujet, et pour lui inspirer une émulation plus digne de sa naissance, que S. Sidoine lui écrivit la 8<sup>e</sup> lettre de son 8<sup>e</sup> livre, en lui remettant sous les yeux les honneurs et les dignités auxquelles ses ancêtres avoient été élevés. Il lui reproche en même temps de ne s'être point encore marié, et lui dit qu'un homme sage ne doit pas tant s'appliquer à cultiver ses terres, qu'il ne songe à ce qu'il doit devenir.

Enn. vit. Epi. p.  
408.Conc. t. 4. p. 1260.  
Boll. 1. jan. p. 52.  
n. 10.

C'étoit vers 480 que S. Sidoine parloit ainsi de Syagre, qui put aisément vivre jusques vers la fin de ce siècle. En ce même temps sous l'épiscopat de S. Rustice, l'Eglise de Lyon étoit honorée par la vertu d'une dame nommée Syagrie, illustre par sa piété, et qui étoit en ces quartiers-là le thresor de l'Eglise. Ce fut elle qui fournit une grande partie de l'argent, dont avoit besoin S. Epiphane Evêque de Pavie, qui étoit venu dans les Gaules pour racheter les Italiens captifs. La vie originale de S. Eugende parle aussi très-honorablement de Syagrie, qu'elle qualifie la mere des Eglises et des Monasteres pour les aumônes qu'elle leur faisoit.

Genn. vir. ill. c.  
65. p. 31.

' Gennade entre les auteurs qui ont commencé à fleurir avant le milieu du V siècle, fait mention d'un Syagre, qui avoit composé un traité De la foi contre les expressions présomptueuses dont les hérétiques se servoient pour abolir ou changer les noms de la Sainte Trinité. Les hé-

rétiques que Syagre attaquoit, prétendoient que le Pere ne devoit point se nommer le Pere, de peur d'établir la relation qu'il y a entre le Pere et le Fils, et par-là l'identité d'essence entre l'un et l'autre. Mais ils vouloient qu'on le nommât non engendré, incréé, solitaire, dans le dessein de faire croire que toute autre personne distinguée du Pere, étoit d'une autre nature. Syagre leur montrait dans son écrit, que le Pere, qui est de même nature que les autres personnes, pouvoit à la vérité se nommer non engendré ou sans principe, et que l'Écriture se sert de cette expression : mais que cela n'empêche pas qu'il n'ait engendré et non créé un Fils, qui est une autre personne, et qu'il n'ait produit, non engendré ni créé le S. Esprit, qui est une troisième personne.

On peut, ce semble, avec fondement rapporter cet ouvrage, qui ne subsiste plus, à quelqu'un des Syagres de Lyon. La réputation de piété et de sçavoir, où étoit alors cette famille, rend cette opinion fort plausible ; et les Bourguignons qui étoient Ariens, et qui dominoient dans Lyon en ce siècle, lui donnent un nouveau degré de créance.

Gennade ajoûte qu'il avoit vû sept autres livres intitulés, De la foi et des regles de la foi, sous le nom d'un Syagre ; mais qu'y aiant remarqué de la diversité pour le style, il ne les croïoit pas de Syagre, qui a composé le premier traité dont il parle. Ibid.

## CONSENCE III.

P O E T E.

CONSENCE III du nom nâquit à Narbone, ou dans le voisinage, d'une famille très-noble, où la probité, la vertu, et la science, étoient héréditaires. Il eut pour pere Consence II, qui exerça des charges honorables sous les Empereurs Valentinien III et Avite, et pour aïeul un autre Consence, qui se fit une très-grande réputation par son profond sçavoir. Nous avons donné plus haut l'éloge de l'un et de l'autre.

V. Consence I.  
et Consence II.

Sid. S. 1. 8. ep. 4.  
p. 1056. | 1. 9. ep.  
15. p. 1118.

1. 8. ep. 4. p. 1056.  
1037.

p. 1056.

Ibid.

1. 9. ep. 15. p. 1118.

Le jeune Consence ne dégénéra en rien du mérite de ses ancêtres. Il sut unir parfaitement le caractère d'homme d'honneur, avec le personnage d'homme de lettres. Il possédoit les deux langues, la Grecque et la Latine, et réussissoit également à faire des vers en l'une et en l'autre. Il se rendit si habile dans les sciences, qu'il ne fut inférieur à aucun des plus sçavants hommes de son temps : *nulli secundus inter astra Delphica.* Si Sidoine, qui avant son épiscopat, avoit été intime ami du père, lia aussi, depuis qu'il fut Evêque de Clermont, une étroite amitié avec le fils, et lui écrivoit quelquefois, comme à un jeune homme qu'il considéroit, mais qu'il aimoit encore plus pour l'éternité que pour le temps.

Consence avoit près de la Ville de Narbone, du côté de Besiers, une maison nommée Octavienne, qui étoit autant à ses amis qu'à lui-même : aussi y en avoit-il toujours quelques-uns. Rien ne manquoit à la beauté et aux commodités de cette maison, avenues, promenades, jardins, points de vue, eaux, bains, enceintes de murs, bel ordre dans les édifices, goût exquis dans les ameublements, tout s'y trouvoit ; et sa situation près de la mer et d'une rivière lui procuroit abondamment toutes sortes de provisions. Mais ce qui étoit plus estimable que tout le reste, étoit une bibliothèque, qui pouvoit être fort considérable ; puisque le père et l'aïeul de Consence étant deux hommes de lettres l'avoient sans doute enrichie des meilleurs livres. Là le jeune Consence passoit agréablement son temps, le partageant entre l'étude et l'agriculture. On auroit eu peine à dire, remarque S. Sidoine, lequel des deux étoit le mieux cultivé, ou l'esprit, ou la terre de ce Seigneur.

L'occupation la plus ordinaire de Consence étoit de faire des vers. Il en faisoit de toutes les sortes, qui lui attiroient l'estime des hommes de son siècle, et qui étoient capables de rendre son nom célèbre dans la postérité. Il avoit sur-tout un talent particulier pour le poëme épique ; et S. Sidoine ne connoissoit que le Poëte Léon qui égalât Consence en ce genre de poésie. Ses vers lyriques avoient aussi tant de beautés, qu'ils sembloient l'emporter sur ceux d'Horace ; et les poésies qu'il composoit en grec, étoient comparables à celles de Pindare. Nous ne



scaurions mieux faire sentir toute l'énergie avec laquelle S. Sidoine en parle, qu'en rapportant ses propres expressions.

Epos sed istud aptius paraverit  
 Leo, Leonis aut sequutus orbitas  
 Cautus in Latino, cum prior sit Attico,  
 Consentiorum qui superstes est patri,  
 Fide, voce, metris, ad fluenta Pegasi  
 Cecinisse dictus omniforme canticum;  
 Quotiesque verba Graia carminaverit,  
 Tenuisse celsa junctus astra Pindaro,  
 Montemque victor ipse per biverticem  
 Nulli secundus inter astra Delphica.  
 At uterque vatum, si liræ poeticæ,  
 Latiale carmen aptet absque Dorico,  
 Venusia, Flacce, plectra ineptus exeras,  
 Iapygisque verna cygnus Aufidi,  
 Atacem tonare cum suis oloribus,  
 Cana et canora colla victus ingemas.

Ibid.

Les citoyens de Narbone et ceux de Besiers trouvoient tant de douceur et d'harmonie dans les poésies de Consence, qu'ils en faisoient le sujet de leurs chants. Ils admiroient également le degré de perfection qu'il sçavoit leur donner, et la diligence avec laquelle il les composoit. S. Sidoine, qui de son propre aveu sçavoit mieux juger des piéces des autres, qu'il ne sçavoit lui-même écrire, trouvoit les mêmes beautés dans les poésies de Consence, même dans celles qui lui étoient communiquées au sortir de ses mains, avant qu'il les eût retouchées. l. 8. ep. 4. p. 1056.

Mais quelque estime que S. Sidoine fit de cette sorte de productions, il se crut obligé de faire observer à Consence, qu'à le bien prendre ce n'étoit après tout qu'un vain amusement de jeunesse. Que dans un âge avancé il faut s'occuper à quelque chose de plus sérieux, beaucoup plus penser à la vie éternelle qu'à la présente, et se souvenir qu'après nôtre mort il s'agira non de nos poésies, mais de nos actions. S. Sidoine ajoute qu'il ne prétend pas néanmoins donner cet avis à Consence, comme s'il doutoit qu'en s'occupant à faire des vers, il oubliât de travailler à son salut, où que sa conduite fût moins régulière pour Ibid.

faire encore paroître de l'enjouement dans ses discours et dans ses écrits. Mais qu'il prétend seulement l'exhorter à vivre au dehors en aussi bon chrétien, que Dieu lui faisoit la grace de l'être dans le cœur.

p. 1037.

' Il lui marque encore que son intention est de le porter à donner quelque temps au chant des louanges de Dieu, c'est-à-dire apparemment à la priere publique, à la méditation des vérités célestes, et sur-tout à faire beaucoup d'aumônes, parce, dit-il, que tout ce que vous répandrez dans le sein des Eglises, deviendra une moisson pour vous. Ce qui peut le plus vous animer à la pratique de ces vertus, ajoute S. Sidoine en finissant sa lettre, c'est la persuasion que ce que nous faisons au milieu des richesses, qu'il plaît aux insensés de nommer fausement des biens, nous est propre, et que ce que nous y possédons, est moins pour nous que pour d'autres, à qui nous le laissons en mourant.

Ces derniers traits sont aussi édifiants pour la piété, que les autres sont intéressants pour la littérature. L'on y a pu remarquer que la famille des Consences a fait beaucoup d'honneur aux lettres dans les Gaules durant tout ce siècle. Mais il ne nous reste plus rien des productions de ces Sçavants; et l'antiquité ne nous apprend rien davantage de l'histoire d'une maison si illustre.

## H E S P E R E ,

POETE.

**O**N ne trouve rien de la Patrie de ce Poëte; quoique l'on ne puisse douter en nulle manière qu'il ne fût Gaulois de naissance. C'est encore S. Sidoine, qui nous fournit le peu que nous sçavons de son histoire. Il nous fait son éloge en trois mots, qui le caractérisent fort bien. ' Hespere, dit-il, étoit un homme magnifique, un ami incomparable, et la perle des gents de lettres de son temps.

Sid. S. l. 4. ep. 22.  
p. 960.

l. 2. ep. 10. p. 896.

' S. Sidoine l'aimoit principalement, parce qu'il cultivoit les sciences; et il auroit souhaité de pouvoir relever par les plus grands éloges la générosité qu'il faisoit paroître,

et

et les soins qu'il prenoit de faire valoir non-seulement ses propres commencements de littérature, mais aussi les études des autres. Il lui témoigne un singulier plaisir de le voir faire un si grand progrès dans les lettres, et le félicite de ce qu'il est un de ceux qui s'attachoient avec le plus de succès à cultiver la pureté de la langue Latine, pour l'empêcher de se perdre entièrement au milieu du langage barbare, qui s'introduisoit dans les Gaules. C'étoit vers 475 que S. Sidoine écrivit cette lettre; et Hespere étoit encore alors fort jeune. Mais il faisoit déjà voir tant de maturité en son esprit et en ses mœurs, que ses anciens, tel qu'étoit S. Sidoine, se faisoient un mérite de lui obéir. Il avoit demandé à celui-ci, qui étoit dès-lors Evêque de Clermont, et pour les ouvrages duquel il avoit beaucoup d'estime, les poésies qu'il avoit composées depuis qu'ils ne s'étoient pas vus. Le Saint, qui depuis son épiscopat avoit renoncé à la poésie profane, et qui ne faisoit plus usage de sa muse que pour traiter des sujets de piété, lui envoya l'inscription qu'il avoit faite depuis peu, pour orner l'Eglise que S. Patient avoit bâtie à Lyon, comme nous avons dit ailleurs. De sorte que nous avons l'obligation à Hespere de ce que cette pièce se trouve aujourd'hui entre les autres écrits de S. Sidoine.

p. 897.

Ibid.

Ce Prélat en l'envoyant à Hespere, le pria instamment de lui envoyer plusieurs des siennes par reconnaissance : ce qui montre qu'Hespere faisoit une profession particulière de sa poésie. Mais aucune de ses productions n'est venue jusqu'à nous. Comme il devoit se marier bientôt, et que le mariage sert souvent d'excuse aux paresseux et aux négligents pour cesser de cultiver les lettres, S. Sidoine lui représente qu'une femme ne doit point préjudicier à ses études. Pour l'en convaincre, il lui remet devant les yeux ce qui s'est passé dans l'antiquité, où l'on a vu parmi les Orateurs plusieurs Dames illustres tenir la bougie ou le flambeau, pendant que leurs maris étudioient. Telles ont été, dit-il, Martia à l'égard d'Hortensius, Terentia à l'égard de Cicéron, Calpurnia à l'égard de Pline, Pudentille à l'égard d'Apulée, Rusticienne à l'égard de Symmaque. De même parmi les Poètes, poursuit S. Sidoine, Corinne a souvent composé des vers avec Ovide, Lesbie avec Catulle, Césennie avec Gétu-

p. 899.

p. 900.

lique, Argentaire avec Lucain, Cynthie avec Propere, et Delie avec Tibulle.

Rur. 1. 1. ep. 3-5. Il n'y a presque pas lieu de douter qu'Hesperes dont nous parlons ne soit celui à qui S. Rurice depuis Evêque de Limoges, adresse trois de ses lettres, en lui donnant comme S. Sidoine, le titre d'homme toujours magnifique. 'Il paroît par la maniere dont lui parle S. Rurice, qu'Hesperes avoit épousé une de ses proches parentes, ou même sa propre fille; car il lui dit qu'il lui a confié l'espérance de sa postérité.

ep. 3.

ep. 4. 'Il loue particulièrement en lui la pénétration de son esprit, le sel, la douceur, la politesse et l'éloquence de son style.

## F E L I X ,

PRÉFET DU PRÉTOIRE, PATRICE, ET ENFIN MOINE.

Sir. in Sid. p. 914 |  
Sid. car. 9. v. 1-12.

Casd. 1. 2. ep. 1 | 3.  
p. 23. 1. 24. 2.

Sid. car. 24. v. 90.  
91. | Genn. vir. ill.  
c. 83. p. 39.

a Sid. car. 9. v. 327.  
1. 3. ep. 7. p. 198. |  
1. 4. ep. 5. p. 243. |  
10. p. 258.

Car. 9. v. 1. 12.

MAGNUS Felix étoit de la Ville de Narbonne, et une personne de la première qualité selon le monde. La noblesse et la splendeur de sa famille étoient si connues au VI siècle, qu'elles s'y trouvent louées par un Roi d'une nation étrangere. Mais c'est en faire l'éloge en deux mots, que de dire qu'il étoit fils de Magnus Consul en 460, et frere de Probe dont nous avons déjà parlé. Felix étudia avec S. Sidoine depuis Evêque de Clermont, avec qui il fut toujours fort uni. Quoiqu'il eût beaucoup d'affabilité pour tout le monde, Sidoine néanmoins se plaint souvent de ce qu'il ne pouvoit tirer de lui aucune lettre. Felix s'excusoit sur ce qu'il n'osoit pas écrire à un homme aussi éloquent qu'étoit Sidoine. Mais il ne laissoit pas de s'appliquer lui-même beaucoup à l'étude; étant toujours ou au milieu de ses livres, ou environné de gens du barreau.

Ce fut à sa priere que Sidoine avant son Episcopat, recueillit et publia le livre de ses poésies. Quoiqu'il se sentît retenu par la crainte de s'exposer à la censure, ou même à l'envie du public, il ne peut néanmoins refuser cette satisfaction à son ami, qu'il qualifie son pieux frere dans le

titre du poëme qu'il lui adressa en lui dédiant ce recueil. C'étoit vers l'an 469; et Felix se trouvoit déjà engagé dans le mariage, et avoit des enfants. C'est pourquoi Sidoine, faisant allusion à son nom de Felix, dit qu'étant heureux de nom, il l'étoit encore non-seulement en esprit, en gloire, en réputation, mais aussi en femme, en enfants, en pere, en famille paternelle et maternelle.

La suite des temps vérifia, par rapport aux enfants de Felix, la pensée de Sidoine, qui se bornoit alors à la simple allusion du nom d'un fils de nôtre Patrice. 'Ce fils de même nom que le pere fut heureux selon la religion et selon le monde. Dès sa premiere jeunesse il fit paroître la maturité des mœurs d'un vieillard. Il scût arrêter l'impétuosité de cet âge dangereux à passer, par la gravité de sa conduite. Il scût dompter les desirs de la chair, qui sont les ennemis de la vraie sagesse. Il scût mépriser les charmes flatteurs qui conduisent aux vices, et fouler aux pieds tout ce qui peut inspirer de l'orgueil. En un mot, selon le témoignage de Théodoric Roi des Ostrogots en Italie, qui le connoissoit particulièrement, et qui nous en a laissé l'éloge que nous venons de copier, Felix dès son jeune âge fit voir qu'il étoit digne du Consulat. Théodoric l'y éleva effectivement en l'année 511, 'après l'avoir déjà comblé de plusieurs autres honneurs. 'Nous avons trois lettres de ce même Prince, l'une à l'Empereur Anastase, l'autre à Felix même, et la troisième au Sénat de Rome, dans lesquelles ce Roi s'épuise en éloges sur les vertus de Felix, et sur la noblesse et le mérite de sa famille.

Casid. 1. 2. ep. 1.  
p. 23. 1.

ep. 2. p. 24. 1.  
ep. 1. 2. 3. p. 23. 24.

Pour ce qui est de la femme de nôtre Patrice, mere du Consul son fils, 'on ne doute pas que ce ne soit cette Attique, qui fit construire quelque autel ou chapelle dans l'Eglise de S. Laurent à Rome, comme le porte une épigramme. En effet Attique dans cette épigramme, que l'on voit encore aujourd'hui, est qualifiée femme de Magnus Felix. 'Théodoric marque expressément que le Consul Felix avoit quitté les Gaules sa patrie, pour se retirer à Rome, où il y a toute apparence que sa mere le suivit, soit après la mort de son mari, soit même dès qu'il eut renoncé au monde, comme nous l'allons dire.

Sir. in Sid. p. 1226.

Casid. 1. 2. ep. 2. p.  
24. 1. | 3. p. 23. 1.

Entre les cousins - germains de Magnus Felix, Sidoine

Sid. car. 9. v. 5.

l. 1. ep. 11. p. 76.

Sir. ibid.

Sid. car. 9. v. 1.

Til. H. E. t. 16. p. 230. 430.

Sid. 1. 2. ep. 3. p. 124.

Sir. in. Sid. p. 887.  
Genn. ibid. | Sir. p. 1223.

Casd. 1. 2. ep. 3. p. 24. 2.

Sid. not. p. 124. 125.

Sir. ibid. | Til. ibid.  
p. 430.  
Casd. ibid.

Casd. ibid.

nomme un Camille, 'fils d'un frere du Consul Magnus. Ce Camille avoit été élevé à deux dignités, par lesquelles il avoit fait honneur au Proconsulat de son pere, et au Consulat de son oncle. 'On croit avec beaucoup de fondement qu'il fut ensuite pere de S. Ennode Evêque de Pavie, qui étoit d'Arles, et qui portoit les noms de Magnus Felix.

Dans le titre du poëme que Sidoine adresse à Felix, il n'est qualifié que Clarissime; et dans celui qui finit le recueil de ses poësies, il ne lui donne point de plus haute qualité. 'Cela fait croire qu'il n'étoit encore ni Patrice, ni Préfet du Prétoire, et qu'il n'eut la premiere dignité que vers 472 ou 473. 'Sidoine lui en fait compliment dans une lettre que nous avons parmi ses œuvres. Il le félicite de voir par-là rentrer cette dignité dans la famille des Philagres, d'où elle étoit sortie depuis long-temps. Il paroît par cette lettre que Felix étoit issu du Patrice Philagre, 'comme l'étoit aussi l'Empereur Avite. 'Ceux qui nous apprennent que Felix fut Préfet du Prétoire, n'en marquent point le temps, et ne disent point si ce fut ou de l'Italie ou des Gaules, ou plutôt du peu qui y restoit alors aux Romains. 'De la maniere cependant que le Roi Théodoric parle de l'honneur que Felix fit aux dignités qu'il posséda, il est aisé de juger que ce fut à Rome plutôt que dans les Gaules qu'il exerça cette charge. 'Savaron prétend qu'il avoit été élevé aussi au Consulat. Mais assurément il se trompe; 'et les plus habiles d'entre les modernes en conviennent. 'Il est vrai que Théodoric dans l'éloge de la famille du Consul Felix, fils de celui dont nous parlons, fait mention du Consulat d'un autre Felix, comme d'un événement dont on se souvenoit encore avec plaisir. Mais il est visible par la suite du discours, qu'il faut l'entendre du Consulat de Magnus, aïeul paternel de Felix le jeune. Ainsi ou ce Prince se sera trompé en nommant Felix au lieu de Magnus, ou Magnus aura porté aussi le nom de Felix, ce qui est assez croïable.

Quelque heureux que fût déjà Felix, selon la pensée de S. Sidoine, il le devint encore davantage en renonçant à la pompe et à toutes les dignités du siècle. Il quitta la Cour, où il avoit brillé encore plus par son sçavoir, sa prudence et sa sagesse, que par les grands honneurs dont il

y jouïssoit. On l'y regardoit communément comme le Caton de son siècle; et son éloignement de toutes sortes de vices y étoit un exemple puissant pour porter les autres à l'amour de la vertu. Il paroît qu'après son renoncement au monde, il se retira à Arles auprès de l'Evêque <sup>1</sup> Léonce, qui par ses instructions et par ses exemples le fortifioit dans la piété. Le terme dont se sert Gennade pour exprimer le changement de vie où entra alors Felix, fait juger qu'il embrassa le Monachisme. Nous verrons dans la suite qu'il y avoit dès-lors un Monastere à Arles ou aux environs, dont Pomere étoit Abbé.

Faust. ad. Fel. p. 552. 2.

Genn. ibid. | Sir. in Sid. p. 1225.

Felix dans le lieu de sa retraite apprit l'exil de Fauste Evêque de Riès, qui fut relegué vers 481 ou 482, comme nous avons dit, en un endroit fort éloigné d'Arles. Mais la distance des lieux ne fut point à Felix un obstacle, pour l'empêcher de lui faire sentir en cette rencontre les effets de sa charité, et de l'attachement qu'il avoit pour lui. Il l'assista généreusement en tous ses besoins; et quelques autres personnes de qualité, entre autres Rurice, depuis Evêque de Limoges, en firent de même. Ils crurent s'enrichir eux-mêmes en lui faisant part de leurs richesses, et profiter beaucoup en le soulageant. Fauste avoue que par ce moïen il se trouva dans l'abondance au milieu de la disette. Felix se servit de cette occasion, et du loisir qu'avoit cet Evêque, pour le consulter sur ce qu'il devoit faire, afin de se donner entierement à Dieu.

Faust. ibid.

Ibid. | ad. Rur. p. 555. 2.

p. 552. 2.

Fauste lui répondit par une lettre que nous avons encore, et que Gennade marque avec éloge entre les ouvrages de Fauste. Il y donne quelques avis à Felix, plutôt, dit-il, pour exprimer ce qu'il pratiquoit déjà, que pour lui apprendre ce qu'il devoit faire. Il lui parle de la crainte du jugement dernier et du feu de l'enfer, comme de motifs propres pour éviter le péché. Parlant de l'assiduité à la prière, il marque le temps de la nuit comme le plus propre pour ce saint exercice; mais il lui conseille, afin de pouvoir le soutenir, de lui faire succéder une lecture modérée qu'il pourroit prolonger jusqu'à neuf heures du matin. Il lui touche quelque chose des jeûnes, et em-

p. 552. 2-553. 1 | Genn. ibid.

Faust. ad. Fel. p. 552. 2.

<sup>1</sup> On lit *Leonii* dans le texte de Fauste; mais il faut lire *Leontii*, comme il est écrit à la marge.

ploïe le reste de sa letre, qui n'est pas fort longue, à lui parler de la mortification du corps et de l'esprit.

Nous ne sçavons point si Felix vécut encore longtemps, depuis qu'il eut embrassé ce nouveau genre de vie. Théodoric témoigne que le Consul Felix son fils, qui pouvoit être né vers 469, fut privé de ce digne pere, lorsqu'il étoit encore jeune. Mais apparemment cela doit moins s'entendre de la mort naturelle de Felix, que de sa mort civile, lorsqu'il renonça au monde, et qu'il quitta sa famille, afin de ne plus vivre que pour J. C. Il est certain qu'il vivoit encore vers l'an 483, ' comme il paroît par la letre que Fauste lui écrivit durant son exil. Il n'étoit pas alors extrêmement âgé : ainsi rien n'empêche qu'il n'ait vécu au-delà de l'an 490. ' Il laissa de grandes richesses à son fils, que celui-ci augmenta encore dans la suite par son œconomie, et peut-être aussi par la succession de Probe son oncle, qui semble n'avoir point laissé de postérité.

Casid. 1. 2. ep. 1. p.  
23. 1.

Faust. ad. Fel. p.  
552. 2.

Casid. 1. 2. ep. 2. p.  
24. 1.

ep. 3. p. 24. 2.

Il ne nous reste aujourd'hui aucune production de l'esprit et du sçavoir de Felix. ' Il est néanmoins certain par le témoignage que lui rend le roi Théodoric, qu'il avoit composé des livres; et selon ce que ce Prince dit de son sçavoir, Felix pouvoit passer pour l'un des plus sçavants hommes de son siecle. « Dès qu'il se fut appliqué une fois « à l'étude des lettres, dit-il, ce qu'il fit dès sa jeunesse, com-  
« me nous avons vû, il ne discontinua jamais cette applica-  
« tion, dont les hautes sciences faisoient le sujet le plus  
« ordinaire. Il ne se contenta pas de prendre seulement une  
« teinture de l'éloquence, mais il voulut la posséder à fond.  
« Les livres qu'il composa, faisoient voir le feu de son  
« esprit, et la force de son raisonnement. Ses discours tant  
« particuliers que publics, où il sçavoit semer toujours quel-  
« ques expressions nouvelles, montroient qu'il possédoit  
« tous les agréments de la déclamation. On jugeoit par ses  
« talents, qu'il n'étoit inferieur en nulle maniere aux au-  
« teurs dont il faisoit usage dans ses études. Il avoit pris une  
« très-grande connoissance de ce qu'il y a de plus sublime  
« dans la philosophie, et s'étoit fait un fonds particulier de  
« la science politique des Grecs. »

Telle est l'idée que ce Roi étranger nous donne du sçavoir de Felix. Mais ce qui est encore plus digne d'estime,



' c'est que la science de Felix n'étoit point une science qui enflât le cœur. Théodoric assure que Felix avoit sçû l'accompagner de l'amour et de la pratique de la vertu, et y joindre une bonté et une affabilité qui lui donnoient un relief merveilleux. De sorte que sa science nourrissant toujours son esprit de pensées salutaires, elle n'étoit nullement indigne de l'application d'un homme de la plus haute vertu. Il paroît par ces expressions que ce qui faisoit le sujet ordinaire des études de Felix, étoit plutôt des matieres de pieté, que des matieres profanes.

Ibid.

## VERUS,

EVÊQUE D'ORANGE.

L'ANTIQUITÉ ne nous a presque rien conservé sur l'histoire de ce Prélat. La tradition étoit dès le temps d'Adon et d'Usuard qu'il avoit succédé à S. Eutrope, mort vers 476 ou 477. L'on convient qu'il eut lui-même pour successeur S. Florent, qui assista en 517 au Concile d'Espagne. De sorte que Verus aura rempli le siege épiscopal d'Orange depuis 477, jusques vers la fin de ce siecle. Cela n'a pas empêché que le P. Quesnel dans ses notes sur S. Léon n'ait cru que ce Verus étoit le même qui souscrivit la letre Synodique des Evêques des Gaules au même S. Léon en 451. Mais on peut assurer que cette conjecture n'est nullement fondée.

Boll. 27. mai. p. 699. 2.

Ibid | Gall. Chr. nov. t. 1. p. 767. 768.

Gall. Cl. r. ibid. p. 767.

Adon et Usuard disent que <sup>1</sup> Verus écrivit très-bien la vie de son saint prédécesseur, de laquelle il ne paroît pas que l'on eût rien dès le temps de Pierre des Noëls.

Boll. ibid | Till. H. E. t. 16. p. 249.

Il n'en avoit même encore rien paru dans le public, lorsque les continuateurs de Bollandus en donnerent un fragment, qu'ils avoient recouvré dans un manuscrit appartenant alors à M. Fouquet. Avant que de le publier, ils le collationnerent sur une copie du même fragment, mais abrégé en divers endroits, que Henri de Suarès leur avoit communiqué, après l'avoir tiré du breviaire de l'E-

Boll. ibid.

p. 700. 1. 701. 2.

p. 699. 2.

<sup>1</sup> La nouvelle édition de Moreri, en citant la Bibliotheque des Auteurs Espagnols, semble donner cet ouvrage à Verus Evêque de Séville, au huitième siècle. Mor. v. p. 70. 1.

glise de S. Paul Trois-châteaux, où il est divisé en leçons à l'usage de cette Eglise.

Ibid.

p. 700. 1. n. 2.

' Ces Scavants ne doutent point que ce ne soit là une partie de l'ouvrage de Verus. En effet ce fragment a tout l'air des écrits de la fin de ce V siècle.' Il y paroît beaucoup de piété, et une attention particulière à ne point mêler la fable avec l'histoire, à ne point allier le mensonge avec la vérité, et à ne rien ajouter par flatterie de ce qui ne seroit pas vrai, comme à ne rien omettre de ce qui méritoit d'être scû. L'auteur témoigne avoir entrepris cette vie par le motif qu'elle pourroit servir beaucoup à l'édification et à l'avancement de ceux qui la liroient avec des dispositions chrétiennes. Mais il est bien fâcheux que ce fragment ne nous conduise que jusqu'aux premières années de l'épiscopat de S. Eutrope, qu'il nous représente comme un Prélat toujours occupé ou du travail ou de la priere, et très-souvent de l'un et de l'autre tout à la fois.

n. 3.

n. 3.

Verus n'y rapporte rien qui ne s'accorde parfaitement avec l'histoire de son siècle.' Ce qu'il y dit, par exemple, du saint Abbé qu'Eutrope consulta à Marseille sur deux visions extraordinaires qu'il avoit eues assez long-temps avant son épiscopat, peut s'entendre fort bien de l'Abbé Cassien établi dans cette même Ville dès le commencement de ce siècle, comme nous avons dit. De même ce que Verus ajoute de la désolation où étoit l'Eglise d'Orange, lorsque S. Eutrope eu fut élu Evêque, s'accorde très-bien avec ce que S. Sidoine nous apprend des ravages sanglants, qu'Euric roi des Visigots exerçoit vers ce temps-là en diverses provinces des Gaules, peu éloignées d'Orange jusqu'ou sa fureur put aussi pénétrer. Nous pouvons encore remarquer que Verus n'a rien inséré de fort extraordinaire dans son ouvrage. Seulement il y parle de deux visions qu'eut le Saint; mais il le fait avec autant de précision que de simplicité, et sans affecter un certain air mystérieux assez en usage dans les écrivains des siècles suivants.

Ibid. not.

n. 4.

Sid.S.1.7.ep.6.  
p. 1023-1025.

Boll.p.701.n.3.

# P O M E R E ,

ABBÉ A ARLES.

## § I.

### HISTOIRE DE SA VIE.

POMERE étoit Maure de nation, c'est-à-dire natif de Mauritanie en Afrique. <sup>a</sup> S. Isidore de Séville, qui n'écrivoit qu'à la fin du VI siècle, ou même au commencement du VII, lui donne le prénom de Julien, sans que l'on voie sur quel fondement. Car il est simplement nommé Pomere par tous ceux qui en ont parlé avant cet écrivain, et qui paroissent l'avoir connu d'une manière très-particulière, et même personnellement, tels que Gennade, ou son continuateur, S. Rurice, et S. Ennode.

Genn. vir. ill. c. 98.  
Cæs. vit. l. 1. n. 7.  
<sup>a</sup> Isid. Scri. c. 12.

Genn. ibid. | Cæs.  
vit. ibid. | Enn. l. 2.  
ep. 6. | Rur. l. 1. ep.  
17. | l. 2. ep. 89.

Quoiqu'il en soit, Pomere se retira dans les Gaules, étant encore jeune, comme l'on en juge par la suite de sa vie : peut-être à cause des ravages que faisoient alors les Vandales dans son pays. Il fixa sa demeure à Arles, où il enseigna les belles lettres et la rhétorique avec beaucoup de réputation. Aussi l'on remarque qu'il sçavoit la langue grecque et la latine, et qu'il joignoit à une érudition profane une grande connoissance des lettres sacrées. Il semble dire en un endroit de ses écrits, que ce qu'il sçavoit, il l'avoit appris de lui-même sans le secours d'aucun maître. Il eut l'avantage de donner à Arles quelques leçons à S. Césaire, qui étant déjà Moine s'y étoit retiré pour rétablir sa santé, et qui fut dans la suite Evêque de la Ville.

Genn. ibid. | Cæs.  
vit. ibid.

Cæs. vit. ibid.

Sir. in Enn. p. 1403.

Pom. vit. con. l. 3.  
c. 24. n. 2.

Cæs. vit. ibid.

n. 5.

n. 9.

Pomere embrassa lui-même la vie monastique, dans un monastere que l'on ne nomme point, et dont il fut Abbé depuis. Car on est persuadé que c'est cet Abbé Pomere, à qui S. Rurice Evêque de Limoges adresse deux de ses lettres, et qu'il desiroit d'attirer auprès de lui, avec la permission d'Eone Evêque d'Arles, à qui il le demanda. Dans cette supposition, qui ne paroît pas souffrir de diffi-

Sir. ibid.

Rur. l. 2. ep. 8.

Cæs. vit. l. 1. n. 181.

Genn. ibid.

culté, le monastere dont Pomere étoit Abbé, est sans doute celui dont il est fait mention dans la vie de S. Césaire comme étant situé dans une isle à la porte de la Ville d'Arles. On ne sauroit dire si ce fut avant que d'être Abbé, ou seulement dans la suite, que Pomere fut ordonné Prêtre. Mais il est certain selon Gennade, qu'il ne fut élevé à cette dignité, que depuis sa retraite dans les Gaules.

Conc. t. 4. p. 1582.

Gall. Chr. nov. t. 1. p. 895. 896.

Rur. l. 1. ep. 17. ll. 2. ep. 9.

1. 2. ep. 17.

1. 2. ep. 9.

ep. 8.

Son sçavoir et sa pieté le rendirent fort célèbre, et lui acquirent l'estime et l'amitié de plusieurs grands Prélats de son temps. Il nous en reste encore aujourd'hui d'illustres témoignages, sur-tout de la part de S. Rurice Evêque de Limoges, de S. Ennode depuis Evêque de Pavie, et de Julien que nous croions être le même, que l'Evêque de Carpentras de même nom dans la province de Vienne, qui assista en 517 au Concile tenu à Epaone, et qui étoit entré dans l'Episcopat dès l'an 482.

S. Rurice dans deux lettres qu'il écrivit à Pomere, lui donne de grandes marques de son estime et de son attachement, le qualifiant son tres-cher et très-honoré Seigneur en J. C. La première est, ce semble, pour lui donner avis de son élévation à l'Episcopat, qu'il représente sous la figure d'un chemin laborieux et difficile à tenir et d'un païs qui n'avoit rien que d'affreux. Il conjure Pomere de lui obtenir de Dieu, à qui, dit-il, toutes choses sont possibles, qu'ils pussent se réunir un jour dans la même cité, c'est-à-dire, dans la Jerusalem céleste; quoiqu'ils y tendissent par des voies différentes.

L'autre lettre feroit juger comme ce dernier trait de la première, que S. Rurice et Pomere auroient demeuré ensemble. Ils étoient si intimement unis, qu'ils n'avoient tous deux qu'un cœur et une ame. S. Rurice se sert de cette union comme d'un motif puissant pour porter Pomere à l'aller rejoindre avant la saison de l'hiver. Il paroît que cette lettre fut rendue à Pomere par le même porteur, qui étoit chargé de celle que S. Rurice écrivoit à l'Evêque Eone, pour le prier de lui envoyer ce pieux Abbé. Les motifs qu'y emploie S. Rurice, sont très-honorables à la mémoire de Pomere, et font voir qu'il étoit aussi « étroitement uni avec Eone qu'avec S. Rurice. » Ne croiez pas, lui dit celui-ci, que Pomere en venant auprès de moi,

« se sépare de vous. Vous devez vous assurer qu'il trouvera  
 « en moi un autre vous-même, comme je m'assure moi-mê-  
 « me que vous ne le laisserez par venir sans l'accompagner  
 « d'esprit et de cœur. D'ailleurs ce sera pour vous un grand  
 « sujet de mérite, si son sçavoir me peut être de quelque  
 « utilité pour m'instruire dans la crainte de Dieu. » Néan-  
 moins tant d'instances ne furent point capables de tirer  
 Pomere de sa solitude.

S. Ennode qui l'avoir connu, ou à Arles, ou ailleurs,  
 lui écrivit quelque temps après qu'il eut été fait Diacre  
 de l'Eglise de Pavie, pour se plaindre de ce qu'il négli-  
 geoit de soulager leur absence par ses lettres. Il lui dit à  
 ce sujet, que sans craindre de passer pour téméraire, il  
 veut bien le prévenir, afin d'attirer dans l'Italie le thré-  
 sor dont jouissoient les Gaules. Il entend quelques pro-  
 ductions du sçavoir de Pomere. Il lui demande ensuite,  
 s'il prétend se cacher dans un lieu si obscur, que la lu-  
 miere de sa science ne puisse pas le découvrir à ceux mê-  
 mes qui sont le plus éloignés? De-là il passe aux éloges  
 de son génie, de sa vertu, et des autres graces dont Dieu  
 l'avoit favorisé, et finit en lui demandant des écrits, non  
 sur des sujets profanes, mais sur des matieres propres à  
 un Ecclésiastique. Il le prie donc de lui envoïer un éclair-  
 cissement sur les parents de Melchisedec, sur la struc-  
 ture de l'arche, le sacrement de la Circoncision, et les  
 autres mysteres de l'Ecriture. S. Ennode dans cette lettre  
 marque distinctement le lieu de la résidence de Pomere,  
 en le qualifiant un habitant des bords du Rhône, qui passe  
 à Arles, *alumnus Rhodani*; ce qui ne permet pas qu'on  
 l'entende d'un autre, différent de celui dont nous faisons  
 l'histoire.

L'Evêque Julien ne faisoit pas moins de cas du sçavoir  
 et du mérite de Pomere, qu'en faisoient S. Rurice et S.  
 Ennode. Il s'adressa à lui pour l'engager à écrire sur les  
 propriétés de la vie contemplative, conformément au  
 projet qu'il lui en envoïa : ce que Pomere exécuta de la  
 maniere que nous le voïons dans l'ouvrage qu'il nous a  
 laissé sur ce même sujet, et qu'il adressa au Pontife Ju-  
 lien. C'est sans nul doute le même Evêque Julien qu'il  
 choisit avec le Prêtre Verus, pour interlocuteurs dans ses  
 dialogues sur la nature de l'ame.

Enn. 1. 2. ep. 6. p.  
47.

p. 48.

p. 49.

p. 48.

Pom. vit. con. 1. 1.  
pr. p. 1. 2.

Genn. ibid.

## V SIECLE.

Ibid.

Sid. l. 8. ep. 14 | l.  
9. ep. 8.  
\* not. p. 550. 576.Gall. Chr. nov. t.  
1. p. 896.

Genn. ibid.

Ibid.

Cæs. vit. l. 1. n. 8.

n. 9.

Pomere étoit encore étroitement uni avec un nommé Principe, à qui il adressoit un autre de ses ouvrages, et qui le lui avoit peut-être demandé, ou pour son instruction particuliere, ou pour celle du Public. Nous trouvons en ce temps-là un Principe, <sup>a</sup> Evêque de Soissons, et Frere de S. Remi, que l'Eglise honore comme Saint. Il y avoit un autre Principe, qui fut Evêque de Carpentras après Julien, dont nous avons parlé. Quoique le premier, qui entretenoit des relations jusques dans le fond de l'Auvergne avec S. Sidoine, pût fort bien avoir aussi des liaisons à Arles, il n'y a pas néanmoins lieu de douter que ce ne soit le dernier, à qui nôtre Auteur adressa son ouvrage. Ce qui le persuade, c'est que quand Pomere lui fit cette dédicace, Principe n'étoit point encore Evêque. Ainsi il étoit apparemment ou Clerc ou Prêtre de l'Eglise de Carpentras sous Julien, dont il fut ensuite le successeur.

L'union de Pomere avec ces grands hommes sert non-seulement à relever son mérite, mais aussi à fixer le temps auquel il a fleuri. Il est certain par ce que nous avons dit, qu'il enseignoit à Arles plusieurs années avant la fin du V siecle; puisqu'il y donna des leçons au jeune Césaire, qui ne fut Evêque de cette ville qu'en 502, étant alors âgé environ de 32 ans. Il n'est pas moins certain que Pomere vivoit encore vers la fin de ce même siecle, comme il paroît par S. Ennode. Aussi Gennade, ou plutôt un autre auteur, qui continua avant la fin de ce siecle son catalogue des hommes illustres, témoigne dans l'article de Pomere, que cet Abbé écrivoit encore alors, menant une vie conforme à l'état qu'il avoit embrassé, et à la dignité de Prêtre dont il étoit revêtu.

La vie de S. Césaire nous fournit un fondement legitime, comme il nous paroît, pour mettre la mort de Pomere vers la fin de l'an 498, ou au commencement de l'année suivante. Car nous avons montré plus haut qu'il est presque certain qu'il étoit abbé du monastere de l'isle près de la Ville d'Arles. Or l'Abbé de ce monastere mourut vers ce temps-là; et après sa mort S. Césaire fut Abbé en sa place, un peu plus de trois ans avant que le même S. Césaire fût élevé sur le Siege Episcopal d'Arles; ce qui arriva, comme nous avons déjà dit, en 502.

On peut juger par-là que ce seroit contre toute apparence, que l'on voudroit confondre l'Abbé Pomere avec Julien Evêque de Cavaillon, qui assista au Concile de Riès en 439, comme le dernier éditeur des œuvres de S. Léon l'a pensé, et qu'un autre très-habile homme semble l'avoir fait réellement.

Leo, t. 2. not. p. 866.

Till. H.E. t. 13. p. 628.

Un troisième Ecrivain de réputation a ouvert une autre opinion, qui ne paroît pas mieux fondée. Il lui a semblé que Pomere Rheteur à Arles et Maître de S. Césaire étoit différent de Julien Pomere; quoiqu'il convienne qu'ils étoient Africains l'un et l'autre et tous deux Moines de profession. Pomere d'Arles, dit-il, est qualifié Abbé par S. Rurice; et Julien Pomere Auteur des livres de la vie contemplative, étoit Evêque, comme il paroît par son ouvrage. Il y parle en effet de sa charge pastorale, et du desir qu'il avoit de la quitter pour vivre dans la retraite: *et volui sarcina episcopatus mei deposita, elongare fugiens et manere in solitudine.* Or, reprend-on, cela ne convient point à l'Abbé Pomere. Mais tout lui conviendra, si l'on ne prend pas à la rigueur le terme *episcopatus*, qui ne signifie ici que le gouvernement du monastere dont l'Auteur étoit chargé en qualité d'Abbé. Pomere frappé de la description qu'il venoit de faire de la conduite d'un mauvais Pasteur, témoigne vouloir abdiquer sa charge, pour vivre dans la tranquillité d'un simple Moine. Cet endroit ainsi expliqué ne fait rien et ne peut rien faire contre les autorités des Anciens, par lesquelles il est constant, comme nous l'avons montré, que Pomere et Julien Pomere est la même personne; et que Pomere, selon le continuateur de Gennade, ou Julien Pomere, selon S. Isidore de Seville, est Auteur du Traité de la vie contemplative.

Mab. ann. 1. 1. n. 49.

Pom. ibid. c. 21. n. 4.

Mab. ibid.

§ II.

SES ECRITS.

POMERE laissa plusieurs ouvrages de sa composition, qui furent si estimés, que dans les siècles suivants l'on n'a pas fait difficulté d'en attribuer un à l'un des plus illustres Peres de l'Eglise des Gaules en ce V siècle. C'est l'unique que la providence nous ait conservé. Tous les

autres sont perdus ; et ce qui nous en reste, se réduit, ou à leurs simples titres, ou tout au plus à une notion assez imparfaite.

- 1° L'ouvrage de Pomere qui est venu jusqu'à nous, est celui qui a pour titre, De la vie contemplative. Il est divisé en trois livres ; et l'auteur le composa à la priere de Julien Evêque de Carpentras, vers l'an 490. Quoique S. Isidore de Seville eût donné cet écrit à son véritable auteur, cela n'a pas empêché, que dès le VIII siecle on ne l'ait attribué à S. Prosper : ce qui a été suivi communément jusqu'au XVII siecle. Alors le P. Sirmond fit voir par plusieurs raisons, que cet ouvrage n'étoit point de S. Prosper, quoiqu'il fût digne de lui, mais de Pomere, conformément au témoignage de S. Isidore. C'est ce qui se confirme par des traits pris de l'ouvrage même. L'Auteur y faisant l'éloge de S. Hilaire d'Arles, qui mourut en l'année 449, en parle non comme d'une chose présente, mais comme d'un événement arrivé long-temps avant qu'il écrivît : ce qui ne peut pas convenir à saint Prosper, qui vivoit au même temps que ce S. Prélat, et qui mourut peu d'années apres lui. D'ailleurs le P. Sirmond, le P. Quesnel et quelques autres ont vû divers manuscrits de cet ouvrage, qui portent en tête le nom de Pomere : ce qui est confirmé par le recueil des canons dans le manuscrit d'Angers, qui donne à nôtre auteur le titre de Saint. On assure aussi qu'un très-ancien manuscrit du Chapitre de l'Eglise de Beauvais, attribüé le même ouvrage à Pomere. On est même persuadé que c'est cet ouvrage, que Gennade ou son continuateur a marqué dans le catalogue des écrits de Pomere, sous le titre, *Des vices et des vertus.* En effet l'auteur faisant lui-même la division de son ouvrage en trois livres, telle qu'on la voit encore aujourd'hui, dit que dans le premier livre il y avoit traité de la vie contemplative ; faisant voir en quoi elle differe de la vie active, et comment on y peut arriver avec le secours de Dieu. Que dans le second livre il a parlé de la vie active ; montrant de quelle utilité est la correction religieuse, la vertu de patience, et de quelle maniere il faut administrer les biens de l'Eglise ; que dans le troisième livre enfin il doit traiter des vices et des vertus. Ainsi Gennade aura pris le titre du 3<sup>e</sup> livre, com-
- Pros. app. p. 1-84.
- Isid. scri. c. 12.  
Pros. app. pr.
- Pom. vit. con. 1. 2.  
c. 9. n. 1.
- Pros. app. pr. | Apo.  
des PP. 1. 1. c. 4.  
p. 13.
- Genn. ibid.
- Pom. vit. cont. 1.  
3. pr.



me l'on prend aujourd'hui celui du premier, pour le titre général de tout l'ouvrage.

Les préfaces que Pomere a mises à la tête de chaque livre, contiennent des traits bien édifiants de sa modestie, de sa piété, de son humilité, et de la juste défiance de son sçavoir. Il assure l'Evêque Julien, à qui il adresse son ouvrage, que sans son ordre et ses sollicitations, il n'auroit jamais osé entreprendre de traiter un tel sujet; soit par crainte de s'exposer à la critique des mal-intentionnés, qui ne faisant pas attention qu'il écrivoit comme malgré lui, le feroient passer pour un homme vain et téméraire; soit parce qu'étant obligé de décrire les mœurs des Ecclésiastiques, il y avoit à craindre de blesser l'esprit de ceux qui menant une vie toute séculière, étoient bien moins disposés à changer de conduite, qu'à ne point voir leurs vices découverts: ce qui les porteroit à se moquer ou du sujet de l'ouvrage, ou de la personne de l'auteur. Il craignoit encore la censure de ceux, qui faisant plus d'attention à la qualité de l'écrivain, qu'à la force du raisonnement, et qui ne pouvant souffrir que l'on dît ce qu'ils ne vouloient pas faire, aimoient mieux ignorer ce que d'ailleurs ils désiroient de sçavoir, que de l'apprendre d'une personne qu'ils regardoient au-dessous d'eux.

1. 1. pr. p. 1.

1. 2. pr. n. 1.

La crainte de tous ces inconvénients n'empêcha pas néanmoins Pomere d'exécuter son dessein. Outre les instances de l'Evêque Julien, il marque encore quelques autres raisons qui l'y déterminèrent. Il étoit persuadé que quand un ouvrage qu'on entreprend, ne produiroit point d'autre fruit, c'en seroit un considérable que de servir à exercer l'esprit de celui qui y travaille. Car l'auteur en cherchant ce qu'il doit dire, et ne le trouvant pas, comprend qu'il ne sçait pas ce qu'il présuinoit peut-être de sçavoir. De-là convaincu de son ignorance, il cherche à s'instruire de ce qu'il voit lui manquer; et lorsqu'il a été assez heureux pour réussir dans son dessein, il ne s'élève point par orgueil d'avoir trouvé la vérité, mais il en rapporte la gloire à Dieu, qui l'a éclairé intérieurement pour découvrir ce qu'il vouloit éclaircir.

1. 1. pr. n. 2.

Ces traits sont fort instructifs pour les gents de lettres qui veulent étudier chrétiennement. Les suivants ne le

Ibid.

1. 2. pr. n. 2.

Pom. vit. cont. 1.  
3. c. 24. n. 1.

Ibid. n. 2.

Aug. t. 6. app. p.  
191. 192.

Bibl. Cas. Ben.

sont pas moins. ' Autant que la science, ajoute nôtre auteur, enfle le cœur, lorsqu'elle est dénuée du don de Dieu qui est la charité; autant édifie-t-elle, lorsque la charité l'accompagne. ' De quelque endroit, dit-il encore, que la vérité vienne se manifester, il faut bien se donner de garde de l'attribuer à l'esprit humain, mais à Dieu seul. La vérité est de telle nature, qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elle soit à quelques-uns en particulier, à l'exclusion des autres; mais qu'elle est à tous en général. Elle n'est point grande parce qu'elle est enseignée par les grands; mais c'est elle au contraire qui rend grands ceux qui ont l'avantage ou de l'enseigner, ou d'en être les disciples. ' Pomere finit son traité en suppliant ceux qui y trouveront quelque chose à reprendre, de l'attribuer à son ignorance, et de le lui pardonner avec bonté. Si au contraire ils y rencontrent quelque chose qui mérite leur approbation, comme étant conforme à la doctrine de la foi Catholique, il les prie de l'attribuer à Dieu, qui donne libéralement à tous, sans reprocher ses dons, et de s'unir à lui pour l'en remercier. ' Il ajoute qu'il ne s'est point étudié au choix de ses termes; aiant jugé qu'il valoit mieux s'appliquer à exprimer clairement ses pensées, qu'à flatter les oreilles par les faux charmes de l'éloquence.

Cet ouvrage de la vie contemplative a toujours été fort célèbre dans l'Eglise; et l'on peut assurer que la lecture en est très-utile à toutes sortes de personnes, sur-tout aux Ecclésiastiques. ' Paulin Patriarche d'Aquilée à la fin du VIII siecle, l'avoit bien compris, puisqu'il en fit beaucoup d'usage pour composer son livre d'Exhortations, ou Instructions salutaires, adressé à un certain Comte. Il en a même tiré tout ce qu'il dit depuis le 10<sup>e</sup> chapitre de son écrit jusqu'au 20<sup>e</sup>. L'ouvrage de Pomere se trouve presque dans toutes les éditions des œuvres de S. Prosper et sous son nom, excepté dans celle de 1711, dans laquelle on l'a rendu à son véritable auteur, en le renvoyant dans un appendice. Avant ces éditions communes, il en avoit paru quelques éditions particulieres. ' On en trouve une de cette sorte en un petit volume in-4<sup>o</sup> de l'an 1487, sans nom d'Imprimeur ou de Librairie, non plus que du lieu où elle a été publiée. Elle a pour titre, *Prosper de la vie contemplative et active, ou de la regle*

des

*des Ecclésiastiques.* Il y en eut une autre édition l'an 1536 en un volume in-8° faite à Cologne chez Jean Gymnicus. Elle est sous le nom de S. Prosper; et l'on y a joint quelques opuscules d'Orisiesis, et de Pierre de Damien. En 1635 le même ouvrage fut réimprimé à Cologne en un volume in-4° sous le titre, *De la vie contemplative des Pretres.* La préface sur le 1<sup>er</sup> livre se trouvoit imparfaite dans les premières éditions de cet ouvrage; mais Dom Luc d'Acheri nous a donné ce qui y manquoit.

Bib. ff. præd. Cen.

Bibl. Barb. t. 2. p. 250. 2.

Spic. t. 13. p. 254. 255.

2°. Pomere laissa un autre ouvrage de sa façon divisé en huit livres, sur la nature de l'ame, ses qualités, ses especes, sa résurrection et celle du corps. Mais il ne nous reste plus de ce grand ouvrage, que la notion que nous en ont conservée Gennade et S. Isidore de Seville, et qui nous en doit faire regretter la perte. Dans le premier livre l'auteur expliquoit ce que c'est que l'ame, et comment on croit qu'elle a été créée à l'image de Dieu. Dans le second il discutoit, sçavoir si l'ame doit passer pour corporelle, ou pour dégagée de tout corps. Pomere dans ce second livre s'écartoit de la vérité du dogme Catholique, et donnoit dans l'erreur de Tertullien, tâchant d'établir par de certains faux raisonnemens que l'ame est corporelle. Dans le 3<sup>e</sup> livre il exposoit d'où l'ame du premier homme avoit été tirée. Dans le 4<sup>e</sup> il traitoit cette célèbre question qui a été agitée par tant de grands hommes, sçavoir si l'ame qui dans l'ordre de la nature s'unit à un corps pour l'animer, est créée tout de nouveau et sans péché; ou bien si elle n'est qu'une émanation de la substance de l'ame du premier homme, comme un rameau sorti de sa souche, et si elle emporte avec elle par son origine la tache du péché de la première ame? Dans le 5<sup>e</sup> livre il faisoit une récapitulation de ce qu'il avoit dit dans le précédent, et y expliquoit quelle est la faculté, c'est-à-dire le pouvoir ou la puissance de l'ame; montrant que ce pouvoir lui vient de sa volonté, lorsqu'elle est une et sincère; *et quod eam ex una et sincera voluntate obtineat.* Dans le 6<sup>e</sup> livre il avoit entrepris d'expliquer d'où vient ce combat mutuel entre l'esprit et la chair, dont parle l'Apôtre. Dans le 7<sup>e</sup> il traitoit de la différence qui est entre la vie de l'ame et la vie du corps, entre la mort et la résurrection de l'un et de l'autre. Enfin il employoit

Genn. vir. ill. c. 98.  
Isid. Scrip. c. 12.

Isid. ibid.

Genn. ibid. | Isid. ibid.

le huitième et dernier livre à traiter de ce qui doit arriver à la fin du monde, en expliquant les questions que l'on a coutume de proposer sur la résurrection, ou la fin dernière des bons et des méchants.

Isid. ibid.  
Genn. ibid.

Cet ouvrage sur la nature de l'ame étoit en forme de dialogues. L'auteur y introduisoit pour interlocuteurs l'Evêque Julien et le prêtre Verus. Gennade, ou son continuateur, remarque que ces dialogues étoient écrits avec esprit, et un style qui répondoit au sujet qui y étoit traité. L'on prétend, plutôt par conjecture que sur quelque preuve, que Pomere a tiré l'ouvrage dont nous parlons, des huit livres de S. Grégoire de Nysse sur la philosophie, ou pour mieux dire de ceux du Philosophe Nemesse sur l'ame. On ajoûte que Julien, évêque de Toleda dans ses Prognostiques touchant les temps à venir, cite souvent les livres de l'ame par Pomere.

not. p. 44.

p. 38.

Genn. c. 98.

3°. Gennade assure qu'il avoit lû un autre ouvrage de nôtre auteur, qui l'adressoit à un certain Principe, le même sans doute que celui qui fut Evêque de Carpentras après Julien, comme nous l'avons observé. Cet ouvrage étoit une *Exhortation sur le mépris du monde et des choses passageres*; mais il ne nous en reste aujourd'hui que ce titre.

Isid. ibid.

4°. S. Isidore de Seville, qui paroît avoir fait des recherches particulieres au sujet des écrits de Pomere, témoigne qu'il avoit encore composé un traité sur la conduite des Vierges, *De Virginibus instituendis*, qui n'est point venu jusqu'à nous. Pomere y pouvoit dire de belles choses; puisque cette matiere avoit été déjà souvent traitée par les Peres qui l'avoient précédé.

Spic. t. 4. p. 484.

5°. Hariulfe Moine de S. Riquier au XI siecle, faisant le catalogue de la Bibliotheque des livres de son monastere, y marque *L'Exposition et les prognostiques de Julien Pomere*. Il pourroit venir en pensée qu'Hariulfe en cet endroit auroit confondu, comme plusieurs ont fait, Pomere dont nous parlons, avec Julien Evêque de Toleda, qui vivoit à la fin du VII siecle, et qui a composé aussi des Prognostiques, comme nous l'avons observé en passant.

Genn. ibid. not. p. 44.

Mais Bellarmin dans le catalogue de ses Ecrivains, et Baronius dans ses notes sur le Martyrologe Romain remarquent que les Prognostiques de Pomere étoient divisés en trois livres, et faisoient un ouvrage différent de ceux de S. Julien de Toleda.

Nous avons vû plus haut' que S. Ennode n'étant encore que Diacre, avoit demandé à nôtre auteur des éclaircissements sur les parents de Melchisedec, et sur diverses autres matieres de pieté. Mais nous n'avons nulle preuve que Pomere, qui paroît néanmoins avoir été sensible aux prieres de cette nature que d'autres lui faisoient, ait accordé à S. Ennode sa pieuse demande. Les deux premiers sujets que S. Ennode lui proposoit à éclaircir, sont assez stériles; mais les autres lui auroient ouvert une vaste carriere. Nous ne sçavons que penser, parce que nous n'avons pas vû l'ouvrage, des sermons que Gesner dit avoir été imprimés sous le nom de Pomere à Cologne chez Quentel; mais qui portoient auparavant le nom de Ponsorius pour celui de Pomerius.

Enn. l. 2. ep. 6. p. 49.

Gesn. bib. uni. t. 1.  
p. 568. 4.

On a pu remarquer plus haut ce que Pomere dit lui-même de son style, en avertissant qu'il s'est plus attaché à se faire entendre, qu'à plaire à ceux qui aimeroient un style fleuri. Il a été exact à suivre ce plan. Il a écrit d'une maniere simple, nette et claire, et beaucoup au-dessus de celle de la plupart des écrivains de la fin de ce siecle. C'est faire en un mot l'éloge de son style, que de dire, qu'on y a trouvé assez de beautés pour le pouvoir attribuer à S. Prosper. (XXX.)

## S. RUSTICE ou RUSTIQUE,

EVÊQUE DE LYON.

PERSONNE de ceux qui ont entrepris de parler de ce Saint Evêque, ne nous apprend rien ni de son païs, ni de sa famille. Seulement' Baronius et Mrs de Sainte-Marthe le confondent avec Rustique de Bourdeaux ami de S. Sidoine : ce qui ne peut se soutenir, comme l'on peut voir par ce que nous avons dit à son article. Mais rien n'empêche, et il y a même toute l'apparence possible qu'il est' ce Rustique fils d'Aquilin, intime ami du même S. Sidoine et son Compatriote, c'est-à-dire natif comme lui de la Ville de Lyon. Ainsi Rustice sortoit d'une famille autant considérable par l'amour pour les letres

Gall. chr. vet. t. 1.  
p. 295. Sid. l. 8. ep.  
11. not. p. 532.

Sid. l. 5. ep. 9. p.  
340. 341.

Q q q q ij

et la vertu, qui y étoit héréditaire, qu'illustre par les grandes charges qui y étoient entrées. Il y avoit entre elle et la famille de S. Sidoine une union très-particulière, qui subsistoit sans altération de père en fils depuis trois ou quatre générations.

Ibid. p. 340.

Gr. T. hist. Fr. 1.  
2., n. 9. p. 61. 62.  
\* Sid. ibid.

p. 341.

Une noble et mutuelle inclination pour les lettres, l'exercice des mêmes charges, la même fortune, le même fonds d'honneur et de probité avoient étroitement uni Decimus Rusticus Préfet des Tyrans Constantin et Constant, <sup>a</sup> et bisaïeul de S. Rustice, avec Apollinaire aïeul de S. Sidoine ; et les mêmes sentiments de vertu leur avoient fait détester à l'un et à l'autre tous les vices des Tyrans. De même le père de celui-ci et l'aïeul de Rustice, aïant été toujours élevés ensemble dès leur enfance, furent ensemble Tribuns et Secrétaires d'Etat sous l'Empire d'Honorius, puis l'un Préfet des Gaules et l'autre son vicaire sous Valentinien III, et toujours inviolablement unis comme deux frères. Dans la suite Aquilin et Sidoine nés en même temps et dans le même endroit, instruits par les mêmes maîtres et dans les mêmes exercices, ne firent aussi qu'un cœur et qu'une âme. Enfin ceux-ci inspirèrent à leurs enfants Rustice et Apollinaire les mêmes sentiments d'union et d'amitié, et les formerent à faire revivre en eux les vertus de leurs illustres aïeux, comme ils en faisoient revivre le nom.

Enn. vit. epi. p.  
402.

Gall. chr. vet. t. 1.  
p. 295.

Boll. 3. Feb. p. 360.

Conc. t. 4. p. 1260.

Ibid. p. 1259. 1260.

Telles furent la naissance et l'éducation de S. Rustice, qui bien loin d'en dégénérer, les soutint avec beaucoup de dignité. Il fut élevé lui-même à de grands emplois et aux honneurs du siècle ; mais ce qui est incomparablement plus glorieux pour lui, il les remplit toujours plutôt en Evêque qu'en Magistrat. Il faisoit ainsi le prélude de ce qu'il devoit être un jour ; car le Siege Episcopal de l'Eglise de Lyon étant vacant par la mort de S. Lupicin, S. Rustice fut élu à sa place. On ne marque point l'année de son ordination. Mais si le 3<sup>e</sup> de Février auquel on fait mémoire de S. Lupicin, est le jour de sa mort, S. Rustice aura été mis sur son Siege, au moins dès l'an 493, comme il est aisé de le prouver par la date de la réponse, que lui fit le Pape S. Gelase le 22<sup>e</sup> de Février 494.

Cette lettre étoit en réponse à celle que S. Rustice

étant déjà Evêque, avoit écrite à ce Pape, pour lui témoigner la douleur qu'il ressentoit, soit des maux publics de l'Eglise, soit de ce que saint Gélase souffroit en particulier, parmi la désolation et les miseres que les guerres d'Odoacre et de Théodoric causoient alors dans l'Italie. Comme S. Rustice lui avoit envoieé en même temps une somme d'argent, dont Gélase avoit grand besoin, celui-ci l'en remercie fort poliment, en relevant beaucoup sa charité. Il le prie de la lui continuer, et de l'étendre aussi sur Saint Epiphane Evêque de Pavie, qui alloit dans les Gaules racheter les Italiens captifs.

Till. H. E. t. 16. p. 102.

Conc. ibid.

S. Rustice fut sensible à cette priere, et exact à y satisfaire. Si-tôt qu'il apprit que S. Epiphane arrivoit à Lyon, il en fut rempli d'une joie spirituelle, qui le fit aller au-devant de lui jusqu'au-delà du Rhône. Là il s'informa du sujet de son voiage, et l'avertit des finesses et des ruses de Gondobaud, Roi des Bourguignons, à qui Lyon obéissoit alors, afin que ce Prince ne le surprit pas par ses réponses et ses objections artificieuses. On ne sçait point combien de temps S. Rustice gouverna l'Eglise de Lyon. Mais son nom est marqué dans divers martyrologes au 25<sup>e</sup> jour d'Avril. Il y a beaucoup d'apparence qu'il ne véquit pas plus avant dans l'année 499; car dès le mois de Septembre Etienne remplissoit le siege de Lyon. C'est ce que nous voions par la célèbre conférence des Evêques des Gaules contre les Ariens, qui se tint la même année dans cette Ville.

Enn. ibid.

Boll. 25. apr. p. 368.

Spic. t. 5. p. 110.

Nous n'avons point la letre de S. Rustice au Pape S. Gélase, qui la qualifie une letre pleine de douceur et de consolation. L'on ne nous a point conservé non plus les autres, qu'il lui écrivit durant leur commerce mutuel. Assurément c'est une perte pour l'histoire de l'Eglise, que la privation où nous sommes de celles qui regardoient l'affaire d'Acace de Constantinople en particulier, dont la déposition avoit séparé de Rome presque tout l'Orient, et causoit beaucoup de trouble dans l'Eglise. Car on ne doit pas douter que S. Gélase aiant prié S. Rustice de lui mander quel étoit le sentiment tant de lui que des autres Evêques des Gaules sur cette affaire, le zèle et la charité de nôtre saint Prélat ne l'engageassent à écrire diverses

Conc. ibid. p. 1260.

letres à ce sujet, tant à ses confreres dans l'épiscopat, qu'au Pape même. Mais le malheur des temps nous a enlevé ces précieux monuments de l'antiquité. Au reste, si tout cela ne nous autorise pas à mettre S. Rustice au nombre de nos écrivains, on ne sauroit au moins nous blâmer d'en avoir pris occasion de faire connoître sa famille, qui a cultivé les letres durant plus d'un siecle.

---

## CONFERENCE DE LYON

CONTRE LES ARIENS.

Spic. t. 5. p. 110.

Sous l'épiscopat d'Etienne, successeur de S. Rustice dont nous venons de parler, on vit à Lyon un événement des plus glorieux de ce siecle pour la Religion Catholique. Au même temps que Dieu se servoit de S. Remi Evêque de Reims, pour détruire l'idolâtrie parmi les François, qui s'étoient rendus maîtres de la plus grande partie des Gaules, il inspira à plusieurs autres Evêques de combattre l'Arianisme, que professoient les Bourguignons établis aussi dans la Gaule Celtique, à Lyon même et dans les pais voisins. Nos Prélats convinrent de s'assembler pour cet effet; mais afin d'y réüssir, et que le roi de cette nation ne pût empêcher leur convocation, il falloit que la chose ne parût pas concertée.

Ibid. | Sid. l. 5. ep. 17. p. 361.

Spic. ibid.

Dans ce dessein Etienne Evêque de Lyon se servit de la proximité de la fête de S. Just, qui avoit de coutume de se célébrer avec beaucoup de solennité, et un grand concours de peuple. Il y invita plusieurs Evêques recommandables par la pureté de leur foi et la sainteté de leur vie. Entre ceux qui s'y trouverent, l'on compte S. Avite de Vienne, Eone d'Arles, les Evêques de Valence, de Marseille et de plusieurs autres Villes, outre Etienne qui les assembloit. Les noms des Evêques de Valence et de Marseille, ou sont effacés dans le manuscrit, ou ont échappé à la plume du copiste. Mais le premier étoit sans doute S. Apollinaire frere aîné de S. Avite. <sup>a</sup> Pour le nom de

Gall. chr. vet. t. 3. p. 1109.

<sup>a</sup> Spic. ibid.



celui de Marseille, il se terminoit en <sup>1</sup> ius : ainsi ce n'étoit pas S. Honorat; et nous sommes autorisés par-là à mettre sa mort au temps que nous l'avons rapportée.

Lorsque ces Prélats furent arrivés à Lyon, l'Evêque Etienne les mena saluer le Roi Gondebaud, qui étoit avec une partie de sa Cour à Sarbiniac à quelque distance de la Ville. Dieu fit que contre toute apparence ils eurent une audience favorable du Prince. Après les saluts ordinaires, S. Avite, quoiqu'il ne fût ni le plus distingué ni le plus âgé des Evêques, prit la parole, et représenta au Roi, que le moïen de procurer la paix de l'Eglise, seroit d'ordonner une conférence réglée entre les Evêques de sa communion, et les Evêques Catholiques. Que ceux-ci étoient prêts à montrer si clairement, que leur foi étoit conforme à l'Evangile et à la doctrine des Apôtres, que personne n'en douterait, et qu'au contraire celle du Roi et des siens n'étoit ni selon Dieu, ni selon les sentiments de l'Eglise. Ibid.

Le Roi n'écoutant pas d'abord volontiers cette proposition, tâcha de la détourner par des questions sur divers sujets auxquelles S. Avite répondit avec une suffisance admirable. Et comme il vit que le Roi l'écoutoit avec bonté, il insista si à propos sur la tenuë de la conférence, que le Prince répondit amiablement qu'il satisferoit à leur demande. C'étoit l'avant veille de la fête de S. Just de l'an 499; <sup>a</sup> et dès le lendemain veille de la fête, qui se célébroit le 2<sup>e</sup> de Septembre, le Roi s'étant rendu à Lyon, où il tenoit ordinairement sa Cour, envoya querir l'Evêque Etienne et S. Avite. Il leur dit qu'on leur accordoit ce qu'ils demandoient; que ses Evêques étoient disposés à soutenir, que personne ne peut être coéternel et consubstantiel avec Dieu; que dès le lendemain la conférence se tiendroit au même lieu qu'il leur parloit, c'est-à-dire dans son palais; que néanmoins ce ne seroit point en présence du peuple, comme le souhaitoient les Evêques Catholiques, de peur qu'il ne s'excitât du tumulte, mais seulement en présence de ses Conseillers, et Ibid.

<sup>1</sup> Ce pourroit fort bien être Chartenius dont parle S. Avite à Gondebaud, dans une lettre qui semble écrite après cette Conférence. La découverte de cet Evêque serviroit à

remplir l'espace de plus de 50 ans, qui se trouve entre S. Honorat et Emeterius, qu'on lui donne pour successeur immédiat.

Avit. ep. 28. p. 65.

p. p. 11.  
<sup>a</sup> p. 112.

p. 111.

p. 112.

des autres qu'il choisiroit pour spectateurs, ainsi qu'eux-mêmes Catholiques choisiroient ceux qu'il leur plairoit, pourvû que ce ne fût pas en grand nombre.

Ibid.

Après cette réponse, les deux Evêques prirent congé du Roi, et s'en allèrent en donner avis à leurs confreres. Ils auroient fort souhaité que la conférence n'eût été indiquée qu'au sur-lendemain, à cause de la fête de S. Just. Mais la vûe d'un si grand bien les empêcha de remettre la partie; et ils se résolurent tous unanimement de passer la nuit au tombeau du Saint, afin d'obtenir de Dieu, par son intercession, une heureuse réüssite dans leur entreprise.

p. 113.  
a p. 112.

p. 113.

Le jour marqué étant venu, <sup>a</sup> qui étoit le propre jour de la fête de S. Just, le second du mois de Septembre, tous les Evêques Catholiques accompagnés de plusieurs Prêtres et Diacres, et de quelques laïcs, entre lesquels étoient Placide et Lucane deux des principaux Officiers de l'armée du Roi, se rendirent au Palais. Là se trouverent aussi les Evêques Ariens avec leur suite. Tout le monde s'étant assis le Roi présent, S. Avite fut chargé de parler pour les Catholiques, et Boniface pour les Ariens. S. Avite, que la relation de cette conférence qualifie un autre Ciceron pour la force de l'éloquence, et aux discours duquel Dieu donnoit une grace particuliere, établit la foi de l'Eglise par les passages de l'écriture, d'une maniere si invincible qu'il jetta les Ariens dans une extrême consternation. De sorte que Boniface, qui l'avoit écouté assez attentivement, n'eut rien du tout à répondre aux raisonnements du S. Evêque. Seulement il se jetta sur quelques questions difficiles, comme pour fatiguer et dégoûter le Roi. Mais S. Avite s'apercevant de la ruse, rappela Boniface de son écart, et le pressa de répondre à ce dont il s'agissoit, lui promettant de répondre lui-même ensuite aux questions qu'il avoit proposées, quoiqu'assez inutiles. Ce fut en vain. Boniface ne dit pas un seul mot pour la défense de sa cause, et n'ouvrit la bouche à la maniere des gents qui se sentent vaincus par la force de la verité, sans vouloir s'y rendre, que pour dire des injures, traitant les Catholiques d'enchanteurs, et de gents qui adoroient plusieurs Dieux.

p. 114.

Ibid.

Le Roi voiant la confusion de ceux de sa secte, se leva de son siege, et dit que Boniface répondroit le lendemain.

demain. Ainsi finit cette session ; et comme le jour n'étoit pas encore fini , les Catholiques allerent à l'Eglise de S. Just, qui étoit hors de la Ville, pour remercier Dieu du commencement de cette victoire.

Le jour suivant les Catholiques se rendirent au Palais, en même nombre qu'à la session précédente. Ils trouverent à l'entrée un nommé Arede , qui voulut les renvoyer, sur ce que de telles animosités aigrissoient l'esprit du peuple, et ne pouvoient produire aucun bon effet. Mais l'Evêque Etienne qui sçavoit que cet Arede , bien qu'il professât la foi Catholique, favorisoit les Ariens pour faire sa cour au Roi , lui répondit en généreux Evêque, qu'il n'y avoit point à craindre que la recherche de la vérité, et l'amour que l'on avoit pour le salut de ses freres, causassent des animosités. Qu'au contraire il n'y avoit rien de plus propre à réunir les esprits dans une amitié toute sainte, que de découvrir de quel côté étoit la vérité, parce qu'en quelque endroit qu'elle se trouve, elle est aimable, et rend aimables ceux qui en font profession. Qu'au reste c'étoit l'ordre du Roi qui les amenoit. A ces mots Arede n'osa plus rien repliquer, et nos Evêques entrèrent avec leur suite. Si-tôt que le Roi les apperçut, il se leva, alla au-devant d'eux, et s'étant mis entre l'Evêque Etienne et S. Avite, il leur fit encore, ' comme il avoit fait la première fois qu'ils le saluerent, des plaintes contre le Roi des François, qui étoit Clovis. ' Mais les deux Evêques aiant fait entendre au Roi qu'il n'y avoit point de plus sûr moien de faire la paix avec ce Prince, pour laquelle ils s'offroient de travailler eux-mêmes, s'il le souhaitoit, que de s'accorder sur la foi, Gondebaud ne dit plus rien.

Chacun aiant prit la place qu'il occupoit le jour précédent, S. Avite commença par réfuter l'injure que Boniface avoit faite à nôtre foi, en accusant les Catholiques d'adorer plusieurs Dieux ; et il le fit avec tant de clarté, que ses ennemis furent étonnés de sa lumiere et de sa science, et ne purent s'empêcher de les admirer. Il se tut ensuite, pour laisser parler Boniface ; mais celui-ci n'y put rien répondre que ce qu'il avoit répondu dans la session précédente. Puis ajoutant injure sur injure, il fit tant de clameurs, qu'il s'enroua jusqu'à ne pouvoir plus ni parler, ni même presque respirer.

Ibid.

' Le Roi présent à ce spectacle, attendit assez longtemps, pour voir si Boniface reprendrait ses esprits avec l'haleine. Mais voyant que c'étoit inutilement, il se leva enfin, montrant assez à son air l'indignation qu'il avoit conçuë contre Boniface. Alors S. Avite pria Sa Majesté d'ordonner que les autres Ariens répondissent à ce qu'il avoit avancé, afin qu'elle pût juger par elle-même quelle étoit la foi qu'il falloit suivre. Mais ni ce Prince, ni les autres Ariens qui l'accompagnoient, ne répondirent rien à la justice de cette demande, tant ils étoient en admiration du sçavoir et de la sagesse de S. Avite.

Ibid.

' Le saint Evêque voyant leur silence, dit au Roi : « si « vos Ministres ne peuvent répondre à nos raisons, qui em- « pêche donc que nous ne nous attachions tous ensemble à la « même foi? » Et comme les Ariens se prirent à murmurer, le Saint rempli d'une confiance en Dieu touchant la certitude de la foi qu'il professoit, ajouta : « Si nos raisons ne « peuvent les convaincre, je ne doute nullement que Dieu « ne fasse un miracle pour confirmer la foi que nous sui- « vons. Que vôtre Majesté ait la bonté d'ordonner que nous « allions tous ensemble eux et nous au tombeau de S. Just. « Là nous autres Catholiques prierons le Saint de s'expli- « quer sur nôtre foi; Boniface le priera de même de s'ex- « pliquer sur celle qu'il professe; et le Seigneur déclarera « par la bouche de son serviteur, laquelle ou de la vôtre, « ou de la nôtre lui est agréable. »

Ibid.

' Le Roi surpris d'une telle confiance, sembloit accepter la proposition : mais les Ariens commencerent à faire des clameurs, et à dire qu'ils ne vouloient point mettre en pratique pour faire connoître la vérité de leur foi, ce que Saül avoit fait et qui lui avoit attiré la malédiction de Dieu. Qu'ils étoient bien éloignés d'avoir recours aux enchantements. Qu'il leur suffisoit d'avoir pour eux l'écriture, qui est une preuve plus forte que tous les prestiges. Ils s'en tinrent là et répéterent sans cesse les mêmes choses avec des clameurs effroïables.

Ibid.

' Gondebaud qui s'étoit déjà levé de son siege, voyant bien à quoi il s'en falloit tenir, sans oser le déclarer, prit par la main l'Evêque Etienne et S. Avite, et les mena dans son cabinet. ' Là les embrassant tendrement, il les « conjura de prier pour lui. Les deux Prélats, » remarque

p. 416.

l'Auteur de la relation, « comprirent fort bien la perplexité et le serrement de cœur où étoit ce Prince. Mais par-  
« ce, ajoute-t-il, que le Pere ne l'avoit pas attiré, il ne put  
« aller jusqu'au Fils; afin de vérifier cet oracle de l'Ecritu-  
« re, qui porte, que cela ne dépend ni de celui qui veut,  
« ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. »  
' Divers traits des lectures que l'on avoit faites la nuit à l'office de la fête de S. Just, avoient déjà donné aux Evêques un pressentiment de l'obstination du Roi dans son hérésie.

Ibid. p. 113.

Cela n'empêcha pas néanmoins que dès le jour même de la conférence plusieurs Ariens ne se convertissent, et ne fussent baptisés au bout de quelques jours. C'est assurément une perte et pour l'Eglise, et pour la littérature, que d'être privés, comme nous le sommes, des actes de cette conférence. L'antiquité ne nous en a conservé qu'une relation assez détaillée, et que nous venons de copier pour la plus grande partie. Elle est écrite avec beaucoup de piété, et une simplicité qui en relève extrêmement le mérite. Les faits y sont si bien circonstanciés, qu'il n'y a nul lieu de douter qu'elle n'ait été dressée par un des Catholiques qui se trouverent à la conférence. Mais on ne peut pas dire que ce soit ni S. Avite, ni Etienne Evêque de Lyon, qui sans doute n'y auroient pas parlé d'eux-mêmes avec autant d'éloge que cette relation en parle. Il semble que le premier dessein de l'auteur étoit d'insérer les actes de la conférence dans sa relation. C'est ce que fait juger le commencement de la pièce, où il rapporte tout au long et les premières questions que Gondebaud fit aux Evêques Catholiques et les réponses qu'y donna S. Avite. Mais il n'en a pas usé de même pour ce qui se dit dans les deux sessions entre les Catholiques et les Ariens. Au reste on voit par la fin de cette relation, que celui qui l'a dressée, étoit bien éloigné de la doctrine du Semipélagianisme.

p. 111. 112.

Ce précieux monument étoit demeuré enseveli dans la poussière, jusqu'à ce que le P. Vignier l'en tira pour l'insérer dans son histoire de l'Eglise Gallicane, ou des Evêques de toute la France. Des papiers de ce sçavant homme il passa entre les mains de Dom Luc d'Achery, qui le publia en 1661 dans le 5<sup>e</sup> volume de son Spicilege. De-

pr. p. 114.

p. 110. 116.

Conc. supp. p. 43. 45.

Conc. t. 4. p.  
1318-1322 | Sir. op.  
t. 2. p. 269-276.  
Gr. T. app. p.  
1322-1326.

puis, M. De la Lande le fit imprimer dans son supplément aux anciens Conciles de la France, donnés par le P. Sirmond son oncle. Delà on l'a fait passer dans le 4<sup>e</sup> tome du grand recueil des Conciles, et mis ensuite à la fin des œuvres de S. Avite Evêque de Vienne. Dom Ruinart en a aussi fait réimprimer la plus grande partie dans l'appendice aux œuvres de S. Grégoire de Tours.

## F I R M I N ,

HOMME DE LETRES.

A VOIR de la science, sans avoir de la piété, c'est posséder un fonds assez inutile. Avoir de la piété, sans avoir de la science, c'est encore peu de chose. Mais savoir réunir la science avec la piété, c'est de quoi rendre un homme parfait. Tel fut le caractère de Firmin, dont nous entreprenons l'éloge. Il étoit citoien de la Ville d'Arles, et issu d'une famille illustre. La piété dont il faisoit profession, lui mérita une épouse parfaitement digne de lui. Elle se nommoit Grégoire, et ne cédoit en rien à Firmin, tant pour la naissance que pour la vertu. Bien loin de dissiper leurs grands biens en des superfluités mondaines, ils les faisoient passer devant eux au ciel par les mains des pauvres, à qui ils les distribuoiént libéralement.

Cæs. vit. n. 7.

ibid.

n. 5. 6.

n. 7.

Ils étoient fort affectionnés aux Clercs et aux Moines. Ils en donnerent des preuves éclatantes, sur-tout envers S. Césaire, lorsqu'il fut obligé de sortir de Lerins, et d'aller à Arles pour rétablir sa santé. Ce furent Firmin et Grégoire qui le logerent, et qui prirent soin de le faire instruire dans les lettres humaines, afin de relever en lui la profession monastique, par la connoissance des belles lettres. Ils étoient aussi fort attachés à Pomere, ce Rheteur si célèbre, et depuis Abbé, dont nous avons parlé en son lieu.

Sid. S. I. 9. ep. 1. |  
ep. 16. p. 1089.  
1119 | Enn. 1. 1. ep.  
8 | 1. 2. ep. 7. p. 18.  
80.

Firmin étoit uni d'amitié, et en commerce de lettres avec S. Sidoine Evêque de Clermont, et S. Ennode depuis Evêque de Pavie. Il étoit beaucoup plus jeune que le pre-

mier qui le qualifie son fils en lui écrivant. <sup>a</sup> Aiant vû les huit premiers livres des lettres de S. Sidoine, dont le dernier avoit paru vers 482, Firmin écrivit à l'auteur pour le porter à y en ajoûter un neuvième; lui donnant pour motif l'exemple de Pline le jeune, qui avoit publié les siennes en un pareil nombre de livres. Mais lorsque Firmin ne compte que neuf livres des lettres de Pline, il n'entend parler que de celles qui sont écrites à des particuliers, n'y comprenant pas le dixième, qui ne contient que des lettres écrites de Province à l'Empereur Trajan.

<sup>a</sup> Sid. ibid.

not. p. 1089.

S. Sidoine ne put se refuser aux instances de son ami, et ajoûta le dernier livre de ses lettres aux huit premiers. Du reste il laissa à Firmin le soin d'excuser son procédé dans le public, en le priant de lui écrire de très-fréquentes lettres sur le jugement, que les Sçavants porteroient de cette addition. Il la dédia à Firmin même, à qui il en adresse la première et la dernière lettre, avec un poème en vers saphiques. Il y joignit cette dernière pièce, parce qu'il sçavoit que ses poésies faisoient plaisir à cet ami. De sorte que nous sommes redevables à Firmin de nous avoir procuré ce nouveau poème, et ce 9<sup>e</sup> livre de lettres.

Sid. p. 1119.

p. 1090.

p. 1089. | ep. 16.  
p. 1119. - 1121.

Nous avons aussi deux lettres de S. Ennode adressées à Firmin, lesquelles en supposent plusieurs écrites de sa part. Mais il ne nous reste plus aucune ni de celles qu'il a écrites à S. Ennode, ni de celles qu'il a adressées à S. Sidoine, et à d'autres. S. Ennode dans les siennes fait beaucoup d'éloge du sçavoir de Firmin, sur-tout de la politesse, de l'éloquence, et des autres beautés de son style. Il est fâcheux de n'en avoir rien pour en pouvoir juger par nous-mêmes.

Enn. 1. 1. ep. 8 | 1. 2.  
ep. 7. p. 18. 50.

## B O U R G U I G N O N ,

O R A T E U R .

A u même temps que Firmin, dont nous venons de parler, fleurissoit à Arles, Bourguignon faisoit un des ornements de l'Auvergne sa patrie. C'étoit un jeune homme de mérite, qui faisoit sa demeure ou à Clermont

Sid. S. 1. 9 ep. 14.  
p. 1114. 1117.

p. 1115.

même, ou dans le voisinage, et pour qui S. Sidoine son Evêque avoit conçu une affection particuliere. ' Il avoit tant de passion pour s'avancer dans les sciences, que même durant ses maladies il oublioit le soin qu'il devoit prendre de rétablir sa santé, pour ne s'occuper que de l'étude. Cet état de langueur, dont l'esprit se ressent ordinairement comme le corps, ne diminueoit rien du zele de Bourguignon, et ne l'empêchoit point d'écrire à S. Sidoine pour lui demander des instructions sur la poétique. Il souhaitoit sur-tout qu'il lui apprît à faire des vers que les Latins nomment *recurrentes*, c'est-à-dire qui, sans y faire aucun changement, peuvent se lire en commençant par la fin, et retiennent néanmoins la même leçon, la même mesure et le même sens. C'est ce qui fait la principale partie de la lettre que lui adresse S. Sidoine. ' Pasquier dans ses recherches parle assez au long de cette sorte de vers, qu'il nomme redoublés, et Diomedes réciproques.

Pasq. rech. l. 7.c.  
14. p. 663. 664.

Sid. ibid.

' Bourguignon auroit bien souhaité de pouvoir aller à Rome, pour se perfectionner dans les lettres, selon la coutume des jeunes Gaulois. S. Sidoine qui connoissoit mieux sa capacité que personne, jugeoit qu'il y auroit brillé entre les fils des Sénateurs que l'on y instruisoit dans les sciences, et qu'il s'y seroit fait admirer et par son esprit et par ses autres talents. Mais les conditions de la paix faite avec les Visigots, qui s'étoient rendus maîtres de l'Auvergne vers 475, ne lui permettoient pas de sortir de son pays. Contraint d'y demeurer, il tâcha de suppléer tant par l'application que par l'exercice, à ce qu'il auroit pu acquérir dans cette capitale de l'Empire, s'il y eût fréquenté les Sçavants, qui y étoient encore en assez grand nombre.

Ibid.

p. 1116. 1117.

' S. Sidoine louë beaucoup un discours que Bourguignon avoit prononcé en public avec tant de grace, que bien qu'il eût été composé sur le champ, il emporta les suffrages de tous les auditeurs, sçavants et autres, affectionnés et non affectionnés. ' Bourguignon en avoit préparé un autre qu'il devoit prononcer pour son examen public : apparemment avant que d'être admis au rang des Avocats, ou d'entrer dans quelque emploi. C'étoit l'éloge de Jules César, et par conséquent, remarque S. Sidoine,



un sujet très-délicat à traiter, et sur lequel le candidat le plus habile devoit particulièrement s'attacher à ne rien oublier; lui étant bien difficile d'approcher de ce qu'en avoient dit Tite-Live, Suetone, Juventius Martialis<sup>1</sup> et Balbus. Cependant S. Sidoine témoigne avoir eu une si bonne opinion du travail de Bourguignon, qu'il l'assûra par avance d'un applaudissement général. « Oui, lui dit-  
« il, dans la lettre que nous avons citée, plusieurs des audi-  
« teurs loueront votre éloquence, grand nombre d'autres  
« votre esprit, et tous ensemble la régularité de votre con-  
« duite. Car ce n'est pas un moindre sujet d'éloge, de voir  
« qu'un jeune homme, et ce qui est encore plus honorable,  
« un jeune homme qui à peine ne fait que sortir de l'enfan-  
« ce, emporté avec lui, en sortant d'un examen public, les  
« suffrages de l'assemblée, tant pour les mœurs que pour le  
« sçavoir. »

Comme Bourguignon étoit encore jeune lorsque S. Sidoine parloit ainsi de lui vers 482, nous avons cru ne devoir faire mention de lui qu'à la fin de ce siècle. La même considération nous y a fait rapporter l'éloge de Firmin qui précède celui de Bourguignon.

## S. PORCAIRE ou PORCHAIRE,

ABBÉ DE LÉRINS.

**B**ARRALI qui nous a donné les monuments pour servir à l'histoire de Lérins, hésite, sçavoir s'il doit distinguer deux Abbés du nom de Porcaire, qui aient gouverné cette Abbaïe en différent temps. D'autres sont encore allés plus loin, et n'en ont reconnu réellement qu'un seul. Il est néanmoins certain par des monuments non suspects, qu'il y en a eu deux distingués l'un de l'autre<sup>2</sup> par l'espace de plus de deux siècles. L'un fleurissoit à la fin du V siècle, comme il paroît par la vie de S. Césaire, et l'autre ne vivoit que sur la fin du VII, et fut égorgé vers 730

Lerin. p. 225.

Mell. Scr. c. 58.  
p. 152.

Cæs. vit. n. 5. 6.  
Lerin. p. 220-223.

Sir. in Sid. p. 1117.  
1118.

Mat. ann. t. 1. p.  
97. n. 50.

<sup>1</sup> Cette partie des écrits de Tite-Live est perdue; et l'on ne connoit l'éphéméride de Balbus que par cet endroit de S. Sidoine.

<sup>2</sup> Vers la fin du sixième siècle, il y avoit un troisième Porcaire Abbé de S. Hiltaire à Poitiers.

avec plusieurs de ses Moines par les Sarrasins qui ravageoient alors nôtre France. C'est du premier de ces deux saints Abbés que nous entreprenons de parler dans cet article.

Mell. ibid.

Cæs. vit. n. 5. 6. 8.

Gall. Chr. nov. t. 3. p. 1092.

Ibid. | Cæs. vit. n. 8. 9.

Cæs. vit. n. 5.

n. 6.

n. 8.

Mell. ibid.

' Porcaire étoit un homme vénérable pour la sainteté de ses mœurs. ' La vie de S. Césaire qui parle assez souvent de lui, ne le fait qu'avec éloge, et en lui donnant toujours le titre de Saint. ' Avant l'an 486, il gouvernoit déjà le monastere de Lérins en qualité d'Abbé. Il en faut mettre au moins un autre entre lui et Fauste, qui quitta cette dignité vers 461, pour remplir le siege épiscopal de Riès. ' En 486, ou environ, Porcaire reçut dans son monastere au nombre de ses moines le jeune Césaire, qui fut fait Evêque d'Arles au commencement du siecle suivant. Il eut ainsi l'avantage de jeter en ce digne sujet les premieres semences de cette pieté tendre et solide, qui parut ensuite en lui avec tant d'éclat. ' D'abord il le fit cellerier de la maison ; mais il fut bien-tôt obligé de lui ôter cet emploi par l'importunité de quelques mécontents. ' Césaire étant tombé dans une longue et fâcheuse maladie, le saint Abbé comme un pere plein de tendresse, ressentit en son cœur tout ce que ce cher disciple eut à souffrir en son corps. Il n'oublia rien pour le soulager ; et voiant que tous les remedes étoient inutiles, il se servit de toute son autorité pour l'obliger d'aller passer quelque temps à Arles, afin de tâcher de rétablir sa santé, en respirant un air différent de celui de Lérins. ' S. Porcaire vivoit encore en 498. Ce fut alors que le bien-heureux Eone Evêque d'Arles obtint de lui, quoiqu'avec une peine extrême, qu'il lui accordât S. Césaire pour l'attacher à son église. L'antiquité ne nous apprend rien davantage sur la personne de ce saint Abbé.

' Il laissa quelques écrits de sa façon, qui subsistoient encore au XII siecle sous un titre qu'ils ne portent plus aujourd'hui. Il les avoit composés pour l'instruction de ses Moines, et les avoit intitulés, *Monita*, Avis. Il y traitoit en particulier du mépris du monde. L'anonyme de Molk, qui les avoit lûs, en fait beaucoup d'estime. L'ouvrage, dit-il, est court en lui-même ; mais on le peut regarder comme fort long pour l'excellence des choses qu'il contient ; l'auteur aiant eu le secret d'y dire beaucoup de choses

choses en peu de mots. ' Nous avons dans la Bibliothèque des Peres une lettre sous le nom de S. Porcaire Abbé; et il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit l'écrit que l'Anonyme de Molk vient de caractériser.

Bib. PP. t. 26. p. 483.2. 484.1.

## A N O N Y M E ,

AUTEUR DE LA VIE DE S. PAUL, ÉVÊQUE DE NARBONNE.

Nous ne croions pas devoir finir ce V siècle, sans parler de cet écrivain, qui paroît y appartenir. ' En spécifiant, comme il fait, les lieux dont il parle, il témoigne assez clairement qu'il étoit de la Ville même de Narbonne. C'est là tout ce que nous sçavons de sa personne; et peut-être aussi tout ce que nous pouvons prétendre d'en sçavoir.

Boll. 22. mar. p. 373. n. 15.

Son style est grave, assez bon, et dégagé de diverses fictions, qui ont été inventées dans la suite. Tout cela joint ' au terme de Pape qu'il emploie en plusieurs endroits, pour qualifier le S. Evêque, fait juger que cet auteur vivoit dans les premiers siècles de l'Eglise. Néanmoins certaines circonstances qu'il a insérées dans son histoire, empêchent qu'on ne le mette avant la fin du V siècle. Telles sont celles ' qui regardent les Eglises et les Monasteres de Besiers, ' et le bruit des miracles du S. Evêque. L'auteur prétend même que l'on en avoit dressé une relation, qui avoit été envoyée en diverses Villes des Gaules, et jusqu'à Rome, avant qu'il écrivit lui-même son ouvrage. Voilà ce que l'on peut conjecturer de plus raisonnable touchant le temps auquel cet Anonyme a pu écrire.

Till. H. E. t. 4. p. 724.

Boll. ibid. n. 14. | p. 374. n. 16.

p. 373. n. 25.

p. 374. n. 17.

Quant au mérite de la vie qu'il nous a laissée, on voit assez par ce que nous venons de dire, qu'elle n'est pas originale; aiant été composée environ deux cents ans après la mort du Saint, qui gouvernoit l'Eglise de Narbonne, comme l'on croit, entre le milieu et la fin du III siècle. ' La députation de la Ville au Saint, qui aux termes de cette vie semble s'être faite au nom des Paiens

p. 373. n. 15.

p. 374. n. 16.  
Till ibid.  
p. 469 | Bail. 22.  
mar. Tal. crit. n. 3.

mêmes ; ' l'histoire de l'aigle qui y est si fort étenduë, et celle du corbeau, qui portoit à manger à l'aigle, ' paroissent aux Scavants des choses peu probables, ' et leur font dire que ces actes ne peuvent avoir toute l'autorité qu'il seroit à souhaiter. C'est ce qu'en pensent M<sup>rs</sup> de Tillemont et Baillet ; quoiqu'ils les reconnoissent pour assez graves, et assez anciens. On peut aussi ajouter qu'ils sont écrits avec beaucoup de pieté.

Bosq. t. 2. p. 106.  
09.

Boll. ibid. p. 373.  
2-374. 21.

M. Bosquet est le premier qui les a donnés au public, dans la seconde partie de son histoire de l'Eglise Gallicane. ' Après lui les Continueurs de Bollandus les ont insérés dans leur ample recüeil au 22<sup>e</sup> jour de Mars.

## ANONYME,

AUTEUR DE LA VIE DE S. LOUP, EVEQUE DE TROIES.

Sur. 29. jul. p. 390.

p. 392.

Gall. Chr. vet. t.  
2. p. 502. 1. | t. 3.  
p. 1162. 1.

• Sur. ibid. p. 391.

**L** nous semble qu'il y a un juste fondement pour mettre aussi vers la fin de ce siecle, la vie de S. Loup Evêque de Troïes, mort, comme nous avons dit en son lieu, l'an 479. En effet on découvre dans cette vie tous les caracteres d'une piece originale. L'auteur qui l'a écrite et qui paroît avoir été de la Ville même de Troïes, y parle comme instruit ou par lui-même, ou par les disciples du Saint Evêque. Il ne cite ni tradition orale, ni écrit qui eût précédé le sien. Il fixe les époques de tous les principaux événements ; et il les fixe conformément à la vérité de l'histoire. ' Il dit que le Saint passa un an entier à Lérins sous S. Honorat Abbé du lieu ; qu'au bout de ce temps il fut élevé à l'Episcopat, que deux ans après il fit le voïage de la Grande-Bretagne avec S. Germain ; ' enfin qu'il mourut après 52 ans d'Episcopat. Il ne parle d'aucun miracle que le Saint ait fait après sa mort, quoiqu'il fasse mention de quelques-uns de ceux de ses disciples, ' qui étoient morts plusieurs années avant lui. <sup>a</sup> Et lorsqu'il rapporte les principales merveilles que saint Loup opéra durant sa vie, il le fait avec toute la précision possible. Son style est grave, concis, et dégagé de ces épisodes si fort en usage dans les siecles postérieurs.

## VIE DE S. LOUP, EVÊQUE DE TROIES. 691

V SIECLE.

Bien loin d'avoir donné carrière à son imagination, et d'avoir cherché à étendre son discours, et le charger de choses étrangères à son sujet, il s'en tient à la précision des faits, et avouë lui-même qu'il a abrégé l'abondance de sa matière. p. 390.

Mais voici quelque chose encore de plus positif, pour prouver que cette vie a été écrite peu de temps après la mort de S. Loup. Il est visible qu'elle l'a été sous l'Episcopat de S. Camélien, successeur immédiat de S. Loup dans le siege de Troïes. C'est ce que montre la manière dont nôtre écrivain parle de cet Evêque, qu'il suppose vivant, lorsqu'il composoit son ouvrage. Car il ne lui donne point le titre de Saint, quoique ce Prélat ait été reconnu pour tel depuis sa mort. <sup>b</sup> Il se contente de dire qu'il étoit un fidele imitateur de la conduite de S. Loup, et vraiment digne de lui succéder dans l'Episcopat. Mais il donne ce titre de Saint à trois autres disciples de saint Loup dont il parle, parce qu'ils étoient morts plusieurs années auparavant. Tels sont S. Sévere Evêque de Treves, mort avant l'an 468 ; S. Aubin ou Alpin Evêque de Châlons sur Marne, mort avant l'an 461 ; et saint Polychrone ou Pulchrone Evêque de Verdun, mort vers 470.

Gall. chr. vet. t. 3.  
p. 4077. 1.  
<sup>b</sup> Sur. ibid. p. 392.

Ainsi ce n'est pas trop relever le mérite de cette vie de dire, comme fait M. Baillet, qu'elle a été écrite par un ancien auteur, que l'on croit être du VI siècle. <sup>a</sup> Il est vrai que S. Camélien, sous l'Episcopat duquel nous venons de montrer qu'elle fut faite, a vécu jusqu'en 525, selon la Gaule Chrétienne. Mais ce que nous en avons dit d'ailleurs, est plus que suffisant pour la croire plutôt du V, que du VI siècle.

Gall. chr. vet. t. 1.  
p. 717. | t. 2. p. 502.  
1. | t. 3. p. 1162. 1.

Quant au mérite de l'auteur, c'étoit assurément un homme habile, qui avoit du goût et de la piété. Il paroît même se dire assez clairement disciple de S. Loup, qu'il qualifie son excellent maître, *eximii magistri*. La doctrine qu'il a établie dans son écrit, en y parlant de la grace, est digne d'un élève de S. Loup un des plus zélés adversaires du Pélagianisme. Car il a eu soin de marquer, en relevant la bonne discipline que le Saint faisoit observer dans son clergé, qu'il n'y réussit que par le secours de la grace prévenante, *gratia praeunte*.

Baill. 29. juil. crit.  
p. 24. n. 2.  
<sup>a</sup> Gall. chr. t. 3. p.  
1077. 1. 2.

Sur. ibid. p. 392.

p. 390.

<sup>c</sup> Nous avons cette vie dans le recueil de Surius au 29<sup>e</sup> p. 390. 392.

692 VIE DE S. LOUP, EVÊQUE DE TROIES.

Lérin. t. 1. p. 204.  
206.

jour de Juillet. Quelque grave que ce compilateur en ait reconnu lui-même le style, il n'a pas laissé néanmoins de se donner la peine de le polir à son ordinaire. Mais nôtre siecle l'auroit volontiers tenu quitte de ce travail. Barrali a inséré aussi la même vie dans la chronologie des Saints et des Abbés du Monastere de Lérins. Le titre qu'il a mis à la tête de cette histoire, pourroit faire croire qu'il l'auroit tirée des anciens manuscrits. Il est néanmoins certain par la collation que nous en avons faite, qu'elle a été imprimée sur l'exemplaire de Surius. Il n'y a de différence entre l'une et l'autre édition, que quelques fautes grossieres, qui se sont glissées dans Barrali par la négligence de l'Imprimeur.

FIN.

## TABLE CHRONOLOGIQUE.

An de  
l'Ere vulg.

401.

**L**ES Gaulois entretiennent un commerce de littérature en Afrique, en Palestine, et en Campanie avec S. Augustin, S. Jérôme et S. Paulin de Nole. Vincent Préfet des Gaules est élevé au Consulat. Disaire Medecin Gaulois se fait beaucoup de réputation à Rome. Protade travaille à exécuter le dessein projeté d'une histoire des Gaules, et s'adresse à Symmaque pour en avoir des mémoires. Naissance de S. Salone, depuis Evêque de Geneve. La vie de saint Martin par S. Sévere Sulpice se débite à Rome avec un concours prodigieux. Elle pénètre en Illyrie et en Afrique.

402.

Mort de S. Delphin Evêque de Bourdeaux. S. Amând lui succede. Vigilance publie ses erreurs dans un ou plusieurs écrits. Second voïage de Posthumien en Orient et en Egypte, où il répand la vie de S. Martin par S. Sulpice. Naissance de S. Hilaire, depuis Evêque d'Arles. S. Rustique, depuis Evêque de Narbonne, va à Rome se perfectionner dans l'éloquence. Naissance de S. Eutrope, depuis Evêque d'Orange, et de S. Véran Evêque de Vence dans la suite.

403.

Marcel l'Empirique publie son recueil de remedes. Ripaire Prêtre d'Aquitaine donne à S. Jérôme avis des erreurs de Vigilance. Le Prêtre Alethe, depuis Evêque de Cahors écrit à S. Paulin de Nole, pour l'engager à écrire sur l'Incarnation. Le Saint lui envoie son sermon sur l'aumône. S. Sulpice acheve son histoire sacrée.

404.

S. Paulin de Nole compose son poëme 27°. S. Jérôme commence à réfuter les erreurs de Vigilance dans ses lettres à Ripaire, et à Didier autre Prêtre d'Aquitaine, qui se joint à Ripaire dans cette cause. Rutilius va à Rome hanter le barreau, et se perfectionner dans les sciences. Germain d'Auxerre en fait de même. Jean Cassien après avoir visité les deserts d'Egypte, de Thebaïde et de Sceté,

- se retire à Constantinople auprès de S. Chrysostome, qui l'ordonne Diacre.
405. Posthumien revient d'Orient et d'Égypte dans les Gaules. Sancte continue son commerce de lettres avec S. Paulin de Nole, à qui il communique ses poésies Chrétiennes. S. Sulpice écrit et publie ses dialogues, dont Posthumien et Gallus, qui se trouvoient chez lui, fournissent la matière. Evagre Prêtre et disciple de S. Martin se trouve présent à ces dialogues, et écrit quelques ouvrages aussi en forme de dialogues. S. Honorat revient dans les Gaules avec S. Caprais, et se retire à Lérins. Il donne les premiers commencements à cette Abbaïe, qui devient bientôt une école célèbre. Troisième voyage de Posthumien en Orient, où il porte les dialogues de S. Sulpice. Cassien va à Rome pour la cause de S. Chrysostôme. S. Sulpice écrit à S. Paulin de Nole.
406. Hedibie et Algasie deux dames Gauloises écrivent à saint Jérôme sur diverses questions; et le Saint leur répond l'année suivante. Sisinne allant en Palestine et en Égypte porter les aumônes de S. Exupere Evêque de Toulouse, est chargé de plusieurs autres lettres pour S. Jérôme. Ripaire et Didier se servent de cette occasion pour envoyer au Saint l'ouvrage de Vigilance, contre lequel S. Jérôme écrit aussi-tôt. Didier écrit à S. Paulin de Nole, qui lui adresse sa 43<sup>e</sup> lettre. Jean Cassien se retire à Marseille, et y établit deux Monasteres, l'un d'hommes et l'autre de filles. S. Paulin compose son 13<sup>e</sup> poëme sur la défaite de l'armée des Goths, et adresse à S. Sulpice deux lettres qui sont perduës. Aper Prêtre d'Aquitaine continue d'entretenir commerce de lettres avec lui jusqu'en cette année. Vigilance se retire en Espagne, où il renonce à ses erreurs, et se voit chargé du soin d'une Paroisse. Irruption de divers peuples barbares dans les Gaules, où ils entrent le dernier jour de cette année.
407. Mort d'Hespere Proconsul d'Afrique et Préfet des Gaules. Protade sort des Gaules, et se retire en Ombrie, où il cultive une terre qu'il y possédoit. S. Jérôme écrit aux solitaires Minerve et Alexandre, qui l'avoient consulté sur quelques difficultés de l'Écriture. S. Heros est fait Evêque d'Arles. Tyro Prosper compose son poëme adressé à sa femme.



- Mort de Marcel surnommé l'Empirique et de Valérien Préfet de Rome. Lazare est ordonné Evêque d'Aix par Proculé de Marseille.
409. Les Barbares qui inondoient les Gaules, se dégorgent dans l'Espagne. Mort du Poète Sancte. Jove grand homme de lettres est envoyé en ambassade par Constantin vers l'Empereur Honorius. Il entretient commerce de lettres avec S. Paulin de Nole et l'Orateur Symmaque. Alethe succede à Florent son frere dans le Siege épiscopal de Cahors. S. Paulin est élevé sur celui de Nole.
410. S. Honorat Abbé de Lérins recherche l'amitié de S. Paulin de Nole. S. Eucher avec Galla sa femme, Salone et Véran ses fils se retire à Lérins, puis aussi-tôt dans l'isle de Lero.
411. S. Rustique depuis Evêque de Narbonne s'adresse à S. Jérôme pour avoir des regles d'une conduite de vie. Lazare Evêque d'Aix se démet de l'épiscopat vers la fin de cette année.
412. Les Goths entrent dans les Gaules pour la première fois. Dardane y exerce la préfecture. S. Heros Evêque d'Arles est chassé de son siege. Patrocle est mis à sa place. Léporius se rend Moine à Marseille, et y débite des erreurs. Salvien quitte la Belgique sa patrie, et se retire en Provence.
413. Les Bourguignons pénètrent dans les Gaules, et s'y établissent. Vienne devient la Capitale de leur empire.
414. Rutilius est fait Préfet de Rome. S. Heros et Lazare se retirent en Palestine. La Ville de Bourdeaux est saccagée et brûlée par les Goths, qui passent des Gaules en Espagne. Hilaire défenseur de la grace de J. C. écrit de Syracuse à S. Augustin, qui lui fait réponse peu après. Attale donne à Paulin le pénitent le titre de Comte.
415. S. Heros d'Arles et Lazare d'Aix se trouvant en Palestine dénoncent la doctrine de Pélage et de Celestius, au sujet de quoi se tient le Concile de Diospolis. Ces Evêques Gaulois y attaquent la doctrine de Pélage. Hilaire passe en Afrique pour voir S. Augustin. Pallade jeune Gaulois va à Rome hanter le barreau. Mort de Lachanius, questeur, préfet du Prétoire et gouverneur de Toscane.
416. S. Heros et Lazare écrivent aux Evêques d'Afrique sur l'affaire de Pélage et de Celestius. Leurs lettres sont lûes dans les Conciles de Carthage et de Mileve. Un Anonyme Gau-

- lois écrit un beau poëme sur la Providence, que nous avons encore. Dardane Préfet des Gaules entretient commerce de lettres avec S. Augustin et S. Jérôme. Cassien à la prière de S. Castor Evêque d'Apt, écrit ses Institutions.
417. Les Bourguignons embrassent la foi Catholique. Rutilius quitte Rome pour revenir dans les Gaules sa patrie, et fait en vers élégiaques la description de son voyage. S. Jérôme écrit encore au Prêtre Ripaire. Exupérance Préfet des Gaules rétablit les loix et la police Romaine dans les Armoriques. Léporius est chassé des Gaules pour ses erreurs, et se retire en Afrique.
418. Les Goths reviennent dans les Gaules, et y établissent leur empire qui dura 88 ans. Toulouse devient la Capitale de leurs Etats. Commencement du différend entre les Eglises d'Arles et de Vienne, qui dura environ 50 ans. Mort du Prêtre Didier. Léporius converti par les soins de S. Augustin et de quelques autres Evêques d'Afrique, retracte ses erreurs, et adresse sa rétractation à Procule de Marseille et à Cylinne d'Aix. Il est agrégé au Clergé d'Hippone, et dans la suite élevé au Sacerdoce. S. Germain est ordonné Prêtre et bientôt après Evêque d'Auxerre.
419. Mort de Procule Evêque de Marseille. II Concile de Valence dans la Viennoise pour l'affaire de Maxime Evêque de la Ville. Il paroît à Besiers des signes et prodiges extraordinaires, dont Paulin Evêque de la Ville dresse une relation.
420. Mort de S. Sévere Sulpice. L'Institut monastique se répand dans plusieurs Provinces des Gaules, et y représente une image de l'Egypte. Mort de S. Castor Evêque d'Apt. S. Heros et Lazare poursuivent la condamnation de Pélage auprès d'un Concile où Théodote préside. Cassien publie ses dix premières conférences. Vincent se retire au Monastere de Lérins. Avite est député de la part de l'Auvergne vers l'Empereur Honorius. Salvien se retire à Lérins, et y enseigne les enfants de S. Euchèr. Naissance de S. Honorat, depuis Evêque de Marseille.
421. Naissance de Tonance Ferréol, depuis Préfet des Gaules. Fauste depuis Evêque de Riès, se retire à Lérins.
422. Un Poëte anonyme de Cahors quitte son pais pour se retirer en Afrique. Paulin le pénitent reçoit le baptême, âgé de 46 ans.
423. Protade, Minerve et Florentin tous trois freres et hommes de  
de

- de lettres ont pu vivre jusques vers ce tems-ci.
424. Exupérance Préfet des Gaules, est tué dans une sédition militaire à Arles. S. Hilaire depuis Evêque de cette Ville renonce au monde, et se retire à Lerins.
425. Les Empereurs Theodose le jeune et Valentinien III indiquent un Concile dans les Gaules contre les Pelagiens, qui néanmoins ne se tient pas. Minerve Abbé dans les Isles Stocades, y fait fleurir l'institut des Cénobites dans toute sa pureté et sa plus grande vigueur. Un Anonyme écrit les Actes de S. Epipode et de S. Alexandre Martyrs à Lyon. S. Loup depuis Evêque de Troïes se retire au Monastere de Lerins.
426. S. Honorat quitte Lerins, et est élevé sur le siege épiscopal d'Arles. A sa place S. Maxime est fait Abbé de Lerins. Cassien publie sept autres conférences. La 13<sup>e</sup> donne naissance au semipelagianisme dans les Gaules. S. Prosper passe d'Aquitaine en Provence, et se lie avec le Moine Hilaire pour la défense de la grace de J. C. S. Eucher écrit son beau traité sur l'éloge du désert. S. Loup sort de Lerins vers la fin de cette année, et est fait Evêque de Troïes. Salvien quitte aussi Lerins, et se retire à Marseille, où il est ordonné Prêtre.
427. Cassien publie ses dernières conférences. S. Rustique est fait Evêque de Narbone.
428. Les François entrent dans les Gaules, en chassent dans la suite presque tous les autres Barbares, et y établissent peu à peu la Monarchie Française. On tient un Concile dans les Gaules au sujet du Pelagianisme qui ravageoit la grande Bretagne. Le Concile y députe S. Germain d'Auxerre et S. Loup de Troïes. S. Prosper et Hilaire écrivent à S. Augustin sur les erreurs du semipelagianisme.
429. S. Germain d'Auxerre et S. Loup de Troïes partent pour leur mission dans la grande Bretagne, où ils détruisent l'hérésie Pelagienne. Mort de S. Honorat d'Arles le 16<sup>e</sup> jour de janvier. S. Hilaire est mis à sa place. S. Prosper écrit sa belle lettre à Rufin, et compose son poëme contre les ingrats. Sur la fin de cette année, S. Augustin répond à S. Prosper et à Hilaire par ses deux traités de la prédestination des Saints, et du don de la persévérance, qu'il leur envoie dans les Gaules.
430. S. Hilaire Evêque d'Arles prononce le panégyrique de S.

- Honorat son prédécesseur. Un Anonyme écrit les Actes de S. Saturnin Evêque de Toulouse et Martyr. Mort de Cythere homme de lettres, et de S. Amand Evêque de Bourdeaux. Cassien commence à écrire ses sept livres sur l'Incarnation. Claudius Marius Victor et Corvinus enseignent la Rhétorique à Marseille. S. Germain et S. Loup reviennent de la grande Bretagne dans les Gaules. Naissance de S. Sidoine depuis Evêque de Clermont en Auvergne, le 5<sup>e</sup> jour de Novembre. Certains Gaulois ennemis de la doctrine de S. Augustin, jettent dans le public 15 propositions pour la décrier. S. Prosper y répond sur la fin de cette année.
431. Mort de S. Paulin Evêque de Nole le 22<sup>e</sup> jour de Juin. Ura-  
ne Prêtre de Nole écrit la relation de cette mort. Pacatus Poète Gaulois, entreprend d'écrire la vie du même Saint. Un nommé Vincent renouvelle les calomnies déjà répandues contre la doctrine de S. Augustin et réfutées par S. Prosper, qui réfute celles-ci sur le champ comme les autres. Il fait aussi l'épithaphe des hérésies de Pelage et de Nestorius. Il répond aux difficultés que ceux de Genes lui avoient proposées, et va à Rome avec Hilaire son Colleague, réclamer l'autorité du saint Siege contre les ennemis de S. Augustin et de sa doctrine.
432. S. Prosper revient de Rome avec une lettre du Pape S. Cé-  
lestin aux Evêques des Gaules en faveur de la doctrine de S. Augustin. Les Semipelagiens des Gaules ne laissent pas de continuer à décrier la doctrine de ce Saint docteur. S. Euchèr écrit sa belle lettre à Valerien. S. Maxime est élu Evêque de Fréjus, mais il évite son ordination par la fuite. S. Prosper réfute la 13<sup>e</sup> Conférence de Cassien.
433. S. Maxime, d'Abbé de Lerins est fait Evêque de Riès. Fauste  
lui succède dans la dignité d'Abbé de Lerins. S. Prosper écrit son commentaire sur les Pseaumes.
434. Mort de Jean Cassien, Abbé à Marseille. Vincent de Lerins  
écrit son beau Mémoire ou Avertissement. On peut mettre en cette année l'ordination de S. Euchèr Evêque de Lyon.
435. Un anonyme écrit les Actes de S. Victor Martyr à Marseille.
436. Naissance du Comte Ecdice.
437. S. Valerien est fait Evêque de Cemele ou Cimiès cette année-  
ci, ou la suivante ou plus tard. Naissance de S. Remi, depuis Evêque de Reims.

438. S. Auspice est élevé sur le siège épiscopal de Toul. Quintien célèbre Poète de Ligurie se retire dans les Gaules, et y brille par son talent pour la poésie.
439. Tenuë d'un Concile à Riës sur l'affaire d'Armentaire d'Embrun. S. Hilaire d'Arles y préside. Le Prêtre Vincent qui a écrit sur les Pseaumes, se trouve à ce Concile. Julien d'Eclane chassé d'Italie par le Pape S. Sixte, se retire, dit-on, à Lerins. Théodoric l'ancien Roi des Gots envoie S. Orient en ambassade vers Aëce et Littorius, Généraux de l'armée Romaine. Avité est fait Préfet des Gaules.
440. Arnobe le jeune commence à paroître dans le monde. S. Léon élu Pape prend S. Prosper pour son Secrétaire. S. Salone est fait Evêque de Genève. Domnule Poète Africain se retire dans les Gaules, où il finit ses jours. Salvien écrit ses quatre livres contre l'avarice.
441. I Concile d'Orange auquel préside S. Hilaire d'Arles. S. Veran est fait Evêque de Vence. S. Euchere leur pere écrit pour eux ses institutions sur l'écriture sainte.
442. Les Bourguignons se laissent infecter de l'hérésie Arienne, peut-être par leur commerce avec les Gots. I Concile de Vaison.
443. III Concile d'Arles sous S. Hilaire.
444. Concile de Besançon contre Quelidoine Evêque de la Ville. S. Hilaire d'Arles fait le voiage de Rome, pour y soutenir le jugement rendu dans ce Concile. S. Rustique entreprend de rebâtir l'Eglise de Narbone. S. Léon emploie S. Prosper pour régler la contestation sur le jour de Pâque de l'année suivante.
445. Eusebe enseigne la philosophie à Lyon. Il a entre ses disciples Sidoine depuis Evêque de Clermont, et plusieurs autres personnes de la première qualité. Hoene et Victor donnent au même endroit des leçons de poétique. Mort de Claudius Marius Victor Poète Chrétien, et de Consence I, Poète, Orateur et Philosophe. S. Orient Evêque d'Auch a pu vivre jusqu'ici. S. Hilaire revient de Rome à son Eglise. Le Pape S. Léon écrit contre lui aux Evêques des Gaules, et obtient de l'Empereur un rescrit contre le même S. Evêque. Celui-ci se justifie par divers écrits, et députe à Rome le Prêtre Ravenne.
446. S. Germain d'Auxerre retourne dans la grande Bretagne, avec

- S. Severe de Trèves, pour y détruire le reste du Pélagianisme. S. Euchèr écrit les Actes du Martyre de S. Maurice et de ses compagnons.
447. Consence II est appelé à la Cour de l'Empereur Valentinien III, qui l'envoie en ambassade vers l'Empereur Théodose le jeune. S. Hilaire d'Arles et S. Maxime de Riès se trouvent à Lerins à la mort de S. Caprais. Naissance de S. Maixent depuis abbé en Poitou.
448. S. Germain d'Auxerre va à Ravenne trouver l'Empereur, et y meurt le 31<sup>e</sup> jour de Juillet. Salvius ou Silvius Evêque d'Octodure compose un Kalendrier sacré et profane. Gratus ou Græcus Diacre en Provence consulte Fauste Abbé de Lerins, qui répond à ses difficultés. S. Rustique acheve l'édifice de l'Eglise de Narbonne.
449. Mort de S. Hilaire d'Arles le 5<sup>e</sup> jour de Mai. Edese Poète Chrétien écrit sa vie en vers. Ravennes est fait Evêque à la place de S. Hilaire, et écrit au Pape S. Léon sur sa promotion. Nicet Orateur prononce le panégyrique du Consul Astere. Plusieurs Evêques des Gaules écrivent à S. Léon sur le différend entre les Eglises d'Arles et de Vienne. Ce S. pontife leur répond par sa lettre 109<sup>e</sup>. Naissance de S. Eugende ou Oyand, depuis Abbé de Condat.
450. Le Pape S. Léon envoie dans les Gaules sa belle lettre à Flavien, et quelques autres écrits sur l'hérésie d'Eutyches. On la lit publiquement dans les Eglises, et plusieurs tant Evêques que simples particuliers en font des copies. Mort de S. Euchèr Evêque de Lyon et de Vincent de Lerins. Pallade écrit ses livres sur l'agriculture, et un Anonyme les Actes de S. Symphorien Martyr à Autun. Musée Prêtre de Marseille fait l'ornement de cette Eglise par son sçavoir. Tonance Ferréol exerce la Préfecture dans les Gaules.
451. Concile dans les Gaules au sujet de la lettre de S. Léon à Flavien. Ravenne Evêque d'Arles préside à ce Concile. S. Léon écrit au même Evêque, sur le jour auquel il falloit célébrer la pâque l'année suivante. S. Prosper compose ses Epigrammes et fait le Recueil de ses Sentences. S. Euphronne est ordonné Evêque d'Autun. S. Loup Evêque de Troies défend par ses prières sa ville épiscopale contre les ravages d'Attila. Ce Roi Barbare le mène jusqu'au Rhein, puis le renvoie à son Eglise.
452. S. Léon écrit aux Evêques des Gaules sur la condamnation

- de l'hérésie d'Eutyches. Syagre compose un traité de la foi contre les ennemis de la divinité du Verbe. S. Euphrone d'Autun écrit au Comte Agrippin une lettre que nous n'avons plus, sur les prodiges qui avoient paru cette année dans les Gaules.
453. I Concile d'Angers. Talase Evêque de cette ville consulte S. Loup de Troïes et S. Euphrone d'Autun sur quelques points de discipline, auxquels ils répondent.
454. IV Concile d'Arles. Ravenne Evêque de la ville y préside. Pragmace se fait beaucoup de réputation dans le barreau. Fauste encore Abbé de Lérins écrit sa 16<sup>e</sup> lettre. Grande contestation sur le jour auquel on devoit célébrer la Pâque l'année suivante, ce qui porte à recourir à S. Prosper et à Victorius, pour examiner le moyen propre à trouver tous les ans le jour de cette solennité.
455. Tyro Prosper finit sa petite chronique. Avite est déclaré Empereur le 10<sup>e</sup> de Juillet. Prisque Valérien exerce la Préfecture dans les Gaules. Pragmace homme d'éloquence et d'érudition est fait son assesseur. S. Prosper met la dernière main à sa chronique. Serran Orateur compose le panegyrique du Tyran Pétrone Maxime. Consence II est fait Comte du Palais par l'Empereur Avite. Salvien compose ses livres de la Providence. Philemace Avocat brille à Lyon par son éloquence. Eriphe son gendre y cultive aussi les lettres.
456. Sidoine prononce à Rome le premier jour de Janvier le panegyrique de l'Empereur Avite, qu'il dédia aussitôt à Prisque Valérien. Mort de S. Valérien Evêque de Cemele, et de l'Empereur Avite. Un poète Anonyme publie en vers un abrégé sur les pierres précieuses. Naissance de S. Eleuthere, depuis Evêque de Tournai.
457. A la prière d'Hilaire Archidiacre de Rome, Victorius compose son cycle pascal. Pierre célèbre poète est fait secrétaire d'Etat sous Majorien. Philagre se distingue par son érudition et ses soins à former une bonne bibliothèque.
458. Un Anonyme écrit une conférence entre un Catholique et un Eutychien, que l'on attribua assez mal-à-propos à Arnobe le jeune. Sidoine prononce à Lyon le panegyrique de l'Empereur Majorien.
459. Arnobe le jeune compose le fameux traité que l'on a depuis intitulé *prædestinatus*. S. Eutrope est fait Evêque d'Orange,

- et S. Mamert de Vienne. Desiré se mêle de faire des vers, et entre en liaison avec Sidoine. S. Remi est fait Evêque de Reims. Naissance de S. Avite depuis Evêque de Vienne, S. Mamert lui confere le saint baptême.
460. Mort de Musée Prêtre de l'Eglise de Marseille. Arnobe le jeune écrit sur les pseumes. Paulin le pénitent à l'âge de 84 ans ou environ compose son *Eucharisticon*. S. Prosper dresse un cycle pascal que nous n'avons plus. S. Loup Evêque de Baieux écrit, dit-on, la vie de S. Raimbert l'un de ses prédécesseurs. Mamert Claudien Prêtre de Vienne fait l'ornement de cette Eglise par sa piété et son sçavoir. Sidoine est fait Comte du Palais par l'Empereur Majorien. Magnus pere de Probe grand homme de lettres est élevé au Consulat.
461. Mort de Ravenne Evêque d'Arles. Léonce lui succede. Mort de S. Rustique Evêque de Narbone le 26<sup>e</sup> jour d'Octobre. Domnule célèbre poète exerce la Questure. Polence grand philosophe, et depuis Préfet des Gaules, épouse Araneole. Sidoine compose leur épithalame. S. Perpétuë est fait Evêque de Tours. Il tient au mois de novembre un Concile dans sa ville épiscopale. S. Maxime Evêque de Riès meurt le 27<sup>e</sup> jour de novembre, et laisse son siege à Fauste, qui est ordonné à sa place l'année suivante.
462. Mort de S. Mamertin Abbé de S. Marien à Auxerre, qui nous a laissé l'histoire de sa conversion. Un Anonyme écrit les actes de S. Donatien et de S. Rogatien martyrs à Nantes. Le pape Hilaire et Léonce d'Arles entrent en commerce de lettres. Montius homme très-éloquent et Philagre autre homme d'une grande érudition, entrent en commerce avec Sidoine. Marcellin Avocat à Narbone, et Tetrade autre Avocat à Arles, font un des ornements de leur patrie par leur érudition et leur probité. Fauste Abbé de Lerins est ordonné Evêque de Riès au commencement de cette année. Il est député à Rome par Léonce d'Arles, et s'y trouve à un Concile. Théodoric le jeune, Roi des Visigots, se rend maître de Narbone.
463. Mort de S. Prosper et du poète Livius. Assemblée d'un Concile sur l'ordination d'un Evêque à Die faite par S. Mamert de Vienne. Léonce Evêque d'Arles y préside.
464. Le pape Hilaire écrit aux Evêques de plusieurs provinces des Gaules sur l'affaire de S. Mamert de Vienne. Concile de la



- province d'Embrun, dont nous n'avons point d'actes, sur la réunion des sieges de Nice et de Cemele. S. Veran Evêque de Vence y préside.
465. Mort du Prêtre Vincent qui a écrit sur les Pseaumes. I Concile de Vennes dans l'Armorique. S. Perpetuë Evêque de Tours y préside. Mort de S. Loup Evêque de Baïeux. Paulin de Perigueux à la priere de S. Perpetuë Evêque de Tours, met en vers ce que S. Sulpice avoit écrit de la vie de S. Martin.
466. Mort du poëte Victorius dans le Gevaudan. Lampride fleurit à Bourdeaux, où il enseigne la poëtique et la rhétorique.
467. Le poëte Heron fleurit à Lyon, et Sapaude à Vienne, où il enseigne la rhétorique. Sidoine est appelé à Rome par l'Empereur Antheme. Euric Roi des Visigots choisit Léon pour son ministre d'Etat. Gennade Prêtre de l'Eglise de Marseille commence à en faire l'ornement par son sçavoir.
468. Sidoine prononce à Rome le premier jour de Janvier le pagnegyrique de l'Empereur Antheme. Il est fait préfet de la Ville, et publie bien-tôt après le recueil de ses poësies. Eutrope philosophe est fait Préfet du peu qui restoit aux Romains dans les Gaules. Les Gaulois députent à Rome Tonance Ferréol, Thaumaste et Petrone contre le Préfet Arvande.
469. Deux Anonymes écrivent, l'un les actes de S. Julien Martyr à Brioude, l'autre ceux de S. Ferréol aussi Martyr à Vienne. Domicie enseigne les belles letres en Auvergne. L'empereur Antheme élève Sidoine à la dignité de Patrice. Probe homme d'érudition fait beaucoup d'honneur aux letres. Naissance de S. Césaire, depuis Evêque d'Arles.
470. Le poëte Victor est fait Questeur de l'Empire. La décadence des letres introduit l'usage d'abrèger les gros ouvrages des anciens, et de se servir d'une espece d'éloquence à peine intelligible. Mort de Victorius auteur d'un cycle pascal, et de Rustique homme de letres. Mamert Claudien compose son traité de la nature de l'ame contre Fauste. S. Euphrone et S. Patient se trouvent à Châlons sur Saone pour l'ordination d'un Evêque. Benoît Paulin consulte Fauste de Riès sur diverses questions, auxquelles ce Prélat répond aussi-tôt.
471. S. Sidoine est fait Evêque de Clermont en Auvergne. S. Loup

- de Troïes lui écrit sur son ordination. Pomere quitte l'Afrique sa patrie, et se retire à Arles, où il enseigne la rhétorique.
472. Mort de Consence II Comte du Palais, et de S. Salone Evêque de Geneve. S. Sidoine va à Bourges pour l'ordination d'un Evêque, et y prononce un discours qu'il envoie à S. Perpetuë de Tours. Institution des Rogations par S. Mamert Evêque de Vienne. Felix est revêtu de la dignité de Patrice, et fait préfet du Prétoire. S. Porcaire ou Porchaire succede à Nazaire dans le siege Abbatial de Lérins.
473. Mort du poëte Pierre, auparavant secrétaire d'Etat. S. Perpetuë bâtit une Eglise en l'honneur de S. Martin. S. Sidoine et Paulin de Perigueux font des vers pour orner le tombeau du Saint. S. Perpetuë y transfere son corps. Constance Prêtre de Lyon fait un voïage à Clermont en Auvergne, pour consoler, réunir et rassurer ces peuples contre la terreur des Visigots. Arbogaste est élevé sur le siege épiscopal de Chartres. Megethe Evêque Gaulois fait l'un des ornements des Gaules par ses lumieres et son sçavoir. Naisance de S. Ennode depuis Evêque de Pavie.
474. Mort de Mamert Claudien Prêtre de l'Eglise de Vienne. S. Sidoine fait son épitaphe. Lucide Prêtre en Provence tombe en quelques erreurs, et en est repris par Fauste de Riès. S. Sidoine établit dans son Eglise la cérémonie des Rogations. Ecdice est élevé à la dignité de Patrice.
475. V Concile d'Arles sur l'affaire du Prêtre Lucide. Secondin se fait de la réputation par son talent pour la poésie. Poleme est fait Préfet des Gaules, L'Auvergne passe sous la domination des Visigots. S. Sidoine est envoyé en exil à Liviane. Ecdice quitte les Gaules, et se retire en Italie auprès de l'Empereur Jule Nepos. S. Perpetuë fait son testament que nous avons encore. Hespere poëte fait un des ornements de son pais par son sçavoir.
476. II Concile de Lyon. Fauste de Riès écrit son traité sur la grace. Mort de S. Euphrone Evêque d'Autun et du poëte Paulin de Perigueux. S. Sidoine fait un voïage à Bourdeaux et obtient du Roi Euric son retour à Clermont.
477. Mort de S. Eutrope Evêque d'Orange, et de S. Veran Evêque de Vienne. Gennade de Marseille compose son traité des hommes illustres. Verus succede à S. Eutrope dans le siege d'Orange. Mort

478. Mort de S. Auspice, Evêque de Toul et de S. Mamert Evêque de Vienne.
479. Mort de S. Loup Evêque de Troïes le 29<sup>e</sup> Juillet, et de Lampride, poëte et rhéteur. Loup poëte et rhéteur fait l'ornement des villes de Périgueux et d'Agen. S. Sidoine lui adresse sa lettre sur la mort de Lampride. Fauste de Riès lui adresse ses livres sur le S. Esprit.
480. Mort de Sapaude rhéteur, et de l'Orateur Nicet. S. Patient Evêque de Lyon finit son épiscopat et sa vie. Jean enseigne les belles lettres dans cette partie des Gaules où regnoient les Visigots. Anthéius se distingue à Périgueux par son talent pour la poésie. Constance Prêtre de Lyon entreprend d'écrire la vie de S. Germain Evêque d'Auxerre.
481. Procule poëte, qui s'étoit retiré de Ligurie dans les Gaules, s'y fait beaucoup de réputation par ses vers. Fauste Evêque de Riès est envoyé en exil par Euric Roi des Visigots. Bourguignon Orateur commence à acquérir de la réputation. Clovis I succède à Childéric son père et est reconnu Roi des François. S. Eugene qui vint depuis mourir dans les Gaules, est fait Evêque de Carthage.
482. Petrone celebre Avocat à Arles engage S. Sidoine à publier le huitième livre de ses lettres. Fauste écrit de son exil au patrice Felix et à Rurice depuis Evêque de Limoges.
483. Mort de Domnule poëte, et de Severien, aussi poëte et rhéteur. S. Honorat est fait Evêque de Marseille. S. Sidoine à la prière de Firmin homme d'érudition, publie le 9<sup>e</sup> livre de ses lettres.
484. Mort de Léonce Evêque d'Arles, à qui succède S. Eone. S. Rurice est élevé sur le siege épiscopal de Limoges. Fauste sort de son exil, et retourne à son Eglise.
485. Mort du philosophe Polème, et du Prêtre Salvien. S. Honorat Evêque de Marseille écrit la vie de S. Hilaire d'Arles. S. Rurice écrit à S. Eone d'Arles et à Pomere, pour attirer ce dernier à Limoges.
486. Mort de Tonance Ferreol préfet des Gaules.
487. Le Prêtre Constance publie la vie de S. Germain d'Auxerre, qu'il tenoit cachée après y avoir mis la main dès 480. S. Césaire reçoit la tonsure de la main de Sylvestre, Evêque de Châlons sur Saone.
488. Mort de Constance Prêtre de Lyon, et de S. Sidoine Evêque de Clermont. S. Gilles, Abbé, retiré dans la Gaule Narbo-

489. noise, s'y rend recommandable par la sainteté de sa vie. Pragmace et Petrone après avoir illustré leur patrie par leur éloquence et leurs autres rares talents, finissent leurs jours. Loup célèbre poète et rhéteur les suit de près. S. Césaire se retire à Lérins sous l'abbé S. Porcaire.
490. Mort de Fauste Evêque de Riès. S. Avite est élevé sur le siege épiscopal de Vienne. Naissance de S. Gildas, surnommé le Sage, depuis Abbé dans l'Armorique.
491. Mort de S. Perpetuë Evêque de Tours. Pomere est fait Abbé d'un Monastere près d'Arles. Clovis subjugue les Thuringiens. S. Ennode entre dans le mariage et y renonce peu après.
492. Mort de Léon ministre d'Etat sous Euric et Alaric Rois des Visigots. Gennade de Marseille écrit son traité des dogmes ecclésiastiques, et l'adresse au pape S. Gélase.
493. Mort de Gennade, Prêtre de l'Eglise de Marseille. S. Rustice ou Rustique succède à S. Lupicin dans le siege épiscopal de Lyon. Clovis épouse sainte Clotilde. Pomere à la priere de Julien Evêque de Carpentras écrit son traité de la vie contemplative.
494. L'affaire d'Acace de Constantinople agite les Eglises des Gaules, et exerce la plume de nos Evêques. Mort de S. Honorat, Evêque de Marseille. S. Ennode est fait Diacre par S. Epiphane, Evêque de Pavie, qu'il accompagne dans les Gaules.
495. Mort de Probe homme d'érudition, et de Syagre autre homme de lettres. Naissance de S. Nicet ou Nicesse depuis Evêque de Treves.
496. Mort de Consence III, poète. Clovis défait les Allemans, se convertit à la foi et reçoit le baptême de la main de S. Remi. Albofede sœur du Roi et trois mille François sont aussi baptisés. S. Eluthere est fait Evêque de Tournai. Naissance de S. Germain depuis Evêque de Paris.
497. Mort du poète Hespere, et du patrice Felix. S. Remi écrit au Roi Clovis sur la mort de sa sœur. S. Ennode écrit à l'Abbé Pomere, pour le prier de lui envoyer quelque ouvrage de pieté de sa façon.
498. Mort de Verus Evêque d'Orange. S. Eone, Evêque d'Arles attache à son Eglise S. Césaire, qui est bien-tôt élu Abbé à la place de Pomere, mort à la fin de cette année. Clovis établit le monastere de Micy ou S. Mesmin près d'Or-

- leans. S. Euspice en est fait premier Abbé. S. Eugene Evêque de Carthage est exilé dans les Gaules et choisit la ville d'Albi pour le lieu de sa retraite.
499. S. Rustice Evêque de Lyon meurt le 25 d'Avril ; et Etienne est mis à sa place. Il se tient à Lyon au commencement de Septembre une célèbre conférence entre les Evêques Catholiques et les Ariens. S. Avite de Vienne, S. Eone d'Arles, Etienne de Lyon et divers autres Prélats s'y trouvent.
500. Mort de Firmin homme de lettres. S. Porcaire Abbé de Lérins finit ses jours, et laisse quelques écrits pour l'instruction de ses Moines. Gondebaud Roi de Bourgogne tuë son frere Gondegisile, chasse les François de Vienne, s'assure le royaume de Bourgogne, et fait des loix pour y établir le bon ordre. Deux Anonymes écrivent, l'un la vie de S. Paul premier Evêque de Narbone, et l'autre celle de S. Loup Evêque de Troïes.

FIN.

V u u u i j



---

---

# TABLE

## DES AUTEURS

### ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

#### A

**Saint Abbon**, Abbé de Fleury, écrit sur le Cycle pascal de Victorius, 427.

**Ablave**, Consul, son distique contre l'Empereur Constantin, 503.

**Abraham**, Abbé en Auvergne, 36. S. Sidoine fait son éloge, 539.

**Abreviateurs** communs au V siècle, 31. Exécutent leur dessein en différentes manières, 32. Leur travail estimé de quelques-uns, 33. Blâmé de quelques autres, *ibid.* Favorise la paresse et entretient l'ignorance, *ibid.*

**Acace** de Constantinople, suites fâcheuses de sa déposition dans toute l'Eglise, 677.

**Académiciens**, caractère de ces Philosophes, 66.

**Aéce**, Général de l'armée Romaine, combat les Barbares répandus dans les Gaules, 333. Quintien fait trois fois son Panegyrique, 574. Son respect pour S. Orient, 252.

**Agén**, son Ecole, 39. 40. 583. 584. Grands Hommes qui en sont sortis, 316. 583. 584.

**Agilon**, Comte de Tours, 623. 624. 625.

**Agrece**, Evêque de Sens, préside à l'élection de Simplicie de Bourges, 564.

**Agrèce**, ou **Agrice**, à qui Salvien adresse une de ses lettres, 528.

**Agricole**, Evêque Breton, répand le Pelagianisme dans la grande Bretagne, 153, 238.

**Agricole**, frère du Comte Ecdice et beau-frère de S. Sidoine, 578. 579.

**Agriculture**, écrits qui en traitent, 299-301.

**Agrippin**, à qui S. Euphrone adresse une relation des prodiges qui parurent en 452. 468.

**S. Aignan**, Evêque d'Orléans, S. Sidoine fait son éloge, 563.

**Ainai**, ancienne Abbaïe, aujourd'hui Collegiale à Lyon, 36. 37.

**Alaric**, Roi des Visigots, successeur d'Euric, 631.

**S. Albin**, Evêque de Châlons sur Marne, disciple de S. Loup de Troies, 490. 691.

**Albin**, Evêque de Treguier; se trouve au I Concile de Vennes, 416.

**Albison**, disciple de S. Euphrone Evêque d'Autun, peut-être Evêque de Langres, 466. 467.

**Alcime**, ou **Alchime**, fille de S. Sidoine, 552.

**ALETTE**, Evêque de Cahors, 83. Son ordination, 84. Ses liaisons avec S. Paulin de Nole, 83. 84. Avec S. Jérôme, *ibid.* *Voiez* son éloge, 83-84. Ses écrits, *ibid.*

**S. Alexandre**, Martyr à Lyon, 145. En quel temps ont été écrits les actes de son martyre, 146.

**ALEXANDRE**, Solitaire dans les Gaules, 143. Auparavant Avocat, 144. En relation avec S. Jérôme, 144. 145. *Voiez* son éloge, 143.

145. S. Jérôme lui adresse son commentaire sur Malachie, 145.
- ALGASIE, Dame Gauloise, s'applique particulièrement à l'étude de l'Écriture, 4-5. En commerce de littérature avec S. Jérôme, 5; son caractère, *ibid.*
- Alistique*, oncle de S. Loup Evêque de Troïes, 486.
- Alode*, Evêque d'Auxerre, \* 367. 368.
- Aloge*, Abbé à Auxerre, ne doit pas être confondu avec le précédent, \* 367. 368.
- S. AMAND, Evêque de Bourdeaux, sa piété dès l'enfance, 175. Ses liaisons avec S. Jérôme, 176. Avec S. Paulin de Nole, 177. Convertit celui-ci et le catéchise, 175, 176. Son ordination, 177. *Voiez* son éloge, 175-178. Ses écrits, 178-179.
- Amand*, ami du Poète Sancte, différent de S. Amand Evêque de Bourdeaux, 55. 179. A contribué à nous conserver les lettres de S. Paulin de Nole, 56.
- Amande*, femme d'Aper Prêtre en Aquitaine, 190. 201.
- Amandin*, Evêque de Châlons sur Marne, assiste au I Concile de Tours, \* 365.
- S. *Amateur*, Evêque d'Auxerre, sa conduite envers S. Germain, 287. Le désigne pour son successeur, *ibid.*
- S. *Ambroise* de Milan en commerce de lettres avec S. Phébadé d'Agen et S. Delphin de Bourdeaux, 45. On lui attribue le livre de la vocation des Gentils, 397. Mais il n'en est point Auteur, 398. Vend les vases sacrés pour soulager les pauvres, 264.
- L'*Ame*, son origine, 641. Erreurs d'Origènes et d'autres à ce sujet, *ibid.* Ecrits touchant sa nature, 446-448. 673. 674. Diverses questions à ce sujet, 673. Elle n'est point corporelle, 446. 447. 462-464. Etat de l'ame après la mort, 464.
- L'*Amitié*, ses caractères, 557. 558. L'*Amitié* chrétienne, son caractère, 527. Elle devient quelquefois un sujet de haine, *ibid.*
- Angers*, il s'y tient un Concile, 322. Ses Canons, *ibid.* Evêques qui s'y trouverent, *ibid.*
- Les *Anges*, opinion de Nam. Claudien sur leur nature, 448. Leur ministère, 346.
- L'*Année* composée de plus ou de moins de mois chez les anciens peuples, 296.
- ANONYME, Auteur des actes de S. Alexandre et de saint Epipode, 145. En quel temps il a écrit, 146. *Voiez* son article 145-147.
- ANONYME, Auteur des actes des saints Donatien et Rogatien Martyrs à Nantes, 407. *Voiez* son article, 407. 408.
- ANONYME, Auteur des actes de saint Ferreol Martyr à Vienne, 422. En quel temps il a écrit. *Voiez* son article, 422. 423.
- ANONYME, Auteur des actes de saint Julien Martyr à Brioude, sa patrie, 421. *Voiez* son article 420. 421.
- ANONYME, Auteur de la vie de saint Loup Evêque de Troïes, 690. Sa patrie, *ibid.* Temps où il écrivoit, 690. 691. Mérite de son ouvrage. *Voiez* son article, 690-692.
- ANONYME, Auteur de la vie de saint Paul Evêque de Narbone, 689. Temps où il écrivoit, 689. 690. Mérite de son ouvrage. *Voiez* son article, *ibid.*
- ANONYME, Poète Chrétien, 76. Sa patrie, *ibid.* Sa conversion et sa piété. *Voiez* son éloge, 76-79. Ses écrits, 79-82. Mal attribués à saint Prosper, 79-81.
- ANONYME, autre Poète, son pays, 248. Eloge de ses Poésies, 249.
- ANONYME, Auteur des actes de saint Saturnin Evêque de Toulouse, 161. Temps où il a écrit, 162. Son mérite, 161. 162. *Voiez* son article, 161-163.
- ANONYME, Auteur des actes de saint Symphorien, 303-304. Etoit d'Autun, 304. Sa manière d'écrire, 303. 304. *Voiez* son article, *ibid.*
- ANONYME, Auteur des actes de saint Victor Martyr à Marseille, 230-232. Etoit de la même Ville, 231. Son ouvrage attribué à Cassien, *ibid.*
- ANONYME, Auteur des actes de saint Vincent Martyr à Agen, 316. 317. Sa patrie, 316. *Voiez* son article, 316. 317.
- L'*Antechrist*, sa venue, 126. Durée de son regne, 127.
- ANTHEDIUS, Poète, sa patrie, 537. Son grand talent pour la versification, *ibid.* *Voiez* son éloge, 537. 538. Ses écrits, *ibid.*
- Anthème*, Empereur, son panegyrique par saint Sidoine, 553. 559. 560.
- Antiote*, Evêque peut-être dans la Belgique, élève de Lerins, 38.
- L'*Antiquité*, un des caractères de la foi Catholique et de la vérité, 307. 309.
- Antoine*, Evêque Gaulois, député à Rome, 410. 412. Se trouve au Concile contre saint Mamert, 410.



*Antoine*, ami de saint Jérôme, peut être Auteur d'un Poème attribué à saint Paulin de Nole, 193.

*APER*, Prêtre en Aquitaine, sa patrie, 199. Sa conversion, 200. Son ordination, 201. Different de saint Evre Evêque de Toul, *ibid.* *Voiez* son éloge, 190-202. Ses écrits, 201.

*Aper*, Moine, different du précédent, 201.

*Aper*, disciple de saint Augustin, ses liaisons avec saint Eutrope d'Orange, 474.

*Aper*, ami de saint Paulin de Nole. Salvien lui adresse une de ses lettres, 529.

S. *Apollinaire*, Evêque de Valence, se trouve à la conférence de Lyon, 678.

*Apollinaire*, aïeul de saint Sidoine, ses vertus et ses dignités, 550, 559. Son union avec la famille de saint Rustice de Lyon, 676.

*Apollinaire*, fils de saint Sidoine, 552. Son union avec la famille de saint Rustice de Lyon, 676.

*APOLLINAIRE*, Homme de Lettres, parent de saint Sidoine, 573, qui lui adresse plusieurs lettres, *ibid.*

*Apollonius* de Tyane, sa vie traduite de Grec en Latin par saint Sidoine, 567. 630.

*Aquilin*, pere de saint Rustice Evêque de Lyon, sa famille fort liée avec celle de saint Sidoine, 675. 676. Ami particulier du même et son condisciple, 531.

Les *Aquitaines*, autrefois nommées *Armoriques*, 142.

*Araneole*, femme de Poleme, son éloge, 514. 515. Sidoine compose leur épithalame, 515. 560.

*ARBOGASTE* OU *ARVOGASTE*, Comte de Treves, 479. Puis Evêque de Chartres, 548. 530. Sa naissance, 548. Ses liaisons, 479. 549. Son ordination, 550. Son éloquence, 549. S. Auspice de Toul lui écrit, 479. 480. *Voiez* son éloge, 549-550.

*Arcade* de Vence, assiste au Concile de Riès, 233.

*Arcade*, fils d'Apollinaire et petit-fils de saint Sidoine, 552.

*Arconce*. Soudiacre de l'Eglise d'Angers, 491.

*Arède*, fauteur des Ariens, quoique Catholique, 681.

*Argentaire*, femme de Lucaïn, 638.

*Ariens*, leurs ravages en Occident, 307. Confondus dans une conférence tenue à

Lyon, 680-683. Quelques-uns se convertissent, 683.

*Arige*, pere d'Arbogaste Evêque de Chartres, 548.

*L'Arithmetique*, idée qu'on en avoit au V siecle, 30.

*Arles*, lieu de la résidence du Préfet des Gaules, 154. Lieu de l'assemblée des cinq Provinces, 582. Assiégué par Thorimond Roi des Gots, 541. Grands Hommes qui en sont sortis, 352. 354. 577. 581. 582. 684. Son Evêque Primat des Gaules, 154. 335. Avoit le pouvoir d'assembler le Concile des cinq Provinces, 240. En differend avec Vienne au sujet de la Primatie, 43. Ce differend soutenu avec chaleur de part et d'autre, *ibid.* On y tient un Concile au sujet du Pelagianisme, 152-155. Un autre qui est le III, 239. Epoque de sa tenue, *ibid.* Ses Canons, 240. 241. Son autorité, *ibid.* IV Concile, 323. 324. V. Concile, 456-459.

*Armentaire*, Evêque d'Auch, succede à saint Orient, 231. 233.

*Armentaire*, ordonné Evêque d'Embrun contre les Canons, 232. 233.

*Armoriques*, nom que portoient autrefois les Aquitaines, 142.

*Arnobé* l'ancien, temps où il vivoit, 343. Different de celui qui suit, *ibid.*

*ARNOBE* le jeune, Prêtre, son pays, 342. Temps où il vivoit, 343. Son caractere, 343. 344. *Voiez* l'histoire de sa vie, 342-344. Ses écrits, 344-351. Leurs éditions, 346. 347. 350. 351. Sa doctrine, 345. 346. 349. 350. Sa maniere d'écrire, 344. 346.

*Arvande*, autrefois Préfet des Gaules, accusé de peculat, 541. 582.

*Asclepe*, Evêque d'Apt, assiste au IV Concile d'Arles, 324.

*L'Astrologie* judiciaire, curiosité criminelle, qui met en danger d'abandonner la foi, 495. 496. 564.

*Athenie*, Evêque de Rennes, assiste au I Concile de Tours, \* 365 et au I de Vennes, 416.

*Attale* reprend la pourpre dans les Gaules sans néanmoins aucun pouvoir, 365.

*Attila* met le siege devant Orleans, 556. S. Sidoine entreprend l'histoire de ce siege, et ne la finit pas, *ibid.*

*Attique*, femme de Magnus Felix, se retire à Rome, 639.

*L'Avarice*, Traité de Salvien contre ce vice, 522-524. Fort commune dans l'Eglise au V siecle, 522.

- S. *Aubin*, Evêque de Châlons sur Marne, *Voiez Albin*.
- L'*Avent*, origine de ce saint temps, 627.
- S. *Aventin*, disciple de saint Loup de Troies, 490.
- S. *Augustal*, qu'on fait sans fondement Evêque d'Arles, 356.
- S. *Augustin*, Ses liaisons avec les Sçavants des Gaules, 4. 16. 92. 129. 173. 187. 188. 209-211. 213-214. 271. Ecrit en leur faveur ses livres de la Prédetermination, et du don de la persévérance, 16. Sort de ces deux livres, *ibid.* Leur envoie ceux de la grâce et du libre arbitre, avec ceux des retractations, de la correction et de la grâce, 11. 211. Sort de ce dernier, 11. Ce qui lui fit composer son ouvrage de la Cité de Dieu, 79. 80. Ses livres entre les mains des femmes comme des Sçavants, 23. Vend les vases sacrés pour soulager les pauvres, 264. Contribue le plus à la conversion de Leporius, 166. 167. Combat le Semipelagianisme, 11. Sa doctrine approuvée et suivie par l'Eglise Romaine, 598. Tend à humilier l'homme, 10. L'Eglise l'oppose aux Pelagiens, 10. Aux Sémipelagiens, 14, qui la combattent, 14-20. Eloge de ce Saint, 14. 16. 19. 348. 371. 379. Un des oracles des Chrétiens, 4. Qui ose le reprendre, se condamne soi-même, 348.
- Avitac*, maison de campagne de saint Sidoine, 552.
- S. *Avite*, depuis Evêque de Vienne, baptisé par saint Mamert, 482. Assiste à la conférence de Lyon, 678. Y fait le principal personnage, 679. 680. Confond les Ariens, 680-682. Ecrit sur la Genese, 247. Contre Fauste de Riès, 463. 464. 594. 597. Son éloge. Un autre Ciceron pour l'éloquence, 680.
- AVITE*, Empereur, sa naissance et son éducation, 333. Son éloquence, 333. 334. Ses charges, 333. Parvient à l'Empire, 334. Sa mort, *ibid.* *Voiez* son éloge, 333-335. Son panegyrique par saint Sidoine, 362. 552. 559. 560.
- Avite*, cousin de saint Sidoine et son disciple, 552.
- Aurele*, Diacre, à qui saint Sulpice adresse sa seconde lettre sur la mort de saint Martin, 105.
- Ausone*, ami de saint Paulin, l'instruit dans les Lettres, le pousse aux honneurs, 180. Tente en vain de le rappeler à la Poésie, 182. Fait l'éloge de ses pièces en vers, 190. 191. Compose des Fables consulaires pour Hespere son fils, 48. Quelques-uns de ses vers imprimés et confondus avec ceux de S. Sidoine, 562.
- S. *Auspice*, Evêque de Toul, sa famille, 478. 479. Ses liaisons, 479. Son mérite. *Voiez* son éloge, 478. 479. Ses écrits, 479. 480.
- Auspice*, Evêque de Vaison, assiste au Concile de Riès, 233. Au I d'Orange, 238. Au I de Vaison, 238.
- Auspice*, Préfet du Prétoire, célèbre dans saint Sulpice, 478.
- Auspiciole*, fille de Salvien, 517.
- Auteurs*, but qu'ils se doivent proposer dans leurs ouvrages, 101. 102. Motifs qui peuvent les y porter, 671. 672.
- Autun*, Grands Hommes qui en sont sortis, 304. 465.
- Auvergne*, Grands Hommes qui en sont sortis, 421.
- Auxane*, Evêque d'Aix ou de Nice, assiste au Concile contre saint Mamert de Vienne, 410. Au V d'Arles, 457. Ses entreprises sur Nice, 477.
- Auxerre*, Grands Hommes qui en sont sortis, 256. 257. \* 367. 546.
- Auxiliaire*, Préfet de Rome, homme fort éloquent, 271. Grand admirateur de saint Hilaire d'Arles, *ibid.*
- Auxage*, ou *Ausone*, Evêque de Viviers, l'un des Prélats du Concile contre saint Mamert de Vienne, 410.

## B

**B***Ateurs*, les commencements de l'histoire de cette Eglise sont obscurs, 417. Quelques-uns de ses premiers Evêques, 418.

*Balbus* avoit composé une éphéméride, ou histoire de Jules César, qui est perdue, 687. *not.*

Les *Barbares* se jettent dans les Gaules et les ravagent, 23-28. 253. 254. 326. 327. Suites de leurs ravages, 247. 326. 327. Y font tomber les Lettres et l'Empire, 23-25. 28. 29. Quelques s'y habituent, 22. 67. Méprisent les Sciences et les Arts, 25. 29. Incorporés avec les naturels du pays, 39.

*Basile*, Evêque d'Aix, assiste au V. Concile d'Arles, 457.

*Bassule*, belle-mère de S. Severe Sulpice, son éloge, 96. 97. Ecrit à S. Sulpice, 103. Qui lui répond, 103. 106.

*Besançon*, il s'y tient un Concile, 241-244. A quelle occasion? 242. 243. Année de sa tenue, 244. Ses décisions et leurs suites, 243. 244.

Les *Bibliothèques* nombreuses dans les Gaules, 40. 41. N'y sont pas respectées par les Barbares, 40. Celle de Loup Professeur à Agen et à Périgueux, 40. Celles du Consul Magnus, de saint Rurice, etc. *ibid.* Celle de Tonance Ferreol, la plus belle de toutes, 41. 541. 542. Celles de Philagre et de Consence, 41.

*Bon*, compagnon de Leporius et engagé dans les mêmes erreurs, 168. 169. 172. 173. S'en retire, 168.

S. *Boniface* Pape indique un Concile dans les Gaules, 94.

*Boniface*, Evêque Arien, parle pour ceux de sa communion à la conférence de Lyon, 680. Confondu à deux différentes fois, *ibid.*

*Bonose*, Evêque en Macedoine, ses erreurs, 241.

*Bonsiaques*, ou *Bonsiens*, pourquoi ainsi nommés? 241. Leurs erreurs, *ibid.*

*Bourdeaux*, Grands hommes qui en sont sortis, 44. 46. 49. 55. 175. 179. 199. 202. 204. 428. 462. 494. 514. Lampride y enseigne la Poétique et la Rhétorique, 494. Il s'y tient un Concile contre les Priscillianistes, 44.

*Bourguignon*, Orateur, sa patrie, 685. Son genre d'étude, 686. Son zèle pour y avancer, *ibid.* *Voiez* son éloge, 685-687. Ses écrits, 686. 687.

Les *Bourguignons* se jettent dans les Gaules et s'y établissent, 26. Embrassent d'abord la foi catholique, puis deviennent Ariens, 26. 505. 507. Leurs bonnes et mauvaises qualités, 26. 485.

Grande *Bretagne* infectée et troublée par le Pelagianisme, 8. 9. 10. 153. 258. Implore le secours de l'Eglise Gallicane, et en est secourue, 9. 153. 155. 258. 259.

Les *Bretons* établis dans l'Armorique, à laquelle ils donnent leur nom, \* 366.

*Breviaire* pour l'Office divin, son origine, 341.

## C

*Chors*, Grands hommes qui en sont sortis, 83. 248.

Tome II.

*Calendrier* sacré et profane, 295. 296.

*Calpurnia*, femme de Pline, 657.

S. *Camélien*, Evêque de Troïes, disciple et successeur de saint Loup, 490. 691.

*Camille*, de concert avec Theodore envoie de Genes à saint Prosper une liste de difficultés, 374. S. Prosper y répond, 374. 386.

*Camille*, pere de saint Ennode de Pavie, sa famille, 660.

S. *Caprais*, illustre Solitaire de Lerins, 156. 157. 487. Sa mort, 586.

Jean CASSIEN, Prêtre et Abbé, sa patrie, 215. Son éducation, 215. 216. Ses voyages, 216. 217. Est ordonné Diacre, par saint Clysostome, 217. Vient s'établir à Marseille, 9. Y est ordonné Prêtre, 217. Y établit deux monasteres, 217. 218. Son mérite, 9. 10. Jette les premières semences du Semipelagianisme, 9. 10. 219. 220. 221. 222. Combat l'hérésie de Nestorius, 219. Sa mort, *ibid.* *Voiez* son éloge, 215-220. Ses écrits, 220-227. Leurs éditions, 221. 223-225. 228. Sa Regle, 226. Autres ouvrages qu'on lui attribue, 226. 227. 231. Sa manière d'écrire, 227. 228. Ses erreurs sur la grace, et autres, 10. 222. Réfutées par saint Prosper, 20. 387.

S. CASTOR, Evêque d'Apt, 140. Le Pape Boniface lui écrit, 94. 141. Engage Cassien à écrire ses Institutions et ses premières Conférences, 140. 141. 218. *Voiez* son éloge, 140. 141. Ses écrits, 141.

*Caton*, ses œuvres imprimées avec celles de Pallade, 300. 301.

*Catullin*, à qui saint Sidoine adresse une de ses poèmes, 560. 566.

*Cature*, à qui Salvien adresse une de ses lettres, 529.

S. *Célestin* Pape envoie des députés au Concile d'Arles, 155. Ecrit en faveur de saint Augustin, de sa doctrine et de ses défenseurs, 19. 374. 375. 401. Ecrit à Nestorius pour le porter à se rétracter, 219.

*Celestius*, disciple de Pelage, 7. 149. 151. Condamné en 412 au Concile de Carthage, 149.

*Cemele*, ou *Cimiès*, autrefois ville épiscopale, 328. Réuni avec Nice pour ne faire qu'un même Siege, 477. 478.

*Censurius*, Evêque d'Auxerre, engage Constance à publier la vie de saint Germain, 546. Et celui-ci la lui dédie, 505.

*Cerece*, Evêque dans la province d'Embrun, 436. 478. se trouve au I Concile d'Orange, 235.

S. *Césaire*, depuis Evêque d'Arles, étudie

X x x x

les belles lettres dans cette ville, 665. 684. Succède à Pomere dans la dignité d'Abbé, 668. Préside au II Concile d'Orange, 22. Met fin au Semipelagianisme, *ibid.* Ecrit contre les livres de Fauste et de Riès sur la grace, 22. 597. Ecrits sous le nom de Fauste qui lui appartiennent, 608. 609.

*Cesennie*, femme de Getulique, 657.

*Charlenius*, Evêque de Marseille, manque dans le catalogue des Evêques de cette ville, 679. *not.* Assiste à la conference de Lyon contre les Ariens, 678. 679.

*Cierges* d'ancien usage dans l'Eglise, 60. 62. 564. Aux tombeaux des Martyrs, 60. 62.

*Ciline*, voyez *Cylinne*.

*Claudia*, sœur de saint Severe Sulpice, sa piété, 98. S. Sulpice fait pour elle des écrits de piété, 112. 113.

Mam. **CLAUDIEN**, Prêtre de l'Eglise de Vienne, 442. Sa première profession, 442. 443. Ses études, 443. Fait les fonctions de Grand Vicaire à Vienne, *ibid.* Sa vertu, 444. Ses liaisons, 445. Réfute les sentiments de Fauste sur l'ame, 592. Salvien lui adresse un écrit qui est perdu, 531. Sa mort, 445. Voyez son éloge, 442-446. 448. 432. Ses écrits, 446-453. Leurs éditions, 450. Ses écrits supposés, 453.

S. *Clement* Pape, un de ses ouvrages traduit par saint Paulin de Nole, 491.

Les *Clercs*, reglements qui les concernent, 416. 417. Leurs mariages, 468. 490. 492. Voyez Ecclesiastiques.

*Clermont* en Auvergne, triste état où il fut réduit au V siècle, 544. 578. 579. Tombe sous la domination des Vizigots, 579. Grands hommes qui en sont sortis, 423. 576. 578.

*Columelle*, ses œuvres imprimées avec celles de Pallade, 300. 301.

*Communion* accordée aux moribonds, 235. Dispute entre les Sçavants à ce sujet, 236.

*Conciles*, leur utilité, 416. Manière d'y proceder, 238. Les actes s'en distribuient à chaque Evêque, 237. Conciles tenus dans les Gaules, 93. 94. 152-155. 322-324. 410-417. 456-460. A Angers, 322. A Arles, 152-155. 239-241. 320. 321. 323. 324. \* 365. 336. 456-459. A Besançon, 242-244. A Orange 234-237. A Riès, 232-234. A Tours, \* 365. 366. A Vaison, 237. 239. A Vennes, 415-417. Contre les Ariens, 91. 678-684. Contre Pelage et les Pelagiens, 7. 149-155. Contre les Priscillianistes, 44. Contre les Semipelagiens, 22.

*Concorde*, Diacre de l'Eglise d'Arles, fait le voiage de Rome, 511.

*Condat*, ou *Condatiscone*, monastere celebre au Mont Jura, 36. En enfante plusieurs autres, *ibid.*

**CONSENCE I**, Poëte, Orateur, Philosophe, 249. 250. Sa grande érudition. Voyez son éloge, *ibid.* Ses écrits, 250.

**CONSENCE II**, Comte du Palais, 431. Sa patrie, sa famille, *ibid.* Ses dignités, 431. 432. Son sçavoir, *ibid.* Ses liaisons, 432. Sa mort. Voyez son éloge, 431-433. Ses écrits, 432. 433.

**CONSENCE III**, Poëte, sa patrie, sa famille, 633. Son sçavoir, 634. Sa Bibliothèque, 41. 654. Son talent pour les vers, 654. 655. Voyez son éloge, 653-656. Ses écrits, 654-656.

*Constance*, Evêque d'Orange mal nommé Constantin, 94. Assiste en 381 au Concile d'Aquilée en qualité de Député des Gaules, 91.

*Constance*, Evêque d'Uzès, assiste en 451 au Concile d'Arles, 321.

**CONSTANCE**, Prêtre de l'Eglise de Lyon, 543. Sa patrie et son éducation, ses liaisons, 543-545. Ses divers talents, 544. 545. Ses vertus, 546. Voyez son éloge, 543-545. Engage saint Sidoine à recueillir et publier ses lettres, que celui-ci lui dédie en partie, 562. Ses écrits, 545-548.

*Constance*, Vicaire d'un Préfet, est le premier qui attaque les erreurs de Pelage, 371.

*Constantin*, Evêque de Die, ou de Gap, assiste au premier Concile d'Orange. 235.

*Corinne*, femme d'Ovide, 657.

**CORVINUS**, Orateur de l'Empire, sa patrie, 245. Enseigne la Rhétorique à Marseille, *ibid.*

*Critique*, décadence de la bonne critique, 33. Mauvais effets qui s'ensuivent 33. 34. Critique maligne en usage au V siècle, 34.

*Cycle* pascal, celui de saint Prosper, 393. 425. Celui de Victorius, 425-428. Des Grecs, 426. Auteurs qui ont travaillé sur ce sujet, 426. 427.

*Cylinne*, ou *Ciline*, Evêque d'Aix, condamne Leporius et le fait chasser des Gaules. S. Leporius converti lui adresse sa rétractation, 92. Quatre Evêques d'Afrique lui écrivent, 93. 167. 173.

*Cynthia*, femme de Properce, 658.

S. *Cyprien* de Carthage, poëme qu'on lui attribue, 272.

*Cyrille*, ses erreurs sur l'origine de l'ame, 641.

CYTHÈRE, Homme de Letres, sa patrie, 163. Ses liaisons, 163. 164. Sa piété, *voiez* son éloge, 163. 164. Son érudition et ses écrits, 164.

## D

**D**Adolene, vierge célèbre dans le testament de S. Perpetue, 624. 625.

DARDANE, Préfet des Gaules, 128. Ses autres dignités, 128, 129. Son savoir et son éloquence, 129. En liaison avec saint Augustin et saint Jérôme, 129. *Voiez* son éloge, 128-130.

Delia, femme de Tibulle, 638.

S. DELPHIN, Evêque de Bourdeaux, son ordination, 44. Assiste en 380 au Concile de Saragoce, *ibid.* Préside en 384 à celui de Bourdeaux, *ibid.* Baptise saint Paulin depuis Evêque de Nole, *ibid.* En relation avec lui, et avec saint Ambroise de Milan, et saint Phébade d'Agen, 45. Sa mort et ses disciples, *ibid.* Ses écrits perdus, *ibid.* Estime qu'en faisoient les Anciens, 46. *Voiez* son éloge, 44-46.

DESIRÉ, Homme de Letres, se mêloit de poésie, 575. 576. Severien lui adresse un traité de rhétorique, 576.

Dialectique, idées qu'on en avoit au V siècle, 30.

Dictionnaires historiques et moraux fort à la mode, 33. Détournent de s'instruire à fond dans les sources, *ibid.*

DIDIER, Prêtre en Aquitaine, 86. Va étudier à Rome, 87. En relation avec saint Jérôme, 61. 86-89. Lui envoie le livre de Vigilance, 61. L'engage à traduire le Pentateuque en latin, 88. Ses autres liaisons, *ibid.* Fait le voyage de Palestine, 88. 89. Est le premier qui répand dans les Gaules le livre de la vie de saint Martin, 403. *Voiez* son éloge, 86-90. Son érudition, son éloquence, ses écrits, 90.

Die, brouilleries à l'occasion d'un Evêque ordonné pour cette Eglise, 410-413. Discutées dans un Concile, *ibid.* Cette Eglise toujours sous Vienne, 413.

La *Digestion*, questions proposées à ce sujet, 133.

Diodore, son erreur sur la résurrection des vivants et des morts, 641.

Diospolis, Concile en 445 contre Pelage, 7. 149. 150.

DISAIRE, Medecin, sa patrie, 132. Va à Rome, où il brille entre les Sçavants, 132. 133. *Voiez* son éloge, *ibid.* Ses liaisons, 133.

La *Discipline* ecclésiastique, dépôt confié aux Evêques, 416.

La *Doctrine* de l'Eglise étroitement liée avec la science, 6.

DOUCE, Professeur des belles Letres, 423. Sa patrie et ses grandes qualités, *voiez* son éloge, 423. 424.

Doministime, Diacre de l'Eglise de Tours sous saint Perpetue, 470. 472.

Domnin, compagnon de Leporius, engagé dans les mêmes erreurs, 168. 169. 172. 173. S'en retire, *ibid.*

DOMNULE, Questeur de l'Empire, sa patrie, 507. Ses habitudes, 507-509. Joint la piété à la science, 508. *Voiez* son éloge, 507-509. Son talent pour la poésie et ses écrits, 508.

S. Donatien, Martyr à Nantes, 407. Un Anonyme écrit les actes de son martyre, 407. 408.

Dorac introduit chez les François de nouveaux caracteres à écrire, 28.

Dyname, Patrice, écrit la vie de saint Maxime Evêque de Riès, 608. 617.

## E

**L'**Ecclesiaste commenté par Salvien, 531. **L'**Par saint Salone et saint Veran en forme de dialogues, 435. 436.

Les *Ecclesiastiques* doivent être jugés par les Evêques dans les affaires civiles, 322. *Voiez* Clercs.

ECDICE, Comte, Général d'armée, Patrice, 578. Sa naissance, son éducation, *ibid.* Ses dignités, 578. 579. Soutien des Letres, 578. 579. *Voiez* son éloge, 578. 579.

Les *Ecoles* établies dans les Gaules, 3. 39. 40. Négligées, 29-31. Quelles sciences on y enseignoit, 39. De quels Auteurs on s'y servoit. *ib.* *Voiez* *Sciences, Letres, Etudes.*

X x x x i j

*L'écriture Sainte*, fondement de notre croyance, 307. Une des véritables sources de la Théologie, 6. Doit être expliquée par la Tradition ou par l'Eglise, 307. Ses divers sens, 282. Traités sur les difficultés qui s'y trouvent, 281-284. Les Gaulois en font une étude particulière, 4. 5.

EDÈSE, Poète chrétien, sa patrie, 352. Ses liaisons, *ibid.* Son savoir, *ib.* Sa pitié, *ibid.* *Voiez* son éloge, 352. 353. Ses écrits, 353.

*L'Eglise*, avantages qu'elle a tirés des Théologiens Gaulois, 39. Persécutions générales qu'elle a souffertes, 107.

*L'Eglise Gallicane*, éclairée et consolée par de Grands Hommes, 38. Prête du secours à celle de la Grande Bretagne contre les Pélagiens. 8. 9. 153-155. 258. 259. Témoigne beaucoup de zèle contre les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, 42. Conserve la pureté de la Foi sur le mystère de l'Incarnation, *ibid.* On y lit publiquement, on y apprend par cœur la Lettre de S. Leon, *ibid.* Réduite en un triste état par les ravages des Visigots, 25. 80. 126. 127. Troublée par les Semipelagiens, 9-22. *Voiez Evêques Gaulois.*

Elie, son avènement, 127. Mettra fin à la prédication de l'Evangile, *ibid.*

*L'Eliotrope*, pierre précieuse, ses propriétés imaginaires, 337.

*L'Eloquence*, en quoi on la faisoit consister au V siècle, 30.

Tim. *Elure*, son ouvrage traduit par Gennade de Marseille, 643.

*Embrun*, métropolitaine pour le civil, non pour l'ecclésiastique au V siècle, 232.

*L'Emeraude*, ses propriétés imaginaires, 337.

ÉMILIEN, le même que PALLADE Poète et Philosophe. *Voiez PALLADE.*

*Eminence*, fils de B. Paulin, 462.

*L'Empire*, sa décadence, 28-31. Causes de cette décadence, *ibid.*

*Endelechius*, ami de saint Paulin de Nole, l'engage à composer le panegyrique de Theodose, 192.

S. *Ennode*, depuis Evêque de Pavie, fort uni avec l'Abbé Pomere, 666. 667. L'invite à écrire sur divers sujets, 667. Uni avec Firmin, 684.

Eone, Evêque d'Arles, fort uni avec saint Rurice de Limoges et l'Abbé Pomere, 666. 667. Se trouve en 499 à la célèbre conférence de Lyon, 678.

S. *Epiphane*, Evêque de Pavie, vient dans les Gaules, 629. 677. Pourquoi? 629. Y est assisté et consolé par saint Rustice de Lyon, 677.

S. *Epipode*, Martyr à Lyon, 145. En quel temps ont été écrits les actes de son martyre, 146.

*Epiroque*, père de saint Loup, Evêque de Troies, 486.

*L'Episcopat*, juste idée qu'on en doit avoir. 492. *Voiez Evêques.*

S. *Epvre*, ou *Evre*, Evêque de Toul, n'est point le même qu'Aper Prêtre en Aquitaine, 201.

*Eric*, Moine d'Auxerre, met en vers la vie de saint Germain par le Prêtre Constance, 547.

ERIPHE, ami de saint Sidoine, qui lui adresse une de ses pièces de poésie, 563. 675. Homme de Lettres 575.

Le S. *Espirit*, écrit de Fauste sur ce sujet, 600. 601. 603.

*Ethère*, fils du Poète Victor, 245. Celui-ci lui adresse son poème sur la Genèse, 246.

S. *Etienne*, Evêque de Lyon, assemble plusieurs Evêques pour une conférence contre les Ariens, 678. Y assiste, *ibid.* Et y fait un des principaux personnages, 681. 682.

Les *Etudes* florissantes dans les Gaules, 3. 5. 6. Y tombent par les ravages des Barbares, 23-26. Causes de leur décadence, 28-34. Remèdes, 35. 38. *Voiez Sciences, Lettres, Ecoles.*

*Etudier*, vrais motifs qui y doivent porter, 671. *Voiez Auteurs.*

EVAGRE, Prêtre, disciple de saint Martin, 119. Ses liaisons, *ibid.* Son savoir, 120. 124. *Voiez* son éloge. 119. 120. Ses écrits, 121-128. Nouvelles découvertes à ce sujet, 121. 124.

*Evagre*, du Pont, quelques-uns de ses ouvrages traduits par Gennade de Marseille, 642. 643.

*Evance*, guéri miraculeusement par saint Martin, 116. 117.

*Evax*, Roi des Arabes écrit sur les pierres précieuses, 335. Un Poète anonyme abregé son ouvrage, 335-337.

*L'Eucharistie*, manière de la consacrer anciennement, 236. Regles pour s'en approcher, 641.

S. EUCHER, Evêque de Lyon, le seul de ce nom qui ait gouverné cette Eglise, 275. Sa retraite, 276. Ses études, 575. Ses talents, *ibid.* Ses liaisons, 276-278. 291.

Son ordination, 272. On sait peu de choses de son épiscopat, 277. 278. Son éloquence, 279. 280. Assiste au I Concile d'Orange, 233. Salvien lui adresse deux de ses lettres, 528. 529. Sa mort, 278. *Voiez* son éloge, 275-278. Ses écrits véritables, 278. 294. Fait un abrégé de ceux de Cassien, 223. Leurs éditions, 279-282. 284-286. Ses écrits douteux et supposés. 191-294. De ce nombre est le livre de la Vocation des Gentils, 293. 397. Quoique le style approche beaucoup du sien, 293. 398. Ses écrits perdus, 291.

Les *Evêques*, leurs devoirs, 416. Beau modèle pour leur conduite, 620-626. Enseignaient autrefois eux-mêmes les Sciences ecclésiastiques, 26. Juges des Ecclésiastiques dans les affaires civiles, 322. *Voiez* *Episcopat*.

Les *Evêques Gaulois* en grande réputation de doctrine et d'érudition, 8. Leur zèle contre l'hérésie de Pelage. 7-9. Consultés par les Bretons, 8. 9. Leur prêtent du secours, 153. 258. 259. Concile qu'ils tiennent à ce sujet, 152-155. S. Leon Pape leur adresse sa lettre à Flavien, 42. De quelle manière ils la reçoivent, 42. 320. 321. Ils écrivent à saint Leon à ce sujet. *ib.* Réponse du Pape, 43. S'empresent de prendre part à l'affaire d'Alcace de CP. 43. 677. 678. *Voiez* *Eglise Gallicane*.

*Eulalie*, femme de Probe, son éloge, 651.

S. EUPHRONE, Evêque d'Autun, sa patrie, son ordination, 465. Estime qu'on faisoit de lui, 466. 467. Ses liaisons avec saint Loup de Troies, 489. 491. Assiste au V Concile d'Arles, 457. 466. *Voiez* son éloge, 465-467. Ses disciples, 467. Ses écrits, 467. 468.

*Euric*, Roi des Visigots, commencement de son regne, 628. Fait un accord avec l'Empereur Jules Nepos, 629. Ennemi déclaré du Christianisme, 25. 26. Se rend maître de la Provence, 589. Ses violences et ses ravages dans les Gaules, 556. 631. 664. Exile saint Sidoine et Fauste de Riès, 556. 589. 630. S. Sidoine refuse d'écrire l'histoire de son regne, 630. 631. Sa mort, 590.

EUSEBE, Evêque dans les Gaules, confondu avec Eusebe d'Emese, 301. Ses écrits, 301-303.

*Eusebe*, Evêque, à qui saint Sulpice écrit, 105. 302.

*Eusebe* de Dorylée, auparavant Avocat, le premier qui s'oppose aux erreurs de Nestorius, 371.

*Eusebe* d'Emese, ce qu'on doit entendre sous ce nom, 614. 615. Les Homélies qui

portent son nom, ne sont point de lui, 288. 289, 301-303. La plupart sont de Fauste de Riès, 605-609. 614-616.

*Eusebe*, Evêque de Nantes, 302. Assiste au I Concile de Tours, 302. 365.

EUSEBE Professeur de philosophie à Lyon, 40. Y forme grand nombre d'Eleves de distinction, *ibid.*

*Eustache*, ou *Eustathé*, ou bien *Eustase*, Evêque de Marseille a précédé Grec dans ce Siege, 340-342. Assiste au Concile contre saint Mamert, 410.

S. EUSTOQUE, Evêque de Tours, prédécesseur de S. Perpetue, 620. Assiste au I Concile d'Angers, 322. Ecrit conjointement avec d'autres Evêques à ceux de sa Province, *ibid.*

S. EUTROPE, Evêque d'Orange, sa patrie, 473. Sa conduite dans le mariage, 474. Son ordination, *ibid.* Son don particulier, 474. *Voiez* son éloge, 473-474. Assiste au Concile contre saint Mamert, 410. 474. Au V d'Arles, 457. 475. Ecrits qu'on lui attribue, 475. 476. Verus son successeur écrit sa vie, 663. 664.

EUTROPE, Prêtre Gaulois, ses écrits, 476.

EUTROPE, Préfet des Gaules, grand Philosophe, 438. Sa patrie et sa famille, *ibid.* Ses liaisons. *Voiez* son éloge, 438. 439.

*Eutropie*, veuve celebre dans saint Sidoine, 439.

*Eutychés*, son hérésie proscrite dans l'Eglise des Gaules, 42. 321. Gennade de Marseille écrit onze livres contre, 642. Autres Ecrits qui la combattent, 42. 43.

*Eutychiens*, leurs erreurs, 384. Combattues par saint Prosper, *ibid.* *Voiez* *Eutychés*.

EXUPERANCE, Préfet des Gaules, son pais, 141. Ses autres dignités, 143. Ses grandes qualités, 141. 142. Saint Jérôme lui écrit, 142. Sa mort funeste, 143. *Voiez* son éloge, 141-143.

S. *Exupere*, Evêque de Toulouse, vend les vases sacrés pour secourir les pauvres, 264. Envoie des aumônes en Egypte, 144. S. Jérôme lui adresse son Commentaire sur Zacharie, 144.

## F

S te *Fabiolé*, le cas où elle se trouvoit, 176.

**FAUSTE**, Evêque de Riès, sa patrie, 585. Ses études, 585. 586. Quitte son pays et vient dans les Gaules, *ibid.* Sa retraite à Lerins, 586. En est fait Abbé, *ibid.* Ensuite Evêque de Riès, 587. Sa conduite dans l'Episcopat, 587. 588. Se trouve à Rome, à un Concile, 589. Ses liaisons, 589. 590. Réfute les erreurs de Gratus, 318-320. Assiste au Concile contre S. Mamert, 410. Travaille à autoriser et répandre le Semi-pelagianisme, 21. 22. Se déclare contre la doctrine de S. Augustin, 598. Fait valoir le Prédéstinianisme contre ses adversaires, 23. Sa conduite contre le Prêtre Lucide, 454. 455. Au V Concile de Lyon, dont il est le Promoteur, 456-459. Au II de Lyon, 459. 460. Sa mort dans un grand âge, 590. *Voiez* son éloge, 585-590. Ses écrits 591-615. Leurs éditions, 615. 616. Ses réponses à B. Paulin, 463-465. Ses écrits perdus, 616. 617. Son éloquence et sa manière d'écrire, 618. 619. Ses erreurs sur l'ame, 592. 593. 601. Qu'il appuie d'un raisonnement pris de Cassien, 222. Réfutées par Mam. Claudien, 446-449. 592. Sur la pénitence à l'article de la mort, 463. 465. 593. Réfutées par S. Avite de Vienne, 463. 464. 594. Sur la grace, 594-597. Réfutées par tout dès le V et le VI siècle, 21 597-599.

*Faustin*, ami de saint Sidoine, son disciple, puis Evêque, 551.

**Felix IV**, Pape, approuve l'écrit de saint Césaire contre Fauste de Riès, 597. 598.

S. *Felix* de Nole, dévotion particulière de saint Paulin pour lui, 181. 183. Poèmes en son honneur, 189.

**Mag. FELIX**, Préfet du Prétoire, Patrice, son pays, 658. Sa famille, 658-660. Ses études, 658. Son mariage et ses enfants, 659. Ses liaisons, 658. 661. Engage saint Sidoine à faire un recueil de ses lettres, 559. Que celui-ci lui dédie, 560. Sa conduite à la Cour, 660. 661. Son renoncement au monde, 661. *Voiez* son éloge, 658-663. Son sçavoir et ses écrits, 662. 663.

*Felix*, Consul, fils du précédent, son éloge, 659. Ses grands biens, 662.

S. *Ferreol*, Martyr à Vienne, translation de ses Reliques, 482. S. Mamert lui bâtit une Eglise, *ibid.* Un Anonyme écrit ses actes, 422. 423.

*Ferreol* l'ancien, Préfet des Gaules, 540.

**Ton. FERREOL**, fils du précédent, aussi Préfet des Gaules, 540. Sa naissance, 549. 542. Son mariage, 541. 542. Un des Ancêtres de Charlemagne, 540. Services qu'il

rend à l'Empire, 541. Est député à Rome pour l'affaire d'Arvande, *ibid.* Sa belle Bibliothèque, 41. 541. 542. Sa posterité, 542. *Voiez* son éloge, 540. 542.

**FIRMIN**, Homme de Lettres, sa patrie, 684. Son mérite, *ibid.* Engage S. Sidoine à ajouter un neuvième livre à ses lettres, 563. 685. Celui-ci lui adresse un de ses Poèmes, 699. *Voiez* son éloge, 684. 685. Ses écrits et son style, 685.

Jul. *Firminus*, celebre Mathématicien, 516.

*Flore*, Evêque de Lodeve, assiste au IV Concile d'Arles, 324.

*Florent*, Evêque de Cahors, 83. Ses liaisons avec saint Paulin de Nole, *ibid.*

*Florent*, Evêque d'Orange, successeur de Verus, 663.

**FLORENTIN**, Préfet de Rome, grand homme de Lettres, 138. 139. Son pays, 138. Ses liaisons, 139. Engage le Poète Claudien à continuer ses poésies. *Voiez* son éloge, 138. 140.

La *Foi* catholique, ses caracteres, 307. Moyens pour la conserver, 307-309. Manière de la prêcher, 308. Donne aux meilleures actions tout leur prix, 304. Ecrits sur la Foi et les regles de la Foi, 653.

*Fontée*, Evêque de Vaison, se trouve au Concile contre saint Mamert, 410. Au V d'Arles, 487.

**FORTUNAL**, Homme de sçavoir et d'éloquence, 576 Sa patrie, *ibid.* Sa constance dans les souffrances, *ibid.*

*Fortunat* de Poitiers, son travail sur les écrits de saint Severe Sulpice, 112. 472.

Les *Francs* ou *François*, la nation la plus belliqueuse entre les Barbares, 27. Se jettent dans les Gaules, *ibid.* En chassent les autres Barbares, 24. 27. S'y habituent et ne font plus qu'un peuple avec les Gaulois, 27. Leur caractere et leur genie, 27. 28. Avoient, dit-on, trois sortes de caracteres à écrire, 28.

S. *Fulgence* combat les erreurs de Fauste de Riès sur la grace, 598. 599.

## G

**G Alla**, femme de saint Eucher Evêque de Lyon, 275. Suit son mari dans sa retraite, 276.



GALLUS, disciple de saint Martin, 110. 116. Son pais et son éducation, 116. Ses liaisons, 117. Fournit la matiere des deux derniers dialogues de saint Sulpice, 110. 116. En est regardé comme l'Auteur, 111. 118. *Voïez* son éloge, 116-118.

Les *Gaules*, la Foi ne s'y est répandue que tard et peu à peu, 107. 162. 163. On y a toujours combattu avec zèle et avec avantage les erreurs qui y ont paru, 2. 6. Le berceau et le theatre du Semipelagianisme, 9. 10. Les études y sont florissantes, 3. 5. 6. A quel dessein Dieu les y conserva, 6. Inondées et ravagées par les Barbares, 2. 3. 23-25. 247. 253. 254. 326. 327. Y opposent quelques efforts, 2. 3. Eclairées et consolées par de grands Hommes, 38. *L'Eglise Gallicane, Evêques Gaulois.*

Les *Gaulois* en liaison avec les plus sçavants hommes de l'Europe, 4. Avantages de cette liaison, *ibid.* S'appliquent à l'étude de l'Écriture, 4. 5. Soutiennent les Sciences avec éclat, 3. 6. Deviennent ensuite negligents et paresseux pour l'étude, 30. 31. Fréquentent les écoles des pais étrangers, 3. S'y distinguent entre les autres, *ibid.* Y remplissent des chaires d'éloquence, *ibid.* Exercent à Rome le premieres charges, *ibid.* Caractere de leur éloquence, 13. S'allient avec les Francs, héritent de leurs mauvaises qualités, et leur communiquent, les leurs bonnes, 27.

S. *Gelase* Pape en liaison avec saint Rustice de Lyon, 676. Qui le soulage dans ses besoins, 677.

*Gelase*, à qui saint Sidoine adresse un de ses poèmes, 539.

S. *Genès* Martyr à Arles, son martyre écrit par saint Paulin de Nole, 189.

La *Genese*, écrits sur ce livre, 246. 247. 291. 292.

Ste *Geneviève*, Patrone de Paris, instruite et défendue par saint Germain d'Auxerre, 260.

GENNADE, Prêtre de l'Eglise de Marseille, 632. N'a point été Evêque, *ib.* Son sçavoir, *ibid.* Suspect dans sa foi, 633. 634. 640. *Voïez* son éloge, 632. 634. Ses écrits, 634-643. Leurs éditions, 637. 638. 641. 642. En quel temps il a fait son traité des Auteurs ecclésiastiques, 635. 636. Son traité des dogmes ecclésiastiques ne fut point présenté au II Concile de Lyon, 460. Ses traductions, 642. 643.

La *Géometrie*, idée qu'on en avoit au V siècle, 30.

S. GERMAIN, Evêque d'Auxerre, sa nais-

sance, 256. Ses études, 257. Ses charges, son ordination, *ibid.* Sa conduite dans l'épiscopat, 258. Ses travaux apostoliques, 258. 259. Est envoyé deux fois dans la grande Bretagne contre l'hérésie de Pelage, 153. 155. 258. 259. Guérit miraculeusement saint Mamertin 367. Se trouve au Concile contre Quelidoine, 243. Meurt à Ravenne, 259. *Voïez* son éloge, 256-260. Ses écrits, 261. Sa vie écrite par le Prêtre Coustance, 545-547. Puis par Eric Moine d'Auxerre, 547.

*Germain*, Evêque de Rouen, assiste au I Concile de Tours, 365.

*Germain*, compagnon de voïage de Casien, 215. Ses divers voïages, 216. 217. Porte à Rome des lettres du Clergé de CP. en faveur de saint Chrysostome, 217.

*Gondebaud*, Roi des Bourguignons, Prince rusé, 677. Grand politique en fait de religion, 682. 683. Fait son séjour ordinaire à Lyon, 679. Accorde aux Evêques Catholiques la tenue d'une Conférence, *ibid.* Y assiste, 680. 682. Engage saint Avite de Vienne à réfuter Fauste de Riès, 594.

*Gondiac*, Roi des Bourguignons, irrité contre saint Mamert, 411. S'en plaint au Pape Hilaire, *ibid.*

Les *Gots*, voïez les *Visigots*.

La *Grace* n'est point l'effet, mais la cause de nos mérites, 350. Maximes de saint Augustin sur la grace, suivies par toute l'Eglise, 14. Erreurs qui la combattent, 10. 12. Ecrits pour et contre, 594-599. Grace prévenante, telle que l'admettoient les Semipelagiens, 13.

La *Grammaire* méprisée au V siècle, 30.

GRATUS, ou GRÆCUS, Diacre en Provence, ses erreurs, 317. 318. Plûtôt Eutykien que Nestorien, 591. Réfuté par Fauste de Riès, 318-320. *Voïez* son article, 317-320.

*Grec*, Evêque de Marseille, assiste au V Concile d'Arles, 457. A succédé à Eustache ou Eustase, 340-342. Et vécu jusqu'en 483, 644.

S. *Gregoire*, Evêque de Tours, recueille les Messes de saint Sidoine, et y met une préface, 567.

*Gregorie*, Dame de mérite et de vertu, femme de Firmin Homme de Letres, 684.

*Grigny*, ou *Grinni*, monastere celebre au Diocèse de Vienne, 36. On y cultive les Letres avec un soin particulier, *ibid.*

## H

**H**EDIBIE, Dame Gauloise, en commerce de Littérature avec saint Jérôme, 4. 5. S'applique particulièrement à l'étude de l'écriture, 4. Son caractère, 4. 5.

*Hellade*, Evêque de Lodeve en 451, au Concile d'Arles, 321.

*Helvide*, ses erreurs, 241.

Les *Hérésies*, manière de les connaître et de les combattre, 307. 309. Servent à soutenir les Lettres, 9.

HERON, Poète, sa patrie, 437. Son genre d'étude, *ibid.* Ses liaisons, *ibid.* Est le premier qui reçoit dans les Gaules le panegyrique d'Anthème, 438. *Voiez* son éloge, 437. 438. Ses poésies, 438.

S. HEROS, Evêque d'Arles, son ordination, 147. Chassé de son Eglise, *ibid.* Va en Palestine, et y attaque des premiers l'hérésie de Pelage, 7. 148. 149. La dénonce au Concile de Diospolis et aux Evêques d'Afrique, 7. 149-151. Maltraité par le Pape Zosime, 151-152. *Voiez* son éloge, 147-152. Ses écrits, 149-151.

HESPERE, Proconsul d'Afrique, Préfet des Gaules, 46. Sa naissance, *ibid.* Ses études, son mariage, ses enfants, *ibid.* Ses charges, 46. 47. Y brille plus que dans les Lettres, 46. Ses liaisons, 47. Sa mort, *ibid.* Ses écrits, 48. *Voiez* son éloge, 46-48.

HESPERE, Poète, la perle des Gens de Lettres en son temps, 656. Ses liaisons, 656-658. *Voiez* son éloge, *ibid.* Ses écrits, 657. 658.

*Hexameron*, Salvien en avoit composé un qui est perdu, 531.

*Hichus*, Franc de nation, introduit chez les François de nouveaux caractères à écrire, 28.

S. *Hilaire* Pape, n'étant encore qu'Archidiaque, travaille à la supputation des temps, 425. Engage Victorius à composer son cycle pascal, 425. 426. Ecrit aux Evêques des cinq Provinces, 412. A Leonce d'Arles, 411. 477. 511. 514. A saint Veran de Vence, 413. 477. Irrité contre saint Ma-

sert et le maltraite, 411-413. 480. 481. A quel sujet? 481.

- S. HILAIRE, Evêque d'Arles, différent d'Hilaire compagnon de S. Prosper, 209. 213. 214. Sa naissance, 262. Ses études, *ibid.* Sa conversion, 157. 262. Son ordination, 262. Sa conduite dans l'épiscopat, 263. 264. 266. Etablit près de lui une communauté de Moines, 264. Ses liaisons, *ibid.* Préside au Concile de Riès, 233. 264. Au I d'Orange, 235. 264. Au I de Vaison, 238. 264. Au III d'Arles, 240. 264. A celui de Besançon, 242. 264. Son différend avec le Pape saint Leon, et la conduite qu'il y tient, 265. 266. Prononce l'oraison funèbre de saint Honorat, 159. Sa mort, 266. *Voiez* son éloge, 262-268. Son éloquence, 267. Ses disciples, 267. 268. Ses écrits subsistants, 268-270. Ses écrits perdus, 270. 271. Ses écrits supposés, 271-273. Sa doctrine sur la grâce, 11. 18. 274. 275. Sa vie écrite par saint Honorat de Marseille, 645-649. Et en vers par Edese, 332. 353.

*Hilaire*, Evêque de Narbone, différent d'Hilaire compagnon de S. Prosper, 209. Reçoit des lettres du Pape Zozime et de saint Augustin, *ibid.* Le Pape Boniface lui écrit conjointement avec quelques autres Evêques, 94.

S. *Hilaire*, Evêque de Poitiers, écrits qui lui sont supposés, 271. 272.

HILAIRE compagnon de saint Prosper, différent de saint Hilaire d'Arles et d'Hilaire de Narbone, 209. Sa patrie, *ibid.* Sa profession, *ibid.* Ses liaisons avec saint Augustin, 16. 209-211. Avec saint Prosper, 209-211. 371. Son zèle pour la défense de la grâce, 16. 210. 211. Va à Rome pour cette cause, 19. *Voiez* son éloge, 209-212. Ses écrits, 212-214. Ceux qui sont perdus, et qui lui sont supposés, 214.

*Himere*, Evêque, disciple de saint Loup de Troies, 490.

L'*Histoire*, manière de l'écrire, 33. 34. Sujete à une critique maligne, 34.

L'*Histoire sacrée* écrite par saint Severe Sulpice, 106-109.

*Historiens* du V siècle, leur caractère, 33. 34.

HOENE professe la Poétique à Lyon, 40.

S. HONORAT, Evêque d'Arles, sa naissance, 156. Sa retraite du monde, 156. 157. Bâtit le monastère de Lerins, 157. Sa conduite en qualité d'Abbé. Son ordination, 158. Sa conduite en qualité d'Evêque, *ibid.* Sa mort, 158. *Voiez* son éloge, 156-159. Ses disciples, 157. 158. Ses écrits, 159-161.

Son oraison funebre par saint Hilaire, 266. Bel éloge qu'en fait Salvien, 532.

S. HONORAT, évêque de Marseille, son éducation, 614. Commencement de son épiscopat, *ibid.* Conduite qu'il y tient, 643. Son talent pour la parole, sa prudence, sa modestie, 647. 648. Sa mort, 648. *Voiez* son éloge, 644. 645. Ses écrits, 645, 649. On lui en attribue qui ne sont pas de lui, 267. Sa doctrine, 648.

*Hormisda* Pape se déclare pour la doctrine de saint Augustin contre Fauste de Riès, 598.

*Hieres*, îles sur la côte de Provence. *Voiez* Stoccadès.

*Hypace*, beau-pere de Salvien, 517. Celui-ci lui écrit une excellente lettre, 518. 528.

## J

**Jacques**, premier Evêque de Tarantaise, Eleve de Lerins, 38.

**Jean**, Evêque de Chalon sur Saône, son ordination remarquable, 466. 503.

**Jean**, Evêque de Jérusalem, protecteur de Pelage, 150. Sa conduite au Concile de Diospolis, *ibid.*

JEAN, Professeur des belles Letres, 535. Ses habitudes, 535. 536. *Voiez* son éloge, *ibid.*

S. **Jérôme**, un des Oracles des Chrétiens, 4. En liaison avec les Sçavants des Gaules, 4. 5. 58. 61. 83. 88. 129. 144. 145. 175. 176. \* 362. 363. Dédie sa traduction de la Genese à Didier, 88. Son commentaire sur Zacharie à saint Exupere de Toulouse, 144. Celui sur Malachie aux solitaires Minerve et Alexandre, 145. Accusé par Vigilance, 59-61. Ecrit contre lui, 59-62. Resiste à Pelage, 151. Aide de ses lumières le sexe dévot, 4. 5. Bel éloge qu'en fait saint Sulpice, 111. Son livre contre les Moines, 118.

JESUS-CHRIST, sa divinité établie, 225. Son unité de personne, *ibid.* Preuves de sa présence réelle dans le sacrifice de l'autel, 128. Est notre lumiere et notre force, 345.

Tome II.

*L'ignorance* favorise l'erreur, 2. 6. Ses causes et ses autres effets, 31. 33. Remedes, 35. 38.

*L'Incarnation*, Cassien écrit un traité sur ce sujet, 219. Motifs qui l'y engagent, *ibid.* Autres écrits sur le même sujet, 224. 225. 290.

*Ingenuus*, Evêque d'Embrun, assiste au I Concile d'Orange, 235. En 451 à celui d'Arles, qui le députe au Pape saint Leon, 42. 321. A celui contre saint Mamert, 410. Au IV d'Arles, 324. Ses plaintes contre Auxane d'Aix, 477.

*Ingrats*, qui sont ceux qui méritent cette qualification, 18: 330. Poème à ce sujet et son mérite, 380-382.

*Joseph*, Prêtre, Chancelier du Roi d'Aquitaine, 418. Auteur de la légende de saint Raimbert, *ibid.*

JOVE, Homme de Letres, different de plusieurs autres personnes de même nom, 65. Et de Jovin, *ibid.* Son pàis, son érudition, 65-67. *Voiez* son éloge, *ibid.* Ses erreurs, 65-66.

*Jove*, Préfet d'Illyrie, 65. Ses autres dignités, *ibid.*

*Jove*, ou *Jovinien*, Comte sous Honorius, 65.

*Judith*, temps de son histoire, 107.

Les *Juifs*, pourquoi chargés de ceremonies legales? 127. Traités contre les Juifs, 121. 122.

S. **Julien**, Martyr à Brioude, ses actes écrits par un Anonyme, 420. 421. Translation de son chef, 482.

**Julien**, Evêque de Carpentras, fort uni avec l'Abbé Pomere, 666. 667. L'engage à écrire sur la vie contemplative, 667. Pomere lui dédie son écrit, 667. 671.

**Julien**, Evêque de Cavaillon, assiste au Concile de Riès, 233. Au I d'Orange, 235. En 451 à celui d'Arles, 321.

**Julien**, Evêque d'Eclane, son épithalame par saint Paulin de Nole, 190. Tâche de faire revivre le Pelagianisme, 376. Déposé de l'épiscopat, 185. Passe quelque temps à Lerins, 587.

**Julien**, Evêque de Toledé, à qui on donne faussement le recueil intitulé, *Anticimemon*, 533.

S. **Just**, Evêque de Lyon, sa vie écrite par le Prêtre Constance, 547. 548. Sa fête autrefois très-celebre, 678. 680. 681.

Y y y

## L

**L**ACHANIUS, Gouverneur de Toscane, 67. Ses autres dignités, 68. Son pays, *ibid.* Son intégrité et son sçavoir. *Voiez* son éloge, 67-69.

LAMPRIDE, Poëte et Orateur, sa patrie, 494. Enseigne à Bourdeaux, *ib.* Un autre Orphée pour la douceur de ses vers, 495. Un autre Ciceron pour la beauté de son éloquence, 497. Ses liaisons, 495. *Voiez* son éloge, 494-497. Sa mort funeste, 495. Ses écrits, 495-497.

La *Langue Latine* vulgaire dans les Gaules, 6. 28. Y tombe comme ailleurs, 28. 29.

LAZARE, Evêque d'Aix, son ordination, 148. Quitte son Siege et va en Palestine, 148. 149. Attaque des premiers l'hérésie de Pelage, 7. 149. La dénonce au Concile de Diospolis et aux Evêques d'Afrique, 7. 149-151. *Voiez* son éloge, 147-152. Ses écrits, 149-151. Maltraité par le Pape Zoisme, 151. 152.

*Lectionnaire* pour l'office divin, son origine, 340.

S. *Leon* I Pape, avant son pontificat engage Cassien à écrire sur l'Incarnation, 219-224. Cassien lui dédie son ouvrage, 224. Emmene saint Prosper à Rome, et en fait son Secrétaire, 375. 376. Agit contre les Pelagiens, 376. Sa conduite envers saint Hilaire d'Arles, 243. 244. 264. 265. Sa Lettre à Flavien envoyée dans les Gaules, 42. 320. 436. De quelle maniere elle y est reçue, 42. 320. 321. Il s'y tient un Concile à ce sujet, 320. 321. Qui lui écrit, 42. 43. Le Pape y répond, 43. Rend à Vienne les Eglises que Zosime lui avoit ôtées, 411. Puis les lui ôte pour les restituer à Arles, *ibid.* Fait travailler sur la supputation des temps, 425. Ses liaisons avec Ravenne d'Arles, 354. 355. Avec saint Rustique de Narbone, \* 363. 364. N'est point Auteur du livre de la vocation des Gentils, 397. 398. Non plus que de la lettre à Demetriade, 398. Autres écrits qu'on lui attribue, 401.

LEON, Evêque de Bourges, préside au Concile d'Angers, 322. Ecrit avec quelques autres Evêques à ceux de la province de

Tours, *ibid.* Se trouve au I Concile de Tours, \* 365.

LEON, Ministre d'Etat, sa patrie, 627. Sa réputation pour l'éloquence, 627. 628. Ses divers talents pour les sciences, 628. 630. 631. Sa piété et son austerité de vie, 629. Tâche de porter saint Sidoine à écrire l'histoire du regne d'Euric Roi des Visigots, 630. *Voiez* son éloge, 627-632.

LEONCE, Evêque d'Arles, son ordination, 511. Son union avec le Pape Hilaire, 511-513. Ses autres liaisons, 512-513. Preside au Concile contre saint Mamert, 410-512. Reçoit des lettres du Pape Hilaire à ce sujet, 511. Assemble le V Concile d'Arles, 457. Et y préside, 458. 513. Charge Fauste de Riès de recueillir ce qui s'y étoit dit, 458. Celui-ci lui adresse ses livres sur la grace, 513. Ses écrits, 513-514.

S. *Leonce*, Evêque de Frejus, frere de saint Castor Evêque d'Apt, 140. Le Pape Boniface lui écrit conjointement avec quelques autres Evêques, 94. Cassien lui adresse ses conférences, 141. 145.

*Leonce* Diacre, porte une lettre de saint Prosper à saint Augustin, et en rapporte réponse, 370. 392. S. Prosper lui écrit, 371.

Ponce *Leonce*, le plus puissant Seigneur d'Aquitaine, 409. Ami de saint Sidoine, qui lui adresse un de ses poëmes, 516. 561.

Cl. *Lepidus*, frere de Dardane, 128. Ses dignités, *ibid.*

LEPORIUS, Prêtre de l'Eglise d'Hippone, 165. Sa patrie, *ibid.* Sa premiere profession, *ibid.* Tombe dans l'erreur, 165. 166. Quelle étoit la nature de ses erreurs, 7. 8. 165. 166. Est repris, et se trouvant rebelle, est chassé des Gaules, 8. 92. 166. Se retire en Afrique et s'y rétracte, 8. 93. 166. 167. En quel temps, 167. 168. Ses écrits, 166. 167. 170-175. Sa doctrine, 172. *Voiez* son éloge, 165-170.

*Lerins*, ses commencements, 37. 157. Sa situation, 37. Autrefois du diocese de Frejus, *ibid.* Concile en sa faveur, 323. 324. Sa grande réputation pour la piété et les Lettres, 37. 358. Sa Regle, 159. 160. Souffre quelque tache dans sa réputation au sujet du Semipelagianisme, 38. Seminaire d'Evêques et de gents de Lettres, 157. 158. Grands Hommes qui en sont sortis, 37. 38. 157. 262. 276. 305. 357. \* 362. 363. 433. 477. 687.

*Lesbie*, femme de Catulle, 657.

Les *Letres* ne tombent dans les Gaules qu'après y avoir fait des efforts pour s'y

soutenir, 38. 39. Remedes contre leur décadence, 35. Enseignées dans les monastères, 35. *Voiez Ecoles, Sciences, Etudes.*

*Liberal* ordonné Evêque de Vennes au I Concile tenu dans cette ville, 416. 417.

Le *Libre arbitre*, on ne peut le nier sans errer, 345. Sa foiblesse, *ibid.* Il n'en faut pas séparer le secours de Dieu, *ibid.*

*Limene*, à qui Salvien adresse une de ses lettres, 529.

*Limoges*, Grands hommes qui en sont sortis, 424.

*Littorius*, Général des armées Romaines, son mépris pour saint Orient, 252. Défait devant Toulouse, 333. Pris par les Gots, 252.

*Livia*, mere de Ponce Leonce, 409.

*Liviane*, lieu de l'exil de saint Sidoine, 556.

*LIVIVS*, Poète chrétien, sa patrie, 408. 409. Different d'un autre *Livius* de Narbone, 409. *Voiez* son éloge, 408-410. Ses écrits, 409.

Les *Lombards*, leur origine, 390. Saint Prosper est le premier Auteur qui en parle, *ibid.*

S. *LOUP*, Evêque de Baieux, succede à saint Ruffinien, 418. Ce que l'on sçait de sa vie, 417. 418. *Voiez* son éloge, *ibid.* Ses écrits, 418.

S. *LOUP*, Evêque de Troïes, sa patrie et sa famille, 486. Ses études et son mariage, *ibid.* Sa retraite du monde, 487. Son ordination, *ibid.* Sa conduite dans l'épiscopat, 487. 488. Son érudition, son estime pour les sçavants, 488. 489. Ses liaisons, 489. Va au secours de l'Eglise de la grande Bretagne, 153. 155. 253. 488. Sa mort, 489. *Voiez* son éloge, 486-490. 493. Ses disciples, 490. 691. Ses écrits, 490-494. Sa vie écrite par un Anonyme de mérite, 690-692.

*LOUP*, Poète et Rhéteur, sa patrie, 583. Enseigne tantôt à Agen, tantôt à Perigueux, 583. 584. Avoit une nombreuse bibliothèque, 584. Ses liaisons, 584. 585. *Voiez* son éloge, 583-586.

*LUCIDE*, Prêtre en Provence, 454. Accusé de soutenir des erreurs sur la prédestination, *ibid.* Repris par Fauste de Riès, 454. 455. Se retracte et presente aux Evêques sa retractation, 455. 458. *Voiez* son article, 454-456. Ses écrits, 455. 456.

P. *Rut. Lupus*, Rhéteur, dont on a un petit écrit sur les figures du discours, 585.

Le *Luxe* des femmes du V siècle, 247.

*Lyon*, lieu de la résidence ordinaire des Rois de Bourgogne, 679. Conciles qu'on y tient, 439. 460. 678-684. Son Ecole, 39. 40. Grands Hommes qui en sont sortis, 39. 40. 145. 275. 423. 433. 437. 438. 440. 476. 500. 502. 543. 550. 575. 651-653. 675.

## M

LES *Maccabées*, Poème sur leur triomphe, 272.

*Magnus*, Consul en 460, son éloge, 649. 650. 658. 660.

*Majorien*, Empereur, son panegyrique par saint Sidoine, 552. 559. 560.

Les *Maladies*, leur avantage, 529. Etat où l'on doit être lorsqu'on en relève, *ibid.*

S. *MAMERT*, Evêque de Vienne, son histoire peu connue, 480. Sa conduite dans l'épiscopat, 480. 482. Maltraité par le Pape Hilaire, 480. 481. Concile contre lui, 410. 413. Se trouve au V d'Arles, 457. Etablit les Rogations, 481. 482. Temps de sa mort incertain, 483. *Voiez* son éloge, 480-483. Ses écrits, 483-486. Translation de son corps, 483.

S. *MAMERTIN*, Abbé à Auxerre, \* 367. Sa naissance et son attachement au paganisme, *ibid.* Sa conversion, *ibid.* *Voiez* son éloge, \* 367. 368. Ses écrits, \* 368.

*Mansuet*, Evêque des Bretons au I Concile de Tours, \* 365.

*Marbode*, Evêque de Rennes, confondu avec le suivant, 336. 337.

*MARBODEUS*, ou *MARBOLDUS*, ou bien *MARBOTUS*, Poète inconnu, 335. Son caractere, 336. 337. Mal à propos confondu avec *Marbode* Evêque de Rennes, *ibid.* Ses écrits, 335-338. Leurs éditions, 339. 340.

S. *Marcel*, Evêque de Die, au V Concile d'Arles, 457.

*MARCEL*, medecin, surnommé l'Empirique, son país, 49-51. Sa vertu et ses charges, 48-50. *Voiez* son éloge, *ibid.* Ses écrits, 50-52. Auteurs qui les citent, 50-51. Leurs éditions, 52. 53.

Y y y y ji

- Marcel*, Préfet des Gaules, contribue à rebâtir l'Eglise de Narbone, 363.
- Marcel*, à qui Salvien avoit adressé ses livres sur la virginité, 530.
- MARCELLIN, Avocat celebre, sa patrie, 577. Son amour inviolable pour la vérité, *ibid.*
- Marin*, Homme de piété, donne divers avis à B. Paulin, 462. 463.
- Marseille*, le berceau et le theatre du Semipelagianisme, 10. 11. Ses écoles encore florissantes, 245. Grands Hommes qui en sont sortis, 90. 231. 245. 340. 473.
- Martia*, femme d'Hortensius, 657.
- Garg. *Martialis*, qui a écrit sur l'agriculture, 300.
- Juv. *Martialis*, Auteur qui a fait l'histoire de J. César, 687.
- S. *Martin*, Evêque de Tours, ses disciples, 97. 116. 119. 147. 148. Sa vie écrite par saint Sulpice répandue en peu de temps par tout le monde, 101-105. 110. 111. Mise en vers par Paulin de Perigueux, 471. Par Fortunat de Poitiers, 492. S. Perpetue lui bâtit une église, et y transfere son corps, 621.
- Martinien*, Homme de piété, ami de saint Paulin de Nole, 194. Fait naufrage sur mer, *ibid.*
- Les *Martyrs*, leurs tombeaux et leurs cendres en honneur dans l'Eglise, 60. 61. On y allumoit des cierges, 61. 62.
- S. *Matthieu*, étoit-il Gentil ou Juif? 122.
- S. *Maurice* et ses compagnons, actes de leur martyre, 285.
- Maxime*, Evêque d'Avignon en 451 au Concile d'Arles, 321. Trois ans après à un autre, 323.
- S. MAXIME, Evêque de Riès, sa naissance, 337. Ses grands talents, *ib.* Se retire à Lerins, *ibid.* En est fait Abbé, 358. Est élu Evêque de Frejus, et l'évite, *ibid.* Ordonné Evêque de Riès, 358. 359. Assiste au Concile tenu dans sa ville, 233. Au I d'Orange, 235. En 451 à celui d'Arles, 321. Sa mort, 359. *Voiez* son éloge, 357-359. Ses écrits, 359. 360. Sa vie écrite par Dynamis, 608. 617.
- Maxime*, Evêque de Valence, accusé de divers crimes, 93. 94. Conciles à ce sujet, *ibid.*
- Maxime*, Evêque dont on ignore le Siege, son éloge, 563. 564.
- Petr. *Maxime* s'empare de l'Empire, 429. Serran fait son panegyrique, 429. 430.
- Les *Medecins* des Princes élevés aux premiers honneurs, 49.
- La *Medecine*, sa décadence, 30. Portrait assez plaisant de ceux qui l'exerçoient au V siecle, *ibid.*
- MEGETHE, Evêque de Bellay, selon quelques-uns, assiste au V Concile d'Arles, 457. 577. Son sçavoir et son éloquence, 568. 577. S. Sidoine lui envoie son livre des Messes, 567. 577.
- Memorial*, Evêque de Digne, assiste au Concile contre saint Mamert, 410.
- Memorius*, Prêtre, peut-être frere de Fauste de Riès, 589.
- Merobaude*, celebre Poëte Espagnol, 338.
- MINERVE, ou MINERE, Solitaire dans les Gaules, d'abord Avocat, 144. Depuis Abbé dans les isles Stocades, 145. En relation avec saint Jérôme, 144. 145. *Voiez* son éloge, 143-145. S. Jérôme lui adresse son commentaire sur Malachie, et Cassien ses sept dernieres conférences, 145.
- MINERVE, Intendant du Domaine, Grand Homme de Letres, 138. Son pais et ses liaisons, *ibid.* *voiez* son éloge, 138-140.
- Minerve*, neveu du précédent et fils de Florentin, 139.
- Les *Mœurs* du V siecle fort corrompues, 247.
- Les *Moines*, avantages de leur état, 126. Pourquoi ne pas aimés de quelques-uns? *ibid.* Reglements qui les concernent, 416. 417.
- Monasteres* répandus dans les Gaules, 35-37. Etoient autant d'Ecoles pour la piété et les Letres, 35. Servent à conserver la pureté de la religion, *ibid.*
- Le *Monde*, traité sur le mépris qu'on en doit faire, 674.
- MONTIUS, Homme de Letres des plus éloquents de son siecle, 576.
- Morale*, plan de morale, 125.
- Moribonds*, communion qui leur est accordée, 235. Dispute entre les Sçavants à ce sujet, 236.
- Les *Morts*, prieres qu'on fait pour eux autorisées, 194. 195.
- MUSÉE, Prêtre de l'Eglise de Marseille, 340. Son sçavoir et son éloquence, *ibid.* Temps où il vivoit, 340. 342. *Voiez* son éloge, 340-342. Ses écrits, 340. 341.

La *Musique*, idée qu'on en avoit au V siècle, 30.

## N

**NAMMACE**, ou **NAMACE**, Homme de lettres, curieux des bons livres, 576. 577.

**Nantes**, Grands Hommes qui en sont sortis, 302. 407.

**Narbonne**, son éloge par saint Sidoine, 571. Tombe entre les mains des Visigots, *ibid.* Grands Hommes qui en sont sortis, 249. 429. 431. 577. 627. 649. 650. 653. 658. 689.

**Nectaire**, Evêque de Digne au Concile de Riès, 233. Au I d'Orange, 235. En 451 à celui d'Arles, 321. Au IV trois ans après, 324.

**NEMESSE**, fils de Protade, son éloge, 485.

**Nestorius**, connexion entre ses erreurs et celles de Pelage, 166. 172. 219. 225. 382. 383. Attaquées d'abord par un simple Laïque, 372. Refutées par Cassien, 219. 224. 225. Et par Gennade de Marseille, 642. Proscrites dans les Gaules, 42. Autres écrits pour les combattre, 42. 43. 219.

**Nice**, ville épiscopale, à laquelle on réunit **Cemele** ou **Cimies**, 328. 477. 478.

**NICET**, Orateur, sa patrie et sa famille, 500. Habile dans la Jurisprudence, 500. 501. Ses liaisons, 501. Son talent pour parler en public, 502. *Voiez* son éloge, 500. 502.

**Nuneque**, Evêque de Nantes, succede à Eusebe, 416. Assiste au I Concile de Vennes, *ibid.*

## O

**OPAVIENNE**, maison de plaisance de Conscience, 41. Il y avoit une riche bibliothèque, *ibid.*

**Orange**, il s'y tient un Concile, 234-237. Sujet de sa convocation, 234. Evêques qui y assisterent, 235. Ses decrets, 235-237.

**Orese**, ou **Oronce**, confondu avec S. Orient, 254.

**Origene**, jugement qu'on en porte, 111. Ses erreurs sur l'origine de l'ame, 641.

**S. ORIENT**, Evêque d'Auch, temps auquel il a vécu, contesté, 251. Sa conduite dans l'épiscopat, 251. 252. Député par Theodoric pour lui obtenir la paix des Romains, 252. Sa mort, 253. *Voiez* son éloge, 251. 253. Ses écrits, 253-256. Leurs éditions, 255. 256.

**Orleans** assiégé par Atila, 556. S. Sidoine entreprend l'histoire de ce siege et ne la finit pas, *ibid.*

**Orose**, prêtre Espagnol, va en Afrique, 150. En Palestine, *ibid.* En apporte des lettres de saint Heros et de Lazare contre Pelage, *ibid.*

## P

**PACATUS**, Poète Chrétien, sa patrie, 204. Entrepren d'écrire la vie de saint Paulin Evêque de Nole, *ibid.* Urane lui envoie des memoires à ce sujet, 202. 204. *Voiez* son éloge, 204. 205.

Les **Patens**, écrits contre eux, 124-127. 192. 193.

**Pallade**, Diacre Breton, combat le Pelagianisme, 153.

**Pallade**, Proconsul d'Afrique, 298.

**PALLADE**, Poète et Philosophe, sa patrie, 297. Sa famille, ses études, 297. 299. Mal à propos confondu avec d'autres de même nom, 298. *Voiez* son éloge, 297-299. Ses écrits, 299. 300. Leurs éditions, 300. 301.

**Pallade**, celebre Orateur, mal à propos confondu avec le précédent, 298.

**Palladie**, femme de Salvien, 517. Devient sa sœur, 518. Eloge de sa pieté, *ibid.*

**Papianille**, fille de l'empereur Avite, femme de saint Sidoine, 333. 540. 541. 551. 552. 555. 578.

**Papianille**, femme de Ferreol, Préfet des Gaules, son éloge, 540.

*Pâque*, contestations au sujet du jour qu'il falloit la faire, 393. 425-427.

*Pascase*, Diacre de l'Eglise Romaine, passe mal à propos pour Auteur des livres sur le Saint Esprit qui portent son nom, 601. 602.

*Pasiphile*, à qui Pallade adresse son ouvrage sur l'agriculture, 299.

*Pateme*, Evêque de Quimper au I Concile de Vennes, 416.

S. PATIENT, Evêque de Lyon, son ordination, 504. Sa conduite dans l'épiscopat, 504. 505. Assisté au V Concile d'Arles, 457. 505. Au II de Lyon, 460. 506. Ses grandes charités, 504. 505. Engage Constance Prêtre de son Eglise à écrire la vie de saint Germain d'Auxerre, 505. 545. *Voiez* son éloge, 504-506. Ses écrits, 506-507.

S. *Patrice*, Apôtre d'Hibernie élevé à Lerins, 38. Instruit par saint Germain d'Auxerre, 26.

*Patrocle*, Evêque d'Arles, son caractère, 148. Fâcheuses suites qu'eut son ordination, 148. 154. 158. Le Pape Boniface lui écrit, 94.

S. *Paul*, collègue de saint Pierre dans l'épiscopat de Rome, 107.

*Paul*, Evêque de Châlons sur Saône, assiste au Concile contre saint Mamert, 410.

S. *Paul*, Evêque de Narbone, sa vie écrite par un Anonyme, 689. 690.

*Paulin*, Prêtre d'Aquilée, a beaucoup pris des écrits de Pomere, 672.

PAULIN, Evêque de Beziers, 131. N'est point le même que Paulin disciple de saint Ambroise, *ibid.* Ses écrits, 131. 132.

S. PAULIN, Evêque de Nole, sa patrie et sa famille, 179. 180. Son éducation, ses études, 180. Son mariage, 180. 181. Ses dignités, 181. Converti et catéchisé par saint Amand de Bourdeaux, 175. 176. 182. Baptisé par saint Delphin, 44. Ordonné Prêtre, 182. Austérité de sa vie, 183. Est fait Evêque, 184. Sa conduite dans l'épiscopat, 184. Ses liaisons, 4. 45. 58. 66. 83. 89. 90. 96. 98. 99. 106. 177. 181. 184. 186. 187. Un des oracles des Chrétiens, 4. Travaille à convertir Job son parent, 66. 67. Le premier qui porta à Rome la vie de saint Martin par saint Sulpice, 103. Et la répand dans toute l'Italie, 104. Est pris par les Gots, 185. Sa mort, *ibid.* Son caractère, 181. 182. 186. Estime qu'en ont fait les Anciens, 187. *Voiez* son éloge, 179-187. Ses écrits certains et existants, 187-191. 453. Leurs éditions, 191.

197-199. Ses écrits perdus, 191-195. Dou-teux et supposés, 195-197. Sa maniere d'écrire, 196. 197.

*Paulin*, pere du précédent, ses grands biens et sa famille, 179. 180.

*Paulin*, Diacre de l'Eglise de Milan, confondu avec Paulin Evêque de Beziers, 131. Avec saint Paulin de Nole, 196.

PAULIN le Pénitent, Poète Chrétien, 363. Sa naissance, 363. 364. Son éducation, ses études, 364. Ses occupations, 364. 365. Ses disgrâces, 365-367. Sa conversion et sa mort, 367. *Voiez* son éloge, 363-367. Confondu avec saint Paulin de Nole, 196. Ses écrits et leurs éditions, 368. \* 361.

PAULIN de Perigueux, Poète Chrétien, 469. Mal à propos confondu avec saint Paulin de Nole, 196. 470. 472. Ses liaisons, 470. *Voiez* son éloge, 469. 470. Ses écrits, 471-473. Leurs éditions, 472-473. Son travail sur les écrits de saint Sulpice, 112.

PAULIN, Rhéteur à Perigueux, different du précédent, 469.

Ben. PAULIN, mal à propos confondu avec S. Paulin de Nole et les autres grands hommes du même nom, 461. Sa patrie, 462. Ses liaisons, *ibid.* *Voiez* son article, 461. 462. Ses écrits, 462-465.

*Paulianistes*. *Voiez Photiniens.*

Le *Péché* originel et ses suites, 246. 345. Son remede, *ibid.*

*Pelage*, nature de ses erreurs, 222. Leur connexion avec celles de Nestorius, 165. 166. 172. 219. 382. 383. Attaquées d'abord par un laïc, 372. Condamnées en Afrique, 8. A Rome, 10. Dénoncées au Concile de Diospolis en présence de Pelage, 7. 10. 148. 151. Proscrites à Antioche et le reste de l'Orient, *ibid.* Ce qui fait chasser Pelage des lieux saints, 10. 151. Combattues par les Empereurs, 8. Dans les Gaules, 7-9. N'osent s'y montrer à découvert, 9. S'y reproduisent sous une autre forme, *ibid.* Qui sont ceux qui en sont plus susceptibles? 11. Infectent la grande Bretagne, 8. 9. Y sont exterminées par les soins des Evêques Gaulois, 9. 258. 259. Furent-elles condamnées au V Concile d'Arles? 458. 459. Gennade de Marseille écrit pour les refuter, 633. 642.

Le *Pelagianisme* et ses branches, principes qui leur sont opposés, 160. 161. 172. Source du Nestorianisme, 225. Condamné par Cassien, *ibid.* *Voiez Pelage.*

Les *Pelagiens* en quoi differents des Semipelagiens, 13. 14. Leurs erreurs, 345. Leur pieté apparente, 99.



La *Pénitence* à l'article de la mort, ce qu'on en doit penser, 462. 463. 593. 594.

*Péone*, Préfet des Gaules en différend avec saint Sidoine, 566.

*Périgueux*, son Ecole, 30. 40. 583. 584. Grands hommes qui en sont sortis, 469. 537. 583. 584.

Fid. Jul. *Perpetua*, sœur de saint Perpetue qui suit, 620. 625.

S. *Perpetue*, Evêque de Tours, sa famille, 619. 620. Temps de son épiscopat, 620. Convoque et preside au I Concile de Tours, 363. 620. Et à celui de Vennes, 416. 620. Sa charité envers les pauvres, 620. 621. Sa vénération pour les Saints, 621. Engage Paulin de Périgueux à mettre en vers la vie de saint Martin, 470. 471. Envoïe des memoires à ce Poëte, 472. Sa mort, 622. 623. *Voïez* son éloge, 619-623. Son testament et ses autres écrits, 624-627.

PETRONE, juriconsulte, sa famille, 582. Sa patrie, 581. 582. Député à Rome contre Arvande, 582. Ses liaisons, 582. 583. Engage saint Sidoine à publier le huitième livre de ses lettres, 583. 583. *Voïez* son éloge, 581-583.

*Petrone*, Prefet des Gaules, 582.

S. *Phebade*, Evêque d'Agen, en commerce de lettres avec saint Ambroise de Milan et saint Delphin de Bourdeaux, 45.

PHILAGRE, Homme de Letres, 41. 576. Sa bibliotheque considérable, *ibid.*

*Philagre*, un des aïeux de l'Empereur Avite et du Consul Magnus, 576.

PHILEMACE, Avocat celebre, sa patrie, 575. Ses dignités, *ibid.* Son Sçavoir et son éloquence, *ibid.*

*Philematie*, Dame illustre, dont saint Sidoine a fait l'építaphe, 575.

*Philippes* Empereur étoit Chrétien, 308.

La *Philosophie*, idée qu'on en avoit au V siecle, 30.

*Photiniens*, leurs erreurs sur le baptême, 241.

S. *Pierre*, son épiscopat à Rome, 107. Il y a saint Paul pour collegue, *ibid.*

PIERRE, Secretaire d'Etat, 439. Sa patrie, 439. 440. N'est point le Consul de l'an 516, 439. Son Sçavoir, 440. Sa mort, 442. *Voïez* son éloge, 439-442. Ses écrits, 441. 442.

*Pierres précieuses*, écrits qui en traitent, 335-340.

*Pimeniole*, femme de saint Loup Evêque de Troies, son éloge, 486. 487.

*Placidine*, femme d'Appollinaire, belle-fille de saint Sidoine, 552.

La *Poësie*, sa décadence, 30.

*Poitiers*, Grands Hommes qui en sont sortis, 68. 70. 297. 298.

POLEME, Préfet des Gaules, Poëte, Orateur, Philosophe, 514. Sa patrie et sa famille, *ibid.* Temps de sa Préfecture, 515. S. Sidoine fait son építalame, 360. Son sçavoir et ses écrits, 516. *Voïez* son éloge, 514-516.

S. *Polychrone*, ou *Pulchrone*, Evêque de Verdun, disciple de saint Loup de Troies, 490. 691.

POMERE, Abbé à Arles, son païs, 663. Vient s'établir à Arles, *ibid.* Y enseigne les belles Letres, *ibid.* S'y fait Moine et devient Abbé de son monastere, *ibid.* Est ordonné Prêtre, 666. Ses liaisons, 666-668. Son sçavoir, 663-668. N'a point été évêque, 669. *Voïez* son éloge, 665-669. Ses écrits, 669-675. Leurs éditions, 672. 673. Sa maniere d'écrire, 672. 675. Motifs qui le porteroient à le faire, 671.

S. PORCAIRE, Abbé de Lerins à la fin du V siecle, 687. Different d'un autre qui ne l'étoit qu'au VII siecle, *ibid.* Son mérite, 688. Reçoit à Lerins saint Césaire depuis Evêque d'Arles, *ibid.* *Voïez* son éloge, 687. 688. Ses écrits, 688. 689.

POSTHUMIEN, Prêtre de l'Eglise de Nole, 205. Sa patrie, *ibid.* Ses voyages, 205-207. Ses liaisons, 206-207. Fournit la matiere du premier dialogue de saint Sulpice, 110. 117. Le porte à saint Paulin de Nole, 111. Répand en Orient et en Egypte la vie de saint Martin, 207. *Voïez* son éloge, 205-207. Ses écrits, 207. 208.

*Prædestinatus*, fameux écrit attribué à divers Auteurs, 349. 351. N'est point de Vincent de Lerins, 313-315. Appartient à Arnobe le jeune, 349. 351.

*Pragmace*, Evêque d'Autun, different de celui qui suit, 581.

PRAGMACE, Assesseur d'un Préfet des Gaules, 580. Homme d'éloquence et d'érudition, 499. 580. 581. Ses travaux littéraires, 499. *Voïez* son éloge, 580. 581.

S. *Principe*, Evêque de Soissons, ses liaisons, 668.

*Principe*, Prêtre, puis Evêque de Carpentras, fort lié avec Pomere, 668. Celui-ci lui adresse un écrit, 674.

Les *Priscillianistes* causent de grands désordres dans le Diocèse de Bourdeaux,

44. Condannés au Concile de Saragoce, *ibid.* Appellent de celui de Bourdeaux à l'Empereur, *ibid.*

*Prisque*, Rhéteur et Historien, est-il le même que *Prisque Valerien*? 362.

**PROBE**, Homme de Letres, sa naissance, 649. 650. Son grand sçavoir, 650. 651. L'appui et le soutien des Letres dans les Gaules, 651. *Voiez* son éloge, 649. 651.

*Petr. Probus*, Préfet du Prétoire, ses autres dignités et sa patrie, 581.

**S. PROCULE**, Evêque de Marseille, forme plusieurs disciples à l'Épiscopat, 91. Assiste en qualité de Député des Gaules en 381 au Concile d'Aquilée, 90. A celui de Turin, 91. Qui lui accorde le droit de Primatie, *ibid.* Maltraité par le Pape Zozime, 92. Condamne Leporius, et le fait chasser des Gaules, 8. Leporius lui adresse sa rétractation en 418 ou 419 et non plus tard, 92. 167. 168. Quatre Evêques d'Afrique lui écrivent, 92. 93. 167. 173. *Voiez* son éloge, 90. 93. Sa mort, 93.

*Proculé*, Diacre d'Autun, disciple de saint Euphrone, son éloge, 466. 467.

**PROCULE**, Poète, sa patrie, 538. Ses liaisons, *ibid.* Ses talents, 538. 539. *Voiez* son éloge, *ibid.* Ses écrits, 539.

*Prodiges* extraordinaires dans les Gaules au commencement du V siècle et en 432, 131. 468.

Les *Prognostiques* de Pomere Abbé à Arles, 674. Ceux de Junien Pomere Evêque de Toledé, *ibid.*

**S. Prosper**, Evêque d'Orleans, en relation avec S. Sidoine de Clermont, 565. On lui attribue sans preuve le livre de la vocation des Gentils, 397.

*Prosper*, autre Evêque du VI siècle; on lui attribue sans fondement le livre précédent, 397.

**S. PROSPER**, le plus célèbre défenseur de la doctrine de saint Augustin, 369-371. N'a jamais été Evêque, *ibid.* Sa patrie, 369. 370. Different de Tyro-Prosper, 325-328. 370. Ses études, 370. Ses liaisons avec Hilaire et saint Augustin, 16. 210. 211. 371. Attaque des premiers le Semipelagianisme, 16-18. 20. Le confond, 17. 18. 20. Instruit et fortifie les Fideles contre la séduction des Semipelagiens, 18. 20. Defend la memoire de saint Augustin, 17-19. Fait à ce dessein le voyage de Rome, 19. 374. Revient dans les Gaules, et y apporte des décisions favorables à sa cause, 19. S. Leon le prend pour son Secretaire, 376. *Voiez* son éloge,

13. 369-378. Sa mort, 377. Ses écrits perdus, 392-394. Douteux, 394-401. Supposés, 401-403. Sa maniere d'écrire, 391. 392. 399. 400. Editions de ses œuvres, 380. 382. 384. 388. 389. 390. 403-406.

**Tyro PROSPER**, ou **PROSPER TYRO**, Poète chrétien, souvent confondu avec le précédent, 325. *Voiez* son éloge, 325. 326. Ses écrits, 326-328.

**PROTADE**, Préfet de Rome, Historien, 134. Son pais, *ibid.* Va étudier à Rome, *ibid.* Ses liaisons, 134. 135. *Voiez* son éloge, 134-136. Ses écrits, 136. 137. A contribué à nous laisser les letres de Symmaque, 136.

**PROTADE**, fils de Minerve, neveu du précédent, son éloge, 139.

**S. Protere**, Evêque d'Alexandrie en differend avec Rome au sujet du jour de Paque, 425.

Les *Proverbes*, saint Salone et saint Veran y ont fait des dialogues, 435-436.

La *Providence*, traité de Salvien sur ce sujet, 525-527. Poème sur le même sujet, 79. 80.

La *Prudence*, en quoi elle differe de la sagesse, 426.

*Prustiane*, Maison de plaisance de Tonance Ferreol, 41. La bibliotheque riche et bien ordonnée, *ibid.* De quelle maniere on y passoit le temps, *ibid.*

*Pseumes*, Commentaires pour les expliquer, 344-346. 388. 389. 414.

*Prudentille*, femme d'Apulée, 657.

## Q

**Quelidoine**, Evêque de Besançon, déposé de l'Épiscopat, 243. 264. Rétabli par saint Léon, 243. 244. Suite de cette grande affaire, 243. 244. 264-266.

La *Questure*, ses prérogatives, ses fonctions, 68. Demandoit des hommes de letres pour l'exercer, *ibid.*

*Quiete*, belle-mere de Salvien, 517. Celui-ci lui écrit une excellente letre, 518. 528.

QUINTIEN, Poète, sa patrie, 574. Son talent pour la poésie, *ibid.* Ses écrits, *ibid.*

Quintillien, frere d'Exuperance, retiré à Bethléem, 142.

## R

S. **Raimbert**, Evêque de Bafaux, sa vie écrite par saint Loup, 418. Deux Evêques de même nom, *ibid.* La Legende du second, *ibid.*

RAVENNE, Evêque d'Arles, son éducation, 354. Son ordination, *ibid.* Sa conduite dans l'épiscopat, 355. En grande estime auprès de saint Leon, 354. 355. En 451 convoque un Concile, et y préside, 320. 321. Trois ans après à un autre, 323. 324. *Voiez* son éloge, 354-356. Ses écrits, 356. 357. N'est point Auteur de la vie de saint Hilaire, 646.

La Religion chrétienne contribue plus que toute autre chose à la politesse et à la connoissance des Lettres, 27. 28. 35.

S. **Remi**, Evêque de Reims, travaille à détruire l'idolâtrie parmi les Francs, 678.

La Rhétorique traitée indignement au V siècle, 30. *Voiez* l'Eloquence.

Les Richesses, ce qu'on fait au milieu d'elles nous est propre, et ce que nous y possédons est pour d'autres, 636.

Riès, il s'y tient un Concile, 232-234. Sujet de sa convocation, 232. 233. Evêques qui s'y trouverent, 233. Ses canons, 233. 234.

Riocat, Evêque des Bretons Armoricaïns, 616.

Riotan, Roi des Bretons Armoricaïns, 616.

RIPAIRE, Prêtre en Aquitaine, en relation avec saint Jérôme, 60. 61. 83. 86. Découvre le premier les erreurs de Vigilance, 60. 86. Envoie son livre à saint Jérôme, 61. Son zèle pour la foi, *Voiez* son éloge, 83. 86.

S. **Rogatien**, Martyr à Nantes, 407. Ses actes écrits par un Anonyme, 407. 408.

Les Rogations doivent leur origine à saint Mamert, 481. Leur établissement,

Tome II.

481, 482. Maniere de les célébrer, 481-486.

Les **Rois**, traités pour expliquer ces livres, 292.

Les **Rois**, il n'y a que la puissance divine au-dessus de la leur, 345.

Rome prise par les Gots en 410, puis en 455 par les Vandales, 525. 526. Théâtre où brillent les Gaulois, 3. Où ils vont étudier le Droit et l'Eloquence, *ibid.*

**Romule**, fils d'un Préfet du Prétoire, son éloge, 478. 479.

**Roscie**, fille de saint Sidoine, 552.

**Rufin**, Prêtre d'Aquilée, Auteur du second livre des vies des Peres du desert, 208. Travaille sur les bénédictions des douze Patriarches, 90. 196.

**Rufin**, ami de saint Prosper, lui écrit, et saint Prosper lui répond, 372. 373. 379. 380.

S. **Rufinien**, Evêque de Bafaux, 418.

S. **Rurice**, depuis Evêque de Limoges, fort lié avec Leonce d'Arles, 512. 513. Avec Fauste de Riès, 539. 590. Avec l'Abbé Pomere, 666. 667. Se fait une bonne bibliothèque, 40. S. Sidoine fait son épithalame, 560. Fauste de Riès lui écrit, 604. 605. Epoque du commencement de son épiscopat, 665. Son caractère, 571.

**Rusticiene**, femme de Symmaque, 657.

Decim. **Rusticus**, Préfet des Tyrans Constantin et Constant, 676.

S. **RUSTIQUE** ou **RUSTICE**, Evêque de Lyon, 675. Sa patrie et sa famille, 675. 676. Ses études et ses liaisons, 676. 677. Son ordination, 676. Ses liberalités, 677. Sa mort, *ibid.* *Voiez* son éloge, 675. 677. Ses écrits, 676. 678.

S. **RUSTIQUE**, Evêque de Narbone, sa patrie et son éducation, \* 362. Ses études, \* 362. 363. Ses liaisons avec saint Jérôme, *ibid.* Se retire à Lerins, \* 363. Son ordination, *ibid.* Sa conduite dans l'épiscopat, \* 363. 364. Assiste en 451 au Concile d'Arles, 321. Trois ans après à un autre au même endroit, 324. Sa mort, \* 364. *Voiez* son éloge, \* 362-364. Ses écrits, \* 364. 365.

**RUSTIQUE**, Homme de Lettres, 428. Diffèrent de plusieurs autres de même nom, 428. 429. Sa patrie, 428. *Voiez* son éloge, 428. 429. Ses écrits, 429.

**RUTILIUS**, Poète, 70. Son país, *ibid.* Va étudier à Rome, *ibid.* Y est fait Préfet de la ville, *ibid.* Ses autres dignités, *ibid.* Revient dans les Gaules, 71. Description de son voiage, 71-73. *Voiez* son éloge, 70-73. Ses écrits, 73-74. Leurs éditions, 73.

Z z z z

## S

LA *Sagesse*, en quoi elle diffère de la *Prudence*, 426. Ce que c'est que s'appuier sur sa propre sagesse, *ibid.*

Les *Saints*, leur culte, 162. Cérémonies accoutumées à leur solennité, 564. Leur imitation, 146. Le sort des Saints défendu, 417.

*Salomon*, Abbé à Marseille, 245. Le Poète Victor lui adresse une lettre en vers, 247.

S. SALONE, Evêque de Genève, sa naissance, 433. Son éducation, *ibid.* Son épiscopat, 434. 435. Assiste au I Concile d'Orange, 235. Au IV d'Arles, 324. S. Eucher écrit pour son instruction, 282. 284. 291.

Salvien lui dédia son traité sur la providence, 526. Lui adresse une lettre en forme d'apologie de son écrit contre l'avarice, 529. Et un autre livre perdu, 530. 531. *Voiez* son éloge, 433. 435. Ses écrits, 435. 436.

SALVIEN, Prêtre de Marseille, 517. Surnommé le Jérémie de son siècle, 524. Sa naissance et sa patrie, 517. Son mariage, *ibid.* Embrasse la continence, 518. Se fait Moine à Lerins, 519. En sort et se retire à Marseille, où il est ordonné Prêtre, *ibid.* Ses liaisons, 519. 520. Son autorité dans l'Eglise, 520. 521. Quoiqu'il n'ait jamais été Evêque, 521. Son humilité, 523. Son grand âge, 521. Son caractère, 521. 522. 528. *Voiez* son éloge, 517-522. Ses écrits subsistans, 522. 530. Ses écrits perdus, 530. 532. Son style et sa manière d'écrire, 529. 530. Editions de ses œuvres, 525. 527. 533. 535.

SALVIUS ou SILVIUS, Evêque d'Octodure, étoit Gaulois et non pas né à Rome, 294. Ses liaisons avec S. Eucher de Lyon, *ibid.* Ses habitudes, 294. 295. *Voiez* son éloge, *ibid.* Ses écrits, 295. 296.

*Sammonicus*, celebre Mathématicien, 516.

SANCTE, Poète chrétien, 54. Son païs, 55. Sa famille, *ibid.* Ses liaisons, *ibid.* *Voiez* son éloge, 54. 56. Ses écrits, 56. 57. Different de Sanctus Endecheus, 54. 56.

SAPAULDE, Professeur des belles Lettres, sa patrie, 498. Son école, 451. 498. 500.

Ses travaux literaires, 498. 500. Mamert Claudien lui écrit, 451. 452. *Voiez* son éloge, 498. 500.

S. *Saturnin*, Evêque de Toulouse, ses actes écrits par un anonyme, 161. 163. Hymne en son honneur par saint Sidoine, 568.

Full. *Saturninus*, celebre Mathématicien, 516. 584.

*Savin*, Clerc de l'Eglise d'Auxerre, convertit Mamertin, 367.

*Scavant*, beaux caracteres d'un Scavant, 443. 444. 558.

*Scholastique*, idée que les Anciens attachoient à ce terme, 116.

La *Science* enfle sans la charité, 572. Sentiments qui doivent l'accompagner, 671.

Les *Sciences*, leur utilité, 2. 6. 31. Leur connexion avec la vertu, 31; avec la doctrine, 6. Leur décadence, 1. 2. 24. 26. 28. 29. Cause de cette décadence, 3. 28. 29. 31. L'hérésie contribue à les soutenir, 9. *Voiez Etudes, Lettres, Ecoles.*

SECONDIN, Poète, sa patrie, 502. Ses grands talents pour la poésie, 503. *Voiez* son éloge, 502. 503. Ses écrits, 503.

Le *Semipelagianisme*, son origine, 9. 12. Ses progrès, 9. 10. 12. 16. 21. Ses suites funestes, 9. Ne gagne pas tout le monde, 22. 23. 368. 683. 691. A quoi il a servi, 9. Favorise l'orgueil de l'homme, 10. Combattu par saint Augustin, 11. Par ses disciples, 16. 21. En quel temps il mérita la qualification d'hérésie, 23. Enfante le Prédestinarianisme, *ibid.* Eteint en 529. 22.

Les *Semipelagiens*, leur origine, 9. 10. Leurs principes, 10. 11. 13. 15. Leur inconstance et leurs variations, 11. 214. Leur système, 10. 12. 15. En quoi ils different des Pelagiens, 13. 14. Leurs bonnes qualités, 12. 15. Leurs ruses, leurs artifices, 17. 19. Leur conduite, 14. 20. Troublent les Eglises des Gaules, 11. 12. Y sont combattus, 210. 211. 213. 214. Attaqués d'abord par de simples Laïcs, 372. Attaquent la doctrine de saint Augustin, 14. 20. Leurs invectives contre ses écrits, 372. Repoussées, 373. Contre ses Défenseurs, 373. 374. Qualifiés ingrats, 380.

*Serenille*, sœur de Didier Prêtre en Aquitaine, 87. Son éloge, *ibid.*

SERRAN, Orateur, sa patrie, 429. Ses liaisons, 429. 430. *Voiez* son éloge, *ibid.* Ses écrits, *ibid.*

S. *Severe*, Evêque de Trèves, disciple de saint Loup de Troies, 490. 681. Accom-

pagne saint Germain d'Auxerre dans la grande Bretagne. 239. 490.

SEVERIEN, Poète et Rhéteur, particulièrement estimé de l'Empereur Majorien, 509. Le même que Julius Severianus, 510. Son talent pour la poésie, 509. *Voiez* son éloge, 509. 510. Ses écrits, *ibid.*

*Severienne*, fille de saint Sidoine, 552.

S. SEVERIN, Evêque de Cologne, ne parait pas être le même qui se retira à Bourdeaux près de saint Amand, 177. 178.

S. *Severin* de Bigorre, peut-être le même que saint Severe Sulpice, 100.

S. SIDOINE, Evêque de Clermont, ses divers noms, 550. Sa naissance fort illustre, *ibid.* Sa famille fort liée avec celle de Decimus Rusticus, 675. 676. Sa patrie, 551. Ses études, *ibid.* Son mariage, 551. 552. Prononce à Rome le panegyrique d'Avite, 552. 559. 560. A Lyon celui de Majorien, 552. 560. A Rome encore celui d'Anthème, 553. 560. Ses dignités, 553. Mamert Claudien lui dédie son ouvrage sur la nature de l'ame, 448. Son ordination, 554. Sa conduite dans l'épiscopat, 554. 556. Ses liaisons, 555. 553. 574. 577. 684. Son exil, 556. Se défend d'écrire l'histoire d'Euric roi des Visigots, 630. Sa mort, 556. 557. Son caractère, 557. 558. *Voiez* son éloge, 550. 558. Ses écrits subsistants, 559. 564. Ses écrits perdus, 563. 568. Son génie, son éloquence, son érudition, 568. 571. Editions de ses œuvres, 572. 573.

SILVIUS, Evêque d'Octodure. *Voiez* SALVIUS.

SILVIUS, dont parle Prosper Tyro, différent du précédent, 293.

*Simplice*, Evêque de Bourges, son élection et son ordination, 466. 555. 564.

*Sisinnius* fait un voyage en Palestine, 61. 85. En apporte dans les Gaules le livre de saint Jérôme contre Vigilance, 61. Et divers autres écrits, 144. 145. Fait le voyage d'Egypte, 89. 144. Y porte les aumônes de saint Exupere de Toulouse, 144.

La *Solitude*, écrits qui en font l'éloge, 279. 281.

Le *Sort des Saints* défendu par le I Concile de Vennes, 417.

Les *Souverains* sont eux-mêmes dominés par le desir de dominer, 430. Réduits par là à une véritable servitude, *ibid.*

*Stilicon* brûle les vers des Sybilles, 74.

*Stocades*, ou *Stacades*, isles celebres pour l'institut monastique, 36. Cassien

écrit pour elles ses dernières conférences, *ibid.*

*Suetone*, son livre sur les Rois de différentes nations, abrégé par saint Paulin de Nole, 191.

S. *Sulpice*, Evêque de Bourges, mal à propos confondu avec le suivant, 100.

S. SEVERE SULPICE, ses divers noms, 95. Son pais, sa famille, *ibid.* Ses études, 95. 96. Sa conversion, 97. Qui lui attire des railleries, 98. Ses liaisons, 89. 96. 98. 99. Le Saluste chrétien, 108. Sa fête établie dans l'Eglise, 99. *Voiez* son éloge, 95. 100. Ses écrits, 101. 113. Paulin de Perigueux et Fortunat de Poitiers mettent en vers sa vie de saint Martin, 471. 472. Editions de ses œuvres, 104. 108. 109. 114. 116. Traduction de son histoire, 109. 116. Ses écrits supposés, 112. 113.

SYAGRE, Homme de lettres, sa patrie, 631. Sa naissance, *ibid.* Son sçavoir, 651. 652. *Voiez* son éloge, 651. 653. Ses écrits, 652. 653.

*Syagre*, fils du Comte Giles, 631.

*Syagrie*, Dame illustre par sa piété et par sa naissance, 652.

*Sybilles*, leurs vers brûlés par Stilicon, 74.

*Symmaque* l'Orateur, fort lié avec les Sçavants des Gaules, 47. 53. 54. 63. 64. 67. 135. 138. 139. Estime qu'on faisoit de ses lettres, 136.

S. *Symphorien*, Martyr à Autun, ses actes écrits vers le milieu du V siècle, 303. 304.

## T

TALASE, Evêque d'Angers, son ordination suivie d'un Concile, 322. Souscrit au I Concile de Tours, 366. Le I Concile de Vennes lui écrit, 417. Il écrit lui-même à S. Euphrone d'Autun et à S. Loup de Troies, qui lui répondent, 467. 468. 490. 491.

*Terentia*, femme de Ciceron, 657.

TETRADE, Avocat celebre, homme d'érudition, 577. Sa patrie, *ibid.*

THAUMASTE, homme de lettres, député à Rome contre Arvande, 574. S. Sidoine lui adresse plusieurs Lettres, 575.

Z z z z ij

*Theodore*, Evêque de Frejus, assiste au Concile de Riès, 233. Au I d'Orange, 235. Au IV d'Arles, 324.

*Theodore* de concert avec Camille envoie de Genes à saint Prosper une liste de difficultés, 374. S. Prosper y répond, 374. 386.

*Theodoric*, Roi des Visigots, étudie, dit-on, le droit à Toulouse, 24. Sous son regne, les Gots commencent à se gouverner par des Lois, *ibid.* Se rend maître de Narbone, 361. A recours à saint Orient pour obtenir la paix des Romains, 252. Sa mort, 561.

*Theodose*, Empereur, son panegyrique par saint Paulin de Nole, 192. Eloge de cet Empereur, *ibid.* Et de son panegyrique, *ibid.*

*Theodote*, Evêque d'Antioche, préside à un Concile où Pelage est condamné, 151. Il en envoie les actes à Rome et à Jerusalem, *ibid.*

La *Theologie*, ses véritables sources, 6. Les Gaulois possèdent la véritable maniere de la traiter, *ibid.*

*Theologiens* du V siècle, leur occupation, 33. 34. Leur conduite, 38. 39.

*Theoplaste*, Evêque de Genève, successeur de saint Salome, 435. Assiste au V Concile d'Arles, 457.

Ste *Therapie*, femme de saint Paulin de Nole, 180. 201. Compagne de sa retraite, 181. Devient sa sœur, *ibid.*

*Theride*, compagnon de voiage de Posthumien, 206.

*Thorismond*, Roi des Gots, assiege Arles, 541.

*Thrasibule*, celebre Mathématicien, 584.

*Tite-Live* avoit fait l'histoire de Jules César qui est perdue, 687.

TONANCE, fils de Tonance Ferreol, mal à propos confondu avec son pere, 542. Homme de Letres, *ibid.*

Toulouse devient la capitale de l'empire des Gots dans les Gaules, 24. Theodoric y étudie le Droit, *ibid.* Grands Hommes qui en sont sortis, 72. 161.

Tours, il s'y tient un Concile. \* 365. 366. Ses decrets, \* 365. Evêques qui les souscrivirent, \* 365. 366. Grands Hommes qui en sont sortis, 619. 620.

La *Tradition*, fondement de nôtre croiance, 307. Belles regles à ce sujet, 307. 309. L'une des véritables sources de la Theologie, 6.

Treves, les écoles y sont encore floris-

santes, 517. Grands Hommes qui en sont sortis, 134. 138. 139.

La *Trinité*, écrits sur ce sujet, 632. 653.

Troies, Grands Hommes qui en sont sortis, 486. 490. 690. 691.

Tronc dans les églises d'ancien usage, 188.

Prosp. TYRO. Voyez TYRO PROSPER.

## V

Vaison, il s'y tient un Concile, 237.

Evêques qui y assisterent, 238. Ses canons, *ibid.* Adoptés en partie par le III Concile d'Arles, *ibid.*

Valence dans la Viennoise, on y tient un II Concile, 93. 94.

S. VALERIEN, Evêque de Cemele, ne doit point être confondu avec Prisque Valerien, 328. 361. Peut-être le même que saint Valere, 329. Fut d'abord Abbé, *ibid.* Se trouve au Concile de Riès, 233. En 451 à celui d'Arles, 321. Au IV du même endroit, 324. Accusé de Semipelagianisme, 329. On lui refuse la qualité de Saint, *ibid.* Justifié sur l'un et l'autre point. Voyez son éloge, 228. 330. Ses écrits, 330. 332. Leurs éditions, 331.

Prisq. VALERIEN, Préfet des Gaules, 360. Sa famille et ses alliances, *ib.* Ses grands talents, 360. 361. Ses dignités, 360. Son genre d'étude, 361. Son amour pour les gents de Letres, 580. Different de saint Valerien Evêque de Cemele. Voyez son éloge, 360. 363. Est-il le même que Prisque le Rhéteur et Historien de l'Empire? 362. Ses écrits, 361. 363.

VALERIEN, Préfet de Rome, 53. Travaille à enrichir sa bibliotheque, *ibid.* Se mêle de Poésie, 54. Symmaque loue sa prose. Voyez son éloge, 53. 54.

Valerien, Sénateur, retiré en Epire, different des précédents, 53.

Varron, ses œuvres imprimées avec celles de Pallade, 300. 301.

S. Venant, frere de saint Honorat d'Arles, 156. Sa retraite et sa mort, 156. 157.

S. Venere, Evêque de Marseille, employé Musée au ministère de la parole, 341. Au-

paravant Moine à Lerins, \* 363. En 451 assiste au Concile d'Arles, 321.

Vennes, en 465 il s'y tient un Concile, 415. 417. A quelle occasion? 415. Ses canons, 416. Plusieurs adoptés par le Concile d'Agde; *ibid.* Sa lettre synodique aux Evêques du Mans et d'Angers, 417.

S. VERAN, Evêque de Vence, sa naissance, 476. Son éducation, 477. Son zèle pour la foi et pour la discipline, 477. 478. Écrit au Pape saint Leon, et en reçoit réponse, 477. Assiste au Concile contre saint Mamert, 410. 477. Le Pape Hilaire lui écrit à ce sujet, 413. Assiste au V Concile d'Arles, 457. 478. S. Eucher écrit pour son instruction, 282. 284. 291. Estime qu'en faisoient les Papes. *Voiez* son éloge, 476. 478. Ses écrits, 435. 436.

La *Verité* ne peut venir que de Dieu, 672. Elle est à tous en général, *ibid.* Et toujours aimable, 681. Sa connoissance réunit les esprits, *ibid.* Elle rend grands ceux qui l'enseignent, \* 672. Maniere de l'annoncer, 524. Qualités requises pour le faire, 527.

Jul. *Vertanus*, ou *Vertacus*, celebre Mathématicien, 516. 534.

La *Vertu*, connexion entre la vertu et les Sciences, 31.

VERUS, Evêque d'Orange, temps de son episcopat, 663. Ses écrits, 663. 664.

S. VICTOIRE, ou VICTURE, Evêque du Mans, assiste au I Concile d'Angers, 322. Au I de Tours, \* 365. 366. Écrit avec quelques autres Evêques à ceux de sa province, 322. Le I Concile de Vennes lui écrit, 417.

S. *Victor*, Martyr à Marseille, ses actes écrits par un Anonyme, 230. 232.

*Victor*, Evêque de Capouë, écrit contre le cycle de Victorius, 426.

*Victor*, Evêque de Martirite, entreprend de purger les ouvrages de Cassien, 222. 223.

Cl. M. *Victor*, Rhéteur et Poète chrétien, 244. Sa patrie, 245. Son caractere et sa mort, *ibid.* Confondu avec Victorin d'Afrique, *ibid.* Et avec Victorius autre Poète, 246. *Voiez* son éloge, 244. 246. Ses écrits, 246. 247. Leurs éditions, 247. 248.

*Victor*, Professeur de Poétique à Lyon, 40. Est fait ensuite Questeur de l'Empire, *ibid.*

Vin. *Victor*, contre qui S. Augustin a écrit sur l'origine de l'ame, 331. N'est point Auteur du *Prædestinatus*, 351.

*Victor*, Messenger ordinaire de saint Paulin de Nole et de saint Severe Sulpice, 84. 89.

S. *Victor*, Abbaie celebre à Marseille, sa fondation, 35. 217. 218. On y comptoit peu après jusqu'à cinq mille Moines, 218. Le berceau des contestations sur la grace, 35.

S. *Victorin*, Evêque de Petaw, poème qu'on lui attribue, 272.

*Victorin*, citoyen de Toulouse, quitte sa patrie, et se retire près de Volterre, 72. Ses charges, *ibid.*

G. M. *Victorinus*, Rhéteur Africain, confondu avec le Poète Victor, 245. 246. Ouvrages qu'on lui attribue, 272. 273.

VICTORIUS, Auteur d'un Cycle pascal, 424. Different du Poète de même nom, 427. Sa patrie, 425. Sa science dans la supputation des temps, 425. Sa mort, 427. *Voiez* son éloge, 424. 427. Ses écrits, 426. 428.

VICTORIUS, Poète, different du précédent, 419. 420. 427. Sa patrie, 419. *Voiez* son éloge, 419. 420. Ses écrits, *ibid.* Estime qu'en faisoit saint Sidoine, 419.

*Vie active*, écrits qui en traitent, 670. 672.

*Vie contemplative*, écrits qui en traitent, 670. 672.

*Vienne* passe aux Bourguignons, qui en font la capitale de leurs Etats, 26. 483. Les Rogations y prennent leur origine, 481. En differend avec Arles au sujet de la Primatie, 43. Ce qui est soutenu avec chaleur de part et d'autre, *ibid.* Son Ecole, 498. Grands Hommes qui en sont sortis, 422. 442. 451. 480. 498.

La Ste *Vierge*, Mere de Dieu et non seulement du Christ, 225.

Les *Vierges*, traité sur leur conduite, 674.

VIGILANCE, Prêtre en Aquitaine, 57. Lieu de sa naissance, *ibid.* Sa premiere profession, *ibid.* Ses voïages, 58. 59. Ses liaisons, *ibid.* Se déclare contre saint Jérôme, 59. 60. Celui-ci écrit contre lui, 59. 62. 89. Tombe dans l'hérésie, 60. Ses erreurs, 60. 63. Se releve, 62. *Voiez* son éloge, 57. 63. Ses écrits, 58. 61. 63.

S. *Vincent*, Martyr à Agen, ses actes écrits en divers siècles, 316. 317.

S. VINCENT, Prêtre et Moine à Lerins, confondu avec divers autres de même nom, 305. Sa conversion, 305. 306. Ses habitudes, 306. Sa mort et son culte, *ibid.* *Voiez*

son éloge, 305. 306. Il n'a point été Semi-pelagien, 309. Ni écrit contre saint Augustin, *ibid.* Ses véritables écrits, 306. 311. Leurs éditions, 310. 312. Ses écrits supposés, 312. 315. Le *Prædestinatus* est de ce nombre, 351.

VINCENT, Prêtre, différent du précédent, 413. Député de la part de l'Evêque ou de Die ou de Gap au Concile de Riès, 233. 413. Peut-être le même qui attaquoit les écrits de saint Augustin, 385. Réfuté par saint Prosper, 385. 386. *Voiez* son éloge, 413. Ses écrits, 414. 415. N'est point Auteur de *Prædestinatus*, 351.

Vincent, frere de S. Loup de Troïes, Eleve de Lerins, 38. Puis Evêque de Saintes, 38. 487. Different de Vincent de Lerins, 305.

VINCENT, Préfet des Gaules, 63. Elevé au Consulat, 64. Different de Vincent de Lerins, 64. 305. En liaison avec Symmaque l'Orateur, 63. 64. *Voiez* son éloge, *ibid.*

Vincent, Officier d'armée, tué en 408, different des précédents, 63.

La *Virginité*, Salvien avoit écrit sur ce sujet, 530. Son excellence, 126.

Les *Visigots*, leur caractere et leur religion, 24. S'établissent dans les Gaules et font de Toulouse leur capitale, *ibid.* S'adoucissent par leur commerce avec les Gaulois, *ibid.* Chassés des Gaules par les François, *ibid.*

L'*Unanimité*, un des caracteres de la foi catholique, 307.

L'*Universalité*, un des caracteres de la foi catholique et de la vérité, 307. 309.

*Vocation des Gentils*, traité attribué à divers Auteurs, 214. 293. 297. 400. Peut-être de saint Eucler Evêque de Lyon, 293. Style de cet ouvrage, 399. 400.

Volusien, Evêque de Tours, successeur de saint Perpetue, 620.

Volusien, ami du Poëte Rutilius, oncle de sainte Melanie, 71. Rutilius ne lui dédie point son poëme, 74.

URANE, Prêtre de l'Eglise de Nole, sa patrie, 202. Ses liaisons, *ibid.* Pacatus lui demande des memoires pour la vie de saint Paulin, 204. *Voiez* son éloge, 202. 203. Ses écrits, 203.

Urse, Evêque de Senès, assiste en 451 au Concile d'Arles, 321.

WASTALDE écrit, dit-on, l'histoire des Francs en langue de leur país, 28. Caracteres qu'il y emploia, *ibid.*

## Z

Zosime, Pape, traite indignement S. Heros d'Arles et Lazare d'Aix, 151. 152. Sa conduite envers saint Procul de Marseille, 92. Ote quelques Eglises à Vienne et les met sous Arles, 411.



---



---

**APPROBATION**

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le deuxième et troisième volumes de l'*Histoire Littéraire de la France*. A Paris ce 6 Avril 1735.

LANCELOT.

---

**PRIVILEGE DU ROY**

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevot de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, et autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-ami PIERRE-MICHEL HEART l'ainé, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il lui auroit été mis en main deux Ouvrages qui ont pour titre : L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE : LES ANTIQUITES ECCLESIASTIQUES, TRADUITES DE L'ANGLAIS DE JOSEPH BINGHAM, qu'il souhaiteroit faire imprimer et donner au Public, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier et beaux caracteres, suivant la feuille imprimée et attachée pour modele, sous le Contrescel des Présentes : A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis et permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdits Livres ci-dessus spécifiés, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, et autant de fois que bon lui semblera, sur papier et caracteres conformes à ladite feuille imprimée et attachée sous notre dit Contrescel, et de les vendre, faire vendre et débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de huit années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes; Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires et autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse et par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits et de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, et de tous dépens, dommages et intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs et Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, et que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, et notamment à celui du dix Avril mil sept cens vingt-cinq; et qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression desdits Livres, sera remis dans le même état où l'Approbaton y aura été donnée, es mains de notre très-cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin; et qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, et un dans celle de notre très-cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin; le tout à peine de nullité des Présentes; Du contenu desquelles nous mandons et enjoignons de faire jouir l'exposant ou ses ayans cause, pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée, et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez et feaux Conseillers et Secretaires foi soit ajoutée comme à l'original: Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles

tous Actes requis et necessaires, sans demander autre permission, et nonobstant clameur de Haro, Charte Normande et Lettres à ce contraires; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR: DONNÉ à Paris le trentième jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens trente-deux, et de notre Regne le dix-septième. Par le Roy en son Conseil. SAINSON.

*Registré sur le Registre VIII<sup>e</sup> de la Chambre Royale des Libraires et Imprimeurs de Paris, N<sup>o</sup> 393. fol. 378. conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28<sup>e</sup> Février 1723. A Paris le 22 Juillet 1732.*

*Signé, G. MARTIN, Syndic.*

---

---

# NOTES

## ET OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LE TOME SECOND.

### I.

AVERTISSEMENT. — Page II, ligne 5.

Ces deux écrivains étoient l'abbé Prévost, alors retiré en Angleterre après avoir plusieurs fois pris et quitté l'habit monastique, et l'abbé Desfontaines, rédacteur du *Nouveliste du Parnasse*. *Le Pour et le Contre* de l'abbé Prévost parut de 1733 à 1740 ; in-12. La collection forme 20 volumes. (N. E.)

### II.

MARCEL, médecin. — Pages 49-53.

Nous possédons à Paris un beau manuscrit du livre de Marcel, qui remonte au ix<sup>e</sup> siècle. C'est précisément le volume que Froben mit entre les mains de ses compositeurs pour l'édition de 1536, la seule qui semble être sortie de ses presses et la première que l'on ait publiée. Cornaro a couvert le manuscrit de restitutions et de corrections employées dans cette édition, de laquelle

A a a a

découle celle de Henry Estienne. Cornaro nous semble l'avoir dit clairement dans sa préface ; cependant la phrase suivante a pu induire D. Rivet à supposer une édition précédente : *Certe nihil in toto opere mutavimus, nisi palam corruptum, qualia multa librarii et ignorantia et incuria fuerunt admissa.* Mais ne faut-il pas entendre ici par *librarius*, le scribe, le copiste du texte manuscrit, et non pas quelque édition précédente ? Ce qui nous le fait surtout penser, c'est le soin que prend aussitôt Cornaro de reconnoître l'exactitude et la véritable érudition de Jean Froben. Auroit-il fait précéder cet éloge de la phrase qu'on vient de lire ? Cela est d'autant moins probable que, dans la même préface, Cornaro déclare que Marcel va pour la première fois prendre rang parmi les médecins élevés à l'école des Grecs. Notre manuscrit témoigne du soin que prit ce célèbre médecin pour restituer les passages obscurs et pour donner un sens plausible aux membres de phrase évidemment corrompus : *Quædam, dit-il, ex his græca miserrime mutilata suo nitore restitimus, ut aliquem sensum exhiberent, quanquam quædam supersint ejusmodi, ut dedita opera obscurata videantur, ne videlicet intelligantur, atque sic majoris æstimationis sint, et velut clandestina aliqua vi auxiliarem opem conferentia.* Ce précieux manuscrit provient du cabinet de M. de la Mare, et portoit chez ce savant collecteur le n° 518 ; la Bibliothèque impériale vient de changer son précédent n° 4999 en celui de 6380, fonds latin. (N. E.)

## III.

## RUTILIUS. — Page 75.

Dom Rivet, parlant du poème de Rutilius, dit que « l'on convient que ce poème a toute l'élégance et la beauté dont son siècle étoit capable, et qu'il s'élève même au-dessus de son siècle. On y voit que le feu qui animoit les poètes du bon siècle n'étoit pas encore éteint, ou qu'au moins il restoit encore quelque chaleur sous les cendres, selon l'avis de plusieurs critiques de réputation. » Tel est le jugement que dom Rivet porte de Rutilius. Si l'auteur de la Bibliothèque historique et critique du Poitou avoit lu avec attention ce que nous venons de rapporter, auroit-il dit que *dom Rivet marque, à son gré, trop peu d'estime pour le poème de Rutilius?* (DD. PONCET, COLONB, CLEMENCET et CLEMENT ; tome XI, 1759, p. 4 )

— Il pouvoit être utile de dire, puisqu'on revenoit ici sur l'article de Rutilius, par dom Rivet, que la prétendue édition *princeps* qu'il donne affirmativement comme publiée à Naples par Summontius, en 1520, n'a jamais été vue

par aucun bibliographe. C'est ce qu'attestait encore en 1825 M. Boissonade (*Biographie univers.*, tome XXXIX, p. 379). On croyait autrefois que cette édition avait été faite d'après le manuscrit trouvé en France par Sannazar. Il est du moins permis de supposer que celui que possédait l'abbaye de Saint-Colomban de Bobbio, sur la Trébie, entre Gênes et Plaisance, n'était pas au nombre des précieux manuscrits de ce monastère, qui furent transportés dans le midi de l'Italie en 1494 par Georges Merula, et en 1495 par Thomas Inghirami ; car les moines de Bobbio, à la fin du dernier siècle, accusaient un Français, le célèbre comte de Bonneval, de leur avoir pris leur Rutilius. Nous devons à M. Amédée Peyron (*M. Tull. Cic. Orat. fragm. ined.*, Stuttgart et Tubingen, 1824; in-4°, p. 20) la transcription de cette note, malheureusement incomplète, où Michel-Ange Carisio, abbé de Bobbio en 1792, répétait une ancienne tradition : *Bonneval, di nascita francese, generale al servizio del princ'pe Eugenio, passò a Bobbio, circa l'anno... nel liberar che fece Torino, e visitato l'archivio, si portò seco l'itinerario di Rutilio Numatiano Gallo, et parte di meta... che mancano.* Ce serait donc en 1706 que le comte de Bonneval aurait emporté de Bobbio Rutilius Numatianus, en qualité d'auteur français. Nous n'osons dire que l'anecdote soit vraie ; nous ne la citons que comme singulière.

Depuis l'édition d'Almeloveen, Amsterdam, 1687, petit in-12, le poème de Rutilius a été publié en 1713, à Londres, in-fol., dans le recueil des poètes latins de Maittaire, t. II, p. 1410 ; en 1721, à Lunebourg, in-8°, par Ch.-Fred. Schmid ; en 1731, à Leyde, in-4°, dans les *Poetæ latini minores*, part. I, p. 77, avec des prolégomènes et un commentaire reproduits par Lemaire dans sa nouvelle édition de ce Recueil, Paris, 1825, in-8°, t. IV, p. 1-205. Il y a aussi une édition de Nuremberg, 1804, petit in-8°, par J.-G. Gruber. Rutilius forme un volume de la collection dite de Deux-Ponts, Strasbourg, 1809, in-8°, avec les ouvrages géographiques de Mela, Rufus, Avicene, Priscien et Vibius Sequester. Plus récemment, M. Aug. Wilh. Zumpt, qui avait fait paraître à Berlin, en 1836, des Observations en latin sur le poème de Rutilius, a joint à une édition de ce poème, Berlin, 1840, in-8°, une préface critique où il essaye de prouver qu'il a eu raison d'appeler l'auteur Rutilius Numatianus ; des variantes, extraites surtout d'un manuscrit de la bibliothèque de Vienne ; de nombreuses notes, quelquefois historiques, et une carte dressée par H. Kiepert. M. Zumpt ne croit pas non plus à une édition de Naples, antérieure à celle de Bologne.

La traduction française de Rutilius par Lefranc de Pompignan, insérée d'abord dans un des recueils de l'Académie de Montauban, fait partie des *Mélanges* qu'il publia à Paris en 1779, in-8° ; du Recueil amusant de voyages en vers et en prose, Paris, 1783-1787, 9 vol. in-12, t. III, p. 47-90 ; et du

t. VI et dernier des œuvres de Pompignan, Paris, 1784, in-8°. (V. LECLERC, réimpression du onzième volume, 1841, notes des nouveaux éditeurs, p. 5.)

## IV.

S. SÉVÈRE-SULPICE. — Pages 95-116.

Hist. de l'Ac. Fr.  
ib. p. 422.

p. 403.

En faisant l'énumération des éditions particulières de la Vie de S. Martin par S. Sévère Sulpice, à la page 104, nous avons omis de dire qu'elle a été traduite en notre langue par M. Du Ryer, de l'Académie française, et imprimée de la sorte à Paris en 1650, in-12. De même, en parlant à la page 109 des diverses traductions françaises de l'Histoire sacrée du même auteur, nous avons oublié d'avertir que M. Giry en avoit publié une de sa façon, en même volume, à Paris, l'an 1652. (DOM RIVET, tome II. Avertissement, page xx.)

— La traduction de l'Histoire sacrée de S. Sévère-Sulpice par Jean Filleau, jurisconsulte de Clermont en Bauvoisis, dont nous rendons compte à la page 109, a été réimprimée en même volume à Paris, chez Jean Coquerel, l'an 1570. (LE MÊME, t. III, 1738, Avertiss., p. xxxviii.)

— Page 95. Aucun des écrivains qui jusqu'ici ont parlé de Sévère-Sulpice n'a dit qu'il ait été moine de Marseille. Cependant on conserve dans la bibliothèque du chapitre de Vérone un manuscrit de la Vie de saint Martin, écrite par Sulpice, où on lui donne ce titre : *Explicit Dialogus de vita beati Martini episcopi et confessoris per Severum Sulpicium monachum Massiliensem*. C'est une anecdote qui mérite d'avoir sa place ici. Nous la tirons du troisième volume du nouveau Traité de diplomatique, dont les auteurs nous apprennent qu'ils sont redevables de cette découverte à M. de la Curne de Sainte-Palaye, qui leur a procuré un extrait figuré du manuscrit.

Aux éditions des ouvrages de ce célèbre écrivain, indiquées à la page 116 du second volume de l'Histoire littéraire, il faut en ajouter une publiée à Vérone en 1755, in-4°, sous ce titre : *Sulpitii Severi opera ad mss. codices emendata, notisque observationibus et dissertationibus illustrata studio et labore Hieronymi da Prato, Veronensis, Congregationis Oratorii*. Nous ne connoissons cette édition que par ce qu'en disent les auteurs du Journal des Sçavans qui, en annonçant le second volume où se trouve l'Histoire sacrée de Sévère-Sulpice, nous apprennent que l'éditeur ne s'est pas contenté de consulter les manuscrits, mais qu'il a encore examiné les éditions les plus esti-

mées, de son auteur. (DD. PONCET, COLOMB, CLEMENGET et CLEMENT, tome XI, 1759, Avertiss., p. v.)

— Nous nous bornerons à rendre un peu plus précises les observations importantes de nos prédécesseurs. Le passage qu'ils désignent du nouveau Traité de diplomatique se trouve au tome III, p. 208, où l'on voit en effet l'extrait figuré du manuscrit de la Bibliothèque capitulaire de Vérone. Ce manuscrit aurait une bien grande autorité s'il remontait réellement à l'an 517, à peine un siècle après l'auteur, comme l'indique cette souscription : *S. S. sub die Kal. Aug. Agapito V. C. C. indict. decimæ, per Ursicinum lect. ecclesiæ Veronensis.*

C'est en partie d'après ce manuscrit qu'a été faite l'édition de Jérôme da Prato, dont le premier volume parut à Vérone en 1741, et le second en 1754, in-4°, de l'imprimerie du séminaire. L'éditeur, discutant et adoptant cet ancien témoignage, exprimé deux fois par le copiste (*Monachus Massiliensis*), pense que Sévère, pour échapper à l'invasion des Barbares, vint à Marseille, d'où le tyran Constantin, maître d'Arles, réussit à les tenir éloignés, et qu'il prit alors l'habit dans le monastère qui, vers ce temps-là, y fut fondé par Cassien. Les auteurs du nouveau Traité de diplomatique expriment à peu près la même opinion. Ceux de l'Histoire de Languedoc, dans une longue note sur la patrie de Sulpice-Sévère, tome I, pages 635-638, croient aussi qu'il finit par embrasser la profession monastique, et qu'il bâtit un couvent à Primuliac, dans le diocèse de Narbonne.

Le texte de l'édition de Jérôme da Prato a été reproduit dans la Bibliothèque des Pères, par Gallandi, Venise, 1772, in-folio, tome VIII, p. 353-432 ; mais le nouvel éditeur y a joint les cinq lettres publiées par d'Achery et les deux de Baluze, que l'éditeur de Vérone n'avait point données. Les réimpressions plus modernes n'ont aucune valeur critique. (VICTOR LE CLERC, réimpressions du tome XI, 1844 ; notes des nouveaux éditeurs, p. 7.)

---

V.

EVAGRE. — Pages 119-128.

Les trois manuscrits cités page 122, d'après lesquels Luc d'Achery a donné l'*Altercatio Apollonii et Zachæi*, sont conservés aujourd'hui dans la Bibliothèque impériale sous les numéros 2400, 2667<sup>A</sup> et 2968<sup>A</sup>. (N. E.)

## VI.

SAINT AMAND. — Pages 175-179.

Sir. op. t. 2. p.  
910. 912.

A l'occasion d'un saint Severin qui se retira à Bordeaux sous l'épiscopat de saint Amand, et que quelques-uns croient avoir été évêque de Cologne, comme nous le rapportons aux pages 177 et 178, il est bon d'ajouter ce qui suit et qui appartient à cet endroit. Le P. Sirmond, en 1619, publia à la fin des Poésies de saint Eugène de Tolède et de quelques autres opuscules d'anciens écrivains une pièce sous ce titre : *Doctrina D. Severi Episcopi*. Ni lui ni les éditeurs de ses œuvres qui parurent en 1696, ne disent point quel peut être ce Severin. Ces derniers prétendent même que personne ne l'a découvert. Dans la suite, dom Bernard Pez ayant trouvé le même écrit, mais tronqué, l'a fait réimprimer en 1723, au quatrième tome de ses Anecdotes, où il conjecture qu'il peut être de S. Severin de Cologne, qui finit ses jours à Bordeaux. Cela peut être ; et l'on ne voit rien dans cette pièce qui ne lui puisse convenir. Elle paroît même ancienne. C'est un recueil de sentences, la plupart très-courtes pour les paroles, mais pleines d'un grand sens. Elles roulent toutes sur ces deux principes généraux de la morale chrétienne : éviter le mal et faire le bien ; et entrent dans un assez long détail des points particuliers qui se rapportent aux deux devoirs généraux déjà marqués. En voici quelques exemples pour en pouvoir juger : *Dilige Deum, sapientiam discite*. — *Omnia cum mensura age*. — *Quod odis, et tibi fieri non vis, aliis non facias*. (DOM RIVET, t. II, Avertiss., p. xx.)

## VII.

SAINT PAULIN. — Pages 179-189.

Il est parlé, page 188, de la traduction française des lettres de S. Paulin, évêque de Nole, imprimée à Paris chez Louis Guérin, l'an 1703, en 1 vol. in-8°. Il faut ajouter que la même traduction a été réimprimée en 1724, in-8°, chez la veuve Guérin et Hippolyte-Louis Guérin, son fils, à Paris, avec des remarques et des éclaircissements du traducteur, telles qu'elles se trouvent dans l'édition de 1703.

— Page 189. On a attribué à ce saint prélat, avec quelque doute néanmoins,



les actes de S. Genès, martyr à Arles. Aux éditions de ces actes qui ont été indiquées, il faut en ajouter une nouvelle, 'publiée par les continuateurs de Bollandus sur celle de D. Ruinart, qu'ils ont collationnée avec d'autres manuscrits. Ils y ont joint un commentaire et des notes. Les nouveaux éditeurs, à l'exemple de D. Ruinart, laissent indécis le procès qui est entre les critiques touchant le véritable auteur de ces actes, n'ayant rien trouvé qui pût les déterminer. C'est pourquoi ils les ont donnés sous le nom de Paulin, évêque, sans désigner quelle a été son église. (DD. PONCET, COLOMB, CLEMENCET et CLEMENT, t. X, 1756 ; addit. et correct., p. x.)

Boll. ad. diem 25  
aug., p. 123-136.

— Page 199. Il faut joindre aux éditions des œuvres de ce saint prélat celle qui a été publiée à Vérone l'an 1736, en un volume in-folio, sous ce titre : *S. Pontii Meropii Paulini Senatoris et Consulis Romani, deinde Nolani episcopi opera, ad mss. codices Gallicanos, Italicos, Anglicanos, Belgicos atque ad editiones antiquiores emendata et aucta, necnon variorum notis ac dissertationibus illustrata; nunc verò primum quatuor integris Poëmatibus, quæ ex Ambrosiana bibliotheca pridem eruta, modò secundis curis D. Ludovicus-Antonius Muratorius recognovit auctiora demum atque absoluta. Veronæ, 1736. Typis Dionysii Romanzini.*

Cette édition est adressée, par une lettre de l'imprimeur, à l'illustrissime et révérendissime Antoine Corrario, qui avoit été tiré de l'ordre des Capucins pour être placé sur le siège patriarcal de Venise. L'épître dédicatoire est suivie d'une assez courte préface, où l'on rend compte de la nouvelle édition des œuvres de saint Paulin, des raisons qui ont porté à l'entreprendre, et de la méthode qu'on y a suivie. C'est la même méthode par rapport à la distribution des ouvrages que celle de l'édition de Paris, publiée par M. Jean le Brun. L'auteur de la préface donne à M. le Brun la qualité de très-célebre Prêtre. C'est une méprise ; M. le Brun étoit seulement acolyte ; la haute idée qu'il eut toujours de l'excellence et de la sainteté du sacerdoce l'empêcha de s'engager dans les ordres sacrés. La nouvelle édition dont nous parlons renferme en un seul volume *in-folio* tous les ouvrages du saint évêque de Nole, partagés en deux classes. Dans la première sont les écrits en prose ; dans la seconde, les poésies. Le nouvel éditeur y a ajouté quatre poèmes revus par M. Muratori, qui les avoit déjà publiés dans ses anecdotes, sçavoir trois sur saint Félix et un quatrième dans lequel l'auteur combat les payens.

Dom Rivet regarde ce Poëme comme faussement attribué à saint Paulin, et ne balance pas à le rejeter. « On peut assurer, dit-il, que ce poëme ne fut jamais de saint Paulin. » Il en donne pour raison que « le véritable auteur « de cette pièce est un nommé Antoine, comme il paroît par le premier vers : *Percussi, fateor, sectas Antonius omnes.* » Cette raison n'est pas satisfaisante. En effet, ne peut-on pas dire, et avec fondement, que le nom propre

*Antonius* est un nominatif pour un vocatif, et qu'ainsi il désigne, non le véritable auteur du poème, comme l'a cru dom Rivet, mais celui à qui il est adressé. Vossius a fait voir dans sa grammaire que les anciens se sont servi du nominatif pour le vocatif. On sçait que parmi les Attiques ces deux cas étoient toujours semblables, et que chez les Latins mêmes, ils le sont encore presque toujours. C'est pourquoi on les joint souvent ensemble, comme le remarque Scaliger. Nous pourrions en citer une multitude d'exemples :

Nate meæ vires, mea magna potentia solus.

Pline, parlant de Ciceron, dit : *Salve, primus omnium parens patriæ appellate, primus in toga triumphum linguæque lauream merite*. Virgile ne dit-il pas : *Bacchus* pour *Bacche* : *adsis lætitiæ Bacchus dator* ? Et Horace : *bonus*, pour *bone* : *Des veniam, bonus, oro*.

D'ailleurs, en supposant que *Antonius* est un nominatif pour un vocatif, le sens du vers est beaucoup plus naturel. Rien n'empêche donc qu'on ne mette ce poème au rang des véritables productions de saint Paulin, d'autant plus qu'il se trouve dans le manuscrit d'où l'éditeur l'a tiré, à la suite de la treizième pièce sur saint Félix de Nole, qui est de lui. L'éditeur paroît persuadé que saint Augustin avoit en vue ce poème de saint Paulin, lorsqu'il lui écrivoit ainsi : *Adversus Paganos te scribere didici, ex fratribus*, etc. Le même éditeur croit que saint Paulin composa cette pièce vers l'an 394, lorsqu'il renonça absolument au monde pour vivre dans la solitude à Nole.

La nouvelle édition dont nous parlons est enrichie de vingt-deux dissertations de M. Muratori sur les poésies de saint Paulin, dont les unes regardent les personnes à qui elles sont adressées; d'autres, saint Paulin lui-même, ses dignités, ses actions; quelques-unes, des points d'histoire et de discipline sur la décoration des églises, l'usage des cierges pendant le jour, la sépulture dans les églises dès les premiers siècles, les vœux, etc. (DD. PONCET, COLOMB, CLEMENT et CLEMENCET, t. XI, 1759; Avertiss., p. v.)

— Nos prédécesseurs avoient déjà donné une note supplémentaire sur saint Paulin, t. X, p. x, où ils ne nomment point l'auteur de la traduction française des Lettres, publiée à Paris, en 1703 et 1724, in-8°, par les soins du P. Frassen, cordelier, mais qui paroît être de Claude Santeuil, frère du poète.

Les quatre poèmes publiés sous le nom de saint Paulin par Muratori, en 1697, à Milan, in-4°, et en 1736 dans la grande édition de Vérone, ont été soumis à un nouvel examen et augmentés de plusieurs vers d'après un manuscrit de Bologne, par J.-L. Mingarelli, dans ses *Anecdotes*, Rome, 1756, in-4°; et ses prolégomènes et son texte ont été reproduits dans la Bibliothèque des Pères par Gallandi, Venise, 1772, in-folio, tom. VIII, pag. XIII-XV, et pag. 211-227.

Depuis, aucun travail de quelque prix n'avait été fait sur saint Paulin, lorsque M. Mai publia, en 1827, à Rome, d'après un manuscrit du Vatican, deux nouveaux poèmes qu'il attribue à l'évêque de Nole, et qu'il a transportés ensuite dans sa Collection latine, Rome, 1833, in-8°, t. V, p. 369-381. Le même savant nous apprend, *ibid.*, p. XLII, que l'on n'a encore inséré dans aucune édition des œuvres de Paulin un fragment de son traité *de Pœnitentia*, publié autrefois par Holstenius à la suite de son Recueil d'anciennes règles monastiques (*Codeæ Regulorum*, Rome, 1661, in-4°; Paris, 1663, in-4°; Augsbourg, 1759, in-fol.); et il nous fait espérer enfin deux sermons de saint Paulin *de Quadragesima*, que Gennade paraît avoir lus (*de Viris illustr.*, c. 68) et qui se trouvent manuscrits dans une des bibliothèques de Rome.

D. Cellier, auquel il suffit de renvoyer une fois pour les articles sur les Pères de l'Église, parle de saint Paulin de Nole dans l'Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques, t. X, p. 543-631. Dans le long ouvrage de P. Jean-Étienne Remondini, religieux somasque, *della Nolana ecclesiastica istoria*, Naples, 1747, 1751, 1757, 3 vol. in-fol., se trouve, au second volume, outre une Vie de saint Paulin, une traduction italienne, en prose et en vers, de ses œuvres alors connues. (VICTOR LE CLERC, réimpression du tom. XI, 1841; notes des nouveaux éditeurs, p. 8.)

— Les anciens textes manuscrits des œuvres de S. Paulin ne sont pas communs. Nous en avons remarqué trois dans la Bibliothèque impériale de Paris qui sont antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle. Le numéro le plus précieux, qui semble remonter à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, provient de Cl. Dupuy, et contient les pièces suivantes :

1. Epistolæ tredecim ad Severum Sulpitium. 2. Quinque Epistolæ ad Delphinum. 3. Sex epistolæ ad Amandum episc. 4. Duæ epist. ad Victricium. 5. Tres epistolæ ad Aprum episc.; et ad Amandum. 6. Quatuor epistolæ ad Florentium episc. Cadurcensem; — ad Aletium episc; — ad Desiderium; — ad Pammachium. 7. Epistolæ duæ ad Severum de basilicarum dispositione. 8. Epistola et versus ad Jovium. 9. Epistolæ ad Macharium. 10. De Gazophilacio. 11. Ausonii versus ad Paulinum et Paulini versus ad Ausonium. 12. Versus ad Cythenium. 13. Versus de obitu Celsi, pueri. 14. Versus de reditu Nicetæ. 15. Versus de psalmis I. II et CXXXIII. (N. E.)

## VIII.

JEAN CASSIEN. — Pages 215-230.

A la page 223, où l'on parle de la traduction des Conférences, il faut ajouter ce qui suit : Plus de soixante-dix ans avant M. de Saligny, Jean de

B b b b b

Lavardin, abbé de l'Estoile, de qui nous avons quelques autres mauvaises traductions, mit aussi en notre langue les conférences de Cassien. Sa traduction fut d'abord imprimée, à Paris, chez Guillaume Chaudiere, l'an 1589, in-8°; puis encore, à Paris, chez Robert Fouët, l'an 1636, en même volume. Ce traducteur n'a guère mieux réussi.

Ce volume étoit déjà sorti des presses, lorsque nous avons appris qu'on a renouvelé l'édition des OEuvres de Cassien, publiée autrefois par Dom Allart Gazet, religieux de l'abbaye de S. Vaast d'Arras. Cette édition dernière a paru à Leipsick, l'an 1733, en un volume in-folio. (D. RIVET. Tome II. Avertissement, p. XXI.)

Journ. de Trév.  
nov. 1734. p. 1937.  
Paul. ep. 18. n. 5.

— Outre les éditions des œuvres de Cassien, dont on a parlé dans l'article de cet auteur, il y en a une de Rome, in-8°, de l'imprimerie de la Chambre apostolique, de l'an 1640. Celle-ci est l'édition renouvelée de Henri Cuykius, dans laquelle on a joint, *Regula S. Pachonii*, S. Hieronymo latini versa, *regula et collatio SS. abbatum*, et *liber S. Prosperi contra collatorem*. (DD. PONCET, COLOMB, CLEMENCET et CLEMENT. Tom. X, 1756, addit. et corr., p. x.)

— Un très-grand nombre de manuscrits des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles nous conservent aujourd'hui les ouvrages de Cassien. Le plus ancien qu'il nous ait été possible de consulter paroît remonter au ix<sup>e</sup> siècle. De la bibliothèque de S. Pierre de Corbie, il est passé d'abord dans celle de S. Germain des Prés, où il portoit le N° 278, et de là dans la Bibliothèque impériale où il vient de recevoir le N° 13384, au lieu de celui de 1293 qui le distinguoit depuis son entrée dans cette grande collection. Les autres manuscrits, d'une date un peu moins ancienne, portent dans la Bibliothèque impériale les n° 2125, 2135, 2136, 2137, 2138, 2157, 2768 anc. fonds latin; n° 40, fonds de S. Victor; n° 870, fonds de Sorbonne; et 848 et 852, fonds de S. Germain. Le n° 2138 qui me semble remonter au x<sup>e</sup> siècle, a de l'importance au moins sous le point de vue de l'art. Les initiales présentent ces enroulements de branches et de feuillages, ces groupes d'animaux qui semblent animés de rage l'un contre l'autre, et que M. Viollet le Duc, dans son excellent *Dictionnaire de l'architecture française*, suppose, à notre avis, assez gratuitement, d'origine anglo-saxonne. Ainsi, des anglo-Saxons, inspirés par les traditions et les souvenirs de leur origine indo-germanique, auroient doté la France des ornements du style roman. Ce système souleve assurément bien des objections. Pourquoi des fantaisies de dessin, répandues dès le viii<sup>e</sup> siècle dans les manuscrits d'origine française aussi bien que dans les manuscrits anglo-saxons, appartiendroient-elles aux Saxons plutôt qu'aux Français? Mais surtout quel besoin d'aller rechercher l'origine de ces dessins dans le fond de l'Inde, quand il suffit pour les expliquer de se reporter aux tissus d'Orient, aux tapis et pailles de Syrie, de Perse, d'Alexandrie, de Constantinople et d'Almerie en Espagne,

qui offroient tantôt ces enroulements, tantôt ces animaux chimériques ? Les riches tissus d'Orient ont eu plus d'influence sur la peinture et sur l'ornementation architecturale du moyen âge qu'on ne l'a peut-être accordé jusqu'à présent. Les artistes françois n'ont pas dû voir, sans chercher à les reproduire, ces vives couleurs, ces ingénieuses combinaisons de lignes que l'on admiroit dans les *pallia* orientaux ; et de fort bonne heure ils ont dû chercher à les reproduire dans les miniatures des manuscrits, dans les verrières et dans la décoration des édifices. (N. E.)

## IX.

VICTOR. — Pages 244-248.

Un manuscrit du x<sup>e</sup> siècle conservé dans la Bibliothèque Imperiale sous le n<sup>o</sup> 7558 et qui provient du cabinet de Colbert renferme le poëme *περὶ Αληθείαν*, ou, comme on le trouve écrit, *Aletias*. Cette transcription n'est pas exempte de fautes grossières et de leçons excellentes que les éditeurs n'ont pas toujours, les unes corrigées, les autres admises. Le nom de l'auteur est constamment écrit *Claudius Marius Victor, orator Massiliensis*. Ce dernier mot semble lever les doutes de dom Rivet sur la véritable patrie de Marius Victor. (N. E.)

## X.

CONSENCE I. — Pages 249-250.

On nous reproche de nous être contentés de rapporter ce que saint Sidoine Apollinaire dit de Consence I, l'un de nos sçavans du v<sup>e</sup> siècle, sans y faire quelques reflexions critiques. Mais on n'a pas pris garde qu'avant que d'entrer dans le détail de son éloge, nous prévenons nos lecteurs par cette reflexion generale qui dit beaucoup : *Si le portrait*, faisons-nous observer, *que nous en a tracé S. Sidoine, qui d'ordinaire n'épargnoit pas les louanges envers ses amis, n'est pas flatté, Consence étoit poëte, orateur, etc.*, quelles autres reflexions critiques pouvions-nous légitimement faire sur un savant dont il ne reste rien pour en juger par nous-mêmes ? Devions-nous contredire S. Sidoine sur chaque point de son éloge, lui qui paroît avoir connu particulièrement Consence et avoir lu ses ouvrages en tout ou en partie ? (D. RIVET, t. IV, 1738. Avertiss., p. xxxv.)

Journ. de Trévou  
1736. p. 215.

## XI.

S. GERMAIN. — Pages 256-262.

Dans l'histoire de S. Germain évêque d'Auxerre, nous avons fait une faute que tout le monde ne peut regarder que comme fort pardonnable. Nous avons cru devoir lui attribuer un écrit qui ne lui appartient point ; quoique tous les traits sous lesquels le représentent les derniers éditeurs de S. Ambroise autorisent notre conjecture. Il est important de voir les choses par soi-même : faute de quoi l'on s'expose à être trompé, et à tromper les autres sans le vouloir.

M. l'abbé Le Beuf, souchantre et chanoine de la cathédrale d'Auxerre, déjà connu avantageusement dans la république des lettres, et l'un de ces sçavants qui désirent éviter l'écueil dont on vient de parler, s'est donné beaucoup de mouvements pour avoir l'écrit en question, comme important pour l'histoire de son église, à laquelle il consacre ses veilles et ses travaux littéraires. Après l'avoir fait chercher inutilement parmi les papiers de ceux qui nous en ont donné la première connoissance, il a cru devoir remonter jusqu'à la source, et avoir recours à la bibliothèque de la célèbre abbaye de S. Gal, où se conserve le manuscrit. M. le marquis de Bonnac, notre ambassadeur chez les Suisses, a eu la politesse de lui en avoir une copie.

Il se trouve que cet écrit qui contient vingt-quatre pages d'écriture assez serrée, n'est point la production de S. Germain, mais de S. Victrice évêque de Rouen, à la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième. Suivant l'idée que M. l'abbé Le Beuf a la complaisance de nous en donner, il paroît que c'est un discours que ce saint prélat fit à son peuple, à l'occasion de diverses reliques qu'il venoit de recevoir de la part de S. Ambroise de Milan et de quelques autres évêques d'Italie. Il y en avoit de S. Jean-Baptiste, de S. Jean l'évangéliste, de S. André, de S. Thomas, de S. Gervais, de S. Protais, et de plusieurs autres Saints que l'auteur a soin de nommer dans son discours. Ce ne fut par conséquent qu'après l'année 386 que S. Victrice reçut ces reliques ; puisque c'est l'époque de la découverte des corps de S. Gervais et de S. Protais, comme nous l'avons dit dans l'histoire de S. Ambroise.

On ne peut se tromper en attribuant ce discours à saint VICTRICE, qui s'y nomme lui-même et sa ville épiscopale. De sorte que c'est par un défaut d'attention que les derniers éditeurs de S. Ambroise, qui témoignent l'avoir lu, le donnent à un évêque anonyme. C'est ce qui, joint à l'antiquité du manuscrit,

et au voyage que l'auteur dit avoir fait dans la Grande-Bretagne, pour prêter quelque secours aux évêques de cette île, comme le rapportent fort bien ces mêmes éditeurs, nous y avoit fait apercevoir S. GERMAIN d'Auxerre.

L'écrit est fort honorable pour l'Église de Rouen, dont l'auteur parle avec éloge. Il s'y étend particulièrement sur l'état des vierges et des veuves : à dessein, ce semble, de marquer son unanimité de sentiment envers les Églises d'Italie touchant la virginité, qu'elles venoient de défendre contre les erreurs de Jovinien. Il y fait aussi une longue profession de foi sur le mystère de la Trinité, s'arrêtant en particulier à la divinité de Jésus-Christ, peut-être encore en vue de faire voir qu'il pensoit sur ces points de foi comme ces mêmes Églises, qui, de concert avec quelques évêques gaulois, avoient condamné en 381 Pallade et Secundius, fameux ariens, ainsi qu'on l'a vu à l'article de saint Ambroise.

A cela près, tout le discours, pour la plus grande partie, n'est qu'un enchaînement d'apostrophes, tantôt aux saints dont il avoit reçu des reliques, tantôt aux évêques de la libéralité desquels il les tenoit, tantôt enfin aux fideles de l'Église de Rouen, devant qui il paroît qu'il le prononça de vive voix. On juge par la fin que S. VICTRICE et son peuple avoient déjà pris des mesures pour bâtir une église, et qu'on y travailloit même dès lors, afin d'y déposer les saintes reliques. Il y a beaucoup d'apparence que c'est là l'origine de Saint-Gervais, qui subsiste encore à Rouen.

Il n'y en a pas moins à croire que l'auteur, après avoir prononcé son discours, en envoya une copie à son bon ami saint Paulin de Nole. La manière dont s'exprime celui-ci dans une de ses lettres à S. VICTRICE sur l'état de l'Église de Rouen en général, et en particulier sur le secours qu'elle tiroit de la présence des apôtres, sur ses vierges et sur ses veuves, fait naturellement naître cette pensée. Ce discours, au reste, où il se trouve quelque éloquence, répand beaucoup de lumière sur divers endroits de cette lettre de S. Paulin, qui est la dix-huitième dans la nouvelle édition, et dont on met la date à la fin de 399, ce qu'on pourroit avancer de quelques années. Il semble au moins que ce fut en 390 ou 391 que S. VICTRICE reçut les reliques dont il s'agit ici; et il paroît, par la manière dont il parle de S. Ambroise, que ce saint docteur étoit encore au monde lorsqu'il prononça son discours. La pièce étant assez considérable pour mériter une place entre nos écrivains, il est de notre dessein de faire connoître sa personne.

---



---

## S A I N T V I C T R I C E ,

. EVÊQUE DE ROUEN.

- Paul. epist. 18. n. 4. 'VICTRICE avoit pris naissance, comme il paroît par la maniere dont en parle S. Paulin, à une des extremités de l'Empire, *de extimo orbis* : ' ce que l'on croit devoir entendre du pais de Terouanne ou de Boulogne-sur-Mer. Peut-être aussi seroit-on fondé à l'interpréter de quelqu'unè des Isles
- Boll. 7. aug. p. 192. n. 4.
- Paul. ib. n. 7. 8. Britanniques. ' Sa premiere profession fut celle des armes, Dieu voulant le preparer aux travaux de l'épiscopat par les fatigues de l'art militaire. Un principe de conscience lui aiant ensuite fait quitter le service, sa desertion lui attira beaucoup de mauvais traitements. On alla même jusqu'à vouloir lui ôter la vie; et il l'auroit réellement perdue, si Dieu n'avoit fait plus d'un miracle pour la lui conserver. Ce qu'il eut à souffrir en cette occasion, lui merita les titres de confesseur et de martyr. Il s'agissoit donc de la cause de la foi. ' Ainsi l'on est autorisé à croire que cela se passa sur la fin du regne de Julien l'Apostat. VICTRICE, comme on le voit par la fin de son discours, conserva toujours depuis le desir de verser son sang pour Jesus-Christ.
- oll. ib. n. 5.
- Paul. ib. n. 9. De si saintes dispositions ne pouvoient que contribuer à en faire un saint évêque. On ne sait ni quand ni comment l'Eglise de Rouen l'elut pour la gouverner en cette qualité. Ce qu'il y a de certain, ' c'est qu'il étoit revêtu de l'Episcopat avant que S. Paulin renonçat au monde, par conséquent avant l'année 390. ' VICTRICE parut sur le chandelier de cette Eglise comme un flambeau resplendissant qui répand sa lumière de toutes parts. ' Bientôt sa ville episcopale, auparavant presque sans nom, devint assez celebre pour meriter d'aller de pair avec les premieres villes des Gaules. ' Ses instructions lumineuses y firent briller la piété chrétienne non-seulement dans le clergé et les troupes de vierges et de veuves, mais aussi parmi les personnes engagées dans le mariage, dont plusieurs embrassèrent volontairement la continence.
- n. 6. | ep. 37. n. 4.
- ep. 18. n. 5.
- n. 5. 10.
- n. 4. ' L'enceinte de la ville de Rouen étoit trop étroite pour le zèle de VICTRICE. Il alla encore annoncer l'Évangile dans les pais des Morins et des Nerviens, aujourd'hui la Flandre, le Brabant et quelques autres pais voisins : soit que ces contrées



fissent alors partie de son diocèse, dont les limites étoient effectivement plus étendues qu'elles ne le sont à présent ; soit que la charité seule le portât à aller tirer ces peuples des ténèbres où ils étoient. Ses travaux apostoliques y eurent tant de succès, qu'il eut la consolation de voir les deserts changés en églises et en monasteres.

Ce fut de là apparemment que les évêques de la Grande-Bretagne l'appellerent à leur secours, pour les aider à retablir la paix dans cette isle, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans l'écrit qui nous reste de lui. Il y fit quelque séjour ; et il y étoit encore lorsque lui vinrent d'Italie les reliques dont on a parlé. Ce présent qui lui fut envoyé par un exprès de la part de S. Ambroise et de quelques autres évêques ses voisins, suppose que VICTRICE étoit particulièrement connu et estimé de ces grands prélats.

Mais personne n'eut pour lui plus d'estime et d'attachement que S. Paulin de Nole. Il ne l'avoit cependant vu qu'une seule fois à Vienne, sur le Rhône, chez S. Martin de Tours. Paulin l'honora dès lors comme un évêque ; mais aiant appris dans la suite ce qu'il avoit souffert pour la cause de Dieu, et tout le bien qu'il avoit fait dans sa ville épiscopale et les autres lieux où il avoit annoncé l'Evangile, il conçut pour lui un respect et une vénération sans bornes. Il en a laissé des preuves non équivoques dans deux lettres qu'il lui écrivit. Ce sont la 18 et la 37 dans la nouvelle édition de ses œuvres, et les deux monuments authentiques qui nous apprennent le plus de faits pour l'histoire de nôtre saint Prélat. n. 9.

On ne voit point qu'il en ait écrit à S. Paulin plus d'une. Encore est-elle perdue, et n'étoit point de longue haleine. Mais quelque courte qu'elle fût, le saint évêque de Nole en fait un grand éloge. Les paroles lui en étoient plus précieuses que l'or et l'argent, et plus douces que le miel. ep. 37. n. 1.

S. VICTRICE écrivit en une autre occasion au Pape S. Innocent, pour lui demander quelques éclaircissements sur divers points de discipline, à dessein de se conformer à la conduite de l'Eglise de Rome. Sa lettre est perdue ; mais nous avons la réponse qu'y fit ce saint Pape. Elle est fort honorable à la mémoire de S. VICTRICE, dont S. Innocent loue l'érudition, la doctrine et le zèle, et contient treize articles qui regardent la discipline, par rapport à l'ordination des clercs et à l'engagement des vierges consacrées à Dieu. La date en est assez incer- Conc. t. 52. p. 1249-1253.

Paul. ib. n. 1.  
n. 4. 7.

taine ; on la croit cependant de l'année 405. Les sçavants n'osent pas décider si ce fut avant ou après cette époque, que S. VICTRICE fit un voïage à Rome. Il y a quelque apparence qu'il l'entreprit à l'occasion d'une calomnie dont on le chargea mais qui ne servit qu'à perfectionner et à mieux faire connoître sa vertu.

L'on ignore l'année de sa mort et l'espace du temps de son épiscopat. Il paroît cependant qu'il vécut au moins jusqu'en 410. Ce qui en fait ainsi juger est le titre de la dernière lettre que S. Paulin lui adresse, conféré au titre de la première. Dans celui-ci, S. Paulin, comme n'étant encore que simple prêtre, donne à S. VICTRICE la qualité de pere : au lieu que dans l'autre il le nomme son frere, parce qu'alors il étoit évêque comme notre Saint, ce qui arriva à la fin de 409.

Boll. ib. p. 192-197.

Till. H. E. t. 10.  
p. 667-674.

S. VICTRICE est honoré comme un saint confesseur au 7 d'août, jour auquel les savants continuateurs de Bollandus rapportent ce qu'on a de plus certain sur son histoire, après l'avoir tiré du dernier éditeur de S. Paulin, et l'avoir illustré de nouvelles observations. M. de Tillemont avoit déjà publié en notre langue presque la même chose. (D. RIVET, t. IV., 1738. Avertissement, p. xxxviii-xlii.)

## XII.

S. HILAIRE D'ARLES. — Pages 262-275.

D. Rivet n'a point fait difficulté d'attribuer à saint Hilaire d'Arles l'homélie sur saint Genès, imprimée dans Surius, quoique les modernes ne soient pas d'accord entre eux sur l'auteur. Les continuateurs de Bollandus ont encore inséré depuis la même homélie dans leur commentaire sur les actes du même saint ; mais ils ne prennent point de parti, et se contentent de rapporter les divers sentiments des savants touchant l'auteur de cette homélie.

Les mêmes éditeurs ont aussi donné au public, dans leur commentaire sur les actes de S. Genès, la relation d'un miracle arrivé à Arles le jour de la fête, et par les mérites du saint martyr, et ils ont embrassé le sentiment de D. Rivet, qui a cru saint Hilaire auteur de cette relation. Ils font mention au même endroit d'une édition des ouvrages de saint Hilaire, évêque d'Arles, publiée par Jean Salinas, chanoine régulier de Latran, qui a paru en l'an 1731. La relation dont nous venons de parler s'y trouve revue sur les manuscrits et les éditions précédentes. Comme nous n'avons pas cette édition, nous ne sommes point en état d'examiner si l'éditeur a mis au jour quelques ouvrages de

saint Hilaire qui auroient échappé à D. Rivet. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉ-  
MENCET et CLÉMENT, t. X, 1756. Add. et corr., p. x.)

— Le manuscrit du x<sup>e</sup> siècle, conservé sous le n<sup>o</sup> 2772, dans la Bibliothé-  
que Impériale, et provenant du Cabinet de Colbert, est un de ceux qui attri-  
buent à un saint Hilaire le *Carmen de Machabæorum martyrio*. (N. E.)

## XIII.

S. EUCHER. — Pages 275-294.

Outre ce qu'on a dit, page 281, des différentes éditions et traductions de  
la lettre de S. Eucher à Valerien, on ajoutera ici 'que Barthelemi Ancan, au-  
teur de quelque réputation en son temps, la traduisit en françois, et la publia  
à Lyon chez Macé Bonhomme l'an 1552, en un petit volume in 4<sup>e</sup>, avec ce ti-  
tre : *S. Eucher à Valerian, exhortation rationale retirant de la mondanité...  
avec annontiation de l'artifice, rethorie et choses notables en icelle*. Elle est  
en vers françois. Au bout de six ans, Leger-Bontemps, moine de S. Benigne,  
à Dijon, en publia une autre en prose sous ce titre, qui se ressent du génie de  
ce siècle-là : *l'Adresse de vertu, en laquelle sont contenus plusieurs beaux  
exhortements à bien et vertueusement vivre, et contemner les vanités du  
monde*. Cette traduction fut imprimée en 1558, par Jean Saugrain.

Bib. Or. Nan.

Il faut encore ajouter la traduction qu'en a faite Jean Canaye, et qui a été  
imprimée à Rouen chez Laurent Maurry, en 1658, avec les lettres de S. Cy-  
rien à Donat, de S. Jerome à Heliodore et Demétrius, et de S. Augustin à  
Licence, le tout en un volume in-16. (D. RIVET, tome II, 1735. Avertisse-  
ment, p. XXI; tome IV, 1738. Avertiss., p. XLIII; — et tome V, 1740. Avertiss., p. II.)

— Aux traductions de l'ouvrage de S. Eucher *Sur le mépris du monde*, il  
faut ajouter la suivante, imprimée à Rennes en 1636, in-16, chez Jean Du-  
rand, sous ce titre : *Lettre de saint Eucher à son cousin Valerian, Du mépris  
du monde, tirée des traductions d'un P. Jésuite*. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉ-  
MENCET et CLÉMENT, tom. X, 1756; addit. et corr., p. x.)

## XIV.

PALLADE. — Pages 297-301.

La même année que notre second volume sortit des presses, c'est-à-dire en  
1735, on vit paroître à Leipsick une nouvelle édition de ses livres sur l'agri-

C c c c c

Du Verd. I. ib. p.  
1180.

culture, avec ceux de Caton, de Varron et de Columelle. On en est redevable à M. Jean-Mathias Gesner, professeur d'éloquence et de poésie à Göttingue, qui n'a rien oublié pour donner une édition exacte et enrichie d'observations et de notes. L'ouvrage est en deux volumes in 4°. 'Dès 1554, ou même 1553, Jean d'Arces, en latin Darcus, aumonier du cardinal de Tournon, publia à Paris chez Michel de Vascosan une traduction de Pallade. De sorte qu'il ne toucha point au quatorzième livre, qui est en vers. (D. RIVET, tome IV, 1738. Avertiss., p. XLIII.)

— Aux éditions de Pallade, il faut joindre celle qui fut faite en 1496 sous ce titre : *Opera agricolationum Columellæ, Varronis, Catonisque necnon Palladii, cum annotat. Phil. Beroaldi et aliis commentariis Regii Bertochi, in fol. in ligno.*

— Pallade, et les autres auteurs qui ont traité de l'agriculture, ont encore été imprimés à Zurich, en 1528, in-8°, avec une explication des mots anciens, par Georges Alexandrin. (LE MÊME, tome IX, 1750. Avertiss., p. VI.)

— Le dernier livre de Pallade, *De insitione*, a été reproduit dans le septième volume des *Poetæ minores* de la collection Lemaire, pages 93 à 109. Il faut lire dans le *Præmium* de ce volume les pages consacrées à notre Palladius, dans lesquelles on essaie de reconnoître quel est le *Pasiphilus* auquel Pallade dedica son ouvrage. Les manuscrits du livre de Pallade ne sont pas rares. Nous en avons reconnu dans la Bibliothèque impériale un qui remonte au XI<sup>e</sup> siècle, sous le n° 6830<sup>e</sup>, lequel provient de Claude Dupuy. Deux, qui sont plus anciens d'un siècle, numéros 6830<sup>b</sup> et 6842<sup>b</sup>. Ce dernier volume, dont plusieurs feuillets sont gravement endommagés, a cela de précieux qu'il contient le commencement des *Commentaires de Cesar*. C'est un des plus anciens textes conservés de cet incomparable ouvrage. Il ne le cede, si toutefois il lui cede, dans notre grande Bibliothèque, qu'au n° 5763, qui pourroit bien remonter au IX<sup>e</sup> siècle. (N. E.)

## XV.

S. VINCENT DE LERINS. — Pages 305-315.

A toutes les différentes traductions françaises de l'excellent *Memoire* de S. VINCENT de Lerins, dont nous avons parlé en plus d'un endroit, il faut encore joindre celle in-8° qu'en donna Jean Baudoin à Paris en 1651, avec des annotations tirées du commentaire de Jean Filesac, docteur de Sorbonne. (D. RIVET, t. IV, 1738. Avertiss.. p. XLIV.)

— Outre les différentes éditions du *Memoire* de S. Vincent de Lerins, dont Bib. exq t. 2. p 131. nous avons fait le denombrement, ' il s'en trouve encore une édition in-8°,

qui parut à Venise en 1549, trois ans avant celle du même endroit que nous avons marquée. En parlant des diverses traductions du *Memoire de Vincent de Lerins*, page 312, on a oublié d'avertir qu'en 1615 le sieur de la Brosse en publia une de sa façon, qui fut imprimée in-12 à Paris, chez Jean de Heuqueville. Le Traducteur y a joint une version de deux lettres, l'une de S. Cyprien, l'autre de S. Jérôme. (D. RIVET, t. IV, 1735. Avertiss., p. XXI.) Bib. S. Pet. mon.

— Dans l'énumération que D. Rivet a faite des éditions des ouvrages de Vincent de Lerins, il n'a point fait mention de la dernière qui a été publiée à Rome en 1731 : *SS. Vincentii Lirinensis et Hilarii Arelatensis opera, ex editione Joannis Salinas. Romæ. Quempel, 1731, in-4°.* (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENT, t. XI, 1741. Avertiss., p. VII.)

— Depuis l'édition de 1731, qui n'est qu'une copie de la seconde édition de Baluze, et qui fut publiée, non chez Quempel, mais chez Jean Zempel, le *Commonitorium* a été réimprimé en 1774, à Venise, in-fol., d'après la troisième édition de Baluze et avec ses notes, dans la collection des *Peres*, par André Gallandi, t. X, p. 103-121, et, de nos jours, dans d'autres collections moins estimées. Il faut joindre aux éditions spéciales celle de E. Klüpfel, avec une introduction et des notes, Vienne, 1809, in-8°; et aux traductions françaises, celle de MM. Gregoire et Collombet, qui ont réuni, en latin et en français, Vincent de Lerins et saint Eucher, Lyon, 1834, in-8°, par Ninian Winzet, traduction dédiée à Marie, reine d'Ecosse; 1611, Londres, in-12, par Thom. Luke; 1650, Londres, in-8°, avec d'autres traités; 1709 et 1716, Londres, 2 vol. in-8°, par William Reews, etc. (VICTOR LECLERC, réimpression du tom. XI, 1841. Notes des nouv. édit., p. 8.)

## XV .

POÈTE INCONNU, QUE L'ON A CONFONDU AVEC MARBODE. — Pages 335-340.

Dom Rivet étoit lui-même revenu sur le sentiment qui lui faisoit retirer à Marbode le livre des Pierres précieuses. On verra que, dans le septième volume, p. 134, il ne fait plus difficulté de le lui rendre. Dom Clémencet, dans le X<sup>e</sup> volume, fait aussi pencher la balance en faveur du célèbre évêque de Rennes. (N. E.)

## XVII.

PAULIN LE PENITENT. — Page 368, note.

La meprise des continuateurs de Moreri n'a pas été corrigée. Les auteurs

de la nouvelle *Biographie universelle* ont pris un parti plus simple : ils ont omis de parler de ce Paulin le Penitent. (N. E.)

## XVIII.

S. PROSPER. — Pages 369-406.

- Page 388. Dans le denombrement qu'on a donné des éditions particulières de l'écrit de S. Prosper contre Cassien, on a omis d'observer que Jean Bouillon de Sens, curé de Janne-les-Brays sur Seine, en a traduit une partie sous ce titre : « S. Prosper Aquitanique, évêque de Rhege... du franc arbitre en une Epître. » Bouillon la publia en 1576, in-8°, avec une traduction du Traité de la vie contemplative, dont nous parlons à l'article de Pomere, mais que ce Traducteur donne à S. Prosper, suivant l'opinion de son siècle. (D. RIVET, t. II, 1735. Avertiss., p. xxxii.)
- Lorsqu'aux pages 383 et suivantes, nous avons rendu compte du recueil d'épigrammes de S. Prosper, nous avons oublié de dire qu'elles ont été réduites en quatrains français par Thomas Jardin, prêtre de Beaujeu, qui y a ajouté quelques sentences tirées de S. Irenée de Lyon et de Tertullien. Cette traduction a été imprimée in-8° à Lyon, chez M. Rigaud, en 1584. (LE MÊME, tom. IV, 1738. Avertiss., p. xlv.)
- Bib. S. Sal. de Rot. — On trouve dans un ancien manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne quelque partie des poésies de Prosper d'Aquitaine, traduite en Anglo-Saxon. La version est interlinéaire, et peut-être un fruit des travaux d'Alfred, roi d'Angleterre, qui, de concert avec les moines Grimbald et Jean qu'il avoit fait venir de France sur la fin du ix<sup>e</sup> siècle, prit soin, comme on l'a dit en son lieu, de traduire en faveur de la religion et des mœurs de ses sujets plusieurs bons livres de l'antiquité. Nous avons donné une notice assez détaillée des poésies de S. Prosper ; mais celui qui a dirigé la Bibliothèque Cottonienne ne nous fait point connoître quelle en est la partie qui en a été ainsi traduite.
- Du Verd. Bibl. p. 1180. — Un autre manuscrit de la bibliothèque du Roi d'Angleterre, nous présente un Traité de la vraie innocence, qui commence ainsi : *Innocentia vera est, quæ nec, etc.*, et qui porte pour titre : *S. Augustini, de vera Innocentia tractatus*. Mais quoiqu'il soit décoré du nom de saint Augustin, ceux qui l'ont examiné de plus près nous avertissent qu'il appartient à S. Prosper. Il est fâcheux que le dernier éditeur de ce Pere n'en ait pas eu connoissance. Il n'auroit pas manqué sans doute de le joindre à ses autres œuvres, s'il l'avoit reconnu pour un de ses véritables écrits, ou de l'imprimer dans l'appendice, s'il ne l'avoit pas jugé tel. (LE MÊME, tome VI, 1742. Avertiss., p. iii.)
- Bib. Cott. p. 22. n. vii. 8. — Page 403. Dans l'article de S. Prosper, D. Rivet n'a pas fait mention
- Hist. litt. de la Fr. t. iv. p. 283. 284. T. 2. p. 380-385.
- Bib. Reg. Angl. p. 78. n. V. 16.

d'une édition des œuvres de ce Père, publiée en Italie l'an 1732. Elle est ainsi annoncée dans le Journal des Sçavans : ' « Le P. Salinas, chanoine regulier de « la congrégation de Latran, déjà connu par l'édition qu'il a donnée in-8° de « quelques ouvrages des Peres latins, a publié en dernier lieu ceux de saint « Prosper et de saint Honorat, sous ce titre : *Sanctorum Prosperi aquitani et « Honorati massiliensis opera, notis observationibusque illustrata a D. Jo-* « *hanne Salinas Neapolitan. Can. R. lat. S. Theol. lect. ad sanctissimum « patrem Clementem XII, pont. max. Romæ 1732, ex typographia Antonii « de Rubeis, in-8°.* » (DD. COLOMB, CLÉMENT, CLÉMENCET et PONCET, tom. X, 1756. Additions et corrections, p. XI.)

Ann. 1733. p. 124.

— Page 382. A la suite des éditions et traductions de l'excellent poème de saint Prosper, il faut placer une traduction en vers italiens, imprimée à Venise en 1755, avec le latin à côté, une épître dedicatoire à son excellence le seigneur dom Alphonse Verano di Camerino, et une preface. Elle est ainsi intitulée : *I mille versi latini de S. Prospero d'Aquitania contro i semi pelagiani, tradotti in versi italiani dal P. Carlo Agostino Amaldi Dei Predicatori fra gli Arcadi della colonia di Trebbia Clomonea.* (LES MÊMES, tom. XI, 1759. Avertiss., p. VIII.)

— A l'édition de 1732, indiquée dans les *additions et corrections* du tome X, et qui n'est point complète, nous ajouterons les suivantes : 1758, Rome, in-8°, par P.-Fr. Foggini, qui n'y comprend que les écrits sur la Grâce et adopte le texte de l'édition de Paris, 1711, par Le Brun des Marettes et Luc-Urbain Mangeant, prêtre parisien, mort en 1727. C'est d'après Foggini que l'abbé Lequeux a publié à Paris, en 1760, in-12, *S. Prosperi de Gratia Dei opera omnia*, et, en 1762, la traduction française in-12 avec ce titre : *OEuvres de Saint Prosper sur la Grâce de Dieu et la prédestination.* Le poème *De Ingratis* et les Epigrammes, 1751, Venise, in-8°, avec une version italienne en octaves, par Giorgetti; 1753 (et non 1755), *ib.* in-8°, trad. en vers italiens par Ansaldo; 1756, Brescia, in-4°, trad. en italien par Viatore da Coccaglio, capucin, 1764. Vérone, in-4°. *In versi sciolti*, par D. Fr. Mar. Ricci; les mêmes poèmes dans la Collection des poètes latins, donnée à Pesaro par Pasquale Amati, en 1766, in-4°, tome V, pages 363-388; dans celle des *Poetæ ecclesiastici* de Cambrai, 1826, in-12, vol. de Sedulus et d'Avitus, p. 231-309, et dans d'autres collections postérieures.

Si le P. Mami s'était souvenu de la Notice de D. Rivet sur saint Prosper, il n'aurait point donné comme inédits, dans sa réimpression de la Bibliothèque de Fabricius, t. VI, p. 17; dix vers hexamètres publiés déjà en 1735, d'après Muratori, dans le tome II, p. 384.

Il n'y a rien de S. Prosper dans la grande Bibliothèque des Pères de l'Église, par Gallandi, Venise, 1765-1781, 14 vol. in-folio. (VICTOR LE CLERC, *réimpress.* du tom. XI, 1744; notes des nouv. édit. p. 8.)

— Les manuscrits des œuvres de S. Prosper sont communs dans toutes

les grandes Bibliothèques. Voici la liste de ceux qui sont antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle dans la Bibliothèque impériale de Paris :

Le livre de *Vita contemplativa*, que nos Bénédictins croient devoir restituer à Pomere, se trouve dans le n<sup>o</sup> 2050 du fonds latin, qui provenoit d'Emeric Bigot, et qui remonte au X<sup>e</sup> siècle. — Le volume inscrit sous le n<sup>o</sup> 2151, du XI<sup>e</sup> siècle. — Le n<sup>o</sup> 2770, provenant de S. Martial de Limoges, du X<sup>e</sup> siècle. On trouve encore le même ouvrage dans le fonds Notre-Dame, n<sup>o</sup> 48 ; ce texte est du XII<sup>e</sup> siècle, mais il faut remarquer qu'il contient exclusivement les ouvrages suivans, reconnus pour être de S. Prosper :

1<sup>o</sup> De vocatione gentium. — 2<sup>o</sup> Confessio Fidei. — 3<sup>o</sup> De gratia et libro arbitrio. — 4<sup>o</sup> Responsiones contra capitula Gallorum. — 5<sup>o</sup> Responsiones ad excerpta quæ de Genuensi civitate sunt missa. — 6<sup>o</sup> Epigrammata.

Le n<sup>o</sup> 1682, de l'ancien fonds Colbert, X<sup>e</sup> siècle, contient les *Responsiones ad excerpta quæ de Genuensi civitate sunt missa* ; de plus les textes uniques des Épîtres de Constantin, de Pelage II, des dix Evêques à l'empereur Maurice, etc.

Le n<sup>o</sup> 1771, qui semble remonter au VIII<sup>e</sup> siècle, contient l'*Homelia de Natali S. Leonis papæ*.

Les *Additamenta ad chronicas Eusebii* sont dans le msc. 4860, X<sup>e</sup> siècle ; fonds Notre-Dame, n<sup>o</sup> 94, XI<sup>e</sup> siècle.

Epigrammata, numéros 2772, X<sup>e</sup> siècle ; 2773, XI<sup>e</sup> siècle ; 8094, même siècle, Notre-Dame ; n<sup>o</sup> 271, X<sup>e</sup> siècle ; Saint-Germain, n<sup>o</sup> 1312, X<sup>e</sup> siècle. — Supp. latin, n<sup>o</sup> 165, 19, X<sup>e</sup> siècle ; mais le texte le plus précieux est celui du Supp. latin n<sup>o</sup> 669, qui semble remonter au VI<sup>e</sup> siècle, et qui est écrit en lettres onciales. Voy. le nouveau Traité de diplomatique, tome III, pages 50 et 159, et les savantes observations de M. de Wailly, Palæographie, tome II, p. 285.

Le Liber contra Cassianum, est dans l'ancien fonds de Saint-Germain, sous le n<sup>o</sup> 466 ; IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle.

L'*Epistola ad S. Augustinum*, fonds de Sorbonne, n<sup>o</sup> 768, IX<sup>e</sup> siècle. — Sup. latin, n<sup>o</sup> 556, IX<sup>e</sup> siècle.

Responsiones contra objectiones Calumniantium S. Augustinum, fonds de Sorbonne, n<sup>o</sup> 1364. XI<sup>e</sup> siècle. (N. E.)

## XIX.

CONCILE A L'OCCASION D'UN EVÊQUE ORDONNÉ PAR S. MAMERT. — Page 411.

S. Mamert, l'auteur de la belle Procession des Rogations, fut assurément un grand saint, mais à juger avec impartialité de sa conduite dans l'affaire de Die, et de la prétention qu'il s'arrogeoit d'en nommer l'évêque, en dépit des décrétales de Zozime, de S. Léon et de S. Hilaire, on ne peut lui



donner raison contre la ville, contre les magistrats de la ville, contre la décision de la cour Pontificale. On voit ici la tendance regrettable de nos savans Bénédictins à prendre toujours parti contre les papes en faveur de leurs pieux adversaires. Dom Rivet se règle ici sur Tillemont dont il adoucit cependant beaucoup les expressions dans le récit de ce curieux démêlé. Remarquons, d'ailleurs, que l'Eglise entière consacrait aussi bien la sainteté du pape Hilaire que celle de l'évêque Mamert, bien que Tillemont et dom Rivet affectent d'accorder seulement à l'évêque le bénéfice de cette consecration. Puis, Tillemont finit par cette phrase qu'on trouvera peut être indigne de ce savant homme : « Quel qu'ait été S. Mamert dans l'esprit d'Hilaire, l'Eglise aura « toujours plus de respect et de veneration pour sa sainteté, que pour celle « de ce pape, quoi qu'il ait pu mériter par d'autres actions le titre de Saint « que sa qualité et les martyrologes lui donnent. » L'Eglise! Qu'est-ce que l'église en dehors des décisions pontificales de saints papes, tels que Zozime, Léon et Hilaire, sur une question de limites diocésaines? Sa qualité! Voltaire n'eût pas dit autrement; mais Tillemont!

(N. E.)

## XX.

S. LOUP, EVÊQUE DE BAYEUX. — Pages 417-418.

Dom Rivet semble dire un peu légèrement que l'on croit que l'Eglise de Bayeux commença à avoir des évêques, « avec toutes les autres églises de la « Province, dès la fin du iv<sup>e</sup> siècle. » Il est incontestable que la série de ces évêques remonte jusque-là. Mais l'opinion commune, que nous ne prétendons ici justifier ni combattre, rapportait l'arrivée ou le retour de S. Exupere ou Spire et son episcopat à la première moitié du second siècle. Les circonstances fabuleuses qui peuvent se trouver dans les anciennes vies de S. Spire et de S. Leu ne suffisent pas, d'ailleurs, pour en contester l'ancienneté relative.

L'année même de la publication de ce deuxième volume de l'*Histoire littéraire*, Jean-François Beaupied, prêtre abbé de S. Spire, publia un opuscule parfaitement dénué de critique, sous le titre d'*Abregé des vies et miracles de S. Spire et de S. Leu, evesques de Bayeux, avec l'Histoire de la Translation de leurs reliques au château de Palluau en Gatinois, et de là à l'église Royale et collegiale de Corbeil*. Paris, And. Cailleau, 1735, in 18°. Cet abrégé resume les anciennes légendes des deux saints de Bayeux, légendes qui n'offrent qu'un rapport fort éloigné avec l'*Histoire littéraire de la France*.

(N. E.)

## XXI.

ANONYME, AUTEUR DES ACTES DE S. JULIEN, MARTYR. — Page 420-421.

Aux éditions des actes de ce saint martyr, dont on a rendu compte, il faut ajouter celle que les Bollandistes en ont donnée dans leur grande collection, au 6 d'août. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. X. 1756. Addit. et correct. page XII.)

— Remarquons aussi que dom Rivet ayant occasion de citer dans la notice de DOMNICE ou DOMICE, p. 424, sept vers de Sidoine Apollinaire auroit pu prolonger d'un vers cette citation, pour justifier l'ancienneté du culte rendu à S. Julien :

Hinc te suscipiet benigna Brivas,  
San cti quæ fovet ossa Juliani.

(N. E.)

## XXII.

S. SALONE. — Pages 433-437.

A la page 436, nous n'avons fait qu'indiquer simplement l'édition particulière des dialogues où S. SALONE évêque de Genève, et S. VERAN son frère expliquent les Paraboles de Salomon et l'Ecclesiaste, parce qu'elle ne nous étoit pas encore tombée entre les mains. Elle est in-4°; faite à Haguenau, chez Jean Secerius, en 1532, avant Pâque, par les soins d'Alexandre Brassican, qui y a joint la dissertation de Bessarion, sur ces paroles de l'Evangile de S. Jean : *Sic eum volo manere.* (D. RIVET, t. V, 1740. Avertissement, p. II.)

Bib. S. And. Rot.

## XXIII.

MAMERT CLAUDIEN. — Pages 442-453.

Outre les éditions du Traité de Mamert Claudien sur l'État de l'âme, que nous avons annoncées, il en est une autre dont nous n'avons rien dit : elle est de Paris, 1520, in-4°. (D. RIVET, t. IX. 1750. Avertiss., p. VI.)

p. 450.

T. 1. p. 37.

— Dom Rivet, parlant des écrits de cet auteur, cite une édition de son traité sur l'État de l'âme, publiée l'an 1655, à Zuickaw. Voici le titre de cette édition, tel que nous le trouvons dans le catalogue de la bibliothèque de Charles Bulteau, imprimé à Paris, l'an 1741 : *Claudiani Mamerti de statu*

*animæ, lib. III, Gregorii Thaumaturgi libellus de anima, latine Gerardo Vossio interprete. Incerti philosophi christiani celebres opiniones de anima, latine Joanne Tarino interprete; Hermæ S. Pauli discipuli pastor et Paciani episcopi Barcinonensis paraeneticus animadversionibus et glossario, necnon Andreae Scoti notis. Cyne, ad pœnitentiam cum Gasparis Barthæ animadversionibus et glossario, necnon Andreae scoti notis. Cyneæ, Gopnerus, 1655, in-8°, 2 vol. Ce titre est différent de celui que D. Rivet a donné, d'après le catalogue de la bibliothèque Angelique, ou d'Ange Rocca. (DD. PONCET-COLOMB-CLÉMENT ET CLÉMENT. T. X, 1756. Add. et Correct., p. XII.)*

— La Bibliothèque impériale de Paris possède trois textes précieux du *de Statu animæ*. Le plus ancien, n° 1368, appartient au fonds de Sorbonne; n° 1368. Le n° 2779 de l'ancien fonds de Colbert n'est guères moins ancien. Ils sont tous deux in-4°, et nous paroissent remonter à l'époque mérovingienne. A la fin de la table des chapitres, on lit dans ces deux manuscrits : *Hujus operis auctor ignoratur quia tacito nomine ista conscripsit contra quæ Claudianus tres hos libros disseruit*. L'auteur ignoré est celui qu'on reconnoît ici pour Fauste de Riez. — Le n° 2164, in-folio, provenant de Jacq.-Aug. de Thou, ne paroît pas antérieur au XI<sup>e</sup> siècle. (N.-E.)

## XXIII.

CONSTANCE. — Pages 543-548.

P. 547. ' Surius nous a donné une vie de saint Juste, évêque de Lyon, dont M. de Tillemont a cru que le prêtre Constance étoit auteur. D. Rivet adoptant le sentiment de ce sçavant et judicieux historien, prononce après lui que le style en est grave, saint, majestueux, plein d'élegance; en un mot digne de ce célèbre prêtre de Lyon. Mais il faut avouer que D. Rivet n'a pas assez fait usage de ses lumières dans cette occasion, et que l'autorité de M. de Tillemont, si respectable à tous égards, lui a fait porter un jugement trop favorable de la vie de Saint-Just, publiée par Surius. L'éloge que lui et M. de Tillemont font de ces actes conviendroit mieux à une autre vie du même saint que les Bollandistes ont donnée au public dans leur grande collection. Ils en ont publié deux au second jour du mois de septembre, dont il est à propos de parler ici. Ces deux vies, écrites par deux anonymes, n'en sont proprement qu'une pour le fonds, et il est visible que l'un des anonymes a copié l'autre. La première, tirée d'un manuscrit de la reine de Suède est plus courte, mais beaucoup plus pure que tous les autres actes de S. Just, tant imprimés que manuscrits. Les faits y sont dégagés de toutes les digressions inutiles qu'on trouve ailleurs. C'est de cette vie qu'on pourroit dire avec quelque fondement,

Tome II.

D d d d

ce que M. de Tillemont a dit de celle de Surius, que le style en est grave, saint, majestueux, et plein de d'elegance. L'auteur étoit presque contemporain du saint évêque, puis qu'il avoit appris d'un témoin qui avoit vu saint Just dans son desert, tout ce qu'il rapporte de sa retraite dans la solitude d'Egypte. Ce témoin oculaire étoit un saint prêtre agé de quatre-vingt-dix ans, lorsque notre anonyme écrivoit; par conséquent, il a du écrire dans le cinquième siècle. En vain diroit-on que ce qu'avance l'anonyme touchant la relation du témoin oculaire, de qui il avoit lui-même appris ce qu'il écrit, n'est que l'addition d'un imposteur, qui a voulu par là se donner du relief, et concilier une plus grande autorité à son histoire. Cette pretention seroit dementie par le stile, qui est ici le même que dans tout le reste. Ce trait manque dans les actes de Surius, qui font la seconde vie de saint Just, revue sur les manuscrits, et publiée par les continuateurs de Bollandus.

Cette seconde vie est tirée de la première, comme nous l'avons déjà remarqué : ce sont dans l'une et l'autre les mêmes faits, mais plus courts dans la première et plus diffus dans la seconde, où ils sont remplis de minuties et de raisonnemens frivoles. Tels sont ceux que fait l'auteur, pour prouver que S. Just a été un vrai martyr; d'autres sur son nom, sur sa ressemblance avec Elie, etc. L'auteur de ces actes ou plutôt le declamateur qui n'a fait que grossir et surcharger la véritable vie de saint Just par ses reflexions et ses raisonnemens, est beaucoup plus récent que le premier anonyme. On en trouve la preuve dans ce qu'il dit du prétendu séjour que le saint fit à Tournon (séjour dont il n'est point parlé dans la première vie), pour mieux cacher le dessein qu'il avoit de se retirer et pouvoir le faire plus facilement. Il y a apparence qu'il entend par là la petite ville de Tournon sur le Rhône, dans le Lyonnais : or nous apprenons par l'histoire du Languedoc, que les plus anciens monumens qui fassent mention de cette ville, ne remontent pas au delà du neuvième siècle. De-là, il est naturel de conclure, que l'auteur anonyme de la seconde vie de saint Just n'a écrit pour le plutôt que dans le neuvième siècle.

C'est là néanmoins l'ouvrage que D. Rivet, après M. de Tillemont, a attribué à Constance, prêtre de l'église de Lyon, auteur de la vie de saint Germain d'Auxerre. Les continuateurs de Bollandus ont combattu ce sentiment dans leur commentaire sur les deux vies de saint Just; et ils ont réfuté assez au long les raisons dont on l'appuye. Ce n'est point assez dire; ajoutons qu'ils l'ont fait avec succès, et en même temps avec des égards et une politesse qui pourroient servir de modele.

Ce qui a contribué à tromper D. Rivet et à lui faire regarder cette vie de Saint Just comme l'ouvrage du prêtre Constance, c'est ce que dit l'anonyme des sollicitations, (vraies ou fausses) qu'on lui a faites, pour l'engager à écrire la vie du saint évêque de Lyon. Constance dit la même chose dans la préface sur la vie de saint Germain d'Auxerre, dont il est certainement l'auteur. Mais

qu'on compare les deux vies ensemble, celle de saint Just et celle de saint Germain ; et l'on sera bientôt convaincu, qu'il n'est pas possible que deux écrits si différens soient la production d'une même plume. La vie du saint évêque d'Auxerre est une histoire intéressante, bien circonstanciée, dans laquelle on trouve grand nombre de faits depuis la naissance du saint prelat jusqu'à sa mort. Celle de saint Just au contraire ne présente que des éloges vagues et très peu de faits. L'auteur n'y parle ni de sa naissance, ni de sa mort, ni de ses miracles, ni de son culte. On n'y voit aucune époque : le temps même où il a vécu n'y est point marqué ! Constance auteur si savant et si éclairé, qui étoit membre de l'église de Lyon, et florissoit moins d'un siècle après la mort de saint Just, auroit assurément trouvé dans son église des mémoires pour écrire une vie mieux circonstanciée, s'il l'avoit entrepris. Le succès qu'il a eu en écrivant celle de saint Germain suffit pour en convaincre.

Quoique la première vie de S. Just soit préférable à la seconde, par les raisons que nous en avons données, on y trouve cependant les mêmes défauts que dans la seconde, quant au détail des faits. L'auteur semble n'avoir eu d'autre but que de faire l'histoire de sa retraite et de ce qui y donne occasion. Il est surprenant que l'anonyme, auteur de cette vie, qui écrivoit, comme il paroît, dans le cinquième siècle, c'est à dire dans un temps où la mémoire d'un saint si célèbre étoit encore toute fraîche, se soit borné à si peu de chose. Cela pourroit faire naître quelques doutes sur le temps où nous avons dit qu'il écrivoit. (DD. PONCET-COLOMB-CLÉMENCET et CLEMENT. Tome X, 1736. Additions et corrections, p. XII.)

— Les raisons données contre l'attribution de la seconde vie de S. Just à Constance, paroissent en effet décisives, mais on peut être étonné que les continuateurs de D. Rivet ne se soient pas contentés de dire que c'étoit la première des deux vies de S. Just données par les Bollandistes qu'il étoit permis d'attribuer à Constance. D. Rivet et Tillemont en auroient probablement, ainsi jugé s'ils avoient eu connoissance de cette première vie, dont les continuateurs de Bolland devoient plus tard révéler la conservation. (N. E.)

## XXIV.

S. SIDOINE APOLLINAIRE. — Pages 550-573.

La vie et les écrits de Sidoine Apollinaire ont été l'objet d'une excellente étude de M. Germain, depuis historien de Montpellier. Ce fut la thèse pour le doctorat qu'il présenta, en 1840, à la Faculté des Lettres de Paris. L'habile auteur a parfaitement analysé les lettres, les poésies profanes et sacrées de

l'illustre évêque de Clermont. Nous devons seulement regretter qu'après avoir si bien rappelé tout ce qu'il devoit aux critiques et aux écrivains contemporains qui avoient mis en œuvre la précieuse notice de Dom Rivet, M. Germain n'ait pas une fois parlé de cette source primitive, à laquelle M. Ampère et M. Fauriel avoient si largement puisé. M. Germain auroit-il suivi fréquemment pas à pas la notice de l'*Histoire littéraire*, parcequ'il l'auroit trouvée seulement dans les deux écrivains que je viens de citer? Nous penchons à le croire.

Sic vos non vobis mellificatis apes...

Mais ce qui appartient à M. Germain, c'est un coup-d'œil net et parfaitement juste de l'Etat des Gaules, au moment où les Gallo-Romains étoient aux prises avec les Barbares, Francs, Burgondes et Visigoths; c'est un jugement plus severe que celui de Dom Rivet, sur la première partie d'une vie agitée qui devoit ensuite mériter les gloires de la sanctification. (N.-E.)

## XXV.

FAUSTE DE RIÉS. — Pages 585-619.

Mart. Amp. Coll.  
t. 9. p. 141-158.

Lerin. t. 1. p. 231.  
283.  
Bib. P.P.t. 8. p.  
847. 848.

Cod. reg. app. p.  
41-43.

Lerin. ib. p. 252.  
294. | Bib. P.P.  
ib. p. 831. 832. |  
Cod. reg. ib. p. 48.  
50.

L'histoire que nous donnons de Fauste et de ses écrits étoit déjà sous la presse, lorsqu'est venu jusqu'à nous le dernier volume de la grande collection d'anciens écrivains, par Dom Martene et Dom Durand. Nous y trouvons six sermons ou homélies faites à des moines sous le nom de Fauste, Evêque. Mais de ces six sermons, il y en a quatre qui avoient été déjà imprimés, quelques-uns même plusieurs fois. En effet, le premier qui commence par ces mots : *Ad locum hunc, carissimi, non ad quietem,* fait le troisième des dix-huit attribués à S. Césaire, Evêque d'Arles; il est aussi dans la Bibliothèque des Peres, entre les quarante-six homélies du même Prélat, dont il fait la vingt-huitième. Il est encore imprimé sous le nom de Fauste, Abbé de Lerins, dans l'appendice du Code des regles de S. Benoît d'Aniane.

Le second qui commence ainsi, dans le recueil de Dom Martene : *quod supplente et quodam modo cum caritate jubente Deo*; ou suivant d'autres éditions : *Quod supplicante cum caritate jubente sancto patre vestro*, se trouve aussi dans les autres recueils déjà nommés. Dans Barrali, il est le huitième sermon de S. Césaire, et le trente-deuxième dans la Bibliothèque des Peres, et le troisième de ceux qui portent le nom de Fauste, dans le Code des Regles.

Le troisième de la collection de Dom Martene, qui est moins une homélie

qu'un fragment de réponse à une consultation sur la Penitence, dans l'appendice du même Code, sous le nom d'un S. Paulin aux Moines, ce fragment y commence par une interrogation qui ne se lit pas dans l'édition de Dom Martene : *Interrogatio : quomodo debemus agere pœnitentiam? Responsio. Detur utique pœnitentia, etc.*

Cod. reg. ib. p. 82.

Pour le cinquième, dans la collection de Dom Martene, il est sur Paque, et commence par ces mots : *Opportune et congrue sub die insigni solemnitate hodiernæ.* Il fait la sixième des homélies de S. Césaire dans la Bibliothèque des Peres. De sorte que ces quatre pièces ne méritent point la qualification d'anecdotes.

Bib. P. P. ib. p. 824. 825.

Nous avons déjà parlé des deux premières, tant dans la discussion des écrits de Fauste, que dans la critique de ceux de S. Césaire, et montré que l'une et l'autre appartiennent à ce saint Prelat. On aperçoit aussi quelques traits de son éloquence et de sa doctrine dans le cinquième : mais nous n'osons pas assurer qu'elle soit de lui, quoiqu'il y ait plus de fondement de la lui donner qu'à Fauste. A l'égard du fragment sur la pénitence, qui fait le troisième sermon dans Dom Martene, on n'a nulle preuve suffisante pour le regarder comme l'ouvrage de Fauste ; car s'il porte son nom dans le manuscrit d'où il a été tiré en dernier lieu, il portoit celui de S. Paulin dans le ix<sup>e</sup> siècle au moins.

Si des six homélies en question, il y en a quatre qui n'appartiennent point à Fauste, c'est un préjugé assez légitime, ce semble, que les deux autres, c'est-à-dire la quatrième et la sixième ne sont pas non plus de lui. Il nous paroît cependant qu'on peut lui accorder la quatrième, qui est sur l'utilité de la pensée de la mort ; pour éviter d'offenser Dieu, et la nécessité d'expier ses péchés. On y découvre effectivement quelques traits du style et de la doctrine de cet Evêque. Des raisons contraires nous font juger que la sixième homélie, qui est un sermon sur la fête de S. Pierre et de S. Paul, n'est point sortie de la même plume. Il seroit difficile, au reste, de deviner à qui elle appartient. (D. RIVET. T. II. Avertiss., p. xxii.)

## XXVI.

POMERE. — Pages 665-675.

A ce qu'on a dit à la page 673, des éditions particulières du traité de la vie contemplative, il faut ajouter que Jean Bouillon qu'on vient de nommer à l'article de S. Prosper, en fit une traduction en notre langue, qui fut imprimée

Bib. S. Sal. de Rot.

sous le nom du même Pere, avec une partie de son écrit contre Cassien, comme on l'a déjà dit. Ce traducteur y joignit aussi une version du traité de la vie éternelle, par François Sonnius, premier évêque d'Anvers, et d'un autre traité de Louis de Blois. Le tout fut imprimé à Paris chez Sebastien Nivelles, l'an 1576 in 8°. (D. RIVET, tome II. Avertiss. p. xxiv.)

FIN DES NOTES DU TOME SECOND.



# ERRATUM

Dans plusieurs exemplaires, les numéros de renvoi aux *Notes et observations diverses*, reunies à la fin du volume, ont été transposés; il faut les rétablir dans l'ordre suivant :

- I. Avertissement. page 2.
- II. Marcel. page 53.
- III. Rutilius. page 75.
- IV. S. Severe-Sulpice. page 116.
- VI. S. Amand. page 177.
- VIII. Jean Cassien. page 230.
- IX. Victor. page 248.
- X. Consence I. page 250.
- VI. S. Germain. page 262.
- XII. S. Hilaire d'Arles. page 275.
- XIII. S. Eucher. page 294.
- XIV. Pallade. page 301.
- XV. S. Vincent de Lerins. page 315.
- XVI. Poète inconnu, confondu avec Marbode. page 340.
- XIX. Concile à l'occasion d'un Evêque, ordonné par S. Mamert.  
page 214.
- XXII. S. Salon. page 437.
- XXIII. Mamert Claudien. page 453.
- XXIV. Constance. page 548.
- XXV. S. Sidoine. page 573.
- XXVI. Fauste de Riés. page 619.
- XXVII. Pomere. page 675.

